



JOURNAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES
DU
CANADA

Depuis le lundi 30 septembre 1974, jusqu'au mardi 12 octobre 1976
inclusivement, durant les vingt-troisième, vingt-quatrième et vingt-cinquième
années du règne de notre Souveraine Dame la Reine Elizabeth II

PREMIÈRE SESSION DU TRENTIÈME PARLEMENT DU CANADA

L'HONORABLE JAMES JEROME, ORATEUR

SESSION DE 1974-1975-1976

IMPRIMÉ PAR ORDRE DU PARLEMENT

IMPRIMEUR DE LA REINE POUR LE CANADA
OTTAWA, 1976

VOLUME CXXI

121^e VOLUME

28304-A



TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
Proclamations	v
Journaux de la Chambre des communes	1
Liste des appendices aux Journaux	1441
Procès-verbaux et témoignages des comités permanents, mixtes permanents et mixtes spéciaux non rapportés ou réputés rapportés à la Chambre des communes	1457
Le Ministère et les secrétaires parlementaires	1461
Les hauts fonctionnaires de la Chambre des communes	1463
Liste alphabétique des comités permanents, mixtes permanents, spéciaux et mixtes spéciaux	1465
Liste alphabétique des députés et de leur circonscription électorale ..	1467
Liste alphabétique des circonscriptions électorales et de leur député ..	1471
Index	1475



JULES LÉGER
Gouverneur général
[L.S.]
CANADA

ELIZABETH DEUX, par la grâce de Dieu, REINE du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

A Tous Ceux à qui par les présentes parviendront ou qu'icelles pourront de quelque manière concerner,

Salut:

PROCLAMATION

*Le sous-procureur
général du Canada*
D. S. THORSON
son avis au Parlement;

ATTENDU que c'est Notre désir et détermination de Nous reconstruire aussitôt que faite se pourra avec Notre peuple du Canada, et d'obtenir

Nous faisons connaître Notre volonté et plaisir royal de convoquer un parlement et Nous déclarons en outre que, sur et suivant l'avis de Notre Conseil privé pour le Canada, Nous avons aujourd'hui même donné ordres en vue de l'émission de Nos Brefs d'élection en due forme et conformément à la loi, lesquels Brefs porteront la date du neuvième jour de mai 1974, arrêteront comme jour de scrutin le huitième jour de juillet 1974 et seront rapportables le trente et unième jour de juillet 1974.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. Témoin: Notre très fidèle et bien-aimé Jules Léger, Chancelier et Compagnon principal de Notre Ordre du Canada, Chancelier et Commandeur de Notre Ordre du Mérite militaire à qui Nous avons décerné Notre Décoration des Forces canadiennes, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

A NOTRE HÔTEL DU GOUVERNEMENT, en Notre ville d'Ottawa, ce neuvième jour de mai en l'an de grâce mil neuf cent soixante-quatorze, le vingt-troisième de Notre Règne.

Par ordre

Le sous-registraire général du Canada
P. M. PITFIELD

DIEU SAUVE LA REINE



JULES LÉGER
Gouverneur général
[L.S.]
CANADA

ELIZABETH DEUX, par la grâce de Dieu, REINE du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

A Tous Ceux à qui par les présentes parviendront ou qu'icelles pourront de quelque manière concerner,

Salut:

PROCLAMATION

Le sous-procureur général du Canada
D. S. THORSON } SACHEZ QUE, désireux et ayant résolu, aussitôt que faire se pourra, de Nous rencontrer avec Notre peuple du Canada, et d'obtenir son avis au Parlement, Nous, sur et suivant l'avis de Notre Premier Ministre du Canada, par les présentes convoquons la Chambre des communes du Canada, et la sommons de se réunir en Notre Cité d'Ottawa, le mercredi, trente et unième jour de juillet prochain pour, là et alors, entrer en conférence et traiter avec le Sénat du Canada.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. Témoin: Notre très fidèle et bien-aimé Jules Léger, Chancelier et Compagnon principal de Notre Ordre du Canada, Chancelier et Commandeur de Notre Ordre du Mérite militaire, à qui Nous avons décerné Notre Décoration des Forces canadiennes, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

A NOTRE HÔTEL DU GOUVERNEMENT, en Notre ville d'Ottawa, ce neuvième jour de mai en l'an de grâce mil neuf cent soixante-quatorze, le vingt-troisième de Notre Règne.

Par ordre

Le sous-registraire général du Canada
P. M. PITFIELD

DIEU SAUVE LA REINE



R. G. B. DICKSON
Suppléant de l'administrateur
[L.S.]
CANADA

ELIZABETH DEUX, par la grâce de Dieu, REINE du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

À Nos bien-aimés et fidèles sénateurs du Canada et aux membres élus pour servir dans la Chambre des communes du Canada, et à tous ceux que les présentes pourront de quelque manière concerner,

Salut:

PROCLAMATION

Sous-procureur général
D. S. THORSON } **A**TTENDU que, sur et suivant l'avis de Notre Premier ministre du Canada, Nous avons, par Notre proclamation, convoqué la Chambre des communes du Canada et l'avons sommée de se réunir en Notre ville d'Ottawa, le mercredi, trente et unième jour de juillet 1974 pour, là et alors, entrer en conférence et traiter avec le Sénat du Canada.

Sachez néanmoins que, pour certaines causes et considérations, Nous voulons que vous et chacun de vous à cet égard soyez exonérés.

Sachez en outre que, sur et suivant l'avis de Notre Premier ministre du Canada, Nous vous commandons et par les présentes vous enjoignons, et à chacun de vous à tous autres y intéressés, de vous trouver personnellement en Notre ville d'Ottawa, susdite, le lundi, trentième jour de septembre 1974, à dix heures et demie du matin, pour l'EXPÉDITION DES AFFAIRES, et y étudier, délibérer et décider les questions qui, par la faveur de Dieu en Notredit Parlement du Canada, pourront, par le Conseil commun du Canada, être ordonnées.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes lettres patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. Témoin: L'honorable R. G. Brian Dickson, juge puîné de la Cour suprême du Canada et suppléant du très honorable Bora Laskin, juge en chef du Canada, Administrateur du Gouvernement du Canada.

A OTTAWA, ce dix-septième jour de juillet en l'an de grâce mil neuf cent soixante-quatorze, le vingt-troisième de Notre Règne.

Par ordre

Sous-registraire général du Canada
P. M. PITFIELD

DIEU SAUVE LA REINE

N° 1

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE LUNDI 30 SEPTEMBRE 1974

Dix heures et demie du matin

Aujourd'hui est le premier jour de séance de la première session du trentième Parlement, qui a été convoqué pour l'expédition des affaires. Monsieur Alistair Fraser, B.A., LL.B., greffier de la Chambre des communes, Monsieur J. Gordon Dubroy, greffier adjoint (administration et procédure) de la Chambre des communes, Monsieur Marcel R. Pelletier, B.A., B.Ph., LL.L., D.E.S.D., Greffier adjoint (affaires juridiques) de la Chambre des communes et le lieutenant-colonel David V. Currie, V.C., sergent d'armes de la Chambre des communes, commissaires nommés en vertu d'une ordonnance *dedimus potestatem* pour faire prêter serment aux membres de la Chambre des communes, sont présents dans l'exercice de leurs fonctions. Ledit M. Alistair Fraser dépose sur la Table la liste des députés qui ont été proclamés élus à ce Parlement, liste attestée et signée par M. J.-M. Hamel, directeur général des élections, et qu'il a reçue en sa qualité de Greffier de la Chambre des communes. Lesdites attestation et liste sont ainsi conçues:

TRENTIÈME ÉLECTION GÉNÉRALE

Bureau du directeur général des élections

La présente certifie que, à la suite de la dissolution du vingt-neuvième Parlement le neuvième jour de mai 1974, les brefs ont été émis le même jour, sur l'ordre de Son

Excellence le Gouverneur en conseil, ordonnant l'élection dans chaque circonscription du Canada d'un député à la Chambre des communes. Ces brefs furent adressés individuellement à chacun des présidents d'élection mentionnés dans la liste ci-jointe et leur enjoignaient de pourvoir à la présentation des candidats, sauf dans les circonscriptions ci-après mentionnées, le dix-septième jour de juin 1974 et, si nécessaire, de tenir un scrutin le huitième jour de juillet 1974. Dans les circonscriptions de Cochrane, Kenora-Rainy River, Thunder Bay, Abitibi, Manicouagan, Bonavista-Trinity-Conception, Burin-Burgeo, Gander-Twillingate, Grand Falls-White Bay-Labrador, Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe, Churchill, Mackenzie, Meadow Lake, Athabasca, Peace River, Rocky Mountain, Coast Chilcotin, Prince George-Peace River, Skeena, Yukon et Territoires du Nord-Ouest, la présentation des candidats était fixée au dixième jour de juin 1974.

Et que les personnes dont les noms figurent sur la liste ci-jointe furent au temps requis déclarées élues députés à la Chambre des communes en conformité desdits brefs. Leurs noms ont été dûment inscrits suivant l'ordre dans lequel les rapports ont été reçus dans un livre tenu à cette fin, conformément aux dispositions de la Loi électorale du Canada, et, subséquentment, les avis de ces rapports ont été dûment publiés dans la Gazette du Canada.

Signé à Ottawa, ce 28^e jour d'août, 1974.

Le directeur général des élections
J.-M. HAMEL

LISTE DES DÉPUTÉS DE LA CHAMBRE DES
COMMUNES

TRENTIÈME PARLEMENT

<i>Circonscriptions</i>	<i>Députés élus</i>	<i>Présidents d'élection</i>
ONTARIO		
Algoma	Maurice Foster	Farquhar Anglin
Brant	Derek Blackburn	M ^{me} Kaye Davies
Bruce	Crawford Douglas	Arthur Ernest Greer
Cochrane	Ralph Stewart	Robert Perras
Elgin	John Wise	Robert O. Burgess
Essex-Windsor	Eugene Whelan	Emmanuel Joseph Boutette
Fort William	Paul McRae	Walter J. Clemens
Frontenac-Lennox et Addington ...	Douglas Alkenbrack	Lawrence S. McCann
Glenarry-Prescott-Russell	Denis Ethier	Alvarez Laliberté
Grenville-Carleton	Walter Baker	Justin J. Dervin
Grey-Simcoe	Gus Mitges	James B. Parsons
Halton	Frank Philbrook	John M. Haight
Halton-Wentworth	Bill Kemping	Gordon Goodrow
Hamilton-Est	John Carr Munro	Jack C. Beemer
Hamilton Mountain	Gus McFarlane	Paul William Newton
Hamilton-Ouest	Lincoln Alexander	Joseph A. Petrucci
Hamilton-Wentworth	Sean O'Sullivan	Deno L. Santi
Hastings	Jack Ellis	Reginald W. Dunham
Huron-Middlesex	Robert E. McKinley	A. Garnet Hicks
Kenora-Rainy River	John Reid	George Aiken
Kent-Essex	Bob Daudlin	William John Stein
Kingston et les Îles	M ^{lle} Flora MacDonald	James Louis Keenleyside
Kitchener	Patrick Joseph Flynn	Peter C. A. Frankland
Lambton-Kent	J. R. Holmes	John P. Roberts
Lanark-Renfrew-Carleton	Paul Dick	John David Cameron
Leeds	Tom Cossitt	William John Jelly
Lincoln	Bill Andres	John B. Aikens
London-Est	Charles Turner	Kevin B. Kenny
London-Ouest	Judd Buchanan	Robert Anthony Beccarea
Middlesex-London-Lambton	Larry Condon	Ray McPhail
Mississauga	Tony Abbott	Keith Shaw
Niagara Falls	Roger Young	Charles McClive Jacklin
Nickel Belt	John Rodriguez	Leo Jones
Nipissing	Jean-Jacques Blais	Carlo Lucenti
Norfolk-Haldimand	Bill Knowles	George E. Pond
Northumberland-Durham	Allan Lawrence	M ^{me} Marlene Davidson Hargraft
Ontario	Norman Caik	Eric Hull
Oshawa-Whitby	Edward Broadbent	Ralph A. Wallace
Ottawa-Carleton	John N. Turner	M ^{me} Helen Finn
Ottawa-Centre	Hugh Poulin	Mathew John McGrath
Ottawa-Ouest	Lloyd Francis	M ^{me} Isobel Sparling
Ottawa-Vanier	Jean-Robert Gauthier	Maurice Lozier
Oxford	Bruce Halliday	W. David Richards
Parry Sound-Muskoka	Stan Darling	Robert James Newton
Peel-Dufferin-Simcoe	Ross Milne	Fred McDougall
Perth-Wilmot	Bill Jarvis	John T. Walsh
Peterborough	Hugh Faulkner	M ^{me} Amy B. Curtis
Port Arthur	Bob Andras	Joseph L. McCormack
Prince Edward-Hastings	George Hees	M ^{me} Grace Radcliffe
Renfrew-Nord-Nipissing-Est	Leonard Hopkins	Guy du Manoir
Sarnia-Lambton	Bud Cullen	Edward Kenneth Mercurio
Sault Sainte-Marie	Cyril Symes	J. J. Hussey
St. Catharines	Gilbert Parent	George J. Findlay

Circonscriptions

Députés élus

Présidents d'élection

ONTARIO (Suite)

Simcoe-Nord	P. B. Rynard	Allan Bernard Roach
Stormont-Dundas	Ed Lumley	Alphonse-H. Charron
Sudbury	Jim Jerome	Pierino (Peter) Favretto
Thunder Bay	Keith Penner	William A. Dwyer
Timiskaming	Arnold Peters	G. Clifford Krick
Timmins	Jean-Robert Roy	M ^{me} Viola Gravel
Victoria-Haliburton	Bill Scott	Guy Albert Mills
Waterloo-Cambridge	Max Saltsman	William Cardy Woods
Welland	Victor Railton	M ^{me} Helen A. Durley
Wellington	Frank W. Maine	Fred A. Hamilton
Wellington-Grey-Dufferin- Waterloo	Perrin Beatty	John S. Black
Windsor-Ouest	Herb Gray	Roland J. Baldassi
Windsor-Walkerville	Mark MacGuigan	Amédée F. Janisse
York-Nord	Barney Danson	Brian Bailey
York-Simcoe	Sinclair Stevens	M ^{me} Shirley Turner

RÉGION MÉTROPOLITAINE DE TORONTO

Broadview	John Gilbert	Victor F. Lansitie
Davenport	Charles Caccia	Slough Bolton
Don Valley	Jim Gillies	M ^{me} Bitten Sutton
Eglinton	Mitchell Sharp	M ^{me} F. J. Morson
Etobicoke	Alastair Gillespie	Ernest H. Farrow
Greenwood	Andrew Brewin	Edgar W. Gunn
High Park-Humber Valley	Otto Jelinek	Owen Forbes
Parkdale	Stan Haidasz	Zenon Gutkowski
Rosedale	Donald S. Macdonald	M ^{me} Cara Ruth Kaplan
St. Paul's	John Roberts	M ^{me} Bernice T. Murphy
Scarborough-Est	Martin O'Connell	M ^{me} Maureen Brown
Scarborough-Ouest	Alan Martin	James G. Bishop
Spadina	Peter Stollery	Terence G. Mott
Toronto-Lakeshore	Ken Robinson	David J. Sandford
Trinity	M ^{me} A. Nicholson	Frank Lofranco
York-Centre	Bob Kaplan	M ^{me} Lillian Hassman
York-Est	David Collenette	M ^{me} Zetta Howe
York-Scarborough	Robert Stanbury	M ^{me} Rosemary L. Clark
York-Ouest	Jim Fleming	Kenneth L. Thompson
York-Sud	M ^{me} Ursula Appolloni	M ^{me} J. Calderone

QUÉBEC

Abitibi	Gérard Laprise	Paul Henri Poitras
Argenteuil-Deux-Montagnes	Francis Fox	André Paré
Beauce	Yves Caron	Gérard Côté
Beauharnois-Salaberry	Gérard Laniel	Gérard Villeneuve
Bellechasse	Adrien Lambert	Ovila Prévost
Berthier	Antonio Yanakis	Gaston Fleury
Bonaventure-Îles-de-la- Madeleine	Albert Béchard	Paul-Henri LeBlanc
Brome-Missisquoi	W. Heward Grafftey	M ^{me} Abraham Bell
Chambly	Bernard Loiselle	Claude Geoffrion
Champlain	René Matte	Ernest Goulet
Charlevoix	Charles Lapointe	Fernand Tremblay
Chicoutimi	Paul Langlois	Henri-C. Savard
Compton	Claude Tessier	Paul Tellier

Circonscriptions

Députés élus

Présidents d'élection

QUÉBEC (Suite)

Drummond	Yvon Pinard	Lucien Gamache
Frontenac	Léopold Corriveau	Jos-Luc Roy
Gaspé	Alexandre Cyr	Ludger Gagné
Gatineau	Gaston Clermont	Germain Lesieur
Hull	Gaston Isabelle	Jean-Louis Garneau
Joliette	Roch La Salle	Claude Amyot
Kamouraska	Chs.-Eugène Dionne	Pierre Fafard
Labelle	Maurice Dupras	Charles-Édouard Rochon
Lac-Saint-Jean	Marcel Lessard	Noël Girard
Langelier	Jean Marchand	Léo Paquet
Lapointe	Gilles Marceau	Raymond Bélanger
Laprairie	Ian Watson	Yvon Joyal
Lévis	Raynald Guay	M ^{me} Thérèse Atkinson
Longueuil	Jacques Olivier	Maurice Desmarais
Lotbinière	André Fortin	Lucien Lesage
Louis-Hébert	M ^{me} Albanie Morin	Marc-Édouard Côté
Manicouagan	Gustave Blouin	M ^{me} Ghislaine Binet-Savard
Matane	Pierre De Bané	André-A. Lévesque
Montmorency	Louis Duclos	Charles Bolduc
Pontiac	Thomas Lefebvre	J. Wallace McDonald
Portneuf	Pierre Bussières	Guy Renaud
Québec-Est	Gérard Duquet	Adrien Giguère
Richelieu	Florian Côté	Richard LeMay
Richmond	Léonel Beaudoin	J. Philippe Bourque
Rimouski	Eudore Allard	Jules Bellavance
Rivière-du-Loup-Témiscouata	Rosaire Gendron	Lionel Larochelle
Roberval	Charles-Arthur Gauthier	Roland Dion
Saint-Hyacinthe	Claude Wagner	Jean-Paul Brault
Saint-Jean	Walter Smith	Yves Deland
Saint-Maurice	Jean Chrétien	Jean-Paul Terriault
Shefford	Gilbert Rondeau	Paul Langlois
Sherbrooke	Irénée P. Pelletier	Rock A. Guertin
Témiscamingue	Réal Caouette	Paul E. Bellehumeur
Terrebonne	J.-Roland Comtois	Rosaire Gendron
Trois-Rivières		
métropolitain	Claude G. Lajoie	François St-Arnaud
Villeneuve	Armand Caouette	Jean-Paul Jolicoeur

ÎLE DE MONTRÉAL ET ÎLE JÉSUS

Ahuntsic	M ^{me} Jeanne Sauvé	René Malo
Dollard	Jean-Pierre Goyer	Aimé Caron
Duvernay	Yves Demers	J. Maurice Charbonneau
Gamelin	Arthur Portelance	Léo Brûlé
Hochelaga	Gérard Pelletier	Gérard Provost
Lachine-Bord-du-Lac	Rod Blaker	Roman B. Karpishka
Lafontaine	Claude André Lachance	Maurice Courville
LaSalle-Émard-Côte		
Saint-Paul	John Campbell	M. Réginald Doyon
Laurier	Fernand E. Leblanc	Gérard Ouimet
Laval	Marcel Roy	P. André Godin
Maisonnette-Rosemont	Serge Joyal	Jules Laliberté
Mercier	Prosper Boulanger	Paul Bourgeois
Montréal-Bourassa	Jacques-L. Trudel	Roland Vaillancourt
Mount Royal	Pierre Elliott Trudeau	Jules Blond
Notre-Dame-de-Grâce	Warren Allmand	Gérard Michaud
Outremont	Marc Lalonde	Arthur Tremblay
Papineau	André Ouellet	J.-Armand Laurencelle

Circonscriptions

Députés élus

Présidents d'élection

ÎLE DE MONTRÉAL ET ÎLE JÉSUS (Suite)

Saint-Denis	Marcel Prud'homme	M ^{lle} Eliane Renaud
Saint-Henri	Gérard Loiselle	J.-A. Racicot
Saint-Jacques	Jacques Guilbault	Paul-Émile Jodoin
Sainte-Marie	Raymond Dupont	Lionel Marciel
Saint-Michel	M ^{lle} Monique Bégin	Roger Hébert
Vaudreuil	Hal Herbert	M ^{me} Gisèle Castonguay
Verdun	Bryce Mackasey	Raymond Savard
Westmount	C. M. Drury	M ^{me} Claudine Langan

NOUVELLE-ÉCOSSE

Annapolis Valley	Pat Nowlan	Samuel Kempton
Cape Breton-East Richmond	Andy Hogan	Russell Wilton
Cape Breton Highlands-Canso	Allan J. MacEachen	Walter J. Fougère
Cape Breton-The Sydneys	Bob Muir	John Hugh MacDonald
Central Nova	Elmer M. Mackay	W. Bernard MacLellan
Cumberland-Colchester-Nord	Robert Coates	Arthur H. Doane
Dartmouth-Halifax-Est	J. M. Forrestall	Douglas R. Lester
Halifax	Robert Stanfield	M ^{me} Alyce B. Chesterman
Halifax-East Hants	Bob McCleave	Glen H. Slauenwhite
South Shore	Lloyd Crouse	S. Ford Clements
South Western Nova	M ^{me} Coline Campbell	L. J. D'Entremont

NOUVEAU-BRUNSWICK

Carleton-Charlotte	Fred A. McCain	C. Raymond Jones
Fundy-Royal	Gordon Fairweather	Hugh Patrick Doherty
Gloucester	Herb Breau	Maurice Paulin
Madawaska-Victoria	Eymard G. Corbin	J. Hervé Dufour
Moncton	Leonard C. Jones	Cyril Abramson
Northumberland-Miramichi	Maurice Dionne	James B. Dalton
Restigouche	Jean-Eudes Dubé	Ronald Daigle
Saint-Jean-Lancaster	Mike Landers	Peter Daniels
Westmorland-Kent	Roméo LeBlanc	Amance LeBlanc
York-Sunbury	J. Robert Howie	Arnold W. Sprague

TERRE-NEUVE

Bonavista-Trinity-Conception	Dave Rooney	Wilfred Lidstone
Burin-Burgeo	Don Jamieson	Philip R. Hollett
Gander-Twillingate	George S. Baker	Edgar A. Baird
Grand Falls-White Bay-Labrador ..	Bill Rompkey	Cecil I. Power
Humber-Saint-Georges-Sainte- Barbe	Jack Marshall	M ^{me} Marie Newhock
Saint-Jean-Est	J. A. McGrath	M ^{me} Mary Luther
Saint-Jean-Ouest	Walter Carter	Mark B. Davis

ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD

Cardigan	Dan MacDonald	Kenneth Stewart Clements
Egmont	D. MacDonald	Ralph Carman MacNeill
Hillsborough	H. N. Macquarrie	Keith Kennedy
Malpèque	Angus MacLean	Elmer Waugh

Circonscriptions

Brandon-Souris
 Churchill
 Dauphin
 Lisgar
 Marquette
 Portage
 Provencher
 Saint-Boniface
 Selkirk
 Winnipeg-Nord
 Winnipeg-Nord-Centre
 Winnipeg-Sud
 Winnipeg-Sud-Centre

Députés élus

Walter G. Dinsdale
 Cecil Smith
 Gordon Ritchie
 Jack B. Murta
 Craig Stewart
 Peter Masniuk
 Jake Epp
 Joseph P. Guay
 Dean Whiteway
 David Orlikow
 Stanley H. Knowles
 James Richardson
 Dan McKenzie

Présidents d'élection

A. G. Wood
 Norman Krueger
 Roderick J. A. Dewar
 James Hunter Treble
 William Thomas Wherrett
 Elwood C. Brooker
 A. Bertrand Bonner
 Jean-Marie Deniset
 Grant Del Bigio
 Norman Sydney Goltsman
 Tom Blaine
 Arthur Wortzman
 Donald I. Cook

MANITOBA

COLOMBIE-BRITANNIQUE

Burnaby-Richmond-Delta
 Burnaby-Seymour
 Capilano
 Coast Chilcotin
 Comox-Alberni
 Esquimalt-Saanich
 Fraser Valley-Est
 Fraser Valley-Ouest
 Kamloops-Cariboo
 Kootenay-Ouest
 Nanaimo-Cowichan-Les Îles
 New Westminster
 Okanagan Boundary
 Okanagan-Kootenay
 Prince George-Peace River
 Skeena
 Surrey-White Rock
 Vancouver-Centre
 Vancouver-Est
 Vancouver Kingsway
 Vancouver Quadra
 Vancouver-Sud
 Victoria

John Reynolds
 Marke Raines
 Ron Huntington
 Jack Pearsall
 Hugh Alan Anderson
 Donald W. Munro
 Alex. B. Patterson
 Robert L. Wenman
 Len Marchand
 Bob Brisco
 T. C. Tommy Douglas
 Stuart Leggatt
 George W. Whittaker
 Howard Johnston
 Frank Oberle
 M^{me} Iona Campagnolo
 Benno Friesen
 Ron Basford
 Arthur J. Art. Lee
 M^{me} Simma Holt
 Bill Clark
 John Fraser
 Allan McKinnon

M^{me} D. Morrison
 M^{me} Margaret Beattie
 G. E. Bissell
 Robert Ross Monk
 Colin S. Wilson
 M^{me} Winnogene B. Lea
 D. G. Chamberlain
 Douglas C. MacGregor
 Wilfred Rimmer
 M^{me} Helen G. Fairbank
 Frank W. Crane
 M^{me} Caroline McDonald
 M^{me} Helen Fraser
 A. R. Kaulback
 Vernon Dean
 N. J. Gurvich
 Colin M. Anderson
 Humphry Mostyn
 M^{me} M. G. Gibson
 Arthur Walker, Sr.
 M^{me} Margaret E. Mirko
 William B. Harriman
 M^{me} May E. Allan

SASKATCHEWAN

Assiniboia
 Battleford-Kindersley
 Mackenzie
 Meadow Lake
 Moose Jaw
 Prince-Albert
 Qu'Appelle-Moose Mountain
 Regina-Est
 Regina-Lake Centre
 Saskatoon-Biggar
 Saskatoon-Humboldt
 Swift Current-Maple Creek
 Yorkton-Melville

Ralph Goodale
 Clifford J. McIsaac
 Stanley James Korchinski
 Bert Cadieu
 Doug Neil
 John George Diefenbaker
 Alvin Hamilton
 Jim Balfour
 Les Benjamin
 Ray Hnatyshyn
 Otto Lang
 Frank Hamilton
 Lorne Nystrom

Murray McCormick
 Frank J. Herback
 A. B. Ferrie
 Louis N. Vey
 Robert F. Kern
 G. Archie Anderson
 Frank Mather
 A. J. Selinger
 Arthur J. Joa
 David Mark Geary
 Walter M. Pappenfus
 Irving Hansen
 Henry Graf

Circonscriptions	Députés élus	Présidents d'élection
ALBERTA		
Athabasca	Paul Yewchuk	E. G. Wahlstrom
Battle River	Arnold Malone	R. E. Grattidge
Calgary-Centre	Harvie Andre	William E. Peters
Calgary-Nord	Eldon Woolliams	M ^{me} Joan R. Anderson
Calgary-Sud	Peter Bawden	M ^{me} Jean Hutton Atkinson
Crowfoot	Jack H. Horner	J. Lee Sims
Edmonton-Centre	Steven Eugene Paproski	M ^{me} Justine J. Trottier
Edmonton-Est	William M. Skoreyko	James Salzyn
Edmonton-Ouest	Marcel Lambert	M ^{me} R. Mason
Edmonton-Strathcona	Doug Roche	M ^{me} E. S. Hunter
Lethbridge	Ken Hurlburt	E. N. Davidson
Medicine Hat	Bert Hargrave	Clifford J. Emery
Palliser	Stan Schumacher	Louis L. Schmaltz
Peace River	Ged Baldwin	Paul-E. Maisonneuve
Pembina	Peter Elzinga	M ^{me} Gladys A. Teske
Red Deer	Gordon Towers	Neil K. Leatherdale
Rocky Mountain	Joe Clark	Alexander Robinson
Vegreville	Don Mazankowski	Roland F. Rocque
Wetaskiwin	Stan Schellenberger	Lawrence F. Wilson

YUKON

Yukon	Erik Nielsen	Harold J. MacDonald
-------------	--------------------	---------------------

TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Territoires du Nord-Ouest	Wally Firth	Jim Whelley
---------------------------------	-------------------	-------------

Les députés qui ont prêté et souscrit le serment d'office prescrit par la loi prennent séance.

Le gentilhomme huissier de la verge noire apporte le message suivant:

Le Greffier donne communication de la lettre ci-après:

Membres de la Chambre des communes,

**RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL
OTTAWA**

Son Honneur le Député de l'Administrateur désire la présence immédiate des honorables députés dans la salle de l'honorable Sénat.

le 30 septembre 1974

En conséquence, les députés se rendent à la salle du Sénat, dont le président prononce les paroles suivantes:

Monsieur,

Je suis chargé de vous faire part que l'honorable Ronald Martland, Juge puiné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de Député de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement du Canada, se rendra à la Chambre du Sénat à 10 h. 30 de l'avant-midi de ce jour, le 30 septembre 1974 pour ouvrir la première session du trentième Parlement du Canada.

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Veillez agréer, Monsieur le Greffier, l'assurance de ma haute considération.

Je suis chargé de vous informer que Son Excellence l'Administrateur ne juge pas à propos de faire connaître les motifs qui l'ont porté à convoquer le présent Parlement du Canada avant que la Chambre des communes ait choisi son Orateur, conformément à la Loi; mais, cet après-midi, à trois heures, Son Excellence fera connaître les raisons de la convocation des Chambres.

*Le Secrétaire administratif du Gouverneur général
ANDRÉ GARNEAU*

Monsieur le Greffier de la Chambre des communes

Au retour des députés;

S'adressant au Greffier, le très honorable Pierre Elliott Trudeau propose, avec l'appui de l'honorable Mitchell Sharp: Que M. James Jerome, député de la circonscription électorale de Sudbury, prenne le fauteuil de cette Chambre en qualité d'Orateur.

Cette motion, mise aux voix, est agréée.

Le Greffier ayant déclaré M. James Jerome dument élu, celui-ci est conduit au fauteuil par le très honorable Pierre Elliott Trudeau et l'honorable Mitchell Sharp. M. Jerome exprime à la Chambre ses humbles remerciements pour le grand honneur qu'il lui a plu de lui conférer en le choisissant Orateur.

La masse est posée sur la Table.

A 11h.22 du matin, la séance est suspendue jusqu'à trois heures cet après-midi.

Trois heures de l'après-midi

La Chambre reprend sa séance.

PRIÈRE

M. l'Orateur communique à la Chambre la lettre que voici:

RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL
OTTAWA

Le 30 septembre 1974

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement du Canada arrivera à l'entrée principale du Palais du Parlement à 14h.35 aujourd'hui, le 30 septembre 1974, et que lorsqu'on aura avisé Son Excellence que tout est prêt, il se rendra à la Chambre du Sénat pour ouvrir officiellement le trentième Parlement du Canada.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Chef du Cabinet du Gouverneur général,
ESMOND BUTLER

L'honorable

Le Président de la Chambre des Communes

Le Gentilhomme huissier de la verge noire apporte le message suivant:

«Monsieur l'Orateur, Son Excellence l'Administrateur désire la présence immédiate de cette honorable Chambre dans la salle des séances de l'honorable Sénat.»

En conséquence, M. l'Orateur, accompagné de la Chambre, se rend à la salle des séances du Sénat. M. l'Orateur dit:

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE,

La Chambre des communes m'a élu son Orateur, bien que je sois peu capable de remplir les devoirs importants qui me sont par là assignés.

Si, dans l'exécution de ces devoirs, il m'arrivait de me tromper, je demande que la faute m'en soit imputée et non aux Communes dont je suis le serviteur, et qui, par ma voix, en vue de s'acquitter le mieux possible de leur devoir envers leur Reine et la patrie, réclament humblement la reconnaissance de leurs droits et privilèges incontestables, notamment la liberté de parole dans les débats, l'accès auprès de la personne de Votre Excellence en tout temps convenable, et que leurs délibérations soient interprétées par Votre Excellence de la manière la plus favorable.

L'honorable président du Sénat répond en ces termes:

«Monsieur l'Orateur, j'ai ordre de Son Excellence l'Administrateur de vous déclarer qu'Il a pleine confiance dans la loyauté et l'attachement de la Chambre des communes envers la personne et le gouvernement de Sa Majesté; et ne doutant nullement que ses délibérations seront marquées au coin de la sagesse, de la modération et de la prudence, Il lui accorde, et en toute occasion saura reconnaître, ses privilèges constitutionnels.

J'ai également ordre de vous assurer que les Communes auront, en toute occasion convenable, libre accès auprès de Son Excellence, et que leurs délibérations, ainsi que vos paroles et vos actes seront toujours interprétés par Elle de la manière la plus favorable.»

Au retour de la Chambre;

M. l'Orateur fait connaître que les Communes se sont rendues au Sénat et qu'en leur nom il a réclamé les privilèges accordés d'ordinaire, qu'il a plu à Son Excellence de bien vouloir leur confirmer.

M. Trudeau, appuyé par M. Sharp, présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-1, Loi concernant la prestation des serments d'office, qui est lu une première fois.

M. l'Orateur fait connaître que, lorsque la Chambre s'est rendue auprès de Son Excellence l'Administrateur aujourd'hui, dans la salle des séances du Sénat, il a plu à Son Excellence de prononcer un discours devant les deux Chambres du Parlement. Afin d'éviter les erreurs, il en a obtenu le texte, qui est ainsi conçu:

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

J'ai l'honneur de vous souhaiter la bienvenue à la première session de la trentième Législature du Canada.

Je me trouve parmi vous aujourd'hui en ma qualité d'Administrateur du Gouvernement du Canada, fonction que j'assume en raison de la maladie qui afflige le Gouverneur général depuis le mois de juin dernier. Les Canadiens ont appris avec tristesse que Son Excellence avait été victime d'une attaque, mais ils ont été réconfortés à la nouvelle que son état de santé ne cesse de s'améliorer. Je suis heureux de vous annoncer que, si tout continue à bien aller, Son Excellence sera en mesure de retourner à son poste avant longtemps. Tous mes compatriotes, j'en suis persuadé, se félicitent comme moi de ce que le Gouverneur général sera bientôt capable de servir encore son pays dans l'exercice de sa haute charge.

Nous célébrons cette année un événement qui revêt une importance et un intérêt particuliers pour tous les Canadiens: le vingt-cinquième anniversaire de l'entrée de Terre-Neuve dans la Confédération. A cette occasion, nous accueillerons avec plaisir son Altesse royale, le Duc d'Edimbourg, qui se joindra bientôt à nous pour célébrer cet heureux événement. En novembre, les Ontariens auront l'honneur de recevoir Son Altesse royale la Princesse Anne et son mari, qui assisteront à l'ouverture de la Foire agricole d'hiver et à d'autres cérémonies officielles.

La situation économique internationale est grave: taux élevé d'inflation, problèmes de balance des paiements, taux de croissance réduits et rapide accumulation de grandes réserves de devises dans un petit nombre de pays. Le Canada s'engage dans des consultations bilatérales et multilatérales dans le cadre d'un effort concerté pour améliorer la situation précaire de l'économie mondiale actuelle. Or, cette situation a particulièrement éprouvé les pays en voie de développement privés des ressources naturelles qui ont permis à d'autres de bénéficier de cours commerciaux élevés. A cet égard, le Canada contribue à l'adoption de mesures internationales visant à réduire l'écart entre les riches et les pauvres, écart qui est injuste et qui peut devenir dangereux. Cela ne nous amènera pas seulement à augmenter notre aide financière aux pays en voie de développement, mais aussi à réexaminer d'autres aspects de notre politique qui influent sur nos relations économiques avec le Tiers monde.

Le Canada a participé à de nombreuses opérations de maintien de la paix internationale. Dans ce domaine, notre principal sujet de préoccupation est présentement l'instabilité qui existe à Chypre et au Moyen-Orient, où deux mille membres des Forces armées canadiennes servent avec dévouement, auprès des deux contingents que les Nations unies ont envoyés pour maintenir la paix dans la région. Ces forces ont réussi, dans une certaine mesure, à dissuader les belligérants de se battre, mais les solutions politiques nécessaires semblent éloignées et on compte encore des victimes chez les civils et même chez les casques bleus.

Toujours dans le cadre des Nations unies, le Canada prendra également:

- des initiatives en vue de faire adopter des garanties suffisantes pour que les techniques et les matières nucléaires, qui se répandent de plus en plus, ne soient pas détournées vers des fins militaires;
- et d'autres initiatives pour augmenter l'aide à l'alimentation mondiale, afin que soient atténuées les désastreuses pénuries dont souffrent certains pays.

* * *

Au Canada, comme dans la plupart des pays du monde, le plus grave problème de l'heure est l'inflation, dont il faut à la fois combattre les causes et atténuer les effets. Ce malaise mondial est le résultat des plus fortes augmentations qu'ait accusées depuis une génération le prix des aliments, de l'énergie et d'autres biens de consommation, augmentations qui ont coïncidé avec une forte poussée de l'activité économique dans tous les grands pays industrialisés. La politique anti-inflationniste du Gouvernement a été de prendre les dispositions fiscales et monétaires appropriées et:

- d'accroître l'offre des biens et des services;
- de protéger les victimes les plus vulnérables de l'inflation, ainsi que
- d'amortir l'incidence des hausses du prix du pétrole sur les consommateurs canadiens et de prémunir l'économie contre des augmentations préjudiciables du coût d'autres produits.

On s'attendait généralement, au Canada et à l'étranger, que le retour à la normale du marché international des aliments et des biens d'usage courant entraînerait un recul de l'inflation, mais de nouveaux facteurs sont intervenus. Les principaux pays exportateurs de pétrole ont réaffirmé leur détermination de vendre leur produit à prix fort aux pays importateurs, dont le Canada. Les récoltes, au Canada, aux États-Unis et dans d'autres pays, ont subi des dommages tels que l'on envisage la possibilité d'une nouvelle montée du prix des denrées alimentaires. Le prix des produits industriels n'a pas diminué autant que certains l'avaient prévu, en cette période de stagnation et de baisse de la production industrielle mondiale. Les taux d'intérêt internationaux ont atteint des sommets sans précédent et les marchés financiers ont été gravement perturbés.

Par suite de l'inflation, le malaise ouvrier s'est aggravé dans le monde. Les conventions collectives sont annulées, les travailleurs se jugeant insuffisamment rémunérés pour faire face à l'inflation. En certains pays, c'est tout l'édifice social qui est menacé de dislocation.

Divers groupes, en voulant se protéger des hausses de prix par des augmentations de revenus, aggravent considérablement le risque d'une nouvelle forme d'inflation causée par les prix. Il ne fait pas de doute que certaines catégories de gens sont mieux armées que d'autres pour se défendre. Les grandes sociétés, les associations commerciales et professionnelles, les syndicats et les gouvernements sont, dans la plupart des cas, en mesure de s'adapter assez bien à l'inflation, mais pour bon nombre de Canadiens à revenus fixes et pour d'autres, dépourvus de ressort économique et dont les salaires ne suivent pas la courbe de l'inflation, la hausse du coût de la vie entraîne des conséquences fort inquiétantes.

Le Canada a jusqu'ici moins souffert de l'inflation que la plupart des autres pays. Le problème, toutefois, n'en est pas moins sérieux et urgent. Le Gouvernement, pour sa part, restreindra ses propres dépenses; il mettra l'accent sur l'amélioration de son efficacité et de son rendement actuels tout en restreignant les formes additionnelles d'activité qui, quoique désirables, pourraient contribuer à la poussée inflationniste. Le Gouvernement fédéral insistera auprès des gouvernements provinciaux et municipaux pour qu'ils adoptent des mesures similaires.

On prévoit que les dépenses du Gouvernement fédéral pour l'exercice financier 1975-1976 engloberont un certain nombre de nouvelles mesures de première importance, dont l'octroi des crédits nécessaires pour niveler le prix des produits pétroliers au Canada. Quant aux autres initiatives nouvelles, le Gouvernement demeurera conscient de la nécessité d'imposer des restrictions et de planifier soigneusement son action en fonction de la conjoncture économique. Les dépenses fédérales au chapitre des biens et services, contrairement aux divers paiements de transfert, sont demeurées, pendant quelques années, relativement constantes par rapport au produit national brut, et ce rapport a été inférieur en 1973 à ce qu'il était en 1961.

Le Gouvernement n'a pas l'intention de provoquer délibérément un ralentissement de l'économie dans le dessein de combattre l'inflation. Pour freiner la hausse des prix, il faut en effet augmenter la production, et non la restreindre. Aussi le gouvernement entend-il demander à tous les Canadiens de se joindre à lui dans un effort concerté pour réaliser, par des moyens non inflationnistes un partage équitable, entre tous les groupes, des fruits de l'effort commun.

* * *

Afin d'augmenter l'offre des biens et des services, ce qui est son premier objectif dans sa lutte contre l'inflation le Gouvernement présentera un ensemble de mesures:

- Pour augmenter la production alimentaire—
 - des incitations économiques à l'intention des cultivateurs et des pêcheurs, notamment la stabilisation des revenus et des marchés;
 - la poursuite de son action internationale pour assurer au Canada le droit de gérer ses ressources et son environnement côtiers, y compris la conservation de ses réserves de poisson.
- Pour stimuler la construction domiciliaire—
 - une aide financière pour réduire le coût des terrains viabilisés et encourager l'aménagement des terrains.
- Pour stimuler la productivité économique—
 - l'accroissement de l'aide financière et d'autres formes d'assistance aux petites entreprises;
 - la poursuite du travail de réorientation des initiatives en matière de main-d'œuvre, afin que les Canadiens aient la formation nécessaire et la possibilité de se trouver à l'endroit voulu pour répondre aux offres d'emploi qui se multiplient;
 - des amendements à la Loi sur l'assurance-chômage;
 - l'extension de l'application de la Loi sur les subventions au développement régional.
- Pour accroître le potentiel énergétique—
 - l'établissement de Pétro-Canada, société canadienne des pétroles;

- des dispositions pour garantir la régie interne de l'uranium et assurer des réserves suffisantes de ce métal pour répondre aux futurs besoins du Canada;
- des mesures pour assurer la réglementation du prix du pétrole et du gaz canadiens, de façon à encourager, au Canada, la prospection et les aménagements nécessaires dans ce secteur.

- Pour assurer le maintien des exportations de grain canadien—
 - une loi pour assurer la reprise du mouvement des grains de l'Ouest, si le conflit actuel n'est pas déjà réglé;
 - des mesures pour faciliter la manutention du grain cet hiver.

Afin de protéger ceux qui sont le plus durement frappés par la cherté de la vie, ce qui constitue un autre objectif de la lutte contre l'inflation, le Gouvernement prendra ou proposera les mesures suivantes:

- Surveillance du prix des produits alimentaires—
 - prolongation du mandat de la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires jusqu'à la fin de 1975, pour qu'elle puisse continuer à faire rapport régulièrement sur les tendances des prix des aliments et analyser les causes des changements dans des secteurs donnés.
- Aide aux acheteurs d'habitations—
 - assistance accrue aux acheteurs d'habitations à prix modiques n'ayant jamais été propriétaires d'une maison auparavant;
 - recommandation aux établissements financiers de continuer à accorder leurs prêts hypothécaires à intérêt élevé n'exigeant qu'une faible mise de fonds initiale aux seuls acheteurs de maisons à prix modéré;
 - création d'un Régime enregistré d'épargne pour les propriétaires d'habitations;
 - mise en place d'un système de garanties sur les habitations pour protéger les nouveaux acquéreurs qui achèteront des maisons financées en vertu de la Loi nationale sur l'habitation;
 - amélioration des dispositions visant à imposer la divulgation des taux réels d'intérêts hypothécaires.
- Protection du consommateur—
 - amendements préliminaires à la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions, y compris des mesures concernant les pratiques commerciales déloyales ou anticoncurrentielles, comme la publicité trompeuse, les ventes pyramidales, les ventes sur recommandation ou les ventes par substitution;
 - révision globale des loi relatives au crédit à la consommation, comprenant des dispositions pour obliger tous les établissements de prêts à divulguer les taux réels de l'intérêt sur les prêts consentis;
 - une révision complète de notre Loi sur la faillite, comprenant des dispositions particulières pour aider le consommateur endetté;
 - amélioration de la sûreté des appareils électroménagers;
 - aménagement d'un plus grand nombre de bureaux de quartier d'aide aux consommateurs.

- Pour aider, en collaboration avec les provinces, les personnes qui ont de la difficulté à trouver du travail—
- élaboration d'une stratégie d'emploi, au niveau local, à l'intention des personnes ayant toujours beaucoup de difficulté à trouver un emploi permanent et à le garder;
- efforts spéciaux en vue d'aider les particuliers et certains groupes, qui sont prêts et disposés à travailler, mais à qui il semble particulièrement difficile de trouver un emploi permanent.
- Aide aux personnes âgées, aux nécessiteux et aux anciens combattants—
- hausse périodiques des gains annuels maximaux ouvrant droit à pension en 1976 et au cours des années suivantes; révision de l'exemption de base annuelle et suppression de l'évaluation des revenus des pensionnés âgés de 65 à 70 ans;
- à compter d'octobre 1975, versement d'allocations au conjoint du prestataire de la pension de sécurité de la vieillesse dont l'âge se situe entre 60 et 65 ans, et suppression de certaines exigences à l'égard des Canadiens qui ont vécu hors du Canada pendant une période limitée;
- adoption de mesures visant à établir un équilibre entre les provinces quant à l'application du Régime d'assistance publique du Canada, notamment en ce qui concerne d'une part le traitement des jeunes délinquants confiés à des établissements autres que ceux du bien-être, et d'autre part les soins donnés aux personnes nécessiteuses logées dans des foyers d'hébergement situés dans les provinces qui ont adopté, à l'intention de ces foyers, des programmes universels de soins; et
- nouvelles augmentations des allocations versées aux anciens combattants.

* * *

Pour atteindre le troisième objectif de sa politique anti-inflationniste, le Gouvernement se propose de prendre les initiatives que lui dictera l'économie de façon à endiguer toute augmentation indue des revenus, des prix et des bénéfices.

Le Gouvernement présentera un projet de loi qui lui permettra d'intervenir lorsque des augmentations de prix injustifiées seront détectées. Ce projet de loi aura pour objet d'empêcher la réalisation de profits excessifs.

Vous serez invités à approuver l'imposition de droits d'exportation sur le pétrole brut et sur certains autres produits pétroliers, pour dédommager les Canadiens qui s'approvisionnent en pétrole à l'étranger, ainsi que pour réglementer le prix des hydrocarbures produits au Canada et objet d'un commerce interprovincial, afin que tous les Canadiens, où qu'ils vivent, paient le même prix de base. A ce prix, s'ajouteront nécessairement les frais de transport.

Pour juguler l'inflation, il faut que tous et chacun soient davantage conscients d'une nécessaire modération en matière de revenus, de bénéfices, de prix ou d'impôts. Il ne faut pas essayer d'obtenir plus que ce que l'économie peut offrir. Ceux qui gagnent déjà honorablement leur vie ne doivent pas essayer de profiter de quelque façon que ce soit de l'inflation. Le Gouvernement estime qu'il a, de toute évidence, une responsabilité à cet égard. Il ne doit pas y avoir dans notre société de groupes qui profitent de l'inflation au détri-

ment des autres, il ne serait pas juste non plus qu'il y en ait qui portent une part trop grande du fardeau.

Le Gouvernement a donc entrepris une série de consultations avec les principaux éléments de notre société, c'est-à-dire les hommes d'affaires, les membres des professions libérales, les agriculteurs, les représentants des syndicats et des gouvernements provinciaux. Ceux-ci seront invités à proposer au Gouvernement fédéral des mesures pour vaincre l'inflation et à lui communiquer ce qu'ils entendent faire à ce sujet. Ils seront en outre invités à proposer des moyens d'accroître la productivité et, dans le dessein de trouver des solutions à des problèmes qui nous sont communs, à envisager des améliorations au régime des négociations collectives, lequel repose, de par sa nature même, sur l'affrontement de deux groupes. On priera les représentants des caisses de retraite du secteur privé d'étudier conjointement avec le Gouvernement les moyens de protéger les retraités contre l'inflation. Le Gouvernement veillera à ce que ces consultations portent sur les problèmes de ceux qui, au sein de l'économie, ne constituent point une puissance, ainsi que sur les difficultés des retraités, car ce sont eux que l'inflation éprouve le plus durement.

Le Gouvernement fédéral croit qu'il lui appartient d'amener les Canadiens à se réunir, d'abord pour s'entretenir de leurs problèmes communs et des difficultés qu'ils ont tous à affronter, ensuite pour formuler des propositions en vue de leur solution. Il a donc l'intention de jouer pleinement son rôle à cet égard avec énergie et détermination. Ces réunions s'inscriront dans le cadre d'un vaste programme que le Gouvernement fédéral entend mettre en œuvre, pour amorcer le dialogue avec toutes les couches de la population canadienne.

A une époque où société et économie sont intimement liées, la répartition des fonctions entre les divers paliers de gouvernement d'un État fédéral ne peut se faire de façon aussi nette dans la pratique qu'en théorie. Rares sont les cas où tel ou tel gouvernement, à un palier quelconque, peut prendre des mesures sans influencer sur la politique et les programmes d'un autre, ou tout au moins sans en tenir compte. Dans bon nombre de secteurs de l'activité gouvernementale, la mise en vigueur effective d'une décision politique dépend de la collaboration des autres paliers de gouvernement. C'est pourquoi le Gouvernement fédéral:

- proposera la tenue de conférences fédérales-provinciales au cours de l'année à venir, notamment d'une conférence des Premiers ministres au début de 1975; et
- modifiera sa structure administrative, d'une part pour améliorer la coordination des lignes de conduite et des programmes fédéraux qui concernent les provinces, d'autre part pour faciliter encore davantage les consultations avec celles-ci.

* * *

Les transports sont un des facteurs clés de l'accroissement des approvisionnements. De façon plus générale, ils sont essentiels au Canada, où ils assurent la libre circulation des personnes et des biens, resserrant ainsi les liens qui unissent les différentes régions de notre pays. Ils jouent un rôle de premier plan dans le fonctionnement de notre commerce intérieur et extérieur. Les transports doivent devenir l'instrument d'un dessein national, et nous permettre d'atteindre d'amples objectifs sociaux et

économiques. L'immensité du Canada est sans aucun doute l'un de ses plus précieux atouts. Il n'en demeure pas moins qu'elle soulève des problèmes particulièrement ardu, notamment ceux de la distance et des communications. Ces problèmes se font surtout sentir dans les provinces et les régions éloignées du centre industriel du pays. Le Gouvernement ne croit pas que les principes sur lesquels reposent le système actuel des transports, ou ses méthodes de gestion et d'exploitation, répondent à nos aspirations nationales, présentes et futures.

Le Gouvernement est d'avis que les tarifs de transport devraient encore être établis suivant le principe de la concurrence entre les divers modes de transport dans les régions où il existe une véritable concurrence. Dans les régions où il n'y a pas vraiment de concurrence, on ne saurait permettre aux tarifs de transport d'atteindre le seuil de tolérance du marché. L'examen des frais qu'entraîne la fourniture de services comparables, lorsque la concurrence est réelle, constitue un meilleur point de repère; le Gouvernement entend travailler à la conclusion d'accords équitables fondés sur ce principe. Il y aura sans doute des cas où ce principe, malgré sa valeur, ne saurait être appliqué, notamment pour permettre la mise en œuvre des lignes de conduite relatives à la réduction des disparités économiques régionales et à une meilleure répartition de l'industrie.

Le Gouvernement effectue en ce moment un examen général de la capacité des réseaux actuels, ferroviaire et routier, aérien et maritime, eu égard aux besoins présents et futurs quant au transport des voyageurs et des marchandises. On étudie également le rôle des différents organismes qui administrent, exploitent et réglementent les transports. Il s'agit là de cerner l'action du Gouvernement à ce sujet dans les secteurs public et privé, de déterminer la manière la plus rationnelle d'utiliser les capitaux disponibles et d'établir le moyen le plus convenable de réaliser l'équilibre entre les règlements en vigueur et l'intervention directe du Gouvernement. Même s'il sera fait appel à la collaboration de toutes les parties intéressées, il faudra, en raison de l'ampleur de ces problèmes, que le Gouvernement fédéral se charge de ces travaux de coordination. De ces diverses initiatives il résultera la mise en œuvre, au cours des prochaines années, selon un rythme adapté à la capacité financière globale du Gouvernement, d'un programme de changements destiné à instaurer un système de transport moderne, sûr, efficace et coordonné.

Le Gouvernement est disposé à entreprendre immédiatement certaines démarches de nature à améliorer les services de transport au Canada, sans nuire d'aucune manière à la révision prochaine de la politique de base:

- un programme sera mis à exécution en collaboration avec les compagnies de chemins de fer et aboutira éventuellement à la création d'un nouveau mécanisme gouvernemental, chargé de la gestion effective de tous les transports terrestres;
- des programmes expérimentaux destinés à améliorer progressivement un certain nombre de services ferroviaires interurbains, pour le transport des voyageurs, seront mis en œuvre immédiatement;
- on fera en sorte qu'il y ait une quantité suffisante de wagons, pour répondre aux besoins futurs, ainsi que pour résoudre les problèmes d'accès par chemin de fer à tous les principaux ports et marchés;

- on améliorera les services de transport depuis et vers les régions éloignées; on accroîtra l'aide offerte aux aéroports situés dans les petites municipalités et on instituera un nouveau programme de subventions aux aéroports situés dans les régions en voie de développement du pays;
- vous serez saisis d'un projet de loi concernant l'aménagement au Canada des installations portuaires les plus efficaces, compte tenu des intérêts locaux, régionaux et nationaux;
- des mesures seront prises pour la construction de cargos brise-glace de propriété canadienne, destinés à servir dans le Nord;
- on proposera l'établissement d'une commission indépendante chargée de faire enquête en cas d'accidents;
- on élaborera de nouvelles lois concernant la marine marchande et la navigation côtière au Canada;
- on veillera à ce que des données concernant le coût du transport ferroviaire soient mises à la disposition des gouvernements provinciaux, en attendant que soit entreprise l'étude d'une loi plus complète sur l'information relative aux transports;
- on prendra d'autres mesures, qui tiendront compte des programmes régionaux et provinciaux d'expansion urbaine, afin d'accroître l'efficacité des réseaux de transport urbain et d'améliorer les services de banlieue.

* * *

Le Gouvernement croit nécessaire d'adopter de nouvelles dispositions en vue de mieux affirmer l'indépendance du Canada et de favoriser sa prise de conscience nationale. A cette fin, il vous proposera des mesures:

- pour réviser les lois relatives aux sociétés; on prévoira entre autres une disposition selon laquelle la majorité des membres du conseil d'administration des compagnies à charte fédérale devront être canadiens;
- pour permettre l'intervention de l'État dans le cas où une société étrangère interdirait à sa filiale canadienne de remplir des commandes d'exportation;
- pour veiller à ce que la transformation des ressources naturelles du Canada destinées à l'exportation se fasse davantage au pays même, ce qui donnera lieu à des consultations avec les provinces et à des négociations avec d'autres pays;
- pour encourager l'innovation technologique au pays et la mettre à la portée de l'industrie canadienne;
- pour faire en sorte que les permis accordés aux navires de pêche demeurent entre les mains des Canadiens;
- pour doter le pays d'une nouvelle Loi sur la citoyenneté;
- pour proclamer *Ó Canada* hymne national du Canada;
- pour restructurer les conseils subventionnés par le Gouvernement fédéral et chargés d'accorder une aide financière à la recherche universitaire dans les domaines des sciences humaines, ainsi que des sciences naturelles;
- pour créer un organisme unique de régie des télécommunications;
- pour instituer un comité mixte de la chambre et du Sénat afin d'étudier les questions relatives à l'avenir de la région de la capitale nationale;

- pour préserver le patrimoine national en incitant les institutions canadiennes à acheter des œuvres d'art, qui, autrement, seraient probablement exportées; et
- pour soutenir les entreprises culturelles canadiennes en étendant la portée des dispositions de la Loi sur l'examen de l'investissement étranger, en stimulant la vente des livres et des magazines canadiens et en engageant des discussions avec les gouvernements provinciaux sur les moyens à prendre pour accroître la diffusion des films canadiens dans les salles de cinéma commerciales du pays.

* * *

Le Gouvernement accordera une attention prioritaire à la santé de la population en général, en insistant particulièrement sur la médecine préventive, notamment par l'amélioration de la condition physique des Canadiens. Une série d'événements athlétiques de première importance, dont les Jeux d'hiver du Canada de 1975, les Jeux olympiques de 1976, les Jeux d'été du Canada de 1977, et les Jeux du Commonwealth de 1978, devraient inciter tous les Canadiens, surtout les jeunes, à accroître leur participation et leurs performances.

L'examen du régime de sécurité sociale se poursuit avec la plus grande diligence. On espère en effet que l'étude des diverses formules de réforme du régime de sécurité du revenu sera suffisamment avancée pour permettre bientôt au ministre fédéral et à ses homologues des provinces de s'entendre sur la formule qu'ils jugeront la meilleure. On compte également que des propositions en vue de la réforme des services sociaux auront été définies d'ici peu.

Au nombre des objectifs prioritaires et pressants que nous nous fixons figurent l'enraiment du pillage de notre planète et l'assainissement de nos eaux, de notre atmosphère et de notre sol. Les mesures législatives suivantes seront prises à ces fins:

- protection accrue contre les substances contaminantes, de manière à favoriser la santé humaine et l'équilibre écologique; et
- réduction du déversement de déchets dans les océans, au moyen d'un accord international.

Le Gouvernement est également résolu à poursuivre le programme qu'il a institué afin de rendre tous les citoyens égaux devant la loi. A cette fin, une loi-cadre sera déposée pour assurer aux femmes un statut égal à celui des hommes dans les domaines de compétence fédérale. Le Gouvernement entend marquer d'une façon toute spéciale, en 1975, l'Année internationale de la femme.

—Autres mesures relatives à l'égalité devant la loi;

- une loi relative aux droits de l'homme;
- des modifications importantes au Code criminel;
- une loi prévoyant, relativement au pétrole et au gaz qui se trouvent dans les réserves indiennes, des taux de redevances comparables à ceux qu'exigent les provinces productrices de pétrole;
- un amendement permettant à la Cour suprême de juger plus expéditivement les causes dont elle est saisie et d'abolir le droit d'appel fondé uniquement sur des motifs d'ordre pécuniaire.

Le nombre des personnes qui cherchent à venir au Canada en qualité d'immigrants, d'étudiants et de travailleurs temporaires a augmenté rapidement. Un Livre vert, qui sera bientôt publié, servira de base à l'examen de

cette question par la population, de même que par les autorités fédérales et provinciales.

Le volume des affaires publiques dont le Parlement est saisi augmente d'une année à l'autre, et la présente session ne fera pas exception à la règle. On est généralement d'avis, tant au Parlement qu'à l'extérieur, qu'il faudrait modifier les règlements de la Chambre des communes de façon à permettre aux députés de tous les partis, au pouvoir ou dans l'opposition, de s'acquitter plus efficacement de tâches de plus en plus lourdes. Vu l'urgence de la question, le Gouvernement tentera d'obtenir l'appui de la Chambre, indépendamment des affiliations de partis, au sujet des réformes qu'il propose d'apporter aux règles de procédure parlementaire et au sujet des mesures dont vous serez saisis et qui porteront:

- sur la redistribution des sièges à la Chambre des communes;
- sur la mise en ondes des débats de la Chambre;
- sur la possibilité de conflits d'intérêts chez les députés et chez les sénateurs.

Des modifications seront proposées à la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique.

Vous serez invités à étudier d'autres mesures législatives.

Membres de la Chambre des communes,

Le Gouvernement se propose de présenter un budget au début de la session.

Vous serez priés de voter les fonds requis pour les services et les paiements autorisés par le Parlement.

Honorables Membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Puisse la Divine Providence vous guider dans vos délibérations.

M. Trudeau, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Liste, en français et en anglais, des mesures auxquelles Son Excellence l'Administrateur a fait allusion dans le discours du Trône. (Document parlementaire n° 301-1/371).

Il est convenu,—Que cette liste soit imprimée aux *Débats* de ce jour.

Sur motion de M. Trudeau, appuyé par M. Sharp, il est ordonné,—Que le discours du Trône, que Son Excellence a prononcé aujourd'hui devant les deux Chambres du Parlement, soit pris en considération à la prochaine séance de la Chambre.

M. Trudeau, membre du conseil privé de la Reine, remet un message de Son Excellence l'Administrateur M. l'Orateur en donne lecture ainsi qu'il suit:

BORA LASKIN:

Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement du Canada transmet à la Chambre des communes une copie

authentique d'un décret du conseil portant nomination des membres ci-après du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui agiront avec l'Orateur de la Chambre des communes en qualité de commissaires, aux fins et en vertu des dispositions du chapitre H-9 des Statuts révisés du Canada de 1970, intitulé: Loi concernant la Chambre des communes:

l'honorable Mitchell Sharp
l'honorable Allan Joseph MacEachen
l'honorable Charles Mills Drury
l'honorable Jean Chrétien

Sur motion de M. Trudeau, appuyé par M. Sharp, il est résolu,—Qu'un Comité spécial soit institué en vertu des dispositions de l'article 65 du Règlement, aux fins de dresser et présenter une liste des députés qui doivent composer les Comités permanents de la Chambre; ce Comité se composant de messieurs Sharp, Lefebvre, Baldwin, McKinley, Knowles (Winnipeg-Nord-Centre) et Fortin, et que l'application des dispositions du paragraphe (1) de l'article 65 du Règlement concernant le nombre des députés du Comité soit suspendue.

Sur motion de M. Trudeau, appuyé par M. Sharp, M. Gérald Laniel, député de la circonscription électorale de Beauharnois-Salaberry, est élu président des Comités pléniers de la Chambre.

Sur motion de M. Trudeau, appuyé par M. Sharp, M. Keith Penner, député de la circonscription électorale de Thunder Bay, est nommé vice-président des Comités pléniers de la Chambre.

Sur motion de M. Trudeau, appuyé par M. Sharp, madame Albanie Morin, député de la circonscription électorale de Louis-Hébert, est nommée vice-président adjoint des Comités pléniers de la Chambre.

Sur motion de M. Trudeau, appuyé par M. Sharp, il est ordonné, Que, nonobstant les dispositions du paragraphe (3) de l'article 6 du Règlement, la Chambre ne soit pas ajournée le mercredi 2 octobre 1974 avant que les chefs de tous les partis aient pris la parole à l'occasion du débat sur l'Adresse.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. l'Orateur,—Rapport (en français et en anglais) du Bibliothécaire parlementaire, conformément à l'article 2 du Règlement, concernant la Bibliothèque du Parlement (Document parlementaire n° 301-1/3).

Par M. Trudeau, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) du Conseil de fiducie du Fonds canadien de recherches de la Reine Élisabeth II sur les maladies de l'enfance, y compris les états financiers du Conseil et le rapport de l'auditeur général y afférent, pour l'année financière terminée le 31 mars 1974, conformément à l'article 15 de la Loi sur le Fonds canadien de recherches de la Reine Élisabeth II, chapitre Q-1, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/224).

Par M. Allmand, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) sur l'administration de la Partie I de la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, pour l'année financière terminée le 31 mars 1974, conformément à l'article 26 de cette Loi, chapitre R-11, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/231).

Par M. Allmand,—Rapport (en français et en anglais) de l'auditeur général concernant l'examen des comptes et de l'état financier de la caisse de retraite de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge) pour l'année financière terminée le 31 mars 1974, conformément au paragraphe (4) de l'article 55 de la Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada, chapitre R-10, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/232).

Par M. Andras, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) concernant le nombre et le montant des prêts consentis aux immigrants en vertu du paragraphe (1) de l'article 65 de la Loi sur l'immigration au cours de l'année financière terminée le 31 mars 1974, conformément au paragraphe (6) de l'article 65 de cette Loi, chapitre I-2, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/159).

Par M. Andras,—Rapport (en français et en anglais) de l'auditeur général sur la situation du Compte d'assurance-chômage et sur les opérations de la Commission pour l'année financière terminée le 31 mars 1974, conformément à l'article 138 de la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage, chapitre 48, Statuts du Canada, 1970-1971-1972 et à l'article 16 de la Loi relative aux rentes de l'État, chapitre G-6, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/253).

Par M. Buchanan, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) concernant le nombre et le montant des prêts consentis aux Indiens en vertu du paragraphe (1) de l'article 70 de la Loi sur les Indiens au cours de l'année financière terminée le 31 mars 1974, conformément au paragraphe (6) de l'article 70 de cette Loi, chapitre I-6, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/161).

Par M. Buchanan,—Rapport (en français et en anglais) de l'auditeur général concernant l'examen des comptes et des états financiers de la Commission des champs de bataille nationaux pour l'année financière terminée le 31 mars 1974, conformément à l'article 12 de la Loi concernant les champs de bataille nationaux de Québec, chapitre 57, Statuts du Canada, 1907-1908. (Document parlementaire n° 301-1/194).

Par M. Buchanan,—Budgets révisés d'établissement de la Commission des champs de bataille nationaux pour les années financières terminées le 31 mars 1973 et le

31 mars 1974, conformément au paragraphe (2) de l'article 70 de la Loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970, ainsi que l'arrêté en conseil C.P. 1974-1285 en date du 30 mai 1974 approuvant ces budgets. (Textes français et anglais). Document parlementaire n° 301-1/194A).

Par M. Buchanan,—Budget d'établissement de la Commission des champs de bataille nationaux pour l'année financière se terminant le 31 mars 1975, conformément au paragraphe (2) de l'article 70 de la Loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970, ainsi que l'arrêté en conseil C.P. 1974-1286 en date du 30 mai 1974 approuvant ce budget. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 301-1/194B).

Par M. Buchanan,—Rapport de la Commission d'énergie de Nord canadien pour l'année financière terminée le 31 mars 1974, conformément à l'article 24 de la Loi sur la Commission d'énergie de Nord canadien, chapitre N-21, S.R.C., 1970, y compris les comptes et les états financiers ainsi que le rapport de l'auditeur général y afférent, conformément au paragraphe (3) de l'article 75 de la Loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 301-1/196).

Par M. Buchanan,—Rapport (en français et en anglais) au sujet de l'état de tous les deniers remboursés sous le régime de la Loi des remboursements (ressources naturelles), au cours de la période allant du 27 février 1974 jusqu'au 29 septembre 1974, conformément à l'article 5 de cette Loi, chapitre 35, Statuts du Canada, 1932. (Document parlementaire n° 301-1/225).

Par M. Buchanan,—Rapport (en français et en anglais) au sujet de l'état des répartitions et mises à point des dettes contractées pour avances de graines de semences, de fourrage pour les animaux et pour aides sous toute autre forme, effectuées au cours de la période allant du 27 février jusqu'au 29 septembre 1974, conformément à l'article 2 de la Loi concernant certaines créances de la Couronne, chapitre 51, Statuts du Canada, 1926-1927. (Document parlementaire n° 301-1/237).

Par M. Buchanan,—Exemplaires (en français et en anglais) des Ordonnances rendues par le Conseil du Territoire du Yukon sanctionnées le 31 juillet 1973, conformément au paragraphe (1) de l'article 20 de la Loi sur le Yukon, chapitre Y-2, S.R.C., 1970 ainsi que copie (en anglais) de l'arrêté en conseil C.P. 1973-3018, en date du 4 octobre 1973 approuvant ces Ordonnances. (Document parlementaire n° 301-1/263).

Par M. Chrétien, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) de la Société canadienne des brevets et d'exploitation Limitée, y compris les comptes et les états financiers ainsi que le rapport de l'auditeur général y afférent, à ce sujet, pour l'année financière terminée le 31 mars 1974, conformément au paragraphe (3) de l'article 75 de la Loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/104).

Par M. Danson, membre du Conseil privé de la Reine,—Budget d'établissement de la Société centrale d'hypothèques et de logement, pour l'année civile 1974 tel qu'approuvé par l'arrêté en conseil C.P. 1974-1282, en date du 30 mai 1974, conformément au paragraphe (2) de l'article 70 de la Loi sur l'administration financière,

chapitre F-10, S.R.C., 1970. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 301-1/109).

Par M. Drury, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) du Conseil national de recherches du Canada, pour l'année financière terminée le 31 mars 1974, conformément à l'article 16 de la Loi sur le Conseil national de recherches, chapitre N-14, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/192).

Par M. Drury,—Rapport (en français et en anglais) du Conseil des Sciences du Canada, pour l'année financière terminée le 31 mars 1974, conformément à l'article 19 de la Loi sur le Conseil des Sciences du Canada, chapitre S-5, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/234).

Par M. Gillespie, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport du Conseil canadien des normes, y compris les comptes et les états financiers ainsi que le rapport de l'auditeur général y afférent, pour l'année financière terminée le 31 mars 1974, conformément à l'article 20 de la Loi sur le Conseil canadien des normes, chapitre 41 (1^{er} supplément), S.R.C., 1970. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 301-1/76).

Par M. Gillespie,—Rapport (en français et en anglais) aux termes de la Loi sur les déclarations des corporations et des syndicats ouvriers, Partie II—Syndicats ouvriers—pour l'année civile 1972, conformément au paragraphe (1) de l'article 18 de cette Loi, chapitre C-31, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/115).

Par M. Goyer, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) des Arsenaux Canadiens Limitée, y compris les comptes et les états financiers ainsi que le rapport de l'auditeur général y afférent, pour l'année financière terminée le 31 mars 1974, conformément au paragraphe (3) de l'article 75 de la Loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/85).

Par M. Goyer,—Rapport (en français et en anglais) de la Corporation commerciale canadienne, y compris les comptes et les états financiers ainsi que le rapport de l'auditeur général y afférent, pour l'année financière terminée le 31 mars 1974, conformément au paragraphe (1) de l'article 13 de la Loi sur la Corporation commerciale canadienne, chapitre C-6, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/88).

Par M. Goyer,—Rapport (en français et en anglais) de la Corporation de disposition des biens de la Couronne, y compris les comptes et les états financiers ainsi que le rapport de l'auditeur général y afférent, pour l'année financière terminée le 31 mars 1974, conformément à l'article 14 de la Loi sur les biens de surplus de la Couronne, chapitre S-20, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/117).

Par M. Goyer,—Rapport (en français et en anglais) du directeur de la Monnaie royale canadienne, y compris les comptes et les états financiers ainsi que le rapport de l'auditeur général y afférent, à ce sujet, pour l'année civile 1973, conformément au paragraphe (3) de l'article 75 de la Loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/176).

Par M. Goyer,—Exemplaires (en français et en anglais) du budget d'établissement de la Monnaie royale

canadienne pour l'année civile 1974, conformément au paragraphe (2) de l'article 70 de la Loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970 et de l'arrêté en conseil C.P. 1974-1097, en date du 10 mai 1974, approuvant ce budget. (Document parlementaire n° 301-1/176A).

Par M. Goyer,—Rapport (en français et en anglais) de la Société Polymer Limitée, y compris les comptes et les états financiers, pour l'année civile 1973, conformément au paragraphe (3) de l'article 75 de la Loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/208).

Par M. Jamieson, membre du Conseil privé de la Reine,—Supplément (en français et en anglais) au rapport de la Société de développement du Cap-Breton pour l'année civile 1973, couvrant la période allant jusqu'au 31 mars 1974, y compris les états financiers pour cette période, conformément au paragraphe (1) de l'article 33 de la Loi sur la Société de développement du Cap-Breton, chapitre C-13, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/106).

Par M. Jamieson,—Rapport (en français et en anglais) sur l'application de la Loi sur les subventions au développement régional pour le mois de mars 1974, conformément à l'article 16 de cette Loi, chapitre R-3, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/324).

Par M. Jamieson,—Rapport (en français et en anglais) sur l'application de la Loi sur les subventions au développement régional pour le mois d'avril 1974, conformément à l'article 16 de cette loi, chapitre R-3, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/325).

Par M. Jamieson,—Rapport (en français et en anglais) sur l'application de la Loi sur les subventions au développement régional pour le mois de juin 1974, conformément à l'article 16 de cette loi, chapitre R-3, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/326).

Par M. Jamieson,—Rapport (en français et en anglais) sur l'application de la Loi sur les subventions au développement régional pour le mois de mai 1974, conformément à l'article 16 de cette Loi, chapitre R-3, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/333).

Par M. Lalonde, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) sur l'administration des allocations aux aveugles du Canada, pour l'année financière terminée le 31 mars 1973, conformément à l'article 12 de la Loi sur les aveugles, chapitre B-7, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/73).

Par M. Lalonde,—Rapport (en français et en anglais) sur l'administration des allocations aux invalides du Canada, pour l'année financière terminée le 31 mars 1973, conformément à l'article 12 de la Loi sur les invalides, chapitre D-6, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/121).

Par M. Lalonde,—Rapport (en français et en anglais) sur les dépenses et l'administration relatives à la Loi sur les allocations familiales, pour l'année financière

terminée le 31 mars 1974, conformément à l'article 14 de cette Loi, chapitre F-1, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/141).

Par M. Lalonde,—Rapport (en français et en anglais) sur l'application de la Loi sur la Caisse d'aide à la santé, pour l'année financière terminée le 31 mars 1974, conformément à l'article 13 de cette Loi, chapitre H-4, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/156).

Par M. Lalonde,—Rapport (en français et en anglais) sur l'application des accords avec les provinces au titre de la Loi sur l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques pour l'année financière terminée le 31 mars 1973, conformément à l'article 9 de cette Loi, chapitre H-8, S.R.C. 1970. (Document parlementaire n° 301-1/157).

Par M. Lalonde,—Rapport (en français et en anglais) sur l'administration de l'assistance-vieillesse au Canada, pour l'année financière terminée le 31 mars 1973, conformément à l'article 12 de la Loi sur l'assistance-vieillesse, chapitre O-5, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/203).

Par M. Lalonde,—Rapport (en français et en anglais) sur l'application de la Loi sur la sécurité de la vieillesse comprenant un compte des recettes et déboursés, pour l'année financière terminée le 31 mars 1974, conformément à l'article 26 de cette Loi, chapitre O-6, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/204).

Par M. Lalonde,—Rapport (en français et en anglais) concernant les dépenses et l'administration relatives à la Loi sur l'assistance-chômage, pour l'année financière terminée le 31 mars 1973, conformément à l'article 8 de cette Loi, chapitre U-1, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/251).

Par M. Lalonde,—Rapport (en français et en anglais) relatif à la Loi sur la réadaptation professionnelle des invalides, pour l'année financière terminée le 31 mars 1974, conformément à l'article 8 de cette Loi, chapitre V-7, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/257).

Par M. Lalonde,—Rapport (en français et en anglais) sur l'application de la Loi sur les allocations aux jeunes pour l'année financière terminée le 31 mars 1974, conformément à l'article 13 de cette Loi, chapitre Y-1, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/262).

Par M. MacDonald (Cardigan), membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) de la Commission du Fonds de bienfaisance de l'armée, y compris les comptes et les états financiers ainsi que le rapport de l'auditeur général y afférent, pour l'année financière terminée le 31 mars 1974, conformément à l'article 13 de la Loi sur le Fonds de bienfaisance de l'armée, chapitre A-16, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/58).

Par M. MacDonald (Cardigan),—État relatif aux opérations découlant de la Loi sur l'assurance des soldats de retour au pays pour l'année financière terminée le

31 mars 1974, conformément au paragraphe (2) de l'article 17 de cette Loi, chapitre 59, Statuts du Canada, 1951. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 301-1/228).

Par M. MacDonald (Cardigan),—État relatif aux opérations découlant de la Loi sur l'assurance des anciens combattants pour l'année financière terminée le 31 mars 1974, conformément au paragraphe (2) de l'article 18 de cette Loi, chapitre V-3, S.R.C., 1970. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 301-1/254).

Par M. MacDonald (Cardigan),—État détaillé des engagements financiers conclus et des dépenses faites sous le régime de Loi sur les terres destinées aux anciens combattants, pour l'année financière terminée le 31 mars 1974, conformément à l'article 49 de cette Loi, chapitre V-4, S.R.C., 1970. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 301-1/256).

Par M. Macdonald (Rosedale), membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) de la Commission de contrôle de l'énergie atomique du Canada, pour l'année financière terminée le 31 mars 1974, conformément au paragraphe (1) de l'article 20 de la Loi sur le contrôle de l'énergie atomique, chapitre A-19, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/61).

Par M. Macdonald (Rosedale),—Rapport (en français et en anglais) de l'Énergie atomique du Canada, Limitée, y compris les comptes et les états financiers ainsi que le rapport de l'auditeur général y afférent, pour l'année financière terminée le 31 mars 1974, conformément au paragraphe (3) de l'article 75 de la Loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/62).

Par M. Marchand (Langelier), membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) de la Société Air Canada pour l'année civile 1973, conformément à l'article 27 de la Loi constituant Air Canada, chapitre A-11, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/54).

Par M. Marchand (Langelier),—Rapport (en français et en anglais) de la Caisse de réclamations de la pollution maritime pour l'année financière terminée le 31 mars 1974, conformément à l'article 47 de la Loi sur la Marine marchande du Canada, chapitre 27, S.R.C., 1970 (2^e Supplément). (Document parlementaire n° 301-1/59).

Par M. Marchand (Langelier),—Rapport (en français et en anglais) des Chemins de fer nationaux du Canada pour l'année civile 1973, conformément à l'article 40 de la Loi sur les Chemins de fer nationaux du Canada, chapitre C-10, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/96).

Par M. Marchand (Langelier),—Rapport au Parlement (en français et en anglais) des vérificateurs concernant les comptes du réseau des Chemins de fer nationaux du Canada pour l'année civile 1973, conformément à l'article 40 de la Loi sur les Chemins de fer nationaux du Canada, chapitre C-10, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/97).

Par M. Marchand (Langelier),—Rapport au Parlement (en français et en anglais) des vérificateurs concernant

les comptes du réseau des Chemins de fer nationaux du Canada pour l'année civile 1973, conformément à l'article 40 de la Loi sur les Chemins de fer nationaux du Canada, chapitre C-10, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/97A).

Par M. Marchand (Langelier),—Budgets d'établissement et d'exploitation des Chemins de fer nationaux du Canada pour l'année civile 1974, conformément au paragraphe (2) de l'article 37 de la Loi sur les Chemins de fer nationaux du Canada, chapitre C-10 et du paragraphe (2) de l'article 70 de la Loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970, ainsi que l'arrêté en conseil C.P. 1974-2107, en date du 19 septembre 1974, approuvant ces budgets. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 301-1/98).

Par M. Marchand (Langelier),—Rapport (en français et en anglais) du Trust des titres des chemins de fer nationaux du Canada pour l'année civile 1973, conformément à l'article 17 de la Loi sur la révision du capital des chemins de fer nationaux du Canada, chapitre 311, S.R.C., 1952. (Document parlementaire n° 301-1/101).

Par M. Marchand (Langelier),—Rapport (en français et en anglais) du Conseil des ports nationaux, y compris les comptes et les états financiers ainsi que le rapport de l'auditeur général y afférent, pour l'année civile 1973, conformément à l'article 32 de la Loi sur le Conseil des ports nationaux, chapitre N-8, S.R.C. 1970. (Document parlementaire n° 301-1/154).

Par M. Marchand (Langelier),—Budget d'établissement du Conseil des ports nationaux, pour l'année civile 1974, conformément au paragraphe (2) de l'article 70 de la Loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970 et l'arrêté en conseil C.P. 1974-964, en date du 25 avril 1974, approuvant ce budget. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 301-1/155).

Par M. Marchand (Langelier),—Rapport (en français et en anglais) de la Société des Transports du Nord Limitée, y compris les comptes et les états financiers ainsi que le rapport de l'auditeur général y afférent, pour l'année civile 1973, conformément au paragraphe (3) de l'article 75 de la Loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/201).

Par M. Marchand (Langelier),—Budget d'établissement de la Société des Transports du Nord Limitée, pour l'année civile 1974, conformément au paragraphe (2) de l'article 70 de la Loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970, ainsi que l'arrêté en conseil C.P. 1974-1169, en date du 17 mai 1974, approuvant ce budget. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 301-1/202).

Par M. Marchand (Langelier),—Rapport (en français et en anglais) de la *Seaway International Bridge Corporation Ltd.*, y compris les comptes et les états financiers ainsi que le rapport de l'auditeur général y afférent, pour l'année civile 1973, conformément au paragraphe (3) de l'article 75 de la Loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/235).

Par M. Marchand (Langelier),—Rapport (en français et en anglais) de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, y compris les comptes et les états financiers ainsi que le rapport de l'auditeur général y afférent, pour l'année civile 1973, conformément au paragraphe (3) de l'article 75 et de la Loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/242).

Par M. Marchand (Langelier),—Budget d'établissement de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent pour l'année civile 1974, conformément au paragraphe (2) de l'article 70 de la Loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970, ainsi que l'arrêté en conseil C.P. 1974-1037, en date du 2 mai 1974, approuvant ce budget. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 301-1/243).

Par M. Marchand (Langelier),—Relevé des recettes de quaiage, des droits portuaires et une liste de tous les baux consentis sous le régime de la Loi sur les ports et jetées de l'État pour l'année financière terminée le 31 mars 1974, conformément aux articles 14 et 18 de cette loi, chapitre G-9, S.R.C., 1970. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 301-1/261).

Par M. Marchand (Langelier),—Rapport (en français et en anglais) de la Direction de la sécurité automobile et routière, pour l'année financière terminée le 31 mars 1973, conformément à l'article 20 de la Loi sur la sécurité des véhicules automobiles, chapitre 26, S.R.C., 1970, (1^{er} Supplément). (Document parlementaire n° 301-1/370).

Par M. Marchand (Langelier),—Rapport (en français et en anglais) de l'Administration de pilotage de l'Atlantique, y compris les comptes et les états financiers ainsi que le rapport de l'auditeur général y afférent, pour l'année civile 1973, conformément à l'article 28 de la Loi sur le pilotage, chapitre 52, Statuts du Canada 1970-1971-1972. (Document parlementaire n° 301-1/415).

Par M. Marchand (Langelier),—Rapport (en français et en anglais) de l'Administration de pilotage des Laurentides, y compris les comptes et les états financiers ainsi que le rapport de l'auditeur général y afférent, pour l'année civile 1973, conformément à l'article 28 de la Loi sur le pilotage, chapitre 52, Statuts du Canada 1970-1971-1972. (Document parlementaire n° 301-1/416).

Par M. Marchand (Langelier),—Rapport (en français et en anglais) de l'Administration de pilotage des Grands Lacs, y compris les comptes et les états financiers ainsi que le rapport de l'auditeur général y afférent, pour l'année civile 1973, conformément à l'article 28 de la Loi sur le pilotage, chapitre 52, Statuts du Canada 1970-1971-1972. (Document parlementaire n° 301-1/417).

Par M. Marchand (Langelier),—Rapport (en français et en anglais) de l'Administration de pilotage du Pacifique, y compris les comptes et les états financiers ainsi que le rapport de l'auditeur général y afférent, pour l'année civile 1973, conformément à l'article 28 de la Loi sur le pilotage, chapitre 52, Statuts du Canada 1970-1971-1972. (Document parlementaire n° 301-1/418).

Par M. Munro (Hamilton-Est), membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et anglais)

des mesures prises en vertu du Code canadien du travail Partie III (Normes du travail), au cours de l'année financière terminée le 31 mars 1974, conformément à l'article 75 du Code canadien du travail, chapitre L-1, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/82).

Par M. Ouellet, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et anglais) sur l'administration de la Loi sur les arrangements entre cultivateurs et créanciers, pour l'année financière terminée le 31 mars 1974, conformément au paragraphe (2) de l'article 41 de cette Loi, chapitre F-5, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/145).

Par M. Ouellet,—Copies (en français et anglais) de l'arrêté en conseil C.P. 1974-1100, en date du 14 mars 1974, modifiant la Partie I de l'annexe de la Loi sur les produits dangereux, conformément au paragraphe (3) de l'article 8 de cette Loi, chapitre H-3, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/160).

Par M. Ouellet,—Copies (en français et anglais) de l'arrêté en conseil C.P. 1974-1101, en date du 14 mai 1974, modifiant la Partie II de l'annexe de la Loi sur les produits dangereux, conformément au paragraphe (3) de l'article 8 de cette Loi, chapitre H-3, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/160A).

Par M. Ouellet,—Copies (en français et anglais) de l'arrêté en conseil C.P. 1974-1192, en date du 30 mai 1974, modifiant la Partie I de l'annexe de la Loi sur les produits dangereux, conformément au paragraphe (3) de l'article 8 de cette Loi, chapitre H-3, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/160B).

Par M. Ouellet,—Copies (en français et anglais) de l'arrêté en conseil C.P. 1974-1193, en date du 30 mai 1974, modifiant la Partie II de l'annexe de la Loi sur les produits dangereux, conformément au paragraphe (3) de l'article 8 de cette Loi, chapitre H-3, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/160C).

Par M. Ouellet,—Copies (en français et en anglais) de l'arrêté en conseil C.P. 1974-1328, en date du 6 juin 1974, modifiant la Partie II de l'annexe de la Loi sur les produits dangereux, conformément au paragraphe (3) de l'article 8 de cette Loi, chapitre H-3, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/160D).

Par M. Ouellet,—Copies (en français et en anglais) de l'arrêté en conseil C.P. 1974-1332, en date du 6 juin 1974, modifiant la Partie I de l'annexe de la Loi sur les produits dangereux, conformément au paragraphe (3) de l'article 8 de cette Loi, chapitre H-3, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/160E).

Par M. Ouellet,—Copies (en français et en anglais) de l'arrêté en conseil C.P. 1974-1521, en date du 4 juillet 1974, modifiant la Partie I de l'annexe de la Loi sur les produits dangereux, conformément au paragraphe (3) de l'article 8 de cette Loi, chapitre H-3, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/160F).

Par M. Ouellet,—Copies (en français et en anglais) de l'arrêté en conseil C.P. 1974-1522, en date du 4 juillet 1974, modifiant la Partie II de l'annexe de la Loi sur les produits dangereux, conformément au paragraphe (3) de l'article 8 de cette Loi, chapitre H-3, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/160G).

Par M. Ouellet,—Copies (en français et en anglais) de l'arrêté en conseil C.P. 1974-1544, en date du 16 juillet 1974, modifiant la Partie I de l'annexe de la Loi sur les produits dangereux, conformément au paragraphe (3) de l'article 8 de cette Loi, chapitre H-3, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/160H).

Par M^{me} Sauvé, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) de l'Office des prix des produits de pêche, pour l'année financière terminée le 31 mars 1974, conformément à l'article 7 de la Loi sur le soutien des prix des produits de la pêche, chapitre F-23, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/148).

Par M. Turner (Ottawa-Carleton) membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport semestriel (en français et en anglais) relatif à la Loi concernant les Jeux olympiques de 1976—Pièces olympiques—pour la période terminée le 31 mars 1974, conformément aux paragraphes (1) et (3) de l'article 13 de cette Loi, chapitre 31, Statuts du Canada, 1973-1974. (Document parlementaire n° 301-1/60).

Par M. Turner (Ottawa-Carleton),—Relevé relatif au passif-dépôts des banques à charte du Canada au 30 avril 1974, conformément au paragraphe (1) de l'article 119 de la Loi sur les banques, chapitre B-1, S.R.C., 1970. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 301-1/70).

Par M. Turner (Ottawa-Carleton),—État concernant l'application de la Loi sur l'assurance du service civil, pour l'année financière terminée le 31 mars 1974, conformément au paragraphe (2) de l'article 21 de cette Loi, chapitre 49, S.R.C., 1952. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 301-1/110).

Par M. Turner (Ottawa-Carleton),—Rapport (en français et en anglais) du surintendant des Assurances sur l'administration de la Loi sur les normes des prestations de pension, pour l'année financière terminée le 31 mars 1974, conformément à l'article 22 de cette Loi, chapitre P-8, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/207).

Par M. Whelan, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) de l'Office des produits agricoles, pour l'année financière terminée le 31 mars 1974, conformément à l'article 7 de la Loi sur l'Office des produits agricoles, chapitre A-5, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/51).

Par M. Whelan,—Rapport (en français et en anglais) de l'Office de stabilisation des prix agricoles, pour l'année financière terminée le 31 mars 1974, conformément à l'article 14 de la Loi sur la stabilisation des prix agricoles, chapitre A-9, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/52).

Par M. Whelan,—Rapport (en français et en anglais) concernant le fonctionnement des accords conclus et les paiements faits aux provinces en vertu de la Loi sur l'assurance-récolte au cours de l'année financière terminée le 31 mars 1973, conformément à l'article 13 de cette Loi, chapitre C-36, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/116).

Par M. Whelan,—Rapport (en français et en anglais) de la Société du crédit agricole, y compris les comptes et les états financiers ainsi que le rapport de l'auditeur général à ce sujet, pour l'année financière terminée le 31 mars 1974, conformément au paragraphe (3) de l'article 75 de la Loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/142).

Rapport (en français et en anglais) de la Société royale du Canada, 1974, conformément à l'article 9 de la Loi constituant en société la Société royale du Canada, chapitre 46, Statuts du Canada, 1883, ainsi que les états financiers pour la période terminée le 28 février 1974. (Document parlementaire n° 301-1/233).

A 4 h. 39 de l'après-midi, sur motion de M. Trudeau, appuyé par M. Sharp, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (2) de l'article 2 du Règlement.

N° 2

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MARDI 1^{er} OCTOBRE 1974

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Drury, au nom de M. Turner (Ottawa-Carleton), membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Avis de motion des voies et moyens modifiant le Tarif des douanes. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 301-1/311).

En conformité des dispositions du paragraphe (2) de l'article 60 du Règlement, M. Sharp désigne un jour pour l'étude d'une motion des voies et moyens déposée sur la Table plus tôt aujourd'hui.

Sur motion de M. Sharp, appuyé par M. Chrétien, il est ordonné, conformément à l'article 58 du Règlement,—Que la Chambre prenne en considération à sa prochaine séance les travaux relatifs aux subsides.

Il est donné lecture de l'ordre relatif à la prise en considération du discours du Trône prononcé par Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement du Canada devant les deux Chambres du Parlement.

M. Duclos, appuyé par M. Lee, propose,—Que l'Adresse, dont le texte suit, soit présentée à Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement du Canada:

A Son Excellence le très honorable Bora Laskin, Juge en chef du Canada et Administrateur du Gouvernement du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:

Nous, sujets très dévoués et fidèles de Sa Majesté, la Chambre des communes du Canada, assemblée en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'Elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Il s'élève un débat, et ce débat est ajourné sur motion de M. Stanfield, appuyé par M. Wagner.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément à l'article 41(1) du Règlement savoir:

Par M. Faulkner, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) de la Commission de la Fonction publique du Canada, pour l'année civile

1973, conformément à l'article 45 de la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique, chapitre P-32, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/216).

Par M. Faulkner,—Rapport (en français et en anglais) sur les postes ou les personnes soustraits en totalité ou en partie à l'application de la Loi sur l'emploi de la Fonction publique pour l'année civile 1973, conformément à l'article 45 de la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique, chapitre P-32, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/217).

Par M. Faulkner,—Rapport (en français et en anglais) de la Commission de la Fonction publique sur la délégation de pouvoirs en matière de personnel pour l'année civile 1973, conformément à l'article 45 de la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique, chapitre P-32, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/218).

Par M. Faulkner,—Rapport (en français et en anglais) des musées nationaux du Canada, pour l'année financière terminée le 31 mars 1974, conformément à l'article 22 de la Loi sur les musées nationaux du Canada, chapitre N-12, S.R.C., 1970, ainsi que le rapport de l'auditeur général y afférent. (Document parlementaire n° 301-1/300).

Par M. Gillespie, membre du Conseil privé de la Reine,—Budget d'établissement de la Société pour l'expansion des exportations pour l'année civile 1973 (texte anglais), conformément au paragraphe (2) de l'article 70 de la Loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970, ainsi que copies (en français et en anglais) de l'arrêté en conseil C.P. 1973-3647, en date du 22 novembre 1973, approuvant ce budget. (Document parlementaire n° 301-1/289).

Par M. Gillespie,—Budget d'établissement de la Société pour l'expansion des exportations pour l'année civile 1974 (texte anglais), conformément au paragraphe (2) de l'article 70 de la Loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970, ainsi que copies (en français et en anglais) de l'arrêté en conseil C.P. 1974-1287, en date du 30 mai 1974, approuvant ce budget. (Document parlementaire n° 301-1/289A).

Par M. Macdonald (Rosedale), membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) concernant l'application de la Loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or, pour l'année financière terminée le 31 mars 1974, conformément à l'article 10

de cette Loi, chapitre E-5, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/131).

Par M. MacEachen, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) du Centre de recherche pour le développement international, pour l'année financière terminée le 31 mars 1974, conformément à l'article 22 de la Loi sur le Centre de recherches pour le développement international, chapitre 21 (1^{er} supplément), S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/365).

Par M. MacEachen,—Rapport (en français et en anglais) sur l'activité de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, pour l'année financière terminée le 31 mars 1974, conformément à l'article 3 de la Loi sur l'Organisation de l'alimentation et l'agriculture des Nations Unies, chapitre F-26, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-6/3).

Par M^{me} Sauvé, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) sur les opérations effectuées en vertu de la Loi sur les ressources en eau du Canada au cours de la période terminée le 31 mars 1974, conformément à l'article 36 de cette Loi, chapitre 5, S.R.C., 1970 (1^{er} supplément). (Document parlementaire n° 301-1/363).

Par M. Turner (Ottawa-Carleton) membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) du surintendant des assurances du Canada, Volume I,—Précis des États des Compagnies d'assurance au Canada, pour l'année civile 1973, conformément à l'article 8 de la Loi sur le département des assurances, chapitre I-17, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/165).

Par M. Whelan, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) sur l'activité sous le régime de la Loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, pour la campagne agricole terminée le 31 juillet 1973, conformément à l'article 12 de cette Loi, chapitre P-16, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/210).

A 3 h. 38 de l'après-midi, sur motion de M. Sharp, appuyé par M. Drury, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (2) de l'article 2 du Règlement.

N° 3

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MERCREDI 2 OCTOBRE 1974

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Macdonald (Rosedale), membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Avis de motion des voies et moyens au sujet de l'exportation du pétrole du Canada. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 301-1/310).

En conformité des dispositions du paragraphe (2) de l'article 60 du Règlement, M. Sharp désigne un jour pour l'étude d'une motion des voies et moyens déposée sur la Table plus tôt aujourd'hui.

M. Ouellet, appuyé par M. Sharp, dépose, avec la permission de la Chambre, le Bill C-2, Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et la Loi sur les banques et abrogeant la Loi ayant pour objet la modification de la Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et le Code criminel, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

M. Sharp, appuyé par M. Drury, dépose, avec la permission de la Chambre, le Bill C-3, Loi modifiant les Actes de l'Amérique du Nord britannique, 1867 à 1965, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Le texte du message et de la recommandation de l'Administrateur, imprimé en conformité des dispositions du paragraphe (2) de l'article 62 du Règlement, au sujet du bill précité se lit ainsi:

Son Excellence l'Administrateur recommande à la Chambre des communes une mesure portant de cent dix à cent douze le nombre maximum de sénateurs.

M. MacDonald (Cardigan), appuyé par M. Sharp, dépose, avec la permission de la Chambre, le Bill C-4, Loi modifiant la Loi sur les allocations aux anciens combattants et la Loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Le texte du message et de la recommandation de l'Administrateur, imprimé en conformité des dispositions du paragraphe (2) de l'article 62 du Règlement, au sujet du bill précité se lit ainsi:

Son Excellence l'Administrateur recommande à la Chambre des communes une mesure a) modifiant la Loi sur les allocations aux anciens combattants de façon à prévoir, de la manière prescrite, l'égalité de statut pour les personnes de sexe masculin et féminin; créant un nouveau droit à l'allocation au profit des veufs d'anciens combattants de sexe féminin âgés de soixante ans; pré-

voyant, de la manière prescrite, des modifications au calcul des allocations payables aux anciens combattants qui sont mariés l'un à l'autre; prévoyant le versement au conjoint survivant d'une somme supplémentaire, à titre d'allocation spéciale, à l'égard d'enfants à charge d'anciens combattants et en cas de cécité; prévoyant le versement d'une allocation à certaines veuves qui ont des enfants à charge; prévoyant le versement d'une allocation à une veuve qui a subvenu aux besoins d'un ancien combattant; portant de 21 à 25 ans l'âge maximum jusque auquel peut être payée une allocation à un enfant qui poursuit des études approuvées; prévoyant, de la manière prescrite, un rajustement annuel du facteur revenu et du taux mensuel pour les orphelins, et le rajustement trimestriel du facteur revenu et du taux mensuel dans le cas d'autres bénéficiaires; prévoyant, de la manière prescrite, une nouvelle allocation au profit des enfants à charge et des orphelins ainsi qu'un tableau des allocations contenant les taux mensuels et les facteurs revenu qui serviront de base aux futurs rajustements de l'allocation; et prévoyant certaines dispositions transitoires; b) modifiant la Loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils de façon à prévoir, de la manière prescrite, l'égalité de statut pour les personnes de sexe masculin et féminin; prévoyant, suivant les modalités prescrites, une nouvelle prestation au profit de l'ancienne veuve d'un civil qui s'est remariée; créant un nouveau droit à l'allocation au profit des veufs de civils de sexe féminin âgés de soixante ans; prévoyant que les allocations versées en vertu de la Partie XI de la Loi seront basées sur les montants contenus dans l'annexe à la Loi sur les allocations aux anciens combattants; prévoyant un droit à l'allocation au profit d'une veuve subvenant aux besoins d'un civil; et prévoyant certaines dispositions transitoires.

M. Pelletier (Hochelaga), appuyé par M. Sharp, dépose, avec la permission de la Chambre, le Bill C-5, Loi établissant le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, modifiant en conséquence la Loi sur la radiodiffusion et certaines autres lois et édictant certaines dispositions corrélatives, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Le texte du message et de la recommandation de l'Administrateur, imprimé en conformité des dispositions du paragraphe (2) de l'article 62 du Règlement, au sujet du bill précité se lit ainsi:

Son Excellence l'Administrateur recommande à la Chambre des communes une mesure établissant le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes composé au plus de neuf membres à plein temps et de dix membres à temps partiel; prévoyant le traitement et les indemnités des membres à plein temps ainsi que les honoraires et les indemnités des membres à temps partiel; prévoyant la nomination du personnel; prévoyant que la Loi sur la pension de la Fonction publique et les règlements établis en application de l'article 7 de la Loi sur l'aéronautique s'appliquent aux membres à plein temps du Conseil; prévoyant des modifications corrélatives à la Loi sur la radiodiffusion et à certaines autres lois; et prévoyant des dispositions transitoires.

M. Andras, appuyé par M. Sharp, dépose, avec la permission de la Chambre, le Bill C-6, Loi établissant un Conseil canadien de la main-d'œuvre et de l'immigration, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Le texte du message et de la recommandation de l'Administrateur, imprimée en conformité des dispositions du paragraphe (2) de l'article 62 du Règlement, au sujet du bill précité se lit ainsi:

Son Excellence l'Administrateur recommande à la Chambre des communes une mesure établissant un Conseil canadien de la main-d'œuvre et de l'immigration composé de dix-neuf membres; prévoyant la rémunération et le remboursement de dépenses du président, et dans le cas d'un membre, sauf le président, le remboursement de ses frais et le paiement d'allocations ainsi que le paiement d'une rémunération pour quelque fonction qu'il accomplit, avec l'approbation du gouverneur en conseil, pour le compte du Conseil en plus de ses devoirs ordinaires à titre de membre du Conseil; prévoyant l'établissement de comités régionaux et locaux et le paiement à leurs membres de rémunérations et d'allocations; et prévoyant la possibilité de procurer au Conseil ou à tout comité du personnel hors des cadres de la fonction publique du Canada.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Duclos, appuyé par M. Lee,—Que l'Adresse, dont le texte suit, soit présentée à Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement du Canada:

A Son Excellence le très honorable Bora Laskin, Juge en chef du Canada et Administrateur du Gouvernement du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:

Nous, sujets très dévoués et fidèles de Sa Majesté, la Chambre des communes du Canada, assemblée en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'Elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Le débat se poursuit;

M. Stanfield, appuyé par M. Wagner, propose l'amendement suivant,—Qu'on ajoute les mots suivants à l'Adresse en réponse au discours du Trône:

«Nous signalons respectueusement à Votre Excellence que vos ministres n'ayant pas su agir résolument après les élections du 8 juillet dernier, ils ont ainsi contribué à la disparité croissante et au désarroi social et économique qui existent au pays, situation qui requiert une intervention prompte et déterminée, dont il n'est nullement question dans le discours du Trône.»

Il s'élève un débat;

M. Broadbent, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), propose le sous-amendement suivant,—

Qu'on modifie l'amendement par la substitution d'une virgule au point final et par l'adjonction de ce qui suit:

«et nous déplorons en particulier que les conseillers de Votre Excellence n'aient pas su formuler de propositions immédiates afin de venir en aide à ceux qui sont le plus durement touchés par l'inflation et qu'ils n'aient pas su prendre de mesures immédiates afin d'augmenter la production de biens et de services nécessaires et de réduire ainsi le chômage qui touche si sérieusement tant de nos concitoyens.»

Il s'élève un débat, et ce débat est ajourné sur motion de M. Lefebvre, appuyé par M. Francis.

*États et rapports déposés auprès du Greffier
de la Chambre*

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément au paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement savoir:

Par M. Allmand, membre du Conseil privé de la Reine,—Copies d'un accord entre le gouvernement du Canada et la municipalité de MacLeod (Alberta), conformément au paragraphe (3) de l'article 20 de la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada, chapitre R-9, S.R.C., 1970. (Texte anglais). (Document parlementaire n° 301-1/266).

Par M. Allmand,—Copies d'accords entre le gouvernement du Canada et les municipalités de Coquitlam, Courtenay, North Vancouver (ville), North Vancouver (district), Quesnel, Richmond, Summerland et Vernon (Colombie-Britannique), conformément au paragraphe (3) de l'article 20 de la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada, chapitre R-9, S.R.C., 1970. (Texte anglais). (Document parlementaire n° 301-1/268).

Par M. Allmand,—Copies d'accords entre le gouvernement du Canada et les municipalités de McAdam, Minto et Richibucto (Nouveau-Brunswick), conformément au

paragraphe (3) de l'article 20 de la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada, chapitre R-9, S.R.C., 1970. (Texte anglais). (Document parlementaire n° 301-1/272).

Par M. Allmand,—Copies d'un accord entre le gouvernement du Canada et les municipalités de Kindersley et Radville (Saskatchewan), conformément au paragraphe (3) de l'article 20 de la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada, chapitre R-9, S.R.C., 1970. (Texte anglais). (Document parlementaire n° 301-1/274).

Par M. Allmand,—Copies d'accord entre le gouvernement du Canada et la municipalité de Digby (Nouvelle-Écosse), conformément au paragraphe (3) de l'article 20 de la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada, chapitre R-9, S.R.C., 1970. (Texte anglais). (Document parlementaire n° 301-1/275).

Par M. Pelletier (Hochelaga), membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) du Conseil de la Radio-Télévision canadienne, pour l'année terminée le 31 mars 1974, conformément à l'article 31 de la Loi sur la radiodiffusion, chapitre B-11, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/286).

Par M. Pelletier (Hochelaga),—Rapport (en français et en anglais) de Télésat Canada, y compris les états financiers, pour l'année civile 1973, conformément à l'article 37 de la Loi de la Télésat Canada, chapitre T-4, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/305).

Par M. Turner (Ottawa-Carleton), membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) de l'administration de la Loi canadienne sur les prêts aux étudiants pour l'année terminée le 30 juin 1973, conformément à l'article 18 de cette Loi, chapitre S-17, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/245).

A 6 h. 21 du soir, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain, à onze heures du matin, en conformité des dispositions du paragraphe (2) de l'article 2 du Règlement.

N° 4

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE JEUDI 3 OCTOBRE 1974

Onze heures du matin

PRIÈRE

Il est ordonné,—Qu'à deux heures de l'après-midi la Chambre revienne à l'appel des *Affaires courantes ordinaires*.

M. Drury, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Exemplaires, en français et en anglais, du rapport de la Commission du tarif sur l'enquête ordonnée par le ministre des Finances au sujet de l'appareillage photographique—renvoi numéro 147—et copie, en anglais, du compte rendu des audiences publiques, conformément à l'article 6 de la Loi sur la Commission du tarif, chapitre T-1, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-4/1).

M. Sharp, au nom de M. Turner (Ottawa-Carleton), appuyé par M. Drury, dépose, avec la permission de la Chambre, le Bill C-7, Loi permettant la constitution de banques par lettres patentes et permettant aux gouvernements provinciaux de détenir des actions du capital des banques et d'exercer les droits de vote qu'elles comportent, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

M. Sharp, au nom de M. Macdonald (Rosedale), appuyé par M. Drury, dépose, avec la permission de la Chambre, le Bill C-8, Loi créant une société nationale des pétroles,

qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Le texte du message et de la recommandation de l'Administrateur, imprimé en conformité des dispositions du paragraphe (2) de l'article 62 du Règlement, au sujet du bill précité se lit ainsi:

Son Excellence l'Administrateur recommande à la Chambre des communes une mesure créant une société nationale des pétroles à titre de société de la Couronne et prévoyant ses objets et ses pouvoirs; prévoyant la nomination d'un conseil d'administration composé d'au plus quinze personnes, la rémunération du président de la Corporation, le traitement du président du Conseil, le paiement d'honoraires et d'indemnités aux administrateurs et l'emploi de personnel pour la Corporation; prévoyant que la Loi sur la pension de la Fonction publique s'applique au personnel et que la Loi concernant l'indemnisation des employés de l'État et les règlements établis en application de l'article 7 de la Loi sur l'aéronautique s'appliquent au personnel, au président du Conseil et au président de la Corporation; prévoyant que le capital autorisé est de \$500,000,000 composé de cent actions ordinaires valant chacune au pair \$5,000,000 et que le ministre des Finances souscrit ces actions ordinaires par prélèvements sur le Fonds du revenu consolidé; prévoyant qu'il peut être consenti à la Corporation des avances, sur le Fonds du revenu consolidé, par voie d'emprunts, ou

par l'acquisition d'actions privilégiées qui augmente le capital autorisé de la Corporation à raison du montant desdites actions, et que la Couronne peut garantir les valeurs mobilières émises par la Corporation sous réserve que le total de ces emprunts, de ces valeurs mobilières garanties et de ces actions privilégiées ne doit pas dépasser \$1,000,000,000; prévoyant la vente à la Corporation de la totalité ou d'une partie du capital-actions de la *Panarctic Oils Ltd.* que détient la Couronne dont le prix peut consister en espèces, en actions et en valeurs mobilières de la Corporation à condition que la Corporation puisse, pour effectuer un paiement partiel ou intégral de ce capital-actions, émettre des actions ordinaires valant au pair \$5,000,000 et augmenter ainsi son capital autorisé; prévoyant, de la manière prescrite, que la Corporation reçoit et administre les affectations de crédits faites par le Parlement; et prévoyant la nomination de vérificateurs.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Duclos, appuyé par M. Lee,—Que l'Adresse, dont le texte suit, soit présentée à Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement du Canada:

A Son Excellence le très honorable Bora Laskin, Juge en chef du Canada et Administrateur du Gouvernement du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:

Nous, sujets très dévoués et fidèles de Sa Majesté, la Chambre des communes du Canada, assemblée en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'Elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Et sur la proposition d'amendement de M. Stanfield, appuyé par M. Wagner,—Qu'on ajoute les mots suivants à l'Adresse en réponse au discours du Trône:

«Nous signalons respectueusement à Votre Excellence que vos ministres n'ayant pas su agir résolument après les élections du 8 juillet dernier, ils ont ainsi contribué à la disparité croissante et au désarroi social et économique qui existent au pays, situation qui requiert une intervention prompte et déterminée, dont il n'est nullement question dans le discours du Trône.»

Et sur la proposition de sous-amendement de M. Broadbent, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre),—Qu'on modifie l'amendement par la substitution d'une virgule au point final et par l'adjonction de ce qui suit:

«et nous déplorons en particulier que les conseillers de Votre Excellence n'aient pas su formuler de propositions immédiates afin de venir en aide à ceux qui sont le plus durement touchés par l'inflation et qu'ils n'aient pas su prendre de mesures immédiates afin d'augmenter la production de biens et de services nécessaires et de réduire ainsi le chômage qui touche si sérieusement tant de nos concitoyens.»

Le débat se poursuit;

En conformité des dispositions de l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui, la Chambre revient à l'appel des *Affaires courantes ordinaires*.

M. Sharp, du Comité spécial institué aux fins de dresser et présenter une liste des députés qui doivent composer les Comités permanents de la Chambre, en conformité des dispositions de l'article 65 du Règlement, présente le premier rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Le Comité recommande que les Comités permanents de cette Chambre se composent des députés dont les noms suivent:

N° 1

Agriculture

Messieurs

Andres (Lincoln)	Marchand
Caron	(Kamloops-Cariboo)
Condon	Masniuk
Corriveau	McCain
Côté	McIsaac
Daudlin	Milne
Douglas	Murta
(Bruce)	Neil
Goodale	Nystrom
Hargrave	Peters
Hurlburt	Smith
Jarvis	(Saint-Jean)
Lambert	Tessier
(Bellechasse)	Towers
La Salle	Whittaker
Lessard	Wise
Maine	Yanakis

N° 2

Radiodiffusion, Films et Assistance aux arts

Messieurs

Baker	Johnston
(Gander-Twillingate)	Kempling
Bégin (M ^{re})	Marceau
Blaker	Matte
Blouin	McKinnon
Darling	Nowlan
Douglas	Raines
(Bruce)	Roberts
Fleming	Stollery
Grafftey	Symes
Guilbault	Yewchuk

N° 3

Affaires extérieures et Défense nationale

Messieurs

Anderson	Laprise
Bégin (M ^{lle})	Leggatt
Breau	Loiselle
Brewin	(Chambly)
Bussièrès	MacLean
Crouse	McKinnon
Cyr	Munro
Dupras	(Esquimalt-Saanich)
Forrestall	Paproski
Friesen	Pelletier
Gendron	(Sherbrooke)
Gray	Roberts
Haidasz	Stanbury
Hopkins	Stewart
Howie	(Marquette)
Langlois	Stewart
Lapointe	(Cochrane)

N° 4

Finances, Commerce et Questions économiques

Messieurs

Bawden	Kempling
Clermont	Lambert
Comtois	(Edmonton-Ouest)
Cullen	Martin
Gillies	O'Connell
Gray	Ritchie
Hees	Rondeau
Herbert	Saltsman
Holt (M ^{me})	Stevens
Joyal	Trudel
Kaplan	

N° 5

Pêches et Forêts

Messieurs

Allard	Dionne
Baker	(Northumberland-
(Gander-Twillingate)	Miramichi)
Béchar d	Fraser
Blouin	Landers
Campagnolo (M ^{me})	Leggatt
Campbell	Marchand
(LaSalle-Émard-Côte	(Kamloops-Cariboo)
Saint-Paul)	Marshall
Carter	Oberle
Crouse	Pearsall
Cyr	Rooney
Darling	Smith (Churchill)

N° 6

Santé, Bien-être social et Affaires sociales

Messieurs

Wagner	Holmes
Wenman	Holt (M ^{me})
Brisco	Isabelle
Broadbent	Macquarrie
Campbell (M ^{me})	Matte
(South Western Nova)	Nicholson (M ^{me})
Corbin	Philbrook
Elzinga	Railton
Gauthier	Roy (Laval)
(Ottawa-Vanier)	Rynard
Haidasz	Tessier
Halliday	Yewchuk

N° 7

Affaires indiennes et Développement du Nord canadien

Messieurs

Anderson	Lajoie
Bussièrès	MacDonald (M ^{me})
Campagnolo (M ^{me})	(Kingston et les Îles
Clark	Marchand
(Rocky Mountain)	(Kamloops-Cariboo)
Côté	Milne
Cyr	Neil
Demers	Nielsen
Dinsdale	Pearsall
Elzinga	Watson
Firth	Yewchuk
Gauthier	
(Roberval)	

N° 8

Justice et Questions juridiques

Messieurs

Blais	MacGuigan
Carter	Marceau
Dick	Nielsen
Fairweather	Pinard
Fox	Poulin
Gilbert	Prud'homme
Hnatyshyn	Robinson
Holt (M ^{me})	Rondeau
Lachance	Wagner
Landers	Woolliams

N° 9

Travail, Main-d'œuvre et Immigration

Messieurs

Alexander	Johnston
Appolloni (M ^{me})	MacGuigan
Caccia	Olivier
Condon	Orlikow
Dionne (Kamouraska)	Parent
Dupont	Portelance
Ellis	Rompkey
Epp	Skoreyko
Fleming	Stollery
Friesen	Yewchuk

N° 10

Prévisions budgétaires en général

Messieurs

Beatty	Lachance
Bécharde	Langlois
Clermont	Leblanc
Cossitt	(Laurier)
Demers	Martin
Flynn	Nielsen
Francis	O'Connell
Gauthier (Roberval)	Rodriguez
Herbert	Schellenberger
Huntington	Stevens
	Whiteway

N° 11

Bills privés en général et Règlement

Messieurs

Campbell (LaSalle-Émard-Côte Saint-Paul)	Loiselle (Saint-Henri)
Duquet	Munro (Esquimalt-Saanich)
Fortin	Nystrom
Lessard	Reid
Loiselle (Chambly)	Reynolds
	Scott
	Smith (Saint-Jean)

N° 12

Ressources nationales et Travaux publics

Messieurs

Abbott	Ethier
Alkenbrack	Foster
Andre (Calgary-Centre)	Gendron
Bawden	Goodale
Blais	Hamilton
Caouette (Villeneuve)	(Qu'Appelle- Moose Mountain)
Cossitt	Malone
Douglas	Martin
(Nanaimo-Cowichan- Les Îles)	McRae
Ellis	Milne
	Railton
	Young

N° 13

Privilèges et Élections

Messieurs

Abbott	Duclos
Appolloni (M ^{me})	Duquet
Benjamin	Hamilton
Blais	(Swift Current- Maple Creek)
Blaker	Holt (M ^{me})
Cadieu	Matte
Clarke (Vancouver Quadra)	McKenzie
Collenette	McKinnon
Darling	Pearsall
Dionne (Northumberland- Miramichi)	Reid
	Scott

N° 14

Comptes publics

Messieurs

Blackburn	Flynn
Caouette (Villeneuve)	Herbert
Clarke (Vancouver Quadra)	Joyal
Clermont	Leblanc (Laurier)
Comtois	Loiselle (Chambly)
Crouse	Martin
Cullen	McKinnon
Darling	Mitges
Demers	Schumacher
Dupras	Towers

N° 15

Expansion économique régionale

Messieurs

Brisco	Lee
Caron	Lessard
Coates	Lumley
Francis	MacDonald
Goodale	(Egmont)
Guay	McRae
(Saint-Boniface)	Muir
Hargrave	Pelletier
Hogan	(Sherbrooke)
Joyal	Rooney
Lambert	Stewart
(Bellechasse)	(Marquette)
La Salle	

N° 16

Transports et Communications

Messieurs

Benjamin	Lumley
Campbell	MacKay
(LaSalle-Émard-Côte	Mazankowski
Saint-Paul)	McGrath
Collenette	McIsaac
De Bané	McRae
Duclos	Nowlan
Fortin	Reynolds
Horner	Turner
Korchinski	(London-Est)
Lee	Watson
Loiselle	
(Saint-Henri)	

N° 17

Affaires des anciens combattants

Messieurs

Allard	Landers
Andres	Loiselle
(Lincoln)	(Saint-Henri)
Boulanger	MacFarlane
Dupras	MacLean
Guay	Marshall
(Saint-Boniface)	Masniuk
Hamilton	McKenzie
(Swift Current-	Parent
Maple Creek)	Railton
Kempling	Robinson
Knowles	Turner
(Winnipeg-Nord-Centre)	(London-Est)
Knowles	
(Norfolk-Haldimand)	

Le Comité recommande également que l'application des dispositions de l'alinéa r) du paragraphe (1) de l'article 65 du Règlement, concernant le nombre maximum des députés devant siéger au sein du Comité Permanent de la Procédure et de l'Organisation, soit suspendue et que ce Comité permanent soit composé des députés suivants:

N° 18

Procédure et Organisation

Messieurs

Baker	MacFarlane
(Gander-Twillingate)	Munro
Baldwin	(Esquimalt-Saanich)
Boulanger	Nicholson (M ^{re})
Fortin	Nowlan
Fox	O'Connell
Kaplan	Olivier
Knowles	Reid
(Winnipeg-Nord-Centre)	Roche
Lambert	
(Edmonton-Ouest)	

Sur motion de M. Sharp, appuyé par M. Lang, ce rapport est agréé.

M. Sharp, appuyé par M. Lang, propose,—Que, chaque comité permanent auquel le budget principal des dépenses pour 1974-1975 ou le budget supplémentaire (A), pour 1974-1975 est renvoyé, devra faire rapport ou sera réputé avoir fait rapport des susdits crédits à la Chambre, au plus tard le 22 octobre 1974;

Que, notwithstanding les dispositions de l'alinéa (a) du paragraphe (4) de l'article 58 du Règlement, il sera donné un avis de vingt-quatre heures concernant les motions portant adoption du susdit budget ainsi que des motions visant à rétablir tout poste du budget;

Que, notwithstanding tout article du Règlement, à quelque séance de la Chambre que ce soit, un projet de loi fondé sur le budget peut être avancé d'étapes;

Que, le mercredi 23 octobre 1974, le jeudi 24 octobre 1974 et le vendredi 25 octobre 1974, les seules affaires prises en considération pendant la période destinée aux Ordres émanant du gouvernement, seront ledit budget et les projets de loi s'y rapportant;

Que, aux jours ci-dessus mentionnés, il n'y aura pas de débat concernant les affaires émanant des députés et que le paragraphe (3) de l'article 15, les articles 26 et 40 du Règlement soient suspendus;

Que, les heures de séance, le mercredi 23 octobre 1974 seront de quatorze heures à dix-huit heures, de vingt heures à 22 h 30; le 24 octobre, elles seront de onze heures à treize heures, de quatorze heures à dix-huit heures et de vingt heures à vingt-trois heures.

Que, à seize heures, le vendredi 25 octobre 1974, les délibérations alors en cours seront interrompues et que

toutes les questions nécessaires à l'expédition de toute affaire relative audit budget et à l'adoption à toutes les étapes de tout projet de loi fondé sur ledit budget, seront mises aux voix sur-le-champ, sans débat ou amendement;

Et que, nonobstant les dispositions du paragraphe (3) de l'article 6 du Règlement, la Chambre s'ajournera le vendredi 25 octobre 1974 immédiatement après avoir complété les travaux relatifs aux subsides mentionnés dans cet ordre.

Après débat, cette motion, mise aux voix, est agréée.

M. Chrétien, membre du Conseil privé de la Reine, remet un message de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement du Canada, lequel message est lu par M. l'Orateur ainsi qu'il suit:

BORA LASKIN

Son Excellence l'Administrateur transmet à la Chambre des communes le budget des dépenses relatives aux sommes requises pour le service du Canada pour l'année financière se terminant le 31 mars 1975, et, conformément aux dispositions de l'«Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867», l'Administrateur du Gouvernement du Canada recommande lesdites prévisions budgétaires à la Chambre des communes.

Ledit budget des dépenses pour l'année financière se terminant le 31 mars 1975, est enregistré à titre de document parlementaire n° 301-1/132.

M. Sharp, appuyé par M. Chrétien, propose,—Que les prévisions budgétaires 1974-1975, déposées sur la Table plus tôt aujourd'hui, soient renvoyées aux divers Comités permanents de la Chambre.

Il s'élève un débat et cette motion est réservée.

M. Chrétien, membre du Conseil privé de la Reine, remet un message de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement du Canada, lequel message est lu par M. l'Orateur ainsi qu'il suit:

BORA LASKIN

Son Excellence l'Administrateur transmet à la Chambre des communes le cahier supplémentaire des prévisions budgétaires (A) relatives aux sommes requises pour le service du Canada pour l'année financière se terminant le 31 mars 1975, et, conformément aux dispositions de l'«Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867», l'Administrateur du Gouvernement du Canada recommande lesdites prévisions budgétaires à la Chambre des communes.

Ledit budget supplémentaire (A) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1975, est enregistré à titre de document parlementaire n° 301-1/132A.

Sur motion de M. Sharp, appuyé par M. Chrétien, il est ordonné,—Que le budget supplémentaire (A) 1974-1975, déposé sur la Table ce jour, soit déferé au Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

Le débat reprend sur la motion de M. Duclos, appuyé par M. Lee,—Que l'Adresse, dont le texte suit, soit présentée à Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement du Canada:

A Son Excellence le très honorable Bora Laskin, Juge en chef du Canada et Administrateur du Gouvernement du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:

Nous, sujets très dévoués et fidèles de Sa Majesté, la Chambre des communes du Canada, assemblée en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'Elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Et sur la proposition d'amendement de M. Stanfield, appuyé par M. Wagner,—Qu'on ajoute les mots suivants à l'Adresse en réponse au discours du Trône:

«Nous signalons respectueusement à Votre Excellence que vos ministres n'ayant pas su agir résolument après les élections du 8 juillet dernier, ils ont ainsi contribué à la disparité croissante et au désarroi social et économique qui existent au pays, situation qui requiert une intervention prompte et déterminée, dont il n'est nullement question dans le discours du Trône.»

Et sur la proposition de sous-amendement de M. Broadbent, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre),—Qu'on modifie l'amendement par la substitution d'une virgule au point final et par l'adjonction de ce qui suit:

«et nous déplorons en particulier que les conseillers de Votre Excellence n'aient pas su formuler de propositions immédiates afin de venir en aide à ceux qui sont le plus durement touchés par l'inflation et qu'ils n'aient pas su prendre de mesures immédiates afin d'augmenter la production de biens et de services nécessaires et de réduire ainsi le chômage qui touche si sérieusement tant de nos concitoyens.

Le débat se poursuit;

Du consentement unanime, la Chambre revient à l'appel des *Motions*.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Sharp, appuyé par M. Chrétien,—Que les prévisions budgétaires 1974-1975, déposées sur la Table plus tôt aujourd'hui, soient déferées aux divers Comités permanents de la Chambre.

Cette motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, en conformité des dispositions de l'article 59 du Règlement, il est ordonné.—Que les prévisions budgétaires des sommes requises pour l'administration du Canada pour l'année financière se terminant le 31 mars 1975, soient déferées aux divers Comités permanents de la Chambre, comme suit:

Au Comité permanent de l'agriculture

Crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, L30, 35 et 40—Ministère de l'Agriculture

Crédit 45—Commission canadienne du lait

Crédits 50 et 55—Office canadien des provendes

Crédit 60—Société du crédit agricole

Au Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts

Crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, 30 et 35—Ministère du Secrétariat d'État

Crédit 40—Conseil des Arts du Canada

Crédits 45, 50 et 55—Société Radio-Canada

Crédits 10 et L15—Information Canada

Crédit 60—Compagnie des jeunes Canadiens

Crédit 65—Corporation du Centre national des Arts

Crédits 70 et L75—Office national du film

Crédit 80—Bibliothèque nationale

Crédits 85 et 90—Musées nationaux du Canada

Crédits 95, L100 et L105—Archives publiques

Crédit 15—Conseil de la Radio-Télévision canadienne

Au Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale

Crédits 1, 5, 10, L15 et 20—Ministère des Affaires extérieures

Crédits 25, 30 et L35—Agence canadienne de développement international

Crédit 40—Commission mixte internationale

Crédits 1, 5, 10, 15 et 20—Ministère de la Défense nationale

Crédit 25—Construction de défense (1951) Limitée

Au Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques

Crédits 1, L5, 10 et 15—Ministère des Finances

Crédit 25—Département des assurances

Crédit 30—Commission du tarif

Crédits 1, 5, 10, L15, L20, L25, 30, 35 et 40—Ministère de l'Industrie et du Commerce

Crédit 45—Conseil canadien des normes

Crédit 50—Statistique Canada

Crédit 20—Conseil économique du Canada

Crédits 1 et 5—Ministère du Revenu national

Au Comité permanent des pêches et des forêts

Crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25 et 30—Ministère de l'Environnement

Au Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales

Crédits 1, 5, 10, 15, 20 et 25—Ministère de la Consommation et des Corporations

Crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, 30, 35, 40, 45, 50 et 55—Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social

Crédits 60 et 65—Conseil de recherches médicales

Crédits 1 et 5—Département d'État chargé des Affaires urbaines

Crédits 10 et L15—Société centrale d'hypothèques et de logement

Crédits 20, 25 et L30—Commission de la Capitale nationale

Crédit 30—Commission de surveillance du prix des produits alimentaires

Au Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien

Crédits 1, 5, 10, L15, L20, L25, 30, 35, 40, L45, L50, L55, L60, L65, L70, L75, 80, 85 et 90—Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien

Crédit L95—Commission d'énergie du Nord canadien

Au Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics

Crédits 1, 5, 10 et 15—Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources

Crédits 20 et 25—Commission de contrôle de l'énergie atomique

Crédits 30, 35, L40 et L45—Énergie atomique du Canada, Limitée

Crédit 50—Office national de l'énergie

Crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, L30, 35 et 40—Ministère des Travaux publics

Au Comité permanent de la justice et des questions juridiques

Crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25 et 30—Ministère de la Justice

Crédit 1—Ministère du Solliciteur général

Crédits 5, 10 et 15—Services correctionnels

Crédits 20 et 25—Gendarmerie royale du Canada

Au Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration

Crédit 1—Ministère du Travail

Crédit 30—Commission d'assurance-chômage

Crédits 1, 5, 10, 15 et 20—Ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration

Crédit 25—Commission d'appel de l'immigration

Crédit 5—Conseil canadien des relations du travail

Au Comité permanent de l'expansion économique régionale

Crédits 1, 5, 10, L15, L20 et L25—Ministère de l'Expansion économique régionale

Crédits 30, 35 et 40—Société de développement du Cap-Breton

Au Comité permanent des transports et des communications

Crédits 1 et 5—Ministère des Communications

Crédit L10—Société canadienne des télécommunications transmarines

Crédits 1 et 5—Ministère des Postes

Crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, L30, 35, 40, 45, L50 et 55—Ministère des Transports

Crédit 60—Administration de pilotage de l'Atlantique

Crédits 70 et 75—Commission canadienne des transports

Crédit 80—Administration de pilotage des Grands Lacs, Ltée

Crédit 85—Administration de pilotage des Laurentides

Crédits 90, 95 et L100—Conseil des ports nationaux

Crédit L105—Société des transports du Nord Limitée

Crédit 110—Administration de pilotage du Pacifique

Crédits 115 et 120—Administration de la voie maritime du Saint-Laurent

Crédit L65—Chemins de fer nationaux du Canada

Au Comité permanent des privilèges et élections

Crédit 10—Directeur général des élections

Au Comité permanent des affaires des anciens combattants

Crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, 30, 35, 40, 45, 50 et 55—Ministère des Affaires des anciens combattants

Au Comité permanent des prévisions budgétaires en général

Crédit 1—Gouverneur général et lieutenants-gouverneurs

Crédit 1—Conseil privé

Crédit 15—Commissaire aux langues officielles

Crédit 25—Commission des relations de travail dans la Fonction publique

Crédit 1—Département d'État chargé de la Science et de la Technologie

Crédit 5—Conseil des Sciences du Canada

Crédit 110—Commission de la Fonction publique

Crédits 1, L5 et 10—Ministère des Approvisionnements et Services

Crédit 15—Les Arsenaux canadiens, Limitée

Crédit 20—Auditeur général

Crédit 20—Corporation commerciale canadienne

Crédit 5—Secrétariat des Conférences intergouvernementales canadiennes

Crédits 1, 5, 10, 15 et 20—Conseil du Trésor

Crédits 25, 30 et 35—Conseil national de recherches du Canada

Au Comité permanent de la procédure et de l'organisation

Crédit 1—Le Sénat

Crédit 5—La Chambre des communes

Crédit 10—Bibliothèque du Parlement

Le débat reprend sur la motion de M. Duclos, appuyé par M. Lee,—Que l'Adresse, dont le texte suit, sont présentée à Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement du Canada:

A Son Excellence le très honorable Bora Laskin, Juge en chef du Canada et Administrateur du Gouvernement du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:

Nous, sujets très dévoués et fidèles de Sa Majesté, la Chambre des communes du Canada, assemblée en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer

nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'Elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Et sur la proposition d'amendement de M. Stanfield, appuyé par M. Wagner,—Qu'on ajoute les mots suivants à l'Adresse en réponse au discours du Trône:

«Nous signalons respectueusement à Votre Excellence que vos ministres n'ayant pas su agir résolument après les élections du 8 juillet dernier, ils ont ainsi contribué à la disparité croissante et au désarroi social et économique qui existent au pays, situation qui requiert une intervention prompte et déterminée, dont il n'est nullement question dans le discours du Trône.»

Et sur la proposition de sous-amendement de M. Broadbent, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre),—Qu'on modifie l'amendement par la substitution d'une virgule au point final et par l'adjonction de ce qui suit:

«et nous déplorons en particulier que les conseillers de Votre Excellence n'aient pas su formuler de propositions immédiates afin de venir en aide à ceux qui sont le plus durement touchés par l'inflation et qu'ils n'aient pas su prendre de mesures immédiates afin d'augmenter la production de biens et de services nécessaires et de réduire ainsi le chômage qui touche si sérieusement tant de nos concitoyens.»

A 9 h. 37 du soir, M. l'Orateur interrompt les délibérations, suivant les dispositions du paragraphe (3) de l'article 38 du Règlement.

Cette proposition de sous-amendement, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:

(Vote n° 1)

POUR

Messieurs

Alexander	Frasen	MacKay
Alkenbrack	Friesen	MacLean
Allard	Gauthier	Marshall
Andre	(Roberval)	Masniuk
(Calgary-Centre)	Gilbert	Matte
Baker	Gillies	Mazankowski
(Grenville-Carleton)	Halliday	McCain
Baldwin	Hamilton	McCleave
Bawden	(Qu'Appelle Moose	McGrath
Beatty	Mountain)	McKenzie
Benjamin	Hamilton	McKinnon
Blackburn	(Swift Current-	Muir
Brewin	Maple Creek)	Munro
Brisco	Hargrave	(Esquimalt-
Broadbent	Hees	Saanich)
Cadiou	Hnatyshyn	Murta
Caouette	Hogan	Neil
(Villeneuve)	Holmes	Nowlan
Clark	Huntington	Nystrom
(Rocky Mountain)	Hurlburt	Oberle
Clarke	Jarvis	Orlikow
(Vancouver Quadra)	Jelinek	Paproski
Coates	Johnston	Patterson
Cossitt	Jones	Reynolds
Crouse	Kemping	Ritchie
Darling	Knowles	Roche
Dick	(Winnipeg North	Rondeau
Dinsdale	Centre)	Saltsman
Douglas	Lambert	Schellenberger
(Nanaimo-Cowichan-	(Edmonton-Ouest)	Scott
Les Îles)	Laprise	Smith
Ellis	La Salle	(Churchill)
Elzinga	Lawrence	Stanfield
Epp	MacDonald	Stevens
Firth	(Egmont)	Stewart
Forrestall	MacDonald (M ^{lle})	(Marquette)
Fortin	(Kingston et les	Symes
	Îles)	Towers

Wenman	Messieurs	Woolliams
Whiteway	Whittaker	Yewchuk—97
	Wise	
	CONTRE	
	Messieurs	
Abbott	Duquet	Marchand
Anderson	Ethier	(Langelier)
Andras	Faulkner	Marchand
(Port Arthur)	Fleming	(Kamloops-Cariboo)
Andres	Foster	Martin
(Lincoln)	Fox	McIsaac
Appoloni (M ^{me})	Francis	McRae
Baker	Gillespie	Milne
(Gander-Twillingate)	Goodale	Morin (M ^{me})
Basford	Goyer	Munro
Bécharde	Gray	(Hamilton-Est)
Bégin (M ^{lle})	Guay	Nicholson (M ^{me})
Blais	(Saint-Boniface)	O'Connell
Blaker	Guay	Olivier
Boulanger	(Lévis)	Ouellet
Breau	Guilbault	Parent
Buchanan	Haidasz	Pearsall
Bussièras	Herbert	Pelletier
Caccia	Holt (M ^{me})	(Hochelaga)
Cafik	Hopkins	Pelletier
Campagnolo (M ^{me})	Isabelle	(Sherbrooke)
Campbell (M ^{lle})	Jamieson	Penner
(South Western Nova)	Joyal	Philbrook
Campbell	Kaplan	Pinard
(LaSalle-Émard-Côte	Lachance	Portelance
Saint-Paul)	Lajoie	Poulin
Chrétien	Lalonde	Railton
Clermont	Landers	Raines
Collenette	Lang	Reid
Comtois	Langlois	Richardson
Condon	Lapointe	Roberts
Corbin	Leblanc	Robinson
Corriveau	(Laurier)	Roy
Côté	LeBlanc	(Laval)
Cyr	(Westmorland-	Sauvé (M ^{me})
Danson	Kent)	Sharp
Daudlin	Lee	Smith
De Bané	Lefebvre	(Saint-Jean)
Demers	Lessard	Stewart
Dionne	Loiselle	(Cochrane)
(Northumberland-	(Chambly)	Stollery
Miramichi)	Loiselle	Tessier
Douglas	(Saint-Henri)	Trudeau
(Bruce)	Lumley	Trudel
Drury	MacEachen	Turner
Dubé	MacFarlane	(London-Est)
Duclos	MacGuigan	Watson
Dupont	Maine	Whelan
Dupras	Marceau	Yanakis
		Young—123

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement savoir:

Par M. Macdonald (Rosedale), membre du Conseil privé de la Reine,—Budgets d'établissement de l'*Eldorado Nuclear Limited* et de l'*Eldorado Aviation Limited*, pour l'année civile 1974, conformément au paragraphe (2) de l'article 70 de la Loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970 et copies de l'arrêté en conseil C.P. 1974-1337, en date du 6 juin 1974, approuvant ces budgets. (Textes français et anglais). Document parlementaire n° 301-1/130).

Par M. Richardson, membre du Conseil privé de la Reine,—État concernant la situation et les transactions du Compte de pension de retraite des forces canadiennes et état concernant les pensions, les allocations annuelles, les allocations de cessation en espèces et les rembourse-

ments de contributions, pour l'année financière terminée le 31 mars 1974, conformément à l'article 28 de la Loi sur la pension de retraite des forces canadiennes, chapitre C-9, S.R.C., 1970. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 301-1/92).

Par M. Richardson,—Rapport (en français et en anglais) de la Construction de défense (1951) Limitée, y compris les comptes et les états financiers ainsi que le rapport de l'auditeur général y afférent, pour l'année financière terminée le 31 mars 1974, conformément au paragraphe (3) de l'article 75 de la Loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/120).

Par M. Richardson,—État concernant les sommes reçues et déboursées dans le fonds spécial affecté au remplacement du matériel, pour l'année financière terminée le 31 mars 1974, conformément au paragraphe (4) de l'article 11 de la Loi sur la défense nationale, chapitre N-4, S.R.C., 1970 (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 301-1/185).

Par M. Richardson,—Bilan et transactions du compte de prestations au décès de la Force régulière, pour l'année financière terminée le 31 mars 1974, conformément à

l'article 41 de la partie II de la Loi sur la pension de retraite des forces canadiennes, chapitre C-9, S.R.C., 1970. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 301-1/226).

Par M. Turner (Ottawa-Carleton), membre du Conseil privé de la Reine,—Comptes publics du Canada, volumes I et III, pour l'année financière terminée le 31 mars 1974, conformément au paragraphe (1) de l'article 55 de la Loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970. (Textes français et anglais) (Document parlementaire n° 301-1/214).

Par M. Whelan, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) du Conseil national de commercialisation des produits de ferme, pour l'année financière se terminant le 31 mars 1974, conformément à l'article 16 de la Loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme, chapitre 65, Statuts du Canada, 1970-1971-1972. (Document parlementaire n° 301-1/419).

A 10 h. 14 du soir, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain, à onze heures du matin, en conformité des dispositions du paragraphe (2) de l'article 2 du Règlement.

N° 5

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE VENDREDI 4 OCTOBRE 1974

Onze heures du matin

PRIÈRE

Du consentement unanime, sur motion de M. Lambert (Edmonton-Ouest), appuyé par M. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain), il est ordonné,—Que l'objet de l'article 16 de la Loi sur la Chambre des communes, chapitre H-9, S.R.C., 1970 concernant la nomination des commissaires de l'Économie interne, soit déferé au Comité permanent des privilèges et élections pour qu'il en étudie l'interprétation, l'à-propos, les questions connexes et pour qu'il en fasse rapport à la Chambre.

Il est ordonné,—Que le Bill concernant la manutention des grains soit déposé et que l'étude en deuxième lecture soit abordée le lundi 7 octobre 1974.

M. Gillespie, appuyé par M. Sharp, dépose, avec la permission de la Chambre, le Bill C-9, Loi modifiant la Loi sur l'expansion des exportations, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Le texte du message et de la recommandation de l'Administrateur, imprimé en conformité des dispositions du paragraphe (2) de l'article 62 du Règlement, au sujet du bill précité se lit ainsi:

Son Excellence l'Administrateur recommande à la Chambre des communes une mesure modifiant la Loi sur l'expansion des exportations de façon à porter de \$125,000,000 à \$400,000,000 le capital-actions autorisé de la Société et à permettre au ministre désigné de souscrire des actions dont le paiement doit être tiré sur le Fonds du revenu consolidé; de façon à permettre à la Société d'emprunter jusqu'à dix fois le total obtenu en ajoutant le capital autorisé au montant crédité au compte de l'excédent de capital; de façon à étendre la définition des expressions «client étranger», «effet» et «investissement dans un pays étranger» aux fins de la Loi de la manière prescrite; de façon à porter de \$500,000,000 à \$750,000,000 le montant maximum de la responsabilité éventuelle de la Société en vertu des articles 24 et 25 de la Loi et des articles 13 et 13A de la Loi sur l'assurance des crédits à l'exportation; de façon à porter de \$500,000,000 à \$750,000,000 le montant maximum de la responsabilité éventuelle de la Société en vertu de l'article 27 de la Loi et de l'article 21 de la Loi sur l'assurance des crédits à l'exportation; de façon à permettre à la Société de conclure des accords en vue d'acheter ou de vendre des effets après la conclusion d'un accord de prêt mais non après que le premier remboursement du principal a été effectué; de façon à porter de \$1,500,000,000 à \$4,250,000,000 le montant maximum de la responsabilité des clients étrangers envers la Société en vertu de l'article 29 de la

Loi ou de l'article 21A de la Loi sur l'assurance des crédits à l'exportation, au titre du remboursement du principal de l'ensemble des prêts, et la responsabilité éventuelle de la Société aux termes des prêts qu'elle a convenu de faire et des effets qu'elle a convenu de garantir, et de façon à prévoir un moyen d'établir la responsabilité aux termes d'un prêt; de façon à porter de \$450,000,000 à \$850,000,000 le montant maximum de la responsabilité des clients étrangers envers la Société en vertu de l'article 31 de la Loi, au titre du remboursement du principal de l'ensemble des prêts, et la responsabilité éventuelle de la Société aux termes des prêts qu'elle a convenu de faire et des effets qu'elle a convenu de garantir, et de façon à prévoir un moyen d'établir la responsabilité aux termes d'un prêt; de façon à permettre à la Société de conclure des contrats de réassurance de la façon prescrite et à prévoir que le montant maximum de la responsabilité de la Société aux termes de contrats d'assurance et de réassurance ne doit pas dépasser \$250,000,000; et de façon à prévoir d'autres dispositions connexes et résultantes.

M. Sharp, au nom de M. Lang, appuyé par M. Drury, dépose, avec la permission de la Chambre, le Bill C-10, Loi modifiant la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Le texte du message et de la recommandation de l'Administrateur, imprimé en conformité des dispositions du paragraphe (2) de l'article 62 du Règlement, au sujet du bill précité se lit ainsi:

Son Excellence l'Administrateur recommande à la Chambre des communes une mesure modifiant la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des prairies de façon à porter de six mille dollars à quinze mille dollars le maximum qu'il est possible de verser à un producteur à titre de paiements anticipés à l'égard du grain à livrer en vertu d'un livret de permis; et, suivant les modalités prescrites, de façon à porter ce montant maximum à trente mille dollars lorsque l'unité de production est composée de deux actionnaires et, à quarante-cinq mille dollars lorsque l'unité de production est composée de trois actionnaires ou plus.

M. Faulkner, appuyé par M. Ouellet, dépose, avec la permission de la Chambre, le Bill C-11, Loi concernant l'hymne national du Canada, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Duclos, appuyé par M. Lee,—Que l'Adresse, dont le texte suit, soit présentée à Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement du Canada:

A Son Excellence le très honorable Bora Laskin, Juge en chef du Canada et Administrateur du Gouvernement du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:

Nous, sujets très dévoués et fidèles de Sa Majesté, la Chambre des communes du Canada, assemblée en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'Elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Et sur la proposition d'amendement de M. Stanfield, appuyé par M. Wagner,—Qu'on ajoute les mots suivants à l'Adresse en réponse au discours du Trône:

«Nous signalons respectueusement à Votre Excellence que vos ministres n'ayant pas su agir résolument après les élections du 8 juillet dernier, ils ont ainsi contribué à la disparité croissante et au désarroi social et économique qui existent au pays, situation qui requiert une intervention prompte et déterminée, dont il n'est nullement question dans le discours du Trône.»

Le débat se poursuit;

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée ainsi qu'il suit:

MM. Patterson, Halliday, Blais, Reid, Gray, Gillies et Bawden en remplacement de MM. Bawden, Gillies, Gray, Cullen, Reid, Halliday et Patterson sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

MM. McKenzie, Loïselle (Chambly), Béchard, Reid et Halliday en remplacement de MM. Friesen, Pelletier (Sherbrooke), Cyr, Stanbury et Howie sur la liste des membres du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

M. MacDonald (Egmont) en remplacement de M. Roche sur la liste des membres du Comité permanent de la procédure et de l'organisation.

M. Harvie en remplacement de M. Halliday sur la liste des membres du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Goyer, membre du Conseil privé de la Reine,—Budget d'établissement des Arsenaux canadiens Limitée, pour l'année financière se terminant le 31 mars 1975, conformément au paragraphe (2) de l'article 70 de la Loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970 et l'arrêté en conseil C.P. 1974-1777, en date du 1^{er} août 1974, approuvant ce budget. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 301-1/85A).

Par M. Lang, membre du Conseil privé de la Reine,—Copies (en français et en anglais) de l'Ordonnance modi-

ficatrice n° 6 rendue par les juges le 1^{er} août 1974 concernant les règles de la Cour fédérale, ratifiées par le décret C.P. 1971-270 du 9 février 1971, dans sa forme modifiée, ainsi que l'arrêté en conseil C.P. 1974-2140, en date du 24 septembre 1974, approuvant cette Ordonnance, conformément au paragraphe (5) de l'article 46 de la Loi sur la Cour fédérale, chapitre 10, S.R.C., 1970 (2^e supplément). (Document parlementaire n° 301-1/404).

Par M. Munro (Hamilton-Est), membre du Conseil privé de la Reine, Rapport—concernant les mesures prises en application du Code canadien du travail (Partie V—Relations industrielles) dans le conflit du travail op-

posant les sociétés d'éleveurs terminus de la Côte ouest à la section 333 du Syndicat des travailleurs du grain (CTC), conformément au paragraphe (2) de l'article 181 du Code canadien du travail, chapitre 18, Statuts du Canada, 1972. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 301-1/79).

A cinq heures de l'après-midi, la Chambre s'ajourne à lundi, à deux heures de l'après-midi, en conformité de l'ordre spécial adopté plus tôt aujourd'hui.

N° 6

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE LUNDI 7 OCTOBRE 1974

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Sharp, du Comité spécial institué pour préparer et faire rapport des listes des membres qui composeront les Comités permanents de la Chambre, en conformité des dispositions de l'article 65 du Règlement, présente le deuxième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Le Comité recommande que les députés devant siéger au sein des Comités mixtes permanents de la Chambre, soient les suivants:

Impressions**Messieurs**

Allard	Loiselle (Chambly)
Andres (Lincoln)	Maine
Appolloni (M ^{me})	Marshall
Clarke (Vancouver-Quadra)	Parent
Daudlin	Patterson
Ellis	Pelletier (Sherbrooke)
Epp	Pinard
Forrestall	Raines
Francis	Reid
Grafftey	Reynolds
Holt (M ^{me})	Rodriguez
	Symes

Règlements et autres textes réglementaires**Messieurs**

Balfour	Lawrence
Béchar	MacGuigan
Brewin	Marceau
Fox	McCleave
Hnatyshyn	Poulin
Laprise	Robinson

Et que les députés dont les noms suivent soient nommés pour aider M. l'Orateur et agir comme représentants de cette Chambre aux Comités mixtes permanents suivants:

Bibliothèque du Parlement**Messieurs**

Bussières	Maine
Condon	Mitges
Daudlin	Nicholson (M ^{me})
De Bané	O'Sullivan
Fortin	Pinard
Jélinek	Reid
Lachance	Roche
Lambert (Edmonton-Ouest)	Symes
Lapointe	Tessier
MacDonald (Egmont)	Wenman
MacKay	

Restaurant du Parlement

Messieurs

Allard	Munro (Esquimalt-
Bégin (M ^{lre})	Saanich)
Crouse	Neil
Gauthier (Ottawa-Vanier)	Paproski
Gilbert	Roberts
Guay (Saint-Boniface)	Roy (Laval)
Isabelle	Schumacher
Langlois	Skoreyko
Lumley	Stewart (Cochrane)
McKinley	Stollery

Et le Comité recommande également qu'un message soit transmis au Sénat le priant de se joindre à cette Chambre pour former les Comités mixtes de la bibliothèque du Parlement, des impressions, des règlements et autres textes réglementaires et du restaurant du Parlement, et que les députés devant faire partie de chacun des comités susdits pour y représenter cette Chambre soient ceux dont il est fait mention dans ce rapport.

Sur motion de M. Sharp, appuyé par M. Baldwin, ce rapport est agréé.

Il est ordonné,—Que, lors de l'étude en deuxième lecture du Bill C-12, Loi portant reprise des opérations de manutention des grains sur la côte ouest, la durée des discours soit limitée à vingt minutes chacun, exception faite du premier orateur de chaque parti.

M. Munro (Hamilton-Est), appuyé par M. Mackasey, dépose, avec la permission de la Chambre, le Bill C-12, Loi portant reprise des opérations de manutention des grains sur la côte ouest, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à plus tard aujourd'hui.

M. Chrétien, au nom de M. Buchanan, appuyé par M. Sharp, dépose, avec la permission de la Chambre, le Bill C-13, Loi modifiant la Loi sur la Commission d'énergie du Nord canadien, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Le texte du message et de la recommandation de l'Administrateur, imprimé en conformité des dispositions du paragraphe (2) de l'article 62 du Règlement, au sujet du bill précité se lit ainsi:

Son Excellence l'Administrateur recommande à la Chambre des communes une mesure modifiant la Loi sur la Commission d'énergie du Nord canadien de façon à porter de trois à cinq le nombre des membres de la Commission et à pourvoir à leurs frais; et de façon à apporter, de la façon suivante, des modifications à l'administration financière et aux pratiques bancaires de la Commission.

M. Sharp, au nom de M. Gillespie, appuyé par M. Drury, dépose, avec la permission de la Chambre, le Bill C-14, Loi établissant la Banque fédérale de développement, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Le texte du message et de la recommandation de l'Administrateur, imprimé en conformité des dispositions du paragraphe (2) de l'article 62 du Règlement, au sujet du bill précité se lit ainsi:

Son Excellence l'Administrateur recommande à la Chambre des communes une mesure constituant en société de la Couronne la Banque fédérale de développement et définissant ses objets et pouvoirs; prévoyant la composition de son conseil d'administration et fixant le traitement du président; établissant des comités consultatifs régionaux pour chacune des régions du Canada que désigne le gouverneur en conseil; prévoyant, de la manière prescrite, le remboursement des frais des membres du conseil et de chacun des comités établis ainsi que le versement de jetons de présence aux dix membres du conseil de la corporation et aux neuf membres de chacun des comités; prévoyant que la corporation peut, de la manière prescrite, prêter de l'argent ou garantir un prêt d'argent, effectuer des placements ou acquérir des biens; prévoyant le versement à la corporation, par prélèvement sur le Fonds du revenu consolidé, d'un montant n'excédant pas \$200,000,000 moins les sommes à déduire de la manière prescrite; fixant, de la manière prescrite, le capital de la corporation; prévoyant que la corporation peut émettre et vendre des titres de créance et emprunter au Fonds du revenu consolidé, sous réserve que la somme du passif réel et du passif éventuel ne doit pas dépasser le capital de la corporation multiplié par dix; prévoyant le paiement des services d'administration par prélèvement sur les fonds affectés à cette fin par le Parlement; prévoyant, de la manière prescrite, l'embauchage du personnel de la corporation, l'établissement d'un fonds de pension pour ce personnel et la nomination de vérificateurs; modifiant la Loi sur la Banque d'expansion industrielle de façon à porter son capital social de \$75,000,000 à \$125,000,000 réparti en 1,250,000 actions d'une valeur au pair de \$100 chacune; prévoyant l'abrogation de la Loi sur la Banque d'expansion industrielle et le versement à la Banque du Canada, par prélèvement sur le Fonds du revenu consolidé, d'une somme égale à la valeur au pair des actions en circulation de la Banque d'expansion industrielle; et prévoyant, de la manière prescrite, d'autres dispositions résultantes et transitoires.

M. Chrétien, au nom de M. Buchanan, appuyé par M. Marchand (Langelier), dépose, avec la permission de la Chambre, le Bill C-15, Loi concernant le pétrole et le gaz des terres indiennes, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Le texte du message et de la recommandation de l'Administrateur, imprimé en conformité des dispositions du paragraphe (2) de l'article 62 du Règlement, au sujet du bill précité se lit ainsi:

Son Excellence l'Administrateur recommande à la Chambre des communes une mesure concernant le pétrole

et le gaz des terres indiennes prévoyant que le gouverneur en conseil peut établir des règlements concernant l'aliénation de droits sur des terres indiennes lorsque ces droits sont nécessairement accessoires à l'exploitation du pétrole et du gaz sur ces terres et des règlements prescrivant les redevances sur le pétrole et le gaz tirés de ces terres; et prévoyant la conclusion avec la bande intéressée d'un accord spécial portant réduction de ces redevances.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration du Bill C-12, Loi portant reprise des opérations de manutention des grains sur la côte ouest.

M. Munro (Hamilton-Est), appuyé par M. Turner (Ottawa-Carleton), propose,—Que ce bill soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

Il s'élève un débat;

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité du paragraphe (1) de l'article 40 du Règlement.

Après débat, cette motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Mitges en remplacement de M. Yewchuk sur la liste des membres du Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

M. Stewart (Cochrane) en remplacement de M. Marceau sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

M. MacFarlane en remplacement de M. Railton sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

M. Hnatyshyn en remplacement de M. Skoreyko sur la liste des membres du Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

M^{11e} Campbell (South Western Nova) et M. Anderson en remplacement de MM. Campbell (LaSalle-Émard-Côte Saint-Paul) et Rooney sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

M. Sharp en remplacement de M^{11e} Nicholson sur la liste des membres du Comité permanent de la procédure et de l'organisation.

M. Francis en remplacement de M. Stewart (Cochrane) sur la liste des membres du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

MM. Ritchie et Kempling en remplacement de MM. Beatty et Huntington sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. Friesen en remplacement de M. Masniuk sur la liste des membres du Comité permanent des affaires des anciens combattants.

MM. Horner, McKay, Murta, Hamilton (Swift Current-Maple Creek), Fraser, Huntington, Young et Parent en remplacement de MM. Epp, Ellis, Friesen, Johnston, Mitges, Hnatyshyn, Parent et Young sur la liste des membres du Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

M. Munro (Esquimalt-Saanich) en remplacement de M. Fraser sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

M. Langlois en remplacement de M. Blouin sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

MM. Marshall, Smith (Churchill), Maine, Munro (Esquimalt-Saanich) et Allard en remplacement de MM. Nielsen, Schellenberger, Flynn, Cossit et Gauthier (Roberval) sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. Holmes en remplacement de M. Carter sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

MM. Langlois, Poulin et Ethier en remplacement de MM. Dupras, Robinson et Guay (Saint-Boniface) sur la liste des membres du Comité permanent des affaires des anciens combattants.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Le document suivant, remis au Greffier de la Chambre, est déposé sur la Table, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Basford, membre du Conseil privé de la Reine, Rapport (en français et en anglais) du ministère du Revenu national, douanes, accise et impôt, pour l'année financière terminée le 31 mars 1974, conformément à l'article 5 de la Loi sur le ministère du Revenu national, chapitre N-15, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/19).

A 10 h. 30 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 7

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MARDI 8 OCTOBRE 1974

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Lalonde, appuyé par M. Danson, dépose, avec la permission de la Chambre, le Bill C-16, Loi modifiant certaines lois en vue d'assurer dans leur application l'égalité de statut aux personnes de sexe masculin et féminin, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Le texte du message et de la recommandation de l'Administrateur, imprimé en conformité des dispositions du paragraphe (2) de l'article 62 du Règlement, au sujet du bill précité se lit ainsi:

Son Excellence l'Administrateur recommande à la Chambre des communes une mesure modifiant certaines lois en vue d'assurer dans leur application l'égalité de statut aux personnes de sexe masculin et féminin; a) modifiant la Loi sur l'assurance chômage de façon à prévoir, de la manière prescrite, une période plus flexible pendant laquelle il y a lieu au paiement de prestations de maternité; b) modifiant la Loi sur les pensions de façon à créer un droit nouveau à une pension pour un veuf d'un membre des forces; prévoyant, de la manière prescrite, des modifications à la fixation des pensions payables relativement à des membres des forces mariés l'un à l'autre; supprimant une différence entre les âges

de façon à permettre le versement de pensions à tous les enfants éligibles, aux frères et aux sœurs de membres des forces jusqu'à ce qu'ils atteignent l'âge de dix-sept ans; portant de 21 à 25 ans l'âge maximum jusqu'auquel peut être payée une pension à un enfant qui poursuit des études approuvées; supprimant un pouvoir discrétionnaire et prévoyant le paiement de certaines prestations de pension aux membres de sexe féminin des forces et à leurs enfants ou relativement à ces membres et à leurs enfants; considérant que certaines personnes sont mariées aux fins d'éligibilité à des prestations de pension; c) modifiant la Loi sur la défense nationale de façon à permettre aux jeunes filles d'appartenir à des organisations de cadets.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Munro (Hamilton-Est), appuyé par M. Turner (Ottawa-Carleton),—Que le Bill C-12, Loi portant reprise des opérations de manutention des grains sur la côte ouest, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

Après plus ample débat, cette motion, mise aux voix, est agréée par le vote suivant:

(Vote n° 2)

POUR

Messieurs

Abbott
Allard
Anderson
Andres
(Lincoln)
Appolloni (M^{me})
Baker
(Gander-Twillingate)
Basford
Beaudoin
Bécharde
Bégin (M^{me})
Benjamin
Blackburn
Blais
Boulanger
Breau
Brewin
Broadbent
Buchanan
Bussièrès
Caccia
Cafik
Campagnolo (M^{me})
Campbell (M^{me})
(South Western Nova)
Caouette
(Villeneuve)
Caron
Chrétien
Clermont
Collenette
Condon
Corbin
Corriveau
Côté
Cullen
Cyr
Danson
Daudin
Demers
Dionne
(Kamouraska)
Dionne
(Northumberland-Miramichi)
Douglas
(Bruce)
Douglas
(Nanaimo-Cowichan-Les Îles)
Drury
Dubé
Duclos
Dupont

CONTRE

Messieurs

Forrestall
Fraser
Friesen
Gillies
Grafftey
Halliday
Hamilton
(Qu'Appelle Moose Mountain)
Hamilton
(Swift Current-Maple Creek)
Hees
Hnatyshyn
Holmes
Horner
Howie
Huntington
Hurlburt
Jarvis
Johnston

Marchand
(Langelier)
Marchand
(Kamloops-Cariboo)
Martin
McIsaac
McRae
Milne
Morin (M^{me})
Munro
(Hamilton-Est)
Nicholson (M^{me})
Nystrom
O'Connell
Olivier
Orlikow
Ouellet
Parent
Pearsall
Pelletier
(Hochelaga)
Pelletier
(Sherbrooke)
Penner
Phillbrook
Pinard
Portelance
Raines
Reid
Richardson
Roberts
Robinson
Rompkey
Rondeau
Rooney
Roy
(Laval)
Saltsman
Sauvé (M^{me})
Sharp
Smith
(Saint-Jean)
Stollery
Symes
Tessier
Trudeau
Trudel
Turner
(London-Est)
Turner
(Ottawa-Carleton)
Whelan
Yanakis
Young—137

Messieurs

McKinley
McKinnon
Muir
Munro
(Esquimalt-Saanich)
Schellenberger
Schumacher
Skoreyko
Smith
(Churchill)
Stanfield

Patterson
Ritchie
Roche
Rynard
Schellenberger
Schumacher
Skoreyko
Smith
(Churchill)
Stanfield

Stevens
Stewart
(Marquette)
Towers
Wagner
Wenman
Whiteway
Wise
Woolliams—77

En conséquence, ce bill est lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 40 du Règlement.

Après débat, cette motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Loisel (Chambly) en remplacement de M. Prud'homme sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre) en remplacement de M. Broadbent sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

MM. Caccia et Smith (Saint-Jean) en remplacement de MM. Reid et Duquet sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

M. Ethier en remplacement de M. Yanakis sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

MM. Fraser et Carter en remplacement de MM. Munro (Esquimalt-Saanich) et Holmes sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

M. Jarvis en remplacement de M. Scott sur la liste des membres du Comité permanent des bills privés en général et du Règlement.

M. Dionne (Northumberland-Miramichi) en remplacement de M. Lajoie sur la liste des membres du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

M. Beaudoin en remplacement de M. Lambert (Bellechasse) sur la liste des membres du Comité permanent de l'expansion économique régionale.

MM. Flynn et Caccia en remplacement de MM. Campbell (LaSalle-Énard-Côte Saint-Paul) et Duquet sur la liste des membres du Comité permanent des bills privés en général et du Règlement.

M. Jarvis en remplacement de M. McKinnon sur la liste des membres du Comité permanent des comptes publics.

M. Cullen en remplacement de M. Blais sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

*États et rapports déposés auprès du Greffier
de la Chambre*

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Faulkner, membre du Conseil privé de la Reine, —Rapport (en français et en anglais) du Conseil des Arts du Canada, y compris le rapport de l'auditeur général concernant les états financiers, pour l'année financière terminée le 31 mars 1974, conformément à l'article 23 de la Loi sur le Conseil des Arts du Canada, chapitre C-2, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/80).

Par M. Faulkner, —Rapport (en français et en anglais) du directeur général de la Bibliothèque nationale, pour l'année financière terminée le 31 mars 1974, conformément à l'article 13 de la Loi sur la Bibliothèque nationale, chapitre N-11, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/169).

Par M. Faulkner, —Rapport (en français et en anglais) de l'Office national du film, y compris les états financiers et le rapport de l'auditeur général y afférent, à ce sujet, pour l'année financière terminée le 31 mars 1974, conformément au paragraphe (2) de l'article 20 de la Loi nationale sur le film, chapitre N-7, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/189).

Par M. Sharp, membre du Conseil privé de la Reine, —Copies (en français et en anglais) de l'arrêté en conseil

C.P. 1974-1010, en date du 30 avril 1974, abrogeant le Tarif des honoraires d'élections fédérales, établi par l'arrêté en conseil C.P. 1971-785, en date du 23 avril 1971, dans sa forme modifiée et établissant en remplacement un nouveau Tarif des honoraires d'élections fédérales, conformément au paragraphe (2) de l'article 61 de la Loi électorale du Canada, chapitre 14, S.R.C., 1970 (1^{er} supplément). (Document parlementaire n° 301-1/402).

Par M. Sharp, —Copies (en français et en anglais) de l'arrêté en conseil C.P. 1974-1011, en date du 30 avril 1974, abrogeant le Tarif des honoraires d'élections générales applicable en vertu des règles électorales spéciales, établi par l'arrêté en conseil C.P. 1971-786, en date du 23 avril 1971 et établissant en remplacement un nouveau Tarif des honoraires d'élections générales applicable en vertu des règles électorales spéciales, conformément au paragraphe (2) de l'article 61 de la Loi électorale du Canada, chapitre 14, S.R.C., 1970 (1^{er} supplément). (Document parlementaire n° 301-1/402A).

Par M. Sharp, —Copies (en français et en anglais) de l'arrêté en conseil C.P. 1974-1012, en date du 30 avril 1974, abrogeant le Tarif des honoraires d'élection aux conseils des Territoires du Nord-Ouest et du Territoire du Yukon, établi par l'arrêté en conseil C.P. 1964-99, en date du 23 janvier 1964, dans sa forme modifiée et établissant en remplacement un nouveau Tarif des honoraires d'élection aux conseils des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon, conformément au paragraphe (2) de l'article 61 de la Loi électorale du Canada, chapitre 14, S.R.C., 1970 (1^{er} supplément). (Document parlementaire n° 301-1/402B).

A 10 h. 35 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (2) de l'article 2 du Règlement.

N° 8

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MERCREDI 9 OCTOBRE 1974

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. MacDonald (Cardigan), appuyé par M. Allmand, dépose, avec la permission de la Chambre, le Bill C-17, Loi modifiant la Loi sur le Fonds de bienfaisance de l'Armée, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Le texte du message et de la recommandation de l'Administrateur, imprimé en conformité des dispositions du paragraphe (2) de l'article 62 du Règlement, au sujet du bill précité se lit ainsi:

Son Excellence l'Administrateur recommande à la Chambre des communes une mesure modifiant la Loi sur le Fonds de bienfaisance de l'armée de façon à investir, de la manière prescrite, la Commission du Fonds de bienfaisance de l'armée du pouvoir, par rapport à des fonds similaires au Fonds de bienfaisance de l'armée, de créer dans le Fonds du revenu consolidé un compte spécial pour chaque fonds désigné, de façon à prévoir qu'il peut être crédité semestriellement à ces comptes un intérêt dont le taux doit être prescrit, et de façon à prévoir les dépenses que la Commission engage pour assumer la gestion d'un fonds.

M. Sharp, au nom de M. Buchanan, appuyé par M. Drury, dépose, avec la permission de la Chambre, le Bill C-18, Loi modifiant la Loi sur le Compte de remplacement des biens endommagés par l'incendie, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée

et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Le texte du message et de la recommandation de l'Administrateur, imprimé en conformité des dispositions du paragraphe (2) de l'article 62 du Règlement, au sujet du bill précité se lit ainsi:

Son Excellence l'Administrateur recommande à la Chambre des communes une mesure modifiant la Loi sur le Compte de remplacement des biens endommagés par l'incendie de façon à étendre son application aux biens dont le droit de les utiliser comme le ferait un propriétaire ou d'en percevoir le produit est attribué au territoire du Yukon ou aux territoires du Nord-Ouest.

M. Lang, appuyé par M. Whelan, dépose, avec la permission de la Chambre, le Bill C-19, Loi prévoyant des versements au titre du blé produit et vendu au Canada pour la consommation humaine au Canada, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Le texte du message et de la recommandation de l'Administrateur, imprimé en conformité des dispositions du paragraphe (2) de l'article 62 du Règlement, au sujet du bill précité se lit ainsi:

Son Excellence l'Administrateur recommande à la Chambre des communes une mesure prévoyant, de la manière prescrite, pendant la période commençant le 1^{er} juillet 1974 et se terminant le 30 juin 1980, en ce qui concerne le blé produit à l'extérieur de la région définie dans la Loi sur la Commission canadienne du blé, et pendant la période commençant le 1^{er} août 1974 et se terminant le 31 juillet 1980, en ce qui concerne le blé produit à l'intérieur de ladite région, des paiements dont le montant est déterminé en vertu de la mesure pour chaque boisseau de blé durum et pour chaque boisseau de blé autre que le blé durum produits et vendus pour la consommation humaine au Canada; et prévoyant, de la manière prescrite, le versement d'intérêt relativement aux paiements pour la période comprise entre le 1^{er} juillet 1974 ou le 1^{er} août 1974 et l'adoption de la mesure.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Duclos, appuyé par M. Lee,—Que l'Adresse, dont le texte suit, soit présentée à Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement du Canada:

A Son Excellence le très honorable Bora Laskin, Juge en chef du Canada et Administrateur du Gouvernement du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:

Nous, sujets très dévoués et fidèles de Sa Majesté, la Chambre des communes du Canada, assemblée en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'Elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Et sur la proposition d'amendement de M. Stanfield, appuyé par M. Wagner,—Qu'on ajoute les mots suivants à l'Adresse en réponse au discours du Trône:

«Nous signalons respectueusement à Votre Excellence que vos ministres n'ayant pas su agir résolument après les élections du 8 juillet dernier, ils ont ainsi contribué à la disparité croissante et au désarroi social et économique qui existent au pays, situation qui requiert une intervention prompte et déterminée, dont il n'est nullement question dans le discours du Trône.»

Après plus ample débat, à 5 h. 30 de l'après-midi, M. l'Orateur interrompt les délibérations, suivant les dispositions du paragraphe (4) de l'article 38 du Règlement.

Cette proposition d'amendement, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:

(Vote n° 3)

POUR

Messieurs

Alexander	Benjamin	Clark
Alkenbrack	Blackburn	(Rocky Mountain)
Allard	Brewin	Clarke
Baker	Brisco	(Vancouver Quadra)
(Grenville-Carleton)	Broadbent	Cossitt
Baldwin	Cadiou	Crouse
Bawden	Caouette	Darling
Beatty	(Villeneuve)	Dick
Beaudoin	Carter	Diefenbaker

Dinsdale
Dionne
(Kamouraska)
Douglas
(Nanaimo-Cowichan-
Les Îles)
Elzinga
Epp
Firth
Fortin
Friesen
Gilbert
Grafftey
Halliday
Hamilton
(Swift Current-
Maple Creek)
Hargrave
Hnatyshyn
Hogan
Holmes
Horner
Howie
Huntington
Hurlburt
Jarvis
Jelinek
Johnston
Jones
Kempling
Knowles
(Winnipeg-
Nord-Centre)

Messieurs

Korchinski
Lambert
(Bellechasse)
Lambert
(Edmonton-Ouest)
Laprise
La Salle
Lawrence
Leggatt
MacDonald
(Egmont)
MacDonald (M^{re})
(Kingston et les
Îles)
MacKay
MacLean
Macquarrie
Malone
Marshall
Matte
Mazankowski
McCain
McCleave
McGrath
McKenzie
McKinley
McKinnon
Mitges
Muir
Munro
(Esquimalt-Saanich)
Murta
Neil

CONTRE

Messieurs

Abbott	Ethier	Marchand
Allmand	Faulkner	(Kamloops-Cariboo)
Anderson	Fleming	Martin
Andras	Flynn	McIsaac
(Port Arthur)	Foster	McRae
Andres	Fox	Milne
(Lincoln)	Francis	Morin (M ^{re})
Appolloni (M ^{re})	Goodale	Munro
Baker	Goyer	(Hamilton-Est)
(Gander-Twillingate)	Gray	Nicholson (M ^{re})
Basford	Guay	O'Connell
Bécharde	(Saint-Boniface)	Olivier
Bégin (M ^{re})	Guay	Ouellet
Blais	(Lévis)	Parent
Blaker	Guilbault	Pearsall
Breau	Haidasz	Pelletier
Buchanan	Herbert	(Hochelaga)
Bussièrès	Holt (M ^{re})	Pelletier
Caccia	Hopkins	(Sherbrooke)
Cafik	Jamieson	Penner
Campagnolo (M ^{re})	Joyal	Philbrook
Campbell (M ^{re})	Kaplan	Pinard
(South Western Nova)	Lachance	Portelance
Campbell	Lajoie	Poulin
(LaSalle-Émard-Côte	Lalonde	Raines
Saint-Paul)	Landers	Reid
Caron	Lang	Richardson
Chrétien	Lapointe	Roberts
Clermont	Leblanc	Robinson
Collenette	(Laurier)	Rompkey
Condon	LeBlanc	Rooney
Corbin	(Westmorland-Kent)	Roy
Corriveau	Lee	(Laval)
Côté	Lefebvre	Sauvé (M ^{re})
Cullen	Lessard	Sharp
Cyr	Loiselle	Smith
Daudin	(Chambly)	(Saint-Jean)
De Bané	Loiselle	Stollery
Demers	(Saint-Henri)	Tessier
Dionne	Lumley	Trudeau
(Northumberland- Miramichi)	MacDonald	Trudel
Douglas	(Cardigan)	Turner
(Bruce)	MacEachen	(London-Est)
Drury	MacFarlane	Turner
Dubé	MacGuigan	(Ottawa-Carleton)
Duclos	Mackasey	Whelan
Dupont	Maine	Yanakis
Duquet	Marceau	Young—122
	Marchand	
	(Langelier)	

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Oberle en remplacement de M. Murta sur la liste des membres du Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

MM. Clark (Rocky Mountain) et Jarvis en remplacement de MM. Yewchuk et McKinnon sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

MM. Cadieu, Whiteway, Smith (Churchill) et Malone en remplacement de MM. Neil, Elzinga, Nielsen et Yewchuk sur la liste des membres du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

M. Goodale en remplacement de M. Fleming sur la liste des membres du Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

MM. Caccia et Beatty en remplacement de MM. Blouin et Darling sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

MM. Lee et Dupont en remplacement de MM. Dupont et Caccia sur la liste des membres du Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

M. Turner (London-Est) en remplacement de M. Stolerly sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

M. Daudlin en remplacement de M. Portelance sur la liste des membres du Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

M. Johnston en remplacement de M. Hamilton (Swift Current-Maple Creek) sur la liste des membres du Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

MM. Hnatyshyn, McKinley, Schellenberger, Raines et Blaker en remplacement de MM. Reynolds, Nowlan, MacKay, Lee et Watson sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

MM. McKinley, Duclos, Blaker et Caouette (Villeneuve) en remplacement de MM. Smith (Churchill), Watson,

Pearsall et Gauthier (Roberval) sur la liste des membres du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

M. Smith (Churchill) en remplacement de M. McKinley sur la liste des membres du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. l'Orateur,—Rapport (en français et en anglais) du directeur général des élections, conformément au paragraphe (3) de l'article 59 de la Loi électorale du Canada, chapitre 14, S.R.C., 1970 (1^{er} supplément). (Document parlementaire n° 301-1/4).

Par M. l'Orateur,—Copies de formules prescrites par le directeur général des élections relativement aux dépenses d'élection d'un parti enregistré, conformément à l'article 111.1 de la Loi électorale du Canada, chapitre 14, S.R.C., 1970 (1^{er} supplément), sous sa forme modifiée par l'article 15 de la Loi sur les dépenses d'élection, chapitre 51, Statuts du Canada 1973-1974. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 301-1/4A).

Par M. Turner (Ottawa-Carleton), membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport sur les opérations du compte du fonds des changes, ainsi que le rapport de l'auditeur général concernant l'état financier, pour l'année civile 1973, conformément à l'article 17 de la Loi sur la monnaie et les changes, chapitre C-39, S.R.C., 1970. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 301-1/133).

Par M. Turner (Ottawa-Carleton)—Comptes publics du Canada, volume II, pour l'année financière terminée le 31 mars 1974, conformément au paragraphe (1) de l'article 55 de la Loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 301-1/214A).

A 6 h. 01 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à onze heures du matin, en conformité des dispositions du paragraphe (2) de l'article 2 du Règlement.

N° 9

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE JEUDI 10 OCTOBRE 1974

Onze heures du matin

PRIÈRE

M. Stollery, du Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration, présente le premier rapport de ce comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du mardi 8 octobre 1974, le Comité a étudié le Bill C-12, Loi portant reprise des opérations de manutention des grains sur la côte ouest, et a convenu d'en faire rapport sans modification.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages s'y rapportant (*fascicules n° 1 et 2*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 1 aux Journaux*)

Il est ordonné,—1. Que le Bill C-12, Loi portant reprise des opérations de manutention des grains sur la côte ouest, soit étudié aux étapes du rapport et de la troisième lecture aujourd'hui, à l'appel de l'Ordre du jour;

2. Que le temps consacré aujourd'hui au débat sur le bill et à sa mise aux voix soit ajouté à la fin du débat sur l'Adresse;

3. Qu'aujourd'hui soit considéré comme le cinquième jour désigné pour le débat sur l'Adresse mais que, si

quelque autre amendement est proposé au cours du débat sur l'Adresse, il soit mis aux voix à 9 h. 30 du soir mardi prochain.

M. Faulkner, appuyé par M. Ouellet dépose, avec la permission de la Chambre, le Bill C-20, Loi concernant la citoyenneté, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Le texte du message et de la recommandation de l'Administrateur, imprimé en conformité des dispositions du paragraphe (2) de l'article 62 du Règlement au sujet du bill précité se lit ainsi:

Son Excellence l'Administrateur recommande à la Chambre des communes une mesure concernant la citoyenneté prévoyant la nomination de juges de la citoyenneté et la dispense d'acquitter des droits fixés par règlements.

M. Whelan, appuyé par M. Lang, dépose, avec la permission de la Chambre, le Bill C-21, Loi modifiant la Loi sur la vente coopérative des produits agricoles, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Le texte du message et de la recommandation de l'Administrateur, imprimé en conformité des dispositions du paragraphe (2) de l'article 62 du Règlement au sujet du bill précité se lit ainsi:

Son Excellence l'Administrateur recommande à la Chambre des communes une mesure modifiant la Loi sur la vente coopérative des produits agricoles de façon à permettre au gouverneur en conseil de fixer un paiement initial aux producteurs primaires pour les produits auxquels s'applique la loi, dont le montant est calculé d'après une estimation des prix de gros pratiqués sur le marché et des frais de vente du produit au cours de l'année de production à laquelle se rapporte ce paiement.

M. Lalonde, appuyé par M. Danson, dépose, avec la permission de la Chambre, le Bill C-22, Loi modifiant le Régime de pensions du Canada, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Le texte du message et de la recommandation de l'Administrateur, imprimé en conformité des dispositions du paragraphe (2) de l'article 62 du Règlement au sujet du bill précité se lit ainsi:

Son Excellence l'Administrateur recommande à la Chambre des communes une mesure modifiant le Régime de pensions du Canada; de façon à inclure dans les emplois ouvrant droit à pension l'emploi, au Canada, par le gouvernement d'un pays autre que le Canada ou par un organisme international; de façon à prévoir, suivant les modalités prescrites, rétroactivement au 1^{er} janvier 1972, le remboursement de contributions à un cotisant qui, appartenant à une secte religieuse reconnue en tout ou en partie, a choisi de ne pas verser de contributions; de façon à prévoir le paiement d'intérêt à un taux prescrit à l'égard d'un plus-payé; de façon à prévoir le paiement des frais judiciaires de l'intimé lors d'un appel interjeté par le Ministre devant la Commission d'appel des pensions; de façon à prévoir de la manière indiquée un nouveau mode de calcul de maximum des gains annuels ouvrant droit à pension pour l'année 1976 et les années subséquentes et une réduction, de 12 pour cent à 10 pour cent, de l'exemption de base pour 1975 et les années suivantes; de façon à assurer l'égalité des sexes dans le cadre de la loi; de façon à prévoir suivant les modalités prescrites le paiement au gouvernement d'une province de prestations d'assistance sociale versées à une personne qui acquiert subséquemment droit aux prestations prévues par la loi; de façon à supprimer, pour les personnes âgées de 65 à 70 ans, l'obligation d'être retraitées pour avoir droit aux prestations prévues par la loi; de façon à prévoir le paiement des sommes que la Couronne fédérale est tenue de verser au titre des cotisations de l'employé mais qui n'ont pas été déduites et, en application d'un accord, le paiement aux autorités provinciales des sommes que la Couronne fédérale est tenue de verser au titre des cotisations de l'employé à l'égard d'un emploi désigné dans l'accord mais qui n'ont pas été déduites; de façon à limiter, de la manière indiquée, les personnes exclues de la définition de «enfant d'un cotisant invalide» et de «orphelin»; et de façon à prévoir des dispositions résultantes, correspondantes et transitoires.

L'avis de motion qui suit est appelé, reporté aux Ordres émanant du gouvernement et fait l'objet d'un ordre

d'examen dans la prochaine séance de la Chambre, conformément au paragraphe (2) de l'article 21 du Règlement:

Qu'un Comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes soit institué pour examiner les Parties I, II et III du rapport intitulé «Employeur-employés, Relations de travail dans la Fonction publique du Canada», rédigé par le président de la Commission des relations de travail dans la Fonction publique du Canada;

Que la Chambre désigne ultérieurement quatorze députés pour la représenter au sein du Comité mixte spécial;

Que le Comité soit autorisé à convoquer des personnes, à exiger la production de documents et de dossiers et à interroger des témoins; à se réunir pendant les périodes où la Chambre est ajournée; à faire rapport de temps à autre, à faire imprimer au jour le jour les documents et témoignages qu'il juge à propos; à déléguer à des sous-Comités la totalité ou une partie de ses pouvoirs sauf celui de faire rapport directement à la Chambre;

Et qu'un message soit envoyé au Sénat l'invitant à se joindre à la Chambre aux fins énumérées ci-dessus, et à désigner, si la chose lui paraît souhaitable, certains de ses membres pour faire partie de ce Comité mixte spécial.—*Le président du Conseil privé.*

L'avis de motion qui suit est appelé, reporté aux Ordres émanant du gouvernement et fait l'objet d'un ordre d'examen dans la prochaine séance de la Chambre, conformément au paragraphe (2) de l'article 21 du Règlement:

Que les comptes publics pour les années financières terminées le 31 mars 1972 et le 31 mars 1973, les rapports de l'Auditeur général y afférents et les témoignages recueillis par le Comité au cours du vingt-neuvième Parlement, soient déferés au Comité permanent des comptes publics.—*Le président du Conseil privé.*

Il est donné lecture de l'ordre relatif à l'étude, à l'étape du rapport, du Bill C-12, Loi portant reprise des opérations de manutention des grains sur la côte ouest, rapporté sans amendement par le Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

Sur motion de M. Munro (Hamilton-Est), appuyé par M. Danson, le Bill C-12, Loi portant reprise des opérations de manutention des grains sur la côte ouest, est agréé à l'étape du rapport.

Sur motion de M. Munro (Hamilton-Est), appuyé par M. Danson, ce bill est lu une troisième fois et adopté sur division.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Duclos, appuyé par M. Lee.—Que l'Adresse, dont le texte suit, soit présentée à Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement du Canada:

A Son Excellence le très honorable Bora Laskin, Juge en chef du Canada et Administrateur du Gouvernement du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:

Nous, sujets très dévoués et fidèles de Sa Majesté, la Chambre des communes du Canada, assemblée en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'Elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Le débat se poursuit;

Le Sénat transmet un message à cette Chambre pour l'informer qu'il a adopté sans amendement, le Bill C-12, Loi portant reprise des opérations de manutention des grains sur la côte ouest.

M. l'Orateur communique à la Chambre la lettre que voici:

RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL
OTTAWA

le 10 octobre 1974

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que Son Excellence le très honorable Bora Laskin, C.P., l'Administrateur du Gouvernement du Canada, se rendra à la Chambre du Sénat aujourd'hui, le 10 octobre à 5 h. 45 de l'après-midi, afin de donner la sanction royale à un projet de loi.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Secrétaire administratif du Gouverneur général,

ANDRÉ GARNEAU

L'honorable

Le Président de la Chambre des communes

Un message est reçu de Son Excellence le très honorable Bora Laskin, C.P., l'Administrateur du Gouvernement du Canada, qui exprime le désir que la Chambre se rende immédiatement dans la salle des séances du Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur, accompagné de la Chambre, se rend au Sénat.

Au retour,

M. l'Orateur fait savoir que, lorsque la Chambre s'est rendue auprès de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement du Canada dans la salle des séances du Sénat, Son Excellence a bien voulu donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale au bill suivant:

Bill C-12, Loi portant reprise des opérations de manutention des grains sur la côte ouest.—Chapitre n° 1.

Le débat reprend sur la motion de M. Duclos, appuyé par M. Lee,—Que l'Adresse, dont le texte suit, soit présentée à Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement du Canada:

A Son Excellence le très honorable Bora Laskin, Juge en chef du Canada et Administrateur du Gouvernement du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:

Nous, sujets très dévoués et fidèles de Sa Majesté, la Chambre des communes du Canada, assemblée en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'Elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Le débat se poursuit;

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 40 du Règlement.

Après débat, cette motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée ainsi qu'il suit:

MM. Clark (Rocky Mountain), Smith (Saint-Jean), Lambert (Edmonton-Ouest), Kempling et Côté en remplacement de MM. Smith (Churchill), Francis, Kempling, Munro (Esquimalt-Saanich) et Béchard sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

MM. McCain et Whiteway en remplacement de MM. Oberle et Smith (Churchill) sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

M. Jelinek en remplacement de M. Yewchuk sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

M. Lawrence en remplacement de M. Skoreyko sur la liste des membres du Comité mixte permanent du restaurant du Parlement.

M. Macquarrie en remplacement de M. Howie sur la liste des membres du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

MM. MacKay et Nowlan en remplacement de MM. McKinley et Hnatyshyn sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

M. Reynolds en remplacement de M. Fairweather sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

MM. Maine et Abbott en remplacement de MM. Comtois et Gray sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Marceau en remplacement de M. Francis sur la liste des membres du Comité permanent de l'expansion économique régionale.

MM. Schumacher, Turner (London-Est) et Lumley en remplacement de MM. Cossitt, Railton et Gendron sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

M. Howie en remplacement de M. Macquarrie sur la liste des membres du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

M. Macquarrie en remplacement de M. Wenman sur la liste des membres du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

M. Munro (Esquimalt-Saanich) en remplacement de M. Whiteway sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

sitions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Jamieson, membre du Conseil privé de la Reine, —Rapport (en français et en anglais) sur l'application de la Loi sur les subventions au développement régional pour le mois de juillet 1974, conformément à l'article 16 de cette loi, chapitre R-3, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/327).

Par M. Ouellet, membre du Conseil privé de la Reine, —Copies (en français et en anglais) de l'État détaillé des cautionnements enregistrés au Bureau du registraire général du Canada, pour la période allant du 27 février 1974 au 30 septembre 1974, conformément à l'article 32 de la Loi sur les fonctionnaires publics, chapitre P-30, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/412).

*États et rapports déposés auprès du Greffier
de la Chambre*

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément aux dispo-

A 10 h. 28 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à onze heures du matin, en conformité des dispositions du paragraphe (2) de l'article 2 du Règlement.

N° 10

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE VENDREDI 11 OCTOBRE 1974

Onze heures du matin

PRIÈRE

M. Chrétien, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, des mandats spéciaux émis depuis la dissolution du Parlement le 9 mai 1974, conformément au paragraphe (3) de l'article 23 de la Loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/258).

M. Chrétien, appuyé par M. Mackasey, dépose, avec la permission de la Chambre, le Bill C-23, Loi prévoyant le paiement de prestations de retraite aux lieutenants-gouverneurs, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Le texte du message et de la recommandation de l'Administrateur, imprimé en conformité des dispositions du paragraphe (2) de l'article 62 du Règlement, au sujet du bill précité se lit ainsi:

Son Excellence l'Administrateur recommande à la Chambre des communes une mesure prévoyant, de la façon prescrite, le paiement aux lieutenants-gouverneurs et à leur conjoint de prestations de retraite et de prestations de retraite supplémentaires du montant prescrit, et le paiement d'intérêt sur le remboursement des contributions.

M. Sharp, appuyé par M. Drury, dépose, avec la permission de la Chambre, le Bill C-24, Loi modifiant la

Loi sur les traitements, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Le texte du message et de la recommandation de l'Administrateur, imprimé en conformité des dispositions du paragraphe (2) de l'article 62 du Règlement, au sujet du bill précité se lit ainsi:

Son Excellence l'Administrateur recommande à la Chambre des communes une mesure modifiant la Loi sur les traitements de façon à porter les traitements des lieutenants-gouverneurs des provinces à \$35,000.

M^{me} Sauvé, appuyée par M. Pelletier (Hochelaga), dépose, avec la permission de la Chambre, le Bill C-25, Loi ayant pour objet de protéger la santé et l'environnement contre les contaminants, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Le texte du message et de la recommandation de l'Administrateur, imprimé en conformité des dispositions du paragraphe (2) de l'article 62 du Règlement, au sujet du bill précité se lit ainsi:

Son Excellence l'Administrateur recommande à la Chambre des communes une mesure ayant pour objet de protéger la santé et l'environnement contre le rejet de substances qui contaminent l'environnement; prévoy-

ant l'établissement d'une Commission d'étude sur les contaminants de l'environnement composée d'au moins trois personnes, l'établissement de comités consultatifs et la nomination d'inspecteurs ou d'analystes.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Duclos, appuyé par M. Lee.—Que l'Adresse, dont le texte suit, soit présentée à Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement du Canada:

A Son Excellence le très honorable Bora Laskin, Juge en chef du Canada et Administrateur du Gouvernement du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:

Nous, sujets très dévoués et fidèles de Sa Majesté, la Chambre des communes du Canada, assemblée en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'Elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Le débat se poursuit;

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée ainsi qu'il suit:

M. Watson en remplacement de M. Duclos sur la liste des membres du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

M. Yanakis en remplacement de M. Ethier sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

MM. Blouin et Stollery en remplacement de MM. Caccia et Turner (London-Est) sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

M. Gendron en remplacement de M. Reid sur la liste des membres du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

MM. Gray et Comtois en remplacement de MM. Abbott et Maine sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

MM. Rooney et Blouin en remplacement de MM. Anderson et Langlois sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

M. Pearsall en remplacement de M. Blaker sur la liste des membres du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

MM. Portelance et Fleming en remplacement de MM. Daudlin et Goodale sur la liste des membres du Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

MM. Ellis, Epp, Friesen, Skoreyko et Yewchuk en remplacement de MM. Horner, MacKay, Fraser, Huntington et Oberle sur la liste des membres du Comité

permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

MM. Béchard, Francis et Flynn en remplacement de MM. Côté, Smith (Saint-Jean) et Maine sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. Campbell (LaSalle-Émard-Côte Saint-Paul) en remplacement de M. Flynn sur la liste des membres du Comité permanent des bills privés en général et du Règlement.

MM. Gendron et Railton en remplacement de MM. Lumley et Turner (London-Est) sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

MM. Reid et Duquet en remplacement de MM. Caccia et Smith (Saint-Jean) sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

M. Watson en remplacement de M. Blaker sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

MM. Dupras, Robinson et Guay (Saint-Boniface) en remplacement de MM. Langlois, Poulin et Ethier sur la liste des membres du Comité permanent des affaires des anciens combattants.

M. Johnston en remplacement de M. McKinnon sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

MM. Neil, Oberle, Brisco et Munro (Esquimalt-Saanich) en remplacement de MM. Clark (Rocky Mountain), Whiteway, Cadieu et Smith (Churchill) sur la liste des membres du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement savoir:

Par M. Andras, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) de la Commission d'assurance-chômage pour l'année civile 1973, conformément au paragraphe (2) de l'article 130 de la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage, chapitre 48, Statuts du Canada, 1970-1971-1972. (Document parlementaire n° 301-1/250).

Par M. Andras, Rapport (en français et en anglais) du Comité consultatif de l'assurance-chômage pour l'année civile 1973, conformément au paragraphe (3) de l'article 109 de la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage, chapitre 48, Statuts du Canada, 1970-1971-1972. (Document parlementaire n° 301-1/252).

A cinq heures de l'après-midi, la Chambre s'ajourne au mardi 15 octobre 1974, à onze heures du matin, en conformité des dispositions du paragraphe (3) de l'article 2 du Règlement.

N° 11

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MARDI 15 OCTOBRE 1974

Onze heures du matin

PRIÈRE

M. Richardson, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table.—Copies, en français et en anglais, d'un message du Chef de l'état-major de la Défense aux Forces armées, en date du mois de septembre 1974. (Document parlementaire n° 301-7/1).

M. Gillespie, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table.—Copie, en anglais, d'une lettre du président de la *United Aircraft of Canada Limited*, en date du 11 octobre 1974, au sujet de la production des moteurs PT6 et JT15D. (Document parlementaire n° 301-7/2).

DÉCLARATION DE M. L'ORATEUR

M. L'ORATEUR: Puis-je me reporter à une procédure suivie ces dernières années en ce qui a trait à la présentation et à la première lecture des bills publics. Le Feuilleton d'aujourd'hui renferme quelque cent cinquante-huit bills émanant des honorables députés. Il serait difficile pour la présidence de passer en revue en ce moment les dispositions de chacun de ces bills. En conséquence, la Chambre voudra peut-être adopter la façon de procéder qu'elle a suivie au cours de sessions récentes, c'est-à-dire, présenter ces bills et leur faire subir la première lecture,

de sorte que chacun d'eux puisse être examiné minutieusement d'ici au moment désigné pour la deuxième lecture, afin de permettre à la présidence de déceler toute erreur allant à l'encontre des coutumes de la Chambre.

Je suggère donc que, de l'assentiment unanime, tous les bills publics paraissant aujourd'hui au Feuilleton pour fins de présentation au nom de députés soient réputés avoir été présentés et lus une première fois et avoir fait l'objet d'un ordre tendant à leur impression et à leur deuxième lecture à la prochaine séance de la Chambre, sous réserve, naturellement, d'un examen ultérieur quant à la régularité de chacun. Plaît-il à la Chambre de procéder de la façon dont je viens de faire mention?

En conséquence, avec l'assentiment unanime, les bills ci-après sont réputés avoir été présentés, lus une première fois et avoir fait l'objet d'un ordre tendant à leur impression et à leur deuxième lecture à la prochaine séance de la Chambre:

Bill C-201, Loi modifiant la Loi constituant en corporation la Banque du Canada.—M. Caouette (Témiscamingue).

Bill C-202, Loi modifiant le Régime de pensions du Canada (cotisations et prestations des ménagères).—M. Saltzman.

- Bill C-203, Loi modifiant le Code criminel (prêts à taux usuraire).—*M. Robinson.*
- Bill C-204, Loi créant le poste d'Ombudsman.—*M. Reid.*
- Bill C-205, Loi modifiant l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867 (abolition du Sénat).—*M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).*
- Bill C-206, Loi modifiant la Loi sur les enquêtes (publication des rapports).—*M. Alexander.*
- Bill C-207, Loi modifiant l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867 (durée du mandat des sénateurs).—*M. McKinnon.*
- Bill C-208, Loi concernant le jour du Patrimoine canadien.—*M. MacGuigan.*
- Bill C-209, Loi modifiant la Loi sur la citoyenneté canadienne (Exigence minimum de résidence).—*M. Prud'homme.*
- Bill C-210, Loi prévoyant la protection des animaux domestiques pendant leur transport.—*M. O'Sullivan.*
- Bill C-211, Loi modifiant la Loi sur la radiodiffusion (annonces publicitaires au cours de programmes destinés aux enfants).—*M. McGrath.*
- Bill C-212, Loi modifiant la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage.—*M. Oberle.*
- Bill C-213, Loi modifiant la Loi électorale du Canada (publication de résultats de sondages électoraux).—*M. Coates.*
- Bill C-214, Loi modifiant la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales.—*M. Lambert (Edmonton-Ouest).*
- Bill C-215, Loi concernant la Loi sur la Société centrale d'hypothèques et de logement.—*M. Fleming.*
- Bill C-216, Loi concernant les corporations de la Couronne (non mandataires de Sa Majesté).—*M. Fortin.*
- Bill C-217, Loi modifiant la Loi sur la marque de commerce nationale et l'étiquetage exact (taux d'octane de l'essence).—*M. Francis.*
- Bill C-218, Loi prévoyant la création d'une commission d'emploi des Indiens et des Esquimaux.—*M. Watson.*
- Bill C-219, Loi modifiant le Code criminel (avortement).—*M. Beattie.*
- Bill C-220, Loi modifiant la Loi sur le casier judiciaire.—*M. Rynard.*
- Bill C-221, Loi concernant la semaine nationale d'appréciation de la jeunesse.—*M. Reynolds.*
- Bill C-222, Loi modifiant la Loi électorale du Canada (prisonniers habilités à voter).—*M. MacDonald (Egmont).*
- Bill C-223, Loi modifiant le Code criminel (drapeaux canadien, provinciaux et étrangers).—*M. Hopkins.*
- Bill C-224, Loi modifiant l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867 (Capitale nationale du Canada).—*M. Isabelle.*
- Bill C-225, Loi concernant le droit qu'a le public à l'information relativement aux affaires publiques.—*M. Baldwin.*
- Bill C-226, Loi prévoyant l'établissement d'une Commission fédérale d'enquête sur les transports (enquêtes impartiales en matière d'accidents de transport).—*M. Forrestall.*
- Bill C-227, Loi modifiant la Loi nationale sur l'habitation.—*M. Carter.*
- Bill C-228, Loi concernant la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales.—*M. Douglas (Bruce).*
- Bill C-229, Loi concernant la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales.—*M. Lachance.*
- Bill C-230, Loi modifiant le Code criminel (radiodiffusion obscène).—*M. Towers.*
- Bill C-231, Loi modifiant la Loi établissant des jours fériés.—*M. Herbert.*
- Bill C-232, Loi modifiant la Loi électorale du Canada (vote par procuration).—*M. Horner.*
- Bill C-233, Loi modifiant la Loi sur la preuve au Canada (déclarations incriminantes).—*M. Orlikow.*
- Bill C-234, Loi modifiant les Actes de l'Amérique du Nord britannique, 1867 à 1965 (représentation du Yukon et des territoires du Nord-Ouest au Sénat).—*M. Nielsen.*
- Bill C-235, Loi modifiant la Loi sur la sécurité de la vieillesse.—*M. Whittaker.*
- Bill C-236, Loi modifiant la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage.—*M. Rodriguez.*
- Bill C-237, Loi modifiant le Code canadien du travail (justes méthodes d'emploi).—*M^{lle} Nicholson.*
- Bill C-238, Loi modifiant la Loi sur l'identification des criminels.—*M. Blais.*
- Bill C-239, Loi modifiant la Loi sur la Cour suprême (questions déferées par le simple citoyen).—*M. MacKay.*
- Bill C-240, Loi concernant la fête de sir John A. Macdonald.—*M. Macquarrie.*
- Bill C-241, Loi modifiant le Code criminel (cruauté envers les animaux).—*M. Robinson.*
- Bill C-242, Loi concernant l'assistance aux voyageurs qui ne fument pas.—*M. Robinson.*
- Bill C-243, Loi modifiant le Régime de pensions du Canada.—*M. Salzman.*
- Bill C-244, Loi modifiant la Loi sur l'intérêt.—*M. Robinson.*
- Bill C-245, Loi modifiant le Code criminel (avertissement sur les contenants de boissons alcooliques).—*M. Robinson.*
- Bill C-246, Loi modifiant le Code criminel (sécurité des pneumatiques).—*M. Robinson.*
- Bill C-247, Loi relative aux bruits industriels.—*M. Robinson.*
- Bill C-248, Loi réglementant l'activité des démarcheurs parlementaires.—*M. Robinson.*
- Bill C-249, Loi modifiant le Code canadien du travail (disposition créant dix jours fériés payés).—*M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).*
- Bill C-250, Loi concernant la nomination de l'Orateur de la Chambre des communes comme député de la circonscription électorale de la Colline du Parlement.—*M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).*
- Bill C-251, Loi modifiant la Loi sur le ministère de l'Environnement (pêches).—*M. McGrath.*
- Bill C-252, Loi visant à établir un numéro de téléphone universel à composer en cas d'urgence.—*M. Robinson.*

Bill C-253, Loi prévoyant la création d'une commission chargée de la conservation du littoral canadien.—*M. Watson*.

Bill C-254, Loi réglementant l'activité des démarcateurs parlementaires.—*M. Reynolds*.

Bill C-255, Loi visant à établir un numéro de téléphone universel à composer en cas d'urgence.—*M. Reynolds*.

Bill C-256, Loi modifiant le Code canadien du travail (augmentation du salaire horaire minimum).—*M. Knowles* (Winnipeg-Nord-Centre).

Bill C-257, Loi modifiant les Actes de l'Amérique du Nord britannique, 1867 à 1965, en ce qui a trait au quorum de la Chambre des communes.—*M. Knowles* (Winnipeg-Nord-Centre).

Bill C-258, Loi modifiant la Loi sur les stupéfiants.—*M. Reynolds*.

Bill C-259, Loi prévoyant la tenue d'un plébiscite national sur la suppression des dispositions relatives à l'avortement que comporte le Code criminel du Canada.—*M. Reynolds*.

Bill C-260, Loi modifiant la Loi sur la citoyenneté canadienne (enfant né d'un citoyen canadien résidant hors du Canada).—*M. Knowles* (Winnipeg-Nord-Centre).

Bill C-261, Loi modifiant l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867 (nomination des sénateurs).—*M. McKinnon*.

Bill C-262, Loi concernant l'étiquetage des produits domestiques dangereux.—*M. Robinson*.

Bill C-263, Loi concernant les denrées périssables emballées.—*M. Robinson*.

Bill C-264, Loi prévoyant l'établissement de l'Administration de la route Alaska-Yukon (Route de l'Alaska).—*M. Oberle*.

Bill C-265, Loi modifiant le Régime de pensions du Canada.—*M. Coates*.

Bill C-266, Loi modifiant la Loi sur la sécurité de la vieillesse.—*M. Reynolds*.

Bill C-267, Loi concernant les emplois au gouvernement du Canada qui ne sont pas du ressort de la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique.—*M. Orlikow*.

Bill C-268, Loi modifiant la Loi sur le ministère de la Justice (rapport annuel).—*M. Fortin*.

Bill C-269, Loi concernant un projet d'association entre le Canada et les îles Turks et Caicos.—*M. Saltsman*.

Bill C-270, Loi concernant les denrées périssables emballées.—*M. Reynolds*.

Bill C-271, Loi modifiant la Loi sur le casier judiciaire.—*M. Robinson*.

Bill C-272, Loi prévoyant la création d'une commission des corridors Canada-Alaska et Canada-Maine.—*M. Watson*.

Bill C-273, Loi modifiant la Loi sur le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (handicapés).—*M. Reynolds*.

Bill C-274, Loi modifiant la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique (distinction injuste en matière d'âge).—*M. Forrestall*.

Bill C-275, Loi modifiant la Loi sur la citoyenneté canadienne.—*M. Andre* (Calgary-Centre).

Bill C-276, Loi établissant le Conseil canadien de la publicité.—*M. Francis*.

Bill C-277, Loi interdisant de tuer des ours polaires au Canada.—*M. Reynolds*.

Bill C-278, Loi modifiant la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants.—*M. Marshall*.

Bill C-279, Loi modifiant la Loi électorale du Canada (liste électorale permanente).—*M. Reynolds*.

Bill C-280, Loi modifiant le Code canadien du travail.—*M. Herbert*.

Bill C-281, Loi modifiant la Loi sur les banques (réglementation de l'excédent du taux d'intérêt sur les prêts sur le taux d'intérêt sur les dettes payables par une banque).—*M. Saltsman*.

Bill C-282, Loi modifiant l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867 (durée du mandat des sénateurs).—*M. Herbert*.

Bill C-283, Loi modifiant la Loi sur la citoyenneté canadienne (minimum de résidence).—*M. Benjamin*.

Bill C-284, Loi concernant le plateau continental.—*M. McGrath*.

Bill C-285, Loi modifiant la Loi sur le casier judiciaire.—*M. Reynolds*.

Bill C-286, Loi modifiant le commerce des animaux exotiques.—*M. Watson*.

Bill C-287, Loi modifiant la Loi électorale du Canada.—*M. O'Sullivan*.

Bill C-288, Loi modifiant la Loi sur les chemins de fer (billets de demi-tarif pour les personnes âgées).—*M. Knowles* (Winnipeg-Nord-Centre).

Bill C-289, Loi modifiant la Loi sur l'Office national de l'énergie.—*M. Andre* (Calgary-Centre).

Bill C-290, Loi modifiant la Loi électorale du Canada (liste électorale permanente).—*M. Fleming*.

Bill C-291, Loi modifiant la Loi sur la radiodiffusion.—*M. McKenzie*.

Bill C-292, Loi modifiant la Loi électorale du Canada (bureau spécial de scrutin pour les handicapés).—*M. Fleming*.

Bill C-293, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-chômage.—*M. Robinson*.

Bill C-294, Loi modifiant la Loi sur les Indiens (âge ouvrant droit au vote).—*M. Foster*.

Bill C-295, Loi modifiant le Code canadien du travail (distinction injuste en matière d'âge ou de sexe).—*M. Forrestall*.

Bill C-296, Loi modifiant les Actes de l'Amérique du Nord britannique de 1867 à 1965 (durée de la Chambre des communes).—*M. Caouette* (Témiscamingue).

Bill C-297, Loi concernant la semaine nationale d'embauchage des handicapés.—*M. Reynolds*.

Bill C-298, Loi modifiant la Loi sur la radiodiffusion (temps de diffusion égal aux partis de l'opposition).—*M. Orlikow*.

Bill C-299, Loi concernant la représentation accrue des territoires du Nord-Ouest.—*M. Firth*.

Bill C-300, Loi modifiant la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique.—*M. Francis*.

Bill C-301, Loi concernant la semaine nationale d'embauchage des handicapés.—*M. Holmes*.

Bill C-302, Loi sur l'obligation de placer les drapeaux du Canada dans les deux Chambres du Parlement.—*M. Schumacher*.

Bill C-303, Loi modifiant la Loi sur l'Immigration.—*M. Benjamin*.

Bill C-304, Loi modifiant la Loi électorale du Canada.—*M. O'Connell*.

Bill C-305, Loi concernant la divulgation des dossiers de solvabilité.—*M. McGrath*.

Bill C-306, Loi modifiant la Loi sur le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (handicapés).—*M. Holmes*.

Bill C-307, Loi modifiant la Loi électorale du Canada (congé).—*M. Reynolds*.

Bill C-308, Loi modifiant le Code canadien du travail.—*M. Oberle*.

Bill C-309, Loi modifiant la Loi sur l'Immigration.—*M. Herbert*.

Bill C-310, Loi modifiant la Loi sur la citoyenneté canadienne (minimum de résidence).—*M. Robinson*.

Bill C-311, Loi modifiant la Loi sur la citoyenneté canadienne (autorisation d'absence sans perte de salaire pour comparution devant le tribunal de la citoyenneté).—*M. Knowles* (Winnipeg-Nord-Centre).

Bill C-312, Loi modifiant la Loi sur les chemins de fer.—*M. Schumacher*.

Bill C-313, Loi modifiant la Loi sur les offices de commercialisation des produits de la ferme.—*M. Francis*.

Bill C-314, Loi modifiant la Loi sur la radiodiffusion.—*M. Francis*.

Bill C-315, Loi modifiant la Loi sur les prisons et les maisons de correction.—*M. Dick*.

Bill C-316, Loi modifiant la Loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales (règles).—*M. Reid*.

Bill C-317, Loi modifiant la Loi sur la citoyenneté canadienne (application des mêmes exigences de résidence aux aubains conjoints de citoyens canadiens).—*M. Knowles* (Winnipeg-Nord-Centre).

Bill C-318, Loi modifiant le Code criminel (détention préventive).—*M. Orlikow*.

Bill C-319, Loi modifiant la Loi sur la citoyenneté canadienne.—*M. Benjamin*.

Bill C-320, Loi modifiant la Loi établissant des jours fériés.—*M. Reynolds*.

Bill C-321, Loi prévoyant la tenue d'un plébiscite national sur l'abolition de la peine capitale.—*M. Reynolds*.

Bill C-322, Loi concernant l'aéroport international d'Ottawa.—*M. Isabelle*.

Bill C-323, Loi modifiant la Loi sur les Commissions de port.—*M. Reynolds*.

Bill C-324, Loi concernant la divulgation de leurs intérêts financiers par les sénateurs, les députés et certaines autres personnes.—*M. Knowles* (Winnipeg-Nord-Centre).

Bill C-325, Loi modifiant la Loi sur les normes des prestations de pension.—*M. Guay* (Saint-Boniface).

Bill C-326—Loi modifiant la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique (distinction injuste à cause de l'âge, d'un handicap physique ou de l'état de santé).—*M. Herbert*.

Bill C-327, Loi modifiant la Loi sur les arrangements entre cultivateurs et créanciers.—*M. Baldwin*.

Bill C-328, Loi prévoyant des mesures d'urgence pour traiter de la hausse des prix.—*M. Caouette* (Témiscamingue).

Bill C-329, Loi prévoyant la création du poste de gardien archéologique pour le Canada.—*M. Watson*.

Bill C-330, Loi modifiant le Code criminel.—*M. Woolliams*.

Bill C-331, Loi prévoyant un emblème national pour le Canada.—*M. Darling*.

Bill C-332, Loi créant le poste de commissaire parlementaire.—*M. Reynolds*.

Bill C-333, Loi concernant les techniques publicitaires s'adressant au subconscient et les techniques analogues.—*M. Francis*.

Bill C-334, Loi modifiant le Code criminel (jeunes contrevenants).—*M. Woolliams*.

Bill C-335, Loi proclamant jour de fête nationale le jour du drapeau canadien.—*M. Haidasz*.

Bill C-336, Loi modifiant la Loi électorale du Canada (bureaux de scrutin mobiles).—*M. Munro* (Esquimalt-Saanich).

Bill C-337, Loi modifiant le Code criminel (peine pour vol de bestiaux).—*M. Marchand* (Kamloops-Cariboo).

Bill C-338, Loi modifiant le Code criminel (avortement).—*M. Robinson*.

Bill C-339, Loi modifiant la Loi sur la Chambre des communes (autonomie en matière de régie intérieure).—*M. Lambert* (Edmonton-Ouest).

Bill C-340, Loi modifiant la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage.—*M. Rodriguez*.

Bill C-341, Loi prévoyant la création d'une commission chargée de conserver à l'usage du public toutes les lignes de chemin de fer abandonnées au Canada.—*M. Watson*.

Bill C-342, Loi créant l'Administration du passage de Terre-Neuve.—*M. Marshall*.

Bill C-343, Loi modifiant le Code canadien du travail (vacances annuelles de trois semaines).—*M. Herbert*.

Bill C-344, Loi modifiant la Loi sur la citoyenneté canadienne.—*M. Jarvis*.

Bill C-345, Loi réglementant le commerce.—*M. Saltzman*.

Bill C-346, Loi modifiant le Code criminel (fonds obtenus illégalement).—*M. Saltzman*.

Bill C-347, Loi modifiant la Loi sur l'immigration (arriération mentale).—*M. Reynolds*.

Bill C-348, Loi prévoyant le prolongement de la route transcanadienne dans l'Ouest.—*M. Anderson*.

Bill C-349, Loi modifiant la Loi sur la réforme du cautionnement.—*M. O'Connell*.

Bill C-350, Loi modifiant le Code canadien du travail (vacances annuelles de trois semaines après trois ans).—*M. Knowles* (Winnipeg-Nord-Centre).

Bill C-351, Loi modifiant le Code criminel.—*M. Ellis*.

Bill C-352, Loi modifiant la Loi nationale sur l'habitation.—*M. Fleming*.

Bill C-353, Loi modifiant la Loi sur la radiodiffusion (examen d'une décision d'orientation du CRTC par le gouverneur en conseil).—*M. Marchand* (Kamloops-Cariboo).

Bill C-354, Loi modifiant le Code canadien du travail (distinction injuste à cause de l'âge, d'un handicap physique ou de l'état de la santé).—*M. Herbert*.

Bill C-355, Loi concernant la vente de pièces pyrotechniques aux mineurs.—*M. McGrath*.

Bill C-356, Loi prévoyant la création du poste de gardien de la colline du Parlement.—*M. Watson*.

Bill C-357, Loi modifiant la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique.—*M. Orlikow*.

Bill C-358, Loi modifiant la Loi sur la citoyenneté canadienne.—*M. Fairweather*.

M. Turner (Ottawa-Carleton), appuyé par M. Drury, dépose, avec la permission de la Chambre, le Bill C-26, Loi modifiant la Loi sur l'assurance du service civil, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Le texte du message et de la recommandation de l'Administrateur, imprimé en conformité des dispositions du paragraphe (2) de l'article 62 du Règlement, au sujet du bill précité se lit ainsi:

Son Excellence l'Administrateur recommande à la Chambre des communes une mesure modifiant la Loi sur l'assurance du service civil en élargissant la signification du terme enfants de façon à comprendre les enfants adoptifs; et en élargissant le cadre de la loi de façon à prévoir les cas où la personne assurée peut être une femme mariée ou non mariée et de façon à comprendre le futur époux et les futurs enfants de la femme non mariée.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Duclos, appuyé par M. Lee.—Que l'Adresse, dont le texte suit, soit présentée à Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement du Canada:

A Son Excellence le très honorable Bora Laskin, Juge en chef du Canada et Administrateur du Gouvernement du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:

Nous, sujets très dévoués et fidèles de Sa Majesté, la Chambre des communes du Canada, assemblée en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer

nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'Elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Le débat se poursuit;

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 40 du Règlement.

Après débat, cette motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée ainsi qu'il suit:

MM. Dinsdale, Ellis et Johnston en remplacement de MM. Korchinski, Horner et McGrath sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

MM. Foster, Andre (Calgary-Centre), Schumacher, Bawden et Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain) en remplacement de MM. Clermont, Stevens, Whiteway, Marshall et Clark (Rocky Mountain) sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. Elzinga en remplacement de M. Masniuk sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

MM. Clarke (Vancouver Quadra), Marshall, McKenzie, McGrath, Carter et Darling en remplacement de MM. Halliday, Rynard, Holmes, Brisco, Elzinga et Jelinek sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

M. Wenman en remplacement de M. Kempling sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

MM. Korchinski, Horner et McGrath en remplacement de MM. Dinsdale, Ellis et Johnston sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

M. Flynn en remplacement de M. Goodale sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

M. Halliday en remplacement de M. Hargrave sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

M. Broadbent en remplacement de M. Saltsman sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Orlikow en remplacement de M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre) sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

MM. Huntington, Maine et Saltsman en remplacement de MM. Lambert (Edmonton-Ouest), O'Connell et Rodriguez sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. Knowles (Norfolk-Haldimand) en remplacement de M. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain) sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

M. Maine en remplacement de M. O'Connell sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

MM. Rynard et Flynn en remplacement de MM. Macquarrie et Haidasz sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

M. Scott en remplacement de M. Munro (Esquimalt-Saanich) sur la liste des membres du Comité permanent des bills privés en général et du Règlement.

*États et rapports déposés auprès du Greffier
de la Chambre*

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Danson, membre du Conseil privé de la Reine, —Rapport (en français et en anglais) de la Commission de la Capitale nationale, pour l'année financière terminée le 31 mars 1974, y compris les comptes et les états financiers et le rapport de l'auditeur général y afférent, conformément au paragraphe (3) de l'article 75 de la Loi

sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/181).

Par M. Lalonde, membre du Conseil privé de la Reine, —Rapport (en français et en anglais) du Conseil de recherches médicales, pour l'année financière terminée le 31 mars 1974, y compris les états financiers ainsi que le rapport de l'auditeur général y afférent, conformément à l'article 17 de la Loi sur le Conseil de recherches médicales, chapitre M-9, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/299).

Par M. Mackasey, membre du Conseil privé de la Reine, —Rapport semestriel (en français et en anglais) relatif à la Loi concernant les Jeux olympiques de 1976—Programme de la monnaie olympique—pour la période terminée le 31 mars 1974, conformément aux paragraphes (2) et (3) de l'article 13 de cette Loi, chapitre 31, Statuts du Canada, 1973-1974. (Document parlementaire n° 301-1/60A).

Par M. Whelan, membre du Conseil privé de la Reine, —Copies (en français et en anglais) du budget d'établissement de la Société du crédit agricole, pour l'année financière se terminant le 31 mars 1975, conformément à, au paragraphe (2) de l'article 70 de la Loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970 et de l'arrêté en conseil C.P. 1974-1290, en date du 6 juin 1974, approuvant ce budget. (Document parlementaire n° 301-1/143).

A 10 h. 25 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (2) de l'article 2 du Règlement.

N° 12

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MERCREDI 16 OCTOBRE 1974

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Isabelle, du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, présente le premier rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du jeudi 3 octobre 1974, le Comité a étudié les crédits 1 et 5 sous la rubrique département d'État chargé des Affaires urbaines du Budget des dépenses pour l'année financière se terminant le 31 mars 1975 et a convenu d'en faire rapport.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages s'y rapportant (*fascicule n° 1*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 2 aux Journaux*).

M. Ouellet, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, du Rapport du Conseil de recherche en consommation sur les offices de mise en marché et les intérêts du consommateur, en date du mois de septembre 1974. (Document parlementaire n° 301-4/50).

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Duclos, appuyé par M. Lee,—Que l'Adresse, dont le texte suit, soit présentée à Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement du Canada:

A Son Excellence le très honorable Bora Laskin, Juge en chef du Canada et Administrateur du Gouvernement du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:

Nous, sujets très dévoués et fidèles de Sa Majesté, la Chambre des communes du Canada, assemblée en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'Elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Après plus ample débat, cette motion, mise aux voix, est agréée, sur division.

Sur motion de M. Sharp, appuyé par M. Jamieson, il est ordonné,—Que cette Adresse soit grossoyée et présentée à Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement du Canada par M. l'Orateur.

Le Sénat transmet un message dont voici le texte:

Il est ordonné,—Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes, par un des greffiers au bureau, pour l'informer que les honorables sénateurs Bélisle, Cameron, Choquette, Côté, Forsey, Fournier (*de Lanau-dière*), Grosart, Heath, Hicks, Macdonald, McIlraith, O'Leary, Quart, Riel, Rowe et Yuzyk, ont été constitués en un comité chargé d'aider l'honorable Président dans l'administration de la Bibliothèque du Parlement, en ce qui concerne les intérêts du Sénat, et d'agir au nom du Sénat, comme membres du comité mixte des deux Chambres au sujet de ladite Bibliothèque.

Le Sénat transmet un message dont voici le texte:

Il est ordonné,—Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes, par un des greffiers au bureau, pour l'informer que les honorables sénateurs Asselin, Beaubien, Bonnell, Duggan, Eudes, Fournier (*Restigouche-Gloucester*), Gouin, Greene, Heath, Macdonald, McGrand, Michaud, Neiman, O'Leary, Riley, Sullivan et Williams, ont été constitués en un comité chargé de surveiller les travaux d'impression du Sénat pendant la présente session, et d'agir au nom du Sénat comme membres du comité mixte des deux Chambres au sujet desdites impressions du Parlement.

Le Sénat transmet un message dont voici le texte:

Il est ordonné,—Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes, par un des greffiers au bureau, pour l'informer que les honorables sénateurs Cottreau, Flynn, Forsey, Godfrey, Lafond, Riel, Robichaud et Walker, ont été désignés pour agir comme représentants du Sénat au sein du comité mixte des deux Chambres au sujet des règlements et autres textes réglementaires.

Le Sénat transmet un message dont voici le texte:

Il est ordonné,—Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes, par un des greffiers au bureau, pour l'informer que l'honorable Président, les honorables sénateurs Carter, Forsey, Fergusson, Inman, O'Leary et Quart, ont été constitués en un comité chargé de diriger la gestion du Restaurant du Parlement en ce qui concerne les intérêts du Sénat, et d'agir au nom du Sénat comme membres du comité mixte des deux Chambres au sujet dudit Restaurant.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée ainsi qu'il suit:

M. Hargrave en remplacement de M. Halliday sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

M. Howie en remplacement de M. McCain sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

MM. Macquarrie, Halliday, Holmes, Brisco, Elzinga et Jelinek en remplacement de MM. Clarke (Vancouver Quadra), Marshall, McKenzie, McGrath, Carter et Darling sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

M. Fairweather en remplacement de M. Reynolds sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

MM. Mazankowski, Horner, Towers et Neil en remplacement de MM. Ritchie, Andre (Calgary-Centre), Schumacher et Bawden sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

MM. Whittaker et Hargrave en remplacement de MM. Hamilton (Swift Current-Maple Creek) et MacLean sur la liste des membres du Comité permanent des affaires des anciens combattants.

MM. Balfour, Ritchie et Elzinga en remplacement de MM. Malone, Knowles (Norfolk-Haldimand) et Ellis sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

M. Andre (Calgary-Centre) en remplacement de M. Jarvis sur la liste des membres du Comité permanent des comptes publics.

M. Caron en remplacement de M. Watson sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

M. Oberle en remplacement de M. Fraser sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

MM. Ritchie, Roy (Laval), Clermont et Côté en remplacement de M. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain), Béchard, Foster et Francis sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. Lajoie en remplacement de M. Loisselle (Saint-Henri) sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

M^{me} Holt en remplacement de M. Dupras sur la liste des membres du Comité permanent des affaires des anciens combattants.

M. Orlikow en remplacement de M. Firth sur la liste des membres du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Le document suivant, remis au Greffier de la Chambre, est déposé sur la Table, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Faulkner, membre du Conseil privé de la Reine, —Rapport (en français et en anglais) de la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne, pour l'année financière terminée le 31 mars 1974, y compris les comptes et les états financiers ainsi que le rapport de l'auditeur général à ce sujet, conformément à l'article 20 de la Loi sur la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne, chapitre C-8, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/91).

A 5 h. 50 de l'après-midi, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 13

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE JEUDI 17 OCTOBRE 1974

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M^{me} Sauvé, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, du rapport du Conseil de recherches sur les pêcheries du Canada, pour l'année civile 1973. (Document parlementaire n° 301-1/149).

M. Whelan, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Rapport, en français et en anglais, sur les questions soulevées lors de l'étude de la Commission de revision des prix de l'alimentation sur les œufs. (Document parlementaire n° 301-4/51).

Du consentement unanime, il est ordonné,—Que la motion, au nom de l'honorable Président du Conseil privé, qui se lit ainsi qu'il suit:

Qu'un Comité spécial composé de quatorze membres soit institué pour enquêter et faire rapport avec recommandations, s'il y a lieu, sur:

- a) les activités de l'Office canadien de commercialisation des œufs, et
- b) le rendement des autorités responsables du bon fonctionnement de cet organisme.

Que les membres de ce Comité soient: Madame Appoloni et Messieurs Anderson, Cafik, Dionne (Northumber-

land-Miramichi), Fox, Goodale, Gray, Lambert (Bellechasse), Lawrence, Lessard, Mazankowski, McGrath, Murta et Orlikow;

Que ce Comité soit autorisé à convoquer des personnes, à exiger la production de documents et dossiers, à interroger des témoins; à se réunir pendant que la Chambre siège et pendant les périodes où la Chambre est ajournée, à faire imprimer au jour le jour les documents et témoignages dont ils peuvent ordonner l'impression, et à déléguer à des sous-comités la totalité ou une partie de leurs pouvoirs sauf celui de faire rapport directement à la Chambre; et d'engager des experts s'il y a lieu;

Et que ce Comité soit informé qu'il doit faire rapport à cette Chambre, au plus tard le 16 décembre 1974, soit prise en considération dès l'appel des Ordres émanant du gouvernement, plus tard, aujourd'hui.

En conformité des dispositions de l'ordre spécial adopté plus tôt aujourd'hui, M. Sharp, appuyé par M. Marchand (Langelier), propose,—Qu'un Comité spécial composé de quatorze membres soit institué pour enquêter et faire rapport avec recommandations, s'il y a lieu, sur:

- a) les activités de l'Office canadien de commercialisation des œufs, et

b) le rendement des autorités responsables du bon fonctionnement de cet organisme.

Que les membres de ce Comité soient: Madame Appoloni et Messieurs Anderson, Cafik, Dionne (Northumberland-Miramichi), Fox, Goodale, Gray, Lambert (Bellechasse), Lawrence, Lessard, Mazankowski, McGrath, Murta et Orlikow;

Que ce Comité soit autorisé à convoquer des personnes, à exiger la production de documents et dossiers, à interroger des témoins; à se réunir pendant que la Chambre siège et pendant les périodes où la Chambre est ajournée, à faire imprimer au jour le jour les documents et témoignages dont ils peuvent ordonner l'impression, et à déléguer à des sous-comités la totalité ou une partie de leurs pouvoirs sauf celui de faire rapport directement à la Chambre; et d'engager des experts s'il y a lieu;

Et que ce Comité soit informé qu'il doit faire rapport à cette Chambre, au plus tard le 16 décembre 1974.

Après débat, cette motion, mise aux voix, est agréée.

(A cinq heures de l'après-midi, appel des affaires émanant des députés, suivant les dispositions du paragraphe (4) de l'article 15 du Règlement).

(Bills publics)

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent de la justice et des questions juridiques du Bill C-205, Loi modifiant l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867 (abolition du Sénat).

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), appuyé par M. Nystrom, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires émanant des députés est expirée.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques du Bill C-14, Loi établissant la Banque fédérale de développement.

M. Gillespie, appuyé par M. MacDonald (Cardigan), propose,—Que ce bill soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

Il s'élève un débat;

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 40 du Règlement.

Après débat, cette motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée ainsi qu'il suit:

M. Nowlan en remplacement de M. Macquarrie sur la liste des membres du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

MM. Young, Philbrook et Abbott en remplacement de MM. Maine, Comtois et M^{me} Holt sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

MM. Whiteway et Cadieu en remplacement de MM. Malone et Munro (Esquimalt-Saanich) sur la liste des membres du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

MM. O'Connell, Schumacher et Stevens en remplacement de MM. Maine, Mazankowski et Horner sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. Symes en remplacement de M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles) sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

M. McCleave en remplacement de M. MacDonald (Egmont) sur la liste des membres du Comité permanent de la procédure et de l'organisation.

M. Guay (Lévis) en remplacement de M. Raines sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

MM. Wenman, Kempling et Dinsdale en remplacement de MM. Stewart (Marquette), Wagner et Paproski sur la liste des membres du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

M. Alexander en remplacement de M. Neil sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

MM. Pelletier (Sherbrooke) et Philbrook en remplacement de MM. Loïselle (Chambly) et Reid sur la liste des membres du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

M. Smith (Churchill) en remplacement de M. Dinsdale sur la liste des membres du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

MM. Gauthier (Roberval), Béchard et Guilbault en remplacement de MM. Allard, Clermont et Roy (Laval) sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. Goodale en remplacement de M. Flynn sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

M. Hnatyshyn en remplacement de M. Horner sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

M. McCleave en remplacement de M. Jelinek sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

M. Whittaker en remplacement de M. Towers sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

MM. Wenman, Beatty, Jarvis, Clark (Rocky Mountain), Johnston et Dinsdale en remplacement de MM. Mazankowski, MacKay, Schellenberger, Korchinski, McGrath et Hnatyshyn sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

MM. Gauthier (Ottawa-Vanier) et Wenman en remplacement de MM. Stollery et Kempling sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

MM. Smith (Churchill) et Anderson en remplacement de MM. Darling et Blouin sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

M. Andre (Calgary-Centre) en remplacement de M. Holmes sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

M. Fraser en remplacement de M. Oberle sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

*États et rapports déposés auprès du Greffier
de la Chambre*

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M^{me} Sauvé, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) de l'Office canadien du poisson salé, y compris les comptes et les états financiers ainsi que le rapport de l'auditeur général y afférent, à ce sujet, pour l'année financière terminée le 31 mars 1974, conformément à l'article 32 de la Loi sur le poisson salé, chapitre 37, S.R.C., 1970 (1^{er} supplément). (Document parlementaire n° 301-1/368).

Par M. Turner (Ottawa-Carleton), membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport ajouté au rapport actuariel de l'application et de l'état de compte du Régime de pensions du Canada, pour l'année civile 1973, conformément au paragraphe (3) de l'article 116 de la Loi sur le Régime de pensions du Canada, chapitre C-5, S.R.C., 1970. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 301-1/83).

Par M. Whelan, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) du ministère de l'Agriculture, pour l'année financière terminée le 31 mars 1973, conformément à l'article 6 de la Loi sur le ministère de l'Agriculture, chapitre A-10, S.C.R., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/6).

A 10 h. 11 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à onze heures du matin, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 14

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE VENDREDI 18 OCTOBRE 1974

Onze heures du matin

PRIÈRE

M. Sharp, du Comité permanent de la procédure et de l'organisation, présente le premier rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du jeudi 3 octobre 1974, le Comité a étudié les crédits sous la rubrique Parlement du Budget des dépenses pour l'année financière se terminant le 31 mars 1975 et a convenu d'en faire rapport.

Un exemplaire des procès-verbaux et des témoignages s'y rapportant (*fascicule n° 1*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 3 aux Journaux*)

Il est donné lecture de l'ordre portant prise en considération d'une motion des voies et moyens concernant le Tarif des douanes (document parlementaire n° 301-1/311), dont avis a été déposé sur la Table le mardi 1^{er} octobre 1974.

M. Drury, au nom de M. Turner (Ottawa-Carleton), appuyé par M. Macdonald (Rosedale), propose,—Que cette motion soit maintenant agréée.

Cette motion, mise aux voix, est agréée.

En conformité des dispositions du paragraphe (11) de l'article 60 du Règlement, sur motion de M. Drury, au nom de M. Turner (Ottawa-Carleton), appuyé par M. Macdonald (Rosedale), le Bill C-27, Loi modifiant le Tarif des douanes, est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Gillespie, appuyé par M. MacDonald (Cardigan),—Que le Bill C-14, Loi établissant la Banque fédérale de développement, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

Après plus ample débat, cette motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ce bill est lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques du Bill C-9, Loi modifiant la Loi sur l'expansion des exportations.

M. Drury, au nom de M. Gillespie, appuyé par M. Mackasey, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

Après débat, cette motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ce bill est lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales du Bill C-22, Loi modifiant le Régime de pensions du Canada.

M. Lalonde, appuyé par M. Faulkner, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

Cette motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ce bill est lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

(A 3 h. 25 de l'après-midi, appel des affaires émanant des députés)

(Avis de motions)

M. MacLean, appuyé par M. McKinley, propose,—Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier, en collaboration avec les provinces, la création d'un Institut des études humaines de l'environnement, afin de déterminer, entre autres choses, a) le degré de pollution de l'air, du sol, de l'eau et de pollution par le bruit que peut tolérer l'espèce humaine sans conséquences graves pour sa santé physique et mentale, b) le genre d'environnement propre à améliorer l'état physique et mental de l'espèce humaine, c) le genre de développement national qui procurerait un bon environnement au plus grand nombre possible de Canadiens, d) le minimum de modifications qu'il y aurait lieu d'apporter à la croissance aveugle et généralement non planifiée de nos régions métropolitaines pour mettre à la portée des habitants de ces régions une qualité d'environnement qui leur procurerait (i) des habitations en nombre suffisant (ii) des services de récréation voulus, y compris des parcs d'amusement (iii) une infrastructure sociale appropriée, tels que les moyens de transports, et les services éducatifs, hospitaliers et récréatifs.—(Avis de motion n° 5).

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires émanant des députés est expirée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée ainsi qu'il suit:

MM. Wagner, Macquarrie, Fairweather et Stewart (Marquette) en remplacement de MM. Kempling, Nowlan, Dinsdale et Wenman sur la liste des membres du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

MM. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain) et Ellis en remplacement de MM. Ritchie et Elzinga sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

M. MacDonald (Egmont) en remplacement de M. MacLeave sur la liste des membres du Comité permanent de la procédure et de l'organisation.

MM. Watson, Fleming et Lajoie en remplacement de MM. Guay (Lévis), Lajoie et Turner (London-Est) sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Faulkner, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) de la Compagnie des jeunes Canadiens pour l'année financière terminée le 31 mars 1974, conformément à l'article 25 de la Loi sur la Compagnie des jeunes Canadiens, chapitre C-26, S.R.C., 1970, ainsi que le rapport de l'auditeur général y afférent. (Document parlementaire n° 301-1/113).

Par M. Lang, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport annuel (en français et en anglais) de la Commission de réforme du droit du Canada, pour l'année terminée le 31 mai 1974, conformément au paragraphe c) de l'article 18 de la Loi sur la Commission de réforme du droit, chapitre 23, S.R.C., (1^{er} supplément), 1970. (Document parlementaire n° 301-1/409).

A 4 h. 25 de l'après-midi, la Chambre s'ajourne à lundi, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 15

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE LUNDI 21 OCTOBRE 1974

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Reynolds, appuyé par M. Munro (Esquimalt-Saanich), dépose, avec la permission de la Chambre, le Bill C-359, Loi ayant trait à la direction et à la gestion des ressources en eau du Canada, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

M. Sharp, au nom de M. Whelan, appuyé par M. Lang, dépose, avec la permission de la Chambre, le Bill C-28, Loi modifiant la Loi sur les épizooties, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Le texte du message et de la recommandation de l'Administrateur, imprimé en conformité des dispositions du paragraphe (2) de l'article 62 du Règlement, au sujet du bill précité se lit ainsi:

Son Excellence l'Administrateur recommande à la Chambre des communes une mesure modifiant la Loi sur les épizooties de façon à étendre l'application de la Loi et à prévoir, de la manière prescrite, le paiement d'une indemnité pour la destruction de moutons et d'une indemnité pour des produits ou sous-produits animaux et autres choses détruits en application de la Loi.

M. Ouellet, appuyé par M. Lalonde, dépose, avec la permission de la Chambre, le Bill C-29, Loi concernant les corporations commerciales canadiennes, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Le texte du message et de la recommandation de l'Administrateur, imprimé en conformité des dispositions du paragraphe (2) de l'article 62 du Règlement, au sujet du bill précité se lit ainsi:

Son Excellence l'Administrateur recommande à la Chambre des communes une mesure concernant les corporations commerciales canadiennes, prévoyant la nomination d'un Directeur et d'un ou de plusieurs Directeurs adjoints, et prévoyant des dispositions relatives à l'application de la mesure.

Sur motion de M. Sharp, appuyé par M. MacEachen, il est ordonné,—Que les comptes publics pour les années financières terminées le 31 mars 1972 et le 31 mars 1973, les rapports de l'Auditeur général y afférents et les témoignages recueillis par le Comité au cours du vingt-neuvième Parlement, soient déférés au Comité permanent des comptes publics.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien du Bill C-15, Loi concernant le pétrole et le gaz des terres indiennes.

M. Buchanan, appuyé par M. Drury, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

Il s'élève un débat;

(A cinq heures de l'après-midi, appel des affaires émanant des députés, suivant les dispositions du paragraphe (4) de l'article 15 du Règlement)

(Avis de motions)

M. MacDonald (Egmont), appuyé par M. Baker (Grenville-Carleton), propose,—Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait prendre l'initiative d'instituer une Commission mondiale des aliments et des ressources, sous les auspices des Nations Unies, afin de dresser périodiquement un inventaire complet des denrées alimentaires mondiales et des ressources indispensables à la vie; chaque pays serait tenu de présenter un rapport annuel (modifié trimestriellement) sur son niveau d'indépendance et sur ses possibilités d'exportation de denrées alimentaires et de ressources de base vers des pays ayant des besoins plus urgents; la Commission serait autorisée à céder les denrées et ressources désignées des états membres pour une valeur égale à la somme qu'ils consacrent à leur défense.—(Avis de motion n° 1).

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires émanant des députés est expirée.

Le débat reprend sur la motion de M. Buchanan, appuyé par M. Drury,—Que le Bill C-15, Loi concernant le pétrole et le gaz des terres indiennes, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

Après plus ample débat, cette motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ce bill est lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent des affaires des anciens combattants du Bill C-4, Loi modifiant la Loi sur les allocations aux anciens combattants et la Loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils.

M. MacDonald (Cardigan), appuyé par M. Lalonde, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent des affaires des anciens combattants.

Après débat, cette motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ce bill est lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent des affaires des anciens combattants.

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 40 du Règlement.

Après débat, cette motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Cyr en remplacement de M. Béchard sur la liste des membres du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

M. O'Connell en remplacement de M. Young sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M¹¹ Nicholson en remplacement de M. Fleming sur la liste des membres du Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

MM. Clermont et Francis en remplacement de MM. Guilbault et Côté sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

MM. Mazankowski, MacKay, Schellenberger, Korchinski, McGrath et Hnatyshyn en remplacement de MM. Wenman, Beatty, Jarvis, Clark (Rocky Mountain), Johnston et Dinsdale sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

M. Dupras en remplacement de M^{me} Holt sur la liste des membres du Comité permanent des affaires des anciens combattants.

M. Reynolds en remplacement de M. Alexander sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. Horner en remplacement de M. Hnatyshyn sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

M. Malone en remplacement de M. Cadieu sur la liste des membres du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

M. Côté en remplacement de M. Béchard sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

MM. Loiseau (Saint-Henri), Hnatyshyn et Wenman en remplacement de MM. Watson, Nowlan et Schellenberger sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

M. Kaplan, M¹¹ Nicholson, MM. Herbert et Côté en remplacement de MM. Caron, De Bané, Duclos et McIsaac sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

M. De Bané en remplacement de M. Kaplan sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

*États et rapports déposés auprès du Greffier
de la Chambre*

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement savoir:

Par M. Drury, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) du ministère des Travaux publics, pour l'année financière terminée le 31 mars 1974, conformément à l'article 34 de la Loi sur les travaux publics, chapitre P-38, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/21).

Par M. Faulkner, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) de la Société

Radio-Canada, y compris les comptes et les états financiers ainsi que le rapport de l'auditeur général à ce sujet, pour l'année financière terminée le 31 mars 1974, conformément à l'article 47 de la Loi sur la radiodiffusion, chapitre B-11, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/86).

Par M. Pelletier (Hochelaga), membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) de la Société canadienne des télécommunications transmarines, y compris les comptes et les états financiers ainsi que le rapport de l'auditeur général à ce sujet, pour l'année financière terminée le 31 mars 1974, conformément au paragraphe (3) de l'article 75 de la Loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/102).

A 10 h. 27 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 16

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MARDI 22 OCTOBRE 1974

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Campbell (LaSalle-Émard-Côte Saint-Paul), du Comité permanent des transports et des communications, présente le premier rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi de jeudi 3 octobre 1974, le Comité a étudié les crédits 1, 5 et L10 sous la rubrique Communications, les crédits sous la rubrique Postes et les crédits sous la rubrique Transports du Budget des dépenses pour l'année financière se terminant le 31 mars 1975 et en fait rapport.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages s'y rapportant (*fascicules n°s 1, 2, 3 et 4*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 4 aux Journaux*)

M. Trudel, du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, présente le premier rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du jeudi 3 octobre 1974, le Comité a étudié les crédits 1, L5, 10, 15, 25 et 30

sous la rubrique Finances, les crédits sous la rubrique Industrie et Commerce, le crédit 20 sous la rubrique Conseil privé et les crédits sous la rubrique Revenu national dans le Budget des dépenses pour l'année financière se terminant le 31 mars 1975 et en fait rapport.

Un exemplaire des procès-verbaux et des témoignages s'y rapportant (*fascicules n°s 1, 2, 3 et 4*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 5 aux Journaux*)

M. Boulanger, du Comité permanent des affaires des anciens combattants, présente le premier rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Au cours de l'étude du budget pour l'année financière se terminant le 31 mars 1975, sous la rubrique Affaires des anciens combattants, le Comité a convenu de faire rapport à la Chambre de ce qui suit:

Le Comité recommande que le gouvernement considère l'opportunité de présenter une législation qui prévoirait

d'octroyer pleine pension à tous les vétérans de Hong Kong qui ne sont plus sur le marché du travail.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages s'y rapportant (*fascicule n° 2*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 6 aux Journaux*)

M. Boulanger, du Comité permanent des affaires des anciens combattants, présente le deuxième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du jeudi 3 octobre 1974, le Comité a étudié les crédits sous la rubrique Affaires des anciens combattants du Budget des dépenses pour l'année financière se terminant le 31 mars 1975 et en fait rapport.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages s'y rapportant (*fascicules n° 1 et 2*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 7 aux Journaux*)

M. Smith (Saint-Jean), du Comité permanent de l'agriculture, présente le premier rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du jeudi 3 octobre 1974, le Comité a étudié les crédits sous la rubrique Agriculture du Budget des dépenses pour l'année financière se terminant le 31 mars 1975 et en fait rapport.

Un exemplaire des procès-verbaux et des témoignages s'y rapportant (*fascicules n° 1, 2 et 3*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 8 aux Journaux*)

M. Poulin, du Comité permanent de la justice et des questions juridiques, présente le premier rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du jeudi 3 octobre 1974, le Comité a étudié le crédit 25 sous la rubrique Justice du Budget des dépenses pour l'année financière se terminant le 31 mars 1975 et en fait rapport.

Un exemplaire des procès-verbaux et des témoignages s'y rapportant (*fascicules n° 1 et 2*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 9 aux Journaux*)

M. Ethier, du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics, présente le premier rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du jeudi 3 octobre 1974, le Comité a étudié les crédits sous la rubrique Énergie, Mines et Ressources du Budget des dépenses pour l'année financière se terminant le 31 mars 1975 et en fait rapport.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages s'y rapportant (*fascicules n° 1, 2 et 3*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 10 aux Journaux*)

M. Sharp, appuyé par M. MacEachen, propose,—Qu'un Comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes soit institué pour examiner les Parties I, II et III du rapport intitulé «Employeur-employés, Relations de travail dans la Fonction publique du Canada», rédigé par le président de la Commission des relations de travail dans la Fonction publique du Canada;

Que la Chambre désigne ultérieurement quatorze députés pour la représenter au sein du Comité mixte spécial;

Que le Comité soit autorisé à convoquer des personnes, à exiger la production de documents et de dossiers et à interroger des témoins; à se réunir pendant les périodes où la Chambre est ajournée; à faire rapport de temps à autre, à faire imprimer au jour le jour les documents et témoignages qu'il juge à propos; à déléguer à des sous-Comités la totalité ou une partie de ses pouvoirs sauf celui de faire rapport directement à la Chambre;

Et qu'un message soit envoyé au Sénat l'invitant à se joindre à la Chambre aux fins énumérées ci-dessus, et à désigner, si la chose lui paraît souhaitable, certains de ses membres pour faire partie de ce Comité mixte spécial.

Après débat, cette motion, mise aux voix, est agréée.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques du Bill C-2, Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et la Loi sur les banques et abrogeant la Loi ayant pour objet la modification de la Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et le Code criminel.

M. Ouellet, appuyé par M. Allmand, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

Il s'élève un débat;

(A cinq heures de l'après-midi, appel des affaires émanant des députés, suivant les dispositions du paragraphe 4 de l'article 15 du Règlement).

(Bills publics)

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques du Bill C-201, Loi modifiant la Loi constituant en corporation la Banque du Canada.

M. Caouette (Témiscamingue), appuyé par M. Lambert (Bellechasse), propose,—Que ce bill soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires émanant des députés est expirée.

Le débat reprend sur la motion de M. Ouellet, appuyé par M. Allmand,—Que le Bill C-2, Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et la Loi sur les banques et abrogeant la Loi ayant pour objet la modification de la Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et le Code criminel, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

Le débat se poursuit;

Du consentement unanime, il est donné lecture de l'ordre portant adoption d'une motion des voies et moyens concernant l'exportation du pétrole du Canada (document parlementaire n° 301-1/310), dont avis a été déposé sur la Table le mercredi 2 octobre 1974.

M. Macdonald (Rosedale), appuyé par M. Sharp, propose,—Que cette motion soit agréée.

Cette motion, mise aux voix, est agréée.

Le débat reprend sur la motion de M. Ouellet, appuyé par M. Allmand,—Que le Bill C-2, Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et la Loi sur les banques et abrogeant la Loi ayant pour objet la modification de la Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et le Code criminel, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

Le débat se poursuit;

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité du paragraphe 1 de l'article 40 du Règlement.

Après débat, cette motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

MM. Reynolds et Jelinek en remplacement de MM. Nowlan et Clark (Rocky Mountain) sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

M. Nystrom et M^{me} Holt en remplacement de MM. Broadbent et Gray sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Whiteway en remplacement de M. Howie sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

MM. Gauthier (Roberval) et Firth en remplacement de MM. Caouette (Villeneuve) et Orlikow sur la liste des membres du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

M. Lapointe en remplacement de M. Pinard sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

MM. Ritchie, Knowles (Norfolk-Haldimand) et Scott en remplacement de MM. Yewchuk, Johnston et Skoreyko sur la liste des membres du Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

MM. Elzinga et Wenman en remplacement de MM. Bawden et Balfour sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

MM. Lajoie, Peters et McCleave en remplacement de MM. Dupras, Allard et Hargrave sur la liste des membres du Comité permanent des affaires des anciens combattants.

M. Wenman en remplacement de M. MacLean sur la liste des membres du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

M. McCleave en remplacement de M. McKenzie sur la liste des membres du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

MM. Boulanger et Ethier en remplacement de MM. Condon et Portelance sur la liste des membres du Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

M. Halliday en remplacement de M. Friesen sur la liste des membres du Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

MM. Roche et Stollery en remplacement de MM. Wagner et Gray sur la liste des membres du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Gillespie, membre du Conseil privé de la Reine, —Rapport (en français et en anglais) sur l'application de la Loi stimulant la recherche et le développement scientifiques, pour l'année financière terminée le 31 mars 1974, conformément à l'article 17 de cette Loi, chapitre I-10, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/164).

Par M. Turner (Ottawa-Carleton), membre du Conseil privé de la Reine,—Règles du Tribunal antidumping, en

date du mois d'octobre 1974, conformément au paragraphe (2) de l'article 25 de la Loi antidumping, chapitre A-15, S.R.C., 1970. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 301-1/281).

A 10 h. 25 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 17

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MERCREDI 23 OCTOBRE 1974

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Lang, au nom de M. Whelan, appuyé par M. Mackasey, dépose, avec la permission de la Chambre, le Bill C-30, Loi abrogeant la Loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Le texte du message et de la recommandation de l'Administrateur, imprimé en conformité des dispositions du paragraphe (2) de l'article 62 du Règlement, au sujet du bill précité se lit ainsi:

Son Excellence l'Administrateur recommande à la Chambre des communes une mesure abrogeant la Loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies et prévoyant, de la manière prescrite, que le solde créditeur de la Caisse d'urgence des terres des Prairies est crédité au Fonds du revenu consolidé; il y est déposé en fiducie jusqu'à son virement à un fonds éventuellement constitué par le Parlement en vue de stabiliser les recettes des producteurs de grains des Prairies.

Il est ordonné,—Qu'il soit déposé à la Chambre copie d'un rapport exposant les dépenses globales d'élection de chaque candidat à l'élection générale du 8 juillet 1974, établi par circonscription électorale et fondé sur l'état des dépenses d'élection que fournit chaque candidat comme l'exige l'article 63 de la Loi électorale du Canada, indiquant, en outre, le nom des candidats, dans chaque

circonscription électorale, dont l'état des dépenses d'élection n'a pas été transmis.—(*Avis de motion portant production de documents n° 1—M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre)*).

Il est ordonné,—Qu'il soit déposé à la Chambre copie des documents sur les études préparées par les ministères ou agences gouvernementales ayant permis au ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration de répartir le budget réservé aux projets du PIL entre les diverses circonscriptions électorales.—(*Avis de motion portant production de documents n° 4—M. Orlikow*).

Il est ordonné,—Qu'il soit déposé à la Chambre copie de toute la correspondance et de tous les télégrammes échangés entre le ministre des Affaires des anciens combattants, ainsi que de tous les procès-verbaux des réunions qu'ils ont tenues au sujet du rapport du Comité d'étude sur le taux de base des pensions pour les années 1972, 1973 et 1974.—(*Avis de motion portant production de documents n° 6—M. Marshall*).

Il est ordonné,—Qu'il soit déposé à la Chambre copie de toute la correspondance et de tous les télégrammes échangés entre le gouvernement et les organisations na-

tionales d'anciens combattants, ainsi que tous les procès-verbaux des réunions qu'ils ont tenues, au sujet de l'élargissement de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants, de 1968 à septembre 1974.—(*Avis de motion portant production de documents n° 7—M. Marshall*).

Il est donné lecture d'une motion portant adoption du Budget principal des dépenses, 1974-1975, déposé sur la Table le jeudi 3 octobre 1974;

M. Chrétien, appuyé par M. Munro (Hamilton-Est), propose,—Que le Budget principal des dépenses, 1974-1975, déposé sur la Table le jeudi 3 octobre 1974, soit agréé.

Cette motion, mise aux voix, est agréée.

Il est donné lecture d'une motion portant adoption du Budget supplémentaire (A), 1974-1975, déposé sur la Table le jeudi 3 octobre 1974;

M. Chrétien, appuyé par M. Basford, propose,—Que le Budget supplémentaire (A), 1974-1975, déposé sur la Table le jeudi 3 octobre 1974, soit agréé.

Cette motion, mise aux voix, est agréée.

M. Chrétien, appuyé par M. Marchand (Langelier), propose,—Que le Bill C-31, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1975, soit maintenant lu une première fois et imprimé.

Cette motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ce bill est lu une première fois et l'impression en est ordonnée.

M. Chrétien, appuyé par M. Whelan, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une deuxième fois et déferé à un Comité plénier.

Après débat, cette motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ce bill est lu une deuxième fois, déferé à un Comité plénier, et après avoir fait rapport de l'état de la question, le Comité obtient la permission d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

MM. Yewchuk, Johnston, Skoreyko et Friesen en remplacement de MM. Ritchie, Knowles (Norfolk-Haldimand), Scott et Halliday sur la liste des membres du Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

M. Allard en remplacement de M. Peters sur la liste des membres du Comité permanent des affaires des anciens combattants.

M. Martin en remplacement de M. Gray sur la liste des membres du Comité spécial de la commercialisation des œufs.

A 10 h. 32 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à onze heures du matin, en conformité des dispositions de l'ordre spécial adopté le jeudi 3 octobre 1974.

N° 18

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE JEUDI 24 OCTOBRE 1974

Onze heures du matin

PRIÈRE

Le Sénat transmet un message à cette Chambre pour l'informer qu'il a adopté le bill suivant, qu'il soumet à l'assentiment de la Chambre:

Bill S-8, Loi concernant l'emploi de marques nationales de sécurité pour les pneus de véhicule automobile et prévoyant l'établissement de normes de sécurité pour certains pneus de véhicule automobile importés au Canada ou exportés du Canada ou expédiés ou transportés d'une province à une autre.—*M. Marchand* (Langelier).

Le Bill C-31, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1975, est étudié de nouveau en Comité plénier, et après avoir fait rapport de l'état de la question, le Comité obtient la permission d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

Le Sénat transmet un message dont voici le texte:

Il est ordonné,—Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a agréé de se joindre à la Chambre des communes pour former un comité mixte des deux Chambres du Parlement pour examiner et faire rapport relativement aux Parties

I, II et III du rapport intitulé «Employeur-Employés, Relations de travail dans la Fonction publique du Canada», rédigé par le président de la Commission des relations de travail dans la Fonction publique du Canada;

Que le Sénat désigne ultérieurement sept sénateurs pour le représenter au sein du Comité mixte spécial;

Que le Comité soit autorisé à convoquer des personnes, à exiger la production de documents et de dossiers et à interroger des témoins; à faire rapport de temps à autre, à faire imprimer au jour le jour les documents et témoignages qu'il juge à propos; à déléguer à des sous-Comités la totalité ou une partie de ses pouvoirs sauf celui de faire rapport directement à la Chambre; et

Que le Comité soit autorisé à siéger durant les séances et les ajournements du Sénat.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Nowlan en remplacement de M. Jelinek sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

MM. Baldwin, Bussièrès, Railton et Trudel en remplacement de MM. Lawrence, Bécharde, Fox et MacGuigan sur la liste des membres du Comité mixte permanent des règlements et autres textes réglementaires.

M. Nowlan en remplacement de M. Hnatyshyn sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

MM. Bécharde, Fox et MacGuigan en remplacement de MM. Bussièrès, Railton et Trudel sur la liste des membres du Comité mixte permanent des règlements et autres textes réglementaires.

*États et rapports déposés auprès du Greffier
de la Chambre*

Le document suivant, remis au Greffier de la Chambre, est déposé sur la Table, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Ouellet, membre du Conseil privé de la Reine,— Rapport (en français et en anglais) du directeur des enquêtes et recherches concernant les procédures prises sous le régime de la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions, pour l'année financière terminée le 31 mars 1974, conformément à l'article 49 de cette Loi, chapitre C-23, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/112).

A onze heures du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à onze heures du matin, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 19

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE VENDREDI 25 OCTOBRE 1974

Onze heures du matin

PRIÈRE

Le Sénat transmet un message à cette Chambre pour l'informer qu'il a adopté le bill suivant, qu'il soumet à l'assentiment de la Chambre:

Bill S-7, Loi autorisant les compagnies fiduciaires et les compagnies de prêt fédérales à augmenter leur pouvoir d'emprunter et à émettre des billets subalternes.—*M. Turner* (Ottawa-Carleton).

M. Marchand (Langelier), membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, du Rapport H40001 au sujet d'un accident d'aviation de l'aéronef *Sabreliner* CF-BRL, survenu le 27 février 1974, à Frobisher Bay (Territoires du Nord-Ouest). (Document parlementaire n° 301-5/205).

M. Pelletier (Hochelaga), membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, de la correspondance échangée, du 28 mai au 24 octobre 1974, entre le ministre des Communications et les ministres des Transports et des Communications des provinces de l'Ontario et de la Colombie-Britannique, en matière de communications, ainsi que le communiqué émis à la suite de la Cinquième conférence sur les com-

munications, tenue à Toronto (Ontario), du 30 septembre au 1^{er} octobre 1974. (Document parlementaire n° 301-5/10).

M. Macdonald (Rosedale), appuyé par *M. Jamieson*, dépose, avec la permission de la Chambre, le Bill C-32, Loi imposant des redevances sur les exportations de pétrole brut et de certains produits pétroliers, prévoyant une indemnité au titre de certains coûts du pétrole et réglementant le prix du pétrole brut et du gaz naturel canadiens dans le commerce interprovincial et le commerce d'exportation, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Le texte du message et de la recommandation de l'Administrateur, imprimé en conformité des dispositions du paragraphe (2) de l'article 62 du Règlement, au sujet du bill précité se lit ainsi:

Son Excellence l'Administrateur recommande à la Chambre des communes une mesure concernant l'administration des commerces d'importation, d'exportation et interprovincial du pétrole et des produits pétroliers; prévoyant, suivant les modalités prescrites, le paiement d'indemnités compensatrices du coût d'importation, sur les sommes que le Parlement affecte à cette fin, aux impor-

tateurs admissibles de pétrole désigné, à la condition que les sommes devant être versées du 1^{er} janvier 1975 au 31 mars 1975 ne dépassent pas 430 millions de dollars et soient prélevées sur le Fonds du revenu consolidé; prévoyant, de la manière prescrite, des dispositions transitoires concernant les paiements aux importateurs admissibles à l'indemnité d'importation; et prévoyant, suivant les modalités prescrites, le paiement d'indemnités de transfert des ressources en pétrole, sur les sommes que le Parlement affecte à cette fin, aux fournisseurs désignés de pétrole.

Le bill suivant, émanant du Sénat, est lu une première fois et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre:

Bill S-8, Loi concernant l'emploi de marques nationales de sécurité pour les pneus de véhicule automobile et prévoyant l'établissement de normes de sécurité pour certains pneus de véhicule automobile importés au Canada ou exportés du Canada ou expédiés ou transportés d'une province à une autre.—*M. Marchand* (Langelier).

Il est ordonné,—Qu'à deux heures cet après-midi, la Chambre revienne à l'appel des *Motions*.

Le Bill C-31, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1975, est étudié de nouveau en Comité plénier, et après avoir fait rapport de l'état de la question, le Comité obtient la permission d'en reprendre l'étude plus tard aujourd'hui.

En conformité de l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui, la Chambre revient à l'appel des *Motions*.

M. Macdonald (Rosedale), membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Entente sur un Programme international de l'Énergie, conclue à Bruxelles le 27 septembre 1974. (Texte anglais). (Document parlementaire n° 301-6/15).

Du consentement unanime, il est ordonné,—Que, l'entente sur un Programme international de l'Énergie, conclue à Bruxelles le 27 septembre 1974 et déposée sur la Table le 25 octobre 1974, soit déferée au Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics pour étude et rapport.

La Chambre reprend l'étude en Comité plénier du Bill C-31, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1975, qui est rapporté sans amendement, agréé à l'étape du rapport, lu une troisième fois et adopté.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Gray en remplacement de M. Stollery sur la liste des membres du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

M. Gray en remplacement de M^{me} Holt sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

MM. Portelance et Condon en remplacement de MM. Ethier et Boulanger sur la liste des membres du Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

MM. Duclos, McIsaac et Watson en remplacement de MM. Herbert, Côté et M^{lle} Nicholson sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

A 4 h. 05 de l'après-midi, la Chambre s'ajourne à lundi, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 20

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE LUNDI 28 OCTOBRE 1974

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

Une pétition introductive de bills privés est présentée, suivant les dispositions du paragraphe (1) de l'article 67 du Règlement.

(A cinq heures de l'après-midi, appel des affaires émanant des députés, suivant les dispositions du paragraphe (4) de l'article 15 du Règlement).

(Avis de motions)

Le bill suivant, émanant du Sénat, est lu une première fois et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre:

Bill S-7, Loi autorisant les compagnies fiduciaires et les compagnies de prêt fédérales à augmenter leur pouvoir d'emprunter et à émettre des billets subalternes.—*M. Turner (Ottawa-Carleton).*

M. Allard, appuyé par M. Beaudoin, propose,—Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'opportunité d'instituer une enquête royale sur la déficience notoire des services des Chemins de fer nationaux, et spécialement du Canadien National, dans le but primordial de mieux protéger le public et les employés et d'éliminer les possibilités d'accidents et de déraillements des trains de fret et de voyageurs. *(Avis de motion n° 8).*

Il s'élève un débat;

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Ouellet, appuyé par M. Allmand,—Que le Bill C-2, Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et la Loi sur les banques et abrogeant la Loi ayant pour objet la modification de la Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et le Code criminel, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

L'heure réservée aux affaires émanant des députés est expirée.

Le débat reprend sur la motion de M. Ouellet, appuyé par M. Allmand,—Que le Bill C-2, Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et la Loi sur les

Le débat se poursuit;

banques et abrogeant la Loi ayant pour objet la modification de la Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et le Code criminel, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

Après plus ample débat, cette motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ce bill est lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 40 du Règlement.

Après débat, cette motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

MM. Holmes, Jelinek et Ritchie en remplacement de MM. Brisco, McCleave et Andre (Calgary-Centre) sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

MM. Balfour et Bawden en remplacement de MM. Wenman et Elzinga sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

M. McKinnon en remplacement de M. Schumacher sur la liste des membres du Comité permanent des comptes publics.

M. Dinsdale en remplacement de M. Whiteway sur la liste des membres du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

M. Wenman en remplacement de M. Schumacher sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Le document suivant, remis au Greffier de la Chambre, est déposé sur la Table, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Allmand, membre du Conseil privé de la Reine, —Copie (en anglais) d'un accord entre le gouvernement du Canada et la municipalité de Merrit (Colombie-Britannique), conformément au paragraphe (3) de l'article 20 de la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada, chapitre R-9, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/268A).

A 10 h. 28 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 21

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MARDI 29 OCTOBRE 1974

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. McCleave, du Comité mixte permanent des règlements et autres textes réglementaires, présente le premier rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Le Comité recommande que le quorum soit de sept (7) membres à condition que les deux Chambres soient représentées au moment d'un vote, d'une résolution ou de toute autre décision et que les co-présidents soient autorisés à tenir des réunions et à entendre des témoignages dès que cinq (5) membres sont présents, à condition que les deux Chambres soient représentées.

Que le Comité soit habilité à retenir les services de tout le personnel spécialisé et de tous sténographes ou personnel de soutien nécessaires au cours de la présente session.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages s'y rapportant (*fascicule n° 1*) est déposé.

(Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 11 aux Journaux)

M. McCleave, du Comité mixte permanent des règlements et autres textes réglementaires, présente le deuxième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Le Comité recommande qu'on l'autorise à ajourner d'un endroit à un autre.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages s'y rapportant (*fascicule n° 1*) est déposé.

(Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 12 aux Journaux)

M. Gillespie, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, d'un communiqué de presse commun relativement à la visite au Brésil de la Mission ministérielle canadienne, du 18 au 27 octobre 1974. (Document parlementaire n° 301-6/160).

M. Kaplan, appuyé par M. Portelance, dépose, avec la permission de la Chambre, le Bill C-360, Loi modifiant le Code criminel, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques du Bill S-7, Loi autorisant les compagnies fiduciaires et les compagnies de prêt fédérales à augmenter leur pouvoir d'emprunter et à émettre des billets subalternes.

M. Turner (Ottawa-Carleton), appuyé par M. Macdonald (Rosedale), propose,—Que ce bill soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

Il s'élève un débat;

Le Sénat transmet un message à cette Chambre pour l'informer qu'il a adopté le bill suivant, qu'il soumet à son assentiment:

Bill S-11, Loi concernant la British Columbia Telephone Company.—M. Anderson.

Ce bill est réputé avoir été lu une première fois et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre, suivant les dispositions du paragraphe (2) de l'article 100 du Règlement.

(A cinq heures de l'après-midi, appel des affaires émanant des députés, suivant les dispositions du paragraphe (4) de l'article 15 du Règlement).

(Bills publics)

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales du Bill C-202, Loi modifiant le Régime de pensions du Canada (cotisations et prestations des ménagères).

M. Saltsman, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), propose,—Que ce bill soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires émanant des députés est expirée.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Turner (Ottawa-Carleton), appuyé par M. Macdonald (Rosedale),—Que le Bill S-7, Loi autorisant les compagnies fiduciaires et les compagnies de prêts fédérales à augmenter leur pouvoir d'emprunter et à émettre des billets subalternes, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

Après plus ample débat, cette motion, mise aux voix, est agréée par le vote suivant:

(Vote n° 4)

POUR

Messieurs

Abbott	Friesen	Malone
Alexander	Gauthier	Marceau
Anderson	(Ottawa-Vanier)	Marchand
Andras	Gendron	(Kamloops-Cariboo)
(Port Arthur)	Gillespie	Marshall
Andre	Goddale	Martin
(Calgary-Centre)	Guay	Masniuk
Andres	(Saint-Boniface)	Mazankowski
(Lincoln)	Guilbault	McCleave
Appoloni (M ^{me})	Halliday	McIsaac
Baker	Hamilton	McKenzie
(Grenville-Carleton)	(Qu'Appelle Moose Mountain)	McKinley
Basford	Hamilton	McKinnon
Beatty	(Swift Current-Maple Creek)	Milne
Béchar	Hargrave	Mitges
Blaker	Hees	Morin (M ^{me})
Blouin	Herbert	Munro
Boulanger	Holmes	(Hamilton-Est)
Breau	Hopkins	Murta
Brisco	Hurlburt	Neil
Buchanan	Isabelle	Nicholson (M ^{le})
Bussièr	Jamieson	Nowlan
Caccia	Jarvis	Oberle
Cadieu	Jelinek	O'Connell
Cafik	Johnston	O'Sullivan
Campagnolo (M ^{me})	Joyal	Ouellet
Campbell (M ^{le})	Kaplan	Paproski
(South Western Nova)	Kempling	Parent
Caron	Knowles	Patterson
Carter	(Norfolk-Haldimand)	Pearsall
Clermont	Lachance	Pelletier
Collenette	Lajoie	(Hochelaga)
Comtois	Corbin	Pelletier
Condon	Corriveau	(Sherbrooke)
Corbin	Crouse	Philbrook
Lalonde	Cullen	Portelance
Lambert	Cyr	Railton
(Edmonton-Ouest)	Danson	Raines
Lang	Darling	Reid
Langlois	Daudlin	Reynolds
Laniel	De Bané	Richardson
Lapointe	Demers	Ritchie
Lawrence	Dick	Roberts
Leblanc	Dinsdale	Robinson
(Laurier)	Dionne	Rooney
Lee	(Northumberland-Miramichi)	Roy
Lefebvre	Douglas	(Laval)
Lessard	(Bruce)	Scott
Loiselle	Drury	Sharp
(Chambly)	Dupont	Smith
Loiselle	Dupras	(Churchill)
(Saint-Henri)	Ellis	Smith
MacDonald	Elzinga	(Saint-Jean)
(Cardigan)	Epp	Stanfield
MacDonald	Ethier	Stevens
(Egmont)	Fairweather	Towers
Macdonald	Faulkner	Trudel
(Rosedale)	Fleming	Turner
MacDonald (M ^{le})	Flynn	(London-Est)
(Kingston et les Îles)	Forrestall	Wenman
MacEachen	Foster	Whelan
MacFarlane	Fox	Whiteway
MacGuigan	Francis	Wise
MacLean		Wooliams
Macquarrie		Yanakis
Maine		Young—166

CONTRE

Messieurs

Beaudoin	Dionne	Leggatt
Benjamin	(Kamouraska)	Nystrom
Blackburn	Fortin	Orlikow
Brewin	Gilbert	Peters
Broadbent	Hogan	Rodriguez
Caouette	Knowles	Saltsman—19
(Villeneuve)	(Winnipeg-Nord-Centre)	
Caouette	Laprise	
(Témiscamingue)		

En conséquence, ce bill est lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

Du consentement unanime, la Chambre revient à l'appel des *Motions*.

Du consentement unanime, sur motion de M. Buchanan, appuyé par M. Andras (Port-Arthur), il est ordonné,—Que le Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien soit autorisé à entendre des représentations de l'Association des Inuit du Nord du Québec.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent de l'agriculture du Bill C-19, Loi prévoyant des versements au titre du blé produit et vendu au Canada pour la consommation humaine au Canada.

M. Lang, appuyé par M. MacEachen, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de l'agriculture.

Il s'élève un débat;

(*Délibérations sur la motion d'ajournement*)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 40 du Règlement.

Après débat, cette motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Gray en remplacement de M. Martin sur la liste des membres du Comité spécial de la commercialisation des œufs.

M. Hogan en remplacement de M. Nystrom sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Brisco en remplacement de M. Rynard sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

MM. Ritchie, Elzinga, Cadieu, Malone et Maine en remplacement de MM. Ellis, Alkenbrack, Balfour, Bawden et Goodale sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

M. Huntington en remplacement de M. Andre (Calgary-Centre) sur la liste des membres du Comité permanent des comptes publics.

M. Martin en remplacement de M. Goodale sur la liste des membres du Comité spécial de la commercialisation des œufs.

MM. Dick et Comtois en remplacement de MM. Bawden et Martin sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. McKenzie en remplacement de M. McCleave sur la liste des membres du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

M. Condon en remplacement de M. Dionne (Northumberland-Miramichi) sur la liste des membres du Comité spécial de la commercialisation des œufs.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre) en remplacement de M. Orlikow sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

M. Cadieu en remplacement de M. Oberle sur la liste des membres du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

M. Condon en remplacement de M. Tessier sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Andras (Port-Arthur), membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) de la Direction des rentes sur l'État, y compris les comptes et les états financiers ainsi que le rapport de l'auditeur général y afférent, pour l'année financière terminée le 31 mars 1974, conformément à l'article 16 de la Loi relative aux rentes sur l'État, chapitre G-6, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/57).

Par M. Whelan, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) de la Commission canadienne du lait, y compris les comptes et les états financiers ainsi que le rapport de l'auditeur général y afférent, pour l'année financière terminée le 31 mars 1974, conformément à l'article 22 de la Loi sur la Commission canadienne du lait, chapitre C-7, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/90).

Premier rapport du greffier des pétitions, conformément au paragraphe (7) de l'article 67 du Règlement, ainsi qu'il suit:

Le greffier des pétitions a l'honneur de faire connaître que la pétition de la requérante dont le nom suit, déposée le lundi 28 octobre 1974, est conforme aux prescriptions de l'article 67 du Règlement:

British Columbia Telephone Company, de la cité de Vancouver (Colombie-Britannique), demandant l'adoption d'une loi modifiant la loi la constituant en société pour augmenter son capital actions, et à d'autres fins.—M. Anderson.

A 10 h. 15 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 22

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MERCREDI 30 OCTOBRE 1974

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Isabelle, du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, présente le deuxième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du vendredi 18 octobre 1974, le Comité a étudié le Bill C-22, Loi modifiant le Régime de pensions du Canada, et a convenu d'en faire rapport, avec la modification suivante:

Article 42

Retrancher la ligne 46 à la page 38 et la remplacer par ce qui suit:

«b) au moins un et au plus huit au-»

Le Comité a ordonné la réimpression du Bill C-22, tel que modifié, pour l'usage de la Chambre des communes, à l'étape du rapport.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages s'y rapportant (*fascicule n° 3*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 13 aux Journaux*)

M. Faulkner, appuyé par M. Lang, dépose, avec la permission de la Chambre, le Bill C-33, Loi concernant l'exportation en provenance du Canada de biens culturels et l'importation à destination du Canada de biens culturels exportés illégalement, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la chambre.

Le texte du message et de la recommandation de l'Administrateur, imprimé en conformité des dispositions du paragraphe (2) de l'article 62 du Règlement, au sujet du bill précité se lit ainsi:

Son Excellence l'Administrateur recommande à la Chambre des communes une mesure concernant l'exportation en provenance du Canada de biens culturels et l'importation à destination du Canada de biens culturels exportés illégalement; prévoyant la désignation d'experts-vérificateurs et, lorsqu'ils ne sont ni mandataires, ni employés de la Couronne fédérale ou provinciale, prévoyant leur rémunération et le paiement de leurs frais; prévoyant la création de la Commission d'examen de biens culturels canadiens composée de sept membres, ainsi que la rémunération et le paiement des frais des membres qui ne sont ni employés, ni mandataires de la Couronne fédérale ou provinciale; prévoyant la nomination d'experts en estimation et leur rémunération; prévoyant, sur les crédits affectés par le Parlement, des subventions et des prêts à des établissements et à des administrations,

sis au Canada, en vue de l'acquisition, soit d'objets pour lesquels une licence d'exportation a été refusée, soit de biens culturels canadiens qui se trouvent à l'étranger; établissant au Fonds du revenu consolidé, aux fins prescrites, le compte des dotations pour la conservation du patrimoine national.

Il est ordonné,—Qu'il soit déposé à la Chambre copie des nouveaux modèles de couverture de passeport.—(*Avis de motion portant production de documents n° 5—M. Munro (Esquimalt-Saanich)*).

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Lang, appuyé par M. MacEachen,—Que le Bill C-19, Loi prévoyant des versements au titre du blé produit et vendu au Canada pour la consommation humaine, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de l'agriculture.

Après plus ample débat, cette motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ce bill est lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de l'agriculture.

Le Sénat transmet un message à cette Chambre pour l'informer qu'il a adopté le Bill C-31, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1975.

M. l'Orateur communique à la Chambre la lettre que voici:

RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL
OTTAWA

le 30 octobre 1974

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que Son Excellence le très honorable Bora Laskin, C.P., l'Administrateur du Gouvernement du Canada, se rendra à la Chambre du Sénat aujourd'hui, le 30 octobre à 5 h. 45 de l'après-midi, afin de donner la sanction royale à un projet de loi.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Secrétaire administratif du Gouverneur général,
ANDRÉ GARNEAU

L'honorable

Le Président de la Chambre des communes

Un message est reçu de Son Excellence le très honorable Bora Laskin, C.P., l'Administrateur du Gouverne-

ment du Canada, qui exprime le désir que la Chambre se rende immédiatement dans la salle des séances du Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur, accompagné de la Chambre, se rend au Sénat.

Au retour,

M. l'Orateur fait connaître qu'il s'est adressé à Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement du Canada dans les termes suivants:

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:

«Les Communes du Canada ont voté les subsides nécessaires pour permettre au Gouvernement de faire face à certaines dépenses du service public.

«Au nom des Communes, je présente à Votre Excellence le bill suivant:

«Bill C-31, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1975.

«Que je prie humblement Votre Excellence de sanctionner.»

Sur ce, le greffier du Sénat, d'ordre de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement du Canada, s'est ainsi exprimé:

«Au nom de Sa Majesté, Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement du Canada remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill.»

Bill C-31, Loi n° 3 de 1974 portant affectation de crédits.—Chapitre n° 2.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. MacLean en remplacement de M. McCleave sur la liste des membres du Comité permanent des affaires des anciens combattants.

MM. Loiselle (Chambly) et Lachance en remplacement de MM. Marceau et MacGuigan sur la liste des membres du Comité mixte permanent des règlements et autres textes réglementaires.

M. Lambert (Edmonton-Ouest) en remplacement de M. Knowles (Norfolk-Haldimand) sur la liste des membres du Comité permanent des affaires des anciens combattants.

*États et rapports déposés auprès du Greffier
de la Chambre*

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Sharp, membre du Conseil privé de la Reine,— Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 23 octobre 1974, demandant copie des documents sur les études préparées par les ministères ou agences gouvernementales ayant permis au ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration de répartir le budget réservé aux projets du PIL entre les diverses circonscriptions électorales.— (*Avis de motion portant production de documents n° 4*). (Document parlementaire n° 301-3/4).

Par l'Examineur des pétitions introductives de bills privés,—Premier rapport, conformément au paragraphe (2) de l'article 97 du Règlement, ainsi qu'il suit:

L'Examineur des pétitions introductives de bills privés a l'honneur de faire connaître que les requérants suivants ont observé les prescriptions de l'article 93 du Règlement:

British Columbia Telephone Company, de la cité de Vancouver (Colombie-Britannique), demandant l'adoption d'une loi modifiant la loi la constituant en société pour augmenter son capital actions, et à d'autres fins.

A 6 h. 08 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 23

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE JEUDI 31 OCTOBRE 1974

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

Sur motion de M. McCleave, appuyé par M. Béchard, le premier rapport du Comité mixte permanent des règlements et autres textes réglementaires, présenté à la Chambre le mardi 29 octobre 1974, est agrée.

M. Turner (Ottawa-Carleton), membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, du rapport du surintendant des assurances du Canada sur les sociétés coopératives de crédit, pour l'année civile 1973. (Document parlementaire n° 301-1/114).

Il est ordonné,—Qu'à l'appel de l'Ordre du Jour le mardi 5 novembre 1974, la Chambre prenne en considération une motion, dont avis a été donné le jeudi 17 octobre 1974 et qui concerne la Loi modifiant la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants, et, si nécessaire, que le débat se poursuive le mercredi 6 novembre 1974;

Et, qu'à cette occasion, l'heure réservée aux affaires émanant des députés soit suspendue.

L'honorable député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent), de son siège à la Chambre, demande la permission de proposer, en conformité des dispositions de l'article 26 du

Règlement, l'ajournement de la Chambre en vue de la discussion d'une affaire déterminée et importante dont l'étude s'impose d'urgence, savoir, la crise que traversent les éleveurs de bétail, qui se manifeste par la destruction des veaux dans la province de Québec et les prix élevés de la viande vendue aux consommateurs dans tout le Canada.

En conséquence, la permission ayant été accordée de débattre cette question, M. l'Orateur, en conformité des dispositions du paragraphe (9) de l'article 26 du Règlement, ordonne que cette question reste en suspens jusqu'à huit heures ce soir.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi à un Comité plénier du Bill C-32, Loi imposant des redevances sur les exportations de pétrole brut et de certains produits pétroliers, prévoyant une indemnité au titre de certains coûts du pétrole et réglant le prix du pétrole brut et du gaz naturel canadiens dans le commerce interprovincial et le commerce d'exportation.

M. Macdonald (Rosedale), appuyé par M. Jamieson, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une deuxième fois et déferé à un Comité plénier.

Il s'élève un débat, et ce débat est ajourné.

(A cinq heures de l'après-midi, appel des affaires émanant des députés, suivant les dispositions du paragraphe (4) de l'article 15 du Règlement)

(Bills privés)

Du consentement unanime, le Bill S-11, Loi concernant la British Columbia Telephone Company, est réservé.

(Bills publics)

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent de la justice et des questions juridiques du Bill C-206, Loi modifiant la Loi sur les enquêtes (publication des rapports).

M. Alexander, appuyé par M. Paproski, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires émanant des députés est expirée.

Il est ordonné,—Que les discours sur la motion présentée en conformité des dispositions de l'article 26 du Règlement, soient limités à quinze minutes chacun, sauf dans le cas du porte-parole de chaque parti qui disposera de vingt minutes;

Qu'il ne soit pas accordé de temps supplémentaire aux députés prenant part au débat; et

Que les délibérations se terminent au plus tard à minuit aujourd'hui.

A huit heures du soir, en conformité des dispositions de l'article 26 du Règlement, M. Broadbent, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), propose,—Que la Chambre s'ajourne maintenant.

Après débat, M. l'Orateur déclare la motion adoptée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du

paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Goodale en remplacement de M. Condon sur la liste des membres du Comité spécial de la commercialisation des œufs.

M. Dionne (Northumberland-Miramichi) en remplacement de M. MacFarlane sur la liste des membres du Comité permanent des affaires des anciens combattants.

MM. De Bané, Blouin et Oberle en remplacement de MM. Anderson, Côté et Dinsdale sur la liste des membres du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

M. Schellenberger en remplacement de M^{lle} MacDonald (Kingston et les Îles) sur la liste des membres du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

M. Martin en remplacement de M. Comtois sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

MM. Maine et Condon en remplacement de MM. Goodale et Martin sur la liste des membres du Comité spécial de la commercialisation des œufs.

M^{me} Holt en remplacement de M. Clermont sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Le document suivant, remis au Greffier de la Chambre, est déposé sur la Table, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Jamieson, membre du Conseil privé de la Reine, —Rapport (en français et en anglais) sur l'application de la Loi sur les subventions au développement régional pour le mois d'août 1974, conformément à l'article 16 de cette Loi, chapitre R-3, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/328).

A minuit, la Chambre s'ajourne à demain, à onze heures du matin, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 24

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE VENDREDI 1^{er} NOVEMBRE 1974

Onze heures du matin

PRIÈRE

Le Sénat transmet un message à cette Chambre pour l'informer qu'il a adopté les bills suivants, qu'il soumet à l'assentiment de la Chambre:

Bill S-4, Loi modifiant la Loi sur les douanes.—M. Basford.

Bill S-13, Loi concernant la frontière entre les provinces d'Alberta et de Colombie-Britannique.—M. Macdonald (Rosedale).

M. Trudeau, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, d'un message, en date du 16 octobre 1974, envoyé aux premiers ministres provinciaux au sujet de la quinzième conférence annuelle des premiers ministres. (Document parlementaire n° 301-5/19).

M. Andras (Port Arthur), membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, d'un dépliant intitulé «Ce qu'il faut savoir au sujet de l'embauche de travailleurs étrangers». (Document parlementaire n° 301-7/3).

M. Whelan, appuyé par M. Lang, dépose, avec la permission de la Chambre, le Bill C-34, Loi modifiant la Loi

sur le crédit agricole, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Le texte du message et de la recommandation de l'Administrateur, imprimé en conformité des dispositions du paragraphe (2) de l'article 62 du Règlement, au sujet du bill précité se lit ainsi:

Son Excellence l'Administrateur recommande à la Chambre des communes une mesure modifiant la Loi sur le crédit agricole de façon à faire passer le capital de la Société de soixante-six millions de dollars à cent millions de dollars; élargissant l'application de la loi de façon à prévoir, suivant les modalités prescrites, des prêts destinés à l'établissement de jeunes cultivateurs suivant la définition donnée par la Loi; prévoyant, de la manière prescrite, l'octroi aux jeunes cultivateurs de prêts dont le montant excède quatre-vingt-dix pour cent de valeur estimative des terres et des biens mobiliers déterminés par règlement; prévoyant que le maximum du solde non remboursé d'un prêt consenti pour une entreprise agricole simple d'un jeune cultivateur ne doit pas dépasser \$150,000; et prévoyant des modifications corrélatives à la Loi.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Macdonald (Rosedale), appuyé par M. Jamieson,—Que le Bill C-32, Loi imposant des redevances sur les

exportations de pétrole brut et de certains produits pétroliers, prévoyant une indemnité au titre de certains coûts du pétrole et réglementant le prix du pétrole brut et du gaz naturel canadiens dans le commerce interprovincial et le commerce d'exportation, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé à un Comité plénier.

Après plus ample débat, le débat est ajourné.

Il est donné lecture de l'ordre relatif à l'étude, à l'étape du rapport, du Bill C-22, Loi modifiant le Régime de pensions du Canada, rapporté avec un amendement par le Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

Sur motion de M. Macdonald (Rosedale), au nom de M. Lalonde, appuyé par M. Drury, le Bill C-22, Loi modifiant le Régime de pensions du Canada, est agréé à l'étape du rapport et la troisième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

(A quatre heures de l'après-midi, appel des affaires émanant des députés, suivant les dispositions du paragraphe (4) de l'article 15 du Règlement)

(Bills publics)

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent de la justice et des questions juridiques du Bill C-207, Loi modifiant l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867 (durée du mandat des sénateurs).

M. McKinnon, appuyé par M. Macquarrie, propose,— Que ce bill soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires émanant des députés est expirée.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Le document suivant, remis au Greffier de la Chambre, est déposé sur la Table, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Macdonald (Rosedale), membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) de l'Eldorado Nucléaire Limitée et de l'Eldorado Aviation Limitée, y compris leurs comptes et leurs états financiers ainsi que le rapport de l'auditeur général à ce sujet, pour l'année civile 1973, conformément au paragraphe (3) de l'article 75 de la Loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/129).

A 5 h. 02 de l'après-midi, la Chambre s'ajourne à lundi, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 25

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE LUNDI 4 NOVEMBRE 1974

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

Les bills suivants, émanant du Sénat, sont lus une première fois et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre:

Bill S-4, Loi modifiant la Loi sur les douanes.—*M. Basford*.

Bill S-13, Loi concernant la frontière entre les provinces d'Alberta et de Colombie-Britannique.—*M. Macdonald (Rosedale)*.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de *M. Macdonald (Rosedale)*, appuyé par *M. Jamieson*,—Que le Bill C-32, Loi imposant des redevances sur les exportations de pétrole brut et de certains produits pétroliers, prévoyant une indemnité au titre de certains coûts du pétrole et réglant le prix du pétrole brut et du gaz naturel canadiens dans le commerce interprovincial et le commerce d'exportation, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé à un Comité plénier.

Le débat se poursuit;

(*A cinq heures de l'après-midi, appel des affaires émanant des députés, suivant les dispositions du paragraphe (4) de l'article 15 du Règlement*).

(*Avis de motions*)

M. Fortin, appuyé par *M. Gauthier (Roberval)*, propose,—Que, de l'avis de la Chambre, un Comité spécial

d'étude sur les sociétés de la Couronne exerçant une activité financière, commerciale ou industrielle, soit formé afin d'étudier les diverses lois établissant les sociétés de la Couronne s'adonnant à une activité financière, commerciale ou industrielle, la Loi sur le fonctionnement des sociétés de l'État, les articles 76 à 88 de la Loi sur l'administration financière et de toute autre Loi relative aux sociétés de la Couronne et de conseiller à la Chambre l'adoption d'une loi-cadre sur les entreprises publiques fédérales; de plus, ce Comité devrait examiner, mais non limitativement les sujets suivants: *a*) le régime juridique des employés de ces sociétés, *b*) leur structure financière, *c*) leur mode de financement, *d*) le contrôle gouvernemental sur ces sociétés, *e*) le régime financier (taxes municipales, scolaires, provinciales, fédérales), *f*) le statut des administrateurs, *g*) les privilèges de ces sociétés résultant de leur qualité de «mandataire de Sa Majesté», *h*) le statut des filiales de ces entreprises, *i*) leur politique d'achat, *j*) le problème de la vérification financière par l'Auditeur général du Canada ou des vérificateurs privés, *k*) l'opportunité de l'intervention de l'État dans le domaine économique sous forme d'entreprises et toutes autres matières. (*Avis de motion n° 6*).

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires émanant des députés est expirée.

Le débat reprend sur la motion de M. Macdonald (Rosedale), appuyé par M. Jamieson.—Que le Bill C-32, Loi imposant des redevances sur les exportations de pétrole brut et de certains produits pétroliers, prévoyant une indemnité au titre de certains coûts du pétrole et réglementant le prix du pétrole brut et du gaz naturel canadiens dans le commerce interprovincial et le commerce d'exportation, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé à un Comité plénier.

Le débat se poursuit;

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 40 du Règlement.

Après débat, cette motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Leggatt en remplacement de M. Brewin sur la liste des membres du Comité mixte permanent des règlements et autres textes réglementaires.

M. Schumacher en remplacement de M. McKinnon sur la liste des membres du Comité permanent des comptes publics.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Le document suivant, remis au Greffier de la Chambre, est déposé sur la Table, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Marchand (Langelier), membre du Conseil privé de la Reine,—Décret concernant la modification et la suppression de l'abaissement des tarifs en vertu de la Loi sur les taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes tel qu'approuvé par l'arrêté en conseil C.P. 1974-2352, en date du 22 octobre 1974, conformément au paragraphe (3) de l'article 5 de la Loi sur les subventions au transport des marchandises dans la Région atlantique, chapitre A-18, S.R.C., 1970. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 301-1/283).

A 10 h. 28 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 26

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MARDI 5 NOVEMBRE 1974

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Boulanger, du Comité permanent des affaires des anciens combattants, présente le troisième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du lundi 21 octobre 1974, le Comité a étudié le Bill C-4, Loi modifiant la Loi sur les allocations aux anciens combattants et la Loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils, et a convenu d'en faire rapport avec les modifications suivantes:

Article 6

Retrancher les lignes 39 à 43 de la page 9 et les remplacer par ce qui suit:

- g) toute allocation versée en vertu
 - (i) de la Loi de 1973 sur les allocations familiales, ou
 - (ii) d'une règle de droit d'une province assurant le versement d'une allocation semblable à l'allocation familiale prévue par la Loi de 1973 sur les allocations familiales pour un orphelin ou le plus âgé des enfants à la charge d'un veuf ou d'une veuve ou d'un ancien combattant non marié;

Retrancher les lignes 3 à 5, à la page 10, et les remplacer par ce qui suit:

- (3) Le paragraphe (2) est censé être entré en

Article 16

Retrancher les lignes 34 à 42, à la page 19, et les remplacer par ce qui suit:

70.(1) La définition de l'expression «enfant à charge» qui figure au paragraphe 2(1), le paragraphe 2(3), les articles 4, 6, 10 à 21 et 29 et le paragraphe 31(13) de la Loi sur les allocations aux anciens combattants, ainsi que l'annexe de cette loi, s'appliquent mutatis mutandis à une allocation payable en vertu de la présente Partie.

Article 22

Retrancher la ligne 23, à la page 34, et la remplacer par ce qui suit:

22.(1) Lorsqu'il est établi qu'une allocation

Retrancher la ligne 41, à la page 34, et la remplacer par ce qui suit:

le premier jour d'un mois.

(2) Lorsqu'il est établi que, si les taux mensuels et les maximums des revenus annuels totaux prévus pour une période visée à l'article 17, 18, 19 ou 20 s'étaient appliqués pendant cette période, une allocation aurait été payable, en vertu de la Loi sur les allocations aux anciens combattants ou de la Loi sur

les pensions et allocations de guerre pour les civils, à une personne, alors bénéficiaire aux termes de l'une de ces lois, mais qui a cessé d'avoir qualité pour l'être avant l'entrée en vigueur de la présente loi, une allocation est payable à cette personne pour cette période en vertu de la présente loi et de la Loi sur les allocations aux anciens combattants ou de la Loi sur les pensions d'allocations de guerre pour les civils.

Le Comité a ordonné la réimpression du Bill C-4, tel que modifié, pour l'usage de la Chambre des communes, à l'étape du rapport.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages relatifs à ce Bill (*fascicules n^{os} 3 et 4*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n^o 14 aux Journaux.*)

M. Trudeau, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table.—Copies, en français et en anglais, (1) de l'Aide-mémoire, en date du 20 avril 1974, présenté aux Communautés européennes;

(2) d'un document de travail au sujet de la possibilité d'un accord commercial entre le Canada et les Communautés européennes;

(3) du texte officiel de la communication à la Commission de coordination politique du Groupe des neuf. (Document parlementaire n^o 301-6/20).

Il est donné lecture de l'ordre portant prise en considération d'une motion, en conformité des dispositions du chapitre 3 des Statuts du Canada, 1974.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), appuyé par M. Marshall, propose,—Que cette Chambre intervienne auprès du ministre des Affaires des anciens combattants lui demandant de reconsidérer la date limite du trente et un mars 1975, prévue dans la présente Loi et d'en faire rapport à la Chambre dans les délais prescrits au chapitre 3 des Statuts de 1974.

Il s'élève un débat;

(*Délibérations sur la motion d'ajournement*)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 40 du Règlement.

Après débat, cette motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

MM. Martin, Gray et Condon en remplacement de MM. Gray, Condon et Martin sur la liste des membres du Comité spécial de la commercialisation des œufs.

M. Leblanc (Laurier) en remplacement de M. Isabelle sur la liste des membres du Comité mixte permanent du restaurant du Parlement.

MM. Knowles (Norfolk-Haldimand) et MacFarlane en remplacement de MM. Friesen et Dionne (Northumberland-Miramichi) sur la liste des membres du Comité permanent des affaires des anciens combattants.

M. Martin en remplacement de M. Condon sur la liste des membres du Comité spécial de la commercialisation des œufs.

M. Saltsman en remplacement de M. Hogan sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

MM. Comtois, Clermont et Nystrom en remplacement de MM. Gray, O'Connell et Saltsman sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

A 10 h. 29 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 27

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MERCREDI 6 NOVEMBRE 1974

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Sharp, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—La déclaration du Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, faite à la Conférence mondiale de l'alimentation tenue à Rome. (Texte anglais). (Document parlementaire n° 301-6/54).

Il est ordonné,—Que cette déclaration soit imprimée en appendice aux *Débats* de ce jour.

M. Saltsman, appuyé par M. Orlikow, dépose, avec la permission de la Chambre, le Bill C-361, Loi modifiant le Code criminel (destruction d'aliments), qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

En conformité des dispositions du paragraphe (4) de l'article 39 du Règlement, les trois questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, savoir:

N° 189—M. Orlikow

Quelle a été en 1973, d'après les déclarations d'impôt sur le revenu, les données de Statistique Canada ou toute autre source, la répartition des contribuables, des familles et des particuliers, suivant les tranches de revenus, et notamment pour ceux dont le revenu était, a) supé-

rieur à (i) \$1,000,000 (ii) \$500,000 (iii) \$100,000 et b) inférieur à (i) \$6,000 (ii) \$5,000 (iii) \$4,000 (iv) \$3,000 (v) \$2,000 (vi) \$1,000 par an? (Document parlementaire n° 301-2/189).

N° 220—M. Howie

1. Sur quelles régions du Nouveau-Brunswick, délimitées par circonscriptions, a-t-on répandu des insecticides contre la tordeuse d'épinettes, depuis le mois de janvier 1974?

2. Quelles sommes d'argent le Canada a-t-il consacrées à cette fin, depuis janvier 1974?

3. L'opération a-t-elle atteint les objectifs fixés, quels étaient-ils et, dans la négative, quels succès relatifs a-t-on remportés et pour quelle raison n'a-t-on pas obtenu un succès total? (Document parlementaire n° 301-2/220).

N° 371—M. Dick

1. Pour chacune des années comprises entre 1970 et 1973 inclusivement et en 1974 jusqu'à maintenant, combien d'enquêtes, de commissions, de comités et de sondages ont été ordonnés ou institués par le ministère du Solliciteur général en faisant appel aux services de personnes ne faisant pas partie du Ministère ou détachées de leur poste régulier pour enquêter sur l'évasion de détenus ou l'état des prisons ou encore pour effectuer des études ou des enquêtes spéciales pour le compte du Ministère?

2. Combien d'argent a été consacré à ces enquêtes, commissions, comités, sondages ou autres? (Document parlementaire n° 301-2/371).

M. Reid, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse aux ordres susdits.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), appuyé par M. Marshall.—Que cette Chambre intervienne auprès du ministre des Affaires des anciens combattants lui demandant de reconsidérer la date limite du trente et un mars 1975, prévue dans la présente Loi et d'en faire rapport à la Chambre dans les délais prescrits au chapitre 3 des Statuts de 1974.

Après plus ample débat, cette motion, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:

(Vote n° 5)

POUR

Messieurs

Alexander	Hargrave	McKinnon
Allard	Hogan	Muir
Baker	Holmes	Munro
(Grenville-Carleton)	Horner	(Esquimalt-Saanich)
Baldwin	Huntington	Murta
Balfour	Hurlburt	Neil
Bawden	Jelinek	Nielsen
Beatty	Jones	Nowlan
Benjamin	Kempling	Nystrom
Blackburn	Knowles	Oberle
Brisco	(Winnipeg-	Orlikow
Cadieu	Nord-Centre)	O'Sullivan
Caouette	Knowles	Paproski
(Villeneuve)	(Norfolk-Haldimand)	Patterson
Clarke	Lambert	Peters
(Vancouver Quadra)	(Bellechasse)	Reynolds
Crouse	Lambert	Ritchie
Darling	(Edmonton-Ouest)	Roche
Dick	Laprise	Rondeau
Dinsdale	Lawrence	Saltsman
Dionne	Leggatt	Schellenberger
(Kamouraska)	MacDonald	Schumacher
Douglas	(Egmont)	Scott
(Nana'no-Cowichan-	MacDonald (M ^{lle})	Skoreyko
Les Îles)	(Kingston et les	Smith
Elzinga	Îles)	(Churchill)
Fairweather	MacKay	Stanfield
Firth	MacLean	Stevens
Forrestall	Macquarrie	Stewart
Fortin	Malone	(Marquette)
Fraser	Marshall	Symes
Friesen	Masniuk	Towers
Gilbert	Matte	Wagner
Halliday	Mazankowski	Wenman
Hamilton	McCleave	Whiteway
(Qu'Appelle Moose	McGrath	Woolliams
Mountain)	McKenzie	Yewchuk—94
Hamilton	McKinley	
(Swift Current-		
Maple Creek)		

CONTRE

Messieurs

Abbott	Duquet	Maine
Allmand	Ethier	Marchand
Anderson	Fleming	(Langelier)
Andras	Flynn	Marchand
(Port Arthur)	Fox	(Kamloops-Cariboo)
Andres	Francis	Martin
(Lincoln)	Gauthier	McRae
Appolloni (M ^{me})	(Ottawa-Vanier)	Milne
Baker	Gendron	Morin (M ^{me})
(Gander-Twillingate)	Gillespie	Nicholson (M ^{lle})
Bécharde	Goodale	O'Connell
Bégin (M ^{lle})	Goyer	Olivier
Blais	Gray	Ouellet
Blaker	Guay	Parent
Blouin	(Saint-Boniface)	Pelletier
Boulanger	Guay	(Hochelega)
Breau	(Lévis)	Penner
Bussièrès	Guilbault	Philbrook
Caccia	Haidasz	Pinard
Cafik	Herbert	Portelance
Campagnolo (M ^{me})	Holt (M ^{me})	Poulin
Campbell (M ^{lle})	Hopkins	Railton
(South Western Nova)	Isabelle	Raines
Caron	Jamieson	Reid
Chrétien	Joyal	Roberts
Clermont	Lachance	Robinson
Collenette	Lajoie	Rompkey
Comtois	Landers	Rooney
Condon	Lang	Roy
Corbin	Langlois	(Timmins)
Corriveau	Laniel	Roy
Cullen	Leblanc	(Laval)
Danson	(Laurier)	Sauvé (M ^{me})
Daudlin	Lefebvre	Sharp
De Bané	Loiselle	Smith
Demers	(Chambly)	(Saint-Jean)
Dionne	Loiselle	Stollery
(Northumberland-	(Saint-Henri)	Tessier
Miramichi)	Lumley	Trudeau
Douglas	MacDonald	Trudel
(Bruce)	(Cardigan)	Turner
Drury	Macdonald	(London-Est)
Duclos	(Rosedale)	Watson
Dupont	MacFarlane	Young—112
Dupras	MacGuigan	

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

MM. Hnatyshyn, Hamilton (Swift Current-Maple Creek) et Schellenberger en remplacement de MM. Murta, Jarvis et Wise sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

MM. Cadieu et Malone en remplacement de MM. McCain et Whittaker sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

M. Goodale en remplacement de M. Lessard sur la liste des membres du Comité spécial de la commercialisation des œufs.

A 6 h. 27 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 28

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE JEUDI 7 NOVEMBRE 1974

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. McCleave, du Comité mixte permanent des règlements et autres textes réglementaires, présente le troisième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Le Comité déclare qu'il utilisera les critères suivants:

Qu'un règlement ou autre texte réglementaire relevant de sa compétence, qui, de l'avis du Comité:

(1) *a*) n'est pas autorisé par les dispositions de la loi habilitante, ou, s'il est fait conformément à la prérogative, n'est pas, dans ses termes, conforme au droit coutumier ou

b) n'indique pas clairement en vertu de quelle autorisation précise le texte est rédigé;

(2) ne s'est pas conformé aux dispositions de la Loi sur les textes réglementaires soit sur le plan de la distribution, de l'inscription au registre, de la numérotation ou de la publication;

(3) *a*) ne s'est pas conformé à toute disposition concernant le dépôt du texte, ou toute autre condition prescrite dans la loi habilitante; ou

b) n'indique pas clairement la date de la manière dont il se conformera à l'une quelconque des conditions;

(4) utilise de manière inhabituelle ou inattendue les pouvoirs que lui confère la loi habilitante ou la prérogative;

(5) *a*) tend directement ou indirectement à exclure la juridiction des tribunaux sans autorisation expresse à cet effet dans la loi habilitante; ou

b) assujettit les droits et les libertés du sujet au pouvoir discrétionnaire de l'administration plutôt qu'à la procédure judiciaire;

(6) implique un effet rétroactif sans que la loi habilitante ne lui en confère l'autorisation expresse ou, lorsque cette autorisation est accordée, se donne un effet rétroactif apparemment oppressif, rigoureux ou inutile;

(7) paraît pour une quelconque raison enfreindre la primauté de la loi ou les principes de justice naturelle;

(8) stipule sans raison suffisante qu'il entre en vigueur avant d'être enregistré par le greffier du Conseil privé;

(9) en l'absence d'autorisation formelle à cet effet dans la loi d'autorisation ou prérogative, semble équivaloir à l'exercice d'un pouvoir législatif de fond devant faire l'objet d'un décret parlementaire, et non pas seulement à la formulation de dispositions subordonnées d'une nature technique ou administrative devant être l'objet de législation déléguée;

(10) sans qu'une disposition formelle à cet effet fasse partie de la loi d'autorisation ou prérogative, impose une amende, un emprisonnement ou une autre peine, ou oblige la personne accusée d'une infraction à prouver son innocence;

(11) impose des frais au Trésor public ou comprend des dispositions exigeant d'effectuer un paiement à la Couronne ou à toute autre autorité en retour de la délivrance d'un permis ou d'un service, ou prescrit le montant de l'un quelconque de ces frais ou paiements, sans que la loi d'autorisation ou prérogative stipule une autorisation formelle à cet effet;

(12) n'est pas conforme à la Déclaration canadienne des droits;

(13) est d'une signification obscure ou est autrement défectueux dans sa rédaction;

(14) pour toute autre raison, nécessite des éclaircissements quant à sa forme ou sa teneur.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages s'y rapportant (*fascicule n° 3*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 15 aux Journaux*)

M. Marchand (Langelier), membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table.—Copies, en français et en anglais, (1) du Rapport sur le transport ferroviaire du pétrole et du gaz naturel de l'Arctique;

(2) des observations sur la route de la Colombie-Britannique pour le transport ferroviaire du pétrole et du gaz naturel vers le sud. (Document parlementaire n° 301-4/52).

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien du Bill C-13, Loi modifiant la Loi sur la Commission d'énergie du Nord canadien.

M. Sharp, au nom de M. Buchanan, appuyé par M. Drury, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

Cette motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ce bill est lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent des affaires des anciens combattants du Bill C-17, Loi modifiant la Loi sur le Fonds de bienfaisance de l'armée.

M. Sharp, au nom de M. MacDonald (Cardigan), appuyé par M. Drury, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent des affaires des anciens combattants.

Cette motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ce bill est lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent des affaires des anciens combattants.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien du Bill C-18, Loi modifiant la Loi sur le Compte de remplacement des biens endommagés par l'incendie.

M. Sharp, au nom de M. Buchanan, appuyé par M. Turner (Ottawa-Carleton), propose,—Que ce bill soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

Cette motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ce bill est lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Macdonald (Rosedale), appuyé par M. Jamieson,—Que le Bill C-32, Loi imposant des redevances sur les exportations de pétrole brut et de certains produits pétroliers, prévoyant une indemnité au titre de certains coûts du pétrole et réglant le prix du pétrole brut et du gaz naturel canadiens dans le commerce interprovincial et le commerce d'exportation, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé à un Comité plénier.

Le débat se poursuit;

(*A cinq heures de l'après-midi, appel des affaires émanant des députés, suivant les dispositions du paragraphe (4) de l'article 15 du Règlement*)

(Bills privés)

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent des transports et des communications du Bill S-11, Loi concernant la British Columbia Telephone Company.

M. Anderson, appuyé par M. Caccia, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent des transports et des communications.

Après débat, cette motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ce bill est lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent des transports et des communications.

Le débat reprend sur la motion de M. Macdonald (Rosedale), appuyé par M. Jamieson,—Que le Bill C-32, Loi imposant des redevances sur les exportations de pétrole brut et de certains produits pétroliers, prévoyant une indemnité au titre de certains coûts du pétrole et réglementant le prix du pétrole brut et du gaz naturel canadiens dans le commerce interprovincial et le commerce d'exportation, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé à un Comité plénier.

Après plus ample débat, cette motion, mise aux voix, est agréée sur division.

En conséquence, ce bill est lu une deuxième fois, étudié en Comité plénier, et après avoir fait rapport de l'état de la question, le Comité obtient la permission d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

Il est donné lecture de l'ordre portant troisième lecture du Bill C-22, Loi modifiant le Régime de pensions du Canada.

M. Sharp, au nom de M. Lalonde, appuyé par M. Macdonald (Rosedale), propose,—Que ce bill soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Après débat, cette motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ce bill est lu une troisième fois et adopté.

Il est donné lecture de l'ordre relatif, à l'étude, à l'étape du rapport du Bill C-4, Loi modifiant la Loi sur les allocations aux anciens combattants et la Loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils, rapporté avec des amendements par le Comité permanent des affaires des anciens combattants.

Du consentement unanime, la motion inscrite au nom de M. Marshall, ainsi qu'il suit: Qu'on modifie le Bill C-4, Loi modifiant la Loi sur les allocations aux anciens combattants et la Loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils, en supprimant, à la page 14, les lignes 1 et 2 du paragraphe 11(1) et en les remplaçant par ce qui suit:

«11(1)a) L'alinéa 31(3)b) de ladite loi est abrogé et est remplacé par ce qui suit:

«b) qui a servi dans le Royaume-Uni au cours de la première guerre mondiale pendant au moins trois cent soixante-cinq jours avant le 12 novembre 1918; par dérogation aux exigences précédentes du présent alinéa, un ancien membre des forces canadiennes de Sa Majesté qui n'a pas servi pendant la période minimale exigée mais qui satisfait aux autres exigences est réputé, aux fins de l'autorisation et du paiement d'une allocation, être un ancien combattant de la première guerre mondiale sauf que le montant de l'allocation, calculé comme si l'ancien combattant avait servi au Royaume-Uni pendant au moins trois cent soixante-cinq jours, doit être réduit à un mon-

tant proportionnel à la fraction que représente, par rapport à trois cent soixante-cinq, le nombre réel de jours de service.»

b) L'alinéa 31(12)b) de ladite loi est abrogé, est retirée.

Sur motion de M. Sharp, au nom de M. MacDonald (Cardigan), appuyé par M. Macdonald (Rosedale), ce bill est agréé à l'étape du rapport et, du consentement unanime, lu une troisième fois et adopté.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi à un Comité plénier du Bill C-27, Loi modifiant le Tarif des douanes.

M. Sharp, au nom de M. Turner (Ottawa-Carleton), appuyé par M. Macdonald (Rosedale), propose,—Que ce bill soit maintenant lu une deuxième fois et déferé à un Comité plénier.

Après débat, cette motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ce bill est lu une deuxième fois, étudié en Comité plénier, rapporté sans amendement, agréé à l'étape du rapport, et du consentement unanime, lu une troisième fois et adopté.

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 40 du Règlement.

Après débat, cette motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

MM. Horner, Bussières, Roy (Timmins), Clermont et Caron en remplacement de MM. La Salle, Côté, Caron, McIsaac et Yanakis sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

M. Lessard en remplacement de M. Gray sur la liste des membres du Comité spécial de la commercialisation des œufs.

M. Peters en remplacement de M. Orlikow sur la liste des membres du Comité spécial de la commercialisation des œufs.

M. Gray en remplacement de M. Lessard sur la liste des membres du Comité spécial de la commercialisation des œufs.

M. O'Connell en remplacement de M. Martin sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

*États et rapports déposés auprès du Greffier
de la Chambre*

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement savoir:

Par M. Trudeau, membre du Conseil privé de la Reine,—Sommaire des arrêtés en conseil adoptés durant le mois de septembre 1973. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 301-1/359).

Par M. Trudeau,—Sommaire des arrêtés en conseil adoptés durant le mois d'octobre 1973. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 301-1/360).

Par M. Trudeau,—Sommaire des arrêtés en conseil adoptés durant le mois de novembre 1973. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 301-1/361).

Par M. Trudeau,—Sommaire des arrêtés en conseil adoptés durant le mois de décembre 1973. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 301-1/362).

A 10 h. 27 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à onze heures du matin, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 29

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE VENDREDI 8 NOVEMBRE 1974

Onze heures du matin

PRIÈRE

M. Trudel, du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, présente le deuxième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du mardi 29 octobre 1974, le Comité a étudié le Bill S-7, Loi autorisant les compagnies fiduciaires et les compagnies de prêt fédérales à augmenter leur pouvoir d'emprunter et à émettre des billets subalternes et a convenu d'en faire rapport sans modification.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages s'y rapportant (*fascicule n° 9*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 16 aux Journaux*)

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics du Bill S-13, Loi concernant la frontière entre les provinces d'Alberta et de Colombie-Britannique.

M. Macdonald (Rosedale) appuyé par M. Sharp, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

Après débat, cette motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ce bill est lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent de la justice et des questions juridiques du Bill C-29, Loi concernant les corporations commerciales canadiennes.

M. Lang, au nom de M. Ouellet, appuyé par M^{me} Sauvé, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

Après débat, cette motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ce bill est lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

Du consentement unanime, la Chambre revient à l'appel des *Motions*.

Il est ordonné,—Que les membres devant représenter la Chambre des communes au sein du Comité mixte spécial des relations employeur-employés dans la Fonction publique soient: Messieurs Alexander, Baker, Blais, Clermont, Daudlin, Dinsdale, Dionne (Kamouraska), Fairweather, Forrestall, Francis, Gauthier (Ottawa-Vanier), Herbert, Knowles (Winnipeg-Nord-Centre) et O'Connell; et

Qu'un message soit envoyé au Sénat pour en informer Leurs Honneurs.

(A quatre heures de l'après-midi, appel des affaires émanant des députés, suivant les dispositions du paragraphe (4) de l'article 15 du Règlement)

(Avis de motions)

M. Carter, appuyé par M. Dick, propose,—Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'opportunité de réduire le tarif des voitures et le tarif-marchandises actuellement en vigueur sur le traversier reliant North Sydney (N.-É.) à Port-aux-Basques et Argentia (T.-N.), afin que ces tarifs puissent mieux se comparer à ce qu'il en coûte pour franchir une distance similaire sur la route transcanadienne et relier ainsi plus économiquement la province de Terre-Neuve au continent.—(Avis de motion n° 4).

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires émanant des députés est expirée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. McIsaac en remplacement de M. Clermont sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Le document suivant, remis au Greffier de la Chambre, est déposé sur la Table, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. l'Orateur,—Copies (en français et en anglais) d'un extrait du procès-verbal d'une réunion de la Commission de l'Économie interne de la Chambre des communes du Canada, tenue à Ottawa le mardi 22 octobre 1974. (Document parlementaire n° 301-1/2).

A cinq heures de l'après-midi, la Chambre s'ajourne jusqu'au mardi 12 novembre 1974, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (3) de l'article 2 du Règlement.

N° 30

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MARDI 12 NOVEMBRE 1974

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

Il est donné lecture de l'ordre portant prise en considération des travaux des subsides.

En conformité des dispositions de l'article 58 du Règlement, M. Wagner, appuyé par M. Fairweather, propose,— Que la Chambre, consciente du fait que les cercles criminels internationaux et interprovinciaux opèrent librement sans le moindre contrôle dans le domaine de vente de drogue en Colombie-Britannique, dans le secteur des prêts usuriers en Ontario et dans le domaine de la conspiration du type de la Pègre au Québec, exige du gouvernement qu'il adopte immédiatement des mesures, soit directement ou en collaboration avec les provinces, afin de protéger le public en général et de condamner les criminels.

Après débat, les délibérations relatives à cette motion sont terminées.

Le Sénat transmet un message à cette Chambre l'informant que les sénateurs dont les noms suivent ont été nommés pour agir au nom du Sénat au sein du Comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes des relations de travail entre employeur et employés dans la Fonction publique, savoir: les honorables sénateurs Asselin, Buckwold, Goldenberg, Macdonald, Neiman, Riel et Thompson.

Le Sénat transmet un message à cette Chambre l'informant que le nom de l'honorable sénateur Asselin a été substitué à celui de l'honorable sénateur Flynn sur la liste des sénateurs faisant partie du Comité mixte permanent des règlements et autres textes réglementaires.

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 40 du Règlement.

Après débat, cette motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

MM. Côté et Yanakis en remplacement de MM. Roy (Timmins) et Bussièrès sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

MM. Wise, Bussières et La Salle en remplacement de MM. Malone, Côté et Cadieu sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

MM. Clarke (Vancouver Quadra), Orlikow, Bussières, Lessard et Pinard en remplacement de MM. Mazankowski, Peters, Martin, Maine et Gray sur la liste des membres du Comité spécial de la commercialisation des œufs.

MM. Loiseau (Chambly), Béchard, Rodriguez et Smith (Saint-Jean) en remplacement de M^{me} Holt, MM. Comtois, Nystrom et Cullen sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

MM. Forrestall et Andre (Calgary-Centre) en remplacement de MM. Towers et Mitges sur la liste des membres du Comité permanent des comptes publics.

MM. Cullen, Comtois et Neil en remplacement de MM. Loiseau (Chambly), Smith (Saint-Jean) et Kempling sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

A 10 h. 25 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 31

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MERCREDI 13 NOVEMBRE 1974

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

Le Sénat transmet un message à cette Chambre pour l'informer qu'il a adopté le bill suivant, qu'il soumet à l'assentiment de la Chambre:

Bill S-12, Loi modifiant la Loi sur l'immigration.—
M. Andras (Port Arthur).

M. Kaplan, au nom de M. Trudel, du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, présente le troisième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du vendredi 18 octobre 1974, le Comité a fait l'étude du Bill C-14, Loi établissant la Banque fédérale de développement, et il a convenu d'en faire rapport avec les modifications suivantes:

Article 18

Retrancher la ligne 11 de la version anglaise, à la page 8 et la remplacer par ce qui suit:

'designated under subsection (1) is absent'

Retrancher les lignes 15 et 16 de la version anglaise à la page 8 et les remplacer par ce qui suit:

'of Regional Economic Expansion may designate shall substitute as *ex officio* member'

Le Comité a convenu que les amendements susmentionnés ne justifient pas la réimpression du Bill.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages s'y rapportant (*fascicules n° 5, 6, 7, 8 et 10*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 17 aux Journaux*)

M. MacGuigan, appuyé par M. Hopkins, dépose, avec la permission de la Chambre, le Bill C-362, Loi modifiant la Loi électorale du Canada (emploi des contributions), qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

En conformité des dispositions du paragraphe (4) de l'article 39 du Règlement, les neuf questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, savoir:

N° 76—M. Lambert (Bellechasse)

Le gouvernement a-t-il contribué financièrement à la construction de routes, de ponts et de viaducs au Canada,

au cours des années 1972 et 1973 et, dans l'affirmative, a) dans quelles provinces, b) quel a été le montant de cette contribution dans chacune des provinces, c) en vertu de quel accord ou de quel programme cette contribution a-t-elle été consentie, d) s'agissait-il de travaux exécutés par les gouvernements provinciaux ou par les municipalités, e) quel est le nombre de ponts et de viaducs construits dans le Québec et auxquels le gouvernement a contribué financièrement durant ces années, f) combien de milles de routes ont été construites dans le Québec et auxquelles le gouvernement a contribué financièrement durant ces années, g) dans quelles municipalités et dans quelles cités ces ponts, viaducs et milles de routes ont-ils été construits? (Document parlementaire n° 301-2/76).

N° 228—*M. Howie*

Quels avocats du Nouveau-Brunswick ont été employés par le ministère de la Justice entre le 1^{er} janvier 1973 et le 30 septembre 1974 et quels ont été les honoraires de chacun d'eux? (Document parlementaire n° 301-2/228).

N° 257—*M. Nystrom*

Quels sont le nom et l'adresse des avocats exerçant leur profession en Saskatchewan et dont les services ont été retenus par le ministère de la Justice pour s'occuper de causes impliquant le gouvernement, entre le 1^{er} octobre 1973 et le 30 juillet 1974? (Document parlementaire n° 301-2/257).

N° 267—*M. Symes*

1. Depuis 1957, quels documents a) appartenant à des personnes dont la carrière s'est surtout déroulée dans le nord de l'Ontario, b) appartenant à des entreprises ou à des organisations ayant surtout œuvré dans le nord de l'Ontario, les Archives publiques ont-elles acquis?

2. Quelles revues ou quels moyens de recherche spécialement consacrés aux documents sur le nord de l'Ontario les Archives publiques ont-elles publiés?

3. Quelles expositions itinérantes les Archives publiques ont-elles organisées dans le nord de l'Ontario depuis 1968 et où? (Document parlementaire n° 301-2/267).

N° 296—*M. Whittaker*

Combien d'argent a été distribué au total en 1973 et en 1974 jusqu'à ce jour, dans le cadre du Programme Horizons nouveaux a) dans la circonscription électorale d'Okanagan Boundary et quel pourcentage représente cette somme par rapport à l'ensemble de l'argent distribué, b) quels projets y ont été subventionnés et dans quelle mesure, c) au cours des années précédentes, combien de projets avaient été subventionnés et quel avait alors été le montant de la subvention, d) combien d'emplois permanents avaient été créés, e) combien a-t-on reçu de demandes de la circonscription d'Okanagan Boundary? (Document parlementaire n° 301-2/296).

N° 299—*M. Whittaker*

Combien d'argent a été distribué au total en 1973 et en 1974 jusqu'à ce jour, dans le cadre du Programme des initiatives locales a) dans la circonscription électorale d'Okanagan Boundary et quel pourcentage représente

cette somme par rapport à l'ensemble de l'argent distribué, b) quels projets y ont été subventionnés et dans quelle mesure, c) au cours des années précédentes, combien de projets avaient été subventionnés et quel avait alors été le montant de la subvention, d) combien d'emplois permanents avaient été créés, e) combien a-t-on reçu de demandes de la circonscription d'Okanagan Boundary en 1974? (Document parlementaire n° 301-2/299).

N° 307—*M. McGrath*

1. Quels sont les membres du Conseil national de commercialisation des produits de ferme?

2. Quel traitement reçoit chacun des membres?

3. Quel est le rôle du Conseil par rapport à l'OCCO? (Document parlementaire n° 301-2/307).

N° 340—*M. Cossitt*

Quels sont le nom, le poste, le salaire annuel et, s'il y a lieu, l'ancien emploi au gouvernement de toutes les personnes employées, détachées, prêtées ou associées au groupe de Planification et d'Analyse de la police et de la sécurité du ministère du Solliciteur général et, pour chacune de ces personnes, quelles qualifications particulières ont mené à leur engagement? (Document parlementaire n° 301-2/340).

N° 344—*M. Cossitt*

Après le 1^{er} janvier 1968, le gouvernement a-t-il acheté de qui que ce soit, des aéronefs autres que des aéronefs neufs provenant d'un constructeur et, dans l'affirmative, quels en sont a) la description exacte, b) le prix, c) la date d'achat et l'origine, d) à quelles fins sont-ils destinés? (Document parlementaire n° 301-2/344).

M. Reid, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse aux ordres susdits.

Le Bill C-32, Loi imposant des redevances sur les exportations de pétrole brut et de certains produits pétroliers, prévoyant une indemnité au titre de certains coûts du pétrole et réglementant le prix du pétrole brut et du gaz naturel canadiens dans le commerce interprovincial et le commerce d'exportation, est étudié de nouveau en Comité plénier, et après avoir fait rapport de l'état de la question, le Comité obtient la permission d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Munro (Esquimalt-Saanich) en remplacement de M. Alexander sur la liste des membres du Comité mixte spécial des relations employeur-employés dans la Fonction publique.

MM. Towers et Mitges en remplacement de MM. Forrestall et Andre (Calgary-Centre) sur la liste des membres du Comité permanent des comptes publics.

MM. Anderson et Lapointe en remplacement de MM. Blouin et Demers sur la liste des membres du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

M. Murta en remplacement de M. Hurlburt sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

MM. Gray, Saltsman et Maine en remplacement de MM. Pinard, Orlikow et Bussièrès sur la liste des membres du Comité spécial de la commercialisation des œufs.

M. Peters en remplacement de M. Saltsman sur la liste des membres du Comité spécial de la commercialisation des œufs.

M^{me} Holt en remplacement de M. Béchard sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

*États et rapports déposés auprès du Greffier
de la Chambre*

Le document suivant, remis au Greffier de la Chambre, est déposé sur la Table, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Mackasey, membre du Conseil privé de la Reine, —Rapport (en français et en anglais) du ministère des Postes, pour l'activité de l'année financière terminée le 31 mars 1974, conformément au paragraphe (2) de l'article 80 de la Loi sur les postes, chapitre P-14, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/20).

A six heures du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 32

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE JEUDI 14 NOVEMBRE 1974

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

Le Sénat transmet un message à cette Chambre pour l'informer qu'il a adopté les bills suivants, qu'il soumet à l'assentiment de la Chambre:

Bill S-2, Loi modifiant la Loi sur la Cour suprême et modifiant en conséquence la Loi sur la Cour fédérale.—*M. Lang.*

Bill S-3, Loi prévoyant la codification et la revision permanentes des lois et des règlements du Canada.—*M. Lang.*

Bill S-9, Loi abrogeant la Loi sur les spécialités pharmaceutiques ou médicaments brevetés et modifiant la Loi sur les marques de commerce.—*M. Lalonde.*

M. Blais, du Comité mixte spécial des relations employeur-employés dans la Fonction publique, présente le premier rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Le Comité recommande que le quorum soit de onze (11) membres à condition que les deux Chambres soient représentées au moment d'un vote, d'une résolution ou de toute autre décision et que les coprésidents soient autorisés à tenir des réunions et à entendre des témoignages dès que cinq (5) membres sont présents, à condition que les deux Chambres soient représentées.

Que le Comité soit habilité à retenir les services de tout le personnel spécialisé et de tous sténographes ou personnel de soutien nécessaires au cours de la présente session.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages s'y rapportant (*fascicule n° 1*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 18 aux Journaux*)

M. Crouse, du Comité permanent des comptes publics, présente le premier rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du lundi 21 octobre 1974,—Que les comptes publics pour les années financières terminées le 31 mars 1972 et le 31 mars 1973, les rapports de l'Auditeur général y afférents et les témoignages recueillis par le Comité au cours du vingt-neuvième Parlement, soient déferés au Comité permanent des comptes publics,—le Comité a étudié les témoignages et les diverses recommandations que le précédent Comité des comptes publics a tirées de ces témoignages

au cours des première et deuxième sessions de la 29^e Législature.

Le Comité des comptes publics a étudié les procès-verbaux et témoignages des comités précédents et en fait rapport à la Chambre comme il suit:

Le Comité précédent a été aidé dans ses délibérations par les témoins suivants:

Du bureau de l'Auditeur général:

M. J. J. Macdonell, Auditeur général du Canada;
M. G. R. Long, Auditeur général adjoint; (maintenant à sa retraite)
M. J. E. Hayes, directeur;
M. J. R. Douglas, directeur de la vérification;
M. F. DaCosta, directeur adjoint de la vérification.

Du ministère des Travaux publics:

M. John MacDonald, sous-ministre;
M. G. B. Williams, premier sous-ministre adjoint;
M. E. F. Atkins, chef de la Division de la vérification interne;
M. R. S. Foberg, directeur adjoint, (direction de l'Administration de la propriété).

Du Secrétariat du Conseil du Trésor:

M. G. F. Osbaldeston, secrétaire du Conseil du Trésor;
M. B. A. MacDonald, secrétaire adjoint du Conseil du Trésor.

Au cours de ses délibérations et de la rédaction le son premier rapport portant sur les recommandations et les observations faites par le Comité des comptes publics qui n'ont pas encore été mises en vigueur ou étudiées (*Annexe I—Rapport de l'Auditeur général pour l'année financière se terminant le 31 mars 1972*), le Comité a convenu de poursuivre l'étude et d'enquêter sur la nature des problèmes non résolus lorsque les divers fonctionnaires des ministères ont comparu devant lui.

Pour poursuivre dans cette voie, le Comité a revu le problème de l'augmentation des frais relatifs aux locaux loués décrit dans le Rapport de l'Auditeur général pour l'année 1972—

PARAGRAPHE 186—Augmentation des frais relatifs aux locaux loués

RECOMMANDATION N^o 31—Augmentation des frais relatifs aux locaux loués (*Annexe I*)

(*Voir Procès-verbaux et témoignages fascicules n^{os} 6, le 5 juillet 1973 et 8, le 12 juillet 1973*)

Dans son premier rapport 1970-1971, présenté à la Chambre le 26 novembre 1970, le Comité a remarqué l'augmentation des dépenses de location de l'État et a recommandé d'imputer les frais de logement et le montant des dommages et des réparations à chaque ministère, sur ses crédits budgétaires, au lieu de laisser le ministère des Travaux public en assumer les frais. Le Comité est d'avis

que cette modification pourrait inciter les ministères à chercher des locaux plus modestes afin que leurs budgets restent dans des limites raisonnables.

Un tableau comparatif des frais de location (*Voir paragraphe 186*) pour la période allant de 1966-1967 à 1971-1972, montre que ceux-ci continuent de monter.

En examinant ce problème avec les fonctionnaires du ministère des Travaux publics, le Comité a été informé que le ministère des Travaux publics est d'accord avec la portée des recommandations du Comité.

En fait, il avait institué une forme d'imposition imaginaire afin de donner une valeur marchande et par conséquent une valeur locative à chacune des propriétés du ministère.

Malgré l'ampleur et l'étendue des biens appartenant au gouvernement et à la Couronne, le Comité estime que le ministère des Travaux publics et le Secrétariat du Conseil du Trésor ont retardé plus qu'il ne fallait la présentation d'un projet convenable. Il semble, certes, y avoir un sérieux manque de communication entre deux de nos grandes sections aînées.

Une autre recommandation du Comité à la suite de cette étude, recommandation qui peut s'appliquer à d'autres ministères, est l'adoption d'un système utilisé dans le Royaume-Uni—le Conseil du Trésor qui exerce les fonctions de contrôle fait une déclaration ou un procès-verbal en réponse à toute recommandation de l'Auditeur général dans son rapport. Ce procédé ferait économiser au Comité et au Parlement de l'argent, du temps et des efforts en les laissant s'exprimer en même temps.

PARAGRAPHE 187—Location de locaux trop vastes pour la Commission canadienne des transports

PARAGRAPHE 188—Coût de locaux inutilisés, à Ottawa

PARAGRAPHE 189—Coût de locaux inutilisés, à Vancouver

(*Voir Procès-verbaux et témoignages, fascicules n^{os} 8 et 9, les 12 et 17 juillet, 1973*)

Le Comité s'inquiète du nombre toujours croissant des innombrables édifices, loués ou détenus par la Couronne, qui abritent les bureaux du gouvernement qui, couvrant déjà une superficie de 74 millions le pieds carrés, s'augmentent au rythme de 4 à 5 millions de pieds carrés par année. Donc, étant donné les coûts élevés de location, il est troublé de découvrir des cas comme celui de la Commission canadienne des transports qui loue des bureaux dont la superficie dépasse, et de loin, ses besoins. Étant donné les prévisions erronées relatives aux besoins d'espace, ou les retards lus à des modifications ou les délais de livraison du mobilier, on a payé le loyer de locaux inutilisés ou trop vastes: c'est le cas du Conseil des arts du Canada et du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social à Ottawa; du ministère de l'Environnement à Vancouver; et d'autres ministères à Moncton.

Comme le remarque le Comité, c'est le ministère des Travaux publics qui est responsable du coût de la location des locaux trop vastes ou inutilisés alors que si ces frais de location étaient imputés au ministère qui loue le local en question, les ministères seraient plus prudents dans leurs prévisions, plus modestes dans le choix des édifices et ils feraient un effort plus déterminé en vue d'éviter de dépenser de façon excessive les crédits budgétaires qui leur sont alloués.

APPENDICE I—Rapport de l'Auditeur général 1972

RECOMMANDATION N° 35—Renouvellement de bail

Dans son premier rapport à la Chambre le 19 novembre 1973, le Comité a recommandé que tous les ministères suivent la pratique adoptée par les ministères du Transport et de la Défense nationale en insérant dans tous les baux une clause de renouvellement stipulant que le versement de loyers après expiration du bail ne serait accepté que sous réserve, afin de permettre aux ministères en question de percevoir des taux de locations plus élevés dans la période intérimaire.

Le Comité recommande que le secrétaire du Conseil du Trésor fasse distribuer la note de service suivante à tous les ministères en ce qui concerne la location à bail:

Que les fonctionnaires du ministère ont mis au point une clause de renouvellement stipulant que le bailleur, la couronne, doit faire connaître au locataire le montant du loyer pour la période de renouvellement. Si par la suite la signature du contrat de renouvellement est retardée et que le locataire continue de payer une somme moindre que celle convenue, les paiements ne constitueraient qu'un acompte, et lorsque le nouveau taux de location serait établi, le locataire serait tenu de payer la différence entre ce qu'il a payé et ce qu'il devra désormais payer.

(Voir Procès-verbaux et témoignages, fascicules n° 12, le 15 novembre 1973)

COMITÉ INDÉPENDANT DE RÉVISION DES FONCTIONS DE L'AUDITEUR GÉNÉRAL

Ces dernières années, le Comité des comptes publics s'est préoccupé de l'indépendance, de la liberté d'engager son personnel et des fonctions du bureau de l'Auditeur général de façon qu'il puisse exercer sa charge avec le plus d'indépendance et d'efficacité possible.

Le nouvel Auditeur général a déclaré appuyer de tout cœur l'idée et le principe d'une nouvelle loi sur l'Auditeur général. En outre, le Comité loue le Comité de révision indépendant et hautement qualifié chargé de déterminer quelles sont les mesures susceptibles de permettre à l'Auditeur général de remplir son rôle dans le meilleur intérêt du Parlement et du Canada. Ce Comité de révision prévoit terminer son rapport tôt en 1975, et à ce moment-là, le rendre public.

AFFAIBLISSEMENT DU CONTRÔLE PARLEMENTAIRE

Le Rapport de l'Auditeur général de 1972 faisait remarquer que dans plusieurs cas, la pratique allait à l'encon-

tre des règlements établis par la Loi sur l'administration financière: Les crédits accordés par le Parlement pour les dépenses faites durant l'année financière en cours n'ont pas été déboursés ni retournés au Fonds du revenu consolidé, et les obligations de l'année financière en cours n'ont pas été payées et ont été reportées à l'année financière suivante.

Le Comité des comptes publics se préoccupe sérieusement de cet affaiblissement du contrôle parlementaire sur les dépenses publiques à la rétention de sommes d'argent pour des programmes comme les fonds de roulement, les avances de capitaux non annulées et les soldes qui sont reportés à l'année financière suivante.

Le Comité a remis en question ces exceptions aux règles stipulées dans l'article 20 de la Loi sur l'administration financière en accord avec le secrétaire du Conseil du Trésor et les hauts fonctionnaires du bureau de l'Auditeur général.

Le Comité accepte le fait que ces exceptions ont été approuvées par le Parlement, mais le fait est que souvent les députés ignorent, lorsqu'ils votent ces sommes annuelles que ces fonds bénéficient déjà de montants assez considérables reportés des années précédentes. Le Comité recommande donc comme moyen de contrôler ces fonds, que lors de la préparation du budget principal le Conseil du Trésor y indique les sommes reportées des comptes non annulés, ce qui permettrait au Parlement de savoir combien d'argent il doit ajouter aux comptes déjà ouverts.

PARAGRAPHE 57—Comptes impayés reportés à l'année financière suivante

(Voir Procès-verbaux et témoignages, fascicules n° 15 et 16, les 27 et 28 novembre 1973)

La somme de ces comptes impayés pour des raisons comme des fonds insuffisants, une incapacité d'obtenir des comptes en temps ou l'oubli de demander des crédits supplémentaires, se chiffrait à \$45,424,000 au 31 mars 1972. C'est une source de grande inquiétude pour le Comité. Le non-paiement de ces dettes dues dans une année fiscale quelconque exerce une pression indue sur l'affectation des crédits pour l'année nouvelle qui souvent ne suffisent à couvrir les dépenses arrivant en cours de paiement pendant la nouvelle année.

Le secrétaire du Conseil du Trésor a informé le Comité qu'à la suite d'une étude, ces comptes impayés à la fin d'une année financière étaient passés de \$82,000,000 en 1969-1970 au montant actuel de \$45,000,000.

Même si le montant des comptes impayés a accusé une baisse, le Comité se préoccupe encore que ce montant de \$45 millions était dû en 1971-1972 et il recommande que le Conseil du Trésor exerce un contrôle beaucoup plus sévère. Les sous-ministres sont clairement chargés de suivre les directives du Conseil du Trésor.

Une directive sur la gestion financière destinée aux ministères et agences est maintenant terminée et distri-

buée à tous les ministères et que les fonctionnaires du Conseil du Trésor feront des vérifications sur place afin de voir à l'application des directives.

Le Comité réitère son inquiétude au sujet des fonds disponibles d'une valeur de \$217,787,000 au 31 mars 1972, sans les référer de nouveau au Parlement pour le paiement des services obtenus après le 31 mars 1972. Le Comité est d'avis que de telles pratiques affaiblissent le contrôle du Parlement sur les dépenses, et il recommande d'y mettre un terme.

Le Comité a appris du secrétaire du Conseil du Trésor que le secrétariat a mis sur pied un groupe de travail chargé d'étudier l'utilisation des fonds de roulement et des avances des capitaux d'exploitation, et cette étude devrait être terminée à l'automne de 1974. Comme le bureau de l'Auditeur général et le Conseil du Trésor semblent avoir des opinions différentes à ce sujet, le Comité recommande que les deux partis se consultent avant de compléter le rapport et de le déférer au Comité des comptes publics.

Enfin, le Comité a le plaisir de citer une déclaration du nouvel Auditeur général dans laquelle il définit le rôle de son bureau:

«Je pense que c'est un bon exemple de la façon dont nous nous proposons de faire de notre mieux pour assurer que le contrôle parlementaire ne soit pas affaibli. J'ai utilisé trois termes, et je crois que ce paragraphe les illustre tous trois. L'un est «contrôle» et c'est là que nous pourrions, si l'on nous consultait avant d'appliquer des procédures, nous occuper de nos intérêts spéciaux en votre nom, c'est-à-dire du contrôle des fonds.

La deuxième activité est la surveillance. Celle-ci, d'après moi, ne nous appartient que partiellement, et nous la partageons avec d'autres organes du gouvernement et, pour être précis, avec le secrétariat du Conseil du Trésor qui, je crois, est responsable de la surveillance des transactions ministérielles.

En troisième lieu, je pense que ce paragraphe illustre une autre chose que nous estimons entrer dans nos responsabilités vis-à-vis du Parlement et votre Comité, à savoir d'assurer que les rapports présentés soient adéquats et complets. Ceci aide bien à notre avis à nous assurer que ce contrôle parlementaire n'est pas affaibli.»

Le Comité partage son avis.

Un exemplaire des procès-verbaux et des témoignages s'y rapportant (*fascicules n^{os} 1 et 6, 1^{re} Session, 30^e Législature et fascicules n^{os} 8 à 20 inclusivement, 1^{re} Session, 29^e Législature*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n^o 19 aux Journaux*)

L'honorable député de New Westminster (M. Leggatt) présente une pétition.

Le bill suivant, émanant du Sénat, est lu une première fois et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre:

Bill S-12, Loi modifiant la Loi sur l'immigration.—M. Andras (Port Arthur).

En conformité des dispositions du paragraphe (2) de l'article 60 du Règlement, un ordre du jour relatif à l'étude d'une motion des voies et moyens est désigné pour lundi le 18 novembre 1974, à huit heures du soir, en vue de permettre la présentation d'un exposé budgétaire par le ministre des Finances.

Le Bill C-32, Loi imposant des redevances sur les exportations de pétrole brut et de certains produits pétroliers, prévoyant une indemnité au titre de certains coûts du pétrole et réglementant le prix du pétrole brut et du gaz naturel canadiens dans le commerce interprovincial et le commerce d'exportation, est étudié de nouveau en Comité plénier.

La Chambre poursuit sa séance en Comité;

A cinq heures de l'après-midi, M. l'Orateur reprend le fauteuil.

(*Appel des affaires émanant des députés, suivant les dispositions du paragraphe (4) de l'article 15 du Règlement*).

(Bills publics)

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent des privilèges et élections du Bill C-214, Loi modifiant la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales.

M. Lambert (Edmonton-Ouest), appuyé par M. Mitges, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent des privilèges et élections.

Après débat, cette motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ce bill est lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent des privilèges et élections.

L'heure réservée aux affaires émanant des députés est expirée.

La Chambre reprend l'étude en Comité plénier du Bill C-32, Loi imposant des redevances sur les exportations de pétrole brut et de certains produits pétroliers, prévoyant une indemnité au titre de certains coûts du pétrole et réglementant le prix du pétrole brut et du gaz naturel canadiens dans le commerce interprovincial et le commerce d'exportation, et après avoir fait rapport de l'état de la question, le Comité obtient la permission d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

Le Sénat transmet un message informant cette Chambre que le nom de l'honorable sénateur Bélisle a été substitué à celui de l'honorable sénateur Macdonald sur la liste des sénateurs faisant partie du Comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes des relations employeur-employés dans la Fonction publique.

Le Sénat transmet un message informant cette Chambre que les noms des honorables sénateurs Sullivan et Walker ont été substitués à ceux des honorables sénateurs Grosart et Yuzyk sur la liste des sénateurs faisant partie du Comité mixte permanent de la Bibliothèque du Parlement.

Le Sénat transmet un message informant cette Chambre que les noms des honorables sénateurs Choquette, Haig et Walker ont été substitués à ceux des honorables sénateurs Asselin, O'Leary et Sullivan sur la liste des sénateurs faisant partie du Comité mixte permanent des impressions du Parlement.

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 40 du Règlement.

Après débat, cette motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Mazankowski en remplacement de M. Clarke (Vancouver Quadra) sur la liste des membres du Comité spécial de la commercialisation des œufs.

MM. Martin et Orlikow en remplacement de MM. Maine et Peters sur la liste des membres du Comité spécial de la commercialisation des œufs.

M^{lle} MacDonald (Kingston et les Îles), MM. Whiteway et Dinsdale en remplacement de MM. Brisco, Smith (Churchill) et Oberle sur la liste des membres du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

M. Nielsen en remplacement de M. Cadieu sur la liste des membres du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

M. Tessier en remplacement de M. Condon sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

M. Béchard en remplacement de M. Côté sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. Maine en remplacement de M. Goodale sur la liste des membres du Comité spécial de la commercialisation des œufs.

MM. Martin et Leblanc (Laurier) en remplacement de MM. Cullen et Philbrook sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Le document suivant, remis au Greffier de la Chambre, est déposé sur la Table, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Turner (Ottawa-Carleton), membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) du surintendant des assurances du Canada, volume II, États annuels—compagnies d'assurances biens et risques divers—pour l'année civile 1973, conformément à l'article 8 de la Loi sur le département des assurances, chapitre I-17, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/166).

A 10 h. 25 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à onze heures du matin, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 33

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE VENDREDI 15 NOVEMBRE 1974

Onze heures du matin

PRIÈRE

M. l'Orateur fait savoir à la Chambre que le greffier de la Chambre a déposé sur la Table le deuxième rapport du greffier des pétitions, dont voici le texte:

Le greffier des pétitions a l'honneur de faire connaître qu'il a examiné les pétitions signées par plus de mille personnes de différents endroits au Canada, ayant trait à la convocation immédiate par le gouvernement canadien d'une conférence des pays riverains du Pacifique afin qu'ils s'engagent sérieusement à s'unir pour mettre fin à tout stockage supplémentaire d'armes nucléaires et aux essais dans l'atmosphère et sous terre et à franchir la première étape nécessaire en vue de presser la Chine et la France de signer le Traité d'interdiction partielle des essais nucléaires, présentées par M. Stuart Leggatt, député, le jeudi 14 novembre 1974, et il constate que les pétitions sont conformes aux exigences du Règlement quant à leur forme.

M. Huntington, appuyé par M. Neil, dépose, avec la permission de la Chambre, le Bill C-363, Loi modifiant la Loi sur la défense nationale, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Les bills suivants, émanant du Sénat, sont lus une première fois et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre:

Bill S-2, Loi modifiant la Loi sur la Cour suprême et modifiant en conséquence la Loi sur la Cour fédérale.—*M. Lang.*

Bill S-3, Loi prévoyant la codification et la revision permanentes des lois et des règlements du Canada.—*M. Lang.*

Bill S-9, Loi abrogeant la Loi sur les spécialités pharmaceutiques ou médicaments brevetés et modifiant la Loi sur les marques de commerce.—*M. Lalonde.*

Il est donné lecture de l'ordre portant prise en considération des travaux des subsides.

En conformité des dispositions de l'article 58 du Règlement, M. Hogan, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), propose,—Que cette Chambre condamne le gouvernement du fait qu'il n'a pas assumé, tant avant que pendant la Conférence mondiale de l'alimentation tenue à Rome, un rôle directeur en ce qui concerne la crise alimentaire dont souffrent de nombreux pays en voie de développement, et qu'elle demande instamment au gouvernement d'assumer réellement un rôle directeur au sujet de ce problème si critique de notre époque en

augmentant son engagement de fournir des aliments et d'autres secours agricoles à ces pays et en adoptant une politique commerciale favorable à leur développement futur.

Après débat, les délibérations relatives à cette motion sont terminées.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Gray en remplacement de M. Leblanc (Laurier) sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Haidasz en remplacement de M. Flynn sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

M. Demers en remplacement de M. Lapointe sur la liste des membres du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

MM. Stevens et Pinard en remplacement de MM. Nielsen et Lapointe sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. Goodale en remplacement de M. Maine sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

M. Lee en remplacement de M. Fleming sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

M. La Salle en remplacement de M. Lawrence sur la liste des membres du Comité spécial de la commercialisation des œufs.

A cinq heures de l'après-midi, la Chambre s'ajourne à lundi, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 34

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE LUNDI 18 NOVEMBRE 1974

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Lang, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, d'une déclaration, en date du 18 novembre 1974, au sujet d'une hausse du prix initial dans les catégories de base du blé, de l'orge et de l'avoine. (Document parlementaire n° 301-7/4).

M. MacDonald (Cardigan), membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Rapport, en français et en anglais, au sujet d'une enquête portant sur «les Canadiens prisonniers de guerre en Europe au cours de la Seconde Guerre mondiale». (Document parlementaire n° 301-4/53).

M. Buchanan, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, de documents relatifs à l'Entente de principe concernant la région de la baie James. (Document parlementaire n° 301-5/180).

M. MacGuigan, au nom de M. Munro (Hamilton-Est), membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Rapport, en français et en anglais, d'Information Canada, pour l'année financière terminée le 31 mars 1974. (Document parlementaire n° 301-1/304).

M. Gillespie appuyé par M. Goyer, dépose, avec la permission de la Chambre, le Bill C-35, Loi modifiant la Loi sur la statistique, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Le texte du message et de la recommandation de l'Administrateur, imprimé en conformité des dispositions du paragraphe (2) de l'article 62 du Règlement, au sujet du bill précité se lit ainsi:

Son Excellence l'Administrateur recommande à la Chambre des communes une mesure modifiant la Loi sur la statistique de façon à prévoir la création de comités, notamment des comités consultatifs, ainsi que la rémunération et les indemnités à verser aux membres de ces comités.

En conformité des dispositions du paragraphe (4) de l'article 39 du Règlement, les trois questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, savoir:

N° 262—M. Howie

1. Depuis le 1^{er} janvier 1973, quelles personnes ont été autorisées à couper du bois sur les terres gérées par la BFC à Gagetown?

2. Quelle quantité de bois chacune de ces personnes a-t-elle coupé, et combien ces droits de coupe ont-ils rapporté à la Couronne? (Document parlementaire n° 301-2/262).

N° 265—*M. Symes*

1. Depuis 1968, combien le gouvernement fédéral a-t-il dépensé dans le nord de l'Ontario, pour subventionner ou construire a) des galeries d'art, b) des musées, c) des centres d'exposition et où?

2. Depuis 1968, quelles expositions les Musées nationaux du Canada ont-ils organisées dans le nord de l'Ontario et où?

3. Depuis 1968, quelles fouilles archéologiques les Musées nationaux du Canada ont-ils parrainées dans le nord de l'Ontario?

4. Depuis 1968, quelles expositions la Galerie nationale du Canada a-t-elle présentées dans le nord de l'Ontario et où?

5. Quelles publications sur l'art ou les artistes du nord de l'Ontario ont été publiées par la Galerie nationale du Canada?

6. Depuis 1968, quels sites historiques ou projets de restauration le gouvernement a-t-il subventionnés dans le nord de l'Ontario (Document parlementaire n° 301-2/265).

N° 273—*M. Munro* (Esquimalt-Saanich)

Au sujet de la réponse à la question n° 224 de la deuxième session du 29^e Parlement, quels sont parmi les sociétés figurant sur la liste de conseillers, celles qui ont obtenu des contrats au cours des années financières 1968-1969, 1969-1970, 1970-1971, 1971-1972 et 1972-1973, qu'il s'agisse d'équipement ou de contrats d'assistance technique? (Document parlementaire n° 301-2/273).

M. Reid, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse aux ordres susdits.

Il est donné lecture de l'ordre relatif à l'étude, à l'étape du rapport du Bill S-7, Loi autorisant les compagnies fiduciaires et les compagnies de prêt fédérales à augmenter leur pouvoir d'emprunter et à émettre des billets subalternes, rapporté sans amendement par le Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

Sur motion de *M. Sharp*, au nom de *M. Turner* (Ottawa-Carleton), appuyé par *M. Drury*, ce bill est agréé à l'étape du rapport.

M. Sharp, au nom de *M. Turner* (Ottawa-Carleton), appuyé par *M. Drury*, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Après débat, cette motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ce bill est lu une troisième fois et adopté.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent de l'agriculture du Bill C-10, Loi modifiant la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies.

M. Lang, appuyé par *M. Sharp*, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de l'agriculture.

Il s'élève un débat;

Sur motion de *M. Towers*, appuyé par *M. Neil*, ce débat est ajourné.

(A cinq heures de l'après-midi, appel des affaires émanant des députés, suivant les dispositions du paragraphe (4) de l'article 15 du Règlement).

(Avis de motions)

M. Reynolds, appuyé par *M. McKinley*, propose,—Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait examiner l'opportunité de modifier la Loi de l'impôt sur le revenu en vue d'accorder des déductions pour services bénévoles assurés par un contribuable au profit soit d'une société de bienfaisance soit d'un organisme fédéral, provincial ou municipal.—(Avis de motion n° 3).

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires émanant des députés est expirée.

A huit heures du soir, il est donné lecture de l'ordre portant prise en considération d'une motion des voies et moyens;

M. Turner (Ottawa-Carleton), appuyé par *M. Sharp*, propose,—Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

Il s'élève un débat;

Il est ordonné,—Que des tableaux supplémentaires relatifs au Budget soient imprimés en appendice aux *Débats* de ce jour. (Copies en français et en anglais). (Document parlementaire n° 301-1/312).

M. Turner (Ottawa-Carleton), membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—(1) Avis de motion des voies et moyens visant à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu. (Copies en français et en anglais). (Document parlementaire n° 301-1/308);

(2) Avis de motion des voies et moyens visant à modifier les Règles de 1971 concernant l'application de l'impôt sur le revenu. (Copies en français et en anglais). Document parlementaire n° 301-1/309);

(3) Avis de motion des voies et moyens visant à modifier le chapitre 17 des Statuts du Canada de 1960-1961. (Copies en français et en anglais). (Document parlementaire n° 301-1/313);

(4) Avis de motion des voies et moyens relatif à la Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur l'accise. (Copies en français et en anglais). (Document parlementaire n° 301-1/310A);

(5) Avis de motion des voies et moyens relatif au Tarif des douanes. (Copies en français et en anglais). (Document parlementaire n° 301-1/311A).

Le débat se poursuit et sur motion de *M. Stanfield*, appuyé par *M. Wagner*, ce débat est ajourné.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Lawrence en remplacement de M. La Salle sur la liste des membres du Comité spécial de la commercialisation des œufs.

M. Duquet en remplacement de M. Caccia sur la liste des membres du Comité permanent des bills privés en général et du Règlement.

M. Oberle en remplacement de M. Schellenberger sur la liste des membres du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

MM. Clark (Rocky Mountain), Oberle et Johnston en remplacement de MM. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain), Wenman et Cadieu sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Le document suivant, remis au Greffier de la Chambre, est déposé sur la Table, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement savoir:

Par M. Turner (Ottawa-Carleton), membre du Conseil privé de la Reine,—Classification des prêts en monnaie canadienne des banques à charte du Canada au 30 septembre 1974, conformément au paragraphe (1) de l'article 119 de la Loi sur les banques, chapitre B-1, S.R.C., 1970. (Textes français et en anglais). (Document parlementaire n° 301-1/66).

A 9 h. 52 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 35

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MARDI 19 NOVEMBRE 1974

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Boulanger, du Comité permanent des affaires des anciens combattants, présente le quatrième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du jeudi 7 novembre 1974, le Comité a étudié le Bill C-17, Loi modifiant la Loi sur le Fonds de bienfaisance de l'armée, et a convenu d'en faire rapport sans modification.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages relatifs à ce Bill (*fascicule n° 5*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 20 aux Journaux*)

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Lang, appuyé par M. Sharp,—Que le Bill C-10, Loi modifiant la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de l'agriculture.

Le débat se poursuit;

(*A cinq heures de l'après-midi, appel des affaires émanant des députés, suivant les dispositions du paragraphe (4) de l'article 15 du Règlement*).

(Bills publics)

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration du Bill C-212, Loi modifiant la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage.

M. Oberle, appuyé par M. Reynolds, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires émanant des députés est expirée.

Le débat reprend sur la motion de M. Lang, appuyé par M. Sharp,—Que le Bill C-10, Loi modifiant la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de l'agriculture.

Après plus ample débat, cette motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ce bill est lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de l'agriculture.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques du Bill S-4, Loi modifiant la Loi sur les douanes.

M. Sharp, au nom de M. Basford, appuyé par M. Lang, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

Après débat, cette motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ce bill est lu une deuxième fois et, du consentement unanime, étudiée en Comité plénier, rapporté sans amendement, agréé à l'étape du rapport, lu une troisième fois et adopté.

Du consentement unanime, il est donné lecture de l'ordre relatif à l'étude, à l'étape du rapport du Bill C-17, Loi modifiant la Loi sur le Fonds de bienfaisance de l'armée, rapporté sans amendement par le Comité permanent des affaires des anciens combattants.

Sur motion de M. Sharp, au nom de M. MacDonald (Cardigan), appuyé par M. Lang, ce bill est agréé à l'étape du rapport, lu une troisième fois et adopté.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent des pêches et des forêts du Bill C-25, Loi ayant pour objet de protéger la santé et l'environnement contre les contaminants.

M. Sharp, au nom de M^{me} Sauvé, appuyé par M. Lang, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent des pêches et des forêts.

Il s'élève un débat;

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 40 du Règlement.

Après débat, cette motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du

paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Benjamin en remplacement de M. Nystrom sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

MM. Peters, Goodale, La Salle et Condon en remplacement de MM. Orlikow, Cafik, Lawrence et Gray sur la liste des membres du Comité spécial de la commercialisation des œufs.

MM. Lawrence et McCain en remplacement de MM. La Salle et Murta sur la liste des membres du Comité spécial de la commercialisation des œufs.

M. Wagner en remplacement de M. Roche sur la liste des membres du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

MM. Côté et Lapointe en remplacement de MM. Anderson et De Bané sur la liste des membres du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

M. Abbott en remplacement de M. Landers sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. Maine en remplacement de M. Young sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

MM. Gray et Cafik en remplacement de MM. Condon et Maine sur la liste des membres du Comité spécial de la commercialisation des œufs.

MM. Côté, Whittaker et Caron en remplacement de MM. Caron, Towers et Bussièrres sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

M. Landers en remplacement de M. Abbott sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

MM. Leblanc (Laurier) et Flynn en remplacement de M^{me} Holt et M. Gray sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

MM. Lapointe, Lumley et Bussièrres en remplacement de MM. Railton, McRae et Gendron sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

M. Towers en remplacement de M. Neil sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Condon en remplacement de M. Milne sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

A 10 h. 30 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 36

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MERCREDI 20 NOVEMBRE 1974

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Cyr, du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien, présente le premier rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du lundi 21 octobre 1974, le Comité a étudié le Bill C-15, Loi concernant le pétrole et le gaz des terres indiennes, et a convenu d'en faire rapport avec les modifications suivantes:

Article 5

Retrancher la ligne 2, à la page 3, et la remplacer par ce qui suit:

«Canada, en fiducie pour les bandes indiennes concernées, des redevances réglementaires.»

Remplacer les lignes 6 et 7, à la page 3, par ce qui suit:

«portant réduction ou augmentation des redevances payables en vertu du paragraphe (1) ou modification de leur base de calcul.»

Article 6

Renommer l'actuel article 6 qui devient 6. (1) et insérer immédiatement après le nouveau paragraphe 6. (2):

«6. (2) Pour l'application de la présente loi, le Ministre doit consulter en permanence les représentants des bandes indiennes les plus directement touchées.»

Nouvel article 7

Ajouter immédiatement après l'article 6, le nouvel article suivant:

«Nonobstant toute disposition y contenue, rien dans la présente loi ne sera considéré comme abrogeant les droits du peuple indien ou l'empêchant de négocier l'obtention d'avantages pour le pétrole et le gaz naturel dans les régions où les revendications de terres n'ont pas été réglées.»

Et renuméroter l'article 7 qui devient l'article 8.

Le Comité a ordonné la réimpression du Bill C-15, tel qu'il a été modifié, pour l'usage de la Chambre des communes, à l'étape du rapport.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages relatifs à ce Bill (*fascicules n° 4, 6, 7 et 8*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 21 aux Journaux*)

M. Cyr, du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien, présente le deuxième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du jeudi 7 novembre 1974, le Comité a étudié le Bill C-18, Loi modifiant la Loi sur le Compte de remplacement des biens endommagés par l'incendie, et a convenu d'en faire rapport sans modification.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages relatifs à ce Bill (*fascicule n° 8*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 22 aux Journaux*)

M. Blais, au nom de M. Ethier, du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics, présente le deuxième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du vendredi 8 novembre 1974, le Comité a étudié le Bill S-13, Loi concernant la frontière entre les provinces d'Alberta et de Colombie-Britannique, et a convenu d'en faire rapport avec la modification suivante:

Article 4

Retrancher la ligne 9, à la page 4, et la remplacer par ce qui suit:

«ment à l'article 5 et de prévoir la tenue d'au moins une audience publique sur la question soumise avant d'établir le tracé de la partie de la frontière qui fait l'objet d'une difficulté ou d'un différend;»

Le Comité a ordonné la réimpression du Bill S-13, tel que modifié, pour l'usage de la Chambre des communes, à l'étape du rapport.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages s'y rapportant (*fascicule n° 5*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 23 aux Journaux*)

M. Sharp, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, d'une note diplomatique du gouvernement du Canada au gouvernement des États-Unis, en date du 19 novembre 1974, au sujet de la proclamation présidentielle imposant une limitation temporaire quantitative sur les importations aux États-Unis de certains produits du bétail, du bœuf et du porc provenant du Canada. (Document parlementaire n° 301-6/134).

Le Sénat transmet un message à cette Chambre pour l'informer qu'il a adopté le bill suivant, qu'il soumet à l'assentiment de la Chambre:

Bill S-6, Loi modifiant la Loi sur la Commission canadienne du blé.—*M. Lang.*

En conformité des dispositions du paragraphe (4) de l'article 39 du Règlement, les trois questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, savoir:

N° 206—*M. Herbert*

1. Pour chacune des cinq dernières années pour lesquelles nous disposons de statistiques, quels sont les quatre pays ayant fourni le plus grand nombre d'immigrants de langue maternelle française?

2. Combien y a-t-il d'immigrants pour chacun de ces pays?

3. Dans chaque cas, combien ont manifesté le désir de s'établir dans la province de Québec? (Document parlementaire n° 301-2/206).

N° 230—*M. Orlikow*

1. Pour l'année 1974-1975, combien de projets ont été accordés à chaque circonscription fédérale dans le cadre du Programme des initiatives locales?

2. Quel montant d'argent a été alloué à chaque circonscription fédérale dans le cadre du PIL, pour l'année 1974-1975? (Document parlementaire n° 301-2/230).

N° 237—*M. Beatty*

1. Par circonscription électorale, à combien évalue-t-on le taux de chômage servant au calcul des sommes d'argent attribuées dans le cadre du Programme des initiatives locales?

2. Par circonscription électorale, quelles sommes d'argent ont-été distribuées dans le cadre du Programme? (Document parlementaire n° 301-2/237).

M. Reid, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse aux ordres susdits.

Il est résolu,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de toute la correspondance, y compris les lettres, les télégrammes, les procès-verbaux et les ententes conclues entre le gouvernement du Canada et celui de la province de Terre-Neuve concernant l'appui soutenu et l'amélioration présente et à venir des installations de pêche au parc national Gros-Morne.—(*Avis de motion portant production de documents n° 18—M. Marshall*).

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Turner (Ottawa-Carleton), appuyé par M. Sharp,—Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

Le débat se poursuit;

M. Stanfield, appuyé par M. Wagner, propose l'amendement suivant,—Que tous les mots après «Que» soient retranchés et remplacés par ce qui suit:

«cette Chambre condamne le Budget parce qu'il néglige d'engager une action concertée contre l'inflation domestique tout en proposant du même coup des mesures qui compromettent l'unité nationale».

Il s'élève un débat;

M. Nystrom, appuyé par M. Broadbent, propose le sous-amendement suivant,—Qu'on modifie l'amendement en remplaçant le point final par un point-virgule et en y ajoutant ce qui suit:

«et parce qu'il n'accorde aucun avantage fiscal important aux Canadiens de faibles et moyens revenus alors que les Canadiens à revenus élevés et les sociétés bénéficient de réductions fiscales injustifiées».

Il s'élève un débat;

Le Sénat transmet un message à la Chambre pour l'informer qu'il a adopté, sans amendement, le Bill C-4, Loi modifiant la Loi sur les allocations aux anciens combattants et la Loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Murta en remplacement de M. McCain sur la liste des membres du Comité spécial de la commercialisation des œufs.

M^{me} Holt et M. Gray en remplacement de MM. Leblanc (Laurier) et Flynn sur la liste des membres du Comité

permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

MM. Railton, McRae, Gendron et Milne en remplacement de MM. Lapointe, Lumley, Bussièrès et Condon sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

MM. Condon et Maine en remplacement de MM. Cafik et Goodale sur la liste des membres du Comité spécial de la commercialisation des œufs.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Le document suivant, remis au Greffier de la Chambre, est déposé sur la Table, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Faulkner, membre du Conseil privé de la Reine, —Rapport (en français et en anglais) du ministère du secrétariat d'État du Canada, pour l'année financière terminée le 31 mars 1973, conformément à l'article 6 de la Loi sur le ministère du secrétariat d'État, chapitre S-15, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/24).

A six heures du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 37

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE JEUDI 21 NOVEMBRE 1974

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Campbell (LaSalle-Émard-Côte Saint-Paul), du Comité permanent des transports et des communications, présente le deuxième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Lors de l'étude du Bill S-11, Loi concernant la British Columbia Telephone Company, le Comité a accepté à l'unanimité de faire le rapport suivant à la Chambre:

Le Comité recommande que les frais, au montant de \$200,400, payés par la British Columbia Telephone Company conformément à l'article 91 (4) du Règlement, soient gardés en suspens jusqu'à ce que la Chambre ait statué sur le Bill C-29, Loi concernant les corporations commerciales canadiennes, date à laquelle la question sera mise à l'étude.

Un exemplaire des procès-verbaux et des témoignages (*fascicule n° 5*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 24 aux Journaux*)

M. Campbell (LaSalle-Émard-Côte Saint-Paul), du Comité permanent des transports et des communications,

présente le troisième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du jeudi 7 novembre 1974, le Comité a étudié le Bill S-11, Loi concernant la British Columbia Telephone Company, et a convenu d'en faire rapport sans modification.

Un exemplaire des procès-verbaux et des témoignages relatifs à ce Bill (*fascicule n° 5*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 25 aux Journaux*)

Il est ordonné,—Que la durée des discours portant sur les délibérations en cours soit limitée à vingt minutes chacun.

M. Chrétien, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, du Rapport, en date du 21 novembre 1974, sur la mise en œuvre de la résolution sur les langues officielles adoptée par le Parlement en juin 1973. (Document parlementaire n° 301-4/54).

Le bill suivant, émanant du Sénat, est lu une première fois et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre:

Bill S-6, Loi modifiant la Loi sur la Commission canadienne du blé.—*M. Lang.*

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Turner (Ottawa-Carleton), appuyé par M. Sharp,—Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

Sur la proposition d'amendement de M. Stanfield, appuyé par M. Wagner,—Que tous les mots après «Que» soient retranchés et remplacés par ce qui suit:

«cette Chambre condamne le Budget parce qu'il néglige d'engager une action concertée contre l'inflation domestique tout en proposant du même coup des mesures qui compromettent l'unité nationale».

Et sur la proposition de sous-amendement de M. Nystrom, appuyé par M. Broadbent,—Qu'on modifie l'amendement en remplaçant le point final par un point-virgule et en y ajoutant ce qui suit:

«et parce qu'il n'accorde aucun avantage fiscal important aux Canadiens de faibles et moyens revenus alors que les Canadiens à revenus élevés et les sociétés bénéficient de réductions fiscales injustifiées».

A 9 h. 45 ce soir, M. l'Orateur interrompt les délibérations suivant les dispositions du paragraphe (6) de l'article 60 du Règlement et la proposition de sous-amendement, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:

(Vote n° 6)

POUR

Messieurs

Alexander	Ellis	La Salle
Alkenbrack	Elzinga	Lawrence
Allard	Epp	Leggatt
Andre (Calgary-Centre)	Fairweather	MacDonald (M ^{lle}) (Kingston et les Iles)
Baker (Grenville-Carleton)	Firth	MacKay
Baldwin	Fraser	MacLean
Balfour	Friesen	Macquarrie
Bawden	Gillies	Malone
Beatty	Halliday	Marshall
Beaudoin	Hamilton	Masniuk
Benjamin	(Qu'Appelle-Moose Mountain)	Mazankowski
Brewin	Hamilton	McCain
Brisco	(Swift Current- Maple Creek)	McCleave
Broadbent	Hees	McGrath
Cadieu	Hnatyshyn	McKenzie
Caouette (Villeneuve)	Hogan	McKinley
Clark	Howie	Mitges
(Rocky Mountain)	Huntington	Muir
Clarke (Vancouver Quadra)	Hurlburt	Munro
Coates	Jarvis	(Esquimalt-Saanich)
Cossitt	Jelinek	Murta
Crouse	Knowles	Neil
Dick	(Winnipeg- Nord-Centre)	Nielsen
Dinsdale	Knowles	Nowlan
Dionne (Kamouraska)	(Norfolk-Haldimand)	Nystrom
Douglas (Nanaïmo-Cowichan- Les Iles)	Lambert (Bellechasse)	Oberle
	Lambert	Orlikow
	(Edmonton-Ouest)	O'Sullivan
	Laprise	Paproski
		Ritche
		Roche

Messieurs

Rodriguez
Rondeau
Saltsman
Schellenberger
Schumacher
Scott

Smith
(Churchill)
Stanfield
Stevens
Symes
Towers

Wagner
Wenman
Whittaker
Wise
Yewchuk—95.

CONTRE

Messieurs

Abbott
Allmand
Anderson
Andres
(Lincoln)
Appolloni (M^{me})
Baker
(Gander-Twillingate)
Bécharde
Bégin (M^{lle})
Blais
Blouin
Boulanger
Breau
Buchanan
Bussièrès
Caccia
Cafik
Campagnolo (M^{me})
Campbell (M^{lle})
(South Western Nova)
Campbell
(LaSalle-Énard-Côte
Saint-Paul)
Chrétien
Clermont
Collenette
Condon
Corbin
Côté
Cullen
Cyr
Danson
Daudlin
De Bané
Dionne
(Northumberland-
Miramichi)
Douglas
(Bruce)
Drury
Dubé
Duclos
Dupont
Dupras
Duquet
Faulkner
Fleming

Flynn
Foster
Fox
Francis
Gauthier
(Ottawa-Vanier)
Gendron
Gillespie
Goodale
Goyer
Gray
Guay
(Saint-Boniface)
Guay
Jones
(Lévis)
Haidasz
Herbert
Holt (M^{me})
Hopkins
Isabelle
Jamieson
Joyal
Kaplan
Lachance
Lajoie
Landers
Lang
Laniel
Lapointe
Leblanc
(Laurier)
LeBlanc
(Westmorland-Kent)
Lee
Lefebvre
Lessard
Loiselle
(Chambly)
Loiselle
(Saint-Henri)
Lumley
MacDonald
(Cardigan)
Macdonald
(Rosedale)
MacEachen

MacFarlane
MacGuigan
Marceau
Marchand
(Kamloops-Cariboo)
Martin
McIsaac
McRae
Milne
Morin (M^{me})
Munro
(Hamilton-Est)
Nicholson (M^{lle})
O'Connell
Olivier
Ouellet
Parent
Pelletier
(Hochelaga)
Pelletier
(Sherbrooke)
Penner
Pinard
Portelance
Poulin
Raines
Reid
Richardson
Roberts
Robinson
Roy
(Timmins)
Roy
(Laval)
Sharp
Smith
(Saint-Jean)
Stollery
Tessier
Trudeau
Turner
(London-Est)
Turner
(Ottawa-Carleton)
Watson
Yanakakis
Young—116.

Le Sénat transmet un message à la Chambre pour l'informer qu'il a adopté, sans amendement, le Bill C-27, Loi modifiant le Tarif des douanes.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Goodale en remplacement de M. Gray sur la liste des membres du Comité spécial de la commercialisation des œufs.

M. Fraser en remplacement de M. Whiteway sur la liste des membres du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

MM. Turner (London-Est), Friesen, Munro (Esquimalt-Saanich), Fraser, Reynolds, Hnatyshyn, Fleming et Leggatt en remplacement de MM. Lee, MacKay, Korchinski, Mazankowski, McGrath, Horner, Collette et Benjamin sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

M. Flynn en remplacement de M. Haidasz sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

MM. Collette et Lee en remplacement de MM. Fleming et Turner (London-Est) sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

MM. Gray et Cafik en remplacement de MM. Condon et Maine sur la liste des membres du Comité spécial de la commercialisation des œufs.

M. Leblanc (Laurier) en remplacement de M. Gray sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

MM. McCain, Smith (Saint-Jean), Young et Dupont en remplacement de MM. Lawrence, Cafik, Gray et Goodale sur la liste des membres du Comité spécial de la commercialisation des œufs.

M. Brisco en remplacement de M. Malone sur la liste des membres du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

MM. Towers, Huntington et Alkenbrack en remplacement de MM. Woolliams, Wagner et Carter sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

*États et rapports déposés auprès du Greffier
de la Chambre*

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément au paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement savoir:

Par M. l'Orateur,—Copie (en anglais) du texte d'une résolution adoptée par le Parlement d'Israël (Knesset) le 28 octobre 1974, au sujet de certaines organisations arabes. (Document parlementaire n° 301-7/5).

Par M. Macdonald (Rosedale), membre du Conseil privé de la Reine,—Copies (en français et en anglais) du budget d'établissement révisé de l'Énergie atomique du Canada, Limitée, pour l'année financière se terminant le 31 mars 1975, conformément au paragraphe (2) de l'article 70 de la Loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970 et de l'arrêté en conseil 1974-2455, en date du 8 novembre 1974, approuvant ce budget. (Document parlementaire n° 301-1/63).

Par M. Turner (Ottawa-Carleton), membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) du surintendant des assurances du Canada sur les compagnies de fiducie et de prêt, pour l'année civile 1973, conformément à l'article 8 de la Loi sur le département des assurances, chapitre I-17, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/170).

A 10 h. 15 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à onze heures du matin, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 38

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE VENDREDI 22 NOVEMBRE 1974

Onze heures du matin

PRIÈRE

Le Sénat transmet un message à cette Chambre pour l'informer qu'il a adopté le bill suivant, qu'il soumet à son assentiment:

Bill S-17, Loi modifiant la Loi sur les explosifs.—M. Macdonald (Rosedale).

M. Chrétien, membre du Conseil privé de la Reine, remet un message de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement du Canada, lequel message est lu par M. l'Orateur ainsi qu'il suit:

BORA LASKIN

Son Excellence l'Administrateur transmet à la Chambre des communes le cahier supplémentaire des prévisions budgétaires (B) relatives aux sommes requises pour le service du Canada pour l'année financière se terminant le 31 mars 1975, et, conformément aux dispositions de l'«Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867», recommande lesdites prévisions budgétaires à la Chambre des communes.

Ce Budget supplémentaire (B) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1975, est enregistré à titre de document parlementaire n° 301-1/132B.

Sur motion de M. Sharp, appuyé par M. Chrétien, il est ordonné,—Que le budget supplémentaire (B), 1974-1975, déposé sur la Table ce jour, soit déferé au Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

Il est ordonné,—Qu'à cinq heures cet après-midi, la Chambre revienne à l'appel des *Motions*.

M. Sharp, appuyé par M. MacEachen, dépose, avec la permission de la Chambre, le Bill C-36, Loi concernant la représentation à la Chambre des communes, établissant des commissions de délimitation des circonscriptions électorales et rétablissant la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Turner (Ottawa-Carleton), appuyé par M. Sharp,—Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

Et sur la proposition d'amendement de M. Stanfield, appuyé par M. Wagner,—Que tous les mots après «Que» soient retranchés et remplacés par ce qui suit:

«cette Chambre condamne le Budget parce qu'il néglige d'engager une action concertée contre l'inflation domestique tout en proposant du même coup des mesures qui compromettent l'unité nationale».

Le débat se poursuit;

En conformité des dispositions de l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui, la Chambre revient à l'appel des *Motions*.

M. Macdonald (Rosedale), membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, d'un rapport de l'Office national de l'énergie, en date du 22 novembre 1974, au sujet de l'exportation de pétrole. (Document parlementaire n° 301-1/188).

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

MM. Cafik, Gray et Goodale en remplacement de MM. Smith (Saint-Jean), Young et Dupont sur la liste des membres du Comité spécial de la commercialisation des œufs.

M. Gray en remplacement de M. Leblanc (Laurier) sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Le document suivant, remis au Greffier de la Chambre, est déposé sur la Table, conformément au paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement savoir:

Par M. Faulkner, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) du ministère du secrétariat d'État du Canada, pour l'année financière terminée le 31 mars 1974, conformément à l'article 6 de la Loi sur le ministère du secrétariat d'État, chapitre S-15, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/24A).

A 5 h. 45 de l'après-midi, la Chambre s'ajourne à lundi, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 39

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE LUNDI 25 NOVEMBRE 1974

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Trudeau, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copie, en anglais, de la correspondance échangée entre le Premier ministre du Canada et les premiers ministres de la Saskatchewan et de l'Alberta au sujet de la politique sur l'énergie. (Document parlementaire n° 301-5/60).

M^{me} Sauvé, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copie, en anglais, de commentaires, en date du 19 août 1974, au sujet de *Documents Comprising the Syncrude Environmental Impact Assessment*. (Document parlementaire n° 301-4/140).

Sur motion de M. Blais, appuyé par M. Douglas (Bruce), le premier rapport du Comité mixte spécial des relations employeur-employés dans la Fonction publique, présenté à la Chambre le jeudi 14 novembre 1974, est agréé.

M. Blais, appuyé par M. Blaker, dépose, avec la permission de la Chambre, le Bill C-364, Loi modifiant le Régime de pensions du Canada, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

M^{me} Sauvé, appuyée par M. Macdonald (Rosdale), dépose, avec la permission de la Chambre, le Bill C-37, Loi régissant l'immersion en mer de déchets et substances diverses, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Le texte du message et de la recommandation de l'Administrateur, imprimé en conformité des dispositions du paragraphe (2) de l'article 62 du Règlement, au sujet du bill précité se lit ainsi:

Son Excellence l'Administrateur recommande à la Chambre des communes une mesure régissant l'immersion en mer de déchets et substances diverses; prévoyant la constitution d'une commission d'enquête composée d'un maximum de trois personnes; prévoyant l'assujettissement de la Couronne fédérale à la mesure et les montants des diverses amendes prescrites; et prévoyant les frais de procédure de la Couronne fédérale visant à corriger une situation, à y remédier, ou à réduire ou atténuer tout dommage, et leur recouvrement.

Le bill suivant, émanant du Sénat, est lu une première fois et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre:

Bill S-17, Loi modifiant la Loi sur les explosifs.—M. Macdonald (Rosdale).

En conformité des dispositions du paragraphe (4) de l'article 39 du Règlement, les deux questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, savoir:

N° 389—*M. Broadbent*

1. La Société canadienne des télécommunications transmarines a-t-elle effectué récemment ou est-elle en train de procéder à l'installation d'un commutateur pour les appels outre-mer dans l'immeuble de la société Bell Canada situé au 865, avenue Pharmacy à Scarborough (Ontario)?

2. Quelles sociétés ont présenté une soumission pour obtenir le contrat?

3. Quelle société a obtenu le contrat.

4. Quelles sont les clauses du contrat?

5. S'agit-il d'un contrat en régie intéressée ou à prix ferme et dans le dernier cas, combien d'argent est prévu pour l'équipement ainsi que pour la main-d'œuvre? (Document parlementaire n° 301-2/389).

N° 476—*M. Forrestall*

En ce qui concerne le réapprovisionnement annuel de la partie est de l'Arctique par le ministère des Transports, quels sont, pour chaque année depuis 1963, a) le nombre de navires ayant assuré ce service, b) leur port de chargement, c) le pourcentage des cargaisons transportées par des navires immatriculés (i) au Canada (ii) dans des pays du Commonwealth (iii) dans d'autres pays, d) le pourcentage des cargaisons transportées par des navires construits (i) au Canada (ii) dans des pays du Commonwealth (iii) dans d'autres pays? (Document parlementaire n° 301-2/476).

M. Reid, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse aux ordres susdits.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Turner (Ottawa-Carleton), appuyé par M. Sharp,—Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

Et sur la proposition d'amendement de M. Stanfield, appuyé par M. Wagner,—Que tous les mots après «Que» soient retranchés et remplacés par ce qui suit:

«cette Chambre condamne le Budget parce qu'il néglige d'engager une action concertée contre l'inflation domestique tout en proposant du même coup des mesures qui compromettent l'unité nationale».

A 9 h. 45 du soir, M. l'Orateur interrompt les délibérations suivant les dispositions du paragraphe (7) de l'article 60 du Règlement et met aux voix sur-le-champ cette proposition d'amendement, qui est rejetée par le vote suivant:

(Vote n° 7)

POUR

Messieurs

Alkenbrack	Baldwin	Blackburn
Allard	Balfour	Brisco
Andre	Beatty	Broadbent
(Calgary-Centre)	Benjamin	Clark
		(Rocky Mountain)

Messieurs

Clarke	Holmes	McGrath
(Vancouver Quadra)	Howie	McKenzie
Coates	Huntington	McKinley
Crouse	Hurlburt	McKinnon
Darling	Jarvis	Mitges
Dick	Johnston	Muir
Dinsdale	Jones	Munro
Dionne	Kempling	(Esquimalt-Saanich)
(Kamouraska)	Knowles	Neil
Douglas	(Winnipeg-	Nowlan
(Nanaimo-Cowichan-	Nord-Centre)	Nystrom
Les Îles)	Knowles	Oberle
Elzinga	(Norfolk-Haldimand)	O'Sullivan
Epp	Lambert	Paproski
Fairweather	(Bellechasse)	Peters
Firth	Lambert	Reynolds
Forrestall	(Edmonton-Ouest)	Ritchie
Fraser	Laprise	Roche
Friesen	La Salle	Rodriguez
Gauthier	Lawrence	Schellenberger
(Roberval)	Leggatt	Smith
Gilbert	MacDonald (M ^{lle})	(Churchill)
Gillies	(Kingston et les	Stanfield
Grafftey	Îles)	Stevens
Halliday	MacKay	Stewart
Hamilton	MacLean	(Marquette)
(Qu'Appelle-Moose	Macquarrie	Towers
Mountain)	Malone	Wenman
Hamilton	Marshall	Whiteway
(Swift Current-	Masiuk	Whittaker
Maple Creek)	Mazankowski	Wise
Hargrave	McCain	Wooliams—90
Hnatyshyn	McCleave	

CONTRE
Messieurs

Abbott	Flynn	Marceau
Allmand	Foster	Marchand
Anderson	Fox	(Langelier)
Andras	Francis	Marchand
(Port Arthur)	Gauthier	(Kamloops-Cariboo)
Andres	(Ottawa-Vanier)	McIsaac
(Lincoln)	Gendron	McRae
Appoloni (M ^{me})	Gillespie	Milne
Baker	Goodale	Morin (M ^{me})
(Gander-Twillingate)	Gray	Nicholson (M ^{lle})
Béchar	Guay	O'Connell
Bégin (M ^{lle})	(Saint-Boniface)	Olivier
Blais	Guay	Ouellet
Blaker	(Lévis)	Parent
Blouin	Guilbault	Pearsall
Boulangier	Haidasz	Pelletier
Buchanan	Herbert	(Sherbrooke)
Bussièrès	Holt (M ^{me})	Penner
Caccia	Hopkins	Pinard
Campagnolo (M ^{me})	Isabelle	Portelance
Campbell (M ^{lle})	Jamieson	Poulin
(South Western Nova)	Joyal	Railton
Caron	Kaplan	Raines
Chrétien	Lachance	Reid
Clermont	Lajoie	Richardson
Collenette	Lalonde	Roberts
Comtois	Landers	Robinson
Condon	Lang	Rompkey
Corbin	Langlois	Rooney
Corriveau	Laniel	Roy
Côté	Lapointe	(Laval)
Cullen	Leblanc	Sauvé (M ^{me})
Cyr	(Laurier)	Sharp
Danson	Lee	Smith
Daudlin	Lefebvre	(Saint-Jean)
De Bané	Lessard	Stewart
Demers	Loiselle	(Cochrane)
Dionne	(Saint-Henri)	Stollery
(Northumberland-	Lumley	Trudeau
Miramichi)	MacDonald	Trudel
Douglas	(Cardigan)	Turner
(Bruce)	Macdonald	(London-Est)
Drury	(Rosedale)	Turner
Dubé	MacEachen	(Ottawa-Carleton)
Dupont	MacFarlane	Watson
Dupras	MacGuigan	Whelan
Ethier	Mackasey	Yanakis
Faulkner	Maine	Younis—123.
Fleming		

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Robinson en remplacement de M. Clermont sur la liste des membres du Comité permanent des comptes publics.

MM. Malone et Schellenberger en remplacement de MM. Nielsen et Fraser sur la liste des membres du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

M. Lawrence en remplacement de M. Murta sur la liste des membres du Comité spécial de la commercialisation des œufs.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Le document suivant, remis au Greffier de la Chambre, est déposé sur la Table, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Gillespie, membre du Conseil privé de la Reine, —Copies (en français et en anglais) des modifications au règlement n° 1 de la Société pour l'expansion des exportations conformément au paragraphe (3) de l'article 16 de la Loi sur l'expansion des exportations, chapitre E-18, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/291).

A 10 h. 14 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 40

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MARDI 26 NOVEMBRE 1974

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Blais, du Comité mixte spécial des relations employeur-employés dans la Fonction publique, présente le deuxième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Le Comité recommande qu'il soit autorisé à siéger pendant les séances de la Chambre.

Un exemplaire des procès-verbaux et des témoignages s'y rapportant (*fascicule n° 1*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 26 aux Journaux*)

M. Jamieson, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, de «l'Étude préliminaire du projet Canstel». (Document parlementaire n° 301-4/55).

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Turner (Ottawa-Carleton), appuyé par M. Sharp,—Que

la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

Le débat se poursuit;

(*Délibérations sur la motion d'ajournement*)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 40 du Règlement.

Après débat, cette motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

MM. Maine et Condon en remplacement de MM. Cafik et Martin sur la liste des membres du Comité spécial de la commercialisation des œufs.

M. Alexander en remplacement de M. Baker (Grenville-Carleton) sur la liste des membres du Comité mixte spécial des relations employeur-employés dans la Fonction publique.

M. Clark (Rocky Mountain) en remplacement de M. Schellenberger sur la liste des membres du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

M. Baker (Grenville-Carleton) en remplacement de M. MacDonald (Egmont) sur la liste des membres du Comité permanent de la procédure et de l'organisation.

M. Clark (Rocky Mountain) en remplacement de M. Schumacher sur la liste des membres du Comité permanent des comptes publics.

M. Ritchie en remplacement de M. Cadieu sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

M. Murta en remplacement de M. McCain sur la liste des membres du Comité spécial de la commercialisation des œufs.

M. Flynn, M^{lle} Nicholson, MM. Lee et Andres (Lincoln) en remplacement de M^{me} Appolloni, MM. Blais,

Duquet et M^{me} Holt sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

M. Kempling en remplacement de M. Dick sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Le document suivant, remis au Greffier de la Chambre, est déposé sur la Table, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Gillespie, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) de Statistique Canada, pour l'année financière terminée le 31 mars 1973, conformément au paragraphe (3) de l'article 4 de la Loi sur la statistique, chapitre 15, Statuts du Canada, 1970-1971-1972. (Document parlementaire n° 301-1/122).

A 10 h. 19 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

N° 41

OTTAWA, LE MERCREDI 27 NOVEMBRE 1974

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

Une pétition introductive de bills privés est présentée, suivant les dispositions du paragraphe (1) de l'article 67 du Règlement.

M. Blaker, du Comité permanent des privilèges et élections, présente le premier rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du jeudi 14 novembre 1974, le Comité a étudié le Bill C-214, Loi modifiant la Loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales, et a convenu d'en faire rapport avec la modification suivante:

Article 1

Retrancher les lignes 19 à 21 et les remplacer par ce qui suit:

«c) «rapport» désigne un rapport d'une commission, toute annonce publiée dans un journal aux termes du paragraphe 17(3) et dans la *Gazette du Canada* comme l'exigent les dispositions de la présente loi, et les recommandations qui y sont indiquées;»

Le Comité a ordonné la réimpression du Bill C-214, tel que modifié, pour l'usage de la Chambre des communes, à l'étape du rapport.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages relatifs à ce Bill (*fascicule n° 1*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 27 aux Journaux*)

M. Sharp, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, d'un Livre Vert, en date du mois de juillet 1973, intitulé «Les membres du Parlement et les conflits d'intérêts». (Document parlementaire n° 301-4/61).

Le Sénat transmet un message à cette Chambre pour l'informer qu'il a adopté le bill suivant, qu'il soumet à l'assentiment de la Chambre:

Bill S-16, Loi portant revision de la mention Cour du banc de la reine de la province de Québec.—*M. Lang.*

M. Yanakis, appuyé par M. Boulanger, dépose, avec la permission de la Chambre, le Bill C-365, Loi concernant la Loi sur la révision des limites des circonscriptions

électorales, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

M. Blais, appuyé par M. Blaker, dépose, avec la permission de la Chambre, le Bill C-366, Loi modifiant la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

En conformité des dispositions du paragraphe (4) de l'article 39 du Règlement, les trois questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, savoir.

N° 63—M. Cossitt

En ce qui concerne la réponse à la question n° 48 de la deuxième session du 29^e Parlement selon laquelle le gouvernement paie un loyer annuel de \$5,500 pour la location du bureau de poste de Lyndhurst (Ontario), a) quels sont le nom et l'adresse de la ou des personnes qui perçoivent ce loyer, b) à quels intervalles et de quelle façon le paiement est-il effectué, c) si le paiement se fait par chèque, quels sont le nom de tous ses endosseurs ainsi que les autres renseignements figurant sur chaque chèque encaissé depuis le 1^{er} mai 1973, d) quels sont le nom et l'adresse exacts ainsi que la capacité juridique de toutes les banques dont le timbre ou le nom figure sur chaque chèque encaissé depuis le 1^{er} mai 1973? (Document parlementaire n° 301-2/63).

N° 292—M. Coates

1. Dans combien de régions retrouve-t-on des barèmes de salaires régionaux et combien de zones comptent actuellement ces régions?

2. Quel est l'écart de salaire des employés de même catégorie, dans les diverses zones établies dans chaque région pour le groupe des manutentionnaires, des manœuvres et des hommes de métier?

3. Quel est l'écart de salaire des employés du groupe des manutentionnaires, des manœuvres et des hommes de métier, entre les diverses régions du pays et d'après le barème le plus élevé pour un employé de cette catégorie, dans la zone privilégiée de chaque région?

4. Quel était l'écart de salaire entre des employés d'une même catégorie en 1970-1971? (Document parlementaire n° 301-2/292).

N° 562—M. Symes

1. Pour chacune des années financières 1972-1973 et 1973-1974, quelles sommes d'argent le ministère de la Consommation et des Corporations a-t-il consacrées à la publicité ou à l'information?

2. Quels sont le nom et l'adresse des entreprises et des particuliers auxquels ces contrats ont été adjugés, quelles sommes d'argent ont été dépensées dans chaque cas et quel était le but de chaque contrat?

3. Quant aux frais de publicité ou d'information de la division de la publicité ou de l'information du Ministère, quels étaient, dans chaque cas, le montant et le but de la dépense? (Document parlementaire n° 301-2/562).

M. Cullen, secrétaire parlementaire du ministre des Finances, dépose la réponse aux ordres susdits.

Il est résolu,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie des ententes complémentaires en vertu de l'Entente sur l'aménagement général, intervenues entre le gouvernement et celui de la province de Terre-Neuve.— (Avis de motion portant production de documents n° 12 M. Marshall).

En conformité des dispositions du paragraphe (2) de l'article 60 du Règlement, M. Sharp, membre du Conseil privé de la Reine, désigne le mercredi 4 décembre 1974, pour l'étude d'une motion des voies et moyens concernant le Tarif des douanes (document parlementaire n° 301-1/311A), dont avis a été déposé sur la Table le lundi 18 novembre 1974.

En conformité des dispositions du paragraphe (2) de l'article 60 du Règlement, M. Sharp, membre du Conseil privé de la Reine, désigne le mercredi 4 décembre 1974, pour l'étude d'une motion des voies et moyens concernant la Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur l'accise (document parlementaire n° 301-1/310A), dont avis a été déposé sur la Table le lundi 18 novembre 1974.

Il est ordonné,—Que, nonobstant les dispositions du paragraphe (8) de l'article 60 du Règlement, les délibérations relatives au débat sur le Budget se poursuivent jusqu'à six heures ce soir.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Turner (Ottawa-Carleton), appuyé par M. Sharp,—Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

Après plus ample débat, cette motion, mise aux voix, est agréée sur division.

Le Sénat transmet un message à cette Chambre pour l'informer qu'il a adopté, sans amendement, les bills suivants:

C-17, Loi modifiant la Loi sur le Fonds de bienfaisance de l'armée.

C-22, Loi modifiant le Régime de pensions du Canada.

M. l'Orateur communique à la Chambre la lettre que voici:

RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL
OTTAWA

le 27 novembre 1974

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable Wishart F. Spence, O.B.E., Juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de Député de l'Administrateur du Gouvernement du Canada, se rendra à la Chambre du

Sénat aujourd'hui, le 27 novembre, à 5 h. 45 de l'après-midi afin de donner la sanction royale à des projets de loi.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Secrétaire administratif du Gouverneur général,
ANDRÉ GARNEAU

L'honorable

Le Président de la Chambre des communes

Un message est reçu de l'honorable Wishart F. Spence, O.B.E., juge puiné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de député de l'Administrateur du Gouvernement du Canada, qui exprime le désir que la Chambre se rende immédiatement dans la salle des séances du Sénat.

En conséquence M. l'Orateur, accompagné de la Chambre, se rend au Sénat.

Au retour,

M. l'Orateur fait savoir que, lorsque la Chambre s'est rendue auprès de l'honorable député de l'Administrateur du Gouvernement du Canada, dans la salle des séances du Sénat, Son Honneur a bien voulu donner; au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants:

Bill C-17, Loi modifiant la Loi sur le Fonds de bienfaisance de l'armée.—Chapitre n° 3.

Bill C-22, Loi modifiant le Régime de pensions du Canada.—Chapitre n° 4.

Bill S-4, Loi modifiant la Loi sur les douanes.—Chapitre n° 5.

Bill C-27, Loi modifiant le Tarif des douanes.—Chapitre n° 6.

Bill S-7, Loi autorisant les compagnies fiduciaires et les compagnies de prêt fédérales à augmenter leur pouvoir d'emprunter et à émettre des billets subalternes.—Chapitre n° 7.

Bill C-4, Loi modifiant la Loi sur les allocations aux anciens combattants et la Loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils.—Chapitre n° 8.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

MM. Cañik et Martin en remplacement de MM. Maine et Condon sur la liste des membres du Comité spécial de la commercialisation des œufs.

M^{me} Appolloni, MM. Blais et Duquet en remplacement de M. Flynn, M^{lle} Nicholson et M. Andres (Lincoln) sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

M. Masniuk en remplacement de M. Murta sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

A 6 h. 33 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 42

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE JEUDI 28 NOVEMBRE 1974

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Trudeau, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table.—Copie, en français, de la correspondance échangée entre le Premier ministre du Canada et les premiers ministres de la Saskatchewan et de l'Alberta au sujet de la politique sur l'énergie. (Document parlementaire n° 301-5/60).

M. Turner (Ottawa-Carleton), membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table.—Rapport, en français et en anglais, de l'Auditeur général du Canada à la Chambre des communes, pour l'année financière terminée le 31 mars 1974. (Document parlementaire n° 301-1/64).

Du consentement unanime, il est ordonné.—Que ce rapport soit déferé au Comité permanent des comptes publics.

M. Macdonald (Rosedale), membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table.—Copies, en français et en anglais, d'un rapport, en date du mois de septembre 1974, du Comité de révision des études marémotrices de la baie de Fundy intitulé «Possibilités d'aménagement d'une installation marémotrice dans la baie de Fundy». (Document parlementaire n° 301-4/56).

M. Gillespie, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table.—Copies, en français et en anglais, du rapport de la Commission du textile et du vêtement, en date du 1^{er} mai 1974, concernant les tissus larges de filaments de polyester. (Document parlementaire n° 301-4/21).

M. Gillespie dépose sur la Table.—Copies, en français et en anglais, du rapport de la Commission du textile et du vêtement, en date du 5 juin 1974, concernant les tricots doubles et les tricots sur métier chaîne. (Document parlementaire n° 301-4/22).

M. Gillespie dépose sur la Table.—Copies, en français et en anglais, du rapport de la Commission du textile et du vêtement, en date du 5 février 1974, sur une enquête relative aux tissés de nylon ou de filament de rayonne. (Document parlementaire n° 301-4/23).

Sur motion de M. Blais appuyé par M. Blaker, le deuxième rapport du Comité mixte spécial des relations employeur-employés dans la Fonction publique, présenté à la Chambre le mardi 26 novembre 1974, est agréé.

M. Trudeau, appuyé par M. Sharp, dépose, avec la permission de la Chambre, le Bill C-38, Loi concernant le poste du Secrétaire du Cabinet pour les relations fédérales-provinciales et celui du greffier du Conseil privé, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture ne est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Le texte du message et de la recommandation de l'Administrateur, imprimé en conformité des dispositions du paragraphe (2) de l'article 62 du Règlement, au sujet du bill précité se lit ainsi:

Son Excellence l'Administrateur recommande à la Chambre des communes une mesure pourvoyant à la nomination d'un secrétaire du Cabinet pour les relations fédérales-provinciales.

Le bill suivant, émanant du Sénat, est lu une première fois et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre:

Bill S-16, Loi portant revision de la mention Cour du banc de la reine de la province de Québec.—M. Lang.

Il est donné lecture de l'ordre relatif, à l'étude, à l'étape du rapport du Bill C-14, Loi établissant la Banque fédérale de développement, rapporté avec des amendements par le Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

La motion numéro (1) inscrite au nom de l'honorable député de Lanark-Renfrew-Carleton (M. Dick) ayant été appelée, ainsi qu'il suit: Qu'on modifie le paragraphe 2(1) du Bill C-14, Loi établissant la Banque fédérale de développement, par l'insertion, immédiatement après la ligne 23 de la page 1, de la définition suivante:

«entreprise au Canada» désigne une entreprise exploitée au Canada en vue d'un bénéfice par

- a) une personne qui est
 - (i) citoyen canadien,
 - (ii) un immigrant reçu, au sens de la *Loi sur l'immigration*, qui réside ordinairement au Canada autre qu'un immigrant reçu qui est admissible à demander la citoyenneté canadienne depuis plus d'un an, ou
 - (iii) un sujet britannique qui n'a pas cessé de résider ordinairement au Canada depuis le 25 juin 1967, ou
- b) une corporation constituée au Canada avec ou sans capital-actions, qui est possédée directement ou indirectement à titre bénéficiaire, dans une proportion de cinquante et un pour cent au moins, par une ou plusieurs personnes désignées à l'alinéa a);»

DÉCISION DE M. L'ORATEUR

M. L'ORATEUR: Une motion d'amendement portant sur l'article des définitions est inscrite au *Feuilleton* à cette étape-ci du bill au nom du député de Lanark-Renfrew-Carleton (M. Dick). Je suis certain que le député sait très bien que la présidence doute fort que l'amendement soit réglementaire. Cependant, étant donné que l'amendement tend à ajouter un alinéa entièrement nouveau à l'article des définitions, ce qui ferait entrer en jeu un tout nouveau principe ou concept relativement à l'application général du bill et contreviendrait à une ou deux règles fondamentales relatives aux amendements, même à cette étape-ci de l'étude du bill, je ne voudrais pas rendre de décision définitive sans donner l'occasion au député de défendre la recevabilité de son amendement. A mon avis, un amendement qui vise à ajouter à l'article des définitions d'un bill une définition qui ne figurait pas dans le bill initial et qui, par conséquent, tend non seulement à préciser l'article des définitions, mais à limiter le champ d'application du bill au genre d'activité défini dans l'amendement, dépasse non seulement la portée de l'article en question, mais probablement aussi le principe et la portée du bill lui-même. J'ai donc bien des doutes à propos de l'amendement, mais j'accorderai volontiers la parole à tout député qui voudrait dire quelques mots à propos de cette question de procédure, avant que nous poursuivions l'étude du bill.

— — — — —

Nous proposons donc d'en retarder l'étude et d'étudier les deux autres qui nous sont présentés si le député veut quelque temps pour se préparer à défendre le point de vue procédural de sa motion d'amendement.

— — — — —

Je remercie le député de Peace River (M. Baldwin) de son aide. Je voudrais entendre d'autres députés afin de m'aider à trancher cette difficulté. Les députés qui prendront la parole pourraient-ils aussi aborder non seulement la question de savoir si, selon eux, l'amendement proposé va à l'encontre du principe du bill, autrement dit, en établissant que le bill s'applique uniquement aux corporations strictement canadiennes par opposition à une application plus vaste, prévue à l'origine, mais aussi le problème fondamental de savoir si, même en admettant que l'amendement soit permis, et j'ai des doutes là-dessus s'il convient de parvenir à ce résultat en modifiant l'article des définitions. A mon avis, un changement à l'article des définitions constitue un changement de fond très important au principe même de la mesure. Ce n'est certes pas l'essence de l'article des définitions. Si l'on veut apporter un tel changement au moyen d'un amendement, il faudrait réellement le présenter, me semble-t-il, sous forme d'un amendement de fond au principe même du bill auquel s'ajouterait une série d'amendements logiques à l'égard de toutes les applications du bill. Le problème, à mon sens, n'est pas simplement que l'amendement semble aller à l'encontre du principe du bill, mais plutôt qu'il dépasse de beau-

coup la portée de l'article en question, n'étant qu'un simple article de définition par opposition à un article de fond.

— — — — —

On a proposé que l'examen de cet amendement soit différé. La présidence serait disposée à accepter cette proposition ou par ailleurs à étudier la question sur-le-champ. La Chambre consent-elle à étudier les motions n° 2 et 3 et réserver cette affaire quelques minutes afin qu'elle soit examinée davantage?

— — — — —

A vrai dire, le seul aspect de la question qui me trouble un peu c'est que le député a, en quelque sorte, été pris par surprise quant à la recevabilité, sur le plan de la procédure, de son amendement. C'est donc dire que la Chambre, et non seulement le député qui a proposé l'amendement mais aussi bon nombre des autres qui ont vu dans l'amendement l'occasion d'exprimer leurs vues sur ce point très important, sera peut-être maintenant privée de le faire et, à cause des exigences du préavis, qu'il lui sera interdit pour toujours de présenter ce genre d'amendement sous cette forme. Plutôt que de créer un précédent mal inspiré, puisque l'amendement ne devrait pas être accepté dans sa forme actuelle, je préférerais revenir au dernier point de vue exprimé et, si possible, permettre un autre amendement, et un amendement acceptable. Il faudra pour ce faire, cependant, le consentement de la Chambre puisqu'elle devra passer outre au préavis. Peut-être la Chambre pourrait-elle consentir dès maintenant à ne pas exiger le préavis habituellement requis pour permettre la présentation de l'amendement sous une autre forme à 8 heures ce soir? La Chambre serait-elle d'accord?

— — — — —

Je tiens à ce que la Chambre ait, si possible, la chance qu'a eue le comité. A vrai dire, j'hésite à le faire en acceptant un amendement à un article qui comporte des définitions lorsque j'ai la ferme conviction qu'il ne devrait pas être là, mais ailleurs. Si le député peut nous assurer qu'il serait disposé à prendre des dispositions pour que son amendement soit prêt pour 8 heures et si la Chambre consent à ce qu'on le dépose de nouveau, cela pourrait peut-être nous sortir d'une position assez embarrassante en ce qui concerne la procédure.

En conséquence, cette motion, telle qu'inscrite au Feuilleton, est supprimée.

DÉCLARATION DE M. L'ORATEUR

M. L'ORATEUR: Nous pourrions passer à l'étude des motions 2 et 3. Il me semble que ces motions ont la même teneur et que l'on peut accorder la priorité à la motion n° 2, inscrite au nom du ministre, puisqu'elle a été déposée la première. On pourrait permettre au représentant de York-Simcoe (M. Stevens) de proposer une partie de sa motion ou toute celle-ci sous forme d'amendement à la motion n° 2. Par contre, on pourrait débattre les motions n° 2 et n° 3 ensemble, mais un vote positif sur la motion n° 2 réglerait nécessairement le sort de la motion n° 3. On propose d'étudier la motion n° 4 à part et de la manière habituelle.

M. Gillespie, appuyé par M. Mackasey, propose,—Qu'on modifie le Bill C-14, Loi établissant la Banque fédérale de développement, en remplaçant les lignes 28 à 44 inclusivement, à la page 15, par ce qui suit:

Définitions *36.(1) Au présent article,

«membre de comité régional» désigne le membre d'un tel comité nommé conformément au paragraphe 16(1);

«personne intéressée» désigne

- a) un administrateur de la Corporation ou un membre de comité régional,
- b) le conjoint, l'enfant, le frère, la sœur, le père ou la mère d'un administrateur ou d'un membre de comité régional, ou
- c) le conjoint de l'enfant, du frère, de la sœur, du père ou de la mère d'un administrateur ou d'un membre de comité régional;

«requérant» désigne la personne qui demande à la Corporation de l'aide sous forme de prêt, de garantie, de contrat de souscription à forfait, de vente ou de louage.

Obligations du requérant (2) La demande d'aide présentée à la Corporation doit mentionner, le cas échéant, la qualité de personne intéressée, soit du requérant, soit, dans le cas d'une société, de l'un de ses associés ou, dans celui d'une corporation, de l'un de ses administrateurs ou dirigeants.

Approbation du Conseil (3) La conclusion par la Corporation de l'accord prévoyant l'aide est subordonnée à l'approbation par le Conseil de toute demande mentionnant la qualité de personne intéressée, soit du requérant, soit, dans le cas d'une société, de l'un de ses associés ou dans celui d'une corporation, de l'un de ses administrateurs ou dirigeants.

Votes

(4) Un administrateur ne peut voter sur une résolution, ni assister aux délibérations du Conseil, portant sur une demande, présentée conformément au paragraphe (3), qui émane

- a) de cet administrateur,
- b) d'un proche de cet administrateur au sens des alinéas b) ou c) de la définition de «personne intéressée» au paragraphe (1),
- c) d'une société ou d'une corporation dont cet administrateur est l'un des associés, actionnaires, administrateurs ou dirigeants; ou
- d) d'une société ou d'une corporation dont une personne mentionnée à l'alinéa b) est l'un des associés, administrateurs ou dirigeants.

Renseignements à porter au rapport annuel

(5) Le montant de chaque accord approuvé par le Conseil conformément au paragraphe (3), ainsi que le nom ou la raison sociale du cocontractant, doivent figurer au rapport annuel que la Corporation est tenue de présenter en vertu du paragraphe 75(3) de la *Loi sur l'administration financière*.

M. Stevens, appuyé par M. Kempling, propose,—Qu'on modifie le Bill C-14, Loi établissant la Banque fédérale de développement, en retranchant les lignes 28 à 44 de la page 15, soit l'article 36, et en y substituant ce qui suit:

«36. (1) La Corporation ne peut accorder de prêt, de garantie, de cautionnement de prêt, ni conclure de contrat de souscription à forfait ou d'achat auxquels sont partie

- a) (i) un administrateur ou un membre d'un comité consultatif régional
- (ii) le conjoint, l'enfant, le frère, la sœur ou l'un des parents d'un administrateur ou d'un membre de comité consultatif régional, ou
- (iii) le conjoint de l'enfant, du frère, de la sœur ou de l'un des parents d'un administrateur ou d'un membre de comité consultatif régional, ou
- b) une société ou corporation dont plus de 50 p. 100 de l'intérêt bénéficiaire est détenu, individuellement ou collectivement, par une ou plusieurs personnes décrites à l'alinéa a).

(2) Un administrateur ne peut voter sur résolution portant sur un prêt, une garantie, un cautionnement de prêt, un contrat de souscription à forfait ou une vente auquel serait partie, une société ou corporation dont l'intérêt bénéficiaire détenu, individuellement ou collectivement, par cet administrateur ou toute personne décrite aux sous-alinéas 36(1)a) (ii) ou (iii), selon le cas, n'excède pas 50 p. 100, et il ne peut assister aux délibérations du Conseil sur cette opération.

(3) La Corporation ne peut accorder de prêt ou de garantie ni conclure de contrat de souscription à forfait ou de vente, aux termes du paragraphe (2), sans l'autorisation et l'approbation du Conseil.

(4) La Corporation doit donner en annexe à son rapport annuel présenté en vertu de la *Loi sur l'administration financière* une liste de tous les prêts, garanties, cautionnements de prêt, contrats de souscription à forfait et achats auxquels sont partie une personne, une société ou une corporation décrite au présent article, avec des renseignements détaillés sur chaque opération.

Il s'élève un débat;

M. Clermont, appuyé par M. Cullen, propose l'amendement suivant,—Qu'on modifie la motion numéro (2) a) en remplaçant la dernière ligne du paragraphe 36(2) par ce qui suit:

a) en remplaçant la dernière ligne du paragraphe 36(2) par ce qui suit:

«de l'un de ses actionnaires, administrateurs ou dirigeants.»

b) en remplaçant l'avant dernière ligne du paragraphe 36(3) par ce qui suit:

«celui d'une corporation, de l'un de ses actionnaires, admi-»

c) en remplaçant la dernière ligne de l'alinéa 36(4)b) par ce qui suit:

««personne intéressée» au paragraphe (1), ou»

d) en remplaçant les alinéas 36(4)c) et d) par ce qui suit:

«c) d'une société ou d'une corporation dont cet administrateur ou une personne mentionnée à l'alinéa b) est l'un des associés, actionnaires, administrateurs ou dirigeants.»

Il s'élève un débat;

(A cinq heures de l'après-midi, appel des affaires émanant des députés, suivant les dispositions du paragraphe (4) de l'article 15 du Règlement).

(Bills privés)

Il est donné lecture de l'ordre relatif, à l'étude, à l'étape du rapport du Bill S-11, Loi concernant la British Columbia Telephone Company, rapporté sans amendement par le Comité permanent des transports et des communications.

Du consentement, unanime, M. De Bané, appuyé par M. Campbell (LaSalle-Émard-Côte Saint-Paul), propose,—Qu'on modifie le Bill S-11, Loi concernant la British Columbia Telephone Company, en ajoutant immédiatement après la ligne 10, à la page 8, le nouvel article suivant:

«6. L'article 25 suivant est ajouté au chapitre 66 modifié des Statuts de 1916:

«25. La Compagnie peut utiliser, pour ses opérations et ses affaires en général, l'appellation française suivante: «La Compagnie de Téléphone de la Colombie-Britannique.»»

Après débat, cette motion, mise aux voix, est agréée.

Sur motion de M. Reid, au nom de M. Anderson, appuyé par M. Campbell (LaSalle-Émard-Côte Saint-Paul), ce bill, tel que modifié, est agréé à l'étape du rapport.

Du consentement unanime, M. Reid, au nom de M. Anderson, appuyé par M. Campbell (LaSalle-Émard-Côte Saint-Paul), propose,—Que ce bill soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Après débat, cette motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ce bill est lu une troisième fois et adopté.

(Bills publics)

Du consentement unanime, il est donné lecture de l'ordre relatif, à l'étude, à l'étape du rapport du Bill C-214, Loi modifiant la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales, rapporté avec un amendement par le Comité permanent des privilèges et élections.

Sur la motion de M. McKinley, au nom de M. Lambert (Edmonton-Ouest), appuyé par M. Baldwin, ce bill est agréé à l'étape du rapport.

M. McKinley, au nom de M. Lambert (Edmonton-Ouest), appuyé par M. Baldwin, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Après débat, cette motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ce bill est lu une troisième fois et adopté.

L'heure réservée aux affaires émanant des députés est expirée.

L'étude reprend à l'étape du rapport du Bill C-14, Loi établissant la Banque fédérale de développement, rapporté avec des amendements par le Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

Le débat reprend sur la motion de M. Gillespie, appuyé par M. Mackasey,—Qu'on modifie le Bill C-14, Loi établissant la Banque fédérale de développement, en remplaçant les lignes 28 à 44 inclusivement, à la page 15, par ce qui suit:

Définitions «36.(1) Au présent article,

«membre de comité régional» désigne le membre d'un tel comité nommé conformément au paragraphe 16(1);

«personne intéressée»

«personne intéressée» désigne

a) un administrateur de la Corporation ou un membre de comité régional,

b) le conjoint, l'enfant, le frère, la sœur, le père ou la mère d'un administrateur ou d'un membre de comité régional, ou

c) le conjoint de l'enfant, du frère, de la sœur, du père ou de la mère d'un administrateur ou d'un membre de comité régional;

«requérant»

«requérant» désigne la personne qui demande à la Corporation de l'aide sous forme de prêt, de garantie, de contrat de souscription à forfait, de vente ou de louage.

Obligations du requérant

(2) La demande d'aide présentée à la Corporation doit mentionner, le cas échéant, la qualité de personne intéressée, soit du requérant, soit, dans le cas d'une société, de l'un de ses associés ou, dans celui d'une corporation, de l'un de ses administrateurs ou dirigeants.

Approbation du Conseil

(3) La conclusion par la Corporation de l'accord prévoyant l'aide est subordonnée à l'approbation par le Conseil de toute demande mentionnant la qualité de personne intéressée, soit du requérant, soit, dans le cas d'une société, de l'un de ses associés ou dans celui d'une corporation, de l'un de ses administrateurs ou dirigeants.

Votes

(4) Un administrateur ne peut voter sur une résolution, ni assister aux délibérations du Conseil, portant sur une demande, présentée conformément au paragraphe (3), qui émane

a) de cet administrateur,

b) d'un proche de cet administrateur au sens des alinéas b) ou c) de la définition de «personne intéressée» au paragraphe (1),

c) d'une société ou d'une corporation dont cet administrateur est l'un des associés, actionnaires, administrateurs ou dirigeants; ou

d) d'une société ou d'une corporation dont une personne mentionnée à l'alinéa b) est l'un des associés, administrateurs ou dirigeants.

Renseignements à porter au rapport annuel

(5) Le montant de chaque accord approuvé par le Conseil conformément au paragraphe (3), ainsi que le nom ou la raison sociale du cocontractant, doivent figurer au rapport annuel que la Corporation est tenue de présenter en vertu du paragraphe 75(3) de la Loi sur l'administration financière.»

Et sur la motion de M. Stevens, appuyé par M. Kemping,—Qu'on modifie le Bill C-14, Loi établissant la Banque fédérale de développement, en retranchant les lignes 28 à 44 de la page 15, soit l'article 36, et en y substituant ce qui suit:

«36.(1) La Corporation ne peut accorder de prêt, de garantie, de cautionnement de prêt, ni conclure de contrat de souscription à forfait ou d'achat auxquels sont partie

- a) (i) un administrateur ou un membre d'un comité consultatif régional
- (ii) le conjoint, l'enfant, le frère, la sœur ou l'un des parents d'un administrateur ou d'un membre de comité consultatif régional, ou
- (iii) le conjoint de l'enfant, du frère, de la sœur ou de l'un des parents d'un administrateur ou d'un membre de comité consultatif régional, ou

b) une société ou corporation dont plus de 50 p. 100 de l'intérêt bénéficiaire est détenu, individuellement ou collectivement, par une ou plusieurs personnes décrites à l'alinéa a).

(2) Un administrateur ne peut voter sur une résolution portant sur un prêt, une garantie, un cautionnement de prêt, un contrat de souscription à forfait ou une vente auquel serait partie, une société ou corporation dont l'intérêt bénéficiaire détenu, individuellement ou collectivement, par cet administrateur ou toute personne décrite aux sous-alinéas 36(1)a) (ii) ou (iii), selon le cas, n'excède pas 50 p. 100, et il ne peut assister aux délibérations du Conseil sur cette opération.

(3) La Corporation ne peut accorder de prêt ou de garantie ni conclure de contrat de souscription à forfait ou de vente, aux termes du paragraphe (2), sans l'autorisation et l'approbation du Conseil.

(4) La Corporation doit donner en annexe à son rapport annuel présenté en vertu de la *Loi sur l'administration financière* une liste de tous les prêts, garanties, cautionnements de prêt, contrats de souscription à forfait et achats auxquels sont partie une personne, une société ou une corporation décrite au présent article, avec des renseignements détaillés sur chaque opération.»

Et sur la proposition d'amendement de M. Clermont, appuyé par M. Cullen,—Qu'on modifie la motion numéro (2)

a) en remplaçant la dernière ligne du paragraphe 36(2) par ce qui suit:

«de l'un de ses actionnaires, administrateurs ou dirigeants.»

b) en remplaçant l'avant dernière ligne du paragraphe 36(3) par ce qui suit:

«celui d'une corporation, de l'un de ses actionnaires, admi-»

c) en remplaçant la dernière ligne de l'alinéa 36(4) b) par ce qui suit:

«personne intéressée» au paragraphe (1), ou»

d) en remplaçant les alinéas 36(4)c) et d) par ce qui suit:

«c) d'une société ou d'une corporation dont cet administrateur ou une personne mentionnée à l'alinéa b) est l'un des associés, actionnaires, administrateurs ou dirigeants.»

Après plus ample débat, cette proposition d'amendement, mise aux voix, est agréée.

La motion numéro (2), telle que modifiée, est mise aux voix et, en conformité des dispositions du paragraphe (11) de l'article 75 du Règlement, le vote par appel nominal est différé.

La motion numéro (3) est mise aux voix et, en conformité des dispositions du paragraphe (11) de l'article 75 du Règlement, le vote par appel nominal est différé.

Du consentement unanime, il est ordonné,—Que tous les votes par appel nominal concernant le Bill C-14, Loi établissant la Banque fédérale de développement, en conformité des dispositions du paragraphe (11) de l'article 75 du Règlement, soient abordés, sur-le-champ, dès l'appel des Ordres émanant du gouvernement, le mercredi 4 décembre 1974.

M. Stevens, appuyé par M. McKinley, propose,—Qu'on modifie le Bill C-14, Loi établissant la Banque fédérale de développement, en ajoutant à l'article 48, après la ligne 27 de la page 20, ce qui suit:

«(2) L'état de comptes que la Corporation est tenue d'inclure dans son rapport annuel en vertu de la *Loi sur l'administration financière* doit divulguer les cinq échelles de traitement ou de rémunération les plus élevées de la structure des traitements et classifications de la Corporation ainsi que le nom et l'exposé officiel des fonctions de chaque cadre ou employé rétribué à ces niveaux, à l'exception des personnes choisies au sein de la Fonction publique du Canada aux termes de l'alinéa 5b), au cours de l'année à laquelle se rapporte l'état.»

Après débat, cette motion est mise aux voix et, en conformité des dispositions du paragraphe (11) de l'article 75 du Règlement, le vote par appel nominal est différé.

M. Dick, appuyé par M. Stevens, propose,—Qu'on modifie le Bill C-14, Loi établissant la Banque fédérale de développement, en retranchant la ligne 44 de la page 2 et en la remplaçant par ce qui suit:

«fonctions, à la condition toutefois qu'un tel concours financier ne soit accordé que dans le cas d'une entreprise exploitée au Canada par

a) une personne qui est

(i) citoyen canadien,

(ii) un immigrant reçu, au sens de la *Loi sur l'immigration*, résidant ordinairement au Canada mais non admissible à demander la citoyenneté canadienne depuis plus d'un an, ou

(iii) un sujet britannique qui n'a pas cessé de résider ordinairement au Canada depuis le 25 juin 1967, ou

b) une corporation constituée au Canada avec ou sans capital-actions, une coopérative ou une société en nom collectif, possédée directement ou indirectement à titre bénéficiaire, dans une proportion de cinquante et un pour cent au moins, par une ou plusieurs personnes désignées à l'alinéa a);»

Il s'élève un débat;

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

À dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 40 du Règlement.

Après débat, cette motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

MM. Maine et Condon en remplacement de M. Goodale et M^{me} Appolloni sur la liste des membres du Comité spécial de la commercialisation des œufs.

MM. McCain, Towers, Wise, La Salle, Holmes, Neil et Hnatyshyn en remplacement de MM. Wenman, Huntington, Ritchie, Stevens, Schumacher, Whittaker et Reynolds sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. Schumacher en remplacement de M. Mitges sur la liste des membres du Comité permanent des comptes publics.

MM. Corriveau, Douglas (Bruce) et Côté en remplacement de MM. Clermont, Francis et Herbert sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. Towers en remplacement de M. Hargrave sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

M. Goodale et M^{me} Appolloni en remplacement de MM. Maine et Condon sur la liste des membres du Comité spécial de la commercialisation des œufs.

MM. Joyal, Francis, De Bané, Woolliams, Darling, Marshall et Reynolds en remplacement de MM. Corriveau,

Côté, Douglas (Bruce), Wise, McCain, Towers et La Salle sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Sharp, membre du Conseil privé de la Reine,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 24 octobre 1974, demandant la production d'un rapport exposant les dépenses globales d'élection de chaque candidat à l'élection générale du 8 juillet 1974, établi par circonscription électorale et fondé sur l'état des dépenses d'élection que fournit chaque candidat comme l'exige l'article 63 de la Loi électorale du Canada, indiquant, en outre les noms des candidats, dans chaque circonscription électorale, dont l'état des dépenses d'élection n'a pas été transmis.—(*Avis de motion portant production de documents n° 1*). (Document parlementaire n° 301-3/1).

Par M. Turner (Ottawa-Carleton), membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport semestriel (en français et en anglais) relatif à la Loi concernant les Jeux olympiques de 1976—Pièces olympiques—pour la période allant jusqu'au 30 septembre 1974, conformément aux paragraphes (1) et (3) de l'article 13 de cette Loi, chapitre 31, Statuts du Canada 1973-1974. (Document parlementaire n° 301-1/60B).

Troisième rapport du greffier des pétitions, conformément au paragraphe (7) de l'article 67 du Règlement, ainsi qu'il suit:

Le greffier des pétitions a l'honneur de faire connaître que la pétition de la requérante dont le nom suit, déposée le mercredi 27 novembre 1974, est conforme aux prescriptions de l'article 67 du Règlement:

L'Association de Transport Aérien International, de la cité de Montréal (Québec), demandant l'adoption d'une loi modifiant la loi la constituant en société pour permettre à l'Association d'admettre en qualité de membres des entreprises de transport aérien exploitant des services aériens internationaux autres que des services aériens régulier.—*M. Béchar*.

À 10 h. 28 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à onze heures du matin, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 43

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE VENDREDI 29 NOVEMBRE 1974

Onze heures du matin

Le Greffier informe la Chambre de l'absence inévitable de M. l'Orateur. Après quoi, M. Laniel (Beauharnois-Salaberry), président des Comités pléniers, monte au fauteuil à titre d'Orateur suppléant, en conformité des dispositions du paragraphe (3) du chapitre S-13, des Statuts révisés du Canada, 1970.

PRIÈRE

En conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement, sur motion de M. Stevens, appuyé par M. Caouette (Témiscamingue), il est résolu,—Que cette Chambre rende hommage à la mémoire du Très honorable Sir Winston Churchill, à l'occasion du centième anniversaire de sa naissance; et que M. l'Orateur soit prié de transmettre ce message à Lady Clementine Churchill.

L'avis de motion qui suit est appelé, reporté aux Ordres émanant du gouvernement et fait l'objet d'un ordre d'examen dans la prochaine séance de la Chambre, conformément au paragraphe (2) de l'article 21 du Règlement:

Que le Livre Vert intitulé «Les membres du Parlement et les conflits d'intérêts», déposé le 27 novembre 1974, soit déféré au Comité permanent de la justice et des questions juridiques; et

Que, après avoir mis fin à ses délibérations et présenté son rapport sur la question susmentionnée, le Comité soit

autorisé à faire une étude et des recommandations sur les questions suivantes: les ministres et les conflits d'intérêts et les fonctionnaires et les conflits d'intérêts.—*Le président du Conseil privé.*

Le Bill C-14, Loi établissant la Banque fédérale de développement, rapporté avec des amendements par le Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, est étudié de nouveau à l'étape du rapport.

Sur ce, la Chambre reprend le débat sur la motion de M. Dick, appuyé par M. Stevens,—Qu'on modifie le Bill C-14, Loi établissant la Banque fédérale de développement, en retranchant la ligne 44 de la page 2 et en la remplaçant par ce qui suit:

«fonctions, à la condition toutefois qu'un tel concours financier ne soit accordé que dans le cas d'une entreprise exploitée au Canada par

a) une personne qui est

- (i) citoyen canadien,
- (ii) un immigrant reçu, au sens de la *Loi sur l'immigration*, résidant ordinairement au Canada mais non admissible à demander la citoyenneté canadienne depuis plus d'un an, ou
- (iii) un sujet britannique qui n'a pas cessé de résider ordinairement au Canada depuis le 25 juin 1967, ou

b) une corporation constituée au Canada avec ou sans capital-actions, une coopérative ou une société en nom collectif, possédée directement ou indirectement à titre bénéficiaire, dans une proportion de cinquante et un pour cent au moins, par une ou plusieurs personnes désignées à l'alinéa a);

Après plus ample débat, cette motion, mise aux voix, est rejetée sur division.

Il est donné lecture de l'ordre relatif, à l'étude, à l'étape du rapport du Bill C-15, Loi concernant le pétrole et le gaz des terres indiennes, rapporté avec des amendements par le Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

Sur motion de M. Buchanan, appuyé par M. Drury, ce bill, tel que modifié, est agréé à l'étape du rapport.

Du consentement unanime, M. Buchanan, appuyé par M. Drury, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Après débat, cette motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ce bill est lu une troisième fois et adopté.

Il est donné lecture de l'ordre relatif, à l'étude, à l'étape du rapport du Bill C-18, Loi modifiant la Loi sur le Compte de remplacement des biens endommagés par l'incendie, rapporté sans amendement par le Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

Sur motion de M. Buchanan, appuyé par M. Drury, ce bill est agréé à l'étape du rapport, lu une troisième fois et adopté.

Il est donné lecture de l'ordre relatif, à l'étude, à l'étape du rapport du Bill S-13, Loi concernant la frontière entre les provinces d'Alberta et de Colombie-Britannique, rapporté avec un amendement par le Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

Sur motion de M. Sharp, au nom de M. Macdonald (Rosedale), appuyé par M. Drury, ce bill, tel que modifié, est agréé à l'étape du rapport et, du consentement unanime, lu une troisième fois et adopté.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M^{me} Sauvé, appuyée par M. Lang,—Que le Bill C-25, Loi ayant pour objet de protéger la santé et l'environnement contre les contaminants, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent des pêches et des forêts.

Le débat se poursuit;

Sur motion de M. Holmes, appuyé par M. Baldwin, ce débat est ajourné.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent de la justice et des questions juridiques du Bill S-3, Loi prévoyant la codification et la révision permanentes des lois et des règlements du Canada.

M. Sharp, au nom de M. Lang, appuyé par M. Drury, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

Cette motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ce bill est lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent de la justice et des questions juridiques du Bill S-16, Loi portant révision de la mention Cour du banc de la reine de la province de Québec.

M. Sharp, au nom de M. Lang, appuyé par M. Drury, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

Cette motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ce bill est lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

(A quatre heures de l'après-midi, appel des affaires émanant des députés, suivant les dispositions du paragraphe (4) de l'article 15 du Règlement)

(Bills publics)

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent des privilèges et élections du Bill C-213, Loi modifiant la Loi électorale du Canada (publication de résultats de sondages électoraux).

M. Coates, appuyé par M. Crouse, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent des privilèges et élections.

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires émanant des députés est expirée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

MM. Stevens, Fairweather, Munro (Esquimalt Saanich), Brisco, Roche, Clark (Rocky Mountain), Macquarrie, Bussièrès, Clermont, Côté et McKenzie en remplacement de MM. Holmes, Neil, Hnatyshyn, Woolliams, Darling, Marshall, Reynolds, O'Connell, Demers, De Bané et Clark (Rocky Mountain) sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément au paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Turner (Ottawa-Carleton) membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) sur l'application de la Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, pour l'année civile 1973, conformément à l'article 13 de cette Loi, chapitre F-3, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/144).

Par M. Turner (Ottawa-Carleton),—Rapport, en français et en anglais) sur l'application de la Loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche, pour l'année financière terminée le 31 mars 1974, conformément au paragraphe (2) de l'article 12 de cette Loi, chapitre F-22, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/147).

Par M. Turner (Ottawa-Carleton),—Rapport (en français et en anglais) concernant l'administration de la Loi sur les prêts aux petites entreprises, pour l'année civile 1973, conformément à l'article 11 de cette Loi, chapitre S-10, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/240).

A cinq heures de l'après-midi, la Chambre s'ajourne à lundi, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 44

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE LUNDI 2 DÉCEMBRE 1974

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Andras (Port Arthur), membre du Conseil privé de la Reine dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, d'un Communiqué fédéral-provincial, émis à Vancouver (Colombie-Britannique), le 29 novembre 1974, au sujet d'une Stratégie d'emploi communautaire. (Document parlementaire n° 301-5/110).

M. Allmand, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, du rapport annuel de l'Enquêteur correctionnel pour l'année 1973-1974. (Document parlementaire n° 301-1/72).

M. Reid, appuyé par M. Lefebvre, dépose, avec la permission de la Chambre, le Bill C-367, Loi modifiant la Loi sur l'administration du pont Fort-Falls, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Il est donné lecture de l'ordre portant prise en considération d'une motion des voies et moyens concernant le Tarif des douanes (document parlementaire n° 301-1/311A), dont avis a été déposé sur la Table le lundi 18 novembre 1974.

M. Turner (Ottawa-Carleton), appuyé par M. Drury, propose,—Que cette motion soit maintenant agréée.

Cette motion, mise aux voix, est agréée.

En conformité des dispositions du paragraphe (11) de l'article 60 du Règlement, sur motion de M. Turner (Ottawa-Carleton), appuyé par M. Drury, le Bill C-39, Loi modifiant le Tarif des douanes (n° 2), est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Il est donné lecture de l'ordre portant prise en considération d'une motion des voies et moyens concernant la Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur l'accise (document parlementaire n° 301-1/310A), dont avis a été déposé sur la Table le lundi 18 novembre 1974.

M. Turner (Ottawa-Carleton), appuyé par M. Drury, propose,—Que cette motion soit maintenant agréée.

Cette motion, mise aux voix, est agréée.

En conformité des dispositions du paragraphe (11) de l'article 60 du Règlement, sur motion de M. Turner (Ottawa-Carleton), appuyé par M. Drury, le Bill C-40, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur l'accise, est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent, des privilèges et élections du Bill C-36, Loi concernant la représentation à la Chambre des communes, établissant des commissions de délimitation des circonscriptions électorales et rétablissant la Loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales.

M. Sharp, appuyé par M. Drury, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent des privilèges et élections.

Il s'élève un débat;

(A cinq heures de l'après-midi, appel des affaires émanant des députés, suivant les dispositions du paragraphe (4) de l'article 15 du Règlement).

(Avis de motions)

M. Balfour, appuyé par M. Crouse, propose,—Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'opportunité de présenter une mesure en vue de modifier la Loi de l'impôt sur le revenu de façon à prévoir que dans le calcul des revenus tirés de son travail, un mécanicien peut, outre toutes les autres déductions auxquelles il a droit, déduire le coût des outils ou d'autres instruments ou machines nécessaires à son travail.—(Avis de motion n° 7).

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires émanant des députés est expirée.

Le débat reprend sur la motion de M. Sharp, appuyé par M. Drury,—Que le Bill C-36, Loi concernant la représentation à la Chambre des communes, établissant des commissions de délimitation des circonscriptions électorales et rétablissant la Loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales, soit déferé au Comité permanent des privilèges et élections.

Le débat se poursuit;

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité

des dispositions du paragraphe (1) de l'article 40 du Règlement.

Après débat, cette motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles) en remplacement de M. Symes sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

MM. Smith (Churchill), Towers, Forrestall et Gillies en remplacement de MM. Fairweather, Munro (Esquimalt Saanich), Brisco et Macquarrie sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. McCleave en remplacement de M. Alexander sur la liste des membres du Comité mixte spécial des relations employeur-employés dans la Fonction publique.

M. Maine en remplacement de M. Francis sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

MM. Smith (Saint-Jean), Demers et McKinley en remplacement de MM. Côté, Martin et Roche sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Mackasey, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport semestriel (en français et en anglais) relatif à la Loi concernant les Jeux olympiques de 1976—Programme de la monnaie olympique—pour la période se terminant le 30 septembre 1974, conformément aux paragraphes (2) et (3) de l'article 13 de cette Loi, chapitre 31, Statuts du Canada, 1973-1974. (Document parlementaire n° 301-1/60C).

Par M. Ouellet, membre du Conseil privé de la Reine,—Copies (en français et en anglais) de l'arrêté en conseil 1974-2551, en date du 26 novembre 1974, modifiant la Partie I de l'annexe de la Loi sur les produits dangereux, conformément au paragraphe (3) de l'article 8 de cette Loi, chapitre H-3, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/1601).

A 10 h. 11 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 45

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MARDI 3 DÉCEMBRE 1974

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. McCleave (coprésident), du Comité mixte permanent des règlements et autres textes réglementaires, présente le quatrième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Le Comité recommande que la version française du Troisième Rapport du Comité mixte permanent des règlements et autres textes réglementaires présenté à la Chambre le 7 novembre 1974, soit retranchée et remplacée par ce qui suit:

TROISIÈME RAPPORT

Le Comité déclare qu'il utilisera les critères suivants: Si un règlement ou autre texte réglementaire relevant de sa compétence, de l'avis du Comité:

1. a) n'est pas autorisé par les dispositions de la loi habilitante, ou si, étant établi en vertu de la prérogative, ses termes ne sont pas conformes au droit coutumier; ou
- b) n'indique pas clairement en vertu de quelle autorisation précise le texte est établi;
2. ne s'est pas conformé aux dispositions de la Loi sur les textes réglementaires, soit sur le plan de la transmission, de l'enregistrement, de la numérotation ou de la publication;

3. a) ne s'est pas conformé à toute disposition concernant le dépôt du texte, ou toute autre condition prescrite dans la loi habilitante; ou
- b) n'indique pas clairement la date et la manière dont il s'est conformé à l'une quelconque des conditions;
4. utilise de manière inhabituelle ou inattendue les pouvoirs que lui confère la loi habilitante ou la prérogative;
5. a) tend directement ou indirectement à exclure la juridiction des tribunaux sans autorisation expresse à cet effet dans la loi habilitante; ou
- b) assujettit les droits et les libertés du sujet au pouvoir discrétionnaire de l'administration plutôt qu'au processus judiciaire;
6. implique un effet rétroactif sans que la loi habilitante ne lui en confère l'autorisation expresse ou, lorsque cette autorisation est accordée, se donne un effet rétroactif apparemment oppressif, rigoureux ou inutile;
7. paraît pour une raison quelconque enfreindre le principe de la légalité ou les règles de justice naturelle;

8. stipule sans raison bonne et suffisante qu'il entre en vigueur avant d'être enregistré par le greffier du Conseil privé;
9. en l'absence d'autorisation formelle à cet effet dans la loi habilitante ou la prérogative, semble équivaloir à l'exercice d'un pouvoir législatif de fond devant faire l'objet d'un décret parlementaire, et non pas seulement à la formation de dispositions subordonnées d'une nature technique ou administrative devant être l'objet de législation déléguée;
10. sans qu'une disposition formelle à cet effet fasse partie de la loi habilitante ou de la prérogative, impose une amende emprisonnement ou une autre peine, ou impose à la personne accusée d'une infraction le fardeau de prouver son innocence;
11. impose des frais au Trésor public ou comprend des dispositions exigeant d'effectuer un paiement à la Couronne ou à toute autre autorité en retour de la délivrance d'un permis ou d'un service, ou prescrit le montant de l'un quelconque de ces frais ou paiements, sans que la loi habilitante ou la prérogative stipule une autorisation formelle à cet effet;
12. n'est pas conforme à la Déclaration canadienne des droits;
13. est d'une signification obscure ou est autrement défectueux dans sa rédaction;
14. pour toute autre raison, nécessite des éclaircissements quant à sa forme ou sa teneur.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages s'y rapportant (*fascicules n^{os} 3 et 6*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n^o 28 aux Journaux*)

M. Campbell (LaSalle-Émard-Côte Saint-Paul), appuyé par M. De Bané, soumet une motion portant adoption du deuxième rapport du Comité permanent des transports et des communications, présenté à la Chambre le 21 novembre 1974. Un appel au Règlement est soulevé quant à l'acceptabilité de ce rapport.

M. l'Orateur réserve sa décision.

M. Jones, appuyé par M. Coates, dépose, avec la permission de la Chambre, le Bill C-368, Loi modifiant la Loi sur le Sénat et la Chambre des communes (députés indépendants à la Chambre des communes), qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Il est donné lecture de l'ordre portant prise en considération des travaux des subsides.

En conformité des dispositions de l'article 58 du Règlement, M. Laprise, appuyé par M. Beaudoin, propose,— Que cette Chambre regrette que le gouvernement ait négligé de rendre éligibles à la pension de la sécurité de la

vieillesse tous ceux qui ont atteint l'âge de 60 ans ainsi que le conjoint, même si ce dernier n'a pas atteint l'âge de la retraite.

Après débat, les délibérations relatives à cette motion sont terminées.

(*Délibérations sur la motion d'ajournement*)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 40 du Règlement.

Après débat, cette motion est réputée agréée.

(*Modifications de la composition des comités*)

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Jarvis en remplacement de M. Huntington sur la liste des membres du Comité permanent des comptes publics.

MM. Ritchie, Bawden, Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain), Wenman, Balfour, Andre (Calgary-Centre) et McKenzie en remplacement de MM. Smith (Churchill), Towers, Forrestall, Gillies, McKinley, McKenzie et Andre (Calgary-Centre) sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. Balfour en remplacement de M. Gillies sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

MM. Gillies et Hees en remplacement de MM. Balfour et Wenman sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

MM. Hargrave et Murta en remplacement de MM. Elzinga et Schellenberger sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

MM. Forrestall, Murta, Crouse et Côté en remplacement de MM. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain), Bawden, Ritchie et Smith (Saint-Jean) sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

MM. Lawrence et Saltsman en remplacement de MM. Hees et Rodriguez sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

MM. Neil, Hamilton (Swift Current-Maple Creek), Carter, Roy (Laval) et Martin en remplacement de MM. Stevens, Crouse, Gillies, Maine et Joyal sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

A 10 h. 20 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 46

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MERCREDI 4 DÉCEMBRE 1974

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Lang, appuyé par M. Sharp, dépose avec la permission de la Chambre, le Bill C-41, Loi portant stabilisation du produit net de la production et de la vente du grain de l'Ouest et modification consécutive de certaines lois, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Le texte du message et de la recommandation de l'Administrateur, imprimé en conformité des dispositions du paragraphe (2) de l'article 62 du Règlement, au sujet du bill précité se lit ainsi:

Son Excellence l'Administrateur recommande à la Chambre des communes une mesure de stabilisation du produit net de la production et de la vente du grain de l'Ouest; prévoyant, de la manière prescrite, des paiements de stabilisation pour le grain de l'Ouest, prélevés sur le Fonds du revenu consolidé, à certaines personnes admissibles à participer au régime instauré par la présente loi; prévoyant le paiement d'un intérêt à un taux prescrit sur tout remboursement de contribution perçue; prévoyant la constitution d'un comité consultatif composé de cinq personnes, ainsi que leur rémunération et leurs indemnités; ouvrant de la manière prescrite, au Fonds du revenu consolidé, un Compte de stabilisation pour le grain de l'Ouest; et prévoyant des dispositions transitoires de la manière prescrite.

En conformité des dispositions du paragraphe (4) de l'article 39 du Règlement, les cinq questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, savoir.

N° 150—*M. Clark* (Rocky Mountain)

Quels sont a) le nom b) l'adresse au Canada de chacun des candidats reçus aux postes de professeurs outre-mer au sein des Forces armées canadiennes en 1970, 1971, 1972, 1973 et 1974? (Document parlementaire n° 301-2/150).

N° 260—*M. Howie*

A qui a-t-on accordé les contrats de construction, de réparation et d'entretien des routes ou des bâtiments de la BFC de Gagetown depuis le 1^{er} janvier 1973 et pour quel montant? (Document parlementaire n° 301-2/260).

N° 270—*M. Kaplan*

1. Quels ont été les clients de la société Les Arsenaux canadiens Limitée au cours de la dernière année financière?

2. Quelles étaient la valeur et la nature des marchandises achetées par chaque client?

3. Si certaines de ces marchandises ont été achetées par le gouvernement ou une de ses agences pour les revendre à des tiers, quels étaient ces tiers? (Document parlementaire n° 301-2/270).

N° 360—M. Brisco

1. Le personnel de sécurité affecté à certains aéroports canadiens et assurant le fonctionnement et le contrôle de l'appareil de fluoroscopie servant à examiner les bagages, porte-t-il des insignes de photodétection fournis par la Division de la radioprotection du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social et, a) dans la négative, pourquoi ne les porte-t-il pas alors qu'ils ont été conçus pour indiquer le degré de radiation auquel s'expose le porteur, b) dans l'affirmative, quelle est la fréquence des rapports de la Division de la radioprotection informant le porteur du degré de radiation auquel il s'est exposé?

2. Tout le personnel travaillant à proximité de l'appareil de fluoroscopie utilisé dans les différents aéroports canadiens porte-t-il les insignes de photodétection fournis par la Division de la radioprotection du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social?

3. Y a-t-il danger que des pellicules cinématographiques ou photographiques impressionnées ou vierges contenues dans ces bagages à main soient voilées ou endommagées par l'exposition au rayonnement ionisant? (Document parlementaire n° 301-2/360).

N° 485—M. Holmes

1. Combien de subventions, de bourses de travail libre et de bourses de recherches ont été accordées à des universitaires non-canadiens, au cours des années financières de 1970 à 1974 par a) le Conseil national de recherches du Canada, b) le Conseil de recherches médicales, c) le Conseil des Arts du Canada?

2. Combien de subventions, de bourses de travail libre et de bourses de recherche ont été accordées à des universitaires canadiens au cours des années financières de 1970 à 1974 par a) le Conseil national de recherches du Canada, b) le Conseil de recherches médicales, c) le Conseil des Arts du Canada?

3. Pour quelle raison le Conseil national de recherches du Canada exige-t-il la citoyenneté canadienne ou le statut d'émigrant reçu comme facteur d'admissibilité dans le cas des étudiants qui demandent des bourses post-universitaires, mais ne l'exige pas dans le cas des universitaires qui demandent des subventions et des bourses? (Document parlementaire n° 301-2/485).

M. Reid, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse aux ordres susdits.

Il est résolu,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le priant de faire déposer à la Chambre copie de toute correspondance échangée de 1970 à 1974, entre le gouvernement, ses ministères et la province du Manitoba, concernant l'utilisation des logements situés à Fort Churchill (Manitoba) et ayant appartenu ou appartenant au ministère des Travaux publics.—(Avis de motion portant production de documents n° 14—M. Orlikow).

Le Bill C-14, Loi établissant la Banque fédérale de développement, rapporté avec des amendements par le

Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, est étudié de nouveau à l'étape du rapport.

En conformité des dispositions de l'ordre spécial adopté le jeudi 28 novembre 1974, la Chambre aborde la mise aux voix différée de la motion de M. Stevens, appuyé par M. Kempling,—Qu'on modifie le Bill C-14, Loi établissant la Banque fédérale de développement, en retranchant les lignes 28 à 44 de la page 15, soit l'article 36, et en y substituant ce qui suit:

*36. (1) La Corporation ne peut accorder de prêt, de garantie, de cautionnement de prêt, ni conclure de contrat de souscription à forfait ou d'achat auxquels sont partie

a) (i) un administrateur ou un membre d'un comité consultatif régional

(ii) le conjoint, l'enfant, le frère, la sœur ou l'un des parents d'un administrateur ou d'un membre de comité consultatif régional, ou

(iii) le conjoint de l'enfant, du frère, de la sœur ou de l'un des parents d'un administrateur ou d'un membre de comité consultatif régional, ou

b) une société ou corporation dont plus de 50 p. 100 de l'intérêt bénéficiaire est détenu, individuellement ou collectivement, par une ou plusieurs personnes décrites à l'alinéa a).

(2) Un administrateur ne peut voter sur une résolution portant sur un prêt, une garantie, un cautionnement de prêt, un contrat de souscription à forfait ou une vente auquel serait partie, une société ou corporation dont l'intérêt bénéficiaire détenu, individuellement ou collectivement, par cet administrateur ou toute personne décrite aux sous-alinéas 36(1)a)(ii) ou (iii), selon le cas, n'excède pas 50 p. 100, et il ne peut assister aux délibérations du Conseil sur cette opération.

(3) La Corporation ne peut accorder de prêt ou de garantie ni conclure de contrat de souscription à forfait ou de vente, aux termes du paragraphe (2), sans l'autorisation et l'approbation du Conseil.

(4) La Corporation doit donner en annexe à son rapport annuel présenté en vertu de la *Loi sur l'administration financière* une liste de tous les prêts, garanties, cautionnements de prêt, contrats de souscription à forfait et achats auxquels sont partie une personne, une société ou une corporation décrite au présent article, avec des renseignements détaillés sur chaque opération.

Cette motion, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:

(Vote n° 8)

POUR

Messieurs

Alkenbrack	Grafftey	Mazankowski
Allard	Halliday	McCain
Andre	Hamilton	McCleave
(Calgary-Centre)	(Qu'Appelle-Moose Mountain)	McKinley
Baker	Hamilton	McKinnon
(Grenville-Carleton)	(Swift Current-Maple Creek)	Mitges
Baldwin	Hargrave	Muir
Balfour	Hees	Munro
Bawden	Hnatyshyn	(Esquimalt-Saanich)
Beatty	Hogan	Murta
Beaudoin	Holmes	Neil
Benjamin	Horner	Nowlan
Blackburn	Howie	Nystrom
Brewin	Huntington	O'Sullivan
Brisco	Hurlburt	Paproski
Broadbent	Jarvis	Patterson
Caouette	Johnston	Reynolds
(Villeneuve)	Kempling	Ritchie
Carter	Knowles	Roche
Clark	(Winnipeg-Nord-Centre)	Rodriguez
(Rocky Mountain)	Knowles	Saltsman
Clarke	(Winnipeg-Nord-Centre)	Schellenberger
(Vancouver Quadra)	Knowles	Schumacher
Coates	(Norfolk-Haldimand)	Scott
Crouse	Korchinski	Skoreyko
Dick	Lambert	Smith
Dinsdale	(Bellechasse)	(Churchill)
Dionne	Lambert	Stanfield
(Kamouraska)	(Edmonton-Ouest)	Stevens
Douglas	Lawrence	Stewart
(Nanaimo-Cowichan-Les Îles)	MacDonald	(Marquette)
Ellis	(Egmont)	Symes
Elzinga	MacDonald (M ^{lle})	Towers
Epp	(Kingston et les Îles)	Wenman
Fairweather	MacKay	Whiteway
Forrestall	MacLean	Whittaker
Fortin	Macquarrie	Wise
Friesen	Malone	Woolliams
Gilbert	Masniuk	Yewchuk—99
Gillies		

CONTRE

Messieurs

Abbott	Cyr	Guay
Allmand	Danson	(Saint-Boniface)
Anderson	Daudlin	Guay
Andras	De Bané	(Lévis)
(Port Arthur)	Demers	Guilbault
Baker	Dionne	Herbert
(Gander-Twillingate)	(Northumberland-Miramichi)	Hopkins
Bécharde	Douglas	Isabelle
Blais	(Bruce)	Jamieson
Blaker	Drury	Joyal
Boulanger	Dubé	Kaplan
Breau	Duclos	Lachance
Buchanan	Dupont	Lajoie
Bussièrès	Dupras	Lalonde
Cafik	Duquet	Landers
Campbell (M ^{lle})	Ethier	Lang
(South Western Nova)	Faulkner	Langlois
Campbell	Fleming	Laniel
(LaSalle-Émard-Côte Saint-Paul)	Flynn	Lapointe
Caron	Foster	Leblanc
Chrétien	Fox	(Laurier)
Clermont	Gauthier	LeBlanc
Collenette	(Ottawa-Vanier)	(Westmorland-Kent)
Comtois	Gendron	Lee
Condon	Gillespie	Lefebvre
Corbin	Goodale	Lessard
Corriveau	Goyer	Loiselle
Côté	Gray	(Chambly)
Cullen		Loiselle
		(Saint-Henri)

Messieurs

Lumley	O'Connell	Roy
MacFarlane	Olivier	(Laval)
MacGuigan	Ouellet	Sauvé (M ^{me})
Maine	Parent	Sharp
Marceau	Pearsall	Smith
Marchand	Pelletier	(Saint-Jean)
(Langelier)	(Sherbrooke)	Stewart
Marchand	Penner	(Cochrane)
(Kamloops-Cariboo)	Philbrook	Stollery
Martin	Pinard	Tessier
McIsaac	Portelance	Trudel
Milne	Poulin	Turner
Morin (M ^{me})	Railton	(London-Est)
Munro	Reid	Turner
(Hamilton-Est)	Roberts	(Ottawa-Carleton)
Nicholson (M ^{lle})	Rooney	Watson
		Young—114

La Chambre aborde la mise aux voix différée de la motion, telle que modifiée, de M. Gillespie, appuyé par M. Mackasey,—Qu'on modifie le Bill C-14, Loi établissant la Banque fédérale de développement, en remplaçant les lignes 28 à 44 inclusivement, à la page 15, par ce qui suit:

Définitions •36. (1) Au présent article,

«membre de comité régional» «membre de comité régional» désigne le membre d'un tel comité nommé conformément au paragraphe 16(1);

«personne intéressée» «personne intéressée» désigne

a) un administrateur de la Corporation ou un membre de comité régional,

b) le conjoint, l'enfant, le frère, la sœur, le père ou la mère d'un administrateur ou d'un membre de comité régional, ou

c) le conjoint de l'enfant, du frère, de la sœur, du père ou de la mère d'un administrateur ou d'un membre de comité régional;

«requérant» «requérant» désigne la personne qui demande à la Corporation de l'aide sous forme de prêt, de garantie, de contrat de souscription à forfait, de vente ou de louage.

Obligations du requérant (2) La demande d'aide présentée à la Corporation doit mentionner, le cas échéant, la qualité de personne intéressée, soit du requérant, soit, dans le cas d'une société, de l'un de ses associés ou, dans celui d'une corporation, de l'un de ses actionnaires, administrateurs ou dirigeants.

Approbation du Conseil (3) La conclusion par la Corporation de l'accord prévoyant l'aide est subordonnée à l'approbation par le Conseil de toute demande mentionnant la qualité de personne intéressée, soit du requérant, soit, dans le cas d'une société, de l'un de ses associés ou dans celui d'une corporation, de l'un de ses actionnaires, administrateurs ou dirigeants.

Votes

(4) Un administrateur ne peut voter sur une résolution, ni assister aux délibérations du Conseil, portant sur une demande, présentée conformément au paragraphe (3), qui émane

- a) de cet administrateur,
- b) d'un proche de cet administrateur au sens des alinéas b) ou c) de la définition de «personne intéressée» au paragraphe (1) ou
- c) d'une société ou d'une corporation dont cet administrateur ou une personne mentionnée à l'alinéa b) est l'un des associés, actionnaires, administrateurs ou dirigeants.

Renseignements à porter au rapport annuel

(5) Le montant de chaque accord approuvé par le Conseil conformément au paragraphe (3), ainsi que le nom ou la raison sociale du cocontractant, doivent figurer au rapport annuel que la Corporation est tenue de présenter en vertu du paragraphe 75(3) de la *Loi sur l'administration financière*.

Cette motion, telle que modifiée, mise aux voix, est agréée sur division.

La Chambre aborde la mise aux voix différée de la motion de M. Stevens, appuyé par M. McKinley,—Qu'on modifie le Bill C-14, Loi établissant la Banque fédérale de développement, en ajoutant à l'article 48, après la ligne 27 de la page 20, ce qui suit:

«(2) L'état de comptes que la Corporation est tenue d'inclure dans son rapport annuel en vertu de la *Loi sur l'administration financière* doit divulguer les cinq échelles de traitement ou de rémunération les plus élevées de la structure des traitements et classifications de la Corporation ainsi que le nom de l'exposé officiel des fonctions de chaque cadre ou employé rétribué à ces niveaux, à l'exception des personnes choisies au sein de la Fonction publique du Canada aux termes de l'alinéa 5 b), au cours de l'année à laquelle se rapporte l'état.»

Cette motion, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:

(Vote n° 9)

POUR

Messieurs

Alkenbrack	Brewin	Dinsdale
Allard	Brisco	Dionne
Andre	Broadbent	(Kamouraska)
(Calgary-Centre)	Caouette	Douglas
Baker	(Villeneuve)	(Nana'mo-Cowichan- Les îles)
(Grenville-Carleton)	Carter	Ellis
Baldwin	Clark	(Rocky Mountain)
Balfour	Clarke	Elzinga
Bawden	(Vancouver Quadra)	Epp
Beatty	Coates	Fairweather
Beaudoin	Crouse	Forrestall
Benjamin	Dick	Fortin
Blackburn		Friesen

Gilbert	Lambert	(Bellechasse)
Gillies	Lambert	(Edmonton-Ouest)
Graffey	Lawrence	
Halliday	MacDonald	(Egmont)
Hamilton	MacDonald (M ^{lle})	(Kingston et les Îles)
(Qu'Appelle-Moose Mountain)	MacKay	
Hamilton	MacLean	
(Swift Current- Maple Creek)	Macquarrie	
Hargrave	Malone	
Hees	Masniuk	
Hnatyshyn	Mazankowski	
Hogan	McCain	
Holmes	McCleave	
Horner	McKenzie	
Howie	McKinley	
Huntington	McKinnon	
Hurlburt	Mitges	
Jarvis	Muir	
Johnston	Munro	(Esquimalt-Saanich)
Kempling	Murta	
Knowles	Neil	
(Winnipeg- Nord-Centre)	Nowlan	
Knowles		
(Norfolk-Haldimand)		
Korchinski		

Nystrom
O'Sullivan
Paproski
Patterson
Reynolds
Ritchie
Roche
Rodriguez
Roy
(Timmins)
Saltsman
Schellenberger
Schumacher
Scott
Skoreyko
Smith
(Churchill)
Stanfield
Stevens
Stewart
(Marquette)
Symes
Towers
Wenman
Whiteway
Whittaker
Wise
Woolliams
Yewchuk—100

CONTRE

Messieurs

Abbott	Ethier	Maine
Allmand	Faulkner	Marceau
Anderson	Fleming	Marchand
Andras	Flynn	(Langelier)
(Port Arthur)	Foster	Marchand
Baker	Fox	(Kamloops-Cariboo)
(Gander-Twillingate)	Gauthier	Martin
Béchar	(Ottawa-Vanier)	Mclsaac
Blais	Gendron	Milne
Blaker	Gillespie	Morin (M ^{me})
Boulanger	Goodale	Munro
Breau	Goyer	(Hamilton-Est)
Buchanan	Gray	Nicholson (M ^{lle})
Bussièras	Guay	O'Connell
Cafik	(Saint-Boniface)	Olivier
Campbell (M ^{lle})	Guay	Ouellet
(South Western Nova)	(Lévis)	Parent
Campbell	Guilbault	Pearsall
(LaSalle-Émard-Côte Saint-Paul)	Herbert	Pelletier
Caron	Hopkins	(Sherbrooke)
Chrétien	Isabelle	Penner
Clermont	Jamieson	Philbrook
Coilenette	Joyal	Pinard
Comtois	Kaplan	Portelance
Condon	Lachance	Poulin
Corbin	Lajoie	Railton
Corriveau	Lalonde	Reid
Côté	Landers	Roberts
Cullen	Lang	Rooney
Cyr	Langlois	Roy
Danson	Laniel	(Laval)
Daudlin	Lapointe	Sauvé (M ^{me})
De Bané	Leblanc	Sharp
Demers	(Laurier)	Smith
Dionne	LeBlanc	(Saint-Jean)
(Northumberland- Miramichi)	(Westmorland-Kent)	Stewart
Douglas	Lee	(Cochrane)
(Bruce)	Lefebvre	Stollery
Drury	Lessard	Tessier
Dubé	Loiselle	Trudel
Duclos	(Chambly)	Turner
Dupont	Loiselle	(London-Est)
Dupras	(Saint-Henri)	Turner
Duquet	Lumley	(Ottawa-Carleton)
	MacFarlane	Watson
	MacGuigan	Young—114

Sur motion de M. Gillespie, appuyé par M. Drury, ce bill, tel que modifié, est agréé à l'étape du rapport et, du consentement unanime, lu une troisième fois et adopté.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Sharp, appuyé par M. Drury,—Que le Bill C-36, Loi concernant la représentation à la Chambre des communes, établissant des commissions de délimitation des circonscriptions électorales et rétablissant la Loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales, soit déferé au Comité permanent des privilèges et élections.

Après plus ample débat, cette motion, mise aux voix, est agréée par le vote suivant:

(Vote n° 10)

POUR

Messieurs

Abbott	Fleming	Marceau
Allmand	Flynn	Marchand
Anderson	Foster	(Langelier)
Andras	Fox	Marchand
(Port Arthur)	Gauthier	(Kamloops-Cariboo)
Baker	(Ottawa-Vanier)	Martin
(Gander-Twillingate)	Gendron	McIsaac
Béchar	Gilbert	Milne
Benjamin	Gillespie	Morin (M ^{me})
Blackburn	Goodale	Munro
Blais	Goyer	(Hamilton-Est)
Blaker	Gray	Nicholson (M ^{me})
Boulanger	Guay	Nystrom
Breau	(Saint-Boniface)	O'Connell
Brewin	Guay	Olivier
Broadbent	(Lévis)	Ouellet
Buchanan	Guilbault	Parent
Bussièrès	Herbert	Pearsall
Cafik	Hogan	Pelletier
Campbell (M ^{le})	Hopkins	(Sherbrooke)
(South Western Nova)	Isabelle	Penner
Caron	Jamieson	Philbrook
Chrétien	Joyal	Pinard
Clermont	Kaplan	Portelance
Collenette	Knowles	Poulin
Comtois	(Winnipeg-	Railton
Condon	Nord-Centre)	Reid
Corbin	Lachance	Roberts
Corriveau	Lajoie	Rodriguez
Côté	Lalonde	Rooney
Cullen	Landers	Roy
Cyr	Lang	(Timmins)
Danson	Langlois	Roy
Daudlin	Laniel	(Laval)
De Bané	Lapointe	Saltsman
Demers	Leblanc	Sharp
Dionne	(Laurier)	Smith
(Northumberland-	LeBlanc	(Saint-Jean)
Miramichi)	(Westmorland-Kent)	Stewart
Douglas	Lee	(Cochrane)
(Bruce)	Lefebvre	Stollery
Douglas	Lessard	Symes
(Nana'no-Cowichan-	Loiselle	Tessier
Les Îles)	(Chambly)	Turner
Duclos	Loiselle	(London-Est)
Dupont	(Saint-Henri)	Turner
Dupras	Lumley	(Ottawa-Carleton)
Duquet	MacFarlane	Yanakis
Ethier	MacGuigan	Young—122
Faulkner	Maine	

CONTRE

Messieurs

Alkenbrack	Halliday	McKinley
Allard	Hamilton	McKinnon
Andre	(Qu'Appelle-Moose	Mitges
(Calgary-Centre)	Mountain)	Muir
Baker	Hargrave	Munro
(Grenville-Carleton)	Hees	(Esquimalt-Saanich)
Baldwin	Hnatyshyn	Murta
Balfour	Holmes	Neil
Bawden	Howie	Nowlan
Beatty	Huntington	O'Sullivan
Beaudoin	Hurlburt	Paproski
Brisco	Jarvis	Patterson
Caouette	Johnston	Reynolds
(Villeneuve)	Kempling	Ritchie
Carter	Knowles	Roche
Clark	(Norfolk-Haldimand)	Schellenberger
(Rocky Mountain)	Lambert	Schumacher
Clarke	(Bellechasse)	Scott
(Vancouver Quadra)	Lambert	Skoreyko
Coates	(Edmonton-Ouest)	Smith
Crouse	Laprise	(Churchill)
Dick	MacDonald	Stanfield
Dinsdale	(Egmont)	Stevens
Dionne	MacDonald (M ^{le})	Towers
(Kamouraska)	(Kingston et les	Trudel
Elzinga	Îles)	Watson
Epp	MacKay	Wenman
Fairweather	MacLean	Whiteway
Forrestall	Macquarrie	Whittaker
Fortin	Malone	Wise
Friesen	McCain	Wooliams
Gillies	McCleave	Yewchuk—82
Grafftey	McKenzie	

En conséquence, ce bill est lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent des privilèges et élections.

Le Bill C-32, Loi imposant des redevances sur les exportations de pétrole brut et de certains produits pétroliers, prévoyant une indemnité au titre de certains coûts du pétrole et réglementant le prix du pétrole brut et du gaz naturel canadiens dans le commerce interprovincial et le commerce d'exportation, est étudié de nouveau en Comité plénier et, après avoir fait rapport de l'état de la question, le Comité obtient la permission d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

Le Sénat transmet un message à cette Chambre pour l'informer qu'il a agréé l'amendement apporté par la Chambre des communes au Bill S-11, Loi concernant la British Columbia Telephone Company, sans amendement.

Le Sénat transmet un message à cette Chambre pour l'informer qu'il a agréé l'amendement apporté par la Chambre des communes au Bill S-13, Loi concernant la frontière entre les provinces d'Alberta et de Colombie-Britannique, sans amendement.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Stevens en remplacement de M. Neil sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

MM. Dick, Hnatyshyn, Fairweather, Towers, Huntington et Alkenbrack en remplacement de MM. Carter, McKenzie, Hees, Forrestall, Murta et Hamilton (Swift Current-Maple Creek) sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

MM. Leblanc (Laurier), Railton et Anderson en remplacement de MM. Poulin, Loïselle (Chambly) et Lachance sur la liste des membres du Comité mixte permanent des règlements et autres textes réglementaires.

M. Horner en remplacement de M. Darling sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

A 6 h. 02 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 47

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE JEUDI 5 DÉCEMBRE 1974

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Danson, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, d'un document de travail intitulé «La Capitale de demain» —Concept d'aménagement régional proposé par la Commission de la Capitale nationale, 1974. (Document parlementaire n° 301-4/57).

Le Bill C-32, Loi imposant des redevances sur les exportations de pétrole brut et de certains produits pétroliers, prévoyant une indemnité au titre de certains coûts du pétrole et réglementant le prix du pétrole brut et du gaz naturel canadiens dans le commerce interprovincial et le commerce d'exportation, est étudié de nouveau en Comité plénier.

La Chambre poursuit sa séance en Comité;

A cinq heures de l'après-midi, M. l'Orateur reprend le fauteuil.

(Appel des affaires émanant des députés, suivant les dispositions du paragraphe (4) de l'article 15 du Règlement).

(Bills publics)

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent de la santé, du bien-être

social et des affaires sociales, du Bill C-215, Loi concernant la Loi sur la Société centrale d'hypothèques et de logement.

M. Fleming, appuyé par M. Caron, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires émanant des députés est expirée.

La Chambre reprend l'étude en Comité plénier du Bill C-32, Loi imposant des redevances sur les exportations de pétrole brut et de certains produits pétroliers, prévoyant une indemnité au titre de certains coûts du pétrole et réglementant le prix du pétrole brut et du gaz naturel canadiens dans le commerce interprovincial et le commerce d'exportation, et après avoir fait rapport de l'état de la question, le Comité obtient la permission d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 40 du Règlement.

Après débat, cette motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

MM. Condon, Maine, McCain et Gray en remplacement de M^{me} Appolloni, MM. Gray, Lawrence et Goodale sur la liste des membres du Comité spécial de la commercialisation des œufs.

M. Jelinek en remplacement de M. Forrestall sur la liste des membres du Comité mixte spécial des relations employeur-employés dans la Fonction publique.

MM. Lambert (Edmonton-Ouest), Gillies, Hees, McKenzie, Cullen et Pinard en remplacement de MM. Huntington, Hnatyshyn, Fairweather, Towers, Roy (Laval) et Bussièrès sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

MM. Huntington et Mitges en remplacement de MM. Jarvis et Clark (Rocky Mountain) sur la liste des membres du Comité permanent des comptes publics.

M. Brewin en remplacement de M. Leggatt sur la liste des membres du Comité mixte permanent des règlements et autres textes réglementaires.

M. Isabelle en remplacement de M. Francis sur la liste des membres du Comité mixte spécial des relations employeur-employés dans la Fonction publique.

M. Francis en remplacement de M. Isabelle sur la liste des membres du Comité mixte spécial sur les relations employeur-employés dans la Fonction publique.

M. Ritchie en remplacement de M. Alkenbrack sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

A 10 h. 32 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à onze heures du matin, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 48

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE VENDREDI 6 DÉCEMBRE 1974

Onze heures du matin

PRIÈRE

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi à un Comité plénier du Bill C-40, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur l'accise.

M. Turner (Ottawa-Carleton), appuyé par M. Sharp, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une deuxième fois et déferé à un Comité plénier.

Après débat, cette motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ce bill est lu une deuxième fois et déferé à un Comité plénier.

(A quatre heures de l'après-midi, appel des affaires émanant des députés, suivant les dispositions du paragraphe (4) de l'article 15 du Règlement)

(Avis de motions)

M. Howie, appuyé par M. McKinley, propose,—Que de l'avis de la Chambre, le Comité permanent de la justice et des questions juridiques étudie les recommandations concernant les mesures utiles à prendre afin de prévenir, de déterminer et de corriger les cas d'abus et de négligence à l'égard des enfants ainsi que toute autre mesure du genre que le Comité jugerait souhaitable.—(Avis de motion n° 14).

Du consentement unanime, cette motion est modifiée pour se lire ainsi qu'il suit:

Que, de l'avis de la Chambre, le Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales étudie les recommandations concernant les mesures utiles à prendre afin de prévenir, de déterminer et de corriger les cas d'abus et de négligence à l'égard des enfants ainsi que toute autre mesure du genre que le Comité jugerait souhaitable.

Après débat, cette motion, telle que modifiée, mise aux voix, est adoptée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée ainsi qu'il suit:

M^{me} Appolloni et M. Goodale en remplacement de MM. Condon et Maine sur la liste des membres du Comité spécial de la commercialisation des œufs.

M. O'Connell en remplacement de M. Cullen sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

A 4 h. 56 de l'après-midi, la Chambre s'ajourne à lundi, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 49

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE LUNDI 9 DÉCEMBRE 1974

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

La Chambre reprend l'étude de la proposition de motion de M. Campbell (LaSalle-Émard-Côte Saint-Paul), appuyé par M. De Bané,—Que le deuxième rapport du Comité permanent des transports et des communications, présenté à la Chambre le jeudi 21 novembre 1974, soit agréé, et sur le rappel au Règlement s'y rapportant.

Ce rapport se lit comme suit:

M. Campbell (LaSalle-Émard-Côte Saint-Paul), du Comité permanent des transports et des communications, présente le deuxième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Lors de l'étude du Bill S-11, Loi concernant la British Columbia Telephone Company, le Comité a accepté à l'unanimité de faire le rapport suivant à la Chambre:

Le Comité recommande que les frais, au montant de \$200,400, payés par la British Columbia Telephone Company conformément à l'article 91(4) du Règlement, soient gardés en suspens jusqu'à ce que la Chambre ait statué sur le Bill C-29, Loi concernant les corporations commerciales canadiennes, date à laquelle la question sera mise à l'étude.

Un exemplaire des procès-verbaux et des témoignages (*fascicule n° 5*) est déposé.

DÉCISION DE M. L'ORATEUR

M. L'ORATEUR: Il y a quelque temps la validité de la motion du député de LaSalle-Émard-Côte Saint-Paul M. Campbell tendant à l'adoption du deuxième rapport du Comité permanent des transports et des communications ayant été contestée et une période de temps, pour la débattre, ayant été réservée, la présidence a maintenant eu l'occasion d'examiner toutes les opinions utiles qui ont été présentées concernant son admissibilité du point de vue de la procédure.

Les députés doivent bien comprendre que la difficulté surgit du fait que le Comité était saisi du bill S-11, un bill d'intérêt privé portant sur une augmentation du capital-actions de la British Columbia Telephone Company. L'article 91 du Règlement exige le paiement de frais avant qu'un Comité permanent n'entreprenne l'étude d'un bill de ce genre. Ces frais varient d'après la structure financière de la compagnie et, en l'occurrence, il s'agit d'environ \$200,000. Conformément à l'article 91 du Règlement, ladite somme a été versée au greffier de la Chambre, tandis que le bill subissait la 2^e lecture et toujours conformément au Règlement le greffier de la Chambre a transféré les fonds au Receveur général après l'adoption du bill en 2^e lecture afin de passer à l'étape de l'étude en comité. Là-dessus, le comité a étudié le bill et présenté à la Chambre son troisième rapport où il recommandait d'adopter le bill sans amendement. Le

28 novembre, un amendement ayant été accepté à l'unanimité, le bill a été lu à la Chambre pour la troisième fois.

En raison de ce que la Chambre est saisie d'une mesure tendant à modifier la procédure applicable à ce genre de refonte de capital, soit le Bill C-29, bill concernant les corporations commerciales canadiennes, qui éliminerait entièrement ou en partie les frais de ce genre, le Comité a envisagé de rembourser les frais des corporations qui en font la demande et, dans son deuxième rapport qui portait sur la question que vise la motion que nous sommes en train d'examiner, a recommandé à l'unanimité que les frais soient suspendus. Il s'agit évidemment de savoir si un Comité permanent a le pouvoir de formuler une recommandation de ce genre, lorsqu'il est mandaté d'un bill.

Le commentaire qui s'applique est le n° 304 de Beauchesne, 4^e édition. De l'avis de la présidence, l'interprétation de ce commentaire qui ne fait pas de doute a été maintes fois confirmée à l'égard des bills et de l'étude des prévisions de dépenses. Un comité ne peut étudier que les questions que la Chambre lui a confiées; il doit s'en tenir à ces seules questions et ne peut pas excéder son mandat. Il est aussi manifeste que la recommandation qui figure dans le rapport à l'étude traite de l'application d'un article du Règlement de la Chambre et déborde entièrement le cadre du bill, par conséquent, à moins que les arguments avancés par le député de LaSalle-Émard-Côte Saint-Paul, distingué président de ce Comité, n'arrivent à me persuader du contraire, je devrais déclarer le rapport irrecevable.

J'ai relu attentivement les deux commentaires cités par les députés: Beauchesne, 4^e édition, numéro 304 et Bourinot, 4^e édition, page 469, en m'attachant spécialement aux deux phrases soulignées par le député, dont la première se lit comme suit: «En conséquence, si un bill est envoyé à un Comité spécial, la compétence de ce dernier se limitera aux dispositions du bill.»

Cette première phrase me semble contredire tout à fait la thèse du député et appuyer le principe énoncé au commentaire 304 de Beauchesne. La deuxième phrase «Aucune restriction de ce genre ne s'applique aux Comités étudiant les bills privés...» porte non pas sur les attributions du Comité, mais sur les limitations imposées par l'orientation donnée dans un ordre de renvoi et ne s'applique donc pas au cas présent.

Quant au commentaire de Bourinot à la page 603, il touche des cas survenus à la fin du siècle dernier, où le Comité chargé de l'étude du bill recommandait le remboursement des frais. Bon nombre d'exemples ont été rapportés et j'ai pris le temps de les examiner un par un. Dans chaque cas, certaines conditions existaient qui n'existent pas dans celui qui nous occupe. D'abord, les articles du Règlement relatifs aux frais avaient été observés à la lettre. Deuxièmement, le Comité avait terminé l'étude du bill. Certains faits particuliers avaient été mis en lumière à l'étape du Comité, ce qui avait provoqué le retrait ou la modification importante du bill, ou encore le Comité avait pris conscience de certaines cir-

constances entourant la présentation du bill tel quel, le bill n'était peut-être pas à l'avantage des promoteurs, mais il s'imposait du fait de l'application de la loi. C'est seulement après avoir constaté ces faits que le Comité a recommandé le remboursement à la lumière des circonstances.

Aucune de ces circonstances n'a trait au bill actuel, et soutenir que, par analogie, un Comité pourrait, avant l'adoption d'un bill, recommander la suspension du Règlement et non son application sous prétexte de l'adoption éventuelle d'autres mesures législatives, constituerait, à mon avis, dans les circonstances actuelles, une distorsion tout à fait injustifiée de ces précédents. J'ajoute également que ces distinctions sont conformes aux exigences actuelles de l'article 99 du Règlement, comme quoi la motion de remboursement ne saurait être présentée tant que l'étape du Comité relative à ce bill ne sera pas terminée.

Le renvoi du député au Bill C-104 de 1967 concernant la compagnie de téléphone Bell est tout à fait différent, parce que dans ce cas-là le Comité permanent avait été saisi d'un bill qu'il ne pouvait étudier, en raison de l'article 91 du Règlement, à moins que les frais appropriés n'aient été payés. L'intéressé avait payé les frais lorsque le bill avait été présenté mais non adopté lors de la session précédente et le Comité demanda simplement à la Chambre une directive pour que le paiement effectué pendant la session précédente s'applique au bill qu'il devait étudier. Ayant obtenu de la Chambre l'instruction demandée, le Comité entreprit alors l'étude du bill, mais cette situation était totalement différente de celle qui se présente à nous maintenant.

Quant à l'allusion du député au bill S-16, concernant la Matador Pipe Line Company, Ltd, présenté en 1960, la recommandation du Comité a été encore une fois nécessaire pour établir le calcul de ces frais dont le paiement était exigé préalablement à l'étude du bill. Il est également à noter que dans ce cas, la motion d'adoption du rapport a été présentée à la Chambre avec le consentement unanime, et que l'on ne peut évidemment y voir un précédent.

Le député fait deux autres allégations. Il soutient d'abord qu'il n'existe pas de précédent où l'on aurait déclaré irrecevable des rapports émanant d'un Comité et présentant ce genre de difficultés. Je lui demanderai, en toute déférence, de se reporter à la citation n° 323 de la 4^e édition de l'ouvrage de Beauchesne de même qu'à une décision rendue par mon prédécesseur, l'Orateur Lamoureux, telle que rapportée dans le journal de la Chambre du 20 décembre 1973 et du 24 mars 1970.

En second lieu, le député soutient que le fait de déclarer ce rapport irrecevable privera les députés de l'occasion qui leur revient de droit de s'exprimer dans le cadre des délibérations du Comité, tant au sujet des mesures législatives en général qu'au sujet de la présente question de remboursement des frais; mais je dois, en toute déférence, exprimer mon désaccord sur ces deux allégations.

Les députés peuvent, naturellement, exercer une influence sur le mandat des Comités et, de toute façon, ils

ont largement l'occasion d'exprimer leurs points de vue sur le programme législatif par le biais d'amendements.

Pour ce qui est du cas qui nous occupe, loin de priver les députés de l'occasion de faire rembourser les frais perçus, il semble évident, maintenant que le bill a été adopté, que les procédures pertinentes sont envisagées à l'article 16 de la Loi sur l'administration financière et à l'article 99 du Règlement. Peu importe que la Chambre donne son approbation avant ou après l'adoption du Bill C-29, les moyens existent permettant de présenter la motion maintenant ou plus tard.

En conséquence, je dois rendre la décision suivante: la recommandation que renferme le second rapport du comité permanent des transports et des communications outrepassé les dispositions et les termes du bill S-11 et, partant, la portée de l'ordre de renvoi du Comité, donc la motion d'adoption ne peut pas être mise en délibération.

Du consentement unanime, il est ordonné,—Que la motion qui doit être prise en considération par la Chambre, le mardi 10 décembre 1974, émane d'un ministre de la Couronne et soit libellée comme suit:

Que le Livre Vert intitulé «Les membres du Parlement et les conflits d'intérêts», déposé le 27 novembre 1974, soit déferé au Comité permanent des privilèges et élections; et

Que, après avoir mis fin à ses délibérations et présenté son rapport sur la question susmentionnée, le Comité soit autorisé à faire une étude et des recommandations sur les questions suivantes: les ministres et les conflits d'intérêts et les fonctionnaires et les conflits d'intérêts.

A 9 h. 45 du soir, le 10 décembre 1974, mise aux voix, de toute question nécessaire à l'expédition de la motion et de tout amendement y afférent.

Que, immédiatement après avoir disposé de cette motion, la Chambre procède à la prise en considération et à la disposition de toute motion et de tout bill concernant les subsides, tout comme si le 10 décembre 1974 eut été un jour prévu régulier, conformément à l'article 58 du Règlement.

Que, pour la période se terminant le 26 mars 1975, il soit accordé huit jours prévus en vertu des dispositions de l'article 58 du Règlement;

Et que l'Ordre du Jour «Affaires émanant du Gouvernement, n° 7», soit rayé.

En conformité des dispositions du paragraphe (4) de l'article 39 du Règlement, les deux questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, savoir:

N° 8—M. Reynolds

Quel est le nom de toutes les agences de publicité de la Colombie-Britannique dont le gouvernement ou une société de la Couronne a retenu les services? (Document parlementaire n° 301-2/8).

*N° 197—M. Orlikow

Quelle a été, par ministère, l'augmentation annuelle du nombre des hauts fonctionnaires SX1, SX2, SX3, SX4 chaque année, entre les années 1968 et 1973, ou dans le cas de nouveaux ministères, commissions, organismes, et autres de leurs débuts jusqu'en 1973? (Document parlementaire n° 301-2/197).

M. Reid, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse aux ordres susdits.

Le Bill C-32, Loi imposant des redevances sur les exportations de pétrole brut et de certains produits pétroliers, prévoyant une indemnité au titre de certains coûts du pétrole et réglant le prix du pétrole brut et du gaz naturel canadiens dans le commerce interprovincial et le commerce d'exportation, est étudié de nouveau en Comité plénier, et après avoir fait rapport de l'état de la question, le Comité obtient la permission d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

(A cinq heures de l'après-midi, appel des affaires émanant des députés, suivant les dispositions du paragraphe (4) de l'article 15 du Règlement)

(Avis de motions)

M. Clark (Rocky Mountain), appuyé par M. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain), propose,—Que, de l'avis de la Chambre, un comité devrait être désigné en vue d'examiner les pouvoirs, les prérogatives et les privilèges rattachés au Cabinet du Premier ministre et de signaler les garanties qu'il serait souhaitable ou nécessaire d'accorder afin de protéger les principes constitutionnels de souveraineté du Parlement et de suprématie de la Loi.—(Avis de motion n° 9).

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires émanant des députés est expirée.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration du Bill S-12, Loi modifiant la Loi sur l'immigration.

M. Andras, appuyé par M. Sharp, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

Après débat, cette motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ce bill est lu une deuxième fois et, du consentement unanime, est étudié en Comité plénier, rapporté sans amendement, lu une troisième fois et adopté.

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A 10 h. 34 du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 40 du Règlement.

Après débat, cette motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée ainsi qu'il suit:

M. Nielsen en remplacement de M. Clark (Rocky Mountain) sur la liste des membres du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

MM. Kempling et Knowles (Norfolk-Haldimand), en remplacement de MM. McKenzie et Scott sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Le document suivant, remis au Greffier de la Chambre, est déposé sur la Table, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Turner (Ottawa-Carleton), membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) du président de la Banque d'expansion industrielle, ainsi que le relevé des comptes, pour l'année terminée le 30 septembre 1974, conformément au paragraphe (4) de l'article 30 de la Loi sur la Banque d'expansion industrielle, chapitre I-9, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/162).

A 10 h. 56 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 50

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MARDI 10 DÉCEMBRE 1974

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

Du consentement unanime, l'avis de motion inscrit au nom de l'honorable député de Halifax-East Hants (M. McCleave) portant adoption du troisième rapport du Comité mixte permanent des règlements et autres textes réglementaires, présenté à la Chambre de jeudi 7 novembre 1974, est retiré.

L'honorable député de St-Paul's (M. Roberts) présente une pétition.

Il est donné lecture de l'ordre portant prise en considération des travaux des subsides.

En conformité des dispositions de l'ordre spécial adopté le lundi 9 décembre 1974, M. Sharp, appuyé par M. Drury, propose,—Que le Livre Vert intitulé «Les membres du Parlement et les conflits d'intérêts», déposé le 27 novembre 1974, soit déposé au Comité permanent des privilèges et élections; et

Que, après avoir mis fin à ses délibérations et présenté son rapport sur la question susmentionnée, le Comité soit

autorisé à faire une étude et des recommandations sur les questions suivantes: les ministres et les conflits d'intérêt et les fonctionnaires et les conflits d'intérêts.

Il s'élève un débat;

M. Stanfield, appuyé par M. Wagner, propose l'amendement suivant,—Qu'on modifie cette motion en retranchant le deuxième paragraphe et en le remplaçant par ce qui suit:

«Que le Comité soit autorisé à faire rapport concernant le Livre Vert mentionné plus haut, seulement qu'après avoir pris en considération et avoir soumis des recommandations appropriées quant aux conflits d'intérêts qui peuvent impliquer les ministres de la Couronne et les fonctionnaires».

Après débat, à 9 h. 45 du soir, M. l'Orateur interrompt les délibérations.

Cette proposition d'amendement, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:

(Vote n° 11)

POUR
Messieurs

Alkenbrack	Halliday	Masniuk
Allard	Hamilton	Mazankowski
Andre	(Qu'Appelle-Moose Mountain)	McCain
(Calgary-Centre)		McCleave
Baker	Hamilton	McGrath
(Grenville-Carleton)		McKenzie
Baldwin	(Swift Current-Maple Creek)	McKinley
Balfour	Hargrave	McKinnon
Bawden	Hees	Muir
Benjamin	Hnatyshyn	Munro
Blackburn	Holmes	(Esquimalt-Saanich)
Brisco	Huntington	Neil
Broadbent	Hurlburt	Nielsen
Caouette	Jarvis	Nowlan
(Villeneuve)	Johnston	Nystrom
Carter	Jones	Oberle
Clark	Kempling	O'Sullivan
(Rocky Mountain)	Knowles	Paproski
Coates	(Winnipeg-Nord-Centre)	Patterson
Crouse		Peters
Darling	Knowles	Reynolds
Dick	(Norfolk-Haldimand)	Ritchie
Dinsdale	Lambert	Roche
Dionne	(Bellechasse)	Schellenberger
(Kamouraska)	Lambert	Skoreyko
Douglas	(Edmonton-Ouest)	Smith
(Nanaimo-Cowichan-Les Îles)	Laprise	(Churchill)
Elzinga	La Salle	Stanfield
Epp	Leggatt	Stevens
Firth	MacDonald	Stewart
Forrestall	(Egmont)	(Marquette)
Fortin	MacDonald (M ¹⁹)	Symes
Fraser	(Kingston et les Îles)	Towers
Gauthier	MacKay	Wagner
(Roberval)	MacLean	Wenman
Gilbert	Macquarrie	Whiteway
Gillies	Malone	Whittaker
Grafftey	Marshall	Wise
		Wooliams
		Yewchuk—95

CONTRE
Messieurs

Allmand	Douglas	Landers
Anderson	(Bruce)	Langlois
Andres	Drury	Laniel
(Lincoln)	Dubé	Lapointe
Baker	Duclos	Leblanc
(Gander-Twillingate)	Dupont	(Laurier)
Béchar	Dupras	LeBlanc
Bégin (M ¹⁶)	Duquet	(Westmorland-Kent)
Blais	Ethier	Lefebvre
Blaker	Flynn	Lessard
Blouin	Foster	Loiselle
Boulanger	Fox	(Chambly)
Breau	Gauthier	Loiselle
Buchanan	(Ottawa-Vanier)	(Saint-Henri)
Bussièrès	Gendron	Lumley
Cafik	Gillespie	MacDonald
Campagnolo (M ¹⁶)	Goodale	(Cardigan)
Campbell (M ¹⁶)	Goyer	Macdonald
(South Western Nova)	Gray	(Rosedale)
Caron	Guay	MacGuigan
Clermont	(Saint-Boniface)	Marceau
Collenette	Guay	Marchand
Comtois	(Lévis)	(Kamloops-Cariboo)
Condon	Guilbault	Martin
Corbin	Haidasz	McIsaac
Corriveau	Herbert	McRae
Côté	Holt (M ¹⁶)	Morin (M ¹⁶)
Cyr	Hopkins	Munro
Danson	Isabelle	(Hamilton-Est)
Daudlin	Jamieson	Nicholson (M ¹⁶)
De Bané	Joyal	O'Connell
Demers	Kaplan	Olivier
Dionne	Lachance	Ouellet
(Northumberland-Miramichi)	Lajoie	Parent
	Lalonde	Pearsall

Messieurs

Pelletier	Roberts	Stollery
(Hochelaga)	Robinson	Tessier
Pelletier	Rooney	Trudeau
(Sherbrooke)	Roy	Trudel
Penner	(Timmins)	Turner
Philbrook	Roy	(London-Est)
Pinard	(Laval)	Turner
Portelance	Sauvé (M ¹⁶)	(Ottawa-Carleton)
Poulin	Sharp	Yanakis
Railton	Smith	Young—114
Raines	(Saint-Jean)	
Reid		

Et la motion principale, mise aux voix, est agréée.

Il est donné lecture d'une motion portant adoption du Budget supplémentaire (B), 1974-1975, déposé sur la Table le vendredi 22 novembre 1974.

M. Sharp, au nom de M. Chrétien, appuyé par M. Drury, propose,—Que le Budget supplémentaire (B), 1974-1975, déposé sur la Table le vendredi 22 novembre 1974, soit agréée.

Cette motion, mise aux voix, est agréée.

M. Sharp, au nom de M. Chrétien, appuyé par M. Drury, propose,—Que le Bill C-42, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1975, soit maintenant lu une première fois et imprimé.

Cette motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ce bill est lu une première fois et l'impression en est ordonnée.

M. Sharp, au nom de M. Chrétien, appuyé par M. Drury, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une deuxième fois et déferé à un Comité plénier.

Après débat, cette motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ce bill est lu une deuxième fois, étudié en Comité plénier, rapporté sans amendement et agréé à l'étape du rapport.

M. Sharp, au nom de M. Chrétien, appuyé par M. Drury, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Cette motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ce bill est lu une troisième fois et adopté.

Le Sénat transmet un message à la Chambre pour l'informer qu'il a adopté, sans amendement, le Bill C-18, Loi modifiant la Loi sur le Compte de remplacement des biens endommagés par l'incendie.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée ainsi qu'il suit:

M. Dupont en remplacement de M^{me} Appolloni sur la liste des membres du Comité spécial de la commercialisation des œufs.

M. Mazankowski en remplacement de M. Horner sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

MM. Korchinski, Schellenberger et Nystrom en remplacement de MM. Murta, Masniuk et Peters sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

MM. Forrestall et Baker (Grenville-Carleton) en remplacement de MM. Jelinek et Fairweather sur la liste des membres du Comité mixte spécial des relations employeur-employés dans la Fonction publique.

M. Condon en remplacement de M. Goodale sur la liste des membres du Comité spécial de la commercialisation des œufs.

MM. Skoreyko et MacLean en remplacement de MM. Mazankowski et Clarke (Vancouver Quadra) sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

MM. Leblanc (Laurier), Philbrook et Bécharde en remplacement de M. Gray, M^{me} Holt et M. Abbott sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

MM. Anderson et Schellenberger en remplacement de M. Demers et M^{me} MacDonald (Kingston et les Îles) sur la liste des membres du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

M. Parent, M^{me} Nicholson, MM. Young, Andre (Calgary-Centre), Fortin et Ritchie en remplacement de MM. Dionne (Northumberland-Miramichi), Blais, Abbott, Ritchie, Matte et Kempling sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Allmand, membre du Conseil privé de la Reine, —Copies (en anglais) d'accords entre le gouvernement du Canada et les municipalités de Parkdale et Sherwood (Île du Prince-Édouard), conformément au paragraphe (3) de l'article 20 de la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada, chapitre R-9, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/273).

Par M. Whelan, membre du Conseil privé de la Reine, —Rapport (en français et en anglais) de la Commission canadienne des grains, pour la campagne agricole 1973, conformément à l'article 14 de la Loi sur les grains du Canada, chapitre 7, Statuts du Canada, 1970-1971-1972. (Document parlementaire n° 301-1/153).

A 10 h. 31 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 51

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MERCREDI 11 DÉCEMBRE 1974

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. l'Orateur fait savoir à la Chambre que le greffier de la Chambre a déposé sur la Table le quatrième rapport du greffier des pétitions, dont voici le texte:

Le greffier des pétitions a l'honneur de faire connaître qu'il a examiné la pétition signée par Albert Gelber, J. Benjamin Friedberg, rabbin, Joseph Melotek et autres Canadiens, demandant que la Chambre des communes affirme son appui envers Israël par voie de résolution du Parlement et qu'elle trouve le moyen de persuader le gouvernement de Sa Majesté d'exprimer par vote l'appui du Canada envers Israël aux Nations Unies, présentée par M. John Roberts, député, le mardi 10 décembre 1974, et il constate que la pétition est conforme aux exigences du Règlement quant à sa forme.

L'honorable député de St-Paul's (M. Roberts) demande, avec la permission de la Chambre, que la pétition soit lue.

Un rappel au Règlement est soulevé relativement aux termes et au contenu de cette pétition. M. l'Orateur réserve sa décision.

M. Lang, appuyé par M. Sharp, dépose, avec la permission de la Chambre, le Bill C-43, Loi modifiant la Loi sur la Commission de réforme du droit, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Le texte du message et de la recommandation du Gouverneur général, imprimé en conformité des dispositions du paragraphe (2) de l'article 62 du Règlement, au sujet du bill précité se lit ainsi:

Son Excellence le Gouverneur général recommande à la Chambre des communes une mesure modifiant la Loi sur la Commission de réforme du droit de façon à porter de quatre à cinq le nombre de membres à plein temps de la Commission.

En conformité des dispositions du paragraphe (4) de l'article 39 du Règlement, les deux questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, savoir:

N° 177—*M. Orlikow*

1. Pour la dernière année dont on possède les statistiques, quel était, par habitant, le total investi dans le logement par les Canadiens?

2. Au cours de la même année, quel était, par habitant, le total investi pour le logement des Indiens grâce aux affectations de crédit du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, aux revenus des bandes et aux apports personnels?

3. En 1972, quels étaient en moyenne les salaires et traitements (exception de la solde) versés à la population active canadienne?

4. Quel était en moyenne le revenu des familles indiennes du Canada si l'on exclut l'aide générale et les allocations familiales?

5. Pour la dernière année dont on possède les statistiques, quel est l'âge moyen de décès des Canadiens, hommes et femmes?

6. Pour la même année, quel est l'âge moyen de décès des Indiens du Canada, hommes et femmes?

7. Sur toute la population du Canada, combien de familles vivent dans des maisons de trois pièces ou moins?

8. Sur toute la population indienne, combien de familles vivent dans des maisons de trois pièces ou moins?

9. Sur toute la population du Canada, combien de personnes vivent dans des maisons pourvues de l'électricité, d'égouts ou de fosses septiques, de l'eau courante et de baignoires?

10. Sur toute la population indienne, combien de personnes vivent dans des maisons pourvues de l'électricité, d'égouts ou de fosses septiques, de l'eau courante et de baignoires? (Document parlementaire n° 301-2/177).

N° 203—M. Stewart (Marquette)

1. Au cours de l'année 1973-1974, combien d'argent a été versé à chacune des 264 circonscriptions dans le cadre du Programme des initiatives locales?

2. Au cours de l'année 1974-1975, combien d'argent se propose-t-on de verser à chacune des 264 circonscriptions dans le cadre du Programme des initiatives locales? (Document parlementaire n° 301-2/203).

M. Reid, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse aux ordres susdits.

Le Bill C-40, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur l'accise, est étudié de nouveau en Comité plénier, et, après avoir fait rapport de l'état de la question, le Comité obtient la permission d'en reprendre l'étude plus tard aujourd'hui.

Sur ce, l'honorable député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) soulève un rappel au Règlement à l'effet qu'une certaine disposition du Bill C-40, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur l'accise, est différente d'une disposition de la motion des voies et moyens sur laquelle ce bill est fondé et il suggère donc que, du consentement unanime, un amendement qui s'impose soit apporté à la motion des voies et moyens.

Après débat, M. l'Orateur réserve sa décision.

La Chambre reprend l'étude en Comité plénier du Bill C-40, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur l'accise, et, après avoir fait de nouveau rapport de l'état de la question, le Comité obtient la permission d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

Du consentement unanime, la Chambre revient à l'appel des *Motions*.

Du consentement unanime, sur motion de M. Lefebvre, appuyé par M. MacGuigan, il est ordonné,—Que les membres du Comité permanent de la procédure et de l'organisation soient autorisés à assister aux séances de la Chambre des communes du Parlement du Royaume-Uni afin d'étudier la procédure suivie dans cette Chambre, à condition, toutefois, que les membres de ce Comité ne voyagent que lorsque la Chambre ne siège pas; et

Que le personnel de soutien nécessaire les accompagne.

Le Sénat transmet un message informant cette Chambre que le nom de l'honorable sénateur Cottreau a été substitué à celui de l'honorable sénateur Thompson sur la liste des sénateurs faisant partie du Comité mixte spécial des relations employeur-employés dans la Fonction publique.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée ainsi qu'il suit:

MM. Horner et Carter en remplacement de MM. Skoreyko et MacLean sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

M. Darling en remplacement de M. Hamilton (Swift Current-Maple Creek) sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

MM. Scott et Marshall en remplacement de MM. Knowles (Norfolk-Haldimand) et Carter sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

M. Blaker en remplacement de M. Kaplan sur la liste des membres du Comité permanent de la procédure et de l'organisation.

M^{11e} MacDonald (Kingston et les Îles) et M. Smith (Churchill) en remplacement de MM. Dinsdale et Schellenberger sur la liste des membres du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

M. Lawrence en remplacement de M. Murta sur la liste des membres du Comité spécial de la commercialisation des œufs.

MM. Elzinga, Duclos, Demers, Cadieu, Flynn et Robinson en remplacement de MM. Whittaker, Andres (Lincoln), Lessard, La Salle, Caron et Condon sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

*États et rapports déposés auprès du Greffier
de la Chambre*

Le document suivant, remis au Greffier de la Chambre, est déposé sur la Table, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par l'Examineur des pétitions introductives de bills privés,—Deuxième rapport, conformément au paragraphe (2) de l'article 97 du Règlement, ainsi qu'il suit:

L'Examineur des pétitions introductives de bills privés a l'honneur de faire connaître que les requérants suivants ont observé les prescriptions de l'article 93 du Règlement:

L'Association de Transport Aérien International, de la cité de Montréal (Québec), demandant l'adoption d'une loi modifiant la loi la constituant en société pour permettre à l'Association d'admettre en qualité de membres des entreprises de transport aérien exploitant des services aériens internationaux autres que des services aériens réguliers.

A 6 h. 05 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 52

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE JEUDI 12 DÉCEMBRE 1974

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent de la justice et des questions juridiques du Bill S-2, Loi modifiant la Loi sur la Cour suprême et modifiant en conséquence la Loi sur la Cour fédérale.

M. Lang, appuyé par M. Sharp, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

Après débat, cette motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ce bill est lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent de l'agriculture du Bill S-6, Loi modifiant la Loi sur la Commission canadienne du blé.

M. Lang, appuyé par M. Macdonald (Rosedale), propose,—Que ce bill soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de l'agriculture.

Après débat, cette motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ce bill est lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de l'agriculture.

(A cinq heures de l'après-midi, appel des affaires émanant des députés, suivant les dispositions du paragraphe (4) de l'article 15 du Règlement)

(Bills publics)

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts du Bill C-211, Loi modifiant la Loi sur la radiodiffusion (annonces publicitaires au cours de programmes destinés aux enfants).

M. McGrath, appuyé par M. Stewart (Cochrane), propose,—Que ce bill soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires émanant des députés est expirée.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent de la justice et des questions juridiques du Bill C-43, Loi modifiant la Loi sur la Commission de réforme du droit.

M. Lang, appuyé par M^{me} Sauvé, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

Après débat, cette motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ce bill est lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M^{me} Sauvé, appuyée, par M. Lang,—Que le Bill C-25, Loi ayant pour objet de protéger la santé et l'environnement contre les contaminants, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent des pêches et des forêts.

Le débat se poursuit;

M. Fraser soumet l'amendement suivant,—Que tous les mots après «Que» soient retranchés et remplacés par ce qui suit:

le Bill C-25 ne soit pas maintenant lu une deuxième fois mais que l'objet, à savoir, la protection de la santé des gens et de l'environnement contre la décharge de substances qui contaminent l'environnement, soit déferé au Comité permanent des pêches et des forêts afin qu'il recherche un mécanisme législatif plus approprié pour établir des procédures d'application obligatoires visant à informer le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et le ministre de l'Environnement sur ces substances avant leur fabrication ou leur vente.

Et un rappel au Règlement est soulevé quant à l'acceptabilité de cette proposition d'amendement. M. l'Orateur réserve sa décision.

Le débat reprend sur la motion de M^{me} Sauvé, appuyée par M. Lang,—Que le Bill C-25, Loi ayant pour objet de protéger la santé et l'environnement contre les contaminants, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent des pêches et des forêts.

Le débat se poursuit;

Le Sénat transmet un message à la Chambre pour l'informer qu'il a adopté, sans amendement, le Bill C-214, Loi modifiant la Loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales.

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 40 du Règlement.

Après débat, cette motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée ainsi qu'il suit:

MM. Ritchie, Persall, Lee, Flynn, Demers et Robinson en remplacement de MM. Elzinga, Demers, Flynn, Roberson, Maine et Duclos sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

MM. Maine, Lessard, Caron et Condon en remplacement de MM. Demers, Pearsall, Flynn et Lee sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

M. Roy (Timmins) en remplacement de M. Lessard sur la liste des membres du Comité spécial de la commercialisation des œufs.

M. Gray, M^{me} Holt et M. Abbott en remplacement de MM. Leblanc (Laurier), Philbrook et Béchard sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Cadieu en remplacement de M. Smith (Churchill) sur la liste des membres du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

M. Demers en remplacement de M. Lapointe sur la liste des membres du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

M. Kaplan en remplacement de M. Blaker sur la liste des membres du Comité permanent de la procédure et de l'organisation.

M. Andres (Lincoln) en remplacement de M. Roberson sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

MM. Murta et Milne en remplacement de MM. Lawrence et Roy (Timmins) sur la liste des membres du Comité spécial de la commercialisation des œufs.

MM. MacKay et Douglas (Bruce) en remplacement de M. Marshall et M^{me} Appolloni sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

M. Goodale en remplacement de M. Milne sur la liste des membres du Comité spécial de la commercialisation des œufs.

M. Olivier en remplacement de M. Francis sur la liste des membres du Comité mixte spécial des relations employeur-employés dans la Fonction publique.

MM. Firth et Brewin en remplacement de MM. Benjamin et Firth sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

M. Firth en remplacement de M. Brewin sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

A 10 h. 27 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à onze heures du matin, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 53

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE VENDREDI 13 DÉCEMBRE 1974

Onze heures du matin

PRIÈRE

M. Blaker, du Comité permanent des privilèges et élections, présente le deuxième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du mercredi 4 décembre 1974, le Comité a étudié le Bill C-36, Loi concernant la représentation à la Chambre des communes, établissant des commissions de délimitation des circonscriptions électorales et rétablissant la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales, et a convenu d'en faire rapport avec les modifications suivantes:

Article 2

Retrancher les lignes 22 à 36 à la page 2, et les remplacer par ce qui suit:

«4. Sous réserve des règles 5(1)a), (2) et (3), le nombre des députés d'une province moyennement peuplée s'obtient:

a) en divisant le chiffre total des populations des provinces (à l'exclusion du Québec) de moins de un million et demi d'habitants par le nombre total des députés de ces provinces calculé conformément aux règles 3, 5(1)b), 5(2) et 5(3);

b) en divisant le chiffre de la population de la province moyennement peuplée par le quotient obtenu conformément à l'alinéa a); et

c) en ajoutant, au nombre des députés de la province moyennement peuplée, la moitié de la différence résultant de la soustraction de ce nombre, rajusté après l'avant-dernier recensement décennal, du quotient obtenu conformément à l'alinéa b).»

Article 5

Retrancher la ligne 33, à la page 6 et la remplacer par ce qui suit:

«statisticien en chef du Canada, prévu à l'article 11 de»

Article 7

Retrancher la ligne 1 à la page 7 et la remplacer par ce qui suit:

«7. Le président du Conseil privé doit,

a) au plus tard le vingtième jour de séance de la Chambre des communes suivant le 30 juin 1979, si le Parlement n'est pas alors dissous, ou

b) si le Parlement est alors dissous, au plus tard le vingt-cinquième jour de séance de la Chambre des communes suivant la convocation du Parlement,

proposer à la Chambre des communes que soit établi et donné au comité compétent de cette Chambre un ordre chargeant ledit comité de réviser les règles établies par le paragraphe 51(1) des *Actes de l'Amérique du Nord Britannique, 1867 à 1974*, modifiés par l'*Acte de l'Amérique du Nord britannique (n° 2) 1974*, et de faire des recommandations au sujet de toutes modifications qui lui paraissent alors nécessaires ou souhaitables, et, au reçu de cet ordre, le comité doit y donner suite et faire à la Chambre rapport de ses recommandations à ce sujet.»

8. La présente loi entrera en vigueur le»

Le Comité a ordonné la réimpression du Bill C-36, tel que modifié, pour l'usage de la Chambre des communes, à l'étape du rapport.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages relatifs à ce Bill (*fascicules n° 2 à 4*) est déposé.

(Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 29 aux Journaux)

M. l'Orateur communique à la Chambre la lettre que voici:

RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL
OTTAWA

le 13 décembre 1974

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que Son Excellence le Gouverneur général se rendra à la Chambre du Sénat aujourd'hui, le 13 décembre, à 11 h. 45 de l'avant-midi, afin de donner la sanction royale à des projets de loi.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Secrétaire administratif du Gouverneur général,
ANDRÉ GARNEAU

L'honorable

Le Président de la Chambre des communes

Le Sénat transmet un message à cette Chambre pour l'informer qu'il a adopté le bill suivant, qu'il soumet à son assentiment:

Bill S-18, Loi concernant l'Association de Transport Aérien International.—M. Béchard.

Ce bill est réputé avoir été lu une première fois et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre, suivant les dispositions du paragraphe (2) de l'article 100 du Règlement.

M. Turner (Ottawa-Carleton), membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, du rapport du surintendant des as-

surances du Canada—Compagnies de petits prêts et prêteurs d'argent—pour l'année civile 1973. (Document parlementaire n° 301-1/241).

Il est ordonné,—Qu'un budget supplémentaire présenté à la Chambre le lundi 16 décembre 1974 ne soit pas déferé à un Comité permanent mais qu'il soit permis à un ministre de la Couronne de proposer une motion visant à l'adoption de ce budget supplémentaire et que tout bill fondé sur ce budget soit lu une première fois dès que le budget supplémentaire est présenté; et

Que ce bill puisse franchir toutes étapes au cours d'une même séance.

Un message est reçu de Son Excellence le Gouverneur général qui exprime le désir que la Chambre se rende immédiatement dans la Chambre du Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur, accompagné de la Chambre, se rend au Sénat,

Au retour,

M. l'Orateur fait savoir que, lorsque la Chambre s'est rendue auprès de Son Excellence le Gouverneur général dans la salle des séances du Sénat, Son Excellence a bien voulu donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants:

Bill S-12, Loi modifiant la Loi sur l'immigration.—Chapitre n° 9.

Bill C-214, Loi modifiant la Loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales.—Chapitre n° 10.

Bill S-13, Loi concernant la frontière entre les provinces d'Alberta et de Colombie-Britannique.—Chapitre n° 11.

Bill C-18, Loi modifiant la Loi sur le Compte de remplacement des biens endommagés par l'incendie.—Chapitre n° 12.

Bill S-11, Loi concernant la British Columbia Telephone Company.

M. McCleave, appuyé par M. Robinson, propose,—Que le rapport du Comité mixte permanent des règlements et autres textes réglementaires, tel que présenté comme troisième rapport en anglais, le jeudi 7 novembre 1974, et comme quatrième rapport en français, le mardi 3 décembre 1974, soit agréé.

Après débat, cette motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M^{me} Sauvé, appuyée par M. Lang,—Que le Bill C-25, Loi ayant pour objet de protéger la santé et l'environnement

contre les contaminants, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent des pêches et des forêts.

Le débat se poursuit;

L'étude reprend sur la proposition d'amendement de M. Fraser,—Qu'on supprime tous les mots après «Que» et qu'on les remplace par ce qui suit:

«Le Bill C-25 ne soit pas maintenant lu une deuxième fois mais que l'objet, à savoir, la protection de la santé des gens et de l'environnement contre la décharge de substances qui contaminent l'environnement, soit déferé au Comité permanent des pêches et des forêts afin qu'il recherche un mécanisme législatif plus approprié pour établir des procédures d'application obligatoires visant à informer le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et le ministre de l'Environnement sur ces substances avant leur fabrication ou leur vente.»

DÉCISION DE M. L'ORATEUR SUPPLÉANT

L'ORATEUR SUPPLÉANT (M. PENNER): Hier soir, le député de Vancouver-Sud (M. Fraser) a proposé d'apporter un amendement au bill C-25 dont nous discutons. Le président a alors demandé au député et à la Chambre de bien vouloir continuer le débat et de réserver le jugement sur la recevabilité de l'amendement du point de vue de la procédure. Le président remercie tous les députés de leur collaboration à cet égard. A moins que d'autres députés ne désirent intervenir sur le rappel au Règlement invoqué, le président est prêt à prendre une décision sur l'amendement.

Les possibilités de modifier une motion à l'étape de la seconde lecture d'un bill sont extrêmement limitées à cause de la nature même de la motion et de son libellé, puisque la motion propose qu'un bill donné soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité précis.

J'ai l'impression que le député a présenté un amendement fondé si l'on s'en tient au commentaire n° 386 de la 4^e édition de Beauchesne.

Dans le temps dont j'ai pu disposer, j'ai eu l'occasion d'examiner des cas d'amendements fondés présentés au cours des années passées et qui proposent de renvoyer le sujet du bill à un comité permanent. Je n'ai trouvé aucun cas où il soit possible de renvoyer le sujet du bill et de proposer en même temps qu'un comité permanent entreprenne des études particulières sur lesquelles ont pu ou n'ont pas pu porter les dispositions du bill lui-même.

A cet égard, il me suffit de renvoyer les députés aux décisions antérieures prises par le président et consignées à la page 2378 du Hansard du 13 janvier 1971, aux pages 563 et 564 des Journaux du 14 mai 1971, et enfin à la page 569 des Journaux du 20 mai 1971.

Le député voudrait apparemment que le sujet du bill soit renvoyé à un comité permanent, mais s'il désire proposer le renvoi de certaines propositions de fond qui peuvent figurer ou non dans le bill, j'estime qu'il doit donner préavis de ses propositions de façon qu'elles puissent être présentées en temps et lieu.

Pour étayer mon point de vue, j'invite les députés à se reporter encore une fois au commentaire n° 386 de Beauchesne, 4^e édition, ainsi qu'aux décisions de la présidence dont j'ai également fait état.

Pour tous ces motifs, je me vois dans l'obligation de conclure que la proposition d'amendement du député de Vancouver-Sud va trop loin et qu'elle a trop d'envergure pour être acceptable au point de vue de la procédure à cette étape-ci de l'étude du bill. Je suis donc au regret d'informer le député que sa proposition d'amendement étant irrecevable, la présidence ne saurait l'accepter.

Le débat reprend sur la motion de M^{me} Sauvé, appuyée par M. Lang,—Que le Bill C-25, Loi ayant pour objet de protéger la santé et l'environnement contre les contaminants, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent des pêches et des forêts.

Le débat se poursuit;

M. Fairweather, appuyé par M. Brisco, propose l'amendement suivant,—Qu'on supprime tous les mots après «Que» et qu'on les remplace par ce qui suit:

«ce bill ne soit pas maintenant lu une deuxième fois mais que l'objet en soit déferé au Comité permanent des pêches et des forêts.»

Il s'élève un débat;

(A quatre heures de l'après-midi, appel des affaires émanant des députés, suivant les dispositions du paragraphe (4) de l'article 15 du Règlement)

(Bills publics)

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien du Bill C-218, Loi prévoyant la création d'une commission d'emploi des Indiens et des Esquimaux.

M. Watson, appuyé par M. Cyr, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires émanant des députés est expirée.

*États et rapports déposés auprès du Greffier
de la Chambre*

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement savoir:

Par M. Allmand, membre du Conseil privé de la Reine, —Copies (en anglais) d'un accord entre le gouvernement du Canada et la municipalité de Wetaskiwin (Alberta), conformément au paragraphe (3) de l'article 20 de la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada, chapitre R-9, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/266A).

Par M. Marchand (Langelier), membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) du ministère des Transports, pour l'année financière terminée le 31 mars 1974, conformément à l'article 34 de la Loi sur le ministère des Transports, chapitre T-15, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/26).

A 5 h. 05 de l'après-midi, la Chambre s'ajourne à lundi, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 54

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE LUNDI 16 DÉCEMBRE 1974

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Francis Fox, du Comité spécial de la commercialisation des œufs, présente le premier rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du jeudi 17 octobre 1974 que voici:

Il est ordonné.—Qu'un Comité spécial composé de quatorze membres soit institué pour enquêter et faire rapport avec recommandations, s'il y a lieu, sur:

- a) les activités de l'Office canadien de commercialisation des œufs, et
- b) le rendement des autorités responsables du bon fonctionnement de cet organisme.

Que les membres de ce Comité soient: Madame Appoloni et Messieurs Anderson, Cafik, Dionne (*Northumberland-Miramichi*), Fox, Goodale, Gray, Lambert (*Bellechasse*), Lawrence, Lessard, Mazankowski, McGrath, Murta et Orlikow;

Que ce Comité soit autorisé à convoquer des personnes, à exiger la production de documents et dossiers, à interroger des témoins; à se réunir pendant que la Chambre siège et pendant les périodes où la Chambre est ajournée, à faire imprimer au jour le jour les documents et témoignages dont ils peuvent ordonner l'impression, et à déléguer à des sous-comités la totalité ou une partie de leurs pouvoirs sauf celui de faire rapport directement à la Chambre; et d'engager des experts s'il y a lieu;

Et que ce Comité soit informé qu'il doit faire rapport à cette Chambre, au plus tard le 16 décembre 1974.

Le Comité spécial de la commercialisation des œufs a tenu 24 réunions publiques entre le jeudi 24 octobre 1974 et le jeudi 28 novembre 1974. Vingt mémoires ainsi qu'une documentation volumineuse ont été reçus et étudiés par le Comité. Le Comité tient à remercier les organismes et institutions qui lui ont présenté des mémoires et tous ceux qui ont témoigné devant lui.

Au cours de ces audiences, le Comité a entendu les témoins suivants:

L'honorable Eugene Whelan,
Ministre de l'Agriculture.
L'honorable A. Gillespie,
Ministre de l'Industrie et du Commerce.
L'honorable A. Ouellet,
Ministre de la Consommation et des Corporations.

Du ministère de l'Industrie et du Commerce:

M. M. Heney, directeur général, Direction de l'agriculture, des pêcheries et des produits alimentaires;
M. J. J. McKennirey, directeur général, Direction générale de la politique sur l'importation de certains produits.

Du Conseil national de commercialisation des produits de ferme:

M. Paul Babey, président;
M. Ralph Ferguson, membre;
M. Adrien Lévesque, membre du Conseil;
M. B. Minuk, conseiller juridique.

De l'Office canadien de commercialisation des œufs:

M. Phil Eldridge, président;
M. John Hyde, vice-président;
M. Harold Crossman, membre;
M. Wm. Mickle, président, Comité du coût de la production;
M. James Hucwith, membre du Comité de direction;
M. Robert Harrison, adjoint administratif du Comité de direction.

De la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires:

Mme A. F. W. Plumptre, président;
M. William Grant Thompson, commissaire;
M. R. M. A. Loyns, ancien coordonnateur adjoint de la recherche;
M. Cyril D. Hodgins, coordonnateur adjoint de la recherche;
Mme Evelyn A. Root, commissaire.

De l'Office de commercialisation de la Colombie-Britannique:

M. Max Gilchrist, commissaire des marchés.

Du Conseil de commercialisation des produits agricoles de l'Alberta:

M. Clarke Ferries, président.

De l'Office de commercialisation des produits naturels de la Saskatchewan:

M. J. O. Jonsson, secrétaire.

De l'Office de commercialisation du Manitoba:

M. Craig Lee, secrétaire.

De l'Office de commercialisation des produits de ferme de l'Ontario:

M. Alex Burrell, président;
M. W. V. Doyle, vice-président.

De la Régie des Marchés agricoles du Québec:

M. Benoit Lavigne, président;
M^e Gilles Prigent, vice-président.

De l'Office de contrôle des produits du Nouveau-Brunswick:

M. R. D. Gilbert, président;
M. B. Bartlett, secrétaire.

De l'Office de commercialisation des produits agricoles de Terre-Neuve:

M. A. C. Badcock, président.

De l'Office de commercialisation des œufs de la Colombie-Britannique:

M. William Janzen, président;
M. Ed Morgan, secrétaire-directeur.

De l'Office de commercialisation de la volaille et des œufs de l'Alberta:

M. D. A. Guichon, secrétaire-directeur.

De l'Office de commercialisation des œufs commerciaux de la Saskatchewan:

M. F. W. Longstaff, secrétaire-directeur.

De l'Office de commercialisation des producteurs d'œufs du Manitoba:

M. Peter Dyck, président;
M. R. D. Rose, secrétaire-directeur.

De l'Office de commercialisation des producteurs d'œufs de l'Ontario:

M. James Jonstone, président;
M. Brian Ellsworth, directeur général;
M. Wm. Mickle, directeur;
M. George Lindblad, directeur.

De la Fédération des producteurs d'œufs de consommation du Québec:

M. Ovila Lebel, président;
M. Claude Bernard, vice-président;
M^e Bernard Bastien, conseiller juridique;
M. F. Dagenais, économiste.

De l'Office de commercialisation des œufs du Nouveau-Brunswick:

M. Harry Law, président;
M. Arnold MacLeod, vice-président;
M. John R. Crouse, secrétaire-directeur;
M. Burris Coburn, directeur.

De l'Office de commercialisation des poulettes et des œufs de la Nouvelle-Écosse:

M. Robert Rhodenizer, président;
M. John Eyking, représentant à l'OCCO;
M. Stuart Allaby, surintendant de la volaille.

De l'Office de commercialisation des produits avicoles de l'Île-du-Prince-Édouard:

M. Bert Haneveld, président;
M. J. M. Sandham, secrétaire.

De l'Office de commercialisation des œufs de Terre-Neuve:

M. F. W. Wells, président;
M. M. F. Dicks, directeur.

De la Fédération canadienne de l'agriculture:

M. Charles Munro, président;
M. D. Lea, vice-président (Alberta);
M. D. Kirk, secrétaire administratif.

De la Fédération de l'agriculture de l'Ontario:

M. G. Hill, président.

De la Fédération de l'agriculture de la Saskatchewan:

M. Glen Flaten, président.

De la Fédération de l'agriculture de l'Île-du-Prince-Édouard:

M. L. McIsaac, président.

De la Fédération de l'agriculture de la Colombie-Britannique:

M. R. Reynolds, président.

De la Fédération de l'agriculture de la Nouvelle-Écosse:
M. H. Fuller, membre.

De l'Association canadienne des consommateurs:
M^{me} W. A. Brechin, ancien président;
M. M. J. O'Grady, président.

Du Conseil canadien de la volaille et des œufs:
M. P. R. Wiens, vice-président;
M. M. Rubenstein, directeur.

De l'Organisation nationale de lutte contre la pauvreté:
M^{me} Marjorie Hartling, directeur administratif.

De l'Université de la Colombie-Britannique:
M. J. D. Forbes, professeur agrégé, faculté de Commerce.

Les organismes suivants ont présenté des mémoires au Comité:

Christian Farmers Federation of Ontario

Le Comité de réforme de la commercialisation des œufs en Ontario.

L'Association des producteurs d'œufs du Québec.

M. William T. Burrows, éleveur.

Le Comité tient à remercier M. Frank Swedlove du Service de recherches de la Bibliothèque du Parlement ainsi que tous ceux qui ont aidé le Comité dans la préparation de son rapport.

Le Comité tient à remercier tout spécialement les interprètes et les traducteurs, notamment pour la traduction du nombre volumineux de documents présentés au Comité.

INTRODUCTION

1. Il est important de signaler que, de tous les témoins qui ont comparu devant le Comité, il n'y en a pas un seul qui ait proposé la liquidation effective de l'OCCO ou du Plan national. Ils ont plutôt exprimé certaines inquiétudes ou présenté des recommandations dont le but est de rendre l'OCCO et le PLAN plus efficaces.

2. Le Comité croit que la portée de ces recommandations dépassera la commercialisation des œufs au Canada puisque beaucoup des principes décrits dans le présent rapport pourraient s'appliquer à d'autres offices de commercialisation créés conformément à la Loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme.

3. Par ce rapport, le Comité reconnaît le statut spécial des commissions et offices de commercialisation du Canada et insiste auprès de ceux-ci et de l'autorité à laquelle ils font rapport sur la nécessité d'appliquer leurs programmes fondamentaux de façon à garantir de justes recettes aux producteurs de matières premières et, en même temps, de garantir aux consommateurs un approvisionnement suffisant à des prix raisonnables.

4. Le Comité spécial de la commercialisation des œufs affirme qu'il faut adopter une conception ordonnée et nationale de la commercialisation des œufs au Canada.

Au sujet de la «responsabilité ministérielle»

Le Comité reconnaît entièrement le principe de la responsabilité ministérielle qui est d'importance fondamentale dans le système parlementaire britannique et adresse donc toutes ses observations et recommandations au ministre de l'Agriculture pour étude, si elles ont une portée directe sur le fonctionnement du Conseil de commercialisation des produits de ferme, de l'OCCO, des offices provinciaux, des gouvernements provinciaux et d'autres ministères du gouvernement du Canada.

Les attributions de notre Comité spécial sont assez précises, exigeant que nous fassions enquête sur le fonctionnement de l'Office canadien de commercialisation des œufs et sur la façon dont les autorités assument leurs responsabilités en ce qui a trait à ce fonctionnement, et que nous fassions des recommandations à ce sujet. Le Comité considère donc que ses attributions sont d'une nature très précise, et exigent la formulation d'observations et de recommandations concernant ces organismes particuliers.

Le Comité reconnaît aussi que le ministre de l'Agriculture n'a pas de contrôle direct sur le fonctionnement de l'Office canadien de commercialisation des œufs. L'Office s'est vu imposer par le Parlement l'obligation de faire rapport directement par l'entremise du Conseil de commercialisation des produits de ferme. Celui-ci, à son tour, a la responsabilité et l'obligation de faire rapport au Parlement par l'entremise du ministre de l'Agriculture. La Loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme, adoptée par le gouvernement, ne prévoit pas que le ministre de l'Agriculture ait la responsabilité directe du fonctionnement journalier du Conseil de commercialisation des produits de ferme. Cette responsabilité incombe d'abord à la direction du Conseil lui-même.

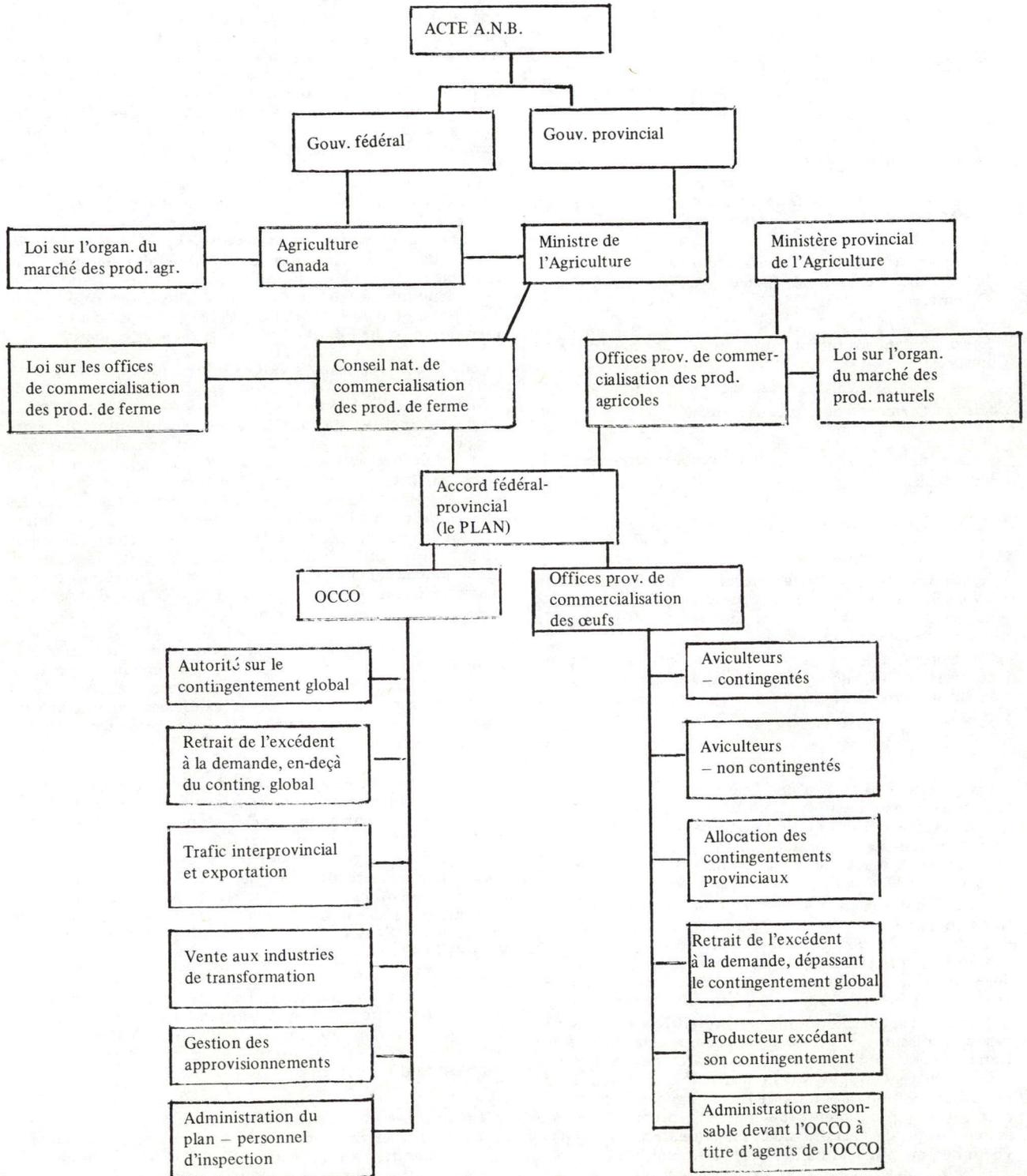
Toute la question de la «responsabilité ministérielle» s'appliquerait aussi aux ministres provinciaux de l'Agriculture d'une manière encore plus directe, à cause de la relation directe qui existe entre les offices provinciaux de commercialisation de denrées et leurs ministres provinciaux respectifs.

En ce qui concerne le PLAN de commercialisation des œufs, il est important de se rappeler que ce PLAN constitue un accord fédéral-provincial, dont le ministre fédéral de l'Agriculture et les ministres de l'Agriculture des provinces sont des signataires, de même que les offices provinciaux de commercialisation de denrées et le Conseil de commercialisation des produits de ferme. Il en résulte que le ministre fédéral de l'Agriculture n'est pas fondé de modifier le PLAN de lui-même afin d'en corriger les défauts ou d'y pallier.

Le Comité remarque qu'en vertu de l'article 7E de la Loi sur les Offices de commercialisation des produits de ferme, le Conseil national de commercialisation des produits de ferme a le pouvoir d'approuver et d'annuler toute ordonnance et tout règlement de l'OCCO.

Le ministère de l'Agriculture, par l'intermédiaire du gouverneur en conseil, peut également, en vertu de l'article 18(2C) modifier les modalités d'un PLAN de commercialisation qu'un office a le pouvoir d'exécuter ou retirer l'un quelconque des pouvoirs énumérés à l'article 23 qui étaient auparavant conférés à l'Office.

ORGANIGRAMME DE L'OFFICE DE COMMERCIALISATION



D'un autre côté, les conseillers juridiques du Conseil national de commercialisation des produits de ferme ont donné au Comité des témoignages selon lesquels il n'était pas possible au ministre ou à l'Office de prendre des mesures unilatérales.

Le Comité remarque, cependant, que l'intervention arbitraire du ministre ou de l'Office afin d'ajuster les modalités de l'accord pourrait être extrêmement nuisible pour «le PLAN» lui-même. Un redressement du «PLAN», s'il est nécessaire, doit être conçu en collaboration avec tous les partis en cause.

Au sujet de la portée de l'enquête du Comité

Le Comité remarque que les ministres provinciaux de l'Agriculture se sont rencontrés afin de discuter des activités de l'OCCO et ont présenté une série de recommandations le 25 novembre 1974.

Le Comité aurait souhaité inviter ces ministres à comparaître devant lui pour discuter du contenu de leur rapport. Surtout devant le fait que leurs rapports n'étaient pas unanimes mais cela fut impossible étant donné le délai très strict auquel le Comité était astreint.

Le Comité a également eu connaissance du rapport des vérificateurs. Cependant, il aurait également aimé entendre de la bouche même des vérificateurs de l'OCCO l'exposé des problèmes qu'ils ont découverts et des solutions qu'ils proposent. Il aurait également aimé avoir d'autres rencontres avec l'Office de commercialisation de la Colombie-Britannique pour connaître son point de vue sur son retrait proposé de l'OCCO. Vu la date limite du 16 décembre 1974 fixée pour la présentation du rapport du Comité, ce fut impossible.

En outre, il ne faut pas oublier, compte tenu de l'expiration de son mandat le 16 décembre 1974, que le Comité même ne pourra pas surveiller la mise en application de ses recommandations. Le Comité fait donc la recommandation fondamentale, intéressant l'ensemble de l'administration de la commercialisation des œufs au Canada, à savoir qu'il est essentiel que le Conseil national de commercialisation des produits de ferme revoie les nouvelles procédures révisées de l'OCCO au plus tard à la fin de mars 1975 et fasse rapport au ministre de l'Agriculture et au public de ses conclusions et de toute recommandation possible visant à améliorer la mise en marché des œufs au Canada.

Il est également suggéré que le ministre de l'Agriculture, après examen du présent rapport, étudie l'opportunité de le renvoyer au Comité permanent de la Chambre de communes de l'agriculture pour qu'il l'étudie et en fasse rapport.

Le Comité est d'avis que cette enquête ainsi que les discussions publiques qui portent sur elle retardent, si elles se poursuivent, la mise en vigueur efficace des recommandations du présent rapport. Il croit que tout délai aura des répercussions négatives sur l'OCCO et sur ses efforts en vue de résoudre ses difficultés au lieu de l'y aider.

Données concernant l'intérêt du consommateur

En formulant ces observations et recommandations, le Comité était parfaitement conscient de la responsabilité qui incombe, d'après la loi actuelle, au Conseil national de commercialisation des produits de ferme et de l'OCCO ainsi que des offices provinciaux qui est de protéger à la fois les intérêts des producteurs et des consommateurs.

Le Comité estime qu'il importe de signaler certaines des questions directement reliées aux intérêts du consommateur.

Observation C-1: le Comité reconnaît que le Conseil national de commercialisation des produits de ferme doit tenir des réunions publiques. Recommandation A-5: on propose que des réunions publiques soient tenues périodiquement.

Observation D-2 concernant le conseil consultatif de l'OCCO: on critique précisément le manque de participation constructive des consommateurs aux affaires de l'OCCO et on propose dans la recommandation B-5 des façons de remédier à cette situation.

Observation D-20: le Comité exprime son inquiétude à l'égard des obstacles éventuels au commerce interprovincial qui pourraient nuire aux consommateurs et propose (recommandation B-11) que tous ces obstacles soient éliminés.

En vue d'apporter une dimension extérieure aux délibérations du Conseil national de commercialisation des produits de ferme, le Comité propose (recommandation A-2) la nomination de trois (3) nouveaux membres au Conseil. Le Comité propose en outre, (recommandations A-3 et A-4), que le Conseil adopte comme politique d'être comptable de ses actes devant le public.

Recommandation B-1: le Comité recommande la nomination de deux (2) nouveaux membres à l'office fédéral afin d'apporter une dimension nationale à ses délibérations ce qui à notre avis servirait les intérêts à la fois des producteurs et du public en général.

Recommandation B-9: le Comité recommande que l'OCCO réexamine la possibilité de vendre les œufs aux consommateurs à un prix spécial.

A la recommandation C-11, le Comité recommande un système de date codée pour tous les œufs en coquilles afin de garantir la fraîcheur des œufs sur le marché de consommation.

A la recommandation D-3 qui traite de la mise en vigueur des contingents, nous croyons qu'il est dans l'intérêt du consommateur d'éliminer la circonvolution du système.

A la recommandation E-1 et E-2, le Comité reconnaît le besoin de mettre au point une politique convenable du coût de la production et de la fixation des prix qui serait ouverte à l'examen public.

A la recommandation H-4, le Comité propose un système d'identification des œufs importés afin d'assurer que le consommateur connaîtra le pays d'origine des produits qu'il achète.

Les recommandations concernant les politiques de fixation des prix d'intervention provinciale, telles qu'exposées à la recommandation E-3 et E-4 sont conçues de façon à assurer que les politiques de fixation des prix resteront liées au coût de la production et à un bénéfice raisonnable de façon que le consommateur soit assuré qu'on ne lui demandera pas de payer n'importe quel prix que le marché est en mesure de prendre.

La recommandation H-2 concernant les contrôles des importations et des exportations, aura également des répercussions sur le consommateur en ce sens qu'en vertu de cette formule, il sera assuré d'un approvisionnement et de prix raisonnables qui ne fluctueront pas en fonction des prix des œufs aux États-Unis.

A) Observations générales

Le Comité observe:

1) Que l'Accord fédéral-provincial de commercialisation des œufs a été mis en application pendant une période de crise où la production et la commercialisation des œufs au Canada étaient dans une situation désastreuse.

2) Que l'Office canadien de commercialisation des œufs ouvrait la voie dans l'application d'un PLAN national de commercialisation des œufs et a fait œuvre de pionnier.

3) Que l'application de l'Accord fédéral-provincial, connu généralement sous le nom de «PLAN», s'est faite dans les conditions chaotiques du marché à ce moment-là, sans préparation adéquate ni personnel expérimenté.

4) Que les signataires* de l'Accord fédéral-provincial n'ont pas, à divers degrés, honoré leurs obligations à l'égard de l'application du PLAN national. Pour beaucoup d'entre eux, le PLAN était une occasion de servir au maximum leurs intérêts particuliers.

5) Que le Comité reconnaît que l'OCCO a hérité, à sa création, de conditions de surproduction dues à l'action des provinces dans le but d'augmenter la production en vue de l'établissement de quotas, mais qu'il n'a pas rectifié la situation assez vite.

6) Que par un changement de politique de l'OCCO, l'Office a assumé la responsabilité des œufs déjà entreposés dans les provinces et auxquels se sont ultérieurement ajoutés les œufs excédentaires de l'OCCO au moment de leur retrait du marché.

B) Observations concernant l'accord fédéral-provincial de commercialisation des œufs (le PLAN)

1) Le Comité pense que les signataires de l'Accord fédéral-provincial ne se sont pas pleinement rendus compte de la portée à court terme ni des conséquences à long terme, au niveau régional, de leurs premiers engagements. Ils n'ont pas, non plus, compris le degré d'autodiscipline que nécessitait le PLAN national.

2) Le Comité conclut, suite à son enquête, qu'il y a motif de croire que certains signataires de l'Accord fédéral-provincial se sont trop préoccupés des intérêts provinciaux au détriment des aspects nationaux.

3) Le Comité observe que le PLAN ne renferme aucune disposition prévoyant des consultations suffisantes sur la question des contrôles à l'importation et à l'exportation et de leurs conséquences sur le PLAN.

C) Observations concernant le Conseil national de commercialisation des produits de ferme

1) Que le Conseil national de commercialisation des produits de ferme n'a pas réussi à découvrir ni à appliquer avec succès les moyens de garantir que les actions de l'OCCO soient pleinement conformes à l'esprit du PLAN de commercialisation des œufs et de la Loi sur le Conseil national de commercialisation des produits de ferme.

2) Que le Conseil national de commercialisation des produits de ferme, à la lueur des difficultés de fonctionnement reconnues de l'OCCO, aurait dû réunir plus tôt les organismes et offices provinciaux en cause afin d'exposer en détail les difficultés existantes et possibles pour les aider à trouver les solutions susceptibles de résoudre les problèmes de l'OCCO.

3) De l'avis du Comité, le Conseil aurait dû tenir les audiences publiques autorisées par la Loi lorsque les difficultés de commercialisation des œufs sont devenues une question d'intérêt public.

D) Observations concernant l'Office canadien de commercialisation des œufs (OCCO)

1) Que le Conseil d'administration de l'OCCO, composé exclusivement de représentants des offices provinciaux de commercialisation a eu des difficultés à fonctionner dans une optique nationale. Ses intérêts particuliers se situaient surtout au niveau provincial; ce qui a rendu difficile, sinon impossible, la conclusion d'un accord national et à plus forte raison, l'application du PLAN.

2) Le Comité est d'avis que l'OCCO n'a pas tenu suffisamment compte dans ses délibérations des intérêts des consommateurs et du public au niveau de la commercialisation nationale comme le prouve 1) la création tardive du comité consultatif, 2) la consultation inefficace entre l'OCCO et le comité consultatif relativement à leur mandat et à leurs méthodes de travail.

3) L'OCCO n'a ni appliqué le système des allocations provinciales, ni veillé à son exécution de façon à pouvoir distinguer entre les allocations au sein d'une province et les allocations à l'extérieur de la province.

4) Que lorsque l'OCCO a assumé la responsabilité pour les œufs entreposés par les autorités provinciales, elle n'a pas fait une inspection suffisante à ce moment-là. Une quantité supplémentaire d'œufs a été ensuite entreposée directement par l'OCCO et le Comité est d'avis que l'Office n'a pas inspecté suffisamment et régulièrement ces installations. En outre, on n'a pas pris les mesures qui s'imposaient afin de faire une rotation des stocks de façon qu'ils soient constamment frais. Tous ces problèmes ont abouti à cette perte d'œufs qui a défrayé la chronique.

*Voir Appendice «A» pour la liste des signataires.

5) Qu'un effondrement du marché des œufs aux États-Unis en mars 1974, pendant une période de surproduction au Canada a donné lieu à des importations accélérées d'œufs à meilleur marché. Ces circonstances, ainsi qu'une pénurie d'entrepôts, ont contribué à rendre le programme d'enlèvement des surplus extrêmement difficile à diriger.

6) Que la décision de l'OCCO de retenir les œufs dans les entrepôts plutôt que de les vendre à l'industrie de transformation à un prix inférieur, afin de réduire le fardeau financier des producteurs, constitue une erreur de jugement. L'industrie de transformation s'étant rendue compte de la quantité élevée des surplus a attendu que les prix baissent. Les retards qui s'ensuivirent ont également contribué à la perte des œufs.

7) Que la question de l'exportation des œufs vers l'Autriche, dont on a beaucoup parlé, était trop simplifiée et que l'OCCO, à la lumière des circonstances inusitées et les conditions d'une vente possible, a agi en l'occurrence conformément aux bonnes pratiques commerciales.

8) Que l'OCCO a accepté les chiffres représentant le coût de production fondé sur une formule qui ne faisait pas clairement la distinction entre le «coût» et les «prix», et que ces chiffres convenaient davantage à la détermination du prix qu'à celle du coût de production.

9) Que l'OCCO a travaillé dans le vague au regard des conséquences qu'aurait sur son programme le contrôle des importations et des exportations sur lequel elle n'avait aucune autorité rendant ainsi les problèmes de l'OCCO beaucoup plus difficiles à résoudre.

10) Le Comité remarque que la quantité considérable d'œufs importés au Canada pendant la période de surproduction a aggravé notre problème des surplus.

11) Dans certaines provinces, les œufs excédentaires au contingentement d'un producteur en particulier mais en-deça du quota de la province ont été retirés du marché au plein prix d'intervention par l'OCCO, ce qui a financièrement avantagé les offices de commercialisation provinciaux directement aux dépens de l'OCCO et indirectement à ceux des producteurs.

12) Le Comité est convaincu que les offices provinciaux de commercialisation des œufs et les producteurs ont tous eu des occasions de contourner le plan et qu'ils en ont profité.

13) A cause de la mauvaise application du contrôle des contingentements, les redevances ont été injustement réparties entre les producteurs puisque ceux qui ont respecté leur contingentement ont dû verser autant que ceux qui les ont dépassés.

14) Le non-respect de l'engagement, par les offices provinciaux, d'observer le principe national est bien évident dans le geste unilatéral posé par certains d'entre eux qui ont refusé de verser les redevances de la façon et dans les délais prescrits par l'OCCO.

15) Le Comité reconnaît que souvent les différents entre les conseils provinciaux et l'OCCO sont nés, dans une large mesure, à une mauvaise tenue des livres tant de l'OCCO que des conseils provinciaux rendant difficile, sinon impossible, de déterminer avec précisions les montants dus par chaque parti.

16) L'OCCO a aggravé ses difficultés en finançant son déficit par un prêt bancaire au lieu d'exiger des redevances raisonnables calculées en fonction de la marge insuffisante entre les prix d'achat et de vente.

17) Une gestion inefficace par l'OCCO des approvisionnements a matériellement contribué à produire des excédents incontrôlables et coûteux puisqu'il n'a pas réussi à adapter l'offre à la demande.

18) Les membres du conseil de l'OCCO n'ont pas su suivre explicitement les directives prescrites dans la Partie III de l'accord fédéral-provincial.

19) A défaut d'un contrôle convenable des contingentements provinciaux, le prix d'intervention payé pour le retrait des œufs a favorisé la surproduction.

20) Le Comité s'est alarmé en entendant les témoignages suggérant l'existence de barrières qui gênaient le commerce interprovincial des œufs. En outre, le Comité a reçu des témoignages qui laissaient entendre que les écarts prononcés entre les prix des œufs d'une province à l'autre ont en effet opposé de véritables barrières au libre commerce entre les provinces.

21) Les vérificateurs de l'OCCO, Touche, Ross et Compagnie ont indiqué dans leur rapport sur les états financiers se terminant le 30 juin 1974 que:

«Attendu que nous n'avons pas pu vérifier les redevances en matière de production d'œufs, le coût du programme d'enlèvement des excédents d'œufs et le stock, et à cause des incertitudes qui résultent de la situation financière de l'Office, nous ne formulons pas d'opinion sur les états financiers afférents pour la période de six mois qui se termine le 30 juin 1974».

Le Comité trouve que l'OCCO a fait preuve de négligence dans ses procédures administratives qui ont permis l'existence de conditions qui ont ôté au vérificateur toute possibilité de vérifier les états.

En outre, Touche, Ross et Compagnie, dans leur lettre du 6 décembre 1974, adressée au greffier de notre Comité, ont transmis des exemplaires de lettres datées du 10 mai 1974 qu'ils ont fait parvenir à l'OCCO et du 24 octobre 1974, qui traitent de ce problème et dans lesquelles l'ampleur des difficultés auxquelles ils se sont heurtés dans l'accomplissement de la vérification des comptes est exposé plus en détail. Des exemplaires de ce document sont annexés en appendice «B» au présent rapport.

E) Remarques sur les sociétés de transformation

1) Le Comité note certains témoignages indiquant l'intensité de la concentration de la propriété et du contrôle dans l'industrie de transformation.

2) Il a été déclaré devant le Comité que lorsque la production est devenue excédentaire au Canada, l'industrie de transformation a cessé d'acheter des œufs de transformation dans l'espoir d'en faire baisser le prix; ce geste, joint aux mesures énumérées à D) 6), prises par l'OCCO, a contribué pour une part à la destruction des œufs.

Recommandations

Le Comité propose qu'on étudie l'opportunité de mettre en pratique les recommandations suivantes:

A) *Recommandations concernant le Conseil national de commercialisation des produits de ferme*

1) Que le Conseil national de commercialisation des produits de ferme assume d'une manière plus active ses responsabilités de supervision du fonctionnement de l'OCCO et l'application des dispositions de la Loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme de sorte qu'il soit bien établi que l'esprit de la Loi est réellement appliqué à tous les niveaux.

2) La Loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme prévoit un maximum de neuf (9) membres; dont la moitié doivent être des producteurs. Actuellement, le Conseil est composé de cinq (5) membres qui sont tous orientés vers la production. Le Comité recommande la nomination immédiate d'au moins trois (3) autres membres qui représenteraient le commerce, la main-d'œuvre et les consommateurs.

3) La loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme stipule que le Conseil aura la double responsabilité d'assurer que le meilleur intérêt du producteur et du consommateur est pris en considération au cours des délibérations. Le Comité est d'avis que le Conseil ne s'est pas suffisamment inquiété de ses responsabilités. Nous recommandons donc que le Conseil poursuive cette double tâche.

4) Comme la responsabilité envers le public est, de l'avis du Comité, un aspect important du fonctionnement du Conseil, nous recommandons, qu'autant que possible, toutes ses délibérations et activités soient ouvertes au public et que les questions de fond traitées avec l'OCCO soient entièrement rendues publiques. Le Comité recommande que le Conseil publie un rapport mensuel de ses activités.

5) La Loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme stipule que des séances publiques peuvent être tenues périodiquement sur des sujets d'intérêt public relevant de la compétence du Conseil. Le Comité croit, après examen rétrospectif, qu'il aurait été avisé de tenir des séances publiques sur la commercialisation des œufs au Canada, au moment où les difficultés que posait ce problème sont devenues publiques. Le Comité recommande qu'à l'avenir, le Conseil tienne des séances publiques sur ses activités dans les domaines d'intérêt public évident.

6) Le Comité recommande au Conseil de convoquer, au moins tous les ans, une réunion de tous les signataires de l'Accord fédéral-provincial, et des autres partis directement intéressés. A cette réunion, les progrès et les réalisations accomplis seraient étudiés et les points d'inquiétude pour l'industrie seraient entièrement dévoilés de façon à éviter de sérieux problèmes à venir. Ce moyen devrait aider à obtenir un consensus de sorte que le

PLAN fonctionne de façon appropriée et que l'intérêt légitime, tant du producteur que du consommateur, soit bien servi.

7) Étant donné la responsabilité du Conseil de fonctionner en vertu des dispositions de la loi et de superviser la mise en application du PLAN, il est impératif que le Conseil revise tant la loi que le PLAN lui-même de façon à assurer qu'il détient des pouvoirs clairs et suffisants pour assumer la responsabilité qui lui est dévolue par le Parlement et que, advenant des conflits, il fasse des recommandations précises sur les changements nécessaires au ministre fédéral de l'Agriculture. Le Comité considère qu'il incombe au ministre fédéral de l'Agriculture d'encourager les organismes intéressés à adopter les changements appropriés concernant la Loi ou le PLAN.

8) Le Comité recommande que le Conseil national de commercialisation des produits de ferme tienne une réunion mixte avec l'OCCO tous les trois mois, afin de revoir les activités de l'OCCO et de l'aider à remplir ses tâches statutaires et que de telles réunions fassent l'objet de procès-verbaux.

B) *Recommandations générales concernant l'Office canadien de commercialisation des œufs*

1) Le Comité s'est rendu compte qu'une difficulté inhérente provenait de la composition du conseil d'administration actuel, formé exclusivement de fonctionnaires désignés par les offices provinciaux. C'est pourquoi le Comité recommande qu'en plus des dix fonctionnaires désignés par les offices provinciaux, le conseil soit agrandi en ajoutant deux fonctionnaires supplémentaires du gouvernement fédéral désignés par le gouverneur en conseil. Le Comité est d'avis que l'un d'eux assume à plein temps la présidence de façon à donner une perspective nationale aux activités de l'OCCO.

2) Le Comité est tout à fait conscient que le fait d'imposer à l'OCCO un président de l'extérieur créerait d'énormes difficultés. C'est pourquoi nous estimons essentiel que le choix du président soit précédé de nombreuses consultations entre le ministre fédéral de l'Agriculture et le conseil d'administration de l'OCCO afin de garantir aux partis en cause que le président jouira de la confiance indispensable de ce conseil pour qu'il puisse s'acquitter pleinement de ses lourdes responsabilités.

Après étude de la loi et de l'accord, le Comité est convaincu que l'un des deux membres nommés par le gouvernement fédéral pourra être porté à la présidence pourvu qu'une entente intervienne entre les partis en cause sur la politique fondamentale à suivre.

Le Comité reconnaît que le président devra jouir de la confiance du conseil tout le temps qu'il occupera ses fonctions.

3) Le Comité recommande qu'on donne une forme exacte à la méthode d'échange des rapports entre

l'OCCO et le Conseil afin que l'OCCO présente au Conseil au moins un rapport mensuel ayant trait à ses activités et indiquant des difficultés existantes ou possibles.

Le Comité recommande de plus que l'Office transmette au Conseil un rapport mensuel de ses activités qui sera publié par le Conseil.

4) Les comptes rendus de toutes les réunions de l'OCCO et les documents connexes devraient être distribués à tous les autres participants du PLAN.

5) L'accord fédéral-provincial prévoit la création d'un comité consultatif se composant de membres représentant les intérêts des producteurs, des consommateurs, du commerce et du public en général. Le Comité constate qu'un tel comité consultatif a été établi, mais d'après lui, on ne lui a pas donné d'attributions précises, de facilités de dotation en personnel ou une participation importante. Le Comité recommande qu'on prenne des mesures pour remédier à cette situation afin que le conseil d'administration de l'OCCO profite de la contribution importante d'un tel comité.

D'après le Comité, toutes les questions de politique dont traite l'OCCO devraient comme de raison être soumises au comité consultatif afin qu'il ait la possibilité de réviser de telles décisions et de faire rapport de ses conclusions à l'OCCO et au Conseil de commercialisation des produits de ferme. De cette façon, le comité consultatif jouerait un rôle efficace et important. Cette dernière recommandation vise non pas à donner au comité consultatif le contrôle des prises de décision, mais à assurer que ses opinions sont présentées de façon appropriée.

6) Le Comité recommande que l'OCCO prenne sans délai des mesures en vue de chercher et de nommer un directeur général possédant la compétence nécessaire afin d'assurer la gestion quotidienne de ses activités et d'engager un personnel qualifié en matière de commercialisation, afin de porter au maximum ses moyens en vue d'assurer la vente des œufs de façon cohérente au Canada et à l'étranger.

7) Le Comité recommande qu'afin de parer à l'avenir aux problèmes que suscitent les désaccords entre les partis signataires de l'Accord, l'Office prenne sans délai l'initiative d'élaborer des règlements et d'établir des procédures en matière de rapport, de consultation et en vue de la discussion des problèmes. Ces procédures sont essentielles pour résoudre les difficultés qui se sont posées ou qui sont susceptibles d'apparaître.

8) Le Comité recommande que les producteurs-vendeurs intégrés soient soumis à un régime d'inspection plus rigoureux que celui appliqué jusqu'à ce jour. Le Comité recommande d'autre part d'encourager les gouvernements provinciaux à prévoir des sanctions plus sévères telles que la saisie du produit afin d'empêcher toute entorse au système national de commercialisation.

9) Le Comité recommande que l'OCCO poursuive l'étude de son programme visant à mettre les excédents d'œufs à la disposition des personnes défavorisées à des conditions plus avantageuses.

10) Pour préserver le libre échange interprovincial, l'OCCO devrait recevoir et examiner toutes accusations d'entrave au libre mouvement interprovincial des œufs et de *dumping*. On serait tenu de faire rapport de toutes ces plaintes au Conseil national de commercialisation des produits de ferme, même si l'OCCO n'a pas établi qu'elles sont justifiées, qui prendrait les mesures qu'il jugerait nécessaires, y compris la convocation des partis intéressés en vue de discuter la teneur du rapport qu'il soumettrait ensuite au ministère fédéral de la Justice.

11) Le Comité recommande que l'OCCO et ses vérificateurs, MM. Touche, Ross et Cie étudient ensemble leurs méthodes de comptabilité et de contrôle à la lueur des recommandations du présent rapport touchant la politique à suivre de façon que ces méthodes répondent aux exigences des comptables, que leurs bilans puissent faire, à l'avenir, l'objet d'une vérification approfondie et que le public ait la certitude qu'ils reflètent fidèlement la situation.

Il est évident, en outre, que les méthodes comptables de l'OCCO et de ses offices provinciaux doivent se conformer à certaines règles et il faudra donc modifier à cet égard les méthodes de comptabilité et de contrôle au niveau provincial pour les harmoniser avec le nouveau système adopté par l'OCCO.

12) Le Comité recommande que l'OCCO adopte une politique de stockage des œufs par roulement de façon à s'assurer que les stocks soient frais et recommande d'autre part que les œufs ne soient pas stockés plus de trois semaines. Les œufs stockés plus longtemps devraient être remis sur le marché des œufs cassés par les canaux normaux de commercialisation ou par vente aux enchères ou, le cas échéant, que l'OCCO les casse lui-même.

13) Que l'OCCO étudie la possibilité d'adopter de nouvelles techniques d'emballage et de commercialisation afin de profiter de toutes les ressources du marché d'exportation.

C) Recommandations concernant la gestion de l'offre

1) Une des grandes difficultés dans la réalisation d'une gestion satisfaisante de l'offre s'est posée à la suite de l'allocation d'une part provinciale en matière de production d'œufs et la répartition de cette part à l'intérieur de chaque province.

Le Comité recommande le maintien de la formule qui prévoit une part provinciale mais qu'elle soit rajustée périodiquement en fonction des stocks et de la demande des consommateurs.

2) Le Comité recommande l'application de la proposition des ministres de l'Agriculture qui préconisent que les autorités provinciales chargent l'OCCO d'assurer l'application des règlements en matière de contingentement.

3) Le Comité est d'avis qu'il est difficile, voire impossible, que l'OCCO applique efficacement des programmes de gestion des approvisionnements sans l'aide d'une politique cohérente de contrôle des importations et des exportations du Canada avec l'étranger, afin de pouvoir régler la production des œufs au Canada pour tenir compte de ce contrôle.

Le Comité croit qu'une gestion efficace des approvisionnements exige avant tout l'adoption d'une politique permanente dont on précisera les effets à l'OCCO pour qu'il en tienne compte dans ses décisions touchant la gestion des approvisionnements.

4) L'OCCO devrait effectuer une étude approfondie de l'établissement d'un contingent national global et adopter une formule qui permettrait de rajuster facilement ce contingent, de temps à autre, en vue de faire face aux exigences futures du marché.

5) Que l'allocation provinciale devrait être automatiquement et proportionnellement rajustée de façon à refléter la révision de l'ensemble des contingents nationaux.

6) Que des mesures soient prises pour éliminer la circonvension des contingents en assurant que les offices provinciaux ne reçoivent pas de paiements à un prix d'intervention pour les œufs produits en plus des contingents fixés pour les producteurs.

7) Que l'OCCO achète tous les œufs excédentaires aux contingents des producteurs à un prix d'intervention.

8) Que l'OCCO prenne des mesures pour garantir que les œufs vendus au marché d'œufs de casse soient adéquatement identifiés et contrôlés pour empêcher leurs rentrées dans le marché de consommation.

Selon le Comité, c'était la politique dans le passé, mais il n'y avait pas de garantie suffisante pour empêcher que cela se produise.

9) Que l'OCCO encourage les entreprises de transformation d'œufs séchés à agrandir leurs installations qui servent à extraire le sucre des œufs prolongeant ainsi la durée utile des œufs en poudre et en même temps, rendant notre surplus d'œufs en poudre plus adapté au marché mondial.

10) Que l'OCCO évite les méthodes coûteuses de financement des déficits qu'il employait auparavant.

11) Que l'OCCO étudie l'établissement d'une politique de codage et de timbrage des œufs en coquille pour le marché de la consommation domestique de façon à aider aux procédures d'inspection qui visent à assurer le public que seul les œufs frais sont vendus sur le marché de la consommation domestique.

12) Il conviendrait également d'étudier l'établissement d'une catégorie d'œufs de table de qualité A gros. Ces œufs devraient être vendus à un nouveau prix moyen entre le prix des œufs de table et les prix des œufs de casse.

D) Recommandations relatives à l'OCCO et à la mise en vigueur de l'allocation et des contingents

1) Que le pouvoir de mettre en vigueur les contingents soit délégué à l'OCCO conformément aux recommandations faites par les ministres de l'Agriculture.

2) Que l'OCCO étudie sérieusement d'autres mécanismes de mise en vigueur des contingents, y compris la possibilité d'établir un programme national de timbres à cette fin et que ses conclusions relatives à ce domaine de toute première importance soient rapportées au Conseil et publiées.

3) Que l'OCCO s'assure elle-même ainsi que le public que les mesures prises en ce qui a trait à la mise en vigueur des contingents ne permettent pas la circonvension du système à n'importe quel niveau.

4) Le Comité recommande qu'on étudie la possibilité d'amener plus de producteurs non réglementés dans le domaine de la production réglementée et recommande qu'un poulailler minimum réglementé contienne 100 poudeuses.

5) Que des mesures soient prises pour veiller à ce que tous les œufs produits au-dessus des contingents à la production soient mis en commun au niveau provincial et que les producteurs soient payés à un prix de recouvrement qui cadre avec la politique actuelle mais qui apparemment n'est pas suffisamment suivie à l'heure actuelle.

6) Qu'il est important que l'OCCO applique ses prélèvements de façon courante pour tenir compte des coûts réels de recouvrement de l'excédent, réduisant ainsi les besoins d'une trop grande expansion sur le plan financier et procurant ainsi aux producteurs une connaissance réaliste des coûts à court et à long terme pour le retrait des surplus d'œufs.

E) Recommandations concernant l'OCCO et la politique de fixation de prix

1) Que l'OCCO devrait établir une formule concernant le coût de production de base qui serait utilisée dans toutes les provinces. Une telle formule ne devrait pas comprendre certains éléments comme le rendement de l'investissement, mais tenir compte des éléments variables comme la provende, les poulettes et d'autres prix fluctuants. Elle devrait se fonder sur une unité de production efficace afin que tous les stimulants éventuels contribuent à atteindre l'efficacité souhaitée. Cette formule devrait être élaborée par un groupe indépendant dont les conclusions seraient publiées et, au besoin, des audiences publiques pourraient avoir lieu où les intéressés présenteraient, au besoin, des instances.

2) A partir de la formule susmentionnée, l'OCCO devrait alors fixer les coûts de production provinciaux en appliquant la formule à chacune des provinces et cette méthode serait rajustée mensuellement pour refléter les variations des coûts fluctuants.

3) L'OCCO devrait établir une formule provinciale de fixation des prix en fonction des coûts provinciaux de la production individuelle plus un rendement raisonnable aux producteurs, fixé à l'unanimité. Un tel prix ne devrait pas être soumis aux pressions du marché extérieur, pour ne pas changer du tout au tout les prix au producteur et au consommateur, à moins que les coûts ne justifient ces fluctuations. Pareille méthode garantirait des prix raisonnables aux consommateurs et un rendement équitable aux producteurs.

Le Comité reconnaît que l'application de cette proposition ne va pas sans certaines difficultés du fait qu'elle ne prévoit pas un avantage économique suffisant ni de quoi justifier le mouvement interprovincial des œufs.

Dans ce cas, l'OCCO devra peut-être rajuster la formule provinciale de fixation des prix, de façon à encourager par une incitation économique efficace, le mouvement interprovincial des œufs et appliquer ainsi cette proposition. A défaut, l'OCCO devra assumer les frais de transport s'il veut que les régions qui abondent en œufs envoient leurs excédents vers celles qui en manquent.

4) L'OCCO devrait établir un nouveau prix d'intervention provincial inférieur d'au moins 2c. la douzaine à celui qui est fixé par la formule provinciale de fixation des prix, assurant ainsi au producteur un revenu raisonnable pour tous les œufs de son contingentement.

5) Que l'OCCO devra retirer du marché au prix d'intervention tous les œufs excédentaires ou compris dans le contingentement du producteur.

F) *Recommandation concernant l'OCCO et une première et dernière politique de paiement*

1) Le rapport du Comité fait état du principe voulant que les producteurs touchent le plein prix de leurs œufs au moment de la commercialisation, et que les pertes subies par les offices provinciaux et l'Office national soient recouvrées des producteurs sous forme de redevance. Le Comité estime qu'il pourrait être très avantageux de modifier toute cette notion et d'instaurer un régime où les producteurs toucheraient un versement initial au moins équivalent au coût de production, au moment de la livraison des œufs au marché et qu'un paiement final leur soit versé sur l'augmentation accumulée entre le versement du paiement initial et celui du prix final de recouvrement.

G) *Recommandations concernant la transformation et l'industrie de la transformation*

1) Le Comité recommande que le ministère fédéral de l'Agriculture et l'OCCO étudient la capacité de transformation des œufs au Canada afin de prendre, au besoin, des mesures pour encourager l'aménagement de nouvelles usines et accélérer la consommation nationale et l'exportation des œufs transformés. Cette recommandation est particulièrement indiquée vu le désir manifesté par le gouvernement d'assurer de l'aide à un monde en proie à une pénurie de protéines. Une telle étude pourrait donner lieu à une concurrence plus serrée au sein de l'industrie de transformation.

2) Des témoins ont rapporté que certaines entreprises de transformation, surtout les petites entreprises régionales, ne parvenaient pas à s'approvisionner en œufs. Le Comité estime que l'OCCO doit à tout prix collaborer étroitement avec toutes les entreprises de transformation pour leur garantir un approvisionnement constant et suffisant.

H) *Recommandations concernant le gouvernement du Canada*

1) Que le gouvernement du Canada étudie la possibilité de conclure un accord fédéral-provincial où 50 p. 100 des frais de retrait des œufs de contingentements des producteurs seraient partagés également par les deux niveaux de gouvernement. Un tel appui financier aux opérations de l'OCCO fournirait, de l'avis du Comité, le stimulant nécessaire pour mener à bien le régime de commercialisation national.

2) Que le gouvernement canadien adopte une politique soutenue en matière de licences d'importation et d'exportation se fondant sur une base quantitative mensuelle pour les cinq dernières années, comme le prévoit l'accord du GATT et que les politiques actuelles de prix de référence soient supprimées.

3) Que le ministère de l'Agriculture étudie la possibilité d'adapter sa politique de mise en application de la Loi sur l'organisation du marché des produits agricoles aux secteurs qui sont en conflit avec l'activité de l'Office de commercialisation des œufs.

4) Le Comité recommande que l'actuelle politique d'identification du pays d'origine des œufs importés au Canada soit élargie afin que cette identification soit clairement indiquée sur tous les paquets y compris ceux qu'achète le consommateur. On supprimerait ainsi la pratique consistant à acheter des œufs en masse, à les réemballer dans des boîtes canadiennes, si bien que le consommateur ne peut distinguer les œufs importés des œufs produits au pays.

5) Que le gouvernement du Canada étudie l'opportunité de créer une usine de transformation des œufs afin de fournir des œufs transformés à la Banque alimentaire mondiale dans le cadre des engagements pris par le Canada envers les affamés du monde.

6) Que le ministre de l'Agriculture encourage immédiatement une réunion avec le Conseil national de commercialisation des produits de ferme et l'OCCO afin de discuter avec ces deux organismes le contenu de ce rapport et définir les moyens de mettre en application les recommandations.

7) Que les divers ministères de l'État étudient les autres recommandations du rapport présentées jusqu'ici, dans la mesure où elles relèvent de leur compétence.

APPENDICE «A»

PARTIES CONTRACTANTES À L'ACCORD FÉDÉRAL-
PROVINCIAL

Le Ministre de l'Agriculture du Canada	Nova Scotia Marketing Board
Le Ministre des Mines, de l'Agriculture et des Ressources de Terre-Neuve	Natural Products Control Board of New Brunswick
Le Ministre de l'Agriculture et des Forêts de l'Île-du-Prince-Édouard	Régie des marchés agricoles du Québec
Le Ministre de l'Agriculture et de la Commercialisation de la Nouvelle-Écosse	The Farm Products Marketing Board of Ontario
Le Ministre de l'Agriculture et de l'Aménagement rural du Nouveau-Brunswick	The Manitoba Marketing Board
Le Ministre de l'Agriculture et de la Colonisation du Québec	Natural Products Marketing Council for Saskatchewan
Le Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation de l'Ontario	Alberta Agricultural Products Marketing Council
Le Ministre de l'Agriculture du Manitoba	The British Columbia Marketing Board
Le Ministre de l'Agriculture de la Saskatchewan	Newfoundland Egg Marketing Board
Le Ministre de l'Agriculture de l'Alberta	Prince Edward Island Egg Commodity Marketing Board
Le Ministre de l'Agriculture de la Colombie-Britannique	Nova Scotia Egg and Pullet Producers' Marketing Board
Le Conseil national de commercialisation des produits de ferme	New Brunswick Egg Marketing Board
Le Newfoundland Marketing Board	Fédération des Producteurs d'œufs de consommation du Québec
Prince Edward Island Marketing Board	Ontario Egg and Fowl Producers' Marketing Board
	Manitoba Egg Producers' Marketing Board
	Saskatchewan Commercial Egg Producers' Marketing Board
	Alberta Egg and Fowl Marketing Board
	British Columbia Egg Marketing Board

APPENDICE «B»

Le 6 décembre 1974

M. Richard Prigent
Greffier du Comité spécial de la commercialisation des œufs
Division des comités et de la législation privée
Pièce 620, Édifice Vanguard
Ottawa (Ontario)

Monsieur le greffier,

Un membre du Comité spécial de la commercialisation des œufs, M. Donald Mazankowski, nous a demandé de plus amples renseignements sur notre vérification de l'Office canadien de commercialisation des œufs.

Vous trouverez ci-joint une copie de nos lettres du 10 mai et du 20 octobre 1974 envoyées à l'OCCO.

En outre, M. Paul Babey, président du Conseil national de commercialisation des produits de ferme, nous a récemment posé une question. Il désirait savoir s'il était possible que les vérificateurs de l'OCCO donnent un certificat général de vérification pour l'année 1975. Nous lui avons donné un mémoire en date du 21 novembre 1974, dont vous trouverez ci-joint une copie, exposant notre opinion sur le sujet.

Veillez agréer, Monsieur le greffier, l'expression de mes sentiments distingués.

Touche, Ross & Co.

p.j.
c.c. M. Donald Mazankowski
Conseil national de commercialisation des produits de ferme
Conseil canadien de commercialisation des œufs
Herridge Tolmie et associés.

Le 10 mai 1974

Office canadien de commercialisation de oeufs
Suite 805
116, rue Albert
Ottawa (Ontario)
K1P 5G3

Messieurs,

Nous vous écrivons afin de vous exposer les problèmes auxquels nous avons fait face au cours de la vérification de l'Office canadien de commercialisation des œufs qui a entraîné notre refus de donner une opinion sur ses états financiers de 1973.

Le problème fondamental c'est que les systèmes comptables des provinces n'ont pas été établis de façon à contrôler et à recouvrer les redevances ni à tenir compte des excédents d'œufs produits, et on peut l'examiner en deux étapes.

Les redevances

1. L'ordonnance sur les redevances stipule que celles-ci doivent être payées pour *tous* les œufs produits au Canada. En pratique, les offices provinciaux de commercialisation ne tentent de recouvrer les redevances que des producteurs dont le nombre de volailles est supérieur

au minimum qui varie d'une province à l'autre. Cela pose un problème au vérificateur puisque même si la redevance est exigible sur toute la production du Canada, il reste un montant indéterminé que l'on ne pense même pas à récupérer.

Il nous semble qu'en principe l'OCCO n'attend pas de redevance des producteurs non contingentés dont le nombre de volailles est inférieur au minimum. Les divers offices provinciaux n'ont pas intenté avec persistance des poursuites judiciaires afin de recouvrer des producteurs enregistrés les redevances impayées. Si l'on doit faire des exceptions au principe énoncé dans l'ordonnance canadienne sur les redevances pour la commercialisation des œufs du 25 mai 1973 et les règlements subséquents, nous croyons qu'il vaudrait mieux y apporter des amendements afin de mieux l'accorder avec les pratiques de l'Office.

2. Certaines provinces se servent d'un système de timbres ou de sceaux pour réclamer les redevances. Cela nous pose deux problèmes:

- a) La somme remise à l'OCCO de l'achat de timbres par les producteurs; il y a donc paiement anticipé de la redevance de l'OCCO et
- b) On semble exercer très peu, sinon pas, de contrôle sur les revenus tirés de la vente des timbres de sorte qu'un vérificateur indépendant peut penser qu'ils ont tous été inscrits comme revenu.

3. Une province verse à l'OCCO une redevance calculée en fonction d'une production approximative et ne tente nullement de réajuster ses calculs selon les chiffres de production réelle.

4. Une autre province facture trimestriellement les redevances aux producteurs suivant ses dossiers indiquant l'âge et le nombre de poules de chaque producteur. Si ceux-ci acquittent la quittance, la province est heureuse de son système mais nous ignorons si les factures sont exactes. A notre avis, cela est loin d'être satisfaisant puisqu'on ne semble pas du tout réajuster la redevance sur la production réelle.

5. Une troisième province calcule ses redevances à l'OCCO à l'aide des données du ministère de l'Agriculture du Canada plus un chiffre constant. Cette formule n'assure pas l'OCCO des redevances sur toute la production véritable.

Retrait des excédents

1. Le principal problème est l'impossibilité de déterminer à partir des dossiers tenus par les provinces si les œufs excédentaires sont en-deçà du contingentement ou non. L'administration du système de contingentement n'est pas la même d'une province à l'autre; d'ailleurs, certains offices provinciaux semblent même ne pas comprendre le système de l'OCCO.

2. Certaines provinces ont acheté des œufs excédentaires à un prix équivalent aux bénéficiaires «moyens» plutôt qu'aux prix de vente courant.

3. Une province n'a pas fait la distinction entre les bénéfiques tirés du retrait des excédents en-deçà du contingentement et ceux tirés du retrait des excédents au contingentement, elle les a tout simplement réparties entre les deux catégories.

* * *

Ces points font bien ressortir les problèmes auxquels nous avons dû faire face pendant la vérification. Nous demandons qu'ils soient corrigés avant de songer à donner une opinion générale des états financiers. Il ne faut pas non plus oublier que déjà cinq mois de l'année 1974 sont passés.

En outre, la plupart des offices provinciaux ont des vérificateurs indépendants qui donnent leur opinion sur les états financiers de ceux-ci. Nous aimerions avoir l'occasion de discuter avec les divers vérificateurs des provinces du calendrier de leurs rapports et de la façon dont ils ont l'intention d'aborder la vérification pour l'année en cours. Il nous est extrêmement important de savoir à quel moment ils terminent leur vérification si nous devons attendre leur rapport avant d'entreprendre la vérification finale de fin d'année. Il semble que vous ayez l'intention, à l'avenir, de tenir votre assemblée annuelle après le 31 mars même si votre règlement 15 stipule que celle-ci doit avoir lieu dans les trois mois suivant la fin de l'année financière. Les vérificateurs provinciaux devraient disposer de suffisamment de temps pour nous remettre les renseignements dont nous avons besoin tout en nous permettant de respecter notre délai. L'OCCO pourrait-il demander tout de suite aux offices provinciaux qu'ils suggèrent à leurs vérificateurs de collaborer avec nous à cette fin?

Voilà pour l'instant nos principaux problèmes; d'autres points que nous n'avons pas encore relevés pourraient venir s'ajouter plus tard.

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

Touche, Ross et Co.

cc: Conseil national de commercialisation des produits de ferme

Le 24 octobre 1974.

Office canadien de commercialisation des œufs
Suite 805
116, rue Albert
Ottawa (Ontario)
K1P 5G3

Messieurs,

Le 10 mai 1974, nous vous avons envoyé une lettre, que vous trouverez ci-jointe, décrivant les problèmes auxquels nous avons dû faire face au cours de la vérification de l'Office canadien de commercialisation des œufs, vérification à la suite de laquelle nous avons refusé de donner une opinion sur les états financiers de 1973. Presque tous ces problèmes ont subsisté pendant la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 1974 sans compter d'autres concernant des questions de stocks.

Les redevances

Tous les points concernant les redevances, soulevés dans notre lettre du 10 mai, demeurent les mêmes à une exception près: certains offices provinciaux ont intenté des poursuites afin de recouvrer les redevances impayées par des producteurs, même si cette situation n'est pas courante.

La province du Nouveau-Brunswick n'a pas reconnu les augmentations de redevances approuvées par l'Office. Elle a continué à verser une redevance de 1¢ la douzaine. Les états financiers de l'Office du 30 juin 1974 indiquent les sommes dues par le Nouveau-Brunswick en vertu du taux autorisé et contient à cet effet une somme à percevoir contestée de \$42,823.

L'office du Manitoba ne vérifie pas la continuité numérique des rapports des producteurs. Nous, à titre de vérificateurs, ne pouvons donc pas établir si toute la production de cette province a été enregistrée ni si l'Office a reçu toutes les redevances qui lui sont dues.

Celui de la Colombie-Britannique dispose d'un service de vérification interne. Dans certains cas dont celui-ci s'est occupé, la production réelle s'est avérée supérieure à la production déclarée.

Retrait des œufs:

Notre principal problème pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre 1973 a été l'impossibilité de déterminer, à partir des registres des provinces, si les œufs excédentaires étaient en deçà des contingentements ou non. Il en a été de même pendant les six premiers mois de l'année 1974. En fait, au cours de cette période, on a classé la plupart des œufs excédentaires comme étant en deçà des contingentements; dans la cas contraire, leur nombre était minime.

La province de la Nouvelle-Écosse réclame un montant supplémentaire d'environ \$70,000 pour les œufs supplémentaires en deçà du contingentement entier pour les dix premières semaines après la réduction à 90% des quotas des provinces.

Les vérificateurs internes de l'Office qui ont vérifié celui du Manitoba en sont arrivés à la conclusion que ce dernier avait réclamé environ \$123,000 de trop à l'Office. Cette somme se divise en plusieurs postes y compris des frais de teinture dont le remboursement n'est pas autorisé par l'Office, et les bénéfiques, tirés de la vente d'œufs, qui n'avaient pas été déclarés dans la demande de remboursement du retrait des excédents présentée à l'Office. Le Manitoba a déjà acquitté \$90,000, remboursement noté dans le relevé financier de l'Office au 30 juin 1974.

La vérification de l'office du Québec par les vérificateurs internes de l'OCCO a montré qu'à plusieurs reprises celui-ci a réclamé deux fois le paiement d'une livraison au prix d'intervention, exigeant donc \$18,846 en trop. L'office du Québec a reconnu la chose et les états financiers au 30 juin 1974 ont été redressés en conséquence.

Inventaire:

A la mi-août, nous avons étudié les stocks trouvés à tous les endroits connus. Grâce aux renseignements fournis par l'Office et les entrepôts, on a ensuite ajusté ces études pour connaître la situation telle qu'elle devait être au 30 juin 1974. Les registres d'inventaire de l'Office étaient inexacts et pas à jour au moment de notre examen; nous avons donc dû avoir recours à ses dossiers pour déterminer le lieu où se trouvaient les stocks. Ces registres ne sont toujours pas à jour ni corrigés. Nous n'avons pas visité plusieurs entrepôts car l'OCCO et nous, ignorions alors leur existence.

Au cours des six premiers mois de l'année, l'office a changé le système actuel d'inventaire mais n'a pas retranscrit sur les nouvelles fiches les quantités d'œufs notées sur les anciennes. En outre, toutes les ventes d'œufs n'ont pas été enregistrées sur le Kardex. Il nous a donc été impossible de comparer notre examen de visu avec le Kardex qui s'est d'ailleurs avéré une source nullement sûre.

Nous avons été incapables de déterminer la qualité des marchandises entreposées au moment de notre visite car nous n'avons pu compter sur l'aide de suffisamment de spécialistes dans le domaine.

Nous serons heureux de discuter plus à fond de ces questions quand il vous plaira.

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

Touche, Ross & Co.

cc: L'honorable E. F. Whelan, Ministre de l'Agriculture.
Conseil national de commercialisation des produits de ferme.

Le 21 novembre 1974.

OFFICE CANADIEN DE COMMERCIALISATION DES
ŒUFS

Peut-on donner un certificat de vérification clair pour 1975?

Oui, à condition que les rectifications (énoncées ci-dessous) soient apportées dans les deux ou trois mois (au plus) suivant la date d'aujourd'hui.

Rectifications:

Voir les lettres du 10 mai et du 24 octobre 1974 ci-jointes rédigées par Touche Ross et compagnie au sujet des problèmes.

Solutions suggérées:

1. Directives claires de l'OCCO établissant des procédures uniformes que doivent suivre les offices provinciaux pour les redevances et le retrait des excédents. Il est entendu qu'à l'avenir l'OCCO n'aura pas d'inventaire.

2. Les appuyer d'une méthode quelconque de mise en application et de sanctions sévères.

3. Modifier l'ordonnance sur les redevances de façon que celles-ci soient calculées suivant une formule pratique plutôt que de les exiger pour tous les œufs produits.

4. Modifier la loi afin que l'OCCO ait le droit de contrôler le nombre de poules. Présentement, elle ne lui accorde que le contrôle de la commercialisation. En outre, toute formule, basée sur la production, servant à déterminer le prix du retrait des œufs dans chaque province doit être acceptée et respectée par les offices provinciaux.

5. Obliger les provinces à tenir un registre indiquant clairement la production en deçà et au delà du contingentement.

6. La vérification externe devrait être menée au niveau provincial à une plus grande échelle par les vérificateurs externes de l'OCCO et, mieux encore, on pourrait nommer ces derniers vérificateurs des offices provinciaux. On pourrait encore les nommer simplement co-vérificateurs.

7. Il faudrait, au moins au cours des six mois à venir, administrer et planifier de façon beaucoup plus directe afin de mieux contrôler les registres et le fonctionnement des offices. Il faudrait de préférence qu'il y ait un contrôle central fort aux domaines de responsabilité nettement définis comprenant la planification, la coordination, le contrôle, le fonctionnement et le rendement.

8. Un organisme comme l'OCCO exige un examen «maison» indépendant de la vérification elle-même afin d'émettre un certificat clair. Sinon, il est impossible d'en assurer un car cela dépend des conditions qui règnent à la fin de l'année.

Un exemplaire des procès-verbaux et des témoignages s'y rapportant (*fascicules n° 1 à 16*) est déposé.

(Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'appendice n° 30 aux Journaux)

La Chambre reprend l'étude du rappel au Règlement soulevé relativement aux termes et au contenu de la pétition présentée à la Chambre le mardi 10 décembre 1974 par l'honorable député de St. Paul's (M. Roberts);

DÉCISION DE M. L'ORATEUR

M. L'ORATEUR: A l'ordre! Si aucun autre député ne désire poursuivre cette intéressante discussion, je rappelle à la Chambre, sauf le respect que je dois aux députés compétents qui sont intervenus, qu'il ne s'agit pas de décider si la pétition est recevable ou non. Dans sa forme écrite, elle a été acceptée sans réserve, sauf en ce qui concerne l'acceptation par le greffier de la Chambre puis par le greffier des pétitions. Toute pétition dont des citoyens désirent saisir la Chambre des communes

peut être présentée par écrit, à condition que sa forme soit recevable en vertu des règles. Il n'y a à ce sujet aucune restriction relative aux pétitionnaires et aux pétitions.

Il s'agit de décider s'il faut pousser le processus un peu plus loin et permettre que la pétition soit lue. Tout député qui présente une pétition a le droit de demander qu'elle soit lue. Toutefois, avant de prendre cette décision, je dois exprimer certaines réserves à l'égard du contenu de toute pétition dont on propose la lecture, étant donné que non seulement une pétition doit être rédigée en bonne et due forme, elle doit, de plus, éviter d'exprimer une opinion à l'égard de la Chambre ou du gouvernement ou des positions prises par les députés, et chercher plutôt à redresser un grief. Les pétitions qui ont été acceptées dans le passé cherchaient à redresser un grief légitime. J'étais curieux de voir s'il convenait d'aller plus loin, compte tenu des termes mêmes que le député a mentionnés, dont certains, entre autres m'ont vivement inquiété—exprimant la consternation devant la négligence du gouvernement à agir dans cette affaire et l'opinion suivie de celle dans laquelle l'abstention du gouvernement en l'occurrence ne pourrait être justifiée.

Le deuxième paragraphe du commentaire 331 de Beuchesne se lit comme suit: «La Chambre des communes est une institution représentative. Elle ne considère que les questions qui lui sont soumises par ses membres élus. Le citoyen ordinaire n'a pas le droit de se présenter directement devant la Chambre.»

Le député de Windsor-Ouest (M. Gray) a dit qu'il n'y a rien à redire au libellé, car un député serait autorisé à s'exprimer ainsi. Mais je dirais très respectueusement au député expérimenté que c'est précisément là qu'est le problème. La Chambre des communes est une institution représentative où les représentants élus doivent exprimer des opinions ou critiquer la façon d'agir du gouvernement mais non transmettre des messages de l'extérieur par un moyen quelconque. Une pétition qui tente de présenter à la Chambre les opinions de personnes qui ne sont pas des membres élus doit être considérée conformément à une interprétation rigoureuse.

En examinant les précédents plus à fond, je signalerais aux députés la décision dont j'ai parlé tantôt, celle que l'ancien orateur, M. Lamoureux, rendait en juin 1972. A propos d'une pétition analogue, il avait invoqué les mêmes arguments et tiré la même conclusion. Il avait alors déclaré:

«A la lumière de ces observations et citations, les députés ne conviennent-ils pas qu'en autorisant l'insertion dans notre compte rendu d'allégations renfermées dans un document, on risquerait de commettre une nouvelle injustice?»

Je soutiens donc que la présidence se devait d'être très sévère. Elle ne peut recevoir une pétition que si le greffier des pétitions a jugé qu'elle était réglementaire

quant à sa formulation; il n'y a pas de restriction à cet égard. Toutefois, qu'on lui fasse franchir une autre étape et qu'on en fasse donner lecture par le greffier de la Chambre, et on lui confère une importance qui, à mon avis, nous obligerait à l'examiner et à juger si elle n'est pas rattachée de jugement et d'instances, lesquels, s'ils doivent être faits à la Chambre, devraient l'être par un député élu, et non par des gens qui signent, de façon plutôt anonyme, à la manière d'une requête.

Je soutiens donc, en toute déférence, que je dois en faire une interprétation très stricte et conclure que les termes dont on a déjà discuté constituent effectivement une critique à l'endroit d'une position adoptée par le gouvernement. Je soutiens que cela ne devrait pas se faire par voie de pétition mais plutôt dans le cadre d'un débat tenu par les députés élus à la Chambre.

M. Fortin, appuyé par M. Lambert (Bellechasse), dépose, avec la permission de la Chambre, le Bill C-369, Loi modifiant la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

M. Reid, appuyé par M. Cullen, dépose, avec la permission de la Chambre, le Bill C-370, Loi modifiant la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

M. Sharp demande la permission de déposer le bill intitulé: «Loi modifiant la Loi sur le Sénat et la Chambre des communes, la Loi sur les traitements et la Loi sur les secrétaires parlementaires».

L'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) soulève un rappel au Règlement quant à l'irrégularité de la recommandation.

DÉCISION DE M. L'ORATEUR

M. L'ORATEUR: Si les autres députés n'ont rien à ajouter sur ce sujet très intéressant, je pourrais peut-être faire quelques observations. Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a, comme à son habitude, apporté un argument fort intéressant, qu'il a développé de façon tout à fait pertinente et en se fondant sur la pratique.

Toutefois, j'éprouve quelque difficulté à cet égard, le député et d'autres de ses collègues peuvent bien le comprendre et l'admettre.

La recommandation est en soi une étape nécessaire ou une condition préalable à la présentation de ce genre de bill. En cas de différences substantielles entre la recommandation et le bill, ou si le bill comporte d'autres genres de difficultés susceptibles de remettre en question le droit du gouvernement à le présenter, elles pourront apparaître clairement lorsque le bill sera lu pour la première fois et distribué aux députés qui pourront l'étudier en détail. Toutefois, le but de la première lecture est clair: elle permet de présenter, d'imprimer et de distribuer le bill pour permettre aux députés de l'étudier. Il existe des moyens d'arrêter cette procédure et de voter contre elle le cas échéant, et je pense que les députés ne les ignorent pas. Toutefois, le fait que cela ne se produise que dans des circonstances rares et exceptionnelles montre bien que, quel que soit le contenu d'un texte législatif, et si controversé qu'il puisse être, chaque député a au moins le droit incontestable, qu'il appartienne au gouvernement ou soit un simple député, de présenter sous forme de bill son point de vue et son opinion à la Chambre. Il a aussi le droit de faire imprimer et distribuer son bill pour permettre à tous les députés de l'examiner et de l'étudier et, par conséquent, d'en discuter de manière intelligente. Cette procédure ne doit être arrêtée que pour des raisons aussi manifestes que possible.

Les motifs avancés par le député sont intéressants, clairs et faciles à comprendre. Il déclare qu'il y a une erreur dans la limite inférieure de l'indemnité de dépenses des sénateurs dont parle la recommandation du Gouverneur général. Il est certain que si le bill prêtait à controverse à propos de la limite supérieure, ce serait une toute autre histoire. Quoi qu'il en soit, l'erreur ne concerne que la limite inférieure, et incontestablement, si le bill visait à modifier ou à changer la limite inférieure, il risquerait d'y avoir des difficultés de procédure considérables tenant à la nature même du bill. Il me semble que nous devrions laisser au bill la chance d'être présenté, ce qui ne constitue nullement une approbation de principe, mais lui permet d'être présenté, imprimé et distribué de façon à ce que les députés en disposent et puissent l'étudier à loisir. Il est certain que si nous en étions à une autre étape, ce serait une autre question, mais à l'étape actuelle, sauf pour des motifs incontestables, nous ne devons pas nous opposer à la première lecture, à l'impression et à la distribution de ce bill.

Je dois donc demander à la Chambre si elle autorise maintenant le ministre à présenter le bill.

M. Sharp, appuyé par M. Drury, dépose, avec la permission de la Chambre, le Bill C-44, Loi modifiant la Loi sur le Sénat et la Chambre des communes, la Loi sur les traitements et la Loi sur les secrétaires parlementaires, qui est lu une première fois, sur division, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Le texte du message et de la recommandation du Gouverneur général, imprimé en conformité des dispositions du paragraphe (2) de l'article 62 du Règlement, au sujet du bill précité se lit ainsi:

Son Excellence le Gouverneur général recommande à la Chambre des communes une mesure

1. modifiant la Loi sur le Sénat et la Chambre des communes de façon à

a) porter de \$9,000 à \$15,000 par année le traitement du président du Sénat,

b) porter de \$9,000 & \$20,000 par année le traitement de l'Orateur de la Chambre des communes,

c) prévoir le paiement d'un traitement de \$5,000 par année au président suppléant du Sénat.

d) porter de \$6,000 à \$10,000 par année le traitement de l'Orateur suppléant de la Chambre des communes,

e) prévoir le paiement d'un traitement de \$6,000 par année au vice-président et au vice-président adjoint des comités de la Chambre des communes,

f) porter de \$18,000 à \$27,000 par année l'indemnité de session de tout membre du Sénat et de la Chambre des communes,

g) porter de \$15,000 à \$25,000 par année l'indemnité versée au chef de l'Opposition à la Chambre des communes,

h) porter de \$4,000 à \$8,000 par année l'indemnité versée à un membre de la Chambre des communes, autre que le Premier ministre ou le chef de l'Opposition, qui est le chef d'un parti dont l'effectif reconnu à la Chambre comprend au moins douze personnes,

i) porter de \$4,000 à \$6,000 par année l'indemnité versée au whip en chef du gouvernement et au whip en chef de l'Opposition à la Chambre des communes,

j) prévoir le paiement d'une indemnité supplémentaire de \$6,000 par année au leader de l'Opposition à la Chambre des communes,

k) porter de \$10,000 à \$16,000 par année l'indemnité versée au leader du gouvernement au Sénat, mais si la personne qui occupe ce poste reçoit un traitement prévu par la Loi sur les traitements, l'indemnité n'est pas payée,

l) porter de \$6,000 à \$10,000 par année l'indemnité versée au chef de l'Opposition au Sénat,

m) prévoir le paiement d'une indemnité supplémentaire de \$5,000 par année au leader suppléant du gouvernement au Sénat et d'une indemnité supplémentaire de \$4,000 par année au chef suppléant de l'Opposition au Sénat,

n) porter de \$3,000 à \$6,000 par année l'indemnité de dépenses versée aux membres du Sénat,

o) porter l'indemnité de dépenses versée aux membres de la Chambre des communes

(i) de \$8,850 à \$13,275 par année, si le membre représente une circonscription électorale figurant à l'annexe III de la Loi électorale du Canada autre que la circonscription électorale des Territoires du Nord-Ouest,

(ii) de \$9,650 à \$14,475 par année, si le membre représente la circonscription électorale des Territoires du Nord-Ouest, et

(iii) de \$8,000 à \$12,000 par année, si le membre représente une circonscription électorale qui n'est pas mentionnée au sous-alinéa (i) ou (ii),

2. modifiant la Loi sur les traitements de façon à porter de \$25,000 à \$45,000 par année le traitement du Premier ministre, à porter de \$15,000 à \$25,000 par année les traitements des ministres mentionnés à l'article 4 de la Loi, à porter de \$15,000 à \$25,000 par année le traitement de chaque ministre d'État membre du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui est à la tête d'un département d'État,

3. modifiant la Loi sur les secrétaires parlementaires de façon à porter de \$4,000 à \$6,000 par année le traitement d'un secrétaire parlementaire

et, sauf dans le cas de l'indemnité de dépenses mentionnée à l'alinéa o), prévoyant de la manière prescrite qu'un rajustement des traitements et indemnités indiqués plus haut reste en vigueur pendant toute la durée d'une législature à partir du début de la première session de chaque législature suivant la 30^e législature, et

4. prévoyant que la mesure est réputée être entrée en vigueur le 8 juillet 1974.

En conformité des dispositions du paragraphe (4) de l'article 39 du Règlement, les cinq questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, savoir:

N° 71—*M. McGrath*

1. Combien de fonctionnaires travaillent a) à Terre-Neuve, b) en Nouvelle-Écosse, c) à l'Île-du-Prince-Édouard, d) au Nouveau Brunswick?

2. Combien d'employés compte la division des services de la marine du ministère des Transports à a) St. John's, b) Halifax, c) Charlottetown, d) Saint-Jean?

3. a) Combien de bureaux régionaux compte le ministère des Transports, b) dans quelles villes sont-ils situés, c) quel bureau régional comprend Terre-Neuve?

4. Combien de ministères possèdent des bureaux à Terre-Neuve?

5. Combien de ministères ou de services situés à Terre-Neuve dépendent encore directement d'Ottawa?

6. a) Pourquoi le bureau de la Commission de la Fonction publique de St. John's a-t-il été fermé, b) quel bureau s'occupe donc de Terre-Neuve?

7. a) Combien de sociétés de la Couronne ont des bureaux à (i) Terre-Neuve (ii) Halifax, b) de quelles sociétés s'agit-il? (Document parlementaire n° 301-2/71).

N° 81—*M. Fortin*

1. Le 31 décembre 1973, quelle était la mise de fonds de l'État pour chaque société de la Couronne dite propriétaire, a) sous forme de capital-actions, b) sous forme de prêts à long terme, c) sous forme de prêts à moyen terme, d) sous forme de prêts à court terme?

2. Quel est le taux d'intérêt pour chaque catégorie de prêts?

3. Au cours des trois dernières années, le gouvernement a-t-il consenti des prêts en vertu de l'article 82 de la Loi sur l'administration financière et, a) dans l'affirmative, à qui, b) pour combien de temps, c) à quel taux d'intérêt? (Document parlementaire n° 301-2/81).

N° 85—*M. Marshall*

Combien de demandes l'Office des prix des produits de la Pêche a-t-il reçues depuis le 30 juillet 1974 dans le cadre a) de l'aide à la construction d'installations frigorifiques, b) du financement des stocks et quels sont, dans chaque cas, l'auteur de la demande et le montant de la somme demandée? (Document parlementaire n° 301-2/85).

N° 95—*M. Allard*

Le gouvernement subventionne-t-il le Conseil canadien de la sécurité routière et, dans l'affirmative, a) depuis combien d'années, b) par l'entremise de quel ministère, c) quels montants ont été accordés en 1971, 1972 et 1973, d) le gouvernement a-t-il versé une somme d'argent comme capital de base au moment de la création du Conseil ou à un stage ultérieur de son développement? (Document parlementaire n° 301-2/95).

N° 202—*M. Holmes*

1. a) Quelles espèces de poisson du lac St. Clair ont subi les tests du mercure (i) avant 1970 (ii) chaque année, de 1970 à 1974, b) qu'ont révélé les tests?

2. a) Quelles espèces de poisson du bassin des Grands lacs, à part le lac St. Clair, ont fait l'objet de ces tests, (i) avant 1970 (ii) chaque année, de 1970 à 1974, b) de quels cours d'eau s'agissait-il et quels étaient les espèces de poisson échantillonnées, les taux de mercure et les dates d'échantillonnage?

3. De 1970 à 1974, quel taux de mercure contenaient les espèces suivantes du lac St. Clair: a) le chabot, b) la carpe, c) la barbotte, d) le malachigan, e) le brochet, f) le crapet de roche, g) le doré noir, h) l'esturgeon, i) le catostome, j) le crapet-soleil, k) l'achigan blanc, l) la perchaude, m) le doré commun, n) la roussette?

4. a) Combien de pêcheurs commerciaux du lac St. Clair et de membres de leurs familles ont subi les tests d'intoxication au mercure, b) qu'ont révélé les prises de sang et les échantillons de cheveux, c) les résultats de ces tests ont-ils été communiqués aux familles en cause ou aux autorités compétentes de la localité?

5. a) Quel taux de mercure contenu dans le poisson constitue un danger pour la santé, b) combien de cas d'intoxication au mercure causée par l'ingestion de poissons pêchés dans les Grands lacs ont été déclarés?

6. a) Quelles enquêtes sont effectuées à l'heure actuelle pour étudier les possibilités de reprendre la pêche commerciale dans le lac St. Clair, b) ces études sont-elles terminées et, (i) dans la négative, quand le seront-elles (ii) dans l'affirmative, que concluent-elles et quand seront-elles publiées?

7. L'Association des pêcheurs du lac St. Clair a-t-elle été informée des conclusions de ces études et, dans la négative, pourquoi?

8. Quel genre de relation s'est établi entre le gouvernement et l'Association des pêcheurs commerciaux du lac St. Clair à la suite de l'interdiction imposée par la Direction générale de la protection de la santé en 1970?

9. Une indemnisation a-t-elle été accordée par le gouvernement aux pêcheurs commerciaux du lac St. Clair de 1970 à 1974 inclusivement et, dans l'affirmative, à combien s'élevait-elle?

10. Quand les pêcheurs commerciaux pourront-ils reprendre leur activité dans le lac St. Clair? (Document parlementaire n° 301-2/202).

M. Reid, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse aux ordres susdits.

Du consentement unanime, la Chambre revient à l'appel des *Motions*.

M. Chrétien, membre du Conseil privé de la Reine, remet un message de Son Excellence le Gouverneur général, lequel message est lu par M. l'Orateur ainsi qu'il suit:

BORA LASKIN

Son Excellence le Gouverneur général transmet à la Chambre des communes le cahier supplémentaire des prévisions budgétaires (C) relatives aux sommes requises pour le service du Canada pour l'année financière se terminant le 31 mars 1975, et, conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867», recommande lesdites prévisions budgétaires à la Chambre des communes.

Ce Budget supplémentaire (C) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1975, est enregistré à titre de document parlementaire n° 301-1/132C.

En conformité des dispositions de l'ordre spécial adopté le vendredi 13 décembre 1974, il est donné lecture d'une motion portant adoption du Budget supplémentaire (C), 1974-1975, déposé sur la Table plus tôt aujourd'hui.

En conformité des dispositions de l'ordre spécial adopté le vendredi 13 décembre 1974, M. Chrétien, appuyé par M. Sharp, propose,—Que le Budget supplémentaire (C), 1974-1975, déposé sur la Table plus tôt aujourd'hui, soit agréé.

Cette motion, mise aux voix, est agréée.

M. Chrétien, appuyé par M. Sharp, propose,—Que le Bill C-45, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1975, soit maintenant lu une première fois et imprimé.

Cette motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ce bill est lu une première fois et l'impression en est ordonnée.

M. Chrétien, appuyé par M. Sharp, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une deuxième fois et déferé à un Comité plénier.

Après débat, cette motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ce bill est lu une deuxième fois et étudié en Comité plénier.

La Chambre poursuit sa séance en Comité;

A cinq heures de l'après-midi, M. l'Orateur reprend le fauteuil.

(Appel des affaires émanant des députés, suivant les dispositions du paragraphe (4) de l'article 15 du Règlement)

(Avis de motions)

M. Towers, appuyé par M. McKinley, propose,—Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait prendre immédiatement des mesures en vue de permettre aux infirmières inscrites de prendre leur retraite à l'âge de soixante ans et de toucher les prestations appropriées du Régime de pensions du Canada en même temps que leur pension de vieillesse.—(Avis de motion n° 10).

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires émanant des députés est expirée.

La Chambre reprend l'étude en Comité plénier du Bill C-45, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1975, qui est rapporté sans amendement et agréé à l'étape du rapport.

M. Chrétien, appuyé par M. Macdonald (Rosedale), propose,—Que ce bill soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Cette motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ce bill est lu une troisième fois et adopté.

Il est donné lecture de l'ordre relatif à l'étude, à l'étape du rapport du Bill C-36, Loi concernant la représentation à la Chambre des communes, établissant des commissions de délimitation des circonscriptions électorales et rétablissant la Loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales, rapporté avec des amendements par le Comité permanent des privilèges et élections.

Sur motion de M. Chrétien, au nom de M. Sharp, appuyé par M. MacEachen, ce bill est agréé à l'étape du rapport.

M. Chrétien, au nom de M. Sharp, appuyé par M. MacEachen, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Après débat, cette motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ce bill est lu une troisième fois et adopté.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M^{me} Sauvé, appuyée par M. Lang,—Que le Bill C-25, Loi ayant pour objet de protéger la santé et l'environnement contre les contaminants, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent des pêches et des forêts.

Et sur l'amendement de M. Fairweather, appuyé par M. Brisco,—Qu'on supprime tous les mots après «Que» et qu'on les remplace par ce qui suit:

«ce bill ne soit pas maintenant lu une deuxième fois mais que l'objet en soit déferé au Comité permanent des pêches et des forêts.»

Le débat se poursuit;

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 40 du Règlement.

Après débat, cette motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée ainsi qu'il suit:

MM. Abbott, Dionne (Northumberland-Miramichi), Blais et M^{me} Appolloni en remplacement de MM. Young, Parent, M^{lle} Nicholson et M. Douglas (Bruce) sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

A 10 h. 27 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 55

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MARDI 17 DÉCEMBRE 1974

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

Le Sénat transmet un message à cette Chambre pour l'informer qu'il a adopté le bill suivant, qu'il soumet à son assentiment:

Bill S-15, Loi modifiant la Loi sur le ministère de l'Industrie et du Commerce.—*M. Gillespie.*

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent des prévisions budgétaires en général du Bill C-44, Loi modifiant la Loi sur le Sénat et la Chambre des communes, la Loi sur les traitements et la Loi sur les secrétaires parlementaires.

M. Sharp, appuyé par M. MacEachen, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

Il s'élève un débat;

(A cinq heures de l'après-midi, appel des affaires émanant des députés, suivant les dispositions du paragraphe (4) de l'article 15 du Règlement).

(Bills publics)

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent des finances, du com-

merce et des questions économiques du Bill C-216, Loi concernant les corporations de la Couronne (non mandataires de Sa Majesté).

M. Fortin, appuyé par M. Lambert (Bellechasse), propose,—Que ce bill soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

Il s'élève un débat;

On signale à M. l'Orateur suppléant qu'il n'y a pas quorum;

Et les députés à la Chambre étant comptés, il n'y a pas quorum;

Les noms des députés sont consignés au journal ainsi qu'il suit:

Présents,—M. l'Orateur suppléant, M^{me} Appolloni, MM. Elzinga, Fortin, Fox, Johnston, Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), Knowles (Norfolk-Haldimand), Lajoie, Lambert (Bellechasse), Lee, Loiselle (Saint-Henri), McKenzie, M^{me} Morin, MM. Paproski, Peters, Railton, Reid et M^{me} Sauvé.

Sur ce, l'honorable député de Timiskaming (M. Peters) invoque le Règlement et soutient que les députés ayant été comptés et un quorum n'ayant pas été constaté, la Chambre doit s'ajourner.

DÉCISION DE M. L'ORATEUR SUPPLÉANT

L'ORATEUR SUPPLÉANT (M. Penner): Je remercie les députés de la patience dont ils ont fait preuve dans les circonstances. M. l'Orateur a été consulté, et on m'informe qu'il est de mon devoir d'apprendre aux députés que la Chambre s'ajourne à deux heures demain. On me prie en outre d'informer les députés que les 19 députés qui étaient présents lorsque le compte a été pris doivent se présenter à la Table afin de faire inscrire leur nom.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Kempling en remplacement de M. Alkenbrack sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

MM. MacGuigan et Baker (Gander-Twillingate) en remplacement de MM. Pinard et Côté sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. Whittaker en remplacement de M. Ritchie sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

MM. Hees, Gillies, Philbrook et Langlois en remplacement de MM. Towers, Balfour, Gray et O'Connell sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Lapointe en remplacement de M. Landers sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

Sur quoi, à 5 h. 35 de l'après-midi, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

N° 56

OTTAWA, LE MERCREDI 18 DÉCEMBRE 1974

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Trudel, du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, présente le quatrième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du vendredi 18 octobre 1974, le Comité a étudié le Bill C-9, Loi modifiant la Loi sur l'expansion des exportations et a convenu d'en faire rapport sans modification.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages s'y rapportant (*fascicules n° 11, 12, 13, 14, 16 et 17*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'appendice n° 31 aux Journaux*)

M. Poulin, du Comité permanent de la justice et des questions juridiques, présente le deuxième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Le Comité permanent de la justice et des questions juridiques a l'honneur de présenter son

DEUXIÈME RAPPORT

Conformément à son Ordre de renvoi du vendredi 8 novembre 1974, le Comité a étudié le Bill C-29, Loi con-

cernant les corporations commerciales canadiennes, et a convenu d'en faire rapport avec les modifications suivantes:

Article 2

Retrancher la ligne 44, à la page 2, et la remplacer par ce qui suit:

«wick, à Terre-Neuve, en Nouvelle-Écosse et en Onta-»

Retrancher les lignes 1 et 2, à la page 3, et les remplacer par ce qui suit:

«b) en Colombie-Britannique et dans l'Île-du-Prince-»

Retrancher les lignes 44 et 45, à la page 3, et les remplacer par ce qui suit:

««passif» comprend toute dette d'une corporation contractée en vertu de l'article 38, du paragraphe 184(25) et des alinéas 234(3)f) et g);»

Retrancher le mot «ou» à la ligne 13 de la page 4.

Retrancher la ligne 14, à la page 4, et la remplacer par ce qui suit:

«b) un citoyen canadien ne résidant pas habituellement au Canada qui fait partie d'une catégorie prescrite de personnes, ou

c) un immigrant reçu, au sens de la

Article 24

Retrancher la ligne 21, de la version anglaise seulement, à la page 18, et la remplacer par ce qui suit:

«be in registered form and shall be without nominal»

Article 25

Retrancher les lignes 14 à 16 inclusivement, à la page 19, et les remplacer par ce qui suit:

«fixer les administrateurs.»

Article 26

Ajouter immédiatement après la ligne 18, à la page 20, le nouveau paragraphe suivant:

«(4) Pour l'application du paragraphe 32(2), des articles 36 et 40 et des alinéas 42(2)e) et 179(2)a), dans le cas où une personne morale est maintenue en existence en vertu de la présente loi son capital déclaré est réputé comprendre les sommes qui, si elle avait été constituée en vertu de la présente loi, auraient été comprises dans le capital déclaré.»

Renommer le paragraphe (4), qui devient le paragraphe (5).

Article 37

Retrancher les lignes 35 à 38 inclusivement, à la page 27, et les remplacer par ce qui suit:

«9. Les titres de créance émis, donnés en gage, hypothéqués ou déposés par une corporation ne sont pas rachetés du seul fait de l'acquittement de la dette qu'ils constatent ou pour laquelle ils sont émis, donnés en gage, hypothéqués ou déposés.»

Article 39

Retrancher les lignes 22 et 23, à la page 28, et les remplacer par ce qui suit:

«39. Les administrateurs, agissant avec intégrité et de bonne foi au mieux des intérêts de la»

Article 42

Retrancher les lignes 13, 14 et 15, à la page 29, et les remplacer par ce qui suit:

«42. (1) Il est interdit à une corporation ou à celle à laquelle elle est affiliée de fournir, directement ou indirectement, une aide financière au moyen d'un»

Retrancher les lignes 17 et 18, à la page 29, et les remplacer par ce qui suit:

«a) à ses actionnaires, administrateurs, dirigeants ou employés, ni à ceux de ses affiliées, ni à une associée»

Article 43

Retrancher les lignes 27 et 28, à la page 30, et les remplacer par ce qui suit:

«la corporation, sauf dans les cas prévus aux paragraphes 36(4), 140(4) ou 219(5).»

Article 44

Retrancher la ligne 18, à la page 33, et la remplacer par ce qui suit:

«(3) A l'exception des cas où des restrictions au transfert sont portées sur le certificat en vertu du paragraphe 45(8), la valeur mobilière est un effet»

Article 46

Retrancher la ligne 9, à la page 38, et la remplacer par ce qui suit:

«nulé, six ans après la date de son annulation; ni»

Article 91

Retrancher les lignes 27 et 28, à la page 66, et les remplacer par ce qui suit:

«de la corporation que le séquestre-gérant est autorisé à exercer ne peuvent l'être par leurs titulaires jusqu'à ce»

Article 97

Retrancher la ligne 34, à la page 68, et la remplacer par ce qui suit:

«corporation se compose d'une ou plusieurs personnes, toutefois celui d'une corporation qui effectue ou a effectué une»

Article 121

Retrancher les lignes 12 à 16 inclusivement, de la version française seulement, à la page 89, et les remplacer par ce qui suit:

««Corporation distributrice» désigne une corporation dont les valeurs mobilières émises font ou ont fait partie d'une distribution au public et restent en circulation, et que plus d'une personne détient;»

Retrancher la ligne 8, à la page 90, et la remplacer par ce qui suit:

«pour cent des votes afférents aux actions d'une corporation»

Article 125

Retrancher la ligne 15, à la page 94, et la remplacer par ce qui suit:

«cent des votes dont les actions d'une corporation sont assortis;»

Article 128

Retrancher les lignes 20 à 28 inclusivement, à la page 97, et les remplacer par ce qui suit:

«tenue de l'assemblée; et

b) la date de référence servant à déter-

Retrancher la ligne 30, à la page 97, et la remplacer par ce qui suit:

«non prévues à l'alinéa a) est»

Article 132

Retrancher les lignes 42 à 44 inclusivement, à la page 101, et les remplacer par ce qui suit:

- «b) lorsqu'aucune date de référence n'est fixée,
 - (i) à l'heure de la fermeture des bureaux, la veille de la date de l'avis, ou
 - (ii) en l'absence d'avis, à la date de l'assemblée.»

Retrancher la ligne 17, à la page 102, et la remplacer par ce qui suit:

«ses actions lors de l'assemblée.

(3) Lorsque la corporation fixe une date de référence en vertu de l'article 128(2), les personnes dont les noms apparaissent sur la liste établie en vertu de l'alinéa (1)b) ont le droit d'exercer les droits de vote afférents aux actions inscrites en regard de leur nom à l'assemblée visée par la liste.»

Renommer le paragraphe 132(3), qui devient le paragraphe 132(4).

Article 137

Retrancher la ligne 27, à la page 104, et la remplacer par ce qui suit:

«et être envoyée à chaque administrateur et au siège social de la»

Article 154

Retrancher la ligne 35, à la page 116, et la remplacer par ce qui suit:

«tion comprennent»

Article 163

Retrancher les lignes 29 à 37 inclusivement, à la page 122, et les remplacer par ce qui suit:

«(2) Nonobstant l'article 164, le vérificateur d'une corporation, qui estime fondé de s'en remettre au rapport du vérificateur,

- a) soit d'une filiale de cette corporation
- b) soit d'une personne morale effectivement contrôlée, de la manière prescrite, par celle-ci,

doit l'indiquer dans le rapport qu'il présente en cette qualité.»

Article 170

Retrancher les lignes 21 à 26 inclusivement, à la page 129, et les remplacer par ce qui suit:

- «e) créer une nouvelle catégorie d'actions égale ou supérieure aux actions de cette catégorie;
- f) rendre toute catégorie d'actions assorties de droits ou de privilèges inférieurs à ceux des actions de cette catégorie égale ou supérieure aux actions de cette catégorie;»

Renommer les alinéas 170(1)f) et g) qui deviennent 170(1)g) et h).

Article 179

Retrancher les lignes 31 à 33 inclusivement, à la page 135, et les remplacer par ce qui suit:

«ou plusieurs corporations qu'il précise et qu'un créancier de cette corporation peut s'opposer à cette fusion dans les»

Article 180

Retrancher les lignes 24 et 25, à la page 136, et les remplacer par ce qui suit:

«exécutoires par ou contre la corporation née de la fusion, ses administrateurs ou dirigeants; et»

Article 181

Retrancher les lignes 43 et 44, à la page 137, et les remplacer par ce qui suit:

«ci ou contre eux sont exécutoires par ou contre la corporation, ses administrateurs ou dirigeants.»

Retrancher la ligne 13, à la page 138, et la remplacer par ce qui suit:

«(8) La corporation qui, avant la continuation de son existence conformément à la présente loi, avait émis un certificat d'actions nominatif mais convertible au porteur peut émettre, au profit du titulaire de certificat qui exerce ce privilège de convertibilité, un certificat au porteur pour le même nombre d'actions.

(9) Aux fins des paragraphes (7) et (8), «ac-»

Article 183

Retrancher les lignes 5 à 8 inclusivement, à la page 141, et les remplacer par ce qui suit:

«(2).»

Retrancher la ligne 13, à la page 141, et la remplacer par ce qui suit:

«un échange visé au paragraphe (2), uniquement si cette opération n'a pas le même effet sur leurs actions que sur celles d'une autre catégorie ou d'une autre série.»

Article 184

Retrancher la ligne 43, à la page 142, et la remplacer par ce qui suit:

«donné avis du but de cette assemblée et de»

Article 187

Retrancher la ligne 34, à la page 148, et la remplacer par ce qui suit:

«ou sur le marché hors cote dans les cas prescrits,»

Retrancher les lignes 26 et 27 inclusivement, à la page 148, et les remplacer par ce qui suit:

«des actions d'une catégorie émises par une corporation pollicitée; elle comprend également l'offre, autre qu'une

offre franche, que fait un émetteur de racheter ses propres actions;»

Article 194

Retrancher la ligne 17, à la page 153, et la remplacer par ce qui suit:

«cord dans cette circulaire auquel cas il doit y insérer une»

Article 201

Retrancher les lignes 23 à 25 inclusivement, à la page 161, et les remplacer par ce qui suit:

«ment quelconque, dans des procédures intentées en vertu de la *Loi sur la faillite*, que cette corporation est insolvable au sens de cette loi.»

Article 207

Retrancher la ligne 13, de la version française seulement, à la page 167, et la remplacer par ce qui suit:

«affiliées aboutit à une situation.»

Article 210

Retrancher la ligne 6, à la page 170, et la remplacer par ce qui suit:

«geants ou actionnaires précédents ou actuels»

Article 234

Retrancher la ligne 16, de la version française seulement, à la page 185, et la remplacer par ce qui suit:

«aboutit à une situation.»

Article 243

Retrancher la ligne 1, à la page 191, et la remplacer par ce qui suit:

«243. (1) La personne qui»

Article 254

Retrancher les lignes 35 à 38 inclusivement, à la page 195, et les remplacer par ce qui suit:

«teur ou à être délivrés par lui; et

d) établissant des règles relatives aux»

Article 261

Retrancher la ligne 33, à la page 199, et la remplacer par ce qui suit:

«les corporations canadiennes, à l'exception des personnes morales à l'égard desquelles une ordonnance a été rendue en vertu de la *Loi sur les liquidations* avant l'entrée en vigueur de la présente loi, doit deman-»

Le Comité a ordonné la réimpression du Bill C-29, tel que modifié, pour l'usage de la Chambre des communes, à l'étape du rapport.

Un exemplaire des procès-verbaux et des témoignages relatifs à ce Bill (*fascicules n° 3 à 12 inclusivement*) est déposé.

(Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 32 aux Journaux)

M. McIsaac, au nom de M. Marchand (Langelier), membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table, —Copies, en français et en anglais, d'un rapport, en date du 30 juillet 1974, au sujet d'une enquête proposée en conformité de l'article 23 de la Loi sur le pilotage. (Document parlementaire n° 301-4/58).

Le bill suivant, émanant du Sénat, est lu une première fois et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre:

Bill S-15, Loi modifiant la Loi sur le ministère de l'Industrie et du Commerce.—M. Gillespie.

En conformité des dispositions du paragraphe (4) de l'article 39 du Règlement, les huit questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, savoir:

N° 17—M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre)

1. Du 1^{er} janvier 1880 au 31 décembre 1972 ou au 31 mars 1973, combien le Trésor canadien a-t-il déboursé au profit des chemins de fer du Canadien Pacifique ou de la compagnie Canadien Pacifique Limitée sous forme de subventions, d'aide ou d'autres versements?

2. Pour la même période de temps, combien d'acres de terrain le gouvernement a-t-il cédées aux chemins de fer du Canadien Pacifique ou à la compagnie Canadien Pacifique Limitée et quelle était la valeur totale en dollars de ces terrains?

3. Au cours de l'année civile se terminant le 31 décembre 1973 ou de l'année financière se terminant le 31 mars 1974, combien le Trésor fédéral a-t-il déboursé au profit des chemins de fer du Canadien Pacifique ou de la compagnie Canadien Pacifique Limitée sous forme de subventions, d'aide ou d'autres versements?

4. Au cours de l'année civile se terminant le 31 décembre 1973 ou de l'année financière se terminant le 31 mars 1974, d'autres terrains ou subventions non compris dans la réponse à la partie 3 ont-ils été accordés par le gouvernement aux chemins de fer du Canadien Pacifique ou à la compagnie Canadien Pacifique Limitée et, dans l'affirmative, dans quelle mesure et quelle en a été la valeur totale en dollars? (Document parlementaire n° 301-2/17).

N° 23—M. Cossitt

1. Quel est le nom de toutes les personnes employées, attachées, détachées ou associées d'une façon quelconque au cabinet du Premier ministre, à la date où l'on répondra à cette question et quelle est cette date?

2. Quels sont les fonctions précises, la date d'embauche, le traitement annuel et, le cas échéant, le poste que ces personnes ont occupé au gouvernement?

3. Envisage-t-on d'augmenter le personnel du cabinet du Premier ministre, au cours de la prochaine année et, dans l'affirmative, quelles sont, de l'avis du gouvernement, les raisons pouvant justifier une telle mesure?

4. Quel est le nom des personnes non visées par la question 1 qui étaient employées, attachées, détachées ou associées d'une façon quelconque au cabinet du Premier ministre depuis le 29 octobre 1973, quelles étaient leurs fonctions, la date d'embauche et de cessation de fonctions et leur rétribution annuelle? (Document parlementaire n° 301-2/23).

N° 34—*M. Crouse*

Des candidats libéraux défaits ont-ils été employés par le gouvernement à quelque titre que ce soit depuis les élections fédérales du 8 juillet 1974 et, dans l'affirmative, a) combien sont-ils, b) qui sont-ils, c) quels postes occupent-ils, d) quel est leur traitement, e) quelle est, dans chaque cas, la durée de la nomination? (Document parlementaire n° 301-2/34).

N° 43—*M. Coates*

1. Combien d'employés compte actuellement le bureau du Premier ministre, mis à part ceux du bureau du Conseil privé et quels sont le nom, le poste, le traitement et la date de nomination de chacun d'eux?

2. Combien d'employés compte actuellement le bureau du président du Conseil privé et quels sont le nom, le poste, le traitement et la date de nomination de chacun d'eux?

3. A combien s'élèvent les frais d'administration du bureau du Premier ministre et de celui du président du Conseil privé? (Document parlementaire n° 301-2/43).

N° 50—*M. Coates*

1. Le gouvernement ou l'un quelconque de ses organismes signe-t-il des baux annuels avec des hôtels, des auberges ou des pavillons, au Canada ou à l'étranger et, dans l'affirmative, quels sont ces établissements, le montant versé à chacun d'eux et le nombre de locaux mis à la disposition du gouvernement?

2. Quels fonctionnaires sont autorisés à utiliser ces hôtels, auberges et pavillons et qui décide dans ces cas?

3. Les usagers de ces locaux sont-ils tenus de rembourser le Conseil du Trésor des sommes dépensées à cet effet? (Document parlementaire n° 301-2/50).

N° 242—*M. Clark (Rocky Mountain)*

1. Quels sont a) le traitement, b) les fonctions exactes de M. Yvan Head?

2. A combien de reprises en a) 1972, b) 1973, c) 1974 (jusqu'à ce jour), M. Yvan Head a-t-il voyagé, dans le cadre de visites officielles (i) au Canada (ii) à l'étranger et, dans chaque cas, quels étaient la destination, le but et le coût du voyage?

3. Des hauts fonctionnaires, des comités, des agences ou des organismes relevant des ministères, ou encore des agences ou des sociétés de la Couronne donnent-ils réguliè-

lièrement un compte rendu de leurs activités à M. Yvan Head ou l'invitent-ils régulièrement à participer à leurs délibérations et, dans l'affirmative, quel est leur nom et, dans chaque cas, dans quel but le font-ils?

4. Quels sont les titres et compétences de M. Yvan Head quant aux fonctions qu'il exerce actuellement?

5. De quelle personne ou bureau relève-t-il et quelles personnes ou bureaux dépendent de lui?

6. A quel organisme gouvernemental fait-il régulièrement rapport?

7. Quand M. Yvan Head a-t-il commencé a) à travailler au gouvernement, b) à exercer ses fonctions actuelles et a-t-il été autorisé à témoigner à titre officiel à l'un des comités parlementaires et, dans l'affirmative, à quelles occasions et dans quels buts précis? (Document parlementaire n° 301-2/242).

N° 394—*M. Herbert*

1. Envisage-t-on la restriction des scènes de violences à la télévision avant vingt heures?

2. Existe-t-il des témoignages à l'appui que les scènes de violence à la télévision a) exercent une grande influence sur la formation du caractère de nos enfants, b) ont une répercussion sur leur comportement et c) peuvent détruire leur équilibre émotif? (Document parlementaire n° 301-2/394).

N° 959—*M. Jones*

1. Quels frais additionnels prévus doit et devra assumer le consommateur par suite de la mise en vigueur de a) la Loi et le règlement sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation, b) la Loi sur les produits dangereux, c) la Loi sur l'étiquetage des textiles exigeant que les articles soient étiquetés en français et en anglais?

2. Quels frais additionnels prévus doit et devra assumer le contribuable pour l'administration, la vérification et la mise en application de a) l'emballage en vertu de la Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation, b) la Loi sur les produits dangereux, c) la Loi et les règlements sur l'étiquetage des textiles et les règlements y afférents qui exigent l'étiquetage bilingue des produits?

3. Comment et par qui ces lois et règlements seront-ils mis en vigueur?

4. Combien d'employés supplémentaires ont été engagés ou recrutés pour administrer, vérifier et mettre en application ces lois et règlements?

5. Des poursuites ont-elles été intentées en vertu de ces lois et règlements et, dans l'affirmative, quels en ont été les résultats et les particularités?

6. Quelles sont les dates d'entrée en vigueur de ces lois et règlements?

7. Quels avis ont été donnés à propos de ces lois et règlements a) aux détaillants, aux grossistes et aux fabricants du Canada et de l'étranger, b) au public?

8. En quoi la mise en vigueur de ces lois et règlements touchera-t-elle les importateurs, les exportateurs et le monde des affaires en général? (Document parlementaire n° 301-2/959).

M. Reid, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse aux ordres susdits.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent des prévisions budgétaires en général du Bill C-38, Loi concernant le poste du Secrétaire du Cabinet pour les relations fédérales-provinciales et celui du greffier du Conseil privé.

M. Trudeau, appuyé par M. Sharp, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

Il s'élève un débat;

La Chambre reprend l'étude du rappel au Règlement soulevé par l'honorable député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert), le mercredi 11 décembre 1974, à l'effet que le Bill C-40, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur l'accise, n'était pas conforme à la résolution des voies et moyens sur laquelle il était censé être fondé.

DÉCISION DE M. L'ORATEUR

M. L'ORATEUR: La question soulevée concerne la relation entre les dispositions du Bill C-40 et la motion des voies et moyens déposée par le gouvernement et adoptée par la Chambre le 2 décembre 1974. La motion décrit en ces termes le projet de taxation des bateaux:

17.11. Bateaux, autres que les navires de guerre, conçus pour être mus principalement par des moteurs dépassant vingt HP et moteurs dépassant vingt HP (y compris les assemblages d'entraînement) pour bateaux ... dix pour cent.

Le bill propose l'imposition des bateaux ainsi qu'il suit:

21(1)(11) Bateaux, autres que les navires achetés ou importés par Sa Majesté du chef du Canada pour l'usage exclusif du gouvernement du Canada, conçus pour être mus principalement par des moteurs dépassant vingt HP; et moteurs dépassant vingt HP (y compris les assemblages d'entraînement) pour bateaux à l'exclusion des navires achetés ou importés par Sa Majesté du chef du Canada pour l'usage exclusif du gouvernement du Canada dix pour cent.

La question a une extrême importance puisqu'elle porte sur l'initiative financière de la Couronne et sur une des procédures de base du Parlement—soit les voies et moyens. Des exemples antérieurs à 1969 n'apportent pas beaucoup de lumière car ils ont trait à des circonstances dans lesquelles le processus des voies et moyens a commencé de fonctionner en vertu d'une résolution et s'est continué dans un Comité, tandis que les changements apportés au Règlement en 1968 ont fait disparaître ces deux étapes. On a depuis soulevé des questions semblables mais aucune n'a porté directement sur le problème qui se pose actuellement à nous.

Certaines choses, cependant, sont tout à fait claires.

D'abord, les motions des voies et moyens faisant suite à l'exposé budgétaire sont, en vertu de traditions et de

pratiques établies, l'expression même de l'initiative financière de la Couronne et, partant, l'un des aspects les plus importants de la procédure.

Deuxièmement, l'article 60(11) du Règlement établit en ces termes le rapport entre la motion des voies et moyens et les projets de loi qui en découlent: «L'adoption de toute motion des voies et moyens constitue un ordre en vue du dépôt d'un ou plusieurs projets de loi fondés sur les dispositions que renferme cette motion.»

Troisièmement, les mots clés de l'alinéa sont «fondés sur». Il faut présumer que, si l'on avait voulu que les bills soient identiques à la motion, l'article l'aurait précisé.

Quatrièmement, je suis incapable de trouver d'autres appuis à l'idée que les projets de loi doivent être identiques aux motions des voies et moyens. Je n'en trouve ni dans le compte rendu des délibérations du comité de la procédure de 1968, qui avait recommandé les modifications au Règlement, ni dans les débats sur le nouveau Règlement, ni même dans les précédents mentionnés au cours de la discussion.

D'autre part, il est également clair que le pouvoir de taxation de la Couronne est limité par les motions des voies et moyens, et tout bill qui chercherait à étendre ce pouvoir au-delà des dispositions de la motion des voies et moyens serait irrecevable.

Dans le cas qui nous occupe, le bill diffère de la motion des voies et moyens dans l'article ayant trait à la taxe sur les bateaux.

La différence exacte concerne les véhicules qui seraient exempts de la taxe.

Dans la motion, l'exception vise les navires.

Dans le bill, elle vise «les navires achetés ou importés par Sa Majesté du chef du Canada pour l'usage exclusif du gouvernement du Canada.»

Selon mon interprétation des termes employés, le bill élargit donc la catégorie des bateaux du gouvernement fédéral qui seraient exempts de la taxe.

La taxe demeure la même.

Le taux de la taxe demeure le même.

La modification porte sur un degré d'exclusion, mais demeure dans le cadre de la description générale des achats faits par le gouvernement.

Je ne vois pas dans les circonstances comment je pourrais reconnaître que le bill n'est pas «fondé sur les dispositions de la motion de voies et moyens».

Je dois donc conclure que le rappel au Règlement que le député d'Okanagan Boundary (M. Whittaker) a soulevé et dont le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) a ensuite traité, n'a pas été justifié.

Je répète, en insistant, que les termes de la motion de voies et moyens sont l'expression soigneusement établie de l'initiative financière de la Couronne et de fréquentes déviations ne pourraient que conduire à la détérioration de ce très important pouvoir.

En outre, j'appuie dans une grande mesure l'argument qu'une fois les motions de voies et moyens adoptées par la Chambre, tout changement plus fondamental que celui dont nous sommes saisis devrait être apporté par la Chambre.

Enfin, la procédure idéale serait de s'en tenir strictement aux dispositions de la motion et il faudrait interpréter la moindre déviation avec la plus grande rigueur.

Le Sénat transmet un message à la Chambre pour l'informer qu'il a adopté le Bill C-42, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1975.

Le Sénat transmet un message à la Chambre pour l'informer qu'il a adopté, sans amendement, le Bill C-15, Loi concernant le pétrole et le gaz des terres indiennes.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée ainsi qu'il suit:

M. Lawrence en remplacement de M. Dick sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. Murta en remplacement de M. Whittaker sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

M. Landers en remplacement de M. Lapointe sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. MacEachen, membre du Conseil privé de la Reine,—Copies (en français et en anglais) du rapport du ministère des Affaires extérieures, pour l'année civile 1973, conformément à l'article 6 de la Loi sur le ministère des Affaires extérieures, chapitre E-20, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/10).

Par M. Marchand (Langelier), membre du Conseil privé de la Reine,—Budget d'établissement du Conseil des ports nationaux, pour l'année civile 1972, conformément au paragraphe (2) de l'article 70 de la Loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970 et l'arrêté en conseil C.P. 1972-2619, en date du 9 novembre 1972, approuvant ce budget. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 301-1/155A).

Par M. Marchand (Langelier),—Budget d'établissement de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, pour l'année civile 1972, conformément au paragraphe (2) de l'article 70 de la Loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970, ainsi que l'arrêté en conseil C.P. 1972-2486, en date du 5 octobre 1972, approuvant ce budget. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 301-1/243A).

A six heures du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 57

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE JEUDI 19 DÉCEMBRE 1974

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Poulin, du Comité permanent de la justice et des questions juridiques, présente le troisième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du vendredi 29 novembre 1974, le Comité a étudié le Bill S-16, Loi portant révision de la mention Cour du banc de la reine de la province de Québec, et a convenu d'en faire rapport sans modification.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages relatifs à ce Bill (*fascicule n° 13*) est déposé.

(Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 33 aux Journaux)

M. Poulin, du Comité permanent de la justice et des questions juridiques, présente le quatrième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du jeudi 12 décembre 1974, le Comité a étudié le Bill S-2, Loi modifiant la Loi sur la Cour suprême et modifiant en conséquence la Loi sur la Cour fédérale, et a convenu d'en faire rapport sans modification.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages relatifs à ce Bill (*fascicule n° 13*) est déposé.

(Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 34 aux Journaux)

M. Poulin, du Comité permanent de la justice et des questions juridiques, présente le cinquième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du vendredi 29 novembre 1974, le Comité a étudié le Bill S-3, Loi prévoyant la codification et la révision permanentes des lois et des règlements du Canada, et a convenu d'en faire rapport sans modification.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages relatifs à ce Bill (*fascicule n° 13*) est déposé.

(Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 35 aux Journaux)

M. Poulin, du Comité permanent de la justice et des questions juridiques, présente le sixième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du jeudi 12 décembre 1974, le Comité a étudié le Bill C-43, Loi modifiant la Loi sur la Commission de réforme du droit, et a convenu d'en faire rapport sans modification.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages relatifs à ce Bill (*fascicule n° 13*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 36 aux Journaux*)

La Chambre reprend l'étude de la motion de l'honorable député de Joliette, proposée le mardi 17 décembre 1974.

DÉCISION DE M. L'ORATEUR

M. L'ORATEUR: Sur ce dernier point soulevé par le ministre, je devrais peut-être rappeler ce qui s'est produit à propos de la motion. La première fois qu'on a soulevé la question, c'était après que le député eut fait ses observations. A ce moment-là, j'ai reporté la motion et l'examen de la question de privilège au lundi suivant. Comme le député était absent, j'ai à nouveau reporté l'affaire au mardi, jour où le leader à la Chambre de ce parti, le député de Lotbinière (M. Fortin), a déclaré qu'il consentait à ce que la question soit débattue à ce moment-là.

Dans ces conditions, j'estime que la Chambre a fourni au député de Témiscamingue (M. Caouette) toutes les occasions de discuter de la motion.

M. La Salle, appuyé par M. Baldwin, propose,—Que l'accusation de l'honorable député de Témiscamingue, soit que des députés ont soudoyé des journalistes de la Galerie parlementaire, soit déferée au Comité permanent des privilèges et élections.

Cette motion, mise aux voix, est agréée par le vote suivant:

(Vote n° 12)

POUR

Messieurs

Alexander	Broadbent	Crouse
Alkenbrack	Bussièrès	Darling
Baker	Cafik	Daudlin
(Grenville-Carleton)	Clark	Dick
Baldwin	(Rocky Mountain)	Dinsdale
Balfour	Clarke	Douglas
Bawden	(Vancouver Quadra)	(Bruce)
Beatty	Coates	Duclos
Blackburn	Collenette	Ellis
Blais	Condon	Elzinga
Brewin	Cossitt	

Messieurs

Epp	Lambert	Murta
Fairweather	(Edmonton-Ouest)	Neil
Firth	Landers	Nowlan
Fleming	Lapointe	Nystrom
Forrestall	La Salle	Oberle
Friesen	Lawrence	Orlikow
Gauthier	Lee	O'Sullivan
(Ottawa-Vanier)	Leggatt	Paproski
Gilbert	MacDonald	Patterson
Goodale	(Egmont)	Peters
Grafftey	MacDonald (M ^{lle})	Raines
Halliday	(Kingston et les	Roche
Hamilton	Îles)	Rodriguez
(Swift Current-	MacKay	Rooney
Maple Creek)	MacLean	Saltsman
Hees	Macquarrie	Schellenberger
Hnatyshyn	Maine	Schumacher
Holmes	Malone	Scott
Holt (M ^{me})	Marshall	Smith
Horner	Masniuk	(Churchill)
Huntington	Mazankowski	Stanbury
Jarvis	McCain	Stanfield
Jelinek	McGrath	Stevens
Johnston	McKenzie	Stewart
Jones	McKinley	(Marquette)
Kempling	McKinnon	Towers
Knowles	McRae	Wagner
(Winnipeg-	Milne	Whiteway
Nord-Centre)	Mitges	Whittaker
Knowles	Muir	Wise
(Norfolk-Haldimand)	Munro	Wooliams
Korchinski	(Esquimalt-Saanich)	Young—111.

CONTRE

Messieurs

Abbott	Faulkner	Marchand
Andras	Flynn	(Kamloops-Cariboo)
(Port Arthur)	Foster	Martin
Andres	Fox	McIsaac
(Lincoln)	Gendron	Munro
Bécharde	Gillespie	(Hamilton-Est)
Bégin (M ^{lle})	Goyer	Nicholson (M ^{lle})
Boulanger	Gray	O'Connell
Breau	Guay	Olivier
Caccia	(Saint-Boniface)	Parent
Campagnolo (M ^{me})	Guilbault	Pearsall
Campbell (M ^{lle})	Haidasz	Pelletier
(South Western Nova)	Herbert	(Hochelaga)
Campbell	Hopkins	Philbrook
(LaSalle-Émard-Côte	Isabelle	Portelance
Saint-Paul)	Jamieson	Poulin
Caron	Joyal	Prud'homme
Chrétien	Lajoie	Railton
Clermont	Lalonde	Reid
Comtois	Lang	Richardson
Corbin	Langlois	Roberts
Corriveau	LeBlanc	Robinson
Côté	(Westmorland-Kent)	Rompkey
Cullen	Lefebvre	Roy
Cyr	Lessard	(Laval)
Danson	Loiselle	Sauvé (M ^{me})
De Bané	(Chambly)	Sharp
Demers	Loiselle	Smith
Dionne	(Saint-Henri)	(Saint-Jean)
(Northumberland-	Lumley	Stollery
Miramichi)	MacDonald	Tessier
Drury	(Cardigan)	Trudeau
Dubé	MacEachen	Trudel
Dupont	MacFarlane	Turner
Dupras	MacGuigan	(London-Est)
Duquet	Mackasey	Watson
Ethier	Marceau	Yanakis—93.

En conformité des dispositions du paragraphe (2) de l'article 60 du Règlement, M. Sharp, membre du Conseil privé de la Reine, désigne un jour pour l'étude d'une motion des voies et moyens visant à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu (document parlementaire n° 301-1/308) dont avis a été déposé sur la Table le lundi 18 novembre 1974.

En conformité des dispositions du paragraphe (2) de l'article 60 du Règlement, M. Sharp, désigne un jour pour l'étude d'une motion des voies et moyens visant à modifier les Règles de 1971 concernant l'application de l'impôt sur le revenu (document parlementaire n° 301-1/309) dont avis a été déposé sur la Table le lundi 18 novembre 1974.

En conformité des dispositions du paragraphe (2) de l'article 60 du Règlement, M. Sharp, désigne un jour pour l'étude d'une motion des voies et moyens visant à modifier le chapitre 17 des Statuts du Canada de 1960-1961 (document parlementaire n° 301-1/313) dont avis a été déposé sur la Table le lundi 18 novembre 1974.

M. Sharp, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, d'un exposé de la politique gouvernementale, en date du 16 février 1973, au sujet des avis de motions portant production de documents. (Document parlementaire n° 301-7/7).

M. Richardson, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, d'une déclaration sur l'écrasement, survenu en Syrie le 9 août 1974, d'un avion BUFFALO des Forces armées canadiennes en services avec la Force d'urgence des Nations Unies au Proche-Orient. (Document parlementaire n° 301-7/6).

M. Danson, appuyé par M. Munro (Hamilton-Est), dépose, avec la permission de la Chambre, le Bill C-46, Loi modifiant la Loi nationale sur l'habitation, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Le texte du message et de la recommandation du Gouverneur général, imprimé en conformité des dispositions du paragraphe (2) de l'article 62 du Règlement, au sujet du bill précité se lit ainsi:

Son Excellence le Gouverneur général recommande à la Chambre des communes une mesure modifiant la Loi nationale sur l'habitation de manière à porter de dix-neuf à vingt-cinq milliards de dollars le montant global des prêts pour lesquels des polices d'assurance ont été émises sous le régime de la loi; à autoriser, dans les circonstances prescrites, la Société à verser, sur les crédits accordés à cette fin par le Parlement, des contributions aux propriétaires de projets d'habitation à loyer; à permettre aux corporations sans but lucratif qui peuvent actuellement bénéficier de contributions pour de tels projets de bénéficier de prêts correspondant à la valeur d'emprunt totale de leurs projets; à porter de dix à douze milliards de dollars le capital de la Société affecté aux prêts prévus par les Parties II, IV.2, VI et VI.1 et par les articles 58 et 59; à fournir à la Société la somme totale de quarante millions de dollars et les crédits supplémentaires dont le Parlement autorise le versement pour l'acquisition et la location de terrains de la manière prescrite; à porter de six cents millions et six cent cinquante millions le montant maximal de la responsabilité de la

Société aux termes de la Partie IV de la loi; à élargir, de la manière prescrite, la catégorie de personnes pouvant bénéficier des contributions prévues à la Partie IV.2 de la loi; à amplifier, de la manière prescrite, l'aide que le gouvernement fédéral accorde actuellement pour les installations municipales de traitement des eaux d'égout et à permettre, jusqu'au 31 mars 1980, d'accorder en vertu de la Partie VIII de la loi une aide à la construction de réseaux de collecteurs d'égouts pluviaux.

M. Lang, appuyé par M. Faulkner, dépose, avec la permission de la Chambre, le Bill C-47, Loi modifiant la Loi sur les juges, et certaines autres lois connexes par suite de la réorganisation de la Cour suprême de Terre-Neuve et de l'Île-du-Prince-Édouard, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Le texte du message et de la recommandation du Gouverneur général, imprimé en conformité des dispositions du paragraphe (2) de l'article 62 du Règlement, au sujet du bill précité se lit ainsi:

Son Excellence le Gouverneur général recommande à la Chambre des communes une mesure modifiant la Loi sur les juges de façon à

a) porter le traitement du juge en chef du Canada à \$56,000 à compter du 1^{er} avril 1974 et à \$65,000 à compter du 1^{er} avril 1975,

b) porter les traitements des juges puînés de la Cour suprême du Canada à \$51,000 à compter du 1^{er} avril 1974 et à \$60,000 à compter du 1^{er} avril 1975,

c) porter le traitement du juge en chef et du juge en chef adjoint de la Cour fédérale à \$47,000 à compter du 1^{er} avril 1974 et à \$55,000 à compter du 1^{er} avril 1975,

d) porter les traitements des autres juges de la Cour fédérale à \$42,500 à compter du 1^{er} avril 1974 et à \$50,000 à compter du 1^{er} avril 1975,

e) porter les traitements des juges en chef des cours supérieures de première instance et des cours d'appel des provinces, du juge en chef associé et du juge en chef adjoint de la Cour supérieure de la province de Québec à \$47,000 à compter du 1^{er} avril 1974 et à \$55,000 à compter du 1^{er} avril 1975,

f) prévoir la nomination

(i) de quatre juges d'appel additionnels à la Cour suprême de l'Ontario,

(ii) de quatre juges additionnels à la Cour supérieure du Québec,

(iii) d'un juge additionnel à la division d'appel et d'un juge additionnel à la Division de première instance de la Cour suprême de la Nouvelle-Écosse,

(iv) d'un juge d'appel additionnel et d'un juge additionnel à la Cour du Banc de la Reine du Manitoba,

(v) de quatre juges additionnels à la Cour suprême de la Colombie-Britannique,

(vi) de trois juges additionnels à la Cour suprême de l'Île-du-Prince-Édouard,

(vii) d'un juge additionnel à la Cour du Banc de la Reine de la Saskatchewan,

(viii) d'un juge d'appel additionnel et d'un juge additionnel à la Cour suprême de l'Alberta,

(ix) de trois juges additionnels à la Cour suprême de Terre-Neuve,

g) porter les traitements des juges puînés des cours supérieures de première instance et des cours d'appel des provinces à \$42,500 à compter du 1^{er} avril 1974 et à \$50,000 à compter du 1^{er} avril 1975,

h) porter les traitements des juges de la Cour suprême du Territoire du Yukon et de la Cour suprême des territoires du Nord-Ouest à \$42,500 à compter du 1^{er} avril 1974 et à \$50,000 à compter du 1^{er} avril 1975,

i) prévoir la nomination

(i) de quatre juges additionnels aux cours de comté de la Colombie-Britannique,

(ii) de deux juges additionnels à la cour de district de Terre-Neuve, et

(iii) d'un juge additionnel à la Cour de district de l'Alberta,

j) porter les traitements des premiers juges et premiers juges adjoints des cours de comté et cours de district à \$34,000 à compter du 1^{er} avril 1974, à \$41,000 à compter du 1^{er} avril 1975 et à \$48,000 à compter du 1^{er} avril 1976,

k) porter les traitements des autres juges des cours de comté et de district à \$31,000 à compter du 1^{er} avril 1974, à \$37,000 à compter du 1^{er} avril 1975 et à \$43,000 à compter du 1^{er} avril 1976,

l) porter à \$3,000 l'allocation supplémentaire versée au juge de la Cour suprême du territoire du Yukon et à celui de la Cour suprême des territoires du Nord-Ouest,

m) accorder, pour frais raisonnables de représentation entraînés par l'exécution de fonctions extrajudiciaires, une allocation annuelle spéciale

(i) d'au plus \$3,500 au juge en chef du Canada,

(ii) d'au plus \$2,500 au juge en chef de la Cour fédérale du Canada et au juge en chef de chaque province, et

(iii) d'au plus \$1,500 aux autres juges en chef,

n) rattacher le traitement des juges surnuméraires d'une cour supérieure de province à celui des juges de cette cour,

o) prévoir le traitement des juges surnuméraires des cours de comté d'une province dans les cas où cette province adopte une loi établissant de tels postes additionnels,

p) prévoir, dans les cas où une province adopte une loi établissant un tel poste additionnel, le versement d'un traitement de simple juge au juge en chef d'une cour supérieure provinciale lorsque, après avoir exercé les fonctions de juge en chef pendant au moins dix ans, il décide de cesser de les exercer pour n'exercer que celles de simple juge,

q) prévoir le paiement de certains frais aux juges des cours de district de l'Ontario pour l'exercice de leurs fonctions à l'intérieur de leurs districts,

r) prévoir, dans les circonstances prescrites, le paiement d'une allocation de transfert aux personnes nommées à un poste de juge d'une cour supérieure ou d'une cour de comté,

s) prévoir, dans les circonstances prescrites, le paiement de frais de participation à des réunions, conférences et séminaires aux juges de cour supérieure ou de cour de comté,

t) prévoir, de la manière prescrite, le paiement aux juges surnuméraires mentionnés à l'alinéa o), qui ont déjà occupé le poste de premier juge, et aux anciens juges en chef qui occupent un poste de juge mentionné à l'alinéa p), d'une pension n'excédant pas les deux tiers du traitement d'un premier juge ou d'un juge en chef,

u) (i) porter de deux neuvièmes à un tiers du traitement le montant des pensions accordées aux veuves des juges décédés en poste après le 10 juillet 1955; prévoir dans le cas d'un juge déjà pensionné à son décès, même s'il l'était depuis une date antérieure au 11 juillet 1955, mais qui meurt après le 10 juillet 1955, de porter le montant de la pension de sa veuve du tiers à la moitié de la pension du juge; et prévoir que la pension de la veuve d'un juge soit calculée en fonction du traitement d'un juge en chef ou d'un premier juge, selon le cas, lorsque le juge meurt pendant qu'il occupe un poste de juge surnuméraire ou de juge mais qu'il a antérieurement occupé un poste de juge en chef ou de premier juge,

(ii) prévoir, dans le cas d'un juge décédé ou ayant cessé d'occuper son poste avant le 15 août 1944, de porter la pension de sa veuve des deux neuvièmes au tiers du traitement prévu à ce moment-là,

(iii) accorder à une épouse ou veuve de juge recevant une pension en vertu de dispositions autres que la présente loi une pension n'excédant pas le tiers du traitement attaché au poste qu'occupait le juge lorsqu'il a cessé d'exercer ses fonctions,

v) élargir la définition du terme «enfant» aux fins du paiement de la pension et prévoir, de la manière prescrite, la répartition de la pension entre les enfants,

w) étendre le pouvoir d'établir des règlements sur le paiement des droits successoraux aux cas où des pensions sont accordées aux enfants d'un juge en poste ou à la retraite,

x) prévoir le paiement sur le Fonds du revenu consolidé de toutes les sommes payables en vertu de la présente loi,

y) prévoir les traitements des juges nommés aux charges judiciaires créées par la législation provinciale, au barème fixé, lorsque ces traitements ne sont pas autrement prévus par la Loi sur les juges, et

z) prévoir des dispositions transitoires afférentes à la loi.

M. Sharp, au nom de M. Marchand (Langelier), appuyé par M. MacEachen, dépose, avec la permission de la Chambre, le Bill C-48, Loi modifiant la Loi sur les chemins de fer, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Trudeau, appuyé par M. Sharp,—Que le Bill C-38, Loi concernant le poste du Secrétaire du Cabinet pour les relations fédérales-provinciales et celui du greffier du Conseil privé, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

Après plus ample débat, cette motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ce bill est lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Sharp, appuyé par M. MacEachen,—Que le Bill C-44, Loi modifiant la Loi sur le Sénat et la Chambre des communes, la Loi sur les traitements et la Loi sur les secrétaires parlementaires, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

Le débat se poursuit;

M. Broadbent, appuyé par M. Brewin, soumet l'amendement suivant,—Que le Bill C-44 ne soit pas maintenant lu une deuxième fois, mais qu'il soit résolu que, de l'avis de la Chambre, la question des traitements et des allocations des membres du Parlement et des ministres du Cabinet devrait être déferée par le gouvernement à une commission indépendante.

Il s'élève un débat;

(A cinq heures de l'après-midi, appel des affaires émanant des députés, suivant les dispositions du paragraphe (4) de l'article 15 du Règlement)

(Bills privés)

Le Bill S-18, Loi concernant l'Association de Transport Aérien International, est lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent des transports et des communications.

(Bills publics)

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent de la justice et des questions juridiques du Bill C-225, Loi concernant le droit qu'a le public à l'information relativement aux affaires publiques.

M. Baldwin, appuyé par M. Alexander, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une deuxième fois et déferé

au Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

Il s'élève un débat;

Sur motion de M. Reid, appuyé par M. Baldwin, il est ordonné,—Que l'objet du Bill C-225, Loi concernant le droit qu'a le public à l'information relativement aux affaires publiques, soit déferé au Comité mixte permanent des règlements et autres textes réglementaire et que l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent de la justice et des questions juridiques soit révoqué et le bill retiré; et

Qu'un message soit envoyé au Sénat pour en informer Leurs Honneurs.

Du consentement unanime, la Chambre revient à l'appel des *Motions*.

Du consentement unanime, sur motion de M. Reid, appuyé par M. Cullen, il est ordonné,—Qu'un exposé de la politique gouvernementale au sujet des avis de motions portant production de documents, déposé sur la Table aujourd'hui, par le président du Conseil privé, document parlementaire n° 301-7/7, soit déferé au Comité mixte permanent des règlements et autres textes réglementaires; et

Qu'un message soit envoyé au Sénat pour en informer Leurs Honneurs.

Le débat reprend sur la motion de M. Sharp, appuyé par M. MacEachen,—Que le Bill C-44, Loi modifiant la Loi sur le Sénat et la Chambre des communes, la Loi sur les traitements et la Loi sur les secrétaires parlementaires, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

Et sur la proposition d'amendement de M. Broadbent, appuyé par M. Brewin,—«Que le Bill C-44 ne soit pas maintenant lu une deuxième fois, mais qu'il soit résolu que, de l'avis de la Chambre, la question des traitements et des allocations des membres du Parlement et des ministres du Cabinet devrait être déferée par le gouvernement à une commission indépendante».

Le débat se poursuit;

Du consentement unanime, la Chambre revient à l'appel de *Présentation de rapports des comités permanents et spéciaux*.

M. Leblanc (Laurier), du Comité permanent des prévisions budgétaires en général, présente le premier rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du 19 décembre 1974, le Comité a étudié le Bill C-38, Loi concernant le poste du secrétaire du Cabinet pour les relations fédérales-provinciales et celui du greffier du Conseil privé et a convenu d'en faire rapport sans modification.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages s'y rapportant (*fascicule n° 11*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 37 aux Journaux*)

Le débat reprend sur la motion de M. Sharp, appuyé par M. MacEachen.—Que le Bill C-44, Loi modifiant la Loi sur le Sénat et la Chambre des communes, la Loi sur les traitements et la Loi sur les secrétaires parlementaires, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

Et sur la proposition d'amendement de M. Broadbent, appuyé par M. Brewin.—«Que le Bill C-44 ne soit pas maintenant lu une deuxième fois, mais qu'il soit résolu que, de l'avis de la Chambre, la question des traitements et des allocations des membres du Parlement et des ministres du Cabinet devrait être déferée par le gouvernement à une commission indépendante».

Le débat se poursuit;

DÉCISION DE M. L'ORATEUR

M. L'ORATEUR: Comme je le disais tout à l'heure, j'ai pu réfléchir un moment sur les très intéressants arguments qui ont été présentés et les précédents invoqués au sujet de la recevabilité de l'amendement à la motion de la deuxième lecture du bill à l'étude. Il suffit d'un examen rapide des précédents pour se rendre compte à quel point il est difficile de rédiger un amendement à une motion de deuxième lecture, qui soit recevable selon la procédure. La raison en est tout simplement que la motion propose que le bill progresse d'une étape et les députés qui veulent s'y opposer peuvent le faire en se prononçant contre la motion.

En outre, je reviens sur ce que j'ai dit plus tôt, les députés ont l'occasion au cours du débat non seulement de se prononcer contre l'étape de la deuxième lecture mais aussi d'en donner les raisons et de commenter les suggestions que l'on pourrait présenter sur le sujet à l'étude.

J'ai examiné les précédents qui ont été cités et bien d'autres et je ne saurais perdre de vue le principe fondamental par excellence, qui semble revenir dans toutes les observations sur les amendements à l'étape de la deuxième lecture et c'est qu'un amendement à cette étape ne doit comporter ni une proposition ni un principe étrangers au bill à l'étude.

Il n'existe pas que je sache d'opinions différentes de celles qui ont été exprimées par de nombreux députés forts en la matière qui ont participé aux débats sur la procédure au cours des parlements précédents, mais j'ai le vif sentiment que le fait de retarder le progrès d'un

bill dans «l'institution souveraine par excellence qu'est la nôtre», comme l'ont dit carrément ceux qui appuyaient l'argument et l'amendement, le fait de retarder le progrès d'un bill au Parlement jusqu'à ce qu'un organisme extérieur en ait examiné le sujet ou quelques-uns de ses éléments et en ait traité, représente à mes yeux l'expression fondamentale d'une idée étrangère au bill que le Parlement désire examiner en ce moment.

Je dois néanmoins reconnaître, malgré tout cela, que certains amendements à l'étape de la deuxième lecture sont acceptés—par exemple, que le bill ne soit pas lu une deuxième fois mais que l'objet—et ces mots ont été bien pesés—en soit déferé à un organisme donné.

Ce n'est pas à moi de conjecturer sur les raisons pour lesquelles l'amendement à l'étude, au lieu de renfermer l'expression: «l'objet du bill», a été rédigé en des termes différents—un point qui, au dire du député de Timiskaming (M. Peters), constitue une objection mesquine. Néanmoins, il y a autre chose que le libellé en jeu ici. Élargir la portée de la recevabilité de l'amendement à l'étape de la deuxième lecture, en permettant au motionnaire d'un amendement à cette étape de décrire à sa façon l'objet d'un bill, au lieu d'employer l'expression bien précise «l'objet du bill», ne pourrait que donner lieu à des interprétations, à des discussions et, en fait, à un désaccord sur ce qu'est, en fait, l'objet du bill.

Je maintiens que l'expression «l'objet du bill» est fort importante. Deuxièmement, nous avons récemment discuté de précédents mentionnés par le député de Peace River (M. Baldwin), concernant l'objet d'un bill qui ne serait pas lu pour la deuxième fois, mais déferé à un comité quelconque. A mon sens, le plus important ce n'est peut-être pas que la commission décrite dans la motion n'existe pas, mais le fait que les mots «commission indépendante» encore une fois, posent un problème d'interprétation. En effet, quand pourra-t-on prouver aux députés que si l'on nomme un jour cette commission, il s'agira vraiment d'une commission indépendante? On pourra peut-être en donner une définition ou peut-être pas. Un député peut estimer qu'il s'agit d'une commission totalement indépendante tandis qu'un autre pensera le contraire.

L'expression «objet du bill» et l'expression «commission indépendante» soulèvent des questions à trancher et sur lesquelles il faudra se mettre d'accord. Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a parlé d'un précédent où l'on avait adopté un amendement en deuxième lecture alors que la résolution qu'il contenait prévoyait qu'on tiendrait un référendum sur le principe du bill. Je lui demanderais de se reporter au code de procédure d'Erskine May, dix-huitième édition, page 510, alinéa (10), et il verra que s'il peut citer des cas où ce genre d'amendement a été adopté en deuxième lecture, on cite là des cas où l'on a rejeté exactement le genre d'amendement dont il parle.

Donc, je maintiens qu'une nouvelle description de l'objet d'un bill et le principe d'une commission indépendante qui ferait l'objet, je pense, de discussions et peut-être de désaccord quant à sa composition, représentent des concepts nouveaux qui n'existaient pas dans le bill.

Je n'aborderai pas l'autre sujet fort intéressant soulevé par le secrétaire parlementaire du Président du Conseil privé (M. Reid) à savoir qu'une commission indépendante pourrait exiger des fonds supplémentaires et comme le député de Winnipeg-Nord-Centre est plus que tout autre sensible à ce problème, je crois qu'il conclurait assurément du fait de cette possibilité bien réelle, qu'il faudrait modifier la recommandation contenue dans le bill ne serait-ce que pour cette seule raison.

— — — — —

Pour au moins trois raisons, par conséquent, je dois déclarer que l'amendement qu'on a présenté comporte, au moins pour trois raisons, une proposition totalement nouvelle, et l'amendement défie tous les précédents.

Le Sénat transmet un message à la Chambre pour l'informer qu'il a adopté le Bill C-45, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1975.

Le Sénat transmet un message à cette Chambre pour l'informer qu'il a adopté, sans amendement les bills suivants:

C-14, Loi établissant la Banque fédérale de développement;

C-36, Loi concernant la représentation à la Chambre des communes, établissant des commissions de délimitation des circonscriptions électorales et rétablissant la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales.

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité du paragraphe (1) de l'article 40 du Règlement.

Après débat, cette motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Whittaker en remplacement de M. Cadieu sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

MM. Blaker et McCleave en remplacement de MM. Kaplan et Baldwin sur la liste des membres du Comité permanent de la procédure et de l'organisation.

MM. Côté et Lawrence en remplacement de MM. MacGuigan et Gillies sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Le document suivant, remis au Greffier de la Chambre, est déposé sur la Table, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Danson, membre du Conseil privé de la Reine,—Copies (en français et en anglais) du budget révisé d'établissement de la Société centrale d'hypothèques et de logement, pour l'année civile 1974, conformément au paragraphe (2) de l'article 70 de la Loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970 tel qu'approuvé par l'arrêté en conseil C.P. 1974-2691, en date du 5 décembre 1974. (Document parlementaire n° 301-1/109A).

A 10 h. 23 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à onze heures du matin, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 58

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE VENDREDI 20 DÉCEMBRE 1974

Onze heures du matin

PRIÈRE

M. Sharp, appuyé par M. Drury, propose,—Que la Chambre, lorsqu'elle s'ajournera le vendredi 20 décembre 1974, demeure ajournée jusqu'à une heure fixée par M. l'Orateur, après consultation avec le Gouvernement, heure à laquelle la Chambre peut se réunir pour toute procédure subséquente ou la sanction royale afférente à un ou plusieurs bills adoptés par cette Chambre au moment de cet ajournement;

Que, après la sanction royale de ce bill ou de ces bills ou si la Chambre ne se réunit pas à cette fin, la Chambre s'ajourne ou demeure ajournée, selon le cas, jusqu'au mercredi 22 janvier 1975. Toutefois, si, à un moment quelconque antérieur à cette date, M. l'Orateur, après consultation avec le Gouvernement, devient convaincu que, dans l'intérêt public, la Chambre doit se réunir plus tôt dans l'intervalle, il pourra faire connaître, par avis, qu'il a acquis cette conviction et la Chambre se réunira au temps fixé dans un tel avis et poursuivra ses travaux comme si elle avait été dûment ajournée à cette date; et

Que, si M. l'Orateur n'est pas en état d'agir par suite de maladie ou pour toute autre cause, l'Orateur adjoint ou le vice-président des Comités agira en son nom aux fins de convoquer la Chambre de nouveau.

Après débat, cette motion, mise aux voix, est agréée.

M. Gillespie, membre du Conseil privé de la Reine,—dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, du rapport intérimaire de la Commission du textile et du vêtement, en date du 17 décembre 1974, relativement aux tissus de nylon. (Document parlementaire n° 301-4/23A).

M. Gillespie dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, du rapport de la Commission du textile et du vêtement, en date du 30 octobre 1974, concernant les chemises pour hommes et pour garçons. (Document parlementaire n° 301-4/24).

M. Gillespie dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, du rapport de la Commission du textile et du vêtement, en date du 11 décembre 1974, concernant les filés acryliques. (Document parlementaire n° 301-4/25).

M. Gillespie dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, du rapport de la Commission du textile et du vêtement, en date du 18 septembre 1974, concernant certains filés de coton. (Document parlementaire n° 301-4/26).

M. Gillespie dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, du rapport de la Commission du textile et du vêtement, en date du 11 juillet 1974, concernant un nouvel examen de la situation relative aux serviettes et tissus pour serviettes de coton éponge. (Document parlementaire n° 301-4/27).

M^{lle} MacDonald (Kingston et les Îles), appuyée par M. Darling, dépose, avec la permission de la Chambre, le Bill C-371, Loi modifiant la Loi sur la statistique, qui est lu une première fois, l'impression en est donnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Il est donné lecture de l'ordre portant prise en considération d'une motion des voies et moyens visant à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu (document parlementaire n° 301-1/308) dont avis a été déposé sur la Table le lundi 18 novembre 1974.

M. Turner (Ottawa-Carleton), appuyé par M. Sharp, propose,—Que cette motion soit maintenant agréée.

Cette motion, mise aux voix, est agréée.

Il est donné lecture de l'ordre portant prise en considération d'une motion des voies et moyens visant à modifier les Règles 1971 concernant l'application de l'impôt sur le revenu (document parlementaire n° 301-1/309) dont avis a été déposé sur la Table le lundi 18 novembre 1974.

M. Turner (Ottawa-Carleton), appuyé par M. Sharp, propose,—Que cette motion soit maintenant agréée.

Cette motion, mise aux voix, est agréée.

Il est donné lecture de l'ordre portant prise en considération d'une motion des voies et moyens visant à modifier le chapitre 17 des Statuts du Canada de 1960-1961 (document parlementaire n° 301-1/313) dont avis a été déposé sur la Table le lundi 18 novembre 1974.

M. Turner (Ottawa-Carleton), appuyé par M. Sharp, propose,—Que cette motion soit maintenant agréée.

Cette motion, mise aux voix, est agréée.

En conformité des dispositions du paragraphe (11) de l'article 60 du Règlement, sur motion de M. Turner (Ottawa-Carleton), appuyé par M. Sharp, le Bill C-49, Loi modifiant le droit fiscal, est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Il est donné lecture de l'ordre relatif, à l'étude, à l'étape du rapport du Bill C-9, Loi modifiant la Loi sur l'expansion des exportations, rapporté sans amendement par le Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

Sur motion de M. Gillespie, appuyé par M. Sharp, ce bill est agréé à l'étape du rapport.

M. Gillespie, appuyé par M. Sharp, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Après débat, cette motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence ce bill est lu une troisième fois et adopté.

(A quatre heures de l'après-midi, appel des affaires émanant des députés, suivant les dispositions du paragraphe (4) de l'article 15 du Règlement).

Du consentement unanime, sur motion de M. Reid, appuyé par M. Turner (London-Est), les bills suivants sont lus une deuxième fois et déferés au Comité permanent des privilèges et élections.

Bill C-316, Loi modifiant la Loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales (règles);

Bill C-366, Loi modifiant la Loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales;

Bill C-369, Loi modifiant la Loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales;

Bill C-370, Loi modifiant la Loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales.

Du consentement unanime, la Chambre revient aux *Ordres émanant du gouvernement*.

Du consentement unanime, il est donné lecture de l'ordre relatif, à l'étude, à l'étape du rapport du Bill C-38, Loi concernant le poste du secrétaire du Cabinet pour les relations fédérales-provinciales et celui du greffier du Conseil privé, rapporté sans amendement par le Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

Sur motion de M. Sharp, au nom de M. Trudeau, appuyé par M. Lang, ce bill est agréé à l'étape du rapport, lu une troisième fois sur division et adopté.

Du consentement unanime, il est donné lecture de l'ordre relatif, à l'étude, à l'étape du rapport du Bill S-2, Loi modifiant la Loi sur la Cour suprême et modifiant en conséquence la Loi sur la Cour fédérale, rapporté sans amendement par le Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

Sur motion de M. Lang, appuyé par M. Sharp, ce bill est agréé à l'étape du rapport, lu une troisième fois et adopté.

Du consentement unanime, il est donné lecture de l'ordre relatif à l'étude, à l'étape du rapport du Bill S-3,

Loi prévoyant la codification et la révision permanentes des lois et des règlements du Canada, rapporté sans amendement par le Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

Sur motion de M. Lang, appuyé par M. Sharp, ce bill est agréé à l'étape du rapport, lu une troisième fois et adopté.

Du consentement unanime, il est donné lecture de l'ordre relatif, à l'étude, à l'étape du rapport du Bill S-16, Loi portant révision de la mention Cour du banc de la reine de la province de Québec, rapporté sans amendement par le Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

Sur motion de M. Lang, appuyé par M. Sharp, ce bill est agréé à l'étape du rapport, lu une troisième fois et adopté.

Il est ordonné,—Que la séance soit suspendue jusqu'à l'appel de la sonnerie.

La Chambre reprend la séance.

M. l'Orateur communique à la Chambre la lettre que voici:

RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL
OTTAWA

le 20 décembre 1974

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que le très honorable Bora Laskin, C.P., Gouverneur général suppléant, se rendra à la Chambre du Sénat le 20 décembre à 5 h. 45 de l'après-midi, afin de donner la sanction royale à des projets de loi.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Secrétaire administratif du Gouverneur général,
ANDRÉ GARNEAU

L'honorable

Le Président de la Chambre des communes

Le Sénat transmet un message à cette Chambre pour l'informer qu'il a adopté, sans amendement, les bills suivants:

Bill C-9, Loi modifiant la Loi sur l'expansion des exportations;

Bill C-38, Loi concernant le poste du secrétaire du Cabinet pour les relations fédérales-provinciales et celui du greffier du Conseil privé.

Un message est reçu du très honorable Bora Laskin, C.P., Gouverneur général suppléant, qui exprime le désir

que la Chambre se rende immédiatement dans la salle des séances du Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur, accompagné de la Chambre, se rend au Sénat.

Au retour,

M. l'Orateur fait savoir que, lorsque la Chambre s'est rendue auprès du Gouverneur général suppléant dans la salle des séances du Sénat, le très honorable Gouverneur général suppléant a bien voulu donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants:

Bill C-36, Loi concernant la représentation à la Chambre des communes, établissant des commissions de délimitation des circonscriptions électorales et rétablissant la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales.—Chapitre n° 13.

Bill C-14, Loi établissant la Banque fédérale de développement.—Chapitre n° 14.

Bill C-15, Loi concernant le pétrole et le gaz des terres indiennes.—Chapitre n° 15.

Bill C-38, Loi concernant le poste du Secrétaire du Cabinet pour les relations fédérales-provinciales et celui du greffier du Conseil privé.—Chapitre n° 16.

Bill C-9, Loi modifiant la Loi sur l'expansion des exportations.—Chapitre n° 17.

Bill S-2, Loi modifiant la Loi sur la Cour suprême et modifiant en conséquence la Loi sur la Cour fédérale.—Chapitre n° 18.

Bill S-16, Loi portant révision de la mention Cour du banc de la reine de la province de Québec.—Chapitre n° 19.

S-3, Loi prévoyant la codification et la révision permanentes des lois et des règlements du Canada.—Chapitre n° 20.

M. l'Orateur fait aussi connaître qu'il s'est adressé au très honorable Gouverneur général suppléant dans les termes suivants:

QU'IL PLAISE À VOTRE HONNEUR:

«Les Communes du Canada ont voté les subsides nécessaires pour permettre au Gouvernement de faire face à certaines dépenses du service public.

Au nom des Communes, je présente à Votre Honneur les bills suivants:

Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1975;

Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1975;

Que je prie humblement Votre Honneur de sanctionner.»

Sur ce, le greffier du Sénat, d'ordre de Son Excellence le Gouverneur général suppléant, s'est ainsi exprimé:

«Au nom de Sa Majesté, le Très honorable suppléant de Son Excellence le Gouverneur général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ces bills.»

Bill C-42, Loi n° 4 de 1974 portant affectation de crédits.—Chapitre n° 21.

Bill C-45, Loi n° 5 de 1974 portant affectation de crédits.—Chapitre n° 22.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée ainsi qu'il suit:

M. Schumacher en remplacement de M. Baker (Grenville-Carleton) sur la liste des membres du Comité permanent de la procédure et de l'organisation.

A 6 h. 13 du soir, la Chambre s'ajourne à deux heures de l'après-midi le mercredi 22 janvier 1975, en conformité des dispositions de l'ordre adopté aujourd'hui.

N° 59

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MERCREDI 22 JANVIER 1975

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. l'Orateur informe la Chambre que MM. Réginald Boivin et Maxime Guitard ont été nommés au poste de troisième greffier adjoint.

M. Turner (Ottawa-Carleton), membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, d'un communiqué de presse, en date du 16 janvier 1975, du Comité intérimaire du Conseil des gouverneurs sur le système monétaire international concernant sa deuxième réunion tenue à Washington les 15 et 16 janvier 1975. (Document parlementaire n° 301-6/19).

M. Turner (Ottawa-Carleton), dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, d'un communiqué de presse, en date du 16 janvier 1975, concernant les réunions ministérielles du Groupe des Dix tenues à Washington les 14 et 16 janvier 1975. (Document parlementaire n° 301-6/21).

En conformité des dispositions du paragraphe (4) de l'article 39 du Règlement, les quarante et une questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, savoir:

N° 24—*M. Cossitt*

1. Depuis le 1^{er} janvier 1971, combien d'épouses de fonctionnaires, qui ne sont pas elles-mêmes employées de la Fonction publique, ont reçu, directement ou indirectement, une formation linguistique aux frais du gouvernement?

2. De ce nombre, combien ont suivi a) des cours d'anglais, b) des cours de français?

3. Combien cette formation a-t-elle coûté aux contribuables?

4. Quel est leur nom, celui de leur époux ainsi que le poste qu'ils occupent dans la Fonction publique? (Document parlementaire n° 301-2/24).

N° 37—*M. Macquarrie*

1. a) Quand M. Pierre Brisson du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration a-t-il été affecté à l'ambassade du Canada au Caire, b) combien de temps y est-il resté?

2. Quand M. Brisson est-il entré à la Fonction publique du Canada?

3. Pour quelle(s) raison(s) M. Brisson a-t-il été rappelé du Caire?

4. De quels groupes ou de quelles personnes émanent les plaintes au sujet du comportement de M. Brisson ou de propos qu'il avait tenus en public pendant qu'il était au service de l'ambassade du Canada au Caire?

5. Après son rappel du Caire, quelle a été la situation de M. Brisson au sein du ministère et quelles fonctions a-t-il remplies à Ottawa?

6. M. Brisson a-t-il été congédié de la Fonction publique du Canada et, dans l'affirmative, pour quelles raisons et quand?

7. Quelles procédures d'appel ont été prises, quand et quelles étaient les parties en cause?

8. Depuis la création du ministère des Affaires extérieures, combien a) d'agents de ce ministère ou b) d'agents d'autres ministères fédéraux attachés aux ambassades du Canada à l'étranger ont été congédiés du service de l'État?

9. Quelles étaient dans chaque cas les raisons du renvoi?

10. Quels changements ont été apportés au personnel de l'ambassade du Canada à Santiago du Chili depuis la mort du président Allende? (Document parlementaire n° 301-2/37).

N° 65—*M. Cossitt*

Quels sont le nom et l'adresse des imprimeries de la province de Québec ayant obtenu des contrats du gouvernement au cours de la dernière année financière et à combien se chiffre pour chaque imprimerie le montant d'argent payé par le gouvernement? (Document parlementaire n° 301-2/65).

N° 68—*M. Cossitt*

Quels sont le nom, la description du poste, le traitement annuel, la date de nomination et tout emploi occupé antérieurement à la Fonction publique de tous ceux qui sont rémunérés, entièrement ou en partie, par l'État et dont l'emploi est lié à l'entretien de la résidence officielle du Premier ministre, sise au 24 promenade Sussex et de sa résidence d'été au lac Harrington? (Document parlementaire n° 301-2/68).

N° 121—*M. Herbert*

1. Combien de brochures et de livrets des divers ministères sont publiés actuellement dans une autre langue que l'anglais et le français à l'intention du public canadien?

2. Quels sont les langues choisies et le critère de sélection?

3. Combien de brochures et de livrets ne comportent aucune indication de leur contenu dans l'une ou l'autre des langues officielles? (Document parlementaire n° 301-2/121).

N° 192—*M. Orlikow*

Quel était l'effectif de chaque grade des Forces armées canadiennes au 31 mars 1969 et au 31 mars 1973 et quelles étaient les échelles de salaires pour chaque grade à ces deux dates? (Document parlementaire n° 301-2/192).

N° 269—*M. Laprise*

1. Quels travaux ont été exécutés par le ministère des Travaux publics dans la circonscription d'Abitibi au cours de l'année 1973-1974?

2. Quels travaux le ministère des Travaux publics projette-t-il de réaliser au cours de l'année financière 1974-1975 dans la circonscription d'Abitibi? (Document parlementaire n° 301-2/269).

N° 303—*M. Whittaker*

1. Quels sont les effectifs actuels des Forces armées canadiennes?

2. A combien s'est élevée la quote-part du Canada a) à l'OTAN, b) à NORAD de 1968 à 1974 inclusivement?

3. Quelle est la répartition approximative de nos forces dans le monde?

4. Quelle a été la contribution du Canada aux Nations Unies, en argent et en personnel militaire, de 1968 à 1974 inclusivement?

5. Quel a été le coût total de nos activités de maintien de la paix au Moyen-Orient, à Chypre?

6. De quelle somme d'argent et de quel effectif le Canada aura-t-il besoin pour répondre à ses engagements envers les organisations susmentionnées? (Document parlementaire n° 301-2/303).

N° 319—*M. Orlikow*

1. Dans chaque ministère, société de la Couronne et agence de l'État, combien y avait-il d'employés, au total, le 1^{er} janvier 1972 et le 1^{er} janvier 1974?

2. Dans chaque ministère ou société, combien d'employés étaient postés dans a) la région de la Capitale nationale d'Ottawa-Hull, b) à l'extérieur de la région de la Capitale nationale, par localité, le 1^{er} janvier 1972 et le 1^{er} janvier 1974? (Document parlementaire n° 301-2/319).

N° 323—*M. Paproski*

1. Quelles sont a) les fourchettes de salaire actuelles, b) les fonctions officielles de chacun des chefs de section suivants de la Direction des expositions et de l'audio-visuel d'Information Canada (i) directeur (ii) photothèque (iii) service du design (iv) design, services auxiliaires (v) thèmes et recherches (vi) services audio-visuels (vii) services des programmes (viii) finances et gestion (ix) production, entreposage et expédition?

2. a) Quelle est la quantité de documentation écrite produite par chacune des sections ci-dessus du 1^{er} août 1973 au 1^{er} août 1974, b) combien de ces publications (par section) ont été utilisées par (i) cette direction (ii) d'autres directions ministérielles (iii) le public?

3. a) Quel était le budget global de la Direction des expositions et de l'audio-visuel d'Information Canada pour l'année financière 1973, b) quelle proportion de ce budget a servi au versement de salaires dans cette direction?

4. a) Combien chacune des sections de la Direction des expositions et de l'audio-visuel d'Information Canada compte-t-elle d'employés, b) combien d'employés (par section) ont participé directement à la production des publications de cette section, c) quelle est la fourchette de traitement actuelle des employés de ces sections? (Document parlementaire n° 301-2/323).

N° 329—*M. Coates*

1. Combien de détenus se sont évadés des établissements pénitentiaires fédéraux durant les années 1973, 1972 et 1968?

2. Combien sont retournés comme détenus?

3. Combien se sont évadés de chacun des établissements suivants: a) Dorchester, b) Springhill, c) Cowansville, d) Saint-Vincent-de-Paul, e) Archambault, f) Leclerc, g) Laval, h) Kingston, i) Collins Bay, j) Millhaven (sécurité maximale) k) Millhaven (sécurité minimale), l) Joyceville, m) Washworth, n) Stony Mountain, o) Saskatchewan, p) Drumheller, g) Matsqui, r) Colombie-Britannique, s) William Head?

4. Combien de détenus se sont évadés d'établissements pénitentiaires fédéraux, en 1973, alors qu'ils étaient en congés temporaires?

5. Combien étaient sous escorte pendant leurs congés?

6. Certains de ces surveillants des détenus qui se sont évadés ont-ils été suspendus et, dans l'affirmative, combien? (Document parlementaire n° 301-2/329).

N° 331—*M. Benjamin*

Au cours des cinq dernières années, a) quels particuliers ou organismes se sont servis des salles d'armes de la ville de Regina à des fins non militaires, b) dans quel but, c) quand? (Document parlementaire n° 301-2/331).

N° 338—*M. Crouse*

1. Combien de fonctionnaires et de ministres ont assisté à la Conférence du Droit de la mer tenue au Venezuela en 1974 et dans chaque cas, quels sont le nom, le poste et les fonctions assumées lors de la Conférence?

2. Dans chaque cas, quel moyen de transport et quelle classe ont été empruntés et à combien se chiffrent les frais de voyage, de logement et de repas pendant le séjour au Venezuela? (Document parlementaire n° 301-2/338).

N° 339—*M. Roche*

1. Combien de fonctionnaires et de ministres ont assisté à la Conférence de Bucarest sur la population mondiale tenue en août 1974 et dans chaque cas, quels sont le nom, le poste et les fonctions assumées lors de la Conférence?

2. Dans chaque cas, quel moyen de transport et quelle classe ont été empruntés et à combien se chiffrent les frais de voyage, de logement et de repas pendant le séjour à Bucarest? (Document parlementaire n° 301-2/339).

N° 364—*M. McKenzie*

1. A combien d'exemplaires et à quel prix le formulaire SHU 74-100 a-t-il été tiré?

2. Combien de foyers seront visités dans chaque province et combien de fois?

3. a) Combien d'enquêteurs seront engagés dans chaque province et quel sera le taux de leur rémunération, b) combien coûtera leur engagement?

4. a) Comment procède-t-on à l'engagement des enquêteurs, b) quel ministère en est chargé?

5. Certains enquêteurs sont-ils engagés sur la recommandation de ministres, de hauts fonctionnaires, de députés libéraux ou de tout autre représentant du parti libéral?

6. a) Combien coûtera l'enquête relative au formulaire SHU 74-100, b) quel en sera le coût par province, c) quels ministères en assumeront les frais?

7. Combien de temps faudra-t-il pour la faire?

8. Quelle est sa raison d'être?

9. A la suite de cette enquête, le gouvernement compte-t-il fixer des taux d'intérêt moins élevés et augmenter le nombre des terrains viabilisés?

10. Les conclusions de l'enquête seront-elles rendues publiques? (Document parlementaire n° 301-2/364).

N° 398—*M. MacKay*

1. Depuis l'année financière 1968 jusqu'à présent, a) combien d'experts-conseils l'Office national de l'énergie a-t-il engagés, b) quels étaient leur mandat et la durée de leur contrat de travail, c) quels honoraires ont-ils reçus, d) quel était leur nom?

2. Quels sont le nom, le poste, le traitement et le nombre des fonctionnaires de l'Office national de l'énergie qui assumaient des fonctions semblables à celles des experts-conseils de l'extérieur engagés par le gouvernement? (Document parlementaire n° 301-2/398).

N° 498—*M. Holmes*

1. Quels sont actuellement, a) les barèmes de traitement, b) les fonctions officielles de chacun des chefs de sections suivantes de la Direction des services du personnel au Conseil national de recherches: (i) classifications et conventions collectives (ii) emploi et perfectionnement du personnel (iii) statistiques du personnel, effectifs et fichier informatique du personnel (iv) bourse de recherches post-doctorales au Centre national de recherches et dans les laboratoires du gouvernement canadien (v) règlements concernant le personnel et les avantages sociaux?

2. a) Combien d'employés chaque section de la Direction compte-t-elle, b) quel est le barème de traitement des employés de ces sections?

3. a) Quel était le budget total, y compris les subventions, de la Direction pour l'année financière terminée le 31 mars 1973, salaires des employés de cette Direction? b) quel pourcentage de ce budget a été consacré aux salaires des employés? (Document parlementaire n° 301-2/498).

N° 507—*M. Hnatyshyn*

1. En ce qui concerne l'aide alimentaire accordée au Tiers Monde et aux pays en voie de développement pendant l'année 1973 et les six premiers mois de 1974, a) quelle a été la contribution du Canada, b) pour quels pays le Canada a-t-il contribué, c) dans chaque cas, quels produits alimentaires ont été envoyés et pour quelle valeur?

2. Quels ont été a) les frais administratifs, b) les frais de distribution, c) la valeur des produits alimentaires? (Document parlementaire n° 301-2/507).

N° 523—*M. Benjamin*

1. Quelles sociétés ont été autorisées à faire imprimer les formulaires, livres de quittance, journaux et le reste employés pour la loi fédérale sur les dépenses électorales proclamée en août 1974?

2. Où l'impression est-elle faite?

3. Le travail a-t-il été attribué par adjudication ou assigné a) s'il a été attribué par adjudication, le travail a-t-il été exécuté par la personne qui a soumis l'offre la plus basse, b) s'il a été assigné, en fonction de quoi le travail est-il rémunéré? (Document parlementaire n° 301-2/523).

N° 558—*M. Symes*

1. Pour chacune des années financières 1972-1973 et 1973-1974, quelle somme d'argent le ministère des Approvisionnements et Services a-t-il consacrée à des contrats adjugés à des personnes et à des organismes de l'extérieur, à des fins de recherche, de développement et pour d'autres services consultatifs?

2. Quels sont le nom et l'adresse de ces personnes et organismes et de quelle somme d'argent s'agissait-il dans chaque contrat?

3. Quels étaient le but de chaque contrat et le titre des rapports soumis? (Document parlementaire n° 301-2/558).

N° 640—*M. Dick*

1. Pour chacune des années financières 1970, 1971, 1972, 1973 et 1974, a) quelle somme d'argent le département d'État chargé des Affaires urbaines a-t-il consacrée à la question du logement, b) quel était le nom de chaque programme, c) quel montant d'argent a été affecté à chaque programme?

2. Pour chacune des années financières susmentionnées, a) quel était le pourcentage des Canadiens vivant dans des villes ou des collectivités de (i) 100,000 habitants ou plus (ii) 25,000 à 100,000 habitants (iii) 10,000 à 25,000 habitants (iv) 7,000 habitants ou moins, b) quel pourcentage de l'argent consacré aux programmes de la SCHL a été mis à la disposition de chacune de ces villes ou collectivités? (Document parlementaire n° 301-2/640).

N° 687—*M. Jones*

1. Au cours de la présente année financière, quel montant d'argent a été dépensé par la Société centrale d'hypothèques et de logement dans le domaine du logement?

2. a) Combien d'habitations ont été construites grâce à des subventions de la Société, b) pour chaque province, quelle est la ventilation du montant d'argent et du nombre d'habitations construites? (Document parlementaire n° 301-2/687).

N° 688—*M. Jones*

1. Combien d'argent a été consacré a) au bilinguisme dans la Fonction publique et les agences gouvernementales, b) à l'avancement du bilinguisme sous forme de subventions?

2. a) Combien d'argent a été dépensé en tout pour le bilinguisme au cours de la présente année financière, b) de quelle façon cette somme se compare-t-elle au montant d'argent consacré à la construction de logements pour la même période de temps? (Document parlementaire n° 301-2/688).

N° 765—*M. Schellenberger*

1. Le ministère de l'Expansion économique régionale a-t-il subventionné ou aidé financièrement l'usine de carreaux de céramique de Trois-Rivières (Québec), appartenant à la société *San Salvo de Madena* d'Italie et, dans l'affirmative, le Ministère a-t-il étudié si le rendement prévu de l'usine correspond aux 14 millions de dollars de frais de construction?

2. Certaines usines de briques et de tuiles canadiennes (principalement dans l'Ouest canadien) ont-elles instamment prié le gouvernement de les aider à accroître leur

capacité de fabrication de carreaux et autres produits de céramique et, dans l'affirmative, qu'en est-il résulté?

3. Le MEER a-t-il pour politique d'encourager la domination étrangère dans cette industrie plutôt que d'aider à améliorer les entreprises canadiennes existantes? (Document parlementaire n° 301-2/765).

N° 789—*M. Caouette* (Témiscamingue)

1. Depuis le 31 décembre 1970, quelles sommes le gouvernement a-t-il prêtées à un taux d'intérêt nominal ou sans intérêt a) à des gouvernements étrangers, b) à des agences non gouvernementales de pays étrangers?

2. De quels pays et agences s'agissait-il et quelle somme a été versée à chacun d'entre eux?

3. Quel était le critère d'admissibilité?

4. Quelles sont les dates et les conditions de remboursement de ces prêts?

5. Jusqu'à maintenant, quelle proportion de ces prêts ou des prêts consentis avant le 31 décembre 1970 a été recouvrée soit par l'achat de produits canadiens, soit par remboursement direct? (Document parlementaire n° 301-2/789).

N° 842—*M. MacKay*

1. Au cours des huit dernières années, combien de bureaux de poste à commission ont été construits dans la province de la Nouvelle-Écosse?

2. De 1956 à 1966, combien de bureaux de poste ont été construits dans la province de la Nouvelle-Écosse?

3. Au cours de la dernière année financière, quel a été le revenu de chacun des bureaux de poste de la province de la Nouvelle-Écosse? (Document parlementaire n° 301-2/842).

N° 870—*M. McKenzie*

1. Quels documents de tous genres (tels que tous les types de formulaires, dossiers et directives à l'intention du personnel, et autres) doivent être traduits en français, au ministère de la Consommation et des Corporations?

2. A quelle date devra remonter la traduction des documents du Ministère?

3. Quand ces traductions devront-elles être terminées?

4. Combien a coûté la traduction de ces documents en 1973 et en 1974?

5. Combien coûtera la traduction de tous les documents, formulaires, papeterie et dossiers actuels dans le cadre de l'activité du Ministère?

6. Quel est le coût global supplémentaire et annuel de tous les nouveaux formulaires, papeterie et autres documents bilingues, par rapport à celui des mêmes fournitures unilingues? (Document parlementaire n° 301-2/870).

N° 873—*M. McKenzie*

1. Quels documents de tous genres (tels que tous les types de formulaires, dossiers et directives à l'intention du personnel, et autres) doivent être traduits en français, au ministère des Transports?

2. A quel date devra remonter la traduction des documents du Ministère?

3. Quand ces traductions devront-elles être terminées?

4. Combien a coûté la traduction de ces documents en 1973 et en 1974?

5. Combien coûtera la traduction de tous les documents, formulaires, papeterie et dossiers actuels dans le cadre de l'activité du Ministère?

6. Quel est le coût global supplémentaire et annuel de tous les nouveaux formulaires, papeterie et autres documents bilingues, par rapport à celui des mêmes fournitures unilingues? (Document parlementaire n° 301-2/873).

N° 874—*M. McKenzie*

1. Quels documents de tous genres (tels que tous les types de formulaires, dossiers et directives à l'intention du personnel, et autres) doivent être traduits en français, au ministère des Affaires des anciens combattants?

2. A quelle date devra remonter la traduction des documents du Ministère?

3. Quand ces traductions devront-elles être terminées?

4. Combien a coûté la traduction de ces documents en 1973 et 1974?

5. Combien coûtera la traduction de tous les documents, formulaires, papeterie et dossiers actuels dans le cadre de l'activité du Ministère?

6. Quel est le coût global supplémentaire et annuel de tous les nouveaux formulaires, papeterie et autres documents bilingues, par rapport à celui des mêmes fournitures unilingues? (Document parlementaire n° 301-2/874).

N° 879—*M. Neil*

1. Combien de permis le ministère de l'Agriculture a-t-il émis en 1974 pour l'importation de bétail de races exotiques?

2. Quels sont le nom et l'adresse des personnes qui ont obtenu ces permis?

3. Combien d'animaux sont passés dans chaque station de quarantaine, du 1^{er} janvier 1974 jusqu'à maintenant? (Document parlementaire n° 301-2/879).

N° 886—*M. Marshall*

1. Dans la circonscription de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe, quelle est l'indemnité de repas a) des gardes-pêche des rivières, b) des gardiens des pêcheries des rivières et, c) des agents des pêches en patrouille loin de leur lieu de résidence?

2. Les gardes-pêche des rivières travaillent-ils seulement trois mois par année et, dans l'affirmative, comment protège-t-on les frayères de saumon après le mois de septembre?

3. Songe-t-on à prolonger la période d'emploi des gardes-pêche et des gardiens des pêcheries des rivières, afin d'assurer une meilleure lutte contre la pollution et dans la négative, pourquoi?

4. Au cours des années financières 1972-1973 et 1973-1974 a) combien ont coûté, dans la circonscription (i) la location de véhicules (ii) l'essence et autres (iii) la location d'hélicoptères pour le transport des agents des pêches, b) dans le cas des hélicoptères, quelles sont les heures enregistrées, les dates et le coût?

5. De combien de véhicules du ministère de l'Environnement (Pêcheries) se sert-on dans la circonscription de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe?

6. a) Dans cette circonscription, quelles sont les installations du ministère de l'Environnement (Pêcheries) qui servent d'abri aux gardes-pêche et aux autres agents en patrouille, b) dans quel état sont ces installations, c) sont-elles entretenues et, dans la négative, qu'a-t-on l'intention d'en faire?

7. a) Quelles sont les limites de chacun des districts et des sous-districts de pêche dans la province de Terre-Neuve, b) combien de gardes-pêche sont responsables de chaque sous-district? (Document parlementaire n° 301-2/886).

N° 965—*M. Oberle*

1. Quels sont a) le nom, b) l'emplacement, c) le rôle de chacun des établissements subventionnés par le gouvernement dans le domaine de la sylviculture?

2. Le Service canadien des forêts participe-t-il au financement d'un certain nombre de programmes dans tout le pays, de concert avec les provinces ou les universités, et dans l'affirmative, a) quel est le nom des établissements subventionnés, b) où sont-ils situés, c) quel rôle joue chacun de ces établissements, d) à combien s'élèvent ces diverses subventions? (Document parlementaire n° 301-2/965).

N° 983—*M. Cossitt*

En ce qui a trait à la récente déclaration du Président du Conseil du Trésor selon laquelle environ 53,600 postes de la fonction publique avaient été désignés comme bilingues, quels critères permettent de déterminer qu'un poste est bilingue dans la Fonction publique? (Document parlementaire n° 301-2/983).

N° 998—*M. McKenzie*

1. Quels documents de tous genres (tels que tous les types de formulaires, dossiers et directives à l'intention du personnel, et autres) doivent être traduits en français, au département d'État chargé de la Science et de la Technologie?

2. A quelle date devra remonter la traduction des documents du Département?

3. Quand ces traductions devront-elles être terminées?

4. Combien a coûté la traduction de ces documents en 1973 et en 1974?

5. Combien coûtera la traduction de tous les documents, formulaires, papeterie et dossiers actuels dans le cadre de l'activité du Département?

6. Quel est le coût global supplémentaire et annuel de tous les nouveaux formulaires, papeterie et autres documents bilingues, par rapport à celui des mêmes fournitures unilingues?—(Document parlementaire n° 301-2/998).

N° 999—*M. McKenzie*

1. Quels documents de tous genres (tels que tous les types de formulaires, dossiers et directives à l'intention du personnel, et autres) doivent être traduits en français, au ministère des Travaux publics?

2. A quelle date devra remonter la traduction des documents du Ministère?

3. Quand ces traductions devront-elles être terminées?

4. Combien a coûté la traduction de ces documents en 1973 et en 1974?

5. Combien coûtera la traduction de tous les documents, formulaires, papeterie et dossiers actuels dans le cadre de l'activité du Ministère?

6. Quel est le coût global supplémentaire et annuel de tous les nouveaux formulaires, papeteries et autres documents bilingues, par rapport à celui des mêmes fournitures unilingues?—(Document parlementaire n° 301-2/999).

N° 1001—*M. McKenzie*

1. Quels documents de tous genres (tels que tous les types de formulaires, dossiers et directives à l'intention du personnel, et autres) doivent être traduits en français, au département d'État chargé des Affaires urbaines?

2. A quelle date devra remonter la traduction des documents du Département?

3. Quand ces traductions devront-elles être terminées?

4. Combien a coûté la traduction de ces documents en 1973 et en 1974?

5. Combien coûtera la traduction de tous les documents, formulaires, papeterie et dossiers actuels dans le cadre de l'activité du Département?

6. Quel est le coût global supplémentaire et annuel de tous les nouveaux formulaires, papeterie et autres documents bilingues, par rapport à celui des mêmes fournitures unilingues?—(Document parlementaire n° 301-2/1001).

N° 1004—*M. McKenzie*

1. Quels documents de tous genres (tels que tous les types de formulaires, dossiers et directives à l'intention du personnel, et autres) doivent être traduits en français, au ministère des Affaires extérieures?

2. A quelle date devra remonter la traduction des documents du Ministère?

3. Quand ces traductions devront-elles être terminées?

4. Combien a coûté la traduction de ces documents en 1973 et en 1974?

5. Combien coûtera la traduction de tous les documents, formulaires, papeterie et dossiers actuels dans le cadre de l'activité du Département?

6. Quel est le coût global supplémentaire et annuel de tous les nouveaux formulaires, papeterie et autres documents bilingues, par rapport à celui des mêmes fournitures unilingues?—(Document parlementaire n° 301-2/1004).

N° 1009—*M. Horner*

1. Qui effectuera l'étude mentionnée par le président du Conseil du Trésor, à la page 1519 des Débats de la Chambre des communes du 21 novembre, sur la mise en œuvre de la Loi sur les langues officielles et destinée à déterminer les raisons pour lesquelles certaines personnes semblent incapables d'apprendre une deuxième langue?

2. Quels critères servent à déterminer les postes bilingues dans la Fonction publique?

3. Qui sont les membres du Comité des langues officielles du Conseil national mixte? (Document parlementaire n° 301-2/1009).

N° 1095—*M. Clark* (Rocky Mountain)

1. Combien de tonnes de charbon ont été a) exportées, b) importées, au cours des années (i) 1950 (ii) 1955 (iii) 1960 (iv) 1965 (v) 1970 (vi) 1972 et (vii) 1973?

2. Au cours de chacune des années susmentionnées, a) vers quels pays le Canada a-t-il exporté et b) de quels pays a-t-il importé des quantités importantes de charbon? (Document parlementaire n° 301-2/1095).

N° 1110—*M. McKenzie*

1. Quels documents de tous genres (tels que tous les types de formulaires, dossiers et directives à l'intention du personnel, et autres) doivent être traduits en français, au ministère du Travail?

2. A quelle date devra remonter la traduction des documents du Ministère?

3. Quand ces traductions devront-elles être terminées?

4. Combien a coûté la traduction de ces documents en 1973 et en 1974?

5. Combien coûtera la traduction de tous les documents, formulaires, papeterie et dossiers actuels dans le cadre de l'activité du Ministère?

6. Quel est le coût global supplémentaire et annuel de tous les nouveaux formulaires, papeterie et autres documents bilingues, par rapport à celui des mêmes fournitures unilingues? (Document parlementaire n° 301-2/1110).

N° 1113—*M. McKenzie*

1. Quels documents de tous genres (tels que tous les types de formulaires, dossiers et directives à l'intention du personnel, et autres) doivent être traduits en français, du Conseil du Trésor?

2. A quelle date devra remonter la traduction des documents du Conseil?

3. Quand ces traductions devront-elles être terminées?

4. Combien a coûté la traduction de ces documents en 1973 et en 1974?

5. Combien coûtera la traduction de tous les documents, formulaires, papeterie et dossiers actuels dans le cadre de l'activité du Conseil?

6. Quel est le coût global supplémentaire et annuel de tous les nouveaux formulaires, papeterie et autres documents bilingues, par rapport à celui des mêmes fournitures unilingues? (Document parlementaire n° 301-2/1113).

M. Reid, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse aux ordres susdits.

L'avis de motion portant production de documents n° 3 ainsi conçu:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie des études effectuées pour le Groupe consultatif de la rémunération dans la Fonction publique, comparant le traitement des hauts fonctionnaires à celui des cadres dans le secteur privé, est appelé et, à la demande de l'honorable représentant de Winnipeg-Nord (M. Orlikow), est reporté par le Greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions (documents)*, conformément au paragraphe (1) de l'article 48 du Règlement.

L'avis de motion portant production de documents n° 13 ainsi conçu:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toute la documentation relative à la première réunion des cadres supérieurs de l'Office de l'établissement agricole des anciens combattants, qui s'est tenue, à Ottawa, à la demande du directeur général de cet organisme, du 26 au 29 mars 1973, à savoir: a) les plans d'exploitation pour les périodes antérieures et postérieures au 31 mars 1974, dernier délai pour les demandes de nouveaux prêts, b) l'application ultérieure de la GPO (gestion par objectif) comme méthode de gestion de l'Office de l'établissement agricole des anciens combattants, est appelé et, à la demande de l'honorable représentant de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall), est reporté par le Greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions (documents)*, conformément au paragraphe (1) de l'article 48 du Règlement.

L'avis de motion portant production de documents n° 21 ainsi conçu:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie d'une lettre, datée du 21 octobre 1974, et adressée par le ministre de la Justice au Secrétaire d'État, au sujet d'une subvention à un groupe de femmes de Saskatoon, est appelé et, à la demande de l'honorable représentant de Fundy-Royal (M. Fairweather), est reporté par le Greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions (documents)*, conformément au paragraphe (1) de l'article 48 du Règlement.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi à un Comité du Bill C-39, Loi modifiant le Tarif des douanes (n° 2).

M. Turner (Ottawa-Carleton), appuyé par M. Drury, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une deuxième fois et déferé à un Comité plénier.

Après débat, cette motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ce bill est lu une deuxième fois, étudié en Comité plénier, et après avoir fait rapport de l'état de la question, le Comité obtient la permission d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Peters en remplacement de M. Fortin, sur la liste des membres du Comité permanent de la procédure et de l'organisation.

MM. Stanbury et Prud'homme en remplacement de MM. Philbrook et Francis sur la liste des membres du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

MM. Prud'homme et Stanbury en remplacement de MM. Lachance et Loïselle (Chambly) sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. Young en remplacement de M^{me} Appolloni sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Trudeau, membre du Conseil de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) du Conseil économique du Canada, y compris l'état financier ainsi que le **rapport de l'auditeur général y afférent, pour l'année financière terminée le 31 mars 1974**, conformément au paragraphe (1) de l'article 21 de la Loi sur le Conseil économique du Canada, Chapitre E-1, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/125).

Par M. Allmand, membre du Conseil privé de la Reine,—Copie (en anglais) d'un accord entre le gouvernement du Canada et la municipalité de Cardston (Alberta), conformément au paragraphe (3) de l'article 20 de la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada, chapitre R-9, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/266B).

Par M. Jamieson, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) sur l'application de la Loi sur les subventions au développement régional pour le mois de septembre 1974, conformément à l'article 16 de cette Loi, chapitre R-3, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/329).

Par M. Jamieson,—Rapport (en français et en anglais) sur l'application de la Loi sur les subventions au développement régional pour le mois d'octobre 1974, conformément à l'article 16 de cette Loi, chapitre R-3, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/330).

Par M. Lalonde, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) sur l'administration des allocations aux aveugles du Canada, pour l'année financière terminée le 31 mars 1974, conformément à l'article 12 de la Loi sur les aveugles, chapitre B-7, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/73A).

Par M. Lalonde,—Rapport (en français et en anglais) sur l'application du Régime d'assistance publique du Canada, pour l'année financière terminée le 31 mars 1973, conformément à l'article 19 du Régime d'assistance publique du Canada, chapitre C-1, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/77).

Par M. Lalonde,—Rapport (en français et en anglais) sur l'administration des allocations aux invalides du Canada, pour l'année financière terminée le 31 mars 1974, conformément à l'article 12 de la Loi sur les invalides, chapitre D-6, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/121A).

Par M. Lalonde,—Rapport (en français et en anglais) sur l'administration de l'assistance-vieillesse au Canada, pour l'année financière terminée le 31 mars 1974, conformément à l'article 12 de la Loi sur l'assistance-vieillesse, chapitre O-5, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/203A).

Par M. Lalonde,—Rapport (en français et en anglais) concernant les dépenses et l'administration relatives à la Loi sur l'assistance-chômage, pour l'année financière terminée le 31 mars 1974, conformément à l'article 8 de cette Loi, chapitre U-1, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/251A).

Par M. Ouellet, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) sur les opérations du Registraire du Canada, comme registraire aux termes de la Loi sur les syndicats ouvriers, pour l'année terminée le 31 décembre 1974, conformément à l'article 30 de cette Loi, chapitre T-11, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/411).

Par M^{me} Sauvé, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) du ministère de l'Environnement, pour l'année financière terminée le 31 mars 1974, conformément à l'article 7 de la Loi sur le ministère de l'Environnement, chapitre 14, S.R.C., 1970 (2^e supplément). (Document parlementaire n° 301-1/14).

Par M. Sharp, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) de la Commission des relations de travail dans la Fonction publique, pour l'année financière terminée le 31 mars 1974, conformément à l'article 115 de la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique, chapitre P-35, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/219).

Par M. Turner (Ottawa-Carleton), membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) du surintendant des assurances du Canada, Volume III, États annuels relatifs aux compagnies d'assurance-vie et aux sociétés de secours mutuels, pour l'année civile 1973, conformément à l'article 8 de la Loi sur le département des assurances, chapitre I-17, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/167).

A 5 h. 55 de l'après-midi, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 60

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE JEUDI 23 JANVIER 1975

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

Le Bill C-39, Loi modifiant le Tarif des douanes (n° 2), est étudié de nouveau en Comité plénier, rapporté sans amendement et agréé à l'étape du rapport, sur division.

M. Turner (Ottawa-Carleton), appuyé par M. Mackasey, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Après débat, cette motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ce bill est lu une troisième fois et adopté.

Le Bill C-40, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur l'accise, est étudié de nouveau en Comité plénier.

La Chambre poursuit sa séance en Comité;

A cinq heures de l'après-midi, M. l'Orateur reprend le fauteuil.

(Appel des affaires émanant des députés, suivant les dispositions du paragraphe (4) de l'article 15 du Règlement)

(Avis de motions (documents))

M. Orlikow, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), propose,—Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copies des études effectuées pour le Groupe consultatif de la rémunération dans la Fonction publique, comparant le traitement des hauts fonctionnaires à celui des cadres dans le secteur privé.—
(Avis de motion portant production de documents n° 3).

Il s'élève un débat,

L'heure réservée aux affaires émanant des députés est expirée.

Du consentement unanime, la Chambre revient à l'appel des *Motions*.

Sur motion de M. Reid, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), il est ordonné,—Que le Comité per-

manent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien soit autorisé à entendre des représentations de la Fraternité des Indiens du Manitoba.

La Chambre reprend l'étude en Comité plénier du Bill C-40, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur l'accise, et, après avoir fait rapport de l'état de la question, le Comité obtient la permission d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité du paragraphe (1) de l'article 40 du Règlement.

Après débat, cette motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Gray en remplacement de M. Langlois sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Young en remplacement de M. Maine sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

M. O'Connell en remplacement de M. Philbrook sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Lapointe en remplacement de M. Demers sur la liste des membres du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

M. Pinard en remplacement de M. Baker (Gander-Twilligate) sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. Holmes en remplacement de M. Nielsen sur la liste des membres du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Le document suivant, remis au Greffier de la Chambre, est déposé sur la Table, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Sharp, membre du Conseil privé de la Reine,— Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 27 novembre 1974, demandant copie des ententes complémentaires en vertu de l'Entente sur l'aménagement général, intervenues entre le gouvernement et celui de la province de Terre-Neuve.—(*Avis de motion portant production de documents n° 12*). (Document parlementaire n° 301-3/12).

A 10 h. 25 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à onze heures du matin, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 61

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE VENDREDI 24 JANVIER 1975

Onze heures du matin

PRIÈRE

M^{me} Appolloni, appuyée par M. Fleming, dépose, avec la permission de la Chambre, le Bill C-372, Loi visant à rendre honneur aux handicapés de l'industrie, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

M. O'Sullivan, appuyé par M. Darling, dépose, avec la permission de la Chambre, le Bill C-373, Loi portant reconnaissance du castor (*castor canadensis*) comme symbole de la souveraineté du dominion du Canada, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Le Bill C-40, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur l'accise, est étudié de nouveau en Comité plénier, et après avoir fait rapport de l'état de la question, le Comité obtient la permission d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

Du consentement unanime, la Chambre revient à l'appel des *Motions*.

M. Pelletier (Hochelaga), au nom de M. Trudeau, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copie, en anglais, de la liste des économistes avisant le Premier ministre sur les questions économiques importantes. (Document parlementaire n° 301-7/8).

(A quatre heures de l'après-midi, appel des affaires émanant des députés, suivant les dispositions du paragraphe (4) de l'article 15 du Règlement)

(Bills publics)

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration du Bill C-209, Loi modifiant la Loi sur la citoyenneté canadienne (minimum de résidence).

Du consentement unanime, M. Prud'homme, appuyé par M. Watson, propose,—Que ce bill ne soit pas maintenant lu une deuxième fois mais que l'objet soit déféré au Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

Après débat, cette motion, mise aux voix, est agréée.

*États et rapports déposés auprès du Greffier
de la Chambre*

Le document suivant, remis au Greffier de la Chambre, est déposé sur la Table, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Faulkner, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) de la Corporation du Centre national des Arts, y compris les états financiers et le rapport de l'auditeur général et afférent, à

ce sujet, pour l'année financière terminée le 31 mars 1974, conformément à l'article 17 de la Loi sur le Centre national des Arts, chapitre N-2, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/179).

A 4 h. 25 de l'après-midi, la Chambre s'ajourne à lundi, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 62

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE LUNDI 27 JANVIER 1975

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Goyer, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table.—Copies, en français et en anglais, des documents échangés entre le gouvernement et la *United Aircraft of Canada Limited*. (Document parlementaire n° 301-7/2A).

M. Stanbury, appuyé par M. MacGuigan, dépose, avec la permission de la Chambre, le Bill C-374, Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

En conformité des dispositions du paragraphe (4) de l'article 39 du Règlement, les deux questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, savoir:

N° 689—*M. Jones*

1. Quelle est la ventilation de la réponse à la question suivante du questionnaire du recensement de 1971: «quelle langue parlez-vous le plus souvent à la maison», a) pour tout le Canada, b) pour chaque province et territoire, c)

par pourcentage pour tout le Canada, d) par pourcentage pour chaque province et territoire?

2. Pour quelle raison Statistique Canada a-t-il annoncé qu'il a l'intention de ne pas insérer cette question dans le questionnaire du recensement de 1976?

3. Envisage-t-on la possibilité de modifier la Loi sur les langues officielles ainsi que les règlements et lignes de conduite s'y rattachant pour remplacer le prétendu critère de «la langue maternelle» par celui de «la langue parlée le plus souvent à la maison»? (Document parlementaire n° 301-2/689).

N° 1000—*M. McKenzie*

1. Quels documents de tous genres (tels que tous les types de formulaires, dossiers et directives à l'intention du personnel, et autres) doivent être traduits en français, au ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources?

2. A quelle date devra remonter la traduction des documents du Ministère?

3. Quand ces traductions devront-elles être terminées?

4. Combien a coûté la traduction de ces documents en 1973 et en 1974?

5. Combien coûtera la traduction de tous les documents, formulaires, papeterie et dossiers actuels dans le cadre de l'activité du Ministère?

6. Quel est le coût global supplémentaire et annuel de tous les nouveaux formulaires, papeterie et autres documents bilingues, par rapport à celui des mêmes fournitures unilingues? (Document parlementaire n° 301-2/1000).

M. Reid, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse aux ordres susdits.

Il est donné lecture de l'ordre relatif à l'étude, à l'étape du rapport du Bill C-29, Loi concernant les corporations commerciales canadiennes, rapporté avec des amendements par le Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

Sur motion de M. Sharp, au nom de M. Ouellet, appuyé par M. Whelan, ce bill est agréé à l'étape du rapport, lu une troisième fois et adopté.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales du Bill C-46, Loi modifiant la Loi nationale sur l'habitation.

M. Danson, appuyé par M. Lalonde, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

Il s'élève un débat;

(A cinq heures de l'après-midi, appel des affaires émanant des députés, suivant les dispositions du paragraphe (4) de l'article 15 du Règlement).

(Avis de motions)

M. Schellenberger, appuyé par M^{lle} MacDonald (Kingston et les Îles), propose,—Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'opportunité d'apporter des modifications à la Loi sur le crédit agricole afin d'encourager les jeunes cultivateurs à s'adonner à l'industrie agricole à continuer à travailler dans ce secteur et, à cette fin, envisager d'accorder des stimulants financiers tels que des prêts remboursables en partie, lorsque les jeunes cultivateurs satisfont aux normes de rendement établies, un taux maximal d'intérêt de 5 pour cent, des paiements d'intérêts échelonnés sur une période initiale et des prêts à montants indéterminés permettant des emprunts supplémentaires sans autres frais de refinancement.—(Avis de motion n° 12).

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires émanant des députés est expirée.

Le débat reprend sur la motion de M. Danson, appuyé par M. Lalonde,—Que le Bill C-46, Loi modifiant la Loi nationale sur l'habitation, soit maintenant lu une

deuxième fois et déferé au Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

Le débat se poursuit;

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 40 du Règlement.

Après débat, cette motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée ainsi qu'il suit:

M. Woolliams en remplacement de M. Stevens sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. Yewchuk en remplacement de M. Macquarrie sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

M. Benjamin en remplacement de M. Firth sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement savoir:

Par M. Trudeau, membre du Conseil privé de la Reine,—Sommaire des arrêtés en conseil adoptés durant le mois de janvier 1974. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 301-1/351).

Par M. Trudeau,—Sommaire des arrêtés en conseil adoptés durant le mois de février 1974. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 301-1/352).

Par M. Drury, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) du département d'État chargé de la Science et de la Technologie, pour l'année financière terminée le 31 mars 1974, conformément à l'article 22 de la Loi de 1970 sur l'organisation du gouvernement chapitre 14, S.R.C., 1970 (2^e supplément). (Document parlementaire n° 301-1/30).

A 10 h. 19 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 63

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MARDI 28 JANVIER 1975

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Allmand, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table.—Rapport, en français et en anglais, du ministère du Solliciteur général du Canada, pour l'année financière terminée le 31 mars 1974, conformément à l'article 5 de la Loi sur le ministère du Solliciteur général, chapitre S-12, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/25).

M. Stanbury, appuyé par M. Maine, dépose, avec la permission de la Chambre, le Bill C-375, Loi prévoyant l'établissement d'une commission chargée de faire rapport sur les traitements des postes exécutifs, législatifs et judiciaires et prévoyant le rajustement périodique de ces traitements, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Le Bill C-40, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur l'accise, est étudié de nouveau en Comité plénier.

La Chambre poursuit sa séance en Comité;

A cinq heures de l'après-midi, M. l'Orateur reprend le fauteuil.

(Appel des affaires émanant des députés, suivant les dispositions du paragraphe (4) de l'article 15 du Règlement).

(Bills publics)

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent de la justice et des questions juridiques du Bill C-219, Loi modifiant le Code criminel (avortement).

M. Beatty, appuyé par M. Roche, propose.—Que ce bill soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires émanant des députés est expirée.

La Chambre reprend l'étude en Comité plénier du Bill C-40, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur l'accise, qui est rapporté avec des amendements, agréé, tel que modifié, à l'étape du rapport, lu une troisième fois et adopté.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi à un Comité plénier du Bill C-49, Loi modifiant le droit fiscal.

M. Turner (Ottawa-Carleton), appuyé par M. Sharp, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une deuxième fois et déferé à un Comité plénier.

Il s'élève un débat;

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 40 du Règlement.

Après débat, cette motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Smith (Churchill) en remplacement de M. Brisco sur la liste des membres du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

MM. Douglas (Bruce) et Schumacher en remplacement de MM. Pearsall et Horner sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

MM. Wagner et McCleave en remplacement de MM. Scott et Johnston sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

M. Nielsen en remplacement de M¹¹⁰ MacDonald (Kingston et les Îles) sur la liste des membres du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

M. Peters en remplacement de M. Nystrom sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

M. Scott en remplacement de M. Munro (Esquimalt-Saanich) sur la liste des membres du Comité mixte permanent du restaurant du Parlement.

M. Masniuk en remplacement de M. Cadieu sur la liste des membres du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Le document suivant, remis au Greffier de la Chambre, est déposé sur la Table, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Gillespie, membre du Conseil privé de la Reine, —Rapport (en français et en anglais) exposant l'activité du ministère de l'Industrie et du Commerce, pour l'année financière terminée le 31 mars 1974, conformément à l'article 8 de la Loi sur le ministère de l'Industrie et du Commerce, chapitre I-11, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/12).

A 10 h. 22 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 64

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MERCREDI 29 JANVIER 1975

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Smith (Saint-Jean), du Comité permanent de l'agriculture, présente le deuxième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du mercredi 30 octobre 1974, le Comité a étudié le Bill C-19, Loi prévoyant des versements au titre du blé produit et vendu au Canada pour la consommation humaine au Canada et a convenu d'en faire rapport avec les modifications suivantes:

Article 2

Retrancher la ligne 8 à la page 2 et la remplacer par ce qui suit:

«livre réellement à la production du blé ou qui a droit d'y participer;»

Article 5

Ajouter immédiatement après la ligne 47 à la page 3 le nouveau paragraphe suivant:

«(3) Le Ministre doit, chaque année, en consultation avec les producteurs, examiner les dispositions de la présente loi et de tous les règlements que le gouverneur en conseil établit pour son application en vue de faire à ce dernier les recommandations utiles eu égard aux coûts de production courants du blé et aux revenus qu'en tirent les producteurs.»

Article 10

Ajouter immédiatement après le mot «contiennent» à la ligne 38 à la page 5, les mots suivants:

«pendant six ans ou»

Le Comité a ordonné la réimpression du Bill C-19, tel que modifié, pour l'usage de la Chambre des communes à l'étape du rapport.

Un exemplaire des procès-verbaux et des témoignages relatifs à ce Bill (*fascicules n° 4 à 17 inclusivement*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 38 aux Journaux*)

En conformité des dispositions du paragraphe (4) de l'article 39 du Règlement, les treize questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, savoir:

N° 190—*M. Orlikow*

1. Quel pourcentage du revenu total a été versé à titre d'impôt sur le revenu des particuliers par les contribuables gagnant a) moins de \$2,000, b) entre \$2,000 et \$4,000, c) entre \$4,000 et \$6,000, d) entre \$6,000 et

\$8,000, e) entre \$8,000 et \$10,000, f) entre \$10,000 et \$15,000, g) entre \$15,000 et \$25,000, h) \$25,000 et plus?

2. De ce pourcentage, quelle est la part de l'impôt fédéral sur le revenu des particuliers et des compagnies et des autres impôts fédéraux, provinciaux et locaux? (Document parlementaire n° 301-2/190).

N° 416—*M. Reid*

1. Quels sels minéraux et vitamines contient une livre de blé n° 1 du Nord?

2. Quels sels minéraux et vitamines contient une livre de blé n° 1 du Nord moulu a) en farine de blé entier, b) en farine blanchie tout usage, c) en farine blanchie «enrichie» tout usage, d) à la pierre? (Document parlementaire n° 301-2/416).

N° 505—*M. MacKay*

Depuis 1968, quel a été le coût annuel des dommages causés à la propriété ferroviaire, au matériel roulant, à l'assiette de la voie et le reste, lors de déraillements, de tamponnements et d'autres accidents? (Document parlementaire n° 301-2/505).

N° 566—*M. Symes*

1. Pour chacune des années financières 1972-1973 et 1973-1974, quelles sommes d'argent le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a-t-il consacrées à la publicité ou à l'information?

2. Quels sont le nom et l'adresse des entreprises et des particuliers auxquels ces contrats ont été adjugés, quelles sommes d'argent ont été dépensées dans chaque cas et quel était le but de chaque contrat?

3. Quant aux frais de publicité ou d'information de la division de la publicité ou de l'information du Ministère, quels étaient, dans chaque cas, le montant et le but de la dépense? (Document parlementaire n° 301-2/566).

N° 567—*M. Symes*

1. Pour chacune des années financières 1972-1973 et 1973-1974, quelles sommes d'argent le ministère du Revenu national a-t-il consacrées à la publicité ou à l'information?

2. Quels sont le nom et l'adresse des entreprises et des particuliers auxquels ces contrats ont été adjugés, quelles sommes d'argent ont été dépensées dans chaque cas et quel était le but de chaque contrat?

3. Quant aux frais de publicité ou d'information de la division de la publicité ou de l'information du Ministère, quels étaient, dans chaque cas, le montant et le but de la dépense? (Document parlementaire n° 301-2/567).

N° 714—*M. Stevens*

1. Pour chacune des années financières terminées le 31 mars 1972, 1973 et 1974 et pour la période de six mois terminée le 30 septembre 1974, quelle somme d'argent globale le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a-t-il dépensée pour les voyages à l'étranger a) du ministre et du personnel de son cabinet, b) du personnel du Ministère, c) du personnel des conseils, des commissions, des tribunaux, des agences de la Couronne

ou d'autres agences du même genre, relevant du ministre, d) d'autres personnes dont les frais ont été remboursés, en partie ou en entier et directement ou indirectement, par le gouvernement?

2. Quant aux dépenses de plus de \$200, quels étaient a) l'objet du voyage, b) la destination la plus éloignée, c) le nom des voyageurs, d) la durée du séjour hors du pays, e) le genre de dépense, f) le nombre des personnes les accompagnant? (Document parlementaire n° 301-2/714).

N° 880—*M. Reid*

1. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a-t-il ordonné la tenue d'une étude sur les effets du mercure des eaux du réseau de la rivière English sur la population de Grassy Narrows et de Whitedog (Ontario)?

2. A quelle date ce rapport a-t-il été déposé à la Chambre des communes?

3. Par suite de ce rapport, quelles mesures ont été prises par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social et le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien pour aider ces gens?

4. Quelles mesures ont été prises par les ministères, en collaboration avec le gouvernement de la province de l'Ontario, pour aider ces gens?

5. Dans son rapport sur la pollution par le mercure, le groupe d'étude du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a-t-il pris en considération les renseignements disponibles du Japon, suite à leur expérience tragique du poisson contaminé par le mercure?

6. Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a-t-il un Programme visant à contrecarrer les effets du mercure chez les humains ou les animaux et a) dans la négative, pourquoi, b) dans l'affirmative, quels en sont (i) la description (ii) le coût? (Document parlementaire n° 301-2/880).

N° 957—*M. Herbert*

1. Quelle somme chaque province a-t-elle consacrée au Programme officiel de formation linguistique, depuis le commencement du Programme et exception faite de la formation linguistique des fonctionnaires fédéraux?

2. Quels accords ont été conclus quant à l'affectation de ces sommes? (Document parlementaire n° 301-2/957).

N° 987—*M. Huntington*

1. Combien d'argent est accordé annuellement aux sports amateurs?

2. Quelle est la ventilation, par sport, du montant total accordé?

3. Quant aux programmes du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, a) combien de personnes y participent, b) quels sont les frais d'administration des sports amateurs? (Document parlementaire n° 301-2/987).

N° 1052—*M. Horner*

1. Quand le gouvernement a-t-il décidé de faire imprimer les débats anglais des deux chambres du Parlement par une unité de langue française?

2. Quand le gouvernement a-t-il l'intention de faire imprimer les débats français des deux chambres du Parlement par une unité de langue anglaise?

3. Quand le président du Conseil du trésor, qui est aussi commissaire de l'économie interne de la Chambre des communes, présentera-t-il un rapport équivalent à celui qui a été présenté à cette Chambre le 21 novembre et ce rapport comportera-t-il les renseignements et les données relatifs aux employés des agences gouvernementales, chargées de la traduction, de l'interprétation et de l'impression des débats, des procès-verbaux et des communications de la Chambre et des comités?

4. Quels étaient le nombre et le pourcentage respectifs d'employés anglophones et francophones décrits dans la Partie 3, en juin 1973 et novembre 1974?

5. Quelles mesures ont été prises depuis la mise en vigueur de la Loi sur les langues officielles, pour réaliser la pleine participation en ce qui a trait à l'emploi par les directions et agences touchées dans la Partie 3 de membres des groupes francophones et anglophones?

6. Le Commissaire aux langues officielles a-t-il fait des études, des recommandations, des rapports ou d'autres contributions en ce qui a trait à l'une quelconque de ces questions et, dans l'affirmative, de quelle nature et dans quelle mesure? (Document parlementaire n° 301-2/1052).

N° 1128—*M. Munro* (Esquimalt-Saanich)

1. Pour chacune des années financières 1971-1972, 1972-1973, 1973-1974, quels subsides ont été versés et à qui, pour l'exploitation de services de traversiers dans chacune des dix provinces?

2. Quelles sommes envisage-t-on de dépenser dans le même but et dans les mêmes régions pour 1974-1975 et, poste par poste, à qui seront-elles versées?

3. Pour les mêmes périodes entre 1971 et 1975 et selon les mêmes régions, quels subsides ont été versés et à qui, au titre des frais d'établissement pour la construction et l'entretien des traversiers, l'entretien des terminus et la construction de cales de halage de traversiers?

4. Dans le cas des subventions au capital, quelle proportion du total des frais d'établissement provenait, dans chaque cas, des subsides du gouvernement et d'où venait le reste? (Document parlementaire n° 301-2/1128).

N° 1146—*M. Matte*

Du 1^{er} mai 1971 au 31 décembre 1973, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et la Société Tremblay, Héroux et Associés ou la Société Sanitek ont-ils signé des contrats et, dans l'affirmative, a) à quelle date précisément, b) quelle était la nature exacte de ces contrats, c) quel était le montant de chacun de ces contrats? (Document parlementaire n° 301-2/1146).

N° 1170—*M. Stevens*

Pour chacun des mois des années 1973 et 1974, combien de passagers payants sont arrivés ou partis de l'Aéroport international N° 1 de Toronto par a) Air Canada, b) CP Air, c) les autres compagnies aériennes? (Document parlementaire n° 301-2/1170).

M. Reid, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse aux ordres susdits.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Danson, appuyé par M. Lalonde.—Que le Bill C-46, Loi modifiant la Loi nationale sur l'habitation, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

Le débat se poursuit;

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

MM. Horner et Nielsen en remplacement de MM. Darling et Schumacher sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

MM. McRae et Condon en remplacement de MM. Pearsall et Marchand (Kamloops-Cariboo) sur la liste des membres du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

M. Johnston en remplacement de M. MacKay sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

M. Roy (Laval) en remplacement de M. Young sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

M. Côté en remplacement de M. Reid sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Le document suivant, remis au Greffier de la Chambre, est déposé sur la Table, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Turner (Ottawa-Carleton), membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) du surintendant des assurances sur l'application de la Loi sur les sociétés d'investissement, pour l'année financière terminée le 31 mars 1974, conformément au paragraphe (1) de l'article 27 de cette Loi, chapitre 33, Statuts du Canada, 1970-1971-1972. (Document parlementaire n° 301-1/435).

A six heures du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 65

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE JEUDI 30 JANVIER 1975

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Blaker, du Comité permanent des privilèges et élections, présente le troisième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du vendredi 20 décembre 1974, le Comité a étudié le Bill C-370, Loi modifiant la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales, et a convenu d'en faire rapport sans modification.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages relatifs à ce Bill (*fascicule n° 5*) est déposé.

(Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 39 aux Journaux)

M. Marchand (Langelier), membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, d'un rapport, en date du 16 août 1974, concernant «Les Éléments d'une Politique internationale canadienne en matière de Navigation». (Document parlementaire n° 301-4/59).

Il est ordonné,—Que, lorsque la Chambre abordera l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité

permanent des transports et des communications du Bill C-48, Loi modifiant la Loi sur les chemins de fer, le débat soit limité au plus à cinq orateurs.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Turner (Ottawa-Carleton), appuyé par M. Sharp,—Que le Bill C-49, Loi modifiant le droit fiscal, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé à un Comité plénier.

Le débat se poursuit;

(A cinq heures de l'après-midi, appel des affaires émanant des députés, suivant les dispositions du paragraphe (4) de l'article 15 du Règlement).

(Avis de motions (documents))

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Orlikow, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre),—Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie des études effectuées pour le Groupe consultatif de la rémunération dans la Fonction publique, comparant le traitement des hauts fonctionnaires à celui des cadres dans le secteur privé.—(Avis de motion portant production de documents n° 3).

Après plus ample débat, cette motion, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:

(Vote n° 13)

POUR
Messieurs

Alexander	Hamilton	Mitges
Andre (Calgary-Centre)	(Swift Current- Maple Creek)	Muir
Baker	Hees	Munro (Esquimalt-Saanich)
(Grenville-Carleton)	Hnatyshyn	Murta
Beatty	Hogan	Neil
Beaudoin	Huntington	Nielsen
Benjamin	Jarvis	Nowlan
Cadieu	Johnston	Nystrom
Caouette	Knowles	Oberle
(Villeneuve)	(Winnipeg- Nord-Centre)	Orlikow
Carter	Knowles	Patterson
Clarke	(Norfolk-Haldimand)	Peters
(Vancouver Quadra)	Lambert	Ritchie
Coates	(Bellechasse)	Smith (Churchill)
Cossitt	Laprise	Stanfield
Crouse	La Salle	Stevens
Dionne	Marshall	Symes
(Kamouraska)	Mazankowski	Towers
Ellis	McCleave	Wagner
Firth	McGrath	Whittaker
Fortin	McKenzie	Wise
Friesen	McKinley	Woolliams—61
Gilbert	McKinnon	
Hamilton		
(Qu'Appelle-Moose Mountain)		

CONTRE
Messieurs

Abbott	Fox	Milne
Allmand	Gauthier	Morin (M ^{me})
Anderson	(Ottawa-Vanier)	Munro (Hamilton-Est)
Andres	Gendron	Nicholson (M ^{le})
(Lincoln)	Gillespie	O'Connell
Appoloni (M ^{me})	Goodale	Olivier
Baker	Goyer	Ouellet
(Gander-Twillingate)	Gray	Parent
Béchar	Guay	Pelletier (Hochelaga)
Blais	(Saint-Boniface)	Pelletier (Sherbrooke)
Blaker	Guay	Penner
Blouin	(Lévis)	Pinard
Buchanan	Guilbault	Poulin
Bussières	Hopkins	Prud'homme
Caccia	Isabelle	Railton
Cafik	Jamieson	Raines
Campbell	Joyal	Reid
(LaSalle-Émard-Côte Saint-Paul)	Kaplan	Richardson
Caron	Lajoie	Roberts
Chrétien	Lalonde	Robinson
Clermont	Landers	Rompkey
Collenette	Lang	Rooney
Condon	Lapointe	Roy (Laval)
Corbin	LeBlanc	Sauvé (M ^{me})
Corriveau	(Westmorland-Kent)	Sharp
Côté	Lee	Smith
Cullen	Lefebvre	(Saint-Jean)
Cyr	Lessard	Stewart
Daudlin	Loiselle	(Cochrane)
De Bané	(Chambly)	Stollery
Demers	Loiselle	Tessier
Dionne	(Saint-Henri)	Trudeau
(Northumberland- Miramichi)	Lumley	Turner
Drury	MacDonald	(London-Est)
Dubé	(Cardigan)	Turner (Ottawa-Carleton)
Duclos	Macdonald	Watson
Dupont	(Rosedale)	Whelan
Duquet	MacFarlane	Yanakis
Ethier	Mackasey	Young—111
Faulkner	Marceau	
Fleming	Marchand	
Flynn	(Langelier)	
Foster	Martin	
	McIsaac	
	McRae	

Le débat reprend sur la motion de M. Turner (Ottawa-Carleton), appuyé par M. Sharp,—Que le Bill C-49, Loi

modifiant le droit fiscal, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé à un Comité plénier.

Le débat se poursuit;

Le Sénat transmet un message informant cette Chambre que le nom de l'honorable sénateur Quart a été substitué à celui de l'honorable sénateur Asselin sur la liste des sénateurs faisant partie du Comité mixte spécial des relations employeur-employés dans la Fonction publique.

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

À dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité du paragraphe (1) de l'article 40 du Règlement.

Après débat, cette motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Cadieu en remplacement de M. Masniuk sur la liste des membres du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

M. Maine en remplacement de M. Young sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

MM. Young et Reid en remplacement de MM. Roy (Laval) et Côté sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

M. Towers en remplacement de M. Dinsdale sur la liste des membres du Comité mixte spécial des relations employeur-employés dans la Fonction publique.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Buchanan, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, pour l'année financière terminée le 31 mars 1974, conformément à l'article 7 de la Loi sur le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, chapitre I-7, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/13).

Par M. Danson, membre du Conseil privé de la Reine,—Budget d'établissement de la Société centrale d'hypo-

thèques et de logement, pour l'année civile 1975, conformément au paragraphe (2) de l'article 70 de la Loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970, tel qu'approuvé par l'arrêté en conseil C.P. 1975-171, en date du 23 janvier 1975. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 301-1/109B).

Par M. Macdonald (Rosedale), membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, pour l'année financière terminée le 31 mars 1974, conformément à l'article 5 de la Loi sur le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, chapitre E-6, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/9).

Par M^{me} Sauvé, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) sur les opérations découlant de la Loi sur les ouvrages destinés à l'amélioration

des cours d'eau internationaux, pour l'année civile 1974, conformément à l'article 10 de cette Loi, chapitre I-22, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/168).

Par M. Turner (Ottawa-Carleton), membre du Conseil privé de la Reine,—Relevé des revenus, des dépenses et autres données des banques à charte du Canada, pour l'année financière terminée le 31 octobre 1974, conformément au paragraphe (1) de l'article 119 de la Loi sur les banques, chapitre B-1, S.R.C., 1970. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 301-1/67).

A 10 h. 29 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à onze heures du matin, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 66

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE VENDREDI 31 JANVIER 1975

Onze heures du matin

PRIÈRE

M. Marchand (Langelier), membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—(1) Copies, en anglais, du rapport de la Commission d'enquête sur l'aéroport. (Document parlementaire n° 301-4/60).

(2) Copies des chapitres III et V du rapport de la Commission d'enquête sur l'aéroport. (Document parlementaire n° 301-4/60A).

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Turner (Ottawa-Carleton), appuyé par M. Sharp,—Que le Bill C-49, Loi modifiant le droit fiscal, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé à un Comité plénier.

Le débat se poursuit;

(A quatre heures de l'après-midi, appel des affaires émanant des députés, suivant les dispositions du paragraphe (4) de l'article 15 du Règlement)

(Avis de motions)

M. Whittaker, appuyé par M. Munro (Esquimalt-Saanich), propose,—Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier la possibilité d'apporter une modification à la Loi sur la sécurité de la vieillesse

afin d'assurer aux anciens combattants canadiens qui comptent des années de service outre-mer, que ce service entre en ligne de compte aux fins de la Loi sur la sécurité de la vieillesse, comme s'ils avaient séjourné au Canada, qu'ils aient ou non résidé en tout temps au Canada après leur licenciement.—(Avis de motion n° 22).

Du consentement unanime, cette motion est modifiée pour se lire ainsi qu'il suit:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier la possibilité d'apporter une modification à la Loi sur la sécurité de la vieillesse afin d'assurer aux anciens combattants canadiens qui comptent des années de service outre-mer, que ce service entre en ligne de compte aux fins de la Loi sur la sécurité de la vieillesse, comme s'ils étaient au Canada, qu'ils aient ou non résidé en tout temps au Canada après leur licenciement.

Après débat, cette motion, telle que modifiée, mise aux voix, est adoptée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

MM. Pearsall et Marchand (Kamloops-Cariboo) en remplacement de MM. McRae et Condon sur la liste des membres du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

MM. Pearsall et Béchard en remplacement de MM. Douglas (Bruce) et Duquet sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

*États et rapports déposés auprès du Greffier
de la Chambre*

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Andras, membre du Conseil privé de la Reine, —Rapport (en français et en anglais) du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, pour l'année financière terminée le 31 mars 1974, conformément à l'article 5 de la Loi sur le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigra-

tion, chapitre M-1, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/17).

Par M. Goyer, membre du Conseil privé de la Reine, —Rapport (en français et en anglais) du ministère des Approvisionnements et Services, pour l'année financière terminée le 31 mars 1974, conformément à l'article 12 de la Loi sur le ministère des Approvisionnements et Services, chapitre S-18, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/29).

Par M. Pelletier (Hochelaga), membre du Conseil privé de la Reine, —Rapport (en français et en anglais) du ministère des Communications, pour l'année financière terminée le 31 mars 1974, conformément à l'article 6 de la Loi sur le ministère des Communications, chapitre C-24, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/22).

A 4 h. 31 de l'après-midi, la Chambre s'ajourne à lundi, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 67

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE LUNDI 3 FÉVRIER 1975

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Trudeau, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table.—Copies, en français et en anglais, du rapport sur La Révision constitutionnelle 1968-1971. (Document parlementaire n° 301-4/62).

M. Andras, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table.—Copies, en français et en anglais, du Livre vert sur la politique d'immigration, en quatre volumes, ainsi que sa déclaration, en date du 3 février 1975, à ce sujet. (Document parlementaire n° 301-4/175).

L'avis de motion qui suit est appelé, reporté aux ordres émanant du gouvernement et fait l'objet d'un ordre d'examen dans la prochaine séance de la Chambre, conformément au paragraphe (2) de l'article 21 du Règlement:

Que la Chambre des communes approuvent le programme gouvernemental fixant des échéances pour la conversion au système métrique;

Et que soit transmis au Sénat un message informant les honorables sénateurs que la Chambre a adopté une résolution approuvant un programme fixant des échéances pour la conversion au système métrique, et priant les honorables sénateurs de se joindre à la Chambre pour adopter cette résolution en y insérant, dans l'espace laissé en blanc, les mots «le Sénat et».—*Le ministre de l'Industrie et du Commerce.*

En conformité des dispositions du paragraphe (4) de l'article 39 du Règlement, les onze questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, savoir:

N° 108—*M. Brewin*

1. Entre 1970 et 1974 jusqu'à maintenant, quelle aide annuelle, sous forme de subventions de prêts, de crédit ou autre, en espèces ou en nature, le gouvernement a-t-il accordée, directement ou indirectement, par l'entremise de l'ACDI ou d'autres organismes gouvernementaux et non gouvernementaux, ou par la participation du Canada à la Banque mondiale ou l'une ou l'autre de ses agences associées, notamment le Fonds monétaire international, l'Agence internationale de développement et la Banque interaméricaine de développement, afin de venir en aide, d'une façon ou d'une autre, au gouvernement du Chili ou à tout autre organisme gouvernemental de ce pays?

2. Quand le Canada a-t-il versé des contributions et à combien s'élevaient-elles? (Document parlementaire n° 301-2/108).

N° 109—*M. Brewin*

1. Entre 1970 et 1974 jusqu'à maintenant, quelle aide annuelle, sous forme de subventions de prêts, de crédit ou autre, en espèces ou en nature, le gouvernement a-t-il accordée, directement ou indirectement, par l'entremise de l'ACDI ou d'autres organismes gouvernementaux et non gouvernementaux, ou par la participation du Canada

à la Banque mondiale ou l'une ou l'autre de ses agences associées, notamment le Fonds monétaire international, l'Agence internationale de développement et la Banque asiatique de développement, afin de venir en aide, d'une façon ou d'une autre, aux gouvernements de la république du Viêt-Nam (Saïgon) et de la république démocratique du Viêt-Nam (Hanoï) ou au gouvernement révolutionnaire provisoire?

2. Quand le Canada a-t-il versé des contributions et à combien s'élevaient-elles? (Document parlementaire n° 301-2/109).

N° 243—*M. Clark* (Rocky Mountain)

1. Quels sont a) le traitement, b) les fonctions exactes de M. Jack Austin?

2. A combien de reprises en 1974 (jusqu'à ce jour), M. Jack Austin a-t-il voyagé, dans le cadre de visites officielles (i) au Canada (ii) à l'étranger et, dans chaque cas, quels étaient la destination, le but et le coût du voyage?

3. Des hauts fonctionnaires, des comités, des agences ou des organismes relevant des ministères, ou encore des agences ou des sociétés de la Couronne donnent-ils régulièrement un compte rendu de leurs activités à M. Jack Austin ou l'invitent-ils régulièrement à participer à leurs délibérations et, dans l'affirmative, quel est leur nom et, dans chaque cas, dans quel but le font-ils?

4. Quels sont les titres et compétences de M. Jack Austin quand aux fonctions qu'il exerce actuellement?

5. De quelle personne ou bureau relève-t-il et quelles personnes ou bureaux dépendent de lui?

6. A quel organisme gouvernemental fait-il régulièrement rapport?

7. Quand M. Jack Austin a-t-il commencé a) à travailler au gouvernement, b) à exercer ses fonctions actuelles et a-t-il été autorisé à témoigner à titre officiel à l'un des comités parlementaires et, dans l'affirmative, à quelles occasions et dans quels buts précis? (Document parlementaire n° 301-2/243).

N° 274—*M. Munro* (Esquimalt-Saanich)

1. Combien de fonctionnaires des ministères suivants reçoivent un salaire de \$20,000 ou plus par année: a) le ministère de l'Agriculture, b) le ministère du Solliciteur général, c) le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, d) le département d'État chargé des Affaires urbaines, e) le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, f) le ministère de l'Environnement, g) le Conseil du Trésor, h) le ministère des Travaux publics, i) le Secrétariat d'État, j) le ministère de l'Industrie et du Commerce, k) le ministère des Approvisionnements et Services, y compris le Receveur général du Canada, l) le ministère de la Consommation et des Corporations, m) le ministère de l'Expansion économique régionale, n) le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, o) le ministère de la Justice, p) le ministère des Affaires des anciens combattants, q) le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, r) le cabinet du président du Conseil privé, s) le ministère des Transports, t) le ministère du Travail, u) le ministère des Postes, v) le ministère des Communications, w) le ministère de la Défense nationale, x) le département d'État chargé de la Science et de la Technologie, y) le ministère des Affaires extérieures, z) le ministère du Revenu national, aa) le ministère des Finances, bb) le cabinet du Premier ministre?

2. Combien y en avait-il en 1968? (Document parlementaire n° 301-2/274).

N° 366—*M. Leggatt*

1. Quel est le nombre total d'hôpitaux qui a) ont des commissions d'avortement thérapeutique, b) n'ont pas de commission d'avortement thérapeutique?

2. Quels sont les noms des hôpitaux a) ayant des commissions d'avortement thérapeutique, b) n'ayant pas de commission d'avortement thérapeutique et, dans chaque cas, où se trouvent-ils?

3. Quelles raisons ont été invoquées par chacun des hôpitaux pour ne pas avoir créé de commission d'avortement thérapeutique?

4. a) Combien d'accusations ont été portées en vertu de l'article 251 du Code criminel depuis 1970, b) si des accusations ont été portées, contre qui l'étaient-elles et quelle a été la décision des tribunaux? (Document parlementaire n° 301-2/366).

N° 786—*M. Stevens*

Les 31 mars 1968 et 1974 ainsi que le 30 septembre 1974, combien le gouvernement avait-il prêté ou investi dans les sociétés de la Couronne, y compris les agences ministérielles, les sociétés d'agence, les sociétés propriétaires ou tout autre genre d'entreprise d'intérêt public, quand et quelles étaient les dix sociétés ou entités les plus importantes dans lesquelles il avait investi ou auxquelles il avait prêté? (Document parlementaire n° 301-2/786).

N° 872—*M. McKenzie*

1. Quels documents de tous genres (tels que tous les types de formulaires, dossiers et directives à l'intention du personnel, et autres) doivent être traduits en français, au ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration?

2. A quelle date devra remonter la traduction des documents du Ministère?

3. Quand ces traductions devront-elles être terminées?

4. Combien a coûté la traduction de ces documents en 1973 et en 1974?

5. Combien coûtera la traduction de tous les documents, formulaires, papeterie et dossiers actuels dans le cadre de l'activité du Ministère?

6. Quel est le coût global supplémentaire et annuel de tous les nouveaux formulaires, papeterie et autres documents bilingues, par rapport à celui des mêmes fournitures unilingues? (Document parlementaire n° 301-2/872).

N° 1003—*M. McKenzie*

1. Quels documents de tous genres (tels que tous les types de formulaires, dossiers et directives à l'intention du personnel, et autres) doivent être traduits en français, au ministère des Finances?

2. A quelle date devra remonter la traduction des documents du Ministère?

3. Quand ces traductions devront-elles être terminées?

4. Combien a coûté la traduction de ces documents en 1973 et en 1974?

5. Combien coûtera la traduction de tous les documents, formulaires, papeterie et dossiers actuels dans le cadre de l'activité du Ministère?

6. Quel est le coût global supplémentaire et annuel de tous les nouveaux formulaires, papeterie et autres documents bilingues, par rapport à celui des mêmes fournitures unilingues? (Document parlementaire n° 301-2/1003).

N° 1024—*M. Caouette* (Témiscamingue)

Depuis 1960, a-t-on examiné des cas de contrefaçon de l'argent canadien et, dans l'affirmative, a) combien, b) quand, c) à quel montant s'élevait-elle dans chaque cas? (Document parlementaire n° 301-2/1024).

N° 1123—*M. MacKay*

Quels avocats ont été au service du ministère de la Justice dans la province de Nouvelle-Écosse, du 1^{er} janvier 1973 au 30 octobre 1974, et quelle a été leur rémunération? (Document parlementaire n° 301-2/1123).

N° 1144—*M. Jones*

1. Combien d'employés travaillent actuellement au Bureau régional de Moncton du ministère des Communications?

2. Quels sont leurs a) nom, b) poste, c) traitement, d) fonctions?

3. Combien occupent un poste a) de surveillance, b) sont bilingues, c) sont unilingues français, d) sont unilingues anglais?

4. Combien d'employés ont été engagés à compter du 1^{er} janvier 1970 jusqu'à ce jour et combien d'entre eux étaient unilingues anglais?

5. Combien de postes sont désignés bilingues?

6. Des pratiques discriminatoires existent-elles dans l'embauchage d'employés pour ce bureau?

7. Combien de membres composent le Comité sur les relations de travail de la région de l'Atlantique du ministère des Communications?

8. Combien de membres de ce Comité représentent a) la direction, b) les employés et de ce nombre, combien sont (i) bilingues (ii) unilingues anglais (iii) unilingues français et, dans chaque cas, pour quelles raisons?

9. Le choix des représentants de l'employeur au comité a-t-il comporté une pratique discriminatoire quelconque? (Document parlementaire n° 301-2/1144).

M. Foster, secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, dépose la réponse aux ordres susdits.

La Chambre reprend le débat sur la motion de *M. Turner* (Ottawa-Carleton), appuyé par *M. Sharp*,—Que le Bill C-49, Loi modifiant le droit fiscal, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé à un Comité plénier.

Le débat se poursuit;

(*A cinq heures de l'après-midi, appel des affaires émanant des députés, suivant les dispositions du paragraphe (4) de l'article 15 du Règlement*).

(*Avis de motions*)

M. Nielsen, appuyé par *M. Stanfield*, propose,—Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait présenter dans le plus bref délai une mesure législative pour donner suite aux résolutions du Conseil territorial du Yukon et du Conseil des territoires du Nord-Ouest demandant que le gouvernement applique les principes constitutionnels et démocratiques permettant l'établissement d'un régime de gouvernement entièrement représentatif et responsable au Territoire du Yukon et aux territoires du Nord-Ouest respectivement.—(*Avis de motion n° 13*).

Il s'élève un débat;

M. Symes, appuyé par *M. Peters*, soumet l'amendement suivant,—Que l'objet de la motion n° 13 soit déferé au Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien pour plus ample considération et, que ce Comité soit autorisé à voyager au territoire du Yukon et aux territoires du Nord-Ouest pour entendre des témoins.

DÉCLARATION DE M. L'ORATEUR SUPPLÉANT

M. L'ORATEUR SUPPLÉANT (*M. Penner*): La présidence a reçu l'amendement. Il y a lieu de se demander s'il s'agit d'une motion de fond et si elle est réglementaire. Je voudrais que la Chambre permette à la présidence de remettre sa décision et qu'elle poursuive le débat.

Le débat se poursuit;

L'heure réservée aux affaires émanant des députés est expirée.

Le débat reprend sur la motion de *M. Turner* (Ottawa-Carleton), appuyé par *M. Sharp*,—Que le Bill C-49, Loi modifiant le droit fiscal, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé à un Comité plénier.

Le débat se poursuit;

(*Délibérations sur la motion d'ajournement*)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 40 du Règlement.

Après débat, cette motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée ainsi qu'il suit:

M. Balfour en remplacement de M. Nowlan sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Le document suivant, remis au Greffier de la Chambre, est déposé sur la Table, conformément aux disposi-

tions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Danson, membre du Conseil privé de la Reine,— Rapport (en français et en anglais) du département d'État chargé des Affaires urbaines, pour l'année financière terminée le 31 mars 1974, conformément à l'article 22 de la Loi de 1970 sur l'organisation du gouvernement, chapitre 14, S.R.C., 1970 (2^e supplément). (Document parlementaire n^o 301-1/31).

A 10 h. 24 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 68

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MARDI 4 FÉVRIER 1975

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Smith (Saint-Jean), du Comité permanent de l'agriculture, présente le troisième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du jeudi 12 décembre 1974, le Comité a étudié le Bill S-6, Loi modifiant la Loi sur la Commission canadienne du blé et a convenu d'en faire rapport sans modification.

Un exemplaire des procès-verbaux et des témoignages relatifs à ce Bill (*fascicule n° 18*) est déposé.

(Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 40 aux Journaux)

M. Smith (Saint-Jean), du Comité permanent de l'agriculture, présente le quatrième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du mardi 19 novembre 1974, le Comité a étudié le Bill C-10, Loi modifiant la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies et a convenu d'en faire rapport sans modification.

Un exemplaire des procès-verbaux et des témoignages relatifs à ce Bill (*fascicule n° 18*) est déposé.

(Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 41 aux Journaux)

Il est ordonné,—Que l'heure réservée aux affaires émanant des députés soit suspendue aujourd'hui, que celle-ci soit reportée à demain, le mercredi 5 février 1975 de cinq à six heures de l'après-midi, et qu'à cinq heures cet après-midi, la Chambre revienne à l'appel des *Motions*.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Turner (Ottawa-Carleton), appuyé par M. Sharp,—Que le Bill C-49, Loi modifiant le droit fiscal, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé à un Comité plénier.

Le débat se poursuit;

A cinq heures de l'après-midi, en conformité des dispositions de l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui, la Chambre revient à l'appel des *Motions*.

Le débat reprend sur la motion de M. Turner (Ottawa-Carleton), appuyé par M. Sharp.—Que le Bill C-49, Loi modifiant le droit fiscal, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé à un Comité plénier.

Le débat se poursuit;

M. Lambert (Edmonton-Ouest), appuyé par M. Yewchuk soumet l'amendement suivant,—Que tous les mots après «Que» soient retranchés et remplacés par ce qui suit:

«cette Chambre, tout en approuvant les diverses mesures contenues dans le Bill C-49 qui allègent, quant aux répercussions de l'impôt sur le revenu, le fardeau des personnes à revenus faibles, les pensionnés, et personnes touchant des sources spécifiques d'intérêt et de revenus d'investissements, refuse de donner deuxième lecture au projet de loi qui inclut des mesures éliminant les redevances déductibles, les permis ou autres frais payables aux gouvernements provinciaux, découlant de revenus d'opération, eu égard au calcul de l'impôt sur le revenu des contribuables engagés dans le développement et la production des ressources naturelles appartenant à de telles provinces.»

Il s'élève un débat;

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 40 du Règlement.

Après débat, cette motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Dinsdale en remplacement de M. Towers sur la liste des membres du Comité mixte spécial des relations employeur-employés dans la Fonction publique.

MM. Ritchie, Flynn et Neil en remplacement de MM. Neil, Maine et Ritchie sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

A 10 h. 30 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 69

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MERCREDI 5 FÉVRIER 1975

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M^{me} Holt, appuyée par M^{lle} Bégin, dépose, avec la permission de la Chambre, le Bill C-376, Loi modifiant la Loi d'interprétation, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

En conformité des dispositions du paragraphe (4) de l'article 39 du Règlement, les cinq questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, savoir:

N° 1033—M. Jelinek

1. Le 1^{er} décembre 1974, combien de demandes de subventions en vertu du PIL a) ont été reçues, b) approuvées en provenance (i) de Toronto, notamment les circonscriptions électorales Broadview, Davenport, Don Valley, Eglinton, Etobicoke, Greenwood, High Park-Humber Valley, Toronto-Lakeshore, Parkdale, Rosedale, St. Paul's, Scarborough-Est, Scarborough-Ouest, Spadina, Trinity, York-Centre, York-Est, York-Scarborough, York-Sud et York-Ouest (ii) de Montréal, notamment Ahuntsic, Montréal-Bourassa, Dollard, Duvernay, Gamelin, Hochelaga, Lachine-Bord-du-Lac, Lafontaine, LaSalle-Émard-Côte Saint-Paul, Laurier, Laval, Maisonneuve-Rosemont, Mercier, Mount Royal, Notre-Dame-de-Grâce, Outremont, Papineau, Saint-Denis, Saint-Henri, Saint-Jacques, Sainte-Marie, Saint-Michel, Vaudreuil, Verdun et Westmount (iii) la province d'Ontario (iv) la province de Québec?

2. A combien se chiffre l'ensemble des projets approuvés?

3. La subvention accordée en vertu du PIL au *Polish-Canadian Centre* dans la circonscription de Parkdale a-t-elle été renouvelée en 1973-1974?

4. Quel est le poste budgétaire de la subvention de \$100,000 accordée en vertu du Programme PIL 1972-1973?

5. D'autres projets non conformes aux normes du PIL ont-ils reçu ou reçoivent-ils actuellement de l'argent sous forme de subventions, en vertu du PIL? (Document parlementaire n° 301-2/1033).

N° 1106—M. Mitges

1. a) Combien d'abattoirs relèvent du gouvernement, b) où sont-ils situés?

2. a) Combien d'entre eux s'occupent d'abattre des chevaux et d'en transformer la viande aux fins de consommation humaine, b) où sont-ils situés? (Document parlementaire n° 301-2/1106).

N° 1201—M. Reynolds

A-t-on inculpé les sociétés ou les personnes suivantes à la suite des accusations portées par le ministère de la Consommation et des Corporations entre les mois de juillet et de septembre 1974, a) Fellingier's Meat Market, 11th Avenue et Quebec Street, Regina, Saskatchewan, b) Temiskaming Dairies Limited, 525 Ferguson Ave., Hailey-

bury, Ontario, c) Glen Rae Dairy Ltd., 98 King Street West, Bowmanville, Ontario, d) Community Dairy of Kapuskasing Limited, 37 Riverside Drive, Kapuskasing, Ontario, e) Shamrock Food Services, Richmond Hill, Ontario, f) Bailey's Meat Market Limited, 195 McDougall Street, Windsor, Ontario, g) Matteo Gattuso Limitée, 190 ouest, rue Sauvé, Montréal (Qué.), h) Marché O. St-François Incorporated, R.R. N° 1, Kateville (Qué.), i) Service Pause Café (Trans-Québec) Limitée, 181 ouest, rue Crémazie, Québec (Qué.), j) La Laiterie Sept-Îles Limitée, 302, avenue Laure, Sept-Îles (Qué.), k) Morningside Meat Market Limited, 255 Morningside Ave., Scarborough, Ontario, l) Springhill Farms Ltd., 944 Kingston Road, Toronto, Ontario, m) Brothers Colangelo Fruit Market, 2387 Midland Ave., Agincourt, Ontario, n) Sterling Teas and Coffees Limited, 2346, rue Galvini, Parc Colbert, Ste-Foy (Qué.), o) Canada Safeway Limited, No. 325, 249 - 2nd Avenue North, Saskatoon, Saskatchewan, p) Duvernay Auto Centre, (Dominic Sciscente), 2725, boul. de la Concorde, Laval (Qué.), q) Marché I.G.A. Arbour, (Claude and René Trépanier), 260, rue St-Gabriel, St-Gabriel-de-Brandon, Cté Berthier (Qué.), r) Ronlen Supermarket Limited, (Golden I.G.A.) Golden, British Columbia, s) Steinberg's Ltd., Points Road Plaza, Petawawa, Ontario, t) Albert's Meat Market Limited, 71 William Street, Ottawa, Ontario, u) Steinberg's Ltd., 2299 Riverside Drive, Ottawa, Ontario, v) Canadian Propane Gas and Oil Limited 9765 - 63 Avenue Edmonton, Alberta, w) Marché Richard, (Rolland Nantel), 5119, rue Papineau, Montréal (Qué.), x) Chenoy's Delicatessen (Mortimer Chenoy) 4231, boul. Samson, Chomedey, Laval (Qué.), y) Joseph's Meat and Delicatessen Reg'd., (Joseph Blattman), 5, 3^e Avenue, Roxboro (Qué.), z) Epicerie Piedmont Grocery, (Camille Morin) 735, rue Principale, Piedmont (Qué.), aa) Métro Station de Service Enregistré, (Robert Kavanagh, Gérard Daigneault), 4545, boul. Lavoie, Laval (Qué.), bb) Gastown Farmers' Market, (Mr. Bela Docza), R.R. 1, Oliver, British Columbia, cc) Gastown Farmers' Market, (Mr. Rene von Pander), R.R. 1, Oliver, British Columbia et, dans l'affirmative, (i) à quelles études d'avocats le ministère de la Consommation et des Corporations s'est-il adressé (ii) à combien se sont élevés les honoraires versés directement à ces avocats (iii) quel a été le coût approximatif de l'enquête, y compris les honoraires d'avocat? (Document parlementaire n° 301-2/1201).

N° 1202—M. Reynolds

Aux termes de l'article 37 de la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et en ce qui a trait au jugement rendu à l'égard des sociétés ou personnes suivantes a) Yetman's Ltd., Winnipeg, b) Gondola Pizza Ltd., Winnipeg, c) Dominion Stores Limited, Toronto, d) Allan Richard Golden, (Academy Cartage and Transfer), Winnipeg, e) Armand Côté Ltée, Gatineau (Qué.), f) Murray Viger, Burlington, g) Stanley Weinstein, (Au Repos Motel), Laval (Qué.), h) Hancock's T.V. and Appliances Limited, (Trader Hancock), Toronto, i) Joseph JeBailey, Halifax, j) Tom Burt, alias Steve Coin, et Grace Burt, alias Grace Butch, Toronto, k) Westown Ford Sales Ltd., Edmonton, l) Allarco Developments Ltd., (Crosstown Motor City), Edmonton, m) Vintan Limited, Montréal, n) Opéra Diamond Ltée, Montréal, o) Charles Menard, (C.M. Distri-

butor), Manotick, Ontario, p) Steintron International Electronics Ltd., Winnipeg, q) Lloyd Robert MacKay, (Mac Leasing Ltd.), Winnipeg r) Langelier et Valiquette Ltée, Montréal, s) Susan Kelly et Neil Atkinson, (A and K Food Supply) et George Kelly, Scarborough, Ontario, t) André Benoit, Laval, Gilles Lévesque, Laval, u) Rent-Rite Truck Rentals Ltd., (A-A-A Car and Truck Rentals), Calgary, v) Seligman and Latz of Winnipeg, Ltd., Winnipeg, (H.O. New York), w) Robert Shaw, Montréal, x) Black and Decker Manufacturing Company Limited, Brockville, y) Onward Motors Limited, Kitchener z) 21st Century Health Spas Limited, (European Health Spa), Winnipeg, aa) Allan Lyone Limited, Winnipeg, bb) Birchwood Motors Ltd., Winnipeg, cc) Reich Brothers Limited, Montréal, dd) Southland Corporation (Canada) Ltd. (7-Eleven Food Stores), Calgary, ee) Alexanian and Sons Limited, Hamilton, ff) Fenn-Graphic Company Limited, Ottawa, gg) Broadway Clothiers Limited, Vancouver hh) Paul Clifford Northcott (Chilcotin Outdoor Leisure Ltd.), Vancouver, ii) M. Goldsmith and Company Limited, Montréal, jj) Léo Dandurand, Verdun et Les Magasins d'Appareils LJD Ltée, Montréal, kk) Algonquin Travel Services Limited, Ottawa et Suntours Limited, Don Mills, Ontario, ll) Thomas Travers and Mrs. Thomas Travers, Chinguacousy Township, Ontario, mm) Aston Credit Corporation Ltd., Vancouver, nn) Alberto-Culver of Canada, Ltd., Toronto, oo) Don Robertson Chrysler-Dodge Limited, Brampton, pp) Edward John King, (Trans Canada Transport Training), Toronto, qq) Dubois Sport Inc., Montréal, rr) Dominion Stores Limited, Toronto, ss) Capital Sewing Centres Limited, Toronto, tt) Eastcan Holdings Limited, (Hardwicke Homes), Don Mills, uu) Viceroy Construction Company Limited, Scarborough, vv) Castlewood Homes Ltd., Winnipeg, ww) Sabre Industries Ltd., Winnipeg, xx) Lakaire Homes Ltd., Kamloops, British Columbia, yy) Salon Color Labs Ltd., (Camera Salon), Winnipeg, zz) Allan H. Brightman, Kalman Schaffran, Anne Schaffran (A and K Sales), London, aaa) Richard P. Ross, Thunder Bay, Ontario, bbb) Moncton Chrysler Dodge Ltd., Moncton, ccc) Zehr's Markets Limited, Kitchener, ddd) Ossie Lushouse Drugs Ltd., Toronto, eee) Frank Flaman Stores Ltd., Regina, fff) Progressive Markets Ltd., (Warehouse Discount Foods No. 3), Edmonton, ggg) Mark Harvey Helliwell and Robert Coulter Girdwood, (Chemicals: Services and Supplies), Town of Halton Hills, Ontario, hhh) Jesse Joseph Beron, Florida, iii) King's Castle Holdings Ltd., (T.V.I. Sales Ltd.), Edmonton, jjj) Bernard Jolicoeur, L'Assomption (Qué.), kkk) Irving Fisher, Borough of North York, Howard Garr, Toronto, (Student Fund Raising Services et Garrish Industries), ll) HOJ Industries Ltd., anciennement Mainway Ford Sales Limited, Toronto, mmm) Les Entreprises Roger Pilon Inc., Montréal, nnn) Delisle Auto (1970) Ltée, Montréal, ooo) Jack C. Pape, (The Sample of the Month Club), Toronto, ppp) Joseph Daniel Williams, Plymouth, N.S., qqq) Metropolitan Stores of Canada Limited, Winnipeg, rrr) Japan Camera Centre Limited, (Japan Camera Centre et Japan Electronic Centre), Don Mills, Ontario, sss) General Mills Canada, Ltd., Rexdale, Ontario, ttt) Maritime Auto and Trailer Sales Limited, Sydney, uuu) E.M.L. Distributors Limited, Vancouver, vvv) Prairie Pride Beef Distributors Limited, Harrow, Ontario, www) Paul Bond, Borough of Scar-

borough, Ontario, xxx) General Motors of Canada Limited, Oshawa, Ontario, yyy) Tyrolean Village Holdings Limited, (Tyrolean Village Resorts), Toronto, zzz) William V. Martinek, Toronto, aaaa) Liliane L. Noel, (Noel Gift Shop), Route 9, St-Bernard-de-Lacolle (Qué.), bbbb) The Robert Simpson Company Limited, Toronto, cccc) Ameublement Leger Inc., John Di Tomasso, Montréal, dddd) Anna Enterprises Limited, Dartmouth (i) quelle étude d'avocats s'est chargée de l'enquête pour le compte du ministère de la Consommation et des Corporations (ii) à combien se sont élevés les honoraires directement versés à ces avocats (iii) quel a été le coût approximatif total de l'enquête, y compris les honoraires d'avocat? (Document parlementaire n° 301-2/1202).

N° 1203—M. Reynolds

Aux termes de l'article 36 de la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et en ce qui a trait au jugement rendu à l'égard des sociétés ou des personnes suivantes, a) Briske Electric Ltd., Edmonton, b) André Lalonde Sports Inc., Montréal, c) Birch Cove Sporting Goods Limited, Halifax, d) The T. Eaton Company Limited, Toronto, e) André Rivard, St-Léonard (Qué.), f) Franklin Arboine (Express Electric Servicentre), Sarnia, g) J. Spadafora and Co. (Canada) Limited, Toronto, h) Arlington Sports Ltd., Montréal, i) J.W.O. Enterprises Ltd. (Ollman's Furniture, Warehouse and Showrooms), Winnipeg, j) Atlas Sewing Centres Limited (Trim Gym Enterprises), Weston, k) Galipeau Musique Inc., Montréal, l) Custom Gas Heating Limited (National Heating and Air Conditioning Sales), Toronto, m) Yvon Roy Sports Ltée, Montréal, n) Sew and Sound Inc., Downsview, o) Rollin H. Howes et William Jack Birney (Birney's Sports Centre), Saskatoon, p) Union-Peters Distributors Limited, Trail, British Columbia, q) Dylex Diversified (1967) Ltd. (Fairweather Stores), Toronto, r) Power Town Limited, Winnipeg, s) Atlantic Films and Electronics Limited, St. John's, t) Ameublement Capri Ltée, Jonquière, u) M.D.E. Accessoires Électriques Ltée, Longueuil (Qué.), v) Opéra Diamond Ltée, Montréal, w) Capilano Home Furnishings Ltd. sous la raison sociale de Hoop's Furniture Land, North Vancouver, x) Harold Pomer, Toronto, y) Mayer Lebovits, Toronto, z) Fred Steiner, Vancouver, aa) A.N.C. Eastern Ltd., (Acme Novelty Company), Winnipeg, bb) McKay's Television and Appliances Limited, (Mak Town Sound), Windsor, Ontario, cc) W.H. Smith and Son (Canada) Ltd., Ottawa, dd) Hudson's Bay Company (Ottawa) Limited («The Bay»), Ottawa, ee) International Book Limited, Ottawa, ff) Shirley Leishman Books Limited, Ottawa, gg) Stewart Bernard Freedman, Farmington, Michigan, U.S.A., hh) S.S. Kresge Company Limited (K-Mart), Toronto, ii) Classic Book Shops Ltd., Ottawa, jj) Bernard Schwartz, Jack Mark Rubenstein, Gary Rubenstein, Tom Bycofski, Southfield, Michigan, kk) Max Ezrach, Eugene Stewart Ertz, Sam Eisenberg, Southfield, Michigan, Jess Baron, Hollandale, Florida, ll) Jeffrey Stevens Weiss, Oak Park, Michigan et John Pray, Taylor, Michigan, mm) Joe Riccelli, New Kensington, Pa., nn) Ron Varlotto, Pittsburgh, Pa., oo) K.T. Lee (Rock Island Tape Centre), Trail, British Columbia, pp) Jess Joseph Beron, Florida, qq) Centre de Musique Boivin Ltée, Anjou (Qué.), rr) Merline Grover (Grover's Gas and Oil Sales), Lethbridge, ss) Gary's Give-Aways Incorporated, St. Catharines, tt) Patrick J. McDonnell, Brampton et Edward Seery, Weston

(Malton Flowers), uu) Lumberland Building Materials Ltd., Vancouver, British Columbia (i) quelle étude d'avocats s'est chargée de l'enquête pour le compte du ministère de la Consommation et des Corporations (ii) à combien se sont élevés les honoraires directement versés à ces avocats (iii) quel a été le coût approximatif total de l'enquête, y compris les honoraires d'avocat? (Document parlementaire n° 301-2/1203).

M. Reid, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse aux ordres susdits.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Turner (Ottawa-Carleton), appuyé par M. Sharp.—Que le Bill C-49, Loi modifiant le droit fiscal, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé à un Comité plénier.

Et l'étude reprend sur le rappel au Règlement soulevé quant à l'acceptabilité de la proposition d'amendement de M. Lambert (Edmonton-Ouest), appuyé par M. Yewchuk.—Que tous les mots après le mot «Que» soient retranchés et remplacés par ce qui suit:

«cette Chambre, tout en approuvant les diverses mesures contenues dans le Bill C-49 qui allègent, quant aux répercussions de l'impôt sur le revenu, le fardeau des personnes à revenus faibles, les pensionnés, et personnes touchant des sources spécifiques d'intérêt et de revenus d'investissements, refuse de donner deuxième lecture au projet de loi qui inclut des mesures éliminant les redevances déductibles, les permis ou autres frais payables aux gouvernements provinciaux, découlant de revenus d'opération, eu égard au calcul de l'impôt sur le revenu des contribuables engagés dans le développement et la production des ressources naturelles appartenant à de telles provinces.»

M. l'Orateur réserve sa décision.

Le débat se poursuit sur la motion principale;

(A cinq heures de l'après-midi, appel des affaires émanant des députés, conformément aux dispositions de l'ordre adopté le mardi 4 février 1975)

(Bills publics)

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent des transports et des communications du Bill C-226, Loi prévoyant l'établissement d'une Commission fédérale d'enquête sur les transports (enquêtes impartiales en matière d'accidents de transport).

M. Forrestall, appuyé par M^{lle} MacDonald (Kingston et les Îles), propose,—Que ce bill soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent des transports et des communications.

Il s'élève un débat;

Du consentement unanime, il est ordonné,—Que l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent des transports et des communications du Bill C-226, Loi prévoyant l'établissement d'une Commission fédérale d'enquête sur les transports (enquêtes impartiales en matière d'accidents de transport), soit révoqué, le bill retiré et que l'objet en soit déferé au Comité permanent des transports et des communications.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Maine en remplacement de M. Flynn sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

MM. Dupras et MacKay en remplacement de MM. Abbott et Ritchie sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément aux dis-

positions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. MacDonald (Cardigan), membre du Conseil privé de la Reine,—Rapports (en français et en anglais) du ministère des Affaires des anciens combattants et de la Commission canadienne des pensions, pour l'année financière terminée le 31 mars 1974, conformément à l'article 8 de la Loi sur le ministère des Affaires des anciens combattants, chapitre V-1 et au paragraphe (2) de l'article 4 de la Loi sur les pensions, chapitre P-7, S.R.C., 1970, y compris, pour la même année financière, les rapports du Conseil de révision des pensions, de la Commission des allocations aux anciens combattants et du Bureau de services juridiques des pensions. (Document parlementaire n° 301-1/27).

Par M. Macdonald (Rosedale), membre du Conseil privé de la Reine—Copies (en anglais) du rapport annuel de la Commission permanente d'ingénieurs aux gouvernements des États-Unis et du Canada, pour la période du 1^{er} octobre 1973 au 30 septembre 1974, relatif au traité sur le fleuve Columbia. (Document parlementaire n° 301-1/264).

A 5 h. 28 de l'après-midi, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 70

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE JEUDI 6 FÉVRIER 1975

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

Il est ordonné,—Qu'à huit heures ce soir, la Chambre revienne à l'appel des *Motions* pour permettre au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources de faire une déclaration, au porte-parole de chaque parti de l'opposition de commenter celle-ci et aux députés de questionner le ministre relativement à cette déclaration jusqu'à l'heure ordinaire d'ajournement.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Turner (Ottawa-Carleton), appuyé par M. Sharp,—Que le Bill C-49, Loi modifiant le droit fiscal, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé à un Comité plénier.

Et l'étude reprend sur le rappel au Règlement soulevé quant à l'acceptabilité de la proposition d'amendement de M. Lambert (Edmonton-Ouest), appuyé par M. Yewchuk,—Que tous les mots après le mot «Que» soient retranchés et remplacés par ce qui suit:

«cette Chambre, tout en approuvant les diverses mesures contenues dans le Bill C-49 qui allègent, quant aux répercussions de l'impôt sur le revenu, le fardeau des personnes à revenus faibles, les pensionnés, et personnes

touchant des sources spécifiques d'intérêt et de revenus d'investissements, refuse de donner deuxième lecture au projet de loi qui inclut des mesures éliminant les redevances déductibles, les permis ou autres frais payables aux gouvernements provinciaux, découlant de revenu d'opération, eu égard au calcul de l'impôt sur le revenu des contribuables engagés dans le développement et la production des ressources naturelles appartenant à de telles provinces.»

DÉCISION DE M. L'ORATEUR

M. L'ORATEUR: A l'ordre. J'ai signalé hier que j'étudierais l'amendement proposé par le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert). Au cours du débat sur sa recevabilité, des remarques très pertinentes ont été formulées. Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a appuyé la motion tandis que le président du Conseil privé (M. Sharp) et le ministre des Finances (M. Turner) s'y sont opposés.

Bien que certains députés nous invitent à étudier longuement la question pour voir si les amendements, en deuxième lecture, sont recevables, je préfère m'en tenir uniquement à ce sujet pour le moment.

Je pense que l'historique de la question apparaît clairement dans la décision prise par mon prédécesseur en 1971, dont on a parlé hier. Il me semble que d'après cette décision, il est sans aucun doute permis de joindre une déclaration de principe à un amendement en deuxième lecture, comme c'est la coutume depuis longtemps au Royaume-Uni; chez nous, cette question reste sujette à modification.

On peut se demander quel genre de déclaration est acceptable dans ce cas? Autrement dit, en quoi cette déclaration doit-elle consister? D'après les déclarations et les précédents, il est clair qu'il faut que ce soit une déclaration de principe et non pas un état pur et simple d'opposition au bill.

J'ai examiné avec soin l'amendement que le député a proposé à cet égard et, selon mon interprétation il s'agit d'une déclaration ou d'un état d'opposition à certaines dispositions du bill. Je n'y vois pas du tout une déclaration de principe.

Quoi qu'il en soit, j'ajouterai pour le cas où il énoncerait un principe qui m'échappe, au lieu d'énoncer simplement une opposition au bill, que les précédents indiquent tout aussi clairement, d'après moi, que la déclaration de principe ne doit pas s'attaquer simplement à des portions du bill, mais aux «principes» ou aux «dispositions», les deux au pluriel, du bill, et non à certaines seulement de ses dispositions.

Qu'il s'agisse ou non d'une déclaration de principe, il est manifeste que l'amendement du député ne s'attaque qu'à certaines dispositions du bill. C'est indiscutable. Comme pour le confirmer, non seulement le député reprend-il dans la seconde partie de son amendement l'énoncé des portions du bill auxquelles il s'oppose, mais il reprend aussi dans la première partie les portions du bill qu'il trouve acceptables. Voilà qui le démontre hors de tout doute, sans compter la difficulté de le prouver, que l'amendement ne s'attaque pas à toutes les dispositions du bill.

D'après les précédents dans ce cas, pour qu'une telle déclaration de principes soit acceptable, elle doit s'opposer aux principes ou aux dispositions du bill à l'étude et je ne vois pas ce qui l'autoriserait à ne s'opposer qu'à quelques-unes des dispositions du projet de loi, comme le fait l'amendement du député. Je ne vois donc pas de moyen d'autoriser une telle déclaration de principes au sujet d'un amendement à l'étape de la deuxième lecture; cette déclaration me semblerait injustifiable dans ce cas-ci puisqu'elle vise à approuver certaines dispositions du bill tout en en désapprouvant certaines autres. Autrement dit, une telle déclaration de principes doit s'opposer rigoureusement à tous les principes et dispositions du bill et non à quelques-uns seulement.

Voilà pourquoi l'amendement du député est irrecevable à mes yeux.

Le débat reprend sur la motion de M. Turner (Ottawa-Carleton), appuyé par M. Sharp,—Que le Bill C-49, Loi

modifiant le droit fiscal, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé à un Comité plénier.

Le débat se poursuit;

M. Lawrence, appuyé par M. Baker (Grenville-Carleton), propose l'amendement suivant,—Que tous les mots après le mot «Que» soient retranchés et remplacés par ce qui suit:

«cette Chambre refuse de donner deuxième lecture au Bill C-49, Loi modifiant le droit fiscal, parce qu'il néglige de prévoir une réduction additionnelle de 5% sur l'impôt sur le revenu en 1975 et dans les années d'imposition postérieures malgré les revenus sans précédent du gouvernement et le surcroît d'impôt qui en résulte.»

Et un rappel au Règlement est soulevé quant à l'acceptabilité de cette proposition d'amendement.

DÉCISION DE M. L'ORATEUR SUPPLÉANT

M. L'ORATEUR SUPPLÉANT: Les députés comprendront que, compte tenu d'une décision antérieure de l'Orateur, qui nous a été signalée par le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Reid), je suis dans une situation délicate pour juger de l'amendement, car je dois le faire le plus équitablement possible.

Le député de Northumberland-Durham (M. Lawrence) a exposé à la présidence des arguments très valables concernant la possibilité pour un député de proposer un amendement à la 2^e lecture qui ne serait pas un renvoi à trois ou six mois. A mon avis, le député, au nom de son parti, a fait des efforts spéciaux pour satisfaire les exigences, et de la présidence et des précédents, en présentant un amendement recevable.

D'autre part, je le répète, le secrétaire parlementaire a signalé à l'attention de la présidence une décision rendue cet après-midi par l'Orateur, où ce dernier rejetait l'amendement du député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert). Il n'a pas fait valoir d'autre raison, mais il a ajouté cependant que l'amendement proposée par le député de Northumberland-Durham entraînerait une charge financière pour la Couronne en diminuant les revenus de l'État.

En outre, il a suggéré que le but visé par le député pourrait être atteint plus tard. Je doute que cela soit aussi facile. En considérant cet amendement, en toute déférence pour le but visé par le député à l'étape de la 2^e lecture, je me demande si je ne devrais pas envisager l'amendement dans une optique plus large, sans essayer

d'être aussi sévère qu'on pourrait l'être en s'en tenant uniquement aux précédents et aux règlements.

A mon point de vue, même si l'amendement à l'étude ne montre pas très bien, de la façon dont il est rédigé, qu'il va nettement et fermement à l'encontre du principe général du bill, il bloque l'adoption du bill et dénonce les principes fondamentaux d'imposition contenus dans le bill. Je le répète, il ne serait pas facile au député qui a proposé l'amendement ni à n'importe quel autre député de proposer un amendement semblable, plus tard au stade de l'étude en comité plénier.

Bien que l'amendement ne soit peut-être pas rédigé comme il le faudrait, et qu'il ne réponde pas à toutes les exigences relevées et énumérées dans la 18^e édition de May, aux pages 487 et 488, il me semble que le député tente par là de proposer un amendement qui dénonce les dispositions de fond du bill sur l'imposition, et en conséquence je serais disposé en ce moment à accepter l'amendement dans sa forme actuelle.

Le débat reprend sur la motion de M. Turner (Ottawa-Carleton), appuyé par M. Sharp,—Que le Bill C-49, Loi modifiant le droit fiscal, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé à un Comité plénier.

Et sur l'amendement de M. Lawrence, appuyé par M. Baker (Grenville-Carleton),—Que tous les mots après le mot «Que» soient retranchés et remplacés par ce qui suit:

«cette Chambre refuse de donner deuxième lecture au Bill C-49, Loi modifiant le droit fiscal, parce qu'il néglige de prévoir une réduction additionnelle de 5% sur l'impôt sur le revenu en 1975 et dans les années d'imposition postérieures malgré les revenus sans précédent du gouvernement et le surcroît d'impôt qui en résulte.»

Après débat, ce débat est ajourné.

(A cinq heures de l'après-midi, appel des affaires émanant des députés, suivant les dispositions du paragraphe (4) de l'article 15 du Règlement).

(Avis de motions (documents))

M. Marshall, appuyé par M. McKinley, propose,—Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toute la documentation relative à la première réunion des cadres supérieurs de l'Office de l'établissement agricole des anciens combattants, qui s'est tenue, à Ottawa, à la demande du directeur général de cet organisme, du 26 au 29 mars 1973, à savoir: a) les plans d'exploitation pour les périodes antérieures et postérieures au 31 mars 1974, dernier délai pour les demandes de nouveaux prêts, b) l'application ultérieure de la GPO (gestion par objectif) comme méthode de gestion de l'Of-

fice de l'établissement agricole des anciens combattants.—(Avis de motion portant production de documents n° 13].

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires émanant des députés est expirée.

A huit heures du soir, en conformité des dispositions de l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui, la Chambre revient à l'appel des *Motions*.

M. Macdonald (Rosedale), membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, de documents intitulés (1) Programme interne de conservation de l'énergie du gouvernement fédéral, en date du 6 février 1975 (document parlementaire n° 301-7/9);

(2) Propositions de conservation de l'énergie (document parlementaire n° 301-7/9A).

Du consentement unanime, il est ordonné,—Que ces documents soient imprimés en appendice aux *Débats* de ce jour.

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 40 du Règlement.

Après débat, cette motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

MM. Cadieu, Turner (London-Est), Smith (Churchill), Mazankowski, Murta, Schellenberger, Fleming, MacKay et Reynolds en remplacement de MM. Munro (Esquimalt-Saanich), Lee, Wenman, Friesen, Fraser, Balfour, Collette, Reynolds et Smith (Churchill) sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

A 10 h. 27 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à onze heures du matin, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 71

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE VENDREDI 7 FÉVRIER 1975

Onze heures du matin

PRIÈRE

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts du Bill C-33, Loi concernant l'exportation en provenance du Canada de biens culturels et l'importation à destination du Canada de biens culturels exportés illégalement.

M. Faulkner, appuyé par M. Ouellet, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

Après débat, cette motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ce bill est lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques du Bill C-26, Loi modifiant la Loi sur l'assurance du service civil.

M. Drury, au nom de M. Turner (Ottawa-Carleton), appuyé par M. Sharp, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité perma-

nent des finances, du commerce et des questions économiques.

Cette motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ce bill est lu une deuxième fois et, du consentement unanime, déferé au Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

(A quatre heures de l'après-midi, appel des affaires émanant des députés, suivant les dispositions du paragraphe (4) de l'article 15 du Règlement)

(Bills publics)

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts du Bill C-329, Loi prévoyant la création du poste de gardien archéologique pour le Canada.

Du consentement unanime, il est ordonné,—Que l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts du Bill C-329, Loi prévoyant la création du poste de gardien archéologique pour le Canada, soit révoqué, le

bill retiré et que l'objet en soit déferé au Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent de la procédure et de l'organisation du Bill C-356, Loi prévoyant la création du poste de gardien de la colline du Parlement.

Du consentement unanime, il est ordonné,—Que l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent de la procédure et de l'organisation du Bill C-356, Loi prévoyant la création du poste de gardien de la colline du Parlement, soit révoqué, le bill retiré et que l'objet en soit déferé au Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

Il est donné lecture de l'ordre relatif, à l'étude, à l'étape du rapport du Bill C-370, Loi modifiant la Loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales, rapporté sans amendement par le Comité permanent des privilèges et élections.

Sur motion de M. Reid, appuyé par M. Faulkner, ce bill est agréé à l'étape du rapport.

M. Reid, appuyé par M. Faulkner, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Il s'élève un débat;

M. Lambert (Edmonton-Ouest), appuyé par M. Dinsdale, propose l'amendement suivant,—Que ce bill ne soit pas maintenant lu une troisième fois mais qu'il soit renvoyé au Comité permanent des privilèges et élections.

Après débat, du consentement unanime, l'amendement est retiré.

Le débat reprend sur la motion de M. Reid, appuyé par M. Faulkner,—Que le Bill C-370, Loi modifiant la Loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Après plus ample débat, cette motion, mise aux voix est agréée.

En conséquence, ce bill est lu une troisième fois et adopté.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent des transports et des communications du Bill C-367, Loi modifiant la Loi sur l'administration du Pont Fort-Falls.

M. Reid, appuyé par M. Turner (London-Est), propose,—Que ce bill soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent des transports et des communications.

Cette motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ce bill est lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent des transports et des communications.

L'heure réservée aux affaires émanant des députés est expirée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée ainsi qu'il suit:

MM. McGrath, Clarke (Vancouver Quadra) et Scott en remplacement de MM. Gillies, Hees et Ritchie sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

MM. Abbott et Duquet en remplacement de MM. Dupras et Béchard sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

M. Collenette en remplacement de M. Fleming sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

A 5 h. 02 de l'après-midi, la Chambre s'ajourne à lundi, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 72

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE LUNDI 10 FÉVRIER 1975

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Sharp, au nom de M. Whelan, appuyé par M. MacEachen, dépose, avec la permission de la Chambre, le Bill C-50, Loi modifiant la Loi sur la stabilisation des prix agricoles, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Le texte du message et de la recommandation du Gouverneur général, imprimé en conformité des dispositions du paragraphe (2) de l'article 62 du Règlement, au sujet du bill précité se lit ainsi:

Son Excellence le Gouverneur général recommande à la Chambre des communes une mesure modifiant la Loi sur la stabilisation des prix de façon à modifier de la manière prescrite la définition de «produit agricole»; ramener de dix à cinq ans la période de calcul du prix de base de chaque produit agricole et changer de la manière prescrite le mode de détermination du prix prescrit pour un produit dénommé et pour un produit désigné; permettre à l'Office d'exercer certains pouvoirs afin de stabiliser le prix d'un produit agricole; donner à l'Office, dans les circonstances prescrites, le pouvoir de conclure avec la province ou le producteur ou les deux, des accords relevant le prix prescrit et prévoyant le paiement de toute

augmentation des coûts par la province ou le producteur ou les deux; permettre au gouverneur en conseil de fixer, par règlement, des limites quant à la quantité ou la valeur d'un produit agricole dont le prix peut être stabilisé; et prévoir des dispositions résultantes.

L'avis de motion qui suit, est appelé, reporté aux Ordres émanant du gouvernement et fait l'objet d'un ordre d'examen dans la prochaine séance de la Chambre, conformément au paragraphe (2) de l'article 21 du Règlement:

Que le Comité permanent de la procédure et de l'organisation soit autorisé à examiner le Règlement de la Chambre ainsi que la procédure de la Chambre et de ses comités;

Et qu'il soit permis au Comité d'inclure dans ses rapports des projets de règles permanentes ou provisoires visant à mettre en œuvre, si elles sont adoptées par la Chambre, les changements permanents ou provisoires proposés par le Comité.—*Le président du Conseil privé.*

En conformité des dispositions du paragraphe (4) de l'article 39 du Règlement, les sept questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, savoir:

N° 365—*M. Leggatt*

1. Par agence, quelles sommes d'argent ont été accordées chaque année à l'Institut canadien de l'Arctique depuis 1968?

2. Quels liens existent entre l'Institut de l'Arctique et la *Central Intelligence Agency* des États-Unis?

3. Quelles sommes d'argent ont été accordées ou promises au «groupe canadien de Penseurs» (*Think Tank*) de l'Hudson?

4. Du montant d'argent reçu par ce groupe, à combien équivalait la participation des ministères a) de la Défense nationale, b) du Solliciteur général, c) des Approvisionnement et Services?

5. Quel poste occupe Marie-Josée Beaulac à l'Institut et de quelle nature était son emploi précédent auprès de l'honorable Jean-Pierre Goyer?

6. Des renseignements sont-ils échangés entre le *U.S. Hudson Institute*, la C.I.A. ou toute autre agence de renseignements américaine et, dans l'affirmative, par quelles agences?

7. L'Institut reçoit-il de l'argent du *U.S. Hudson Institute*, de la C.I.A. ou d'une autre agence de renseignements américaine et, dans l'affirmative, de quel organisme et combien? (Document parlementaire n° 301-2/365).

N° 447—*M. Cossitt*

Quelle est la liste complète de tous les voyages à l'extérieur d'Ottawa effectués par M. Michael Pitfield, depuis le 20 avril 1968, en tout ou en partie, aux frais des contribuables, y compris les dates, tous les détails du transport, le but précis du voyage ainsi que la mention exacte des endroits visités, la durée des séjours et les noms des autres personnes faisant partie des mêmes voyages? (Document parlementaire n° 301-2/447).

N° 570—*M. Symes*

1. Pour chacune des années financières 1972-1973 et 1973-1974, quelles sommes d'argent le département d'État chargé de la Science et de la Technologie a-t-il consacrées à la publicité ou à l'information?

2. Quels sont le nom et l'adresse des entreprises et des particuliers auxquels ces contrats ont été adjugés, quelles sommes d'argent ont été dépensées dans chaque cas et quel était le but de chaque contrat?

3. Quant aux frais de publicité ou d'information de la division de la publicité ou de l'information du Département, quels étaient, dans chaque cas, le montant et le but de la dépense? (Document parlementaire n° 301-2/570).

N° 576—*M. MacKay*

1. Combien de rapports, d'études ou d'enquêtes sont présentement analysés au ministère des Transports?

2. Quel est le titre de chacun de ces documents?

3. Depuis combien de temps chaque document fait-il l'objet d'une étude?

4. A combien de ces documents le public a-t-il accès?

5. Quel a été le coût de préparation de chaque document?

6. A-t-on prévu une date de publication pour chacun de ces documents et, dans l'affirmative, quelle est-elle? (Document parlementaire n° 301-2/576).

N° 709—*M. Stevens*

1. Pour chacune des années financières terminées le 31 mars 1972, 1973 et 1974 et pour la période de six mois terminée le 30 septembre 1974, quelle somme d'argent globale le ministère des Postes a-t-il dépensée pour les voyages à l'étranger a) du ministre et du personnel de son cabinet, b) du personnel du Ministère, c) du personnel des conseils, des commissions, des tribunaux, des agences de la Couronne ou d'autres agences du même genre, relevant du ministre, d) d'autres personnes dont les frais ont été remboursés, en partie ou en entier et directement ou indirectement, par le gouvernement?

2. Quant aux dépenses de plus de \$200, quels étaient a) l'objet du voyage, b) la destination la plus éloignée, c) le nom des voyageurs, d) la durée du séjour hors du pays, e) le genre de dépense, f) le nombre des personnes les accompagnant? (Document parlementaire n° 301-2/709).

*N° 781—*M. McCleave*

Le Conseil de la Radio-Télévision canadienne a-t-il un Programme visant à faire profiter les habitants des régions moins peuplées du Canada de la télévision par câble et, dans l'affirmative, quelles en sont les modalités? (Document parlementaire n° 301-2/781).

N° 1185—*M. Korchinski*

De quel montant dispose chaque circonscription dans le cadre du PIL? (Document parlementaire n° 301-2/1185).

M. Reid, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse aux ordres susdits.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Turner (Ottawa-Carleton), appuyé par M. Sharp, —Que le Bill C-49, Loi modifiant le droit fiscal, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé à un Comité plénier.

Et sur l'amendement de M. Lawrence, appuyé par M. Baker (Grenville-Carleton), —Que tous les mots après le mot «Que» soient retranchés et remplacés par ce qui suit:

«cette Chambre refuse de donner deuxième lecture au Bill C-49, Loi modifiant le droit fiscal, parce qu'il néglige de prévoir une réduction additionnelle de 5% sur l'impôt sur le revenu en 1975 et dans les années d'imposition postérieures malgré les revenus sans précédent du gouvernement et le surcroît d'impôt qui en résulte.»

Le débat se poursuit;

Du consentement unanime, M. Turner (Ottawa-Carleton), membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, de certaines propositions d'amendements au Bill C-49, Loi modifiant le droit fiscal. (Document parlementaire n° 301-7/10).

(A cinq heures de l'après-midi, appel des affaires émanant des députés, suivant les dispositions du paragraphe (4) de l'article 15 du règlement).

(Avis de motions)

M. Johnston, appuyé par M. Paproski, propose,—Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait enquêter sur la grave pénurie de couvercles et de pots servant à la mise en conserve à la maison de fruits et de légumes et prendre en outre les mesures nécessaires pour que l'an prochain, ces deux articles existent en quantités suffisantes sur le marché canadien.—(Avis de motion n° 25).

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires émanant des députés est expirée.

Le débat reprend sur la motion de M. Turner (Ottawa-Carleton), appuyé par M. Sharp,—Que le Bill C-49, Loi modifiant le droit fiscal, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé à un Comité plénier.

Et sur l'amendement de M. Lawrence, appuyé par M. Baker (Grenville-Carleton),—Que tous les mots après le mot «Que» soient retranchés et remplacés par ce qui suit: «cette Chambre refuse de donner deuxième lecture au Bill C-49, Loi modifiant le droit fiscal, parce qu'il néglige de prévoir une réduction additionnelle de 5% sur l'impôt sur le revenu en 1975 et dans les années d'imposition postérieures malgré les revenus sans précédent du gouvernement et le surcroît d'impôt qui en résulte.»

Le débat se poursuit:

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité

des dispositions du paragraphe (1) de l'article 40 du Règlement.

Après débat, cette motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Gillies en remplacement de M. Ritchie sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

M. Fleming en remplacement de M. Watson sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Allmand, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) relativement aux mandats émis en vertu de la Loi sur les secrets officiels, pour la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 1974, conformément au paragraphe (5) de l'article 16 de cette Loi, telle que modifiée par le chapitre 50, Statuts du Canada, 1973-1974. (Document parlementaire n° 301-1/126).

Par M. Allmand,—Rapport (en français et en anglais) concernant les autorisations et les interceptions en vertu de l'article 178.22 du Code criminel, tel que modifié par le chapitre 50, Statuts du Canada, 1973-1974, pour la période allant du 14 juillet au 31 décembre 1974. (Document parlementaire n° 301-1/127).

A 10 h. 21 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 73

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MARDI 11 FÉVRIER 1975

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. McRae, au nom de M. Campbell (LaSalle-Émard-Côte Saint-Paul), du Comité permanent des transports et des communications, présente le quatrième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du jeudi 19 décembre 1974, le Comité a étudié le Bill S-18, Loi concernant l'Association de Transport Aérien International, et a convenu d'en faire rapport sans modification.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages relatifs à ce Bill (*fascicules n° 6 et 7*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 42 aux Journaux*)

M. Turner (Ottawa-Carleton), membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copie, en anglais, de la correspondance concernant le projet *Synchrude*. (Document parlementaire n° 301-5/100).

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Turner (Ottawa-Carleton), appuyé par M. Sharp,—Que le Bill C-49, Loi modifiant le droit fiscal, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé à un Comité plénier.

Et sur l'amendement de M. Lawrence, appuyé par M. Baker (Grenville-Carleton),—Que tous les mots après le mot «Que» soient retranchés et remplacés par ce qui suit:

«cette Chambre refuse de donner deuxième lecture au Bill C-49, Loi modifiant le droit fiscal, parce qu'il néglige de prévoir une réduction additionnelle de 5% sur l'impôt sur le revenu en 1975 et dans les années d'imposition postérieures malgré les revenus sans précédent du gouvernement et le surcroît d'impôt qui en résulte.»

Le débat se poursuit;

M. Broadbent, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), propose le sous-amendement suivant,—Qu'on modifie l'amendement en retranchant les mots «une réduction additionnelle de 5%» et en les remplaçant par «un crédit fiscal de \$400».

DÉCISION DE M. L'ORATEUR SUPPLÉANT

M. L'ORATEUR SUPPLÉANT (M. Penner): A l'ordre. La présidence a étudié le sous-amendement proposé au nom du député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent). Comme je l'ai déjà dit au ministre des Finances (M. Turner) et à d'autres députés, la présidence voyait quelque difficulté à la proposition de cet amendement, mais elle a pu en étudier de plus près la recevabilité.

Il est bien évident qu'il y a, des deux côtés, d'excellents arguments démontrant que l'amendement propose réellement quelque chose de différent, c'est-à-dire qu'il offre une solution de rechange. D'une part, cela peut être établi. D'autre part, on peut être d'avis que le sous-amendement respecte les règles de la pertinence.

Ayant examiné le pour et le contre de la question, et tenu compte—ce qui importe beaucoup à la présidence—de l'amendement motivé dont la Chambre est saisie, la présidence devrait accepter le sous-amendement proposé.

Le débat reprend sur la motion de M. Turner (Ottawa-Carleton), appuyé par M. Sharp,—Que le Bill C-49, Loi modifiant le droit fiscal, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé à un Comité plénier.

Sur l'amendement de M. Lawrence, appuyé par M. Baker (Grenville-Carleton),—Que tous les mots après le mot «Que» soient retranchés et remplacés par ce qui suit:

«cette Chambre refuse de donner deuxième lecture au Bill C-49, Loi modifiant le droit fiscal, parce qu'il néglige de prévoir une réduction additionnelle de 5% sur l'impôt sur le revenu en 1975 et dans les années d'imposition postérieures malgré les revenus sans précédent du gouvernement et le surcroît d'impôt qui en résulte.»

Et sur le sous-amendement de M. Broadbent, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre),—Qu'on modifie l'amendement en retranchant les mots «une réduction additionnelle de 5%» et en les remplaçant par «un crédit fiscal de \$400».

Il s'élève un débat;

(A cinq heures de l'après-midi, appel des affaires émanant des députés, suivant les dispositions du paragraphe (4) de l'article 15 du Règlement).

(Bills publics)

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent de la justice et des questions juridiques du Bill C-220, Loi modifiant la Loi sur le casier judiciaire.

M. Rynard, appuyé par M. Baker (Grenville-Carleton), propose,—Que ce bill soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires émanant des députés est expirée.

Le débat reprend sur la motion de M. Turner (Ottawa-Carleton), appuyé par M. Sharp,—Que le Bill C-49, Loi modifiant le droit fiscal, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé à un Comité plénier.

Sur l'amendement de M. Lawrence, appuyé par M. Baker (Grenville-Carleton),—Que tous les mots après le mot «Que» soient retranchés et remplacés par ce qui suit:

«cette Chambre refuse de donner deuxième lecture au Bill C-49, Loi modifiant le droit fiscal, parce qu'il néglige de prévoir une réduction additionnelle de 5% sur l'impôt sur le revenu en 1975 et dans les années d'imposition postérieures malgré les revenus sans précédent du gouvernement et le surcroît d'impôt qui en résulte.»

Et sur le sous-amendement de M. Broadbent, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre),—Qu'on modifie l'amendement en retranchant les mots «une réduction additionnelle de 5%» et en les remplaçant par «un crédit fiscal de \$400».

Après plus ample débat, le sous-amendement, mis aux voix, est rejeté par le vote suivant:

(Vote n° 14)

POUR

Messieurs

Allard	Firth	Leggatt
Beaudoin	Fortin	Matte
Benjamin	Gilbert	Nystrom
Broadbent	Knowles	Orlikow
Caouette	(Winnipeg-	Peters
(Villeneuve)	Nord-Centre)	Rodriguez
Dionne	Lambert	Symes—18,
(Kamouraska)	(Bellechasse)	

CONTRE

Messieurs

Abbott	Appolloni (M ^{me})	
Alexander	Baker	Blais
Alkenbrack	(Gander-Twillingate)	Blaker
Allmand	Baker	Boulanger
Anderson	(Grenville-Carleton)	Breau
Andras	Balfour	Brisco
(Port Arthur)	Basford	Bussièras
Andre	Bawden	Caccia
(Calgary-Centre)	Beatty	Cadieu
Andres	Bécharde	Cafik
(Lincoln)	Bégin (M ^{le})	Campagnolo (M ^{me})

	Messieurs	
Campbell (M ^{lle})	Johnston	Murta
(South Western Nova)	Jones	Neil
Caron	Joyal	Nicholson (M ^{lle})
Carter	Kemping	Nielsen
Chrétien	Knowles	Nowlan
Clarke	(Norfolk-Haldimand)	Oberle
(Vancouver Quadra)	Korchinski	O'Connell
Clermont	Lachance	Olivier
Coates	Lajoie	O'Sullivan
Comtois	Lambert	Ouellet
Condon	(Edmonton-Ouest)	Paproski
Corbin	Landers	Patterson
Corriveau	Lang	Pearsall
Côté	Langlois	Pelletier
Crouse	Laniel	(Hochelaga)
Cullen	Lapointe	Pelletier
Cyr	La Salle	(Sherbrooke)
Danson	Lawrence	Penner
Darling	Leblanc	Philbrook
Daudlin	(Laurier)	Pinard
De Bané	LeBlanc	Portelance
Demers	(Westmorland-Kent)	Poulin
Dick	Lee	Prud'homme
Dinsdale	Lefebvre	Railton
Dionne	Lessard	Raines
(Northumberland-	Loiselle	Reid
Miramichi)	(Chambly)	Reynolds
Douglas	Loiselle	Richardson
(Bruce)	(Saint-Henri)	Ritchie
Duclos	Lumley	Robinson
Dupont	MacDonald	Roche
Dupras	(Cardigan)	Rompkey
Duquet	Macdonald	Rooney
Elzinga	(Rosedale)	Roy
Epp	MacDonald (M ^{lle})	(Laval)
Ethier	(Kingston et les	Sauvé (M ^{me})
Fairweather	Îles)	Schellenberger
Faulkner	MacEachen	Schumacher
Fleming	MacFarlane	Scott
Flynn	MacGuigan	Sharp
Forrestall	Mackasey	Skoreyko
Foster	Macquarrie	Smith
Fox	Maine	(Churchill)
Francis	Malone	Smith
Fraser	Marceau	(Saint-Jean)
Gauthier	Marchand	Stanbury
(Ottawa-Vanier)	(Langelier)	Stanfield
Gendron	Marchand	Stevens
Gillespie	(Kamloops-Cariboo)	Stewart
Goodale	Marshall	(Marquette)
Goyer	Martin	Stewart
Grafftey	Masniuk	(Cochrane)
Gray	Mazankowski	Stollery
Guay	McCain	Tessier
(Lévis)	McCleave	Towers
Guilbault	McGrath	Trudel
Halliday	McIsaac	Turner
Hamilton	McKenzie	(London-Est)
(Qu'Appelle-Moose	McKinley	Turner
Mountain)	McKinnon	(Ottawa-Carleton)
Hees	McRae	Wagner
Herbert	Milne	Watson
Hnatyshyn	Mitges	Wenman
Holmes	Morin (M ^{me})	Whittaker
Holt (M ^{me})	Muir	Wise
Hopkins	Munro	Wooliams
Horner	(Esquimalt-Saanich)	Yanakis
Huntington	Munro	Yewchuk
Isabelle	(Hamilton-Est)	Young—203,
Jarvis		

L'amendement, mis aux voix, est rejeté par le vote suivant:

(Vote n° 15)

POUR

Messieurs

Alexander	Benjamin	Darling
Alkenbrack	Brisco	Dick
Allard	Broadbent	Dinsdale
Andre	Cadieue	Dionne
(Calgary-Centre)	Caouette	(Kamouraska)
Baker	(Villeneuve)	Elzinga
(Grenville-Carleton)	Carter	Epp
Balfour	Clarke	Fairweather
Bawden	(Vancouver Quadra)	Firth
Beatty	Coates	Forrestall
Beaudoin	Crouse	Fortin

	Messieurs	
Fraser	Lawrence	Orlikow
Gilbert	Leggatt	O'Sullivan
Grafftey	MacDonald (M ^{lle})	Paproski
Halliday	(Kingston et les	Patterson
Hamilton	Îles)	Peters
(Qu'Appelle Moose	Macquarrie	Reynolds
Mountain)	Malone	Ritchie
Hees	Marshall	Roche
Hnatyshyn	Masniuk	Rodriguez
Holmes	Matte	Schellenberger
Horner	Mazankowski	Schumacher
Huntington	McCain	Scott
Jarvis	McCleave	Skoreyko
Johnston	McGrath	Smith
Jones	McKenzie	(Churchill)
Kemping	McKinley	Stanfield
Knowles	McKinnon	Stevens
(Winnipeg-	Mitges	Stewart
Nord-Centre)	Muir	(Marquette)
Knowles	Munro	Symes
(Norfolk-Haldimand)	(Esquimalt-Saanich)	Towers
Korchinski	Murta	Wagner
Lambert	Neil	Wenman
(Bellechasse)	Nielsen	Whittaker
Lambert	Nowlan	Wise
(Edmonton-Ouest)	Nystrom	Wooliams
La Salle	Oberle	Yewchuk—97,

CONTRE

Messieurs

Abbott	Foster	Marchand
Allmand	Fox	(Kamloops-Cariboo)
Anderson	Francis	Martin
Andras	Gauthier	McIsaac
(Port Arthur)	(Ottawa-Vanier)	McRae
Andres	Gendron	Milne
(Lincoln)	Gillespie	Morin (M ^{me})
Appolloni (M ^{me})	Goodale	Munro
Baker	Goyer	(Hamilton-Est)
(Gander-Twillingate)	Gray	Nicholson (M ^{lle})
Basford	Guay	O'Connell
Béchar	(Lévis)	Olivier
Bégin (M ^{lle})	Guilbault	Ouellet
Blais	Herbert	Pearsall
Blaker	Holt (M ^{me})	Pelletier
Boulanger	Hopkins	(Hochelaga)
Breau	Isabelle	Pelletier
Bussières	Joyal	(Sherbrooke)
Caccia	Lachance	Penner
Cafik	Lajoie	Philbrook
Campagnolo (M ^{me})	Landers	Pinard
Campbell (M ^{lle})	Lang	Portelance
(South Western Nova)	Langlois	Poulin
Caron	Laniel	Prud'homme
Chrétien	Lapointe	Railton
Clermont	Leblanc	Raines
Comtois	(Laurier)	Reid
Condon	LeBlanc	Richardson
Corbin	(Westmorland-Kent)	Robinson
Corriveau	Lee	Rompkey
Côté	Lefebvre	Rooney
Cullen	Lessard	Roy
Cyr	Loiselle	(Laval)
Danson	(Chambly)	Sauvé (M ^{me})
Daudlin	Loiselle	Sharp
De Bané	(Saint-Henri)	Smith
Demers	Lumley	(Saint-Jean)
Dionne	MacDonald	Stanbury
(Northumberland-	(Cardigan)	Stewart
Miramichi)	Macdonald	(Cochrane)
Douglas	(Rosedale)	Stollery
(Bruce)	MacEachen	Tessier
Duclos	MacFarlane	Trudel
Dupont	MacGuigan	Turner
Dupras	Mackasey	(London-Est)
Duquet	Maine	Turner
Duquet	Marceau	(Ottawa-Carleton)
Faulkner	Marchand	Watson
Fleming	(Langelier)	Yanakis
Flynn		Young—124,

La motion principale, mise aux voix, est agréée sur division.

En conséquence, ce bill est lu une deuxième fois, étudié en Comité plénier, et après avoir fait rapport de l'état de la question, le Comité obtient la permission d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

Le Sénat transmet un message à la Chambre pour l'informer qu'il a adopté, sans amendement, le Bill C-39, Loi modifiant le Tarif des douanes (n° 2).

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 40 du Règlement.

Après débat, cette motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain) en remplacement de M. Murta sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

M. Brisco en remplacement de M. Smith (Churchill) sur la liste des membres du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Lalonde, membre du Conseil privé de la Reine, —Rapport (en français et en anglais) de la Direction de la santé et du sport amateur pour l'année financière terminée le 31 mars 1974, conformément à l'article 13 de la Loi sur la santé et le sport amateur, chapitre F-25, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/150).

Par M. LeBlanc (Westmorland-Kent), membre du Conseil privé de la Reine, —Rapport (en français et en anglais) de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce, y compris les états financiers ainsi que le rapport de l'auditeur général y afférent, pour l'année financière terminée le 30 avril 1974, conformément à l'article 33 de la Loi sur la commercialisation du poisson d'eau douce, chapitre F-13, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/294).

A 10 h. 23 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 74

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MERCREDI 12 FÉVRIER 1975

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

En conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement, sur motion de M. Smith (Churchill), appuyé par M. Malone, il est résolu,—Que M. l'Orateur transmette à tous les concurrents des Jeux d'hiver du Canada de 1975, à Lethbridge (Alberta), le message suivant: «Nos vœux les meilleurs. Nous sommes sensibles à votre esprit sportif et votre dévouement au progrès de la santé physique. La Chambre des communes du Canada.»

En conformité des dispositions du paragraphe (4) de l'article 39 du Règlement, les onze questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, savoir:

N° 9—*M. Reynolds*

Quel est le nom de tous les avocats de la Colombie-Britannique dont le gouvernement ou une société de la Couronne a retenu les services? (Document parlementaire n° 301-2/9).

N° 73—*M. Laprise*

1. Depuis 1967, combien d'argent a été accordé annuellement à l'État d'Israël sous forme de a) subventions, b) prêts, c) dans le dernier cas, à quel taux d'intérêt?

2. Depuis 1967, combien d'argent a été accordé annuellement à chacun des pays arabes sous forme de a) sub-

ventions, b) prêts, c) dans le dernier cas, à quel taux d'intérêt? (Document parlementaire n° 301-2/73).

N° 293—*M. Coates*

1. Combien le gouvernement compte-t-il d'employés dans les quatre provinces de l'Atlantique?

2. Combien y en a-t-il par province?

3. Combien d'employés, par province, occupent un poste permanent et combien ont été embauchés sous une condition quelconque?

4. Du nombre total d'employés permanents, combien sont rémunérés selon les barèmes en vigueur à l'échelle nationale et combien reçoivent un traitement fondé sur les barèmes régionaux? (Document parlementaire n° 301-2/293).

N° 343—*M. Orlikow*

Des contrats ont-ils été passés par un ministère, un organisme gouvernemental ou une société d'État quelconque avec la société Arthur D. Little et, dans l'affirmative, a) lesquels, b) à combien se chiffrent-ils, c) pourquoi? (Document parlementaire n° 301-2/343).

N° 368—*M. Dick*

1. a) Depuis que le Programme Perspectives-Jeunesse existe, combien de demandes de subvention le gouverne-

ment a-t-il approuvées, chaque année, pour des projets de recyclage du papier, b) quel était le nom de ces projets, pour quelle région ont-ils été prévus et quel était le montant des subventions accordées par le gouvernement?

2. a) Depuis que le Programme des initiatives locales existe, combien de demandes de subvention le gouvernement a-t-il approuvées, chaque année, pour des projets de recyclage du papier, b) quel était le nom de ces projets, pour quelle région ont-ils été prévus et quel était le montant des subventions accordées par le gouvernement? (Document parlementaire n° 301-2/368).

N° 426—*M. Cossitt*

1. Certains candidats libéraux aux élections générales du 8 juillet 1974 ont-ils reçu des nominations, des offres d'emploi ou tout autre genre d'honneurs du gouvernement et, dans l'affirmative, de qui s'agit-il, qu'ont-ils reçu, à quelle date et à quelle rémunération cela correspond-il exactement dans chaque cas?

2. Quant aux députés libéraux qui ont siégé pendant le 29^e Parlement du Canada, mais qui ne se sont pas présentés aux élections du 8 juillet 1974, quelles sont les réponses aux questions susmentionnées? (Document parlementaire n° 301-2/426).

N° 522—*M. Brewin*

1. La Société centrale d'hypothèques et de logement a-t-elle conclu des accords avec l'une ou l'autre des provinces en vertu des dispositions de la Partie III du Programme d'amélioration des quartiers, adopté le 12 juin 1973 et, dans l'affirmative, a) quelles sont les provinces en cause, b) quand ces accords ont-ils été conclus?

2. a) Pour combien de quartiers les provinces ou les municipalités ont-elles approuvé le versement de contributions ou de prêts en vertu de la Partie III du Programme, b) dans quelles provinces et municipalités, ces quartiers sont-ils situés, c) à quel montant s'élèvent les prêts déjà accordés ou approuvés en vertu de cette Partie?

3. Combien d'argent la Société a-t-elle avancé aux termes du paragraphe (2) de l'article 27 de la Loi modifiant la Loi nationale sur l'habitation, adoptée le 12 juin 1973, pour le choix des quartiers, la formulation et le rassemblement des plans à mettre en œuvre, l'acquisition ou le dégagement des terrains et les frais d'amélioration des services publics et municipaux en vertu de cette Partie?

4. Quelles contributions, s'il en est, la Société a-t-elle versées aux municipalités pour le déblaiement des terrains, conformément au paragraphe (4) de l'article 27 de la Loi?

5. a) Combien d'argent le Fonds du revenu consolidé a-t-il versé en avances à la Société pour le financement des programmes d'amélioration des quartiers, b) dans quelles provinces, c) à quelles dates ces montants d'argent ont-ils été versés et à combien s'élevaient-ils?

6. a) Quelles avances la Société a-t-elle versées en vertu des pouvoirs que lui confère la Partie IV de la Loi modifiant la Loi nationale sur l'habitation, adoptée le 12 juin 1973, pour la remise en état et la conversion des édifices résidentiels déjà sur place, b) dans quelles provinces

et municipalités la Société a-t-elle accordé de tels prêts, c) combien d'argent le ministre a-t-il avancé à la Société pour financer des programmes de remise en état des habitations depuis l'adoption de la Loi à ce jour? (Document parlementaire n° 301-2/522).

N° 561—*M. Symes*

1. Pour chacune des années financières 1972-1973 et 1973-1974, quelle somme d'argent le département d'État chargé des Affaires urbaines a-t-il consacrée à des contrats adjugés à des personnes et à des organismes de l'extérieur, à des fins de recherche, de développement et pour d'autres services consultatifs?

2. Quels sont le nom et l'adresse de ces personnes et organismes et de quelle somme d'argent s'agissait-il dans chaque contrat?

3. Quels étaient le but de chaque contrat et le titre des rapports soumis? (Document parlementaire n° 301-2/561).

N° 986—*M. Grafftey*

1. L'Agence canadienne de développement international a-t-elle signé un contrat ou conclu une entente avec le gouvernement du Zaïre ou l'un de ses ministères, mettant en cause une société québécoise nommée Sintec et, dans l'affirmative, quand?

2. a) Quel était le montant du contrat, b) quels services la société doit-elle fournir, c) quelle partie du contrat représente une subvention ou un prêt de l'ACDI?

3. Ce contrat est-il en voie d'exécution et, dans la négative, pourquoi?

4. a) A-t-on lancé des appels d'offres pour ce contrat et, (i) dans l'affirmative, combien d'entreprises, à part Sintec, ont présenté des soumissions et Sintec a-t-elle fait l'offre la moins élevée (ii) dans la négative, pourquoi, b) si Sintec a été choisie sans appel d'offres parmi un nombre limité d'entreprises, quelles sont ces autres entreprises, c) pourquoi a-t-on choisi précisément cette société?

5. Qui sont les cadres supérieurs de Sintec et quels sont leurs diplômes et compétences professionnelles?

6. a) Quels autres contrats Sintec a-t-elle exécutés pour l'ACDI et pour quels montants, b) cette entreprise a-t-elle déjà obtenu (i) des contrats pour l'étranger (ii) tout autre contrat?

7. M. René Mantha, coordonnateur des agents commerciaux de la cellule 791 de l'*International Union of Operating Engineers* a-t-il déjà été employé par Sintec dans le cadre d'un contrat de l'ACDI au Zaïre et, dans l'affirmative, à quel titre et quels traitement et indemnités touchait-il? (Document parlementaire n° 301-2/986).

N° 1029—*M. Roche*

1. Quels sont le nom et le poste des employés du ministère de l'Expansion économique régionale qui ont été mutés a) d'Ottawa aux bureaux régionaux, b) des bureaux régionaux à Ottawa, depuis le mois de juillet 1973?

2. Quels étaient le nom, le poste et le lieu d'emploi de tous les hauts fonctionnaires du Ministère, au mois de novembre 1974?—(Document parlementaire n° 301-2/1029).

N° 1103—*M. Mazankowski*

1. De mars 1974 jusqu'à ce jour, quel est, mensuellement, le pourcentage enregistré des décollages et des atterrissages effectués sans retard par l'appareil Lockheed L-1011 de la société Air Canada?

2. a) Pour chacun de ces mois, quel a été (i) le plus long retard (ii) le retard moyen, b) quelle en était la raison principale?

3. Quelle est la moyenne mensuelle de la flotte aérienne d'Air Canada?

4. Air Canada est-elle satisfaite du nombre de décollages et d'atterrissages effectués sans retard par le L-1011?

5. a) Pourquoi Air Canada a-t-elle préféré le L-1101 au Douglas DC-10 lorsqu'elle a décidé d'acheter ce type d'aéronef à large fuselage, b) les frais d'exploitation du L-1011 sont-ils satisfaisants comparativement à ceux du DC-10, c) y a-t-il des données statistiques fondées à cet égard et, dans l'affirmative, quelles sont-elles?

6. Quels ont été a) pour chaque mois, le coefficient de charge de tous les appareils L-1011 du service régulier d'Air Canada, b) quel a été le coefficient de charge moyen de toute la flotte aérienne d'Air Canada pendant cette période de temps?—(Document parlementaire n° 301-2/1103).

M. Foster, secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, dépose la réponse aux ordres susdits.

Il est résolu,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de toute la correspondance, des télégrammes et des procès-verbaux concernant les programmes de construction routière dans la circonscription électorale d'Huber-Saint-Georges-Sainte-Barbe entre le gouvernement et celui de la province de Terre-Neuve, de 1973 à 1974.—(Avis de motion portant production de documents n° 11—*M. Marshall*).

L'avis de motion portant production de documents n° 17 ainsi conçu:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toute la correspondance échangée, l'an dernier, entre la *United Aircraft* et le gouvernement, ainsi que des contrats relatifs à l'octroi de subventions du gouvernement à la *United Aircraft*, au cours des cinq dernières années,

est appelé et, à la demande de l'honorable représentant d'Oshawa-Whitby (*M. Broadbent*), est reporté par le Greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions (documents)*, conformément au paragraphe (1) de l'article 48 du Règlement.

L'avis de motion portant production de documents n° 22 ainsi conçu:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toutes les études, notes, déclarations de principe, mémoires, et autres, ayant trait aux besoins de la marine marchande du Canada relativement à la formule proposée pour le commerce maritime des

importations et exportations, tarifé par une conférence, à savoir le nombre de navires nécessaires, la capacité des chantiers navals canadiens, le nombre de matelots nécessaires, les possibilités des bureaux d'études auxiliaires des chantiers navals, et ainsi de suite, au cas où le Canada ratifierait le Code d'éthique régissant les conférences des lignes maritimes de transport,

est appelé et, à la demande de l'honorable président du Conseil privé (*M. Sharp*), est reporté par le Greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions (documents)*, conformément au paragraphe (1) de l'article 48 du Règlement.

Le Bill C-49, Loi modifiant le droit fiscal, est étudié de nouveau en Comité plénier, et, après avoir fait rapport de l'état de la question, le Comité obtient la permission d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

MM. Guay (Lévis), Roy (Laval) et Caron en remplacement de MM. Abbott, Blais et Duclos sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

M. Baker (Gander-Twillingate) en remplacement de M. Fox sur la liste des membres du Comité mixte permanent des règlements et autres textes réglementaires.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M^{me} Sauvé, membre du Conseil privé de la Reine, —Rapport (en français et en anglais) sur les opérations effectuées en vertu de la Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique, pour l'année financière terminée le 31 mars 1974, conformément à l'article 41 de cette Loi, chapitre 47, Statuts du Canada, 1970-1971-1972. (Document parlementaire n° 301-1/15).

Par M. Sharp, membre du Conseil privé de la Reine, —Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 4 décembre 1974, demandant copie de toute correspondance échangée de 1970 à 1974, entre le gouvernement, ses ministères et la province du Manitoba, concernant l'utilisation des logements situés à Fort Churchill (Manitoba) et ayant appartenu ou appartenant au ministère des Travaux publics.—(Avis de motion portant production de documents n° 14). (Document parlementaire n° 301-3/14).

À 6 h. 01 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 75

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE JEUDI 13 FÉVRIER 1975

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. MacEachen, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies d'instruments diplomatiques, ainsi qu'il suit:

(1) Convention internationale pour faciliter l'importation des échantillons commerciaux et du matériel publicitaire. Fait à Genève, le 7 novembre 1952. En vigueur pour le Canada le 12 juillet 1974. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 301-6/125).

(2) Convention de Vienne sur les relations consulaires. Fait à Vienne, le 24 avril 1963. En vigueur pour le Canada le 16 août 1974. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 301-6/8).

(3) Convention douanière relative à l'importation temporaire de matériel scientifique. Fait à Bruxelles, le 11 juin 1968. En vigueur pour le Canada le 24 octobre 1974. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 301-6/9).

(4) Échange de notes entre les gouvernements du Canada et des États-Unis d'Amérique concernant l'usage de certaines installations de communications de la station de radar Pinetree à Hopedale, Labrador, par le ministère des Transports. Fait à Ottawa, le 11 juin 1969, le 19 septembre 1969 et le 24 février 1970. En vigueur le 24 février 1970. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 301-6/136).

(5) Accord entre les gouvernements du Canada et de la République du Kenya concernant la formation au Canada de personnel des Forces armées de la République du Kenya. Fait à Nairobi, le 29 avril 1971. En vigueur le 29 avril 1971. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 301-6/195).

(6) Accord entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la République socialiste de Roumanie concernant le règlement des problèmes financiers en suspens. Fait à Ottawa, le 13 juillet 1971. En vigueur le 14 décembre 1971. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 301-6/204).

(7) Accord commercial entre le Canada et la Tunisie, fait à Tunis, le 8 août 1972. En vigueur le 8 août 1972. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 301-6/151).

(8) Accord international sur le sucre, 1973. Fait à Genève, le 13 octobre 1973. En vigueur pour le Canada le 15 octobre 1974. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 301-6/22).

(9) Échanges de notes entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis du Mexique constituant un Accord tendant à éviter la double imposition des revenus provenant de l'exploitation en trafic international de navires ou d'aéronefs. Fait à Mexico D.F. et Tlatelolco D.F., le 29 janvier 1974. En vigueur le

29 janvier 1974. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 301-6/196).

(10) Accord général de coopération entre le gouvernement du Canada et le gouvernement révolutionnaire de la République de Cuba. Fait à La Havane, le 8 février 1974. En vigueur le 8 février 1974. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 301-6/166).

(11) Échanges de notes entre les gouvernements du Canada et du Maroc constituant un Accord relatif aux investissements canadiens au Maroc et aux garanties de ces investissements de la part du gouvernement canadien par l'intermédiaire de son mandataire, la Société pour l'expansion des exportations. Fait à Ottawa et à Rabat, le 30 novembre 1973 et le 12 mars 1974. En vigueur le 12 mars 1974. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 301-6/205).

(12) Échange de notes entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de l'Australie modifiant l'Accord relatif aux services aériens du 11 juin 1946. Fait à Canberra, le 15 mars 1974. En vigueur le 15 mars 1974. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 301-6/155).

(13) Accord entre la Banque interaméricaine de développement et le gouvernement du Canada en vue de fournir des fonds au titre d'un programme spécial destiné à financer la préparation des projets de développement. Fait à Washington, le 22 mars 1974. En vigueur le 22 mars 1974. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 301-6/23).

(14) Accord de prêt entre le gouvernement du Canada et la Société andine de développement en vue d'études de pré-investissement ou de projets de développement industriel. Fait à Caracas, le 29 mars 1974. En vigueur le 29 mars 1974. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 301-6/126).

(15) Accord relatif aux transports aériens entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de Fidji. Fait à Suva, Fidji, le 30 avril 1974. En vigueur le 30 avril 1974. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 301-6/206).

(16) Accord relatif aux services aériens non réguliers entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis d'Amérique (avec échanges de notes). Fait à Ottawa, le 8 mai 1974. En vigueur le 8 mai 1974. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 301-6/138).

(17) Accord entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis d'Amérique relatif au pré-dédouanement dans le domaine du transport aérien. Fait à Ottawa, le 8 mai 1974. En vigueur le 8 mai 1974. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 301-6/139A).

(18) Échange de notes entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis d'Amérique modifiant l'Accord relatif aux transports aériens du 17 janvier 1966. Fait à Ottawa, le 8 mai 1974. En vigueur le 8 mai 1974. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 301-6/139).

(19) Échange de notes entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis d'Amérique concernant le Plan d'urgence conjoint en cas de pollution

des eaux. Fait à Ottawa, le 19 juin 1974. En vigueur le 19 juin 1974. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 301-6/140).

(20) Échange de notes entre les gouvernements du Canada et de la République de Corée constituant un Accord tendant à éviter la double imposition des revenus provenant de l'exploitation de navires ou d'aéronefs. Fait à Ottawa, le 15 novembre 1974. En vigueur le 15 novembre 1974. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 301-6/175).

Le Bill C-49, Loi modifiant le droit fiscal, est étudié de nouveau en Comité plénier.

La Chambre poursuit sa séance en Comité;

A cinq heures de l'après-midi, M. l'Orateur reprend le fauteuil.

Du consentement unanime, la Chambre revient à la *Présentation de rapports des Comités permanents et spéciaux*.

M. Cyr, du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien, présente le troisième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du jeudi 7 novembre 1974, le Comité a étudié le Bill C-13, Loi modifiant la Loi sur la Commission d'énergie du Nord canadien, et a convenu d'en faire rapport sans modification.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages relatifs à ce Bill (*fascicules n° 9, 10, 11, 12, 13, 15, 16 et 17*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 43 aux Journaux*)

(*Appel des affaires émanant des députés, suivant les dispositions du paragraphe (4) de l'article 15 du Règlement*)

(Bills privés)

Il est donné lecture de l'ordre relatif à l'étude, à l'étape du rapport, du Bill S-18, Loi concernant l'Association de Transport Aérien International, rapporté sans amendement par le Comité permanent des transports et des communications.

Sur motion de M. Béchar, appuyé par M. Cyr, ce bill est agréé à l'étape du rapport, lu une troisième fois et adopté.

(Avis de motions (documents))

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Marshall, appuyé par M. McKinley,—Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie

de toute la documentation relative à la première réunion des cadres supérieurs de l'Office de l'établissement agricole des anciens combattants, qui s'est tenue, à Ottawa, à la demande du directeur général de cet organisme, du 26 au 29 mars 1973, à savoir: a) les plans d'exploitation pour les périodes antérieures et postérieures au 31 mars 1974, dernier délai pour les demandes de nouveaux prêts, b) l'application ultérieure de la GPO (gestion par objectif) comme méthode de gestion de l'Office de l'établissement agricole des anciens combattants.— (Avis de motion portant production de documents n° 13).

Après plus ample débat, cette motion, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:

(Vote n° 16)

POUR

Messieurs

Allard	Hees	McKinnon
Andre (Calgary-Centre)	Hnatyshyn	Munro
Baker (Grenville-Carleton)	Huntington	(Esquimalt-Saanich)
Beatty	Jelinek	Murta
Benjamin	Johnston	Neil
Blackburn	Kempling	Nielsen
Brewin	Knowles	Nystrom
Cadieu	(Winnipeg- Nord-Centre)	Oberle
Caouette (Villeneuve)	Knowles	Orlikow
Clarke (Vancouver Quadra)	(Norfolk-Haldimand)	O'Sullivan
Coates	Korchinski	Paproski
Cossitt	Lambert	Peters
Crouse	(Edmonton-Ouest)	Reynolds
Darling	Laprise	Ritchie
Dinsdale	Lawrence	Rodriguez
Dionne	MacDonald (M ^{re})	Saltsman
(Kamouraska)	(Kingston et les Îles)	Schumacher
Elzinga	MacLean	Scott
Epp	Macquarrie	Smith
Firth	Malone	(Churchill)
Forrestall	Marshall	Stanfield
Fortin	Matte	Stevens
Fraser	Mazankowski	Wagner
Gilbert	McCain	Wenman
Halliday	McCleave	Whiteway
Hamilton	McGrath	Whittaker
(Qu'Appelle-Moose Mountain)	McKenzie	Wise
	McKinley	Wooliams
		Yewchuk—77

CONTRE

Messieurs

Allmand	Chrétien	Dupras
Andras (Port Arthur)	Clermont	Ethier
Andres (Lincoln)	Condon	Faulkner
Appolloni (M ^{re})	Corriveau	Fleming
Baker (Gander-Twillingate)	Côté	Flynn
Bécharde	Cullen	Foster
Bégin (M ^{re})	Cyr	Fox
Blais	Danson	Francis
Blaker	Daudlin	Gauthier
Breau	De Bané	(Ottawa-Vanier)
Buchanan	Demers	Gendron
Caccia	Dionne	Gillespie
Campagnolo (M ^{re})	(Northumberland- Miramichi)	Goodale
Campbell (M ^{re})	Douglas	Guay
Caron	(Bruce)	(Saint-Boniface)
	Drury	Guay
	Dubé	(Lévis)
	Dupont	Guilbault
		Haidasz

Messieurs

Herbert	Lumley	Pelletier (Hochelaga)
Holt (M ^{re})	MacDonald (Cardigan)	Pinard
Hopkins	Macdonald (Rosedale)	Portelance
Isabelle	MacFarlane	Railton
Jamieson	MacGuigan	Richardson
Joyal	Mackasey	Robinson
Kaplan	Maine	Rooney
Lachance	Marceau (Laval)	Roy
Lajoie	Marchand	Sharp
Lalonde	(Langelier)	Smith
Langlois	Marchand (Saint-Jean)	Stanbury
Laniel	(Kamloops-Cariboo)	Stollery
Leblanc (Laurier)	McIsaac	Tessier
LeBlanc (Westmorland-Kent)	Milne	Trudeau
Lee	Morin (M ^{re})	Turner
Lefebvre	Munro	(London-Est)
Lessard	(Hamilton-Est)	Turner (Ottawa-Carleton)
Loiselle (Chambly)	Nicholson (M ^{re})	Watson
Loiselle (Saint-Henri)	O'Connell	Yanakis
	Ouellet	Young—104
	Parent	
	Pearsall	

La Chambre reprend l'étude en Comité plénier du Bill C-49, Loi modifiant le droit fiscal, et, après avoir fait rapport de l'état de la question, le Comité obtient la permission d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 40 du Règlement.

Après débat, cette motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Francis en remplacement de M. Olivier sur la liste des membres du Comité mixte spécial des relations employeur-employés dans la Fonction publique.

M. Ethier en remplacement de M. Guay (Lévis) sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

M. Leggatt en remplacement de M. Gilbert sur la liste des membres du Comité mixte permanent du restaurant du Parlement.

MM. Abbott, Duclos et Blais en remplacement de MM. Ethier, Caron et Roy (Laval) sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

A 10 h. 14 du soir, la Chambre s'ajourne à demain à onze heures du matin, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 76

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE VENDREDI 14 FÉVRIER 1975

Onze heures du matin

PRIÈRE

En conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement, M. Allard, appuyé par M. Caouette (Villeneuve), propose,—Que cette Chambre étudie dans les plus brefs délais la possibilité d'établir un escompte compensé des prix à la consommation, lequel escompte s'appliquera à toutes les denrées jugées essentielles, de sorte que les Canadiens puissent avoir accès aux aliments importants dont les prix sont actuellement beaucoup trop élevés.

Cette motion, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:

(Vote n° 17)

POUR

Messieurs

Allard	Hees	McKenzie
Baker	Huntington	McKinley
(Grenville-Carleton)	Jelinek	Muir
Beatty	Kempling	Munro
Brewin	Knowles	(Esquimalt-Saanich)
Cadieu	(Winnipeg-	Murta
Caouette	Nord-Centre)	Neil
(Villeneuve)	Knowles	Nowlan
Coates	(Norfolk-Haldimand)	Oberle
Crouse	Korchinski	Paproski
Darling	Lambert	Peters
Diefenbaker	(Edmonton-Ouest)	Reynolds
Dinsdale	Lawrence	Rodriguez
Dionne	MacDonald (M ^{lle})	Saltsman
(Kamouraska)	(Kingston et les	Stanfield
Fairweather	Îles)	Stevens
Fraser	MacLean	Whiteway
Gilbert	Macquarrie	Whittaker
Halliday	Malone	Yewchuk—51
Hamilton	Marshall	
(Qu'Appelle-Moose	McCleave	
Mountain)	McGrath	

CONTRE

Messieurs

Allmand	Goyer	Marchand
Andras	Guay	(Kamloops-Cariboo)
(Port Arthur)	(Saint-Boniface)	McIsaac
Andres	Guilbault	Milne
(Lincoln)	Herbert	Morin (M ^{me})
Appolloni (M ^{me})	Hopkins	Munro
Béchar	Jamieson	(Hamilton-Est)
Bégin (M ^{lle})	Joyal	Nicholson (M ^{lle})
Blais	Kaplan	O'Connell
Blaker	Lachance	Ouellet
Breau	Lajoie	Parent
Buchanan	Langlois	Pearsall
Cafik	Laniel	Pelletier
Campagnolo (M ^{me})	Lapointe	(Hochelaga)
Chrétien	Leblanc	Philbrook
Clermont	(Laurier)	Poulin
Condon	LeBlanc	Railton
Corriveau	(Westmorland-Kent)	Richardson
Côté	Lee	Robinson
Cullen	Lefebvre	Rooney
Cyr	Lessard	Sharp
Danson	Loiselle	Smith
Daudin	(Chambly)	(Saint-Jean)
Douglas	Lumley	Stanbury
(Bruce)	MacDonald	Stewart
Drury	(Cardigan)	(Cochrane)
Dubé	Macdonald	Stollery
Ethier	(Rosedale)	Tessier
Fleming	MacFarlane	Turner
Fox	MacGuigan	(Ottawa-Carleton)
Francis	Mackasey	Watson
Gauthier	Maine	Whelan
(Ottawa-Vanier)	Marceau	Young—85
Gillespie	Marchand	
	(Langelier)	

M. Huntington, appuyé par M. Neil, dépose, avec la permission de la Chambre, le Bill C-377, Loi concernant l'exécution à l'échelle interprovinciale des ordonnances de pension alimentaire, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Le Bill C-49, Loi modifiant le droit fiscal, est étudié de nouveau en Comité plénier, et, après avoir fait rapport de l'état de la question, le Comité obtient la permission d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

(A quatre heures de l'après-midi, appel des affaires émanant des députés, suivant les dispositions du paragraphe (4) de l'article 15 du Règlement)

(Avis de motions)

M. McGrath, appuyé par M. Paproski, propose.—Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'opportunité de proposer une mesure législative visant à modifier la Loi sur l'organisation du gouvernement de

façon à prévoir un ministère des pêches autonome.—*(Avis de motion n° 18).*

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires émanant des députés est expirée.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Le document suivant, remis au Greffier de la Chambre, est déposé sur la Table, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Allmand, membre du Conseil privé de la Reine, —Copies d'accord entre le gouvernement du Canada et la municipalité d'Oxford (Nouvelle-Écosse), conformément au paragraphe (3) de l'article 20 de la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada, chapitre R-9, S.R.C., 1970. (Texte anglais). (Document parlementaire n° 301-1/275A).

A 5 h. 01 de l'après-midi, la Chambre s'ajourne à lundi, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 77

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE LUNDI 17 FÉVRIER 1975

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

Il est ordonné,—Que l'étude de la motion inscrite au nom de l'honorable député de Saint-Jean-Est (M. McGrath), «Que le premier rapport du Comité spécial de la commercialisation des œufs, présenté à la Chambre le lundi 16 décembre 1974, soit agréé» soit la première question à l'Ordre du jour.

M. Sharp, appuyé par M. Drury, dépose avec la permission de la Chambre, le Bill C-51, Loi augmentant la représentation des territoires du Nord-Ouest à la Chambre des communes et établissant une commission chargée de reviser les limites de leurs circonscriptions électorales, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Le texte du message et de la recommandation du Gouverneur général, imprimé en conformité des dispositions du paragraphe (2) de l'article 62 du Règlement, au sujet du bill précité se lit ainsi:

Son Excellence le Gouverneur général recommande à la Chambre des communes une mesure modifiant la Loi sur la révision des limites de circonscriptions électorales de manière à établir une commission chargée d'étudier la représentation des territoires du Nord-Ouest.

M. Chrétien, appuyé par M. Mackasey, dépose, avec la permission de la Chambre, le Bill C-52, Loi modifiant la Loi sur la pension de la Fonction publique, la Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes, la Loi sur la continuation de la pension des services de défense, la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, la Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada, la Loi sur la pension spéciale du service diplomatique, la Loi sur les allocations de retraite des membres du Parlement, la Loi sur la pension de retraite du gouverneur général, la Loi sur les juges, la Loi sur la Commission de révision de l'impôt, et la Loi sur les prestations de retraite supplémentaires, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Le texte du message et de la recommandation du Gouverneur général, imprimé en conformité des dispositions du paragraphe (2) de l'article 62 du Règlement, au sujet du bill précité se lit ainsi:

Son Excellence le Gouverneur général recommande à la Chambre des communes une mesure

(1) modifiant la Loi sur la pension de la Fonction publique de façon à assurer l'égalité de statut entre les hommes et les femmes visés par la loi; à prévoir le paiement, après 1974, d'un intérêt de quatre pour cent par année sur les remboursements de contributions; à

prévoir, dans les circonstances prescrites, le transfert de la valeur des prestations échues d'un contributeur en vertu de la loi à un employeur approuvé; à permettre à un ancien parlementaire d'inclure la durée de son mandat sous le régime de la Loi sur les allocations de retraite des membres du Parlement dans la période ouvrant droit à pension aux fins de la loi; à prévoir que les membres du personnel de l'Institut international du Canada pour le grain et de la Société Héritage Canala deviendront contributeurs;

(2) modifiant la Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes de façon à assurer l'égalité de statut entre les hommes et les femmes visés par la loi; à prévoir le paiement, après 1974, d'un intérêt de quatre pour cent par année sur les remboursements de contributions; à prévoir le droit à une annuité immédiate consécutivement à un engagement de durée intermédiaire et le droit à un remboursement des contributions ou à une annuité différée consécutivement à un engagement de courte durée dans la force régulière; à permettre, dans les circonstances prescrites, aux contributeurs de sexe féminin de faire compter certains services comme services ouvrant droit à pension; à permettre à un ancien parlementaire d'inclure la durée de son mandat sous le régime de la Loi sur les allocations de retraite des membres du Parlement dans la période ouvrant droit à pension aux fins de la loi;

(3) modifiant la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada de façon à assurer l'égalité de statut entre les hommes et les femmes visés par la loi; à prévoir le paiement, après 1974, d'un intérêt de quatre pour cent par année sur les remboursements de contributions; à prévoir, de la manière prescrite, pour certains contributeurs, des prestations semblables à celles que prévoient certaines dispositions de la Loi sur la pension de la Fonction publique et de la Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes; à permettre à un ancien parlementaire d'inclure la durée de son mandat sous le régime de la Loi sur les allocations de retraite des membres du Parlement dans la période ouvrant droit à pension aux fins de la loi;

(4) modifiant la Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale de façon à élargir la définition du mot «enfant» de la manière prescrite; à porter le taux d'intérêt qui doit être payé sur la Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge) de quatre pour cent à un taux qui doit être prescrit;

(5) modifiant la Loi sur la pension spéciale du service diplomatique de façon à assurer l'égalité de statut entre les hommes et les femmes visés par la loi; à prévoir le paiement, après 1974, d'un intérêt de quatre pour cent par année sur un remboursement du montant total des contributions faites par un diplomate;

(6) modifiant la Loi sur la pension de retraite du gouverneur général de façon à assurer l'égalité de statut entre les hommes et les femmes visés par la loi; à majorer, de la manière prescrite, la pension initiale d'un gouverneur général et celle de son conjoint;

(7) modifiant la Loi sur les allocations de retraite des membres du Parlement de façon à assurer l'égalité de statut entre les hommes et les femmes visés par la loi; à abaisser de soixante-dix à soixante-cinq ans l'âge auquel un premier ministre à la retraite devient

admissible à une allocation aux termes de l'article 16 de la loi; à augmenter de la manière prescrite, l'allocation payable au conjoint survivant d'un premier ministre et à permettre au conjoint survivant d'un parlementaire de recevoir une pension même pendant qu'il est parlementaire; à établir le calcul du nombre d'années de service ouvrant droit à pension d'un parlementaire en fonction des contributions perçues sur son indemnité de session et sur les traitements et indemnités versés aux termes du paragraphe 18(3) de la loi, quel que soit le taux auquel l'indemnité de session est fixée; à prévoir le versement, d'après 1974, d'un intérêt à un taux prescrit, sur une allocation de retrait;

(8) modifiant la Loi sur les juges de façon à prévoir le paiement au Compte de prestations de retraite supplémentaires d'une somme égale aux contributions des juges; à prévoir le paiement, après 1974, d'un intérêt de quatre pour cent sur les remboursements de contributions;

(9) modifiant la Loi sur la Commission de révision de l'impôt de façon à protéger les droits que reconnaît la Loi sur la pension de la Fonction publique à certains membres de la Commission;

(10) modifiant la Loi sur les prestations de retraite supplémentaires de façon à prévoir le paiement, après 1974, d'un intérêt de quatre pour cent par année sur un remboursement de contributions;

prévoyant en outre, de la manière prescrite, d'autres rajustements des contributions, prestations, remboursements de contributions et prestations de décès prévus par ces lois, apportant à leur application des modifications résultantes et d'ordre général et prévoyant des dispositions transitoires ainsi que l'entrée en vigueur de la mesure.

L'avis de motion qui suit, est appelé, reporté aux ordres émanant du gouvernement et son examen est décrété pour la prochaine séance de la Chambre, conformément au paragraphe (2) de l'article 21 du Règlement.

Que le Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale soit habilité à entendre des témoignages et à faire une étude sur la politique du Canada au sujet du maintien de la coopération avec les États-Unis en matière de défense et, en particulier, au sujet de l'avenir de l'accord sur la défense aérienne de l'Amérique du Nord (NORAD); et

Que le Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale soit habilité à entendre des rapports de délégations canadiennes qui se sont entretenues avec des délégations de parlements étrangers ou qui ont participé à des réunions d'associations parlementaires.—*Le président du Conseil privé.*

En conformité des dispositions du paragraphe (4) de l'article 39 du Règlement, les quatre questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, savoir:

N° 156—*M. Clark (Rocky Mountain)*

1. Entre le 31 mars 1973 et le 31 mars 1974, combien de fois un ministre de la Couronne a-t-il employé ou fait engager un rédacteur de discours à la pige ou par contrat?

2. A chaque reprise, a) qui était le ministre, b) quel a été le traitement, c) à quelle occasion devait être lu le discours? (Document parlementaire n° 301-2/156).

N° 276—*M. Munro* (Esquimalt-Saanich)

1. En 1965, 1967, 1969, 1971, 1972 et 1973, a) combien de bateaux de pêche étrangers ont pêché dans les eaux de la côte est du Canada (i) au delà du 50° parallèle (ii) en deçà du 50° parallèle, b) quel était le pays d'origine de ces bateaux, c) quel était leur tonnage?

2. Au cours des mêmes années, combien de bateaux de pêche étrangers ont pêché dans les eaux de la côte ouest du Canada au delà du 55° parallèle, b) quel était le pays d'origine de ces bateaux, c) quel était leur tonnage?

3. Dans chacun des cas, sur la côte est, quelles prises a-t-on signalées pour chacune des espèces suivantes: a) la morue, b) l'aiglefin, c) le flétan, d) le hareng, e) la goberge, f) la merluche argentée, g) la perche de mer?

4. Dans chacun des cas, sur la côte ouest, quelles prises a-t-on signalées pour chacune des espèces suivantes: a) le flétan, b) le saumon, c) la morue?

5. Au cours des mêmes années, combien de bateaux canadiens jouissaient d'une zone de pêche de plus de cent milles dans les quatre régions désignées, quel était leur tonnage et quelles ont été leurs prises pour chacune des espèces mentionnées? (Document parlementaire n° 301-2/276).

N° 715—*M. Stevens*

1. Pour chacune des années financières terminées le 31 mars 1972, 1973 et 1974 et pour la période de six mois terminée le 30 septembre 1974, quelle somme d'argent globale le ministère de l'Agriculture a-t-il dépensée pour les voyages à l'étranger a) du ministre et du personnel de son cabinet, b) du personnel du Ministère, c) du personnel des conseils, des commissions, des tribunaux, des agences de la Couronne ou d'autres agences du même genre, relevant du ministre, d) d'autres personnes dont les frais ont été remboursés, en partie ou en entier et directement ou indirectement, par le gouvernement?

2. Quant aux dépenses de plus de \$200, quels étaient a) l'objet du voyage, b) la destination la plus éloignée, c) le nom des voyageurs, d) la durée du séjour hors du pays, e) le genre de dépense, f) le nombre des personnes les accompagnant? (Document parlementaire n° 301-2/715).

N° 1360—*M. Reynolds*

1. Le gouvernement a-t-il demandé au docteur J. D. Herman, de faire enquête sur les incapacités physiques des militaires (des trois services) qui ont été prisonniers de guerre en Europe pendant la Deuxième Guerre mondiale et, dans l'affirmative, à quelle date ce rapport a-t-il été demandé?

2. Combien de questionnaires ont été envoyés par la poste aux ex-prisonniers de guerre en avril 1973 et quelles étaient les questions posées?

3. Le docteur Herman a-t-il terminé son enquête et en a-t-il fait connaître les résultats et, dans la négative, pourquoi? (Document parlementaire n° 301-2/1360).

M. Reid, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse aux ordres susdits.

En conformité des dispositions de l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui, M. MacGrath, appuyé par M. Marshall, propose,—Que le premier rapport du Comité spécial de la commercialisation des œufs, présenté à la Chambre le lundi 16 décembre 1974, soit agréé.

Il s'élève un débat;

(A cinq heures de l'après-midi, appel des affaires émanant des députés, suivant les dispositions du paragraphe (4) de l'article 15 du Règlement).

(Avis de motions)

M. Coates, appuyé par M. McGrath, propose,—Que de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait immédiatement envisager d'entreprendre toute nouvelle étude qui s'impose pour obtenir les renseignements nécessaires à la construction des barrages permettant de capter l'énergie marémotrice de la Baie de Fundy, conjointement avec les gouvernements de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick et avec l'aide financière de la Corporation de développement du Canada.—(Avis de motion n° 30).

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires émanant des députés est expirée.

Le débat reprend sur la motion de M. McGrath, appuyé par M. Marshall,—Que le premier rapport du Comité spécial de la commercialisation des œufs, présentée à la Chambre le lundi 16 décembre 1974, soit agréé.

Le débat se poursuit;

M. Murta, appuyé par M. Lawrence, soumet l'amendement suivant,—Qu'on modifie la motion en retranchant tous les mots après «1974» et en les remplaçant par ce qui suit:

«ne soit pas maintenant agréé mais qu'il soit déféré au Comité permanent de l'agriculture pour considération et révision afin de mieux examiner et étudier les données de l'ordre de renvoi au Comité spécial autres que celles de faire rapport avant la date limite.»

DÉCLARATION DE M. L'ORATEUR ADJOINT

M. L'ORATEUR ADJOINT: A première vue, j'ai quelques réserves sur la recevabilité de l'amendement du député. Le débat de ce soir est limité dans le temps et nous ne pouvons pas traiter de cette question demain, aussi j'hésite à favoriser un débat de procédure. Je ne veux pas empêcher les députés de présenter leurs arguments.

Si je devais prendre une décision sur l'amendement proposé, je le rejetterais. Je remets cette affaire entre les mains de la Chambre.

Le débat se poursuit;

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 40 du Règlement.

Après débat, cette motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Jelinek en remplacement de M. Lambert (Edmonton-Ouest) sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Fortin en remplacement de M. Peters sur la liste des membres du Comité permanent de la procédure et de l'organisation.

A 10 h. 26 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 78

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MARDI 18 FÉVRIER 1975

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

Il est ordonné,—Que la Chambre poursuive l'étude en Comité plénier du Bill C-49, Loi modifiant le droit fiscal, jusqu'à 9 h. 30 ce soir, alors qu'il fera rapport de l'état de la question;

Que la Chambre complète le débat portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent des transports et des communications du Bill C-48, Loi modifiant la Loi sur les chemins de fer;

Que les délibérations sur la motion d'ajournement n'aient lieu que si le Bill C-48 a franchi l'étape de sa deuxième lecture avant dix heures.

M. Macdonald (Rosedale), membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, d'un document intitulé «Vers une politique minière canadienne—Choix possibles». (Document parlementaire n° 301-4/63).

M. Kaplan, appuyé par M. Stewart (Cochrane), dépose, avec la permission de la Chambre, le Bill C-378, Loi concernant le statut de la femme dans l'industrie, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et

la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Sharp, appuyé par M. Drury, il est ordonné,—Que le Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale soit habilité à entendre des témoignages et à faire une étude sur la politique du Canada au sujet du maintien de la coopération avec les États-Unis en matière de défense et, en particulier, au sujet de l'avenir de l'accord sur la défense aérienne de l'Amérique du Nord (NORAD); et

Que le Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale soit habilité à entendre des rapports de délégations canadiennes qui se sont entretenues avec des délégations de parlements étrangers ou qui ont participé à des réunions d'associations parlementaires.

Le Bill C-49, Loi modifiant le droit fiscal, est étudié de nouveau en Comité plénier.

La Chambre poursuit sa séance en Comité;

A cinq heures de l'après-midi, M. l'Orateur reprend le fauteuil.

(Appel des affaires émanant des députés, suivant les dispositions du paragraphe (4) de l'article 15 du Règlement).

(Bills publics)

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent de la justice et des questions juridiques du Bill C-223, Loi modifiant le Code criminel (drapeaux canadien, provinciaux et étrangers).

M. Hopkins, appuyé par M. Guay (Saint-Boniface), propose,—Que ce bill soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

Après débat, cette motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ce bill est lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

La Chambre reprend l'étude en Comité plénier du Bill C-49, Loi modifiant le droit fiscal, et, après avoir fait rapport de l'état de la question, le Comité obtient la permission d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent des transports et des communications du Bill C-48, Loi modifiant la Loi sur les chemins de fer.

M. Marchand (Langelier), appuyé par M. Sharp, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent des transports et des communications.

Après débat, cette motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ce bill est lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent des transports et des communications.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Alexander en remplacement de M. McCleave sur la liste des membres du Comité mixte spécial des relations employeur-employés dans la Fonction publique.

M. Cafik en remplacement de M. Abbott sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Philbrook en remplacement de M^{me} Holt sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Brewin en remplacement de M. Benjamin sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

MM. Munro (Esquimalt-Saanich) et Halliday en remplacement de MM. Darling et Schumacher sur la liste des membres du Comité permanent des comptes publics.

MM. Hees, Rodriguez et Ritchie en remplacement de MM. McGrath, Saltsman et Stevens sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Wenman en remplacement de M. Mitges sur la liste des membres du Comité permanent des comptes publics.

MM. Neil, Fox et Jarvis en remplacement de MM. Scott, Comtois et Jelinek sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

A onze heures du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 79

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MERCREDI 19 FÉVRIER 1975

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Chrétien, membre du Conseil privé de la Reine, remet un message de Son Excellence le Gouverneur général, lequel message est lu par M. l'Orateur ainsi qu'il suit:

JULES LÉGER

Son Excellence le Gouverneur général transmet à la Chambre des communes le budget des dépenses requises pour le service du Canada pour l'année financière se terminant le 31 mars 1976, et, conformément aux dispositions de l'«Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867», recommande ledit Budget à la Chambre des communes.

Ce Budget des dépenses pour l'année financière se terminant le 31 mars 1976, est enregistré à titre de document parlementaire n° 301-1/132D.

M. Diefenbaker, appuyé par M. O'Sullivan, dépose, avec la permission de la Chambre, le Bill C-379, Loi modifiant le Code criminel, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

En conformité des dispositions du paragraphe (4) de l'article 39 du Règlement, les trois questions suivantes

sont transformées en ordres de dépôt de documents, savoir:

N° 149—*M. Clark (Rocky Mountain)*

1. A combien de reprises au cours du vingt-neuvième Parlement un fonctionnaire autre qu'un interprète a-t-il participé à une réunion de caucus des partis a) libéral, b) progressiste conservateur, c) nouveau parti démocratique, d) crédit social du Canada?

2. Dans chaque cas, a) qui était le fonctionnaire en question, b) quand a-t-il participé à la réunion, c) de quel sujet a-t-on discuté?

3. A combien de reprises au cours du vingt-neuvième Parlement un fonctionnaire ayant participé à la rédaction d'une mesure législative en a-t-il discuté au caucus des partis a) libéral, b) progressiste conservateur, c) nouveau parti démocratique, d) crédit social du Canada, avant que la mesure ne soit présentée à la Chambre des communes?

4. Dans chaque cas, a) qui était le fonctionnaire en question, b) quand a-t-il participé à la réunion, c) de quel sujet a-t-on discuté? (Document parlementaire n° 301-2/149).

*N° 196—*M. Orlikow*

1. Combien de fonctionnaires, par ministère, commission, société de l'État et autres dont le traitement annuel excédait \$18,000, ont été payés pour du surtemps?

2. De ce nombre, combien ont touché pour du surtemps a) jusqu'à \$1,000, b) entre \$1,000 et \$2,000, c) entre \$2,000 et \$3,000, d) entre \$3,000 et \$4,000, e) entre \$4,000 et \$5,000, f) \$5,000 et davantage? (Document parlementaire n° 301-2/196).

N° 391—*M. Herbert*

Au cours de la dernière année pour laquelle on possède des données, des fonctionnaires ont-ils reçu une rémunération d'un autre ministère en même temps qu'ils touchaient leur plein traitement annuel et, dans l'affirmative, combien d'entre eux et quelles circonstances ont amené l'autorisation de cette double rémunération? (Document parlementaire n° 301-2/391).

M. Reid, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse aux ordres susdits.

L'avis de motion portant production de documents n° 24 ainsi conçu:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie du contrat d'Air Canada et de toutes addition, révision et modification apportées à ce dernier, est appelé et, à la demande de l'honorable député de Vegreville (M. Mazankowski), est reporté par le Greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions (documents)*, conformément au paragraphe (1) de l'article 48 du Règlement.

Le Bill C-49, Loi modifiant le droit fiscal, est étudié de nouveau en Comité plénier, et, après avoir fait rapport de l'état de la question, le Comité obtient la permission d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

MM. Scott et McKenzie en remplacement de MM. Jarvis et Hees sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

MM. Schumacher et Philbrook en remplacement de MM. Halliday et Herbert sur la liste des membres du Comité permanent des comptes publics.

M. McGrath en remplacement de M. Neil sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

MM. Douglas (Bruce) et Maine en remplacement de MM. Herbert et O'Connell sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

A six heures du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 80

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE JEUDI 20 FÉVRIER 1975

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Campbell (LaSalle-Émard-Côte Saint-Paul), du Comité permanent des transports et des communications, présente le cinquième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du vendredi 7 février 1975, le Comité a étudié le Bill C-367, Loi modifiant la Loi sur l'administration du pont Fort-Falls, et a convenu d'en faire rapport sans modification.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages relatifs à ce Bill (*fascicule n° 8*) est déposé.

(Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 44 aux Journaux)

L'étude reprend sur les questions de privilège soulevées le vendredi 14 février 1975 par l'honorable député de Laprairie et le mercredi 19 février 1975 par l'honorable député de Montréal-Bourassa.

DÉCISION DE M. L'ORATEUR

M. L'ORATEUR: A propos de la question de privilège, j'ai déclaré antérieurement que je tâcherais de trancher deux questions de privilège très importantes dont la Chambre est actuellement saisie.

La première a été soulevée par l'honorable député de Laprairie (M. Watson) à propos des faits qu'il a exposés. Résumons, lors d'une affaire portée devant un tribunal fédéral, en l'occurrence le Conseil canadien des relations de travail, une société de la Couronne, en l'occurrence Air Canada, a soutenu—du moins d'après l'interprétation qu'en a faite l'honorable député et que j'accepte—que les députés ne doivent pas intervenir personnellement dans les relations ouvrières-patronales au sein de cette société et, plus particulièrement, durant les délibérations du Conseil des relations ouvrières ne serait-ce, je présume, que par leur seule présence aux audiences.

D'après la version des faits de l'honorable député, que j'accepte, l'attitude de la société d'État irait à l'encontre non seulement de ce qu'un député est libre de faire ou a le droit de faire, mais irait même à l'encontre de ce qu'un député pourrait se voir obligé de faire de par sa qualité de député.

Si l'on avait quelque doute à ce sujet, l'allusion qu'a faite l'honorable député au fameux rapport Freedman sur les relations ouvrières-patronales dans le secteur des transports, rapport bien connu et célèbre, où la présence d'un député fédéral qui était intervenu de façon très marquée dans les délibérations avait été abordée par le président et classée.

Il ne me semble pas y avoir de doute, quel que soit le lien entre le ministre des Transports et la société d'État, Air Canada, qu'il existe sûrement un élément de responsabilité ministérielle qui exigerait que le ministre fournisse une explication à la Chambre. Il semblerait en outre que, peu importe comment on décrit la relation entre le ministre du Travail et le Conseil canadien des relations ouvrières—une fois de plus il ne s'agit certes pas de contrôle mais plutôt d'une certaine responsabilité ministérielle et parlementaire—si le Conseil canadien des relations ouvrières devait se rendre aux arguments de l'avocat, tels que décrits par l'honorable député, la Chambre voudrait alors que le ministre lui explique l'attitude du Conseil canadien des relations ouvrières à cet égard.

Tout cela, bien entendu, confirme le fait que l'honorable député a présenté un grief de première importance. Il s'agit maintenant pour moi de décider s'il y a ici question de privilège dans le sens classique donné à ce terme par notre procédure et son application dans le passé. Les honorables députés le savent: on en a toujours donné une définition stricte, très étroite. Personne ne l'a jamais exprimé plus clairement, avec plus de précision, que mon prédécesseur immédiat lorsqu'il s'est prononcé sur ce que l'honorable député de Skeena prétendait être une question de privilège. Il se plaignait d'avoir du mal à obtenir la permission de visiter les pénitenciers fédéraux. Pour expliquer sa décision, Son Honneur l'Orateur Lamoureux déclarait ceci, le 29 avril 1971: «A maintes reprises, j'ai défini ma conception du privilège parlementaire. Le privilège est la disposition qui distingue les députés d'autres citoyens, leur conférant des droits dont ne jouissent pas les autres. A mon avis, nous devrions exercer une grande prudence lorsque nous tendons, dans des circonstances données, à ajouter des privilèges à ceux qui sont reconnus depuis des années, des siècles peut-être, comme propres aux députés. A mon avis, le privilège parlementaire ne va pas beaucoup au-delà du droit de libre parole à la Chambre et du droit d'un député de s'acquitter de ses fonctions à la Chambre en tant que représentant aux Communes.»

Il me semble impossible, voire inutile de revenir sur ce raisonnement très rigoureux. En étendant la définition du privilège aux domaines innombrables auxquels un député peut être appelé à s'intéresser activement, et surtout au grand nombre de griefs auxquels il risque d'être exposé dans ce travail, et vu sa définition même, on irait à l'encontre du concept fondamental du privilège.

La décision de l'honorable Lucien Lamoureux est une confirmation de la valeur représentative de cette assemblée et du principe de la responsabilité ministérielle, selon lequel des griefs de ce genre doivent être soumis directement au ministre responsable.

D'après cette définition du privilège, je ne vois pas, en dépit de la gravité du grief, comment il pourrait faire l'objet d'une question de privilège.

Quant à l'affaire soulevée par l'honorable député de Montréal-Bourassa (M. Trudel), elle est en fait un peu moins compliquée. Il semble y avoir dans ce cas une violation évidente de la loi ou d'une politique simplement mise de l'avant par le gouvernement, mais en fait adoptée par la Chambre tout entière.

En outre, la responsabilité ministérielle est très clairement et directement mise en cause, et cela a été confirmé par les deux ministres qui ont pris part à la discussion hier, et ont reconnu la responsabilité ultime du ministre à l'égard de la plainte formulée par le député. Cette plainte n'est pas rare pour les honorables députés; elle est, en fait, commune à bien des gens, et c'est pourquoi elle ne peut faire l'objet d'une question de privilège.

J'ajouterais qu'il est heureux que ces deux affaires se soient présentées en même temps. Car s'il fallait élargir la définition du «privilège» de façon à y inclure la situation exposée par l'honorable député de Laprairie, qui, après tout, s'entoure de circonstances complexes et confuses, il serait difficile de ne pas y inclure également la question de l'honorable député de Montréal-Bourassa. En dernière analyse, il serait presque impossible à la Chambre de dire que la plainte contre les services de l'État ne peut faire l'objet d'une question de privilège. J'espère que tous les honorables députés reconnaîtront que les questions de privilège ne s'appliquent pas à ce genre de griefs.

D'autre part, nous devons tous reconnaître que le rôle des députés dépasse largement leur travail à la Chambre, que de plus en plus de nos jours ils sont non seulement invités à participer à de nombreuses activités à l'extérieur de la Chambre, mais y sont en fait obligés.

Au cours de ces activités, il est inévitable qu'ils rencontreront de l'opposition ou susciteront même certaines critiques. Parmi ces critiques, certaines peuvent se révéler des griefs légitimes qui doivent être soumis au ministre responsable. Par conséquent, le seul moyen à notre disposition actuellement est la question de privilège.

Si nous croyons que la question de privilège traditionnelle n'est pas le véhicule approprié pour faire réaliser cet objectif, nous devons sûrement commencer à nous demander si nous ne devrions pas, étant donné les nombreux domaines importants auxquels les députés doivent maintenant s'intéresser, envisager de nouvelles méthodes directes et efficaces pour soumettre ces griefs légitimes mais qui, parce qu'ils concernent des événements extérieurs à la Chambre, ne peuvent faire l'objet de questions de privilège.

La présidence peut très bien dire qu'il s'agit d'un grief qui mérite d'être soumis directement au ministre. Mais il ne suffit pas de régler ces questions en privé, car si le grief est trouvé légitime, il concerne tous les députés. De plus, ces questions ne doivent pas demeurer un secret

entre le ministre et le député concerné, parce que si le grief est fondé, le public a le droit d'en être informé.

Je pose donc la question suivante à la Chambre: Est-il temps d'envisager d'autres procédures afin de permettre aux députés de soumettre directement à un ministre, d'une manière différente de celles que nous connaissons déjà, les griefs légitimes qui ne peuvent faire l'objet de questions de privilège? Dans l'intervalle, puis-je dire aux deux honorables députés qui ont présenté ces griefs très importants et très intéressants, que jusqu'à ce que ces procédures soient établies, s'ils désirent demander la parole aujourd'hui pour poser une question relative à ces griefs aux ministres compétents, je la leur accorderai sans difficulté; et que s'ils ne sont pas satisfaits des réponses des ministres, je m'assurerai que leurs questions soient débattues ce soir à 10 heures.

Il est ordonné,—Qu'à cinq heures cet après-midi, la Chambre revienne à l'appel des *Motions*.

Du consentement unanime, il est ordonné,—Que les discours sur la motion relative aux travaux des subsides, lorsque cette motion aura été proposée, se limitent à quinze minutes, exception faite du premier orateur de chaque parti, qui disposera de trente minutes.

Il est donné lecture de l'ordre portant prise en considération des travaux des subsides.

En conformité des dispositions de l'article 58 du Règlement, M. Wagner, appuyé par M. Macquarrie, propose,—Que cette Chambre déplore le comportement cachottier du gouvernement face au fonctionnement de l'Agence canadienne de développement international, comportement susceptible de jeter un doute dans l'opinion publique quant à la qualité de la gestion et l'efficacité du programme canadien d'aide à l'étranger.

Il s'élève un débat;

A cinq heures de l'après-midi, en conformité des dispositions de l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui, la Chambre revient à l'appel des *Motions*.

M. Marchand (Langelier), membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, des commentaires du ministre des Transports à propos du nouvel aéroport international de Toronto (Pickering). (Document parlementaire n° 301-7/11).

Le débat reprend sur la motion de M. Wagner, appuyé par M. Macquarrie,—Que cette Chambre déplore le comportement cachottier du gouvernement face au fonction-

nement de l'Agence canadienne de développement international, comportement susceptible de jeter un doute dans l'opinion publique quant à la qualité de la gestion et l'efficacité du programme canadien d'aide à l'étranger.

Après plus ample débat, les délibérations relatives à cette motion sont terminées.

Le Sénat transmet un message informant cette Chambre que les noms des honorables sénateurs Cook et Stanbury ont été substitués à ceux des honorables sénateurs Neiman et Riel sur la liste des sénateurs faisant partie du Comité mixte spécial des relations employeur-employés dans la Fonction publique.

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 40 du Règlement.

Après débat, cette motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Hees en remplacement de M. McKenzie sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Beatty en remplacement de M. Johnston sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

M¹¹ Nicholson et M. Clark (Rocky-Mountain) en remplacement de MM. Abbott et Nielsen sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

MM. Darling et Brisco en remplacement de MM. Munro (Esquimalt-Saanich) et Darling sur la liste des membres du Comité permanent des comptes publics.

MM. Roy (Laval), MacFarlane et Ellis en remplacement de MM. McIsaac, Lumley et Reynolds sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

M. Herbert en remplacement de M. Maine sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Comtois en remplacement de M. Douglas (Bruce) sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

MM. Neil et Halliday en remplacement de MM. Lawrence et Scott sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Douglas (Bruce) en remplacement de M. Cafik sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

*États et rapports déposés auprès du Greffier
de la Chambre*

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement savoir:

Par M. Turner (Ottawa-Carleton), membre du Conseil privé de la Reine,—Listes des actionnaires des banques à chartre des banques du Canada, à la fin de l'année financière terminée le 31 octobre 1974, conformément au paragraphe (1) de l'article 119 de la Loi sur les banques, chapitre B-1, S.R.C., 1970. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 301-1/68).

Par M. Turner (Ottawa-Carleton),—Listes des actionnaires des banques constituées en vertu de la Loi sur les banques d'épargne de Québec, à la fin de l'année financière terminée le 31 octobre 1974, conformément au paragraphe (1) de l'article 101 de cette Loi, chapitre B-4, S.R.C., 1970. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 301-1/71).

A 10 h. 28 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à onze heures du matin, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 81

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE VENDREDI 21 FÉVRIER 1975

Onze heures du matin

PRIÈRE

En conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement, sur motion de M. Herbert, appuyé par M. MacFarlane, il est résolu,—Que la Chambre exprime l'avis que les représentants des sociétés de la Couronne et ceux de leurs employés ont droit aux mêmes égards lorsqu'ils sont convoqués par le Conseil canadien des relations de travail et, plus précisément, que les employés sommés de paraître devant le Conseil ne doivent pas subir de perte de salaire.

Sur motion de M. Sharp, appuyé par M. Drury, il est ordonné,—Que le Comité permanent de la procédure et de l'organisation soit autorisé à examiner le Règlement de la Chambre ainsi que la procédure de la Chambre et de ses comités;

Et qu'il soit permis au Comité d'inclure dans ses rapports des projets de règles permanentes ou provisoires visant à mettre en œuvre, si elles sont adoptées par la Chambre, les changements permanents ou provisoires proposés par le Comité.

Le Bill C-49, Loi modifiant le droit fiscal, est étudié de nouveau en Comité plénier, et, après avoir fait rapport

de l'état de la question, le Comité obtient la permission d'en reprendre l'étude plus tard aujourd'hui.

(A quatre heures de l'après-midi, appel des affaires émanant des députés, suivant les dispositions du paragraphe (4) de l'article 15 du Règlement).

(Bills publics)

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent de la justice et des questions juridiques du Bill C-373, Loi portant reconnaissance du castor (*castor canadensis*) comme symbole de la souveraineté du dominion du Canada.

M. O'Sullivan, appuyé par M. Clark (Rocky Mountain), propose,—Que ce bill soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

Après débat, cette motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ce bill est lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

La Chambre reprend l'étude en Comité du Bill C-49, Loi modifiant le droit fiscal, et, après avoir fait de nouveau rapport de l'état de la question, le Comité obtient la permission d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du

paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

MM. Brisco, Nowlan et Watson en remplacement de MM. Mazankowski, Cadieu et Turner (London-Est) sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

A cinq heures de l'après-midi, la Chambre s'ajourne à lundi, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 82

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE LUNDI 24 FÉVRIER 1975

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

L'étude reprend sur une question soulevée par l'honorable député de Kenora-Rainy River (M. Reid), le mercredi 19 février 1975, sur le droit des députés de témoigner devant les comités du Sénat.

Il s'élève un débat;

M. l'Orateur en diffère l'étude.

En conformité des dispositions de l'article 59 du Règlement, sur motion de M. Sharp, il est ordonné,—Que les prévisions budgétaires des sommes requises pour l'administration du Canada pour l'année financière se terminant le 31 mars 1976 soient déferées aux divers Comités permanents de la Chambre, ainsi qu'il suit:

Au Comité permanent de l'agriculture

Agriculture, crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, L30, L35, 40, 45, 50, 55, 60 et 65

Au Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts

Communications, crédits 1, 5, L10 et 15
Travail, crédit 10

Secrétariat d'État, crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, 30, 35, 40, 45, 50, 55, 60, 65, 70, 75, L80, 85, 90, 95, 100, L105 et L110

Au Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale

Affaires extérieures, crédits 1, 5, 10, L15, 20, 25, 30, L35 et 40
Défense nationale, crédits 1, 5, 10 et 15

Au Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques

Finances, crédits 1, 5, 10, 20 et 25
Industrie et Commerce, crédits 1, 5, 10, L15, L20, L25, L30, L35, 40, 45, 50, 55, 60 et 65
Revenu national, crédits 1 et 5
Conseil privé, crédit 20

Au Comité permanent des pêches et des forêts

Environnement, crédits 1, 5, 10, 15, L20, 25, 30 et 35

Au Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales

Consommation et Corporations, crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25 et 30

Santé nationale et Bien-être social, crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, 30, 35, 40, 45, 50, 55 et 60

Affaires urbaines, crédits 1, 5, 10, 15, L20, 25, 30 et L35

Au Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien

Affaires indiennes et Nord canadien, crédits 1, 5, 10, L15, L20, 25, 30, 35, L40, L45, L50, L55, L60, 65, 70, 75 et L80

Au Comité permanent de la justice et des questions juridiques

Justice, crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25 et 30

Solliciteur général, crédits 1, 5, 10, 15, 20 et 25

Au Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration

Travail, crédits 1 et 5

Main-d'œuvre et Immigration, crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25 et 30

Au Comité permanent des prévisions budgétaires en général

Finances, crédit 15

Gouverneur général et lieutenants-gouverneurs, crédit 1

Parlement, crédits 1, 5 et 10

Conseil privé, crédits 1, 5, 15 et 25

Science et Technologie, crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, 30, 35 et 40

Secrétariat d'État, crédit 115

Approvisionnements et Services, crédits 1, 5, L10, 15, 20 et 25

Conseil du Trésor, crédits 1, 5, 10, 15 et 20

Au Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics

Énergie, Mines et Ressources, crédits 1, 5, 10, L15, 20, 25, 30, 35, 40, L45, L50, 55, 60, 65 et 70

Travaux publics, crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, L30, 35, 40, 45 et 50

Au Comité permanent des privilèges et élections

Conseil privé, crédit 10

Au Comité permanent de l'expansion économique régionale

Expansion économique régionale, crédits 1, 5, 10, L15, L20, 25, 30 et L35

Au Comité permanent des transports et des communications

Postes, crédits 1 et 5

Transports, crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, 30, L35, 40, 45, 50, L55, 60, L65, L70, L75, 80, 85, 90, L95, L100, 105 et 110

Au Comité permanent des affaires des anciens combattants

Affaires des anciens combattants, crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, 30, 35, 40, 45, 50 et 55

L'avis de motion qui suit, est appelé, reporté aux Ordres émanant du gouvernement et fait l'objet d'un ordre d'examen dans la prochaine séance de la Chambre, conformément aux dispositions du paragraphe (2) de l'article 21 du Règlement:

Qu'un Comité spécial mixte du Sénat et de la Chambre des communes soit institué pour examiner le Livre Vert sur la politique de l'immigration, déposé à la Chambre des communes le 3 février 1975 par le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration; et pour inviter le public à faire connaître son opinion sur les questions soulevées dans ce Livre Vert;

Que la Chambre des communes désigne ultérieurement quinze députés pour la représenter au sein du Comité spécial mixte;

Que le Comité soit autorisé à choisir parmi ses membres ceux qui feront partie des sous-comités qu'il peut estimer opportuns ou nécessaires et à déléguer à ces sous-comités tout ou partie de ses pouvoirs sauf celui de faire rapport directement à la Chambre;

Que le Comité ait le pouvoir de siéger pendant les séances et les ajournements de la Chambre des communes;

Que le Comité soit autorisé à convoquer des personnes, à exiger la production de documents et pièces, à interroger des témoins et à faire imprimer au jour le jour les documents et témoignages qu'il juge à propos;

Que le Comité ait le pouvoir de se transporter d'un lieu à un autre au Canada;

Que le Comité soit habilité à retenir les services de conseillers pour l'aider dans son travail; et aussi à engager le personnel professionnel et de soutien nécessaire;

Que le Comité fasse rapport au plus tard le 31 juillet 1975;

Que le quorum du Comité soit fixé à douze membres, à condition que les deux Chambres soient représentées pour les votes, résolutions ou autres décisions, et que les coprésidents soient autorisés à tenir des réunions, recevoir des témoignages et en autoriser l'impression lorsqu'au moins six membres sont présents, à condition que les deux Chambres soient représentées; et

Qu'un message soit envoyé au Sénat l'invitant à se joindre à la Chambre aux fins énumérées ci-dessus, et à désigner, si la chose lui paraît souhaitable, certains de ses membres pour faire partie de ce Comité spécial mixte. —*Le président du Conseil privé.*

En conformité des dispositions du paragraphe (4) de l'article 39 du Règlement, les quatre questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, savoir:

N° 428—*M. Reid*

Quels sont les noms de tous les organismes, conseils, commissions et sociétés de la Couronne existants qui font rapport de leurs activités au Parlement a) directement, par l'entremise d'un ministre du Cabinet, b) à un ministre du Cabinet par l'entremise d'un sous-ministre? (Document parlementaire n° 301-2/428).

N° 728—*M. Herbert*

Certains fonctionnaires ayant déclaré le français comme langue maternelle suivent-ils présentement des cours de français offerts par le gouvernement et, dans l'affirmative, combien d'entre eux habitent la région de la capitale nationale et sur quoi se fonde cette décision? (Document parlementaire n° 301-2/728).

N° 975—*M. Rodriguez*

1. Quelles sont toutes les contributions fournies par le gouvernement, y compris le ministère du Solliciteur général et l'Agence canadienne du développement international, au Centre international de criminologie comparée de l'Université de Montréal?

2. Quels rapports ont été préparés pour justifier ces dépenses?

3. a) Le Centre a-t-il, comme le prétend l'édition du 11 mars 1972 d'une publication de langue française intitulée «Perspectives», envoyé des conseillers pour former les forces policières de certains régimes totalitaires africains et sud-américains, b) quel rôle ces personnes ont-elles joué dans l'étude de la police canadienne effectuée par le Centre, à l'aide d'une subvention présumée de \$150,000 accordée par le ministère du Solliciteur général?

4. a) Quels ont été les postes d'Alice Parizeau au Centre et quelle était sa relation avec le chef séparatiste Jacques Parizeau, b) quel rôle a-t-elle joué dans la récente étude de la police au Canada financée par le ministère du Solliciteur général, c) le Centre s'occupe-t-il d'assurer la surveillance (i) des étudiants à l'Université de Montréal ou ailleurs (ii) des activités canadiennes d'exécution de la loi, d) quel rôle les membres du Groupe de planification et d'analyse de la police et de la sécurité, anciennement le Groupe de planification et de recherche sur la sécurité du ministère du Solliciteur général et les hauts fonctionnaires de la Défense canadienne ont-ils joué au Centre? (Document parlementaire n° 301-2/975).

N° 1186—*M. Korchinski*

Dans chaque circonscription, combien de projets ont été acceptés à la suite de recommandations formulées par des députés ou des groupes consultatifs de la circonscription? (Document parlementaire n° 301-2/1186).

M. Reid, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse aux ordres susdits.

Le Bill C-49, Loi modifiant le droit fiscal, est étudié de nouveau en Comité plénier.

La Chambre poursuit sa séance en Comité;

A cinq heures de l'après-midi, M. l'Orateur reprend le fauteuil.

(Appel des affaires émanant des députés, suivant les dispositions du paragraphe (4) de l'article 15 du Règlement)

(Avis de motions)

M. Hargrave, appuyé par M. Hamilton (Swift Current-Maple Creek) propose.—Que, la Chambre, consciente du fait que le vol de bétail est actuellement une affaire criminelle florissante grâce aux méthodes modernes, aux profits élevés et aux risques dérisoires et qu'il représente maintenant un sérieux problème pour les éleveurs et l'industrie de l'élevage de l'Ouest, recommande fortement au gouvernement d'adopter des lois préventives contre le vol de bétail et de mobiliser la Gendarmerie royale du Canada contre les auteurs de ce crime.—(Avis de motion n° 16).

Après débat, cette motion, mise aux voix, est adoptée.

L'heure réservée aux affaires émanant des députés est expirée.

La Chambre reprend l'étude en Comité plénier du Bill C-49, Loi modifiant le droit fiscal, et, après avoir fait rapport de l'état de la question, le Comité obtient la permission d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 40 du Règlement.

Après débat, cette motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Darling en remplacement de M. Schumacher sur la liste des membres du Comité permanent des comptes publics.

A 10 h. 29 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 83

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MARDI 25 FÉVRIER 1975

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

L'honorable député de Comox-Alberni (M. Anderson) présente une pétition.

Il s'élève un débat;

Le Bill C-49, Loi modifiant le droit fiscal, est étudié de nouveau en Comité plénier.

L'heure réservée aux affaires émanant des députés est expirée.

La Chambre poursuit sa séance en Comité;

La Chambre reprend l'étude en Comité plénier du Bill C-49, Loi modifiant le droit fiscal, et, après avoir fait rapport de l'état de la question, le Comité obtient la permission d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

A cinq heures de l'après-midi, M. l'Orateur reprend le fauteuil.

(Appel des affaires émanant des députés, suivant les dispositions du paragraphe (4) de l'article 15 du Règlement).

Le Sénat transmet un message à la Chambre pour l'informer qu'il a adopté, sans amendement, le Bill C-370, Loi modifiant la Loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales.

(Bills publics)

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent des privilèges et élections du Bill C-222, Loi modifiant la Loi électorale du Canada (prisonniers habilités à voter).

M. MacDonald (Egmont), appuyé par M. Paproski, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent des privilèges et élections.

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 40 du Règlement.

Après débat, cette motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. McCain en remplacement de M. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain) sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

MM. Fairweather, Young, Joyal, Gauthier (Ottawa-Vanier) et Young en remplacement de MM. Grafftey, Baker (Gander-Twillingate), Gauthier (Ottawa-Vanier), Young et Blaker sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

M. Fraser en remplacement de M. Dinsdale sur la liste des membres du Comité mixte spécial des relations employeur-employés dans la Fonction publique.

MM. Johnston, Douglas (Bruce) et Ritchie en remplacement de MM. Clark (Rocky-Mountain), Reid et Horner sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

MM. Reid et Abbott en remplacement de MM. Douglas (Bruce) et Lee sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Le document suivant, remis au Greffier de la Chambre, est déposé sur la Table, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Jamieson, membre du Conseil privé de la Reine, —Rapport (en français et en anglais) sur l'application de la Loi sur les subventions au développement régional pour le mois de novembre 1974, conformément à l'article 16 de cette Loi, chapitre R-3, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/331).

A 10 h. 35 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 84

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MERCREDI 26 FÉVRIER 1975

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. l'Orateur fait savoir à la Chambre que le greffier de la Chambre a déposé sur la Table le cinquième rapport du greffier des pétitions, qui fait connaître qu'il a examiné la pétition signée par R. B. McKay et plusieurs autres, ayant trait à la question de la commutation de la peine capitale et constate que la pétition est conforme aux exigences du Règlement quant à sa forme.

M. McGrath, appuyé par M. Fleming, dépose, avec la permission de la Chambre, le Bill C-380, Loi modifiant la Loi sur la radiodiffusion (directives sur la représentation de la sexualité et de la violence), qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

En conformité des dispositions du paragraphe (4) de l'article 39 du Règlement, les six questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, savoir:

N° 66—*M. Cossitt*

Quels sont le nom et l'adresse des imprimeries de la province de l'Ontario ayant obtenu des contrats du gouvernement au cours de la dernière année financière et à combien se chiffre pour chaque imprimerie le montant d'argent payé par le gouvernement? (Document parlementaire n° 301-2/66).

N° 282—*M. Hnatyshyn*

1. Quel est le nom de tous les avocats de la Saskatchewan dont les services ont été retenus par le gouvernement ou une société de la Couronne en 1971, 1972, 1973 et au cours des six premiers mois de 1974?

2. Quels honoraires leur ont été versés au cours de chacune de ces années?

3. Des avocats ou des bureaux d'avocats ont-ils reçu des honoraires excédant \$5,000 au cours de l'une ou l'autre de ces années et, dans l'affirmative, de quels avocats ou bureaux s'agissait-il et à combien s'élevaient leurs honoraires dans chaque cas? (Document parlementaire n° 301-2/282).

N° 410—*M. Lambert (Bellechasse)*

1. En 1973-1974, combien de projets ont été présentés en vertu du Programme PACLE, a) au total et b) par province?

2. Dans quelles circonscriptions électorales ont-ils été présentés?

3. Quel montant d'argent a été consacré à chaque projet?

4. Quelle somme d'argent a été dépensée au total en vertu du Programme? (Document parlementaire n° 301-2/410).

N° 418—*M. Jones*

1. Combien de Français a) ont été à l'emploi du gouvernement de 1964 à 1973, b) sont présentement à l'em-

ploi du gouvernement et (i) parmi ceux-ci, combien occupaient ou occupent ces postes au lieu de faire leur service militaire en France (ii) quel est le nom de ces personnes (iii) dans quels ministères travaillaient ou travaillaient-ils (iv) quel traitement recevaient ou reçoivent-ils et (v) pendant combien de temps ont-ils été employés à ce titre?

2. Quels autres pays ont conclu des ententes semblables?

3. Quels ministres et ministères sont responsables du fonctionnement de ces programmes? (Document parlementaire n° 301-2/418).

N° 466—*M. Cossitt*

Quelle est la liste complète de tous les organismes, bureaux et administrations du gouvernement qu'on a installés ou qui se sont agrandis à Hull (Québec) et dans les circonscriptions environnantes depuis le 20 avril 1968 et, dans chaque cas, quel est le nom du plus haut fonctionnaire ayant participé à la décision à cet effet? (Document parlementaire n° 301-2/466).

N° 962—*M. Jones*

1. Combien d'habitants de la province de Québec ont déménagé annuellement dans la province du Nouveau-Brunswick pour occuper des postes à la Fonction publique ou dans des sociétés de l'État, de 1970 à 1974 inclusivement, et parmi ceux-ci, a) combien étaient de nouveaux employés, b) combien avaient été mutés ou affectés à un poste?

2. a) Quels étaient les postes en question, b) le lieu de travail, c) les traitements?

3. Pourquoi n'a-t-on pas retenu les services d'habitants de la province du Nouveau-Brunswick? (Document parlementaire n° 301-2/962).

M. Reid, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse aux ordres susdits.

Le Bill C-49, Loi modifiant le droit fiscal, est étudié de nouveau en Comité plénier, rapporté avec des amendements, agréé, tel que modifié, à l'étape du rapport et la troisième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre reprend le débat sur la motion de *M. Danson*, appuyé par *M. Lalonde*,—Que le Bill C-46, Loi modifiant la Loi nationale sur l'habitation, soit mainte-

nant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

Le débat se poursuit;

Le Sénat transmet un message à la Chambre pour l'informer qu'il a adopté, sans amendement, le Bill C-40, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur l'accise.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain) en remplacement de *M. McCain* sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

M. Dinsdale en remplacement de *M. Fraser* sur la liste des membres du Comité mixte spécial des relations employeur-employés dans la Fonction publique.

MM. Abbott, *Maine* et *Whittaker* en remplacement de *MM. Fox*, *Douglas* (*Bruce*) et *Halliday* sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Le document suivant, remis au Greffier de la Chambre, est déposé sur la Table, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par *M. Lalonde*, membre du Conseil privé de la Reine, —Rapport concernant les états des recettes et des dépenses aux termes de la Partie V (Marins malades) de la Loi sur la marine marchande du Canada, pour l'année financière terminée le 31 mars 1973, conformément à l'article 306 de cette Loi, chapitre S-9, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/238).

A 6 h. 01 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 85

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE JEUDI 27 FÉVRIER 1975

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. l'Orateur communique à la Chambre la lettre que voici:

RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL
OTTAWA

le 27 février 1975

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que le très honorable Bora Laskin, C.P., juge en chef du Canada, Gouverneur général suppléant, se rendra à la Chambre du Sénat aujourd'hui, le 27 février à 5 h. 45 de l'après-midi, afin de donner la sanction royale à des projets de loi.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Secrétaire administratif du Gouverneur général,
ANDRÉ GARNEAU

L'honorable

Le Président de la Chambre des communes

L'étude reprend sur une question soulevée par l'honorable député de Kenora-Rainy River (M. Reid), le mer-

credi 19 février 1975, sur le droit des députés de témoigner devant les comités du Sénat.

DÉCLARATION DE M. L'ORATEUR

M. L'ORATEUR: Mercredi dernier, le 19 février, le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Reid) a soulevé la question de privilège à propos de la comparution de députés devant les comités de l'autre endroit en vue de témoigner au sujet de projets de loi qui ont franchi toutes les étapes à la Chambre. Le sujet est revenu par la suite et la question qu'a posée l'honorable secrétaire parlementaire est de savoir si un député peut aller à l'autre endroit critiquer un projet de loi sur lequel la Chambre s'est déjà prononcée. Il me semble que l'honorable secrétaire parlementaire a posé deux questions. Premièrement, un député peut-il comparaître devant un comité de l'autre endroit? Je suppose que cela revient à demander si on peut empêcher un député de le faire. Je n'ai rien trouvé, dans les précédents qui ont été cités ni dans le Règlement, qui ait directement trait à la comparution volontaire d'un député devant un comité sénatorial. De toute façon, les précédents qui pourraient nous éclairer sont très anciens et, à mon avis, ils sont supplantés par la coutume établie à la Chambre depuis 1946, en vertu de laquelle des ministres témoignent en faveur de projets de loi et des députés pour appuyer leurs propres bills. Même si le Règlement de l'autre

endroit prévoit des exceptions dans ce cas, celui des Communes n'en prévoit pas. En conséquence, les usages récents semblent l'avoir emporté sur les précédents qui auraient pu appuyer la thèse selon laquelle on aurait pu interdire à un député de comparaître devant un comité de l'autre endroit. Je suis donc dans l'impossibilité de conclure qu'il existe une autorité quelconque qui permettrait à la présidence d'empêcher un député à agir de la sorte.

La seconde question consiste à savoir si en agissant ainsi un député peut susciter des doutes à l'égard de mesures législatives déjà adoptées par la Chambre des communes? Cette question me semble hypothétique. Rien n'indique que pareille chose se soit produite et aucune preuve précise n'a été fournie à l'appui d'une telle allégation. En fait, la question de privilège du député n'était assortie d'aucune motion ou demande d'enquête sollicitant une initiative quelconque de la part de la présidence. Je conclus donc que rien ne prouve qu'il y a eu un cas récent ou précis d'atteinte aux privilèges ou de violation du Règlement et je ne puis donc constater l'existence d'une question de privilège manifeste.

Je dois ajouter cependant que la plupart des observations faites au cours du très long débat sur cette très importante question étaient valables. Je veux parler, par exemple, des remarques de l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) qui trouve étrange que l'autre endroit prenne la question tellement au sérieux qu'il a inséré dans son Règlement les sanctions à imposer obligatoirement à ceux qui condescendraient à venir comparaître à la Chambre ou à ses comités, mais il adopte une attitude différente au sujet de la comparution des députés dans son enceinte ou devant ses comités.

En outre, je suis inquiet car un comité de l'autre endroit, après avoir entendu un député à titre de témoin au cours de certaines délibérations, trouverait peut-être très embarrassant de refuser ce droit à d'autres députés qui voudraient comparaître. Je ne peux m'empêcher de me demander si un jour, un député ou même un grand nombre d'entre eux ne pourraient pas soulever une question de privilège fort différente, portant sur le fait que puisqu'un député a comparu devant un comité sénatorial pour faire des commentaires sur une mesure législative adoptée à la Chambre ce privilège ou droit devrait certes être accordé à tous les autres députés qui ont des opinions différentes. Même s'il s'agissait d'un fait survenu en dehors de la Chambre, il soulèverait peut-être une question épineuse au sujet des droits et privilèges des députés.

Enfin, du point de vue de la Chambre, il me semble qu'en agissant ainsi, les députés créent manifestement une situation qui incite à la violation de l'article 35 du Règlement, qui interdit aux députés de critiquer les décisions de la Chambre, et pareille situation rend possibles de graves affronts au parlement.

Ces députés invitent leurs collègues à abuser des privilèges de la Chambre. En fait, il me semble que les députés qui comparaissent devant des comités du Sénat doivent se montrer très prudents pour ne pas tomber dans ces pièges. Pour résumer, je dirai qu'il est à espérer que ni les députés ni les sénateurs n'encourageront cette pratique.

M. Reid, appuyé par M. Caccia, dépose, avec la permission de la Chambre, le Bill C-381, Loi modifiant la Loi sur le commissaire à la représentation, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Il est donné lecture de l'ordre portant troisième lecture du Bill C-49, Loi modifiant le droit fiscal.

M. Turner (Ottawa-Carleton), appuyé par M. Drury, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Il s'élève un débat,

M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles), appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), propose l'amendement suivant,—Que le Bill C-49 ne soit pas maintenant lu une troisième fois mais qu'il soit renvoyé de nouveau à un Comité plénier afin de reprendre l'étude des articles 4 et 7.

Après débat, l'amendement, mis aux voix, est rejeté par le vote suivant:

(Vote n° 18)

POUR

Messieurs

Alkenbrack	Epp	La Salle
Allard	Fairweather	MacDonald (M ^{lle})
Andre	Firth	(Kingston et les
(Calgary-Centre)	Forrestall	Îles)
Baldwin	Fortin	MacKay
Bawden	Fraser	MacLean
Beatty	Friesen	Macquarrie
Beaudoin	Gilbert	Marshall
Benjamin	Gillies	Masniuk
Brewin	Hamilton	McCleave
Brisco	(Qu'Appelle-Moose	McGrath
Broadbent	Mountain)	McKenzie
Cadieu	Hamilton	Muir
Caouette	(Swift Current-	Munro
(Villeneuve)	Maple Creek)	(Esquimalt-Saanich)
Clark	Hargrave	Murta
(Rocky Mountain)	Hnatyshyn	Neil
Clarke	Hogan	Nystrom
(Vancouver Quadra)	Holmes	O'Sullivan
Coates	Howie	Paproski
Cossitt	Huntington	Patterson
Crouse	Hurlburt	Peters
Darling	Jarvis	Reynolds
Dinsdale	Jelinek	Ritchie
Dionne	Johnston	Roche
(Kamouraska)	Kempling	Rodriguez
Douglas	Knowles	Rynard
(Nanaimo-Cowichan-	(Winnipeg-	Saltsman
Les Îles)	Nord-Centre)	Schellenberger
Elzinga	Korchinski	Scott

Messieurs

Skoreyko
Smith
(Churchill)
Stanfield
Stevens

Stewart
(Marquette)
Towers
Wagner
Wenman

Whiteway
Whittaker
Wise
Woolliams
Yewchuk—87.

CONTRE
Messieurs

Abbott
Allmand
Anderson
Andras
(Port Arthur)
Andres
(Lincoln)
Appoloni (M^{me})
Baker
(Gander-Twillingate)
Béchar
Bégin (M^{lle})
Blaker
Blouin
Boulangier
Breau
Buchanan
Bussières
Caccia
Cafik
Campbell (M^{lle})
(South Western Nova)
Campbell
(LaSalle-Emard-Côte
Saint-Paul)
Chrétien
Clermont
Collenette
Comtois
Condon
Côté
Cyr
Danson
Daudlin
De Bané
Demers
Dionne
(Northumberland-
Miramichi)
Douglas
(Bruce)
Drury
Dubé
Duclos
Dupont
Dupras
Duquet
Faulkner

Fleming
Foster
Francis
Gauthier
(Ottawa-Vanier)
Gendron
Gillespie
Goodale
Gray
Guay
(Saint-Boniface)
Guay
(Lévis)
Guilbault
Haidasz
Herbert
Holt (M^{me})
Hopkins
Isabelle
Jamieson
Joyal
Kaplan
Lachance
Lajoie
Lalonde
Landers
Lang
Langlois
Laniel
Lapointe
Leblanc
(Laurier)
LeBlanc
(Westmorland-Kent)
Lee
Loiselle
(Chambly)
Loiselle
(Saint-Henri)
MacDonald
(Cardigan)
Macdonald
(Rosedale)
MacEachen
MacFarlane
MacKasey
Maine
Marceau

Marchand
(Langelier)
Marchand
(Kamloops-Cariboo)
Martin
McRae
Milne
Morin (M^{me})
Nicholson (M^{lle})
O'Connell
Olivier
Ouellet
Pearsall
Pelletier
(Hochelaga)
Pelletier
(Sherbrooke)
Penner
Philbrook
Portelance
Prud'homme
Railton
Raines
Reid
Richardson
Roberts
Robinson
Rooney
Roy
(Laval)
Sauvé (M^{me})
Sharp
Smith
(Saint-Jean)
Stanbury
Stewart
(Cochrane)
Stollery
Tessier
Turner
(London-Est)
Turner
(Ottawa-Carleton)
Watson
Whelan
Young—115.

duction de copie d'une lettre, datée du 21 octobre 1974, et adressée par le ministre de la Justice au Secrétaire d'État, au sujet d'une subvention à un groupe de femmes de Saskatoon.—(Avis de motion portant production de documents n° 21).

Il s'élève un débat;

Du consentement unanime, cette motion conserve son rang au *Feuilleton*.

Un message est reçu du très honorable Bora Laskin, C.P., juge en chef du Canada, Gouverneur général suppléant, qui exprime le désir que la Chambre se rende immédiatement dans la Chambre du Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur, accompagné de la Chambre, se rend au Sénat.

Au retour,

M. l'Orateur fait savoir que, lorsque la Chambre s'est rendue auprès du très honorable le Gouverneur général suppléant dans la salle des séances du Sénat, le très honorable Gouverneur suppléant a bien voulu donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants:

Bill C-39, Loi modifiant le Tarif des douanes (n° 2).—
Chapitre n° 23;

Bill C-40, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur l'accise.—Chapitre n° 24;

Bill C-370, Loi modifiant la Loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales.—Chapitre n° 25;

Bill S-18, Loi concernant l'Association de Transport Aérien International.

Du consentement unanime, la Chambre revient à la *Présentation de rapports des Comités permanents et spéciaux*.

M. Dupras, du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale, présente le premier rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Le débat reprend sur la motion de M. Turner (Ottawa-Carleton), appuyé par M. Drury,—Que le Bill C-49, Loi modifiant le droit fiscal, soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Après plus ample débat, cette motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ce bill est lu une troisième fois et adopté.

(Appel des affaires émanant des députés, suivant les dispositions du paragraphe (4) de l'article 15 du Règlement.)

(Avis de motions (documents))

M. Fairweather, appuyé par M. Dinsdale, propose,—
Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la pro-

Le Comité recommande que l'autorisation lui soit accordée de se rendre à North Bay, Ontario et à Colorado Springs, Colorado, É.-U. les 5 et 6 mars 1975 au cours de son étude sur la politique du Canada au sujet du maintien de la coopération avec les États-Unis en matière de défense et, en particulier, au sujet de l'avenir de l'accord sur la défense aérienne de l'Amérique du Nord (NORAD) et que le personnel de soutien accompagne le Comité.

Du consentement unanime, sur motion de M. Dupras, appuyé par M. Anderson, ce rapport est agréé.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Danson, appuyé par M. Lalonde,—Que le Bill C-46, Loi modifiant la Loi nationale sur l'habitation, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

Après plus ample débat, cette motion, mise aux voix, est agréée par le vote suivant:

(Vote n° 19)

POUR

Messieurs

Alkenbrack	Dubé	Lapointe
Allard	Duclos	Lee
Allmand	Dupont	Loiselle
Anderson	Dupras	(Chambly)
Andre	Duquet	Loiselle
(Calgary-Centre)	Elzinga	(Saint-Henri)
Andres	Epp	MacDonald
(Lincoln)	Faulkner	(Cardigan)
Appoloni (M ^{me})	Fleming	MacDonald (M ^{lle})
Baker	Foster	(Kingston et les
(Gander-Twillingate)	Francis	Îles)
Baker	Fraser	MacEachen
(Grenville-Carleton)	Friesen	MacFarlane
Baldwin	Gauthier	MacKay
Beatty	(Ottawa-Vanier)	MacLean
Beaudoin	Gendron	Maine
Béchar	Gillespie	Marceau
Blaker	Goodale	Marchand
Blouin	Goyer	(Kamloops-Cariboo)
Boulanger	Guay	Marshall
Breau	(Saint-Boniface)	Martin
Brisco	Guay	Masniuk
Bussièrès	(Lévis)	McCleave
Caccia	Guilbault	McGrath
Cadieu	Haidasz	McKenzie
Campbell (M ^{lle})	Hamilton	McRae
(South Western Nova)	(Qu'Appelle-Moose	Milne
Campbell	Mountain)	Morin (M ^{me})
(LaSalle-Émard-Côte	Hamilton	Muir
Saint-Paul)	(Swift Current-	Neil
Caron	Maple Creek)	Nicholson (M ^{lle})
Clarke	Herbert	Nowlan
(Vancouver Quadra)	Holmes	O'Connell
Clermont	Holt (M ^{me})	Olivier
Coates	Hopkins	Ouellet
Collenette	Huntington	Paproski
Condon	Isabelle	Patterson
Côté	Jamieson	Pearsall
Crouse	Jelinek	Pelletier
Cyr	Johnston	(Hochelaga)
Danson	Joyal	Penner
Darling	Kaplan	Philbrook
Daudlin	Kempling	Portelance
De Bané	Korchinski	Railton
Dinsdale	Lachance	Reid
Dionne	Lajoie	Reynolds
(Kamouraska)	Lalonde	Richardson
Dionne	Lambert	Robinson
(Northumberland-	(Bellechasse)	Roche
Miramichi)	Lang	Roy
Douglas	Langlois	(Laval)
(Bruce)	Laniel	Schellenberger

Messieurs

Sharp
Smith
(Churchill)
Smith
(Saint-Jean)
Stanfield
Stevens

Stewart
(Marquette)
Stollery
Tessier
Towers
Turner
(London-Est)

Whelan
Whiteway
Whittaker
Wooliams
Young—143.

CONTRE

Messieurs

Brewin
Broadbent
Gilbert

Hogan
Knowles
(Winnipeg-
Nord-Centre)

Nystrom
Peters
Saltsman—8.

En conséquence, ce bill est lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A 10 h. 14 du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 40 du Règlement.

Après débat, cette motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

MM. McCain et Cadieu en remplacement de MM. Horner et Hnatyshyn sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

M. Fraser en remplacement de M. Alexander sur la liste des membres du Comité mixte spécial des relations employeur-employés dans la Fonction publique.

MM. Hamilton (Swift Current-Maple Creek) et Neil en remplacement de MM. Munro (Esquimalt-Saanich) et Fairweather sur la liste des membres du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

MM. Clark (Rocky Mountain), Wenman, Holmes et Whittaker en remplacement de M. Munro (Esquimalt-Saanich), Marshall, Cartier et Whiteway sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

M. Stevens en remplacement de M. McCleave sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

MM. Baker (Grenville-Carleton) et Baldwin en remplacement de MM. Munro (Esquimalt-Saanich) et Schumacher sur la liste des membres du Comité permanent de la procédure et de l'organisation.

M. Isabelle en remplacement de M. Clermont sur la liste des membres du Comité mixte spécial des relations employeur-employés dans la Fonction publique.

M^{me} Appolloni, MM. Hargrave et Masniuk en remplacement de MM. Parent, Kempling et Knowles (Norfolk-Haldimand) sur la liste des membres du Comité permanent des affaires des anciens combattants.

M. Blaker en remplacement de M^{lle} Bégin sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

M. Saltsman en remplacement de M. Rodriguez sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

MM. Philbrook et Duclos en remplacement de M^{lle} Bégin et M. Cyr sur la liste des membres du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

M. Bussièrès et Mesdames Appolloni et Campagnolo en remplacement de MM. Pearsall, Landers et Lee sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

M^{me} Holt en remplacement de M. Comtois sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

MM. Maine et Francis en remplacement de MM. Baker (Gander-Twillingate) et Fox sur la liste des membres du Comité permanent de la procédure et de l'organisation.

A 10 h. 42 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à onze heures du matin, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 86

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE VENDREDI 28 FÉVRIER 1975

Onze heures du matin

PRIÈRE

Le Sénat transmet un message à cette Chambre pour l'informer qu'il a adopté le bill suivant, qu'il soumet à son assentiment.

Bill S-20, Loi modifiant la Loi sur les terres territoriales.—*M. Buchanan.*

M. Lang, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, de la liste des prix de base proposés, du blé, de l'orge et de l'avoine pour la prochaine campagne agricole. (Document parlementaire n° 301-7/4A).

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent des privilèges et élections du Bill C-51, Loi augmentant la représentation des territoires du Nord-Ouest à la Chambre des communes et établissant une commission chargée de reviser les limites de leurs circonscriptions électorales.

M. Sharp, appuyé par *M. Marchand (Langelier)*, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent des privilèges et élections.

Après débat, cette motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ce bill est lu une deuxième fois et, du consentement unanime, étudié en Comité plénier, rapporté sans amendement et agréé à l'étape du rapport.

Du consentement unanime, *M. Sharp*, appuyé par *M. Drury*, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Après débat, cette motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ce bill est lu une troisième fois et adopté.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent de l'agriculture du Bill C-34, Loi modifiant la Loi sur le crédit agricole.

M. Whelan, appuyé par *M. Ouellet*, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de l'agriculture.

Après débat, cette motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ce bill est lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de l'agriculture.

(A quatre heures de l'après-midi, appel des affaires émanant des députés, suivant les dispositions du paragraphe (4) de l'article 15 du Règlement).

(Avis de motions)

M. Muir, appuyé par M. Paproski, propose,—Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager, par l'intermédiaire de la société de la Couronne, qu'est la Société de développement du Cap-Breton, de créer, sur l'Île-du-Cap-Breton, un centre culturel qui permettrait aux nombreux groupes ethniques et aux autochtones qui habitent la région de développer leur culture propre dans une ambiance qui faciliterait à tous les résidents de l'Île-du-Cap-Breton la participation à ces activités culturelles et l'appréciation de celles-ci.—*Avis de motion n° 21*).

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires émanant des députés est expirée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée ainsi qu'il suit:

*M^{me} Campagnolo en remplacement de M. Lee sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

M. Lee en remplacement de M^{me} Campagnolo sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

MM. Whiteway, Reynolds, Marshall et Munro (Esquimalt-Saanich) en remplacement de MM. Whittaker, Clark (Rocky Mountain), Fraser et Holmes sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

M. Condon en remplacement de M. Young sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

M^{me} Campagnolo, MM. Pearsall et Landers en remplacement de MM. Lee, Bussièrès et M^{me} Appolloni sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

MM. Baker (Gander-Twillingate) et Fox en remplacement de MM. Maine et Francis sur la liste des membres du Comité permanent de la procédure et de l'organisation.

M^{lle} Bégin et M. Cyr en remplacement de MM. Philbrook et Duclos sur la liste des membres du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

M. Baker (Gander-Twillingate) en remplacement de M. Condon sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

M. Parent en remplacement de M^{me} Appolloni sur la liste des membres du Comité permanent des affaires des anciens combattants.

M. Clermont en remplacement de M. Isabelle sur la liste des membres du Comité mixte spécial des relations employeur-employés dans la Fonction publique.

* Pour corriger l'avis déposé le 27 février 1975.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Lalonde, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport concernant les états des recettes et des dépenses aux termes de la Partie V (Marins malades) de la Loi sur la marine marchande du Canada, pour l'année financière terminée le 31 mars 1974, conformément à l'article 306 de cette Loi, chapitre S-9, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/238).

Par M. Turner (Ottawa-Carleton), membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) concernant les prêts temporaires consentis à la Caisse de la sécurité de la vieillesse, au cours de l'année financière terminée le 31 mars 1974, conformément au paragraphe (4) de l'article 25 de la Loi sur la sécurité de la vieillesse, chapitre O-6, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/206).

A 5 h. 02 de l'après-midi, la Chambre s'ajourne à lundi, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 87

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE LUNDI 3 MARS 1975

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Chrétien, membre du Conseil privé de la Reine, remet un message de Son Excellence le Gouverneur général, lequel message est lu par M. l'Orateur ainsi qu'il suit:

JULES LÉGER

Son Excellence le Gouverneur général transmet à la Chambre des communes le cahier supplémentaire des prévisions budgétaires (D) relatives aux sommes requises pour le service du Canada pour l'année financière se terminant le 31 mars 1975, et, conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867, recommande lesdites prévisions budgétaires à la Chambre des communes.

Ce Budget des dépenses (D) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1975, est enregistré à titre de document parlementaire n° 301-1/132E.

En conformité des dispositions de l'article 59 du Règlement, sur motion de M. Sharp, appuyé par M. Chrétien, il est ordonné,—Que les prévisions budgétaires supplémentaires (D) relatives aux sommes requises pour le service du Canada pour l'année financière se terminant le 31 mars 1975, soient déferées aux divers Comités permanents de la Chambre, ainsi qu'il suit:

Au Comité permanent de l'agriculture
Agriculture, crédits 5d, 20d, 25d, L26d, L27d et 55d

Au Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts

Travail, crédit 10d

Secrétariat d'État, crédits 15d, 20d, 35d, 60d, 70d, L74d, 80d, 85d et 90d

Au Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale

Affaires extérieures, crédits 1d, 10d, L17d, L18d, L19d et 26d

Défense nationale, crédit 1d

Au Comité permanent des pêches et des forêts

Environnement, crédits 1d, 5d, 15d, L17d, 20d et 30d

Au Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales

Consommation et Corporations, crédits 1d, 5d, 15d, 25d et 30d

Santé nationale et Bien-être social, crédits 25d, 35d, 45d et 46d

Affaires urbaines, crédits 20d et L30d

Au Comité permanent de la justice et des questions juridiques

Justice, crédits 10d, 15d et 25d
Solliciteur général, crédits 5d, L16d, 20d, 25d et L30d

Au Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration

Travail, crédit 1d
Main-d'œuvre et Immigration, crédits 5d, 10d et 15d

Au Comité permanent des prévisions budgétaires en général

Finances, crédits 1d, 16d, 17d, L18d et 20d
Gouverneur général et lieutenants-gouverneurs, crédit 1d
Parlement, crédit 5d
Conseil privé, crédits 5d et 20d
Approvisionnements et Services, crédits 1d, 4d, L5d, L6d, 15d et 20d
Conseil du Trésor, crédit 5d
Industrie et Commerce, crédits 1d, L26d et L27d
Revenu national, crédits 1d et 5d

Au Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics

Énergie, Mines et Ressources, crédits 1d, 5d, L12d, 15d et 47d
Travaux publics, crédits 1d, L3d, 5d, 20d et 25d

Au Comité permanent de l'expansion économique régionale

Expansion économique régionale, crédits 1d, L12d et 30d

Au Comité permanent des transports et des communications

Postes, crédits 1d et 5d
Transports, crédits 5d, 15d, 20d, L30d, 35d, 45d, 55d, 60d, 68d, 75d, 80d, 85d et L125d

Au Comité permanent des affaires des anciens combattants

Affaires des anciens combattants, crédits 1d, 5d, 10d, 20d, 30d, 35d et 45d

Au Comité permanent des Affaires indiennes et du développement du Nord canadien

Affaires indiennes et Nord canadien, crédits 5d, L16d, L24d, 30d, 35d, 40d et 80d.

Le bill suivant, émanant du Sénat, est lu une première fois et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre:

Bill S-20, Loi modifiant la Loi sur les terres territoriales.—*M. Buchanan.*

En conformité des dispositions du paragraphe (4) de l'article 39 du Règlement, les six questions suivantes

sont transformées en ordres de dépôt de documents, savoir.

N° 157—*M. Clark* (Rocky Mountain)

1. Du 18 mars au 20 avril 1974, quelle a été la valeur totale des annonces publiées par le gouvernement dans les journaux a) *La Presse*, b) *Le Devoir*, c) *Le Jour*, d) *Montréal-Matin*, e) *The Montréal Gazette*, f) *The Montreal Star*?

2. a) Existe-t-il une ligne de conduite selon laquelle on ne doit pas publier d'annonces dans l'un ou l'autre des journaux précités et, dans l'affirmative, quels sont ces journaux et pour quels motifs, b) selon quels critères détermine-t-on si le gouvernement doit ou non publier des annonces et le nombre de ces annonces, dans chacun des journaux précités?

3. Existe-t-il des journaux édités au Canada et dans lesquels, conformément à une ligne de conduite établie, le gouvernement ne publie pas d'annonces et, dans l'affirmative, quels sont ces journaux et, dans chaque cas, quel est le motif de cette ligne de conduite?

4. Quels sont les journaux édités à l'extérieur du Canada et dans lesquels le gouvernement publie régulièrement des annonces et, dans chacun des cas, pour quelle raison a-t-on choisi ce journal? (Document parlementaire n° 301-2/157).

N° 617—*M. Cossitt*

1. Quelle somme d'argent a été affectée au Programme des initiatives locales en 1973-1974 dans la circonscription de Langelier (Québec), a) quels sont le nom et l'adresse de tous les projets en cause ainsi que le nom et l'adresse de ceux qui ont signé les demandes, b) dans chaque cas, quelle est la description détaillée du projet réel, spécialement les tâches accomplies dans le cadre du projet?

2. Dans chaque cas, quels sont le nom et l'adresse des personnes ou organismes qui ont recommandé au Ministère la mise sur pied du projet? (Document parlementaire n° 301-2/617).

N° 619—*M. Cossitt*

1. Quelle somme d'argent a été affectée au Programme des initiatives locales en 1973-1974 dans la circonscription de Dollard (Québec), a) quels sont le nom et l'adresse de tous les projets en cause ainsi que le nom et l'adresse de ceux qui ont signé les demandes, b) dans chaque cas, quelle est la description détaillée du projet réel, spécialement les tâches accomplies dans le cadre du projet?

2. Dans chaque cas, quels sont le nom et l'adresse des personnes ou organisme qui ont recommandé au Ministère la mise sur pied du projet? (Document parlementaire n° 301-2/619).

N° 712—*M. Stevens*

1. Pour chacune des années financières terminées le 31 mars 1972, 1973 et 1974 et pour la période de six mois terminée le 30 septembre 1974, quelle somme d'argent globale le ministère de la Consommation et des Corporations a-t-il dépensée pour les voyages à l'étranger a) du ministre et du personnel de son cabinet, b) du personnel du Ministère, c) du personnel des conseils, des commissions, des tribunaux, des agences de la Couronne ou d'autres agences du même genre, relevant du ministre, d) d'autres personnes dont les frais ont été remboursés, en partie ou en entier et directement ou indirectement, par le gouvernement?

2. Quant aux dépenses de plus de \$200, quels étaient a) l'objet du voyage, b) la destination la plus éloignée, c) le nom des voyageurs, d) la durée du séjour hors du pays, e) le genre de dépense, f) le nombre des personnes les accompagnant? (Document parlementaire n° 301-2/712).

N° 905—*M. Caouette* (Témiscamingue)

1. Au cours des cinq dernières années, combien d'étrangers ont reçu une formation dans les collèges militaires du Canada?

2. Combien y avait-il de pays en cause et de ressortissants de chaque pays?

3. Dans quelles circonstances (invitation, accord international ou autres dispositions) sont-ils venus au Canada?

4. Quelle formation ont-ils reçue ou reçoivent-ils en ce moment?

5. Quelles sommes le gouvernement a-t-il déboursées à cette fin et que recouvrent ces débours? (Document parlementaire n° 301-2/905).

N° 1451—*M. Hnatyshyn*

De 1972 à 1974 inclusivement, combien de médecins ont été admis au Canada à titre d'immigrants reçus et quel était leur pays d'origine respectif? (Document parlementaire n° 301-2/1451).

M. Reid, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse aux ordres susdits.

M. Sharp, appuyé par *M. Drury*, propose,—Qu'un Comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes soit institué pour examiner le Livre Vert sur la politique de l'immigration, déposé à la Chambre des communes le 3 février 1975 par le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration; et pour inviter le public à faire connaître son opinion sur les questions soulevées dans ce Livre Vert;

Que la Chambre des communes désigne ultérieurement quinze députés pour la représenter au sein du Comité spécial mixte;

Que le Comité soit autorisé à choisir parmi ses membres ceux qui feront partie des sous-comités qu'il peut estimer opportuns ou nécessaires et à déléguer à ces sous-comités tout ou partie de ses pouvoirs sauf celui de faire rapport directement à la Chambre;

Que le Comité ait le pouvoir de siéger pendant les séances et les ajournements de la Chambre des communes;

Que le Comité soit autorisé à convoquer des personnes, à exiger la production de documents et pièces, à interroger des témoins et à faire imprimer au jour le jour les documents et témoignages qu'il juge à propos;

Que le Comité ait le pouvoir de se transporter d'un lieu à un autre au Canada;

Que le Comité soit habilité à retenir les services de conseillers pour l'aider dans son travail; et aussi à engager le personnel professionnel et de soutien nécessaire;

Que le Comité fasse rapport au plus tard le 31 juillet 1975;

Que le quorum du Comité soit fixé à douze membres, à condition que les deux Chambres soient représentées pour les votes, résolutions ou autres décisions, et que les coprésidents soient autorisés à tenir des réunions, recevoir des témoignages et en autoriser l'impression lorsqu'au moins six membres sont présents, à condition que les deux Chambres soient représentées; et

Qu'un message soit envoyé au Sénat l'invitant à se joindre à la Chambre aux fins énumérées ci-dessus, et à désigner, si la chose lui paraît souhaitable, certains de ses membres pour faire partie de ce Comité mixte spécial.

Après débat, cette motion, mise aux voix, est agréée.

Le Bill C-10, Loi modifiant la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies, rapporté sans amendement par le Comité permanent de l'agriculture, est agréé à l'étape du rapport, et, du consentement unanime, la troisième lecture en est fixée à plus tard aujourd'hui.

Le Bill C-43, Loi modifiant la Loi sur la Commission de réforme du droit, rapporté sans amendement par le Comité permanent de la justice et des questions juridiques, est agréé à l'étape du rapport, et, du consentement unanime, la troisième lecture en est fixée à plus tard aujourd'hui.

Le Bill S-6, Loi modifiant la Loi sur la Commission canadienne du blé, rapporté sans amendement par le Comité permanent de l'agriculture, est agréé à l'étape du rapport, et, du consentement unanime, la troisième lecture en est fixée à plus tard aujourd'hui.

(A cinq heures de l'après-midi, appel des affaires émanant des députés, suivant les dispositions du paragraphe (4) de l'article 15 du Règlement).

(Avis de motions)

M. Korchinski, appuyé par *M. Holmes*, propose,—Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier la possibilité de verser la pension de sécurité de la vieillesse à toutes les femmes âgées de soixante ans et que l'âge d'admissibilité pour tous les hommes soit réduit d'un an au cours de chacune des années subséquentes jusqu'à ce qu'on atteigne l'âge de soixante ans.—(Avis de motion n° 26).

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires émanant des députés est expirée.

En conformité des dispositions de l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui, il est donné lecture de l'ordre portant troisième lecture du Bill C-43, Loi modifiant la Loi sur la Commission de réforme du droit.

M. Lang, appuyé par M. Sharp, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Après débat, cette motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ce bill est lu une troisième fois et adopté.

En conformité des dispositions de l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui, il est donné lecture de l'ordre portant troisième lecture du Bill C-10, Loi modifiant la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies.

M. Lang, appuyé par M. Sharp, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Après débat, cette motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ce bill est lu une troisième fois et adopté.

En conformité des dispositions de l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui, il est donné lecture de l'ordre portant troisième lecture du Bill S-6, Loi modifiant la Loi sur la Commission canadienne du blé.

M. Goyer, au nom de M. Lang, appuyé par M. Drury, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Après débat, cette motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ce bill est lu une troisième fois et adopté.

—————

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 40 du Règlement.

Après débat, cette motion est réputée agréée.

—————

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Schumacher en remplacement de M. Brisco sur la liste des membres du Comité permanent des comptes publics.

MM. McIsaac et Lumley en remplacement de MM. MacFarlane et Roy (Laval) sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

MM. Jarvis et Hurlburt en remplacement de MM. Wise et Hargrave sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

M. De Bané en remplacement de M^{me} Holt sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

M. Lambert (Edmonton-Ouest) en remplacement de M. Neil sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Francis en remplacement de M. Blais sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

M. Horner en remplacement de M. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain) sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

MM. Turner (London-Est), Cadieu et Mazankowski en remplacement de MM. Collenette, Ellis et Nowlan sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

—————

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. l'Orateur,—Copie (en anglais) du texte des résolutions adoptées par la Chambre des Représentants de la République de Chypre, les 16 et 23 janvier 1975, concernant la situation à Chypre. (Document parlementaire n° 301-7/5A).

Par M. Lalonde, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) sur l'administration du Régime de pensions du Canada, pour l'année financière terminée le 31 mars 1974, conformément à l'article 118 de cette Loi, chapitre C-5, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/83A).

Par M. Sharp, président du Conseil privé de la Reine,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 22 janvier 1975, (Question n° 879) demandant:

1. Combien de permis le ministère de l'Agriculture a-t-il émis en 1974 pour l'importation de bétail de races exotiques?

2. Quels sont le nom et l'adresse des personnes qui ont obtenu ces permis?

3. Combien d'animaux sont passés dans chaque station de quarantaine, du 1^{er} janvier 1974 jusqu'à maintenant? (Document parlementaire n° 301-2/879A).

—————

A 10 h. 32 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 88

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MARDI 4 MARS 1975

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts du Bill C-5, Loi établissant le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, modifiant en conséquence la Loi sur la radiodiffusion et certaines autres lois et édictant certaines dispositions corrélatives.

M. Pelletier (Hochelaga), appuyé par M. Lalonde, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

Il s'élève un débat;

(A cinq heures de l'après-midi, appel des affaires émanant des députés, suivant les dispositions du paragraphe (4) de l'article 15 du Règlement).

(Bills publics)

Du consentement unanime, sur motion de M. Douglas (Bruce), appuyé par M. Lajoie, les bills suivants sont lus une deuxième fois, étudiés en Comité plénier, rapportés

sans amendement, agréés à l'étape du rapport, lus une troisième fois et adoptés:

Bill C-228, Loi concernant la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales;

Bill C-229, Loi concernant la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales; et

Bill C-365, Loi concernant la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales.

Le débat reprend sur la motion de M. Pelletier (Hochelaga), appuyé par M. Lalonde,—Que le Bill C-5, Loi établissant le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, modifiant en conséquence la Loi sur la radiodiffusion et certaines autres lois et édictant certaines dispositions corrélatives, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

Après plus ample débat, cette motion, mise aux voix, est agréée sur division.

En conséquence, ce bill est lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 40 du Règlement.

Après débat, cette motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Hnatyshyn en remplacement de M. McCain sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

MM. Cullen, Woolliams et Ritchie en remplacement de MM. Goodale, Clark (Rocky Mountain) et Oberle sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

M. Oberle en remplacement de M. Wenman sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

M. Schumacher en remplacement de M. McCleave sur la liste des membres du Comité permanent de la procédure et de l'organisation.

M. Schumacher en remplacement de M. Whittaker sur la liste des membres du Comité permanent des affaires des anciens combattants.

MM. Munro (Esquimalt-Saanich), Maine et Francis en remplacement de MM. Nowlan, Olivier et Baker (Gander-Twillingate) sur la liste des membres du Comité permanent de la procédure et de l'organisation.

MM. Grafftey, Malone, Marceau et Kaplan en remplacement de MM. Wenman, Reynolds, Roberts et Stewart (Cochrane) sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

MM. Benjamin, Ritchie, Lessard, Duquet et Trudel en remplacement de MM. Leggatt, Brisco, Fleming, Turner (London-Est) et Lajoie sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

M. Gilbert en remplacement de M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre) sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

MM. Condon, Friesen, Lajoie et Guay (Saint-Boniface) en remplacement de MM. Dionne (Northumberland-Miramichi), Marshall, Baker (Gander-Twillingate) et Landers sur la liste des membres du Comité des pêches et des forêts.

M. Railton en remplacement de M. Duclos sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

A 10 h. 24 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 89

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MERCREDI 5 MARS 1975

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. McRae, au nom de M. Campbell (LaSalle-Émard-Côte Saint-Paul), du Comité permanent des transports et des communications, présente le sixième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du mardi 18 février 1975, le Comité a étudié le Bill C-48, Loi modifiant la Loi sur les chemins de fer, et a convenu d'en faire rapport sans modification.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages relatifs à ce Bill (*fascicules n° 9 et 10*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 45 aux Journaux*)

En conformité des dispositions du paragraphe (4) de l'article 39 du Règlement, les dix-sept questions suivantes sont transformées en ordre de dépôt de documents, savoir:

N° 46—*M. Coates*

1. Combien d'employés de sociétés de la Couronne, de la Fonction publique et de commissions fédérales se sont inscrits à des cours de langue, donnés par la Fonction publique ou appuyés financièrement par le contribuable, au cours de chacune des années financières depuis l'adoption de la Loi sur les langues officielles?

2. Combien a) ont suivi des cours d'anglais, b) de français, au cours de chacune de ces années financières?

3. Combien a) ont réussi, b) ont échoué à l'examen (i) d'anglais (ii) de français?

4. Combien d'élèves reçus ont eu droit à la prime spéciale d'encouragement au bilinguisme? (Document parlementaire n° 301-2/46).

N° 51—*M. Coates*

1. A-t-on donné, aux frais des contribuables, une formation linguistique à des personnes qui ne sont pas employées par le gouvernement, ses commissions ou organismes et, dans l'affirmative, a) qui sont-elles, b) pourquoi les a-t-on choisies, c) sont-elles rattachées d'une façon ou d'une autre à des membres de la Commission de la Fonction publique, de commissions, de sociétés de l'État ou d'autres agences gouvernementales?

2. Combien en a-t-il coûté au total dans chaque cas? (Document parlementaire n° 301-2/51).

N° 54—*M. Cossitt*

1. En ce qui concerne la réponse à la question n° 46 de la deuxième session du 29^e Parlement qui mentionne en partie qu'une somme totale de \$1,710,761 a été affectée au Programme des initiatives locales en 1972-1973 dans la circonscription de Langelier (Québec), a) quels sont le nom et l'adresse de tous les projets en cause ainsi que le nom et l'adresse de ceux qui ont signé les demandes, b) dans chaque cas, quelle est la description détaillée du projet réel, spécialement les tâches accomplies dans le cadre du projet?

2. Dans chaque cas, quels sont le nom et l'adresse des personnes ou organismes qui ont recommandé au ministre d'une façon ou d'une autre la mise sur pied du projet? (Document parlementaire n° 301-2/54).

N° 55—*M. Cossitt*

1. En ce qui concerne la réponse à la question n° 46 de la deuxième session du 29^e Parlement qui mentionne en partie qu'une somme totale de \$689,437 a été affectée au Programme des initiatives locales en 1972-1973 dans la circonscription d'Hochelaga (Québec), a) quels sont le nom et l'adresse de tous les projets en cause ainsi que le nom et l'adresse de ceux qui ont signé les demandes, b) dans chaque cas, quelle est la description détaillée du projet réel, spécialement les tâches accomplies dans le cadre du projet?

2. Dans chaque cas, quels sont le nom et l'adresse des personnes ou organismes qui ont recommandé au ministre d'une façon ou d'une autre la mise sur pied du projet? (Document parlementaire n° 301-2/55).

N° 256—*M. Reid*

En ce qui concerne les questions n° 20, 21, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60 et 61, quels étaient le taux de chômage estimatif et le nombre d'assistés sociaux dans chaque circonscription? (Document parlementaire n° 301-2/256).

N° 284—*M. McKinnon*

Au cours des huit dernières années, combien de subventions ont été versées directement à l'industrie de la pêche dans chaque province a) aux bateaux de pêche, b) aux usines de transformation ou d'emballage du poisson? (Document parlementaire n° 301-2/284).

N° 325—*M. Paproski*

1. Quelles sont a) les fourchettes de salaire actuelles, b) les fonctions officielles de chacun des chefs de section suivants de la Direction de planification et perfectionnement du personnel du ministère des Affaires extérieures (i) directeur (ii) classification (iii) planification et prévisions des effectifs (iv) unité de planification du personnel (v) groupe de la banque de données sur le personnel (vi) unité des exigences linguistiques (vii) formation et perfectionnement (viii) groupes FS: orientation et autres cours (ix) tous les groupes d'agents sauf le groupe FS, cours préparatoires à l'affectation (x) cours de langues officielles (xi) administration et finances?

2. a) Quelle est la quantité de documentation écrite produite par chacune des sections ci-dessus du 1^{er} août

1973 au 1^{er} août 1974, b) combien de ces publications (par section) ont été utilisées par (i) cette direction (ii) d'autres directions ministérielles (iii) le public?

3. a) Quel était le budget global de la Direction de planification et perfectionnement de personnel du ministère des Affaires extérieures pour l'année financière 1973, b) quelle proportion de ce budget a servi au versement de salaires dans cette direction?

4. a) Combien chacune des sections de la Direction de planification et perfectionnement de personnel du ministère des Affaires extérieures compte-t-elle d'employés, b) combien d'employés (par section) ont participé directement à la production des publications de cette section, c) quelle est la fourchette de traitement actuelle des employés de ces sections? (Document parlementaire n° 301-2/325).

N° 354—*M. Broadbent*

1. Pour les années 1972-1973 et 1973-1974, quelles sommes d'argent ont été dépensées par le ministère de l'Industrie et du Commerce a) selon les programmes, b) selon les provinces?

2. Au cours des cinq dernières années financières, combien d'argent l'Agence canadienne de développement international a-t-elle consacré, par province: a) aux dépenses de contrat, b) aux services consultatifs, c) aux dépenses en matériel et approvisionnements du ministère des Approvisionnements et Services?

3. Quelles ont été les dépenses annuelles du ministère des Approvisionnements et Services au cours des cinq dernières années financières a) selon les provinces, b) à l'étranger?

4. Au cours des cinq dernières années financières, quelle a été, par province, la répartition annuelle des contrats du ministère des Approvisionnements et Services? (Document parlementaire n° 301-2/354).

N° 396—*M. MacKay*

1. Depuis l'année financière 1968 jusqu'à présent, a) combien d'experts-conseils le Conseil du Trésor a-t-il engagés, b) quels étaient leur mandat et la durée de leur contrat de travail, c) quels honoraires ont-ils reçus, d) quel était leur nom?

2. Quels sont le nom, le poste, le traitement et le nombre des fonctionnaires du Conseil du Trésor qui assumaient des fonctions semblables à celles des experts-conseils de l'extérieur engagés par le gouvernement? (Document parlementaire n° 301-2/396).

N° 413—*M. Rodriguez*

Quels ont été les bénéficiaires des subventions ou prêts accordés en vertu du Programme d'expansion du marché de l'exportation (PEME) au cours de l'année financière 1973-1974 et quel a été, dans chaque cas, le montant de ces subventions? (Document parlementaire n° 301-2/413).

N° 555—*M. Symes*

1. Pour chacune des années financières 1972-1973 et 1973-1974, quelle somme d'argent le ministère des Travaux publics a-t-il consacrée à des contrats adjugés à des personnes et à des organismes de l'extérieur, à des fins de recherche, de développement et pour d'autres services consultatifs?

2. Quels sont le nom et l'adresse de ces personnes et organismes et de quelle somme d'argent s'agissait-il dans chaque contrat?

3. Quels étaient le but de chaque contrat et le titre des rapports soumis? (Document parlementaire n° 301-2/555).

N° 618—*M. Cossitt*

1. Quelle somme d'argent a été affectée au Programme des initiatives locales en 1973-1974 dans la circonscription d'Hochelaga (Québec), a) quels sont le nom et l'adresse de tous les projets en cause ainsi que le nom et l'adresse de ceux qui ont signé les demandes, b) dans chaque cas, quelle est la description détaillée du projet réel, spécialement les tâches accomplies dans le cadre du projet?

2. Dans chaque cas, quels sont le nom et l'adresse des personnes ou organismes qui ont recommandé au Ministère la mise sur pied du projet? (Document parlementaire n° 301-2/618).

N° 620—*M. Cossitt*

1. Quelle somme d'argent a été affectée au Programme des initiatives locales en 1973-1974 dans la circonscription de Saskatoon-Humboldt (Saskatchewan), a) quels sont le nom et l'adresse de tous les projets en cause ainsi que le nom et l'adresse de ceux qui ont signé les demandes, b) dans chaque cas, quelle est la description détaillée du projet réel, spécialement les tâches accomplies dans le cadre du projet?

2. Dans chaque cas, quels sont le nom et l'adresse des personnes ou organismes qui ont recommandé au Ministère la mise sur pied du projet? (Document parlementaire n° 301-2/620).

N° 647—*M. Grafftey*

1. Quels contrats de transport ont été accordés par le ministère de la Défense nationale à Lapointe Transport Ltée du 105, boul. Industriel à Longueuil (Québec), depuis le 1^{er} janvier 1972?

2. A combien s'élevait chaque contrat?

3. Y a-t-il eu des appels d'offres dans chaque cas et, dans la négative, pourquoi? (Document parlementaire n° 301-2/647).

N° 1035—*M. Cossitt*

1. Quelle somme d'argent a été affectée au Programme des initiatives locales en 1973-1974 dans la circonscription de Capilano, a) quels sont le nom et l'adresse de tous les projets en cause ainsi que le nom et l'adresse de ceux qui ont signé les demandes, b) dans chaque cas, quelle est la description détaillée du projet réel, spécialement les tâches accomplies dans le cadre du projet?

2. Dans chaque cas, quels sont le nom et l'adresse des personnes ou organismes qui ont recommandé au Ministère la mise sur pied du projet? (Document parlementaire n° 301-2/1035).

N° 1096—*M. Cossitt*

1. Quel montant total a-t-on accordé à des projets du PIL dans la circonscription de Stormont-Dundas au cours des années 1972-1973 et 1973-1974?

2. Quels étaient a) le numéro des projets, b) le nom et l'adresse des projets, c) le nom qui figurait sur les demandes, d) le nom et l'adresse des personnes qui ont recommandé, d'une façon ou d'une autre, l'approbation de ces demandes?

3. Aurait-on parfois décidé d'accorder une subvention pour ensuite en changer le montant et, dans l'affirmative, quels étaient a) les détails de ces cas, b) les augmentations ou les diminutions effectuées, c) qu'a-t-on fait précisément de l'argent soustrait de ces subventions et en a-t-on ajouté à d'autres projets? (Document parlementaire n° 301-2/1096).

N° 1741—*M. Clark* (Rocky Mountain)

De 1969-1970 jusqu'à maintenant, combien de contrats le ministère des Approvisionnements et Services a-t-il consentis au total à des sociétés et corporations ayant obtenu un contrat d'au moins \$250,000? (Document parlementaire n° 301-2/1741).

M. Reid, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse aux ordres susdits.

Il est résolu,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de toute la correspondance et de tous les télégrammes, procès-verbaux de réunions et accords entre le gouvernement et le gouvernement de Terre-Neuve, au sujet de la participation des deux parties au creusement d'un tunnel entre le Labrador et la province de Terre-Neuve, pour le passage d'un câble hydro-électrique provenant de l'aval des chutes Churchill.—(*Avis de motion portant production de documents n° 8—M. Marshall*).

Il est résolu,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le priant de faire déposer à la Chambre copie de toute la correspondance, tous les télégrammes et procès-verbaux de réunions entre le gouvernement et la province de Terre-Neuve au sujet de l'exploitation de l'aval des chutes Churchill, au Labrador.—(*Avis de motion portant production de documents n° 9—M. Marshall*).

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent de l'agriculture du Bill C-50, Loi modifiant la Loi sur la stabilisation des prix agricoles.

M. Whelan, appuyé par M. Lang, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de l'agriculture.

Il s'élève un débat;

Le Sénat transmet un message dont voici le texte:

Il est ordonné.—Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a agréé de se joindre à la Chambre des communes pour former un Comité mixte des deux Chambres du Parlement pour examiner le Livre Vert sur la politique de l'immigration, déposé par le Leader du gouvernement au Sénat le 4 février 1975; et pour inviter le public à faire connaître son opinion sur les questions soulevées à ce sujet;

Que le Sénat désigne ultérieurement huit sénateurs pour le représenter au sein de ce Comité mixte spécial;

Que le Comité soit autorisé à choisir parmi ses membres ceux qui feront partie des sous-comités qu'il peut estimer opportuns ou nécessaires et à déléguer à ces sous-comités tout ou partie de ses pouvoirs sauf celui de faire rapport directement au Sénat;

Que le Comité soit autorisé à convoquer des personnes, à exiger la production de documents et pièces, à interroger des témoins et à faire imprimer au jour le jour les documents et témoignages qu'il juge à propos;

Que le Comité ait le pouvoir de se transporter d'un lieu à un autre au Canada;

Que le Comité soit habilité à retenir les services de conseillers pour l'aider dans son travail; et aussi à engager le personnel professionnel et de soutien nécessaire;

Que le Comité fasse rapport au plus tard le 31 juillet 1975; et

Que le quorum du Comité soit fixé à douze membres, à condition que les deux Chambres soient représentées pour les votes, résolutions ou autres décisions, et que les coprésidents soient autorisés à tenir des réunions, recevoir des témoignages et en autoriser l'impression lorsqu'au moins six membres sont présents, à condition que les deux Chambres soient représentées.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

MM. La Salle et Hargrave en remplacement de MM. Neil et Horner sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

MM. Turner (London-Est), Duclos, Fleming et Lajoie en remplacement de MM. Duquet, Railton, Lessard et Trudel sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

MM. Dionne (Northumberland-Miramichi), Baker (Gander-Twillingate) et Landers en remplacement de MM. Condon, Lajoie et Guay (Saint-Boniface) sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

MM. Olivier et Baker (Gander-Twillingate) en remplacement de MM. Maine et Francis sur la liste des membres du Comité permanent de la procédure et de l'organisation.

M. Goodale en remplacement de M. Cullen sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

MM. Roberts et Stewart (Cochrane) en remplacement de MM. Marceau et Kaplan sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

M. Schumacher en remplacement de M. Gillies sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

M^{lle} MacDonald (Kingston et les Îles), MM. Darling et Marshall en remplacement de MM. Halliday, Elzinga et Holmes sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

M. Lee en remplacement de M. Anderson sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

M. McCleave en remplacement de M. MacKay sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

MM. Ritchie et Huntington en remplacement de MM. Lawrence et Hees sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Le document suivant, remis au Greffier de la Chambre, est déposé sur la Table, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Allmand, membre du Conseil privé de la Reine, —Copies d'un accord entre le gouvernement du Canada et la municipalité de Cap-Pelé (Nouveau-Brunswick), conformément au paragraphe (3) de l'article 20 de la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada, chapitre R-9, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/272A).

A six heures du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 90

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE JEUDI 6 MARS 1975

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Crouse, du Comité permanent des comptes publics, présente le deuxième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du lundi 21 octobre 1974,—Que les comptes publics pour les années terminées le 31 mars 1972 et le 31 mars 1973, les rapports de l'Auditeur général à leur sujet, et les témoignages recueillis par le Comité au cours de la vingt-neuvième législature soient renvoyés au Comité permanent des comptes publics,—le Comité a étudié divers paragraphes des rapports de l'Auditeur général, de 1972 et 1973, et après avoir entendu des témoins et étudié les témoignages présentés, fait rapport à la Chambre comme il suit:

Le Comité fut aidé dans ses délibérations par les témoins suivants:

Du bureau de l'Auditeur général:

- M. J. J. Macdonell, Auditeur général du Canada;
- M. R. Chatelain, Auditeur général adjoint;
- M. J. R. Douglas, Directeur général, vérifications et enquêtes spéciales;
- M. C. F. Gilhooly, Directeur général, vérifications ministérielles;
- M. H. E. Hayes, Directeur général, vérifications internationales et sociétés de la Couronne;

M. A. G. Cross, Directeur général, développement et pratiques professionnelles;

M. I. A. M. Buzza, Directeur de la vérification;

M. A. Flaten, Directeur de la vérification.

Du ministère des Approvisionnements et Services:

M. J. M. DesRoches, sous-ministre (Approvisionnements);

M. H. G. Hunt, Directeur, Direction de l'armement et de la mécanique;

M. E. A. Booth, sous-ministre adjoint (approvisionnement scientifiques et techniques);

M. D. A. Myhill, Directeur général, Approvisionnements;

M. W. W. Reid, Directeur, direction de l'aérospatiale.

Du ministère du Revenu national:

M. E. B. Armstrong, sous-ministre (Impôt);

M. G. L. Bennett, sous-ministre (Douanes et Accises).

Du ministère de la Défense nationale:

M. S. Cloutier, sous-ministre;

M. T. C. Greig, sous-ministre adjoint (Finances).

Du ministère de l'Industrie et du Commerce:

- M. B. G. Barrow, premier sous-ministre adjoint;
 M. T. E. Burns, premier sous-ministre adjoint;
 M. L. J. Rodger, sous-ministre adjoint (Administration);
 M. R. M. Hammond, directeur général, direction de services financiers;
 M. G. S. Conger, directeur du bureau des programmes;
 M. T. Jones, directeur de la direction de l'électricité et de l'électronique;
 M. J. C. E. Mitchell, chef du bureau du programme;
 M. D. S. Lock, agent de l'expansion industrielle;
 M. R. J. Joy, chef adjoint, division des navires et leurs éléments;
 M. C. D. Arthur, directeur général, direction des industries de transport.

Du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration:

- M. A. E. Gotlieb, sous-ministre;
 M. J. L. Manion, premier sous-ministre adjoint (Main-d'œuvre);
 M. P. C. Mackie, directeur général, Direction des programmes spéciaux, division de la Main-d'œuvre;
 M. D. A. Haslegrave, directeur, Administration, Direction des programmes spéciaux, division de la Main-d'œuvre;
 M. P. B. Fay, directeur général, Groupe de l'évaluation et de la planification stratégique, division de la recherche et de la planification stratégique;
 Ms. Louise Robert, directeur suppléant, Initiatives locales, Direction des programmes spéciaux, division de la Main-d'œuvre.

De la Corporation commerciale canadienne:

- M. J. G. Glassford, président.

DU MINISTÈRE DES APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES*Du rapport de l'Auditeur général de 1973—*

PARAGRAPHE 92. Coût d'approvisionnement plus élevé au Canada.

(Voir procès-verbaux et témoignages, fascicules n° 2 et 3, 31 octobre 1974 et 5 novembre 1974)

On a déjà mentionné cet item dans un précédent rapport de l'Auditeur général (1972), à savoir que le ministère des Approvisionnements et Services a payé un supplément très élevé pour des produits canadiens afin d'inciter l'industrie canadienne de la défense à développer son potentiel de production. Dans le cas présent, le rapport de l'Auditeur général indique que le supplément de \$805,000 représente une différence de 80 p. 100 avec le prix de l'étranger.

Ceci semble en effet un supplément particulièrement élevé, la politique de l'administration ces dernières années ayant été de payer pour un produit canadien un supplément n'excédant pas plus de 10 p. 100 le prix du produit étranger. En outre, le rapport de l'Auditeur général souligne que ce supplément n'aurait pas dû être assumé par la Défense nationale car la responsabilité de développer le potentiel de l'industrie canadienne de défense est confiée au ministre des Approvisionnements et

Services par l'article 10 de la Loi sur la production de la défense.

Les fonctionnaires du ministère des Approvisionnements et Services sont d'avis que le fait d'avoir dépassé de 10 p. 100 le prix d'un produit de provenance étrangère n'était qu'une réponse partielle étant donné que le ministère de la Défense nationale et celui des Approvisionnements et Services considéraient qu'il était nécessaire de se procurer dès que possible des moteurs-fusées au Canada puisque les Américains ne pouvaient plus accepter de commandes à cette époque-là. Voilà précisément pourquoi les ministères des Approvisionnements et Services et de la Défense nationale ont décidé de favoriser le développement d'approvisionnement au Canada. Le sous-ministre (Approvisionnements) affirme que cet excédent va au-delà de la règle du 10 p. 100 et représente davantage un aspect de la politique gouvernementale qui vise à maintenir un potentiel de défense au Canada. Le sous-ministre (Approvisionnements) a aussi déclaré que depuis toujours les ministères clients, (dans le cas présent la Défense nationale), qui tirent avantage de ce genre de production sont ceux qui ont toujours payé le coût d'un tel supplément.

Les membres du comité ayant entendu les deux points de vue sur ce problème sont d'avis que si l'on ne peut se conformer à une politique gouvernementale (dans le cas présent, celle voulant qu'on n'excède pas plus de 10 p. 100 le prix du produit étranger), on devrait en fournir les raisons au bureau de l'Auditeur général.

Au cours de l'interrogation des témoins sur le paragraphe 92, l'Auditeur général a fait part d'une nouvelle procédure qui sera appliquée dans son rapport de 1974 et les rapports suivants:

«La nouvelle procédure, que vous me permettez, je l'espère monsieur, d'exposer brièvement, consiste à inviter cette année les commentaires et explications des ministères concernant en particulier ce qu'ils avaient l'intention de faire au sujet des lacunes discutées. Ce changement a été apporté afin, croyons-nous que notre rapport soit plus utile pour le Parlement et le Comité. Plutôt que de s'attarder à des sujets qui ont déjà fait l'objet d'un rapport et pour lesquels des correctifs ont été apportés, nous désirons plutôt informer le Comité de ce qui a été fait, lorsque des correctifs ont été apportés. Ainsi, nous espérons que le Comité pourra se concentrer sur des points qui, à notre avis, n'ont pas reçu toute l'attention voulue. De toute façon, nous vous soumettons deux points de vue: le nôtre et celui, différent, du ministère en cause, de manière à ce que vous puissiez évaluer les deux points de vue et épargner votre temps.»

Le Comité approuve cette nouvelle procédure étant donné qu'elle aidera les membres dans leurs délibérations et permettra un examen plus rapide et plus approfondi des pratiques et procédures.

PARAGRAPHE 95. Clauses de pénalité pour retard dans des livraisons.

(Voir procès-verbaux et témoignages, fascicules n° 2 et 3, 31 octobre 1974 et 5 novembre 1974)

Le Comité a enquêté sur le fait qu'on n'a pas appliqué les clauses de pénalité suite aux retards dans des livrai-

sons à l'occasion de contrats passés par le ministère des Approvisionnement et Services pour l'achat de bouées acoustiques à l'intention du ministère de la Défense. Le Comité a aussi enquêté sur la déclaration de l'Auditeur général selon laquelle l'article 17 de la Loi sur l'administration financière stipule que toute exemption de la pénalité imposée à un adjudicataire doit être accordée par le gouverneur en conseil.

Les fonctionnaires du gouvernement ont révélé que nombre de retards dans les livraisons étaient inévitables, qu'ils s'étaient produits parce que les installations d'essai du ministère de la Défense nationale n'étaient pas disponibles et que les conditions d'essais dans le nord de l'Atlantique n'étaient pas favorables. En d'autres termes, les clients, dans le cas présent le ministère de la Défense nationale, étaient en partie à l'origine du retard.

Le Comité recommande qu'on étudie davantage les modifications à apporter à la pénalité dans les appels d'offre et les contrats.

PARAGRAPHE 115. Acquisition de machines à écrire électriques.

(Voir procès-verbaux et témoignages, fascicule n° 3, 5 novembre 1974)

En 1972, à la suite d'une plainte provenant d'un fournisseur, le ministère des Approvisionnement et Services a entrepris une étude visant à déterminer quelles machines à écrire électriques répondaient le mieux aux exigences de l'administration. L'étude a révélé que les ministères et organismes fédéraux avaient tendance à se procurer de plus en plus de machines à écrire électriques à caractères interchangeables; or, cette caractéristique, comme l'a mentionné le fournisseur et comme l'a confirmé l'étude n'est justifiable que dans moins de 10 p. 100 des cas. Le rapport de l'Auditeur général relate le fait que le Conseil du Trésor s'inquiétait de cette question dès 1969 et que la demande pour les machines les plus chères augmentait de façon régulière. L'étude a aussi démontré qu'il n'y avait habituellement aucun avantage réel à se procurer ce type de machine à caractères interchangeables, et elle a recommandé qu'on en avise le Conseil du Trésor afin que l'achat de ces machines soit contrôlé et autorisé seulement lorsque le ministère demandeur serait en mesure de justifier leur utilisation.

A ce sujet, le Comité adresse ses recommandations non au ministère des Approvisionnement et Services, mais au Conseil du Trésor et aux ministères-clients eux-mêmes.

Au cours des six premiers mois de 1973, le bureau de l'Auditeur général a estimé qu'environ 2,300 autres machines à caractères interchangeables ont été achetées au prix de \$1.5 million. Le Comité est d'avis que le Conseil du Trésor devrait adresser aux ministères une directive concernant le contrôle de leurs achats, indiquant que ces machines ne peuvent être achetées que lorsque les ministères peuvent justifier leur emploi.

PARAGRAPHE 117. Octroi de contrats de réparation et de vérification d'aéronefs sans appel à la concurrence.

(Voir procès-verbaux et témoignages, fascicule n° 3, 5 novembre 1974)

En avril 1971, le ministère des Approvisionnement et Services a signé un contrat d'un an pour les travaux de réparation, de modification et de vérification des moteurs d'aéronefs du ministère des Transports. Sans faire d'appel d'offres au préalable, on a accordé le contrat à la suite d'un examen des propositions qu'on avait demandé de faire à deux sociétés désignées par le ministère des Transports comme étant en mesure de remplir, en tout ou en partie, les clauses du contrat. Ce contrat a été accordé sans faire d'appel d'offres, en dépit des dispositions du Règlement sur les marchés de l'État stipulant qu'il faut solliciter des soumissions, à moins que l'autorité contractante juge que cet appel d'offres n'est pas dans l'intérêt public. Le système d'appel d'offres s'applique aux contrats de réparation et de vérification d'aéronefs de la même façon qu'aux autres contrats de service.

L'interrogatoire des fonctionnaires du ministère et du bureau de l'Auditeur a révélé que certains facteurs ont influencé le ministère des Approvisionnement et Services dans l'octroi de ce contrat sans appel d'offres.

1.—Le ministère des Approvisionnement et Services a signé le contrat au milieu de l'année et afin d'éviter une interruption de service, a décidé de le prolonger après que, de nouveau sur l'avis du ministère des Transports il eût, de fait, analysé les prix concurrents d'un compétiteur.

2.—Le ministère des Transports tenait beaucoup à ce que ces services soient faits dans la région d'Ottawa, afin de réduire le temps de retour et de faciliter les relations avec le contractant durant toutes les phases des réparations.

3.—Le ministère a mentionné que tout démontage d'aéronefs se fait à Ottawa et partant, que les moteurs devraient être expédiés à Winnipeg ou à Montréal et que Montréal étant plus proche, l'expédition coûterait moins cher.

4.—Comme le dit le rapport de 1973 de l'Auditeur général, le ministère des Approvisionnement et Services a accordé des contrats semblables à la même entreprise en 1972 et 1973, sans appel d'offres, tout en sachant que ses prix pour le matériel, (qui constituaient la plus grande partie du coût du contrat), dépassaient considérablement ceux d'une autre société et qu'un certain nombre de firmes auraient été intéressées à concourir pour les travaux.

Le coût des travaux a été de \$110,000 en 1971-1972 et de \$180,000 en 1972-1973; selon les calculs du bureau de l'Auditeur général, l'absence de concurrence lors de l'octroi de ces contrats a entraîné pour la Couronne une dépense supplémentaire qui se chiffre environ à 10 p. 100 de la valeur des contrats.

Le bureau de l'Auditeur général a également mentionné que le sous-ministre des Approvisionnement et Services a indiqué que pour 1974-1975, il y aurait concurrence lors de l'octroi des contrats mais que, selon lui, jusqu'à l'année 1974-1975, il n'y avait pas eu de concurrence. En 1972-1973 le contrat a été accordé à cet entrepreneur, malgré une surprime de \$15,000 et même en 1973-1974, une surprime venait s'ajouter au coût des travaux.

Ayant pris en considération ces divers aspects du problème, le Comité entend exposer ses appréhensions au sujet de l'application du système de contrat en général.

Le Comité recommande fortement que les règlements relatifs aux contrats du Gouvernement soient respectés et que, si l'on décide dans certaines circonstances, qu'un appel d'offres ne servirait pas les meilleurs intérêts du public, l'on examine alors de très près les circonstances du cas particulier de l'affaire, de façon à connaître à quel moment il sera possible de faire un appel d'offres pour ce contrat. Dans le cas qui nous intéresse, le Comité croit que le ministère des Approvisionnement et Services a montré peu d'empressément à lancer un appel d'offres auprès des autres entrepreneurs.

DU MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE
PARAGRAPHE 54. Contrôle insuffisant du programme de productivité de l'industrie de la défense.

(Voir procès-verbaux et témoignages, fascicule n° 4, 7 novembre 1974)

En vertu de ce programme, le ministère des Approvisionnement et Services, au nom du ministère de l'Industrie et du Commerce, a signé certains accords prévoyant que la Couronne contribuerait à certains projets aux conditions approuvées par le Conseil du Trésor. Même si cette exigence n'est pas inscrite dans le libellé du crédit qui recouvre ces fonds, les accords comprennent généralement une clause de remboursement en vertu de laquelle, en certaines circonstances, la Couronne peut récupérer ses contributions à même les profits réalisés par l'entrepreneur suite à la nouvelle production engendrée par le projet subventionné. L'Auditeur général souligne dans ses remarques que l'exécution de ce programme présente certaines faiblesses en ce qui concerne la fixation et la perception des montants qui deviennent payables à la Couronne, en vertu des accords; il indique deux exemples où, sans autorisation, l'on a omis de respecter les conditions définies par le Conseil du Trésor et relatives au partage du revenu des ventes de prototypes. L'Auditeur général mentionne également deux cas où ces omissions ont eu pour effet d'entraîner pour la Couronne une perte de revenus évalués respectivement à \$1.4 million et à \$62,800, revenus que la Couronne aurait pourtant eu le droit de percevoir.

Les fonctionnaires du ministère de l'Industrie et du Commerce ont expliqué qu'en général, la participation de leur ministère ne consiste pas à acheter des produits pour le gouvernement ou pour d'autres gouvernements; le ministère accorde plutôt des contrats en vue d'aider des compagnies qui se trouvent dans ce genre de situation à mettre au point un produit; il s'agit dans ce cas de partager avec une société quelconque les risques que comprend la mise au point d'un produit, lorsque cela implique des recherches et des risques sérieux. En plus de ces accords sur les recherches et le développement, il existe une autre forme de participation que l'on appelle «modernisation de l'industrie pour les exportations de la Défense»; dans ce programme, le ministère avance les montants nécessaires à l'achat du matériel d'équipement par le biais de prêts sans intérêt. Cinquante pour cent du coût du matériel est fourni par la Couronne, sous forme de prêts sans intérêt, prêt dont la période de rem-

boursement s'échelonne sur cinq années. L'autre cinquante pour cent est une subvention qui n'exige aucun remboursement.

La position du ministère de l'Industrie et du Commerce semble être la suivante: afin d'assurer une participation canadienne à la technologie de pointe, le ministère n'a pas exigé la propriété des prototypes dans les contrats, et conséquemment, le ministère des Approvisionnement et Services n'a pas inclus de telles clauses dans les contrats croyant que l'on protégeait suffisamment les intérêts de la Couronne en insérant dans le contrat une clause relative au partage des profits.

La position de l'Auditeur général est que si le ministère avait inséré les clauses habituelles et respecté les ententes approuvées par le Conseil du Trésor relatives au partage des revenus provenant de la vente de prototypes, la Couronne aurait obtenu des revenus de \$1.4 million et de \$62,800 dans les deux cas déjà cités.

Le Comité recommande fortement qu'à l'avenir ces clauses figurent dans de tels contrats.

PARAGRAPHE 56. Impossibilité de vérifier les frais partagés en vertu de contrats d'assistance.

(Voir procès-verbaux et témoignages, fascicules n° 4 et 5, 7 novembre 1974 et 12 novembre 1974)

Dans le rapport de l'Auditeur général pour l'année 1972, on mentionne deux cas où le Bureau des services de la vérification du ministère des Approvisionnement et Services a été incapable de donner une opinion quant aux coûts des contrats assurant l'aide financière de la Couronne à des fabricants canadiens. Dans le rapport de l'Auditeur général pour 1973, il y a quatre autres cas où le Bureau de la vérification a été incapable de donner un avis sur les coûts réclamés par des entrepreneurs en vertu de contrats d'assistance financière. Dans ces quatre derniers cas, les coûts approuvés et non vérifiés se chiffraient à \$269,000.

On retrouve habituellement dans ce genre de contrat d'assistance financière une clause qui stipule que le Bureau de la vérification peut exiger que les demandes de paiements courants présentées par les entrepreneurs soient accompagnées des reçus, factures, feuilles de paye et autres documents dont la présentation est jugée nécessaire.

Ces comptes ont été payés, même si le Bureau de la vérification a été incapable de fournir une opinion sur les coûts réclamés par les entrepreneurs. Dans un cas, le ministère a accepté parce que les coûts semblaient «justes et raisonnables», et dans l'autre cas, parce qu'on croyait que le coût total était considérablement supérieur à la limite financière. Ces méthodes semblent très peu satisfaisantes et très peu dignes du monde des affaires.

Dans son premier Rapport à la Chambre, le 26 novembre 1970, le Comité des comptes publics a dû faire face à une difficulté semblable. On retrouvait en effet au Paragraphe 84—«vérification impossible des frais partagés en vertu d'un contrat relatif à la recherche» et le Comité a exprimé l'opinion que «le ministère ou tout autre service ne devait jamais payer de montant d'argent à une firme ou à un individu à moins d'avoir sous la main les dossiers

concernant la transaction. Le Comité partage toujours cette opinion et est heureux d'annoncer que les fonctionnaires du ministère de l'Industrie et du Commerce ont déclaré que le Bureau des services de la vérification, qui est responsable de la vérification de tous ces contrats, a commencé depuis un certain temps déjà à visiter les compagnies afin de s'assurer qu'elles tiennent des comptes détaillés, conservent les dossiers et sont en mesure de fournir les documents et états de compte nécessaires à une vérification complète.

PARAGRAPHE 83. Imposition de l'amortissement récupéré lors de la vente de navires.

(Voir procès-verbaux et témoignages, fascicule n° 5, le 7 novembre 1974)

Ce programme a débuté en 1949 et en vertu des dispositions de la Loi de l'impôt sur le revenu, S.R. 1952 c. 148, (Article 13 de 1970-1971-1972, c. 63) une société qui doit payer de l'impôt sur l'excédent du montant inscrit aux livres touchés lors de la vente d'un navire, (aux fins d'imposition) peut, au lieu de payer l'impôt, déposer au ministère de l'Industrie et du Commerce un montant au moins égal à l'impôt qu'il devait payer. Une partie ou la totalité du dépôt peut être payée à une personne ou au nom de n'importe quelle personne qui, aux conditions satisfaisantes par le ministre, acquiert un navire de remplacement ou engage des frais de conversion avant 1974. Il semble également que l'intention du ministre des Finances est de modifier la Loi afin de permettre l'acquisition de navires de remplacement en 1974.

Ce programme a pour but de stimuler la construction navale et procurer de l'emploi dans les chantiers de construction navale du Canada. Toute personne qui désire utiliser ce programme doit normalement envoyer des plans, indiquer dans quel chantier naval elle désire faire effectuer le travail et indiquer l'importance des travaux qui seront effectués au Canada; si le ministre juge le projet satisfaisant, il accorde l'approbation nécessaire. Au cours des sept années d'opération de ce programme, le ministère de l'Industrie et du Commerce a traité 600 cas et le montant total engagé s'élève à \$65,082,000.

Compte tenu du rapport de l'Auditeur général où l'on met en doute l'efficacité des arrangements de ce genre, le Comité recommande que le ministre de l'Industrie et du Commerce présente un rapport aussitôt que possible sur le fonctionnement du programme et son efficacité.

PARAGRAPHE 84. Mise au point d'avions ADAC.

(Voir procès-verbaux et témoignages, fascicules n° 5 et 8, 12 novembre 1974 et 21 novembre 1974)

En décembre 1968 le ministère des Approvisionnement et Services a signé un contrat avec un entrepreneur, au nom du ministère de l'Industrie et du Commerce pour se partager également le coût estimatif de \$930,000 pour une étude de mise au point d'un programme, incluant la conception, le développement, la certification et la production d'un quadrimoteur à décollage et atterrissage courts (ADAC); par voie de modifications successives approuvées par le Conseil du Trésor, l'autorisation passait à \$58

millions de sorte qu'en octobre 1972, le gouvernement avait à défrayer \$52 millions et l'entrepreneur \$6 millions.

Dans son rapport, l'Auditeur général mentionne que les frais du programme dans son ensemble s'élèvent à environ \$80 millions, mais ne se reflètent pas clairement dans les comptes publics parce que les divers éléments n'y sont pas réunis.

L'audition des témoins a révélé que la mise au point de cet avion, le DHC-7, par la Société de la Couronne de Haviland n'accuse aucun retard et les représentants du ministère rapportent qu'on est en train de construire trois prototypes, dont deux pourront voler. On devrait mettre en service ces deux derniers prototypes en janvier 1975. La société a vendu près de 500 avions de types Twin Otter, prédécesseur du DHC-7, dont 80 p. 100 à l'étranger.

Le Comité partage l'avis de l'Auditeur général selon lequel on ne peut identifier facilement les frais de la mise au point de l'avion.

Le Comité recommande qu'on tente d'apporter des précisions aux programmes de ce genre et qu'on groupe les sommes accordées au programme dans les prévisions d'un seul ministère afin de pouvoir identifier plus aisément les prévisions et les dépenses pour l'ensemble du programme.

DU MINISTÈRE DE LA MAIN-D'ŒUVRE ET DE L'IMMIGRATION

PARAGRAPHE 86. Programme d'Initiatives locales.

(Voir procès-verbaux et témoignages, fascicules n° 7 et 8, 19 novembre 1974 et 21 novembre 1974)

Les objectifs du programme étaient de fournir des emplois aux chômeurs durant les mois de chômage élevé et de contribuer à la promotion sociale. On a sollicité la participation des municipalités, des organismes locaux et des particuliers ou des groupements privés pour élaborer et administrer les projets. Le crédit 10 de la Main-d'œuvre et de l'Immigration prévoit des paiements de \$259 millions au titre du Programme d'initiatives locales, dont \$195,047,000 ont été versés au cours de l'année.

En 1972-1973, les projets devaient répondre à certains critères et remplir certaines exigences, toutefois la vérification effectuée par l'Auditeur général a démontré qu'il existait de graves faiblesses dans l'administration de ce programme ainsi, on a approuvé bon nombre de projets qui ne satisfaisaient pas aux objectifs et aux critères établis, et découvert 20 cas de pratiques frauduleuses ou d'irrégularités qui ont exigé des enquêtes de la Gendarmerie royale du Canada.

Si les participants aux projets avaient observé ces critères, bon nombre des critiques défavorables auxquelles ce programme a donné lieu, auraient pu être évitées.

Le Comité recommande que si de tels programmes doivent se poursuivre, le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration devra exercer une surveillance plus poussée et plus complète.

PARAGRAPHE 113. Programme Perspectives Jeunesse.

(Voir procès-verbaux et témoignages, fascicules n^{os} 5, 8 et 10, 7 novembre 1974, 21 novembre 1974 et 28 novembre 1974)

Au cours de l'année financière 1972-1973, l'administration du programme Perspectives Jeunesse incombait au Secrétariat d'État, mais le 20 décembre 1973, le programme et le personnel ont été transférés au ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Le sous-ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration a déclaré qu'étant donné que le personnel du programme se composait principalement d'employés temporaires ou occasionnels, et qu'un seul haut fonctionnaire avait été transféré au ministère de l'immigration, la gestion du programme manquait de toute évidence de continuité.

Un examen de 837 projets, dont 680 par le Bureau des services de comptabilité, et 157 par le Bureau de l'Auditeur général ont révélé notamment les irrégularités qui suivent:

(a) 129 projets manquaient de documentation et de registres comptables suffisants.

(b) Les registres de 14 projets n'étaient pas disponibles pour vérification, soit parce que les participants eux-mêmes ne pouvaient pas être retrouvés ou parce que les registres manquaient.

(c) Dans 14 projets les salaires versés aux participants dépassaient les montants permis. Six projets employaient un total de neuf personnes qui détenaient des postes ailleurs en même temps.

(d) L'indemnité recommandée de cinq cents le mille a été dépassée dans 31 projets et deux projets payaient les frais de réparation de voitures louées.

(e) Malgré les directives stipulant qu'on ne devait pas faire de versements à l'égard d'immobilisations quelles qu'elles soient, 25 programmes ont consacré des fonds à des articles comme des canots, du matériel de photographie, des instruments de musique, des magnétophones, des tentes, etc. En outre, dans la plupart des cas, les actifs n'étaient pas comptabilisés.

(f) Dans 28 projets où les dépenses autres que les salaires dépassaient le montant approuvé, un accord verbal seulement avait été donné par les agents ministériels en vue d'une nouvelle distribution des fonds entre les salaires et les autres dépenses.

Le rapport de l'Auditeur général faisait des observations plus précises au sujet de 15 des 837 programmes. Dans les neuf cas énumérés, la majeure partie des contributions avait été payée avant l'abandon des projets pour des raisons telles que la dissension parmi les participants, l'incapacité de travailler en équipe, la mauvaise administration, le fait que les participants ont travaillé peu ou pas du tout, l'impossibilité de respecter les exigences du contrat, l'absence de documentation suffisante et le manque d'intérêt. Dans un cas, on a annulé un projet par suite de mal administration des montants versés. L'Auditeur général rapporte que la Gendarmerie royale du Canada a mené une enquête sur la question et le sous-ministre a mentionné que d'autres projets avaient fait l'objet d'enquêtes par la Gendarmerie royale.

D'autres projets furent identifiés où la gestion des fonds était douteuse soit parce qu'il y avait faiblesse des contrôles financiers, une documentation et des dossiers insuffisants, une mauvaise administration et une gestion douteuse de fonds. Dans un programme deux participantes, épouses de responsables du projet, reçurent chacune \$1,440 pour une période de 16 semaines commençant le 15 mai, mais les deux avaient un poste de professeur jusqu'au 30 juin. Certains participants ont affirmé que ces deux personnes n'ont pas travaillé au projet tandis que d'autres soutiennent qu'elles y ont contribué. Étant donné qu'on ne tenait pas de registre de présence et qu'il n'y avait pas de listes de paye détaillées, aucune de ces affirmations n'a pu être vérifiée.

Le sous-ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration déclara qu'on avait déployé des efforts pour affermir le contrôle exercé sur l'opération du programme. A cette fin, une brochure d'information a été envoyée à tous les participants au programme de 1974 et on a exercé un contrôle plus serré sur les immobilisations.

Les représentants de l'Auditeur général ont dit qu'il y avait eu une nette amélioration du programme.

Le Comité recommande que l'évaluation des projets soit plus complète et exhaustive.

CORPORATION COMMERCIALE CANADIENNE

PARAGRAPHE 47. Réduction du dépassement du coût contractuel par l'utilisation irrégulière de revenus.

(Voir procès-verbaux et témoignages, fascicules n^{os} 9 et 12, 26 novembre 1974 et 5 décembre 1974)

La Corporation commerciale canadienne fournit des approvisionnements canadiens aux gouvernements d'autres pays et à des organismes internationaux, depuis sa création en 1946.

En 1964, les attributs de la Corporation ont été transférés au ministère de la Production de la défense, (l'actuel ministère des Approvisionnements et Services), mais elle demeure toujours une entité juridique distincte. A peu près à la même époque, le ministre des Finances, appuyé par le ministère de l'Industrie d'alors proposa que, vu la dépendance de la Corporation à l'égard des crédits parlementaires, ses revenus divers, notamment l'intérêt sur les avances aux fournisseurs, soient versés annuellement au Fonds du revenu consolidé.

Le Comité est maintenant aux prises avec une variante de ce principe. En 1972-1973, la Corporation commerciale canadienne a utilisé un montant appréciable d'intérêts et d'autres recettes afin d'éponger les coûts supplémentaires d'un autre contrat.

De l'avis de l'Auditeur général, la Corporation commerciale canadienne, vu sa dépendance à l'égard des crédits parlementaires et conformément à la proposition énoncée ci-dessus, a, depuis quelques années, imputé ses frais administratifs aux crédits parlementaires prévus à cette fin et reporté ses revenus divers aux recettes du Canada.

Selon l'Auditeur général, la même procédure aurait dû s'appliquer dans le cas présent et les recettes rangées sous la rubrique revenus divers devraient être virées au Fonds du revenu consolidé.

L'opinion du ministère, présentée par le président de la Corporation commerciale canadienne, est que le point de vue de l'Auditeur général n'est pas appuyé par des arrangements qui ont été faits par le ministère des Finances et la Corporation ou par le Conseil du Trésor et la Corporation. Il a également déclaré: «La Corporation commerciale canadienne a toujours appliqué les revenus tirés d'une partie d'un programme pour compenser des pertes subies sous d'autres chapitres de ce programme et de déposer les revenus additionnels de la Corporation, au Fonds du revenu consolidé, puis de demander les crédits supplémentaires.» Le président a également signalé qu'il avait obtenu l'avis juridique suivant d'un représentant du ministère de la Justice au sujet de l'interprétation contraire de l'Auditeur général. Voici ce qu'on y lit:

«Je ne crois pas que ce soit une interprétation correcte des dispositions statutaires qui régissent le fonctionnement de la CCC. A mon avis, la Corporation peut équilibrer gains et pertes sur tout l'éventail de ses activités commerciales, sauf s'il existe un surplus net que le ministère considère dépasser le montant requis aux fins de la Loi, auquel cas il donnera des instructions pour qu'une partie des fonds administrés par la Corporation soit versée au Receveur général ou au Fonds du revenu consolidé.

Je ne crois pas que cette situation se soit produite de sorte qu'aucun fonds n'a à être versé au Receveur général du Canada.»

En bref, cette Corporation a été créée à titre d'agence pour aider les gouvernements étrangers à acheter des marchandises canadiennes et le président a affirmé qu'une des raisons fondamentales de l'existence de cette agence est qu'elle suit les pratiques et procédures du gouvernement canadien en matière d'achats et peut garantir aux gouvernements étrangers qu'ils seront équitablement traités au Canada.

Répondant à d'autres questions, le président a également informé le Comité que la Corporation commerciale canadienne était fondamentalement autorisée, en vertu de l'article 8c) de la Loi, à conserver tous les fonds reçus au cours de ses opérations. (S.C.C. 40 art. 8 (2))

Cependant, le représentant de l'Auditeur général signale qu'à toutes fins pratiques, on peut dire aujourd'hui que la CCC est une façade. Le ministère des Approvisionnement et Services lui fournit le personnel dont le salaire est défrayé grâce à des crédits parlementaires. Il a également signalé que cette loi doit être interprétée, comme le pense le bureau de l'Auditeur général, à la lumière des circonstances qui prévalent aujourd'hui. Lorsque l'article 8 a été adopté à l'origine, la Corporation se suffisait à elle-même car elle avait l'habitude d'imposer une surcharge aux contrats passés avec les gouvernements étrangers, ce qui, en fait, servait à acquitter les dépenses

administratives de la Corporation. Tel n'est plus le cas, car la Corporation n'impose plus de surcharge. Ainsi, les dépenses administratives de la Corporation doivent être défrayées grâce à des crédits parlementaires.

Le représentant de l'Auditeur général pense que du point de vue de l'équité, si le public fournit à la Corporation des fonds avec lesquels elle s'acquitte de ses fonctions administratives, il est juste que le produit provenant de la récupération de ses dépenses revienne au Canada.

C'est ce qui semble constituer le point de litige entre la Corporation commerciale canadienne et son interprétation de la Loi d'une part, et l'opinion de l'Auditeur général, d'autre part à la lumière des circonstances présentes à l'effet que la Corporation ne transfère pas les revenus qu'il faut au Fonds du revenu consolidé.

Le Comité recommande que le Parlement étudie la nécessité de modifier la Loi concernant la Corporation commerciale canadienne afin de l'harmoniser avec l'interprétation de l'Auditeur général en ce qui concerne le transfert de revenus divers au Fonds du revenu consolidé.

PARAGRAPHE 48. Retenue irrégulière de fonds publics.

(Voir procès-verbaux et témoignages, fascicule n° 9, 26 novembre 1974)

Ce paragraphe et le paragraphe 74 du rapport de l'Auditeur général de 1972 décrivent comment, par une multiplicité d'ententes et une série de transactions financières très compliquées, le Canada a conclu une entente avec un pays étranger pour lui vendre des avions militaires monoplaces et biplaces; la Corporation commerciale canadienne a été désignée pour donner suite à l'entente au nom du Canada, grâce à des arrangements pris par l'intermédiaire de la Société pour l'expansion des exportations et d'une banque des Bahamas.

En fait, la Corporation commerciale canadienne avait été nommée comme agent afin de remettre en service et de livrer les avions au pays étranger et, en tant qu'agent du ministre, elle devait acquérir les nouveaux avions ou les avions de remplacement et ce, avec l'entière approbation du gouvernement.

Le rapport de l'Auditeur général fait remarquer qu'au 31 mars 1973, la Corporation avait reçu \$33,953,000 relativement à la vente des avions et que sur ce total \$24,220,000 avaient servi à verser des acomptes sur d'autres avions et du matériel et services connexes. En conséquence, la Corporation avait toujours en sa possession à la fin de l'année \$9,733,000 qui lui restaient du produit de la vente des avions.

Selon l'opinion émise par les fonctionnaires de l'Auditeur général, ces fonds auraient dû être versés dans des comptes spéciaux du Fonds du revenu consolidé, conformément à l'article 11 de la Loi sur la Défense nationale, pour les deux avions non excédentaires, et dans le compte spécial institué par le crédit 48 pour l'avion qui était en

excédent. L'article 11(2) de la Loi sur la Défense nationale stipule:

«Le produit d'une vente de matériel livré en vertu du paragraphe (1) est versé à un compte spécial du Fonds du revenu consolidé et, sous réserve de l'approbation du gouverneur en conseil, doit servir à l'acquisition de matériel. Les paiements à même le compte spécial sont effectués par le ministre des Finances sur la demande du Ministre.»

L'Auditeur général signale dans son rapport que le président du Conseil du Trésor a déclaré que de l'avis de ses conseillers juridiques, la retenue de fonds par la corporation afin d'acquérir les avions de remplacement était légale.

Dans ses deux rapports de 1972 et 1973, l'Auditeur général souligne que si tel est le cas, la Loi sur l'administration financière doit être modifiée pour assurer que la retenue de fonds, dans des cas semblables, ne puisse plus être considérée comme légale.

Le Comité souscrit fortement au principe du contrôle parlementaire sur les dépenses publiques et à la pratique selon laquelle tous les fonds reçus doivent être directement versés dans le Fonds du revenu consolidé, et en conséquence recommande qu'on étudie les modifications à apporter à la Loi de l'administration financière.

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

PARAGRAPHE 85. Acquisition de Radio Engineering Products Limited en paiement de dettes dues à la Couronne.

(Voir *procès-verbaux et témoignages, fascicules n° 6, 11 et 12, 14 novembre et 3 décembre 1974 et 5 décembre 1974*)

Après avoir étudié les divers aspects de cette question et tenu compte des avis reçus, le Comité a accepté qu'étant donné que les tribunaux sont saisis de litiges mettant en cause cette compagnie, le Comité suspendrait ses débats et étudierait ce problème à une date ultérieure.

Le Comité demande donc à l'Auditeur général de garder cette question à jour dans ses rapports à venir.

MINISTÈRE DU REVENU NATIONAL

PARAGRAPHE 100. Absence de disposition dans la Loi sur la taxe d'accise pour annuler la licence d'un marchand en gros quand la nature de l'entreprise change.

(Voir *procès-verbaux et témoignages, fascicule n° 11, 3 décembre 1974*)

A cet égard, les fonctionnaires du bureau de l'Auditeur général ainsi que le sous-ministre du Revenu national (Douanes et Accises) semblent convenir qu'en vertu de la loi actuelle, l'article 32(1) de la Loi sur la taxe d'accise prévoit l'octroi d'une licence à un marchand en gros dont

les ventes exemptes de taxes représentaient plus de 50 p. 100 des ventes totales au cours des trois mois précédant immédiatement la date de la demande, ce qui lui donne le droit de retarder le versement de taxes sur les biens, du moment de l'achat à celui de la vente. Il n'y a pas de disposition dans la Loi pour annuler la licence si cette condition cesse d'exister. La nature des affaires du marchand en gros peut changer ou ses ventes exemptes de taxes peuvent passer à moins de 50 p. 100 de ses ventes totales après que la licence lui a été délivrée mais la Loi ne contient aucune disposition pour annuler la licence une fois qu'elle lui a été délivrée.

Le Comité conclut que l'omission d'une disposition dans la Loi sur la taxe d'accise en vue de permettre l'annulation de la licence d'un marchand en gros dans de tels cas semble constituer un oubli.

Le Comité recommande que l'on songe à modifier la Loi afin de permettre l'annulation d'une licence de marchand en gros quand les conditions nécessaires à l'octroi de la licence ne sont pas réunies.

PARAGRAPHE 171. Manœuvres de la part de sociétés visant à éviter le paiement de l'impôt sur le revenu. (Extrait du rapport de l'Auditeur général, 1972)

(Voir *procès-verbaux et témoignages, fascicule n° 12, 5 décembre 1974*)

Le bureau de l'Auditeur général et le ministère du Revenu national semblent être d'accord relativement à ce qui s'est produit à cet égard. Comme le décrit le sous-ministre, il y a eu une série de transactions très compliquées afin de faire échapper à l'impôt sur le revenu les surplus de ces compagnies. Le ministère a pu évaluer l'assiette de l'impôt sur les surplus que l'on avait l'intention de distribuer. Toutefois, les évaluations concernaient la société «A» mais l'actif de la société «A» avait été vendu à la société «C» par un intermédiaire, soit la société «B». Le bureau de l'Auditeur général déclare que cette société a été créée simplement afin de recevoir les surplus des autres sociétés et le ministère du Revenu national a tenté de percevoir les contributions de la Société «C» mais n'a pas pu prouver que celle-ci était responsable de ces impôts. Par conséquent, ces impôts ne furent pas payés.

La somme due par la société «A» par suite de cette cotisation s'élève à \$939,000 y compris l'intérêt. Le sous-ministre (Impôt sur le revenu) a déclaré qu'il ne s'agissait pas là d'un cas isolé, qu'il existait de nombreux cas où l'on a tenté d'éviter l'impôt sur la répartition des surplus des sociétés.

Le Comité recommande que le Parlement étudie la nécessité de légiférer et de conclure des accords avec d'autres pays afin d'éliminer l'échappatoire par lequel les sociétés se soustraient à l'impôt en transférant leur actif à l'extérieur du Canada.

PARAGRAPHE 102. Pénalités insuffisantes en cas de retard à payer l'impôt sur le revenu.

(Voir procès-verbaux et témoignages, fascicule n° 15, 17 décembre 1974)

Les rapports antérieurs de l'Auditeur général ont attiré l'attention, comme cette année, sur les sommes importantes en impôt sur le revenu qui étaient encore impayées au 31 mars de chaque année. Au 31 mars 1973, les comptes à recevoir, garantis jusqu'à \$100 millions, totalisaient \$547 millions dont \$320 millions étaient en suspens depuis plus d'un an et \$204 millions (3,545 comptes) se rapportaient à des évaluations en appel.

Le problème des impôts impayés sur le revenu n'est pas d'aujourd'hui; il se répète et, en dépit de l'assurance du sous-ministre disant que le ministère prend des mesures énergiques en vue de recouvrer ces vieux comptes, le Comité s'inquiète devant les montants en suspens à la fin de chaque année financière.

Le Comité croit que la pénalité en cas de retard de paiement, soit 6 p. 100, exigible sur les impôts acquittés après la date limite, en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu, était dérisoire étant donné les taux d'intérêt actuels.

Le sous-ministre a souligné que des taux d'intérêt élevés s'avèrent impossibles à l'heure actuelle puisqu'il y a un seul prélèvement pour les contributions versées au Régime de pensions du Canada, à l'assurance-chômage et à l'impôt.

Le Comité recommande fortement un taux de pénalité plus conforme aux taux d'intérêt actuels.

PARAGRAPHE 103. Impôt sur le revenu dû par les non-résidents.

(Voir procès-verbaux et témoignages, fascicule n° 15, 17 décembre 1974)

Comme on l'a rapporté les années précédentes, les revenus et impôts exigibles de certains contribuables sont effacés des livres parce que ces derniers ne sont plus résidents du Canada.

Pour l'année se terminant le 31 mars 1973, ces montants représentaient \$5.2 millions dûs par 1,192 contribuables, y compris \$4.2 millions dûs seulement par 6 contribuables.

Le Comité recommande qu'on étudie les amendements à apporter aux dispositions sur le caractère confidentiel de la Loi de l'impôt afin d'exiger la publication des noms de tous les contribuables dont les comptes sont annulés.

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

PARAGRAPHE 55. Salaires d'internes retenus abusivement par les médecins des Forces canadiennes.

(Voir procès-verbaux et témoignages, fascicule n° 13, 10 décembre 1974)

Dans le cadre du programme de formation des médecins militaires, les étudiants en médecine sont enrôlés dans les Forces canadiennes en qualité d'officiers et reçoivent du ministère de la Défense nationale la solde fixée selon leur grade.

De 1960 à 1973, le ministère a appris que dans certains hôpitaux civils où ils faisaient leur stage, les officiers touchaient un salaire en plus de leur solde.

Le Comité lors de la comparution des témoins a été satisfait de constater que ce problème semble maintenant résolu et que l'argent a été remboursé.

Toutefois, le Comité a une suggestion à faire au ministère, puisqu'il semble que dans certaines provinces les salaires versés à des internes sont plus élevée que les salaires de service versés aux internes des Forces canadiennes; il semblerait raisonnable que cette différence de salaire soit versée à la Couronne.

PARAGRAPHE 60. Non-recouvrement du total des frais de formation de pilotes.

(Voir procès-verbaux et témoignages, fascicule n° 13, 10 décembre 1974)

Le ministère de la Défense nationale entreprend de temps à autre des programmes de formation destinés aux pilotes de pays étrangers et le rapport de l'Auditeur général souligne que les frais de deux importants programmes de formation dépassaient d'au moins \$1,340,000 les sommes recouvrées en 1971-1972. L'Auditeur général ajoute que les frais non recouverts atteindront près de \$3.6 millions, dont environ \$1.5 million s'applique à 1972-1973.

L'interrogatoire des témoins a révélé que les élèves pilotes venaient de pays alliés et qu'une certaine réciprocité existait entre eux, par exemple un élève pilote canadien pouvait profiter d'un programme de formation plus avancé aux États-Unis. On peut comprendre dans ce cas, qu'au Canada cette formation serait en moyenne beaucoup plus coûteuse par pilote si les élèves pilotes étrangers ne faisaient pas partie du programme. Les élèves pilotes canadiens doivent être formés et les élèves qui arrivent d'autres pays tendent à abaisser le coût moyen. Le sous-ministre a déclaré que les négociations mentionnées dans le Livre blanc sur la défense, d'août 1971, avaient porté fruit au niveau de la formation des forces des autres pays, en partant du principe que «les frais d'instruction doivent être assumés par le pays utilisateur» et il a poursuivi en disant que le ministère ne devrait pas réclamer du pays utilisateur les frais qu'il faudrait de toute façon encourir pour répondre aux besoins du Canada.

Les Canadiens ne veulent pas faire de l'argent en participant à la formation de ses alliés. Le sous-ministre de la Défense nationale a aussi déclaré que le ministère avait appris de l'Auditeur général qu'il avait négligé de prendre des mesures à l'égard d'autres frais de formation de pilotes s'élevant à \$457,000 mais qu'il s'était occupé en juin 1974, de recouvrer ce montant.

Le Comité a également été avisé que les frais des futurs programmes de formation sont à être négociés avec les autres pays.

Le Comité recommande que lors de ces négociations, le ministère puisse se fonder sur des prévisions justes et précises sur le coût réel per capita pour chaque participant aux programmes de formation de pilotes.

PARAGRAPHE 89. Contrôle insuffisant des avances versées en vertu de contrats.

(Voir procès-verbaux et témoignages, fascicules n° 13 et 14, les 10 et 12 décembre 1974)

Le rapport de l'Auditeur général mentionne des faiblesses dans les méthodes de contrôle interne qui le mettait dans l'impossibilité de vérifier l'exactitude des avances en suspens enregistrées dans les Comptes publics. Même si le ministère de la Défense nationale avait déclaré qu'un système de révision et de rappel des avances de vieille date avait été mis sur pied et qu'on relèverait mensuellement les avances datant de plus de six mois, au 31 mars 1973, à peu près aucune mesure n'avait été prise pour resserrer le contrôle interne et encore une fois le Bureau de l'Auditeur général était incapable de vérifier l'exactitude des soldes déclarés. Les avances au 31 mars 1973 signalées par le Ministère et consignées dans les Comptes publics étaient les suivantes: Gouvernement des États-Unis \$62,153,000; gouvernement du Royaume-Uni \$6,914,000 et d'autres avances (12 articles), \$506,000.

Les irrégularités comprennent entre autres des avances faites au gouvernement des États-Unis, telles qu'elles figurent dans les comptes auxiliaires tenus pour chaque contrat, s'élevant en tout à \$64,453,000, ce qui dépasse de \$2,300,000 la somme déclarée; des biens pour lesquels \$20,000,000 ont été avancés de 1966 à 1969 et qui ont été livrés en 1969 et en 1970; des factures représentant au total 28.8 millions de dollars et qui étaient retenues à Washington; les factures consignées à Ottawa ne s'élevant en tout qu'à 1 million de dollars, cette avance était donc surestimée de \$19 millions; les montants supplémentaires dus n'ayant été ni payés ni déclarés comme comptes à payer au 31 mars 1973.

Des irrégularités de moindre importance à l'égard du Gouvernement du Royaume-Uni et de fournisseurs autres que le Gouvernement du Royaume-Uni ont également été signalées.

Le Comité a reçu l'assurance que la mise à jour de la comptabilité progressait et qu'il y avait un contrôle des avances et un système de classement plus efficaces.

PARAGRAPHE 90. Contrôle insuffisant des fournitures.

(Voir procès-verbaux et témoignages, fascicule n° 14, 12 décembre 1974)

Dans son rapport de 1973 et dans ses rapports précédents l'Auditeur général a attiré l'attention sur les lacunes des données du système d'approvisionnement et des programmes d'ordinateur des Forces canadiennes. Dans son rapport l'Auditeur général déclare qu'à partir de son étude des fichiers d'ordinateur il a évalué à environ \$597 millions au 31 mars 1973, la valeur globale en stock de 528,000 articles inscrits, ce qui donne une bonne idée de l'étendue des stocks.

L'Auditeur général a aussi rapporté que des stocks de 374,000 articles, évalués à \$300 millions, semblaient être excédentaires aux besoins; environ 50 p. 100 d'entre eux ne laissaient voir pratiquement aucune usure pour les deux dernières années et comprenaient des articles allant de la carabine, calibre 30, au nombre de 73,887, dont le prix de liste était \$6,124,865, au *Divine Service Book*, au nombre de 10,085, dont le prix de liste s'élevait à \$40,340.

Au cours d'une étude d'une durée de 18 mois, récemment terminée, le ministère a identifié 30,000 autres articles démodés qui sont classés surplus en 1973-1974.

Le sous-ministre allègue que le besoin du ministère ne reflète en moyenne qu'une consommation normale pour quatre ans et comprennent certains articles qui ne peuvent être achetés à une date ultérieure à des fins d'urgence ou d'inventaire. Il a mentionné, par exemple, l'avion Tracker porté à l'inventaire vers la fin des années 1950 et nécessitant quelque 16,000 accessoires. Étant donné que l'avion et ses composantes principales ne sont plus disponibles, le ministère doit conserver toutes les pièces de rechange et le système d'approvisionnement nécessaires tant que l'avion sera en usage et le MDN prévoit utiliser l'avion Tracker jusqu'en 1985, soit encore onze ans; pour cette raison, certains articles qui pourraient être considérés comme excédentaires aux besoins normaux de deux à quatre années ne constituent réellement pas des stocks excédentaires.

Le sous-ministre a déclaré également que maintenant que le système fonctionne par ordinateur, le ministère peut obtenir des renseignements suffisants sur les prix et les stocks, et effectuer des vérifications à rebours acceptables par l'Auditeur général.

Le Comité recommande que tous les ministères consultent le bureau de l'Auditeur général à l'avance pour apporter des modifications à leur système afin d'assurer que des vérifications à rebours acceptables et un contrôle interne suffisant y soient incorporés.

PARAGRAPHE 96. Services spéciaux fournis par le ministère de la Défense nationale.

(Voir procès-verbaux et témoignages, fascicule n° 14, 12 décembre 1974)

Le ministère de la Défense nationale est à la disposition de nombreux autres ministères et organismes civils qui lui demandent continuellement de fournir une variété de services spéciaux et l'Auditeur général a souvent mentionné que le ministère n'avait récupéré les coûts de certains de ses services, de sorte que ses crédits étaient affectés à des fins non autorisées par le Parlement.

Cette situation est en partie permise par la Loi sur la Défense nationale, S.R.C.N.-4, qui stipule que les Forces canadiennes peuvent être utilisées pour venir en aide aux organismes civils en cas d'urgence civile, les dépenses encourues étant à la charge de la province qui demande l'aide. La Loi ne traite pas d'autres circonstances spéciales où une aide est fournie à des personnes ou à des organismes, mais une autorisation générale est implicite dans le texte du budget de la Défense nationale, crédit 1, qui autorise le ministère à faire des dépenses recouvrables ou des avances et à dépenser les recettes perçues aux fins des crédits concernant le matériel ou les services.

Le Comité reconnaît la nécessité des services humanitaires rendus par le ministère de la Défense nationale, et qui se reproduiront sans doute dans l'avenir, mais il recommande, lorsque d'autres ministères demanderont des services de nature urgente, que soit établi un registre des demandes de fonds supplémentaires adressées par le ministère au Conseil du Trésor afin que le ministère de la Défense nationale soit payé pour les services spéciaux rendus par les forces armées.

Le Comité recommande que le ministère de la Défense nationale soit remboursé pour les services rendus. Le Comité des affaires extérieures et de la défense nationale a noté, après avoir étudié le Livre blanc, *la Défense dans les années 1970*, qu'un certain nombre des projets réalisés par les forces armées canadiennes étaient de nature commerciale ou presque, telles que des enquêtes aériennes et la construction d'aéroports et de ponts, et le Comité insérer la déclaration suivante: «L'appui accordé par le ministère de la Défense à des projets de développement national se fera suivant une formule de recouvrement des fonds.»

Des services de nature spéciale doivent être fournis par les forces armées, le Comité recommande que les coûts en soient imputés à ceux qui en font la demande.

Le Comité ayant terminé son étude des rapports de l'Auditeur général de 1972 et 1973 est en mesure de faire rapport de ses recommandations à la Chambre des communes.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages s'y rapportant (*fascicules n° 2 à 16 inclusivement, première session, trentième législature*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 46 aux Journaux.*)

M. Blaker, du Comité permanent des privilèges et élections, présente le quatrième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Le Comité a étudié son Ordre de renvoi du jeudi 19 décembre 1974, dont voici le texte:

«Il est ordonné,—Que l'accusation de l'honorable député de Témiscamingue, soit que des députés ont soudoyé des journalistes de la Galerie parlementaire, soit déferée au Comité permanent des privilèges et élections.»

Le Comité s'est réuni quatre fois et a entendu les témoins suivants:

M. J. P. Joseph Maingot, légiste et conseiller parlementaire.

M. Roch La Salle, député.

Le Comité fait le rapport qui suit:

1. Le Comité a invité l'honorable député de Témiscamingue à se présenter devant lui. L'honorable député de Témiscamingue a répondu par lettre, à la satisfaction du Comité, que les remarques qui lui sont attribuées et qui pouvaient mettre en cause les privilèges de la Chambre ou de ses membres devaient être prises à la légère et ne visaient nullement à violer les privilèges de la Chambre ou de ses membres.

2. Même si le président a invité, à deux reprises, les députés, les journalistes et le grand public qui désiraient

témoigner à entrer en contact avec le Comité, ses membres ou son président, le Comité constate qu'aucune autre personne n'a manifesté le désir de témoigner devant le Comité. Il lui faut donc conclure qu'il n'existe aucune preuve à l'appui des allégations qui ont été faites.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages s'y rapportant (*fascicules n° 6, 7, 8 et 12*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 47 aux Journaux*)

M. Boulanger, du Comité permanent des affaires des anciens combattants, présente le cinquième rapport du Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du lundi 3 mars 1975, votre Comité a étudié les crédits sous la rubrique Affaires des anciens combattants du Budget supplémentaire (D) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1975 et en fait rapport.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages s'y rapportant (*fascicule n° 8*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 48 aux Journaux*)

M. Gillespie, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, d'une déclaration, faite le 6 mars 1975, à l'occasion de la présentation en Chambre de cinq rapports de la Commission du textile et du vêtement. (Document parlementaire n° 301-4/28).

M. Gillespie dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, du rapport de la Commission du textile et du vêtement, en date du 6 février 1975, concernant les tissus larges de filaments de nylon, les tissus larges de filaments de polyester, les tricots doubles et les tricots sur métier chaîne. (Document parlementaire n° 301-4/29).

M. Gillespie dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, du rapport de la Commission du textile et du vêtement, en date du 14 février 1975, sur une enquête relative aux tissus de mélanges de polyester et de coton. (Document parlementaire n° 301-4/30).

M. Gillespie dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, du rapport de la Commission du textile et du vêtement, en date du 14 février 1975, sur une enquête relative aux tissus de laine peignée. (Document parlementaire n° 301-4/31).

M. Gillespie dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, du rapport de la Commission du textile et du vêtement, en date du 22 janvier 1975, sur une enquête concernant les draps et les taies d'oreillers. (Document parlementaire n° 301-4/32).

M. Gillespie dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, du rapport de la Commission du textile et du vêtement, en date du 14 février 1975, sur une enquête relative aux filés de filament de polyester. (Document parlementaire n° 301-4/33).

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Whelan, appuyé par M. Lang,—Que le Bill C-50, Loi modifiant la Loi sur la stabilisation des prix agricoles, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de l'agriculture.

Le débat se poursuit;

(A cinq heures de l'après-midi, appel des affaires émanant des députés, suivant les dispositions du paragraphe (4) de l'article 15 du Règlement).

(Avis de motions (documents))

M. Forrestall, appuyé par M. McKinley, propose,—Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toutes les études, notes, déclarations de principe, mémoires, et autres, ayant trait aux besoins de la marine marchande du Canada relativement à la formule proposée pour le commerce maritime des importations et exportations, tarifé par une conférence, à savoir le nombre de navires nécessaires, la capacité des chantiers navals canadiens, le nombre de matelots nécessaires, les possibilités des bureaux d'études auxiliaires des chantiers navals, et ainsi de suite, au cas où le Canada ratifierait le Code d'éthique régissant les conférences des lignes maritimes de transport. (Avis de motion portant production de documents n° 22).

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires émanant des députés est expirée.

Le débat reprend sur la motion de M. Whelan, appuyé par M. Lang,—Que le Bill C-50, Loi modifiant la Loi sur la stabilisation des prix agricoles, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de l'agriculture.

Le débat se poursuit;

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 40 du Règlement.

Après débat, cette motion est réputée agréée.

Modification de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

MM. McCain, Ellis et Roy (Laval) en remplacement de MM. Ritchie, MacKay et Lajoie sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

MM. Jones, Stollery et Young en remplacement de MM. Baker (Gander-Twilligate), Roberts et Gauthier (Ottawa-Vanier) sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

M. Whittaker en remplacement de M. Oberle sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

M. Lee en remplacement de M. Abbott sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

MM. Bawden et Lessard en remplacement de MM. Ritchie et Abbott sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

MM. Johnston, Alexander et Scott en remplacement de MM. Jelinek, Ritchie et Brisco sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

M. Cafik en remplacement de M. Martin sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Balfour en remplacement de M. Schumacher sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

MM. Halliday et Roche en remplacement de MM. Epp et Yewchuk sur la liste des membres du Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

M^{me} Holt en remplacement de M. Philbrook sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

M. O'Connell en remplacement de M. Maine sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

MM. Brisco, Reynolds et Loïselle (Saint-Henri) en remplacement de MM. Yewchuk, Johnston et M^{lle} Campbell (South Western Nova) sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

M. Alkenbrack en remplacement de M. Hurlburt sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

M. Francis en remplacement de M. Fox sur la liste des membres du Comité permanent de la procédure et de l'organisation.

M. Ellis en remplacement de M. Hamilton (Swift-Current Maple-Creek) sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

M. McCain en remplacement de M. Hnatyshyn sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

*États et rapports déposés auprès du Greffier
de la Chambre*

Le document suivant, remis au Greffier de la Chambre, est déposé sur la Table, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Gillespie, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) sur les opé-

rations découlant de la Loi sur les licences d'exportation et d'importation, pour l'année civile 1974, conformément à l'article 26 de cette Loi, chapitre E-17, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/137).

A 10 h. 26 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à onze heures du matin, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 91

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE VENDREDI 7 MARS 1975

Onze heures du matin

PRIÈRE

Le Sénat transmet un message à cette Chambre pour l'informer qu'il a adopté le bill suivant, qu'il soumet à son assentiment:

Bill S-10, Loi modifiant la Loi relative aux aliments du bétail.—*M. Whelan.*

M. Macdonald (Rosedae), membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, du Rapport sur l'enrichissement de l'uranium, en date du 3 septembre 1971. (Document parlementaire n° 301-4/64).

L'honorable député d'Okanagan Boundary (M. Whittaker) présente une pétition.

Il est donné lecture de l'ordre portant prise en considération des travaux des subsides.

En conformité des dispositions de l'article 58 du Règlement, M. Murta, appuyé par M. Baker (Grenville-Carleton), propose,—Que la Chambre met en doute l'aptitude du ministère des Transports, à en juger par ses résultats présents et passés, à organiser et exploiter un réseau de transport moderne, sûr, efficace et coordonné qui réponde aux besoins des économies nationales et régionales, du commerce extérieur et du bien-être social du Canada, selon la promesse faite aux Canadiens dans le discours du trône; qu'elle signale les échecs répétés du Ministère à régler provisoirement les problèmes urgents du transport pendant que le Canada attend la réalisation du réseau promis; et qu'elle recommande de faire dès maintenant

une étude approfondie de la structure, de la fonction et de la marche du Ministère.

Après débat, les délibérations relatives à cette motion sont terminées.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée ainsi qu'il suit:

MM. Leblanc (Laurier) et Douglas (Bruce) en remplacement de M^{me} Holt et M. Philbrook sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Ellis en remplacement de M. Balfour sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

M. McCleave en remplacement de M. Schumacher sur la liste des membres du Comité permanent de la procédure et de l'organisation.

MM. Reynolds, Whittaker et Forrestall en remplacement de MM. McKenzie, Ritchie et Dick sur la liste des membres du comité permanent des prévisions budgétaires en général.

A cinq heures de l'après-midi, la Chambre s'ajourne à lundi, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 92

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE LUNDI 10 MARS 1975

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. l'Orateur fait savoir à la Chambre que le greffier de la Chambre a déposé sur la Table le sixième rapport du greffier des pétitions, qui fait connaître qu'il a examiné la pétition ayant trait à la question de l'avortement, présentée par M. George H. Whittaker, et il constate que la pétition est conforme aux exigences du Règlement quant à sa forme.

M. Sharp, au nom de M. Lang, appuyé par M. Drury, dépose, avec la permission de la Chambre, le Bill C-53, Loi modifiant la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies (n° 2), qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Le texte du message et de la recommandation du Gouverneur général, imprimé en conformité des dispositions du paragraphe (2) de l'article 62 du Règlement, au sujet du bill précité se lit ainsi:

Son Excellence le Gouverneur général recommande à la Chambre des communes une mesure modifiant la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies de façon à porter à 25 cents le boisseau, jusqu'à concurrence de \$1,500, le montant maximum du paiement anticipé qu'un producteur peut obtenir pour financer le séchage du grain humide ou gourd et à \$7,500 le montant maximum du paiement anticipé qu'un producteur peut obtenir pour du grain non battu.

Le bill suivant, émanant du Sénat, est lu une première fois et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre:

Bill S-10, Loi modifiant la Loi relative aux aliments du bétail.—*M. Whelan.*

En conformité des dispositions du paragraphe (4) de l'article 39 du Règlement, les six questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, savoir:

N° 57—*M. Cossitt*

1. En ce qui concerne la réponse à la question n° 46 de la deuxième session du 29^e Parlement qui mentionne en partie qu'une somme totale de \$776,040 a été affectée au Programme des initiatives locales en 1972-1973 dans la circonscription de Saskatoon-Humboldt (Saskatchewan), a) quels sont le nom et l'adresse de tous les projets en cause ainsi que le nom et l'adresse de ceux qui ont signé les demandes, b) dans chaque cas, quelle est la description détaillée du projet réel, spécialement les tâches accomplies dans le cadre du projet?

2. Dans chaque cas, quels sont le nom et l'adresse des personnes ou organismes qui ont recommandé au ministère d'une façon ou d'une autre la mise sur pied du projet? (Document parlementaire n° 301-2/57).

N° 363—M. McKenzie

1. En 1973 ou 1974, le ministère de la Défense nationale ou le gouvernement ont-ils fait de la publicité ou lancé des appels d'offres pour l'entretien ou la révision des Boeings 707 de l'armée?

2. Combien d'entreprises ont présenté des soumissions pour faire le travail de révision et, dans chaque cas, quel en est le nom et le coût proposé?

3. a) La Compagnie *World Airlines* d'Oakland (Californie) et, b) la compagnie C.A.E. de Winnipeg ont-elles présenté des soumissions pour effectuer une partie de la révision?

4. a) De quelle révision ou entretien ont besoin les 707, b) faudra-t-il les peindre, en réviser les moteurs et en inspecter le fuselage, c) une même entreprise effectuera-t-elle ces travaux et à quel prix?

5. a) A combien reviendra au ministère de la Défense nationale et aux autres ministères l'outillage et l'équipement de la C.A.E. de Winnipeg pour effectuer cette révision, b) quel est le coût par ministère?

6. a) Qui paie les frais de formation des employés de la C.A.E. à l'usine Boeing de Seattle ou d'ailleurs, b) combien d'employés de la C.A.E. seront formés?

7. a) Coûtera-t-il plus cher de faire réviser les 707 par la C.A.E. à Winnipeg plutôt qu'à la *World Airlines* ou ailleurs et, dans l'affirmative, combien, b) quel est le détail des frais pour chacune des entreprises?

8. Dans quel hangar les 707 seront-ils révisés si la C.A.E. obtient le contrat et, s'il s'agit d'un hangar de l'armée ou du gouvernement, combien de temps la C.A.E. pourra-t-elle l'utiliser?

9. Faudra-t-il modifier un hangar de Winnipeg pour y abriter les 707 et, dans l'affirmative, a) qui acquittera les frais de la transformation, b) quel en sera le coût?

10. Si le contrat de révision des 707 est accordé à la C.A.E., le ministère de la Défense nationale ou le gouvernement s'arrangeront-ils pour que d'autres avions à réaction soient par la suite révisés par la C.A.E. à la fin du contrat? (Document parlementaire n° 301-2/363).

N° 759—M. Diefenbaker

1. Combien de condamnations ont été prononcées depuis 1969 par le délit d'enlèvement?

2. Sans nommer les condamnés, quelle peine a été infligée dans chacun des cas et, s'il y a eu libération conditionnelle, combien de temps chacun d'eux a-t-il passé en prison avant d'être libéré sur parole? (Document parlementaire n° 301-2/759).

N° 766—M. Diefenbaker

1. Combien de déclarations de culpabilité pour viol ont été rendues par des jurys chaque année depuis 1965?

2. Sans identifier les condamnés, quelle était la peine infligée dans chaque cas?

3. Combien de ces condamnés ont été libérés sous condition après avoir purgé une peine a) de moins d'un an, b) d'un an à deux ans, c) de deux à trois ans? (Document parlementaire n° 301-2/766).

N° 985—M. Nystrom

1. Combien de temps et à quel titre M. Roderick, M. Bryden a-t-il été à l'emploi du gouvernement en tant que a) adjoint ou membre du personnel du ministre responsable de la Commission canadienne du blé, l'honorable Otto Lang, b) membre de l'Agence des grains ou de son personnel, c) titulaire d'un autre poste?

2. Quant à la subvention du gouvernement destinée à compenser ou à assumer les frais de l'étude de faisabilité effectuée en vue de la construction d'un élévateur terminal intérieur à Weyburn, a) a-t-elle été versée et, dans l'affirmative, (i) à qui (ii) à combien s'élevait-elle, b) qui a effectué l'étude et combien a-t-elle coûté, c) un exemplaire de l'étude a-t-il été mis à la disposition du gouvernement et, dans l'affirmative, sera-t-il déposé?

3. a) M. Bryden est-il propriétaire de la société *Bryden Ltd.*, qui a été chargée de l'étude de rentabilité en vue de la construction de l'élévateur terminal à Weyburn (Sask.) b) M. Bryden est-il copropriétaire ou associé de la société *Techtrol Ltd.* qui cherche à obtenir le contrat de construction de l'élévateur?

4. Quels contrats et versements ont été consentis par le gouvernement ou toute agence gouvernementale à la société *Bryden Ltd.*?

5. M. Bryden a-t-il présenté une demande au ministère de l'Expansion économique régionale en vue d'obtenir un prêt ou une garantie d'emprunt au nom de la société chargée de l'étude de rentabilité ou de la construction de l'élévateur terminal à Weyburn et, dans l'affirmative, quand cette demande a-t-elle été faite et en quoi consistait-elle? (Document parlementaire n° 301-2/985).

N° 1040—M. Cossitt

1. Certains projets du Programme des initiatives locales pour l'année 1971-1972 ont-ils fait l'objet d'enquête de la Gendarmerie royale du Canada?

2. Quel est le nom des projets qui ont fait l'objet d'une enquête et quels sont, dans chaque cas, a) l'adresse du lieu d'exécution du projet, b) les noms figurant sur la demande de subvention, c) la circonscription dans laquelle il a été exécuté, d) les détails complets sur la nature du projet, e) le montant des subventions accordées, f) le nom des personnes ayant recommandé d'autoriser le projet, g) les raisons de l'enquête, h) ses résultats, i) le nom du responsable ou des personnes qui ont ordonné ou demandé l'enquête, j) les dates auxquelles elle a été effectuée? (Document parlementaire n° 301-2/1040).

M. Reid, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse aux ordres susdits.

Il est donné lecture de l'ordre portant prise en considération des travaux des subsides.

En conformité des dispositions de l'article 58 du Règlement, M. Mazankowski, appuyé par M. Muir propose,— Que la Chambre condamne le fait que le gouvernement n'a pas présenté une politique coordonnée en matière de transport.

Après débat, à 9 h. 45 du soir, M. l'Orateur interrompt les délibérations suivant les dispositions du paragraphe (9) de l'article 58 du Règlement.

Cette motion, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:

(Vote n° 20)

POUR
Messieurs

Alexander	Gillies	McCain
Alkenbrack	Halliday	McGrath
Allard	Hamilton	McKenzie
Baker	(Qu'Appelle-Moose Mountain)	McKinley
(Grenville-Carleton)	Hamilton	McKinnon
Baldwin	(Swift Current-Maple Creek)	Mitges
Balfour	Hnatyshyn	Muir
Beatty	Howie	Munro
Brewin	Huntington	(Esquimalt-Saanich)
Brisco	Jarvis	Murta
Broadbent	Johnston	Neil
Cadieu	Jones	Nowlan
Caouette	Kempling	Nystrom
(Villeneuve)	Knowles	Orlikow
Carter	(Winnipeg-Nord-Centre)	O'Sullivan
Clark	Knowles	Paproski
(Rocky Mountain)	(Norfolk-Haldimand)	Patterson
Clarke	Korchinski	Peters
(Vancouver Quadra)	Lambert	Reynolds
Cossitt	(Edmonton-Ouest)	Ritchie
Crouse	La Salle	Roche
Darling	Leggatt	Rynard
Dick	MacDonald	Saltsman
Dinsdale	(Egmont)	Schellenberger
Douglas	MacDonald (M ^{lle})	Smith
(Nanaimo-Cowichan-Les Îles)	(Kingston et les Îles)	(Churchill)
Ellis	MacLean	Stanfield
Elzinga	Malone	Stevens
Epp	Marshall	Symes
Fairweather	Masniuk	Towers
Frazer	Mazankowski	Wagner
Friesen		Whiteway
Gauthier		Whittaker
(Roberval)		Wise
		Woolliams
		Yewchuk-86

CONTRE
Messieurs

Allmand	Dupont	Lefebvre
Anderson	Dupras	Lessard
Andras	Duquet	Loiselle
(Port Arthur)	Ethier	(Chambly)
Andres	Fleming	Loiselle
(Lincoln)	Flynn	(Saint-Henri)
Basford	Foster	Lumley
Blaker	Fox	MacGuigan
Blouin	Francis	Mackasey
Boulanger	Gauthier	Marceau
Breau	(Ottawa-Vanier)	Marchand
Buchanan	Gendron	(Langelier)
Caccia	Goyer	Marchand
Cafik	Gray	(Kamloops-Cariboo)
Campagnolo (M ^{me})	Guay	McIsaac
Campbell (M ^{lle})	(Saint-Boniface)	McRae
(South Western Nova)	Guay	Milne
Campbell	(Lévis)	Morin (M ^{me})
(LaSalle-Énard-Côte Saint-Paul)	Guilbault	Nicholson (M ^{lle})
Caron	Haidasz	O'Connell
Chrétien	Herbert	Olivier
Clermont	Holt (M ^{me})	Ouellet
Collenette	Hopkins	Parent
Comtois	Isabelle	Pearsall
Condon	Jamieson	Pelletier
Corbin	Joyal	(Hochelega)
Côté	Kaplan	Pelletier
Cullen	Lachance	(Sherbrooke)
Cyr	Lajoie	Penner
Danson	Lalonde	Philbrook
Daudlin	Landers	Pinard
De Bané	Lang	Portelance
Demers	Langlois	Poulin
Douglas	Laniel	Prud'homme
(Bruce)	Lapointe	Railton
Drury	Leblanc	Raines
Dubé	(Laurier)	Reid
	Lee	Richardson

Messieurs

Rompkey	Stanbury	Turner
Rooney	Stewart	(Ottawa-Carleton)
Roy	(Cochrane)	Watson
(Timmins)	Tessier	Whelan
Roy	Trudel	Yanakis
(Laval)	Turner	Young-113
Sharp	(London-Est)	

Le Sénat transmet un message à cette Chambre pour l'informer qu'il a adopté, sans amendement, les bills suivants:

Bill C-228, Loi concernant la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales;

Bill C-229, Loi concernant la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales;

Bill C-365, Loi concernant la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales.

Modification de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Philbrook en remplacement de M^{me} Holt sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

MM. Baker (Gander-Twillingate), Gauthier (Ottawa-Vanier) et Roberts en remplacement de MM. Jones, Young et Stollery sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

M. Anderson en remplacement de M. Lee sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

M. Abbott en remplacement de M. Lessard sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

M. Abbott en remplacement de M. Lee sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

MM. Lajoie, Collenette et Rodriguez en remplacement de MM. Roy (Laval), Turner (London-Est) et Benjamin sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

M. Nowlan en remplacement de M. Munro (Esquimalt-Saanich) sur la liste des membres du Comité permanent de la procédure et de l'organisation.

MM. Munro (Esquimalt-Saanich) et Fairweather en remplacement de MM. Hamilton (Swift Current-Maple Creek) et Neil sur la liste des membres du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

MM. MacKay et Howie en remplacement de MM. Hargrave et Coates sur la liste des membres du Comité permanent de l'expansion économique régionale.

MM. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain) et Hnatyshyn en remplacement de MM. Ellis et Alkenbrack sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

MM. Yewchuk et Clarke (Vancouver Quadra) en remplacement de MM. Scott et Reynolds sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

M. Munro (Esquimalt-Saanich) en remplacement de M. McCleave sur la liste des membres du Comité permanent de la procédure et de l'organisation.

M. MacDonald (Egmont) en remplacement de M. Howie sur la liste des membres du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

MM. Epp et Yewchuk en remplacement de MM. Halliday et Roche sur la liste des membres du Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

M. Darling en remplacement de M. MacKay sur la liste des membres du Comité permanent de l'expansion économique régionale.

M. Ethier en remplacement de M^{lle} Campbell (South Western Nova) sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

M. Orlikow en remplacement de M. Gilbert sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

MM. Brisco et Clark (Rocky Mountain) en remplacement de MM. Munro (Esquimalt-Saanich) et Reynolds sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

MM. Dick et Ritchie en remplacement de MM. Forrestall et Stevens sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

MM. Marceau, Herbert et Langlois en remplacement de MM. Baker (Gander-Twillingate), MacFarlane et Olivier sur la liste des membres du Comité permanent de la procédure et de l'organisation.

*États et rapports déposés auprès du Greffier
de la Chambre*

Le document suivant, remis au Greffier de la Chambre, est déposé sur la Table, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Jamieson, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) du ministère de l'Expansion économique régionale, pour l'année financière terminée le 31 mars 1974, conformément à l'article 22 de la Loi sur le ministère de l'Expansion économique régionale, chapitre R-4, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/28).

A 10 h. 14 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 93

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MARDI 11 MARS 1975

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Guilbault, du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts, présente le premier rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du vendredi 7 février 1975, votre Comité a étudié le Bill C-33, Loi concernant l'exportation en provenance du Canada de biens culturels et l'importation à destination du Canada de biens culturels exportés illégalement et a convenu d'en faire rapport avec les modifications suivantes:

Article 3

Retrancher la ligne 32 à la page 3 et la remplacer par ce qui suit:

«marchande au Canada dépasse cinq cents»

Article 11

Retrancher la ligne 27 à la page 7 et la remplacer par ce qui suit:

«en application de l'alinéa 33d) et compris»

Article 23

Retrancher les lignes 17 à 22 à la page 12 et les remplacer par ce qui suit:

«(6) Après la fixation d'un délai conformément à l'alinéa (5)a), la Commission d'examen en donne par écrit avis à la personne qui a demandé la licence et au Ministre, avec les motifs qui l'ont poussée à décider que l'objet répond à tous les critères énoncés au paragraphe (3).

(7) Le Ministre, sur réception de l'avis prévu au paragraphe (6), informe de l'existence du délai et de l'objet visé les établissements et administrations, sis au Canada, qu'il estime à propos.»

Article 26

Retrancher les lignes 9 à 13 à la page 14 et les remplacer par ce qui suit:

«écrit la Commission d'examen de déterminer la conformité de l'objet aux critères énoncés aux alinéas 23(3)b) et c).»

Article 27

Retrancher les lignes 33 et 34 à la page 14 et les remplacer par ce qui suit:

« graphe 26(1) aux critères énoncés aux alinéas 23(3) b) et c), la Commission »

Article 33

Retrancher les lignes 24 à 28 à la page 19 et les remplacer par ce qui suit:

« c) fixer les fins et la durée limite pour »

Retrancher la ligne 31 à la page 19 et la remplacer par ce qui suit:

« d) définir les catégories de manuscrits, de »

Article 42

Retrancher la ligne 8 à la page 22 dans la version anglaise et la remplacer par ce qui suit:

« (b) a person, as shipper, consignor or consignee, shipped or sent an object »

Article 48

Retrancher les lignes 6 et 7 à la page 24 et les remplacer par ce qui suit:

« aux critères énoncés aux alinéas 23(3) b) et c) de la Loi sur l'exportation »

Article 50

Retrancher les lignes 5 et 6 à la page 25 et les remplacer par ce qui suit:

« la conformité aux critères énoncés aux alinéas 23(3) b) et c) de la Loi sur »

Votre Comité a ordonné la réimpression du Bill C-33, tel que modifié, pour l'usage de la Chambre des communes, à l'étape du rapport.

Un exemplaire des procès-verbaux et des témoignages relatifs à ce Bill (*fascicules n^{os} 3 à 8 inclusivement*) est déposé.

(Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n^o 49 aux Journaux)

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Whelan, appuyé par M. Lang,—Que le Bill C-50, Loi modifiant la Loi sur la stabilisation des prix agricoles, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de l'agriculture.

Le débat se poursuit:

Du consentement unanime, la Chambre revient à l'appel des *Motions*.

Sur motion de M. Lefebvre, appuyé par M. McKinley, il est ordonné,—Que les membres devant représenter la Chambre des communes au sein du Comité mixte spécial sur la politique de l'immigration soient: Messieurs Alexander, Beaudoin, mademoiselle Bégin, messieurs Brewin, Daudlin, Epp, Friesen, Guay (Saint-Boniface), La Salle, Lee, MacDonald (Egmont), mademoiselle Nicholson, messieurs O'Connell, Prud'homme et Rompkey; et

Qu'un message soit envoyé au Sénat pour en informer Leurs Honneurs.

(A cinq heures de l'après-midi, appel des affaires émanant des députés, suivant les dispositions du paragraphe (4) de l'article 15 du Règlement).

(Bills publics)

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales du Bill C-227, Loi modifiant la Loi nationale sur l'habitation.

M. Carter, appuyé par M. Paproski, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

Et un rappel au Règlement ayant été soulevé quant à l'acceptabilité de ce bill, M. l'Orateur réserve sa décision.

Il s'élève un débat sur la motion proposée et l'heure réservée aux affaires émanant des députés est expirée.

Le débat reprend sur la motion de M. Whelan, appuyé par M. Lang,—Que le Bill C-50, Loi modifiant la Loi sur la stabilisation des prix agricoles, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de l'agriculture.

Le débat se poursuit;

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion « Que la Chambre s'ajourne maintenant » est réputée présentée en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 40 du Règlement.

Après débat, cette motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M^{lle} Campbell (South Western Nova) en remplacement de M. Ethier sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

MM. Baker (Gander-Twillingate), MacFarlane et Olivier en remplacement de MM. Marceau, Herbert et Langlois sur la liste des membres du Comité permanent de la procédure et de l'organisation.

MM. Lachance et Loisel (Chambly) en remplacement de MM. Blais et Robinson sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. Stevens en remplacement de M. Huntington sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. Stewart (Cochrane) en remplacement de M. Marceau sur la liste des membres du Comité permanent de l'expansion économique régionale.

M^{me} Holt en remplacement de M. Béchard sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. Roche en remplacement de M. Wenman sur la liste des membres du Comité des affaires extérieures et de la défense nationale.

MM. Roy (Laval), Caron, M^{lle} Campbell (South Western Nova) et M. McGrath en remplacement de MM. De Bané, Loisel (Saint-Henri), Fleming et McCain sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

MM. Hamilton (Swift Current-Maple Creek) et Whitaker en remplacement de MM. Masniuk et Schumacher sur la liste des membres du Comité permanent des affaires des anciens combattants.

MM. Young, Watson et Jones en remplacement de MM. Roberts, Gauthier (Ottawa-Vanier) et Baker (Gander-Twillingate) sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

MM. Reynolds et McKenzie en remplacement de MM. Yewchuk et Clarke (Vancouver Quadra) sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

M. McKenzie en remplacement de M. Bawden sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

MM. Baker (Gander-Twillingate), Roberts et Gauthier (Ottawa-Vanier) en remplacement de MM. Jones, Young et Watson sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

MM. Blais et Robinson en remplacement de MM. Lachance et Loisel (Chambly) sur la liste des membres

du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. Béchard en remplacement de M^{me} Holt sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. Marceau en remplacement de M. Stewart (Cochrane) sur la liste des membres du Comité permanent de l'expansion économique régionale.

MM. Loisel (Saint-Henri) et Fleming en remplacement de M. Caron et M^{lle} Campbell (South Western Nova) sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

M. Halliday et Caccia en remplacement de M. Yewchuk et M^{me} Appolloni sur la liste des membres du Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

M. Brisco en remplacement de M. Andre (Calgary-Centre) sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

M. MacKay en remplacement de M. McCleave sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

M. Gilbert en remplacement de M. Orlikow sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

MM. Duquet, Stevens, M^{me} Holt, MM. Côté et Comtois en remplacement de MM. Clermont, Hees, Leblanc (Laurier), Abott et Cafik sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Francis en remplacement de M. Marceau sur la liste des membres du Comité permanent de l'expansion économique régionale.

*États et rapports déposés auprès du Greffier
de la Chambre*

Le document suivant, remis au Greffier de la Chambre, est déposé sur la Table, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Jamieson, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) sur l'application de la Loi sur les subventions au développement régional pour le mois de décembre 1974, conformément à l'article 16 de cette Loi, chapitre R-3, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/332).

A 10 h. 30 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 94

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MERCREDI 12 MARS 1975

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

En conformité des dispositions du paragraphe (4) de l'article 39 du Règlement, les sept questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, savoir:

N° 40—*M. Coates*

1. Entre le 8 mai et le 8 juillet 1974, à combien de reprises les ministres du Cabinet ou le Premier ministre ont-ils utilisé des avions des Forces armées, des ministères ou des organismes gouvernementaux?

2. Dans chaque cas, a) quelle en est la date précise, b) le nom du ministre quand ce n'est pas le Premier ministre, c) le point de départ, d) la destination, e) les escales, s'il y a lieu, f) la liste des passagers?

3. Le gouvernement a-t-il été remboursé et, dans l'affirmative, a) dans quels cas précis, b) quel est le montant du remboursement au Trésor fédéral, c) qui a fixé le remboursement? (Document parlementaire n° 301-2/40).

N° 317—*M. Orlikow*

1. Combien d'agents d'information et du personnel de soutien étaient employés, dans chaque ministère, le 1^{er} janvier 1973 et le 1^{er} janvier 1974, selon la classification des emplois (personnel de soutien, stagiaire, IS 1 à 6) et l'échelle des traitements?

2. Combien de postes d'agents d'information étaient innocués, dans chaque ministère, le 1^{er} janvier 1973 et le

1^{er} janvier 1974, selon la classification des emplois et l'échelle des traitements?

3. Quelles étaient, dans chaque ministère, les fonctions et les attributions de chaque agent d'information le 1^{er} janvier 1974?

4. Quel est, dans chaque ministère, le montant d'argent total prévu pour les services d'information, en 1974-1975, y compris les traitements et les salaires? (Document parlementaire n° 301-2/317).

N° 397—*M. MacKay*

1. Depuis l'année financière 1968 jusqu'à présent, a) combien d'experts-conseils le ministère des Finances a-t-il engagés, b) quels étaient leur mandat et la durée de leur contrat de travail, c) quels honoraires ont-ils reçus, d) quel était leur nom?

2. Quels sont le nom, le poste, le traitement et le nombre des fonctionnaires du ministère des Finances qui assumaient des fonctions semblables à celles des experts-conseils de l'extérieur engagés par le gouvernement? (Document parlementaire n° 301-2/397).

N° 609—*M. Cossitt*

1. Quelle somme d'argent a été affectée au Programme des initiatives locales en 1973-1974 dans la circonscription de Mount Royal (Québec), a) quels sont le nom et l'a-

dresse de tous les projets en cause ainsi que le nom et l'adresse de ceux qui ont signé les demandes, b) dans chaque cas, quelle est la description détaillée du projet réel, spécialement les tâches accomplies dans le cadre du projet?

2. Dans chaque cas, quels sont le nom et l'adresse des personnes ou organismes qui ont recommandé au Ministère la mise sur pied du projet? (Document parlementaire n° 301-2/609).

N° 1083—*M. Cossitt*

1. Au sujet des renseignements contenus à la page 18 des procès-verbaux et témoignages du Comité permanent des comptes publics du 21 novembre 1974 à l'effet que l'honorable Stanley Haidasz, ancien ministre d'État (Multiculturalisme), serait intervenu sans relâche en faveur d'un octroi pour un centre culturel à Toronto, en vertu du Programme des initiatives locales, a) quel était le numéro du projet du PIL, b) quels étaient le nom et l'adresse de tous ceux qui ont (i) signé (ii) recommandé l'adoption de la demande, c) quelle était la description complète du projet, d) quel a été le montant d'argent octroyé, e) à quelles dates ces paiements ont-ils été faits?

2. Le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration veut-il rendre publics tous les documents du dossier relatif à ce projet et ceux y afférents?

3. a) Quand le projet a-t-il d'abord été rejeté, b) de quelle façon ne répondrait-il pas aux critères du Programme des initiatives locales, c) quels sont l'identité et le titre des personnes ayant pris part au premier refus?

4. a) Au sujet de la déclaration figurant à la section 7, page 101, du Rapport de l'Auditeur général pour 1973 voulant que le projet a été approuvé pour un montant de \$100,000, le 4 janvier 1973, «après de multiples interventions pour le compte du promoteur», le ministre peut-il rendre publiques des copies de ces interventions et des réponses à celles-ci, b) quelles sont toutes les raisons pour lesquelles le ministre a ordonné l'adoption de ce projet après qu'il ait été d'abord rejeté, c) le ministre fera-t-il un rapport de toutes les considérations politiques qui sont entrées en ligne de compte? (Document parlementaire n° 301-2/1083).

*N° 1530—*M. Munro* (Esquimalt-Saanich)

1. Dispose-t-on d'équipement pour nettoyer les déversements de pétrole dans la région a) du détroit du Juan de Fuca, au sud et à l'est de l'île de Vancouver, b) sur la côte ouest de l'île de Vancouver, c) dans la région de l'archipel de la Reine-Charlotte, d) dans la région de Prince-Rupert et, dans chaque cas (i) combien y a-t-il d'aspirateurs (ii) combien y a-t-il d'absorbant «Graboil» (iii) qu'y a-t-il comme équipement connexe tels que des estacades flottantes (iv) où cet équipement est-il entreposé?

2. Si le ministère de l'Environnement ou des Transports ne dispose pas de cet équipement, quels arrangements sont prévus pour répondre d'urgence à un quelconque déversement de pétrole? (Document parlementaire n° 301-2/1530).

N° 1550—*M. Knowles* (Winnipeg-Nord-Centre)

1. De 1959 à 1974 inclusivement, a) combien de membres des Forces armées canadiennes, par année, ont commencé à toucher des prestations de retraite en vertu de la Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes, b) combien de veuves, par année, ont commencé à toucher des prestations en vertu de cette même Loi?

2. De 1959 à 1974 inclusivement, a) combien de membres des Forces armées canadiennes, par année, b) combien de veuves de membres des Forces armées canadiennes, par année, ont cessé de toucher des prestations en vertu de la Loi sur la pension de retraite des Forces armées par suite du décès du prestataire?

3. De 1946 à 1974 inclusivement, combien de membres du personnel des Forces armées ont participé au régime de pensions ou au compte des annuités aux termes de l'ancienne partie V ou aux termes de la présente Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes? (Document parlementaire n° 301-2/1550).

M. Reid, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse aux ordres susdits.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics du Bill C-8, Loi créant une société nationale des pétroles.

M. Macdonald (Rosedale), appuyé par M. Turner (Ottawa-Carleton), propose,—Que ce bill soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

Il s'élève un débat;

Le Sénat transmet un message à la Chambre pour l'informer qu'il a adopté, sans amendement, le Bill C-51, Loi augmentant la représentation des territoires du Nord-Ouest à la Chambre des communes et établissant une commission chargée de reviser les limites de leurs circonscriptions électorales.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Gillies en remplacement de M. Woolliams sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

M. Rodriguez en remplacement de M. Hogan sur la liste des membres du Comité permanent de l'expansion économique régionale.

MM. Lachance, Loiselle (Chambly), O'Sullivan, Halliday, Patterson, Dick et McCleave en remplacement de MM. Blais, Robinson, Towers, Huntington, Woolliams, Ritchie et Fairweather sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

MM. Clermont et Abbott en remplacement de MM. Duquet et Côté sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M^{me} Appolloni en remplacement de M. Caccia sur la liste des membres du Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

MM. Clark (Rocky Mountain) et McCleave en remplacement de MM. Wagner et MacKay sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

MM. Pinard et Marshall en remplacement de MM. Francis et Muir sur la liste des membres du Comité permanent de l'expansion économique régionale.

M. Hees en remplacement de M. Whittaker sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. Alkenbrack en remplacement de M. O'Sullivan sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

*États et rapports déposés auprès du Greffier
de la Chambre*

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Sharp, membre du Conseil privé de la Reine,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 30 octobre 1974, demandant copie des nouveaux modèles de couver-

ture de passeport.—(*Avis de motion portant production de documents n° 5*). (Document parlementaire n° 301-3/5).

Par M. Sharp,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 23 octobre 1974, demandant copie de toute la correspondance et de tous les télégrammes échangés entre le ministre des Affaires des anciens combattants et les organisations nationales d'anciens combattants, ainsi que de tous les procès-verbaux des réunions qu'ils ont tenues au sujet du rapport du Comité d'étude sur le taux de base des pensions pour les années 1972, 1973 et 1974.—(*Avis de motion portant production de documents n° 6*). (Document parlementaire n° 301-3/6).

Par M. Sharp,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 5 mars 1975, (Question n° 46), demandant: 1. Combien d'employés de sociétés de la Couronne, de la Fonction publique et de commissions fédérales se sont inscrits à des cours de langue, donnés par la Fonction publique ou appuyés financièrement par le contribuable, au cours de chacune des années financières depuis l'adoption de la Loi sur les langues officielles?

2. Combien a) ont suivi des cours d'anglais, b) de français, au cours de chacune de ces années financières?

3. Combien a) ont réussi, b) ont échoué à l'examen, (i) d'anglais (ii) de français?

4. Combien d'élèves reçus ont eu droit à la prime spéciale d'encouragement au bilinguisme? (Document parlementaire n° 301-2/46A).

A six heures du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 95

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE JEUDI 13 MARS 1975

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Pelletier (Sherbrooke), du Comité permanent de l'expansion économique régionale, présente le premier rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du lundi 3 mars 1975, votre Comité a étudié les crédits sous la rubrique expansion économique régionale du Budget supplémentaire (D) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1975 et en fait rapport.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages s'y rapportant (*fascicules n° 1 et 2*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 50 aux Journaux*)

M. Olivier, au nom de M. Stollery, du Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration, présente le deuxième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du lundi 3 mars 1975, votre Comité a étudié le crédit sous la rubrique Travail et les crédits sous la rubrique Main-d'œuvre et

Immigration du Budget supplémentaire (D) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1975 et en fait rapport.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages s'y rapportant (*fascicules n° 5, 6 et 7*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 51 aux Journaux*)

M. Kaplan, appuyé par M. Langlois, dépose, avec la permission de la Chambre, le Bill C-382, Loi modifiant la Déclaration canadienne des droits, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Il est donné lecture de l'ordre portant prise en considération des travaux des subsides.

En conformité des dispositions de l'article 58 du Règlement, M. Broadbent, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), propose,—Que la Chambre presse le gouvernement de présenter, d'ici deux semaines, un nouveau

budget pour remédier à la situation de plus en plus précaire de l'économie canadienne et, en particulier, pour combattre l'aggravation du chômage, la pénurie de logements et le fléau de la pauvreté.

Il s'élève un débat;

Le Sénat transmet un message à la Chambre pour l'informer qu'il a adopté, sans amendement, le Bill C-49, Loi modifiant le droit fiscal.

M. l'Orateur communique à la Chambre la lettre que voici:

RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL
OTTAWA

le 13 mars 1975

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable Wishart F. Spence, O.B.E., Juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de Député du Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat aujourd'hui, le 13 mars, à 5h45 de l'après-midi, afin de donner la sanction royale à des projets de loi.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Secrétaire administratif du Gouverneur général,
ANDRÉ GARNEAU

L'honorable
Le Président de la Chambre des communes

Un message est reçu de l'honorable Wishart F. Spence, O.B.E., juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de député de Son Excellence le Gouverneur général, qui exprime le désir que la Chambre se rende immédiatement dans la salle des séances du Sénat.

En conséquence M. l'Orateur, accompagné de la Chambre, se rend au Sénat.

Au retour,

M. l'Orateur fait savoir que, lorsque la Chambre s'est rendue auprès de l'honorable député de Son Excellence le Gouverneur général, dans la salle des séances du Sénat, Son Honneur a bien voulu donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants:

Bill C-49, Loi modifiant le droit fiscal.—Chapitre n° 26.

Bill S-6, Loi modifiant la Loi sur la Commission canadienne du blé.—Chapitre n° 27.

Bill C-51, Loi augmentant la représentation des territoires du Nord-Ouest à la Chambre des communes et établissant une commission chargée de reviser les limites de leurs circonscriptions électorales.—Chapitre n° 28.

Bill C-228, Loi concernant la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales.—Chapitre n° 29.

Bill C-229, Loi concernant la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales.—Chapitre n° 30.

Bill C-365, Loi concernant la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales.—Chapitre n° 31.

Le débat reprend sur la motion de M. Broadbent, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre),—Que la Chambre presse le gouvernement de présenter, d'ici deux semaines, un nouveau budget pour remédier à la situation de plus en plus précaire de l'économie canadienne et, en particulier, pour combattre l'aggravation du chômage, la pénurie de logements et le fléau de la pauvreté.

Après plus ample débat, les délibérations relatives à cette motion sont terminées.

Le Sénat transmet un message informant cette Chambre que les sénateurs dont les noms suivent ont été nommés pour agir au nom du Sénat au sein du Comité mixte spécial sur la politique de l'immigration, savoir: les honorables sénateurs Benidickson, Côté, Fergusson, Heath, Quart, Riel, Stanbury et Yuzyk; et

Que le Comité soit autorisé à siéger durant les séances et les ajournements du Sénat.

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 40 du Règlement.

Après débat, cette motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Carter en remplacement de M. Whittaker sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

MM. Korchinski, Schellenberger et Dinsdale en remplacement de MM. Oberle, Malone et Nielsen sur la liste des membres du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

M. Herbert, M^{me} Holt et M. Bawden en remplacement de MM. Béchar, Côté et Reynolds sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

MM. Caccia, Ritchie et Fraser en remplacement de M^{me} Appolloni, MM. Ellis et Halliday sur la liste des membres du Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

MM. Wise, Neil et Murta en remplacement de MM. Jarvis, Towers et Hargrave sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

MM. Carter, Johnston et M^{me} Holt en remplacement de MM. Alexander, Reynolds et Philbrook sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

MM. Martin, Leblanc (Laurier), Cullen et Alexander en remplacement de MM. Douglas (Bruce), Comtois, M^{me} Holt et M. Lambert (Edmonton-Ouest) sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

MM. Woolliams, Fairweather, Stevens, Towers, Huntington et Ritchie en remplacement de MM. Alkenbrack, Halliday, Dick, McCleave, Patterson et Towers sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. Stewart (Cochrane) en remplacement de M. Rooney sur la liste des membres du Comité permanent de l'expansion économique régionale.

MM. Lambert (Edmonton-Ouest) et Hees en remplacement de MM. Alexander et Whittaker sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Young en remplacement de M. Dionne (Northumberland-Miramichi) sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

M. Philbrook en remplacement de M^{me} Holt sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

MM. Côté et Béchard en remplacement de M^{me} Holt et M. Herbert sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

MM. Munro (Esquimalt-Saanich) et Marshall en remplacement de MM. Clark (Rocky Mountain) et Friesen sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

MM. Nowlan, McGrath, Alexander, McCleave et Dick en remplacement de MM. Fairweather, Hnatyshyn, Ritchie, Stevens et Woolliams sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

MM. Turner (London-Est) et Ritchie en remplacement de MM. Fleming et Schellenberger sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

M. Flynn en remplacement de M. Bussièrès sur la liste des membres du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

M. Langlois en remplacement de M. Pinard sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

*États et rapports déposés auprès du Greffier
de la Chambre*

Le document suivant, remis au Greffier de la Chambre, est déposé sur la Table, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Turner (Ottawa-Carleton), membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) sur l'application de la Loi sur les allocations de retraite des membres du Parlement, pour l'année financière terminée le 31 mars 1974, conformément à l'article 35 de cette Loi, chapitre 25, S.R.C., 1970 (1^{er} supplément). (Document parlementaire n° 301-1/173).

A 10 h. 12 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à onze heures du matin, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 96

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE VENDREDI 14 MARS 1975

Onze heures du matin

PRIÈRE

M. Poulin, du Comité permanent de la justice et des questions juridiques, présente le septième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du mardi 18 février 1975, votre Comité a étudié le Bill C-223, Loi modifiant le Code criminel (drapeaux canadien, provinciaux et étrangers), et a convenu d'en faire rapport avec les modifications suivantes:

Retrancher le titre du Bill et le remplacer par ce qui suit:

«Loi modifiant le code criminel (le drapeau national du Canada)».

Article 1

Insérer le mot «volontairement» après le mot «quiconque» à la ligne 9.

Retrancher les mots «drapeau canadien» à la ligne 11 et les remplacer par les mots «drapeau national du Canada».

Retrancher les mots «ou un drapeau» à la ligne 11 et les lignes 12 à 18.

Votre Comité a ordonné la réimpression du Bill C-223, tel que modifié, pour l'usage de la Chambre des communes, à l'étape du rapport.

Un exemplaire des procès-verbaux et des témoignages relatifs à ce Bill (*fascicule n° 15*) est déposé.

(Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 52 aux Journaux)

M. Poulin, du Comité permanent de la justice et des questions juridiques, présente le huitième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du vendredi 21 février 1975, votre Comité a étudié le Bill C-373, Loi portant reconnaissance du castor (*castor canadensis*) comme symbole de la souveraineté du dominion du Ca-

nada, et a convenu d'en faire rapport avec les modifications suivantes:

Retrancher le titre du Bill et le remplacer par ce qui suit:

«Loi portant reconnaissance du castor (*castor canadensis*) comme symbole de la souveraineté du Canada.»

Article 1

Retrancher les lignes 4 et 5 et les remplacer par ce qui suit:

«1. Il est reconnu et déclaré par les présentes que le castor.»

Supprimer les mots «du dominion» à la ligne 7.

Retrancher le mot «proclame» aux lignes 7 et 8 et le remplacer par les mots «il est proclamé».

Votre Comité a ordonné la réimpression du Bill C-373, tel que modifié, pour l'usage de la Chambre des communes, à l'étape du rapport.

Un exemplaire des procès-verbaux et des témoignages relatifs à ce Bill (*fascicule n° 15*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 53 aux Journaux*)

M. Poulin, du Comité permanent de la justice et des questions juridiques, présente le neuvième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du lundi 3 mars 1975, votre Comité a étudié les crédits sous la rubrique Justice et les crédits sous la rubrique Solliciteur général du Budget supplémentaire (D) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1975 et en fait rapport.

Un exemplaire des procès-verbaux et des témoignages s'y rapportant (*fascicules n° 14 et 16*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 54 aux Journaux*)

M. Pearsall, du Comité permanent des pêches et des forêts, présente le premier rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du lundi 3 mars 1975, votre Comité a étudié les crédits sous la rubrique Environnement du Budget supplémentaire (D) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1975 et en fait rapport.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages s'y rapportant (*fascicules n° 7, 8, 9 et 10*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 55 aux Journaux*)

M. Campbell (LaSalle-Émard-Côte Saint-Paul), du Comité permanent des transports et des communications, présente le septième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du lundi 3 mars 1975, votre Comité a étudié le crédit 75d sous la rubrique Transports: D—Commission canadienne des transports du Budget supplémentaire (D) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1975 et en fait rapport.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages s'y rapportant (*fascicule n° 13*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 56 aux Journaux*)

M. Campbell (LaSalle-Émard-Côte Saint-Paul), du Comité permanent des transports et des communications, présente le huitième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du lundi 3 mars 1975, votre Comité a étudié les crédits 5d, 15d, 20d, L30d, 35d, 45d et 55d sous la rubrique Transports: A—Ministère du Budget supplémentaire (D) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1975 et en fait rapport.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages s'y rapportant (*fascicules n° 11, 12 et 14*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 57 aux Journaux*)

M. Sharp, du Comité permanent de la procédure et de l'organisation, présente le deuxième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

1. Le 21 février 1975, votre Comité a reçu l'Ordre de renvoi suivant:

Que le Comité permanent de la procédure et de l'organisation soit autorisé à examiner le Règlement de la Chambre ainsi que la procédure de la Chambre et de ses comités;

Et qu'il soit permis au Comité d'inclure dans ses rapports des projets de règles permanentes ou provi-

soires visant à mettre en œuvre, si elles sont adoptées par la Chambre, les changements permanents ou provisoires proposés par le Comité.

2. Pour ce qui est de la procédure, votre Comité estime que l'expérimentation est la meilleure route à suivre. De temps à autres, il souhaite recommander des changements provisoires. Votre Comité a commencé par les affaires courantes et les travaux relatifs aux subsides.

Affaires courantes et questions orales

3. Les membres de votre Comité ont visité la Chambre des communes du Royaume-Uni en janvier et ont été impressionnés par la façon dont le temps consacré aux questions orales dans cette Chambre est mesuré. Elles commencent immédiatement après les prières et se terminent à heure fixe. La plupart des questions de privilège et de rappels à l'ordre sont reportés jusqu'à la fin des questions orales tout comme les déclarations ministérielles et les autres affaires courantes. Cet arrangement s'est révélé pratique tant pour les députés que pour les ministres. Au Royaume-Uni, les déclarations ministérielles sont également abordées d'une façon différente: les porte-parole de l'opposition n'y répondent pas par d'autres déclarations, mais les députés sont autorisés à poser des questions au ministre sur sa déclaration.

4. Votre Comité reconnaît qu'il est très difficile de transplanter des procédures d'un pays à l'autre, mais il recommande une adaptation de cette pratique.

5. Votre Comité est d'avis que la première heure de chaque séance devrait normalement être consacrée aux questions orales. Certains de vos membres croient avantageux que les travaux continuent à se dérouler conformément à l'article 43 du Règlement, au début de chaque séance. Tous sont d'accord cependant, pour que la plupart des affaires courantes soient étudiées à une heure précise, mais après les questions orales. Vous êtes généralement d'accord pour dire que les déclarations des ministres et les questions s'y rapportant devraient être limitées. Votre Comité estime que les questions de privilège et les rappels au Règlement soulevés pendant la période des questions devraient être étudiés après la période des questions sauf si l'Orateur estime qu'il s'agit d'un sujet particulièrement grave.

Les subsides

6. Votre Comité est d'avis que la Chambre des communes pourrait accomplir sa tâche avec plus d'efficacité en étudiant en comité plénier certains postes déterminés des prévisions budgétaires. Les travaux en comité plénier seraient essentiellement identiques à ceux d'un comité des subsides travaillant conformément au Règlement précédent.

7. En conséquence, votre Comité recommande qu'un troisième choix soit proposé quant à l'emploi des jours désignés. En plus du système actuel dans le cadre duquel les députés de l'opposition peuvent déposer des motions pour étude lors des jours désignés, deux de ces motions devant être mises aux voix durant une période destinée aux travaux des subsides, il recommande qu'ils aient aussi la possibilité de soumettre des postes déterminés

des prévisions budgétaires en comité plénier, pour délibérations, amendement éventuel et décision.

8. Selon votre Comité cette addition serait conforme à l'essentiel de la procédure des travaux relatifs aux subsides et améliorerait l'efficacité du Parlement.

Recommandations

9. Votre Comité recommande que, pour le reste de la session, les articles 15(2), 15(3), 15(4), 17, 26(1), 54, 58 et 59 soient suspendus et remplacés par ce qui suit:

15. (2) Les travaux de la Chambre débiteront au plus tard deux minutes après la lecture des prières. Des députés autres que les ministres de la Couronne pourront alors proposer des motions en vertu de l'article 43 du Règlement. Au plus tard à 11 h 15 ou à 2 h 15 de l'après-midi selon le cas, on passera aux questions orales. A midi ou à 3 heures de l'après-midi, selon le cas, la Chambre entamera l'étude des affaires courantes ordinaires dans l'ordre suivant:

Présentation de rapports des Comités permanents et spéciaux.

Dépôt de documents (conformément à l'article 41(2) du Règlement).

Déclarations de ministres.

Dépôts de bills.

Première lecture de bills publics émanant du Sénat.

Avis de motions émanant du gouvernement.

Motions (à l'exception de celles permises avant les questions orales).

(3) Au sujet des déclarations de ministres prévues au paragraphe (2) ci-dessus, un ministre de la Couronne peut faire un court exposé de faits ou une courte déclaration de politique gouvernementale. Un porte-parole de chaque parti de l'opposition pourra ensuite commenter brièvement cet exposé ou cette déclaration et des députés pourront être autorisés à questionner le ministre sur le sujet traité. L'Orateur limitera la durée de ces interventions comme il le jugera bon.

(4) Sous réserve de dispositions contraires dans le présent Règlement, la Chambre étudiera, après les affaires courantes ordinaires, les travaux du jour, dans l'ordre suivant:

(Lundi)

Questions inscrites au Feuilleton

Ordres inscrits au nom du gouvernement

(de cinq heures à six heures du soir—affaires inscrites au nom des députés)

Avis de motions

Bills publics

(Mardi)

Questions inscrites au Feuilleton

Ordres inscrits au nom du gouvernement

(de cinq heures à six heures du soir—affaires inscrites au nom des députés)

Bills publics

Bills privés

Avis de motions

(Mercredi)

Questions inscrites au Feuilleton

Avis de motions portant production de documents

Ordres inscrits au nom du gouvernement

(Jeudi)

Questions inscrites au Feuilleton

Ordres inscrits au nom du gouvernement

(de cinq heures à six heures du soir—affaires inscrites au nom des députés)

A. Le premier jeudi et, par la suite un jeudi sur deux:

Avis de motions (documents)

Bills privés

Bills publics

B. Le deuxième jeudi et, par la suite un jeudi sur deux:

Bills privés

Avis de motions (documents)

Bills publics

(Vendredi)

Questions inscrites au Feuilleton

Ordres inscrits au nom du gouvernement

(de quatre heures à cinq heures de l'après-midi—affaires inscrites au nom des députés)

A. Le premier vendredi et, par la suite un vendredi sur deux:

Avis de motions

Bills publics

Bills privés

B. Le deuxième vendredi et, par la suite un vendredi sur deux:

Bills publics

Avis de motions

Bills privés

17. (1) En cas de question de privilège, elle devra être prise en considération immédiatement ou à une heure déterminée par l'Orateur.

(2) A moins qu'un avis de motion n'ait été donné en vertu de l'article 42 du Règlement, tout député qui,

au cours d'une séance, désire soulever une question de privilège qui ne découle pas les délibérations de la Chambre, doit en faire part à l'Orateur par écrit au moins une heure avant l'ouverture de la séance.

26. (1) L'autorisation de présenter une motion d'ajournement de la Chambre en vue de la discussion d'une affaire déterminée et importante dont l'étude s'impose d'urgence doit être demandée immédiatement avant la mise en délibération des ordres émanant du gouvernement.

54. Lors de la lecture d'un Ordre du jour portant formation de la Chambre en Comité plénier ou lorsqu'il est ordonné qu'un bill ou un ou plusieurs postes des prévisions budgétaires principales ou supplémentaires soient étudiés en Comité plénier, l'Orateur quitte le fauteuil d'office.

58. (1) Au début de chaque session, la Chambre désignera par motion, un Ordre du jour permanent pour l'étude des subsides.

(2) Aux fins du Règlement, les travaux relatifs aux subsides consisteront à étudier en comité plénier un ou plusieurs postes des prévisions budgétaires principales ou supplémentaires; des motions portant adoption de crédits provisoires des prévisions budgétaires principales ou supplémentaires; des motions visant à rétablir un ou des postes quelconques des prévisions budgétaires; des motions visant à présenter ou à adopter, à n'importe quelle étape, tout projet de loi ou projets de loi fondés sur les prévisions budgétaires; et des motions d'opposition qui, aux termes du présent Règlement, peuvent être mises à l'étude les jours désignés.

(3) Les motions d'opposition ne peuvent être présentées les jours désignés, que par les députés de l'Opposition, et elles peuvent avoir trait à toute question relevant de la compétence du Parlement du Canada et aussi être utilisées aux fins d'étudier des rapports de comités permanents afférents à l'étude des prévisions budgétaires ou du sujet auquel se rapportent ces prévisions ou aux fins d'étudier un ou plusieurs postes des prévisions budgétaires principales ou supplémentaires en comité plénier.

(4) a) Il sera donné par écrit, préavis de quarante-huit heures de motions portant adoption de crédits provisoires, des prévisions budgétaires principales ou supplémentaires et visant à rétablir tout poste des prévisions budgétaires. Il sera donné, par écrit, préavis de vingt-quatre heures d'une motion d'opposition un jour désigné ou d'un avis d'opposition à tout poste des prévisions budgétaires principales ou supplémentaires en vue de leur étude en comité plénier.

b) Lorsqu'il a été donné préavis de deux motions ou plus, par des députés de l'Opposition, en vue de leur étude un jour désigné, l'Orateur est autorisé à déterminer quelle motion aura la priorité pour cette séance.

(5) Au cours de la période se terminant au plus tard le 10 décembre, cinq jours de séance seront réservés aux travaux des subsides. Sept autres jours seront réservés aux travaux des subsides au cours de la période

se terminant au plus tard le 26 mars. Treize autres jours seront réservés aux travaux des subsides au cours de la période se terminant au plus tard le 30 juin. Ces vingt-cinq jours seront appelés jours désignés.

(6) Lorsqu'un ou plusieurs jours réservés au débat sur l'Adresse ou au débat sur le Budget ne sont pas utilisés à ces fins, ce ou ces jours peuvent être ajoutés au nombre de jours désignés de la période dont ils font partie.

(7) Lorsqu'on propose l'adoption définitive de prévisions budgétaires supplémentaires pour l'année financière terminée le 31 mars au cours de la période se terminant au plus tard le 30 juin, il sera ajouté, aux jours réservés aux travaux des subsides de cette période, trois jours pour l'étude de la motion tendant à l'adoption par la Chambre de ces prévisions budgétaires et pour l'adoption, à toutes les étapes, de tout projet de loi fondé sur ledit budget.

(8) Les jours désignés, les motions de l'Opposition auront priorité sur toutes motions de subsides du gouvernement et on en disposera comme prévu aux paragraphes (9), (10) et (11) du présent Règlement.

(9) a) Au cours de chacune des périodes décrites au paragraphe (5) du présent Règlement, pas plus de deux motions d'opposition ne pourront être des motions à mettre aux voix. La durée des délibérations sur toute motion de ce genre ou de tout ordre portant inscription d'un ou de plusieurs postes dans les prévisions budgétaires principales ou supplémentaires pour leur étude en comité plénier sera précisée dans le pré-avis d'attribution d'un ou de plusieurs jours désignés pour ces délibérations. Le dernier jour réservé aux délibérations sur une motion à mettre aux voix ou sur un ou plusieurs postes des prévisions budgétaires principales ou supplémentaires étudiés en comité plénier, quinze minutes avant l'heure habituelle de l'ajournement quotidien, l'Orateur ou le président du comité plénier, selon le cas, suspendra les délibérations de la Chambre ou du comité plénier et mettra aux voix, sur-le-champ, et sans autre débat ni amendement, toute question nécessaire pour statuer sur ladite motion et, s'il y a lieu, présenter le rapport à la Chambre.

b) Lorsque la Chambre se forme en comité plénier en vue d'étudier un ou plusieurs postes des prévisions budgétaires principales ou supplémentaires, un député peut donner avis au comité, d'un amendement proposé à un ou plusieurs postes inscrits en vue de leur étude en comité; cet avis sera présenté par écrit et déposé au plus tard une heure avant son étude. Quand avis est donné d'un ou plusieurs amendements proposés relatifs au même poste budgétaire, le président peut choisir celui ou ceux desdits amendements qui seront présentés au comité et les mettre aux voix. Si l'amendement proposé est recevable, il sera réservé comme l'une des questions sur lesquelles il faudra statuer conformément au paragraphe (9) a) du présent Règlement.

c) Sur rapport d'un comité plénier à la Chambre d'une ou de plusieurs résolutions concernant un ou plusieurs postes des prévisions budgétaires princi-

pales ou supplémentaires, une motion portant adoption doit être décidée sans amendement ni débat.

(10) Le dernier jour désigné de chaque période mais, au plus tard, le dernier jour de séance de la période, quinze minutes avant l'heure habituelle de l'ajournement quotidien ou lorsqu'un comité plénier a fait rapport, l'Orateur suspendra les délibérations alors en cours et mettra aux voix, sur-le-champ et successivement, sans débat ni amendement, toutes les questions prévues au paragraphe (9) du présent Règlement ou toute autre question nécessaire à l'expédition de toute affaire relative aux crédits provisoires, des prévisions budgétaires principales ou supplémentaires, au rétablissement de tout poste budgétaire ou tout poste budgétaire auquel on s'oppose, et ce, nonobstant les dispositions de l'article 72, pour l'adoption à toutes les étapes, d'un ou de plusieurs bills s'y rattachant. L'article du Règlement concernant l'heure ordinaire de l'ajournement quotidien demeure suspendu jusqu'à ce que toutes les questions susmentionnées aient été réglées.

(11) Les délibérations sur une motion qui n'est pas une motion qui doit être mise aux voix se terminent lorsque le débat sur celle-ci a pris fin, ou lorsqu'elles sont suspendues aux termes du présent Règlement ou à l'heure ordinaire de l'ajournement quotidien, selon le cas.

(12) Le ou les jours désignés pour l'étude de travaux stipulés au présent Règlement, ces travaux ont préséance sur tous autres travaux du gouvernement lors de cette séance ou de ces séances.

(13) Au cours des délibérations sur une affaire, en conformité des dispositions du présent Règlement, sauf quand la Chambre siège en comité plénier, aucun député ne peut prendre la parole plus d'une fois ou pendant plus de vingt minutes, sauf que l'auteur d'une motion pouvant faire l'objet d'un débat et le député qui parle immédiatement après lui, en réponse, peuvent parler pendant trente minutes.

(14) Lors de chaque session, les prévisions budgétaires principales de l'année financière suivante, concernant chaque ministère, doivent être renvoyées aux comités permanents au plus tard le 1^{er} mars de l'année financière arrivant à expiration. Chaque comité doit étudier ces prévisions et en faire rapport, ou est censé en avoir fait rapport, à la Chambre au plus tard le 31 mai de l'année financière en cours.

(15) Les prévisions budgétaires supplémentaires doivent être renvoyées à un ou plusieurs comités permanents dès sa présentation à la Chambre. Chaque comité en question doit étudier ces prévisions et en faire rapport, ou est censé en avoir fait rapport, à la Chambre au plus tard trois jours de séances avant la dernière séance ou le dernier jour désigné de la période en cours.

(15A) Lorsqu'un ou plusieurs postes des prévisions budgétaires principales ou supplémentaires ont été soustraits à l'étude d'un comité permanent pour être

étudiés en comité plénier, ces comités permanents sont réputés être habilités à poursuivre l'étude du sujet auquel se rapportent ces prévisions budgétaires jusqu'à la fin de la période prévue pour ces travaux aux termes des paragraphes (14) et (15) du présent Règlement.

(16) Il ne sera tenu aucun débat sur une motion tendant à l'adoption d'un rapport d'un comité permanent relativement à des prévisions budgétaires ou au sujet auquel elles se rapportent, selon le cas, qui lui ont été renvoyés, sauf lors d'un jour désigné.

(17) L'adoption de tous les postes d'une série quelconque des prévisions budgétaires qui n'auraient pas fait l'objet d'opposition peut être proposée par une ou plusieurs motions.

(18) S'il y a urgence relativement à un ou plusieurs postes des prévisions budgétaires, les délibérations de la Chambre sur une motion visant leur adoption et celle du bill correspondant doivent être tenues en conformité des Ordres inscrits au nom du gouvernement et non les jours désignés en conformité du présent Règlement.

(19) L'adoption d'une motion visant l'adoption d'un ou plusieurs postes des prévisions budgétaires ou d'un budget provisoire constitue un ordre de la Chambre visant la présentation d'un ou de plusieurs bills correspondants.

59. (1) Une motion, à décider sans débat ni amendement, peut être faite à l'appel des Affaires courantes ordinaires par un ministre de la Couronne en vue de renvoyer un ou plusieurs postes des prévisions budgétaires principales ou supplémentaires à un ou à plusieurs Comités permanents et, sur rapport de ces Comités, les postes en question sont déposés sur la Table de la Chambre.

(2) Si un avis est donné de proposer l'étude en Comité plénier d'un ou plusieurs postes des prévisions budgétaires principales ou supplémentaires et si un ou plusieurs de ces postes se trouvent renvoyés à un Comité permanent, lorsque l'Ordre du Jour en vue de l'étude des travaux des subsides est lu et si l'Orateur, conformément à l'article 58 (4) b) du Règlement déclare ledit avis comme désignant les travaux à étudier ledit ou lesdits postes seront réputés avoir été retirés à un Comité permanent et renvoyés à un Comité plénier.

(3) Lorsqu'il est donné préavis de l'étude d'un ou de plusieurs postes des prévisions budgétaires principales ou supplémentaires dont un Comité permanent n'est pas alors saisi, ce ou ces postes se trouvent dès lors renvoyés à un Comité plénier.

Application et date d'entrée en vigueur

10. Votre Comité recommande que les propositions que renferme le présent rapport entrent en vigueur le premier lundi suivant l'adoption de ce rapport par la Chambre.

11. Votre Comité recommande en outre que le Règlement provisoire proposé, si la Chambre l'adopte, et la

procédure révisée qui s'y rapporte, s'appliquent à toutes les affaires qui doivent être étudiées par la Chambre ou l'un de ses comités, au terme de la séance immédiatement avant le lundi où ce rapport entrera en vigueur et que le greffier de la Chambre soit habilité à modifier le Feuilleton de façon à donner suite aux propositions ou à la procédure qui s'y rattache et que renferme le présent rapport.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages s'y rapportant (*fascicules n° 2 à 5 inclusivement*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 58 aux Journaux*)

Du consentement unanime, il est ordonné,—Qu'en conformité des dispositions du paragraphe (5) de l'article 58 du Règlement, deux jours supplémentaires, réservés aux affaires relatives aux subsides, seront prévus pour la période des subsides se terminant au plus tard le 30 juin 1975.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Whelan, appuyé par M. Lang,—Que le Bill C-50, Loi modifiant la Loi sur la stabilisation des prix agricoles, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de l'agriculture.

Après plus ample débat, cette motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ce bill est lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de l'agriculture.

(*A quatre heures de l'après-midi, appel des affaires émanant des députés, suivant les dispositions du paragraphe (4) de l'article 15 du Règlement*)

(Bills publics)

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent de la justice et des questions juridiques du Bill C-231, Loi modifiant la Loi établissant des jours fériés.

M. Herbert, appuyé par M. Joyal, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

Il s'élève un débat;

M. Francis, appuyé par M. Watson, propose,—Que ce bill ne soit pas maintenant lu une deuxième fois mais que l'objet en soit déferé au Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

Après débat, cette motion, mise aux voix, est agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Brisco en remplacement de M. Grafftey sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

MM. Clark (Rocky Mountain) et Friesen en remplacement de MM. Marshall et Smith (Churchill) sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

M. Caron en remplacement de M. Lajoie sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Le document suivant, remis au Greffier de la Chambre, est déposé sur la Table, conformément au paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. l'Orateur,—Copies (en français et en anglais) d'un extrait du procès-verbal d'une réunion des commissaires de l'Économie interne, concernant la revision des traitements des employés de la Chambre des communes. (Document parlementaire n° 301-1/1).

A cinq heures de l'après-midi, la Chambre s'ajourne à lundi, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 97

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE LUNDI 17 MARS 1975

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

En conformité des dispositions du paragraphe (4) de l'article 39 du Règlement, les onze questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, savoir:

N° 560—*M. Symes*

1. Pour chacune des années financières 1972-1973 et 1973-1974, quelle somme d'argent le ministère des Transports a-t-il consacrée à des contrats adjugés à des personnes et à des organismes de l'extérieur, à des fins de recherche, de développement et pour d'autres services consultatifs?

2. Quels sont le nom et l'adresse de ces personnes et organismes et de quelle somme d'argent s'agissait-il dans chaque contrat?

3. Quels étaient le but de chaque contrat et le titre des rapports soumis? (Document parlementaire n° 301-2/560).

N° 707—*M. Stevens*

1. Pour chacune des années financières terminées le 31 mars 1972, 1973 et 1974 et pour la période de six mois terminée le 30 septembre 1974, quelle somme d'argent globale le Conseil du Trésor a-t-il dépensée pour les voyages à l'étranger a) du président et du personnel de son cabinet, b) du personnel du Conseil, c) du personnel des conseils, des commissions, des tribunaux, des agences

de la Couronne ou d'autres agences du même genre, relevant du ministre, d) d'autres personnes dont les frais ont été remboursés, en partie ou en entier et directement ou indirectement, par le gouvernement?

2. Quant aux dépenses de plus de \$200, quels étaient a) l'objet du voyage, b) la destination la plus éloignée, c) le nom des voyageurs, d) la durée du séjour hors du pays, e) le genre de dépense, f) le nombre des personnes les accompagnant? (Document parlementaire n° 301-2/707).

N° 713—*M. Stevens*

1. Pour chacune des années financières terminées le 31 mars 1972, 1973 et 1974 et pour la période de six mois terminée le 30 septembre 1974, quelle somme d'argent globale le ministère des Communications a-t-il dépensée pour les voyages à l'étranger a) du ministre et du personnel de son cabinet, b) du personnel du Ministère, c) du personnel des conseils, des commissions, des tribunaux, des agences de la Couronne ou d'autres agences du même genre, relevant du ministre, d) d'autres personnes dont les frais ont été remboursés, en partie ou en entier et directement ou indirectement, par le gouvernement?

2. Quant aux dépenses de plus de \$200, quels étaient a) l'objet du voyage, b) la destination la plus éloignée, c) le nom des voyageurs, d) la durée du séjour hors du pays,

e) le genre de dépense, f) le nombre des personnes les accompagnant? (Document parlementaire n° 301-2/713).

N° 1124—*M. Jelinek*

Des études sont-elles effectuées par des organismes gouvernementaux ou grâce à des subventions gouvernementales, sur les effets de l'usage prolongé du cannabis et, dans l'affirmative, a) quelles sont-elles, b) quel est le montant des subventions accordées? (Document parlementaire n° 301-2/1124).

N° 1177—*M. O'Sullivan*

1. a) En décembre, le gouvernement publiera-t-il un supplément *Lifestyle Calendar* dans les journaux et, dans l'affirmative, dans lesquels, b) combien coûtent au total la publication de ce calendrier et sa parution en supplément dans les journaux, c) en produira-t-on d'autres exemplaires, à part ceux qui figureront en supplément dans les journaux et, dans l'affirmative, à quel prix?

2. a) Qui a proposé la publication du *Lifestyle Calendar* par le gouvernement, b) qui a approuvé cette proposition, c) combien en a coûté au total la conception, d) quels ministères en paieront les frais, e) quelle somme verse-t-on aux particuliers ou aux sociétés hors du gouvernement, ayant participé à la production du *Lifestyle Calendar*, f) à qui verse-t-on ces sommes? (Document parlementaire n° 301-2/1177).

N° 1220—*M. Oberle*

1. Quels sont les données du recensement de 1971, la population évaluée et les pourcentages de chômage d'après lesquels les subventions du Programme des initiatives locales ont été allouées en a) 1973-1974 et b) 1974-1975?

2. Quels montants ont été alloués en a) 1973-1974, b) 1974-1975 dans les circonscriptions électorales de (i) Coast Chilcotin (ii) Kamloops-Cariboo (iii) Skeena (iv) Prince George-Peace-River? (Document parlementaire n° 301-2/1220).

N° 1251—*M. Forrestall*

1. Combien coûterait aujourd'hui au gouvernement l'adoption de la parité salariale pour les employés du gouvernement, à l'échelle nationale?

2. Combien de fonctionnaires, par classe et par région, seraient touchés par l'abolition des taux régionaux de traitement?

3. Quel serait le coût des avantages sociaux, des contributions de l'employeur aux régimes de retraite, d'assurance-chômage, etc. si l'on adoptait la parité salariale à l'échelle nationale pour les employés du gouvernement, exprimé en chiffres absolus et au pourcentage de la masse salariale additionnelle? (Document parlementaire n° 301-2/1251).

N° 1282—*M. Carter*

1. Combien de déraillements de wagons de marchandises se sont produits à Terre-Neuve au cours des trois dernières années, et à quelle date chacun d'entre eux est-il survenu?

2. Quels sont les frais totaux occasionnés au CN par ces déraillements, y compris les réparations et les indemnités?

3. La réparation et l'entretien du matériel roulant du CN à Terre-Neuve sont-ils effectués par le personnel du CN à Terre-Neuve et, dans la négative, quel pourcentage de ce travail est effectué à l'extérieur de la province et pour quelles raisons? (Document parlementaire n° 301-2/1282).

N° 1537—*M. Hnatyshyn*

1. Au cours des six dernières années, combien de bureaux de poste à commission ont été construits dans la province de la Saskatchewan?

2. De 1954 à 1964, combien de bureaux de poste ont été construits dans la province de la Saskatchewan?

3. Au cours de la dernière année financière, quel a été le revenu de chacun des bureaux de poste de la province de la Saskatchewan? (Document parlementaire n° 301-2/1537).

N° 1579—*M. Blackburn*

1. Au cours des années financières 1973-1974 et 1974-1975 jusqu'à ce jour, combien de voyages à l'extérieur d'Ottawa et aux frais de l'État le Commissaire à la représentation, M. N. J. Castonguay, a-t-il effectués?

2. Pour chacun de ces voyages, quels sont a) les dates de départ et d'arrivée, b) les endroits visités, c) le but, le moyen de transport utilisé?

3. Pour chacun de ces voyages, combien M. Castonguay a-t-il réclamé pour a) le transport, b) le logement, c) les repas, d) les imprévus?

4. Pour chacun de ces voyages, quels sont le nom et le poste des fonctionnaires qui l'accompagnaient et, dans chaque cas, quels frais ont-ils réclamés?

5. Pour chacun de ces voyages, quels étaient a) le nom des personnes autres que les fonctionnaires qui accompagnaient M. Castonguay aux frais de l'État, b) leurs fonctions, c) les frais réclamés? (Document parlementaire n° 301-2/1579).

N° 1673—*M. Howie*

1. a) Combien de fanfares permanentes y a-t-il dans les Forces armées canadiennes, b) comment s'appellent-elles et où se trouvent-elles?

2. a) Combien de fanfares y a-t-il dans la milice, b) comment s'appellent-elles et où se trouvent-elles?

3. D'autres formations musicales reçoivent-elles une aide du ministère de la Défense nationale? (Document parlementaire n° 301-2/1673).

M. Reid, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse aux ordres susdits.

M. Gillespie, appuyé par M. Allmand, propose,— Que la Chambre de communes approuvent le programme gouvernemental fixant des échéances pour la conversion au système métrique;

Et que soit transmis au Sénat un message informant les honorables sénateurs que la Chambre a adopté une résolution approuvant un programme fixant des échéances pour la conversion au système métrique, et priant les honorables sénateurs de se joindre à la Chambre pour adopter cette résolution en y insérant, dans l'espace laissé en blanc, les mots «le Sénat et».

Il s'élève un débat;

M. Gillespie, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table.—Copies, en français et en anglais, d'un document intitulé «Dates indicatives pour la conversion au système métrique». (Document parlementaire n° 301-1/303).

Du consentement unanime, il est ordonné.—Que ce document soit imprimé en appendice aux *Débats* de ce jour.

Le débat reprend sur la motion de M. Gillespie, appuyé par M. Allmand,—Que la Chambre des communes approuve le programme gouvernemental fixant des échéances pour la conversion au système métrique;

Et que soit transmis au Sénat un message informant les honorables sénateurs que la Chambre a adopté une résolution approuvant un programme fixant des échéances pour la conversion au système métrique, et priant les honorables sénateurs de se joindre à la Chambre pour adopter cette résolution en y insérant, dans l'espace laissé en blanc, les mots «le Sénat et».

Le débat se poursuit;

(A cinq heures de l'après-midi, appel des affaires émanant des députés, suivant les dispositions du paragraphe (4) de l'article 15 du Règlement).

(Avis de motions)

M. Marshall, appuyé par M. Paproski, propose,—Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait immédiatement entrer en pourparlers avec la province de Terre-Neuve en vue de nommer une Commission de consultation et de planification pour l'Ouest de Terre-Neuve, chargée d'assurer la progression constante et ordonnée de l'expansion économique actuelle dans cette partie du Canada et, plus particulièrement, de pourvoir aux besoins de l'infrastructure de l'économie, de l'industrie, de la société et de l'environnement; et que cette commission soit composée de représentants des ministères suivants: Expansion économique régionale, Main-d'œuvre et de l'Immigration, Santé nationale et du Bien-être social, Transports, Travaux publics, Environnement, Énergie, des Mines et des Ressources et département d'État chargé des Affaires urbaines.—(Avis de motion n° 11).

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires émanant des députés est expirée.

Le débat reprend sur la motion de M. Gillespie, appuyé par M. Allmand,—Que la Chambre des com-

munes approuvent le programme gouvernemental fixant des échéances pour la conversion au système métrique;

Et que soit transmis au Sénat un message informant les honorables sénateurs que la Chambre a adopté une résolution approuvant un programme fixant des échéances pour la conversion au système métrique, et priant les honorables sénateurs de se joindre à la Chambre pour adopter cette résolution en y insérant, dans l'espace laissé en blanc, les mots «le Sénat et».

Le débat se poursuit;

M. Lambert (Edmonton-Ouest), appuyé par M. Baker (Grenville-Carleton), propose l'amendement suivant,—Que la motion soit modifiée en y ajoutant, après le mot «métrique», ce qui suit:

«mais sujet, à l'adoption, par le Parlement, d'une loi pour un tel programme».

Et un rappel au Règlement ayant été soulevé quant à l'acceptabilité de cette proposition d'amendement, madame l'Orateur suppléant réserve sa décision.

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 40 du Règlement.

Après débat, cette motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

MM. Woolliams et Neil en remplacement de MM. Lawrence et Nowlan sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. Baker (Grenville-Carleton) en remplacement de M. Alexander sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. Dionne (Northumberland-Miramichi) en remplacement de M. Young sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

M. Bussièrès en remplacement de M. Flynn sur la liste des membres du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

MM. Lumley, Alexander et Hees en remplacement de MM. Loïselle (Chambly), Baker (Grenville-Carleton) et McCleave sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. Towers en remplacement de M. Dick sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. Rooney en remplacement de M. Pinard sur la liste des membres du Comité permanent de l'expansion économique régionale.

M. Whittaker en remplacement de M. Hees sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Scott en remplacement de M. Brisco sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

MM. Oberle et Scott en remplacement de MM. McKenzie et Johnston sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

M. Baker (Grenville-Carleton) en remplacement de M. Bawden sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

MM. Fraser, Hnatyshyn et MacKay en remplacement de MM. McGrath, Huntington et Neil sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. Broadbent en remplacement de M. Gilbert sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. Orlikow en remplacement de M. Saltsman sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Pinard en remplacement de M. Langlois sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. Comtois en remplacement de M. Cullen sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Gilbert en remplacement de M. Broadbent sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. Leggatt en remplacement de M. Gilbert sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement savoir:

Par M. Gillespie, membre du Conseil privé de la Reine, —Rapport (en français et en anglais) aux termes de la Loi sur les déclarations des corporations et des syndicats ouvriers, Partie I—Corporations—pour l'année civile 1972, conformément au paragraphe (1) de l'article 18 de cette Loi, chapitre C-31, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/115A).

Par M. Ouellet, membre du Conseil privé de la Reine, —Rapport (en français et en anglais) du ministère de la Consommation et des Corporations pour l'année financière terminée le 31 mars 1974, conformément à l'article 10 de la Loi sur le ministère de la Consommation et des Corporations, chapitre C-27, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/7).

A 10 h. 20 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 98

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MARDI 18 MARS 1975

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Leblanc (Laurier), du Comité permanent des prévisions budgétaires en général, présente le deuxième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du vendredi 7 février 1975, votre Comité a étudié le Bill C-26, Loi modifiant la Loi sur l'assurance du service civil et a convenu d'en faire rapport sans modification.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages relatifs à ce Bill (*fascicule n° 16*) est déposé.

(Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 59 aux Journaux)

M. Reid, appuyé par M. Turner (London-Est), dépose, avec la permission de la Chambre, le Bill C-383, Loi protégeant l'indexation des prestations versées en vertu du Régime de pensions du Canada, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

M. Jones, appuyé par M. Hogan, dépose, avec la permission de la Chambre, le Bill C-384, Loi modifiant la Loi

sur les arrangements entre cultivateurs et créanciers, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Macdonald (Rosedale), appuyé par M. Turner (Ottawa-Carleton),—Que le Bill C-8, Loi créant une société nationale des pétroles, soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

Le débat se poursuit;

(A cinq heures de l'après-midi, appel des affaires émanant des députés, suivant les dispositions du paragraphe (4) de l'article 15 du Règlement).

(Bills publics)

Le Bill C-223, Loi modifiant le Code criminel (drapeaux canadien, provinciaux et étrangers), rapporté avec des amendements par le Comité permanent de la justice et des questions juridiques (titre modifié pour se lire ainsi qu'il suit: Loi modifiant le Code criminel (le drapeau national du Canada)), est agréé à l'étape du rapport, lu une troisième fois et adopté.

Le Bill C-373, Loi portant reconnaissance du castor (*castor canadensis*) comme symbole de la souveraineté du dominion du Canada, rapporté avec des amendements par le Comité permanent de la justice et des questions juridiques (titre modifié pour se lire ainsi qu'il suit: Loi portant reconnaissance du castor (*castor canadensis*)) comme symbole de la souveraineté du Canada, est agréé à l'étape du rapport, lu une troisième fois et adopté.

Le Bill C-208, Loi concernant le jour du Patrimoine canadien, est lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

Le débat reprend sur la motion de M. Macdonald (Rosedale), appuyé par M. Turner (Ottawa-Carleton),— Que le Bill C-8, Loi créant une société nationale des pétroles, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

Le débat se poursuit;

—————

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 40 du Règlement.

Après débat, cette motion est réputée agréée.

—————

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

MM. Orlikow et Caccia en remplacement de MM. Brewin et Daudlin sur la liste des membres du Comité mixte spécial sur la politique de l'immigration.

MM. Huntington et Saltsman en remplacement de MM. McGrath et Orlikow sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

MM. Langlois et Guay (Saint-Boniface) en remplacement de MM. Landers et Lachance sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

MM. Wenman et Howie en remplacement de MM. Forrestall et Fairweather sur la liste des membres du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

M. Masniuk en remplacement de M. Lambert (Edmonton-Ouest) sur la liste des membres du Comité permanent des affaires des anciens combattants.

MM. Scott et Bussièrès en remplacement de MM. Ritchie et O'Connell sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

MM. Demers et Lachance en remplacement de MM. Corbin et Demers sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

MM. McCain et Smith (Churchill) en remplacement de MM. Brisco et McCain sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

MM. Landers, Lachance et Fairweather en remplacement de MM. Langlois, Guay (Saint-Boniface) et Hees sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

MM. Hargrave et Hamilton (Swift Current-Maple Creek) en remplacement de MM. Wise et La Salle sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

M. MacKay en remplacement de M. Stewart (Marquette) sur la liste des membres du Comité permanent de l'expansion économique régionale.

M. Malone en remplacement de M. Brisco sur la liste des membres du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

MM. Halliday et McKinnon en remplacement de MM. Johnston et Clark (Rocky Mountain) sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

M. Hargrave en remplacement de M. MacDonald (Egmont) sur la liste des membres du Comité permanent de l'expansion économique régionale.

M. Blais en remplacement de M. Francis sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

M. McGrath en remplacement de M. Johnston sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

MM. Korchinski, Young, Côté et M^{lle} Bégin en remplacement de MM. Fairweather, Roberts, Fleming et Blaker sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

—————

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Le document suivant, remis au Greffier de la Chambre, est déposé sur la Table, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Jamieson, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) sur le rétablissement agricole des Prairies et les opérations s'y rattachant, pour l'année financière terminée le 31 mars 1974, conformément à l'article 10 de la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies, chapitre P-17, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/211).

A 10 h. 30 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 99

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MERCREDI 19 MARS 1975

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

En conformité des dispositions du paragraphe (4) de l'article 39 du Règlement, les trois questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, savoir:

N° 39—*M. Macquarrie*

1. Depuis 1963, combien ont coûté annuellement les munitions et l'équipement militaire que le Canada a vendus à d'autres pays?
2. Quels types d'équipement militaire et de munitions ont été vendus?
3. A quels pays le Canada a-t-il vendu de l'équipement militaire?
4. A combien se chiffraient les ventes faites à ces pays?
5. A quels pays a-t-on refusé de vendre de l'équipement militaire?
6. Pour quelles raisons l'a-t-on fait?
7. Quelles exigences peuvent justifier la vente d'équipement militaire canadien à d'autres pays? (Document parlementaire n° 301-2/39).

N° 238—*M. Beatty*

1. Quels ministères ou organismes du gouvernement fournissent régulièrement des données sur les citoyens

canadiens à des gouvernements, institutions ou particuliers étrangers?

2. a) Par ministère ou organisme, quelle est la nature des renseignements fournis et quelles conditions le gouvernement canadien impose-t-il sur leur emploi, b) quelles sont les dispositions prévues pour informer les citoyens visés que des renseignements ont été transmis et pour permettre à ces citoyens d'examiner les renseignements transmis et de corriger les informations erronées?

3. A quels organismes ou ministères de gouvernements étrangers, à quelles autres institutions étrangères et à quels particuliers ces renseignements sont-ils offerts?

4. Dans chaque cas, quel est le nombre approximatif de particuliers au sujet desquels le gouvernement a donné des renseignements en 1973?

5. Quels ministères ou organismes gouvernementaux conservent des dossiers sur les étrangers non-résidents au Canada?

6. Par ministère ou organisme, quelle est la nature des renseignements conservés par le gouvernement sur des citoyens étrangers non-résidents au Canada? (Document parlementaire n° 301-2/238).

N° 2075—*M. Knowles* (Winnipeg-Nord-Centre)

Pour chaque ministère ou département d'État, quel est le nom du ministre, du ministre suppléant et du second

ministre suppléant? (Document parlementaire n° 301-2/2075).

Il est ordonné,—Que l'arrêté en conseil C.P. 1974-1835, en date du 8 août 1974, compris dans la réponse à la question n° 2075 soit imprimé en appendice aux *Débats* de ce jour.

M. Reid, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse aux ordres susdits.

L'honorable député de Vancouver-Sud (M. Fraser), de son siège à la Chambre, demande la permission de proposer, en conformité des dispositions de l'article 26 du Règlement, l'ajournement de la Chambre en vue de la discussion d'une affaire déterminée et importante dont l'étude s'impose d'urgence, savoir, les actuels arrêts de travail qui, en mettant fin à toutes les expéditions de grain du Canada, nuisent aux livraisons de grain à tous les pays étrangers, aggravent le chômage, font perdre des commandes de grain et risquent gravement de nous faire perdre des clients étrangers sur le marché du grain en général.

En conséquence, la permission ayant été accordée de débattre cette question, M. l'Orateur, en conformité des dispositions du paragraphe (9) de l'article 26 du Règlement, ordonne que cette question reste en suspens jusqu'à huit heures ce soir.

Il est ordonné,—Qu'un ordre de la Chambre donné en vue de la production de copie de tous les appels d'offres lancés par le ministère des Travaux publics du 1^{er} janvier 1975 à ce jour.—(Avis de motion portant production de documents n° 32—M. Ellis).

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Macdonald (Rosedale), appuyé par M. Turner (Ottawa-Carleton),—Que le Bill C-8, Loi créant une société nationale des pétroles, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

Après plus ample débat, sur motion de M. MacGuigan, appuyé par M. Demers, ce débat est ajourné.

A huit heures du soir, en conformité des dispositions de l'article 26 du Règlement, M. Fraser, appuyé par M. Stanfield, propose,—Que la Chambre s'ajourne maintenant.

Après débat, M. l'Orateur déclare la motion adoptée.

Le Sénat transmet un message informant cette Chambre que le nom de l'honorable sénateur Williams a été substitué à celui de l'honorable sénateur Heath sur la liste des sénateurs faisant partie du Comité mixte spécial sur la politique de l'immigration.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

MM. Holmes, Mitges et Hurlburt en remplacement de MM. Neil, Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain) et Murta sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

MM. Fleming, Blaker et Roberts en remplacement de MM. Côté, Joyal et Young sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

M^{me} Holt en remplacement de M. Leblanc (Laurier) sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Corbin en remplacement de M. Lachance sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

M. Daudlin en remplacement de M. Caccia sur la liste des membres du Comité mixte spécial sur la politique de l'immigration.

MM. Blais et Robinson en remplacement de MM. Lachance et Lumley sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M^{me} Appolloni en remplacement de M. Caccia sur la liste des membres du Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

M. O'Connell en remplacement de M. Bussièrès sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

MM. De Bané, Fleming et Lajoie en remplacement de MM. Roy (Laval), Caron et Turner (London-Est) sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

M. Nowlan en remplacement de M. Elzinga sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

MM. Clarke (Vancouver Quadra) et Reynolds en remplacement de MM. Brisco et Oberle sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

M. Wenman en remplacement de M. Clark (Rocky Mountain) sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

MM. Smith (Churchill) et McCain en remplacement de MM. Brisco et Gillies sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

M. Wise en remplacement de M. Schellenberger sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

MM. Saltsman et Turner (London-Est) en remplacement de MM. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles) et Martin sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

M. Kaplan en remplacement de M. Blaker sur la liste des membres du Comité permanent de la procédure et de l'organisation.

M. Grafftey en remplacement de M. Scott sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

M. Alkenbrack en remplacement de M. Lambert (Edmonton-Ouest) sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

*États et rapports déposés auprès du Greffier
de la Chambre*

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Turner (Ottawa-Carleton), membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais)

du Gouverneur de la Banque du Canada et relevé des comptes, pour l'année terminée le 31 décembre 1974, conformément au paragraphe (3) de l'article 26 de la Loi sur la Banque du Canada, chapitre B-2, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/65).

Par M. Turner (Ottawa-Carleton),—Rapport (en français et en anglais) sur les opérations découlant de la Loi sur l'aide aux améliorations municipales pour l'année civile 1974, conformément à l'article 11 de cette Loi, chapitre M-16, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/178).

A 3 h. 26 du matin, la Chambre s'ajourne à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 100

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE JEUDI 20 MARS 1975

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Leblanc (Laurier), du Comité permanent des prévisions budgétaires en général, présente le troisième rapport de ce Comité dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du lundi 24 février 1975, votre Comité a étudié le crédit 1 sous la rubrique Gouverneur général et lieutenants-gouverneurs dans le Budget principal des dépenses pour l'année financière se terminant le 31 mars 1976 et en fait rapport.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages s'y rapportant (*fascicule n° 17*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 60 aux Journaux*)

M. Leggatt, appuyé par M. Symes, dépose, avec la permission de la Chambre, le Bill C-385, Loi modifiant le Code criminel (avortement), qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Il est donné lecture de l'ordre portant prise en considération des travaux des subsides.

En conformité des dispositions de l'article 58 du Règlement, M. Matte, appuyé par M. Lambert (Bellechasse), propose,—Que cette Chambre déplore l'inaction du gouvernement dans la lutte contre l'inflation en se cachant sous le fallacieux prétexte qu'il s'agit d'un problème international (mondial) et que cette Chambre blâme le gouvernement d'ignorer les propositions concrètes du Crédit Social, lesquelles propositions offrent la solution à l'inflation et à la hausse injustifiée des prix; en particulier la proposition d'accorder à tous les consommateurs canadiens un escompte compensé sur tous les produits alimentaires faits au Canada.

Il s'élève un débat;

Du consentement unanime, la Chambre revient à la *Présentation de rapports des Comités permanents et spéciaux*.

M. Isabelle, du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, présente le troisième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du jeudi 27 février 1975, votre Comité a étudié le Bill C-46, Loi modifiant la Loi nationale sur l'habitation, et a convenu d'en faire rapport avec les modifications suivantes:

Article 5

Retrancher les lignes 26 à 28 à la page 2 et les remplacer par ce qui suit:

« propose de l'être, qui a reçu

a) de la part d'un prêteur agréé, un engagement au sujet d'un prêt approuvé, ou

b) de la part d'un prêteur, un engagement au sujet d'un prêt à l'égard duquel une police d'assurance hypothécaire a été émise par une compagnie d'assurance enregistrée en vertu de la Loi sur les compagnies d'assurance canadiennes et britanniques ou de la Loi sur les compagnies d'assurance étrangères,

un accord pré-

Retrancher les lignes 46 et 47 à la page 2 et les remplacer par ce qui suit:

« c) la conformité aux normes d'évaluation, de construction et d'inspection prescrites par la Société du »

Retrancher la ligne 9 à la page 3 et la remplacer par ce qui suit:

« (4) Il ne peut être versé de contribution en vertu du présent article à l'égard d'un projet d'habitations à loyer si les normes susceptibles d'être prescrites par la Société en matière d'évaluation, de construction et d'inspection ne sont pas remplies.

(5) Le ministre doit, sur les fonds affect-

Article 13

Retrancher la ligne 38 à la page 6 et la remplacer par ce qui suit:

« propriétaire admissible éventuel; »

Retrancher les lignes 45 et 46 à la page 6 et les remplacer par ce qui suit:

« admissible; ou

d) de prêt à l'égard duquel une police d'assurance hypothécaire a été émise par une compagnie d'assurance enregistrée en vertu de la Loi sur les compagnies d'assurance canadiennes et britanniques ou de la Loi sur les compagnies d'assurance étrangères, consenti par un prêteur et destiné à contribuer à la construction d'une maison ou d'une unité en copropriété par un propriétaire admissible ou un constructeur qui a l'intention de la vendre à un acquéreur admissible,

sous réserve des paragraphes (2) et (3), la Société »

Retrancher la ligne 9 à la page 7 et la remplacer par ce qui suit:

« l'alinéa (1) b), c) ou d) dépasse le plafond fixé, »

Ajouter immédiatement après la ligne 11 à la page 7 le paragraphe suivant:

« (3) Il ne peut être versé de contribution en vertu du paragraphe (1), à l'égard d'une maison ou d'une unité en copropriété, si les normes susceptibles d'être prescrites par la Société en matière d'évaluation, de construction et d'inspection ne sont pas remplies. »

Votre Comité a ordonné la réimpression du Bill C-46, tel qu'il a été modifié, pour l'usage de la Chambre des communes à l'étape du rapport.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages relatifs à ce bill (*fascicules n° 4, 5, 6, 7, 8 et 9*) est déposé.

(Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 61 aux Journaux)

Le Sénat transmet un message à la Chambre pour l'informer qu'il a adopté le Bill C-29, Loi concernant les corporations commerciales canadiennes, avec les amendements suivants:

Page 7: Remplacer les lignes 19 et 20 par ce qui suit:

« -merciales constituées pour faire affaires dans tout le Canada, de promouvoir l'uniformisa- »

Page 10: Remplacer les lignes 35 à 38 par ce qui suit:

« sous le nom qu'elle avait jusqu'alors. »

Page 15: Remplacer les lignes 29 à 33 par ce qui suit:

« (6) Une corporation qui, sans raison légitime, omet de se conformer au présent article est coupable d'une infraction et passible, sur déclaration sommaire de culpabilité, d'une amende n'excédant pas cinq mille dollars. »

Page 15: Remplacer les lignes 41 et 42 par ce qui suit:

« traits et, lorsque la corporation est une corporation distributrice telle que définie au paragraphe 121(1), toute autre personne peut le faire sur paiement d'un droit raisonnable. »

Page 16: Remplacer la ligne 1 par ce qui suit:

« (3) Les actionnaires et créanciers d'une corporation, leurs mandataires et représentants légaux, le Directeur et, lorsque la Corporation est une corporation distributrice telle que définie au paragraphe 121(1), toute autre personne peut, sur paiement d'un »

Page 17: Remplacer la ligne 23 par ce qui suit:

« (10) Une personne qui, sans raison légitime, contrevient au »

Page 63: Remplacer la ligne 21 par ce qui suit:

« (6) Quiconque, sans raison légitime, contrevient au para- »

Page 75: Remplacer la ligne 15 par ce qui suit:

« 106. (1) Nonobstant le paragraphe 109(3), mais sous réserve des paragraphes »

Page 77: Donner aux paragraphes 109(4) à 109(8) inclusivement les numéros 109(5) à 109(9) inclusivement et insérer le nouveau paragraphe 109(4) suivant:

«(4) Nonobstant le paragraphe (3), les administrateurs peuvent traiter des affaires à une assemblée des administrateurs lorsqu'une majorité d'administrateurs résidant au Canada n'est pas présente si

a) un administrateur résidant au Canada qui est incapable d'être présent, approuve par écrit ou téléphone ou par tout autre moyen de communication les affaires traitées à l'assemblée et

b) une majorité d'administrateurs résidant au Canada aurait été présente si l'administrateur avait été présent à l'assemblée.»

Page 79: Retrancher les lignes 1 à 5.

Page 85: Remplacer les lignes 3 et 4 par ce qui suit:

«déléguer des pouvoirs d'administrer l'entreprise et les affaires de la corporation, sauf les pouvoirs de faire toute chose mentionnée au paragraphe 110(3);»

Page 92: Remplacer la ligne 42 par ce qui suit:

«(9) Une personne qui omet, sans raison légitime, de se con-»

Page 106: Remplacer les lignes 47 et 48 par ce qui suit:

«ce fait relevés de leurs devoirs et responsabilités dans la même mesure.»

Page 109: Remplacer la ligne 26 par ce qui suit:

«sans raison légitime de se conformer au paragraphe (1), cette»

Page 116: Remplacer la ligne 5 par ce qui suit:

«(2) Une corporation qui omet sans raison légitime de se»

Page 136: Remplacer les lignes 13 à 17 par ce qui suit:

«une corporation qui fusionne ou contre elle peut être continuée par la corporation née de la fusion ou contre elle;»

Page 136: Remplacer les lignes 19 à 26 par ce qui suit:

«une condamnation contre une corporation qui fusionne ou une décision, une ordonnance ou un jugement rendu en faveur de cette corporation ou contre elle sont exécutoires par ou contre la corporation née de la fusion;»

Page 137: Remplacer les lignes 32 à 38 par ce qui suit:

«d) une action ou procédure civile, criminelle ou administrative engagée par ou contre la personne morale peut être continuée par ou contre cette corporation;»

Page 137: Remplacer les lignes 39 à 45 par ce qui suit:

«e) une condamnation contre la personne morale ou une décision, une ordonnance ou un jugement rendu en sa faveur ou contre elle sont exécutoires par ou contre la corporation.»

Page 139: Remplacer les lignes 43 à 48 par ce qui suit:

«d) une action ou procédure civile, criminelle ou administrative engagée par ou contre la corporation peut être continuée par cette personne morale ou contre elle; et»

Page 140: Remplacer les lignes 1 à 7 par ce qui suit:

«e) une condamnation contre la corporation ou une décision, une ordonnance ou un jugement rendu en sa faveur ou contre elle sont exécutoires en faveur de la personne morale ou contre elle.»

Page 154: Remplacer la ligne 31 par ce qui suit:

«198. (1) Un pollicitant qui sans raison légitime omet de se»

Page 176: Remplacer la ligne 26 par ce qui suit:

«(2) Une personne qui sans raison légitime contrevient au»

Page 179: Modifier l'article 222 en ajoutant les paragraphes suivants:

«(5) Une demande *ex parte* faite en vertu du présent article doit être entendue à huis clos.

(6) Aucune personne ne peut publier quelque chose se rapportant à des procédures *ex parte* faites en vertu du présent article sauf avec l'autorisation de la cour ou le consentement écrit de la corporation faisant l'objet de l'enquête.»

Page 191: Remplacer la ligne 37 par ce qui suit:

«244. Quiconque contrevient sans raison légitime à une dispo-»

Page 192: Retrancher le paragraphe 245(2) et donner respectueusement aux paragraphes 245(3) et 245(4) les nouveaux numéros 245(2) et 245(3).

Page 206: Remplacer l'article 1 de l'item 6 par ce qui suit:

«1. La définition du mot «compagnie» à l'article 2 est abrogée et remplacée par ce qui suit:

«compagnie» désigne

a) une personne ayant l'autorité sous une loi spéciale de construire ou d'exploiter un pipe-line, et

b) une personne morale dont l'existence est continuée en tant que corporation sous l'autorité de la Loi sur les corporations commerciales canadiennes, qui n'a pas été discontinuée conformément à cette loi;»

Le débat reprend sur la motion de M. Matte, appuyé par M. Lambert (Bellechasse),—Que cette Chambre déplore l'inaction du gouvernement dans la lutte contre l'inflation en se cachant sous le fallacieux prétexte qu'il s'agit d'un problème international (mondial) et que cette Chambre blâme le gouvernement d'ignorer les propositions concrètes du Crédit Social, lesquelles propositions offrent la solution à l'inflation et à la hausse injustifiée des prix; en particulier la proposition d'accorder à tous les consommateurs canadiens un escompte compensé sur tous les produits alimentaires faits au Canada.

Après plus ample débat, à 9 h. 45 du soir, M. l'Orateur interrompt les délibérations.

Cette motion, mise aux voix, est rejetée, par le vote suivant:

(Vote n° 21)

POUR

Messieurs

Caouette
(Villeneuve)
Dionne
(Kamouraska)
Fortin

Gauthier
(Roberval)
Lambert
(Bellechasse)
Laprise

Matte
Oberle
Reynolds
Rondeau—(10)

CONTRE

Messieurs

Abbott
Alexander
Alkenbrack
Allmand
Andras
(Port Arthur)
André
(Lincain)
Baker
(Gander-Twilligate)
Baker
(Grenville-Carleton)
Baldwin
Balfour
Basford
Bégin (M^{lle})
Blais
Blouin
Breau
Buchanan
Caccia
Cadieu
Cafik
Campagnolo (M^{me})
Campbell (M^{lle})
(South Western Nova)
Campbell
(LaSalle-Énard-Côte
Saint-Paul)
Caron
Chrétien
Clarke
(Vancouver Quadra)
Clermont
Coates
Collenette
Comtois
Corbin
Côté
Cullen
Cyr
Danson
Darling
Daudlin
De Bané
Demers
Dick
Dionne
(Northumberland-
Miramichi)
Douglas
(Bruce-Grey)
Dubé
Duclos
Dupont
Dupras
Duquet
Ellis
Epp
Ethier
Faulkner
Fleming
Flynn
Foster
Fox
Francis
Fraser
Friesen
Gauthier
(Ottawa-Vanier)
Gendron

Gillies
Goodale
Goyer
Gray
Guay
(Saint-Boniface)
Guilbault
Haidasz
Halliday
Hamilton
(Swift Current-
Maple Creek)
Hargrave
Hees
Herbert
Hnatyshyn
Holmes
Holt (M^{me})
Hopkins
Horner
Hurlburt
Isabelle
Jamieson
Jarvis
Jones
Joyal
Kaplan
Kempling
Knowles
(Winnipeg-
Nord-Centre)
Knowles
(Norfolk-Haldimand)
Korchinski
Lachance
Lajoie
Lalonde
Landers
Lang
Laniel
Lapointe
La Salle
Leblanc
(Laurier)
Lee
Lefebvre
Leggatt
Lessard
Loiselle
(Chambly)
Loiselle
(Saint-Henri)
Lumley
MacDonald
(Cardigan)
MacDonald
(Egmont)
Macdonald
(Rosedale)
MacDonald (M^{lle})
(Kingston et les
Îles)
MacFarlane
MacGuigan
Mackasey
MacKay
MacLean
Macquarrie
Maine
Malone
Marceau

Marchand
(Langelier)
Marchand
(Kamloops-Cariboo)
Martin
Mazankowski
McCain
McCleave
McGrath
McIsaac
McKinley
McKinnon
McRae
Milne
Mitges
Morin (M^{me})
Muir
Munro
(Hamilton-Est)
Neil
Nicholson (M^{lle})
O'Connell
Olivier
Orlikow
O'Sullivan
Ouellet
Paproski
Parent
Patterson
Pearsall
Pelletier
(Sherbrooke)
Penner
Peters
Philbrook
Pinard
Poulin
Prud'homme
Railton
Raines
Reid
Richardson
Robinson
Roy
(Laval)
Saltsman
Sauvé (M^{me})
Scott
Sharp
Smith
(Saint-Jean)
Stanbury
Stanfield
Stevens
Stewart
(Marquette)
Stewart
(Cochrane)
Stollery
Symes
Tessier
Towers
Trudeau
Trudel
Turner
(London-Est)
Watson
Wise
Woolliams
Yanakis—(177)

M. Chrétien, appuyé par M. Mackasey, propose,—Que le Budget supplémentaire (D) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1975, déposé à la Chambre le lundi 3 mars 1975, soit agréé.

Cette motion, mise aux voix, est agréée.

M. Chrétien, appuyé par M. Mackasey, propose,—Que le Bill C-54, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1975, soit maintenant lu une première fois et imprimé.

Cette motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ce bill est lu une première fois et l'impression en est ordonnée.

M. Chrétien, appuyé par M. Mackasey, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une deuxième fois et déferé à un Comité plénier.

Cette motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ce bill est lu une deuxième fois, étudié en Comité plénier, rapporté sans amendement et agréé à l'étape du rapport.

M. Chrétien, appuyé par M. Mackasey, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Cette motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ce bill est lu une troisième fois et adopté.

M. Chrétien, appuyé par M. Mackasey, propose,—Que les crédits provisoires soient adoptés, à savoir:

Qu'une somme n'excédant pas \$4,603,596,900.59, soit l'ensemble

a) de trois douzièmes du montant global de tous les postes énoncés au budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1976, présenté à la Chambre des communes le 19 février 1975, \$3,919,682,567.25;

b) de huit autres douzièmes du total du poste L30 de l'Agriculture, du poste L50 de l'Énergie, des Mines et des Ressources, du poste 20 des Finances et des postes L75 et L100 des Transports, figurant à l'annexe A dudit budget, \$120,982,666.67;

c) de cinq autres douzièmes du total du poste 10 du Conseil du Trésor, figurant à l'annexe B dudit budget, \$20,000,000.00;

d) de trois autres douzièmes du total des postes 30 et 65 de l'Énergie, des Mines et des Ressources, du poste 15 de l'Environnement, du poste 5 du Conseil privé, des postes 40, 50 et L70 des Transports et du poste 10 des Affaires urbaines, figurant à l'annexe C dudit budget, \$449,223,250.00;

e) de deux autres douzièmes du total du poste 5 des Finances, du poste L80 des Affaires indiennes et du Nord canadien, du poste 40 de la Santé nationale et du Bien-être social, du poste 10 du Secrétariat d'État, du poste 5 du Conseil du Trésor et du poste 15 des Affaires urbaines, figurant à l'annexe D dudit budget, \$61,699,-666.67;

f) d'un autre douzième du total du poste 30 de la Consommation et des Corporations, du poste 1 du Travail, du poste 10 de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, du poste 15 du Secrétariat d'État, des postes 1 et 15 des Approvisionnements et Services et du poste 1 des Affaires des anciens combattants, figurant à l'annexe E dudit budget, \$32,008,750.00;

soit accordée à Sa Majesté pour l'année financière se terminant le 31 mars 1976.

Cette motion, mise aux voix, est agréée.

M. Chrétien, appuyé par M. Mackasey, propose,—Que le Bill C-55, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1976, soit maintenant lu une première fois et imprimé.

Cette motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ce bill est lu une première fois et l'impression en est ordonnée.

M. Chrétien, appuyé par M. Mackasey, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une deuxième fois et déferé à un Comité plénier.

Cette motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ce bill est lu une deuxième fois, étudié en Comité plénier, rapporté sans amendement et agréé à l'étape du rapport.

M. Chrétien, appuyé par M. Mackasey, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Cette motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ce bill est lu une troisième fois et adopté.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

MM. Maine, Crouse, Cullen et Bussièrès en remplacement de MM. Béchard, Stevens, O'Connell et Pinard sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

MM. Friesen, Wenman, Johnston et Young en remplacement de MM. Nowlan, Korchinski, Beatty et Roberts sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

MM. Knowles (Norfolk-Haldimand) et Oberle en remplacement de MM. Schellenberger et Malone sur la liste des membres du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

M. Neil en remplacement de M. Holmes sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

M. Leblanc (Laurier) en remplacement de M. Abbott sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Hamilton (Swift Current-Maple Creek) en remplacement de M. Wagner sur la liste des membres du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

M. Towers en remplacement de M. Hargrave sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

M. Cafik en remplacement de M. Foster sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Goyer, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) du Séquestre des biens ennemis, pour l'année civile 1974, conformément à l'article 3 de la Loi sur le commerce avec l'ennemi (Pouvoirs transitoires), chapitre 24, Statuts du Canada 1947. (Document parlementaire n° 301-1/118).

Par M. Marchand (Langelier), membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) de la Commission canadienne des transports, pour l'année civile 1974, conformément au paragraphe (2) de l'article 28 de la Loi nationale sur les transports, chapitre N-17, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/105).

Par M. Marchand (Langelier),—Rapport (en français et en anglais) concernant l'application de la Loi dérogatoire sur les conférences maritimes, pour l'année civile 1974, conformément à l'article 12 de cette Loi, chapitre 39, S.R.C., 1970 (1^{er} Supplément). (Document parlementaire n° 301-1/367).

A 10 h. 56 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à onze heures du matin, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 101

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE VENDREDI 21 MARS 1975

Onze heures du matin

PRIÈRE

Le Bill C-48, Loi modifiant la Loi sur les chemins de fer, rapporté sans amendement par le Comité permanent des transports et des communications, est agréé à l'étape du rapport.

M. Marchand (Langelier), appuyé par M. Chrétien, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Il s'élève un débat;

Du consentement unanime, la Chambre revient à la *Présentation de rapports des Comités permanents et spéciaux*.

M. Smith (Saint-Jean), du Comité permanent de l'agriculture, présente le cinquième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du vendredi 28 février 1975, votre Comité a étudié le Bill C-34, Loi modifiant la Loi sur le crédit agricole et a convenu d'en faire rapport sans modification.

Un exemplaire des procès-verbaux et des témoignages relatifs à ce Bill (*fascicules n° 22, 23 et 25*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 62 aux Journaux*)

Le débat reprend sur la motion de M. Marchand (Langelier), appuyé par M. Chrétien,—Que le Bill C-48, Loi modifiant la Loi sur les chemins de fer, soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Après plus ample débat, cette motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ce bill est lu une troisième fois et adopté.

Le Bill C-26, Loi modifiant la Loi sur l'assurance du service civil, rapporté sans amendement par le Comité permanent des prévisions budgétaires en général, est agréé à l'étape du rapport.

M. Sharp, au nom de M. Turner (Ottawa-Carleton), appuyé par M. Drury, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Après débat, cette motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ce bill est lu une troisième fois et adopté.

Il est donné lecture de l'ordre relatif à l'étude à l'étape, du rapport du Bill C-33, Loi concernant l'exportation en provenance du Canada de biens culturels et l'importation à destination du Canada de biens culturels exportés illégalement, rapporté avec des amendements par le Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

M. Faulkner, appuyé par M. Sharp, propose,—Qu'on modifie le Bill C-33, Loi concernant l'exportation en provenance du Canada de biens culturels et l'importation à destination du Canada de biens culturels exportés illégalement, en retranchant les lignes 26 à 39, page 8, et les lignes 1 à 10, page 9, et en les remplaçant par ce qui suit:

«culturels, composée de sept à treize membres, dont le président, nommés par le gouverneur en conseil sur recommandation du Ministre.

(2) Les membres de la Commission d'examen, à l'exclusion du président, sont choisis, en nombre égal, parmi

a) les dirigeants, les membres ou le personnel des galeries d'art, musées, archives, bibliothèques ou autres établissements analogues sis au Canada; et

b) les résidents marchands ou collectionneurs d'objets d'art, d'antiquités ou d'autres objets faisant partie du patrimoine national.

(3) La Commission d'examen peut autoriser un de ses membres à remplacer le président en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier ou de vacance de son poste.

(4) Trois membres, dont au moins un pris parmi les personnes mentionnées à l'alinéa (2)a) et un autre à l'alinéa (2)b), forment le quorum de la Commission d'examen.»

Le texte du message et de la recommandation du Gouverneur général est le suivant:

Son Excellence le Gouverneur général recommande à la Chambre des communes que le Bill C-33, Loi concernant l'exportation en provenance du Canada de biens culturels et l'importation à destination du Canada de biens culturels exportés illégalement, dont la Chambre est maintenant saisie, soit modifié en retranchant les lignes 26 à 39, page 8, et les lignes 1 à 10, page 9, et en les remplaçant par ce qui suit:

«culturels, composée de sept à treize membres, dont le président, nommés par le gouverneur en conseil sur recommandation du Ministre.

(2) Les membres de la Commission d'examen, à l'exclusion du président, sont choisis, en nombre égal, parmi

a) les dirigeants, les membres ou le personnel des galeries d'art, musées, archives, bibliothèques ou autres établissements analogues sis au Canada; et

b) les résidents marchands ou collectionneurs d'objets d'art, d'antiquités ou d'autres objets faisant partie du patrimoine national.

(3) La Commission d'examen peut autoriser un de ses membres à remplacer le président en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier ou de vacance de son poste.

(4) Trois membres, dont au moins un pris parmi les personnes mentionnées à l'alinéa (2)a) et un autre à l'alinéa (2)b), forment le quorum de la Commission d'examen.»

Après débat, cette motion, mise aux voix, est agréée.

Sur motion de M. Faulkner, appuyé par M. Drury, ce bill, tel que modifié, est agréé à l'étape du rapport, et, du consentement unanime, lu une troisième fois et adopté.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M^{me} Sauvé, appuyée par M. Lang,—Que le Bill C-25, Loi ayant pour objet de protéger la santé et l'environnement contre les contaminants, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent des pêches et des forêts.

Et sur l'amendement de M. Fairweather, appuyé par M. Brisco,—Qu'on supprime tous les mots après «Que» et qu'on les remplace par ce qui suit:

«ce bill ne soit pas maintenant lu une deuxième fois mais que l'objet en soit déferé au Comité permanent des pêches et des forêts.»

Le débat se poursuit;

(A quatre heures de l'après-midi, appel des affaires émanant des députés, suivant les dispositions du paragraphe (4) de l'article 15 du Règlement)

(Avis de motions)

M. Herbert, appuyé par M. Lachance, propose,—Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager sérieusement la création d'un ministère des Sports.—(Avis de motion n° 27).

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires émanant des députés est expirée.

Le Sénat transmet un message à cette Chambre pour l'informer qu'il a adopté, sans amendement, le Bill C-10, Loi modifiant la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

MM. Neil, Robinson, Duclos et Douglas (Bruce-Grey) en remplacement de MM. Wenman, Roberts, M^{lle} Bégin et M. Bussièrès sur la liste des membres du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

MM. McGrath et Abbott en remplacement de MM. Lambert (Edmonton-Ouest) et O'Connell sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

MM. Lambert (Edmonton-Ouest) et O'Connell en remplacement de MM. McGrath et Leblanc (Laurier) sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Roberts, M^{lle} Bégin et M. Bussièrès en remplacement de MM. Robinson, Duclos et Douglas (Bruce-Grey) sur la liste des membres du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Sharp, membre du Conseil privé de la Reine,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur

général, en date du 5 mars 1975, demandant copie de toute la correspondance et de tous les télégrammes, procès-verbaux de réunions et accords entre le gouvernement et le gouvernement de Terre-Neuve, au sujet de la participation des deux parties au creusage d'un tunnel entre le Labrador et la province de Terre-Neuve, pour le passage d'un câble hydro-électrique provenant de l'aval des chutes Churchill.—(Avis de motion portant production de documents n° 8) (Document parlementaire n° 301-3/8).

Par M. Sharp,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 5 mars 1975, demandant copie de toute la correspondance, tous les télégrammes et procès-verbaux de réunions entre le gouvernement et la province de Terre-Neuve au sujet de l'exploitation de l'aval des chutes Churchill, au Labrador.—(Avis de motion portant production de documents n° 9) (Document parlementaire n° 301-3/9).

Par M. Turner (Ottawa-Carleton), membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) sur l'examen actuariel quinquennal de la situation au 31 décembre 1972 du Compte de pension de retraite au Fonds du revenu consolidé, conformément à la Partie I de la Loi sur la pension de la Fonction publique, article 35, chapitre P-36, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/221).

Par M. Turner (Ottawa-Carleton),—Rapport (en français et en anglais) sur l'examen actuariel quinquennal du Compte de prestations de décès de la Fonction publique au Fonds du revenu consolidé, au 31 décembre 1972, conformément à la Partie II de la Loi sur la pension de la Fonction publique, article 48, chapitre P-36, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/222).

A cinq heures de l'après-midi, la Chambre s'ajourne à lundi, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 102

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE LUNDI 24 MARS 1975

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M^{me} Sauvé, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, d'un rapport, en date du 24 mars 1975, concernant «Le projet hydroélectrique de la baie James—Les préoccupations au sujet de l'environnement». Document parlementaire n° 301-5/180A).

Du consentement unanime, il est ordonné,—Qu'un bill concernant le débardage dans les ports de la côte ouest soit déposé sans avis, aujourd'hui, et que l'étude de la deuxième lecture en soit fixée à quatre heures cet après-midi.

Du consentement unanime, M. Munro (Hamilton-Est), appuyé par M. Basford, dépose, avec la permission de la Chambre, le Bill C-56, Loi portant reprise du débardage et des opérations connexes dans les ports de la côte ouest, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à plus tard aujourd'hui.

Sur motion de M. Sharp, appuyé par M. MacEachen, le deuxième rapport du Comité permanent de la procédure

et de l'organisation, présenté à la Chambre le vendredi 14 mars 1975, est agréé.

M. Sharp, au nom de M. Turner (Ottawa-Carleton), appuyé par M. Drury, dépose, avec la permission de la Chambre, le Bill C-57, Loi modifiant la Loi de 1972 sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Le texte du message et de la recommandation du Gouverneur général, imprimé en conformité des dispositions du paragraphe (2) de l'article 62 du Règlement, au sujet du bill précité se lit ainsi:

Son Excellence le Gouverneur général recommande à la Chambre des communes une mesure modifiant la Loi de 1972 sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces de manière à modifier, à compter du 1^{er} avril 1974 et de la manière prescrite, le calcul de la péréquation des revenus provinciaux tirés du pétrole et du gaz ainsi que le calcul des paiements de garantie des recettes fiscales provinciales.

En conformité des dispositions du paragraphe (4) de l'article 39 du Règlement, les six questions suivantes

sont transformées en ordres de dépôt de documents, savoir:

N° 547—*M. Gauthier* (Ottawa-Vanier)

1. Depuis 1968, quel montant d'argent a été consacré par les ministères et les agences, pour permettre aux fonctionnaires de parfaire a) leur compétence (i) linguistique (ii) administrative, b) leurs études collégiales et universitaires?

2. Depuis 1968, quels sont le nombre, le nom et le poste, par ministère et agence, des fonctionnaires qui ont profité de congés sabbatiques pour suivre des cours de perfectionnement professionnel? (Document parlementaire n° 301-2/547).

N° 703—*M. Stevens*

1. Pour chacune des années financières terminées le 31 mars 1972, 1973 et 1974 et pour la période de six mois terminée le 30 septembre 1974, quelle somme d'argent globale le ministère des Travaux publics a-t-il dépensée pour les voyages à l'étranger a) du ministre et du personnel de son cabinet, b) du personnel du Ministère, c) du personnel des conseils, des commissions, des tribunaux, des agences de la Couronne ou d'autres agences du même genre, relevant du ministre, d) d'autres personnes dont les frais ont été remboursés, en partie ou en entier et directement ou indirectement, par le gouvernement?

2. Quant aux dépenses de plus de \$200, quels étaient a) l'objet du voyage, b) la destination la plus éloignée, c) le nom des voyageurs, d) la durée du séjour hors du pays, e) le genre de dépense, f) le nombre des personnes les accompagnant? (Document parlementaire n° 301-2/703).

N° 784—*M. Lambert* (Bellechasse)

1. La société *United Aircraft of Canada* de Longueuil a-t-elle bénéficié de subventions du gouvernement au cours des années 1968, 1969, 1970, 1971, 1972, 1973 et 1974, a) pour la recherche, b) pour la construction ou l'agrandissement de son usine, c) pour la création d'emplois et, dans l'affirmative, quel montant d'argent a été octroyé et versé par les différents ministères pour chacune des années susmentionnées?

2. La Société a-t-elle bénéficié de prêts de sociétés de la Couronne?

3. Quels sont le montant, le taux d'intérêt et les conditions de remboursement de ces prêts? (Document parlementaire n° 301-2/784).

N° 1036—*M. Cossitt*

1. Quelle somme d'argent a été affectée au Programme des initiatives locales en 1972-1973 dans la circonscription de Capilano, a) quels sont le nom et l'adresse de tous les projets en cause ainsi que le nom et l'adresse de ceux qui ont signé les demandes, b) dans chaque cas, quelle est la description détaillée du projet réel, spécialement les tâches accomplies dans le cadre du projet?

2. Dans chaque cas, quels sont le nom et l'adresse des personnes ou organismes qui ont recommandé au Ministère la mise sur pied du projet? (Document parlementaire n° 301-2/1036).

N° 1663—*M. Hnatyshyn*

En rapport avec les projets proposés en Saskatchewan dans le cadre du programme spécial d'aménagement régional et de développement agricole du Canada parrainé par le ministère de l'Expansion économique régionale de janvier 1971 au 31 décembre 1974, a) quels sont les titres et provenance des projets, b) quel est le nombre de nouveaux emplois prévus et effectivement créés, c) quel a été le coût total de chaque projet? (Document parlementaire n° 301-2/1663).

N° 1745—*M. Forrestall*

1. Au cours des douze derniers mois, par emploi et catégorie, combien de vacances ont été créées dans le groupe du personnel chargé de l'entretien aux aéroports de a) Halifax, b) Toronto, c) Montréal, d) Vancouver, e) Winnipeg?

2. Par emploi et catégorie, combien de ces postes a) n'ont pas été pourvus, b) ont été pourvus, c) ont été pourvus après un délai d'un mois ou davantage?

3. Quelle est la raison principale de ces délais? (Document parlementaire n° 301-2/1745).

M. Reid, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse aux ordres susdits.

Il est donné lecture de l'ordre portant prise en considération des amendements apportés par le Sénat au Bill C-29, Loi concernant les corporations commerciales canadiennes.

M. Ouellet, appuyé par M. Basford, propose,—Que ces amendements soient maintenant lus une deuxième fois et agréés.

Après débat, cette motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ces amendements sont lus une deuxième fois et agréés.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M^{me} Sauvé, appuyée par M. Lang,—Que le Bill C-25, Loi ayant pour objet de protéger la santé et l'environnement contre les contaminants, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent des pêches et des forêts.

Et sur l'amendement de M. Fairweather, appuyé par M. Brisco,—Qu'on supprime tous les mots après «Que» et qu'on les remplace par ce qui suit:

«ce bill ne soit pas maintenant lu une deuxième fois mais que l'objet en soit déferé au Comité permanent des pêches et des forêts.»

Après plus ample débat, l'amendement, mis aux voix, est rejeté, sur division.

La motion principale, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ce bill est lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent des pêches et des forêts.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi à un Comité plénier du Bill C-56, Loi portant reprise du débardage et des opérations connexes dans les ports de la côte ouest.

M. Munro (Hamilton-Est), appuyé par M. Sharp, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une deuxième fois et déferé à un Comité plénier.

Il s'élève un débat;

(A cinq heures de l'après-midi, appel des affaires émanant des députés, suivant les dispositions du paragraphe (4) de l'article 15 du Règlement).

(Avis de motions)

M. Laprise, appuyé par M. Gauthier (Roberval), propose,—Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'opportunité de proposer une mesure qui permettrait au conjoint d'une personne touchant une pension en vertu de la Loi sur la sécurité de la vieillesse, d'avoir également droit à cette pension, même s'il n'a pas atteint l'âge stipulé par la Loi actuelle.—(Avis de motion n° 23).

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires émanant des députés est expirée.

Le débat reprend sur la motion de M. Munro (Hamilton-Est), appuyé par M. Sharp,—Que le Bill C-56, Loi portant reprise du débardage et des opérations connexes dans les ports de la côte ouest, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé à un Comité plénier.

Après plus ample débat, cette motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ce bill est lu une deuxième fois, étudié en Comité plénier, rapporté avec des amendements et agréé, tel que modifié, à l'étape du rapport.

Du consentement unanime, M. Munro (Hamilton-Est), appuyé par M. Basford, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Il s'élève un débat;

En conformité des dispositions du paragraphe (5) de l'article 6 du Règlement, sur motion de M. Sharp, appuyé par M. Munro (Hamilton-Est), il est ordonné,—Que l'heure ordinaire d'ajournement, en vertu des dispositions du paragraphe (3) de l'article 6 du Règlement, soit prolongée afin de permettre l'adoption du Bill C-56 ainsi que sa sanction royale.

La motion de M. Munro (Hamilton-Est), appuyé par M. Basford,—Que le Bill C-56, soit maintenant lu une troisième fois et adopté, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ce bill est lu une troisième fois et adopté.

Il est ordonné,—Que la séance soit suspendue jusqu'à l'appel de la sonnerie.

La Chambre reprend la séance.

Le Sénat transmet un message à la Chambre pour l'informer qu'il a adopté, sans amendement, le Bill C-373, Loi portant reconnaissance du castor (*castor canadensis*) comme symbole de la souveraineté du Canada.

Le Sénat transmet un message à cette Chambre pour l'informer qu'il a adopté, sans amendement, le Bill C-56, Loi portant reprise du débardage et des opérations connexes dans les ports de la côte ouest.

M. l'Orateur communique à la Chambre la lettre que voici:

RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL
OTTAWA

le 24 mars 1975

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable R. G. B. Dickson, Juge puiné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de Député du Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat aujourd'hui, le 24 mars, à 11 h. 30 du soir, afin de donner la sanction royale à des projets de loi.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Secrétaire administratif du Gouverneur général,
ANDRÉ GARNEAU

L'honorable

Le Président de la Chambre des communes

Un message est reçu de l'honorable R. G. B. Dickson, juge puiné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de député de Son Excellence le Gouverneur général, qui exprime le désir que la Chambre se rende immédiatement dans la salle des séances du Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur, accompagné de la Chambre, se rend au Sénat.

Au retour,

M. l'Orateur fait savoir que, lorsque la Chambre s'est rendue auprès de l'honorable député de Son Excellence le Gouverneur général, dans la salle des séances du Sénat, Son Honneur a bien voulu donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants:

C-56, Loi portant reprise du débardage et des opérations connexes dans les ports de la côte ouest.—(*Chapitre n° 32*).

C-29, Loi concernant les corporations commerciales canadiennes.—(*Chapitre n° 33*).

C-10, Loi modifiant la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies.—(*Chapitre n° 34*).

C-373, Loi portant reconnaissance du castor (*castor canadensis*) comme symbole de la souveraineté du Canada.—(*Chapitre n° 35*).

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Brewin en remplacement de M. Orlikow sur la liste des membres du Comité mixte spécial sur la politique de l'immigration.

MM. Andre (Calgary-Centre) et Holmes en remplacement de MM. Crouse et Hees sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

MM. Malone, Smith (Churchill), Brisco et Nielsen en remplacement de MM. Korchinski, Knowles (Norfolk-Haldimand), Dinsdale et Cadieu sur la liste des membres du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

M. Beatty en remplacement de M. Baker (Grenville-Carleton) sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. Cafik et M^{me} Appolloni en remplacement de MM. Gray et O'Connell sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Clark (Rocky Mountain) en remplacement de M. Alkenbrack sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Chrétien, membre du Conseil privé de la Reine, —Rapport (en français et en anglais) sur l'application de la Loi sur la pension de la Fonction publique, pour l'année financière terminée le 31 mars 1974, conformément aux articles 36 et 49 de cette Loi, chapitre P-36, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/220).

Par M. Chrétien, —Rapport (en français et en anglais) sur l'application de la Loi sur les prestations de retraite supplémentaires, pour l'année financière terminée le 31 mars 1974, conformément à l'article 11 de cette Loi, chapitre 43, S.R.C., 1970 (1^{er} Supplément). (Document parlementaire n° 301-1/366).

A 11 h. 51 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 103

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MARDI 25 MARS 1975

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Pelletier (Sherbrooke), du Comité permanent de l'expansion économique régionale, présente le deuxième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du lundi 24 février 1975, votre Comité a étudié les crédits 25, 30 et L35 concernant la Société de développement du Cap Breton sous la rubrique Expansion économique régionale dans le Budget des dépenses pour l'année financière se terminant le 31 mars 1976 et en fait rapport.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages s'y rapportant (*fascicule n° 5*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 63 aux Journaux*)

Il est donné lecture de l'ordre relatif à l'étude à l'étape du rapport du Bill C-46, Loi modifiant la Loi nationale sur l'habitation, rapporté avec des amendements par le Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

M. Gilbert, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), propose,—Qu'on modifie le Bill C-46, Loi modifiant la Loi nationale sur l'habitation,

a) en retranchant les lignes 4 à 8 inclusivement, à la page 3, et en les remplaçant par ce qui suit:

•b) pour toute aliénation, par vente ou autrement, de la totalité ou d'une partie du projet pendant sa durée, le consentement de la Société et l'aliénation aux conditions approuvées par elle ainsi que le maintien en vigueur, jusqu'à son expiration, de l'accord de location tel qu'il a été conclu entre la Société et le propriétaire original.

b) en retranchant les lignes 12 à 16 inclusivement à la page 3, et en les remplaçant par ce qui suit:

tions à loyer;

d) le maintien, pour le projet d'habitation à loyer, des normes éventuellement prescrites par la Société à son sujet; et

e) le droit, pour la Société, de résilier l'accord en cas d'inexécution de ses clauses par le propriétaire du projet d'habitations à loyer, une telle résiliation étant réputée transférée à la Société la propriété du projet d'habitations à loyer.

c) en retranchant la ligne 18, à la page 3, et en la remplaçant par ce qui suit:

•peut excéder vingt-cinq ans à compter de la.

Après débat, cette motion est mise aux voix et, en conformité des dispositions du paragraphe (11) de l'article 75 du Règlement, le vote par appel nominal est différé.

M. Gilbert, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), propose,—Qu'on modifie le Bill C-46, Loi modifiant la Loi nationale sur l'habitation, en retranchant l'article 5.

Après débat, cette motion est mise aux voix et, en conformité des dispositions du paragraphe (11) de l'article 75 du Règlement, le vote par appel nominal est différé.

Le Sénat transmet un message à cette Chambre pour l'informer qu'il a adopté les bills suivants:

Bill C-54, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1975.

Bill C-55, Loi accordant à sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1976.

M. l'Orateur communique à la Chambre la lettre que voici:

RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL
OTTAWA

le 25 MARS 1975

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable Wishart F. Spence, O.B.E., juge puiné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de député du Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat aujourd'hui, le 25 mars, à 5 h. 45 de l'après-midi, afin de donner la sanction royale à des projets de loi.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Secrétaire administratif du Gouverneur général,
ANDRÉ GARNEAU

L'honorable

Le Président de la Chambre des communes

(A cinq heures de l'après-midi, appel des affaires émanant des députés, suivant les dispositions du paragraphe (4) de l'article 15 du Règlement)

(Bills publics)

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent de la justice et des questions juridiques du Bill C-230, Loi modifiant le Code criminel (radiodiffusion obscène).

M. Towers, appuyé par M. Holmes, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

Il s'élève un débat;

Un message est reçu de l'honorable Wishart F. Spence, O.B.E., juge puiné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de député de Son Excellence le Gouverneur général, qui exprime le désir que la Chambre se rende immédiatement dans la salle des séances du Sénat.

En conséquence,

M. l'Orateur, accompagné de la Chambre, se rend au Sénat.

M. l'Orateur fait savoir que, lorsque la Chambre s'est rendue auprès de l'honorable député de Son Excellence le Gouverneur général, dans la salle des séances du Sénat, Son Honneur a bien voulu donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants:

Bill C-54, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1975;

Bill C-55, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1976.

Au retour,

M. l'Orateur fait connaître qu'il s'est adressé à l'honorable député de Son Excellence le Gouverneur général dans les termes suivants:

QU'IL PLAISE À VOTRE HONNEUR:

«Les Communes du Canada ont voté les subsides nécessaires pour permettre au Gouvernement de faire face à certaines dépenses du service public.

Au nom des Communes, je présente à Votre Honneur les bills suivants:

Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1975;

Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1976;

Que je prie humblement Votre Honneur de sanctionner.»

Sur ce, le greffier du Sénat, d'ordre du député de Son Excellence le Gouverneur général, s'est ainsi exprimé:

Au nom de Sa Majesté, l'honorable député de Son Excellence le Gouverneur général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ces bills.»

Bill C-54, Loi n° 1 de 1975 portant affectation de crédits.—Chapitre n° 36;

Bill C-55, Loi n° 2 de 1975 portant affectation de crédits.—Chapitre n° 37.

L'étude reprend à l'étape du rapport du Bill C-46, Loi modifiant la Loi nationale sur l'habitation, rapporté avec des amendements par le Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

M. Gilbert, appuyé par M. Jones, propose,—Qu'on modifie le Bill C-46, Loi modifiant la Loi nationale sur l'habitation, en retranchant les lignes 40 à 42 inclusive-

ment, à la page 3 et les lignes 1 à 7 inclusivement à la page 4, et en les remplaçant par ce qui suit:

«(2) Le paragraphe 15.1(3) de ladite loi est abrogé.»

Après débat, cette motion est mise aux voix et, en conformité des dispositions du paragraphe (11) de l'article 75 du Règlement, le vote par appel nominal est différé.

M. Gilbert, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), propose,—Qu'on modifie le Bill C-46, Loi modifiant la Loi nationale sur l'habitation, en retranchant la ligne 35, à la page 4, et en la remplaçant par ce qui suit:

«règlement du gouverneur en conseil, et ces loyers ne doivent jamais excéder 4% de la valeur comptable du terrain pour la Société.»

Après débat, cette motion est mise aux voix et, en conformité des dispositions du paragraphe (11) de l'article 75 du Règlement, le vote par appel nominal est différé.

M. Gilbert, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), propose,—Qu'on modifie le Bill C-46, Loi modifiant la Loi nationale sur l'habitation,

a) en retranchant les lignes 15 à 21 inclusivement, à la page 7.

b) en retranchant la ligne 45, à la page 7, et en la remplaçant par ce qui suit:

«l'alinéa (1)b) dépasse le plafond fixé.»

Après débat, cette motion est mise aux voix et, en conformité des dispositions du paragraphe (11) de l'article 75 du Règlement, le vote par appel nominal est différé.

La Chambre aborde la mise aux voix différée de la motion de M. Gilbert, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre),—Qu'on modifie le Bill C-46, Loi modifiant la Loi nationale sur l'habitation,

a) en retranchant les lignes 4 à 8 inclusivement, à la page 3, et en les remplaçant par ce qui suit:

«b) pour toute aliénation, par vente ou autrement, de la totalité ou d'une partie du projet pendant sa durée, le consentement de la Société et l'aliénation aux conditions approuvées par elle ainsi que le maintien en vigueur, jusqu'à son expiration, de l'accord de location tel qu'il a été conclu entre la Société et le propriétaire original.»

b) en retranchant les lignes 12 à 16 inclusivement à la page 3, et en les remplaçant par ce qui suit:

«tions à loyer;

d) le maintien, pour le projet d'habitation à loyer, des normes éventuellement prescrites par la Société à son sujet; et

e) le droit, pour la Société, de résilier l'accord en cas d'inexécution de ses clauses par le propriétaire du projet d'habitations à loyer, une telle résiliation étant réputée transférée à la Société la propriété du projet d'habitations à loyer.»

c) en retranchant la ligne 18, à la page 3, et en la remplaçant par ce qui suit:

«peut excéder vingt-cinq ans à compter de la».

Cette motion, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:

(Vote n° 22)

POUR

Messieurs

Knowles
(Winnipeg-
Nord-Centre)
Leggatt

Nyström
Orlikow
Peters
Saltsman— 10.

CONTRE

Messieurs

Benjamin
Broadbent
Gilbert
Hogan

Gauthier
(Roberval)
Gauthier
(Ottawa-Vanier)
Gendron
Gillies
Goodale
Goyer
Gray
Guilbault
Haidasz
Halliday
Hamilton
(Qu'Appelle-Moose
Mountain)
Hamilton
(Swift Current-
Maple Creek)

McCain
McCleave
McIsaac
McKenzie
McKinley
McKinnon
McRae
Milne
Morin (M^{me})
Munro
(Esquimaux-Saanich)

Abbott
Alexander
Alkenbrack
Allmand
Andre
(Calgary-Centre)
Andres
(Lincoln)
Appolloni (M^{me})
Baker
(Grenville-Carleton)

Hees
Herbert
Hnatyshyn
Holmes
Huntington
Hurlburt
Jamieson
Johnston
Jones
Joyal
Kaplan
Kempling
Knowles
(Norfolk-Haldimand)

Neil
Nicholson (M^{lle})
Nielsen
Oberle
O'Connell
Olivier
O'Sullivan
Ouellet
Paproski
Parent
Patterson
Pearsall
Pelletier
(Hochelaga)

Balfour
Basford
Bécharde
Bégin (M^{lle})
Blais
Blaker
Blouin
Boulanger
Breau
Brisco
Buchanan
Bussièrès
Cafik
Campagnolo (M^{me})
Campbell (M^{lle})
(South Western Nova)

Lachance
Lajoie
Lalonde
Lambert
(Edmonton-Ouest)
Lang
Laniel
Lapointe
LeBlanc
(Westmorland-Kent)

Penner
Philbrook
Pinard
Portelance
Poulin
Prud'homme
Raitton
Reid
Richardson
Ritchie
Roberts
Robinson
Rondeau
Roy
(Timmins)

Caron
Clark
(Rocky Mountain)
Clarke
(Vancouver Quadra)
Clermont
Coates
Collenette
Comtois
Condon
Corbin
Corriveau
Côté
Cullen
Cyr
Danson
Darling
De Bané
Demers
Dick
Dionne
(Kamouraska)

Lee
Lefebvre
Loiselle
(Chambly)
Lumley
MacDonald
(Cardigan)
Macdonald
(Rosedale)
MacDonald (M^{lle})
(Kingston et les
Îles)

Roy
(Laval)
Rynard
Scott
Sharp
Skoreyko
Smith
(Churchill)
Smith
(Saint-Jean)
Stanfield
Stevens
Stewart
(Marquette)

Dionne
(Northumberland-
Miramichi)
Douglas
(Bruce-Grey)
Drury
Dubé
Duclos
Dupont
Dupras
Duquet
Ellis
Elzinga
Faulkner
Flynn
Forrestall
Fox
Francis
Fraser

MacEachen
MacFarlane
MacGuigan
Mackasey
MacKay
Maine
Malone
Marceau
Marchand
(Langelier)
Marchand
(Kamloops-Cariboo)
Martin
Mazankowski

Tessier
Towers
Trudel
Turner
(London-Est)
Turner
(Ottawa-Carleton)
Watson
Wenman
Whelan
Wise
Wooliams
Yanakis
Yewchuk
Young— 170.

La Chambre aborde la mise aux voix différée de la motion de M. Gilbert, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre),—Qu'on modifie le Bill C-46, Loi modifiant la Loi nationale sur l'habitation, en retranchant l'article 5.

Cette motion, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:

(Vote n° 23)

POUR
Messieurs

Benjamin
Broadbent
Gilbert
Hogan

Knowles
(Winnipeg-
Nord-Centre)
Leggatt

Nystrom
Orlikow
Peters
Saltsman— 10.

CONTRE
Messieurs

Abbott
Alexander
Alkenbrack
Allmand
Andre
(Calgary-Centre)
Andres
(Lincoln)
Appolloni (M^{me})
Baker
(Grenville-Carleton)
Balfour
Basford
Béchar
Bégin (M^{lle})
Blais
Blaker
Blouin
Boulanger
Breau
Brisco
Buchanan
Bussièrès
Cafik
Campagnolo (M^{me})
Campbell (M^{lle})
(South Western Nova)
Caron
Clark
(Rocky Mountain)
Clarke
(Vancouver Quadra)
Clermont
Coates
Collenette
Comtois
Condon
Corbin
Corriveau
Côté
Cullen
Cyr
Danson
Darling
De Bané
Demers
Dick
Dionne
(Kamouraska)
Dionne
(Northumberland-
Miramichi)
Douglas
(Bruce-Grey)
Drury
Dubé
Duclos
Dupont
Dupras
Duquet
Ellis
Elzinga

Faulkner
Flynn
Forrestall
Fox
Francis
Fraser
Gauthier
(Roberval)
Gauthier
(Ottawa-Vanier)
Gendron
Gillies
Goodale
Goyer
Gray
Guilbault
Haidasz
Halliday
Hamilton
(Qu'Appelle-Moose
Mountain)
Hamilton
(Swift Current-
Maple Creek)
Hees
Herbert
Hnatyshyn
Holmes
Huntington
Hurlburt
Jamieson
Johnston
Jones
Joyal
Kaplan
Kempling
Knowles
(Norfolk-Haldimand)
Lachance
Lajoie
Lalonde
Lambert
(Edmonton-Ouest)
Lang
Laniel
Lapointe
LeBlanc
(Westmorland-Kent)
Lee
Lefebvre
Loiselle
(Chambly)
Lumley
MacDonald
(Cardigan)
Macdonald
(Rosedale)
MacDonald (M^{lle})
(Kingston et les
Îles)
MacEachen
MacFarlane

MacGuigan
Mackasey
MacKay
Maine
Malone
Marceau
Marchand
(Langelier)
Marchand
(Kamloops-Cariboo)
Martin
Mazankowski
McCain
McCleave
McIsaac
McKenzie
McKinley
McKinnon
McRae
Milne
Morin (M^{me})
Munro
(Esquimalt-Saanich)
Neil
Nicholson (M^{lle})
Nielsen
Oberle
O'Connell
Olivier
O'Sullivan
Ouellet
Paproski
Parent
Patterson
Pearsall
Pelletier
(Hochelaga)
Penner
Philbrook
Pinard
Portelance
Poulin
Prud'homme
Raiton
Reid
Richardson
Ritchie
Roberts
Robinson
Rondeau
Roy
(Timmins)
Roy
(Laval)
Rynard
Scott
Sharp
Skoreyko
Smith
(Churchill)
Smith
(Saint-Jean)

Stanfield
Stevens
Stewart
(Marquette)
Tessier
Towers
Tudel

Turner
(London-Est)
Turner
(Ottawa-Carleton)
Watson
Wenman
Whelan

Wise
Woolliams
Yanakis
Yewchuk
Young—170

La Chambre aborde la mise aux voix différée de la motion de M. Gilbert, appuyé par M. Jones,—Qu'on modifie le Bill C-46, Loi modifiant la Loi nationale sur l'habitation, en retranchant les lignes 40 à 42 inclusivement, à la page 3 et les lignes 1 à 7 inclusivement, à la page 4, en les remplaçant par ce qui suit:

« (2) Le paragraphe 15.1 (3) de ladite loi est abrogé. »

Cette motion, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:

(Vote n° 24)

POUR
Messieurs

Benjamin
Broadbent
Gilbert
Hogan
Jones

Knowles
(Winnipeg-
Nord-Centre)
Leggatt

Nystrom
Orlikow
Peters
Saltsman—11

CONTRE
Messieurs

Abbott
Alexander
Alkenbrack
Allmand
Andre
(Calgary-Centre)
Andres
(Lincoln)
Appolloni (M^{me})
Baker
(Grenville-Carleton)
Balfour
Basford
Béchar
Bégin (M^{lle})
Blais
Blaker
Blouin
Boulanger
Breau
Brisco
Buchanan
Bussièrès
Cafik
Campagnolo (M^{me})
Campbell (M^{lle})
(South Western Nova)
Caron
Clark
(Rocky Mountain)
Clarke
(Vancouver Quadra)
Clermont
Coates
Collenette
Comtois
Condon
Corbin
Corriveau
Côté
Cullen
Cyr
Danson
Darling
De Bané
Demers
Dick
Dionne
(Kamouraska)
Dionne
(Northumberland-
Miramichi)

Douglas
(Bruce-Grey)
Drury
Dubé
Duclos
Dupont
Dupras
Duquet
Ellis
Elzinga
Faulkner
Flynn
Forrestall
Fox
Francis
Fraser
Gauthier
(Roberval)
Gauthier
(Ottawa-Vanier)
Gendron
Gillies
Goodale
Goyer
Gray
Guilbault
Haidasz
Halliday
Hamilton
(Qu'Appelle-Moose
Mountain)
Hamilton
(Swift Current-
Maple Creek)
Hees
Herbert
Hnatyshyn
Holmes
Corbin
Huntington
Hurlburt
Jamieson
Johnston
Joyal
Kaplan
Kempling
Knowles
(Norfolk-Haldimand)
Lachance
Lajoie
Lalonde
Lambert
(Edmonton-Ouest)

Lang
Laniel
Lapointe
LeBlanc
(Westmorland-Kent)
Lee
Lefebvre
Loiselle
(Chambly)
Lumley
MacDonald
(Cardigan)
Macdonald
(Rosedale)
MacDonald (M^{lle})
(Kingston et les
Îles)
MacEachen
MacFarlane
MacGuigan
Mackasey
MacKay
Maine
Malone
Marceau
Marchand
(Langelier)
Marchand
(Kamloops-Cariboo)
Martin
Mazankowski
McCain
McCleave
McIsaac
McKenzie
McKinley
McKinnon
McRae
Milne
Morin (M^{me})
Munro
(Esquimalt-Saanich)
Neil
Nicholson (M^{lle})
Nielsen
Oberle
O'Connell
Olivier
O'Sullivan
Ouellet
Paproski
Parent

Patterson
Pearsall
Pelletier
(Hochelaga)
Penner
Philbrook
Pinard
Portelance
Poulin
Prud'homme
Railton
Reid
Richardson
Ritchie
Roberts
Robinson
Rondeau

Roy
(Timmins)
Roy
(Laval)
Rynard
Scott
Sharp
Skoreyko
Smith
(Churchill)
Smith
(Saint-Jean)
Stanfield
Stevens
Stewart
(Marquette)

Tessier
Towers
Trudel
Turner
(London-Est)
Turner
(Ottawa-Carleton)
Watson
Wenman
Whelan
Wise
Woolliams
Yanakis
Yewchuk
Young—169.

Gauthier
(Roberval)
Gauthier
(Ottawa-Vanier)
Gendron
Gillies
Goodale
Goyer
Gray
Guilbault
Haidasz
Halliday
Hamilton
(Qu'Appelle-Moose
Mountain)
Hamilton
(Swift Current-
Maple Creek)
Hees
Herbert
Hnatyshyn
Holmes
Huntington
Hurlburt
Jamieson
Johnston
Jones
Joyal
Kaplan
Kempling
Knowles
(Norfolk-Haldimand)
Lachance
Lajoie
Lalonde
Lambert
(Edmonton-Ouest)
Lang
Laniel
Lapointe
LeBlanc
(Westmorland-Kent)
Lee
Lefebvre
Loiselle
(Chambly)

Lumley
MacDonald
(Cardigan)
Macdonald
(Rosedale)
MacDonald (M^{lle})
(Kingston et les
Îles)
MacEachen
MacFarlane
MacGuigan
Mackasey
MacKay
Maine
Malone
Marceau
Marchand
(Langelier)
Marchand
(Kamloops-Cariboo)
Martin
Mazankowski
McCain
McCleave
McIsaac
McKenzie
McKinley
McKinnon
McRae
Milne
Morin (M^{me})
Munro
(Esquimalt-Saanich)
Neil
Nicholson (M^{lle})
Nielsen
Oberie
O'Connell
Olivier
O'Sullivan
Ouellet
Paproski
Parent
Patterson
Pearsall

Pelletier
(Hochelaga)
Penner
Philbrook
Pinard
Portelance
Poulin
Prud'homme
Railton
Reid
Richardson
Ritchie
Roberts
Robinson
Rondeau
Roy
(Timmins)
Roy
(Laval)
Rynard
Scott
Sharp
Skoreyko
Smith
(Churchill)
Smith
(Saint-Jean)
Stanfield
Stevens
Stewart
(Marquette)
Tessier
Towers
Trudel
Turner
(London-Est)
Turner
(Ottawa-Carleton)
Watson
Wenman
Whelan
Wise
Woolliams
Yanakis
Yewchuk
Young—170.

La Chambre aborde la mise aux voix différée de la motion de M. Gilbert appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).—Qu'on modifie le Bill C-46, Loi modifiant la Loi nationale sur l'habitation, en retranchant la ligne 35, à la page 4, et en la remplaçant par ce qui suit:

«règlement du gouverneur en conseil, et ces loyers ne doivent jamais excéder 4% de la valeur comptable du terrain pour la Société.»

Cette motion, mise aux voix, est rejetée, sur division.

La Chambre aborde la mise aux voix différée de la motion de M. Gilbert, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).—Qu'on modifie le Bill C-46, Loi modifiant la Loi nationale sur l'habitation,

a) en retranchant les lignes 15 à 21 inclusivement, à la page 7.

b) en retranchant la ligne 45, à la page 7, et en la remplaçant par ce qui suit:

«l'alinéa (1)b) dépasse le plafond fixé.»

Cette motion, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:

(Vote n° 25)

POUR

Messieurs

Benjamin
Broadbent
Gilbert
Hogan

Knowles
(Winnipeg-
Nord-Centre)
Leggatt

Nystrom
Orlikow
Peters
Saltsman—10.

CONTRE

Messieurs

Abbott
Alexander
Alkenbrack
Allmand
Andre
(Calgary-Centre)
Andres
(Lincoln)
Appolloni (M^{me})
Baker
(Grenville-Carleton)
Balfour
Basford
Bécharde
Bégin (M^{lle})
Blais
Blaker
Blouin
Boulanger
Breau
Brisco
Buchanan
Bussièrès

Cafik
Campagnolo (M^{me})
Campbell (M^{lle})
(South Western Nova)
Caron
Clark
(Rocky Mountain)
Clarke
(Vancouver Quadra)
Clermont
Coates
Collenette
Comtois
Condon
Corbin
Corriveau
Côté
Cullen
Cyr
Danson
Darling
De Bané
Demers

Dick
Dionne
(Kamouraska)
Dionne
(Northumberland-
Miramichi)
Douglas
(Bruce-Grey)
Drury
Dubé
Duclos
Dupont
Dupras
Duquet
Ellis
Elzinga
Faulkner
Flynn
Forrestall
Fox
Francis
Fraser

Sur motion de M. Danson, appuyé par M. Lalonde, ce bill, tel que modifié, est agréé à l'étape du rapport.

Du consentement unanime, M. Danson, appuyé par M. Lalonde, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Cette motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ce bill est lu une troisième fois, sur division, et adopté.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

MM. Balfour, Beatty, Clark (Rocky Mountain), Nowlan, Stollery, Turner (London-Est), Condon, Landers, La Salle et McGrath en remplacement de MM. McGrath, Grafftey, Friesen, Wenman, Fleming, Raines, Blaker, Gauthier (Ottawa-Vanier), Jarvis et Clark (Rocky Mountain) sur la liste des membres du Comité permanent de la radio-diffusion, des films et de l'assistance aux arts.

MM. Clark (Rocky Mountain) et Fraser en remplacement de MM. Carter et Friesen sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

MM. McKenzie et Brisco en remplacement de MM. Marshall et Clarke (Vancouver Quadra) sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

M. Orlikow en remplacement de M. Brewin sur la liste des membres du Comité mixte spécial sur la politique de l'immigration.

MM. Turner (London-Est) et Stevens en remplacement de MM. Bussièrès et Scott sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. Clark (Rocky Mountain) en remplacement de M. Beatty sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

MM. Muir, Condon et Hogan en remplacement de MM. Marshall, Goodale et Rodriguez sur la liste des membres du Comité permanent de l'expansion économique régionale.

M. Oberle en remplacement de M. Reynolds sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

M. Philbrook en remplacement de M. Cafik sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Rodriguez en remplacement de M. Hogan sur la liste des membres du Comité permanent de l'expansion économique régionale.

*États et rapports déposés auprès du Greffier
de la Chambre*

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Danson, membre du Conseil privé de la Reine,— Rapport (en français et en anglais) de la Société centrale d'hypothèques et de logement, ainsi que les états financiers, pour l'année civile 1974, conformément au paragraphe (3) de l'article 33 de la Loi sur la Société centrale d'hypothèques et de logement, chapitre C-16, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/108).

Par M. Lalonde, membre du Conseil privé de la Reine,— Rapport (en français et en anglais) sur l'application de la Loi sur les soins médicaux, pour l'année financière terminée le 31 mars 1974, conformément à l'article 9 de cette Loi, chapitre M-8, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/298).

A 11 h. 04 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 104

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MERCREDI 26 MARS 1975

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. l'Orateur communique à la Chambre la lettre que voici:

RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL
OTTAWA

le 26 MARS 1975

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable Wishart F. Spence, O.B.E., juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de député du Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat aujourd'hui, le 26 mars, à 5 h. 45 de l'après-midi, afin de donner la sanction royale à un projet de loi.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Secrétaire administratif du Gouverneur général,
ANDRÉ GARNEAU

L'honorable

Le Président de la Chambre des communes

sur les langues officielles, chapitre O-2, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/301).

Le Sénat transmet un message à cette Chambre pour l'informer qu'il a adopté, sans amendement, le Bill C-46, Loi modifiant la Loi nationale sur l'habitation.

M. Ouellet, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, d'un rapport intitulé «Effets sur les prix—Détaxe sur les vêtements et les souliers». (Document parlementaire n° 301-4/65).

M. Whelan, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, d'une «Analyse du coût de production des engrais». (Document parlementaire n° 301-7/12).

M. l'Orateur dépose sur la Table,—Rapport, en français et en anglais, du Commissaire aux langues officielles, pour la période allant du 1^{er} avril 1973 au 31 décembre 1974, conformément au paragraphe (1) de l'article 34 de la Loi

M. Jelinek, appuyé par M. Paproski, dépose, avec la permission de la Chambre, le Bill C-386, Loi modifiant le Code canadien du travail, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

En conformité des dispositions du paragraphe (4) de l'article 39 du Règlement, les onze questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, savoir:

N° 42—*M. Coates*

1. Quels sont le nom, le traitement, le poste et la date de nomination de chaque membre du personnel particulier de chaque ministre du Cabinet?

2. Y a-t-il une limite quant à l'effectif ou au budget régissant les nominations et les traitements des membres du personnel des ministres du Cabinet et, dans l'affirmative, quelles en sont ces restrictions et comment sont-elles établies? (Document parlementaire n° 301-2/42).

N° 61—*M. Cossitt*

1. En ce qui concerne la réponse à la question n° 46 de la deuxième session du 29^e Parlement qui mentionne en partie qu'une somme totale de \$615,102 a été affectée au Programme des initiatives locales en 1972-1973 dans la circonscription de Mount Royal (Québec), a) quels sont le nom et l'adresse de tous les projets en cause ainsi que le nom et l'adresse de ceux qui ont signé les demandes, b) dans chaque cas, quelle est la description détaillée du projet réel, spécialement les tâches accomplies dans le cadre du projet?

2. Dans chaque cas, quels sont le nom et l'adresse des personnes ou organismes qui ont recommandé au ministre d'une façon ou d'une autre la mise sur pied du projet? (Document parlementaire n° 301-2/61).

N° 151—*M. Clark* (Rocky Mountain)

1. Le 1^{er} octobre 1974, combien d'experts-conseils étaient à l'emploi du a) cabinet du Conseil privé, b) cabinet du Premier ministre, c) ministère des Affaires extérieures, d) Conseil du Trésor, e) ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, f) ministère des Finances, g) ministère des Transports, h) ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, i) ministère du Travail, j) ministère des Communications, k) ministère de l'Environnement, l) ministère des Travaux publics, m) ministre d'État chargé des Affaires urbaines, n) ministère de l'Expansion économique régionale, o) ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, p) ministère de la Défense nationale, q) ministère de la Justice, r) ministère de la Consommation et des Corporations, s) ministère du Revenu national, t) ministère des Approvisionnements et Services, u) ministère de l'Industrie et du Commerce, v) ministère de l'Agriculture, w) cabinet du Solliciteur général du Canada, x) Secrétariat d'État du Canada, y) ministère des Postes, z) ministère des Affaires des anciens combattants, aa) ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, bb) ministère d'État (Pêcheries)?

2. Dans chaque cas, a) dans quel but précis a-t-on recruté un expert-conseil, b) pour combien de temps, c) pour quelle rémunération ou indemnité? (Document parlementaire n° 301-2/151).

N° 552—*M. Symes*

1. Pour chacune des années financières 1972-1973 et 1973-1974, quelle somme d'argent le ministère de l'Envi-

ronnement a-t-il consacrée à des contrats adjugés à des personnes et à des organismes de l'extérieur, à des fins de recherche, de développement et pour d'autres services consultatifs?

2. Quels sont le nom et l'adresse de ces personnes et organismes et de quelle somme d'argent s'agissait-il dans chaque contrat?

3. Quels étaient le but de chaque contrat et le titre des rapports soumis? (Document parlementaire n° 301-2/552).

N° 610—*M. Lambert* (Bellechasse)

1. Quelle a été la consommation de sucre au Canada a) en 1972, b) en 1973?

2. Quel est le volume de la production canadienne?

3. a) De quels pays le Canada a-t-il importé du sucre (i) en 1972 (ii) en 1973, b) quelle quantité de chacun de ces pays, c) à quel prix la livre? (Document parlementaire n° 301-2/610).

N° 621—*M. Beatty*

Dans les organismes, ministères, agences ou sociétés de la Couronne dotés d'un système automatisé de données personnelles, servant exclusivement aux rapports ou à la recherche statistique, quels sont à l'égard de chaque système, a) le nom du système, b) la nature et les buts du système, c) la catégorie et le nombre des personnes dont on enregistre (ou enregistrera) les données, d) les catégories de données enregistrées ou qui seront enregistrées, en mentionnant les catégories qui sont ou seront entreposées dans des ordinateurs, e) les méthodes et directives de l'organisme quant à la mise en mémoire des données, la période de conservation des données et leur élimination, f) la catégorie des sources de données, g) la description de tous les emplois présents ou futurs des données, notamment ceux des mémoires informatiques, de toutes les catégories d'utilisateurs et leurs rapports d'organisation, h) les moyens par lesquels un particulier, un groupe ou un organisme peut avoir accès aux données, aux fins d'une analyse personnelle, i) les titres, nom et adresse de la personne chargée du système, j) les dispositions prévoyant le respect du caractère confidentiel des données et leur fondement juridique? (Document parlementaire n° 301-2/621).

N° 622—*M. Beatty*

Dans les organismes, ministères, agences ou sociétés de la Couronne dotés d'un système automatisé de données personnelles, quels sont à l'égard de chaque système, a) le nom du système, b) la nature et les buts du système, c) la catégorie et le nombre des personnes dont on enregistre (ou enregistrera) les données, d) les catégories de données enregistrées ou qui seront enregistrées, en mentionnant les catégories qui sont ou seront entreposées dans des ordinateurs, e) les méthodes et directives de l'organisme quant à la mise en mémoire des données, la période de conservation des données et leur élimination, f) la catégorie des sources de données, g) la description de tous les emplois présents ou futurs des données, notamment ceux des mé-

moires informatiques, de toutes les catégories d'usagers et leurs rapports d'organisation, h) les méthodes selon lesquelles un employé peut (i) savoir si l'on dispose de données à son sujet (ii) avoir accès à ces données (iii) contester leur exactitude et leur pertinence ainsi que la nécessité de les conserver, i) les titres, nom et adresse de la personne chargée du système? (Document parlementaire n° 301-2/622).

N° 635—*M. Forrestall*

1. Certains navires ou vaisseaux d'un ministère ou d'une agence gouvernementale quelconque renferment-ils des stocks de produits de nettoyage des fonds de cale, toxiques à l'état pur ou mélangés à d'autres sous-produits pétrochimiques et, dans l'affirmative, lesquels?

2. Le gouvernement a-t-il fait des efforts pour acheter des produits de nettoyage de fonds de cale non toxiques de préférence aux autres?

3. Quelle a été la valeur (en dollars) des achats de produits de nettoyage des fonds de cale effectués par le gouvernement au cours des douze derniers mois calculables?

4. Le gouvernement considère-t-il que l'achat de produits de nettoyage des fonds de cale qui sont toxiques pour la faune marine soit pleinement conforme aux efforts du Canada pour éliminer la pollution dans le milieu marin alors que des variétés de produits non toxiques sont disponibles sur le marché? (Document parlementaire n° 301-2/635).

N° 897—*M. Clark (Rocky Mountain)*

1. Le 15 novembre 1974, quels conseillers étaient engagés sous contrat par a) le cabinet du Premier ministre, b) le cabinet du président du Conseil privé, c) le Conseil du Trésor, d) le ministère de l'Agriculture, e) le ministère des Communications, f) le ministère de la Consommation et des Corporations, g) le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, h) le ministère de l'Environnement, i) le ministère des Affaires extérieures, j) le ministère des Finances, k) le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, l) le ministère de l'Industrie et du Commerce, m) le ministère de la Justice, n) le ministère du Travail, o) le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, p) le ministère d'État (Pêcheries), q) le département d'État chargé des Affaires urbaines, r) le ministère de la Défense nationale, s) le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, t) le ministère du Revenu national, u) le ministère des Postes, v) le ministère des Travaux publics, w) le ministère de l'Expansion économique régionale, x) le Secrétariat d'État, y) le ministère du Solliciteur général, z) le ministère des Approvisionnements et Services, aa) le ministère des Transports, bb) le ministère des Affaires des anciens combattants?

2. Dans chaque cas, quels sont a) le but déclaré, b) le coût estimatif de la consultation? (Document parlementaire n° 301-2/897).

N° 1208—*M. Wise*

Combien de livres, de caisses, etc. de produits laitiers le Canada a-t-il a) entreposées, b) exportées, c) importées annuellement, de 1970 à 1973 inclusivement? (Document parlementaire n° 301-2/1208).

N° 1721—*M. Francis*

Combien de personnes ont été nommées à titre de conseiller auprès de la Commission de contrôle de l'énergie atomique pour les questions de sécurité touchant les rayonnements et qui sont-elles? (Document parlementaire n° 301-2/1721).

M. Reid, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse aux ordres susdits.

L'avis de motion portant production de documents n° 15 ainsi conçu:

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de toute la correspondance échangée entre le ministre de la Justice, les procureurs généraux et les ministres provinciaux de la Santé, sur l'avortement et l'article 251 du Code criminel, est appelé et, à la demande de l'honorable représentant de New Westminster (M. Leggatt), est reporté par le Greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions (documents)*, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 48 du Règlement.

L'avis de motion portant production de documents n° 28 ainsi conçu:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toute la correspondance échangée avec Radio-Canada au sujet de l'émission «Baptizing» présentée par le réseau national de télévision de Radio-Canada, réseau anglais, le soir du dimanche 19 janvier 1975,

est appelé et, à la demande de l'honorable président du Conseil privé (M. Sharp), est reporté par le Greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions (documents)*, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 48 du Règlement.

Il est ordonné,—Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie des communiqués de presse relatifs aux projets suivants: a) un programme de cadastre au Maroc, b) une bibliothèque nationale en Côte d'Ivoire, c) une télévision éducative en Côte d'Ivoire, d) une boulangerie automatisée en Tanzanie, e) onze avions ADAC *Twin Otter* pour l'Indonésie, f) un système de micro-ondes pour le Zaïre, g) une raffinerie de sucre dans les hautes terres à la Barbade, h) des études hydrographiques à Salto Grenade, en Argentine, i) le réseau de distribution de l'énergie électrique *Electrobras* au nord-est du Brésil, j) la station terrestre de satellite au Pakistan, k) le Centre de recherches Cimmyt en matière de développement international au Mexique, l) le Centre de recherches Cyat en matière de développement international en Colombie, m) le projet de Derro Tetouan au Maroc.—(*Avis de motion portant production de documents n° 29—M. Munro (Esquimalt-Saanich)*).

L'avis de motion portant production de documents n° 30 ainsi conçu:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie des résumés des programmes régio-

naux pour les années 1972-1973, 1973-1974 et 1974-1975, couvrant les régions telles que l'Afrique du Commonwealth, l'Amérique du Sud, l'Afrique francophone, ainsi que toutes les autres régions pour lesquelles des programmes régionaux ont été préparés,

est appelé et, à la demande de l'honorable représentant d'Esquimalt-Saanich (M. Munro), est reporté par le Greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions (documents)*, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 48 du Règlement.

Il est ordonné,—Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de la liste des noms et adresses des bureaux d'experts-conseils admis à fournir des services professionnels à l'ACDI ainsi que le montant total des honoraires versés à chaque bureau pour les années 1973-1974 et 1974-1975.—(*Avis de motion portant production de documents n° 31—M. Munro (Esquimalt-Saanich)*).

Du consentement unanime, il est ordonné,—Que la Chambre revienne à l'appel des *Motions* plus tard aujourd'hui.

Il est donné lecture de l'ordre relatif à l'étude à l'étape du rapport du Bill C-13, Loi modifiant la Loi sur la Commission d'énergie du Nord canadien, rapporté sans amendement par le Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

M. Nielsen, appuyé par M. Hees, propose,—Qu'on modifie le Bill C-13, Loi modifiant la Loi sur la Commission d'énergie du Nord canadien, en retranchant les lignes 17 et 18 inclusivement, à la page 1, et en les remplaçant par ce qui suit:

«(2) Le paragraphe 3(7) de ladite loi est abrogé et remplacé par ce qui suit:

«(7) Le quorum n'est dûment constitué, et ne permet de délibérer que si préavis de la réunion a été donné à chaque membre de la Commission, à son lieu ordinaire de résidence, quatre jours francs avant la réunion.»

Il s'élève un débat;

M. Milne, appuyé par M^{me} Campagnolo, propose l'amendement suivant,—Qu'on modifie la motion numéro (1) en retranchant les mots «quatre jours francs» et en les remplaçant par «vingt-quatre heures».

Après débat, l'amendement, mis aux voix, est agréé.

La motion numéro (1), telle que modifiée, mise aux voix, est agréée.

M. Nielsen, appuyé par M. Oberle, propose,—Qu'on modifie le Bill C-13, Loi modifiant la Loi sur la Commission d'énergie du Nord canadien, en retranchant l'article 3 aux lignes 9 et 10 inclusivement, de la page 2, et en le remplaçant par ce qui suit:

«3. Le paragraphe 6(2) de ladite loi est abrogé.»

Il s'élève un débat et ce débat est interrompu.

En conformité des dispositions de l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui, la Chambre revient à l'appel des *Motions*.

Sur motion de M. Sharp, appuyé par M. Marchand (Langelier), il est ordonné,—Que le rapport présenté au ministre des Affaires des anciens combattants au sujet d'une enquête portant sur les Canadiens prisonniers de guerre en Europe au cours de la Seconde Guerre mondiale, par M. J. Douglas Hermann, soit déferé au Comité permanent des affaires des anciens combattants.

M. Sharp, appuyé par M. Basford, propose,—Que la Chambre, lorsqu'elle s'ajournera le mercredi 26 mars 1975, demeure ajournée jusqu'au lundi 7 avril 1975. Toutefois, si à un moment quelconque antérieur à cette date, M. l'Orateur, après consultation avec le Gouvernement, devient convaincu que, dans l'intérêt public, la Chambre doit se réunir plus tôt dans l'intervalle, il pourra faire connaître, par avis, qu'il a acquis cette conviction et la Chambre se réunira au temps fixé dans un tel avis et poursuivra ses travaux comme si elle avait été dûment ajournée à cette date; et

Que, si M. l'Orateur n'est pas en état d'agir par suite de maladie ou pour toute autre cause, l'Orateur adjoint ou le vice-président des Comités agira en son nom aux fins de convoquer la Chambre de nouveau.

Après débat, cette motion, mise aux voix, est agréée, sur division.

Un message est reçu de l'honorable Wishart F. Spence, O.B.E., juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de député de Son Excellence le Gouverneur général, qui exprime le désir que la Chambre se rende immédiatement dans la salle des séances du Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur, accompagné de la Chambre, se rend au Sénat.

Au retour,

M. l'Orateur fait savoir que, lorsque la Chambre s'est rendue auprès de l'honorable député de Son Excellence le Gouverneur général, dans la salle des séances du Sénat, Son Honneur a bien voulu donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale au bill suivant:

Bill C-46, Loi modifiant la Loi nationale sur l'habitation.—Chapitre n° 38.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Lambert (Edmonton-Ouest) en remplacement de M. Holmes sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. Gillies en remplacement de M. Johnston sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

M. Johnston en remplacement de M. Stevens sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

*États et rapports déposés auprès du Greffier
de la Chambre*

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Sharp, membre du Conseil privé de la Reine,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 12 février 1975, demandant copie de toute la correspondance, des télégrammes et des procès-

verbaux concernant les programmes de construction routière dans la circonscription électorale d'Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe entre le gouvernement et celui de la province de Terre-Neuve, de 1973 à 1974.—(*Avis de motion portant production de documents n° 11*). (Document parlementaire n° 301-3/11).

Par M. Sharp,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 20 novembre 1974, demandant copie de toute la correspondance, y compris les lettres, les télégrammes, les procès-verbaux et les ententes conclues entre le gouvernement du Canada et celui de la province de Terre-Neuve concernant l'appui soutenu et l'amélioration présente et à venir des installations de pêche au parc national Gros-Morne.—(*Avis de motion portant production de documents n° 18*). (Document parlementaire n° 301-3/18).

A 6 h. 03 du soir, la Chambre s'ajourne à deux heures de l'après-midi le lundi 7 avril 1975, en conformité des dispositions de l'ordre adopté aujourd'hui.

N° 105

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE LUNDI 7 AVRIL 1975

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

DÉCLARATION DE M. L'ORATEUR

M. L'ORATEUR: Que la Chambre me permette de lui signaler que le projet de présentation quotidienne des réponses aux questions inscrites au Feuilleton entraînera un changement dans l'impression de cette publication.

A l'heure actuelle, les avis de questions sont imprimés quotidiennement aux Avis du Feuilleton à mesure qu'ils sont reçus. On publie toutes les questions le lundi et une liste des numéros de questions le mercredi.

Afin de réduire ou d'éliminer un travail d'impression que l'on peut qualifier de superflu, je propose que, dorénavant, les avis de questions écrites soient imprimés quotidiennement, à mesure qu'ils seront reçus, et que tous les avis de questions écrites ne soient publiés qu'une fois par semaine, soit le lundi.

D'accord? D'accord.

M. Lang, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table.—Copies, en français et en anglais, d'un rapport en vertu de l'article 3 de la Déclaration canadienne des droits concernant le Bill S-10, Loi modifiant la Loi relative aux aliments du bétail. (Document parlementaire n° 301-7/13).

M. Gillespie, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table.—Rapport, en français et en anglais, intitulé: «Investissements privés et publics au Canada—Perspectives 1975». (Document parlementaire n° 301-1/213).

En conformité des dispositions du paragraphe (4) de l'article 39 du Règlement, les quatre questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, savoir:

N° 84—M. Fortin

Depuis 1969, quelle a été la contribution annuelle des ministères fédéraux à l'occasion des expositions de Toronto et de Vancouver? (Document parlementaire n° 301-2/84).

N° 724—M. Marshall

1. Quel intérêt le gouvernement porte-t-il à l'installation connue sous le nom de *Pinetree Radar Site*, située à l'ouest de Terre-Neuve et abandonnée par les Américains lors de la fermeture de la base aérienne *Ernest Harmon*?

2. Le cas échéant, pourquoi a) le ministère de la Défense nationale, b) le ministère des Transports, c) Telesat Canada, d) la Gendarmerie royale du Canada, e) le ministère des Travaux publics sont-ils intéressés à l'acquiescer?

3. Le gouvernement a-t-il l'intention de la remettre aux collectivités locales et, dans l'affirmative, quelles mesures ont été prises à cet égard? (Document parlementaire n° 301-2/724).

N° 1340—*M. Huntington*

1. Combien a coûté la publicité a) du ministère du Travail, b) Information Canada pour les années 1972-1973 et 1973-1974?

2. Quelle est la ventilation des programmes, eu égard au coût total de la publicité pour ces mêmes années? (Document parlementaire n° 301-2/1340).

N° 1851—*M. Towers*

1. a) Dans quels autres journaux a paru l'annonce couvrant une page entière sur la conservation de l'énergie publiée dans *The Gazette* de Montréal du 26 février 1975, b) dans combien d'éditions de chaque journal va-t-on publier l'annonce?

2. Sous quelles autres formes diffuse-t-on l'annonce?

3. Quel sera le coût total de ces divers types de publicité?

4. Quand doit cesser la publication de l'annonce? (Document parlementaire n° 301-2/1851).

M. Reid, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse aux ordres susdits.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Macdonald (Rosedale), appuyé par M. Turner (Ottawa-Carleton),—Que le Bill C-8, Loi créant une société nationale des pétroles, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

Le débat se poursuit;

(A cinq heures de l'après-midi, appel des affaires émanant des députés, suivant les dispositions du paragraphe (4) de l'article 15 du Règlement)

(Avis de motions)

M. Lambert (Edmonton-Ouest), appuyé par M. McKinley, propose,—Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'opportunité de supprimer toutes limites et restrictions quant au droit à une pension, à une allocation ou à une pension de retraite et au versement de celles-ci au personnel retraité des Forces canadiennes, de la Gendarmerie royale du Canada, aux sénateurs et aux députés quand ces personnes entrent au service du gouvernement par l'intermédiaire de la Commission de la Fonction publique ou après avoir été nommé par une autorité fédérale ou autrement membre d'une Commission, d'un Conseil ou de tout autre organisme, ou du pouvoir judiciaire.—(Avis de motion n° 31).

Après débat, du consentement unanime, cette motion est retirée.

Le débat reprend sur la motion de M. Macdonald (Rosedale), appuyé par M. Turner (Ottawa-Carleton),—Que le Bill C-8, Loi créant une société nationale des pétroles, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

Après plus ample débat, la motion étant mise aux voix, il est ordonné que le vote par appel nominal soit différé comme premier item à l'étude sous la rubrique des ordres émanant du gouvernement, le mardi 8 avril 1975.

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 40 du Règlement.

Après débat, cette motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain) en remplacement de M. Wise sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

M. Fairweather en remplacement de M. Balfour sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

MM. McKenzie et Dick en remplacement de MM. Clark (Rocky Mountain) et Beatty sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. Andre (Calgary-Centre) en remplacement de M. Nowlan sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

M. Brewin en remplacement de M. Orlikow sur la liste des membres du Comité mixte spécial sur la politique de l'immigration.

M^{me} Appolloni en remplacement de M. Dionne (Northumberland-Miramichi) sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

M. McCleave en remplacement de M. McKenzie sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

MM. Johnston et Roche en remplacement de MM. Dick et Andre (Calgary-Centre) sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

MM. Smith (Saint-Jean) et Lumley en remplacement de MM. Cullen et Maine sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

*États et rapports déposés auprès du Greffier
de la Chambre*

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement savoir:

Par M. Goyer, membre du Conseil privé de la Reine,—Copies (en français et en anglais) du budget d'établissement de la Monnaie royale canadienne pour l'année civile 1975, conformément au paragraphe (2) de l'article 70 de la Loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970 et de l'arrêté en conseil C.P. 1975-574, en date du 13 mars 1975, approuvant ce budget. (Document parlementaire n° 301-1/176B).

Par M. Macdonald (Rosedale), membre du Conseil privé de la Reine,—Copies (en français et en anglais) du budget d'établissement de l'Énergie atomique du Canada, Limitée, pour l'année financière se terminant le 31 mars 1976, conformément au paragraphe (2) de l'article 70 de la Loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970 et de l'arrêté en conseil C.P. 1975-527, en date du 6 mars 1975, approuvant ce budget. Document parlementaire n° 301-1/63A).

Par M. Sharp, membre du Conseil privé de la Reine,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 26 mars 1975, (Question n° 151), demandant: 1. Le 1^{er} octobre 1974, combien d'experts-conseils étaient à l'emploi du a) cabinet du Conseil privé, b) cabinet du Premier ministre, c) ministère des Affaires extérieures, d) Conseil du Trésor, e) ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, f) ministère des Finances, g) ministère des Transports, h) ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, i) ministère du Travail, j) ministère des Communications, k) ministère de l'Environnement, l) ministère des Travaux publics, m) ministre d'État chargé des Affaires urbaines, n) ministère de l'Expansion économique régionale, o) ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, p) ministère de la Défense nationale, q) ministère de la Justice, r) ministère de la Consommation et des Corporations, s) ministère du Revenu national, t) ministère des Approvisionnements et Services, u) ministère de l'Industrie et du Commerce, v) ministère de

l'Agriculture, w) cabinet du Solliciteur général du Canada, x) Secrétariat d'État du Canada, y) ministère des Postes, z) ministère des Affaires des anciens combattants, aa) ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, bb) ministère d'État (Pêcheries)?

2. Dans chaque cas, a) dans quel but précis a-t-on recruté un expert-conseil, b) pour combien de temps, c) pour quelle rémunération ou indemnité? (Document parlementaire n° 301-2/151A).

Par M. Turner (Ottawa-Carleton), membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) concernant les opérations effectuées en vertu de la Loi sur les accords de Bretton Woods et de la Loi sur l'Association internationale de développement, pour l'année civile 1974, conformément aux articles 7 et 5 des Lois susmentionnées, chapitre B-9 et I-21 respectivement, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/74).

Par M. Turner (Ottawa-Carleton),—Rapport (en français et en anglais) de la Société d'assurance-dépôts du Canada, y compris les comptes et les états financiers ainsi que le rapport de l'auditeur général y afférent, pour l'année civile 1974, conformément à l'article 46 de la Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada, chapitre C-3, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/78).

Par M. Turner (Ottawa-Carleton),—Rapport (en français et en anglais) du Tribunal antidumping pour l'année civile 1974, conformément à l'article 32 de la Loi antidumping, chapitre A-15, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/282).

Par M. Whelan, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) de l'Office canadien des provendes, y compris les comptes et les états financiers ainsi que le rapport de l'auditeur général y afférent, pour la campagne agricole terminée le 31 juillet 1974, conformément à l'article 22 de la Loi sur l'aide à l'alimentation des animaux de ferme, chapitre L-9, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/94).

A 10 h. 24 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 106

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MARDI 8 AVRIL 1975

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

En conformité des dispositions du paragraphe (4) de l'article 39 du Règlement, les deux questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, savoir:

N° 48—*M. Coates*

1. Combien de sociétés ou particuliers se sont engagés par contrat ou en vertu d'une entente avec la Commission de la Fonction publique, les sociétés de la Couronne ou les commissions fédérales, à donner une formation linguistique à leurs employés?

2. a) Quel est le nom de ces sociétés ou particuliers, b) quelle est la durée du contrat ou de l'entente, c) à combien s'élève chaque contrat, d) quelle a été la durée du contrat ou de l'entente entre chaque société ou particulier et le gouvernement?

3. Combien de fonctionnaires ont suivi les cours de langues offerts par chacune de ces sociétés et quel a été le pourcentage de réussites et d'échecs dans chaque cas?

4. Certaines de ces sociétés font-elles des affaires à l'extérieur du Canada et, dans l'affirmative, quelles sont-elles et combien de fonctionnaires ont suivi les cours de langues de ces sociétés à l'étranger? (Document parlementaire n° 301-2/48).

N° 152—*M. Clark* (Rocky Mountain)

1. En 1956, 1960, 1964, 1967, 1970 et 1973, quel pourcentage du budget global de publicité du gouvernement a été

consacré annuellement à la réclame payée a) aux journaux membres de l'Association des hebdomadaires canadiens, b) aux quotidiens canadiens, c) aux journaux canadiens publiés par des groupes ethniques, d) aux revues canadiennes, exception faite du *Time Magazine* et du *Reader's Digest*, e) à la radio canadienne, f) à la télévision canadienne, g) aux publications américaines, exception faite du *Time Magazine* ou du *Reader's Digest*, h) au *Time Magazine*, i) au *Reader's Digest*, j) à d'autres publications étrangères, k) à la télévision américaine, l) à la radio américaine, m) à d'autres médias canadiens, n) à d'autres médias étrangers?

2. En 1956, 1960, 1964, 1967, 1970 et 1973, quelle somme globale le gouvernement a-t-il consacrée aux services d'information et aux publications du gouvernement? (Document parlementaire n° 301-2/152).

M. Reid, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse aux ordres susdits.

En conformité des dispositions de l'ordre adopté le lundi 7 avril 1975, la Chambre aborde la mise aux voix par appel nominal de la motion de *M. Macdonald* (Rose-dale), appuyé par *M. Turner* (Ottawa-Carleton).—Que le Bill C-8, Loi créant une société nationale des pétroles, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité

permanent des ressources nationales et des travaux publics.

Cette motion, mise aux voix, est agréée par le vote suivant:

(Vote n° 26)

POUR

Messieurs

Abbott
Allard
Allmand
Andras
Andras
(Port Arthur)
Andres
(Lincoln)
Appolloni (M^{me})
Baker
(Gander-Twillingate)
Basford
Beaudoin
Bégin (M^{lle})
Benjamin
Blais
Blaker
Blouin
Boulangier
Breau
Brewin
Broadbent
Buchanan
Bussièrès
Caccia
Cafik
Campagnolo (M^{me})
Campbell (M^{lle})
(South Western Nova)
Caouette
(Villeneuve)
Caouette
(Témiscamingue)
Caron
Clermont
Collenette
Comtois
Condon
Corbin
Corriveau
Côté
Cullen
Daudlin
De Bané
Demers
Dionne
(Kamouraska)
Dionne
(Northumberland-
Miramichi)
Douglas
(Bruce-Grey)
Douglas
(Nanaimo-Cowichan-
Les Îles)
Drury
Dubé
Dupont

Dupras
Duquet
Ethier
Firth
Fleming
Flynn
Fortin
Foster
Fox
Gauthier
(Roberval)
Gauthier
(Ottawa-Vanier)
Gendron
Gilbert
Gillespie
Goodale
Goyer
Guay
(Saint-Boniface)
Guay
(Lévis)
Herbert
Holt (M^{me})
Hopkins
Isabelle
Johanson
Joyal
Kaplan
Knowles
(Winnipeg-
Nord-Centre)
Lachance
Lajoie
Lalonde
Lambert
(Bellechasse)
Landers
Langlois
Laniel
Lapointe
Laprise
Leblanc
(Laurier)
Lee
Lefebvre
Leggatt
Loiselle
(Chambly)
Lumley
MacDonald
(Cardigan)
Macdonald
(Rosedale)
MacEachen
MacFarlane
MacGuigan

CONTRE

Messieurs

Alexander
Alkenbrack
Andre
(Calgary-Centre)
Baker
(Grenville-Carleton)
Baldwin
Bawden
Beatty
Brisco
Cadieu
Clark
(Rocky Mountain)

Clarke
(Vancouver Quadra)
Cossitt
Crouse
Darling
Dick
Dinsdale
Ellis
Elzinga
Fairweather
Forrestall
Gillies
Halliday

Hamilton
(Qu'Appelle-Moose
Mountain)
Hamilton
(Swift Current-
Maple Creek)
Hargrave
Howie
Huntington
Hurlburt
Jelinek
Johnston
Kempling
Knowles
(Norfolk-Haldimand)

Messieurs

Korchinski
Lambert
(Edmonton-Ouest)
La Salle
MacLean
Macquarrie
Malone
Marshall
Mazankowski
McCain
McCleave
McGrath
McKenzie

McKinley
McKinnon
Munro
(Esquimalt-Saanich)
Neil
Nielsen
Nowlan
Oberle
O'Sullivan
Reynolds
Ritchie
Roche
Rynard

Schumacher
Skoreyko
Stanfield
Stevens
Stewart
(Marquette)
Towers
Wagner
Wenman
Whittaker
Wise
Woolliams—(67)

En conséquence, ce bill est lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Sharp, appuyé par M. MacEachen,—Que le Bill C-44, Loi modifiant la Loi sur le Sénat et la Chambre des communes, la Loi sur les traitements et la Loi sur les secrétaires parlementaires, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

Le débat se poursuit;

(A cinq heures de l'après-midi, appel des affaires émanant des députés, suivant les dispositions du paragraphe (4) de l'article 15 du Règlement).

(Bills publics)

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent de la justice et des questions juridiques du Bill C-234, Loi modifiant les Actes de l'Amérique du Nord britannique, 1867 à 1965 (représentation du Yukon et des territoires du Nord-Ouest au Sénat).

DÉCLARATION DE M. L'ORATEUR ADJOINT

M. L'ORATEUR ADJOINT: Je n'ai pas l'intention de contester la proposition du secrétaire parlementaire concernant le consentement de la Chambre, mais j'ai certaines réserves au sujet du bill proposé à l'étude de la Chambre cet après-midi.

Permettez-moi de renvoyer les honorables députés à une déclaration faite par l'Orateur le 13 octobre 1974 concernant la présentation d'un grand nombre de bills d'initiative parlementaire. Il avait alors laissé entendre qu'il était impossible à la présidence d'examiner la teneur de chacun de ces bills et proposé qu'ils soient lus pour la première fois et qu'il soit laissé à la présidence de décider plus tard de la recevabilité des propositions particulières au regard de la procédure.

J'estime aussi qu'il est injuste, quand on s'est mis d'accord pour étudier un bill, de prendre la plus grande partie du temps à discuter de la recevabilité de la proposition. Je serais tenté de suggérer à la Chambre que l'on pourrait s'entendre pour débattre l'objet du bill, mais cela dépasserait le cadre de la procédure normale. Je m'oppose donc à l'étude immédiate du bill proposé par l'honorable député du Yukon (M. Nielsen).

C'est une mise en garde qui permettrait au moins de remédier aux lacunes du bill concernant l'absence de recommandation royale, laquelle s'impose pour respecter la procédure de cette Chambre. Je dois renvoyer les honorables députés en général, mais je ne suis pas tenu, j'en suis certain, de le signaler au motionnaire ni au secrétaire parlementaire, à l'article 62(1) du Règlement qui est explicite. Le voici: «La Chambre ne peut adopter ou approuver ni crédit, ni résolution, ni adresse, ni projet de loi portant affectation d'une partie des recettes publiques, ni aucune taxe ou impôt, à une fin qui n'a pas été antérieurement recommandée à la Chambre par un message du Gouverneur général au cours de la session pendant laquelle ce crédit, cette résolution, cette adresse ou ce projet de loi est proposé.»

Par conséquent, à cause des dispositions de cet article du Règlement et comme une mesure d'initiative ministérielle de ce genre a été proposée durant la dernière législature, soit le Bill C-11 tendant à modifier les Actes de l'Amérique du Nord britannique de 1867 à 1965 qui était censé répondre à la même fin et qui renfermait une recommandation royale conformément à l'article 62(1) du Règlement, je ne voudrais pas laisser les honorables députés étudier le Bill C-234 sans les avertir ni leur signaler qu'en plus du consentement unanime qu'ils devront donner pour étudier maintenant le Bill C-234 qui n'est pas le premier sur la liste du feuillet, il doit être entendu que s'il est mis aux voix, la présidence réservera et retardera ce vote jusqu'à ce qu'une recommandation royale réponde aux exigences de l'article 62 du Règlement ou qu'une décision finale soit alors rendue.

Comme la Chambre semble être tout à fait d'accord, la présidence va mettre l'ordre en délibération et nous allons procéder au débat. Je devrais peut-être dire que c'est la deuxième fois que l'occupant actuel du fauteuil se trouve dans une situation semblable, où l'on s'est déjà entendu pour débattre un bill au sujet duquel il y avait des réserves procédurales. Encore aujourd'hui, la présidence a estimé qu'il serait injuste de gaspiller le temps prévu pour un débat aussi important. Il serait peut-être souhaitable que la présidence et ses conseillers étudient la question de la recevabilité des bills plus longtemps d'avance, afin que nous ne perdions pas notre temps à prendre des décisions procédurales quant aux bills qu'on a déjà convenu de mettre en délibération.

M. Nielsen, appuyé par M. McKinley, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

Il s'élève un débat et ce débat est interrompu.

Du consentement unanime, il est ordonné que ce bill conserve son rang au *Feuilleton*.

Le débat reprend sur la motion de M. Sharp, appuyé par M. MacEachen,—Que le Bill C-44, Loi modifiant la Loi sur le Sénat et la Chambre des communes, la Loi sur

les traitements et la Loi sur les secrétaires parlementaires, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

Le débat se poursuit;

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), appuyé par M. Orlikow, propose l'amendement suivant,—Que le bill ne soit pas maintenant lu une deuxième fois mais qu'il soit lu une deuxième fois dans six mois à compter de ce jour.

Il s'élève un débat;

En conformité des dispositions du paragraphe (5)a de l'article 6 du Règlement, M. Olivier, propose,—Que la Chambre continue de siéger au-delà de l'heure ordinaire d'ajournement quotidien afin de compléter l'étude à l'étape de la deuxième lecture du Bill C-44, Loi modifiant la Loi sur le Sénat et la Chambre des communes, la Loi sur les traitements et la Loi sur les secrétaires parlementaires.

Et plus de dix députés s'étant levés pour s'y opposer, cette motion est réputée retirée en conformité des dispositions du paragraphe (5)b de l'article 6 du Règlement.

Le débat reprend sur la motion de M. Sharp, appuyé par M. MacEachen,—Que le Bill C-44, Loi modifiant la Loi sur le Sénat et la Chambre des communes, la Loi sur les traitements et la Loi sur les secrétaires parlementaires, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

Et sur l'amendement de M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), appuyé par M. Orlikow,—Que le bill ne soit pas maintenant lu une deuxième fois mais qu'il soit lu une deuxième fois dans six mois à compter de ce jour.

Le débat se poursuit;

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 40 du Règlement.

Après débat, cette motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

MM. Blaker, Fleming, Roberts et Gauthier (Ottawa-Vanier) en remplacement de MM. Condon, Turner (London-Est), Baker (Gander-Twillingate) et Landers sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

MM. Wagner et Wenman en remplacement de MM. Hamilton (Swift Current-Maple Creek) et Roche sur la liste des membres du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

M. Darling en remplacement de M. Fraser sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

M. Cadieu en remplacement de M. Holmes sur la liste des membres du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

MM. Cullen et Parent en remplacement de MM. Smith (Saint-Jean) et Lumley sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. Goodale en remplacement de M. Condon sur la liste des membres du Comité permanent de l'expansion économique régionale.

MM. Lambert (Edmonton-Ouest) et Cullen en remplacement de MM. Masniuk et Loïselle (Saint-Henri) sur la liste des membres du Comité permanent des affaires des anciens combattants.

M. McCain en remplacement de M. Whiteway sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

M. Robinson en remplacement de M. Lessard sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

MM. Wise, Corbin, Hargrave et MacLean en remplacement de MM. Hnatyshyn, Yanakis, Hurlburt et Korchinski sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

M. Brisco en remplacement de M. Smith (Churchill) sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

M. Cafik en remplacement de M. Martin sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Lee en remplacement de M^{me} Holt sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

MM. Elzinga et Korchinski en remplacement de MM. Neil et MacLean sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

MM. Hamilton (Swift Current-Maple Creek), Philbrook et Stollery en remplacement de MM. MacDonald (Egmont), Haidasz et Cyr sur la liste des membres du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

M. La Salle en remplacement de M. Mitges sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

M. Hurlburt en remplacement de M. Elzinga sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

*États et rapports déposés auprès du Greffier
de la Chambre*

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement savoir:

Par M. Lang, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) de la Commission canadienne du blé, pour la campagne agricole terminée le 31 juillet 1974, ainsi que le rapport des vérificateurs, conformément au paragraphe (2) de l'article 7 de la Loi sur la Commission canadienne du blé, chapitre C-12, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/259).

Par M. Lang,—Rapport (en français et en anglais) sur les activités de la Commission de révision de l'impôt, pour l'année civile 1974, conformément à l'article 17 de la Loi sur la Commission de révision de l'impôt, chapitre 11, Statuts du Canada, 1970-1971-1972. (Document parlementaire n° 301-1/297).

Par M. Macdonald (Rosedale), membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) de l'Uranium Canada, Limitée, y compris les comptes et les états financiers ainsi que le rapport de l'auditeur général y afférent, pour l'année civile 1973, conformément au paragraphe (3) de l'article 75 de la Loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/407).

Par M. Marchand (Langelier), membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) concernant les exemptions autorisées par le ministre des Transports, aux termes des articles 109, 110, 132 et 133 de la Loi sur la marine marchande du Canada, dans les cas où l'on n'a pu obtenir les services d'un capitaine ou d'un officier possédant le certificat et l'expérience exigés, au cours de l'année civile 1974, conformément au paragraphe (2) de l'article 134 de cette Loi, chapitre S-9, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/239).

A 10 h. 28 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 107

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MERCREDI 9 AVRIL 1975

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. l'Orateur fait connaître à la Chambre qu'il a reçu une communication l'informant qu'une vacance s'est produite dans la députation, savoir:

L'honorable Jean-Eudes Dubé, député de la circonscription électorale de Restigouche, démissionnaire.

En conséquence, il a adressé son mandat au directeur général des élections lui enjoignant d'émettre un nouveau bref d'élection pour cette circonscription électorale.

CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE DE
RESTIGOUCHE
CHAMBRE DES COMMUNES

A l'honorable Orateur de la Chambre des communes

Je, Jean-Eudes Dubé, député à la Chambre des communes, pour la circonscription électorale de Restigouche, vous informe par les présentes que je démissionne de mon poste à la Chambre des communes relativement à cette circonscription à compter de minuit le 8 avril 1975.

Donné sous mes seing et sceau à Ottawa, ce 8^e jour d'avril 1975.

JEAN-EUDES DUBÉ (L.S.)

Témoin:

Lise Turbide

Témoin:

Ruth Ann Beaudry

En conformité des dispositions du paragraphe (4) de l'article 39 du Règlement, les cinq questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, savoir:

N° 56—*M. Cossitt*

1. En ce qui concerne la réponse à la question n° 46 de la deuxième session du 29^e Parlement qui mentionne en partie qu'une somme totale de \$688,751 a été affectée au Programme des initiatives locales en 1972-1973 dans la circonscription de Dollard (Québec), a) quels sont le nom et l'adresse de tous les projets en cause ainsi que le nom et l'adresse de ceux qui ont signé les demandes, b) dans chaque cas, quelle est la description détaillée du projet réel, spécialement les tâches accomplies dans le cadre du projet?

2. Dans chaque cas, quels sont le nom et l'adresse des personnes ou organismes qui ont recommandé au ministre d'une façon ou d'une autre la mise sur pied du projet? (Document parlementaire n° 301-2/56).

N° 266—*M. Symes*

1. a) Combien de bibliothèques fédérales se trouvent dans le nord de l'Ontario, b) où, c) combien de livres renferment-elles?

2. Au mois de juin 1974, quels quotidiens et hebdomadaires publiés dans le nord de l'Ontario la Bibliothèque nationale recevait-elle?

3. A quelle époque remontent les quotidiens et les hebdomadaires que conserve la Bibliothèque nationale, a) sous forme de volumes reliés, b) sous forme de microfilms?

4. En juin 1974, combien de bibliothèques du nord de l'Ontario recevaient la revue *Canadiana*? (Document parlementaire n° 301-2/266).

N° 320—M. Orlikow

1. Dans chaque ministère, combien de personnes étaient employées, a) pour une période déterminée, b) sous contrat, c) de façon temporaire, selon la catégorie et l'échelle de salaire, le 1^{er} janvier 1970 et le 1^{er} janvier 1974?

2. Quelles prestations pouvaient être revendiquées par les personnes employées pour une période déterminée, sous contrat ou de façon temporaire, selon la catégorie et l'échelle de salaire (s'il y a lieu) à chacune des dates susmentionnées? (Document parlementaire n° 301-2/320).

N° 518—M. Hnatyshyn

1. a) Quel est le nom des employés adjoints à chaque ministre à titre de chefs de cabinet, adjoints spéciaux, secrétaires privés, conseillers spéciaux, adjoints ministériels, secrétaires ou autres, b) quel est le traitement de chacun d'eux?

2. Quel est le nom des sociétés ou des particuliers dont chaque ministère aurait retenu les services par contrat?

3. Quelle est la nature du travail ou des services effectués en vertu de chaque contrat?

4. Quel montant d'argent est versé en vertu de chaque contrat? (Document parlementaire n° 301-2/518).

N° 614—M. Cossitt

1. Quelle somme d'argent a été affectée au Programme des initiatives locales en 1973-1974 dans la circonscription de Vancouver-Centre (C.-B.), a) quels sont le nom et l'adresse de tous les projets en cause ainsi que le nom et l'adresse de ceux qui ont signé les demandes, b) dans chaque cas, quelle est la description détaillée du projet réel, spécialement les tâches accomplies dans le cadre du projet?

2. Dans chaque cas, quels sont le nom et l'adresse des personnes ou organismes qui ont recommandé au Ministère la mise sur pied du projet? (Document parlementaire n° 301-2/614).

M. Hopkins, secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale, dépose la réponse aux ordres susdits.

L'avis de motion portant production de documents n° 36 ainsi conçu:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toute la correspondance échangée et des accords conclus entre *Sunset Crest Ltd.* actuellement filiale de la *Barbados Shipping and Trading Co.* et tout employé d'Air Canada ou de ses filiales,

est appelé et, à la demande de l'honorable représentant de Peace River (M. Baldwin), au nom de l'honorable

représentant de Vegreville (M. Mazankowski), est reporté par le Greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions (documents)*, conformément au paragraphe (1) de l'article 48 du Règlement.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Sharp, appuyé par M. MacEachen,—Que le Bill C-44, Loi modifiant la Loi sur le Sénat et la Chambre des communes, la Loi sur les traitements et la Loi sur les secrétaires parlementaires, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

Et sur l'amendement de M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), appuyé par M. Orlikow,—Que le bill ne soit pas maintenant lu une deuxième fois mais qu'il soit lu une deuxième fois dans six mois à compter de ce jour.

Après plus ample débat, cet amendement, mis aux voix, est rejeté par le vote suivant:

(Vote n° 27)

POUR

Messieurs

Benjamin	Douglas	Orlikow
Brewin	(Nanaimo-Cowichan- Les Îles)	O'Sullivan
Broadbent	Knowles	Peters
Cossitt	(Winnipeg- Nord-Centre)	Saltman
Darling		Symes
		Towers—13.

CONTRE

Messieurs

Abbott	Comtois	Hamilton
Alexander	Condon	(Swift Current- Maple Creek)
Allmand	Corbin	Herbert
Andras	Corriveau	Hnatyshyn
(Port Arthur)	Côté	Holmes
Andre	Crouse	Hopkins
(Calgary-Centre)	Cullen	Howie
Andres	Daudlin	Huntington
(Lincoln)	Dick	Hurlburt
Appolloni (M ^{me})	Dinsdale	Isabelle
Baker	Dionne	Jamieson
(Gander-Twillingate)	(Kamouraska)	Jarvis
Baker	(Northumberland- Miramichi)	Johnston
(Grenville-Carleton)	Douglas	Joyal
Baldwin	(Bruce-Grey)	Kaplan
Basford	Duclos	Kempling
Bawden	Dupont	Knowles
Beatty	Ethier	(Norfolk-Haldimand)
Beaudoin	Fairweather	Korchinski
Béchar	Faulkner	Lachance
Bégin (M ^{lle})	Firth	Lajoie
Blais	Fleming	Lalonde
Boulanger	Forrestall	Lambert
Brisco	Fortin	(Bellechasse)
Bussièrès	Foster	Landers
Cafik	Fox	Lang
Campagnolo (M ^{me})	Friesen	Laniel
Campbell (M ^{lle})	Gauthier	Lapointe
(South Western Nova)	(Ottawa-Vanier)	Laprise
Campbell	Gendron	La Salle
(LaSalle-Émard-Côte Saint-Paul)	Gilbert	Leblanc
Caouette	Gillespie	(Laurier)
(Villeneuve)	Gillies	LeBlanc
Caouette	Goodale	(Westmorland-Kent)
(Témiscamingue)	Goyer	Lee
Caron	Gray	Lefebvre
Clark	Guay	Leggatt
(Rocky Mountain)	(Saint-Boniface)	Loiselle
Clarke	Guay	(Chambly)
(Vancouver Quadra)	(Lévis)	MacDonald
Clermont	Halliday	(Cardigan)
Collette		

Messieurs

MacDonald (Egmont)
 MacDonald (M^{lle}) (Kingston et les Îles)
 MacEachen
 MacGuigan
 Mackasey
 MacLean
 Macquarrie
 Malone
 Marceau
 Marchand (Kamloops-Cariboo)
 Martin
 Masniuk
 Matte
 McCain
 McCleave
 McGrath
 McIsaac
 McKenzie
 McKinley
 McKinnon
 McRae
 Milne
 Morin (M^{me})

Munro (Esquimalt-Saanich)
 Munro (Hamilton-Est)
 Neil
 Nielsen
 Nowlan
 Oberle
 O'Connell
 Olivier
 Parent
 Patterson
 Pearsall
 Pelletier (Hochelaga)
 Pelletier (Sherbrooke)
 Penner
 Philbrook
 Poulin
 Prud'homme
 Raiton
 Raines
 Reynolds
 Richardson
 Ritchie
 Roberts

Robinson
 Roche
 Rompkey
 Rondeau
 Schellenberger
 Schumacher
 Sharp
 Skoreyko
 Smith (Saint-Jean)
 Stanfield
 Stevens
 Stewart (Marquette)
 Stewart (Cochrane)
 Stollery
 Tessier
 Trudel
 Turner (London-Est)
 Watson
 Whiteway
 Wise
 Woolliams
 Yanakis
 Young—170.

Messieurs

Pelletier (Sherbrooke)
 Penner
 Philbrook
 Poulin
 Prud'homme
 Raiton
 Raines
 Reynolds
 Richardson
 Ritchie
 Roberts
 Robinson

Roche
 Rompkey
 Rondeau
 Schellenberger
 Schumacher
 Sharp
 Skoreyko
 Smith (Saint-Jean)
 Stanfield
 Stevens
 Stewart (Marquette)

Stewart (Cochrane)
 Stollery
 Tessier
 Trudel
 Turner (London-Est)
 Watson
 Whiteway
 Wise
 Woolliams
 Yanakis
 Young—160.

CONTRE

Messieurs

Bawden
 Beatty
 Benjamin
 Brewin
 Broadbent
 Caccia
 Cossitt
 Darling
 Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles)

Elzinga
 Friesen
 Gillies
 Hargrave
 Hnatyshyn
 Huntington
 Knowles (Winnipeg-Nord-Centre)
 MacDonald (M^{lle}) (Kingston et les Îles)

McKinnon
 Munro (Esquimalt-Saanich)
 Nowlan
 Orlikow
 O'Sullivan
 Peters
 Saltsman
 Symes
 Towers
 Whittaker—27.

La motion principale, mise aux voix, est agréée par le vote suivant:

(Vote n° 28)

POUR

Messieurs

Abbott
 Alexander
 Allmand
 Andras (Port Arthur)
 Andre (Calgary-Centre)
 Andres (Lincoln)
 Appolloni (M^{me})
 Baker (Gander-Twillingate)
 Baker (Grenville-Carleton)
 Baldwin
 Basford
 Beaudoin
 Béchard
 Bégin (M^{lle})
 Blais
 Boulanger
 Brisco
 Bussières
 Cafik
 Campagnolo (M^{me})
 Campbell (M^{lle}) (South Western Nova)
 Campbell (LaSalle-Énard-Côte Saint-Paul)
 Caouette (Villeneuve)
 Caouette (Témiscamingue)
 Caron
 Clark (Rocky Mountain)
 Clarke (Vancouver Quadra)
 Clermont
 Collette
 Comtois
 Condon
 Corbin
 Corriveau
 Côté
 Crouse
 Cullen
 Daudlin
 Dick
 Dinsdale
 Dionne (Kamouraska)

Dionne (Northumberland-Miramichi)
 Douglas (Bruce-Grey)
 Duclos
 Dupont
 Andres
 Fairweather
 Faulkner
 Firth
 Fleming
 Forrestall
 Fortin
 Foster
 Fox
 Gauthier (Ottawa-Vanier)
 Gendron
 Gilbert
 Gillespie
 Goodale
 Goyer
 Gray
 Guay (Saint-Boniface)
 Guay (Lévis)
 Halliday
 Hamilton (Swift Current-Maple Creek)
 Herbert
 Holmes
 Hopkins
 Howie
 Hurlburt
 Isabelle
 Jamieson
 Jarvis
 Johnston
 Joyal
 Kaplan
 Kempling
 Knowles (Norfolk-Haldimand)
 Korchinski
 Lachance
 Lajoie
 Lalonde
 Lambert (Bellechasse)

Landers
 Lang
 Laniel
 Lapointe
 Laprise
 LaSalle
 Leblanc
 (Laurier)
 LeBlanc (Westmorland-Kent)
 Lee
 Lefebvre
 Leggat
 Loiselle
 (Chambly)
 MacDonald (Cardigan)
 MacDonald (Egmont)
 MacEachen
 MacGuigan
 Mackasey
 MacLean
 Macquarrie
 Malone
 Marceau
 Marchand (Kamloops-Cariboo)
 Martin
 Masniuk
 Matte
 McCain
 McCleave
 McGrath
 McIsaac
 McKenzie
 McKinley
 McRae
 Milne
 Morin (M^{me})
 Munro (Hamilton-Est)
 Neil
 Nielsen
 Oberle
 O'Connell
 Olivier
 Parent
 Patterson
 Pearsall
 Pelletier (Hochelaga)

En conséquence, ce bill est lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

Le Sénat transmet un message à cette Chambre pour l'informer qu'il a adopté, sans amendement, le Bill C-43, Loi modifiant la Loi sur la Commission de réforme du droit.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. MacDonald (Egmont) en remplacement de M. Hamilton (Swift Current-Maple Creek) sur la liste des membres du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

M. Baker (Grenville-Carleton) en remplacement de M. Carter sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

M. Roche en remplacement de M. Stewart (Marquette) sur la liste des membres du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

MM. Dick, Johnston et Clermont en remplacement de MM. McKenzie, Scott et Loiselle (Saint-Henri) sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

MM. Lachance, Loiselle (Chambly), Macquarrie et Flynn en remplacement de MM. Prud'homme, Pinard, MacKay et Blais sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

A 5 h. 54 de l'après-midi, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 108

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE JEUDI 10 AVRIL 1975

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Poulin, du Comité permanent de la justice et des questions juridiques, présente le dixième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du mardi 18 mars 1975, votre Comité a étudié le Bill C-208, Loi concernant le jour du Patrimoine canadien, et a convenu d'en faire rapport avec les modifications suivantes:

Le titre

Remplacer le mot «canadien» par le mot «national», dans le titre.

Le préambule

Retrancher la ligne 15 à la page 1 et la remplacer par ce qui suit:

«nom de jour du Patrimoine national.»

Ajouter immédiatement après la ligne 24 à la page 1, le nouveau paragraphe suivant:

«Et considérant que le Comité permanent de la justice et des questions juridiques a recommandé, le 9 avril 1975, que la Déclaration canadienne des droits, soit l'aspect particulier de la commémoration la quatrième année;»

L'article 1

Retrancher la ligne 30 à la page 1 et la remplacer par ce qui suit:

«national.»

L'article 2

Retrancher la ligne 33 à la page 1 et la remplacer par ce qui suit:

«après l'article 4, de ce qui suit:»

Retrancher la ligne 1 à la page 2 et la remplacer par ce qui suit:

«5. (1) Chaque année, dans toute l'étendue.»

Retrancher la ligne 5 à la page 2 et la remplacer par ce qui suit:

«national.»

Retrancher la ligne 6 à la page 2 et la remplacer par ce qui suit:

«(2) Le gouverneur en conseil peut désigner par.»

Retrancher la ligne 8 à la page 2 et la remplacer par ce qui suit:

«patrimoine national à être commémoré.»

Votre Comité a ordonné la réimpression du Bill C-208, tel que modifié, pour l'usage de la Chambre des communes, à l'étape du rapport.

Un exemplaire des procès-verbaux et des témoignages relatifs à ce Bill (*fascicule n° 18*) est déposé.

(Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 64 aux Journaux)

M. Cullen, au nom de M. Turner (Ottawa-Carleton), membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table, —Copies, en français et en anglais, d'une déclaration du ministre des Finances à la Conférence des premiers ministres sur le contexte économique et les consultations sur l'inflation. (Document parlementaire n° 301-5/19A).

M. McKinnon, appuyé par M. Carter, dépose, avec la permission de la Chambre, le Bill C-387, Loi modifiant le Code criminel (cruauté envers les animaux), qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

En conformité des dispositions du paragraphe (4) de l'article 39 du Règlement, les six questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, savoir:

N° 53—M. Cossitt

1. En ce qui concerne la réponse à la question n° 46 de la deuxième session du 29^e Parlement qui mentionne en partie qu'une somme totale de \$1,669,213 a été affectée au Programme des initiatives locales en 1972-1973 dans la circonscription de Rosedale (Ontario) a) quels sont le nom et l'adresse de tous les projets en cause ainsi que le nom et l'adresse de ceux qui ont signé les demandes, b) dans chaque cas, quelle est la description détaillée du projet réel, spécialement les tâches accomplies dans le cadre du projet?

2. Dans chaque cas, quels sont le nom et l'adresse des personnes ou organismes qui ont recommandé au ministre d'une façon ou d'une autre la mise sur pied du projet? (Document parlementaire n° 301-2/53).

N° 401—M. MacKay

1. Depuis l'année financière 1968 jusqu'à présent, a) combien d'experts-conseils de toutes les sociétés de la Couronne ont été engagés, b) quels étaient leur mandat et la durée de leur contrat de travail, c) quels honoraires ont-ils reçus, d) quel était leur nom?

2. Quels sont le nom, le poste, le traitement et le nombre des fonctionnaires de toutes les sociétés de la Couronne qui assumaient des fonctions semblables à celles des experts-conseils de l'extérieur engagés par le gouvernement? (Document parlementaire n° 301-2/401).

N° 615—M. Cossitt

1. Quelle somme d'argent a été affectée au Programme des initiatives locales en 1973-1974 dans la circonscrip-

tion de Cape Breton Highlands-Canso (N.-É.), a) quels sont le nom et l'adresse de tous les projets en cause ainsi que le nom et l'adresse de ceux qui ont signé les demandes, b) dans chaque cas, quelle est la description détaillée du projet réel, spécialement les tâches accomplies dans le cadre du projet?

2. Dans chaque cas, quels sont le nom et l'adresse des personnes ou organismes qui ont recommandé au Ministère la mise sur pied du projet? (Document parlementaire n° 301-2/615).

N° 769—M. Stevens

Les 31 octobre 1967, 1970, 1972 et 1974, a) combien de fonctionnaires faisaient partie de la catégorie ou touchaient le salaire des DM 3, DM 2, SX 4/DM 1, SX 3, SX 2 et SX 1, b) combien de postes étaient vacants dans chaque catégorie, c) quels étaient les traitements minimaux, maximaux et intermédiaires dans chaque catégorie, d) quels étaient le nom et le poste des personnes appartenant aux catégories DM 3, DM 2, DM 1 et SX 4? (Document parlementaire n° 301-2/769).

N° 1285—M. Hnatyshyn

1. a) Quel montant total le gouvernement aura-t-il dépensé en subventions au cours de l'année financière 1974-1975, b) quels sont les programmes de subventions et les montants de toutes les subventions figurant dans ces dépenses?

2. a) Quel montant total le gouvernement envisage-t-il de dépenser en subventions au cours de l'année financière 1975-1976, b) quels sont les programmes de subventions et les montants de toutes les subventions figurant dans ces dépenses? (Document parlementaire n° 301-2/1285).

N° 1372—M. Cossitt

1. Les fonds du programme Perspective-Jeunesse seront-ils répartis cette année en fonction des régions administratives de Main-d'œuvre du Canada et, dans l'affirmative, pour quelles raisons?

2. Quelle est la désignation de chacune des régions administratives de Main-d'œuvre du Canada, a) quelles circonscriptions électorales ou quels secteurs de circonscriptions électorales sont compris dans chacune des régions administratives, b) quelle somme totale a-t-on attribuée en 1975 à chacune des régions administratives?

3. a) Quels sont tous les éléments qui entrent en ligne de compte quand on décide de la façon dont les fonds de Perspective-Jeunesse seront attribués, dans chacune des régions, à chacune des localités de la région, b) des considérations d'ordre politique ont-elles joué un rôle dans cette répartition et qui sont tous les ministres du Cabinet qui sont chargés de dispenser des conseils au sujet de cette répartition dans chacune des régions administratives? (Document parlementaire n° 301-2/1372).

M. Reid, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse aux ordres susdits.

Il est donné lecture de l'ordre relatif à l'étude à l'étape du rapport du Bill C-34, Loi modifiant la Loi sur le crédit agricole, rapporté sans amendement par le Comité permanent de l'agriculture.

M. Whittaker, appuyé par M. Nowlan, propose,—Qu'on modifie le Bill C-34, Loi modifiant la Loi sur le crédit agricole, en retranchant les mots «trente-cinq ans» aux lignes 39 et 45 de la page 2, aux lignes 3 et 11 de la page 3, à la ligne 39 de la page 7 et à la ligne 21 de la page 8, et en les remplaçant par les mots «quarante ans».

Après débat, cette motion, mise aux voix, est rejetée, sur division.

Sur motion de M. Whelan, appuyé par M. Richardson, ce bill est agréé à l'étape du rapport et, du consentement unanime, lu une troisième fois et adopté.

Le Bill C-13, Loi modifiant la Loi sur la Commission d'énergie du Nord canadien, rapporté sans amendement par le Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien, est étudié de nouveau à l'étape du rapport.

Sur ce, la Chambre reprend le débat sur la motion de M. Nielsen, appuyé par M. Oberle,—Qu'on modifie le Bill C-13, Loi modifiant la Loi sur la Commission d'énergie du Nord canadien, en retranchant l'article 3 aux lignes 9 et 10 inclusivement, de la page 2, et en le remplaçant par ce qui suit:

«3. Le paragraphe 6(2) de ladite loi est abrogé.»

Après plus ample débat, cette motion est mise aux voix et, en conformité des dispositions du paragraphe (11) de l'article 75 du Règlement, le vote par appel nominal est différé.

M. Nielsen, appuyé par M. Oberle, propose,—Qu'on modifie le Bill C-13, Loi modifiant la Loi sur la Commission d'énergie du Nord canadien, en retranchant le mot «gouverneur», à la ligne 22 de la page 2 aux lignes 7 et 8 de la page 3, et en le remplaçant par le mot «commissaire».

Il s'élève un débat;

M. Neil, appuyé par M. Friesen, soumet l'amendement suivant,—Qu'on modifie la motion numéro (3) en remplaçant tous les mots qui suivent le mot «canadien» par «», en retranchant les mots «gouverneur en conseil», à la ligne 22 de la page 2 et aux lignes 7 et 8 de la page 3, en les remplaçant par l'expression «Office en conseil des services publics du territoire du Yukon ou des territoires du Nord-Ouest, selon le cas».

Un rappel au Règlement est soulevé quant à l'acceptabilité de cette proposition d'amendement.

(A cinq heures de l'après-midi, appel des affaires émanant des députés, suivant les dispositions du paragraphe (4) de l'article 15 du Règlement)

(Avis de motions (documents))

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Fairweather, appuyé par M. Dinsdale,—Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie

d'une lettre, datée du 21 octobre 1974, et adressée par le ministre de la Justice au Secrétaire d'État, au sujet d'une subvention à un groupe de femmes de Saskatoon.—(Avis de motion portant production de documents n° 21).

Le débat se poursuit;

L'heure réservée aux affaires émanant des députés est expirée.

L'étude reprend à l'étape du rapport du Bill C-13, Loi modifiant la Loi sur la Commission d'énergie du Nord canadien, rapporté sans amendement par le Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

Le débat reprend sur la motion de M. Nielsen, appuyé par M. Oberle,—Qu'on modifie le Bill C-13, Loi modifiant la Loi sur la Commission d'énergie du Nord canadien, en retranchant le mot «gouverneur», à la ligne 22 de la page 2, aux lignes 7 et 8 de la page 3, et en le remplaçant par le mot «commissaire».

Et sur la proposition d'amendement de M. Neil, appuyé par M. Friesen,—Qu'on modifie la motion numéro (3) en remplaçant tous les mots qui suivent le mot «canadien» par les mots «gouverneur en conseil» à la ligne 22 de la page 2 et aux lignes 7 et 8 de la page 3, en les remplaçant par l'expression «Office en conseil des services publics du territoire du Yukon ou des territoires du Nord-Ouest, selon le cas».

DÉCISION DE M. L'ORATEUR ADJOINT

M. L'ORATEUR ADJOINT: S'il n'y a personne d'autre qui veut s'exprimer sur l'amendement proposé par l'honorable député de Moose Jaw (M. Neil), je vais essayer de rendre ma décision le plus explicitement possible, à la lumière des observations de l'honorable député, mais aussi de mes convictions personnelles, et en me fondant sur les coutumes et règles de la Chambre. Je tiens à rappeler aux honorables députés que cela vaut pour tout amendement proposé ou toute décision rendue par la présidence.

La présidence n'a pas à juger de la valeur d'un amendement ou à l'appuyer pour sa teneur. Dans ses observations, l'honorable député du Yukon s'est demandé si la présidence était en mesure de saisir la teneur de l'amendement, en raison de la nature complexe du bill à l'étude et de l'incidence des amendements. Il demandait en fait à la présidence de se prononcer sur le projet de loi déposé et, plus ou moins, de rendre une décision sur une proposition qu'il avait présentée à l'étape du rapport, proposition qui ne porte que sur un seul point et dont il a donné avis.

La motion n° 3 de l'honorable député demande la substitution du mot commissaire au mot gouverneur, et selon l'interprétation que je donne à l'article 75(5) du Règle-

ment, le fait que l'honorable député ait proposé un amendement si limité empêche les autres d'y proposer des amendements. Mais la présidence ne peut aborder cette question, car je sais qu'il peut arriver à l'honorable député lui-même et à d'autres honorables députés de présenter des amendements ou des motions juste pour empêcher les autres de présenter des amendements ou des sous-amendements à leur proposition. Je ne crois pas que l'article 75(5) soit limitatif. Il est laissé à l'initiative et à la décision des honorables députés d'essayer de présenter à leur façon des amendements aux motions ou des sous-amendements aux amendements, mais ils doivent le faire dans les limites du Règlement. Le Règlement qui régit nos délibérations à l'heure actuelle est très précis et il exige que les honorables députés en donnent avis.

Pour revenir à mon premier point, celui sur lequel l'honorable député semblait généralement d'accord au sujet de la question de pertinence, il devra reconnaître que sa proposition visant à remplacer le terme gouverneur par celui de commissaire est si limitée que la proposition d'amendement du député de Moose Jaw est tout à fait en dehors de l'affaire. Évidemment, la présidence doit aussi se demander si l'honorable député du Yukon serait du même avis si le député de Moose Jaw avait proposé l'expression «la Chambre des communes» au lieu d'un office des services publics. La présidence n'est pas ici pour juger si l'honorable député du Yukon est satisfait de l'amendement proposé.

A mon avis, l'amendement proposé par l'honorable député de Moose Jaw n'a aucun rapport avec la motion dont la Chambre est actuellement saisie. Bien sûr, il s'applique au bill et l'honorable député de Moose Jaw a eu toute la latitude et le temps qu'a un député de présenter sa proposition en vertu de l'article 75(5) du Règlement en donnant un avis de 24 heures. La Chambre étudierait ainsi sa proposition et prendrait une décision. Mais d'essayer de forcer la présidence à créer un précédent en se servant d'un amendement à une motion et en introduisant ainsi une question tout à fait nouvelle qui n'est pas moins qu'une proposition de fond visant à abroger la proposition de base, et la seule proposition que renferme la motion serait, à mon avis, créer un mauvais précédent. Je me demande également si la motion de l'honorable député de Moose Jaw n'a pas aussi été présentée en prévision de la motion n° 4 que la Chambre étudiera plus tard.

Compte tenu de ces considérations, j'ai du mal à suivre le raisonnement de l'honorable député du Yukon. Je pourrais lui citer maints précédents, dont le dernier a été une décision du représentant de Beauharnois-Salaberry (M. Laniel) chargé de la présidence de la Chambre des communes le 17 décembre 1973. Si l'honorable député veut bien se donner la peine de parcourir la plupart des décisions rendues par la présidence lors des délibérations à l'étape du rapport, il se rendra sûrement compte de la justesse de cette décision.

Voilà autant de raisons pour lesquelles je ne saurais accepter l'amendement de l'honorable député de Moose Jaw.

Le débat reprend sur la motion de M. Nielsen, appuyé par M. Oberle.—Qu'on modifie le Bill C-13, Loi modifiant la Loi sur la Commission d'énergie du Nord canadien, en retranchant le mot «gouverneur», à la ligne 22 de la page 2 aux lignes 7 et 8 de la page 3, et en le remplaçant par le mot «commissaire».

Le débat se poursuit;

M. Dinsdale soumet l'amendement suivant.—Qu'on modifie la motion numéro (3), en supprimant tous les mots qui suivent le mot «retranchant», à la troisième ligne de cette motion et en les remplaçant par les mots suivants: avec l'approbation du gouverneur en conseil,» aux lignes 21 et 22 de la page 2 et les mots «sur la base que peut approuver le gouverneur en conseil», aux lignes 6, 7 et 8 de la page 3 et en ajoutant à l'article 4, après la ligne 8 de la page 3, ce qui suit:

«e)» Toutes les listes ou échelles de taux pour les services publics fournis par la Commission aux termes de la présente loi et les taux à imposer dans ces listes ou échelles établis en conformité du présent article seront subordonnés à l'approbation de l'Office des services publics du Yukon ou de l'Office des services publics des territoires du Nord-Ouest, selon le cas.

DÉCISION DE M. L'ORATEUR ADJOINT

M. L'ORATEUR ADJOINT: J'ai enfin trouvé ce qu'il fallait au sujet de l'amendement proposé par l'honorable député de Brandon-Souris (M. Dinsdale). Je dois dire que cet amendement doit être déclaré d'emblée tout à fait irrecevable car l'article du Règlement sur la pertinence, exigeant un préavis de 24 heures pour une nouvelle proposition, s'applique bien davantage à l'amendement à l'étude. Qu'il s'agisse de l'honorable député de Brandon-Souris ou de quelque autre représentant, qu'ils aient participé ou non au débat, ils pourront se rendre compte, en comparant la motion n° 3 à l'amendement que vient de proposer l'honorable député, que celui-ci supprime la proposition tout entière. Il supprime l'essentiel du sujet proposé et du changement proposé par l'honorable député du Yukon. Sans vouloir me répéter, je dois dire qu'il m'est impossible d'accepter l'amendement.

Si les honorables députés veulent bien jeter un coup d'œil sur l'amendement, ils constateront qu'il ne répond pas aux exigences du Règlement, des usages et des règles de cette Chambre. En conséquence, je ne puis l'accepter.

Le débat reprend sur la motion de M. Nielsen, appuyé par M. Oberle.—Qu'on modifie le Bill C-13, Loi modifiant la Loi sur la Commission d'énergie du Nord canadien, en retranchant le mot «gouverneur», à la ligne 22

de la page 2 aux lignes 7 et 8 de la page 3, et en le remplaçant par le mot «commissaire».

Après plus ample débat, cette motion est mise aux voix et, en conformité des dispositions du paragraphe (11) de l'article 75 du Règlement, le vote par appel nominal est différé.

M. Nielsen, appuyé par M. Munro (Esquimalt-Saanich), propose,—Qu'on modifie le Bill C-13, Loi modifiant la Loi sur la Commission d'énergie du Nord canadien, en retranchant les lignes 11 à 20 inclusivement, à la page 3, et en les remplaçant par ce qui suit:

«13. La Commission peut enquêter sur un projet et faire connaître au Ministre ou au commissaire en conseil des territoires du Nord-Ouest ou au commissaire en conseil du territoire du Yukon, selon le cas, les régions qui pourraient être desservies, le montant estimatif du capital requis et les taux proposés qui, de l'avis de la Commission, donneraient un revenu égal aux coûts spécifiés à l'article 10.»

Il s'élève un débat;

M. Dinsdale, appuyé par M. McKinley, propose l'amendement suivant,—Qu'on modifie la motion numéro (5) en retranchant les mots «les taux proposés qui de l'avis de la Commission, donneraient un revenu égal aux coûts spécifiés à l'article 10.» et en les remplaçant par ce qui suit:

«l'effet sur les listes ou échelles de taux établies pour une zone tarifaire en vertu de l'article 10.»

Après débat, l'amendement, mis aux voix, est agréé.

La motion numéro (5), telle que modifiée, mise aux voix, est agréée.

La motion numéro (4) inscrite au nom de l'honorable député du Yukon (M. Nielsen) ayant été appelée, ainsi qu'il suit: Qu'on modifie le Bill C-13, Loi modifiant la Loi sur la Commission d'énergie du Nord canadien, en ajoutant à l'article 4, après la ligne 8 de la page 3, ce qui suit:

«10A. La Commission est censée être un service public au sens et aux fins de toute ordonnance du Territoire du Yukon ou des Territoires du Nord-Ouest prévoyant la réglementation de l'exploitation de réseaux, d'ouvrages, d'installations ou d'outillage servant à la production, la transmission ou la fourniture d'électricité et les dispositions de toute ordonnance de ce genre s'appliquent *mutatis mutandis* à la Commission.»

DÉCISION PAR MADAME L'ORATEUR SUPPLÉANT

L'ORATEUR SUPPLÉANT (M^{me} Morin): J'aimerais me reporter à la décision de l'Orateur du 26 mars sur cet amendement précis à la motion n° 4. Il semble que l'amendement introduit une nouvelle disposition de fond dans le bill. On donne à entendre qu'un nouvel article n'est pas recevable s'il dépasse le cadre du bill.

— — — — —

Si l'honorable député veut bien consulter la 18^e édition de May, il verra qu'on y déclare qu'un nouvel article est irrecevable pour nombre de raisons qui s'appliquent à un amendement et, surtout, s'il dépasse le cadre du bill.

Plus loin à la page 508 de la 18^e édition de May, on affirme qu'un amendement est irrégulier s'il ne se rapporte pas au fond du bill ou s'il en dépasse le cadre. Là encore, je voudrais citer la 4^e édition de Beauchesne, à la page 492, où l'on dit que les amendements sont irréguliers s'ils ne se rapportent pas au bill ou en dépassent la portée.

Pour toutes ces raisons, l'amendement ne peut pas être accepté.

La Chambre aborde la mise aux voix différée de la motion de M. Nielsen, appuyé par M. Oberle,—Qu'on modifie le Bill C-13, Loi modifiant la Loi sur la Commission d'énergie du Nord canadien, en retranchant l'article 3 aux lignes 9 et 10 inclusivement, de la page 2, et en le remplaçant par ce qui suit:

«3. paragraphe 6(2) de ladite loi est abrogé.»

Cette motion, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:

(Vote n° 29)

POUR

Messieurs

Alexander	Hamilton	McCleave
Alkenbrack	(Swift Current-	McKenzie
Baldwin	Maple Creek)	McKinley
Bawden	Hargrave	McKinnon
Beatty	Holmes	Munro
Brisco	Howie	(Esquimalt-Saanich)
Cadieu	Huntington	Murta
Caouette	Hurlburt	Neil
(Villeneuve)	Jarvis	Nielsen
Carter	Johnston	Oberle
Clark	Knowles	O'Sullivan
(Rocky Mountain)	(Norfolk-Haldimand)	Patterson
Clarke	Korchinski	Reynolds
(Vancouver Quadra)	Lambert	Roche
Crouse	(Bellechasse)	Rondeau
Darling	La Salle	Schellenberger
Dinsdale	MacDonald	Schumacher
Ellis	(Egmont)	Smith
Fairweather	MacDonald (M ^{lle})	(Churchill)
Fraser	(Kingston et les	Stanfield
Friesen	Îles)	Stevens
Hamilton	MacLean	Towers
(Qu'Appelle-Moose	Malone	Whittaker
Mountain)	Masniuk	Wise
	McCain	Yewchuk—60.

CONTRE

Messieurs

Allmand	Benjamin	Buchanan
Baker	Blais	Bussières
(Gander-Twillingate)	Blouin	Caccia
Béchar	Boulanger	Cafik
Bégin (M ^{lle})	Breau	Campagnolo (M ^{me})

Messieurs

Campbell (M ^{lle}) (South Western Nova)	Guay (Saint-Boniface)	Munro (Hamilton-Est)
Campbell (LaSalle-Émard-Côte Saint-Paul)	Guay (Lévis)	Nystrom
Caron	Herbert	O'Connell
Clermont	Hopkins	Olivier
Collenette	Isabelle	Orlikow
Comtois	Jamieson	Ouellet
Corbin	Joyal	Parent
Corriveau	Kaplan	Pearsall
Côté	Knowles (Winnipeg- Nord-Centre)	Pelletier (Hochelaga)
Daudlin	Lachance	Penner
De Bané	Lajoie	Philbrook
Dionne (Northumberland- Miramichi)	Lalonde	Prud'homme
Douglas (Bruce-Grey)	Lang	Railton
Drury	Laniel	Raines
Duclos	Lapointe	Reid
Dupont	Leblanc	Richardson
Dupras	(Laurier)	Roberts
Duquet	LeBlanc (Westmorland-Kent)	Rompkey
Ethier	Lee	Roy (Laval)
Firth	Lefebvre	Saltsman
Fleming	Loiselle	Sauvé (M ^{me})
Flynn	(Chambly)	Sharp
Foster	Lumley	Smith (Saint-Jean)
Fox	MacDonald	Stollery
Gauthier (Ottawa-Vanier)	(Cardigan)	Tessier
Gendron	MacGuigan	Trudeau
Gillespie	Mackasey	Trudel
Goodale	Marceau	Watson
Goyer	McIsaac	Whelan
	McRae	Yanakis
	Morin (M ^{me})	Young—102.

La Chambre aborde la mise aux voix différée de la motion de M. Nielsen, appuyé par M. Oberle,—Qu'on modifie le Bill C-13, Loi modifiant la Loi sur la Commission d'énergie du Nord canadien, en retranchant le mot «gouverneur», à la ligne 22 de la page 2 aux lignes 7 et 8 de la page 3, et en le remplaçant par le mot «commissaire».

Cette motion, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:

(Vote n° 30)

POUR

Messieurs

Alexander	Hargrave	McKinley
Alkenbrack	Holmes	McKinnon
Baldwin	Howie	Munro (Esquimalt-Saanich)
Bawden	Huntington	Murta
Beatty	Hurlburt	Neil
Benjamin	Jarvis	Nielsen
Brisco	Johnston	Nystrom
Cadieu	Knowles (Winnipeg- Nord-Centre)	Oberle
Carter	Knowles	Orlikow
Clark (Rocky Mountain)	(Norfolk-Haldimand)	O'Sullivan
Clarke (Vancouver Quadra)	Korhinski	Patterson
Crouse	La Salle	Reynolds
Darling	MacDonald	Roche
Dinsdale	(Egmont)	Saltsman
Ellis	MacDonald (M ^{lle}) (Kingston et les Îles)	Schellenberger
Fairweather	MacLean	Schumacher
Firth	Malone	Smith (Churchill)
Fraser	Masniuk	Stanfield
Friesen	McCain	Stevens
Hamilton	McCleave	Towers
(Qu'Appelle-Moose Mountain)	McKenzie	Whittaker
Hamilton (Swift Current- Maple Creek)		Wise
		Yewchuk—63.

CONTRE

Messieurs

Allmand	Ethier	MacGuigan
Baker	Fleming	Mackasey
(Gander-Twillingate)	Flynn	Marceau
Béchar	Foster	McIsaac
Bégin (M ^{lle})	Fox	McRae
Blais	Gauthier (Ottawa-Vanier)	Morin (M ^{me})
Blouin	Gendron	Munro (Hamilton-Est)
Boulanger	Gillespie	O'Connell
Breau	Goodale	Olivier
Buchanan	Goyer	Ouellet
Bussières	Guay (Saint-Boniface)	Parent
Caccia	Guay (Lévis)	Pearsall
Cafik	Herbert	Pelletier (Hochelaga)
Campagnolo (M ^{me})	Hopkins	Penner
Campbell (M ^{lle}) (South Western Nova)	Isabelle	Philbrook
Campbell	Jamieson	Poulin
(LaSalle-Émard-Côte Saint-Paul)	Joyal	Prud'homme
Caouette (Villeneuve)	Kaplan	Railton
Caron	Lachance	Raines
Clermont	Lajoie	Reid
Collenette	Lalonde	Richardson
Comtois	Lambert	Roberts
Corbin	(Bellechasse)	Rompkey
Corriveau	Lang	Rondeau
Côté	Laniel	Roy (Laval)
Daudlin	Lapointe	Sauvé (M ^{me})
De Bané	Leblanc	Sharp
Dionne	(Laurier)	Smith
(Northumberland- Miramichi)	LeBlanc (Westmorland-Kent)	(Saint-Jean)
Douglas (Bruce-Grey)	Lee	Stollery
Drury	Lefebvre	Tessier
Duclos	Loiselle	Trudeau
Dupont	(Chambly)	Trudel
Dupras	Lumley	Watson
Duquet	MacDonald (Cardigan)	Whelan
		Yanakis
		Young—100.

Sur motion de M. Buchanan, appuyé par M. Sharp, ce bill, tel que modifié, est agréé à l'étape du rapport et la troisième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Le Sénat transmet un message à cette Chambre pour l'informer qu'il a adopté, sans amendement, le Bill C-26, Loi modifiant la Loi sur l'assurance du service civil.

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

À dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 40 du Règlement.

Après débat, cette motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

MM. Mitges, Elzinga et Benjamin en remplacement de MM. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain), Wise et Nystrom sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

MM. Nielsen, MacLean et Fairweather en remplacement de MM. Towers, Lambert (Edmonton-Ouest) et Kempling sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

MM. Forrestall et Duclos en remplacement de MM. Neil et Langlois sur la liste des membres du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

MM. McCain et Martin en remplacement de MM. Huntington et Abbott sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Stewart (Cochrane) en remplacement de M. Turner (London-Est) sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. Jarvis en remplacement de M. Beatty sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

MM. Beatty, Baker (Gander-Twilligate) et Raines en remplacement de MM. McGrath, Blaker et Stollery sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

M. MacLean en remplacement de M. Baker (Grenville-Carleton) sur la liste des membres du Comité mixte spécial des relations employeur-employés dans la Fonction publique.

MM. Knowles (Norfolk-Haldimand) et Masniuk en remplacement de MM. Lambert (Edmonton-Ouest) et Hamilton (Swift Current-Maple Creek) sur la liste des membres du Comité permanent des affaires des anciens combattants.

M. McCleave en remplacement de M. MacLean sur la liste des membres du Comité mixte spécial des relations employeur-employés dans la Fonction publique.

M. Caccia en remplacement de M^{lle} Nicholson sur la liste des membres du Comité mixte spécial sur la politique de l'immigration.

A 10 h. 35 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à onze heures du matin, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 109

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE VENDREDI 11 AVRIL 1975

Onze heures du matin

PRIÈRE

M. Douglas (Bruce-Grey), au nom de M. Guilbault, du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts, présente le deuxième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du mardi 4 mars 1975, votre Comité a étudié le Bill C-5, Loi établissant le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, modifiant en conséquence la Loi sur la radiodiffusion et certaines autres lois et édictant certaines dispositions corrélatives, et a convenu d'en faire rapport avec les modifications suivantes:

Article 14

Retrancher la ligne 17 à la page 7 et la remplacer par ce qui suit:

«Commission canadienne des transports et à son président respectivement;»

Retrancher la ligne 26 à la page 7 et la remplacer par ce qui suit:

«mité exécutif et au président, respectivement.»

Retrancher les lignes 29 à 37 à la page 7 et les remplacer par ce qui suit:

«rale du paragraphe (2), que les articles 17 à 19 et 43 à 82 de la *Loi nationale sur les transports* s'appliquent *mutatis mutandis*, à toute en-»

Retrancher les lignes 1 et 2 à la page 8 et les remplacer par ce qui suit:

«entre ces articles et les dispositions»

Retrancher les lignes 8 et 9 à la page 8 et les remplacer par ce qui suit:

«cations canadiennes, les articles indiqués de la *Loi nationale sur les transports* l'emportent.»

Article 16

Retrancher les lignes 13 à 15 à la page 9 et les remplacer par ce qui suit:

«communications sont en instance devant la Commission canadienne des transports ou des procédures sont en instance devant le»

Retrancher les lignes 23 et 24 du texte français à la page 9 et les remplacer par ce qui suit:

«gueur de la présente loi, l'enquête ou l'audition d'une telle question par la juri-»

Retrancher la ligne 30 du texte français à la page 9 et la remplacer par ce qui suit:

«terminer l'audition ou l'enquête et ren-»

Retrancher les lignes 37 et 38 du texte français à la page 9 et les remplacer par ce qui suit:

«cise le décret et dont l'audition ou l'enquête est en cours devant la juridiction anté-»

Retrancher la ligne 2 du texte français à la page 10 et la remplacer par ce qui suit:

«terminer une audition ou une enquête»

Retrancher les lignes 4 et 5 du texte français à la page 10 et les remplacer par ce qui suit:

«au sujet d'une question qu'elle a entendue ou sur laquelle elle a enquêté avant l'entrée en vigueur de la»

Article 17

Retrancher les lignes 29 à 36 à la page 10 et les remplacer par ce qui suit:

«ment, tous les tarifs déposés auprès de cette dernière et approuvés par elle et tous les règlements et règles établis, directives données et ordonnances rendues sous le régime d'une loi du Parlement par le Conseil de la Radio-Télévision canadienne, qui sont en vigueur lors de l'entrée en vigueur de la présente loi, restent en vigueur jusqu'à ce qu'ils soient abrogés, remplacés, annulés, suspendus ou révoqués dans leur application par le Conseil de la»

Votre Comité a ordonné la réimpression du Bill C-5, tel que modifié, pour l'usage de la Chambre des communes à l'étape du rapport.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages relatifs à ce bill (*fascicules nos 13, 14 et 15*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 65 aux Journaux*)

M. MacEachen, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, d'un rapport, en date du 11 avril 1975, sur le Programme d'aide alimentaire du Canada—Affectations 1975-1976. (Document parlementaire n° 301-6/55).

En conformité des dispositions du paragraphe (4) de l'article 39 du Règlement, les deux questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, savoir:

N° 637—M. Stevens

A compter du 31 mars de chacune des années 1967, 1969, 1971, 1973 et 1974, a) combien d'agents d'information le gouvernement a-t-il employés et quel a été le total des salaires versés à ces agents, b) combien d'autres

personnes, non classifiées agents d'information, ont été employées par le gouvernement et ont exercé une ou plusieurs fonctions en matière d'information et quel a été le total des salaires versés à ces employés, c) a-t-on fait appel à des agences ou agents d'information indépendants et, dans l'affirmative, (i) quel était leur nom (ii) quels honoraires ou autres rémunérations, indemnités et dépenses ont été versés à chacun d'eux? (Document parlementaire n° 301-2/637).

*N° 1789—M. Stanbury

1. Quels paiements le Canada a-t-il reçus des Nations Unies conformément à la formule convenue de remboursement à l'égard de sa contribution à la Force d'urgence des Nations Unies et au Groupe d'observateurs du désengagement militaire au Proche-Orient?

2. Quels sont les arriérés au Canada à cet égard?

3. Quels pays n'ont pas encore versé aux Nations Unies leur contribution spéciale pour l'entretien de ces troupes?

4. Le gouvernement a-t-il demandé ou demandera-t-il à ces pays les raisons de leur retard et leur opinion sur la participation continue du Canada à ces troupes? (Document parlementaire n° 301-2/1789).

M. Reid, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse aux ordres susdits.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales du Bill S-9, Loi abrogeant la Loi sur les spécialités pharmaceutiques ou médicaments brevetés et modifiant la Loi sur les marques de commerce.

M. Lalonde, appuyé par M. MacEachen, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

Cette motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ce bill est lu une deuxième fois et, du consentement unanime, étudié en Comité plénier, rapporté sans amendement, agréé à l'étape du rapport, lu une troisième fois et adopté.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien du Bill S-20, Loi modifiant la Loi sur les terres territoriales.

M. Drury, au nom de M. Buchanan, appuyé par M. LeBlanc (Westmorland-Kent), propose,—Que ce bill soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

Après débat, cette motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ce bill est lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent de l'agriculture du Bill C-30, Loi abrogeant la Loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies.

M. Ouellet, au nom de M. Whelan, appuyé par M. LeBlanc (Westmorland-Kent), propose,—Que ce bill soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de l'agriculture.

Il s'élève un débat;

(A quatre heures de l'après-midi, appel des affaires émanant des députés, suivant les dispositions du paragraphe (4) de l'article 15 du Règlement)

(Bills publics)

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales du Bill C-221, Loi concernant la semaine nationale d'appréciation de la jeunesse.

Du consentement unanime, il est ordonné,—Que l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales du Bill C-221, Loi concernant la semaine nationale d'appréciation de la jeunesse, soit révoqué et le bill retiré.

Du consentement unanime, M. Reynolds, appuyé par M. Baker (Grenville-Carleton), propose,—Que la Chambre demande au gouvernement de continuer à désigner une semaine chaque année comme Semaine nationale d'appréciation de la jeunesse.—(*Avis de motion n° 53*).

Après débat, cette motion, mise aux voix, est adoptée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

MM. Young et Holmes en remplacement de MM. Anderson et Wenman sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

M. Anderson en remplacement de M. Young sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

MM. Alkenbrack, Reynolds et Neil en remplacement de MM. Roche, McCleave et Johnston sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. McGrath en remplacement de M. La Salle sur la liste des membres du Comité permanent de la radio-diffusion, des films et de l'assistance aux arts.

A 4 h. 28 de l'après-midi, la Chambre s'ajourne à lundi, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 110

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE LUNDI 14 AVRIL 1975

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

DÉCLARATION DE M. L'ORATEUR

M. L'ORATEUR: Lundi dernier, la Chambre a décidé de faire l'expérience d'une nouvelle façon de procéder en ce qui concerne la période des questions, l'application de l'article 43 du Règlement, les subsides et les déclarations des ministres. J'ai dit plus tôt que je ferais une déclaration aujourd'hui à propos de ces changements. Cette déclaration n'a trait qu'à la période des questions et, comme je l'ai dit avant le congé de Pâques, doit être considérée comme un point de départ à une discussion et à une étude de la question par le Comité permanent de la procédure et de l'organisation, devant lequel je serai heureux de comparaître si les députés le désirent. Ma déclaration ne constitue donc pas tant une décision qu'un exposé de mon point de vue sur la façon dont devrait se dérouler notre période des questions. Celle-ci est une prérogative particulière à la Chambre des communes du Canada selon laquelle les ministres sont tenus de rendre compte quotidiennement à la Chambre de leur administration, sans avis préalable. C'est une excellente particularité de notre Parlement et bien que nous ayons beaucoup à apprendre des autres systèmes du gouvernement, la période des questions est une pratique qui nous met à l'avant-garde des régimes de gouvernement responsable et nous devons faire tout en notre possible pour en préserver l'excellence.

L'occasion qu'ont les honorables députés de poser des questions s'est établie un peu selon les caprices du hasard; mais en outre elle est maintenant prévue à

l'article 39 du Règlement, car si ce fut déjà un privilège accordé aux honorables députés, c'est maintenant devenu un droit. On a beaucoup parlé des précédents au sujet des restrictions, des rejets ou des atteintes portées au droit des députés de poser des questions. Ce n'est pas de cette façon que je préfère m'y prendre pour tenter d'établir une façon de procéder rationnelle et pour comprendre comment la période des questions devrait se dérouler. Je préfère adopter une attitude positive et arriver à une déclaration de principe, qui précise les circonstances dans lesquelles on peut poser des questions, et réduire au minimum les conditions négatives qui pourraient limiter le droit d'un député à en poser. Ce faisant, je dois signaler qu'il semble incontestable que l'Orateur a toute latitude pour accepter une question, notamment une question supplémentaire. Il importe aussi, je crois, de parler d'abord de la latitude plutôt étendue accordée aux ministres pour répondre aux questions.

Naturellement, les ministres peuvent répondre à une question; mais ils peuvent aussi la prendre en délibéré ou comme préavis; ils peuvent aussi donner une explication si, pour une raison ou pour une autre, ils ne peuvent répondre immédiatement, ou, enfin, ils peuvent ne rien dire du tout. Selon moi, la période des questions devrait, en principe, permettre aux députés de poser des questions avec un minimum d'ingérence. Après avoir examiné de nombreux précédents, j'estime que ce principe peut être le mieux énoncé de la façon suivante: il convient, en vue

d'obtenir un renseignement sur une affaire importante de quelque urgence, de poser une question brève à un ministre à propos d'une affaire qui relève de sa responsabilité administrative ou de celle du gouvernement. Cette déclaration demande quelque explication. D'abord, il faut que ce soit une question. Cela semble trop évident pour y ajouter quoi que ce soit. Toutefois, la question s'impose d'abord, par opposition à des expressions d'opinion, des démarches, des arguments ou une amorce de débat.

Deuxièmement, la question doit être brève. Sans le moindre doute, le pire ennemi de la période des questions est le député qui enfreint ce principe primordial. En posant la première question sur un sujet quelconque, un député peut avoir à donner une explication, mais il n'y a pas de raison pour qu'un préambule dépasse une phrase soigneusement formulée. Je me propose de demander à tous les honorables députés de porter une grande attention à cette remontrance et de les rappeler à l'ordre s'ils l'oublient. Il mérite de répéter qu'un long préambule ou une longue question fait perdre du temps et, en provoquant invariablement une réponse du même genre, ne fait qu'aggraver la difficulté. La remontrance s'applique tout aussi bien aux réponses. Au sujet des questions supplémentaires, je conseille encore une fois aux honorables députés d'adopter la recommandation faite dernièrement par un de nos collègues provinciaux concernant l'inutilité de tout préambule aux questions supplémentaires qui sont autorisées.

La question supplémentaire, qui sert à obtenir des précisions sur la réponse donnée, doit être une question précise, posée directement et immédiatement au ministre, et sans préambule d'aucune sorte.

Troisièmement, la question par laquelle on demande des renseignements, ne saurait se fonder sur une hypothèse, non plus qu'elle ne saurait chercher à obtenir un avis juridique ou autre, ni suggérer la réponse demandée, ni donner lieu à une discussion, ni formuler une instance. Quatrièmement, elle doit porter sur une question importante, ce qui, encore une fois, peut sembler aller de soi, mais que je mentionne pour écarter en quelque sorte les questions futiles. Cinquièmement, elle doit porter sur une affaire quelque peu urgente. Cela ne signifie pas qu'elle doit être analogue aux questions urgentes qui, en vertu du Règlement, peuvent donner lieu à un débat spécial. Je le mentionne seulement afin de bien faire comprendre qu'il doit y avoir une raison pour la poser au moment de la période des questions, plutôt que d'obtenir le même renseignement par le truchement du *Feuilleton* ou au moyen d'une lettre adressée au ministre ou au ministère intéressé.

Le fait que les questions inscrites au *Feuilleton* aient également fait l'objet d'un changement expérimental de l'ordre des réponses quotidiennes constitue, j'en suis persuadé, une indication pour tous les honorables députés de la bonne volonté et des bonnes intentions du gouvernement à apporter une réponse plus prompte aux questions inscrites au *Feuilleton*. Si le gouvernement s'y conforme, nul doute que cela aura un effet bénéfique sur le déroulement de la période des questions orales.

Il va sans dire en même temps que l'usage tracassier ou futile du droit de faire inscrire des questions au *Feuille-*

ton en y faisant inscrire des questions qui n'ont pas pour but d'obtenir le genre de renseignements qui peuvent être donnés dans un délai raisonnable et au prix d'un effort et d'un coût raisonnables, me semble ne représenter qu'une perte de temps pour la Chambre et une incitation pour le gouvernement à prétexter qu'il serait trop long et trop coûteux de donner une longue réponse. En d'autres termes, une attitude sérieuse et consciencieuse des deux parties à l'égard du recours au *Feuilleton* pour obtenir de l'information fera certainement beaucoup pour améliorer le déroulement de la période des questions orales.

Sixièmement, la question doit porter sur un sujet compris dans les responsabilités administratives du gouvernement, ou du ministre. Il va de soi que le gouvernement en général ne peut être tenu responsable de questions qui dépassent le cadre de ses propres responsabilités administratives. En outre, le ministre à qui la question s'adresse, doit répondre à la Chambre de son ministère, c'est-à-dire de son ministère du moment. Il est comptable, dans les limites de ces responsabilités, sans plus. A cet égard, je ne vois pas pourquoi je devrais revenir sur ma décision antérieure au sujet des responsabilités assumées antérieurement par un ministre lorsqu'il était titulaire d'un autre portefeuille.

Il me semble qu'on ne devrait pas intervenir, sans motif clair, dans le cas d'une question conforme à ce principe fondamental. Nous connaissons bien un ou deux des motifs qui peuvent être invoqués. Manifestement, la question doit respecter les convenances à la Chambre en ce qui a trait aux insinuations, à l'imputation de visées, ou aux calomnies, à l'endroit de personnes à la Chambre, ou même ailleurs, mais il s'agit ici d'une règle de décorum qui a sa place pendant la période des questions comme en tout autre temps. Les mêmes règles s'appliquent aux questions de politesse et autres du même genre.

Si on a déjà répondu à une question, il ne faut pas la poser de nouveau; il existe un précédent clair à cet égard. Une question ne peut pas porter sur une affaire dont les tribunaux sont saisis. Ces restrictions sont claires. Il y en a trois autres qui, d'après moi, peuvent prêter à confusion. J'arriverai peut-être à les expliquer, mais je n'en suis pas certain. La première restriction vise les déclarations faites par les ministres hors de la Chambre. Il s'agit peut-être davantage de forme que de fond, car si une question respecte le principe que j'ai mentionné, elle ne doit pas être refusée sous le seul prétexte que, dans son préambule, on parle d'un ministre ou d'une déclaration faite par un ministre à l'extérieur de la Chambre.

Je ne comprends absolument pas pourquoi un député voudrait faire précéder une question valable d'une allusion à une déclaration faite hors de la Chambre et risquer ainsi de la voir rejeter, alors qu'il suffit de la poser telle quelle. La deuxième restriction porte sur les questions qui visent à obtenir un avis sur la politique du gouvernement.

J'ai omis de dire qu'il s'agissait des questions portant sur l'ensemble de la politique gouvernementale. Certaines restrictions ont été imposées pour les questions relatives à la politique gouvernementale. Une question qui demande une opinion sur la politique du gouvernement

doit, à mon avis, être irrecevable, parce qu'elle demande un avis et non un renseignement. Une question qui suppose un exposé général de politique peut être irrecevable, parce qu'elle exige l'une de ces longues déclarations qui se font à l'appel des motions ou au cours du débat. Mais c'est le genre de restriction dont on parle dans l'énoncé de principe. Autrement, il me semble que toute question qui reçoit réponse et qui a été jugée recevable depuis que la période des questions existe se rattache de quelque façon à la politique gouvernementale.

Le troisième domaine de confusion se rapporte à l'anticipation de l'ordre du jour. C'est une restriction que l'on comprend mal. Si je puis l'énoncer dans mes propres termes, elle signifie simplement que les sujets à l'ordre du jour, la politique du logement par exemple, ne peuvent faire l'objet de questions durant la période des questions.

A mes yeux, il est clair que cette disposition porte tout simplement sur l'à-propos ou l'importance d'une question à tel ou tel moment. De même, si un débat spécial est inscrit à l'ordre du jour parce que l'affaire est manifestement d'une grande importance et très actuelle, il me semble que la présidence devrait alors reporter au moment du débat toutes les questions s'y rapportant au lieu de les autoriser pendant la période des questions.

En outre, je crois qu'il faudrait dire un mot de la question de privilège et des rappels au Règlement. L'un des traits les plus caractéristiques de la formule à l'essai, c'est que la présidence reporte à trois heures les rappels au Règlement et les questions de privilège. A mon avis, la chose est des plus importantes car, de l'avis général des honorables députés, ceux qui prolongent leur part de la période des questions en soulevant des rappels au Règlement et la question de privilège le font uniquement pour prolonger d'autant le temps qui leur a déjà été accordé pour poser des questions. Point n'est besoin de faire un exposé complet de la question de privilège et des rappels au Règlement.

Qu'il suffise de dire qu'en ce qui a trait à la période des questions, les députés savent tous, et très bien, que les plaintes sur le fait qu'un ministre n'a pas répondu à une question, ou qu'il n'y a pas répondu de façon satisfaisante, ou encore sur les contradictions entre les réponses de divers ministres ou du même ministre en différentes circonstances, peuvent être débattues en temps opportun, mais, qu'elles ne peuvent, même en donnant au Règlement une interprétation des plus souples, constituer matière à question de privilège ou à rappel au Règlement.

Même lorsque l'étude de ces questions est renvoyée à trois heures, il y va de l'intérêt de la Chambre, il me semble, de dissuader au départ les députés de soulever de tels griefs, à moins qu'un député puisse établir dès le début, en traitant des points qui l'intéressent, que son rappel au Règlement ou la question de privilège qu'il veut soulever sont conformes à la procédure et qu'il ne s'agit pas d'un simple grief.

Enfin, en ce qui concerne les droits des honorables députés au sujet de questions qui, selon eux, n'ont pas reçu une réponse satisfaisante au cours de la période des questions, je signale qu'on a prévu un débat au moment de l'ajournement. Le comité examinera peut-être la possibilité d'en prolonger la durée—en tout cas il y a déjà

songé. De toute façon, pour les députés qui estiment que la réponse à leur question a été trop brève ou qu'ils n'ont pas eu le temps de l'exposer dans tous ses détails, c'est une excellente occasion d'y revenir au moment de la motion d'ajournement.

La Chambre a mis à l'essai un nouvel ordre durant six jours de séance et il s'est sans aucun doute révélé fructueux. Ce succès est cependant attribuable, comme toujours, à l'attitude des députés plutôt qu'au Règlement lui-même ou à la liberté de décision de la présidence.

On n'appréciera jamais trop l'importance de cet aspect, car du moment que les députés, dans leurs questions, et les ministres, dans leurs réponses, se conforment aux principes que j'ai tenté d'exposer ici, la période des questions se passe sans heurts et autant de députés que possible y participent. D'autre part, si les députés ou ministres ne tiennent pas compte de ces principes, la présidence peut les rappeler à l'ordre, mais cela se fait malheureusement au détriment de la période des questions.

Au cours de nos six premiers jours d'essai, les députés se sont sans aucun doute soumis à l'expérience de façon positive et consciencieuse. Si cette attitude se maintient, cette expérience si précieuse pourra sûrement devenir un article permanent du Règlement. Mon autorité représente simplement l'expression du désir des députés que les délibérations se déroulent sans heurts et aient la meilleure valeur possible, mais sans doute les députés le comprendront-ils que mieux vaut que la Présidence intervienne le moins possible dans les délibérations.

Cela dit, j'ajouterai en terminant qu'il s'agit là d'une question à débattre, et je comparais volontiers devant le Comité permanent de la procédure et de l'organisation pour en discuter le plus tôt possible avec tous les députés intéressés.

M. Turner (Ottawa-Carleton), membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Rapport, en français et en anglais, du Comité indépendant de révision sur les fonctions du Bureau de l'auditeur général du Canada, en date du mois de mars 1975. (Document parlementaire n° 301-1/64A).

En conformité des dispositions du paragraphe (4) de l'article 39 du Règlement, les quatre questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, savoir:

N° 722—M. Dinsdale

1. Quels ministères ont été ou sont organisés en ce moment, du point de vue administratif, dans le but de confier de plus grandes responsabilités aux bureaux régionaux?

2. Au sein de chaque ministère ainsi décentralisé ou réorganisé, combien d'employés touchent présentement un traitement annuel a) de plus de \$35,000, b) de \$25,000 à \$35,000, c) de \$20,000 à \$25,000?

3. Avant la décentralisation ou la réorganisation de chaque ministère, combien d'employés touchaient un trai-

tement annuel a) de plus de \$35,000, b) de \$25,000 à \$35,000, c) de \$20,000 à \$25,000?

4. Au sein des ministères faisant l'objet d'une décentralisation ou d'une réorganisation, combien d'employés touchaient le 1^{er} janvier 1974, un traitement annuel a) de plus de \$35,000, b) de \$25,000 à \$35,000, c) de \$20,000 à \$25,000?

5. Le 1^{er} janvier 1976, combien y aura-t-il d'employés dans chaque catégorie? (Document parlementaire n° 301-2/722).

N° 883—*M. Nowlan*

1. Le 6 juillet 1968, a) quels étaient les actionnaires de la *Newfoundland Broadcasting Company Limited*, b) comment était réparti le capital social, c) y a-t-il eu, depuis lors, un changement d'actionnaires, d) quels étaient les avoirs (en média) de la Société, e) où étaient situés les postes émetteurs de radio et de télévision?

2. De quelles modifications annuelles les avoirs de la Société ont-ils fait l'objet depuis le 6 juillet 1968, par année, et, plus précisément, a) quels nouveaux permis ont été délivrés, b) quels permis ont été annulés, c) combien de demandes d'augmentation de puissances, liées à un permis en vigueur, ont été présentées et acceptées, où les a-t-on accordées et quelle était la nature de l'augmentation?

3. Par année, montant et ministère, quels contrats la Société avait-elle ou exécute-t-elle pour le gouvernement depuis le 6 juillet 1968? (Document parlementaire n° 301-2/883).

N° 1199—*M. Korchinski*

1. Au cours des cinq dernières années et par province, quelle somme a été versée au gouvernement sous forme d'impôt sur le revenu, a) par des sociétés, b) par des particuliers?

2. Quelle était la population de chaque province au moment du dernier recensement (Document parlementaire n° 301-2/1199).

N° 2018—*M. Reynolds*

1. Le ministère des Approvisionnements et Services a-t-il un contrat d'achat type?

2. Par un libellé type, le contrat rend-il le fournisseur responsable d'une éventuelle contrefaçon et dégage-t-il le gouvernement de toute responsabilité à cet égard?

3. Le ministre fournira-t-il un échantillon de contrat vierge? (Document parlementaire n° 301-2/2018).

M. Reid, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse aux ordres susdits.

Le Bill C-32, Loi imposant des redevances sur les exportations de pétrole brut et de certains produits pétroliers, prévoyant une indemnité au titre de certains coûts du pétrole et réglementant le prix du pétrole brut et du gaz naturel canadiens dans le commerce interprovincial et le commerce d'exportation, est étudié de nouveau en Comité plénier.

La Chambre poursuit sa séance en Comité;

A cinq heures de l'après-midi, M. l'Orateur reprend le fauteuil.

(Appel des affaires émanant des députés, suivant les dispositions du paragraphe (4) de l'article 15 du Règlement).

(Avis de motions)

Et un rappel au Règlement ayant été soulevé conformément à l'article 19 du Règlement, les items devront être appelés et achevés dans l'ordre inscrit au *Feuilleton*.

Du consentement unanime, les motions numéros 2, 15, 19, 20, 24, 28 et 29 sont réservées et conservent leur rang au *Feuilleton*.

M. Knowles (Norfolk-Haldimand), appuyé par M. McKinnon, propose,—Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager la révision de la Loi sur l'assurance-chômage afin d'en supprimer les dispositions qui tendent à détourner du travail, ainsi que toutes celles qui se fondent sur le principe du bien-être social et non sur celui de l'assurance sociale.—(Avis de motion n° 32).

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires émanant des députés est expirée.

La Chambre reprend l'étude en Comité plénier du Bill C-32, Loi imposant des redevances sur les exportations de pétrole brut et de certains produits pétroliers, prévoyant une indemnité au titre de certains coûts du pétrole et réglementant le prix du pétrole brut et du gaz naturel canadiens dans le commerce interprovincial et le commerce d'exportation, et après avoir fait rapport de l'état de la question, le Comité obtient la permission d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 40 du Règlement.

Après débat, cette motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

MM. Langlois, Haidasz et Cyr en remplacement de MM. Duclos, Philbrook et Stollery sur la liste des membres du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

M. Towers en remplacement de M. Kempling sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

MM. Bussières et Flynn en remplacement de MM. Cyr et Marchand (Kamloops-Cariboo) sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

MM. Cyr et Marchand (Kamloops-Cariboo) en remplacement de MM. Bussières et Flynn sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

M. Lee en remplacement de M. Cyr sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

M¹¹e Campbell (South Western Nova), MM. Yewchuk, Holmes, Halliday et Jelinek en remplacement de MM. Clermont, Baker (Grenville-Carleton), Dick, Johnston et Oberle sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

MM. Blais, Prud'homme et Pinard en remplacement de MM. Flynn, Loisselle (Chambly) et Lachance sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

MM. Foster et Martin en remplacement de MM. Turner (London-Est) et Cafik sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

M. Blaker en remplacement de M. Young sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

MM. Duclos, Philbrook et Stollery en remplacement de MM. Langlois, Haidasz et Cyr sur la liste des membres du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

M. Lachance en remplacement de M. Prud'homme sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

MM. Gray, Abbott, Cullen et McKenzie en remplacement de MM. Cafik, Martin, Lee et Clarke (Vancouver Quadra) sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Clark (Rocky Mountain) en remplacement de M. Lambert (Edmonton-Ouest) sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

MM. Lambert (Edmonton-Ouest), Clarke (Vancouver Quadra) et Huntington en remplacement de MM. Clark (Rocky Mountain), McKenzie et McCain sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Wenman en remplacement de M. Holmes sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

MM. Condon, MacGuigan, Douglas (Bruce-Grey) et Reid en remplacement de MM. Cullen, Langlois, Martin et Parent sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

*États et rapports déposés auprès du Greffier
de la Chambre*

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément aux dispo-

sitions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement savoir:

Par M. Sharp, membre du Conseil privé de la Reine,— Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 26 mars 1975, (Question n° 151), demandant: 1. Le 1^{er} octobre 1974, combien d'experts-conseils étaient à l'emploi du a) cabinet du Conseil privé, b) cabinet du Premier ministre, c) ministère des Affaires extérieures, d) Conseil du Trésor, e) ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, f) ministère des Finances, g) ministère des Transports, h) ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, i) ministère du Travail, j) ministère des Communications, k) ministère de l'Environnement, l) ministère des Travaux publics, m) ministre d'État chargé des Affaires urbaines, n) ministère de l'Expansion économique régionale, o) ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, p) ministère de la Défense nationale, q) ministère de la Justice, r) ministère de la Consommation et des Corporations, s) ministère du Revenu national, t) ministère des Approvisionnement et Services, u) ministère de l'Industrie et du Commerce, v) ministère de l'Agriculture, w) cabinet du Solliciteur général du Canada, x) Secrétariat d'État du Canada, y) ministère des Postes, z) ministère des Affaires des anciens combattants, aa) ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, bb) ministre d'État (Pêcheries)?

2. Dans chaque cas, a) dans quel but précis a-t-on recruté un expert-conseil, b) pour combien de temps, c) pour quelle rémunération ou indemnité? (Document parlementaire n° 301-2/151B).

Par M. Sharp,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 26 mars 1975, (Question n° 897), demandant: 1. Le 15 novembre 1974, quels conseillers étaient engagés sous contrat par a) le cabinet du Premier ministre, b) le cabinet du président du Conseil privé, c) le Conseil du Trésor, d) le ministère de l'Agriculture, e) le ministère des Communications, f) le ministère de la Consommation et des Corporations, g) le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, h) le ministère de l'Environnement, i) le ministère des Affaires extérieures, j) le ministère des Finances, k) le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, l) le ministère de l'Industrie et du Commerce, m) le ministère de la Justice, n) le ministère du Travail, o) le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, p) le ministre d'État (Pêcheries), q) le département d'État chargé des Affaires urbaines, r) le ministère de la Défense nationale, s) le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, t) le ministère du Revenu national, u) le ministère des Postes, v) le ministère des Travaux publics, w) le ministère de l'Expansion économique régionale, x) le Secrétariat d'État, y) le ministère du Solliciteur général, z) le ministère des Approvisionnement et Services, aa) le ministère des Transports, bb) le ministère des Affaires des anciens combattants?

2. Dans chaque cas, quels sont a) le but déclaré, b) le coût estimatif de la consultation? (Document parlementaire n° 301-2/897A).

A 10 h. 27 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 111

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MARDI 15 AVRIL 1975

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Leblanc (Laurier), du Comité permanent des prévisions budgétaires en général, présente le quatrième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du lundi 24 février 1975, votre Comité a étudié les crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, 30, 35 et 40 sous la rubrique Sciences et Technologie dans le Budget principal des dépenses pour l'année financière se terminant le 31 mars 1976 et en fait rapport.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages s'y rapportant (*fascicules n° 18, 19, 22 et 24*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 66 aux Journaux*)

En conformité des dispositions du paragraphe (4) de l'article 39 du Règlement, les trois questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, savoir:

N° 47—*M. Coates*

1. Combien de nouveaux employés ont été recrutés par la Commission de la Fonction publique, les sociétés de la Couronne et les commissions fédérales, à des postes directement en rapport avec la Loi sur les langues officielles?

2. Parmi tous les concours publiés de la Commission de la Fonction publique en 1973-1974, combien a) exigeaient la connaissance des deux langues officielles, b) mentionnaient que cette connaissance constituait un avantage pour le candidat, c) portaient sur des postes unilingues anglais ou français et quel était leur pourcentage respectif? (Document parlementaire n° 301-2/47).

N° 606—*M. Fairweather*

1. Le gouvernement publiera-t-il la liste des conférences nationales ou internationales prévues pour 1975 et auxquelles il a été invité à envoyer des délégations?

2. Des groupes intéressés auront-ils la possibilité de recommander la présence de femmes compétentes au sein de ces délégations?

3. Étudie-t-on la possibilité de désigner comme membres de ces délégations canadiennes, un certain nombre de citoyens compétents très renseignés et dans les cas appropriés? (Document parlementaire n° 301-2/606).

N° 1099—M. Jones

1. Combien a) de fonctionnaires, b) d'employés de sociétés ou d'agences de la Couronne, travaillent dans la circonscription de Moncton?

2. a) Combien de ces postes (i) sont des postes de surveillance (ii) ne sont pas des postes de surveillance, b) de quels ministères, sociétés ou agences relèvent-ils, c) quels sont le salaire et le poste de chacun?

3. Quels postes a) ne sont pas ou ne seront pas, b) sont ou seront classés ou désignés bilingues et à compter de quelle date?

4. Quels postes a) classés bilingues, b) non classés bilingues sont occupés par des personnes bilingues?

5. Combien de postes énumérés dans la partie I sont pourvus par a) des unilingues anglophones, b) des unilingues francophones, c) des personnes bilingues? (Document parlementaire n° 301-2/1099).

M. Reid, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse aux ordres susdits.

Le Bill C-32, Loi imposant des redevances sur les exportations de pétrole brut et de certains produits pétroliers, prévoyant une indemnité au titre de certains coûts de pétrole et réglementant le prix du pétrole brut et du gaz naturel canadiens dans le commerce interprovincial et le commerce d'exportation, est étudié de nouveau en Comité plénier.

La Chambre poursuit sa séance en Comité;

A cinq heures de l'après-midi, M. l'Orateur reprend le fauteuil.

(Appel des affaires émanant des députés, suivant les dispositions du paragraphe (4) de l'article 15 du Règlement).

(Bills publics)

Le Bill C-367, Loi modifiant la Loi sur l'administration du pont Fort-Falls, rapporté sans amendement par le Comité permanent des transports et des communications, est agréé à l'étape du rapport, lu une troisième fois et adopté.

La Chambre reprend l'étude en Comité plénier du Bill C-32, Loi imposant des redevances sur les exportations de pétrole brut et de certains produits pétroliers, prévoyant une indemnité au titre de certains coûts du pétrole et réglementant le prix du pétrole brut et du gaz naturel canadiens dans le commerce interprovincial et le commerce d'exportation, et après avoir fait rapport de l'état de la question, le Comité obtient la permission d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 40 du Règlement.

Après débat, cette motion est réputée agréée.

Modification de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Neil en remplacement de M. Mitges sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

M. Friesen en remplacement de M. Beatty sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

M. Wenman en remplacement de M. Patterson sur la liste des membres du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

MM. Patterson et Stewart (Marquette) en remplacement de MM. Wenman et Roche sur la liste des membres du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre) en remplacement de M. Gilbert sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

M. Orlikow en remplacement de M. Brewin sur la liste des membres du Comité mixte spécial sur la politique de l'immigration.

M. Holmes en remplacement de M. Oberle sur la liste des membres du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

M. MacKay en remplacement de M. Macquarrie sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

MM. Knowles (Norfolk-Haldimand) et Halliday en remplacement de MM. Skoreyko et Fraser sur la liste des membres du Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

M. Fairweather en remplacement de M. Jelinek sur la liste des membres du Comité mixte permanent de la Bibliothèque du Parlement.

MM. Ritchie et McCleave en remplacement de MM. Alkenbrack et Neil sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

MM. Darling et Neil en remplacement de MM. Ritchie et McCleave sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. Beatty en remplacement de M. Johnston sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

M¹¹⁰ Nicholson en remplacement de M. Caccia sur la liste des membres du Comité mixte spécial sur la politique de l'immigration.

M. Gray en remplacement de M. Guay (Saint-Boniface) sur la liste des membres du Comité mixte spécial sur la politique de l'immigration.

M. McKenzie en remplacement de M. Andre (Calgary-Centre) sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

M. Clark (Rocky Mountain) en remplacement de M. Neil sur la liste des membres du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

M. Caccia en remplacement de M. Prud'homme sur la liste des membres du Comité mixte spécial sur la politique de l'immigration.

*États et rapports déposés auprès du Greffier
de la Chambre*

Le document suivant, remis au Greffier de la Chambre, est déposé sur la Table, conformément au paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Gillespie, membre du Conseil privé de la Reine, —Rapport (en français et en anglais) de la Société pour l'expansion des exportations, y compris les comptes et les états financiers ainsi que le rapport de l'auditeur général à ce sujet, pour l'année civile 1974, conformément au paragraphe (3) de l'article 75 de la Loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/289B).

A 10 h. 28 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 112

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MERCREDI 16 AVRIL 1975

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

En conformité des dispositions du paragraphe (4) de l'article 39 du Règlement, les deux questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, savoir:

N° 271—*M. Munro* (Esquimalt-Saanich)

1. A quel titre le personnel «exclu» est-il embauché?
2. En vertu de quel poste du budget le personnel exclu est-il rémunéré?
3. De quoi ce personnel est-il exclu?
4. Le personnel exclu est-il entièrement affecté à Ottawa ou bien l'est-il aussi parfois à d'autres régions du Canada ou à des postes outre-mer?
5. Combien de membres de ce personnel exclu émargent actuellement au budget et quelle en est la répartition a) par ministère, b) par ville ou région d'affectation?
6. Combien d'anciens candidats libéraux aux élections générales de 1972 sont présentement titulaires de postes exclus? (Document parlementaire n° 301-2/271).

N° 318—*M. Orlikow*

1. Dans chaque ministère, société de la Couronne, agence et société de l'État, combien d'employés dont le lieu de travail se trouvait à Ottawa se sont rendus à l'étranger et ont présenté une note de frais de déplacement au cours

de chacune des années financières 1969-1970, 1970-1971, 1971-1972, 1972-1973 et 1973-1974?

2. Au cours de chacune des années financières et dans chaque ministère ou société quelle somme totale a été consacrée aux déplacements des employés à l'étranger? (Document parlementaire n° 301-2/318).

M. Reid, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse aux ordres susdits.

L'avis de motion portant production de documents n° 34 ainsi conçu:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de l'accord proposé, de la correspondance, des télégrammes et des notes concernant une éventuelle cession des hôtels du CN au consortium formé par le CN, Air Canada, la chaîne Hilton et Trizec Corp.,

est appelé et, à la demande de l'honorable représentant de Peace River (*M. Baldwin*), au nom de l'honorable représentant de Vegreville (*M. Mazankowski*), est reporté par le Greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions (documents)*, conformément au paragraphe (1) de l'article 48 du Règlement.

L'avis de motion portant production de documents n° 37 ainsi conçu:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de contrats, correspondance, accords et documents pour chacune des années comprises entre 1970 et 1974, se rapportant à des contrats de dragage à a) Toronto, b) Québec, c) l'île Orléans, d) Cap-de-la-Roche, e) South Baymouth, f) Hamilton,

est appelé et, à la demande de l'honorable représentant d'Edmonton-Centre (M. Paproski), est reporté par le Greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions (documents)*, conformément au paragraphe (1) de l'article 48 du Règlement.

L'honorable député de Bellechasse (M. Lambert), de son siège à la Chambre, demande la permission de proposer, en conformité des dispositions de l'article 26 du Règlement, l'ajournement de la Chambre en vue de la discussion d'une affaire déterminée et importante dont l'étude s'impose d'urgence, savoir, la grève des débardeurs dans les ports de Québec, de Trois-Rivières et de Montréal qui empêche les meuniers de s'approvisionner normalement en grains de provende en vue de satisfaire aux besoins en alimentation des animaux et en conséquence a pour effet de mettre en danger la vie de milliers d'animaux.

En conséquence, la permission ayant été accordée de débattre cette question, M. l'Orateur, en conformité des dispositions du paragraphe (9) de l'article 26 du Règlement, ordonne que cette question reste en suspens jusqu'à huit heures ce soir.

Il est donné lecture de l'ordre portant troisième lecture du Bill C-13, Loi modifiant la Loi sur la Commission d'énergie du Nord canadien.

M. Buchanan, appuyé par M. Gillespie, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Cette motion, mise aux voix, est agréée, par le vote suivant:

(Vote n° 16)

POUR

Messieurs

Abbott	Buchanan	Cullen
Allard	Bussièrés	Danson
Allmand	Caccia	Daudlin
Anderson	Campagnolo (M ^{me})	De Bané
Andras	Campbell (M ^{lle})	Demers
(Port Arthur)	(South Western Nova)	Dionne
Andres	Campbell	(Kamouraska)
(Lincoln)	(LaSalle-Émard-Côte	Dionne
Appolloni (M ^{me})	Saint-Paul)	(Northumberland-
Baker	Caouette	Miramichi)
(Gander-Twillingate)	(Villeneuve)	Douglas
Beaudoin	Caron	(Bruce-Grey)
Béchar	Chrétien	Douglas
Bégin (M ^{lle})	Clermont	(Nanaimo-Cowichan-
Benjamin	Collenette	Les Îles)
Blais	Comtois	Drury
Blaker	Condon	Duclos
Blouin	Corbin	Dupont
Boulanger	Corriveau	Dupras
Breau	Côté	

Messieurs

Duquet	Laniel	Pearsall
Ethier	Lapointe	Pelletier
Faulkner	Laprise	(Hochelaga)
Firth	LeBlanc	Pelletier
Flynn	(Laurier)	(Sherbrooke)
Fortin	LeBlanc	Peters
Fox	(Westmorland-Kent)	Philbrook
Francis	Lee	Pinard
Gauthier	Lefebvre	Portelance
(Ottawa-Vanier)	Leggatt	Poulin
Gendron	Loiselle	Railton
Gilbert	(Chambly)	Raines
Gillespie	Lumley	Reid
Goodale	MacDonald	Richardson
Goyer	(Cardigan)	Robinson
Gray	MacFarlane	Rompkey
Guay	MacGuigan	Roy
(Saint-Boniface)	Mackasey	(Timmins)
Guay	Maine	Roy
(Lévis)	Marceau	(Laval)
Guilbault	Marchand	Saltsman
Haidasz	(Langelier)	Sharp
Herbert	Marchand	Smith
Hopkins	(Kamloops-Cariboo)	(Saint-Jean)
Isabelle	Matte	Stanbury
Jamieson	Mclsaac	Stewart
Jones	McRae	(Cochrane)
Joyal	Milne	Stollery
Kaplan	Morin (M ^{me})	Symes
Knowles	Munro	Tessier
(Winnipeg-	(Hamilton-Est)	Trudeau
Nord-Centre)	Nicholson (M ^{lle})	Turner
Lachance	Nystrom	(London-Est)
Lajoie	O'Connell	Watson
Lalonde	Olivier	Whelan
Landers	Ouellet	Yanakis
Lang	Parent	Young—138.

CONTRE
Messieurs

Alexander	Hamilton	McKinnon
Alkenbrack	(Swift Current-	Muir
Andre	Maple Creek)	Munro
(Calgary-Centre)	Holmes	(Esquimalt-Saanich)
Baker	Horner	Murta
(Grenville-Carleton)	Hurbert	Neil
Baldwin	Huntington	Nielsen
Balfour	Jarvis	Nowlan
Beatty	Jelinek	O'Sullivan
Brisco	Knowles	Paproski
Cadieu	(Norfolk-Haldimand)	Patterson
Carter	Korchinski	Reynolds
Clark	La Salle	Ritchie
(Rocky Mountain)	Lawrence	Roche
Clarke	MacDonald	Rynard
(Vancouver Quadra)	(Egmont)	Scott
Coates	MacDonald (M ^{lle})	Skoreyko
Cossitt	(Kingston et les	Smith
Crouse	Îles)	(Churchill)
Dick	MacKay	Stanfield
Ellis	MacLean	Stevens
Elzinga	Macquarrie	Stewart
Fairweather	Malone	(Marquette)
Forrestall	Marshall	Towers
Fraser	McCain	Wagner
Friesen	McCleave	Wenman
Halliday	McGrath	Whiteway
Hamilton	McKenzie	Whittaker
(Qu'Appelle-Moose	McKinley	Wise
Mountain)		Woolliams
		Yewchuk—76.

En conséquence, ce bill est lu une troisième fois et adopté.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Whelan, appuyé par M. LeBlanc (Westmorland-Kent),—Que le Bill C-30, Loi abrogeant la Loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de l'agriculture.

Après plus ample débat, sur motion de M. Horner, appuyé par M. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain), le débat est ajourné.

A huit heures du soir, en conformité des dispositions de l'article 26 du Règlement, M. Lambert (Bellechasse), appuyé par M. La Salle, propose,—Que la Chambre s'ajourne maintenant.

Après débat, M. l'Orateur déclare la motion adoptée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

MM. Hamilton (Swift Current-Maple Creek), Neil et Brisco en remplacement de MM. Macquarrie, MacDonald (Egmont) et Stewart (Marquette) sur la liste des membres du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

M. McGrath en remplacement de M. Huntington sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Rynard en remplacement de M. Darling sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

M. MacKay en remplacement de M. Mazankowski sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

M. Guay (Saint-Boniface) en remplacement de M. Gray sur la liste des membres du Comité mixte spécial sur la politique de l'immigration.

M. Alkenbrack en remplacement de M. Hurlburt sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

MM. Huntington et Leblanc (Laurier) en remplacement de MM. Towers et Abbott sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Wenman en remplacement de M. Clark (Rocky Mountain) sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement savoir:

Par M. Marchand (Langelier), membre du Conseil privé de la Reine,—État financier sur l'exploitation ferroviaire ainsi qu'un état montrant les immobilisations nettes, pour l'année civile 1974, conformément à l'article 9 de la Loi concernant la construction d'une ligne ferroviaire dans la province de l'Alberta et les Territoires du Nord-Ouest, par la Compagnie des chemins de fer natio-

naux du Canada, d'un point situé à ou près de Grimshaw, province de l'Alberta, vers le nord, dans les Territoires du Nord-Ouest, chapitre 56, Statuts du Canada, 1960-1961. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 301-1/99).

Par M. Sharp, membre du Conseil privé de la Reine,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 8 avril 1975, (Question n° 48), demandant: 1. Combien de sociétés ou particuliers se sont engagés par contrat ou en vertu d'une entente avec la Commission de la Fonction publique, les sociétés de la Couronne ou les commissions fédérales, à donner une formation linguistique à leurs employés?

2. a) Quel est le nom de ces sociétés ou particuliers, b) quelle est la durée du contrat ou de l'entente, c) à combien s'élève chaque contrat, d) quelle a été la durée du contrat ou de l'entente entre chaque société ou particulier et le gouvernement?

3. Combien de fonctionnaires ont suivi les cours de langues offerts par chacune de ces sociétés et quel a été le pourcentage de réussites et d'échecs dans chaque cas?

4. Certaines de ces sociétés font-elles des affaires à l'extérieur du Canada et, dans l'affirmative, quelles sont-elles et combien de fonctionnaires ont suivi les cours de langues de ces sociétés à l'étranger? (Document parlementaire n° 301-2/48A).

Par M. Sharp,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 9 avril 1975, (Question n° 518), demandant: 1. a) Quel est le nom des employés adjoints à chaque ministre à titre de chefs de cabinet, adjoints spéciaux, secrétaires privés, conseillers spéciaux, adjoints ministériels, secrétaires ou autres, b) quel est le traitement de chacun d'eux?

2. Quel est le nom des sociétés ou des particuliers dont chaque ministère aurait retenu les services par contrat?

3. Quelle est la nature du travail ou des services effectués en vertu de chaque contrat?

4. Quel montant d'argent est versé en vertu de chaque contrat? (Document parlementaire n° 301-2/518A).

M. Sharp,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 10 avril 1975, (Question n° 769), demandant: Les 31 octobre 1967, 1970, 1972 et 1974, a) combien de fonctionnaires faisaient partie de la catégorie ou touchaient le salaire des DM 3, DM 2, SX 4/DM 1, SX 3, SX 2 et SX 1, b) combien de postes étaient vacants dans chaque catégorie, c) quels étaient les traitements minimaux, maximaux et intermédiaires dans chaque catégorie, d) quels étaient le nom et le poste des personnes appartenant aux catégories DM 3, DM 2, DM 1 et SX 4? (Document parlementaire n° 301-2/769A).

A 3 h. 43 du matin, la Chambre s'ajourne à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 113

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE JEUDI 17 AVRIL 1975

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Guilbault, du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts, présente le troisième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Votre Comité recommande que permission lui soit accordée de voyager d'un endroit à un autre au Canada, nommément à Toronto (Ontario) dans la semaine du 5 mai 1975, pour visiter les installations de la Société Radio-Canada, au cours de l'étude du Budget des dépenses du Secrétariat d'État pour l'année financière se terminant le 31 mars 1976, et que le personnel de soutien nécessaire l'accompagne.

M. Faulkner, au nom de M. Turner (Ottawa-Carleton), membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table, —Avis de motion des voies et moyens visant à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 301-1/308A).

En conformité des dispositions du paragraphe (2) de l'article 60 du Règlement, M. Faulkner, au nom de M. Turner (Ottawa-Carleton), désigne un jour pour l'étude d'une motion des voies et moyens déposée sur la Table plus tôt aujourd'hui.

En conformité des dispositions du paragraphe (4) de l'article 39 du Règlement, la question suivante est transformée en ordre de dépôt de documents, savoir:

N° 881—M. Clark (Rocky Mountain)

1. Depuis 1968, quels ministères ou organismes du gouvernement ont décentralisé leur activité ou leur personnel dans une ou plusieurs régions et, dans chaque cas, a) quelles étaient les fonctions et la classification dans la Fonction publique des personnes intéressées, b) quelle était l'importance des frais encourus ou évités?

2. Le Conseil du Trésor ou toute autre institution gouvernementale prépare-t-il ou est-il en possession d'une analyse de rentabilité sur la décentralisation immédiate ou future des services et du personnel de la Fonction publique dans une ou plusieurs régions et, dans l'affirmative, a) quel budget est consacré à l'étude, b) quel personnel y est affecté, c) quand l'étude sera-t-elle remise?

3. Le gouvernement a-t-il communiqué avec des provinces, territoires ou compétences étrangères ayant fait l'expérience de la décentralisation et, dans l'affirmative, a) de quelles administrations s'agit-il, b) quel était, dans chaque cas, le but de la consultation? (Document parlementaire n° 301-2/881).

M. Reid, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse à l'ordre susdit.

Le Bill C-32, Loi imposant des redevances sur les exportations de pétrole brut et de certains produits pétroliers, prévoyant une indemnité au titre de certains coûts de pétrole et réglementant le prix du pétrole brut et du gaz naturel canadiens dans le commerce interprovincial et le commerce d'exportation, est étudié de nouveau en Comité plénier.

La Chambre poursuit sa séance en Comité;

A cinq heures de l'après-midi, M. l'Orateur reprend le fauteuil.

(Appel des affaires émanant des députés, suivant les dispositions du paragraphe (4) de l'article 15 du Règlement).

(Avis de motions (documents))

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Forrestall, appuyé par M. McKinley,—Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toutes les études, notes, déclarations de principe, mémoires, et autres, ayant trait aux besoins de la marine marchande du Canada relativement à la formule proposée pour le commerce maritime des importations et exportations, tarifé par une conférence, à savoir le nombre de navires nécessaires, la capacité des chantiers navals canadiens, le nombre de matelots nécessaires, les possibilités des bureaux d'études auxiliaires des chantiers navals, et ainsi de suite, au cas où le Canada ratifierait le Code d'éthique régissant les conférences des lignes maritimes de transport.—(Avis de motion portant production de documents n° 22).

Après plus ample débat, du consentement unanime, cette motion est retirée.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Fairweather, appuyé par M. Dinsdale,—Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie d'une lettre, datée du 21 octobre 1974, et adressée par le ministre de la Justice au Secrétaire d'État, au sujet d'une subvention à un groupe de femmes de Saskatoon.—(Avis de motion portant production de documents n° 21).

Après plus ample débat, cette motion, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:

(Vote n° 32)

POUR
Messieurs

Alkenbrack	Brisco	Douglas
Andre (Calgary-Centre)	Clark (Rocky Mountain)	(Nanaimo-Cowichan- Les Îles)
Baker (Grenville-Carleton)	Coates	Ellis
Baldwin	Cossitt	Elzinga
Balfour	Crouse	Epp
Beatty	Dionne (Kamouraska)	Fairweather
		Firth

Messieurs

Forrestall	Lambert	Paproski
Fortin	(Edmonton-Ouest)	Patterson
Fraser	Laprise	Peters
Friesen	La Salle	Ritchie
Gilbert	Lawrence	Roche
Hamilton	Leggatt	Rondeau
(Qu'Appelle-Moose Mountain)	MacDonald (M ^{lle}) (Kingston et les Îles)	Saltsman
Hamilton (Swift Current- Maple Creek)	MacKay	Schumacher
Holmes	MacLean	Scott
Horner	Macquarrie	Smith (Churchill)
Jarvis	Marshall	Stevens
Knowles (Winnipeg- Nord-Centre)	McKenzie	Stewart (Marquette)
Knowles (Norfolk-Haldimand)	McKinley	Symes
Korchinski	McKinnon	Towers
Lambert (Bellechasse)	Muir	Wenman
	Munro (Esquimalt-Saanich)	Whiteway
	Neil	Whittaker
	Orlikow	Wise
	O'Sullivan	Wooliams
		Yewchuk—70.

CONTRE

Messieurs

Abbott	Dupras	Marchand (Langelier)
Allmand	Ethier	Marchand (Kamloops-Cariboo)
Anderson	Faulkner	Mclsaac
Andras (Port Arthur)	Flynn	McRae
Andres (Lincoln)	Foster	Milne
Appolloni (M ^{me})	Fox	Morin (M ^{me})
Baker (Gander-Twillingate)	Francis	Munro (Hamilton-Est)
Béchar	Gauthier	Nicholson (M ^{lle})
Bégin (M ^{lle})	(Ottawa-Vanier)	O'Connell
Blais	Gillespie	Olivier
Blaker	Goodale	Ouellet
Blouin	Goyer	Parent
Boulanger	Guay (Saint-Boniface)	Pearsall
Breau	Guilbault	Pelletier (Hochelaga)
Buchanan	Haidasz	Pelletier (Sherbrooke)
Bussièras	Herbert	Philbrook
Caccia	Hopkins	Pinard
Campagnolo (M ^{me})	Isabelle	Portelance
Campbell (M ^{lle}) (South Western Nova)	Jamieson	Poulin
Campbell (LaSalle-Émard-Côte Saint-Paul)	Joyal	Railton
Caron	Kaplan	Reid
Chrétien	Lachance	Roberts
Clermont	Lajoie	Robinson
Collenette	Lalonde	Rompkey
Comtois	Lang	Roy (Laval)
Corbin	Laniel	Sharp
Corriveau	Lapointe	Smith (Saint-Jean)
Côté	Leblanc (Westmorland-Kent)	Stanbury
Cullen	Lee	Stewart
Danson	Lefebvre	(Cochrane)
Daudlin	Loiselle	Stollery
De Bané	(Chambly)	Tessier
Demers	Lumley	Trudeau
Dionne (Northumberland- Miramichi)	MacDonald (Cardigan)	Turner (London-Est)
Douglas (Bruce-Grey)	Macdonald (Rosedale)	Watson
Drury	MacFarlane	Whelan
Duclos	MacGuigan	Yanakis
Dupont	Mackasey	Young—115.
	Maine	
	Marceau	

La Chambre reprend l'étude en Comité plénier du Bill C-32, Loi imposant des redevances sur les exportations de pétrole brut et de certains produits pétroliers, prévoyant une indemnité au titre de certains coûts de pétrole et réglementant le prix du pétrole brut et du gaz naturel canadiens dans le commerce interprovincial et le commerce d'exportation, et après avoir fait rapport de l'état de la question, le Comité obtient la permission d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 40 du Règlement.

Après débat, cette motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

MM. Carter, Young, Patterson et Skoreyko en remplacement de MM. Beatty, Fleming, Malone et Nowlan sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

M. Carter en remplacement de M. Darling sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

MM. Gilbert et Loiselle (Chambly) en remplacement de MM. Leggatt et Landers sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

MM. McCleave, Maine, Langlois, Martin et Nowlan en remplacement de MM. Darling, Stewart (Cochrane), MacGuigan, Douglas (Bruce-Grey) et MacLean sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. Halliday en remplacement de M. Darling sur la liste des membres du Comité permanent des comptes publics.

MM. Carter et Horner en remplacement de MM. Hnatyshyn et Cadieu sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

M. Lambert (Edmonton-Ouest) en remplacement de M. Hargrave sur la liste des membres du Comité permanent des affaires des anciens combattants.

M. Wise en remplacement de M. Cadieu sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles) en remplacement de M. Saltsman sur la liste des membres du

Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

MM. Macquarrie et Haidasz en remplacement de MM. Howie et Philbrook sur la liste des membres du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

M. Lawrence en remplacement de M. Clarke (Vancouver Quadra) sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Elzinga en remplacement de M. Halliday sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

M. Flynn en remplacement de M. Condon sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Marchand (Langelier), membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) de la Direction de la sécurité automobile et routière, pour l'année financière terminée le 31 mars 1974, conformément à l'article 20 de la Loi sur la sécurité des véhicules automobiles, chapitre 26, S.R.C., 1970 (1^{er} Supplément). (Document parlementaire n° 301-1/370A).

Par M. Sharp, membre du Conseil privé de la Reine,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 23 octobre 1974, demandant copie de toute la correspondance et de tous les télégrammes échangés entre le gouvernement et les organisations nationales d'anciens combattants, ainsi que tous les procès-verbaux des réunions qu'il ont tenues, au sujet de l'élargissement de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants, de 1968 à septembre 1974.—(Avis de motion portant production de documents n° 7). (Document parlementaire n° 301-3/7).

A 10 h. 17 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à onze heures du matin, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 114

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE VENDREDI 18 AVRIL 1975

Onze heures du matin

PRIÈRE

M. Leblanc (Laurier), du Comité permanent des prévisions budgétaires en général, présente le cinquième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du mercredi 9 avril 1975, votre Comité a étudié le Bill C-44, Loi modifiant la Loi sur le Sénat et la Chambre des communes, la Loi sur les traitements et la Loi sur les secrétaires parlementaires, et a convenu d'en faire rapport avec les modifications suivantes:

Article 1

Retrancher les lignes 10 à 17, à la page 1, et les remplacer par ce qui suit:

«douze mille dollars par année;

b) à l'Orateur de la Chambre des communes, la somme de seize mille dollars par année; et

c) à l'Orateur suppléant de la Chambre des communes, la somme de huit mille»

Retrancher la ligne 23, à la page 1, et la remplacer par ce qui suit:

«cinq mille trois cents dollars par année;»

Retrancher la ligne 26, à la page 1, et la remplacer par ce qui suit:

«somme de cinq mille trois cents dollars par année.»

Article 2

Retrancher les lignes 3 à 7, à la page 2, et les remplacer par ce qui suit:

«34. (1) Pour les sessions de la Législature comprises entre le 8 juillet 1974 et le 31 décembre 1975, les sénateurs et députés reçoivent chacun une indemnité annuelle de session de vingt-quatre mille dollars.»

Retrancher les lignes 11 à 45, à la page 2, et les lignes 1 et 2, à la page 3, et les remplacer par ce qui suit:

«(3) Pour les sessions de la Législature comprises dans chaque période de douze mois à compter du 1^{er} janvier 1976, les sénateurs et députés reçoivent chacun une indemnité de session dont le montant annuel s'obtient en multipliant celle qui était payable pour

la période de douze mois précédente par le plus faible des pourcentages suivants:

a) le rapport de l'indice composite des activités économiques de la première année de rajustement sur celui de la seconde; ou

b) cent sept pour cent.

(4) Aux fins du paragraphe (3),

a) pour le calcul de l'indemnité de session à verser lors d'une période de douze mois,

(i) la «première année de rajustement» désigne la période de douze mois précédant la date de l'indice composite des activités économiques disponible au premier jour de la période faisant l'objet du calcul, et

(ii) la «seconde année de rajustement» désigne la période de douze mois qui précède la première année de rajustement; et»

Retrancher les lignes 12 à 20, à la page 3, et les remplacer par ce qui suit:

«(5) Les indemnités payables aux sénateurs et députés en vertu du paragraphe 43(3) sont assimilées aux indemnités de session et rajustées, pour chaque période de douze mois à compter du 1^{er} janvier 1976, selon les modalités»

Ajouter immédiatement après la ligne 21, à la page 3, ce qui suit:

«(6) Les indemnités, notamment celles de session, calculées pour une période de douze mois conformément aux paragraphes (3) ou (5) sont arrondies à la centaine de dollars inférieure.

(7) Dans les deux mois suivant le jour fixé pour rapporter les brefs d'élection générale, le gouverneur en conseil nomme des commissaires chargés d'étudier dans quelle mesure la modification annuelle des indemnités de session ou celles prévues au paragraphe 43(3) payables aux députés et sénateurs se révèle satisfaisante et de lui présenter leur rapport, avec les recommandations qu'ils estiment appropriées, dans les six mois suivants.

(8) Le gouverneur en conseil peut, par ordonnance, qui est réputée modifier la présente loi, rendue dans les six semaines suivant la réception d'un rapport présenté conformément au paragraphe (7), adopter les recommandations faites par les commissaires en vue de modifier les indemnités de session ou autres des députés et sénateurs à partir d'une date donnée.

(9) Un rapport, établi en conformité de l'article 7, adressé au gouverneur en conseil est déposé devant

le Parlement en séance dans les quinze jours de son établissement.»

Article 3

Retrancher la ligne 28, à la page 3, et la remplacer par ce qui suit:

«une indemnité annuelle de vingt»

Retrancher la ligne 38, à la page 3, et la remplacer par ce qui suit:

«nité annuelle de cinq mille trois cents dollars.»

Retrancher la ligne 45, à la page 3, et la remplacer par ce qui suit:

«de cinq mille trois cents dollars.»

Retrancher la ligne 5, à la page 4, et la remplacer par ce qui suit:

«indemnité annuelle de cinq mille trois cents dollars.»

Retrancher les lignes 11 et 12, à la page 4, et les remplacer par ce qui suit:

«ment une indemnité annuelle de treize mille trois cents dollars et de huit mille dollars; cepen-»

Retrancher les lignes 22 et 23, à la page 4, et les remplacer par ce qui suit:

«tivement une indemnité annuelle de quatre mille et de trois mille deux cents dollars.»

Article 4

Retrancher les lignes 24 à 26, à la page 4, et les remplacer par ce qui suit:

«4. (1) Les alinéas 43(3)a) et b) de ladite loi»

Retrancher la ligne 29, à la page 4, et la remplacer par ce qui suit:

«de cinq mille trois cents dollars par année; et»

Retrancher la ligne 6, à la page 5, et la remplacer par ce qui suit:

«(iii) de dix mille six cents dollars par année»

Ajouter immédiatement après la ligne 9, à la page 5, le paragraphe suivant:

«(2) Le paragraphe 43(4) de ladite loi est abrogé et remplacé par ce qui suit:

«(4) Les allocations visées au paragraphe (3) sont payées sur une base mensuelle et font l'objet

d'une déduction, lorsque le député ou le sénateur n'assiste pas à une séance de la Chambre dont il fait partie correspondant à celle visée à l'article 37.»

Article 5

Retrancher les lignes 20 à 38, à la page 5, et les lignes 1 à 33, à la page 6, et les remplacer par ce qui suit:

«ministre	\$33,300
Le ministre de la Justice et procureur général	20,000
Le ministre de la Défense nationale	20,000
Le ministre du Revenu national	20,000
Le ministre des Finances	20,000
Le ministre des Transports	20,000
Le ministre des Travaux publics	20,000
Le président du Conseil privé et la Reine pour le Canada	20,000
Le ministre de l'Agriculture	20,000
Le secrétaire d'État du Canada	20,000
Le ministre du Travail	20,000
Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures	20,000
Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social	20,000
Le ministre des Affaires des anciens combattants	20,000
Le ministre associé de la Défense nationale	20,000
Le solliciteur général du Canada	20,000
Le ministre de la Consommation et des Corporations	20,000
Le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration	20,000
Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien	20,000
Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources	20,000
Le président du Conseil du Trésor	20,000
Le ministre de l'Environnement	20,000
Le ministre des Communications	20,000
Le ministre de l'Industrie et du Commerce	20,000
Le ministre de l'Expansion économique régionale	20,000
Le ministre des Approvisionnements et Services	20,000
Le leader du gouvernement au Sénat	20,000
Le ministre des Postes	20,000»

Retrancher les lignes 37 et 38, à la page 6, et les remplacer par ce qui suit:

«d'un département d'État est de \$20,000 par an»

Article 6

Retrancher la ligne 43, à la page 6, et la remplacer par ce qui suit:

«reçoit un traitement au taux de cinq mille trois cents»

Votre Comité a ordonné la réimpression du Bill C-44, tel que modifié, pour l'usage de la Chambre des communes à l'étape du rapport.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages relatifs à ce Bill (*fascicules n° 23 et 25*) est déposé.

(Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 67 aux Journaux)

La rubrique *Déclarations de ministres* apparaissant au *Feuilleton* ayant été appelée;

DÉCLARATION DE M. L'ORATEUR

M. L'ORATEUR: Le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) a manifesté l'intention de faire maintenant une déclaration à l'appel des motions. Ce sera la première depuis l'adoption par la Chambre, à titre d'essai, d'un ordre provisoire qui est entré en vigueur dès la rentrée, après le congé de Pâques.

Les conditions à respecter pour faire les déclarations à l'appel des motions ne sont pas exposées de façon détaillée, mais deux critères ont été établis à l'intention de la présidence. Premièrement, comme le dit le rapport du comité publié dans les *Procès-Verbaux* du 14 mars, les membres du comité sont d'accord pour dire que les déclarations des ministres et les questions s'y rapportant devraient être limitées. Voici un passage du rapport du comité: «(3) Au sujet des déclarations de ministres prévues au paragraphe (2) ci-dessus, un ministre de la Couronne peut faire un court exposé de faits ou une courte déclaration de politique gouvernementale. Un porte-parole de chaque parti de l'opposition pourra ensuite commenter brièvement cet exposé ou cette déclaration, et des députés pourront être autorisés à questionner le ministre sur le sujet traité. L'Orateur limitera la durée de ces interventions comme il le jugera bon.»

Nous allons entendre aujourd'hui la première de ces déclarations. Le seul critère qui puisse me servir de guide je suppose, c'est que la déclaration du ministre doit être brève s'en tenir aux faits et qu'il sera suivi d'une déclaration encore plus brève par les porte-parole de chacun des partis. Je dis qu'elle doit être encore plus brève, car selon l'ordre de la Chambre, et selon que la présidence le jugera utile, une brève période de questions suivra, au cours de laquelle les députés pourront interroger le ministre uniquement sur l'objet de sa déclaration.

Si, selon que la présidence le jugera utile, des questions peuvent être posées à la suite des brefs exposés des porte-parole des partis, il faut que ces déclarations résumant aussi brièvement que possible la position du parti de chacun des porte-parole car, je le répète, il y aura une brève période au cours de laquelle les députés pourront poser des questions au ministre.

Telle est la procédure générale que je propose de suivre ce matin. Le ministre fera une brève déclaration, chaque porte-parole de l'opposition fera un très bref commentaire qui sera suivi d'une période de questions limitée.

En tout cas, comme il faut que quelqu'un tranche la question, j'ai pris ma décision et je pense que nous devrions procéder ce matin de la façon que j'ai exposée.

Il s'agit de la première déclaration de ce genre. Nous verrons avec l'expérience s'il faut apporter des modifications et faire des suggestions concernant la façon dont nous procéderons ce matin et on pourra les étudier en temps voulu et modifier la procédure en conséquence. Est-ce d'accord? D'accord.

En conformité des dispositions du paragraphe (4) de l'article 39 du Règlement, les deux questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, savoir:

N° 1079—*M. Rodriguez*

1. Combien de panneaux et autres affiches ont été installés par le ministère de la Défense nationale afin de recruter de nouveaux membres pour les Forces armées canadiennes?

2. Par province et à l'échelle nationale, a) combien a coûté jusqu'à présent cette campagne de recrutement, b) quel en est le coût total prévu?

3. Par province et à l'échelle nationale, a) combien ont coûté jusqu'à présent les annonces publicitaires, b) quel est le coût prévu de cette publicité (i) à la télévision (ii) à la radio (iii) dans les journaux?

4. Par province et à l'échelle nationale, combien a-t-on recruté de nouveaux membres tous les mois depuis janvier 1972 jusqu'à ce jour?

5. Par province et à l'échelle nationale, combien de membres ont quitté les Forces armées depuis janvier 1972 jusqu'à ce jour et combien l'ont fait pour des raisons d'ordre général, telles que démission, retraite, et ainsi de suite?

6. a) Quelle société de relations publiques a signé un contrat avec le ministère pour cette campagne de recrutement, b) quelles sommes d'argent (i) lui ont été versées jusqu'à présent (ii) lui seront versées à la fin du contrat? (Document parlementaire n° 301-2/1079).

N° 1937—*M. Reynolds*

Le ministre des Approvisionnements et Services est-il au courant d'une lettre adressée le 15 janvier 1975 au chef des relations avec les médias, M. I. Rolstone, et a) dans l'affirmative, quand fournira-t-on les renseignements demandés, b) sinon, le ministre demandera-t-il qu'on fournisse des renseignements sur (i) l'approvisionnement en produits dans les services d'approvisionnement technique et scientifique (ii) les dossiers sur l'efficacité de l'Auditeur général ou de la direction de la vérification s'occupant des dépassements de crédit dans les contrats et sur les plaintes précises y ayant trait (iii) les cas où le ministre a rejeté des contrats que lui avaient recommandés ses subalternes (iv) le nom des sociétés avec lesquelles on a passé plus de cinq contrats au cours de l'année dernière et les montants qui leur ont été attribués (v) un examen des services offerts par l'organisme des fournitures de guerre et de ce qu'il en coûte pour le maintenir en existence? (Document parlementaire n° 301-2/1937).

M. Reid, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse aux ordres susdits.

Il est donné lecture de l'ordre portant prise en considération de la motion des voies et moyens visant à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu (document parlementaire n° 301-1/308A), dont avis a été déposé sur la Table le jeudi 17 avril 1975.

M. Faulkner, au nom de M. Turner (Ottawa-Carleton), appuyé par M. Pelletier (Hochelaga), propose,—Que cette motion soit maintenant agréée.

Cette motion, mise aux voix, est agréée.

En conformité des dispositions du paragraphe (11) de l'article 60 du Règlement, sur motion de M. Faulkner, au nom de M. Turner (Ottawa-Carleton), appuyé par M. Pelletier (Hochelaga), le Bill C-58, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent de la justice et des questions juridiques du Bill C-3, Loi modifiant les Actes de l'Amérique du Nord britannique, 1867 à 1965.

M. Sharp, appuyé par M. Chrétien, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

Après débat, cette motion, mise aux voix est agréée, sur division.

En conséquence, ce bill est lu une deuxième fois, sur division, et déferé au Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

(A quatre heures de l'après-midi, appel des affaires émanant des députés, suivant les dispositions du paragraphe (4) de l'article 15 du Règlement)

(Avis de motions)

M. Whiteway, appuyé par M. Epp, propose—Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait prendre des mesures afin d'instituer, conjointement avec le gouvernement du Manitoba, un programme visant à empêcher que ne se poursuive l'érosion du bord du lac Winnipeg en y faisant les jetées, empilements et enrochements adéquats.—(Avis de motion n° 24).

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires émanant des députés est expirée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Roche en remplacement de M. Brisco sur la liste

des membres du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

A cinq heures de l'après-midi, la Chambre s'ajourne à lundi, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 115

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE LUNDI 21 AVRIL 1975

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

Il est ordonné,—Que la Chambre, lorsqu'elle s'ajournera ce soir à six heures, demeure ajournée jusqu'à demain, à deux heures de l'après-midi.

En conformité des dispositions du paragraphe (4) de l'article 39 du Règlement, les deux questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, savoir:

N° 1247—*M. Clark* (Rocky Mountain)

Quels étaient les nom et adresse de chaque groupe ou organisation ayant reçu une aide financière de a) Loisirs Canada, b) Sports Canada, c) Sports Participation Canada au cours de chacune des années financières suivantes: (i) 1971-1972 (ii) 1972-1973 (iii) 1973-1974 et, dans chaque cas, quel était le montant de la subvention reçue? (Document parlementaire n° 301-2/1247).

N° 1702—*M. Elzinga*

1. En 1974, combien a-t-on dépensé dans tout le Canada pour le programme national d'échange réservé aux personnes âgées?

2. Combien a été dépensé dans chaque province et qui a touché les subventions? (Document parlementaire n° 301-2/1702).

M. Reid, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse aux ordres susdits.

Le Bill C-5, Loi établissant le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, modifiant en conséquence la Loi sur la radiodiffusion et certaines autres lois et édictant certaines dispositions corrélatives, rapporté avec des amendements par le Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts, est agréé à l'étape du rapport.

M. Pelletier (Hochelaga), appuyé par *M. Sharp*, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Après débat, cette motion, mise aux voix, est agréée, sur division.

En conséquence, ce bill est lu une troisième fois et adopté.

(A cinq heures de l'après-midi, appel des affaires émanant des députés, suivant les dispositions du paragraphe (4) de l'article 15 du Règlement)

(Avis de motions)

Du consentement unanime, *M. Dinsdale*, appuyé par *M. McKinley*, propose,—Que, de l'avis de la Chambre, tout en tenant compte du fait que toute politique nationale de sécurité sociale se fonde essentiellement sur un programme de soins convenables, de traitement humani-

taire et de placement à l'intention des invalides du pays, le gouvernement devrait étudier sans délai, de concert avec les gouvernements provinciaux et les groupes bénévoles, la mise au point de programmes précis à l'intention des malades chroniques et des grands invalides et notamment: a) des normes obligatoires de construction conçues de façon qu'ils aient facilement accès aux édifices publics, aux écoles et aux universités, b) des logements spéciaux et suffisamment de services et de possibilités d'orientation pédagogique et professionnelle ainsi que de placement leur permettant ainsi d'exercer divers métiers dans la mesure de leurs capacités, c) mettre à la portée des infirmes un équipement technique et électronique leur permettant de contrôler leur environnement immédiat (chauffage, éclairage, radio, téléphone, télévision, machine à écrire, magnétophone, etc.,) et les délivrant ainsi de leur état de dépendance, d) un revenu suffisant pour assurer aux infirmes un niveau de vie convenable, e) la coordination générale de la politique et des programmes destinés à aider ce groupe, c'est-à-dire une politique englobant tous les éléments d'un programme efficace de réadaptation sur les plans médical, social, professionnel et éducatif, selon une conception positive qui permettra à un grand nombre de ces infirmes de quitter une existence statique dans des établissements onéreux pour mener une vie créatrice au sein de la famille et de la collectivité.— (Avis de motion n° 35).

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires émanant des députés est expirée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Condon en remplacement de M. Flynn sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

M. MacGuigan en remplacement de M. Young sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

M. Martin en remplacement de M^{me} Appolloni sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Gilbert en remplacement de M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre) sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

M. Landers en remplacement de M. Loiselle (Chambly) sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

MM. Herbert et Béchard en remplacement de MM. Reid et Condon sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. Loiselle (Saint-Henri) en remplacement de M. Cullen sur la liste des membres du Comité permanent des affaires des anciens combattants.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Le document suivant, remis au Greffier de la Chambre, est déposé sur la Table, conformément au paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement savoir:

Par M. Jamieson, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) sur l'application de la Loi sur les subventions au développement régional pour le mois de janvier 1975, conformément à l'article 16 de cette Loi, chapitre R-3, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/334).

A six heures du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions de l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui.

N° 116

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MARDI 22 AVRIL 1975

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

Il est donné lecture de l'ordre relatif à l'étape du rapport du Bill C-44, Loi modifiant la Loi sur le Sénat et la Chambre des communes, la Loi sur les traitements et la Loi sur les secrétaires parlementaires, rapporté avec des amendements par le Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

Un rappel au Règlement est soulevé quant à l'acceptabilité de certains amendements apportés au bill par le Comité permanent et sur la question de savoir s'il convient d'entreprendre l'étude du bill à l'étape du rapport.

Il s'élève un débat et ce débat est suspendu jusqu'à ce que M. l'Orateur rende une décision.

(A 4 h. 45 de l'après-midi, appel des affaires émanant des députés.)

(Bills publics)

Le Bill C-208, Loi concernant le jour du Patrimoine canadien (Titre modifié: Loi concernant le jour du Patrimoine national), rapporté avec des amendements par le Comité permanent de la justice et des questions juridiques, est agréé à l'étape du rapport et la troisième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques du Bill C-217, Loi modifiant la Loi sur la marque de commerce nationale et l'étiquetage exact (taux d'octane de l'essence).

M. Francis, appuyé par M. Corbin, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires émanant des députés est expirée.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent des pêches et des forêts du Bill C-37, Loi régissant l'immersion en mer de déchets et substances diverses.

M. Sharp, au nom de M^{me} Sauvé, appuyé par M. Basford, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent des pêches et des forêts.

Il s'élève un débat;

Le Sénat transmet un message à cette Chambre pour l'informer qu'il a adopté, sans amendement, le Bill C-48, Loi modifiant la Loi sur les chemins de fer.

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 40 du Règlement.

Après débat, cette motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

MM. Darling, Clarke (Vancouver Quadra) et Scott en remplacement de MM. Rynard, Jelinek et Yewchuk sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

M. Ritchie en remplacement de M. Friesen sur la liste des membres du Comité mixte spécial sur la politique de l'immigration.

MM. Elzinga, Neil et Schellenberger en remplacement de MM. Cadieu, Nielsen et Smith (Churchill) sur la liste des membres du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

MM. Nowlan, Loiselle (Chambly) et McGrath en remplacement de MM. Alexander, Landers et Dick sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

MM. Lambert (Edmonton-Ouest) et Darling en remplacement de MM. Fairweather et Nowlan sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

MM. Hurlburt et Hamilton (Swift Current-Maple Creek) en remplacement de MM. Howie et Hargrave sur la liste des membres du Comité permanent de l'expansion économique régionale.

M. Friesen en remplacement de M. Ritchie sur la liste des membres du Comité mixte spécial sur la politique de l'immigration.

MM. Hurlburt, Horner, Masniuk, Hnatyshyn et Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain) en remplacement de MM. Alkenbrack, Elzinga, Hargrave, McCain et Whittaker sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

M. Kempling en remplacement de M. Whittaker sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Caccia et M^{me} Holt en remplacement de MM. Portelance et Parent sur la liste des membres du Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

M. Lumley en remplacement de M. Dupont sur la liste des membres du Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

M. Cullen en remplacement de M. Goodale sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

M. Howie en remplacement de M. Wagner sur la liste des membres du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

M. Clarke (Vancouver Quadra) en remplacement de M. Huntington sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

MM. Langlois et Francis en remplacement de MM. Prud'homme et Gray sur la liste des membres du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

MM. Abbott, Cafik, Lee et M^{me} Appolloni en remplacement de MM. Leblanc (Laurier), Cullen, Gray et Joyal sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Côté en remplacement de M. Philbrook sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

A 10 h. 30 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 117

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MERCREDI 23 AVRIL 1975

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Sharp, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, de l'arrêté en conseil C.P. 1975-879, en date du 22 avril 1975, nommant M. Robert Broughton Bryce, commissaire, en vertu de la Partie I de la Loi sur les enquêtes pour faire enquête sur les groupements de sociétés au Canada. (Document parlementaire n° 301-4/110).

La Chambre reprend l'étude à l'étape du rapport du Bill C-44, Loi modifiant la Loi sur le Sénat et la Chambre des communes, la Loi sur les traitements et la Loi sur les secrétaires parlementaires, rapporté avec des amendements par le Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

Et sur le rappel au Règlement soulevé quant à l'acceptabilité de certains amendements apportés au bill et la question de savoir s'il convient d'entreprendre l'étude du bill à l'étape du rapport.

DÉCISION DE L'ORATEUR

M. L'ORATEUR: L'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a invoqué hier le Règlement à propos du bill C-44. L'importance de ce rappel au Règlement a été amplement démontrée par la discussion appro-

fondie à laquelle il a donné lieu ainsi que, je l'espère, ma tentative infructueuse pour parvenir à une décision avant 8 heures. Après un complément d'étude et un examen plus détaillé de la question, je puis maintenant communiquer à la Chambre ma décision en la matière.

Les questions procédurales soulevées à propos des amendements apportés au bill par le comité permanent des prévisions budgétaires en général sont importantes dans la mesure où elles font intervenir deux ou trois principes de procédure fondamentaux, la question de l'initiative de la Couronne en matière des finances n'était pas l'une des moindres. La deuxième question concerne le rapport entre les délibérations d'un comité permanent et la présidence, et la troisième, le rapport entre l'étape de l'étude en comité et l'étape du rapport.

Pour ce qui est du premier point, soit l'initiative de la Couronne en matière de finances, c'est une évidence fondamentale de notre procédure que seul un ministre de la Couronne puisse prendre l'initiative d'un projet de loi qui entraîne la dépense de fonds; et à condition d'ailleurs que le projet de loi s'accompagne de la recommandation pertinente du Gouverneur général. Aucun amendement, quel qu'en soit l'auteur, ne saurait dépasser le cadre de cette recommandation, et aucune initiative de la Chambre, d'un simple député, d'un comité permanent,

et surtout de la présidence, ne saurait de quelque façon que ce soit remettre en question ce principe fondamental et élémentaire de notre pratique.

L'objection de l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre était motivée par le fait que le paragraphe 2 de l'article 2 du Bill C-44, adopté par le comité permanent, prévoit tout d'abord la nomination de commissaires chargés d'étudier toute modification ultérieure de traitement, avance ensuite la date d'entrée en vigueur de l'indexation par rapport à la date prévue à l'origine, et, troisièmement, étend le sens de cette notion d'indexation; aucun de ces trois points n'était prévu dans la recommandation au départ, et l'amendement devait donc être jugé irrecevable.

Aucune justification sérieuse n'a été avancée, et de toute façon, même s'il en avait été ainsi, je n'aurais pas eu mal à admettre le bien-fondé de cette objection. A mon avis, le paragraphe est antiréglementaire.

Le gros problème qui se pose toutefois, c'est de savoir quoi faire maintenant. Je dois à cet égard préciser que nous sommes en face d'un cas exceptionnel. Il existe des précédents de lacunes dans des bills résultant d'amendements apportés en comité, mais il s'agissait la plupart du temps de vices de forme apparus en comité plénier ou d'autres situations où l'étape du rapport telle que nous la connaissons actuellement n'existait ou n'intervenait pas.

Étant donné que l'étape du rapport existe depuis relativement peu de temps, sa nature exacte est encore la cause de certains litiges. Toutefois, tout le monde est d'accord pour admettre que cette étape sert à revenir sur des événements qui se sont produits en comité plénier. Je suis certain que les députés n'ignorent pas les pouvoirs concernant le dépôt pour la deuxième fois d'amendements rejetés pour vice de forme ou autres motifs ou ont été votés. Le fait qu'il soit possible à l'étape du rapport de proposer de nouveaux amendements pour amener la Chambre à revenir sur ces questions montre bien que l'étape du rapport sert à revenir sur ce qui s'est passé au comité permanent.

Toutefois, il reste à savoir s'il s'agit d'une étape différente de l'étape du rapport ou d'une prolongation de cette étape, qui commence au comité permanent et ne se termine qu'avec l'examen de la motion d'adoption à la Chambre. De plus, si, par ce nouvel examen, il est effectivement possible, à l'étape du rapport, d'en appeler devant la Chambre des décisions prises au comité permanent, et même, comme le stipule l'article 75(6) du Règlement, de présenter une nouvelle recommandation d'ordre financier—bien que je me range à l'argument selon lequel la recommandation figurant maintenant à l'étape du rapport concerne les amendements qui seront examinés à l'étape même du rapport. Si donc l'étape du rapport offre une possibilité d'appel et de réexamen des décisions prises aux comités, on pourrait se demander pourquoi la Chambre ou la présidence s'inquiéteraient des prétendues irrégularités procédurales du comité? Si elles s'en préoccupent, quand faudra-t-il les examiner? Convient-il de le faire après que le dépôt des amendements ait engagé l'étape du rapport ou doit-on le faire avant?

Bien sûr, je ne réponds pas à ces questions; je me contente de les poser, montrant ainsi que nous n'avons jamais essayé de comprendre la nature exacte des liens entre l'étape du rapport et celle du comité.

On a suggéré que je renvoie le bill au comité permanent pour qu'il l'examine de nouveau. Je précise que je n'en ai aucunement le pouvoir. Cette décision relève de la Chambre, non de la présidence. Elle peut encore être prise à l'étape de la troisième lecture.

Deuxièmement, on a proposé, au cas où le bill serait renvoyé au comité, d'y joindre des directives enjoignant au comité de corriger ses irrégularités procédurales. Personnellement, je n'aimerais pas avoir à m'acquitter de cette tâche; et je suis certain qu'il en serait de même de la Chambre; en tout cas, même s'il s'agissait en principe d'une bonne idée, ce qui, à mon avis, n'est pas le cas, il serait bien difficile de trouver les formules qui conviennent.

Finalement, la situation dans laquelle nous nous trouvons est exceptionnelle parce que nous en sommes déjà à l'avis de l'étape du rapport. D'après les amendements proposés par les deux côtés de la Chambre, y compris la recommandation d'amendement, il est clair que la Chambre—c'est-à-dire la Chambre tout entière—est sur le point d'examiner ces mêmes questions que nous voudrions proposer de demander au comité d'étudier. Il ne semble donc pas utile de proposer le renvoi de cette question au comité permanent pour qu'il entreprenne un examen déjà entrepris par la Chambre.

Je n'ai pas le pouvoir de renvoyer le bill au comité permanent; même si je l'avais, je ne le ferais pas. Pour la même raison, je ne trouve pas normal de décider simplement qu'il est impossible de poursuivre l'examen du bill et de laisser à la Chambre le soin d'élaborer cet ordre.

Je tiens à bien préciser tout d'abord que, comme nous avons déjà entamé l'étape du rapport et qu'ont été déposés les avis d'amendement et la recommandation modifiée, cette circonstance ne saurait constituer un précédent pour l'avenir s'il est excipé de l'irrégularité procédurale commise par le comité avant que la présente étape n'ait été effectivement abordée. Je tiens à dire ensuite qu'il va falloir mieux définir quant à sa nature l'étape du rapport, relativement à l'étape du comité, et aussi les règles qu'il va falloir suivre à l'avenir si nous voulons éviter les exceptions pour vice de procédure; je pense spécialement aux conditions de temps qu'il va falloir respecter. Je demande aux leaders de la Chambre—et je l'accepte d'avance—l'engagement que cette affaire soit étudiée par le Comité permanent de la procédure et de l'organisation dans les plus brefs délais possibles.

En l'espèce, que je considère tout à fait exceptionnelle, je rappelle ce que j'ai dit de l'amendement apporté en comité, c'est-à-dire celui du paragraphe 2 de l'article 2 figurant en page 2 du Bill C-44, qu'il est irrégulier comme outrepassant la recommandation initiale qui accompagnait ce bill. Deuxièmement, je rejette la solution du renvoi du bill au comité permanent. Mais, troisièmement, je ne saurais permettre au bill de suivre son cours, ayant déjà dit qu'il est entaché d'un vice de procédure.

En conséquence, en me fondant sur les précédents que je serais heureux de communiquer aux députés qui désireraient les consulter, j'adopte une autre voix, et j'ordonne que l'amendement irrecevable en la forme, c'est-à-dire celui du paragraphe 2 de l'article 2 du Bill C-44, soit supprimé du bill, et que ce dernier soit réimprimé dans l'état amendé par ailleurs où il a été rapporté par le Comité permanent des prévisions budgétaires en général; que les avis d'amendement à l'étape du rapport, déjà déposés, soient radiés du *Feuilleton*; et que du jour du dépôt du bill réimprimé, que je notifierai à la Chambre en temps voulu, commencera à courir le délai imparti par l'article 75 du Règlement, pour le dépôt des avis d'amendement à l'étape du rapport, comme si le bill était rapporté par le comité permanent à cette date.

Je prends donc cette mesure tout à fait spéciale, dans l'attente, je le répète, que le Comité permanent de la procédure et d'organisation se penche sur le problème et qu'il nous apporte des solutions de caractère permanent. J'ajoute que cette mesure a été rendue nécessaire par les profondes divergences de vues qui règnent entre députés et entre partis; de toute façon, il va falloir que le plus tôt et le plus directement possible la Chambre rouvre le débat sur ces divergences de vues, et qu'elle poursuive ainsi l'examen du bill, tant au fond qu'à la forme. En agissant de la sorte, j'ai voulu donner pleine et entière liberté à tous les députés de déposer à l'étape du rapport les amendements qu'ils voudront, les délais de notification étant pleinement respectés, de telle sorte que toutes les questions soient pleinement et ouvertement débattues à la Chambre.

En conséquence, les motions tendant à modifier le Bill C-44, Loi modifiant la Loi sur le Sénat et la Chambre des communes, la Loi sur les traitements et la Loi sur les secrétaires parlementaires, rapporté avec des amendements par le Comité permanent des prévisions budgétaires en général, en vertu des dispositions du paragraphe (5) de l'article 75 du Règlement, pour faire objet d'étude à l'étape du rapport sont rayées du *Feuilleton des Avis* et la réimpression du bill est ordonnée.

M. Dupras, du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale, présente le deuxième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du mardi 18 février 1975, votre Comité a entendu des témoignages et a étudié la politique du Canada au sujet du maintien de la coopération avec les États-Unis en matière de défense et, en particulier, au sujet de l'avenir de l'accord sur la défense aérienne de l'Amérique du Nord (NORAD).

Votre Comité a tenu huit séances sur cette question, du 27 février 1975 au 22 avril 1975, et a entendu les témoins suivants cités dans l'ordre de comparution devant le Comité:

L'honorable James A. Richardson, Ministre de la défense nationale (a comparu deux fois)

Le lieutenant-général William Carr, Chef adjoint de l'État-major de la défense, Forces armées canadiennes

Le professeur David Cox, Université Queen's, Kingston

M^r Richard Rohmer, avocat, Toronto

L'honorable Allan J. MacEachen, Secrétaire d'État aux affaires extérieures.

Comme les en autorisait l'Ordre de renvoi du 27 février 1975, des représentants de votre Comité se sont rendus à North Bay (Ontario) le 5 mars 1975 et à Colorado Springs (Colorado) aux États-Unis, les 5 et 6 mars 1975, dans le cadre de l'étude sur l'avenir du NORAD. A North Bay, ils ont visité l'ensemble SAGE, ont participé à des séances d'information du NORAD et visité les zones opérationnelles des quartiers généraux souterrains. A Colorado Springs, ils ont visité les installations de Cheyenne Mountain, participé à des séances d'information du NORAD et rendu visite au poste de commandement et au Centre de défense spatiale.

Parmi les documents et mémoires reçus par votre Comité, on retrouve:

1. Des notes échangées entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis le 12 mai 1958, renfermant l'accord entre les gouvernements, concernant l'organisation et le fonctionnement du commandement de la défense aérienne de l'Amérique du Nord (NORAD).
2. Des notes échangées entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis le 30 mars 1968, renouvelant l'accord du NORAD du 12 mai 1958, avec révisions.
3. Des notes échangées entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis le 10 mai 1973, prolongeant l'accord du NORAD du 12 mai 1958, tel que renouvelé le 30 mars 1968, sans révision pour une période de deux ans.
4. Une lettre en date du 11 mars 1975 du lieutenant général Richard C. Stovel, commandant en chef adjoint, NORAD, à laquelle est joint le texte d'un article intitulé «L'OTAN restructure sa tactique aérienne», tiré du *Aviation Week and Space Technology*, le 3 mars 1975.
5. Un mémoire, en date du 12 mars 1975, présenté au nom du Congrès canadien pour la paix, s'opposant à la prolongation du NORAD.
6. Des extraits des procès-verbaux des audiences tenues par le Comité sénatorial des services armés des États-Unis en 1973, concernant le sous-marin Trident.
7. Un échange de notes entre le Canada et les États-Unis d'Amérique, le 1^{er} août 1951, et constituant un accord relatif à l'extension et à la coordination du réseau continental de défense par radar.
8. Un échange de notes entre le Canada et les États-Unis d'Amérique, le 5 mai 1955, régissant l'établissement d'un réseau lointain de guet avancé en territoire canadien.
9. Un échange de notes entre le Canada et les États-Unis d'Amérique, le 15 juin 1955, relatif à l'établissement de certaines stations de radar en Colombie-Britannique, en Ontario et en Nouvelle-Écosse.

10. Un échange de notes entre le Canada et les États-Unis d'Amérique, le 12 juin 1961, relatif à l'amélioration de la défense aérienne de la région Canada-États-Unis de l'OTAN, au programme des deux gouvernements pour le partage de la production de défense et à l'octroi d'assistance à certains autres gouvernements de l'OTAN.
11. Un échange de notes entre le Canada et les États-Unis d'Amérique, le 27 septembre 1961, concernant le partage des frais ainsi que d'autres ententes relatives à des améliorations projetées au système de défense aérienne du continent (avec annexe).
12. Un échange de notes entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis d'Amérique le 25 juin 1970, élargissant l'application de l'accord sur la défense aérienne et les mesures de coopération connexes, signé le 12 juin 1961.
13. Un échange de notes entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis d'Amérique, le 16 août 1971, concernant de nouveaux arrangements financiers régissant le fonctionnement et l'entretien des stations de radar PINETREE situées au Canada, qui font partie du réseau continental de défense par radar.
14. Des télégrammes et lettres reçus de diverses parties du pays.

Votre Comité a pris note des témoignages entendus au cours des réunions tenues précédemment en 1969 et 1973 au sujet du NORAD et des rapports présentés à la Chambre le jeudi 26 juin 1969 et le lundi 16 avril 1973.

Votre Comité s'est efforcé d'obtenir des témoignages de diverses personnes afin de pouvoir étudier des arguments valables pour et contre le renouvellement de l'accord de NORAD. En dépit d'efforts assidus, cependant, il n'a pu trouver de témoin ayant des compétences reconnues dans ce domaine pour se présenter devant votre Comité et s'opposer au renouvellement de l'accord.

Votre Comité a pris connaissance des mémoires mentionnés ci-dessus venant ou d'organismes ou de personnes au Canada qui s'opposent au renouvellement de l'accord de NORAD.

Votre Comité a aussi communiqué avec M. Colin Gray, actuellement Directeur adjoint de l'*International Institute of Strategic Studies*: à Londres en Angleterre et auteur de *Canadian Defence Priorities: A Question of Relevance*. M. Gray s'est fait, par le passé, le critique de l'importance qu'accorde le NORAD au maintien d'une défense aérienne importante. Votre Comité a aussi communiqué avec le Dr Jeremy Stone, secrétaire exécutif de *The Federation of American Scientists* à Washington, D.C., et témoin important s'opposant à la politique de défense des États-Unis devant des comités du Congrès. M. Gray et M. Stone ont tous deux exprimé leur accord avec la stratégie de défense adoptée par le NORAD ces deux dernières années et qui, selon le Dr Stone, ne constitue plus maintenant qu'une «garde côtière aérienne».

Votre Comité a aussi voulu que ses études soient aussi approfondies et complètes que possible. Étant donné l'expiration imminente de l'accord NORAD le 12 mai 1975, toutefois, il a dû présenter un rapport préliminaire bien avant que de telles études puissent être complétées. Votre Comité

regrette de ne pas avoir eu assez de temps pour envisager l'avenir de l'accord NORAD sur le plan plus général de la coopération avec les États-Unis en matière de défense. Par conséquent, votre Comité souhaite que ce rapport soit considéré comme un rapport préliminaire et il a l'intention d'étudier à nouveau la question de la coopération avec les États-Unis en matière de défense, si son programme le lui permet.

II. L'Accord NORAD

Le 12 mai 1958, le gouvernement canadien et celui des États-Unis ont convenu, dans un échange de notes, d'établir le *North American Air Defence Command* (NORAD). L'accord prévoyait l'extension de la coopération en matière de défense aérienne qui se renforçait entre les deux pays depuis le début de cette décennie. Il établissait une structure de commandement intégré et prévoyait des accords supplémentaires sur un nombre de questions connexes. Il n'imposait pas à l'un ou l'autre pays d'engagements précis pour l'affectation de forces militaires, laissant chaque gouvernement libre de déterminer l'importance et la nature de sa contribution.

L'accord initial a été conclu pour une période de dix ans, ses clauses pouvant prêter à examen en tout temps, à la demande de l'un ou l'autre des gouvernements. Il a été renouvelé pour cinq ans le 30 mars 1968, avec de légères modifications, et ensuite prorogé pour deux ans, sans modification, le 10 mai 1973. Cette prorogation expire le 12 mai 1975.

III. LE COMMANDEMENT DE DÉFENSE AÉRIENNE DE L'AMÉRIQUE DU NORD

A. Les buts stratégiques du NORAD

Le NORAD a été créé parce qu'on croyait que, face aux Soviétiques qui possédaient la bombe atomique, la défense aérienne de l'Amérique du Nord revêtait un caractère urgent et jusqu'ici inconnu. Étant donné la menace importante que cela représentait à ce moment, et les ressources limitées du Canada, un effort de coopération était nécessaire. On a conçu la structure du NORAD, c'est-à-dire un commandement intégré relevant conjointement des deux gouvernements, tant pour assurer une efficacité maximum des forces disponibles que pour fournir au gouvernement canadien un moyen de contrôler d'éventuelles opérations de défense aérienne américaines dans l'espace aérien du Canada.

La décision d'accepter un commandement intégré dans le domaine de la défense aérienne, tout en maintenant des forces distinctes pour les armées de terre et de mer—à part les forces navales canadiennes qui relevaient d'un commandement unifié, le Commandement suprême allié pour l'Atlantique (SACLANT)—était motivée par l'importance de la menace et la nécessité qui en découlait de pouvoir utiliser rapidement et de façon bien coordonnée toutes les forces disponibles. On s'est aussi rendu compte que la plupart des combats se dérouleraient en territoire canadien et qu'il serait malaisé pour l'aviation américaine de se mettre sous les ordres d'un commandement canadien après avoir franchi la frontière. Enfin, sans commandement intégré, le commandant canadien ne pourrait demander l'aide d'avions américains sans d'abord négocier avec le commandant des forces américaines.

Lorsque l'accord fut signé en 1958, les stratèges des deux pays croyaient que la seule menace stratégique directe

pour l'Amérique du Nord pouvait venir d'une attaque de bombardiers atomiques soviétiques à équipage. On a reconnu que la première ligne de défense face à une telle attaque reposait sur la capacité de contre-attaque nucléaire des bombardiers américains relevant du commandement stratégique de l'air (SAC). Toutefois, les bombardiers relevant du commandement stratégique de l'air (SAC) étaient vulnérables face à une attaque surprise et, à moins de pouvoir garantir leur protection, leur force de dissuasion pourrait être compromise.

C'est pourquoi, on a pensé qu'une défense aérienne active était essentielle, d'où la création du NORAD. Sa fonction première était de renforcer les chances de «survie» des forces de dissuasion américaines, en mettant sur pied un réseau lointain d'alerte et un système de défense des bases du commandement stratégique de l'air (SAC), ainsi qu'en minimisant les dommages subis par les centres urbains par la destruction du plus grand nombre de bombardiers possible avant qu'ils n'atteignent leurs cibles.

Les progrès technologiques des années 60, en particulier la mise au point et la multiplication des missiles balistiques intercontinentaux (ICBM) et des missiles balistiques lancés des sous-marins (SLBM) tant du côté américain que du côté russe, ont graduellement relégué au second plan, sans toutefois éliminer tout à fait, leur importance, les bombardiers à équipage en tant qu'armes stratégiques de choc. La responsabilité de la défense active contre les nouveaux missiles, pour peu que l'on estimait la chose possible, fut confiée aux États-Unis par le biais du commandement de défense aérienne du continent (CONAD). Cependant, la responsabilité de la défense passive face à une attaque aérienne fut confiée au NORAD, qui reçut les forces nécessaires pour exercer une surveillance générale de l'espace aérien, assurer et évaluer l'importance des attaques.

La politique de défense aérienne de l'Amérique du Nord a fait l'objet d'études depuis plusieurs années et, dû principalement aux accords conclus lors des pourparlers sur la limitation des armes stratégiques (SALT) entre les États-Unis et l'Union Soviétique, l'ordre de ses priorités a été sérieusement modifié. La défense contre les bombardiers à équipage a été mise au second plan et l'accent a été mis sur la surveillance et le contrôle de l'espace aérien sur lequel chaque pays a souveraineté. Les fonctions du NORAD sont maintenant les suivantes:

- 1) le déclenchement d'une alerte avancée lors d'une attaque surprise contre l'Amérique du Nord;
- 2) la surveillance de l'espace aérien; et
- 3) la surveillance et le contrôle de l'espace aérien sur lequel le pays en cause a souveraineté, ce qui comprend aussi la mise sur pied d'une défense aérienne limitée en temps de crise.

B. Organisation et dispositifs de commandement de NORAD

Le Commandement de la Défense aérienne de l'Amérique du Nord est un organisme doté d'une structure de commandement intégrée qui réunit deux pays ainsi que plusieurs services. Les forces qui dépendent de son contrôle opérationnel sont fournies par les divers commandements qui le composent: le Commandement de la Défense aérienne des Forces armées canadiennes, le Commandement de la Défense de l'armée de l'air des États-Unis et le Commandement de la Défense aéro-spatiale des États-

Unis. La marine américaine met également quelques unités à la disposition de NORAD et des membres du personnel de la marine font partie de son état-major. De plus, le commandant en chef du Commandement de l'Alaska—un commandement unifié américain indépendant—relève du commandant en chef NORAD de la défense aérienne de l'Alaska.

En vue d'atteindre les objectifs opérationnels de NORAD, le continent a été divisé en huit régions, dont une est presque entièrement située au Canada et trois, dont l'Alaska, entièrement aux États-Unis; enfin quatre régions comprennent des parties des deux pays. (Voir la carte, annexe 1).

En vertu des conditions de l'accord, le commandant en chef (CINC NORAD) et son adjoint doivent venir d'un pays différent. En pratique, il est probable que le commandant en chef soit un Américain et son adjoint, un Canadien. Dans la région principalement canadienne, la 22^e région de NORAD, dont le quartier général est situé à North Bay, en Ontario, le commandant régional est un Canadien et son adjoint, un Américain. Les commandants régionaux des quatre régions qui regroupent des parties des deux pays sont des Américains, et leurs adjoints sont Canadiens. Les quartiers généraux de toutes les régions, sauf la 22^e sont situés aux États-Unis. Le quartier général du commandant en chef (CINC NORAD) est situé à Colorado Springs, au Colorado.

Les deux gouvernements conviennent des attributions de CINC NORAD et de son adjoint, mais ces attributions sont confidentielles. En gros, CINC NORAD est comptable à la fois devant le gouvernement canadien et le gouvernement américain de la défense aérienne de l'Amérique du Nord. Les missions de surveillance et de contrôle en temps de paix de NORAD sont menées par les centres régionaux de commandement. Les forces canadiennes de NORAD sont assignées à la 22^e et à la 25^e régions, et les avions d'interception CF-101 sont normalement stationnés à Chatham (N.-B.), Bagotville (Qué.), et Comox (C.-B.).

Les mesures défensives prises par les forces de NORAD en cas d'urgence sont définies en degrés d'alerte, et on ne peut modifier la situation des forces de l'un ou l'autre pays avant que le niveau d'alerte nécessaire n'ait été déclaré. CINC NORAD, chargé d'émettre un avertissement préliminaire, a la responsabilité d'informer chacun des deux gouvernements lorsqu'une attaque se produit ou est susceptible de se produire. Les deux gouvernements déterminent alors après consultation quelles mesures il convient de prendre, et quel niveau d'alerte il convient de déclarer, le cas échéant. Cependant, cette décision est uniquement du ressort du pays. On ne peut ordonner de modification du niveau d'alerte des forces canadiennes assignées à NORAD sans le consentement du premier ministre.

Il peut se produire que le niveau d'alerte de l'un des deux pays se modifie par suite d'une action purement nationale. Si le cas se produit aux États-Unis, les forces sont alors dirigées par le commandement américain de défense aérienne continentale (CONAD) plutôt que par NORAD. Il est possible d'effectuer ce transfert de commandement parce que les installations de commandement et de contrôle de CONAD constituent en fait les installations NORAD du territoire américain, et CINC NORAD cumule aussi la fonction de commandant en chef de CONAD.

Dans le passé, lorsqu'une alerte plus générale avait été déclarée aux États-Unis, mais non au Canada, et cela s'est

produit deux fois depuis l'institution du NORAD, une fois durant la crise cubaine en 1962 et une autre, au cours de la guerre du Moyen-Orient en 1973, les officiers canadiens affectés au quartier général intégré du NORAD à Colorado Springs se trouvaient quelquefois placés dans la position anormale de devoir assumer leur responsabilité en qualité d'officiers du NORAD, au niveau de l'alerte américaine. Ce problème s'est posé la dernière fois en octobre 1973 lorsque les Forces armées des États-Unis ont été mises en état d'alerte «DEFCON 3» à la suite de la situation au Moyen-Orient. On n'a pas demandé au gouvernement canadien de participer à cette mesure d'initiative strictement américaine, le commandant en second canadien du NORAD n'y a pas participé. Dans ce cas particulier, le commandant en second était celui de CONAD. Toutefois, au centre de commandement, un problème s'est posé au sujet des officiers canadiens. Le Comité a été informé que des dispositions ont été prises depuis en vue de remplacer aussitôt les officiers canadiens par des Américains, dans une telle éventualité.

Il existe deux autres domaines importants dans lesquels le gouvernement canadien doit donner son autorisation avant qu'on puisse prendre des mesures dans le cadre du NORAD. D'abord, les intercepteurs canadiens ne peuvent être équipés de missiles air-air nucléaires que si le gouvernement canadien ainsi que celui des États-Unis le décident. Autrement, ces avions demeurent dotés, comme ils le sont actuellement, d'armes conventionnelles. Deuxièmement, CINCNORAD ne peut pas, pour des alertes plus générales, déployer sur le territoire canadien des forces américaines sans l'autorisation préliminaire du Premier ministre.

Les nouvelles politiques annoncées par les gouvernements canadiens et américains entraîneront des modifications importantes à l'organisation du NORAD. Les deux gouvernements procèdent actuellement à l'installation des systèmes nationaux de radars que les organismes civils et militaires utiliseront conjointement. Pour cette raison ainsi que pour d'autres motifs, le gouvernement américain a décidé de diviser les 48 États voisins en quatre régions afin de mettre sur pied un contrôle conjoint du trafic aérien civil et militaire. L'Alaska relèverait, comme à l'heure actuelle, d'un commandement distinct. (Voir la carte, annexe 2).

Quant au Canada, M. Richardson a déclaré devant votre Comité que le développement d'un système de radar qui serait utilisé conjointement aurait pour conséquence de confier aux agences canadiennes la responsabilité totale du contrôle de tout le trafic militaire et civil dans l'espace aérien canadien et ce, à partir de centres situés dans le pays. Il a aussi ajouté que, bien qu'aucune décision n'ait été prise, on étudiait la possibilité de créer deux régions du NORAD entièrement canadiennes, et que ces deux régions couvriraient l'ensemble du territoire canadien. L'une, de dimension semblable à la 22^e région du NORAD qui existe actuellement, couvrirait l'Est du Canada, alors qu'une autre serait créée dans l'Ouest. (Voir la carte, annexe 3).

Ces politiques, si elles étaient appliquées, auraient pour résultat de confier aux seules forces canadiennes la responsabilité de la surveillance en temps de paix et, à un degré moindre, le contrôle sur tout le Canada.

C. Forces et installations

Actuellement, il y a 61,200 militaires canadiens et américains qui font partie du personnel affecté au NORAD,

comparativement au total de 248,000 en 1961. Le Canada dispose maintenant d'un personnel de 8,500 militaires, dont 190 sont affectés au NORAD, aux États-Unis. 200 militaires américains sont affectés au NORAD au Canada.

Le NORAD dispose de trois systèmes qui ont pour fonction spécifique la détection et le déclenchement d'une alerte lors d'une attaque par des missiles balistiques. Le premier consiste en trois unités de BMEWS (Système de préalerte de missiles balistiques) situées à Thulé au Groenland, à Clear en Alaska, et à Fylingdales Moor en Angleterre. Le second système, conçu pour la détection des SLBM (Missiles lancés à partir de sous-marins) comprend différents radars situés le long des côtes américaines. Ce sont des radars plus anciens, d'entretien plus difficile et de portée limitée. Face aux nouveaux SLBM (Missiles balistiques lancés à partir de sous-marins) soviétiques, qui ont une portée de 4,000 milles, les États-Unis ont décidé de remplacer ce système par un autre plus moderne, qui est constitué de radars en réseau à éléments en phase. L'un est en cours de construction sur la côte de la Nouvelle-Angleterre, et un second doit être construit sur la côte du Pacifique, aux États-Unis. Ces radars couvriront aussi une grande partie des côtes canadiennes.

Le troisième système est formé de satellites évoluant en orbite synchronisée et équipés de détecteurs infrarouges devant servir à la détection des ICBM (Missiles balistiques intercontinentaux) et des SLBM (Missiles balistiques lancés à partir de sous-marins). Ces trois systèmes mis ensemble assurent au NORAD un moyen souple, élaboré et sûr permettant de détecter les missiles qui seraient lancés de n'importe quel point du globe.

Les installations de NORAD pour le dépistage des aéroplanes, notamment des bombardiers pilotés, se composent tout d'abord des radars du réseau d'alerte avancée (DEW). A l'heure actuelle, quatre stations principales et 17 stations auxiliaires de ce réseau se trouvent dans l'Arctique canadien, en Alaska et au Groenland. Les États-Unis ont construit ces stations et l'aviation américaine en assure l'entretien au moyen de contrats civils. Le Commandant militaire de chaque station principale du Canada est un Canadien et exerce le contrôle opérationnel pour NGRAD.

Le deuxième élément de ce système de contrôle et de surveillance aériens est le réseau PINETREE de radars à long rayon d'action situé au sud du Canada et aux États-Unis. A l'heure actuelle, il y a au Canada 25 radars à long rayon d'action dont le commandement de la Défense aérienne des Forces Armées canadiennes assure le fonctionnement et fournit le personnel. Les radars du réseau d'alerte avancée et PINETREE sont complétés par un certain nombre de radars qui comblent les lacunes et sont situés aux États-Unis.

Les installations actuelles pour le dépistage aérien sont des radars à ligne de visée dont l'efficacité est très restreinte à basse altitude. Il se pourrait donc que des bombardiers volant à basse altitude puissent échapper au dépistage pendant une grande partie de leur approche vers le continent et réduisent par conséquent le délai d'avertissement dont dispose NORAD. Pour résoudre ce problème, les États-Unis ont créé un nouveau système de radars, le OTH-B (Radar trans-horizon à rétrodiffusion) qui n'est pas limité par une ligne de visée et est très efficace à toutes les altitudes et dans un très long rayon d'action. Jusqu'à maintenant, les interventions atmosphériques empêchent l'emploi de l'OTH-B dans l'Arctique, cependant, et NORAD projette de continuer à se servir des

radars du réseau DEW jusqu'à ce que ce problème soit résolu. Si on réussit à résoudre ce problème difficile, ce qui peut se révéler impossible, une installation de radar OTH-B serait probablement située dans l'Arctique canadien.

Les gouvernements canadien et américain sont en train de créer des systèmes conjoints de radars civils-militaires et d'évaluation des données pour le contrôle et la surveillance aériens. Ces détecteurs et ordinateurs continueront à fournir des données au système du NORAD.

Dans une certaine mesure, le dépistage des objets spatiaux est assuré par les unités du système de détection hâtive des missiles, mais surtout par le SPADATS (Système de dépistage et de détection spatiaux), qui se compose d'un réseau de radars, de détecteurs auditifs et optiques concentrés dans l'hémisphère nord. La seule contribution du Canada au dépistage aérien est la caméra optique Baker-Nunn, située à Cold Lake, en Alberta. Les États-Unis l'ont achetée et les Forces armées canadiennes en assurent le fonctionnement.

Le commandement et le contrôle des activités aériennes ainsi que l'évaluation des données recueillies se font au moyen d'ordinateurs situés à Cheyenne Mountain et dans les complexes de SAGE (infrastructure semi-automatique au sol) dans chacune des régions de NORAD.

Si l'on établit de nouvelles régions, il faudra apporter des changements à ce système de commandement et de contrôle. Les États-Unis prévoient se servir d'unités modifiées de BUIC (contrôle par intercepteurs de soutien) en tant que systèmes principaux pour la surveillance et le contrôle civils et militaires dans chacune des quatre nouvelles régions américaines. Le gouvernement canadien n'a pas encore décidé s'il se servira des unités de BUIC ou s'il créera un nouveau système. Il faudra bientôt prendre une décision car la condition des ordinateurs actuels du SAGE à North Bay devient sérieuse. Leur emploi déjà très long peut être prolongé à un prix considérable pour seulement deux autres années et même cela ne sera possible que si l'on peut trouver les pièces de rechange nécessaires. Si une nouvelle zone NORAD est créée dans l'Ouest du Canada, les mêmes installations devront aussi y être aménagées.

Le gouvernement des États-Unis a aussi commencé à construire des avions munis d'un système d'alerte et de contrôle aéroporté (AWACS). On considère à l'heure actuelle que même les dispositifs d'alerte et de contrôle aménagés sous terre à Colorado Springs et North Bay sont maintenant susceptibles d'être détruits par les nouveaux missiles, plus gros que les précédents, mis au point par l'Union Soviétique. De toute façon, en cas d'attaque, toutes les communications essentielles entre les centres de commandement du NORAD pourraient être rompues. C'est pourquoi, on propose que des avions munis d'un système d'alerte et de contrôle aéroporté soient disponibles en cas d'urgence dans chacune des nouvelles zones du NORAD créées aux États-Unis. Le gouvernement canadien, pour sa part, n'a pas annoncé qu'il avait l'intention d'acheter de tels avions pour les centres de commandement du NORAD en place au Canada à l'heure actuelle ou qui y seront créés à l'avenir, ni de mettre de tels avions à leur disposition.

Les armes dont dispose le NORAD sont exclusivement des armes défensives et consistent, pour les deux pays, en avions intercepteurs et en quelques missiles de surface (SAM) situés aux États-Unis. Le Canada fournit trois escadrilles comprenant 48 intercepteurs Voodoo CF-101.

Au cours des prochains mois, ce nombre sera réduit à 36 intercepteurs. En raison de sa vétusté, le CF-101 devra être mis au rancart, d'ici tout au moins la fin de la présente décennie, et être remplacé par un nouvel intercepteur. Aux États-Unis, le Voodoo n'est plus à l'heure actuelle qu'un avion de réserve et il disparaîtra bientôt. Le gouvernement canadien a entrepris une étude visant à déterminer quel type d'avion il devra se procurer, mais aucune décision n'a encore été prise. Le général Garton, de North Bay, a fait officieusement savoir à votre Comité, que de 30 à 60 nouveaux avions seraient requis pour qu'une surveillance et un contrôle appropriés de l'espace aérien soient assurés au Canada. A l'heure actuelle, les États-Unis mettent à la disposition du NORAD six escadrilles d'intercepteurs appartenant aux forces armées et six autres de l'*Air National Guard*. En cas d'urgence, les États-Unis pourraient aussi mettre à la disposition du NORAD des appareils de la *U.S. Tactical Air Command (TAC)*.

On considère que ces forces sont nécessaires si l'on veut assurer une défense appropriée contre la flotte de bombardiers de l'Union Soviétique. Cette flotte comprend 140 bombardiers intercontinentaux, dont la plupart sont du type Bears et Bisons. Cette flotte comprend aussi plus de 600 avions de bombardement à portée moyenne qui pourraient être utilisés pour des missions intercontinentales et pourraient revenir à leur point de départ à condition d'être réapprovisionnés en cours de mission. Ces appareils sont constamment maintenus en état d'alerte et sont utilisés régulièrement pour des missions aériennes qui les amènent au périmètre de la zone de défense aérienne de l'Amérique du Nord, soit à toute fin pratique à proximité des frontières aériennes du Canada, pour mettre à l'épreuve le système défensif du NORAD.

D. Partage des coûts

L'accord initial du NORAD stipulait que d'autres ententes seraient conclues entre le Canada et les États-Unis prévoyant le partage des frais d'un certain nombre d'installations communes. En pratique, les États-Unis ont contribué au financement d'un certain nombre d'installations qui ont été aménagées au Canada et qui revêtaient une certaine importance pour la défense aérienne des États-Unis.

M. Richardson a déclaré à votre Comité que les États-Unis versaient une somme de \$80 millions au Canada, à titre de contribution au coût annuel courant de sa défense aérienne, qui s'établit à \$260 millions. Ce montant annuel inclut le coût total de l'exploitation de la section canadienne de DEW Line et environ 45 p. 100 du coût des radars Pinetree.

IV PLACE DU NORAD DANS LA POLITIQUE FUTURE DU CANADA EN MATIÈRE DE DÉFENSE AÉRIENNE

A. Possibilités offertes au Canada

Les membres du Comité considéraient qu'il était important d'envisager au cours de leur examen de l'avenir de l'accord NORAD, les possibilités qui étaient offertes au Canada. Une forme quelconque de collaboration continue avec les États-Unis était considérée à l'unanimité comme toujours essentielle mais les vues divergeaient sur l'opportunité et la nécessité d'un commandement intégré.

Le ministre de la Défense nationale était d'avis que les deux seules possibilités offertes au Canada étaient le renouvellement ou le non-renouvellement de l'accord. Votre Comité a considéré la question sous un angle diffé-

rent et a envisagé un certain nombre de possibilités, distinctes suivant le degré de collaboration avec les États-Unis de la défense aérienne de l'Amérique du Nord.

1. Intégration totale des forces de défense aérienne

Les forces continentales de défense aérienne des deux pays seraient complètement intégrées en une force combinée unifiée, dirigée par un commandement unique, en temps de paix comme en temps de guerre.

2. Structure de commandement intégré avec des forces séparées.

C'est la structure actuelle du système NORAD. Le commandement intégré dispose de certaines forces fournies par les deux pays. Cependant, les états d'alerte qui déterminent la position de ces forces en temps d'urgence, et l'armement en missiles nucléaires air-air doivent être entérinés par chacun des deux gouvernements. En outre, chaque gouvernement détermine l'importance des forces qu'il désire affecter au commandement mixte. Les renseignements sous forme d'information par radar sont recueillis et évalués conjointement.

3. Structures de commandement coordonnées mais séparées

Les deux ministères de la Défense et les deux états-majors de défense se consulteraient sur les mesures à prendre dans des situations d'urgence touchant les deux pays. Les rôles alloués aux forces aériennes nationales séparées, chacune sous son propre commandement national, seraient coordonnés au préalable à des fins d'efficacité en cas d'urgence et il pourrait y avoir des exercices conjoints. Mais il n'y aurait aucun commandement mixte. Les renseignements seraient recueillis et, peut-être, évalués conjointement. Une formule similaire existait avant la signature de l'accord NORAD.

4. Rassemblement et évaluation conjoints des renseignements uniquement

Les deux forces de défense aérienne nationales fonctionneraient d'une manière entièrement séparée, sous des commandements strictement nationaux et sans aucune coordination. Cependant, le Canada et les États-Unis pourraient continuer à collaborer pour recueillir et évaluer les renseignements en utilisant les radars et autres dispositifs de détection situés sur le territoire canadien.

5. Rassemblement conjoint des renseignements

La collaboration se limiterait au rassemblement des renseignements, qui seraient alors évalués séparément. Les États-Unis concluraient de véritables contrats avec le Canada pour des services de rassemblement de renseignements.

6. Opérations de défense aérienne nationale entièrement séparées.

Le Canada et les États-Unis ne collaboreraient d'aucune manière à la défense aérienne de l'Amérique du Nord.

Votre Comité considère que plus d'une de ces possibilités pourraient être raisonnablement envisagées comme politiquement viables pour le Canada. Il a jugé important, pour

la question de la participation future du Canada à NORAD, d'évaluer les manières selon lesquelles les intérêts du Canada pourraient être touchés, non seulement par NORAD, mais aussi par les autres possibilités qui lui sont offertes.

Comme les autres pays, le Canada désire naturellement conserver le maximum d'indépendance, compte tenu des impératifs de sécurité. Un pays conclut une alliance défensive lorsqu'il croit qu'il a besoin du soutien d'autres États pour accroître sa sécurité, et lorsqu'il est prêt à sacrifier une partie de son indépendance à cette fin. Il est naturel, cependant, qu'un État désire réduire au strict nécessaire le degré d'intégration de sa défense et réexaminer à intervalles réguliers tout traité conclu dans cette optique. C'est dans cet esprit que le Comité a entrepris l'étude de l'accord NORAD.

B. Considérations stratégiques

De même que ses alliés de l'OTAN, le Canada s'intéresse à la protection de la force stratégique de dissuasion qui se trouve dans la région centrale des États-Unis. Le Comité reconnaît que NORAD apporte un certain nombre de contributions essentielles à cette protection, plus particulièrement grâce à ses installations d'alerte avancée et d'évaluation d'une attaque ennemie.

Toutefois, on a exprimé de sérieux doutes devant votre Comité au sujet d'une autre des fonctions stratégiques du NORAD, celle d'assurer une défense active contre les bombardiers à équipage. La nécessité d'une défense contre les bombardiers, pour protéger la force stratégique de dissuasion, a été réduite durant les années 60 à la suite du renforcement des silos «Minuteman», de l'application du principe d'alerte aéroportée pour les bombardiers du Commandement suprême des forces alliées et la mise en service d'un nombre croissant de sous-marins Polaris. Toutefois, au cours de toute la dernière décennie, les États-Unis et l'Union Soviétique ont continué à considérer le bombardier à équipage comme une arme importante. Il présentait plusieurs avantages: une grande souplesse, la possibilité d'être lancé à titre d'avertissement sans faire de déclaration irrévocable de guerre, et la capacité de transporter des armes de très grandes dimensions et de les lancer avec une précision incomparable.

Bien que, par rapport aux missiles, le bombardier ait donc été un moyen beaucoup moins coûteux, plus souple et pendant longtemps plus précis de lancement d'engins destructifs, on peut organiser efficacement un système de défense contre les bombardiers, particulièrement à cause du vaste espace aérien séparant de l'Union Soviétique les régions habitées de l'Amérique du Nord. En effet, c'est probablement à cause de l'efficacité des accords NORAD que l'URSS n'a pas renouvelé ou accru ses escadrilles de bombardiers à long rayon d'action durant toute une décennie, mais a plutôt procédé à l'acquisition de missiles intercontinentaux et de sous-marins nucléaires plus coûteux mais beaucoup moins vulnérables.

Durant quelques années, les États-Unis et l'URSS ont cherché à étendre l'efficacité de leurs escadrilles de bombardiers intercontinentaux en mettant au point de nouvelles techniques, telles que le vol à basse altitude pour éviter les lignes d'interception radar et de matériel nouveau, telles les bombes téléguidées, qui peuvent être lancées à des centaines de milles de la cible. Toutefois, les résultats n'étaient pas nettement encourageants puisque chaque

côté continuait à accroître son nombre de missiles, sans ajouter à ses escadrilles de bombardiers.

Le succès des entretiens sur la limitation des armes stratégiques a été le principal événement nouveau des années 70. L'imminence d'une nouvelle course aux armements, énormément coûteuse, entre les deux superpuissances, pour l'acquisition et le déploiement de systèmes de missiles anti-balistiques (ABM) qui menaçaient de rompre l'équilibre stratégique existant, a amené le président Nixon et M. Brejnev à conclure le premier accord historique SALT. Chaque partie a entrepris de ne construire que deux installations de défense ABM, et en fait chacun des deux pays n'en a réellement construit qu'une. Dans le deuxième accord SALT, les deux parties ont décidé de limiter le nombre de leurs systèmes de lancement d'armes nucléaires à 2,400 chacune.

La logique de cette situation a produit les changements importants notés précédemment dans les missions du NORAD. Sans aucune défense contre des missiles, on accepte actuellement que seule une défense minimale de bombardiers (certains l'ont appelée «la garde côtière aérienne») peut vraiment protéger contre une attaque surprise et, ce qui est plus important, servir de dissuasion contre le renforcement de la capacité offensive de l'Union Soviétique en bombardiers. L'URSS a mis au point un nouveau bombardier supersonique qui pourrait être utilisé pour des missions intercontinentales, qu'on connaît à l'OTAN sous le nom de «Backfire». Une défense aérienne soutenue à basse altitude peut dissuader l'Union Soviétique de constituer une nouvelle force de bombardiers, bien qu'il faille reconnaître que d'autres considérations pourraient aussi influencer la décision des Soviétiques.

Par conséquent, votre Comité estime que la conservation d'une capacité restreinte de défense antibombardier en Amérique du Nord continue d'être un élément de stabilité stratégique. Votre Comité reconnaît en outre que le Canada continue d'avoir une importance assez considérable dans l'efficacité d'une des activités d'alerte et de défense du NORAD. La technologie actuelle exige que les radars soient situés sur le territoire canadien si on veut garantir une alerte assez avancée en cas d'attaque par bombardiers. En outre, les appareils intrus doivent être interceptés physiquement afin d'établir leur identité et leurs intentions. La possibilité d'effectuer de telles interceptions, bien avant que soient atteintes les cibles éventuelles, a une importance cruciale pour ce qui est du maintien de la stabilité stratégique et exige l'usage de l'espace aérien canadien. Du même fait, l'espace aérien canadien constituerait la première ligne de défense en cas d'attaque réelle de l'Amérique du Nord par bombardiers.

Tout en reconnaissant que ces facteurs exigent une collaboration entre le Canada et les États-Unis, les membres du Comité se sont demandés si la structure de commandement intégré que constitue le NORAD était encore nécessaire pour que cette collaboration soit efficace. D'après le général Carr un commandement intégré n'est pas «absolument indispensable» en temps de paix. Du point de vue pratique étant donné l'emplacement des complexes SAGE et les appareils disponibles, le Canada n'est pas actuellement en mesure d'assurer efficacement la surveillance et le contrôle de son territoire en temps de paix. Mais si les régions proposées de l'Est et de l'Ouest qui, ensemble, couvriraient tout le territoire canadien étaient dotées des soutiens nécessaires en fait de radars, d'ordinateurs et de moyens de communications, le général Carr a admis que «nous serions

alors capables de surveiller et de contrôler notre propre territoire aérien». Le général Carr maintient cependant qu'un commandement intégré serait indispensable en périodes de tension accrue ou en temps de guerre quand une défense aérienne active est nécessaire.

Selon le professeur Cox, mis à part le commandement intégré, la seule autre possibilité serait de posséder des commandements séparés et des projets de collaboration étroite en cas d'urgence pour les situations imprévues. Comme il est signalé au chapitre précédent, votre Comité a reconnu qu'on pourrait en venir à une entente sur divers niveaux de collaboration. Étant donné la mesure dans laquelle les intérêts du Canada sont intimement liés à ceux des États-Unis, le Comité estime qu'une collaboration minimale devrait comprendre la coordination des rôles en cas d'urgence, des exercices conjoints, des activités conjointes d'acquisition de renseignements et l'octroi de droits de survol.

Le cas de la France

Ses délibérations dans ce sens ont conduit votre Comité à étudier le cas de la France qui semble être vis-à-vis des forces de défense aérienne de l'Europe centrale de l'OTAN dans une position quelque peu semblable à celle du Canada en Amérique du Nord. Bien que les forces des pays de l'OTAN en Europe relèvent d'un commandement intégré, les forces de la France sont sous commandement national depuis 1966. Cependant, la France peut toujours placer ses forces sous le commandement opérationnel du SACEUR et pourrait le faire rapidement en cas d'hostilités. Jusqu'à un certain point, la force aérienne française se tient toujours prête à faire face à une telle éventualité en participant aux exercices de l'OTAN. La France offre une autre analogie puisqu'elle participe financièrement et matériellement au NADGE (système électronique de la défense aérienne) qui réunit et évalue les renseignements radar européens de l'OTAN et qui se trouve au cœur des arrangements de l'état-major de la défense aérienne de l'OTAN.

L'analogie, toutefois, ne tient pas sur d'autres plans. Premièrement, sur le plan géographique, la France est située dans l'arrière-pays stratégique de l'Europe occidentale, séparée de la source d'une attaque par l'Allemagne et les pays du Bénélux. Elle tire donc une sécurité assez considérable du fait qu'elle se fie à des forces de défense aérienne très importantes maintenues en Allemagne et dans les pays du Bénélux. A partir des chiffres publiés dans le *Military Balance 1974-75*, on estime que les alliés de l'OTAN en Europe disposent d'environ 575 appareils intercepteurs, dont 350 sont situés au nord et au centre de l'Europe, et de 1,300 missiles de défense aérienne, (qui sont plus efficaces dans l'espace aérien limité de l'Europe occidentale qu'en Amérique du Nord). Il n'existe aucune zone aussi bien défendue entre le Canada et la seule source possible d'une attaque, l'URSS. D'importance égale, la sécurité des autres alliés européens ne dépend pas de façon absolue de la défense préalable de l'espace aérien français. La situation est tout à fait différente dans le cas de l'Amérique du Nord, où le Canada constitue la première ligne de défense. Il est clair que la sécurité des États-Unis, dépend de la sécurité de l'espace aérien canadien, surtout depuis que les forces aériennes soviétiques ont acquis une autonomie de plusieurs centaines de milles. Le succès de la défense aérienne américaine contre une attaque soviétique dépendrait entièrement de la défense préalable de l'espace aérien canadien.

Il faut également reconnaître que la France dépense beaucoup plus que le Canada pour sa défense, soit 3.1 p. 100 de son PNB par opposition aux dépenses canadiennes se chiffrant à 1.8 p. 100 du PNB. En outre, la France contribue de façon importante à la défense aérienne, grâce à 120 appareils intercepteurs et 54 missiles Hawk sol-air. En plus d'assurer une meilleure sécurité nationale que ne pourraient offrir les 36 intercepteurs du Canada, cette contribution permet à la France de soutenir, avec plus de persuasion que le Canada, qu'en dépit de sa séparation, elle conserve toujours son importance dans l'effort de défense de l'Ouest. Dans ce cas, la comparaison avec la France renforce l'opinion exprimée par plusieurs témoins, à savoir que si le Canada se retirait du NORAD, il devrait faire face à de fortes pressions intérieures et extérieures en vue de lui faire augmenter de façon importante sa défense aérienne nationale.

Une autre faiblesse subsiste encore dans l'analogie avec l'Europe, en ce que les commandements mixtes de l'OTAN existent indépendamment de la France, de sorte qu'il existe un commandement intégré auquel la France peut se joindre en cas d'urgence. Tel n'est pas le cas en Amérique du Nord. Si le Canada décidait de se retirer du NORAD, le commandement intégré cesserait d'exister. La France, elle, pourrait décider à la dernière minute d'intégrer ses forces de défense aérienne à celles de ses alliés en Europe, alors que le Canada ne pourrait conserver cette option s'il se soustrayait à l'accord.

Enfin, votre Comité reconnaît que la position des États-Unis est unique, étant donné que l'effet préventif stratégique pour l'ensemble de l'Alliance occidentale se situe surtout dans les limites mêmes de ses frontières. Le rôle que joue le Canada dans la protection de cet effet dissuasif comporte des obligations et soulève des problèmes pour le Canada, les États-Unis et les autres alliés, qu'on ne retrouve pas dans les relations entre la France et les autres pays de l'OTAN.

Étant donné ces considérations, le maintien d'un commandement intégré peut se justifier en temps de paix puisqu'il s'avère nécessaire en cas d'urgence pour que les arrangements de défense aérienne soient efficaces, étant donné la situation stratégique actuelle et particulièrement les forces très modestes dont dispose actuellement le Canada pour défendre la souveraineté de son espace aérien. Votre Comité considère que les arrangements actuels prévoyant l'augmentation des forces canadiennes en cas d'urgence sont essentiels afin d'augmenter le pouvoir de défense du NORAD. Si les forces sont relativement peu importantes des deux côtés de la frontière, on augmente sensiblement leur efficacité et leur force de dissuasion en les plaçant sous le contrôle d'un commandement intégré.

Toutefois, votre Comité croit également qu'un commandement intégré, quelle que soit sa valeur stratégique, ne se justifie que s'il est efficace. A cet égard, on a dit à Colorado Springs que le complexe de Cheyenne Mountain et les centres de commandement et de contrôle régionaux, y compris le complexe souterrain SAGE à North Bay, pourraient actuellement être touchés par des missiles, en cas d'attaque de l'Amérique du Nord. Par conséquent, les États-Unis ont commencé à produire des avions AWACS et comptent les affecter aux opérations de commandement et de contrôle, en cas d'urgence, en Alaska et dans chacune des quatre nouvelles régions de NORAD situées dans le Sud des États-Unis.

En cas d'attaque de l'Amérique du Nord, le centre de commandement et de contrôle, maintenant situé à North Bay, et celui qui peut être créé dans l'Ouest du Canada, peuvent s'attendre à être les premières cibles. Pour constituer un moyen de dissuasion efficace en cas d'urgence, ces centres pourraient eux aussi être dotés d'avions AWACS. Si, pour des raisons économiques ou autres, ils ne peuvent pas s'en procurer, votre Comité croit que la valeur d'un commandement intégré en serait diminuée. Il croit, par conséquent, que la question de la participation au NORAD devrait être réexaminée en tenant compte de la mise au point d'AWACS et d'une entente possible entre le Canada et les États-Unis, quant à leur utilisation. C'est une des raisons pour lesquelles votre Comité estime qu'il devrait réévaluer les ententes de NORAD dans trois ou quatre ans.

C. Souveraineté et indépendance du Canada

Les effets du NORAD sur la souveraineté et l'indépendance du Canada ont, par le passé, été quelque peu ambigus. D'une part, la participation à l'accord a amélioré la surveillance et le contrôle que le Canada pouvait exercer sur son espace aérien souverain. D'autre part, le fait qu'une grande partie de la surveillance ait été assurée par les forces américaines à partir de bases situées aux États-Unis a pu faire croire à certains que l'indépendance du Canada était compromise. Dans son dernier rapport sur le NORAD, le 16 avril 1973, le Comité concluait que le NORAD avait, en effet, augmenté le contrôle souverain du Canada sur son espace aérien, mais il a tenu à souligner que

«aussi longtemps que les fonctions de détection et d'identification continueront à être importantes, elles devraient être remplies par le personnel canadien, dans des bases dirigées par des Canadiens. Bien qu'il puisse être nécessaire que des militaires étrangers soient postés en territoire canadien, leur nombre devrait être aussi réduit que possible.»

Cet objectif pourra bientôt être atteint en partie, car si la proposition de nouvelles régions de défense aérienne dans l'Est et l'Ouest du Canada est adoptée, les forces canadiennes opérant sous les ordres de commandants canadiens, à partir de bases canadiennes, seraient responsables de la surveillance et du contrôle de tout l'espace aérien du Canada. Assez ironiquement, toutefois, l'augmentation positive apportée par le NORAD à la capacité du Canada de protéger sa souveraineté pourrait être légèrement diminuée par ces réalisations, en ce que le Canada ne pourrait plus compter sur les États-Unis pour l'exécution, en temps de paix, de certaines fonctions vitales et, à moins d'acquiescer des avions intercepteurs améliorés ou supplémentaires, il n'aurait pas la capacité nécessaire pour contrôler tout son espace aérien.

Votre Comité reconnaît que la participation au NORAD, relation purement bilatérale au sein de laquelle l'autre partie est de force et de capacité très supérieures, donnera inévitablement l'impression que l'indépendance du Canada est compromise. Votre Comité a conclu néanmoins que le fait de se retirer du NORAD n'augmenterait pas beaucoup l'indépendance du Canada en temps de paix, particulièrement si les nouvelles régions proposées sont établies.

Une série de considérations d'un ordre tout à fait différent interviendrait en temps de guerre ou d'urgence internationale. On peut présumer que, si l'on s'attendait à une attaque aérienne soviétique sur l'Amérique du Nord, les forces américaines emploieraient l'espace aérien du Canada pour protéger leur pays, que le Canada approuve

cette mesure ou non. Pour justifier une telle intrusion et, plus important encore, comme moyen de contrôler des conditions dans lesquelles cette intrusion pourrait avoir lieu, l'accord du NORAD était considéré avec juste raison comme une protection, pour ne pas dire une garantie de la souveraineté du Canada. On pourrait fort bien prévoir l'entrée de forces américaines en territoire canadien en temps de guerre sans commandement intégré en temps de paix. Votre Comité estime, toutefois, que la souveraineté du Canada serait mieux protégée en temps de guerre par l'arrangement qui serait le mieux à même de fournir une défense efficace. Il en est venu à la conclusion qu'en cas d'hostilités, un commandement intégré serait de beaucoup plus efficace que des commandements nationaux séparés même s'ils étaient coordonnés.

On peut alléguer qu'une défense aérienne plus efficace ne devrait pas constituer le facteur décisif de la politique canadienne, parce qu'une telle défense ne sera nécessaire qu'en cas d'hostilités qui, elles-mêmes découleraient de l'échec final de la politique occidentale et enlèveraient tout fondement aux craintes que le Canada entretient pour sa souveraineté face aux États-Unis. Votre Comité doute du bien-fondé de cet argument. Le NORAD est un accord purement défensif qui ne s'occupe que des intrusions dans l'espace aérien canadien et américain par une tierce partie. Du point de vue du Canada ou des États-Unis, ou encore des deux, de telles intrusions pourraient être assez sérieuses pour nécessiter la participation américaine sans pour autant en venir à une véritable guerre. Dans de tels cas, le commandement intégré renforce la souveraineté du Canada en ce qui optimise la capacité du Canada de combattre toute invasion importante de son espace aérien.

D. Relations militaires avec les États-Unis

Par sa participation au NORAD, le Canada a tiré un certain nombre d'avantages militaires qu'il n'aurait pu se créer de lui-même et qu'il pourrait ne pas pouvoir conserver au même degré s'il refusait de participer plus longtemps au commandement intégré.

En ce qui concerne l'information sur les attaques possibles de bombardiers, le fait de se retirer du commandement intégré ne poserait pas de problème réel au Canada, puisque les États-Unis voudraient toujours utiliser les radars situés à cette fin sur le territoire canadien. Il est moins probable, toutefois, que le Canada puisse conserver un accès direct, possible actuellement par l'entremise des installations du complexe de Cheyenne Mountain à Colorado Springs, à l'information sur tout lancement de missiles dans le monde. Aucun des systèmes d'avertissement pour missiles balistiques ne sont situés au Canada. Cette information est d'une certaine importance pour ceux qui sont chargés d'élaborer la politique étrangère et de défense du Canada, afin de les aider à se tenir au courant des développements stratégiques. Elle est aussi utile à la planification des plans de défense en cas d'urgence auxquels on aura recours en cas d'attaque nucléaire. Toutefois, le Canada pourrait obtenir une partie de cette information par l'entremise de l'OTAN, même si le NORAD n'était pas renouvelé. Le contrôle des forces de représailles stratégiques n'incombe pas au Canada et comme il n'a pas d'autre rôle stratégique bien important, il est douteux qu'il lui soit vital d'obtenir plus de renseignements qu'il ne pourrait en obtenir par l'entremise de l'OTAN.

De plus, le Canada a maintenant accès directement à tous les renseignements sur les objets spatiaux par l'entremise du NORAD bien que sa seule contribution au rassemblement de ces renseignements—contribution minimale—soit la caméra Baker-Nunn située à Cold Lake. Le Canada pourrait perdre cet accès direct s'il se retirait du commandement intégré. Cependant, il n'a qu'un besoin limité de ces renseignements et il pourrait les obtenir des Nations Unies qui reçoivent elles-mêmes beaucoup de renseignements recueillis par les États-Unis.

La collaboration avec les États-Unis pour ce qui est de la défense permet aussi aux Forces armées canadiennes d'obtenir des renseignements et des explications sur certaines armes, les recherches sur la défense et les techniques militaires américaines. Pour ce qui est de la défense aérienne, la plupart de ces avantages sont fournis plus ou moins directement par le NORAD, soit par des accords supplémentaires, soit qu'ils découlent naturellement de l'étroite relation de travail qui s'est établie au cours des années entre les forces des deux pays grâce au commandement intégré.

Finalement, il faut remarquer que sans l'accord NORAD le Canada n'aurait pas accès aux armes nucléaires défensives nécessaires à ses intercepteurs. Sans de tels missiles nucléaires air-air, il est à douter si les aéronefs des Forces canadiennes pourraient constituer une défense efficace contre une attaque importante de bombardiers soviétiques. Étant donné que le Canada n'envisage que le maintien d'une force défensive très restreinte de toutes façons, votre Comité croit que s'il perdait l'accès aux armes nucléaires, l'efficacité militaire de la défense aérienne du Canada serait grandement diminuée. Cependant, le Comité ne considère pas cette seule perte comme un facteur déterminant en ce qui concerne la participation future au NORAD.

Dans chacun des cas étudiés ici, le Comité croit que les avantages militaires tirés d'une participation au NORAD ne sont pas essentiels pour le Canada. Néanmoins, ils ont une grande valeur. Les Canadiens veulent se doter d'une force défensive moderne, dépendant d'un personnel compétent et dévoué se servant d'une technologie avancée. Cependant, étant donné les tâches nombreuses et diverses que peut avoir à remplir une force défensive moderne, et la rapidité avec laquelle les techniques de défense sont dépassées, il est difficile pour un pays de la dimension du Canada de maintenir ses forces en un état d'alerte approprié. Les Forces armées canadiennes ont néanmoins réussi à développer un potentiel très avancé et diversifié parce que, entre autre, elles ont participé à des alliances, surtout avec les États-Unis. Votre Comité croit par conséquent que l'étroite relation de travail établie grâce au NORAD entre les Forces de défense aérienne du Canada et celles des États-Unis est un aspect d'une importance constante dans l'étude de la politique future du Canada envers l'accord NORAD.

E. Considérations économiques

Par le passé, le Canada a tiré des avantages économiques considérables et directs de l'accord NORAD car celui-ci a épargné au gouvernement le coût de l'acquisition de l'importante force nationale de défense aérienne qui autrement aurait été nécessaire. De plus, les États-Unis ont partagé

les dépenses encourues pour l'aménagement d'installations au Canada. Le ministre de la Défense nationale a déclaré au Comité que les États-Unis payaient maintenant \$80 millions des \$260 millions dépensés annuellement pour la défense aérienne au Canada. Les États-Unis prennent à leur compte toutes les dépenses entraînées par le fonctionnement du Réseau d'alerte avancée dans le Nord du Canada. Cet accord expire en 1980 et votre Comité admet que cette année-là pourrait par conséquent constituer un moment critique de l'avenir du NORAD selon le besoin qu'on aurait de ces installations.

D'autres événements futurs peuvent aussi influencer sur ces avantages. M. Richardson a déclaré que des organismes canadiens prendront en temps et lieu la responsabilité «du contrôle de toute la circulation aérienne militaire et civile au-dessus du Canada à partir de centres situés dans ce pays». Bien que grâce à cette façon d'envisager la question, le ministère de la Défense nationale et le ministère des Transports se serviraient tous deux des installations et partageront les coûts, il faut supposer que le gouvernement des États-Unis ne contribuerait pas au coût de la construction et de l'entretien de ces installations. De plus, l'établissement d'une région dans l'Ouest du Canada entraînerait des dépenses considérables car, en plus du coût du remplacement du système suranné SAGE de North Bay, l'emploi éventuel d'aéronefs du système d'alerte et de contrôle avancé et le déploiement éventuel d'installations du radar OTH-B entraîneront la construction de nouvelles installations dont les coûts pourraient être partagés, bien qu'on ne connaîtra pas avant plusieurs années le montant éventuel de ces dépenses.

Un dernier élément plus important encore mérite d'être étudié en rapport avec les coûts. Il s'agit de la nécessité de remplacer par un nouvel intercepteur, le CF-101 qui, comme on l'a dit au Comité, ne peut demeurer en service que pour une période maximale de 5 ans. Votre Comité estime qu'il est essentiel de reprendre l'étude de ces facteurs dans 3 ou 4 ans, au moment où l'éventail des choix sera précisé.

Un autre facteur économique qui doit être étudié est l'effet que pourrait avoir le retrait du NORAD sur les accords du partage de la production de défense. Bien que ce partage entre le Canada et les États-Unis date de la Seconde guerre mondiale, les accords actuels sont en grande partie une ramification du traité du NORAD et de la collaboration étroite qui existait au moment de sa signature. Nul doute que ces accords aient avantage à un certain nombre d'industries canadiennes, mais la balance commerciale favorable du Canada était due en grande partie aux achats considérables de matériel de défense effectués par les États-Unis pour la guerre du Vietnam qui était assez mal vue au Canada. Aussi, les accords ont-ils soulevé une grande controverse au cours des années où la guerre du Vietnam a battu son plein.

Dans les circonstances actuelles, il est peu probable que la balance commerciale se maintienne en faveur du Canada. Néanmoins, l'existence d'accords de partage pourra toujours être importante, surtout pour l'industrie aéronautique canadienne et les industries électroniques. Ainsi, il se pourrait que ce soit là un facteur critique pour déterminer l'importance des commandes compensatoires faites au Canada de nouveaux avions patrouilleurs à

grande autonomie (APGA) et de nouveaux avions de combat, deux types d'appareils qu'on achètera probablement d'ici la fin de la décennie.

F. Relations politiques avec les États-Unis

Le maintien de relations politiques étroites avec les États-Unis est toujours l'une des préoccupations nationales importantes du Canada. Aussi votre Comité a-t-il essayé d'évaluer l'importance que les États-Unis accordent au maintien du traité du NORAD, de même que l'effet qu'une modification de cet accord pourrait avoir sur les relations politiques entre les deux pays.

Pendant une période de détente où les États-Unis réduisent eux-mêmes sensiblement les ressources qu'ils consacrent directement à la défense aérienne, l'existence du NORAD est sans doute moins essentielle pour les États-Unis, militairement parlant, qu'elle ne l'était il y a quelques années. Le secrétaire américain de la Défense a déclaré en 1974 que «sans une défense anti-missile efficace, dont la mise en place a été interdite aux États-Unis et à l'URSS par le traité A.B.M. de 1972, les mesures de défense contre les bombardiers soviétiques n'ont que très peu de valeur pratique.» La fonction la plus importante du NORAD pour la sécurité des États-Unis à l'heure actuelle, soit la capacité de détecter rapidement une attaque par missiles, ne donne lieu qu'à une très faible participation de la part du Canada. Néanmoins, les États-Unis continuent de consacrer des ressources considérables à la défense aérienne et considèrent sans aucun doute qu'il est important qu'une puissance défensive minimale soit maintenue.

Rien n'indique vraiment quelle serait la réaction des États-Unis si le Canada décidait de ne pas renouveler le traité du NORAD. Même si les Américains considéraient insignifiante la perte du NORAD sur le plan militaire, il se peut que d'autres facteurs soient plus importants. A cet égard, le ministre de la Défense nationale a déclaré:

«Nos amis américains attachent une importance considérable à la collaboration continue du Canada dans le cadre de la défense aérienne de l'Amérique du Nord, grâce au renouvellement de l'accord du NORAD. Si le Canada convenait de renouveler l'accord, cette mesure aurait des répercussions positives sur les relations canado-américaines à une époque où il est nécessaire de régler un grand nombre de questions difficiles entre nos deux pays.»

Votre Comité est d'accord avec cette évaluation. Nonobstant l'importance militaire du NORAD, les États-Unis reconnaissent bel et bien la valeur de la collaboration et de la solidarité qu'il représente. En l'absence d'un consensus général au Canada, militant contre le renouvellement de l'accord, les États-Unis seraient perplexes et inquiets d'un changement subit dans la politique canadienne à l'égard du NORAD. Cette réaction négative serait particulièrement grave si le Canada se retirait du NORAD sans toutefois décider de renforcer sa propre défense aérienne en conséquence. Votre Comité entérine les vues du Secrétaire d'État aux Affaires extérieures selon qui, dans la situation inverse «les Canadiens seraient très affectés par l'attitude des États-Unis face à nos besoins en matière de sécurité.»

A cet égard, votre Comité s'inquiète du fait que si le Canada décidait de ne pas renouveler l'accord avec les

États-Unis, une telle politique pourrait soulever un doute quant à la fiabilité et même à l'amitié du Canada, entraînant des effets à long terme difficiles à évaluer mais qu'il est impossible de négliger. Le professeur Cox a établi un parallèle entre une telle situation et les répercussions qu'a eues la décision du Canada de retirer la moitié de ses forces de l'OTAN en Europe en 1969. Cette décision a eu très peu de répercussions sur la puissance militaire de l'Alliance occidentale. Il n'y a toutefois pas lieu de croire que la décision et les explications qui l'accompagnaient ont soulevé des doutes dans les esprits européens quant à la participation du Canada à la solidarité de l'Alliance et à son intérêt envers l'Europe occidentale. Bien que la réduction unilatérale des forces canadiennes de l'OTAN en Europe n'ait pas entraîné une rupture avec nos alliés européens, il se peut qu'elle les ait rendus moins disposés qu'ils ne l'auraient été autrement, à collaborer maintenant avec le Canada, alors que l'objectif principal de notre politique étrangère est d'établir un lien contractuel avec la Communauté européenne.

Votre Comité convient avec M. Cox qu'il ne faudrait pas conclure de cette comparaison que le Canada devrait nécessairement participer au NORAD indéfiniment. Cependant, si le Canada décidait qu'un degré différent de collaboration pour la défense est souhaitable, il faudrait déterminer avec soin le moment propice à son retrait de l'accord NORAD et la façon de l'effectuer.

G. Considérations d'ordre international

Votre Comité estime—et d'autres pays sont du même avis—que la participation au NORAD constitue pour le Canada un élément intégral de l'ensemble de notre politique étrangère. Parce qu'il s'agit d'un organisme exclusivement nord-américain, dont la nature et les possibilités sont essentiellement vouées à des activités de défense, le NORAD n'est pas au premier plan de la scène internationale. Néanmoins, il est considéré par les alliés du Canada au sein de l'OTAN et par l'Union soviétique sans aucun doute, comme contribuant largement aux mesures stratégiques de dissuasion des États-Unis et, par conséquent, à l'équilibre des systèmes mutuels de dissuasion. Alors que le renouvellement du traité ne donnerait lieu qu'à très peu de commentaires internationaux, la décision du Canada de se retirer du NORAD serait vue comme un fait d'importance. A moins qu'une telle décision ne s'accompagne d'une augmentation considérable de la force défensive du Canada, nos alliés de l'OTAN, pour qui la protection du système stratégique défensif des États-Unis est tout aussi importante que la solidarité de l'alliance occidentale, en seraient alarmés. En effet, les alliés de l'OTAN en Europe verraient dans une telle initiative canadienne un second pas dans les opérations de retrait commencées en 1969, ce qui mettrait un nouvel obstacle aux efforts déployés par le Canada pour nouer des liens séparés avec la Communauté européenne.

Dans bien des parties du monde, le retrait du Canada à l'heure actuelle serait inévitablement interprété comme un coup important à la politique américaine au moment où les États-Unis et le monde occidental en général ont déjà essuyé une série de revers. Indépendamment de la valeur que le Canada accorde aux opinions des autres pays, votre Comité reconnaît qu'il est dans l'intérêt même du Canada de ne pas porter atteinte à la crédibilité des États-Unis.

Si le Canada veut modifier l'accord actuel, ces effets pourraient être évités ou du moins atténués si l'on choisissait un moment plus propice qu'aujourd'hui et si la décision faisait l'objet de consultations préliminaires et d'une planification soignée.

A la lumière de cette considération, votre Comité a examiné la question des résultats positifs au niveau international qui peuvent découler du retrait du Canada du NORAD. Il a conclu qu'il n'y en avait aucun qui eût de l'importance. Toute augmentation apparente de l'indépendance du Canada, par rapport aux États-Unis par suite de son retrait, serait de loin compensée aux yeux des autres pays par le maintien de l'interdépendance économique et l'évidente communauté d'intérêts entre les deux pays. Pour cette raison, entre autres, votre Comité convient avec Colin Gray que c'est «rêver en couleurs» que de croire que «le Tiers-Monde n'attend qu'un Canada neutraliste pour le diriger». Ce point de vue est appuyé par le professeur Cox qui soutient que les pays du Tiers-Monde ne jugent pas tant la position du Canada en fonction de sa participation au NORAD que par son orientation stratégique globale et sa situation économique. Pour ces raisons, votre Comité juge évident que le Canada est et demeurera fermement au sein de la communauté occidentale des nations, qu'il se retire ou non du NORAD.

Ces considérations internationales au sujet de l'avenir du NORAD prouvent que, pour le Canada, les relations militaires sont habituellement plus importantes par leurs ramifications politiques que par leurs conséquences militaires.

V. DURÉE DU RENOUELEMENT ÉVENTUEL DE L'ACCORD NORAD

M. Richardson a déclaré à votre Comité qu'il recommandait le renouvellement de l'accord NORAD, soit pour cinq ans, soit pour une période indéfinie, pourvu qu'une clause permette à l'un ou l'autre des pays de révoquer l'accord en donnant un préavis d'un an. De ces deux possibilités, M. Richardson a déclaré personnellement préférer la seconde, car elle démontrerait la confiance du Canada dans la valeur d'une collaboration étroite avec les États-Unis en matière de défense, et assurerait la continuité qu'exige toute planification efficace à long terme.

Bien que votre Comité admette la valeur de ces deux objectifs, il croit néanmoins que la prolongation pour cinq ans d'un accord déjà vieux de 17 ans représente un gage suffisant de confiance envers la valeur de cette collaboration. Il croit aussi que le besoin d'une réévaluation de la forme la plus appropriée de collaboration, dans des circonstances qui se trouveront modifiées, constitue un contre-poids non négligeable à la valeur d'une planification efficace à long terme. Le Canada devra bientôt prendre une décision en ce qui concerne l'achat d'un nouveau chasseur d'interception. En outre, les nouvelles régions de défense aérienne devront alors être mises sur pied, de même que les nouveaux radars à fonctions civiles et militaires. Il faudrait aussi recueillir plus de données sur l'efficacité et les coûts des systèmes d'alerte et de contrôle aéroporté et d'autres nouveaux systèmes de surveillance et de contrôle, ainsi que sur les projets de l'Union soviétique concernant le déploiement du nouveau bombardier intercontinental Backfire.

VI. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Votre Comité a tiré les conclusions suivantes, à partir des faits et considérations dont il a été question dans les sections précédentes, et il recommande:

1. Que le gouvernement entreprenne des négociations avec le gouvernement des États-Unis en vue du renouvellement de l'accord NORAD pour une période de cinq ans, tout en stipulant, comme ce fut le cas jusqu'à présent, que l'accord pourrait être annulé par l'une des deux parties, sur préavis d'un an.

Votre Comité est unanime à favoriser le maintien des relations étroites entre les États-Unis et le Canada dans le domaine de la surveillance de l'espace aérien nord-américain et de la défense aérienne. Un problème plus épineux se pose quant à la question du maintien de la participation canadienne au commandement conjoint intégré qui constitue l'élément essentiel de l'Accord NORAD. Votre Comité réalise, en tenant compte de considérations générales ayant trait à la sécurité, la politique et l'économie, qu'il demeure dans les meilleurs intérêts du Canada à l'heure actuelle de participer avec les États-Unis à un commandement intégré de défense aérienne continentale. Votre Comité en est venu à cette conclusion parce qu'il a été influencé par l'argument selon lequel la décision canadienne de se retirer de NORAD serait interprétée dans le contexte actuel, aussi bien au pays qu'à l'étranger, non pas comme un phénomène isolé, mais comme une preuve d'une modification importante possible de l'orientation de la politique étrangère canadienne.

Votre Comité a noté qu'un certain nombre d'événements importants pourraient se produire d'ici 1980. On pourrait établir de nouvelles régions NORAD au Canada, en conférant la responsabilité de la surveillance en temps de paix et, dans une certaine mesure, du contrôle exclusif de l'espace aérien du Canada à la force de défense aérienne canadienne. L'aviation canadienne pourrait s'équiper d'un nouvel avion de combat et avoir pris possession du premier des avions de reconnaissance à grand rayon d'action proposés, ce qui grèverait encore le budget de défense du Canada. Au même moment, les accords déjà existants de partage des frais des installations de la ligne d'alerte préliminaire (DEW) tireront à leur fin, et les projets du système de radar OTH-B et de nouvelles installations radar et installations connexes proposées devant servir à la fois à des organismes civils et militaires du Canada pourraient se concrétiser. Il pourrait alors être possible de déterminer si l'accès aux avions du système de contrôle aéroporté (AWACS) des centres de commandement et de contrôle du Canada est nécessaire et si cet accès serait possible. La situation stratégique pourrait aussi se modifier, ce qui normalement occasionnerait des réductions supplémentaires des flottes de bombardiers stratégiques des États-Unis et de l'URSS, ou peut-être le contraire. Ensemble, ces événements pourraient modifier l'équilibre des facteurs qui ont conduit votre Comité à en conclure qu'un commandement intégré de défense aérienne continentale est actuellement dans l'intérêt du Canada. Étant donné ces considérations, votre Comité estime qu'il faudrait demander au gouvernement d'étudier de nouveau la question de l'ave-

nir du NORAD avant la fin de la décennie. Par conséquent, il recommande que l'accord soit renouvelé pour cinq ans.

2. Que la question de la participation ultérieure du Canada au NORAD soit renvoyée au Comité des Affaires extérieures et de la Défense nationale bien avant l'expiration du nouvel accord. Pour permettre au Comité d'évaluer pleinement les répercussions de l'évolution anticipée des événements ci-dessus et de l'étudier dans le contexte général de la collaboration canado-américaine en matière de défense, il faudrait renvoyer la question au Comité avant la fin de 1977. A ce moment-là, le Comité devrait étudier la possibilité de restructurer les accords actuels concernant le commandement afin de tenir compte de la nouvelle situation à ce moment-là.
3. Votre Comité appuie fortement la création d'une nouvelle région du NORAD dans l'Ouest canadien et le rajustement des frontières régionales actuelles, y compris celles de la vingt-deuxième région du NORAD, afin que la surveillance et le contrôle en temps de paix de toutes les activités aériennes dans l'espace aérien canadien soient exclusivement sous la responsabilité des Forces canadiennes, dirigées par des commandants canadiens ayant leur quartiers généraux dans ce pays. Au cours de sa visite à North Bay et à Colorado Springs, votre Comité a obtenu des renseignements concernant la mise au point proposée d'un nouveau système de radar au Canada à l'usage des autorités civiles et militaires. Votre Comité appuie cette proposition qui renforcerait l'établissement d'une région du NORAD dans l'Ouest et entraînerait des économies souhaitables.
4. Que le nouvel accord du NORAD stipule que le public puisse avoir accès aux renseignements relatifs aux mandats du commandement canadien et américain faisant partie du NORAD. Il recommande également que le nouvel accord comprenne des dispositions assurant qu'en cas d'une alerte nationale-américaine—par opposition à une alerte du NORAD—les officiers canadiens en poste dans les quartiers généraux du NORAD soient immédiatement remplacés par du personnel américain en autant que ces officiers canadiens exerçaient des fonctions se rattachant au commandement du CONAD.
5. Que le nouvel accord précise les priorités assignées actuellement à l'accord du NORAD par les deux gouvernements. Il est important d'établir que le principal objectif de l'accord du NORAD n'est plus la défense du continent contre les bombardiers pilotés. Votre Comité est d'accord avec les objectifs modifiés et l'accord du NORAD, à savoir:
 - 1) le déclenchement d'une alerte avancée lors d'une attaque surprise contre l'Amérique du Nord;
 - 2) la surveillance de l'espace aérien; et
 - 3) la surveillance et le contrôle de l'espace aérien sur lequel le pays en cause a souveraineté, ce qui comprend aussi la mise sur pied d'une défense aérienne limitée en temps de crise.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages s'y rapportant (*fascicules n^{os} 3, 4, 7, 8, 9, 10 et 14*) est déposé.

(Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 68 aux Journaux)

M. MacGuigan, au nom de M. Munro (Hamilton-Est), membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table, —Copies, en français et en anglais, du rapport du Commissaire-conciliateur, le juge en chef A. B. Gold, concernant le différend entre l'Association des Employeurs Maritimes et l'Association Internationale des Débardeurs. (Document parlementaire n° 301-7/14).

Sur motion de M. Guilbault, appuyé par M. Leblanc (Laurier), le troisième rapport du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts, présenté à la Chambre le jeudi 17 avril 1975, est agréé.

En conformité des dispositions du paragraphe (4) de l'article 39 du Règlement, les trois questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, savoir:

N° 708—M. Stevens

1. Pour chacune des années financières terminées le 31 mars 1972, 1973 et 1974 et pour la période de six mois terminée le 30 septembre 1974, quelle somme d'argent globale le ministre du Solliciteur général a-t-il dépensée pour les voyages à l'étranger a) du ministre et du personnel de son cabinet, b) du personnel du Ministère, c) du personnel des conseils, des commissions, des tribunaux, des agences de la Couronne ou d'autres agences du même genre, relevant du ministre, d) d'autres personnes dont les frais ont été remboursés, en partie ou en entier et directement ou indirectement, par le gouvernement?

2. Quant aux dépenses de plus de \$200, quels étaient a) l'objet du voyage, b) la destination la plus éloignée, c) le nom des voyageurs, d) la durée du séjour hors du pays, e) le genre de dépense, f) le nombre des personnes les accompagnant? (Document parlementaire n° 301-2/708).

N° 2038—M. Marshall

1. Quant à la campagne de placement annoncée par le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration le 20 février 1975, quelles sont les 34 villes et centres de la Main-d'œuvre du Canada où le programme sera adopté?

2. Pour chacun de ces centres, a) combien de personnes a-t-on affectées à (i) un emploi (ii) un cours de formation, b) combien de personnes ont touché des subventions de mobilité, en 1974? (Document parlementaire n° 301-2/2038).

N° 2116—M. Allard

1. Dans le cadre du Programme des initiatives locales, combien a-t-on accordé au total, au cours de l'année 1975, dans la circonscription de Compton?

2. Combien de demandes de projets y ont été a) présentées, b) refusées, c) acceptées?

3. Quel est le nom des projets a) acceptés, b) refusés?

4. Quels motifs ont été invoqués par le gouvernement lors du refus ou de l'acceptation des projets?

5. Quelle somme d'argent le gouvernement a-t-il consentie pour financer chaque projet?

6. Combien d'emplois ont été créés dans chaque projet? (Document parlementaire n° 301-2/2116).

M. Reid, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse aux ordres susdits.

Du consentement unanime, M. Munro (Hamilton-Est), appuyé par M. Ouellet, dépose, avec la permission de la Chambre, le Bill C-59, Loi portant reprise du débarbage, de la vérification, du radoub et des opérations connexes dans certains ports de la province de Québec, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à plus tard aujourd'hui.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration du Bill C-59, Loi portant reprise du débarbage, de la vérification, du radoub et des opérations connexes dans certains ports de la province de Québec.

M. Munro (Hamilton-Est), appuyé par M. Ouellet, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

Il s'élève un débat;

En conformité des dispositions du paragraphe (5)a) de l'article 6 du Règlement, M. Sharp, appuyé par M. Munro (Hamilton-Est), propose,—Que la Chambre continue de siéger au-delà de l'heure ordinaire d'ajournement quotidien.

Et aucun député ne s'étant levé pour s'y opposer, cette motion est réputée adoptée en conformité des dispositions de l'article 6(5)b) du Règlement.

Le débat reprend sur la motion de M. Munro (Hamilton-Est), appuyé par M. Ouellet,—Que le Bill C-59, Loi portant reprise du débarbage, de la vérification, du radoub et des opérations connexes dans certains ports de la province de Québec, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

Le débat se poursuit;

M. MacGuigan, appuyé par M. Joyal, propose,—Qu'on modifie la motion en retranchant tous les mots après le mot «renvoi» et en les remplaçant par les suivants:

«à un Comité plénier.»

Cette motion, mise aux voix, est agréée, sur division.

En conséquence, ce bill est lu une deuxième fois, étudié en Comité plénier, rapporté avec un amendement et agréé à l'étape du rapport.

M. Munro (Hamilton-Est), appuyé par M. Danson, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Il s'élève un débat;

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), appuyé par M. Benjamin, propose l'amendement suivant,—Que le Bill C-59, Loi portant reprise du débardage, de la vérification, du radoub et des opérations connexes dans certains ports de la province de Québec, ne soit pas maintenant lu une troisième fois mais qu'il soit renvoyé de nouveau à un Comité plénier afin de reprendre l'étude des articles 5(3), 7, 8, 11(2), 13 et 14.

Après débat, cet amendement, mis aux voix, est rejeté par le vote suivant:

(Vote n° 33)

POUR

Messieurs

Benjamin
Blackburn
Broadbent

Douglas
(Nanaimo-Cowichan-
Les Îles)
Gilbert

Jones
Knowles
(Winnipeg-
Nord-Centre)
Orlikow—8.

CONTRE

Messieurs

Abbott
Alexander
Alkenbrack
Allard
Allmand
Andre
(Calgary-Centre)
Baker
(Gander-Twillingate)
Baker
(Grenville-Carleton)
Bawden
Beatty
Béchar
Bégin (M^{lle})
Blais
Blouin
Boulanger
Breau
Brisco
Bussièras
Caccia
Cafik
Campagnolo (M^{me})

Campbell (M^{lle})
(South Western Nova)
Caron
Clarke
(Vancouver Quadra)
Clermont
Collenette
Comtois
Condon
Corbin
Corriveau
Côté
Danson
De Bané
Demers
Dionne
(Northumberland-
Miramichi)
Douglas
(Bruce-Grey)
Dupont
Dupras
Duquet
Elzinga

Epp
Ethier
Flynn
Forrestall
Fortin
Foster
Fox
Francis
Fraser
Friesen
Gauthier
(Roberval)
Gauthier
(Ottawa-Vanier)
Gendron
Gillespie
Guay
(Saint-Boniface)
Guay
(Lévis)
Haidasz
Halliday
Herbert
Holmes

Messieurs

Holt (M^{me})
Horner
Huntington
Jarvis
Joyal
Kemping
Korchinski
Lachance
Lajoie
Lambert
(Bellechasse)
Lambert
(Edmonton-Ouest)
Landers
Lapointe
La Salle
Lawrence
Leblanc
(Laurier)
Lee
Lefebvre
Lessard
Loiselle
(Saint-Henri)
Lumley
MacDonald (M^{lle})
(Kingston et les
Îles)

MacFarlane
MacGuigan
Marceau
Martin
Masniuk
McKenzie
McKinley
McKinnon
Morin (M^{me})
Munro
(Esquimalt-Saanich)
Munro
(Hamilton-Est)
Neil
Nicholson (M^{lle})
O'Connell
Ouellet
Paproski
Pearsall
Pelletier
(Hochelaga)
Pelletier
(Sherbrooke)
Pinard
Portelance
Poulin

Reid
Richardson
Ritchie
Roche
Rompkey
Roy
(Laval)
Schellenberger
Scott
Sharp
Skoreyko
Smith
(Churchill)
Smith
(Saint-Jean)
Stanfield
Stollery
Tessier
Towers
Trudel
Turner
(London-Est)
Whiteway
Wise
Wooliams

La motion principale, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ce bill est lu une troisième fois et adopté.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Wagner en remplacement de M. Howie sur la liste des membres du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

MM. Beatty, Wagner et Landers en remplacement de MM. Fraser, MacKay et MacGuigan sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. Howie en remplacement de M. Muir sur la liste des membres du Comité permanent de l'expansion économique régionale.

M. Balfour en remplacement de M. Patterson sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

M. Whittaker en remplacement de M. Hamilton (Swift Current-Maple Creek) sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

À 10 h. 19 du soir, sur motion de M. Sharp, appuyé par M. Pelletier (Hochelaga), la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 118

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE JEUDI 24 AVRIL 1975

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Ethier, du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics, présente le troisième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du vendredi 25 octobre 1974, votre Comité a étudié l'entente sur un Programme international de l'Énergie et en fait rapport.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages s'y rapportant (*fascicules n° 4 et 14*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 69 aux Journaux*)

M. Whittaker, appuyé par M. Wise, dépose, avec la permission de la Chambre, le Bill C-388, Loi modifiant la Loi sur les parcs nationaux (accès gratuit pour les personnes âgées), qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

En conformité des dispositions du paragraphe (4) de l'article 39 du Règlement, la question suivante est transformée en ordre de dépôt de documents, savoir:

N° 1846—*M. Neil*

1. En ce qui concerne l'octroi de permis en 1974 par le ministère de l'Agriculture, en vue de l'importation de races exotiques de bétail, combien a) de particuliers, b) d'associations, c) de coopératives ou de sociétés ont reçu des permis permettant l'importation de plus d'un animal?

2. Quels sont a) les nom et adresse (i) des particuliers (ii) des associations (iii) des coopératives ou des sociétés ayant reçu des permis et b) quel est le nombre de permis accordés dans chaque cas?

3. Quant à la partie 2, combien de permis ont été accordés à chacun d'eux, de 1970 à 1973 inclusivement? (Document parlementaire n° 301-2/1846).

M. Reid, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse à l'ordre susdit.

Le Bill C-32, Loi imposant des redevances sur les exportations de pétrole brut et de certains produits pétroliers, prévoyant une indemnité au titre de certains coûts

de pétrole et réglementant le prix du pétrole brut et du gaz naturel canadiens dans le commerce interprovincial et le commerce d'exportation, est étudié de nouveau en Comité plénier.

La Chambre poursuit sa séance en Comité;

A cinq heures de l'après-midi, M. l'Orateur reprend le fauteuil.

Le Sénat transmet un message à la Chambre pour l'informer qu'il a adopté, sans amendement, le Bill C-59, Loi portant reprise du débardage, de la vérification, du radoub et des opérations connexes dans certains ports de la province de Québec.

M. l'Orateur communique à la Chambre la lettre que voici:

**RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL
OTTAWA**

le 24 avril 1975

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable Wishart F. Spence, O.B.E., Juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de député du Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat aujourd'hui le 24 avril, à 5 h. 45 de l'après-midi, afin de donner la sanction royale à des projets de loi.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Secrétaire administratif du Gouverneur général,
ANDRÉ GARNEAU

L'honorable

Le Président de la Chambre des communes

(Appel des affaires émanant des députés, suivant les dispositions du paragraphe (4) de l'article 15 du Règlement)

(Avis de motions (documents))

Du consentement unanime, M. Dinsdale, appuyé par M. Paproski, propose.—Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toute la correspondance échangée avec Radio-Canada au sujet de l'émission «Baptizing» présentée par le réseau national de télévision de Radio-Canada, réseau anglais, le soir du dimanche 19 janvier 1975.—*(Avis de motion portant production de documents n° 28).*

Il s'élève un débat;

Un message est reçu de l'honorable Wishart F. Spence, O.B.E., juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de député de Son Excellence le Gouverneur général, qui exprime le désir que la Chambre se rende immédiatement dans la salle des séances du Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur, accompagné de la Chambre, se rend au Sénat.

Au retour,

M. l'Orateur fait savoir que, lorsque la Chambre s'est rendue auprès de l'honorable député de Son Excellence le Gouverneur général, dans la salle des séances du Sénat, Son Honneur a bien voulu donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants:

Bill C-59, Loi portant reprise du débardage, de la vérification, du radoub et des opérations connexes dans certains ports de la province de Québec.—Chapitre n° 39.

Bill C-43, Loi modifiant la Loi sur la Commission de réforme du droit.—Chapitre n° 40.

Bill C-48, Loi modifiant la Loi sur les chemins de fer.—Chapitre n° 41.

Bill C-26, Loi modifiant la Loi sur l'assurance du service civil.—Chapitre n° 42.

Bill S-9, Loi abrogeant la Loi sur les spécialités pharmaceutiques ou médicaments brevetés et modifiant la Loi sur les marques de commerce.—Chapitre n° 43.

La Chambre reprend l'étude en Comité plénier du Bill C-32, Loi imposant des redevances sur les exportations de pétrole brut et de certains produits pétroliers, prévoyant une indemnité au titre de certains coûts du pétrole et réglementant le prix du pétrole brut et du gaz naturel canadiens dans le commerce interprovincial et le commerce d'exportation, et après avoir fait rapport de l'état de la question, le Comité obtient la permission d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

Le Sénat transmet un message informant cette Chambre que le nom de l'honorable sénateur Godfrey a été substitué à celui de l'honorable sénateur Benidickson sur la liste des sénateurs faisant partie du Comité mixte spécial sur la politique de l'immigration.

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 40 du Règlement.

Après débat, cette motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

MM. Murta et Lessard en remplacement de MM. Hnatyshyn et Corbin sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

MM. Fairweather et MacDonald (Egmont) en remplacement de MM. McKinnon et Crouse sur la liste des membres du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

M. Crouse en remplacement de M. Neil sur la liste des membres du Comité permanent des affaires extérieures et de défense nationale.

M. Hees en remplacement de M. Kempling sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

MM. Oberle, Lumley et Poulin en remplacement de MM. Wenman, Corbin et M^{lle} Campbell (South Western Nova) sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

M. Prud'homme en remplacement de M. Caccia sur la liste des membres du Comité mixte spécial sur la politique de l'immigration.

MM. Portelance et Dupont en remplacement de MM. Olivier et Lumley sur la liste des membres du Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

M. Alkenbrack en remplacement de M. McCleave sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

MM. Bawden, Béchard et Flynn en remplacement de MM. McCain, Railton et Maine sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

MM. Boulanger et Darling en remplacement de MM. Dupras et Halliday sur la liste des membres du Comité permanent des comptes publics.

M. Condon en remplacement de M. Dionne (Northumberland-Miramichi) sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

MM. Beatty, Robinson et Lachance en remplacement de MM. Skoreyko, Roberts et MacGuigan sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

MM. Whiteway et Smith (Churchill) en remplacement de MM. Malone et Elzinga sur la liste des membres du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

M. Neil en remplacement de M. McGrath sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

M. Alkenbrack en remplacement de M. Schellenberger sur la liste des membres du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

*États et rapports déposés auprès du Greffier
de la Chambre*

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Allmand, membre du Conseil privé de la Reine, —Copie (en anglais) d'un accord entre le gouvernement du Canada et la municipalité de Devon (Alberta), conformément au paragraphe (3) de l'article 20 de la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada, chapitre R-9, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/266C).

Par M. Macdonald (Rosedale), membre du Conseil privé de la Reine, —Rapport (en français et en anglais) de l'Office national de l'énergie, pour l'année civile 1974, conformément à l'article 91 de la Loi sur l'Office national de l'énergie, chapitre N-6, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/188A).

Par M. Ouellet, membre du Conseil privé de la Reine, —Rapport (en français et en anglais) des dépenses effectuées et des procédures prises sous le régime de la Loi sur les arrangements entre cultivateurs et créanciers, pour l'année financière terminée le 31 mars 1975, conformément au paragraphe (2) de l'article 41 de cette Loi, chapitre F-5, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/145A).

A 10 h. 26 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à onze heures du matin, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 119

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE VENDREDI 25 AVRIL 1975

Onze heures du matin

PRIÈRE

DÉCLARATION DE M. L'ORATEUR

M. L'ORATEUR: En conformité de ma décision rendue le mercredi 23 avril 1975, je désire déposer sur la Table une copie réimprimée du Bill C-44, Loi modifiant la Loi sur le Sénat et la Chambre des communes, la Loi sur les traitements et la Loi sur les secrétaires parlementaires.

Puis-je rappeler aux honorables députés, qu'hier, l'honorable président du Conseil privé a déclaré qu'il espérait que le Bill C-44 serait appelé mardi prochain. Dans ce cas, la période pour donner avis de motions tendant à modifier le bill à l'étape du rapport expirera lundi prochain à six heures du soir.

M. Pelletier (Hochelaga), membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, d'un document intitulé «Télécommunications: quelques propositions fédérales». (Document parlementaire n° 301-4/66).

Le Bill C-32, Loi imposant des redevances sur les exportations de pétrole brut et de certains produits pétroliers, prévoyant une indemnité au titre de certains coûts

de pétrole et réglementant le prix du pétrole brut et du gaz naturel canadiens dans le commerce interprovincial et le commerce d'exportation, est étudié de nouveau en Comité plénier, et après avoir fait rapport de l'état de la question, le Comité obtient la permission d'en reprendre l'étude plus tard aujourd'hui.

Du consentement unanime, la Chambre revient à la rubrique «Dépôts de documents».

M. Sharp, au nom de M. Marchand (Langelier), membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, de l'arrêté en conseil C.P. 1975-963, en date du 25 avril 1975, nommant le juge Willard Zebedee Estey, commissaire, en vertu de la partie I de la Loi sur les enquêtes pour faire enquête et rapport sur le système de contrôle financier, les méthodes de comptabilité et autres matières reliées à la gestion financière et au contrôle de la Corporation Air Canada. (Document parlementaire 301-4/115).

La Chambre reprend l'étude en Comité plénier du Bill C-32, Loi imposant des redevances sur les exportations de pétrole brut et de certaines produits pétroliers, pré-

voyant une indemnité au titre de certains coûts du pétrole et réglementant le prix du pétrole brut et du gaz naturel canadiens dans le commerce interprovincial et le commerce d'exportation, et après avoir fait de nouveau rapport de l'état de la question, le Comité obtient la permission d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

Du consentement unanime, sur motion de M. Sharp, il est ordonné,—Que, nonobstant les dispositions du paragraphe (3) de l'article 74 du Règlement, le Bill C-58, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, après sa deuxième lecture, sera déferé au Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

(A quatre heures de l'après-midi, appel des affaires émanant des députés, suivant les dispositions du paragraphe (4) de l'article 15 du Règlement)

(Bills publics)

Du consentement unanime, l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales du Bill C-235, Loi modifiant la Loi sur la sécurité de la vieillesse, est appelé; et

Un rappel au Règlement ayant été soulevé quant à l'acceptabilité du bill, M. l'Orateur adjoint, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 62 du Règlement, déclare ce bill irrecevable.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du

paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

MM. Whittaker et Fraser en remplacement de MM. McCain et Carter sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

MM. Roberts et Young en remplacement de MM. Robinson et Lachance sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

M. Gray en remplacement de M. Francis sur la liste des membres du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

M. Philbrook en remplacement de M. Côté sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Dionne (Northumberland-Miramichi) en remplacement de M. Condon sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

M^{lle} Campbell (South Western Nova) et M. Corbin en remplacement de MM. Poulin et Lumley sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

M. Parent en remplacement de M. Caccia sur la liste des membres du Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

MM. Maine et Railton en remplacement de MM. Flynn et Bécharde sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

A 4 h. 44 de l'après-midi, la Chambre s'ajourne à lundi, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 120

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE LUNDI 28 AVRIL 1975

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Chrétien, au nom de M. Turner (Ottawa-Carleton), membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, d'un document intitulé «Revue économique», avril 1975. (Document parlementaire n° 301-1/315).

En conformité des dispositions du paragraphe (4) de l'article 39 du Règlement, les deux questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, savoir:

N° 60—*M. Cossitt*

1. En ce qui concerne la réponse à la question n° 46 de la deuxième session du 29^e Parlement qui mentionne en partie qu'une somme totale de \$2,823,987 a été affectée au Programme des initiatives locales en 1972-1973 dans la circonscription de Cape Breton Highlands-Canso (N.-É.), a) quels sont le nom et l'adresse de tous les projets en cause ainsi que le nom et l'adresse de ceux qui ont signé les demandes, b) dans chaque cas, quelle est la description détaillée du projet réel, spécialement les tâches accomplies dans le cadre du projet?

2. Dans chaque cas, quels sont le nom et l'adresse des personnes ou organismes qui ont recommandé au minis-

tere d'une façon ou d'une autre la mise sur pied du projet? (Document parlementaire n° 301-2/60).

*N° 1475—*M. Herbert*

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a-t-il déclaré que les Canadiens qui se situent dans le premier cinquième de l'échelle des revenus ont reçu, en 1972, une part plus importante du revenu national qu'en 1967, contrairement aux Canadiens qui se trouvent dans le dernier cinquième de cette échelle et, dans l'affirmative, envisage-t-on des mesures destinées à augmenter les programmes de répartition des revenus de façon à redresser la situation? (Document parlementaire n° 301-2/1475).

M. Reid, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse aux ordres susdits.

Le Bill C-32, Loi imposant des redevances sur les exportations de pétrole brut et de certains produits pétroliers, prévoyant une indemnité au titre de certains coûts de pétrole et réglementant le prix du pétrole brut et du gaz naturel canadiens dans le commerce interprovincial et le commerce d'exportation, est étudié de nouveau en Comité plénier, rapporté avec des amendements, agréé à l'étape du rapport et la troisième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M^{me} Sauvé, appuyée par M. Basford,—Que le Bill C-37, Loi régissant l'immersion en mer de déchets et substances diverses, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent des pêches et des forêts.

Le débat se poursuit;

(A cinq heures de l'après-midi, appel des affaires émanant des députés, suivant les dispositions du paragraphe (4) de l'article 15 du Règlement)

(Avis de motions)

Du consentement unanime, les motions numéros 2, 15, 19, 20, 28 et 29 sont réservées.

M. Wise, appuyé par M. Baker (Grenville-Carleton), propose,—Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait présenter une mesure autorisant les cultivateurs et les pêcheurs indépendants à faire une moyenne de leur revenu pour cinq ans en vue de toucher des prestations dans le cadre du Régime de pensions du Canada.—*(Avis de motion n° 33)*.

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires émanant des députés est expirée.

Le débat reprend sur la motion de M^{me} Sauvé, appuyée par M. Basford,—Que le Bill C-37, Loi régissant l'immersion en mer de déchets et substances diverses, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent des pêches et des forêts.

Après plus ample débat, cette motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ce bill est lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent des pêches et des forêts.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent de l'agriculture du Bill C-41, Loi portant stabilisation du produit net de la pro-

duction et de la vente du grain de l'Ouest et modification consécutive de certaines lois.

M. Lang, appuyé par M. Drury, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de l'agriculture.

Il s'élève un débat;

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 40 du Règlement.

Après débat, cette motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Fraser en remplacement de M. Halliday sur la liste des membres du Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

M. Forrestall en remplacement de M. Reynolds sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. Mazankowski en remplacement de M. Carter sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

M. Hnatyshyn en remplacement de M. Neil sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

MM. Bussièrès et Kempling en remplacement de MM. Martin et Neil sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

MM. Douglas (Bruce-Grey), Smith (Saint-Jean) et Roy (Laval) en remplacement de MM. Fleming, Loisselle (Saint-Henri) et Duclos sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

A 10 h. 24 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 121

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MARDI 29 AVRIL 1975

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Macdonald (Rosedale), membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, d'une lettre, en date du 1^{er} avril 1975, du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources à la *Home Oil Company Limited*, Calgary (Alberta) au sujet du projet envisagé par la *Home Oil* dans la région des sables bitumineux. (Document parlementaire n° 301-7/15).

Le Bill C-44, Loi modifiant la Loi sur le Sénat et la Chambre des communes, la Loi sur les traitements et la Loi sur les secrétaires parlementaires, rapporté avec des amendements par le Comité permanent des prévisions budgétaires en général, tel que réimprimé ainsi que l'a ordonné M. l'Orateur le mercredi 23 avril 1975 est de nouveau étudié à l'étape du rapport.

M. Darling, appuyé par M. Cossitt, propose,—Qu'on modifie le Bill C-44, Loi modifiant la Loi sur le Sénat et la Chambre des communes, la Loi sur les traitements et la Loi sur les secrétaires parlementaires, en retranchant les lignes 11 à 13 inclusivement, à la page 1, et en les remplaçant par ce qui suit:

«b) à l'Orateur de la Chambre des communes, la somme de vingt mille dollars par année; et».

Après débat, cette motion, mise aux voix, est agréée.

M. Saltsman, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), propose,—Qu'on modifie le Bill C-44, Loi modifiant la Loi sur le Sénat et la Chambre des communes, la Loi sur les traitements et la Loi sur les secrétaires parlementaires, a) en retranchant les lignes 4 et 5, à la page 2 et en les remplaçant par «ture pour la période commençant le 1^{er} juillet 1975, les sénateurs et dépu» et b) en retranchant les lignes 9 à 44 inclusivement, à la page 2, et les lignes 1 à 23 inclusivement, à la page 3.

M. Darling, appuyé par M. Cossitt, propose,—Qu'on modifie le Bill C-44, Loi modifiant la Loi sur le Sénat et la Chambre des communes, la Loi sur les traitements et la Loi sur les secrétaires parlementaires, en retranchant les lignes 3 à 8 inclusivement, à la page 2, et en les remplaçant par ce qui suit:

«34.(1) Pour la période de ladite Législature comprise entre le 1^{er} janvier 1975 et le 31 décembre 1975,

les sénateurs et députés reçoivent chacun une indemnité annuelle de vingt-deux mille cinq cents dollars.»

M. Sharp, appuyé par M^{me} Sauvé, propose.—Qu'on modifie le Bill C-44, Loi modifiant la Loi sur le Sénat et la Chambre des communes, la Loi sur les traitements et la Loi sur les secrétaires parlementaires, en retranchant les lignes 9 à 44 inclusivement, à la page 2, les lignes 1 à 23 inclusivement, à la page 3 et en les remplaçant par ce qui suit:

«(2) L'article 34 de ladite loi est en outre modifié par l'adjonction des paragraphes suivants:

Rajustement de l'indemnité de session

«(3) Pour les sessions de la Législature comprises dans chaque période de douze mois à compter du 1^{er} janvier 1976, les sénateurs et députés reçoivent chacun une indemnité de session dont le montant annuel s'obtient en multipliant celle qui était payable pour la période de douze mois précédente par le plus faible des pourcentages suivants:

- a) le rapport de l'indice composite des activités économiques de la première année de rajustement sur celui de la seconde; ou
- b) cent sept pour cent.

Sens de certaines expressions

(4) Aux fins du paragraphe (3),

a) pour le calcul de l'indemnité de session à verser lors d'une période de douze mois,

(i) la «première année de rajustement» désigne la période de douze mois précédant la date de l'indice composite des activités économiques disponible au premier jour de la période faisant l'objet du calcul, et

(ii) la «seconde année de rajustement» désigne la période de douze mois qui précède la première année de rajustement; et

b) «l'indice composite des activités économiques» au cours d'une année de rajustement correspond aux traitements et salaires hebdomadaires moyens pour l'ensemble des activités économiques du Canada au cours de cette année, tel que le publie Statistique Canada en vertu de la *Loi sur la statistique*.

Rajustement annuel d'autres indemnités et traitements

(5) Les traitements et indemnités que les sénateurs et députés reçoivent, en application des articles 33, 41 et 42 ainsi que du paragraphe 43(3) de la présente loi, des articles 4 et 5 de la *Loi sur les traite-*

ments et du paragraphe 4(1) de la *Loi sur les secrétaires parlementaires*, sont, pour toute période de douze mois à compter du 1^{er} janvier 1976, assimilés aux indemnités de session et rajustés, selon les modalités prévues au paragraphe (3).

Sommés arrondies

(6) Les indemnités, notamment celles de session, calculées pour une période de douze mois conformément aux paragraphes (3) ou (5) sont arrondies à la centaine de dollars inférieure.

Examen périodique des indemnités

(7) Dans les deux mois suivant le jour fixé pour rapporter les brefs d'élection générale, le gouverneur en conseil nomme des commissaires chargés d'étudier dans quelle mesure les variations annuelles des indemnités de session payables aux députés et sénateurs se révèlent satisfaisantes et de lui présenter leur rapport, avec les recommandations qu'ils estiment appropriées, dans les six mois suivants.

Dépôt du rapport

(8) Un rapport, établi en conformité du paragraphe (7), adressé au gouverneur en conseil est déposé devant le Parlement en séance dans les quinze jours de son établissement.»

Le texte du message et de la recommandation du Gouverneur général est le suivant:

Son Excellence le Gouverneur général recommande à la Chambre des communes que le Bill C-44 Loi modifiant la Loi sur le Sénat et la Chambre des communes, la Loi sur les traitements et la Loi sur les secrétaires parlementaires, dont la Chambre est maintenant saisie, soit modifié en retranchant les lignes 9 à 44 inclusivement, à la page 2, les lignes 1 à 23 inclusivement, à la page 3 et en les remplaçant par ce qui suit:

«(2) L'article 34 de ladite loi est en outre modifié par l'adjonction des paragraphes suivants:

«(3) Pour les sessions de la Législature comprises dans chaque période de douze mois à compter du 1^{er} janvier 1976, les sénateurs et députés reçoivent chacun une indemnité de session dont le montant annuel s'obtient en multipliant celle qui était payable pour la période de douze mois précédente par le plus faible des pourcentages suivants:

- a) le rapport de l'indice composite des activités économiques de la première année de rajustement sur celui de la seconde; ou

b) cent sept pour cent.

(4) Aux fins du paragraphe (3),

a) pour le calcul de l'indemnité de session à verser lors d'une période de douze mois,

(i) la «première année de rajustement» désigne la période de douze mois précédant la date de l'indice composite des activités économiques disponible au premier jour de la période faisant l'objet du calcul, et

(ii) la «seconde année de rajustement» désigne la période de douze mois qui précède la première année de rajustement; et

b) «l'indice composite des activités économiques» au cours d'une année de rajustement correspond aux traitements et salaires hebdomadaires moyens pour l'ensemble des activités économiques du Canada au cours de cette année, tel que le publie Statistique Canada en vertu de la *Loi sur la statistique*.

(5) Les traitements et indemnités que les sénateurs et députés reçoivent, en application des articles 33, 41 et 42 ainsi que du paragraphe 43(3) de la présente loi, des articles 4 et 5 de la *Loi sur les traitements* et du paragraphe 4(1) de la *Loi sur les secrétaires parlementaires*, sont, pour toute période de douze mois à compter du 1^{er} janvier 1976, assimilés aux indemnités de session et rajustés, selon les modalités prévues au paragraphe (3).

(6) Les indemnités, notamment celles de session, calculées pour une période de douze mois conformément aux paragraphes (3) ou (5) sont arrondies à la centaine de dollars inférieure.

(7) Dans les deux mois suivant le jour fixé pour rapporter les brefs d'élection générale, le gouverneur en conseil nomme des commissaires chargés d'étudier dans quelle mesure les variations annuelles des indemnités de session payables aux députés et sénateurs se révèlent satisfaisantes et de lui présenter leur rapport, avec les recommandations qu'ils estiment appropriées, dans les six mois suivants.

(8) Un rapport, établi en conformité du paragraphe (7), adressé au gouverneur en conseil est déposé devant le Parlement en séance dans les quinze jours de son établissement.

Il s'élève un débat sur ces motions;

M. Stanbury, appuyé par M. Philbrook, propose l'amendement suivant,—Qu'on modifie la motion numéro (4) en retranchant les mots «Dans les deux mois» au paragraphe (7) et en les remplaçant par les mots «Dans

l'année suivant l'entrée en vigueur de la présente loi et dans les deux ans», et en ajoutant le paragraphe (9) qui suit:

«(9) Toute variation de traitement qui peut être décrétée pendant une législature entre en vigueur à la date des élections générales subséquentes.»

Il s'élève un débat;

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), appuyé par M. Hogan, propose l'amendement suivant,—Qu'on modifie la motion numéro (4) en retranchant les paragraphes (3), (4) et (5).

Il s'élève un débat;

Les motions numéros (2) et (3) sont mises aux voix et, en conformité des dispositions du paragraphe (11) de l'article 75 du Règlement, les votes par appel nominal sont différés.

Et l'amendement à la motion numéro (4) de M. Stanbury étant mis aux voix, en conformité des dispositions du paragraphe (11) de l'article 75 du Règlement, le vote par appel nominal est différé.

Et l'amendement à la motion numéro (4) de M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre) étant mis aux voix, en conformité des dispositions du paragraphe (11) de l'article 75 du Règlement, le vote par appel nominal est différé.

La Chambre aborde la mise aux voix différée de la motion de M. Saltsman, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre),—Qu'on modifie le Bill C-44, Loi modifiant la Loi sur le Sénat et la Chambre des communes, la Loi sur les traitements et la Loi sur les secrétaires parlementaires, a) en retranchant les lignes 4 et 5, à la page 2 et en les remplaçant par «ture pour la période commençant le 1^{er} juillet 1975, les sénateurs et dépu-» et b) en retranchant les lignes 9 à 44 inclusivement, à la page 2, et les lignes 1 à 23 inclusivement, à la page 3.

Cette motion, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:

(Vote n° 34)

POUR

Messieurs

Benjamin	Hnatyshyn	O'Sullivan
Cossitt	Hogan	Peters
Darling	Howie	Rodriguez
Douglas	Jones	Saltsman
(Nanaimo-Cowichan- Les Îles)	Knowles (Winnipeg- Nord-Centre)	Symes
		Towers—15.

CONTRE

Messieurs

Abbott	Andras (Port Arthur)	Andres (Lincoln)
Alexander	Andre (Calgary-Centre)	Appolloni (M ^{me})
Alkenbrack		Baker (Grenville-Carleton)
Allard		
Anderson		

Messieurs

Baldwin	Goyer	Marshall
Balfour	Grafftey	Martin
Beatty	Gray	Mazankowski
Béchar	Guay	McCain
Bégin (M ^{lle})	(Saint-Boniface)	McCleave
Blackburn	Guay	McGrath
Blais	(Lévis)	McIsaac
Blaker	Haidasz	McKinley
Boulangier	Hamilton	McKinnon
Breau	(Qu'Appelle-Moose	McRae
Brisco	Mountain)	Milne
Bussières	Hamilton	Morin (M ^{me})
Cafik	(Swift Current-	Muir
Campbell (M ^{lle})	Maple Creek)	Murta
(South Western Nova)	Herbert	Nicholson (M ^{lle})
Caouette	Holmes	Oberle
(Villeneuve)	Holt (M ^{me})	O'Connell
Caron	Hopkins	Ouellet
Chrétien	Hurlburt	Paproski
Clarke	Isabelle	Parent
(Vancouver Quadra)	Jamieson	Patterson
Clermont	Jarvis	Pelletier
Collenette	Johnston	(Hochelaga)
Comtois	Joyal	Penner
Condon	Kaplan	Philbrook
Corbin	Kempling	Pinard
Corriveau	Lajoie	Portelance
Côté	Lalonde	Poulin
Crouse	Lambert	Prud'homme
Cullen	(Bellechasse)	Reid
Danson	Lambert	Reynolds
Daudlin	(Edmonton-Ouest)	Ritchie
Dinsdale	Landers	Roberts
Dionne	Lang	Robinson
(Kamouraska)	Langlois	Roche
Dionne	Lapointe	Rompkey
(Northumberland-	Laprise	Roy
Miramichi)	Lawrence	(Timmins)
Douglas	Leblanc	Roy
(Bruce-Grey)	(Laurier)	(Laval)
Drury	Lee	Rynard
Duclos	Lefebvre	Sauvé (M ^{me})
Dupont	Lessard	Schumacher
Dupras	Loiselle	Scott
Duquet	(Saint-Henri)	Sharp
Epp	Lumley	Smith
Ethier	MacDonald	(Saint-Jean)
Fairweather	(Egmont)	Stanbury
Faulkner	Macdonald	Stanfield
Flynn	(Rosedale)	Stevens
Forrestall	MacEachen	Stewart
Fortin	MacFarlane	(Marquette)
Fox	MacGuigan	Stewart
Francis	Mackasey	(Cochrane)
Fraser	MacKay	Trudel
Friesen	MacLean	Wagner
Gauthier	Macquarrie	Watson
(Roberval)	Malone	Wenman
Gauthier	Marceau	Whelan
(Ottawa-Vanier)	Marchand	Wise
Gendron	(Langelier)	Woolliams
Gilbert	Marchand	Yanakis
Gillespie	(Kamloops-Cariboo)	Yewchuk—171.
Goodale		

La Chambre aborde la mise aux voix différée de la motion de M. Darling, appuyé par M. Cossitt,—Qu'on modifie le Bill C-44, Loi modifiant la Loi sur le Sénat et la Chambre des communes, la Loi sur les traitements et la Loi sur les secrétaires parlementaires, en retranchant les lignes 3 à 8 inclusivement, à la page 2, et en les remplaçant par ce qui suit:

«34.(1) Pour la période de ladite Législature comprise entre le 1^{er} janvier 1975 et le 31 décembre 1975, les sénateurs et députés reçoivent chacun une indemnité annuelle de vingt-deux mille cinq cents dollars.»

Cette motion, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:

(Vote n° 35)

POUR

Messieurs

Benjamin	Hnatyshyn	O'Sullivan
Cossitt	Hogan	Peters
Darling	Howie	Rodriguez
Douglas	Jones	Saltsman
(Nanaimo-Cowichan-	Knowles	Symes
Les Îles)	(Winnipeg-	Towers—15.
	Nord-Centre)	

CONTRE

Messieurs

Abbott	Dionne	Holt (M ^{me})
Alexander	(Kamouraska)	Hopkins
Alkenbrack	Dionne	Hurlburt
Allard	(Northumberland-	Isabelle
Anderson	Miramichi)	Jamieson
Andras	Douglas	Jarvis
(Port Arthur)	(Bruce-Grey)	Johnston
Andre	Drury	Joyal
(Calgary-Centre)	Duclos	Kaplan
Andres	Dupont	Kempling
(Lincoln)	Dupras	Lajoie
Appolloni (M ^{me})	Duquet	Lalonde
Baker	Epp	Lambert
(Grenville-Carleton)	Ethier	(Bellechasse)
Baldwin	Fairweather	Lambert
Balfour	Faulkner	(Edmonton-Ouest)
Beatty	Flynn	Landers
Béchar	Forrestall	Lang
Bégin (M ^{lle})	Fortin	Langlois
Blackburn	Foster	Lapointe
Blais	Fox	Laprise
Blaker	Francis	Lawrence
Boulangier	Fraser	Leblanc
Breau	Gauthier	(Laurier)
Brisco	(Roberval)	Lee
Bussières	Gauthier	Lefebvre
Cafik	(Ottawa-Vanier)	Lessard
Campbell (M ^{lle})	Gendron	Loiselle
(South Western Nova)	Gilbert	(Saint-Henri)
Caouette	Gillespie	Lumley
(Villeneuve)	Goodale	MacDonald
Caron	Goyer	(Egmont)
Chrétien	Grafftey	Macdonald
Clarke	Gray	(Rosedale)
(Vancouver Quadra)	Guay	MacEachen
Clermont	(Saint-Boniface)	MacFarlane
Collenette	Guay	MacGuigan
Comtois	(Lévis)	Mackasey
Haidasz	Haidasz	MacKay
Corbin	Hamilton	MacLean
Corriveau	(Qu'Appelle-Moose	Macquarrie
Côté	Mountain)	Malone
Crouse	Hamilton	Marceau
Cullen	(Swift Current-	Marchand
Danson	Maple Creek)	(Langelier)
Daudlin	Herbert	Marchand
Dinsdale	Holmes	(Kamloops-Cariboo)

Messieurs

Marshall	Pelletier	Schumacher
Martin	(Hochelaga)	Scott
Mazankowski	Penner	Sharp
McCain	Philbrook	Smith
McCleave	Pinard	(Saint-Jean)
McGrath	Portelance	Stanbury
McIsaac	Poulin	Stanfield
McKinley	Prud'homme	Stevens
McKinnon	Reid	Stewart
McRae	Reynolds	(Marquette)
Milne	Ritchie	Stewart
Morin (M ^{me})	Roberts	(Cochrane)
Muir	Robinson	Trudel
Murta	Roche	Wagner
Nicholson (M ^{lle})	Rompkey	Watson
Oberle	Roy	Wenman
O'Connell	(Timmins)	Whelan
Ouellet	Roy	Wise
Paproski	(Laval)	Woolliams
Parent	Rynard	Yanakis
Patterson	Sauvé (M ^{me})	Yewchuk—171.

La Chambre aborde la mise aux voix différée de l'amendement de M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), appuyé par M. Hogan,—Qu'on modifie la motion numéro (4) en retranchant les paragraphes (3), (4) et (5).

Cet amendement, mis aux voix, est rejeté par le vote suivant:

(Vote n° 36)

POUR

Messieurs

Benjamin	Hogan	Philbrook
Cossitt	Howie	Rodriguez
Darling	Jones	Rynard
Darling	Knowles	Saltsman
Douglas	(Winnipeg-	Stanbury
(Nanaimo-Cowichan-	Nord-Centre)	Symes
Les Îles)	O'Sullivan	Towers—18.
Hnatyshyn	Peters	

CONTRE

Messieurs

Abbott	Baldwin	Campbell (M ^{lle})
Alexander	Balfour	(South Western Nova)
Allard	Beatty	Caouette
Anderson	Bégin (M ^{lle})	(Villeneuve)
Andras	Blackburn	Caron
(Port Arthur)	Blais	Chrétien
Andre	Blaker	Clarke
(Calgary-Centre)	Boulanger	(Vancouver Quadra)
Andres	Breau	Clermont
(Lincoln)	Brisco	Collenette
Appolloni (M ^{me})	Bussièras	Comtois
Baker	Cafik	Condon
(Grenville-Carleton)		Corbin

Messieurs

Corriveau	Herbert	McGrath
Côté	Holmes	McIsaac
Crouse	Holt (M ^{me})	McKinley
Cullen	Hopkins	McKinnon
Danson	Hurlburt	McRae
Daudlin	Isabelle	Milne
Dinsdale	Jamieson	Morin (M ^{me})
Dionne	Jarvis	Muir
(Kamouraska)	Johnston	Murta
Dionne	Joyal	Nicholson (M ^{lle})
(Northumberland-	Kaplan	Oberle
Miramichi)	Kempling	O'Connell
Douglas	Lajoie	Ouellet
(Bruce-Grey)	Lalonde	Paproski
Drury	Lambert	Parent
Duclos	(Bellechasse)	Patterson
Dupont	Lambert	Pelletier
Dupras	(Edmonton-Ouest)	(Hochelaga)
Duquet	Landers	Penner
Ellis	Lang	Pinard
Epp	Langlois	Portelance
Ethier	Lapointe	Poulin
Fairweather	Laprise	Prud'homme
Faulkner	Lawrence	Reid
Flynn	Leblanc	Reynolds
Forrestall	(Laurier)	Ritchie
Fortin	Lee	Roberts
Foster	Lefebvre	Robinson
Fox	Lessard	Roche
Francis	Loiselle	Rompkey
Fraser	(Saint-Henri)	Roy
Friesen	Lumley	(Timmins)
Gauthier	MacDonald	Roy
(Roberval)	(Egmont)	(Laval)
Gauthier	Macdonald	Sauvé (M ^{me})
(Ottawa-Vanier)	(Rosedale)	Schumacher
Gendron	MacEachen	Sharp
Gilbert	MacFarlane	Smith
Gillespie	MacGuigan	(Saint-Jean)
Goodale	Mackasey	Stanfield
Goyer	MacKay	Stevens
Grafftey	MacLean	Stewart
Gray	Macquarrie	(Marquette)
Guay	Malone	Stewart
(Saint-Boniface)	Marceau	(Cochrane)
Guay	Marchand	Trudel
(Lévis)	(Langelier)	Wagner
Haidasz	Marchand	Watson
Hamilton	(Kamloops-Cariboo)	Wenman
(Qu'Appelle-Moose	Marshall	Whelan
Mountain)	Martin	Wise
Hamilton	Mazankowski	Woolliams
(Swift Current-	McCain	Yanakis
Maple Creek)	McCleave	Yewchuk—167.

La Chambre aborde la mise aux voix différée de l'amendement de M. Stanbury, appuyé par M. Philbrook,—Qu'on modifie la motion numéro (4) en retranchant les mots «Dans les deux mois» au paragraphe (7) et en les remplaçant par les mots «Dans l'année suivant l'entrée en vigueur de la présente loi et dans les deux ans», et en ajoutant le paragraphe (9) qui suit:

«(9) Toute variation de traitement qui peut être décrétée pendant une législature entre en vigueur à la date des élections générales subséquentes.»

Cet amendement, mis aux voix, est rejeté par le vote suivant:

(Vote n° 37)

Messieurs

POUR

Messieurs

Benjamin
Caccia
Cossitt
Darling
Douglas
(Nanaimo-Cowichan-
Les Îles)

Hnatyshyn
Hogan
Howie
Jones
Knowles
(Winnipeg-
Nord-Centre)

O'Sullivan
Peters
Philbrook
Rodriguez
Saltsman
Stanbury
Symes
Towers—18.

Sauvé (M^{me})
Schumacher
Scott
Sharp
Smith
(Saint-Jean)
Stanfield

Stevens
Stewart
(Marquette)
Stewart
(Cochrane)
Trudel
Wagner

Watson
Wenman
Whelan
Wise
Woolliams
Yanakis
Yewchuk—170.

(A 5 h. 45 de l'après-midi, appel des affaires émanant des députés, suivant les dispositions du paragraphe (4) de l'article 15 du Règlement)

CONTRE

(Bills publics)

Messieurs

Abbott
Alexander
Alkenbrack
Allard
Anderson
Andras
(Port Arthur)
Andre
(Calgary-Centre)
Andres
(Lincoln)
Appolloni (M^{me})
Baker
(Grenville-Carleton)
Baldwin
Balfour
Beatty
Béchar
Bégin (M^{lle})
Blackburn
Blais
Blaker
Boulanger
Breau
Brisco
Bussièrés
Cafik
Campbell (M^{lle})
(South Western Nova)
Caouette
(Villeneuve)
Caron
Chrétien
Clarke
(Vancouver Quadra)
Clermont
Collenette
Comtois
Condon
Corbin
Corriveau
Côté
Crouse
Cullen
Danson
Daudlin
Dinsdale
Dionne
(Kamouraska)
Dionne
(Northumberland-
Miramichi)
Douglas
(Bruce-Grey)
Drury
Duclos
Dupont
Dupras
Duquet
Ellis
Epp

Ethier
Fairweather
Faulkner
Flynn
Forrestall
Fortin
Foster
Fox
Francis
Fraser
Friesen
Gauthier
(Roberval)
Gauthier
(Ottawa-Vanier)
Gendron
Gilbert
Gillespie
Goodale
Goyer
Grafftey
Gray
Guay
(Saint-Boniface)
Guay
(Lévis)
Haidasz
Hamilton
(Qu'Appelle-Moose
Mountain)
Hamilton
(Swift Current-
Maple Creek)
Herbert
Holmes
Holt (M^{me})
Hopkins
Hurlburt
Isabelle
Jamieson
Jarvis
Johnston
Joyal
Kaplan
Kempling
Lajoie
Lalonde
Lambert
(Bellechasse)
Lambert
(Edmonton-Ouest)
Landers
Lang
Langlois
Lapointe
Laprise
Lawrence
Leblanc
(Laurier)
Lee
Lefebvre

Lessard
Loiselle
(Saint-Henri)
Lumley
MacDonald
(Egmont)
Macdonald
(Rosedale)
MacEachen
MacFarlane
MacGuigan
Mackasey
MacKay
MacLean
Macquarrie
Malone
Marceau
Marchand
(Langelier)
Marchand
(Kamloops-Cariboo)
Marshall
Martin
Mazankowski
McCain
McCleave
McGrath
McIsaac
McKinley
McKinnon
McRae
Milre
Morin (M^{me})
Muir
Murta
Nicholson (M^{lle})
Oberle
O'Connell
Ouellet
Paproski
Parent
Patterson
Pelletier
(Hochelaga)
Penner
Pinard
Portelance
Poulin
Prud'homme
Reid
Reynolds
Ritchie
Roberts
Robinson
Roche
Rompey
Roy
(Timmins)
Roy
(Laval)

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent de la justice et des questions juridiques du Bill C-240, Loi concernant la fête de sir John A. Macdonald.

Du consentement unanime, il est ordonné,—Que l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent de la justice et des questions juridiques du Bill C-240, Loi concernant la fête de sir John A. Macdonald, soit révoqué, le bill retiré et que l'objet en soit déferé au Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

L'étude reprend à l'étape du rapport du Bill C-44, Loi modifiant la Loi sur le Sénat et la Chambre des communes, la Loi sur les traitements et la Loi sur les secrétaires parlementaires, rapporté avec des amendements par le Comité permanent des prévisions budgétaires en général, tel que réimprimé ainsi que l'a ordonné M. l'Orateur le mercredi 23 avril 1975.

Le débat reprend sur la motion de M. Sharp, appuyé par M^{me} Sauvé,—Qu'on modifie le Bill C-44, Loi modifiant la Loi sur le Sénat et la Chambre des communes, la Loi sur les traitements et la Loi sur les secrétaires parlementaires, en retranchant les lignes 9 à 44 inclusivement, à la page 2, les lignes 1 à 23 inclusivement, à la page 3 et en les remplaçant par ce qui suit:

« (2) L'article 34 de ladite loi est en outre modifié par l'adjonction des paragraphes suivants:

Rajustement de l'indemnité de session

« (3) Pour les sessions de la Législature comprises dans chaque période de douze mois à compter du 1^{er} janvier 1976, les sénateurs et députés reçoivent chacun une indemnité de session dont le montant annuel s'obtient en multipliant celle qui était payable pour la période de douze mois précédente par le plus faible des pourcentages suivants:

a) le rapport de l'indice composite des activités économiques de la première année de rajustement sur celui de la seconde; ou

b) cent sept pour cent.

(4) Aux fins du paragraphe (3),

a) pour le calcul de l'indemnité de session à verser lors d'une période de douze mois,

(i) la «première année de rajustement» désigne la période de douze mois précédant la date de l'indice composite des activités économiques disponible au premier jour de la période faisant l'objet du calcul, et

(ii) la «seconde année de rajustement» désigne la période de douze mois qui précède la première année de rajustement; et

b) «l'indice composite des activités économiques» au cours d'une année de rajustement correspond aux traitements et salaires hebdomadaires moyens pour l'ensemble des activités économiques du Canada au cours de cette année, tel que le publie Statistique Canada en vertu de la *Loi sur la statistique*.

(5) Les traitements et indemnités que les sénateurs et députés reçoivent, en application des articles 33, 41 et 42 ainsi que du paragraphe 43(3) de la présente loi, des articles 4 et 5 de la *Loi sur les traitements* et du paragraphe 4(1) de la *Loi sur les secrétaires parlementaires*, sont, pour toute période de douze mois à compter du 1^{er} janvier 1976, assimilés aux indemnités de session et rajustés, selon les modalités prévues au paragraphe (3).

(6) Les indemnités, notamment celles de session, calculées pour une période de douze mois conformément aux paragraphes (3) ou (5) sont arrondies à la centaine de dollars inférieure.

(7) Dans les deux mois suivant le jour fixé pour rapporter les brefs d'élection générale, le gouverneur en conseil nomme des commissaires chargés d'étudier dans quelle mesure les variations annuelles des indemnités de session payables aux députés et sénateurs se révèlent satisfaisantes et de

lui présenter leur rapport, avec les recommandations qu'ils estiment appropriées, dans les six mois suivants.

Dépôt du rapport

(8) Un rapport, établi en conformité du paragraphe (7), adressé au gouverneur en conseil est déposé devant le Parlement en séance dans les quinze jours de son établissement.»

Le texte du message et de la recommandation du Gouverneur général est le suivant:

Son Excellence le Gouverneur général recommande à la Chambre des communes que le Bill C-44 Loi modifiant la Loi sur le Sénat et la Chambre des communes, la Loi sur les traitements et la Loi sur les secrétaires parlementaires, dont la Chambre est maintenant saisie, soit modifié en retranchant les lignes 9 à 44 inclusivement, à la page 2, les lignes 1 à 23 inclusivement, à la page 3 et en les remplaçant par ce qui suit:

«(2) L'article 34 de ladite loi est en outre modifié par l'adjonction des paragraphes suivants:

«(3) Pour les sessions de la Législature comprises dans chaque période de douze mois à compter du 1^{er} janvier 1976, les sénateurs et députés reçoivent chacun une indemnité de session dont le montant annuel s'obtient en multipliant celle qui était payable pour la période de douze mois précédente par le plus faible des pourcentages suivants:

a) le rapport de l'indice composite des activités économiques de la première année de rajustement sur celui de la seconde; ou

b) cent sept pour cent.

(4) Aux fins du paragraphe (3).

a) pour le calcul de l'indemnité de session à verser lors d'une période de douze mois.

(i) la «première année de rajustement» désigne la période de douze mois précédant la date de l'indice composite des activités économiques disponible au premier jour de la période faisant l'objet du calcul, et

(ii) la «seconde année de rajustement» désigne la période de douze mois qui précède la première année de rajustement; et

b) «l'indice composite des activités économiques» au cours d'une année de rajustement correspond aux traitements et salaires hebdomadaires moyens pour l'ensemble des activités économiques du Canada au cours de cette année, tel que le publie Statistique Canada en vertu de la *Loi sur la statistique*.

(5) Les traitements et indemnités que les sénateurs et députés reçoivent, en application des arti-

Sens de certaines expressions

Rajustement annuel d'autres indemnités et traitements

Sommes arrondies

Examen périodique des indemnités

cles 33, 41 et 42 ainsi que du paragraphe 43(3) de la présente loi, des articles 4 et 5 de la *Loi sur les traitements* et du paragraphe 4(1) de la *Loi sur les secrétaires parlementaires*, sont, pour toute période de douze mois à compter du 1^{er} janvier 1976, assimilés aux indemnités de session et rajustés, selon les modalités prévues au paragraphe (3).

(6) Les indemnités, notamment celles de session, calculées pour une période de douze mois conformément aux paragraphes (3) ou (5) sont arrondies à la centaine de dollars inférieure.

(7) Dans les deux mois suivant le jour fixé pour rapporter les brefs d'élection générale, le gouverneur en conseil nomme des commissaires chargés d'étudier dans quelle mesure les variations annuelles des indemnités de session payables aux députés et sénateurs se révèlent satisfaisantes et de lui présenter leur rapport, avec les recommandations qu'ils estiment appropriées, dans les six mois suivants.

(8) Un rapport, établi en conformité du paragraphe (7), adressé au gouverneur en conseil est déposé devant le Parlement en séance dans les quinze jours de son établissement.

Après plus ample débat, cette motion est mise aux voix et, en conformité des dispositions du paragraphe (11) de l'article 75 du Règlement, le vote par appel nominal est différé.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), appuyé par M. Peters, propose,—Qu'on modifie le Bill C-44, Loi modifiant la Loi sur le Sénat et la Chambre des communes, la Loi sur les traitements et la Loi sur les secrétaires parlementaires, a) en retranchant la ligne 32, à la page 4 et en la remplaçant par «de deux mille dollars par» et b) en retranchant la ligne 12, à la page 5, et en la remplaçant par «(iii) de huit mille dollars par».

M. Broadbent, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), propose,—Qu'on modifie le Bill C-44, Loi modifiant la Loi sur le Sénat et la Chambre des communes, la Loi sur les traitements et la Loi sur les secrétaires parlementaires, en retranchant les lignes 29 à 35 inclusivement, à la page 4, et les lignes 1 à 15 inclusivement, à la page 5.

Après débat, ces motions sont mises aux voix et, en conformité des dispositions du paragraphe (11) de l'article 75 du Règlement, les votes par appel nominal sont différés.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), appuyé par M. Peters, propose,—Qu'on modifie le Bill C-44, Loi modifiant la Loi sur le Sénat et la Chambre des communes, la Loi sur les traitements et la Loi sur les secrétaires parlementaires, en retranchant l'article 7, à la page 7 et en le remplaçant par ce qui suit:

«7. La présente loi entrera en vigueur le 1^{er} juillet 1975.»

M. Darling, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), propose,—Qu'on modifie le Bill C-44, Loi modifiant la Loi sur le Sénat et la Chambre des communes, la Loi sur les traitements et la Loi sur les secrétaires parlementaires, en retranchant l'article 7, à la page 7, et en le remplaçant par ce qui suit:

«7. La présente loi est réputée être entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1975.»

Après débat, ces motions sont mises aux voix et, en conformité des dispositions du paragraphe (11) de l'article 75 du Règlement, les votes par appel nominal sont différés.

La Chambre aborde la mise aux voix différée de la motion de M. Sharp, appuyé par M^{me} Sauvé,—Qu'on modifie le Bill C-44, Loi modifiant la Loi sur le Sénat et la Chambre des communes, la Loi sur les traitements et la Loi sur les secrétaires parlementaires, en retranchant les lignes 9 à 44 inclusivement, à la page 2, les lignes 1 à 23 inclusivement, à la page 3 et en les remplaçant par ce qui suit:

«(2) L'article 34 de ladite loi est en outre modifié par l'adjonction des paragraphes suivants:

«(3) Pour les sessions de la Législature comprises dans chaque période de douze mois à compter du 1^{er} janvier 1976, les sénateurs et députés reçoivent chacun une indemnité de session dont le montant annuel s'obtient en multipliant celle qui était payable pour la période de douze mois précédente par le plus faible des pourcentages suivants:

a) le rapport de l'indice composite des activités économiques de la première année de rajustement sur celui de la seconde; ou

b) cent sept pour cent.

(4) Aux fins du paragraphe (3),

a) pour le calcul de l'indemnité de session à verser lors d'une période de douze mois,

(i) la «première année de rajustement» désigne la période de douze mois précédant la date de l'indice

Rajustement
de l'indem-
nité de
session

Sens de
certaines
expressions

composite des activités économiques disponible au premier jour de la période faisant l'objet du calcul, et

(ii) la «seconde année de rajustement» désigne la période de douze mois qui précède la première année de rajustement; et

b) «l'indice composite des activités économiques» au cours d'une année de rajustement correspond aux traitements et salaires hebdomadaires moyens pour l'ensemble des activités économiques du Canada au cours de cette année, tel que le publie Statistique Canada en vertu de la *Loi sur la statistique*.

Rajustement
annuel
d'autres
indemnités
et
traitements

(5) Les traitements et indemnités que les sénateurs et députés reçoivent, en application des articles 33, 41 et 42 ainsi que du paragraphe 43(3) de la présente loi, des articles 4 et 5 de la *Loi sur les traitements* et du paragraphe 4(1) de la *Loi sur les secrétaires parlementaires*, sont, pour toute période de douze mois à compter du 1^{er} janvier 1976, assimilés aux indemnités de session et rajustés, selon les modalités prévues au paragraphe (3).

Sommes
arrondies

(6) Les indemnités, notamment celles de session, calculées pour une période de douze mois conformément aux paragraphes (3) ou (5) sont arrondies à la centaine de dollars inférieure.

Examen
périodique
des
indemnités

(7) Dans les deux mois suivant le jour fixé pour rapporter les brefs d'élection générale, le gouverneur en conseil nomme des commissaires chargés d'étudier dans quelle mesure les variations annuelles des indemnités de session payables aux députés et sénateurs se révèlent satisfaisantes et de lui présenter leur rapport, avec les recommandations qu'ils estiment appropriées, dans les six mois suivants.

Dépôt du
rapport

(8) Un rapport, établi en conformité du paragraphe (7), adressé au gouverneur en conseil est déposé devant le Parlement en séance dans les quinze jours de son établissement.

Le texte du message et de la recommandation du Gouverneur général est le suivant:

Son Excellence le Gouverneur général recommande à la Chambre des communes que le Bill C-44 Loi modifiant

la Loi sur le Sénat et la Chambre des communes, la Loi sur les traitements et la Loi sur les secrétaires parlementaires, dont la Chambre est maintenant saisie, soit modifié en retranchant les lignes 9 à 44 inclusivement, à la page 2, les lignes 1 à 23 inclusivement, à la page 3 et en les remplaçant par ce qui suit:

«(2) L'article 34 de ladite loi est en outre modifié par l'adjonction des paragraphes suivants:

«(3) Pour les sessions de la Législature comprises dans chaque période de douze mois à compter du 1^{er} janvier 1976, les sénateurs et députés reçoivent chacun une indemnité de session dont le montant annuel s'obtient en multipliant celle qui était payable pour la période de douze mois précédente par le plus faible des pourcentages suivants:

a) le rapport de l'indice composite des activités économiques de la première année de rajustement sur celui de la seconde; ou

b) cent sept pour cent.

(4) Aux fins du paragraphe (3).

a) pour le calcul de l'indemnité de session à verser lors d'une période de douze mois.

(i) la «première année de rajustement» désigne la période de douze mois précédant la date de l'indice composite des activités économiques disponible au premier jour de la période faisant l'objet du calcul, et

(ii) la «seconde année de rajustement» désigne la période de douze mois qui précède la première année de rajustement; et

b) «l'indice composite des activités économiques» au cours d'une année de rajustement correspond aux traitements et salaires hebdomadaires moyens pour l'ensemble des activités économiques du Canada au cours de cette année, tel que le publie Statistique Canada en vertu de la *Loi sur la statistique*.

(5) Les traitements et indemnités que les sénateurs et députés reçoivent, en application des articles 33, 41 et 42 ainsi que du paragraphe 43(3) de la présente loi, des articles 4 et 5 de la *Loi sur les traitements* et du paragraphe 4(1) de la *Loi sur les secrétaires parlementaires*, sont, pour toute période de douze mois à compter du 1^{er} janvier 1976, assimilés aux indemnités de session et rajustés, selon les modalités prévues au paragraphe (3).

(6) Les indemnités, notamment celles de session, calculées pour une période de douze mois conformément aux paragraphes (3) ou (5) sont arrondies à la centaine de dollars inférieure.

(7) Dans les deux mois suivant le jour fixé pour rapporter les brefs d'élection générale, le gouverneur en conseil nomme des commissaires chargés d'étudier dans quelle mesure les variations annuelles des indemnités de session payables aux députés et sénateurs se révèlent satisfaisantes et de lui présenter leur rapport, avec les recommandations qu'ils estiment appropriées, dans les six mois suivants.

(8) Un rapport, établi en conformité du paragraphe (7), adressé au gouverneur en conseil est déposé devant le Parlement en séance dans les quinze jours de son établissement.

Cette motion, mise aux voix, est agréée par le vote suivant:

(Vote n° 38)

POUR

Messieurs

Abbott	Duclos	Lajoie
Alexander	Dupont	Lalonde
Alkenbrack	Dupras	Lambert
Allard	Duquet	(Bellechasse)
Anderson	Ellis	Lambert
Andras	Epp	(Edmonton-Ouest)
(Port Arthur)	Ethier	Landers
Andre	Faulkner	Lang
(Calgary-Centre)	Flynn	Langlois
Andres	Forrestall	Lapointe
(Lincoln)	Fortin	Laprise
Appolloni (M ^{me})	Foster	Lawrence
Baker	Fox	Leblanc
(Grenville-Carleton)	Francis	(Laurier)
Baldwin	Fraser	Lee
Béchar	Gauthier	Lefebvre
Bégin (M ^{lle})	(Roberval)	Lessard
Blackburn	Gauthier	Loiselle
Biais	(Ottawa-Vanier)	(Saint-Henri)
Blaker	Gendron	Lumley
Blouin	Gilbert	Macdonald
Boulanger	Gillespie	(Rosedale)
Breau	Goodale	MacEachen
Bussières	Goyer	MacFarlane
Cafik	Grafftey	MacGuigan
Campbell (M ^{lle})	Guay	Mackasey
(South Western Nova)	(Saint-Boniface)	MacKay
Caouette	Guay	MacLean
(Villeneuve)	(Lévis)	Macquarrie
Caron	Haidasz	Malone
Clarke	Hamilton	Marceau
(Vancouver Quadra)	(Qu'Appelle-Moose	Marchand
Clermont	Mountain)	(Langelier)
Comtois	Hamilton	Marchand
Condon	(Swift Current-	(Kamloops-Cariboo)
Corbin	Maple Creek)	Marshall
Corriveau	Hees	Martin
Côté	Herbert	Matte
Crouse	Holmes	Mazankowski
Cullen	Holt (M ^{me})	McCain
Danson	Hopkins	McCleave
Daudlin	Hurlburt	McGrath
De Bané	Isabelle	McIsaac
Demers	Jamieson	McKenzie
Dinsdale	Jarvis	McKinley
Dionne	Johnston	McRae
(Northumberland-	Joyal	Milne
Miramichi)	Kaplan	Morin (M ^{me})
Douglas	Kempling	Muir
(Bruce-Grey)	Lachance	Nicholson (M ^{lle})

Messieurs

Oberle
O'Connell
Ouellet
Paproski
Parent
Pearsall
Pinard
Portelance
Poulin
Reid
Reynolds
Ritchie
Roberts
Robinson

Roché
Rompkey
Roy
(Timmins)
Roy
(Laval)
Sauvé (M^{me})
Schellenberger
Schumacher
Sharp
Smith
(Saint-Jean)
Stanfield
Stevens

Stewart
(Marquette)
Stewart
(Cochrane)
Trudel
Turner
(London-Est)
Wagner
Watson
Wenman
Whelan
Wise
Wooliams
Yanakis
Yewchuk—162.

CONTRE

Messieurs

Benjamin
Cossitt
Darling
Douglas
(Nanaimo-Cowichan-
Les Îles)
Hogan

Howie
Jones
Knowles
(Winnipeg-
Nord-Centre)
Peters

Rodriguez
Saltsman
Scott
Stanbury
Symes
Towers—15.

La Chambre aborde la mise aux voix différée de la motion de M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), appuyé par M. Peters,—Qu'on modifie le Bill C-44, Loi modifiant la Loi sur le Sénat et la Chambre des communes, la Loi sur les traitements et la Loi sur les secrétaires parlementaires, a) en retranchant la ligne 32, à la page 4, et en la remplaçant par «de deux mille dollars par» et b) en retranchant la ligne 12, à la page 5, et en la remplaçant par «(iii) de huit mille dollars par»

Cette motion, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:

(Vote n° 39)

POUR

Messieurs

Benjamin
Cossitt
Darling
Douglas
(Nanaimo-Cowichan-
Les Îles)

Hogan
Howie
Jones
Knowles
(Winnipeg-
Nord-Centre)

Peters
Rodriguez
Saltsman
Symes
Towers—13.

CONTRE

Messieurs

Abbott	Gauthier	Marceau
Alexander	(Roberval)	Marchand
Alkenbrack	Gauthier	(Langelier)
Allard	(Ottawa-Vanier)	Marchand
Anderson	Gendron	(Kamloops-Cariboo)
Andras	Gilbert	Marshall
(Port Arthur)	Gillespie	Martin
Andre	Goodale	Matte
(Calgary-Centre)	Goyer	Mazankowski
Andres	Grafftey	McCain
(Lincoln)	Guay	McCleave
Appolloni (M ^{me})	(Saint-Boniface)	McGrath
Baker	Guay	McIsaac
(Grenville-Carleton)	(Lévis)	McKenzie
Baldwin	Haidasz	McKinley
Béchar	Hamilton	McKinnon
Bégin (M ^{lle})	(Qu'Appelle-Moose	McRae
Blackburn	Mountain)	Milne
Blais	Hamilton	Morin (M ^{me})
Blaker	(Swift Current-	Muir
Blouin	Maple Creek)	Nicholson (M ^{lle})
Boulanger	Hees	Oberle
Breau	Herbert	O'Connell
Bussières	Holmes	Ouellet
Cafik	Holt (M ^{me})	Paproski
Campbell (M ^{lle})	Hopkins	Parent
(South Western Nova)	Hurlburt	Pearsall
Caouette	Isabelle	Pinard
(Villeneuve)	Jamieson	Portelance
Caron	Jarvis	Poulin
Clarke	Johnston	Reid
(Vancouver Quadra)	Joyal	Reynolds
Clermont	Kaplan	Ritchie
Comtois	Kempling	Roberts
Condon	Lachance	Robinson
Corbin	Lajoie	Roche
Corriveau	Lalonde	Rompkey
Côté	Lambert	Roy
Crouse	(Bellechasse)	(Timmins)
Cullen	Lambert	Roy
Danson	(Edmonton-Ouest)	(Laval)
Daudlin	Landers	Sauvé (M ^{me})
De Bané	Lang	Schellenberger
Demers	Langlois	Schumacher
Dinsdale	Lapointe	Scott
Dionne	Laprise	Sharp
(Northumberland-	Lawrence	Smith
Miramichi)	Leblanc	(Saint-Jean)
Douglas	(Laurier)	Stanbury
(Bruce-Grey)	Lee	Stanfield
Duclos	Lefebvre	Stevens
Dupont	Lessard	Stewart
Dupras	Loiselle	(Marquette)
Duquet	(Saint-Henri)	Stewart
Ellis	Lumley	(Cochrane)
Epp	Macdonald	Trudel
Ethier	(Rosedale)	Turner
Faulkner	MacEachen	(London-Est)
Flynn	MacFarlane	Wagner
Forrestall	MacGuigan	Watson
Fortin	Mackasey	Wenman
Foster	MacKay	Whelan
Fox	MacLean	Wise
Francis	Macquarrie	Woolliams
Fraser	Malone	Yanakis
		Yewchuk—165.

La Chambre aborde la mise aux voix différée de la motion de M. Broadbent, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre),—Qu'on modifie le Bill C-44, Loi modifiant la Loi sur le Sénat et la Chambre des communes, la Loi sur les traitements et la Loi sur les

secrétaires parlementaires, en retranchant les lignes 29 à 35 inclusivement, à la page 4, et les lignes 1 à 15 inclusivement, à la page 5.

Cette motion, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:

(Vote n° 40)

POUR

Messieurs

Benjamin	Hogan	Peters
Cossitt	Howie	Rodriguez
Darling	Jones	Saltsman
Douglas	Knowles	Stanbury
(Nanaimo-Cowichan-	(Winnipeg-	Symes
Les Iles)	Nord-Centre)	Towers—14.

CONTRE

Messieurs

Abbott	Douglas	Joyal
Alexander	(Bruce-Grey)	Kaplan
Alkenbrack	Duclos	Kempling
Allard	Dupont	Lachance
Anderson	Dupras	Lajoie
Andras	Duquet	Lalonde
(Port Arthur)	Ellis—	Lambert
Andre	Epp	(Bellechasse)
(Calgary-Centre)	Ethier	Lambert
Andres	Faulkner	(Edmonton-Ouest)
(Lincoln)	Flynn	Landers
Appolloni (M ^{me})	Forrestall	Lang
Baker	Fortin	Langlois
(Grenville-Carleton)	Foster	Lapointe
Baldwin	Fox	Laprise
Béchar	Francis	Lawrence
Bégin (M ^{lle})	Fraser	Leblanc
Blackburn	Gauthier	(Laurier)
Blais	(Roberval)	Lee
Blaker	Gauthier	Lefebvre
Blouin	(Ottawa-Vanier)	Lessard
Boulanger	Gendron	Loiselle
Breau	Gilbert	(Saint-Henri)
Bussières	Gillespie	Lumley
Cafik	Goodale	Macdonald
Campbell (M ^{lle})	Goyer	(Rosedale)
(South Western Nova)	Grafftey	MacEachen
Caouette	Guay	MacFarlane
(Villeneuve)	(Saint-Boniface)	MacGuigan
Caron	Guay	Mackasey
Clarke	(Lévis)	MacKay
(Vancouver Quadra)	Haidasz	MacLean
Clermont	Hamilton	Macquarrie
Comtois	(Qu'Appelle-Moose	Malone
Condon	Mountain)	Marceau
Corbin	Hamilton	Marchand
Corriveau	(Swift Current-	(Langelier)
Côté	Maple Creek)	Marchand
Crouse	Hees	(Kamloops-Cariboo)
Cullen	Herbert	Marshall
Danson	Holmes	Martin
Daudlin	Holt (M ^{me})	Matte
De Bané	Hopkins	Mazankowski
Demers	Hurlburt	McCain
Dinsdale	Isabelle	McCleave
Dionne	Jamieson	McGrath
(Northumberland-	Jarvis	McIsaac
Miramichi)	Johnston	McKenzie

Messieurs

McKinley	Reynolds	Stanfield
McKinnon	Ritchie	Stevens
McRae	Roberts	Stewart
Milne	Robinson	(Marquette)
Morin (M ^{me})	Roche	Stewart
Muir	Rompkey	(Cochrane)
Nicholson (M ^{lle})	Roy	Trudel
Oberle	(Timmins)	Turner
O'Connell	Roy	(London-Est)
Ouellet	(Laval)	Wagner
Paproski	Sauvé (M ^{me})	Watson
Parent	Schellenberger	Wenman
Pearsall	Schumacher	Whelan
Pinard	Scott	Wise
Portelance	Sharp	Wooliams
Poulin	Smith	Yanakis
Reid	(Saint-Jean)	Yewchuk—164.

La Chambre aborde la mise aux voix différée de la motion de M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), appuyé par M. Peters,—Qu'on modifie le Bill C-44, Loi modifiant la Loi sur le Sénat et la Chambre des communes, la Loi sur les traitements et la Loi sur les secrétaires parlementaires, en retranchant l'article 7, à la page 7 et en le remplaçant par ce qui suit:

«7. La présente loi entrera en vigueur le 1^{er} juillet 1975.»

Cette motion, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:

(Vote n° 41)

POUR

Messieurs

Benjamin	Hogan	Peters
Cossitt	Jones	Saltsman
Darling	Knowles	Symes
Douglas	(Winnipeg- Nord-Centre)	Towers—11.
(Nanaimo-Cowichan- Les Îles)		

CONTRE

Messieurs

Abbott	Baker	Cafik
Alexander	(Grenville-Carleton)	Campbell (M ^{lle})
Alkenbrack	Baldwin	(South Western Nova)
Allard	Béchar	Caouette
Anderson	Bégin (M ^{lle})	(Villeneuve)
Andras	Blackburn	Caron
(Port Arthur)	Blais	Clarke
Andre	Blaker	(Vancouver Quadra)
(Calgary-Centre)	Blouin	Clermont
Andres	Boulanger	Comtois
(Lincoln)	Breau	Condon
Appolloni (M ^{me})	Bussièrès	Corbin

Messieurs

Corriveau	Hopkins	McKenzie
Côté	Howie	McKinley
Crouse	Hurlburt	McKinnon
Cullen	Isabelle	McRae
Danson	Jamieson	Milne
Daudlin	Jarvis	Morin (M ^{me})
De Bané	Johnston	Muir
Demers	Joyal	Nicholson (M ^{lle})
Dinsdale	Kaplan	Oberle
Dionne	Kemping	O'Connell
(Northumberland- Miramichi)	Lachance	Ouellet
Douglas	Lajoie	Paproski
(Bruce-Grey)	Lalonde	Parent
Duclos	Lambert	Pearsall
Dupont	(Bellechasse)	Pinard
Dupras	Lambert	Portelance
Duquet	(Edmonton-Ouest)	Poulin
Ellis	Landers	Reid
Epp	Lang	Reynolds
Ethier	Langlois	Ritchie
Faulkner	Lapointe	Roberts
Flynn	Laprise	Robinson
Forrestall	Lawrence	Roche
Fortin	Leblanc	Rodriguez
Foster	(Laurier)	Rompkey
Fox	Lee	Roy
Francis	Lefebvre	(Timmins)
Fraser	Lessard	Roy
Gauthier	Loiselle	(Laval)
(Roberval)	(Saint-Henri)	Sauvé (M ^{me})
Gauthier	Lumley	Schellenberger
(Ottawa-Vanier)	Macdonald	Schumacher
Gendron	(Rosedale)	Scott
Gilbert	MacEachen	Sharp
Gillespie	MacFarlane	Smith
Goodale	MacGuigan	(Saint-Jean)
Goyer	Mackasey	Stanbury
Grafftey	MacKay	Stanfield
Guay	MacLean	Stevens
(Saint-Boniface)	Macquarrie	Stewart
Guay	Malone	(Marquette)
(Lévis)	Marceau	Stewart
Haidasz	Marchand	(Cochrane)
Hamilton	(Langelier)	Trudel
(Qu'Appelle-Moose Mountain)	Marchand	Turner
Hamilton	(Kamloops-Cariboo)	(London-Est)
(Swift Current- Maple Creek)	Marshall	Wagner
Hees	Martin	Watson
Herbert	Matte	Wenman
Holmes	Mazankowski	Whelan
Holt (M ^{me})	McCain	Wise
	McCleave	Wooliams
	McGrath	Yanakis
	McIsaac	Yewchuk—167.

La Chambre aborde la mise aux voix différée de la motion de M. Darling, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre),—Qu'on modifie le Bill C-44, Loi modifiant la Loi sur le Sénat et la Chambre des communes, la Loi sur les traitements et la Loi sur les secrétaires parlementaires, en retranchant l'article 7, à la page 7 et en le remplaçant par ce qui suit:

«7. La présente loi est réputée être entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1975.»

Cette motion, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:

(Vote n° 42)

POUR

Messieurs

Benjamin	Douglas	Hogan
Cossitt	(Nanaimo-Cowichan- Les Îles)	Howie
Darling		Jones

Messieurs

Knowles
(Winnipeg-
Nord-Centre)

Peters
Rodriguez
Saltsman

Symes
Towers—13.

CONTRE

Messieurs

Abbott
Alexander
Alkenbrack
Allard
Anderson
Andras
(Port Arthur)
Andre
(Calgary-Centre)
Andres
(Lincoln)
Appolloni (M^{me})
Baker
(Grenville-Carleton)
Baldwin
Béchar
Bégin (M^{lle})
Blackburn
Blais
Blaker
Blouin
Boulangier
Breau
Bussièrès
Cafik
Campbell (M^{lle})
(South Western Nova)
Caouette
(Villeneuve)
Caron
Clarke
(Vancouver Quadra)
Clermont
Comtois
Condon
Corbin
Corriveau
Côté
Crouse
Cullen
Danson
Daudlin
De Bané
Demers
Dinsdale
Dionne
(Northumberland-
Miramichi)
Douglas
(Bruce-Grey)
Duclos
Dupont
Dupras
Duquet
Ellis
Epp
Ethier
Faulkner
Flynn
Forrestall
Fortin
Foster
Fox
Francis
Fraser
Gauthier
(Roberval)

Gauthier
(Ottawa-Vanier)
Gendron
Gilbert
Gillespie
Goodale
Goyer
Grafftey
Guay
(Saint-Boniface)
Guay
(Lévis)
Haidasz
Hamilton
(Qu'Appelle-Moose
Mountain)
Hamilton
(Swift Current-
Maple Creek)
Hees
Herbert
Holmes
Holt (M^{me})
Hopkins
Hurlburt
Isabelle
Jamieson
Jarvis
Johnston
Joyal
Kaplan
Kempling
Lachance
Lajoie
Lalonde
Lambert
(Bellechasse)
Lambert
(Edmonton-Ouest)
Landers
Lang
Langlois
Lapointe
Laprise
Lawrence
Leblanc
(Laurier)
Lee
Lefebvre
Lessard
Loiselle
(Saint-Henri)
Lumley
Macdonald
(Rosedale)
MacEachen
MacFarlane
MacGuigan
Mackasey
MacKay
MacLean
Macquarrie
Malone
Marceau
Marchand
(Langelier)

Marchand
(Kamloops-Cariboo)
Marshall
Martin
Matte
Mazankowski
McCain
McCleave
McGrath
McIsaac
McKenzie
McKinley
McKinnon
McRae
Milne
Morin (M^{me})
Muir
Nicholson (M^{lle})
Oberle
O'Connell
Ouellet
Paproski
Parent
Pearsall
Pinard
Portelance
Poulin
Reid
Reynolds
Ritchie
Roberts
Robinson
Roche
Rompkey
Roy
(Timmins)
Roy
(Laval)
Sauvé (M^{me})
Schellenberger
Schumacher
Scott
Sharp
Smith
(Saint-Jean)
Stanbury
Stanfield
Stevens
Stewart
(Marquette)
Stewart
(Cochrane)
Trudel
Turner
(London-Est)
Wagner
Watson
Wenman
Whelan
Wise
Woolliams
Yanakis
Yewchuk—165.

Sur motion de M. Sharp, appuyé par M. MacEachen, ce bill est agréé à l'étape du rapport, tel que modifié, sur division, et la troisième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 40 du Règlement.

Après débat, cette motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

MM. Hnatyshyn, Corbin, Cadieu et McCain en remplacement de MM. Neil, Tessier, Horner et Masniuk sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

MM. McKinnon, Prud'homme, Maine, McKinley, Francis et Wenman en remplacement de MM. Forrestall, Pelletier (Sherbrooke), M^{lle} Bégin, MM. Wenman, Duclos et McKinley sur la liste des membres du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

MM. Kempling, Joyal et Rodriguez en remplacement de M. Lawrence, M^{me} Appolloni et M. Saltsman sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

MM. Marshall et Lumley en remplacement de M. Clarke (Vancouver Quadra) et M^{lle} Campbell (South Western Nova) sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

M. Caccia en remplacement de M. Condon sur la liste des membres du Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

M. Stevens en remplacement de M. Smith (Churchill) sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

M. Blackburn en remplacement de M. Leggatt sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

MM. Elzinga, Cadieu, Oberle et Malone en remplacement de MM. Smith (Churchill), Whiteway, Neil et Alkenbrack sur la liste des membres du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

MM. Rodriguez, MacKay et Lawrence en remplacement de MM. Gilbert, Nowlan et Wagner sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

MM. MacDonald (Egmont) et MacGuigan en remplacement de MM. Hnatyshyn et Stanbury sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. Epp en remplacement de M. Carter sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

M. Elzinga en remplacement de M. McKenzie sur la liste des membres du Comité des ressources nationales et des travaux publics.

M. Goodale en remplacement de M. Railton sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

MM. MacGuigan et Joyal en remplacement de MM. Blouin et Gauthier (Ottawa-Vanier) sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

MM. MacFarlane, Oberle, Roche et McCain en remplacement de MM. Rooney, Holmes, Whittaker et Fraser sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

M. Mazankowski en remplacement de M. Ellis sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

*États et rapports déposés auprès du Greffier
de la Chambre*

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Goyer, membre du Conseil privé de la Reine,—Budget d'établissement des Arsenaux canadiens Limitée, pour l'année financière se terminant le 31 mars 1976, conformément au paragraphe (2) de l'article 70 de la Loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970 et l'arrêté en conseil C.P. 1975-871, en date du 17 avril 1975, approuvant ce budget. (Texte français et anglais). (Document parlementaire n° 301-1/85B).

Par M. Marchand (Langelier), membre du Conseil privé de la Reine,—Budget d'établissement d'Air Canada pour l'année civile 1974, conformément au paragraphe (2) de l'article 70 de la Loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970, ainsi que copies de l'arrêté en conseil C.P. 1975-736, en date du 27 mars 1975, approuvant ce budget. (Texte français et anglais). (Document parlementaire n° 301-1/56).

A 10 h. 17 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 122

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MERCREDI 30 AVRIL 1975

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

L'honorable député de Burnaby-Richmond-Delta (M. Reynolds) présente une pétition.

En conformité des dispositions du paragraphe (4) de l'article 39 du Règlement, la question suivante est transformée en ordre de dépôt de documents, savoir:

N° 704—M. Stevens

1. Pour chacune des années financières terminées le 31 mars 1972, 1973 et 1974 et pour la période de six mois terminée le 30 septembre 1974, quelle somme d'argent globale le département d'État chargé des Affaires urbaines a-t-il dépensée pour les voyages à l'étranger a) du ministre et du personnel de son cabinet, b) du personnel du Département, c) du personnel des conseils, des commissions, des tribunaux, des agences de la Couronne ou d'autres agences du même genre, relevant du ministre, d) d'autres personnes dont les frais ont été remboursés, en partie ou en entier et directement ou indirectement, par le gouvernement?

2. Quant aux dépenses de plus de \$200, quels étaient a) l'objet du voyage, b) la destination la plus éloignée, c) le nom des voyageurs, d) la durée du séjour hors du pays,

e) le genre de dépense, f) le nombre des personnes les accompagnant? (Document parlementaire n° 301-2/704).

M. Reid, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse à l'ordre susdit.

Il est donné lecture de l'ordre portant troisième lecture du Bill C-44, Loi modifiant la Loi sur le Sénat et la Chambre des communes, la Loi sur les traitements et la Loi sur les secrétaires parlementaires.

M. Sharp, appuyé par M. Drury, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Il s'élève un débat;

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), appuyé par M. Benjamin, propose l'amendement suivant,—Que le Bill C-44, Loi modifiant la Loi sur le Sénat et la Chambre des communes, la Loi sur les traitements et la Loi sur les secrétaires parlementaires, ne soit pas maintenant lu une troisième fois mais qu'il soit lu une troisième fois dans six mois à compter de ce jour.

Cet amendement, mis aux voix, est rejeté par le vote suivant:

(Vote n° 43)

POUR

Messieurs

Benjamin
Broadbent
Cossitt
Darling
Diefenbaker
Douglas
(Nanaimo-Cowichan-
Les Îles)

Hogan
Howie
Jones
Knowles
(Winnipeg-
Nord-Centre)
Nystrom

O'Sullivan
Peters
Rodriguez
Rynard
Symes
Towers—17.

CONTRE

Messieurs

Abbott
Alkenbrack
Allard
Allmand
Anderson
Andras
(Port Arthur)
Andres
(Lincoln)
Appolloni (M^{me})
Baker
(Grenville-Carleton)
Baldwin
Balfour
Beatty
Béchar
Bégin (M^{lle})
Blackburn
Blais
Blaker
Blouin
Boulanger
Breau
Brisco
Bussièrès
Cafik
Campbell
(LaSalle-Émard-Côte
Saint-Paul)
Caouette
(Villeneuve)
Caron
Chrétien
Clark
(Rocky Mountain)
Clarke
(Vancouver Quadra)
Clermont
Comtois
Corbin
Corriveau
Côté
Crouse
Cullen
Danson
Daudlin
De Bané
Demers
Dick
Dinsdale
Dionne
(Northumberland-
Miramichi)
Douglas
(Bruce-Grey)
Drury
Duclos
Dupont
Duquet
Ellis
Epp
Ethier
Fairweather
Faulkner
Flynn
Forrestall
Fortin
Foster
Fox
Francis

Fraser
Gauthier
(Ottawa-Vanier)
Gendron
Gilbert
Gillespie
Goodale
Goyer
Gray
Guay
(Saint-Boniface)
Guay
(Lévis)
Haidasz
Hamilton
(Swift Current-
Maple Creek)

Hees
Herbert
Holmes
Holt (M^{me})
Hopkins
Horner
Hurlburt
Isabelle
Jarvis
Johnston
Joyal
Kempling
Lachance
Lajoie
Lambert
(Bellechasse)
Lambert
(Edmonton-Ouest)
Landers
Lang
Langlois
Lapointe
Laprise
La Salle
Lawrence
Leblanc
(Laurier)
Lee
Lefebvre
Lessard
Loiselle
(Chambly)
Loiselle
(Saint-Henri)
Lumley
MacDonald
(Egmont)
Macdonald
(Rosedale)
MacDonald (M^{lle})
(Kingston et les
Îles)
MacEachen
MacFarlane
MacKay
MacLean
Macquarrie
Malone
Marceau
Marchand
(Langelier)
Marchand
(Kamloops-Cariboo)

Marshall
Martin
Mazankowski
McCain
McCleave
McGrath
McIsaac
McKenzie
McKinley
McKinnon
McRae
Milne
Mitges
Morin (M^{me})
Muir
Munro
(Hamilton-Est)
Murta
Nicholson (M^{lle})
Oberle
O'Connell
Ouellet
Paproski
Parent
Patterson
Pearsall
Pelletier
(Hochelaga)
Penner
Philbrook
Pinard
Portelance
Poulin
Prud'homme
Reid
Reynolds
Richardson
Ritchie
Roberts
Robinson
Roche
Rompkey
Rondeau
Roy
(Timmins)
Roy
(Laval)
Sauvé (M^{me})
Schellenberger
Schumacher
Sharp
Stanbury
Stanfield
Stevens
Stewart
(Marquette)
Stewart
(Cochrane)
Tessier
Trudel
Turner
(London-Est)
Wagner
Wenman
Whiteway
Wise
Woolliams
Yanakis
Yewchuk
Young—178.

La motion principale, mise aux voix, est agréée par le vote suivant:

(Vote n° 44)

POUR

Messieurs

Abbott
Alkenbrack
Allard
Allmand
Anderson
Andras
(Port Arthur)
Andres
(Lincoln)
Appolloni (M^{me})
Baker
(Grenville-Carleton)
Baldwin
Balfour
Béchar
Bégin (M^{lle})
Blackburn
Blais
Blaker
Blouin
Boulanger
Breau
Brisco
Bussièrès
Cafik
Campbell
(LaSalle-Émard-Côte
Saint-Paul)
Caouette
(Villeneuve)
Caron
Chrétien
Clark
(Rocky Mountain)
Clarke
(Vancouver Quadra)
Clermont
Comtois
Corbin
Corriveau
Côté
Crouse
Cullen
Danson
Daudlin
De Bané
Demers
Dick
Dinsdale
Dionne
(Northumberland-
Miramichi)
Douglas
(Bruce-Grey)
Drury
Duclos
Dupont
Duquet
Ellis
Epp
Ethier
Fairweather
Faulkner
Flynn
Forrestall
Fortin
Foster
Fox
Francis
Fraser

Gauthier
(Ottawa-Vanier)
Gendron
Gilbert
Gillespie
Goodale
Goyer
Gray
Guay
(Saint-Boniface)
Guay
(Lévis)
Haidasz
Hamilton
(Swift Current-
Maple Creek)
Hees
Herbert
Holmes
Holt (M^{me})
Hopkins
Horner
Hurlburt
Isabelle
Jamieson
Jarvis
Johnston
Joyal
Kempling
Lachance
Lajoie
Lambert
(Bellechasse)
Lambert
(Edmonton-Ouest)
Landers
Lang
Langlois
Lapointe
Laprise
La Salle
Lawrence
Leblanc
(Laurier)
Lee
Lefebvre
Lessard
Loiselle
(Chambly)
Loiselle
(Saint-Henri)
Lumley
MacDonald
(Egmont)
Macdonald
(Rosedale)
MacEachen
MacFarlane
MacGuigan
Mackasey
MacKay
MacLean
Macquarrie
Malone
Marceau
Marchand
(Langelier)
Marchand
(Kamloops-Cariboo)

CONTRE

Messieurs

Hnatyshyn
Hogan
Howie
Jones
Knowles
(Winnipeg-
Nord-Centre)
MacDonald (M^{lle})
(Kingston et les
Îles)

Marshall
Martin
Mazankowski
McCain
McCleave
McGrath
McIsaac
McKenzie
McKinley
McRae
Milne
Mitges
Morin (M^{me})
Muir
Munro
(Hamilton-Est)
Murta
Nicholson (M^{lle})
Oberle
O'Connell
Ouellet
Paproski
Parent
Patterson
Pearsall
Pelletier
(Hochelaga)
Penner
Philbrook
Pinard
Portelance
Poulin
Prud'homme
Reid
Reynolds
Richardson
Ritchie
Roberts
Robinson
Roche
Rompkey
Rondeau
Roy
(Timmins)
Roy
(Laval)
Sauvé (M^{me})
Schellenberger
Schumacher
Sharp
Stanfield
Stevens
Stewart
(Marquette)
Stewart
(Cochrane)
Tessier
Trudel
Turner
(London-Est)
Wagner
Wenman
Whiteway
Wise
Woolliams
Yanakis
Yewchuk
Young—175.

En conséquence, ce bill est lu une troisième fois et adopté.

Il est donné lecture de l'ordre portant troisième lecture du Bill C-32, Loi imposant des redevances sur les exportations de pétrole brut et de certains produits pétroliers, prévoyant une indemnité au titre de certains coûts de pétrole et réglementant le prix du pétrole brut et du gaz naturel canadiens dans le commerce interprovincial et le commerce d'exportation.

M. Macdonald (Rosedale), appuyé par M. Jamieson, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Après débat, cette motion, mise aux voix, est agréée, sur division.

En conséquence, ce bill est lu une troisième fois et adopté.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Lang, appuyé par M. Drury,—Que le Bill C-41, Loi portant stabilisation du produit net de la production et de la vente du grain de l'Ouest et modification consécutive de certaines lois, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de l'agriculture.

Le débat se poursuit;

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Baker (Grenville-Carleton) en remplacement de M. Elzinga sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

MM. Tessier et Flynn en remplacement de MM. Maine et Douglas (Bruce-Grey) sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

M. Clermont en remplacement de M¹¹e Nicholson sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

M. Forrestall en remplacement de M. Knowles (Norfolk-Haldimand) sur la liste des membres du Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

M. Schumacher en remplacement de M. Elzinga sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

M. Rodriguez en remplacement de M. Orlikow sur la liste des membres du Comité mixte spécial sur la politique de l'immigration.

M. Ritchie en remplacement de M. Gillies sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

MM. Duclos et Loïselle (Saint-Henri) en remplacement de MM. Roy (Laval) et Smith (Saint-Jean) sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

M. Peters en remplacement de M. Brewin sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

M. Hamilton (Swift Current-Maple Creek) en remplacement de M. Ellis sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

M. Hogan en remplacement de M. Rodriguez sur la liste des membres du Comité permanent de l'expansion économique régionale.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Le document suivant, remis au Greffier de la Chambre, est déposé sur la Table, conformément au paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement savoir:

Par M. Whelan, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) du ministère de l'Agriculture, pour l'année financière terminée le 31 mars 1974, conformément à l'article 6 de la Loi sur le ministère de l'Agriculture, chapitre A-10, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/6A).

A six heures du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 123

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE JEUDI 1^{er} MAI 1975

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. l'Orateur fait savoir à la Chambre que le greffier de la Chambre a déposé sur la Table le septième rapport du greffier des pétitions, qui fait connaître qu'il a examiné la pétition ayant trait à la question de la commutation de la peine capitale, présentée par M. John Reynolds, député et plusieurs autres, le mercredi 30 avril 1975, et il constate que la pétition est conforme aux exigences du Règlement quant à sa forme.

En conformité des dispositions du paragraphe (4) de l'article 39 du Règlement, la question suivante est transformée en ordre de dépôt de documents, savoir:

N° 564—M. Symes

1. Pour chacune des années financières 1972-1973 et 1973-1974, quelles sommes d'argent le ministère de l'Industrie et du Commerce a-t-il consacrées à la publicité ou à l'information?

2. Quels sont le nom et l'adresse des entreprises et des particuliers auxquels ces contrats ont été adjugés, quelles sommes d'argent ont été dépensées dans chaque cas et quel était le but de chaque contrat?

3. Quant aux frais de publicité ou d'information de la division de la publicité ou d'information du Ministère, quels étaient, dans chaque cas, le montant et le but de la dépense?—(Document parlementaire n° 301-2/564).

M. Reid, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse à l'ordre susdit.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Lang, appuyé par M. Drury,—Que le Bill C-41, Loi portant stabilisation du produit net de la production et de la vente du grain de l'Ouest et modification consécutive de certaines lois, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de l'agriculture.

Le débat se poursuit;

(A cinq heures de l'après-midi, appel des affaires émanant des députés, suivant les dispositions du paragraphe (4) de l'article 15 du Règlement).

(Avis de motions (documents))

M. Broadbent, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), propose,—Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toute la correspondance échangée, l'an dernier, entre la *United Aircraft* et le gouvernement, ainsi que des contrats relatifs à l'octroi de subventions du gouvernement à la *United Aircraft*, au cours des cinq dernières années.—(Avis de motion portant production de documents n° 17).

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires émanant des députés est expirée.

Le débat reprend sur la motion de M. Lang, appuyé par M. Drury,—Que le Bill C-41, Loi portant stabilisation du produit net de la production et de la vente du grain de l'Ouest et modification consécutive de certaines lois, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de l'agriculture.

Le débat se poursuit;

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 40 du Règlement.

Après débat, cette motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

MM. Young, Bussièrès et Clark (Rocky Mountain) en remplacement de M. Baker (Gander-Twillingate), M^{me} Campagnolo et M. Munro (Esquimalt-Saanich) sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

MM. Gilbert, Nowlan, Hnatyshyn, Stanbury, Côté et Landers en remplacement de MM. Rodriguez, Woolliams, Beatty, Blais, Landers et Côté sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

MM. Guay (Saint-Boniface) et Rompkey en remplacement de MM. Caccia et Guay (Saint-Boniface) sur la liste des membres du Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

M. Landers en remplacement de M. Flynn sur la liste des membres du Comité permanent des comptes publics.

MM. Forrestall, McCain et Cadieu en remplacement de MM. Horner, MacKay et Mazankowski sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

M. Woolliams en remplacement de M. McGrath sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. Ellis en remplacement de M. Ritchie sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

MM. Duclos et Blais en remplacement de MM. Bussièrès et Stollery sur la liste des membres du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

M. Douglas (Bruce-Grey) en remplacement de M. Flynn sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

M. Mitges en remplacement de M. Ritchie sur la liste des membres du Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

M. Halliday en remplacement de M. Johnston sur la liste des membres du Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

M. Condon en remplacement de M^{me} Holt sur la liste des membres du Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

M. Peters en remplacement de M. Leggatt sur la liste des membres du Comité mixte permanent du restaurant du Parlement.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Marchand (Langelier), membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) de la Société des Transports du Nord Limitée, y compris les comptes et les états financiers ainsi que le rapport de l'auditeur général y afférent, pour l'année civile 1974, conformément au paragraphe (3) de l'article 75 de la Loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/201A).

Par M. Marchand (Langelier)—Budget d'établissement de la Société des Transports du Nord Limitée, pour l'année civile 1975, conformément au paragraphe (2) de l'article 70 de la Loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970, ainsi que l'arrêté en conseil C.P. 1975-961, en date du 25 avril 1975, approuvant ce budget. (Textes français et anglais).—(Document parlementaire n° 301-1/202A).

A 10 h. 11 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à onze heures du matin, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

No. 124

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE VENDREDI 2 MAI 1975

Onze heures de l'avant-midi

PRIÈRE

M. Ouellet, au nom de M. Lalonde, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, d'un communiqué, émis à la suite de la conférence des ministres fédéral et provinciaux du Bien-être, tenue à Ottawa, les 30 avril et 1^{er} mai 1975. (Document parlementaire n° 301-5/51).

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Lang, appuyé par M. Drury,—Que le Bill C-41, Loi portant stabilisation du produit net de la production et de la vente du grain de l'Ouest et modification consécutive de certaines lois, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de l'agriculture.

Le débat se poursuit;

(A quatre heures de l'après-midi, appel des affaires émanant des députés, suivant les dispositions du paragraphe (4) de l'article 15 du Règlement)

(Avis de motions)

Les avis de motions numéros 2, 15, 19, 20 et 28 sont réservés à la demande du gouvernement.

M. Gillies, appuyé par M. Baker (Grenville-Carleton), propose,—Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait revenir sur sa décision de ne pas racheter les obligations à perpétuité portant intérêt à trois pour cent, émises en 1936, moyennant un Programme en vertu duquel a) les premiers acheteurs recevraient la pleine valeur nominale de leurs obligations, b) les autres détenteurs toucheraient pour chaque obligation la valeur marchande qu'elle avait l'année où elle a été achetée, c) la valeur marchande des obligations serait gelée immédiatement en vue de prévenir la spéculation.—(Avis de motion n° 29).

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires émanant des députés est expirée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

Mesdames Appolloni et Holt, MM. Béchard et Loiselle (Saint-Henri) en remplacement de M. Lee, M^{me} Appolloni, MM. Martin et Cafik sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

*M. Rompkey en remplacement de M. Guay (Saint-Boniface) sur la liste des membres du Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

M. Horner en remplacement de M. Forrestall sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

MM. Yewchuk, Rynard, Halliday et Jelinek en remplacement de MM. Scott, Oberle, Marshall et Baker (Grenville-Carleton) sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

M. MacKay en remplacement de M. Ellis sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

*États et rapports déposés auprès du Greffier
de la Chambre*

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Macdonald (Rosedale), membre du Conseil privé de la Reine,—Budget d'établissement révisé de l'*Eldorado Nuclear Limited*, pour l'année civile 1974, conformément au paragraphe (2) de l'article 70 de la Loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C.,

* Pour corriger l'avis déposé le 1^{er} mai 1975.

1970 et copies de l'arrêté en conseil C.P. 1975-733, en date du 27 mars 1975, approuvant ce budget. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 301-1/130A).

Par M. Macdonald (Rosedale),—Budgets d'établissement de l'*Eldorado Nuclear Limited* et de l'*Eldorado Aviation Limited*, pour l'année civile 1975, conformément au paragraphe (2) de l'article 70 de la Loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970 et copies de l'arrêté en conseil C.P. 1975-734, en date du 27 mars 1975, approuvant ces budgets. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 301-1/130B).

Par M. Sharp, membre du Conseil privé de la Reine,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 10 avril 1975, (Question n° 769), demandant: Les 31 octobre 1967, 1970, 1972 et 1974, a) combien de fonctionnaires faisaient partie de la catégorie ou touchaient le salaire des DM 3, DM 2, SX 4/DM 1, SX 3, SX 2 et SX 1, b) combien de postes étaient vacants dans chaque catégorie, c) quels étaient les traitements minimaux, maximaux et intermédiaires dans chaque catégorie, d) quels étaient le nom et le poste des personnes appartenant aux catégories DM 3, DM 2, DM 1 et SX 4? (Document parlementaire n° 301-2/769B).

A cinq heures de l'après-midi, la Chambre s'ajourne à lundi, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 125

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE LUNDI 5 MAI 1975

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Isabelle, du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, présente le quatrième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du lundi 24 février 1975, votre Comité a étudié les crédits 1, 5, 10, 15 et L20 sous la rubrique Affaires urbaines dans le Budget principal des dépenses pour l'année financière se terminant le 31 mars 1976 et en fait rapport.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages s'y rapportant (*fascicules n° 10, 14, 15, 16 et 18*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 70 aux Journaux*)

M. Macdonald (Rosedale), membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, du rapport, en date du mois de mars 1975, de l'Office national de l'énergie au Gouverneur en conseil au sujet du prix du gaz naturel exporté en vertu de licences déjà existantes. (Document parlementaire n° 301-7/16).

M. Gillespie, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, d'un rapport intérimaire sur les complets pour hommes importés de la République de Corée. (Document parlementaire n° 301-4/34).

M. Ouellet, appuyé par M. Lalonde, dépose, avec la permission de la Chambre, le Bill C-60, Loi concernant la faillite et l'insolvabilité, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Le texte du message et de la recommandation du Gouverneur général, imprimé en conformité des dispositions du paragraphe (2) de l'article 62 du Règlement, au sujet du bill précité se lit ainsi:

Son Excellence le Gouverneur général recommande à la Chambre des communes une mesure concernant la faillite et l'insolvabilité qui prévoit la nomination d'un surintendant des faillites et d'un ou de plusieurs surintendants adjoints; la désignation d'un administrateur de faillite pour chaque district de faillite; l'ouverture dans les comptes du Canada, de la manière indiquée, d'un

Compte de fiducie en matière de faillites et des dispositions transitoires afférentes; et prévoit que Sa Majesté du chef du Canada est liée par la mesure.

En conformité des dispositions du paragraphe (4) de l'article 39 du Règlement, les deux questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, savoir:

N° 1746—*M. Cossitt*

1. Quel a été le coût total, à tous égards, de l'école de langue du gouvernement à Hull (Québec) depuis le début jusqu'au dernier mois pour lesquels on dispose de statistiques et, plus précisément, a) les frais d'acquisition, b) les frais d'entretien, c) les salaires?

2. a) Combien d'élèves ont fréquenté cette école pendant cette période pour apprendre (i) l'anglais (ii) le français, b) quel est le coût moyen par élève?

3. a) Combien d'élèves ont terminé avec succès leurs études (i) de l'anglais (ii) du français, b) quel est le pourcentage d'échecs?

4. Quel est le budget de 1975-1976 pour cette école, y compris la construction, la rénovation, l'entretien et les salaires et quel est le nombre estimatif d'élèves qui fréquenteront l'école au cours de cette année? (Document parlementaire n° 301-2/1746).

N° 2011—*M. Reynolds*

1. Existe-t-il à l'extérieur du Canada des bureaux chargés de fournir des marchandises à l'usage exclusif du ministère de la Défense nationale?

2. Quelle est la nature de leurs rapports avec le ministère des Approvisionnements et Services?

3. Quelles sont leurs responsabilités?

4. Où se trouvent-ils? (Document parlementaire n° 301-2/2011).

M. Reid, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse aux ordres susdits.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Lang, appuyé par M. Drury,—Que le Bill C-41, Loi portant stabilisation du produit net de la production et de la vente du grain de l'Ouest et modification consécutive de certaines lois, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de l'agriculture.

Le débat se poursuit;

M. Baker (Grenville-Carleton), appuyé par M. McKinley, propose l'amendement suivant,—Que ce bill ne soit pas maintenant lu une deuxième fois mais que l'objet en soit déferé au Comité permanent de l'agriculture.

Il s'élève un débat;

(A cinq heures de l'après-midi, appel des affaires émanant des députés, suivant les dispositions du paragraphe (4) de l'article 15 du Règlement)

(Avis de motions)

Les motions numéros 2, 15, 19 et 20 sont réservées à la demande du gouvernement.

M. Haidasz, appuyé par M. Lefebvre, propose,—Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'opportunité de permettre que les taxes foncières sur les résidences occupées par le propriétaire et les loyers perçus soient déductibles des revenus personnels imposables par le gouvernement fédéral jusqu'à concurrence de \$300 par année.—(Avis de motion n° 28).

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires émanant des députés est expirée.

Le débat reprend sur la motion de M. Lang, appuyé par M. Drury,—Que le Bill C-41, Loi portant stabilisation du produit net de la production et de la vente du grain de l'Ouest et modification consécutive de certaines lois, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de l'agriculture.

Et sur l'amendement de M. Baker (Grenville-Carleton), appuyé par M. McKinley,—Que ce bill ne soit pas maintenant lu une deuxième fois mais que l'objet en soit déferé au Comité permanent de l'agriculture.

Le débat se poursuit;

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 40 du Règlement.

Après débat, cette motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

MM. Forrestall et Nowlan en remplacement de MM. MacDonald (Egmont) et Wagner sur la liste des membres du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

M. Gillies en remplacement de M. Schumacher sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

M. Douglas (Bruce-Grey) en remplacement de M. Flynn sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

MM. Gauthier (Ottawa-Vanier), Skoreyko, Wenman et Halliday en remplacement de MM. MacGuigan, Jarvis, McGrath et Epp sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

M^{lle} Bégin et M. Bussièrès en remplacement de MM. Blais et Maine sur la liste des membres du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

MM. Cullen, Gray et Martin en remplacement de MM. Loisel (Saint-Henri), Philbrook et Béchard sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

MM. Baker (Gander-Twillingate), Rooney et M^{re} Campagnolo en remplacement de MM. Bussièrès, MacFarlane et Young sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

M^{lles} Nicholson et Campbell (South Western Nova) et M. Flynn en remplacement de MM. Clermont, Douglas (Bruce-Grey) et Lumley sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

M. Brewin en remplacement de M. Rodriguez sur la liste des membres du Comité mixte spécial sur la politique de l'immigration.

M. Blais en remplacement de M. Loisel (Chambly) sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. Martin en remplacement de M. Bussièrès sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. Railton en remplacement de M. Cullen sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

MM. Flynn et Dupras en remplacement de MM. Landers et Boulanger sur la liste des membres du Comité permanent des comptes publics.

M. Nielsen en remplacement de M. MacDonald (Egmont) sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

MM. Hargrave, McCain et Muir en remplacement de MM. Brisco, Hamilton (Swift Current-Maple Creek) et

Darling sur la liste des membres du Comité permanent de l'expansion économique régionale.

MM. Kaplan, Robinson et Roy (Laval) en remplacement de MM. Lajoie, Loisel (Saint-Henri) et Duclos sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

M. Turner (London-Est) en remplacement de M. Robinson sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

*États et rapports déposés auprès du Greffier
de la Chambre*

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Lalonde, membre du Conseil privé de la Reine, —Rapport (en français et en anglais) sur le fonctionnement des accords conclus avec les provinces aux termes de la Loi sur l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques, pour l'année financière terminée le 31 mars 1974, conformément à l'article 9 de cette Loi, chapitre H-8, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/157A).

Par M. Turner (Ottawa-Carleton), membre du Conseil privé de la Reine, —Rapport (en français et en anglais) sur l'application de la Partie II de la Loi sur l'assurance des crédits à l'exportation, pour l'année financière terminée le 31 mars 1975, conformément à l'article 27 de cette Loi, chapitre 105, S.R.C., 1952. (Document parlementaire n° 301-1/139).

Par M. Whelan, membre du Conseil privé de la Reine, —Rapport (en français et en anglais) de l'Office canadien de commercialisation des œufs, y compris les états financiers ainsi que le rapport des vérificateurs y afférent, pour l'année civile 1974, conformément à l'article 31 de la Loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme, chapitre 65, Statuts du Canada 1970-1971-1972. (Document parlementaire n° 301-1/433).

A 10 h. 30 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 126

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MARDI 6 MAI 1975

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Fox, du Comité permanent de la justice et des questions juridiques, présente le onzième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du vendredi 18 avril 1975, votre Comité a étudié le Bill C-3, Loi modifiant les Actes de l'Amérique du Nord britannique, 1867 à 1965, et a convenu d'en faire rapport avec les modifications suivantes:

Nouvel article 2

Ajouter immédiatement après la ligne 18, à la page 1, le nouvel article suivant:

«2. Pour l'application de la présente loi, le terme «province» a, à l'article 23 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867, le même sens que dans l'article 28 de la Loi d'interprétation.»

Renommer l'article 2 qui devient l'article 3.

Article 3

Retrancher «1974» à la ligne 21 de la page 1 et le remplacer par «1975».

Retrancher «1974» à la ligne 25 de la page 1 et le remplacer par «1975».

Votre Comité a ordonné la réimpression du Bill C-3, tel que modifié, pour l'usage de la Chambre des communes, à l'étape du rapport.

Un exemplaire des procès-verbaux et des témoignages relatifs à ce Bill (*fascicule n° 25*) est déposé.

(Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 71 aux Journaux)

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Lang, appuyé par M. Drury,—Que le Bill C-41, Loi portant stabilisation du produit net de la production et de la vente du grain de l'Ouest et modification consécutive de certaines lois, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de l'agriculture.

Et sur l'amendement de M. Baker (Grenville-Carleton), appuyé par M. McKinley,—Que ce bill ne soit pas maintenant lu une deuxième fois mais que l'objet en soit déferé au Comité permanent de l'agriculture.

Après plus ample débat, cet amendement, mis aux voix, est rejeté par le vote suivant:

(Vote n° 45)

POUR

Messieurs

Alexander	Hargrave
Alkenbrack	Hnatyshyn
Andre	Hogan
(Calgary-Centre)	Holmes
Baker	Horner
(Grenville-Carleton)	Howie
Balfour	Huntington
Benjamin	Hurlburt
Blackburn	Jelinek
Broadbent	Jones
Clark	Kempling
(Rocky Mountain)	Knowles
Clarke	(Winnipeg-
(Vancouver Quadra)	Nord-Centre)
Cossitt	Knowles
Crouse	(Norfolk-Haldimand)
Diefenbaker	Korchinski
Dinsdale	La Salle
Douglas	Lawrence
(Nanaimo-Cowichan-	MacDonald (M ^{lle})
Les Îles)	(Kingston et les
Ellis	Îles)
Elzinga	MacLean
Epp	Macquarrie
Fairweather	Masniuk
Forrestall	Mazankowski
Fraser	McCain
Gillies	McCleave
Halliday	McKenzie
Hamilton	McKinley
(Qu'Appelle-Moose	McKinnon
Mountain)	Mitges
	Muir

CONTRE

Messieurs

Abbott	Foster
Allard	Fox
Allmand	Francis
Anderson	Gauthier
Andres	(Roberval)
(Lincoln)	Gauthier
Béchar	(Ottawa-Vanier)
Bégin (M ^{lle})	Gendron
Blais	Gillespie
Blaker	Goodale
Boulanger	Goyer
Buchanan	Guay
Bussièrès	(Saint-Boniface)
Caccia	Guay
Cafik	(Lévis)
Campagnolo (M ^{me})	Guilbault
Campbell (M ^{lle})	Haidasz
(South Western Nova)	Herbert
Caouette	Holt (M ^{me})
(Témiscamingue)	Isabelle
Caron	Jamieson
Chrétien	Joyal
Clermont	Kaplan
Collenette	Lachance
Comtois	Lajoie
Condon	Lalonde
Corriveau	Lambert
Côté	(Bellechasse)
Cullen	Landers
Danson	Lang
De Bané	Langlois
Demers	Lapointe
Dionne	Leblanc
(Kamouraska)	(Laurier)
Dionne	LeBlanc
(Northumberland-	(Westmorland-Kent)
Miramichi)	Lee
Douglas	Lefebvre
(Bruce-Grey)	Lessard
Drury	Loiselle
Dupras	(Saint-Henri)
Duquet	Lumley
Ethier	Macdonald
Faulkner	(Rosedale)
Flynn	MacGuigan

Munro
(Esquimalt-Saanich)
Murta
Neil
Nielsen
Nystrom
Oberle
O'Sullivan
Paproski
Patterson
Peters
Reynolds
Ritchie
Roche
Rodriguez
Rynard
Saltsman
Schellenberger
Schumacher
Scott
Skoreyko
Smith
(Churchill)
Stanfield
Stevens
Stewart
(Marquette)
Symes
Towers
Wenman
Wise
Woolliams
Yewchuk—82.

Mackasey
Maine
Marceau
Marchand
(Langelier)
Marchand
(Kamloops-Cariboo)
McIsaac
McRae
Milne
Morin (M ^{me})
Munro
(Hamilton-Est)
Nicholson (M ^{lle})
O'Connell
Ouellet
Parent
Pearsall
Pelletier
(Hochelega)
Penner
Philbrook
Portelance
Prud'homme
Railton
Raines
Reid
Richardson
Roberts
Robinson
Rompkey
Rooney
Roy
(Timmins)
Roy
(Laval)
Sauvé (M ^{me})
Sharp
Turner
(London-Est)
Turner
(Ottawa-Carleton)
Watson
Whelan
Yanakis
Young—112.

Le débat reprend sur la motion de M. Lang, appuyé par M. Drury,—Que le Bill C-41, Loi portant stabilisation du produit net de la production et de la vente du grain de l'Ouest et modification consécutive de certaines lois, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de l'agriculture.

Le débat se poursuit;

(A cinq heures de l'après-midi, appel des affaires émanant des députés, suivant les dispositions du paragraphe (4) de l'article 15 du Règlement)

(Bills publics)

Les ordres numéros 8, 34, 3, 4, 10 et 24 sont réservés à la demande du gouvernement.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent des privilèges et élections du Bill C-232, Loi modifiant la Loi électorale du Canada (vote par procuration).

M. Horner, appuyé par M. Baker (Grenville-Carleton), propose,—Que ce bill soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent des privilèges et élections.

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires émanant des députés est expirée.

Le débat reprend sur la motion de M. Lang, appuyé par M. Drury,—Que le Bill C-41, Loi portant stabilisation du produit net de la production et de la vente du grain de l'Ouest et modification consécutive de certaines lois, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de l'agriculture.

Après plus ample débat, cette motion, mise aux voix, est agréée, sur division.

En conséquence, ce bill est lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de l'agriculture.

Le Sénat transmet un message à la Chambre pour l'informer qu'il a adopté le Bill C-13, Loi modifiant la Loi sur la Commission d'énergie du Nord canadien, avec l'amendement suivant:

Page 1: Remplacer les lignes 19 à 24 inclusivement par ce qui suit:

«(7) Les membres de la Commission ne peuvent se réunir que

- a) si chacun a reçu à son lieu ordinaire de résidence, un jour franc avant la réunion, un avis l'en informant; ou
- b) si tous, présents à la réunion, renoncent à l'avis de convocation.»

Il est donné lecture de l'ordre relatif à l'étude à l'étape du rapport du Bill C-19, Loi prévoyant des versements au titre du blé produit et vendu au Canada pour la consommation humaine au Canada, rapporté avec des amendements par le Comité permanent de l'agriculture.

M. Horner, appuyé par M. Mazankowski, propose,— Qu'on modifie le Bill C-19, Loi prévoyant des versements au titre du blé produit et vendu au Canada pour la consommation humaine au Canada, en retranchant le millésime 1980 aux lignes 27 et 32 de la page 2 et en le remplaçant par «1977».

Il s'élève un débat;

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 40 du Règlement.

Après débat, cette motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Foster en remplacement de M. Breau sur la liste des membres du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

MM. Smith (Churchill), Collenette, Dionne (Northumberland-Miramichi) et Young en remplacement de MM. Brisco, Dionne (Northumberland-Miramichi), Rooney et Lee sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

M. Caccia en remplacement de M. Daudlin sur la liste des membres du Comité mixte spécial sur la politique de l'immigration.

MM. Reid et Flynn en remplacement de MM. Pinard et Robinson sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

MM. Gauthier (Ottawa-Vanier) et Francis en remplacement de MM. Martin et Côté sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. Lefebvre en remplacement de M. Rooney sur la liste des membres du Comité permanent de l'expansion économique régionale.

M. Mitges en remplacement de M. Brisco sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

MM. Lumley, Cullen et Philbrook en remplacement de MM. Goodale, Martin et McRae sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

MM. Schellenberger, Elzinga, Mitges, Hargrave, Maine et Yanakis en remplacement de MM. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain), Towers, Wise, Whittaker, Daudlin et Corbin sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

M. Elzinga en remplacement de M^{lle} MacDonald (Kingston et les Îles) sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

M^{me} Holt et M. Maine en remplacement de MM. Stollery et Dupont sur la liste des membres du Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

MM. Balfour et McRae en remplacement de MM. Bawden et Philbrook sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

M. Roche en remplacement de M. Halliday sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

MM. Hargrave et Neil en remplacement de MM. Hamilton (Swift Current-Maple Creek) et Fairweather sur la liste des membres du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

M. Halliday en remplacement de M. Roche sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

M. Goodale en remplacement de M. Lumley sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

M. Robinson en remplacement de M. Foster sur la liste des membres du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

MM. Côté, Marchand (Kamloops-Cariboo) et Knowles (Winnipeg-Nord-Centre) en remplacement de MM. Corbin, Flynn et Gilbert sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

A 10 h. 28 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 127

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MERCREDI 7 MAI 1975

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

Le Bill C-19, Loi prévoyant des versements au titre du blé produit et vendu au Canada pour la consommation humaine au Canada, rapporté avec des amendements par le Comité permanent de l'agriculture, est étudié de nouveau à l'étape du rapport.

Sur ce, la Chambre reprend le débat sur la motion de M. Horner, appuyé par M. Mazankowski,—Qu'on modifie le Bill C-19, Loi prévoyant des versements au titre du blé produit et vendu au Canada pour la consommation humaine au Canada, en retranchant le millésime 1980 aux lignes 27 et 32 de la page 2 et en le remplaçant par «1977».

Après plus ample débat, cette motion est mise aux voix et, en conformité des dispositions du paragraphe (11) de l'article 75 du Règlement, le vote par appel nominal est différé.

M. Horner, appuyé par M. Korchinski, propose,—Qu'on modifie le Bill C-19, Loi prévoyant des versements au titre du blé produit et vendu au Canada pour la consommation humaine au Canada, a) en retranchant le mot «ou», de la ligne 41, à la page 3, b) en retranchant le

point à la fin de la ligne 45, à la page 3, en le remplaçant par «; et», c) en ajoutant immédiatement après la ligne 45, ce qui suit:

«c) relatif aux versements autorisés en vertu de l'article 4 pour un boisseau de blé consommé au Canada; que la Commission canadienne du blé fasse chaque année, par l'entremise du Ministre dont elle relève, rapport au Parlement sur l'augmentation estimative moyenne du coût de production.»

Après débat, cette motion est mise aux voix et, en conformité des dispositions du paragraphe (11) de l'article 75 du Règlement, le vote par appel nominal est différé.

La Chambre aborde la mise aux voix différée de la motion de M. Horner, appuyé par M. Mazankowski,—Qu'on modifie le Bill C-19, Loi prévoyant des versements au titre du blé produit et vendu au Canada pour la consommation humaine au Canada, en retranchant le millésime 1980 aux lignes 27 et 32 de la page 2 et en le remplaçant par «1977».

Cette motion, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:

(Vote n° 46)

POUR

Messieurs

Alexander	Huntington	Nielsen
Alkenbrack	Hurlburt	Nowlan
Andre	Jelinek	Oberle
(Calgary-Centre)	Kempling	O'Sullivan
Baker	Korchinski	Paproski
(Grenville-Carleton)	MacDonald (M ^{lle})	Patterson
Bawden	(Kingston et les	Reynolds
Clark	Îles)	Ritchie
(Rocky Mountain)	MacLean	Roche
Clarke	Macquarrie	Rynard
(Vancouver Quadra)	Masniuk	Schellenberger
Cossitt	Mazankowski	Schumacher
Crouse	McCain	Scott
Darling	McCleave	Smith
Elzinga	McKenzie	(Churchill)
Epp	McKinley	Stanfield
Fairweather	McKinnon	Stewart
Gillies	Mitges	(Marquette)
Hargrave	Muir	Towers
Hnatyshyn	Munro	Whittaker
Holmes	(Esquimalt-Saanich)	Wise
Horner	Murta	Woolliams
Howie	Neil	Yewchuk—60.

CONTRE

Messieurs

Abbott	Foster	MacGuigan
Allard	Fox	Maine
Anderson	Francis	Marceau
Andres	Gauthier	Marchand
(Lincoln)	(Langelier)	(Langelier)
Basford	Gauthier	Marchand
Bécharde	(Ottawa-Vanier)	(Kamloops-Cariboo)
Bégin (M ^{lle})	Gendron	Matte
Benjamin	Goodale	McIsaac
Blaker	Goyer	Munro
Boulanger	Guay	(Hamilton-Est)
Brewin	(Saint-Boniface)	Nicholson (M ^{lle})
Broadbent	Guay	O'Connell
Buchanan	(Lévis)	Ouellet
Cafik	Haidasz	Pearsall
Campagnolo (M ^{me})	Herbert	Penner
Campbell (M ^{lle})	Holt (M ^{me})	Peters
(South Western Nova)	Isabelle	Philbrook
Campbell	Jones	Pinard
(LaSalle-Émard-Côte	Joyal	Prud'homme
Saint-Paul)	Knowles	Reid
Caron	(Winnipeg-	Richardson
Clermont	Nord-Centre)	Roberts
Collenette	Lachance	Rodriguez
Corriveau	Lajoie	Rooney
Côté	Lang	Roy
Cullen	Langlois	(Timmins)
Danson	Lapointe	Roy
Daudlin	Leblanc	(Laval)
Dionne	(Laurier)	Saltsman
(Northumberland-	LeBlanc	Sauvé (M ^{me})
Miramichi)	(Westmorland-Kent)	Sharp
Douglas	Lee	Stanbury
(Nanaimo-Cowichan-	Lefebvre	Stewart
Les Îles)	Lessard	(Cochrane)
Drury	Loiselle	Tessier
Dupont	(Chambly)	Turner
Dupras	Loiselle	(London-Est)
Ethier	(Saint-Henri)	Watson
Fleming	Lumley	Yanakis—97.
Fortin	MacFarlane	

La Chambre aborde la mise aux voix différée de la motion de M. Horner, appuyé par M. Korchinski.—Qu'on modifie le Bill C-19, Loi prévoyant des versements au titre du blé produit et vendu au Canada pour la consommation humaine au Canada, a) en retranchant le mot «ou», de la ligne 41, à la page 3, b) en retranchant le point à la fin de la ligne 45, à la page 3, en le remplaçant par «; et», c) en ajoutant immédiatement après la ligne 45, ce qui suit:

«c) relatif aux versements autorisés en vertu de l'article 4 pour un boisseau de blé consommé au Canada; que la Commission canadienne du blé fasse chaque année, par l'entremise du Ministre dont elle relève, rapport au Parlement sur l'augmentation estimative moyenne du coût de production.»

Cette motion, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:

(Vote n° 47)

POUR

Messieurs

Alexander	Horner	Murta
Alkenbrack	Howie	Neil
Andre	Huntington	Nielsen
(Calgary-Centre)	Hurlburt	Nowlan
Baker	Jelinek	Oberle
(Grenville-Carleton)	Jones	O'Sullivan
Bawden	Kempling	Paproski
Benjamin	Knowles	Patterson
Brewin	(Winnipeg-	Peters
Broadbent	Nord-Centre)	Reynolds
Clark	Korchinski	Ritchie
(Rocky Mountain)	MacDonald (M ^{lle})	Roche
Clarke	(Kingston et les	Rodriguez
(Vancouver Quadra)	Îles)	Rynard
Cossitt	MacLean	Saltsman
Crouse	Macquarrie	Schellenberger
Darling	Masniuk	Schumacher
Douglas	Mazankowski	Scott
(Nanaimo-Cowichan-	McCain	Smith
Les Îles)	McCleave	(Churchill)
Elzinga	McKenzie	Stanfield
Epp	McKinley	Stewart
Fairweather	McKinnon	(Marquette)
Gillies	Mitges	Towers
Hargrave	Muir	Whittaker
Hnatyshyn	Munro	Wise
Holmes	(Esquimalt-Saanich)	Woolliams
		Yewchuk—69.

CONTRE

Messieurs

Abbott	Francis	Marceau
Allard	Gauthier	Marchand
Anderson	(Roberval)	(Langelier)
Andres	Gauthier	Marchand
(Lincoln)	(Ottawa-Vanier)	(Kamloops-Cariboo)
Basford	Gendron	Matte
Bécharde	Goodale	McIsaac
Bégin (M ^{lle})	Goyer	Munro
Blaker	Guay	(Hamilton-Est)
Boulanger	(Saint-Boniface)	Nicholson (M ^{lle})
Buchanan	Guay	O'Connell
Cafik	(Lévis)	Ouellet
Campagnolo (M ^{me})	Haidasz	Pearsall
Campbell (M ^{lle})	Herbert	Penner
(South Western Nova)	Holt (M ^{me})	Philbrook
Campbell	Isabelle	Pinard
(LaSalle-Émard-Côte	Joyal	Prud'homme
Saint-Paul)	Lachance	Reid
Caron	Lajoie	Richardson
Clermont	Lang	Roberts
Collenette	Langlois	Rooney
Corriveau	Lapointe	Roy
Côté	Leblanc	(Timmins)
Cullen	(Laurier)	Roy
Danson	LeBlanc	(Laval)
Daudlin	(Westmorland-Kent)	Sauvé (M ^{me})
Dionne	Lee	Sharp
(Northumberland-	Lefebvre	Stanbury
Miramichi)	Lessard	Stewart
Drury	Loiselle	(Cochrane)
Dupont	(Chambly)	Tessier
Dupras	Loiselle	Turner
Ethier	(Saint-Henri)	(London-Est)
Fleming	Lumley	Watson
Fortin	MacFarlane	Yanakis—89.
Foster	MacGuigan	
Fox	Maine	

Sur motion de M. Lang, appuyé par M. Sharp, ce bill est agréé, sur division, à l'étape du rapport et la troisième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Le Sénat transmet un message à la Chambre pour l'informer qu'il a adopté, sans amendement, le Bill C-367, Loi modifiant la Loi sur l'administration du pont Fort-Falls.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qui suit:

M. Daudlin en remplacement de M. Maine sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

M. Breau en remplacement de M. Robinson sur la liste des membres du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

M. Rooney en remplacement de M. Collenette sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

MM. Corbin et Flynn en remplacement de MM. Côté et Marchand (Kamloops-Cariboo) sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

MM. Pinard et Robinson en remplacement de MM. Reid et Flynn sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

MM. Dupont et Stollery en remplacement de M. Maine et M^{me} Holt sur la liste des membres du Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

MM. Martin et Côté en remplacement de MM. Gauthier (Ottawa-Vanier) et Francis sur la liste des membres

du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. Nielsen en remplacement de M. Ritchie sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

MM. Brisco et Rooney en remplacement de MM. Hargrave et Lefebvre sur la liste des membres du Comité permanent de l'expansion économique régionale.

M. Daudlin en remplacement de M. Caccia sur la liste des membres du Comité mixte spécial sur la politique de l'immigration.

M. Francis en remplacement de M. Cullen sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

M. Philbrook en remplacement de M^{me} Appolloni sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

M. Ritchie en remplacement de M. Nielsen sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Le document suivant, remis au Greffier de la Chambre, est déposé sur la Table, conformément au paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Ouellet, membre du Conseil privé de la Reine,—Copies (en français et en anglais) de la liste des commissions délivrées durant l'année civile 1974, conformément à l'article 4 de la Loi sur les fonctionnaires publics, chapitre P-30, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/413).

A 6 h. 13 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 128

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE JEUDI 8 MAI 1975

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Turner (Ottawa-Carleton), membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, d'un document intitulé «Propositions pour la première année d'application de l'accord volontaire». (Document parlementaire n° 301-7/17).

En conformité des dispositions du paragraphe (4) de l'article 39 du Règlement, les soixante-dix questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, savoir:

N° 1373—*M. Paproski*

1. Quelle assistance financière a été fournie au cours des deux dernières années à chacun des pays de l'Amérique latine pour leur développement?

2. Quels sont les principaux projets de développement à long terme actuellement patronnés par le Canada dans chacun de ces pays? (Document parlementaire n° 301-2/1373-1440).

N° 1374—*M. Paproski*

1. Quelle assistance financière a été fournie au cours des deux dernières années à la Somalie pour son développement?

2. Quels sont les principaux projets de développement à long terme actuellement patronnés par le Canada dans ce pays? (Document parlementaire n° 301-2/1373-1440).

N° 1375—*M. Paproski*

1. Quelle assistance financière a été fournie au cours des deux dernières années à l'Éthiopie pour son développement?

2. Quels sont les principaux projets de développement à long terme actuellement patronnés par le Canada dans ce pays? (Document parlementaire n° 301-2/1373-1440).

N° 1376—*M. Paproski*

1. Quelle assistance financière a été fournie au cours des deux dernières années à l'Ouganda pour son développement?

2. Quels sont les principaux projets de développement à long terme actuellement patronnés par le Canada dans ce pays? (Document parlementaire n° 301-2/1373-1440).

N° 1377—*M. Paproski*

1. Quelle assistance financière a été fournie au cours des deux dernières années à Malte pour son développement?

2. Quels sont les principaux projets de développement à long terme actuellement patronnés par le Canada dans ce pays? (Document parlementaire n° 301-2/1373-1440).

N° 1378—*M. Paproski*

1. Quelle assistance financière a été fournie au cours des deux dernières années au Tchad pour son développement?

2. Quels sont les principaux projets de développement à long terme actuellement patronnés par le Canada dans ce pays? (Document parlementaire n° 301-2/1373-1440).

N° 1379—*M. Paproski*

1. Quelle assistance financière a été fournie au cours des deux dernières années à Chypre pour son développement?

2. Quels sont les principaux projets de développement à long terme actuellement patronnés par le Canada dans ce pays? (Document parlementaire n° 301-2/1373-1440).

N° 1380—*M. Paproski*

1. Quelle assistance financière a été fournie au cours des deux dernières années au Bangla-desh pour son développement?

2. Quels sont les principaux projets de développement à long terme actuellement patronnés par le Canada dans ce pays? (Document parlementaire n° 301-2/1373-1440).

N° 1381—*M. Paproski*

1. Quelle assistance financière a été fournie au cours des deux dernières années au Pakistan pour son développement?

2. Quels sont les principaux projets de développement à long terme actuellement patronnés par le Canada dans ce pays? (Document parlementaire n° 301-2/1373-1440).

N° 1382—*M. Paproski*

1. Quelle assistance financière a été fournie au cours des deux dernières années à l'Inde pour son développement?

2. Quels sont les principaux projets de développement à long terme actuellement patronnés par le Canada dans ce pays? (Document parlementaire n° 301-2/1373-1440).

N° 1383—*M. Paproski*

1. Quelle assistance financière a été fournie au cours des deux dernières années au Sri Lanka pour son développement?

2. Quels sont les principaux projets de développement à long terme actuellement patronnés par le Canada dans ce pays? (Document parlementaire n° 301-2/1373-1440).

N° 1384—*M. Paproski*

1. Quelle assistance financière a été fournie au cours des deux dernières années aux îles Fiji pour leur développement?

2. Quels sont les principaux projets de développement à long terme actuellement patronnés par le Canada dans ce pays? (Document parlementaire n° 301-2/1373-1440).

N° 1385—*M. Paproski*

1. Quelle assistance financière a été fournie au cours des deux dernières années à Hong Kong pour son développement?

2. Quels sont les principaux projets de développement à long terme actuellement patronnés par le Canada dans ce pays? (Document parlementaire n° 301-2/1373-1440).

N° 1386—*M. Paproski*

1. Quelle assistance financière a été fournie au cours des deux dernières années à la Corée pour son développement?

2. Quels sont les principaux projets de développement à long terme actuellement patronnés par le Canada dans ce pays? (Document parlementaire n° 301-2/1373-1440).

N° 1387—*M. Paproski*

1. Quelle assistance financière a été fournie au cours des deux dernières années aux îles Maldives pour leur développement?

2. Quels sont les principaux projets de développement à long terme actuellement patronnés par le Canada dans ce pays? (Document parlementaire n° 301-2/1373-1440).

N° 1388—*M. Paproski*

1. Quelle assistance financière a été fournie au cours des deux dernières années aux Samoa Occidentales pour leur développement?

2. Quels sont les principaux projets de développement à long terme actuellement patronnés par le Canada dans ce pays? (Document parlementaire n° 301-2/1373-1440).

N° 1389—*M. Paproski*

1. Quelle assistance financière a été fournie au cours des deux dernières années au Kenya pour son développement?

2. Quels sont les principaux projets de développement à long terme actuellement patronnés par le Canada dans ce pays? (Document parlementaire n° 301-2/1373-1440).

N° 1390—*M. Paproski*

1. Quelle assistance financière a été fournie au cours des deux dernières années au Liberia pour son développement?

2. Quels sont les principaux projets de développement à long terme actuellement patronnés par le Canada dans ce pays? (Document parlementaire n° 301-2/1373-1440).

N° 1391—*M. Paproski*

1. Quelle assistance financière a été fournie au cours des deux dernières années à la Malaisie pour son développement?

2. Quels sont les principaux projets de développement à long terme actuellement patronnés par le Canada dans ce pays? (Document parlementaire n° 301-2/1373-1440).

N° 1392—*M. Paproski*

1. Quelle assistance financière a été fournie au cours des deux dernières années à Singapour pour son développement?

2. Quels sont les principaux projets de développement à long terme actuellement patronnés par le Canada dans ce pays? (Document parlementaire n° 301-2/1373-1440).

N° 1393—*M. Paproski*

1. Quelle assistance financière a été fournie au cours des deux dernières années à la Birmanie pour son développement?

2. Quels sont les principaux projets de développement à long terme actuellement patronnés par le Canada dans ce pays? (Document parlementaire n° 301-2/1373-1440).

N° 1394—*M. Paproski*

1. Quelle assistance financière a été fournie au cours des deux dernières années au Ghana pour son développement?

2. Quels sont les principaux projets de développement à long terme actuellement patronnés par le Canada dans ce pays? (Document parlementaire n° 301-2/1373-1440).

N° 1395—*M. Paproski*

1. Quelle assistance financière a été fournie au cours des deux dernières années à la Gambie pour son développement?

2. Quels sont les principaux projets de développement à long terme actuellement patronnés par le Canada dans ce pays? (Document parlementaire n° 301-2/1373-1440).

N° 1396—*M. Paproski*

1. Quelle assistance financière a été fournie au cours des deux dernières années aux îles Philippines pour leur développement?

2. Quels sont les principaux projets de développement à long terme actuellement patronnés par le Canada dans ce pays? (Document parlementaire n° 301-2/1373-1440).

N° 1397—*M. Paproski*

1. Quelle assistance financière a été fournie au cours des deux dernières années à la Turquie pour son développement?

2. Quels sont les principaux projets de développement à long terme actuellement patronnés par le Canada dans ce pays? (Document parlementaire n° 301-2/1373-1440).

N° 1398—*M. Paproski*

1. Quelle assistance financière a été fournie au cours des deux dernières années à l'Iran pour son développement?

2. Quels sont les principaux projets de développement à long terme actuellement patronnés par le Canada dans ce pays? (Document parlementaire n° 301-2/1373-1440).

N° 1399—*M. Paproski*

1. Quelle assistance financière a été fournie au cours des deux dernières années à l'Indochine pour son développement?

2. Quels sont les principaux projets de développement à long terme actuellement patronnés par le Canada dans ce pays? (Document parlementaire n° 301-2/1373-1440).

N° 1400—*M. Paproski*

1. Quelle assistance financière a été fournie au cours des deux dernières années à la Thaïlande pour son développement?

2. Quels sont les principaux projets de développement à long terme actuellement patronnés par le Canada dans ce pays? (Document parlementaire n° 301-2/1373-1440).

N° 1401—*M. Paproski*

1. Quelle assistance financière a été fournie au cours des deux dernières années à l'Indonésie pour son développement?

2. Quels sont les principaux projets de développement à long terme actuellement patronnés par le Canada dans ce pays? (Document parlementaire n° 301-2/1373-1440).

N° 1402—*M. Paproski*

1. Quelle assistance financière a été fournie au cours des deux dernières années au Nigeria et au Sierra-Leone pour leur développement?

2. Quels sont les principaux projets de développement à long terme actuellement patronnés par le Canada dans chacun de ces pays? (Document parlementaire n° 301-2/1373-1440).

N° 1403—*M. Paproski*

1. Quelle assistance financière a été fournie au cours des deux dernières années à la Tanzanie et à l'île Maurice pour leur développement?

2. Quels sont les principaux projets de développement à long terme actuellement patronnés par le Canada dans chacun de ces pays? (Document parlementaire n° 301-2/1373-1440).

N° 1404—*M. Paproski*

1. Quelle assistance financière a été fournie au cours des deux dernières années au Malawi pour son développement?

2. Quels sont les principaux projets de développement à long terme actuellement patronnés par le Canada dans ce pays? (Document parlementaire n° 301-2/1373-1440).

N° 1405—*M. Paproski*

1. Quelle assistance financière a été fournie au cours des deux dernières années à la Zambie pour son développement?

2. Quels sont les principaux projets de développement à long terme actuellement patronnés par le Canada dans ce pays? (Document parlementaire n° 301-2/1373-1440).

N° 1406—*M. Paproski*

1. Quelle assistance financière a été fournie au cours des deux dernières années à la Namibie pour son développement?

2. Quels sont les principaux projets de développement à long terme actuellement patronnés par le Canada dans ce pays? (Document parlementaire n° 301-2/1373-1440).

N° 1407—*M. Paproski*

1. Quelle assistance financière a été fournie au cours des deux dernières années à la Rhodésie pour son développement?

2. Quels sont les principaux projets de développement à long terme actuellement patronnés par le Canada dans ce pays? (Document parlementaire n° 301-2/1373-1440).

N° 1408—*M. Paproski*

1. Quelle assistance financière a été fournie au cours des deux dernières années au Honduras britannique (Belize) pour son développement?

2. Quels sont les principaux projets de développement à long terme actuellement patronnés par le Canada dans ce pays? (Document parlementaire n° 301-2/1373-1440).

N° 1409—*M. Paproski*

1. Quelle assistance financière a été fournie au cours des deux dernières années à la Jamaïque pour son développement?

2. Quels sont les principaux projets de développement à long terme actuellement patronnés par le Canada dans ce pays? (Document parlementaire n° 301-2/1373-1440).

N° 1410—*M. Paproski*

1. Quelle assistance financière a été fournie au cours des deux dernières années à Antigua pour son développement?

2. Quels sont les principaux projets de développement à long terme actuellement patronnés par le Canada dans ce pays? (Document parlementaire n° 301-2/1373-1440).

N° 1411—*M. Paproski*

1. Quelle assistance financière a été fournie au cours des deux dernières années à la Barbade pour son développement?

2. Quels sont les principaux projets de développement à long terme actuellement patronnés par le Canada dans ce pays? (Document parlementaire n° 301-2/1373-1440).

N° 1412—*M. Paproski*

1. Quelle assistance financière a été fournie au cours des deux dernières années à la République dominicaine pour son développement?

2. Quels sont les principaux projets de développement à long terme actuellement patronnés par le Canada dans ce pays? (Document parlementaire n° 301-2/1373-1440).

N° 1413—*M. Paproski*

1. Quelle assistance financière a été fournie au cours des deux dernières années à la Grenade pour son développement?

2. Quels sont les principaux projets de développement à long terme actuellement patronnés par le Canada dans ce pays? (Document parlementaire n° 301-2/1373-1440).

N° 1414—*M. Paproski*

1. Quelle assistance financière a été fournie au cours des deux dernières années aux îles du Vent pour leur développement?

2. Quels sont les principaux projets de développement à long terme actuellement patronnés par le Canada dans ce pays? (Document parlementaire n° 301-2/1373-1440).

N° 1415—*M. Paproski*

1. Quelle assistance financière a été fournie au cours des deux dernières années à Montserrat pour son développement?

2. Quels sont les principaux projets de développement à long terme actuellement patronnés par le Canada dans ce pays? (Document parlementaire n° 301-2/1373-1440).

N° 1416—*M. Paproski*

1. Quelle assistance financière a été fournie au cours des deux dernières années à St. Kitts pour son développement?

2. Quels sont les principaux projets de développement à long terme actuellement patronnés par le Canada dans ce pays? (Document parlementaire n° 301-2/1373-1440).

N° 1417—*M. Paproski*

1. Quelle assistance financière a été fournie au cours des deux dernières années à Sainte-Lucie pour son développement?

2. Quels sont les principaux projets de développement à long terme actuellement patronnés par le Canada dans ce pays? (Document parlementaire n° 301-2/1373-1440).

N° 1418—*M. Paproski*

1. Quelle assistance financière a été fournie au cours des deux dernières années à Saint-Vincent pour son développement?

2. Quels sont les principaux projets de développement à long terme actuellement patronnés par le Canada dans ce pays? (Document parlementaire n° 301-2/1373-1440).

N° 1419—*M. Paproski*

1. Quelle assistance financière a été fournie au cours des deux dernières années à la Guyane pour son développement?

2. Quels sont les principaux projets de développement à long terme actuellement patronnés par le Canada dans ce pays? (Document parlementaire n° 301-2/1373-1440).

N° 1420—*M. Paproski*

1. Quelle assistance financière a été fournie au cours des deux dernières années à la Trinité et Tobago pour leur développement?

2. Quels sont les principaux projets de développement à long terme actuellement patronnés par le Canada dans ce pays? (Document parlementaire n° 301-2/1373-1440).

N° 1421—*M. Paproski*

1. Quelle assistance financière a été fournie au cours des deux dernières années au Sénégal pour son développement?

2. Quels sont les principaux projets de développement à long terme actuellement patronnés par le Canada dans ce pays? (Document parlementaire n° 301-2/1373-1440).

N° 1422—*M. Paproski*

1. Quelle assistance financière a été fournie au cours des deux dernières années au Mali pour son développement?

2. Quels sont les principaux projets de développement à long terme actuellement patronnés par le Canada dans ce pays? (Document parlementaire n° 301-2/1373-1440).

N° 1423—*M. Paproski*

1. Quelle assistance financière a été fournie au cours des deux dernières années à la Mauritanie pour son développement?

2. Quels sont les principaux projets de développement à long terme actuellement patronnés par le Canada dans ce pays? (Document parlementaire n° 301-2/1373-1440).

N° 1424—*M. Paproski*

1. Quelle assistance financière a été fournie au cours des deux dernières années à la Guinée pour son développement?

2. Quels sont les principaux projets de développement à long terme actuellement patronnés par le Canada dans ce pays? (Document parlementaire n° 301-2/1373-1440).

N° 1425—*M. Paproski*

1. Quelle assistance financière a été fournie au cours des deux dernières années à la Tunisie pour son développement?

2. Quels sont les principaux projets de développement à long terme actuellement patronnés par le Canada dans ce pays? (Document parlementaire n° 301-2/1373-1440).

N° 1426—*M. Paproski*

1. Quelle assistance financière a été fournie au cours des deux dernières années à Madagascar pour son développement?

2. Quels sont les principaux projets de développement à long terme actuellement patronnés par le Canada dans ce pays? (Document parlementaire n° 301-2/1373-1440).

N° 1427—*M. Paproski*

1. Quelle assistance financière a été fournie au cours des deux dernières années à la Côte d'Ivoire pour son développement?

2. Quels sont les principaux projets de développement à long terme actuellement patronnés par le Canada dans ce pays? (Document parlementaire n° 301-2/1373-1440).

N° 1428—*M. Paproski*

1. Quelle assistance financière a été fournie au cours des deux dernières années au Niger pour son développement?

2. Quels sont les principaux projets de développement à long terme actuellement patronnés par le Canada dans ce pays? (Document parlementaire n° 301-2/1373-1440).

N° 1429—*M. Paproski*

1. Quelle assistance financière a été fournie au cours des deux dernières années à la Haute-Volta pour son développement?

2. Quels sont les principaux projets de développement à long terme actuellement patronnés par le Canada dans ce pays? (Document parlementaire n° 301-2/1373-1440).

N° 1430—*M. Paproski*

1. Quelle assistance financière a été fournie au cours des deux dernières années au Togo pour son développement?

2. Quels sont les principaux projets de développement à long terme actuellement patronnés par le Canada dans ce pays? (Document parlementaire n° 301-2/1373-1440).

N° 1431—*M. Paproski*

1. Quelle assistance financière a été fournie au cours des deux dernières années au Dahomey pour son développement?

2. Quels sont les principaux projets de développement à long terme actuellement patronnés par le Canada dans ce pays? (Document parlementaire n° 301-2/1373-1440).

N° 1432—*M. Paproski*

1. Quelle assistance financière a été fournie au cours des deux dernières années à l'Algérie pour son développement?

2. Quels sont les principaux projets de développement à long terme actuellement patronnés par le Canada dans ce pays? (Document parlementaire n° 301-2/1373-1440).

N° 1433—*M. Paproski*

1. Quelle assistance financière a été fournie au cours des deux dernières années au Maroc pour son développement?

2. Quels sont les principaux projets de développement à long terme actuellement patronnés par le Canada dans ce pays? (Document parlementaire n° 301-2/1373-1440).

N° 1434—*M. Paproski*

1. Quelle assistance financière a été fournie au cours des deux dernières années au Zaïre pour son développement?

2. Quels sont les principaux projets de développement à long terme actuellement patronnés par le Canada dans ce pays? (Document parlementaire n° 301-2/1373-1440).

N° 1435—*M. Paproski*

1. Quelle assistance financière a été fournie au cours des deux dernières années au Rouanda pour son développement?

2. Quels sont les principaux projets de développement à long terme actuellement patronnés par le Canada dans ce pays? (Document parlementaire n° 301-2/1373-1440).

N° 1436—*M. Paproski*

1. Quelle assistance financière a été fournie au cours des deux dernières années au Burundi pour son développement?

2. Quels sont les principaux projets de développement à long terme actuellement patronnés par le Canada dans ce pays? (Document parlementaire n° 301-2/1373-1440).

N° 1437—*M. Paproski*

1. Quelle assistance financière a été fournie au cours des deux dernières années au Congo-Brazzaville pour son développement?

2. Quels sont les principaux projets de développement à long terme actuellement patronnés par le Canada dans ce pays? (Document parlementaire n° 301-2/1373-1440).

N° 1438—*M. Paproski*

1. Quelle assistance financière a été fournie au cours des deux dernières années au Cameroun pour son développement?

2. Quels sont les principaux projets de développement à long terme actuellement patronnés par le Canada dans ce pays? (Document parlementaire n° 301-2/1373-1440).

N° 1439—*M. Paproski*

1. Quelle assistance financière a été fournie au cours des deux dernières années à la République centrafricaine pour son développement?

2. Quels sont les principaux projets de développement à long terme actuellement patronnés par le Canada dans ce pays? (Document parlementaire n° 301-2/1373-1440).

N° 1440—*M. Paproski*

1. Quelle assistance financière a été fournie au cours des deux dernières années au Gabon pour son développement?

2. Quels sont les principaux projets de développement à long terme actuellement patronnés par le Canada dans ce pays? (Document parlementaire n° 301-2/1373-1440).

N° 1877—*M. Mazankowski*

1. Pour chacun des points de livraison du CP *a)* Musidora, *b)* Morecambe, *c)* Beauvallon, *d)* Myrnam, *e)* Slawa, *f)* Derwent, *g)* Clandonald, *h)* Rusylvia, *i)* Dewberry, *j)* Hazeldine, *k)* Marwayne, *l)* Streamstown, *m)* Staplehurst, *n)* Lloydminster (*i)* combien y a-t-il d'élevateurs (*ii)* d'exploitants d'élevateurs?

2. Quelle est la capacité totale en élevateurs à chacun des points?

3. Pour chaque année, de 1970 à 1974 et à chacun des points de livraison, combien *a)* de boisseaux de blé, d'orge, d'avoine, de colza, de lin, y compris de durum, ont été expédiés, *b)* combien de wagons cela représente-t-il?

4. Pour ces mêmes années et ces mêmes points de livraison, combien *a)* de tonnes de fret, par catégorie, mises à part les céréales, ont été expédiées vers ces points et à partir de ces points, *b)* combien de wagons cela représente-t-il?

5. Pour ces mêmes années et ces mêmes points, *a)* quel a été le revenu total, *b)* le revenu moyen par tonne-mille, *c)* le revenu moyen par tonne-mille, mises à part les tonnes expédiées à des tarifs statutaires? (Document parlementaire n° 301-2/1877).

N° 2106—*M. Cossitt*

Quels sont les nom, adresse et profession des personnes qui ont suivi des cours d'anglais aux frais du gouvernement depuis le 1^{er} janvier 1972? (Document parlementaire n° 301-2/2106).

M. Reid, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse aux ordres susdits.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent de la radiodiffusion, des

films et de l'assistance aux arts du Bill C-58, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu.

M. Sharp, au nom de M. Turner (Ottawa-Carleton), appuyé par M. Faulkner, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

Il s'élève un débat;

Le Sénat transmet un message à la Chambre pour l'informer qu'il a adopté, sans amendement, les bills suivants:

Bill C-44, Loi modifiant la Loi sur le Sénat et la Chambre des communes, la Loi sur les traitements et la Loi sur les secrétaires parlementaires.

Bill C-34, Loi modifiant la Loi sur le crédit agricole.

M. l'Orateur communique à la Chambre la lettre que voici:

RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL
OTTAWA

le 8 mai 1975

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable R. G. B. Dickson, LL.D., D.C.L., Juge puiné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de député du Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat aujourd'hui, le 8 mai, à 5 h. 15 de l'après-midi, afin de donner la sanction royale à des projets de loi.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Secrétaire administratif du Gouverneur général,
ANDRÉ GARNEAU

L'honorable

Le Président de la Chambre des communes

(*A cinq heures de l'après-midi, appel des affaires émanant des députés, suivant les dispositions du paragraphe (4) de l'article 15 du Règlement.*)

(*Avis de motions (documents)*)

M. Mazankowski, appuyé par M. Baker (Grenville-Carleton), propose,—Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie du contrat d'Air Canada et de toutes addition, révision et modification apportées à ce dernier.—(*Avis de motion portant production de documents n° 24*).

Après débat, cette motion, mise aux voix, est agréée.

M. McIsaac, au nom de M. Marchand (Langelier), membre du Conseil privé de la Reine, dépose la réponse à l'ordre susdit. (Document parlementaire n° 301-3/24).

Un message est reçu de l'honorable R. G. B. Dickson, LL.D., D.C.L., Juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de député de Son Excellence le Gouverneur général, qui exprime le désir que la Chambre se rende immédiatement dans la salle des séances du Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur, accompagné de la Chambre, se rend au Sénat.

Au retour,

M. l'Orateur fait savoir que, lorsque la Chambre s'est rendue auprès de l'honorable député de Son Excellence le Gouverneur général, dans la salle des séances du Sénat, Son Honneur a bien voulu donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants:

C-44, Loi modifiant la Loi sur le Sénat et la Chambre des communes, la Loi sur les traitements et la Loi sur les secrétaires parlementaires.—(Chapitre n° 44);

C-34, Loi modifiant la Loi sur le crédit agricole.—(Chapitre n° 45);

C-367, Loi modifiant la Loi sur l'administration du pont Fort-Falls.—(Chapitre n° 46).

Le débat reprend sur la motion de M. Sharp, au nom de M. Turner (Ottawa-Carleton), appuyé par M. Faulkner, —Que le Bill C-58, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

Après plus ample débat, du consentement unanime, ce débat est ajourné.

Le Bill C-19, Loi prévoyant des versements au titre du blé produit et vendu au Canada pour la consommation humaine au Canada, est lu une troisième fois et adopté.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Sharp, au nom de M. Turner (Ottawa-Carleton), appuyé par M. Faulkner, —Que le Bill C-58, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

Le débat se poursuit;

des dispositions du paragraphe (1) de l'article 40 du Règlement.

Après débat, cette motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qui suit:

MM. Whittaker et Neil en remplacement de MM. Cadieu et La Salle sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

MM. Lachance, Philbrook et Lee en remplacement de MM. Cullen, Comtois et Martin sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

MM. Caccia, Loiseau (Saint-Henri), Lessard, Flynn, Douglas (Bruce-Grey) et Hnatyshyn en remplacement de MM. Stollery, Rompkey, M^{me} Appolloni, MM. Parent, Dupont et Halliday sur la liste des membres du Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

M. Halliday en remplacement de M. Hnatyshyn sur la liste des membres du Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

M. Gauthier (Ottawa-Vanier) en remplacement de M. Côté sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. Isabelle en remplacement de M. Clermont sur la liste des membres du Comité mixte spécial des relations employeur-employés dans la Fonction publique.

M. Brisco en remplacement de M. Jelinek sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

M. Alkenbrack en remplacement de M. Mazankowski sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

M. Carter en remplacement de M. Smith (Churchill) sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

MM. Neil, Nielsen et Smith (Churchill) en remplacement de MM. Malone, Cadieu et Elzinga sur la liste des membres du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité

A 10 h. 30 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à onze heures du matin, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 129

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE VENDREDI 9 MAI 1975

Onze heures du matin

PRIÈRE

M. Dionne (Northumberland-Miramichi) au nom de M. Cyr, du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien, présente le quatrième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du vendredi 11 avril 1975, votre Comité a étudié le Bill S-20, Loi modifiant la Loi sur les terres territoriales, et a convenu d'en faire rapport sans modification.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages relatifs à ce Bill (*fascicule n° 28*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 72 aux Journaux*)

M. MacEachen, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Échange de notes entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis d'Amérique constituant un accord pour renouveler l'accord du 12 mai 1958, tel que prorogé, concernant l'organisation et le fonctionnement du Commandement de la défense aérienne de l'Amérique du Nord. Fait à Washing-

ton, le 8 mai 1975. En vigueur le 8 mai 1975. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 301-6/136A).

En conformité des dispositions du paragraphe (4) de l'article 39 du Règlement, la question suivante est transformée en ordre de dépôt de documents, savoir:

N° 1993—*M. Reynolds*

1. Pour l'année 1973 jusqu'à maintenant, quels accords étaient décrits dans les contrats passés par le ministère des Approvisionnements et Services pour la recherche et le développement?

2. Le ministre définira-t-il chacun des objectifs et exposera-t-il la raison justifiant chaque demande? (Document parlementaire n° 301-2/1993).

M. Reid, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse à l'ordre susdit.

La Chambre se forme en Comité plénier pour l'étude et l'expédition de certains postes des prévisions budgétaires pour l'année financière se terminant le 31 mars 1976, conformément aux dispositions des paragraphes 58(9)c) et 59(2) du Règlement.

(En Comité)

Les résolutions suivantes sont adoptées (*moins les sommes votées au titre des crédits provisoires*):

BUDGET PRINCIPAL, 1975-1976

CONSEIL DU TRÉSOR

1—Administration centrale de la fonction publique—Dépenses du programme et subventions inscrites au Budget	\$ 20,432,000
5—Éventualités du gouvernement—Sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor, pour ajouter à d'autres crédits relatifs à la feuille de paie et à d'autres besoins et pour payer diverses menues dépenses imprévues auxquelles il n'est pas autrement pourvu, y compris les primes attribuées en vertu de la Loi sur les inventions des fonctionnaires; autorisation de réemployer toutes les sommes affectées à des besoins autres que ceux de la feuille de paie, tirées sur d'autres crédits et versées au présent crédit	120,000,000
10—Programme d'emplois d'été pour les étudiants—Sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor, pour ajouter d'autres crédits en vue de couvrir les frais se rapportant aux emplois et aux activités des étudiants durant l'été 1975, y compris un programme de Perspectives-Jeunesse	48,000,000
15—Le bilinguisme dans la fonction publique—Sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor, pour ajouter d'autres crédits pour prévoir les frais du développement du bilinguisme dans la fonction publique	50,000,000
20—Contribution de l'employeur aux régimes de prestations des employés—Quote-part de l'État des primes d'assurance chirurgicale-médicale et autres assurances et taxes, calculée et versée selon les prescriptions du Conseil du Trésor, en faveur des personnes décrites dans le crédit 124 (Finances) de la Loi des subsides n° 6 de 1960, le crédit 85a (Finances) de la Loi des subsides n° 5 de 1963, et le crédit 20b (Finances) de la Loi des subsides n° 10 de 1964, et en faveur des personnes à leur charge; contribution de l'État à des régimes de pensions et à des régimes de prestations de décès, à d'autres régimes d'assurance-maladie pour des personnes engagées sur place à l'étranger, au Compte d'assurance-chômage des fonctionnaires et au régime d'assurance-hospitalisation (hors du Canada), et permettre le paiement aux employés de leur part de la réduction des primes conformément au paragraphe 64(4) de la Loi sur l'assurance-chômage de 1971	94,935,000
Rapport à faire des résolutions.	

A 4 h. 45 de l'après-midi, rapport est fait de ces résolutions qui sont agréées, sur division.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qui suit:

MM. Fleming et Herbert en remplacement de MM. Roberts et Gauthier (Ottawa-Vanier) sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

MM. Munro (Esquimalt-Saanich), Milne, Flynn, Douglas (Bruce-Grey) et Smith (Churchill) en remplacement de MM. Carter, Anderson, M^{me} Campagnolo, MM. Landers et Roche sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

M. Côté en remplacement de M. Gauthier (Ottawa-Vanier) sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. Loiselle (Chambly) en remplacement de M. Landers sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

États et rapports déposés auprès du Greffier
de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Buchanan, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) au sujet du nombre et du montant des prêts consentis aux Indiens en vertu du paragraphe (1) de l'article 70 de la Loi sur les Indiens, au cours de l'année financière terminée le 31 mars 1975, conformément au paragraphe (6) de l'article 70 de cette Loi, chapitre I-6, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/161A).

Par M. Marchand (Langelier), membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) de la Corporation Air Canada, pour l'année civile 1974, conformément à l'article 27 de la Loi constituant Air Canada, chapitre A-11, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/54A).

Par M. Sharp, membre du Conseil privé de la Reine,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 8 avril 1975, (Question n° 152) demandant: 1. En 1956, 1960, 1964, 1967, 1970 et 1973, quel pourcentage du budget global de publicité du gouvernement a été consacré annuellement à la réclame payée a) aux journaux membres de l'Association des hebdomadaires canadiens, b) aux quotidiens canadiens, c) aux journaux canadiens publiés par des groupes ethniques, d) aux revues canadiennes, exception faite du *Time Magazine* et du *Reader's Digest*, e) à la radio canadienne, f) à la télévision canadienne, g) aux publications américaines, exception faite du *Time Magazine* ou du *Reader's Digest*, h) au *Time Magazine* i) au *Reader's Digest*, j) à d'autres publications étrangères, k) à la télévision américaine, l) à la radio américaine, m) à d'autres media canadiens n) à d'autres media étrangers?

2. En 1956, 1960, 1964, 1967, 1970 et 1973, quelle somme globale le gouvernement a-t-il consacrée aux services d'information et aux publications du gouvernement? (Document parlementaire n° 301-2/152A).

Par M. Sharp,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 16 avril 1975, (Question n° 318) demandant: 1. Dans chaque ministère, société de la Couronne, agence et société de l'État, combien d'employés dont le lieu de travail se trouvait à Ottawa se sont rendus à l'étranger et ont présenté une note de frais de déplacement au cours de chacune des années financières 1969-1970, 1970-1971, 1971-1972, 1972-1973 et 1973-1974?

2. Au cours de chacune des années financières et dans chaque ministère ou société quelle somme totale a été consacrée aux déplacements des employés à l'étranger? (Document parlementaire n° 301-2/318A).

Par M. Sharp,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 9 avril 1975, (Question n° 320) demandant: 1. Dans chaque ministère, combien de personnes étaient employées, a) pour une période déterminée, b) sous contrat, c) de façon temporaire, selon la

catégorie et l'échelle de salaire, le 1^{er} janvier 1970 et le 1^{er} janvier 1974?

2. Quelles prestations pouvaient être revendiquées par les personnes employées pour une période déterminée, sous contrat ou de façon temporaire, selon la catégorie et l'échelle de salaire (s'il y a lieu) à chacune des dates susmentionnées? (Document parlementaire n° 301-2/320A).

Par M. Sharp,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 26 mars 1975, demandant copie de la liste des noms et adresses des bureaux d'experts-conseils admis à fournir des services professionnels à l'ACDI ainsi que le montant total des honoraires versés à chaque bureau pour les années 1973-1974 et 1974-1975.—(Avis de motion portant production de documents n° 31). (Document parlementaire n° 301-3/31).

A cinq heures de l'après-midi, la Chambre s'ajourne à lundi, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 130

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE LUNDI 12 MAI 1975

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Isabelle, du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, présente le cinquième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du lundi 24 février 1975, votre Comité a étudié les crédits 5, 10, 15, 20, 25, 30, 35 et 40 sous la rubrique Santé nationale et Bien-être social dans le Budget principal des dépenses pour l'année financière se terminant le 31 mars 1976 et en fait rapport.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages s'y rapportant (*fascicules n°s 19 et 20*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 73 aux Journaux*)

M. Pelletier (Sherbrooke), du Comité permanent de l'expansion économique régionale, présente le troisième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du lundi 24 février 1975, votre Comité a étudié les crédits 1, 5, 10, 15, L15 et L20 sous la rubrique Expansion économique régio-

nale dans le Budget des dépenses pour l'année financière se terminant le 31 mars 1976 et en fait rapport.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages s'y rapportant (*fascicules n°s 1 à 4 et 6 à 8*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 74 aux Journaux*)

M. Trudeau, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, du communiqué final de la réunion des chefs du Commonwealth tenue à Kingston, Jamaïque, du 29 avril au 6 mai 1975. (Document parlementaire n° 301-6/10).

En conformité des dispositions du paragraphe (4) de l'article 39 du Règlement, la question suivante est transformée en ordre de dépôt de documents, savoir:

N° 554—*M. Symes*

1. Pour chacune des années financières 1972-1973 et 1973-1974, quelle somme d'argent le ministère de la Main-

d'œuvre et de l'Immigration a-t-il consacré à des contrats adjugés à des personnes et à des organismes de l'extérieur, à des fins de recherche, de développement et pour d'autres services consultatifs?

2. Quels sont le nom et l'adresse de ces personnes et organismes et de quelle somme d'argent s'agissait-il dans chaque contrat?

3. Quels étaient le but de chaque contrat et le titre des rapports soumis? (Document parlementaire n° 301-2/554).

M. Reid, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse à l'ordre susdit.

La Chambre se forme en Comité plénier pour l'étude et l'expédition de certains postes des prévisions budgétaires pour l'année financière se terminant le 31 mars 1976, conformément aux dispositions des articles 58(9)c) et 59(2) du Règlement.

(En Comité)

La résolution suivante est étudiée (*moins la somme votée au titre des crédits provisoires*):

BUDGET PRINCIPAL, 1975-1976

TRANSPORTS

1 Administration centrale—Dépenses de fonctionnement, y compris le remboursement du fonds renouvelable du ministère des Transports, d'un montant de \$200,000, pour la valeur du matériel désuet, inutilisable, perdu ou détruit et autorisation de dépenser les recettes de l'année\$18,467,000

La Chambre poursuit sa séance en Comité;

A dix heures du soir, M. l'Orateur reprend le fauteuil.

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

La motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 40 du Règlement.

Après débat, cette motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Clark (Rocky Mountain) en remplacement de M. Lambert (Edmonton-Ouest) sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. Woolliams en remplacement de M. Andre (Calgary-Centre) sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

MM. Towers et Wise en remplacement de MM. Ritchie et Lambert (Edmonton-Ouest) sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Bawden en remplacement de M. Alkenbrack sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

MM. Cossitt, Nowlan, Munro (Esquimalt-Saanich) et Fairweather en remplacement de MM. Darling, Forrestall, Kempling et Stevens sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

MM. Dupras, Fleming et Caron en remplacement de MM. Abbott, Lee et Clermont sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

MM. Cafik, Lapointe, Robinson, Roy (Laval), M^{me} Appolloni et M. Oberle en remplacement de M^{me} Holt et MM. Gray, Caron, Lachance, Philbrook et McGrath sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

MM. Caron et Lessard en remplacement de MM. Fleming et Herbert sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

MM. Francis et Collenette en remplacement de M. Flynn et Clermont sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

MM. Cullen, Collenette, Alkenbrack et Douglas (Bruce-Grey) en remplacement de MM. Abbott, Francis, Gillies et McRae sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

M. Flynn en remplacement de M. Martin sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Buchanan, membre du Conseil privé de la Reine.—Budget d'établissement de la Commission des champs de bataille nationaux, pour l'année financière se terminant le 31 mars 1976, conformément au paragraphe (2) de l'article 70 de la Loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970, ainsi que l'arrêté en conseil C.P. 1975-475, en date du 27 février 1975, approuvant ce budget. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 301-1/194C).

Par M. LeBlanc (Wesmorland-Kent), membre du Conseil privé de la Reine,—Budget d'établissement de l'Office canadien du poisson d'eau salée, pour l'année financière se terminant le 31 mars 1976, conformément au paragraphe (2) de l'article 70 de la Loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970, ainsi que l'arrêté en conseil C.P. 1975-859, en date du 17 avril 1975, approuvant ce budget. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 301-1/368A).

Par M. Macdonald (Rosedale), membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais)

de l'Eldorado Nucléaire Limitée et de l'Eldorado Aviation Limitée, y compris leurs comptes et leurs états financiers ainsi que le rapport de l'auditeur général y afférent, pour l'année civile 1974, conformément au paragraphe (3) de l'article 75 de la Loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/129A).

A 10 h. 26 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 131

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MARDI 13 MAI 1975

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Portelance, du Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration, présente le troisième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du lundi 24 février 1975, votre Comité a étudié les crédits sous la rubrique Travail dans le budget des dépenses pour l'année financière se terminant le 31 mars 1976 et en fait rapport.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages s'y rapportant (*fascicules n°s 12, 13, 14 et 16*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 75 aux Journaux*)

M. Faulkner, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table.—Copies, en français et en anglais, d'un document de la Société Radio-Canada, en date du 13 mai 1975, faisant une mise au point au sujet de la reprise, le 18 mai 1975, du documentaire «*Encounter with Cancer*». (Document parlementaire n° 301-7/18).

M. Jones, appuyé par M. Rodriguez, dépose, avec la permission de la Chambre, le Bill C-389, Loi modifiant

la Loi électorale du Canada (appartenance politique), qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

En conformité des dispositions du paragraphe (4) de l'article 39 du Règlement, les deux questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, savoir:

N° 58—M. Cossitt

1. En ce qui concerne la réponse à la question n° 46 de la deuxième session du 29^e Parlement qui mentionne en partie qu'une somme totale de \$2,646,315 a été affectée au Programme des initiatives locales en 1972-1973 dans la circonscription de Westmount (Québec), a) quels sont le nom et l'adresse de tous les projets en cause ainsi que le nom et l'adresse de ceux qui ont signé les demandes, b) dans chaque cas, quelle est la description détaillée du projet réel, spécialement les tâches accomplies dans le cadre du projet?

2. Dans chaque cas, quels sont le nom et l'adresse des personnes ou organismes qui ont recommandé au ministre d'une façon ou d'une autre la mise sur pied du projet? (Document parlementaire n° 301-2/58).

N° 2009—*M. Reynolds*

1. Combien de catégories de contrats existent au ministère des Approvisionnement et Services?

2. Quelles sont-elles?

3. Le Ministère a-t-il l'habitude d'orienter ses acheteurs vers une certaine catégorie de produits et, dans l'affirmative, pourquoi? (Document parlementaire n° 301-2/2009).

M. Reid, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse aux ordres susdits.

La Chambre se forme de nouveau en Comité plénier pour l'étude et l'expédition de certains postes des prévisions budgétaires pour l'année financière se terminant le 31 mars 1976, conformément aux dispositions des articles 58(9)c) et 59(2) du Règlement.

(*En Comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées (*moins les sommes votées au titre des crédits provisoires*):

BUDGET PRINCIPAL, 1975-1976

TRANSPORTS

1—Administration centrale—Dépenses de fonctionnement, y compris le remboursement du fonds renouvelable du ministère des Transports, d'un montant de \$200,000, pour la valeur du matériel désuet, inutilisable, perdu ou détruit et autorisation de dépenser les recettes de l'année	\$18,467,000	du Revenu national, au montant net perçu au cours de l'année au titre de la taxe de transport aérien exigible aux termes de la Partie II de la Loi sur la taxe d'accise, diminuée de la partie de cette somme créditée au fonds renouvelable des aéroports	184,009,000
5—Administration centrale—Dépenses en capital	8,600,000	25—Transports aériens—Dépenses en capital, y compris les contributions pour les travaux de construction exécutés par les autorités locales ou des entrepreneurs privés	111,099,000
10—Transports par eau—Dépenses de fonctionnement, subventions inscrites au Budget, contributions, paiement des dépenses réservées faites à l'égard de marins canadiens en détresse, aux termes de l'article 306 de la Loi sur la marine marchande du Canada, autorisation de consentir des avances recouvrables à l'égard des services de transport, d'arrimage et d'autres services de la marine marchande fournis pour le compte de particuliers, d'organismes indépendants et d'autres gouvernements, et autorisation de dépenser les recettes de l'année	126,276,000	30—Transports aériens—Subventions inscrites au Budget et contributions	5,775,000
15—Transports par eau—Dépenses en capital, y compris les paiements aux provinces ou aux municipalités à titre de contributions à l'égard de la construction faite par ces gouvernements	48,853,000	L35—Avances faites, pendant l'année financière en cours et les années subséquentes, sous réserve des conditions prescrites par le Conseil du Trésor;	
20—Transports aériens—Dépenses de fonctionnement et dépenses faites à l'égard de propriétés qui n'appartiennent pas au gouvernement fédéral, et autorisation de dépenser les recettes de l'année, y compris une somme égale, de l'avis du ministre		a) à des fins de fonctionnement et d'investissement aux aéroports internationaux de Montréal, de Toronto et de Vancouver et aux nouveaux aéroports de Montréal et Toronto ainsi qu'à tous autres aéroports que le Conseil du Trésor pourra approuver; et	
		b) pour financer la construction de ponts et améliorer les transports au regard de l'aéroport international de Vancouver, y compris l'acquisition de terrains et la construction de voies de raccordement . .	154,420,000
		40—Transports de surface—Dépenses de fonctionnement, y compris les paiements ayant trait aux déficits du service de traversier entre Digby et Saint-Jean, et paiements à la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada devant être affectés au déficit d'exploitation de l'année civile 1975 pour les services de traversier suivants:	
		Traversier et terminus de Terre-Neuve, service côtier de Terre-Neuve, traversier et terminus de l'Île-du-Prince-Édouard et service de traversier entre Yarmouth (N.-É.) et Bar Harbour (Maine, États-Unis)	109,571,000
		45—Transports de surface—Dépenses en capital, y compris les dépenses pour des ouvrages qui n'ont pas été effectués sur les propriétés de l'État	32,860,000
		50—Transports de surface—Subvention inscrite au Budget et contributions, y compris le paiement d'un supplément aux allocations de pension prévues par la Loi sur la Caisse de prévoyance des employés des chemins de fer Intercolonial et de l'Île-du-Prince-Édouard, de façon à porter le versement minimum, au cours de l'année civile 1975, à \$50 par mois au lieu de \$20 comme le prévoit ladite loi	67,051,000
		L55—Prêts consentis à la province de Québec, aux conditions approuvées par le gouverneur en conseil, pour l'aider à financer la construction de l'Autoroute 13	40,000,000

60—Centre de développement des transports —Dépenses du programme, subventions inscrites au Budget et autorisation de dé- penser les recettes de l'année	14,671,000	L100—Prêts à la Société des transports du Nord, Limitée, selon les conditions prescri- tes par le gouverneur en conseil, pour financer l'acquisition de matériel de trans- port devant servir à transporter des mar- chandises dans le Nord canadien	5,500,000
L65—Avances sans intérêt consenties aux Chemins de fer nationaux du Canada pour les dépenses d'équipement qu'exigera la construction de lignes de chemin de fer dans le nord de la Colombie-Britannique, conformément à l'accord survenu entre le Canada et la Colombie-Britannique avec l'approbation du gouverneur en conseil . .	9,000,000	105—Voie navigable en eau profonde—Paie- ments à l'Administration de la voie mari- time du Saint-Laurent, sur demande ap- prouvée par le ministre des Transports et autorisée par le ministre des Finances, pour rembourser à l'Administration l'excé- dent des dépenses sur les recettes de l'Ad- ministration pendant la période allant du 1 ^{er} janvier 1975 au 31 mars 1976, à l'égard de l'exploitation de la section du canal de Welland de la voie navigable en eau profonde entre le port de Montréal et le lac Érié	33,660,000
L70—Pour autoriser les Chemins de fer na- tionaux du Canada à émettre et le minis- tre des Finances à acquérir, garder et écouler par la suite 4% des actions privi- légiées des Chemins de fer nationaux du Canada de la même manière et aux mêmes fins que le prévoient les articles 6 et 7 de la Loi de 1952 sur la révision du capital des Chemins de fer nationaux du Canada.	66,000,000	110—Paiements à l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent à l'égard du déficit d'exploitation et des besoins de capi- taux pour l'année 1975-1976 relativement aux canaux et ouvrages confiés à l'Admi- nistration, avec l'approbation du gouver- neur en conseil, et autorisation à l'Admi- nistration de dépenser les recettes prove- nant de l'exploitation et de la gestion de ces canaux et ouvrages	1,430,000
L75—Prêts, pour des dépenses en capital, consentis aux Chemins de fer nationaux du Canada à un taux d'intérêt et selon les conditions que peut approuver le gouver- neur en conseil, sur recommandation du ministre des Finances	135,000,000	Rapport à faire des résolutions.	
80—Commission canadienne des transports— Dépenses de fonctionnement	18,815,000		
85—Commission canadienne des transports— Subventions inscrites au Budget et contri- butions, y compris un montant de \$25,000,000 à la Caisse des passages à niveau, au cours de la présente année financière, pour les besoins de la Caisse; pour établir que le paragraphe 2 de l'ar- ticle 6 de la Loi sur les subventions au transport des marchandises dans la région atlantique ne s'appliquera pas, pour l'an- née financière en cours, au versement d'aide aux camionneurs, conformément au paragraphe 1 du même article	53,416,000		
90—Versement au Conseil des ports natio- naux pour payer le déficit (sauf l'intérêt sur les avances autorisées par le Parlement et la dépréciation des installations perma- nentes) prévu pour l'année civile 1975 dans l'exploitation du pont Jacques-Cartier, dans le port de Montréal	4,200,000		
L95—Avances au Conseil des ports natio- naux, sous réserve des dispositions de l'ar- ticle 29 de la Loi sur le Conseil des ports nationaux, pour payer les dépenses en ca- pital imputables à l'année civile 1975 et de conclure un accord avec le Nouveau- Brunswick concernant le financement de la construction du terminal Rodney, à Saint- Jean (N.-B.)	33,655,000		

A 9 h. 45 du soir, rapport est fait de ces résolutions qui sont agréées.

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

La motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 40 du Règlement.

Après débat, cette motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

MM. Horner, Wise et Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain) en remplacement de MM. Korchinski, Murta et Elzinga sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

M. Cyr en remplacement de M. Francis sur la liste des membres du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

MM. Herbert et Ritchie en remplacement de MM. Lessard et Oberle sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Rodriguez en remplacement de M. Gilbert sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. Gauthier (Ottawa-Vanier) en remplacement de M. Côté sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

MM. Francis, Andre (Calgary-Centre), Abbott, Marchand (Kamloops-Cariboo), Bussièrès et McRae en remplacement de MM. Douglas (Bruce-Grey), Bawden, Cullen, Goodale, Collenette et Francis sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

M. Gillies en remplacement de M. Alkenbrack sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

M. Brisco en remplacement de M. Wenman sur la liste des membres du Comité permanent des comptes publics.

M. Malone en remplacement de M. Balfour sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

M. McGrath en remplacement de M. Wise sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Carter en remplacement de M. Wenman sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

MM. Malone et Cadieu en remplacement de MM. Nielsen et Smith (Churchill) sur la liste des membres du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

M. MacDonald (Egmont) en remplacement de M. Nielsen sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

MM. Cyr, Anderson, Brisco et M^{me} Campagnolo en remplacement de MM. Flynn, Milne, Munro (Esquimalt-Saanich) et Rooney sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

MM. Lachance, Condon et Roberts en remplacement de M^{lle} Bégin, MM. Blaker et Stewart (Cochrane) sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

A 10 h. 25 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 132

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MERCREDI 14 MAI 1975

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Cyr, du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien, présente le cinquième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du lundi 24 février 1975, votre Comité a étudié les crédits sous la rubrique Affaires indiennes et Nord canadien dans le budget des dépenses pour l'année financière se terminant le 31 mars 1976 et en fait rapport.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages s'y rapportant (*fascicules n°s 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27 et 29*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 76 aux Journaux*)

En conformité des dispositions du paragraphe (4) de l'article 39 du Règlement les sept questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, savoir:

N° 59—M. Cossitt

1. En ce qui concerne la réponse à la question n° 46 de la deuxième session du 29^e Parlement qui mentionne

en partie qu'une somme totale de \$3,028,982 a été affectée au Programme des initiatives locales en 1972-1973 dans la circonscription de Vancouver-Centre (C.-B.), a) quels sont le nom et l'adresse de tous les projets en cause ainsi que le nom et l'adresse de ceux qui ont signé les demandes, b) dans chaque cas, quelle est la description détaillée du projet réel, spécialement les tâches accomplies dans le cadre du projet?

2. Dans chaque cas, quels sont le nom et l'adresse des personnes ou organismes qui ont recommandé au ministère d'une façon ou d'une autre la mise sur pied du projet? (Document parlementaire n° 301-2/59).

N° 616—M. Cossitt

1. Quelle somme d'argent a été affectée au Programme des initiatives locales en 1973-1974 dans la circonscription de Rosedale (Ontario) a) quels sont le nom et l'adresse de tous les projets en cause ainsi que le nom et l'adresse de ceux qui ont signé les demandes, b) dans chaque cas, quelle est la description détaillée du projet réel, spécialement les tâches accomplies dans le cadre du projet?

2. Dans chaque cas, quels sont le nom et l'adresse des personnes ou organismes qui ont recommandé au Ministère la mise sur pied du projet? (Document parlementaire n° 301-2/616).

N^o 1836—*M. Beaudoin*

1. Quels sont les critères de sélection des projets-pilotes, projets de recherche, projets de main-d'œuvre et autres initiatives particulières, dans le cadre des subventions de bien-être social annoncées le 27 février dernier, pour le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social?

2. Les responsables des projets approuvés sont-ils tenus de fournir au Ministère un rapport de leurs expériences?

3. Le Ministère a-t-il droit de regard sur la bonne marche des projets et l'utilisation des fonds?

4. Depuis la création du programme de subventions nationales en 1962, a) combien de projets se sont traduits dans les politiques gouvernementales et b) quels sont-ils?

5. Certains projets ont-ils été a) acceptés, b) rejetés et, (i) dans l'affirmative, lesquels (ii) dans la négative, pourquoi? (Document parlementaire n^o 301-2/1836).

N^o 1868—*M. Mazankowski*

Quelles maisons de salaison ont reçu des subventions d'encouragement du ministère de l'Expansion économique régionale, a) quelle est l'adresse de chacune d'elles, b) en quelle année ont-elles reçu ces subventions, c) quels étaient les frais de premier établissement de chacune d'entre elles? (Document parlementaire n^o 301-2/1868).

N^o 2004—*M. Reynolds*

Le ministre des Approvisionnements et Services peut-il fournir la ventilation disponible la plus récente du nombre et du montant des commandes passées pour plus de 25 ministères et organismes que son ministère approvisionne? (Document parlementaire n^o 301-2/2004).

N^o 2025—*M. Reynolds*

1. Le ministre des Approvisionnements et Services pourrait-il fournir une copie des demandes de soumission des sociétés concernant la vente de B.F.C. Foymount, et en préciser toutes les conditions?

2. Le ministre révélera-t-il le nom des huit sociétés qui ont soumissionné pour l'achat de la B.F.C. Foymount, en donnant le montant offert par chacune d'entre elle? (Document parlementaire n^o 301-2/2025).

N^o 2107—*M. Cossitt*

Quels sont les nom, adresse et profession des personnes qui ont suivi des cours de français aux frais du gouvernement depuis le 1^{er} janvier 1972? (Document parlementaire n^o 301-2/2107).

M. Reid, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse aux ordres susdits.

L'avis de motion portant production de documents n^o 39 ainsi conçu:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie du rapport de M. Morris Trevithick sur les études portant sur les ports pour petites embarcations, touchant leur administration et leurs incidences

financières et socio-économiques, et recommandant des plans d'aménagement précis,

est appelé et, à la demande de l'honorable représentant de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall), reporté par le Greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions (documents)*, conformément au paragraphe (1) de l'article 48 du Règlement.

Il est donné lecture de l'ordre portant en considération des travaux des subsides.

En conformité des dispositions de l'article 58 du Règlement, M. Broadbent, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), propose,—Que la Chambre blâme le gouvernement pour n'avoir pas planifié l'économie canadienne et, en particulier, pour le caractère injuste des propositions de restriction des salaires et des prix, discriminatoires à l'égard de la population active et qui ne font rien pour corriger un chômage persistant et le manque de planification des investissements gouvernementaux.

Il s'élève un débat;

M. Stanfield, appuyé par M. Baldwin, propose l'amendement suivant,—Qu'on modifie la motion en ajoutant après le mot «gouvernementaux» «et pour son échec à appliquer une politique de restriction, équitable pour tous les Canadiens et convenant à l'essor d'une économie saine».

Après débat, à 5 h. 45 de l'après-midi, M. l'Orateur interrompt les délibérations suivant les dispositions du paragraphe (9)a) de l'article 58 du Règlement.

Cet amendement, mis aux voix, est rejeté par le vote suivant:

(Vote n^o 48)

POUR

Messieurs

Alkenbrack	Hamilton	McGrath
Andre	(Qu'Appelle-Moose	McKenzie
(Calgary-Centre)	Mountain)	McKinley
Baker	Hamilton	McKinnon
(Grenville-Carleton)	(Swift Current-	Munro
Baldwin	Maple Creek)	(Esquimalt-Saanich)
Balfour	Hargrave	Murta
Beatty	Hees	Neil
Benjamin	Hnatyshyn	Nystrom
Blackburn	Holmes	Paproski
Brewin	Jarvis	Patterson
Broadbent	Jelinek	Peters
Cadiou	Johnston	Ritchie
Carter	Kempling	Roche
Clark	Knowles	Rodriguez
(Rocky Mountain)	(Winnipeg-	Rynard
Clarke	Nord-Centre)	Saltsman
(Vancouver Quadra)	Knowles	Schellenberger
Cossitt	(Norfolk-Haldimand)	Schumacher
Crouse	Lawrence	Scott
Darling	MacDonald	Skoreyko
Dinsdale	(Egmont)	Smith
Douglas	MacDonald (M ^{lle})	(Churchill)
(Nanaimo-Cowichan-	(Kingston et les	Stanfield
Les Îles)	Îles)	Stevens
Ellis	MacKay	Stewart
Elzinga	MacLean	(Marquette)
Fairweather	Macquarrie	Symes
Firth	Malone	Towers
Forrestall	Marshall	Whittaker
Fraser	Masniuk	Wise
Gillies	Mazankowski	Woolliams
Halliday	McCleave	Yewchuk—80.

CONTRE

Messieurs

Abbott	Flynn	Martin
Allard	Fortin	Matte
Anderson	Foster	McIsaac
Appolloni (M ^{me})	Fox	McRae
Basford	Francis	Milne
Béchar	Gauthier	Munro
Blais	(Ottawa-Vanier)	(Hamilton-Est)
Blaker	Gendron	Ouellet
Breau	Gillespie	Pearsall
Buchanan	Goodale	Penner
Bussières	Goyer	Philbrook
Caccia	Guilbault	Pinard
Cafik	Haidasz	Portelance
Campagnolo (M ^{me})	Herbert	Railton
Campbell (M ^{lle})	Isabelle	Raines
(South Western Nova)	Jamieson	Reid
Caouette	Joyal	Richardson
(Villeneuve)	Kaplan	Roberts
Caron	Lachance	Rondeau
Chrétien	Lajoie	Rooney
Collenette	Lang	Roy
Comtois	Langlois	(Timmins)
Condon	Laniel	Roy
Corriveau	Lapointe	(Laval)
Côté	Leblanc	Sauvé (M ^{me})
Cullen	(Laurier)	Sharp
Cyr	LeBlanc	Smith
Danson	(Westmorland-Kent)	(Saint-Jean)
De Bané	Lessard	Stanbury
Demers	Loiselle	Stewart
Dionne	(Chambly)	(Cochrane)
(Northumberland- Miramichi)	Loiselle	Tessier
Douglas	(Saint-Henri)	Trudeau
(Bruce-Grey)	Lumley	Turner
Drury	MacDonald	(London-Est)
Duclos	(Cardigan)	Turner
Dupont	MacEachen	(Ottawa-Carleton)
Dupras	MacFarlane	Watson
Duquet	MacGuigan	Whelan
Ethier	Marceau	Yanakis
Faulkner	Marchand	Young—108.
Fleming	(Langelier)	
	Marchand	
	(Kamloops-Cariboo)	

La motion principale, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:

(Vote n° 49)

POUR

Messieurs

Alkenbrack	Douglas	Knowles
Allard	(Nanaimo-Cowichan- Les Îles)	(Winnipeg- Nord-Centre)
Andre	Ellis	Knowles
(Calgary-Centre)	Elzinga	(Norfolk-Haldimand)
Baker	Fairweather	Lawrence
(Grenville-Carleton)	Firth	MacDonald
Baldwin	Forrestall	(Egmont)
Balfour	Fortin	MacDonald (M ^{lle})
Beatty	Fraser	(Kingston et les Îles)
Benjamin	Gillies	MacKay
Blackburn	Halliday	MacLean
Brewin	Hamilton	Macquarrie
Broadbent	(Qu'Appelle-Moose Mountain)	Malone
Cadiou	Hamilton	Marshall
Caouette	(Swift Current- Maple Creek)	Masniuk
(Villeneuve)	Hargrave	Matte
Carter	Hees	Mazankowski
Clark	Hnatyshyn	McCleave
(Rocky Mountain)	Holmes	McGrath
Clarke	Jarvis	McKenzie
(Vancouver Quadra)	Jelinek	McKinley
Cossitt	Kemping	McKinnon
Crouse		Munro
Darling		(Esquimalt-Saanich)
Dinsdale		

Messieurs

Rondeau	Stevens
Rynard	Stewart
Saltsman	(Marquette)
Schellenberger	Symes
Scott	Towers
Skoreyko	Whittaker
Smith	Wise
(Churchill)	Woolliams
Stanfield	Yewchuk—83.

CONTRE

Messieurs

Abbott	Foster	Martin
Anderson	Fox	McIsaac
Appolloni (M ^{me})	Francis	McRae
Basford	Gauthier	Milne
Béchar	(Ottawa-Vanier)	Munro
Blais	Gendron	(Hamilton-Est)
Blaker	Gillespie	Ouellet
Breau	Goodale	Pearsall
Buchanan	Goyer	Penner
Bussières	Guilbault	Philbrook
Caccia	Haidasz	Pinard
Cafik	Herbert	Portelance
Campagnolo (M ^{me})	Isabelle	Railton
Campbell (M ^{lle})	Jamieson	Raines
(South Western Nova)	Joyal	Reid
Caron	Kaplan	Richardson
Chrétien	Lachance	Roberts
Collenette	Lajoie	Rooney
Comtois	Lang	Roy
Condon	Langlois	(Timmins)
Corriveau	Laniel	Roy
Côté	Lapointe	(Laval)
Cullen	Leblanc	Sauvé (M ^{me})
Cyr	(Laurier)	Sharp
Danson	LeBlanc	Smith
De Bané	(Westmorland-Kent)	(Saint-Jean)
Demers	Lessard	Stanbury
Dionne	Loiselle	Stewart
(Northumberland- Miramichi)	(Chambly)	(Cochrane)
Douglas	Loiselle	Tessier
(Bruce-Grey)	(Saint-Henri)	Trudeau
Drury	Lumley	Turner
Duclos	MacDonald	(London-Est)
Dupont	(Cardigan)	Turner
Dupras	MacEachen	(Ottawa-Carleton)
Duquet	MacFarlane	Watson
Ethier	MacGuigan	Whelan
Faulkner	Marceau	Yanakis
Fleming	Marchand	Young—103.
Flynn	(Langelier)	
	Marchand	
	(Kamloops-Cariboo)	

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Jarvis en remplacement de M. Friesen sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

M. Marchand (Kamloops-Cariboo) en remplacement de M. Martin sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

M. Schumacher en remplacement de M. Woolliams sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

M. Martin en remplacement de M. Marchand (Kamloops-Cariboo) sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

MM. Flynn, Pearsall, Anderson, Dionne (Northumberland-Miramichi), Hamilton (Swift Current-Maple Creek) et Towers en remplacement de MM. Andres (Lincoln), Daudlin, Robinson, Yanakis, Wise et Neil sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

M. McGrath en remplacement de M. Skoreyko sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

M. Baker (Grenville-Carleton) en remplacement de M. Nielsen sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

*États et rapports déposés auprès du Greffier
de la Chambre*

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément aux dispo-

sitions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Ouellet, membre du Conseil privé de la Reine,—Copies (en français et en anglais) de l'arrêté en conseil C.P. 1975-1007, en date du 6 mai 1975, modifiant la Partie I de l'annexe de la Loi sur les produits dangereux, conformément au paragraphe (3) de l'article 8 de cette Loi, chapitre H-3, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/160J).

Par M. Ouellet,—Copies (en français et en anglais) de l'arrêté en conseil C.P. 1975-1008, en date du 6 mai 1975, modifiant la Partie II de l'annexe de la Loi sur les produits dangereux, conformément au paragraphe (3) de l'article 8 de cette Loi, chapitre H-3, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/160K).

A 6 h. 20 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 133

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE JEUDI 15 MAI 1975

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

Le Sénat transmet un message à la Chambre pour l'informer qu'il a adopté le Bill C-33, Loi concernant l'exportation en provenance du Canada de biens culturels et l'importation à destination du Canada de biens culturels exportés illégalement, avec les amendements suivants:

Page 6: Retrancher la ligne 13 et la remplacer par ce qui suit:

«men et au Ministre.»

Page 6: Retrancher la ligne 37 et la remplacer par ce qui suit:

«men et au Ministre.»

Page 7: Remplacer les lignes 33 à 36 par ce qui suit:

«12. (1) Le Ministre peut modifier, suspendre, annuler ou rétablir toute licence non délivrée sur l'ordre de la Commission d'examen.

(2) En cas de modification, suspension, annulation ou rétablissement d'une licence conformément au paragraphe (1), le Ministre en avertit sans délai par avis écrit la personne qui a présenté une demande pour la licence.»

Page 8: Retrancher les lignes 30 à 37 et les remplacer par ce qui suit:

«(2) Les membres de la Commission d'examen, à l'exclusion du président et de deux autres membres choisis parmi les résidents, sont choisis, en nombre égal, parmi

a) les résidents qui sont ou ont été des dirigeants, des membres ou des employés de galeries d'art, musées, archives, bibliothèques ou autres établissements analogues sis au Canada; et

b) les résidents qui sont ou ont été marchands ou collection-»

Page 11: Retrancher la ligne 16 et la remplacer par ce qui suit:

«10 ou un avis prévu à l'article 12, son destinataire peut, par avis écrit,»

Page 11: Retrancher la ligne 21 de la version anglaise et la remplacer par ce qui suit:

«the notice was sent, by notice in»

Page 11: Retrancher les lignes 19 à 21 et les remplacer par ce qui suit:

«(2) La Commission d'examen étudie la demande de licence et, sauf circonstances spéciales, statue dans les quatre mois sui-»

Page 14: Retrancher les lignes 22 à 25 et les remplacer par ce qui suit:

« (4) La Commission d'examen étudie la requête présentée conformément au paragraphe (1) et, sauf circonstances spéciales, statue à son sujet dans les quatre mois »

En conformité des dispositions du paragraphe (4) de l'article 39 du Règlement, les quatre questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, savoir:

N° 1200—*M. Korchinski*

Dans la province de Saskatchewan, a) combien de gares de chemin de fer fermées par le CN et le CP avaient réalisé des profits, b) combien de gares dans la même catégorie attendent d'être fermées, c) où est située chacune d'entre elles? (Document parlementaire n° 301-2/1200).

N° 1460—*M. Howie*

1. Envisage-t-on la mise sur pied d'un programme visant à commercialiser les produits agricoles des provinces de l'Atlantique et, dans l'affirmative, à combien en estime-t-on le coût?

2. Envisage-t-on a) d'établir un programme spécial de prêts et de subventions afin d'aider et d'encourager les exploitants de fermes familiales à moderniser et à perfectionner leurs installations, b) d'améliorer les programmes actuels de crédit aux jeunes agriculteurs qui se lancent dans le domaine, c) d'augmenter la somme des prêts aux entreprises agricoles afin qu'elles soient en mesure de faire face à leurs besoins actuels? (Document parlementaire n° 301-2/1460).

N° 1685—*M. Cossitt*

La Société *Herbert Brune Construction Limited* 141-A, avenue Bentley à Ottawa, a-t-elle effectué des travaux quelconques pour le gouvernement depuis le 20 avril 1968 et, dans l'affirmative a) quelle est la description complète et détaillée de tous ces travaux et combien ont-ils coûté au contribuable dans chaque cas, b) a-t-on annoncé publiquement les demandes de soumissions dans chaque cas (i) sinon, pourquoi (ii) dans l'affirmative, quels sont le nom des soumissionnaires et le montant de ces soumissions? (Document parlementaire n° 301-2/1685).

N° 1743—*M. Clark* (Rocky Mountain)

De 1969-1970 jusqu'à maintenant, combien de contrats la société Construction de Défense (1951) Limitée a-t-elle consentis au total à des sociétés et corporations ayant obtenu un contrat d'au moins \$250,000? (Document parlementaire n° 301-2/1743).

M. Reid, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse aux ordres susdits.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent de la justice et des ques-

tions juridiques du Bill C-47, Loi modifiant la Loi sur les juges, et certaines autres lois connexes par suite de la réorganisation de la Cour suprême de Terre-Neuve et de l'Île-du-Prince-Édouard.

M. Lang, appuyé par M. Richardson, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

Il s'élève un débat;

(A cinq heures de l'après-midi, appel des affaires émanant des députés, suivant les dispositions du paragraphe (4) de l'article 15 du Règlement).

(Avis de motions (documents))

Les motions numéros 15, 30, 36, 34 et 37 sont réservées à la demande du gouvernement.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Dinsdale, appuyé par M. Paproski,—Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toute la correspondance échangée avec Radio-Canada au sujet de l'émission «Baptizing» présentée par le réseau national de télévision de Radio-Canada, réseau anglais, le soir du dimanche 19 janvier 1975.—(Avis de motion portant production de documents n° 28).

Après plus ample débat, cette motion, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:

(Vote n° 50)

POUR

Messieurs

Allard	Halliday	Marshall
Andres	Hamilton	Masniuk
(Lincoln)	(Qu'Appelle-Moose Mountain)	Mazankowski
Baker	Hamilton	McCain
(Grenville-Carleton)	(Swift Current-Maple Creek)	McGrath
Baldwin	Hargrave	McKenzie
Benjamin	Hnatyshyn	McKinley
Brisco	Horner	Muir
Cadieu	Hurlburt	O'Sullivan
Clark	Jarvis	Patterson
(Rocky Mountain)	Johnston	Peters
Clarke	Kempling	Roche
(Vancouver Quadra)	Knwles	Rondeau
Cossitt	(Winnipeg-Nord-Centre)	Saltsman
Crouse	Lawrence	Schellenberger
Darling	MacDonald (M ^{lle})	Schumacher
Dinsdale	(Kingston et les Îles)	Scott
Dionne	MacKay	Stanfield
(Kamouraska)	MacLean	Stevens
Douglas	Forrestall	Stewart
(Nanaimo-Cowichan-Les Îles)	Fortin	(Marquette)
		Towers
		Wise
		Woolliams—56.

CONTRE

Messieurs

Abbott	Blais	Campbell (M ^{lle})
Allmand	Blaker	(South Western Nova)
Anderson	Boulanger	Campbell
Appolloni (M ^{me})	Breau	(LaSalle-Émard-Côte Saint-Paul)
Baker	Bussièras	Caron
(Gander-Twillingate)	Caccia	Chrétien
Basford	Cafik	Collette
Béchar	Campagnolo (M ^{me})	Comtois

Messieurs

Cullen	Kaplan	Pelletier
Cyr	Lachance	(Hochelaga)
Danson	Lajoie	Penner
De Bané	Lang	Philbrook
Demers	Langlois	Pinard
Dionne	Lapointe	Portelance
(Northumberland- Miramichi)	Leblanc	Raines
Douglas	(Laurier)	Reid
(Bruce-Grey)	Lessard	Richardson
Drury	Loiselle	Roberts
Duclos	(Chambly)	Robinson
Dupont	Lumley	Rodriguez
Dupras	MacDonald	Rooney
Ethier	(Cardigan)	Roy
Faulkner	MacEachen	(Laval)
Fleming	MacFarlane	Sharp
Flynn	MacGuigan	Smith
Francis	Marceau	(Saint-Jean)
Gauthier	Marchand	Stanbury
(Ottawa-Vanier)	(Langelier)	Stewart
Gendron	Marchand	(Cochrane)
Gillespie	(Kamloops-Cariboo)	Symes
Goodale	Martin	Tessier
Gray	McIsaac	Turner
Guay	McRae	(London-Est)
(Lévis)	Milne	Watson
Herbert	Morin (M ^{me})	Whelan
Isabelle	Munro	Yanakis
Jamieson	(Hamilton-Est)	Young—94.
	Pearsall	

Le débat reprend sur la motion de M. Lang, appuyé par M. Richardson,—Que le Bill C-47, Loi modifiant la Loi sur les juges, et certaines autres lois connexes par suite de la réorganisation de la Cour suprême de Terre-Neuve et de l'Île-du-Prince-Édouard, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

Le débat se poursuit;

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), soumet l'amendement suivant,—Que tous les mots après le mot «Que» soient retranchés et remplacés par ce qui suit:

«la Chambre refuse de donner deuxième lecture au Bill C-47 parce que les augmentations de traitement qui y sont prévues ne sont pas assujetties aux restrictions proposées par le gouvernement, à savoir que les hausses de traitement des cadres et des professionnels ne devraient dépasser ni 12 p. 100 ni \$2,400 par an.»

DÉCISION DE M. L'ORATEUR

M. L'ORATEUR: Comme l'a dit l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) dans ses observations sur la question de la recevabilité, son amendement, pour être considéré comme un amendement motivé à cette étape de la procédure, doit comporter, outre une déclaration d'opposition à l'étude du bill, l'énonciation d'un principe contraire à ses dispositions ou à son principe.

L'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre a cité une décision antérieure de la présidence. Je lui rappellerai, quant à moi, une décision citée par la présidence sur le même sujet, due à l'orateur de l'époque et reproduite dans le même volume des Procès-verbaux qu'il a cité pour la décision de l'orateur adjoint. On y trouve un examen minutieux de l'habitude, que nous avons em-

pruntée au Parlement britannique d'admettre en amendement, à l'étape de la deuxième lecture, une déclaration à ajouter à la motion. La décision énonce les limites qu'il y a lieu d'imposer à une pareille déclaration.

Il est clair que cette déclaration doit satisfaire à deux conditions. Il doit d'abord s'agir d'une déclaration de principe. Il doit ensuite s'agir d'une déclaration de principe contraire au principe du bill.

A première vue, parler d'accorder aux juges une augmentation annuelle de tel pourcentage ou de tel montant ne peut guère être considéré comme une question de principe, mais plutôt comme l'application plus ou moins large du principe contenu dans le bill. Il faudrait donc d'abord déterminer comment cela devient un principe plutôt que la proposition d'un chiffre précis.

On a prétendu que cette proposition était bien un principe parce qu'elle coïncidait avec l'un ou l'autre des principes directeurs proposés par le gouvernement. Ce n'est pas à la présidence de juger si, en fait, ces principes directeurs ont bien été présentés. Même s'ils l'ont été, les chiffres en perdent-ils pour autant leur caractère de simples chiffres pour devenir des principes ou des déclarations de principe. A mon sens, il est bien difficile de l'admettre. J'accepte donc très difficilement que les chiffres de 12 p. 100 ou la somme de \$2,400 par an ne constituent plus de simples chiffres, ne sont pas une application particulière de l'augmentation, mais sont devenus un principe.

Deuxièmement, si je devais accepter qu'ils constituent une sorte d'énoncé de principe, ce qui n'est pas le cas, il me serait encore beaucoup plus difficile d'admettre que c'est là un principe absolument opposé au principe du bill, si j'estime, comme c'est le cas, que le principe fondamental ou premier du bill est l'augmentation des traitements des juges. Autrement dit, en dehors de la difficulté à admettre que 12 p. 100 ou \$2,400 constituent une déclaration de principe, et non de simples chiffres, ceci revient à dire que le principe du bill est satisfaisant s'il est appliqué dans la limite de 12 p. 100 ou de \$2,400, mais qu'il ne l'est plus s'il est appliqué au-delà de ce chiffre.

Il faudrait que j'admette qu'il ne s'agit pas d'une déclaration d'opposition, mais d'une déclaration d'un principe, s'il s'agit bien d'un principe opposé au principe du bill, ne s'y opposant que conditionnellement ou jusqu'à un certain point.

A mon grand regret, je ne peux donc grossir les rangs des députés qui ont réussi à faire accepter, au moins jusqu'à présent, des amendements motivés de deuxième lecture, et je dois déclarer l'amendement irrecevable, non conforme à la procédure.

La motion, mise aux voix, est agréée par le vote suivant:

(Vote n° 51)

POUR

Messieurs

Abbott	Fleming	Marshall
Allard	Flynn	Martin
Allmand	Foster	McCain
Andres	Gauthier	McGrath
(Lincoln)	(Ottawa-Vanier)	McIsaac
Appoloni (M ^{me})	Gendron	McKinley
Baker	Gillespie	McRae
(Gander-Twillingate)	Goodale	Milne
Baker	Gray	Morin (M ^{me})
(Grenville-Carleton)	Guay	Muir
Baldwin	(Lévis)	Munro
Béchar	Hamilton	(Hamilton-Est)
Blais	(Qu'Appelle-Moose	Pearsall
Blaker	Mountain)	Pelletier
Boulangier	Hamilton	(Hochelaga)
Breau	(Swift Current-	Philbrook
Caccia	Maple Creek)	Pinard
Cadieu	Hargrave	Raines
Cafik	Herbert	Reid
Campagnolo (M ^{me})	Hnatyshyn	Richardson
Campbell	Isabelle	Roberts
(LaSalle-Émard-Côte	Johnston	Robinson
Saint-Paul)	Kaplan	Roche
Caron	Kempling	Rooney
Chrétien	Lachance	Roy
Clark	Lajoie	(Laval)
(Rocky Mountain)	Lang	Schellenberger
Clarke	Langlois	Schumacher
(Vancouver Quadra)	Laniel	Scott
Collenette	Lawrence	Sharp
Comtois	Lessard	Smith
Crouse	Loiselle	(Saint-Jean)
Cullen	(Chambly)	Stanfield
Cyr	Loiselle	Stevens
Danson	(Saint-Henri)	Stewart
Darling	Lumley	(Marquette)
De Bané	MacDonald	Stewart
Demers	(Cardigan)	(Cochrane)
Dionne	MacEachen	Tessier
(Northumberland-	MacFarlane	Towers
Miramichi)	MacKay	Watson
Douglas	Marceau	Whelan
(Bruce-Grey)	Marchand	Wise
Drury	(Kamloops-Cariboo)	Woolliams
Duclos		Yanakis
Dupras		Yewchuk
Ethier		Young—114.

CONTRE

Messieurs

Benjamin	Firth	Peters
Dionne	Fortin	Rodriguez
(Kamouraska)	Hogan	Saltsman—10.
Douglas	Knowles	
(Nanaimo-Cowichan-	(Winnipeg-	
Les Îles)	Nord-Centre)	

En conséquence, ce bill est lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent des prévisions budgétaires en général du Bill C-24, Loi modifiant la Loi sur les traitements.

M. Sharp, appuyé par M. Drury, propose, — Que ce bill soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

Il s'élève un débat;

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

À dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 40 du Règlement.

Après débat, cette motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

MM. Stewart (Cochrane), Nowlan et Johnston en remplacement de MM. Baker (Gander-Twillingate), Jarvis et Beatty sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

M. Fairweather en remplacement de M. Neil sur la liste des membres du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

M. Munro (Esquimalt-Saanich), en remplacement de M. Oberle sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

MM. Condon et Brisco en remplacement de M^{me} Holt et M. Lawrence sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

MM. Ritchie et Martin en remplacement de MM. Cossitt et Francis sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

MM. Dionne (Northumberland-Miramichi) et Francis en remplacement de MM. Philbrook et Abbott sur la liste des membres du comité permanent des privilèges et élections.

M. Cadieu en remplacement de M. Mitges sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

M. Symes en remplacement de M. Rodriguez sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Rodriguez en remplacement de M. Brewin sur la liste des membres du Comité mixte spécial sur la politique de l'immigration.

MM. Horner et Clarke (Vancouver Quadra) en remplacement de MM. Andre (Calgary-Centre) et Balfour sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

MM. Philbrook, Gray, Martin, Comtois et Abbott en remplacement de MM. Dupras, Lapointe, Trudel, Caron et Roy (Laval) sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Wise en remplacement de M. Whittaker sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

MM. Hamilton (Swift Current-Maple Creek) et Clarke (Vancouver Quadra) en remplacement de MM. Munro (Esquimalt-Saanich) et Wenman sur la liste des membres du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

M. Gillies en remplacement de M. McGrath sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

MM. Collenette, Roy (Laval) et Lumley en remplacement de MM. Condon, Corriveau et Côté sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

MM. McCain et Schellenberger en remplacement de MM. McKinnon et Forrestall sur la liste des membres du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

MM. Yanakis, Andres (Lincoln) et Robinson en remplacement de MM. Dionne (Northumberland-Miramichi), Anderson et Milne sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

MM. Ethier, Blais, Milne, Allard et Rodriguez en remplacement de MM. Collenette, Douglas (Bruce-Grey), Lumley, Lambert (Bellechasse) et Benjamin sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

M. McKinley en remplacement de M. Hurlburt sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

*États et rapports déposés auprès du Greffier
de la Chambre*

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Marchand (Langelier), membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) des Chemins de fer nationaux du Canada pour l'année civile 1974, conformément à l'article 40 de la Loi sur les Chemins de fer nationaux du Canada, chapitre C-10, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/96A).

Par M. Marchand (Langelier),—Rapport (en français et en anglais) du Trust des titres des chemins de fer nationaux du Canada pour l'année civile 1974, conformément à l'article 17 de la Loi sur la révision du capital des chemins de fer nationaux du Canada, chapitre 311, S.R.C., 1952. (Document parlementaire n° 301-1/101A).

A 10 h. 26 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à onze heures du matin, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 134

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE VENDREDI 16 MAI 1975

Onze heures du matin

PRIÈRE

M. Béchar, du Comité permanent des pêches et des forêts, présente le deuxième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du lundi 28 avril 1975, votre Comité a étudié le Bill C-37, Loi régissant l'immersion en mer de déchets et substances diverses, et a convenu d'en faire rapport avec les modifications suivantes:

Article 2

Retrancher les lignes 20 à 24, page 2 et les remplacer par ce qui suit:

«Ministre» désigne le ministre de l'Environnement;»

Ajouter immédiatement après le paragraphe (3), le paragraphe suivant:

«(4) Aux fins de la présente loi, le rejet délibéré de substances, consécutif à l'incinération ou à l'emploi d'autres moyens de dégradation thermique, à partir de navires, aéronefs, plates-formes ou autres ouvrages placés en mer, est assimilé à une immersion.»

Article 8

Retrancher la ligne 18, page 5 de la version anglaise, et la remplacer par ce qui suit:

"to human life and damage to the marine en-"

Article 9

Retrancher la ligne 23, page 6, et la remplacer par ce qui suit:

«animaux;»

Retrancher la ligne 29, page 6, et la remplacer par ce qui suit:

«taire;»

Retrancher la ligne 35, page 6, et la remplacer par ce qui suit:

«n'admet aucune autre solution possible; ou

d) de la transformation de cette substance, par incinération ou autre moyen de dégradation thermique, ne dérivent que des substances

(i) qui figurent à l'annexe I et pour lesquelles les alinéas a) ou b) autorisent la délivrance d'un permis, ou

(ii) qui ne figurent pas à l'annexe I.»

Article 10

Retrancher la ligne 14, page 7, et la remplacer par ce qui suit:

«(2) Un permis doit comporter les condi-»

Retrancher la ligne 41, page 7, et la remplacer par ce qui suit:

«validité, qui ne peut excéder un an.»

Article 11

Retrancher les lignes 7 à 14, page 8, et les remplacer par ce qui suit:

«11. (1) Le texte des permis que délivre le Ministre ou des modifications qu'il apporte à leurs conditions est publié dans la *Gazette du Canada*.

(2) Sauf circonstances prévues à l'alinéa 9(5)c), la publication visée au paragraphe (1) doit avoir lieu avant la première des dates pour lesquelles

a) le permis, ou

b) dans le cas où le permis a été modifié, ses nouvelles conditions,

autorisent l'immersion ou le chargement aux fins d'immersion.»

Article 12

Retrancher la ligne 23, page 8, et la remplacer par ce qui suit:

«ment aux dispositions du paragraphe 10(4) et non aux recommandations du rapport visé au paragraphe (7),»

Retrancher la ligne 35, page 8, et la remplacer par ce qui suit:

«posée d'un maximum de trois personnes et dont le président n'est pas fonctionnaire, à»

Article 13

Retrancher la ligne 24, page 10, et la remplacer par ce qui suit:

«amende maximale de soixante-quinze mille dol-»

Article 14

Ajouter, immédiatement après le paragraphe (6), le paragraphe suivant:

«(7) Nulle interprétation du paragraphe 450(5) de la *Loi sur la marine marchande du Canada* ne dégage quiconque des responsabilités que lui impose la présente loi.»

Article 20

Retrancher les lignes 1 à 3, page 15, et les remplacer par ce qui suit:

«20. (1) Le Ministre peut, pour l'application de la présente loi, nommer inspecteur ou analyste toute personne qu'il estime compétente.»

Article 28

Ajouter, immédiatement après le paragraphe (2), le paragraphe suivant:

«(3) Le Ministre dépose devant le Parlement, dans les trois premiers mois de chaque année, ou, s'il ne siège pas alors, dans les quinze premiers jours de la séance suivante, copie des rapports qu'il a présentés l'année précédente, conformément à la Convention, à l'organisation chargée, aux termes de cette dernière, des fonctions de secrétariat relatives à celle-ci.»

Votre Comité a ordonné la réimpression du Bill C-37, tel que modifié, pour l'usage de la Chambre des communes à l'étape du rapport.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages relatifs à ce Bill (*fascicules n^{os} 21, 22, 23, 25, 26 et 27*) est déposé.

(Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n^o 77 aux Journaux)

M. Saltsman, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), dépose avec la permission de la Chambre, le Bill C-390, Loi modifiant la Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

En conformité des dispositions du paragraphe (4) de l'article 39 du Règlement, les quatre questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, savoir:

N^o 613—M. Cossitt

1. Quelle somme d'argent a été affectée au Programme des initiatives locales en 1973-1974 dans la circonscription de Westmount (Québec), a) quels sont le nom et l'adresse de tous les projets en cause ainsi que le nom et l'adresse de ceux qui ont signé les demandes, b) dans chaque cas, quelle est la description détaillée du projet réel, spécialement les tâches accomplies dans le cadre du projet?

2. Dans chaque cas, quels sont le nom et l'adresse des personnes ou organismes qui ont recommandé au Ministre la mise sur pied du projet? (Document parlementaire n^o 301-2/613).

N^o 1843—M. Hogan

Depuis la création du programme Horizons nouveaux, à combien se sont élevées annuellement les subventions demandées dans chaque circonscription? (Document parlementaire n^o 301-2/1843).

N^o 2274—M. Stanbury

Le 31 mars 1975, a) à combien se chiffraient les arrérages de chaque pays dans le cadre de l'évaluation spéciale

de l'ONU pour le maintien de la Force d'urgence des Nations Unies et le Groupe d'observateurs du désengagement militaire de l'ONU au Moyen-Orient, b) quelle somme le Canada a-t-il reçue pour sa contribution à ces forces, c) quelle somme doit-on au Canada pour sa participation? (Document parlementaire n° 301-2/2274).

N° 2345—*M. McKinnon*

Le quartier général de la Défense nationale a-t-il effectué des sondages auprès de 144 institutions financières au Canada avant d'en choisir une à titre de fiduciaire du Régime d'épargne-retraite des militaires et, dans l'affirmative, a) quels sont les nom et adresse des institutions auprès desquelles on a effectué un sondage, b) combien a coûté le sondage et quelle société l'a effectué, c) combien d'actuaire y ont pris part? (Document parlementaire n° 301-2/2345).

M. Reid, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse aux ordres susdits.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Sharp, appuyé par M. Drury,—Que le Bill C-24, Loi modifiant la Loi sur les traitements, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

Après plus ample débat, cette motion, mise aux voix, est agréée sur division.

En conséquence, ce bill est lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Turner (Ottawa-Carleton) appuyé par M. Faulkner,—Que le Bill C-58, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

Le débat se poursuit;

(A quatre heures de l'après-midi, appel des affaires émanant des députés, suivant les dispositions du paragraphe (4) de l'article 15 du Règlement)

(Avis de motions)

Les motions numéros 2, 15, 19, 20 et 34 sont réservées à la demande du gouvernement.

M. Macquarrie appuyé par M. Crouse propose,—Que, de l'avis de la Chambre, un Comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes soit nommé afin d'étudier l'opportunité de chercher à favoriser des relations plus étroites avec les anciennes possessions britanniques des Antilles, telles que les îles Caïcos et Turks, qui

n'ont pas encore obtenu leur indépendance, et que, en outre, si les habitants de ces îles le désirent, l'union économique et politique de ces îles avec le Dominion du Canada soit négociée bientôt aux niveaux constitutionnels appropriés.—(Avis de motion n° 36).

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires émanant des députés est expirée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Benjamin en remplacement de M. Rodriguez sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

MM. Patterson, Francis, M^{me} Appolloni, MM. Flynn, Douglas (Bruce-Grey) Marceau, Lessard, Reid et Pinard en remplacement de MM. Macquarrie, Bussièrès, Hopkins, Prud'homme, M^{lle} Bégin, MM. Haidasz, Gray, Roberts et Gendron sur la liste des membres du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

M. Schumacher en remplacement de M. Fairweather sur la liste des membres du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Sharp, membre du Conseil privé de la Reine,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 10 avril 1975, (Question n° 401), demandant: 1. Depuis l'année financière 1968 jusqu'à présent, a) combien d'experts-conseils de toutes les sociétés de la Couronne ont été engagés, b) quels étaient leur mandat et la durée de leur contrat de travail, c) quels honoraires ont-ils reçus, d) quel était leur nom?

2. Quels sont le nom, le poste, le traitement et le nombre des fonctionnaires de toutes les sociétés de la Couronne qui assumaient des fonctions semblables à celles des experts-conseils de l'extérieur engagés par le gouvernement? (Document parlementaire n° 301-2/401A).

Par M. Sharp,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 26 mars 1975, (Question n° 897), demandant: 1. Le 15 novembre 1974, quels conseillers étaient engagés sous contrat par a) le cabinet du Premier ministre, b) le cabinet du président du Conseil privé, c) le Conseil du Trésor, d) le ministère de l'Agriculture, e) le ministère des Communications, f) le ministère de la Consommation et des Corporations, g) le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, h) le ministère de

l'Environnement, i) le ministère des Affaires extérieures, j) le ministère des Finances, k) le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, l) le ministère de l'Industrie et du Commerce, m) le ministère de la Justice, n) le ministère du Travail, o) le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, p) le ministre d'État (Pêcheries), q) le département d'État chargé des Affaires urbaines, r) le ministère de la Défense nationale, s) le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, t) le ministère du Revenu national, u) le ministère des Postes, v) le ministère des Travaux publics, w) le ministère de l'Expansion économique régionale, x) le Secrétariat d'État, y) le ministère du Solliciteur général, z) le ministère des

Approvisionnements et Services, aa) le ministère des Transports, bb) le ministère des Affaires des anciens combattants?

2. Dans chaque cas, quels sont a) le but déclaré, b) le coût estimatif de la consultation? (Document parlementaire n° 301-2/897B).

A cinq heures de l'après-midi, la Chambre s'ajourne au mardi 20 mai 1975, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (3) de l'article 2 du Règlement.

N° 135

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MARDI 20 MAI 1975

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Ellis, appuyé par M. Epp, dépose, avec la permission de la Chambre, le Bill C-391, Loi modifiant le Code criminel (capacité affaiblie de conduire), qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

En conformité des dispositions du paragraphe (4) de l'article 39 du Règlement, la question suivante est transformée en ordre de dépôt de documents, savoir:

N° 1556—*M. Andre* (Calgary-Centre)

Au cours de chacune des années 1972, 1973 et 1974, combien a-t-on versé à des sociétés de l'Alberta pour défrayer des services d'architectes et d'ingénieurs-conseils? (Document parlementaire n° 301-2/1556).

M. Reid, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse à l'ordre susdit.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Turner (Ottawa-Carleton), appuyé par M. Faulkner,—Que le Bill C-58, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité

permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

Le débat se poursuit;

(A cinq heures de l'après-midi, appel des affaires émanant des députés, suivant les dispositions du paragraphe (4) de l'article 15 du Règlement).

(Bills publics)

Les ordres numéros 8 et 34 sont réservés à la demande du gouvernement.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent de la justice et des questions juridiques du Bill C-203, Loi modifiant le Code criminel (prêts à taux usuraire).

M. Robinson, appuyé par M. Daudlin, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux Affaires émanant des députés est expirée.

Le débat reprend sur la motion de M. Turner (Ottawa-Carleton), appuyé par M. Faulkner,—Que le Bill C-58, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

Le débat se poursuit;

—————

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 40 du Règlement.

Après débat, cette motion est réputée agréée.

—————

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Mitges en remplacement de M. McKinley sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

MM. McKinnon, Macquarrie, Bussièrès, Hopkins, Prud'homme, M^{lle} Bégin, MM. Haidasz, Gray et Roberts en remplacement de MM. Schellenberger, Clarke (Vancouver Quadra), Francis, M^{me} Appolloni, MM. Flynn, Douglas (Bruce-Grey), Marceau, Lessard et Reid sur la liste des membres du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

MM. Gendron et Munro (Esquimalt-Saanich) en remplacement de MM. Pinard et Hargrave sur la liste des membres du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

MM. Orlikow, Towers, Elzinga et Cullen en remplacement de MM. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les-Îles), Clarke (Vancouver Quadra), Horner et Bussièrès sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

M. Elzinga en remplacement de M. Schellenberger sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

M^{me} Appolloni en remplacement de M. Loïselle (Saint-Henri) sur la liste des membres du Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

MM. Gillies, Lawrence, Beatty, McGrath, Cossitt et Reid en remplacement de MM. Baker (Grenville-Carleton), Fairweather, Munro (Esquimalt-Saanich), Nowlan, Alkenbrack et Collenette sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. McGrath en remplacement de M. Kempling sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Douglas (Bruce-Grey) en remplacement de M. Flynn sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

MM. Rompkey, Yanakis et Bussièrès en remplacement de MM. Lessard, Condon et MacGuigan sur la liste des membres du Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

MM. McCleave et Bussièrès en remplacement de MM. Cossitt et Langlois sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

MM. Cullen et Watson en remplacement de MM. Flynn et Guay (Saint-Boniface) sur la liste des membres du Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

M^{me} Appolloni en remplacement de M. Demers sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. Robinson en remplacement de M. Douglas (Bruce-Grey) sur la liste des membres du Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

M. Alkenbrack en remplacement de M. Gillies sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. Neil en remplacement de M. Hargrave sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

MM. Maine, Lumley, Douglas (Bruce-Grey), Daudlin, Anderson et Bussièrès en remplacement de MM. McIsaac, Caron, Lessard, Tessier, Pearsall et Blais sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

MM. Marceau, Roy (Laval) et Lee en remplacement de MM. Robinson, Abbott et Gray sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Rodriguez en remplacement de M. Symes sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

—————

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Le document suivant, remis au Greffier de la Chambre, est déposé sur la Table, conformément au paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Marchand (Langelier), membre du Conseil privé de la Reine,—Budget d'établissement de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, pour l'année civile 1975, conformément au paragraphe (2) de l'article 70 de la Loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970, ainsi que l'arrêté en conseil C.P. 1975-1066, en date du 8 mai 1975, approuvant ce budget (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 301-1/243B).

—————

A 10 h. 22 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 136

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MERCREDI 21 MAI 1975

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Faulkner, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table.—Copies, en français et en anglais, d'un rapport à la Chambre des communes, en date du 21 mai 1975, sur les relations entre le Secrétariat d'État et la Société pour l'étude de l'héritage du Canada. (Document parlementaire n° 301-7/19).

En conformité des dispositions du paragraphe (4) de l'article 39 du Règlement, la question suivante est transformée en ordre de dépôt de documents, savoir:
N° 1591—*M. Reynolds*

1. a) Qui est président de l'ACDI, b) quel est son traitement, c) à combien se sont chiffrées ses dépenses en 1974?
2. Quels sont les membres du Conseil d'administration de l'ACDI?
3. Combien de divisions l'ACDI compte-t-elle et quelles sont-elles?
4. Combien de divisions sont a) unilingues anglaises, b) unilingues françaises, c) bilingues?
5. a) Combien d'employés à plein temps et à temps partiel l'ACDI compte-t-elle, b) quel est leur traitement, c) à combien se sont élevées leurs dépenses en 1974?
6. Quelles ont été les dépenses de l'ACDI en 1974 et quelle partie de cette somme a été affectée a) aux frais d'exploitation, b) aux sociétés ou aux organismes? (Document parlementaire n° 301-2/1591).

M. Reid, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse à l'ordre susdit.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts du Bill C-20, Loi concernant la citoyenneté.

M. Faulkner, appuyé par M. Andras (Port Arthur), propose,—Que ce bill soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

Il s'élève un débat;

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles) en remplacement de M. Orlikow sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

M. Roche en remplacement de M. Mitges sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

M. Douglas (Bruce-Grey) en remplacement de M. Daudlin sur la liste des membres du Comité mixte spécial sur la politique de l'immigration.

M. Flynn en remplacement de M. MacFarlane sur la liste des membres du Comité permanent des affaires des anciens combattants.

M. Rompkey en remplacement de M. Landers sur la liste des membres du Comité permanent des affaires des anciens combattants.

M. Lachance en remplacement de M^{lle} Bégin sur la liste des membres du Comité mixte spécial sur la politique de l'immigration.

M. Baker (Grenville-Carleton) en remplacement de M. Clarke (Vancouver Quadra) sur la liste des membres du Comité permanent des comptes publics.

M. Stewart (Marquette) en remplacement de M. Schumacher sur la liste des membres du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

MM. Joyal et Daudlin en remplacement de MM. Prud'homme et Douglas (Bruce-Grey) sur la liste des membres du Comité mixte spécial sur la politique de l'immigration.

*États et rapports déposés auprès du Greffier
de la Chambre*

Le document suivant, remis au Greffier de la Chambre, est déposé sur la Table, conformément au paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Sharp, membre du Conseil privé de la Reine,— Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 26 mars 1975, (Question n° 552) demandant:

1. Pour chacune des années financières 1972-1973 et 1973-1974, quelle somme d'argent le ministère de l'Environnement a-t-il consacrée à des contrats adjugés à des personnes et à des organismes de l'extérieur, à des fins de recherche, de développement et pour d'autres services consultatifs?

2. Quels sont le nom et l'adresse de ces personnes et organismes et de quelle somme d'argent s'agissait-il dans chaque contrat?

3. Quels étaient le but de chaque contrat et le titre des rapports soumis? (Document parlementaire n° 301-2/552A).

À six heures du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 137

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE JEUDI 22 MAI 1975

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Boulanger, du Comité permanent des affaires des anciens combattants, présente le sixième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du lundi 24 février 1975, votre Comité a étudié les crédits sous la rubrique Affaires des anciens combattants du Budget des dépenses pour l'année financière se terminant le 31 mars 1976 et en fait rapport.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages s'y rapportant (*fascicules n° 6, 7, 9, 10, 11, 12, 13, 18*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 78 aux Journaux*)

M. Marchand (Langelier), membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table.—Rapport, en français et en anglais, sur le projet BILCOM—Évaluation de la demande manifestée en faveur de l'emploi des deux langues officielles pour les besoins des communications air-sol du service intérieur canadien ainsi que le rapport minoritaire, en date du 22 mars 1975. (Document parlementaire n° 301-4/67).

En conformité des dispositions du paragraphe (4) de l'article 39 du Règlement, la question suivante est transformée en ordre de dépôt de documents, savoir:

N° 2178—*M. Clark* (Rocky Mountain)

1. Le 15 mars a) de quels agents chimiques de dispersion (i) le ministère de l'Environnement (ii) le ministère des Transports (iii) tout autre organisme gouvernemental ou ministère disposaient-ils en vue de neutraliser les déversements de pétrole dans les Grands Lacs ou au large des côtes du Canada, b) de quelles quantités disposaient-ils?

2. a) A quel endroit, b) dans quelles conditions chaque agent chimique de dispersion dont dispose le gouvernement a-t-il été mis à l'essai, c) quels en furent les résultats?

3. Lorsqu'un agent de dispersion, qui doit être utilisé par le gouvernement pour neutraliser les déversements de pétrole au large des côtes, n'a pas été mis à l'essai dans des conditions reproduisant exactement celles des Grands Lacs ou du large, pourquoi les essais n'ont-ils pas eu lieu au large des côtes? (Document parlementaire n° 301-2/2178).

M. Reid, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse à l'ordre susdit.

La Chambre se forme en Comité plénier pour l'étude et l'expédition d'un certain poste des prévisions budgétaires pour l'année financière se terminant le 31 mars 1976, conformément aux dispositions des paragraphes 58(9)c) et 59(2) du Règlement.

(En Comité)

La résolution suivante est adoptée (moins la somme votée au titre des crédits provisoires):

BUDGET PRINCIPAL, 1975-1976

CONSEIL PRIVÉ

- 1 Dépenses du programme, y compris l'entretien et l'administration de la résidence du premier ministre; paiement, à chaque membre du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un département d'État, d'un traitement de \$7,500 par année ou au prorata à l'égard de toute période inférieure à une année; subventions inscrites au Budget et contributions\$18,484.200

Rapport à faire de cette résolution.

A 9 h. 45 du soir, rapport est fait de cette résolution qui est agréée, sur division.

Le Sénat transmet un message à cette Chambre pour l'informer que le nom de l'honorable sénateur Perrault a été substitué à celui de l'honorable sénateur Fergusson sur la liste des sénateurs faisant partie du Comité mixte spécial sur la politique de l'immigration.

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

La motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 40 du Règlement.

Après débat, cette motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

MM. Cyr, Lessard, Dionne (Northumberland-Miramichi), Pearsall et Hurlburt en remplacement de MM. Ethier, Lumley, Daudlin, Anderson et Cadieu sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

M. Murta en remplacement de M. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain) sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

M. Wenman en remplacement de M. McKinnon sur la liste des membres du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

M. Andre (Calgary-Centre) en remplacement de M. Towers sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

M. Carter en remplacement de M. Hamilton (Swift Current-Maple Creek) sur la liste des membres du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

MM. Guay (Lévis), Abbott, McCain et Huntington en remplacement de MM. Joyal, Lee, Towers et Gillies sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Wenman en remplacement de M. Clark (Rocky Mountain) sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

M. Horner en remplacement de M. Clarke (Vancouver Quadra) sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Blais en remplacement de M. Marceau sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Orlikow en remplacement de M. Rodriguez sur la liste des membres du Comité mixte spécial sur la politique de l'immigration.

M^{me} Appolloni, MM. Roy (Timmins) et Raines en remplacement de MM. Cyr, Dionne (Northumberland-Miramichi) et Yanakis sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

M. Raitlon en remplacement de M. Marchand (Kamloops-Cariboo) sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

M. Lumley en remplacement de M. Maine sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Lalonde, membre du Conseil privé de la Reine,— Rapport (en français et en anglais) du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, pour l'année financière terminée le 31 mars 1974, conformément à l'article 13 de la Loi sur le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, chapitre N-9, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/18).

Par M. Sharp, membre du Conseil privé de la Reine,— Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en

date du 26 mars 1975, (Question n° 151) demandant: 1. Le 1^{er} octobre 1974, combien d'experts-conseils étaient à l'emploi du a) Bureau du Conseil privé, b) cabinet du Premier ministre, c) ministère des Affaires extérieures, d) Conseil du Trésor, e) ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, f) ministère des Finances, g) ministère des Transports, h) ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, i) ministère du Travail, j) ministère des Communications, k) ministère de l'Environnement, l) ministère des Travaux publics, m) ministre d'État chargé des Affaires urbaines, n) ministère de l'Expansion économique régionale, o) ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, p) ministère de la Défense nationale, q) ministère de la Justice, r) ministère de la Consommation et des Corporations, s) ministère du Revenu national, t) ministère des Approvisionnements et Services, u) ministère de l'Industrie et du Commerce, v) ministère de l'Agriculture, w) ministère du Solliciteur général du Canada, x) Secrétariat d'État du Canada, y) ministère des Postes, z) ministère des Affaires des anciens combattants, aa) ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, bb) ministre d'État (Pêcheries)?

2. Dans chaque cas, a) dans quel but précis a-t-on recruté un expert-conseil, b) pour combien de temps, c) pour quelle rémunération ou indemnité? (Document parlementaire n° 301-2/151C).

Par M. Sharp,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 15 avril 1975, (Question n° 606) demandant: 1. Le gouvernement publiera-t-il la liste des conférences nationales ou internationales prévues pour 1975 et auxquelles il a été invité à envoyer des délégations?

2. Des groupes intéressés auront-ils la possibilité de recommander la présence de femmes compétentes au sein de ces délégations?

3. Étudie-t-on la possibilité de désigner comme membres de ces délégations canadiennes, un certain nombre de citoyens compétents très renseignés et dans les cas appropriés? (Document parlementaire n° 301-2/606A).

Par M. Sharp,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 14 avril 1975, (Question n° 722) demandant: 1. Quels ministères ont été ou sont organisés en ce moment, du point de vue administratif, dans le but de confier de plus grandes responsabilités aux bureaux régionaux?

2. Au sein de chaque ministère ainsi décentralisé ou réorganisé, combien d'employés touchent présentement un traitement annuel a) de plus de \$35,000, b) de \$25,000 à \$35,000, c) de \$20,000 à \$25,000?

3. Avant la décentralisation ou la réorganisation de chaque ministère, combien d'employés touchaient un traitement annuel a) de plus de \$35,000, b) de \$25,000 à \$35,000, c) de \$20,000 à \$25,000?

4. Au sein des ministères faisant l'objet d'une décentralisation ou d'une réorganisation, combien d'employés touchaient le 1^{er} janvier 1974, un traitement annuel a) de plus de \$35,000, b) de \$25,000 à \$35,000, c) de \$20,000 à \$25,000?

5. Le 1^{er} janvier 1976, combien y aura-t-il d'employés dans chaque catégorie? (Document parlementaire n° 301-2/722A).

A 10 h. 29 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à onze heures du matin, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 138

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE VENDREDI 23 MAI 1975

Onze heures du matin

PRIÈRE

En conformité des dispositions du paragraphe (4) de l'article 39 du Règlement, les deux questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, savoir:

N° 1116—*M. Laprise*

1. Depuis l'avènement du MEER, à combien s'élèvent les subventions annuelles versées dans chaque province a) aux entreprises canadiennes, b) aux entreprises étrangères pour la création de nouveaux emplois?

2. De ces sommes respectives, combien d'argent a été affecté a) à l'industrie forestière, b) à l'industrie du bois d'œuvre, c) à l'industrie des pâtes et papiers? (Document parlementaire n° 301-2/1116).

*N° 1910—*M. Rynard*

1. Combien a-t-on dépensé, en 1973 et 1974, pour a) les régimes provinciaux et national d'assurance médicale, b) les régimes d'assurance-hospitalisation?

2. Quels sont, par province, a) les coûts totaux des soins médicaux fournis en cas de maladies (i) aiguës (ii) mentales (iii) chroniques, b) le nombre de cliniques pour malades chroniques et le coût par lit?

3. Combien le gouvernement alloue-t-il par lit a) aux hôpitaux traitant les maladies aiguës, b) aux cliniques pour malades chroniques? (Document parlementaire n° 301-2/1910).

M. Turner (London-Est), secrétaire parlementaire du ministre d'État chargé de la Science et de la Technologie

et ministre des Travaux publics, dépose la réponse aux ordres susdits.

Il est donné lecture de l'ordre portant prise en considération des travaux des subsides.

En conformité des dispositions de l'article 58 du Règlement, M^{lle} MacDonald (Kingston et les Îles), appuyée par M. Marshall, propose,—Que la Chambre demande instamment au gouvernement de prendre des mesures énergiques et immédiates pour relancer la construction domiciliaire afin que les Canadiens puissent à nouveau trouver des logements convenables à des prix abordables.

Après débat, les délibérations relatives à cette motion sont terminées.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

MM. McKenzie et Clark (Rocky Mountain) en remplacement de MM. Smith (Churchill) et Carter sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

M. Scott en remplacement de M. Alexander sur la liste des membres du Comité mixte spécial sur la politique de l'immigration.

M. Carter en remplacement de M. McKenzie sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

MM. Anderson et Prud'homme en remplacement de MM. Guay (Saint-Boniface) et Joyal sur la liste des membres du Comité mixte spécial sur la politique de l'immigration.

M. Joyal en remplacement de M. Guay (Lévis) sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Gray en remplacement de M. Joyal sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

A cinq heures de l'après-midi, la Chambre s'ajourne à lundi, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 139

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE LUNDI 26 MAI 1975

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

DÉCISION DE M. L'ORATEUR

M. L'ORATEUR: Le vendredi 16 mai 1975, l'honorable député de York-Simcoe (M. Stevens) a invoqué le Règlement en mettant en question la conduite des députés qui avaient quitté la salle des séances d'un des comités permanents et celle du président du comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques parce qu'il avait permis à un ministre de parler sur le sujet en l'absence des députés et avait ensuite refusé de mettre la question aux voix faute de quorum.

Lorsque j'ai entendu l'honorable député de York-Simcoe, j'ai indiqué qu'à première vue la présidence ne voulait pas—j'ai insisté sur le terme—entendre un appel des décisions prises au comité permanent. Cependant, en raison de l'intérêt de cette question de privilège, j'ai entrepris d'examiner les précédents. Je n'y ai trouvé aucune indication m'autorisant à changer d'avis ou à recommander à la Chambre de se départir de cette habitude.

Deuxièmement, l'honorable député de York-Centre (M. Kaplan) qui était président du comité au moment de la plainte de l'honorable député, et qui l'est encore, mais qui a refusé de siéger tant que cette question n'aura pas

été réglée, a soulevé, le lendemain, une question de privilège; il s'est élevé contre le langage de l'honorable député de York-Simcoe, en particulier contre l'expression «obstruction du travail du comité» qu'il a employée pour décrire l'activité du président.

Le terme «obstruction» a plusieurs significations. Il n'est pas nécessaire d'examiner les précédents. Il est fréquent que les députés d'un côté de la Chambre qualifient l'activité des députés de l'autre côté d'obstruction: c'est si vrai qu'en une certaine occasion, où le précédent revêt une certaine utilité, le recours au terme «obstruction» appliqué à un député particulier n'a pas été considéré comme irrecevable: je fais ici allusion à la page 419 de la 18^e édition de May.

Toutefois, il ne fait aucun doute que le rôle d'un président diffère considérablement à cet égard, à cause de la connotation particulière de ce terme lorsqu'il s'applique à l'activité d'un président de comité permanent, à cause également de la discrétion que l'on a toujours strictement observée lorsqu'il s'agit de l'activité du président, il se pourrait bien que ce terme se révèle, à l'examen, déplacé,

lorsqu'il s'agit de qualifier l'activité du président. Naturellement, dans une affaire de ce genre, la manière habituelle de s'y prendre consisterait, premièrement, à en appeler de la décision du président au comité plénier, ou à demander au comité de faire un rapport sur l'incident, ou encore à débattre d'une motion de censure présentée par un député.

Heureusement peut-être pour le président, je pense que rien ne justifie cette décision de ma part parce que, lorsque le député de York-Centre a présenté sa plainte initiale, il a, en concluant la présentation de sa prétendue question de privilège, proposé: «Que la décision que j'ai prise relativement au quorum en tant que président du comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, et que conteste le député de York-Simcoe dans le hansard du 20 mai 1975, soit renvoyée au comité permanent des privilèges et élections.»

Autrement dit, lorsque l'honorable député de York-Centre a présenté sa question de privilège, il a proposé, pour résoudre l'affaire, que sa décision ou sa façon de rendre sa décision soit réexaminée par le comité permanent des privilèges et élections, mais non sur la demande du député de ce comité. Cette précision peut paraître une argutie, mais j'espère qu'on ne la considère pas ainsi. En réalité, la question de privilège soulevée par le député de York-Simcoe ne me semble pas personnellement acceptable du point de vue de la procédure, parce que, je le répète, elle se rapporte aux travaux d'un comité permanent.

La question de privilège soulevée subséquemment par le député de York Centre est également irrecevable car, lors même que le problème invoqué serait réel—et je ne me prononce pas là-dessus pour l'instant—il semblerait appeler une autre solution à la question de privilège soulevée par l'honorable député de York-Simcoe. En l'espèce, les deux députés se sont par la suite expliqués à la Chambre et il semble bien que, de part et d'autre, ils aient reconnu la difficulté de leurs positions respectives en entreprenant chacun de leur côté de nouvelles démarches: le député de York-Simcoe en cherchant à obtenir le lendemain du consentement de la Chambre ce que sa demande initiale n'avait pu, à mon avis, obtenir; et le député de York Centre en tentant, vendredi, de joindre à sa plainte initiale une solution qui aurait peut-être été mieux indiquée à l'origine.

Dans un cas comme dans l'autre, je ne puis que répéter—ce que j'estime important de faire en écartant ces deux interventions faites au titre de la question de privilège,—qu'on ne s'attire que des difficultés en autorisant l'honorable député de York-Simcoe à procéder, comme je l'ai déjà fait plusieurs fois au cours de cette session, en autorisant un député au départ à soulever la question de privilège au sujet des travaux d'un comité permanent. Une règle bien établie de la Chambre, et dont on ne peut que se féliciter à la réflexion, veut que ce soit au comité permanent où ils sont survenus que l'on peut s'élever contre des faits de procédure, en suivant par exemple les

voies que j'ai indiquées, et qu'il n'y ait pas lieu pour la présidence de s'ériger en cour d'appel des travaux des comités permanents.

Je me contente donc d'indiquer que si la difficulté présente est née de ce que l'honorable député de York-Simcoe a été admis à exposer pendant un certain temps son point de vue sur cette fausse question de privilège, ce qui a provoqué des réactions de la part de l'autre côté, il est apparu souhaitable à la présidence, pour des raisons d'équité, d'accorder d'égales possibilités de se faire entendre de part et d'autre, malgré sa ferme conviction qu'il n'y a pas là matière à privilège.

La raison veut donc qu'à l'avenir on insiste, lorsqu'il y a des questions de privilège à soulever au sujet d'incidents survenus dans un comité permanent, pour que l'avis comporte quelque particularité qui le retire du domaine général des travaux des comités permanents, faute de quoi la présidence devrait écarter la question soulevée par le député.

Je conclus sur deux autres observations. Disons tout d'abord que les deux députés ont proposé, à un moment ou l'autre, de renvoyer les questions au comité permanent des privilèges et élections, ce qui, à mon avis, aurait pu paraître constituer un précédent ou un encouragement à ce que ce comité devienne en quelque sorte un tribunal d'appel de la procédure des autres comités permanents. Rien, selon moi, ne semble plus inacceptable et cela devrait être découragé d'emblée.

Je terminerai en disant simplement que si l'un ou l'autre député estime que son grief, que j'estime devoir rejeter, est encore suffisamment important pour être approfondi, il peut toujours avoir recours à une motion de blâme proprement dite, bien que la présidence croie pour l'instant que la question a été suffisamment approfondie.

M. Smith (Saint-Jean), du Comité permanent de l'agriculture, présente le sixième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du vendredi 14 mars 1975, votre Comité a étudié le Bill C-50, Loi modifiant la Loi sur la stabilisation des prix agricoles et a convenu d'en faire rapport avec les modifications suivantes:

Article 2

Retrancher les lignes 26 et 27 à la page 2 et les remplacer par ce qui suit:

«mentionné à l'article 8.2 et, après consultation avec toute classe de producteurs les pouvoirs prescrits en vertu du paragraphe 10(1.1), nécessaires à l'établissement»

Article 5

Retrancher les lignes 8 et 9 à la page 4 et les remplacer par ce qui suit:

«autres pouvoirs prescrits sur sa recommandation par le gouverneur en conseil.»

Article 6

Retrancher la ligne 17 à la page 4 et la remplacer par ce qui suit:

- «prescrit prévu dans la présente loi et qui, à son avis
- a) ne permet pas aux seuls producteurs intéressés de retirer un avantage financier de la production ou de la commercialisation de ce produit; ou
 - b) n'encourage pas la surproduction.»

Votre Comité a ordonné la réimpression du Bill C-50, tel que modifié, pour l'usage de la Chambre des communes, à l'étape du rapport.

Un exemplaire des procès-verbaux et des témoignages relatifs à ce Bill (*fascicules n° 26 à 41*) est déposé.

(Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 79 aux Journaux)

M. Smith (Saint-Jean), du Comité permanent de l'agriculture, présente le septième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Votre Comité recommande que lui soit accordée la permission de voyager d'un endroit à un autre au Canada pendant la semaine du 15 juin 1975 dans le cadre de son étude du Bill C-41, Loi portant stabilisation du produit net de la production et de la vente du grain de l'Ouest et modification consécutive de certaines lois, et que le personnel de soutien nécessaire l'accompagne.

M. Lang, au nom de M. Marchand (Langelier), appuyé par M. Faulkner, dépose, avec la permission de la Chambre, le Bill C-61, Loi établissant un Code maritime du Canada, modifiant par voie de conséquence la Loi sur la marine marchande du Canada et d'autres lois, et édictant d'autres dispositions corrélatives ou connexes, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Le texte du message et de la recommandation du Gouverneur général, imprimé en conformité des dispositions du paragraphe (2) de l'article 62 du Règlement, au sujet du bill précité se lit ainsi:

Son Excellence le Gouverneur général recommande à la Chambre des communes une mesure établissant un Code maritime du Canada et prévoyant la nomination de sous-conservateurs et autres fonctionnaires et employés du bureau d'enregistrement.

En conformité des dispositions du paragraphe (4) de l'article 39 du Règlement, la question suivante est transformée en ordre de dépôt de documents, savoir:

N° 1162—M. Gauthier (Roberval)

1. Pour les années 1965 à 1973 inclusivement, le Canada a-t-il consenti des prêts à certains pays et, dans l'affirmative a) à quels pays, b) quel était le montant de ces prêts, c) leur durée et d) le taux d'intérêt imposé?

2. Quel pourcentage des prêts provient a) de nouveaux crédits, b) du Fonds du revenu consolidé? (Document parlementaire n° 301-2/1162).

M. Reid, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse à l'ordre susdit.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Turner (Ottawa-Carleton), appuyé par M. Faulkner,—Que le bill C-58, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

Le débat se poursuit;

(A cinq heures de l'après-midi, appel des affaires émanant des députés, suivant les dispositions du paragraphe (4) de l'article 15 du Règlement)

(Avis de motions)

Les motions numéros 2, 15, 19, 20, 34 et 37 sont réservées à la demande du gouvernement.

M. Baldwin, appuyé par M. McKinley, propose,—Que la Chambre est d'avis: Qu'on est enclin à considérer comme un outrage au Parlement et une subvention de la Constitution le fait d'affirmer, comme l'a fait le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources devant un Comité permanent de la Chambre lors d'une session antérieure, qu'un ministre de la Couronne peut ordonner à un témoin de ne pas comparaître devant un Comité ou de refuser de témoigner devant celui-ci lorsque de l'avis du ministre, le témoin remplit les fonctions de conseiller auprès du ministre du Cabinet;

Qu'on informe le ministre et les autres membres du gouvernement que l'imposition de cette doctrine délétère par l'obstruction, la menace, l'intimidation, les voies de fait, des propositions avantageuses et autres méthodes de corruption constitue un crime contre les lois et les usages du Parlement;

Qu'il affirme qu'en vertu d'un droit incontestable et d'un ancien privilège de la Chambre, tous les témoins appelés à comparaître devant la Chambre ou l'un de ses Comités jouissent du privilège de la Chambre d'y venir, d'y demeurer et d'y revenir;

Qu'il affirme qu'on porte atteinte aux privilèges de la Chambre en subornant un témoin dans les témoignages qu'il doit rendre devant la Chambre ou l'un de ses Comités ou en cherchant, directement ou indirectement, à dissuader ou à empêcher une personne de comparaître ou de rendre témoignage, ou en essayant par la persuasion, la sollicitation ou les conseils de toutes sortes d'amener un témoin à ne pas comparaître, à refuser de témoigner ou à rendre de faux témoignages ou encore à entraver d'une façon ou d'une autre la liberté dont il jouit de former et d'exprimer ses propres opinions sincèrement à la lumière de tous les faits dont il a connaissance.—(*Avis de motion n° 38*).

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires émanant des députés est expirée.

Le débat reprend sur la motion de M. Turner (Ottawa-Carleton), appuyé par M. Faulkner,—Que le Bill C-58, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé, au Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

Le débat se poursuit;

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 40 du Règlement.

Après débat, cette motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

MM. Caron, Côté, Marchand (Kamloops-Cariboo), Coriveau, Daudlin, McIsaac, Condon et Tessier en remplacement de MM. Pearsall, Flynn, Roy (Laval), Bussièrès, M^{me} Appolloni, MM. Roy (Timmins), Raines et Railton sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

M. Maine en remplacement de M. Lumley sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

MM. Marceau, Blouin, Baker (Gander-Twillingate) et M^{lle} Bégin en remplacement de MM. Joyal, Herbert, Lachance et Condon sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

M. McKinnon en remplacement de M. Roche sur la liste des membres du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

MM. Rooney, Landers et Blouin en remplacement de MM. Young, Douglas (Bruce-Grey) et Anderson sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

MM. Mitges et McGrath en remplacement de MM. Roche et Elzinga sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

M^{me} Holt en remplacement de M. Condon sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

MM. Parent, MacGuigan, Condon, Stollery et Dupont en remplacement de MM. Yanakis, Bussièrès, Cullen, Watson et Robinson sur la liste des membres du Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

MM. Langlois, Clermont, Francis, Flynn et Demers en remplacement de M. Bussièrès, M^{me} Appolloni, MM. Reid, Gauthier (Ottawa-Vanier) et Douglas (Bruce-Grey) sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

MM. Lajoie, Loïselle (Saint-Henri) et Fleming en remplacement de MM. Douglas (Bruce-Grey), Kaplan et Turner (London-Est) sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

M. Towers en remplacement de M. Schumacher sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

M. Oberle en remplacement de M. McCain sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

M. Woolliams en remplacement de M. Elzinga sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

MM. Knowles (Norfolk-Haldimand), Ritchie et Johnston en remplacement de MM. Epp, Fraser et Friesen sur la liste des membres du Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

M. Bawden en remplacement de M. Malone sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

M. Saltsman en remplacement de M. Rodriguez sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Hogan en remplacement de M. Orlikow sur la liste des membres du Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

M. McGrath en remplacement de M. Fairweather sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

MM. Francis et Goodale en remplacement de MM. Abbott et McRae sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

M. Lambert (Edmonton-Ouest) en remplacement de M. Horner sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

MM. Abbott et McRae en remplacement de MM. Francis et Goodale sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

*États et rapports déposés auprès du Greffier
de la Chambre*

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Goyer, membre du Conseil privé de la Reine, —Rapport (en français et en anglais) du directeur de la Monnaie royale canadienne, y compris les comptes et les états financiers ainsi que le rapport de l'auditeur général y afférent, pour l'année civile 1974, conformément au paragraphe (3) de l'article 75 de la Loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/176C).

Par M. Jamieson, membre du Conseil privé de la Reine, —Rapport (en français et en anglais) sur l'application de la Loi sur les subventions au développement régional

pour le mois de février 1975, conformément à l'article 16 de cette Loi, chapitre R-3, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/323).

Par M. Sharp, membre du Conseil privé de la Reine, — Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 15 avril 1975, (Question n° 1099) demandant: 1. Combien a) de fonctionnaires, b) d'employés de sociétés ou d'agences de la Couronne, travaillent dans la circonscription de Moncton?

2. a) Combien de ces postes (i) sont des postes de surveillance (ii) ne sont pas des postes de surveillance, b) de quels ministères, sociétés ou agences relèvent-ils, c) quels sont le salaire et le poste de chacun?

3. Quels postes a) ne sont pas ou ne seront pas, b) sont ou seront classés ou désignés bilingues et à compter de quelle date?

4. Quels postes a) classés bilingues, b) non classés bilingues sont occupés par des personnes bilingues?

5. Combien de postes énumérés dans la partie 1 sont pourvus par a) des unilingues anglophones, b) des unilingues francophones, c) des personnes bilingues? (Document parlementaire n° 301-2/1099A).

A 10 h. 27 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 140

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MARDI 27 MAI 1975

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

Il est donné lecture de l'ordre portant prise en considération des travaux des subsides.

En conformité des dispositions de l'article 58 du Règlement, M. Dionne (Kamouraska), appuyé par M. Allard, propose—Que la Chambre déplore la négligence du gouvernement à modifier la législation en vue de remédier aux difficultés actuelles à tous les niveaux dans le domaine du travail.

Cette négligence a eu comme conséquence:

- (1) De maintenir un climat d'instabilité et d'insatisfaction pour l'ouvrier et pour le travailleur en général;
- (2) De tolérer un système qui donne à certaines personnalités du monde syndical, des pouvoirs qui dépassent leurs responsabilités;
- (3) De tolérer les grèves et les arrêts de travail illégaux qui sont déclenchés à propos de tout et de rien et qui paralysent, quand ils ne détruisent pas, l'économie et l'évolution sociale d'immenses secteurs d'activités;
- (4) De maintenir l'opposition entre employés et employeurs au lieu d'établir des politiques d'entraide mutuelle.

Pour remédier à ces situations le Parlement devrait:

- (1) Adopter des mesures pour procurer aux employés et aux employeurs des avantages fiscaux afin de ranimer leur intérêt;

- (2) Prendre des mesures incitatives pour aider à rendre plus attrayant le travail et à donner plus de satisfaction professionnelle;
- (3) Inciter les entreprises à faire participer leurs employés à l'actionnariat et aux bénéfices;
- (4) Établir des tribunaux du travail composés d'experts en relation ouvrière-patronale disposant de pouvoirs leur permettant d'établir des conditions de travail convenable qui pourraient rétablir un climat d'entente mutuelle et prévenir les conflits.

Après débat, les délibérations relatives à cette motion sont terminées.

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 40 du Règlement.

Après débat, cette motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du

paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

MM. Joyal, Towers, Oberle, Maine et Stewart (Marquette) en remplacement de M^{me} Appolloni, MM. McCain, Huntington, Blais et McGrath sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. McCain en remplacement de M. Clark (Rocky Mountain) sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

MM. Howie, Condon, Douglas (Bruce-Grey) et Francis en remplacement de MM. McCain, Prud'homme, Gray et M^{lle} Bégin sur la liste des membres du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

M. Maine en remplacement de M. Roberts sur la liste des membres du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

MM. Schellenberger, Hargrave et Whittaker en remplacement de MM. Horner, Wise et Elzinga sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

M. Guay (Saint-Boniface) en remplacement de M. Anderson sur la liste des membres du Comité mixte spécial sur la politique de l'immigration.

M. Elzinga en remplacement de M. Woolliams sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

M. Comtois en remplacement de M. Corriveau sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

MM. Bussièrès et Towers en remplacement de MM. Blais et Hnatyshyn sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

MM. Lapointe, Herbert et McRae en remplacement de M. Lachance, M^{me} Holt et M. Stanbury sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

MM. Maine et Andres (Lincoln) en remplacement de MM. MacGuigan et Pinard sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. Reynolds en remplacement de M. Nowlan sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

MM. Robinson et Smith (Churchill) en remplacement de MM. Blouin et Munro (Esquimalt-Saanich) sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

*États et rapports déposés auprès du Greffier
de la Chambre*

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément aux dispo-

sitions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Faulkner, membre du Conseil privé de la Reine, —Rapport (en français et en anglais) de la Commission de la Fonction publique du Canada, pour l'année civile 1974, conformément à l'article 45 de la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique, chapitre P-32, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/216A).

Par M. Faulkner, —Rapport (en français et en anglais) sur les postes ou les personnes soustraits en totalité ou en partie à l'application de la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique, pour l'année civile 1974, conformément à l'article 45 de la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique, chapitre P-32, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/217A).

Par M. Faulkner, —Rapport (en français et en anglais) de la Commission de la Fonction publique du Canada sur la délégation de pouvoirs en matière de personnel, pour l'année civile 1974, conformément à l'article 45 de la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique, chapitre P-32, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/218A).

Par M. Gillespie, membre du Conseil privé de la Reine, —Budget d'établissement de la Société pour l'expansion des exportations, pour l'année civile 1975, conformément au paragraphe (2) de l'article 70 de la Loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970, ainsi que de l'arrêté en conseil C.P. 1975-956, en date du 25 avril 1975, approuvant ce budget. (Textes français et anglais). Document parlementaire n° 301-1/289C).

Par M. Sharp, membre du Conseil privé de la Reine, —Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 10 avril 1975, (Question n° 769), demandant: Les 31 octobre 1967, 1970, 1972 et 1974, a) combien de fonctionnaires faisaient partie de la catégorie ou touchaient le salaire des DM 3, DM 2, SX 4/DM 1, SX 3, SX 2 et SX 1, b) combien de postes étaient vacants dans chaque catégorie, c) quels étaient les traitements minimaux, maximaux et intermédiaires dans chaque catégorie, d) quels étaient le nom et le poste des personnes appartenant aux catégories DM 3, DM 2, DM 1 et SX 4? (Document parlementaire n° 301-2/769C).

Par M. Whelan, membre du Conseil privé de la Reine, —Budget d'établissement de la Société du crédit agricole, pour l'année financière se terminant le 31 mars 1976, conformément au paragraphe (2) de l'article 70 de la Loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970, ainsi que l'arrêté en conseil C.P. 1975-1069, en date du 13 mai 1975, approuvant ce budget. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 301-1/143A).

A 10 h. 26 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 141

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MERCREDI 28 MAI 1975

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

Une pétition introductive de bills privés est présentée, suivant les dispositions de l'article 67(1) du Règlement.

M. Poulin, du Comité permanent de la justice et des questions juridiques, présente le douzième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du jeudi 15 mai 1975, votre Comité a étudié le Bill C-47, Loi modifiant la Loi sur les juges, et certaines autres lois connexes par suite de la réorganisation de la Cour suprême de Terre-Neuve et de l'Île-du-Prince-Édouard, et a convenu d'en faire rapport avec les modifications suivantes:

Article 1

Retrancher les lignes 7 et 8, à la page 1 de la version française et les remplacer par ce qui suit:

« 'juge' comprend un juge en chef, un juge en chef associé, un juge »

Article 6

Retrancher la ligne 32, à la page 7, et la remplacer par ce qui suit:

« indiqués aux articles 5, 7 ou 9 »

Article 8

Ajouter immédiatement après la ligne 16, à la page 10, le nouveau paragraphe suivant:

« (6) Les paragraphes (1) à (4) du présent article et le paragraphe 23.1(2) s'appliquent aux premiers juges des cours de comté des provinces comme si les mentions «juge en chef» et «cour supérieure» y étaient respectivement remplacées par des mentions «premier juge» et «cour de comté» et comme si la mention «l'âge de soixante-quinze ans», au paragraphe (1) du présent article, était remplacée par la mention «l'âge de retraite obligatoire». »

Article 12

Retrancher les lignes 1 et 2, à la page 14 de la version anglaise et les remplacer par ce qui suit:

« held by him of chief justice, senior associate chief justice, associate chief justice, chief judge or »

Article 20

Retrancher la ligne 26, à la page 18 de la version française et la remplacer par ce qui suit:

« poste à titre inamovible et ils ont leur »

Article 26

Retrancher la ligne 9, à la page 21 et la remplacer par ce qui suit:

«loi sont réputés être entrés en vigueur le 1^{er} avril 1975, à»

Retrancher les lignes 16 à 18, à la page 21 et les remplacer par ce qui suit:

«(3) Par dérogation au paragraphe (1), le texte»

Ajouter immédiatement après la ligne 35 le nouveau paragraphe suivant:

«(4) Par dérogation au paragraphe (1), le texte de l'article 17 de la *Loi sur les juges* en vigueur du 31 mars 1975 jusqu'à la date fixée par proclamation en vertu du présent paragraphe, pour l'entrée en vigueur du texte de cet article établi par l'article 5 de la présente loi, se lit et est réputé s'être lu comme suit pendant toute cette période:

«17. Les traitements des juges de la Cour suprême de Terre-Neuve sont les suivants:

Par année

- | | |
|-------------------------------------|------------|
| a) Le juge en chef | \$55,000. |
| b) Trois autres juges, chacun | \$50,000.» |

Article 27

Retrancher les lignes 36 à 42, à la page 21 et les remplacer par ce qui suit:

«27. (1) Du 31 mars 1974 au 31 mars 1975, le texte des articles 4, 5, 7 et 9 à 19 de la *Loi sur les juges*, figurant à l'annexe III, est réputé s'être appliqué, sauf disposition contraire du présent article.»

Retrancher les lignes 1 à 9, à la page 22 et les remplacer par ce qui suit:

«(2) Par dérogation au paragraphe (1), le texte de l'article 9 de la *Loi sur les juges* est réputé avoir été le suivant, du 28 février 1975 au 31 mars 1975:»

Retrancher les lignes 26 à 39, à la page 22, et les lignes 1 à 31, à la page 23.

Article 28

Retrancher les lignes 34 à 42, à la page 23, et les remplacer par ce qui suit:

«*juges* figurant à l'annexe IV s'applique et est réputé s'être appliqué durant toute cette période, sauf disposition contraire du présent article.

(2) Du 31 mars 1975 jusqu'à la date fixée par proclamation en vertu du paragraphe 26(3), par dérogation au paragraphe (1), le texte de l'article 19 de la *Loi sur les juges* comprend et est réputé avoir compris durant toute cette période la rubrique et l'alinéa suivants:»

Retrancher les lignes 1 à 9, à la page 24, et les remplacer par ce qui suit:

«(3) Par dérogation au paragraphe (1), le texte des alinéas 19j) et k) de la *Loi sur les juges* en vigueur du 31 mars 1975 jusqu'à la date fixée par

proclamation en vertu du présent paragraphe pour l'entrée en vigueur du texte de ces alinéas figurant à l'annexe IV de la présente loi, se lit et est réputé s'être lu comme suit durant toute cette période:»

Article 29

Retrancher les lignes 14 à 29, à la page 24, et les remplacer par ce qui suit:

«29. (1) La pension accordée en vertu de la *Loi sur les juges* par le gouverneur en conseil au juge, ou à la veuve du juge, qui a démissionné, cessé d'exercer ses fonctions ou est décédé en cours de fonctions entre le 31 mars 1974 et l'entrée en vigueur du présent article est majorée avec effet rétroactif à la date de son octroi comme si lors de cet octroi survenu

a) avant le 1^{er} mars 1975, les articles 4, 5, 7 et 9 à 19 de la *Loi sur les juges*, dans leur version figurant à l'annexe III, s'appliquaient;

b) en mars 1975, les articles 4, 5, 7 et 10 à 19 de la *Loi sur les juges*, dans leur version figurant à l'annexe III et l'article 9 de cette loi, dans sa version figurant au paragraphe 27(2) de la présente loi, s'appliquaient; et

c) après le 31 mars 1975, les articles 4, 5, 7 et 9 à 18 de la *Loi sur les juges*, dans leur version figurant aux articles 2, 3 et 5 de la présente loi et modifiée par l'article 26 de cette dernière, et l'article 19 de la *Loi sur les juges*, dans sa version figurant à l'annexe IV et modifiée par l'article 28 de la présente loi, s'appliquaient.»

Article 30

Retrancher la ligne 37, à la page 24, et la remplacer par ce qui suit:

«1974; toutefois, le paragraphe 20(2) de la *Loi sur les juges*, dans sa version antérieure aux modifications apportées par le paragraphe 6(1) de la présente loi, s'applique à tous les juges, à l'exception de ceux des Cours suprêmes du territoire du Yukon et des territoires du Nord-Ouest, tant que le paragraphe 38(2) de la *Loi sur les juges*, dans sa version figurant à l'article 22 de la présente loi, s'applique aux juges des cours supérieures.»

Article 32

Retrancher l'article 32 et le remplacer par ce qui suit:

«32. (1) L'article 22 est réputé être entré en vigueur le 1^{er} avril 1975.

(2) Par dérogation au paragraphe (1), la version du paragraphe 38(2) de la *Loi sur les juges*, antérieure à l'entrée en vigueur du paragraphe 22, est réputée s'appliquer aux juges des cours de comté entre le 31 mars 1975 et le 31 mars 1976.»

Article 34

Retrancher les lignes 3 à 7, à la page 26, et les remplacer par ce qui suit:

«34. L'article 25 entrera en vigueur à la date fixée par proclamation en vertu du paragraphe 26(3).»

Votre Comité a ordonné la réimpression du Bill C-47, tel que modifié pour l'usage de la Chambre des communes à l'étape du rapport.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages relatifs à ce Bill (*fascicule n° 27*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 80 aux Journaux*)

M. Poulin, du Comité permanent de la justice et des questions juridiques, présente le treizième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du lundi 24 février 1975, votre Comité a étudié les crédits sous la rubrique Justice du Budget des dépenses pour l'année financière se terminant le 31 mars 1976 et en fait rapport.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages s'y rapportant (*fascicules n°s 19 et 27*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 81 aux Journaux*)

L'avis de motion qui suit est appelé, reporté aux Ordres émanant du gouvernement et fait l'objet d'un ordre d'examen dans la prochaine séance de la Chambre, conformément aux dispositions du paragraphe (2) de l'article 21 du Règlement:

Que le Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien soit habilité à s'ajourner d'un lieu à un autre au Québec et en Ontario en deux occasions, du 8 au 10 juin 1975 et du 15 au 17 juin 1975, ou pendant l'ajournement d'été de la Chambre, pour étudier le développement économique des réserves et pour inspecter certains sites historiques et parcs, et que le personnel de soutien nécessaire accompagne le comité.—*Le président du Conseil privé.*

En conformité des dispositions du paragraphe (4) de l'article 39 du Règlement, les trois questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, savoir:

N° 1053—M. Firth

1. a) Quel est le budget affecté à la lutte contre l'alcoolisme au Canada, b) quelle partie de ce budget est dépensée dans les Territoires du Nord-Ouest?

2. a) Quel est le budget global consacré à la réhabilitation des alcooliques au Canada, b) quelle partie de ce budget est affectée aux Territoires du Nord-Ouest?

3. a) Combien de personnes sont employées par le gouvernement fédéral et par le gouvernement territorial aux programmes de réhabilitation des alcooliques dans les Territoires du Nord-Ouest, b) quelles sont leurs compétences, c) combien d'entre elles sont des autochtones? (Document parlementaire n° 301-2/1053).

N° 1524—M. Reynolds

1. Combien le gouvernement a-t-il dépensé pour la recherche médicale en 1971, 1972, 1973 et 1974?

2. A quels organismes cet argent a-t-il été accordé et quels montants ont été alloués à chacun? (Document parlementaire n° 301-2/1524).

N° 2423—M. Jones

1. De 1970 à 1975, quel a été le montant annuel accordé en vertu du Programme des initiatives locales, dans la circonscription de Moncton?

2. Pour la même période, combien de projets ont été a) soumis, b) refusés, c) acceptés?

3. Quel est le nom des projets a) acceptés, b) refusés?

4. Combien le gouvernement a-t-il accordé à chaque projet?

5. Combien d'emplois ont été créés par chacun de ces projets? (Document parlementaire n° 301-2/2423).

M. Reid, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse aux ordres susdits.

Il est ordonné,—Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de la lettre, de la note de service ou d'autres documents que le Solliciteur général a fait parvenir au commissaire de la GRC lui précisant le mandat relatif à une enquête menée par la GRC sur certaines accusations dirigées contre le Syndicat international des marins canadiens.—(*Avis de motion portant production de documents n° 47—M. Lawrence.*)

La Chambre se forme en Comité plénier pour l'étude et l'expédition d'un poste des prévisions budgétaires pour l'année financière se terminant le 31 mars 1976, conformément aux dispositions des articles 58(9)c) et 59(2) du Règlement.

(*En Comité*)

La résolution suivante est adoptée (*moins la somme votée au titre des crédits provisoires*):

BUDGET PRINCIPAL, 1975-1976

INDUSTRIE ET COMMERCE

1 Commercial et industriel—Dépenses de fonctionnement \$67,157,000
Rapport à faire de cette résolution.

A 5 h. 45 de l'après-midi, rapport est fait de cette résolution qui est agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Roche en remplacement de M. Howie sur la liste des membres du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

M. Lambert (Edmonton-Ouest) en remplacement de M. Lawrence sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. Masniuk en remplacement de M. Hnatyshyn sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

M. Gilbert en remplacement de M. Rodriguez sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

MM. Lachance, MacGuigan, Stanbury, Blais, Pinard et M^{me} Holt en remplacement de MM. Bussières, Lapointe, Herbert, McRae, Maine et Andres (Lincoln) sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

MM. Alkenbrack et Mazankowski en remplacement de MM. Hamilton (Swift Current-Maple Creek) et Murta sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

MM. Maine et Goodale en remplacement de M. Blais et M^{me} Holt sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Le document suivant, remis au Greffier de la Chambre, est déposé sur la Table, conformément au paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Whelan, membre du Conseil privé de la Reine, —Rapport (en français et en anglais) de l'Office canadien de commercialisation du dindon, y compris les états financiers ainsi que le rapport des vérificateurs y afférent, pour l'année civile 1974, conformément à l'article 31 de la Loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme, chapitre 65, Statuts du Canada 1970-1971-1972. (Document parlementaire n° 301-1/434).

A 6 h. 04 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 142

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE JEUDI 29 MAI 1975

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Poulin, du Comité permanent de la justice et des questions juridiques, présente le quatorzième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du lundi 24 février 1975, votre Comité a étudié les crédits sous la rubrique Solliciteur général dans le budget des dépenses pour l'année financière se terminant le 31 mars 1976 et en fait rapport.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages s'y rapportant (*fascicules n°s 17, 20, 21, 22, 23, 24, 26 et 28*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 82 aux Journaux*)

M. Blais du Comité mixte spécial des relations employeur-employés dans la Fonction publique, présente le troisième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Votre Comité, jusqu'à maintenant, a tenu trente-cinq réunions publiques du mercredi 13 novembre 1974 au mardi 27 mai 1975. Il a reçu et étudié vingt-neuf mé-

moires présentés par diverses parties intéressées, c'est-à-dire des agents de négociation représentant les employés de la Fonction publique du Canada, des syndicats représentant les points de vue de l'extérieur de la Fonction publique du Canada, le Secrétariat du Conseil du Trésor représentant le gouvernement à titre d'employeur, des groupes d'employeurs du secteur privé, le président de la Commission des relations de travail dans la Fonction publique et le président de la Commission de la Fonction publique, des spécialistes en matière de personnel et de relations de travail, des professeurs d'universités, et des particuliers intéressés.

Un grand nombre de personnes ont suivi les délibérations du Comité avec un grand intérêt et dix mémoires supplémentaires font actuellement l'objet d'une étude minutieuse. Quarante-trois témoins ont comparu devant le Comité et ont été interrogés assez longuement. Votre Comité a maintenant terminé son examen du Secrétariat du Conseil du Trésor. En temps voulu, il continuera d'interroger le président de la Commission des relations de travail dans la Fonction publique relativement aux recommandations présentées dans son rapport au gouvernement en avril 1974, et à d'autres observations et recommandations contenues dans deux rapports supplémentaires, envoyés au Comité en mars et avril de cette année.

Il est peu probable que le dernier témoin puisse comparaître avant la mi-juin et par conséquent, que votre

Comité soit en mesure de présenter un rapport complet et final au Sénat et à la Chambre des communes avant les vacances d'été.

Dans son rapport au gouvernement, et avec encore plus d'insistance dans ses présentations supplémentaires au Comité, le président de la Commission des relations de travail dans la Fonction publique a dit être préoccupé du fait que la Commission, dans sa structure actuelle, est incapable de supporter le fardeau qu'on lui confie. Il a exprimé cette préoccupation lors de ses récentes présentations dans les termes suivants:

«L'expérience de la dernière année, et surtout des quelques derniers mois, a démontré de façon évidente qu'il est de plus en plus difficile pour la Commission telle qu'elle est constituée à l'heure actuelle de satisfaire aux exigences actuelles. Pour que la Commission soit capable de remplir ses fonctions de façon appropriée et dans les délais prescrits, on ne devrait aucunement intervenir dans l'emploi efficace de toutes les ressources de la Commission en ce qui concerne ses responsabilités. Chaque membre de la Commission doit s'attendre à ce qu'on fasse appel à toutes ses capacités personnelles et doit être capable de les utiliser à fond.»

La plupart des témoins qui ont comparu devant le Comité ont conseillé à ses membres d'étudier la structure et les fonctions de la Commission des relations de travail dans la Fonction publique et ont souligné qu'il était important d'éliminer les retards et de créer un système rapide, mais juste.

Les membres du Comité se sont rendus de plus en plus compte au cours des récentes semaines qu'il leur faut résoudre des problèmes immédiats d'administration et d'exploitation car, sinon, ces derniers saperaient la structure de la négociation collective dans la Fonction publique du Canada. De plus, le Comité doit élaborer les politiques de fonds nécessaires pour répondre aux besoins complexes des parties, dans un climat social en évolution. Votre Comité estime qu'il ne peut et ne doit pas résoudre avec trop de hâte les questions auxquelles il fait face.

Il estime, cependant, que les problèmes administratifs actuels peuvent être résolus de manière à répondre aux besoins urgents sans causer de préjudice aux décisions importantes qui devront être prises et qui feront l'objet d'un rapport ultérieur. Aussi ferons-nous de la situation de la Commission une question à part et recommandons-nous dans le présent rapport que la structure de la Commission soit modifiée, recommandation que nous prions le gouvernement de considérer sans délai.

En mesurant l'urgence du problème relatif à la structure et à la composition de la Commission les membres du Comité tiennent compte de l'état des relations ouvrières et de la situation économique dans tout le pays, facteurs qui influent sur les secteurs publics et privés, ainsi que des pressions qui en ont déjà résultées. La Commission des relations de travail dans la Fonction publique a pour fonction d'appliquer la loi, c'est-à-dire d'aider au règlement des conflits et de faciliter les ententes entre la Fonction publique en tant qu'employeur, et ses employés. Dans l'ensemble le rôle qu'a joué la Commission a eu un effet bénéfique sur les négociations collectives et sur le

pays depuis 1967. Des signes de tension ont commencé à paraître au début de 1970 et nous sommes maintenant convaincus, après avoir étudié soigneusement les propositions et avoir écouté attentivement tous ceux qui désiraient exprimer leur point de vue sur cette question, qu'il importe que le pays soit doté d'une Commission vraiment capable d'assumer son rôle de tierce partie dans les relations employeur-employés, si nous voulons que la négociation collective au sein de la Fonction publique continue d'être menée avec succès.

Nous sommes assurés que la Commission polyvalente, qui fonctionne à temps partiel et qui a été mise sur pied par la présente loi dispose de moyens insuffisants pour s'acquitter des tâches qui lui incombent. Nous recommandons donc qu'une Commission des relations de travail dans la Fonction publique soit créée et qu'elle s'occupe des responsabilités des principales tierces parties sur le plan des négociations collectives, c'est-à-dire qu'elle cumule les rôles de la Commission actuelle, du tribunal d'arbitrage et des arbitres.

Votre Comité a examiné s'il est souhaitable de recommander que le texte de la loi assure que lorsque le Gouverneur en conseil nomme des membres de la Commission, il doit respecter la composition proposée par le rapport Finkelman, soit:

«La Commission devrait être composée à la fois de personnes qui ont reçu une formation juridique et des profanes connaissant divers aspects des relations entre employeur et employés. Certains des membres devraient être recrutés parmi ceux qui ont représenté l'employeur lors de négociations collectives et certains autres parmi ceux qui ont représenté les employés.»

Le gouvernement devrait examiner sérieusement s'il est opportun d'approuver le genre de composition que propose l'extrait du rapport et devrait s'engager en exécutant ses pouvoirs dans ce domaine, à collaborer avec les agents de négociation pour assurer une «représentation» efficace dans la Commission des relations de travail dans la Fonction publique.

Recommandations

Composition

Le gouvernement devrait envisager l'opportunité de présenter une mesure législative prévoyant un président, un vice-président, au moins trois présidents suppléants et d'autres membres à plein temps et occasionnels en vue d'accomplir les tâches de la Commission.

(a) Les fonctions et pouvoirs du tribunal d'arbitrage, de l'arbitre en chef et des arbitres devraient être confiés à la Commission des relations de travail dans la Fonction publique et exécutés par les membres de la Commission, siégeant en comités ou à titre personnel;

(b) l'incorporation en une commission publique des pouvoirs et des devoirs de l'arbitre en chef, des arbitres, du président et des présidents suppléants du tribunal d'arbitrage, nécessitera la révocation des pouvoirs de révision de la Commission, de

l'autorité relativement aux questions de droit et de juridiction dont elle jouit actuellement.

Procédure relative aux nominations

Le président, le vice-président et les présidents suppléants devraient être nommés par le Gouverneur en conseil. Les membres seront nommés par le Gouverneur en conseil à partir de listes préparées par le président en accord avec les parties; les listes devront contenir les noms de toutes les personnes proposées par les agents négociateurs et par les représentants autorisés de l'employeur. Les président, vice-président, présidents adjoints ou membre sortants doivent pouvoir être de nouveau nommés à la Commission au titre qu'ils avaient ou à un autre.

Durée du mandat

Les président, vice-président et présidents adjoints doivent normalement être en poste pendant au maximum 10 ans et sont susceptibles d'être nommés de nouveau. Les membres et les membres associés doivent être nommés de façon à rester normalement en poste pendant au maximum 7 ans et sont susceptibles d'être nommés de nouveau. Nul ne doit pouvoir occuper un poste à la Commission après 70 ans.

Répartition de l'autorité et des responsabilités au sein de la Commission

Les statuts doivent identifier le président comme l'administrateur en chef de la Commission et donner au vice-président la possibilité d'exercer les pouvoirs et fonctions du président en son absence. C'est la Commission qui doit répartir l'autorité et les responsabilités entre le vice-président et les présidents adjoints relativement aux domaines particuliers de travail de la Commission, et fixer les conditions de ces attributions.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages, jusqu'à ce jour (fascicules n^{os} 1 à 35) est déposé.

(Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n^o 83 aux Journaux)

M. Marchand (Langelier), membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copie, en anglais, d'un document concernant l'augmentation de la pension des employés du CN. (Document parlementaire n^o 301-7/20).

Il est ordonné,—Que ce document soit imprimé en appendice aux *Débats* de ce jour.

M. Whelan, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais,

d'un document ayant trait à l'inspection fédérale des viandes au Canada. (Document parlementaire n^o 301-7/21).

Sur motion de M. Smith (Saint-Jean), appuyé par M. Goodale, le septième rapport du Comité permanent de l'agriculture, présenté à la Chambre le lundi 26 mai 1975, est agréé.

L'honorable député de York-Sud (M^{me} Appolloni) présente une pétition.

Le Sénat transmet un message à la Chambre pour l'informer qu'il a adopté le bill suivant, qu'il soumet à son assentiment:

Bill S-25, Loi modifiant la Loi sur les privilèges et immunités des organisations internationales.—M. MacEachen.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales du Bill C-16, Loi modifiant certaines lois en vue d'assurer dans leur application l'égalité de statut aux personnes de sexe masculin et féminin.

M. Lalonde, appuyé par M. Ouellet, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

Il s'élève un débat;

(A cinq heures de l'après-midi, appel des affaires émanant des députés, suivant les dispositions du paragraphe (4) de l'article 15 du Règlement).

(Avis de motions (documents))

M. Leggatt, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), propose,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de toute la correspondance échangée entre le ministre de la Justice, les procureurs généraux et les ministres provinciaux de la Santé, sur l'avortement et l'article 251 du Code criminel. (Avis de motion portant production de documents n^o 15).

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires émanant des députés est expirée.

Le débat reprend sur la motion de M. Lalonde, appuyé par M. Ouellet,—Que le Bill C-16, Loi modifiant certaines lois en vue d'assurer dans leur application l'égalité de statut aux personnes de sexe masculin et féminin, soit

maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

Après plus ample débat, cette motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ce bill est lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

Le Sénat transmet un message à la Chambre pour l'informer que le nom de l'honorable sénateur Rowe a été substitué à celui de l'honorable sénateur Perrault sur la liste des sénateurs faisant partie du Comité mixte spécial sur la politique de l'immigration.

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A 10 h. 12 du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 40 du Règlement.

Après débat, cette motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

MM. Roberts, Gray et Prud'homme en remplacement de MM. Maine, Douglas (Bruce-Grey) et Condon sur la liste des membres du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

MM. Anderson, Clark (Rocky Mountain) et Munro (Esquimalt-Saanich) en remplacement de MM. Robinson, Carter et Wenman sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

M. Symes en remplacement de M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles) sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

M. MacDonald (Egmont) en remplacement de M. Stewart (Marquette) sur la liste des membres du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

M. Rodriguez en remplacement de M. Saltsman sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Clarke (Vancouver Quadra) en remplacement de M. Brisco sur la liste des membres du Comité permanent des comptes publics.

MM. Whiteway et Forrestall en remplacement de MM. Macquarrie et Carter sur la liste des membres du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

M. Kempling en remplacement de M. Hees sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

MM. Johnston, McCain, Fraser et Mazankowski en remplacement de MM. Nowlan, Patterson, Wenman et McKinnon sur la liste des membres du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

MM. Clermont et Watson en remplacement de MM. Roy (Laval) et Gray sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

MM. Landers et Maine en remplacement de MM. Stanbury et Prud'homme sur la liste des membres du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

M. Clarke (Vancouver Quadra) en remplacement de M. Stewart (Marquette) sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

MM. Clarke (Vancouver Quadra) et Fraser en remplacement de MM. Mitges et Knowles (Norfolk-Haldimand) sur la liste des membres du Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

M. Olivier en remplacement de M. Dupont sur la liste des membres du Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

MM. Flynn, Philbrook et Horner en remplacement de MM. Robinson, Côté et Neil sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

MM. Roberts, Kaplan, Cyr et Landers en remplacement de MM. Gendron, Abbott, Railton et Milne sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

M. Abbott en remplacement de M. Kaplan sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement savoir:

Par M. Turner (Ottawa-Carleton) membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport semestriel (en français et en anglais) relatif à la Loi concernant les Jeux olympiques de 1976—Pièces olympiques—pour la période terminée le 31 mars 1975, conformément aux paragraphes (1) et (3) de l'article 13 de cette Loi, chapitre 31, Statuts du Canada, 1973-1974. (Document parlementaire n° 301-1/60D).

Par M. Turner (Ottawa-Carleton),—Rapport (en français et en anglais) sur les opérations du Compte du fonds des changes ainsi que le rapport de l'auditeur général concernant la vérification du Compte, pour l'année civile 1974, conformément à l'article 17 et au paragraphe (2) de l'article 18 de la Loi sur la monnaie et les changes, chapitre C-39, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/133A).

Huitième rapport du greffier des pétitions, conformément aux dispositions du paragraphe (7) de l'article 67 du Règlement, ainsi qu'il suit:

Le greffier des pétitions a l'honneur de faire connaître que la pétition des requérants dont les noms suivent,

déposée le mercredi 28 mai 1975, est conforme aux prescriptions de l'article 67 du Règlement. Toutefois, cette pétition a été déposée après le délai spécifié à l'article 90 du Règlement.

John Torrance DesBrisay, de la municipalité du Toronto métropolitain (Ontario), George Howard Eaton, de la cité de Vancouver (Colombie-Britannique), Albert Vincent Hudon, de la cité de Westmount (Québec), William Henry Thornton McDonald, de la municipalité du Toronto métropolitain (Ontario), William Elwynne Scott, du vil-

lage de Manotick (Ontario) et Graham Herbert Walker, de la cité de Regina (Saskatchewan), demandant l'adoption d'une loi constituant en société «La Banque Nationale de Commerce du Canada» et, en anglais, «*National Commercial Bank of Canada*».—*M. Abbott.*

A 10 h. 31 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à onze heures du matin, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 143

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE VENDREDI 30 MAI 1975

Onze heures du matin

PRIÈRE

M. Béchar, du Comité permanent des pêches et des forêts, présente le troisième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Lors de l'étude du Budget des dépenses du ministère de l'Environnement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1976, votre Comité a résolu de présenter à la Chambre le rapport suivant:

Votre Comité recommande que le Rapport annuel du ministère de l'Environnement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1974, déposé à la Chambre le 22 janvier 1975, soit déféré au Comité pour étude.

M. Béchar, du Comité permanent des pêches et des forêts, présente le quatrième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du lundi 24 février 1975, votre Comité a étudié les crédits 1, 5, 10, 15, L20, 25, 30 et 35 sous la rubrique Environnement du Budget des dépenses pour l'année financière se terminant le 31 mars 1976 et en fait rapport.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages s'y rapportant (*fascicules n° 5, 6, 10 à 15, 17 et 28 à 34*) est déposé.

(Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 84 aux Journaux)

Le bill suivant, émanant du Sénat, est lu une première fois et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre:

Bill S-25, Loi modifiant la Loi sur les privilèges et immunités des organisations internationales.—M. MacEachen.

L'avis de motion qui suit, est appelé, reporté aux Ordres émanant du gouvernement et fait l'objet d'un ordre d'examen dans la prochaine séance de la Chambre, conformément aux dispositions du paragraphe (2) de l'article 21 du Règlement:

Qu'un Comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes soit institué pour faire une étude et un rapport sur les questions touchant l'aménagement de la région de la Capitale nationale et notamment sur les programmes et opérations de la Commission de la Capitale nationale;

Que la Chambre des communes désigne ultérieurement quinze députés pour la représenter au Comité mixte spécial;

Que le Comité soit habilité à convoquer des personnes, faire produire des documents et dossiers et interroger des témoins; à siéger pendant les séances et les ajournements de la Chambre; à faire rapport à l'occasion; à faire imprimer au jour le jour les documents et témoignages qu'il juge à propos; à déléguer à des sous-comités tout ou partie de ses pouvoirs sauf celui de faire rapport directement à la Chambre; et à se transporter d'un lieu à un autre au Canada; et

Qu'un message soit envoyé au Sénat l'invitant à se joindre à la Chambre aux fins énumérées ci-dessus, et à désigner, si cela lui paraît souhaitable, certains de ses membres pour faire partie du Comité mixte spécial.—
Le président du Conseil privé.

M. l'Orateur fait savoir à la Chambre que le greffier de la Chambre a déposé sur la Table le neuvième rapport du greffier des pétitions, dont il est donné lecture ainsi qu'il suit:

Le greffier des pétitions a l'honneur de faire connaître qu'il a examiné la pétition signée par plus d'un million de personnes de différents endroits au Canada, ayant trait à la question de l'avortement, présentée par l'honorable député de York-Sud, le jeudi 29 mai 1975, et il constate que la pétition est conforme aux exigences du Règlement quant à sa forme.

La pétition est la suivante:

À l'honorable Chambre des communes du Canada, en Parlement assemblée

La pétition des Canadiens soussignés, qui se prévalent de leur ancien droit incontestable de présenter un grief commun aux pétitionnaires dans l'assurance que Votre Honorable Chambre y apportera une solution,

déclare humblement:

Que le devoir le plus fondamental du Parlement est de protéger la vie humaine innocente.

Que l'évidence scientifique ne laisse plus de doute raisonnable sur le fait que toute nouvelle vie humaine débute au moment de la conception mais que, néanmoins, nos lois permettent la pratique très répandue de l'avortement au Canada.

À ces causes vos pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise au Parlement de légiférer afin de procurer à l'enfant conçu, mais non encore né, la même protection accordée à toute autre personne, et demandent aussi au Parlement de faire preuve d'ingéniosité dans la recherche de solutions positives aux problèmes des parents et de leurs enfants.

Et vos pétitionnaires ne cesseront de prier.
Le jeudi 29 mai 1975

Et l'honorable député d'Edmonton-Strathcona, ayant demandé, en conformité des dispositions du paragraphe (8) de l'article 67 du Règlement, que la pétition soit lue et mise en discussion sur-le-champ.

DÉCISION DE M. L'ORATEUR

M. L'ORATEUR: En posant une question, le député a mentionné que la Chambre devrait songer à débattre immédiatement la pétition qui lui a été présentée hier. La motion porte que la pétition devrait être lue maintenant par le greffier de la Chambre et débattue immédiatement.

Le député s'est reporté à une décision antérieure de la présidence. J'aimerais lui rappeler cette décision; je n'entends pas la citer. Elle se fondait sur une décision explicite de l'honorable Lucien Lamoureux dont l'autorité ne permet aucun doute quant à la validité du principe, et rien de ce qui s'est produit depuis ne m'a persuadé du contraire. Le principe sur lequel repose un gouvernement représentatif—comme ce Parlement—est que les représentants sont élus pour se faire les interprètes des vœux de leurs mandants et c'est par leur entremise, soit à l'occasion de débats à la Chambre ou d'instances transmises au gouvernement, que des amendements aux lois sont proposés, discutés, débattus et adoptés selon la volonté de la Chambre.

Néanmoins, certaines dispositions exceptionnelles s'appliquent aux pétitions reçues et certifiées conformes. Ces pétitions doivent chercher à obtenir satisfaction pour un grief personnel.

Tout d'abord, le député demande que la pétition soit lue. Il sait très bien qu'hier le député de York-Sud (M^{me} Appolloni) a lu la pétition en la présentant. Le fait est que la déclaration qui a été lue en préambule à la pétition hier différait légèrement de celle qui accompagne la pétition aujourd'hui. Cela, bien sûr, a été fait afin d'en rendre la forme acceptable. Le texte qui accompagne maintenant la pétition ne présente de toute façon pas aussi énergiquement l'affaire qu'elle l'était dans le préambule dont le député de York-Sud a donné lecture hier. En d'autres termes, il me semble que l'une des solutions que préconise le député aujourd'hui est moins efficace que celle qui a déjà été accordée hier.

En deuxième lieu, l'article du Règlement invoqué par le député pour faire lire sa pétition et ensuite la faire inclure dans le débat était l'article 67(8) du Règlement dont voici la teneur: «Aucun débat n'est admis au sujet du rapport, mais une pétition à laquelle celui-ci fait allusion peut être lue à la Table par le Greffier de la Chambre, sur demande.»

Il est certain que cela ne semble pas être nécessaire dans les circonstances. L'article poursuit: «Lorsque la pétition porte sur un grief personnel et présent, auquel il y a nécessité urgente de remédier, la matière qui en fait le sujet peut être mise en discussion sur-le-champ.»

Il est clair qu'une pétition indiquant qu'une loi en vigueur, qui a été étudiée sous divers rapports par la chambre et qui, selon la promesse du ministre de la Justice (M. Lang) doit être étudiée en comité et faire l'objet d'études ultérieures, est une question d'intérêt général et ne peut, d'aucune façon, être interprétée comme une affaire personnelle.

Pour ces trois raisons, d'abord que la pétition a déjà été lue; ensuite, qu'il s'agit non pas d'un grief personnel, mais d'une affaire d'intérêt général; et enfin, que les

recommandations et propositions relatives à l'amendement d'un projet de loi doivent certainement être présentées par des députés que la pétition a manifestement influencés, je ne puis accéder à la demande du député. Il n'y a rien de mal à ce qu'une pétition de cette envergure incite les députés à agir à la Chambre, mais je maintiens, à la lumière des précédents, que ce sont les députés eux-mêmes qui doivent demander une modification de la loi et non de simples citoyens par voie de pétitions.

En conformité des dispositions du paragraphe (4) de l'article 39 du Règlement, la question suivante est transformée en ordre de dépôt de documents, savoir:

N° 1275—M. Korchinski

1. Au cours de chacune des cinq dernières années, a) combien de médecins étrangers ont été admis au Canada, b) de quels pays avaient-ils émigré, c) dans quelle province exercent-ils leur profession?

2. Dans chaque province, au cours de chacune des cinq dernières années, a) combien de médecins exerçaient leur profession, b) combien y avait-il en moyenne d'habitants par médecin?

3. Au cours de chacune des cinq dernières années, a) combien de médecins diplômés habitaient le Canada, b) combien de médecins ont émigré du Canada et dans quels pays ces médecins ont-ils immigré? (Document parlementaire n° 301-2/1275).

M. Turner (London-Est), secrétaire parlementaire du ministre d'État chargé de la Science et de la Technologie et ministre des Travaux publics, dépose la réponse à l'ordre susdit.

Le Bill C-37, Loi régissant l'immersion en mer de déchets et substances diverses, rapporté avec amendements par le Comité permanent des pêches et des forêts, est agréé à l'étape du rapport.

M^{me} Sauvé, appuyée par M. Buchanan, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Après débat, cette motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ce bill est lu une troisième fois et adopté.

Il est donné lecture de l'ordre relatif à l'étude à l'étape du rapport du Bill C-3, Loi modifiant les Actes de l'Amérique du Nord britannique, 1867 à 1965, rapporté avec des amendements par le Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. Sharp, appuyé par M^{me} Sauvé, propose,—Qu'on modifie le Bill C-3, Loi modifiant les Actes de l'Amérique

du Nord britannique, 1867 à 1965, en retranchant l'article 3, à la page 2 et en le remplaçant par ce qui suit:

Titre abrégé et citation «3. La présente loi peut être citée sous le titre: *Acte de l'Amérique du Nord britannique n° 2, 1975*, et doit être comprise dans la liste des lois qui peuvent être citées sous le titre: *Actes de l'Amérique du Nord britannique, 1867 à 1975.*»

Cette motion, mise aux voix, est agréée.

M. Sharp, appuyé par M. Marceau, propose,—Qu'on modifie le Bill C-3, Loi modifiant les Actes de l'Amérique du Nord britannique, 1867 à 1965, en retranchant le titre et en le remplaçant par ce qui suit:

«Loi modifiant les Actes de l'Amérique du Nord britannique, 1867 à 1975.»

Cette motion, mise aux voix, est agréée.

Sur motion de M. Sharp, appuyé par M. Chrétien, ce bill est agréé, tel que modifié, à l'étape du rapport.

Du consentement unanime, M. Sharp, appuyé par M^{me} Sauvé, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Après débat, cette motion, mise aux voix, est agréée, sur division.

En conséquence, ce bill est lu une troisième fois et adopté.

Il est donné lecture de l'ordre portant prise en considération d'un amendement apporté par le Sénat au Bill C-13, Loi modifiant la Loi sur la Commission d'énergie du Nord canadien.

M. Sharp, au nom de M. Buchanan, appuyé par M. Drury, propose,—Que cet amendement soit maintenant lu une deuxième fois et agréé.

Après débat, cette motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, cet amendement est lu une deuxième fois et agréé.

Il est donné lecture de l'ordre relatif à l'étude à l'étape du rapport du Bill C-47, Loi modifiant la Loi sur les juges, et certaines autres lois connexes par suite de la réorganisation de la Cour suprême de Terre-Neuve et de l'Île-du-Prince-Édouard, rapporté avec des amendements par le Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. Sharp, au nom de M. Lang, appuyé par M. Drury, propose,—Qu'on modifie le Bill C-47, Loi modifiant la Loi sur les juges, et certaines autres lois connexes par suite

de la réorganisation de la Cour suprême de Terre-Neuve et de l'Île-du-Prince-Édouard, en retranchant à l'article 5

a) la ligne 10, de la page 3 et en la remplaçant par ce qui suit:

«e) Cent un»;

b) la ligne 3, de la page 6 et en la remplaçant par ce qui suit:

«b) Cent sept juges et juges»;

c) la ligne 20, de la page 6 et en la remplaçant par ce qui suit:

«h) Trente et un juges et juges»; et

d) la ligne 31, de la page 6 et en la remplaçant par ce qui suit:

«k) Dix-huit juges de la cour de».

Le texte du message et de la recommandation du Gouverneur général est le suivant:

Son Excellence le Gouverneur général recommande à la Chambre des communes que l'article 5 du Bill C-47, Loi modifiant la Loi sur les juges, et certaines autres lois connexes par suite de la réorganisation de la Cour suprême de Terre-Neuve et de l'Île-du-Prince-Édouard, dont la Chambre est maintenant saisie, soit modifié en retranchant

a) la ligne 10, de la page 3 et en la remplaçant par ce qui suit:

«e) Cent un»;

b) la ligne 1, de la page 6 et en la remplaçant par ce qui suit:

«b) Cent sept juges et juges»;

c) la ligne 21, de la page 6 et en la remplaçant par ce qui suit:

«h) Trente et un juges et juges»; et

d) la ligne 32, de la page 6 et en la remplaçant par ce qui suit:

«k) Dix-huit juges de la cour de».

Cette motion, mise aux voix, est agréée.

M. Sharp, au nom de M. Lang, appuyé par M. Drury, propose,—Qu'on modifie le Bill C-47, Loi modifiant la Loi sur les juges, et certaines autres lois connexes par suite de la réorganisation de la Cour suprême de Terre-Neuve et de l'Île-du-Prince-Édouard, en retranchant à l'article 28, la ligne 12, de la page 24 et en la remplaçant par ce qui suit:

«k) Dix-huit juges des cours de».

Le texte du message et de la recommandation du Gouverneur général est le suivant:

Son Excellence le Gouverneur général recommande à la Chambre des communes que l'article 28 du Bill C-47, Loi modifiant la Loi sur les juges, et certaines autres lois connexes par suite de la réorganisation de la Cour suprême de Terre-Neuve et de l'Île-du-Prince-Édouard, dont la

Chambre est maintenant saisie, soit modifié en retranchant la ligne 12, de la page 24 et en la remplaçant par ce qui suit:

«k) Dix-huit juges des cours de».

Cette motion, mise aux voix, est agréée.

M. Sharp, au nom de M. Lang, appuyé par M. Drury, propose,—Qu'on modifie le Bill C-47, Loi modifiant la Loi sur les juges, et certaines autres lois connexes par suite de la réorganisation de la Cour suprême de Terre-Neuve et de l'Île-du-Prince-Édouard, en retranchant à l'annexe IV la première ligne de l'alinéa:

a) 19b) et en la remplaçant par ce qui suit:

«b) Cent sept juges et juges junior des»;

b) 19h) et en la remplaçant par ce qui suit:

«h) Trente et un juges et juges junior des»; et

c) 19k) et en la remplaçant par ce qui suit:

«k) Dix-huit juges des cours de district de».

Le texte du message et de la recommandation du Gouverneur général est le suivant:

Son Excellence le Gouverneur général recommande à la Chambre des communes que l'annexe IV du Bill C-47, Loi modifiant la Loi sur les juges, et certaines autres lois connexes par suite de la réorganisation de la Cour suprême de Terre-Neuve et de l'Île-du-Prince-Édouard, dont la Chambre est maintenant saisie, soit modifié en retranchant la première ligne de l'alinéa:

a) 19b) et en la remplaçant par ce qui suit:

«b) Cent sept juges et juges junior des»;

b) 19h) et en la remplaçant par ce qui suit:

«h) Trente et un juges et juges junior des»; et

c) 19k) et en la remplaçant par ce qui suit:

«k) Dix-huit juges des cours de district de».

Cette motion, mise aux voix, est agréée.

Sur motion de M. Sharp, au nom de M. Lang, appuyé par M. Drury, ce bill, tel que modifié, est agréé à l'étape du rapport, sur division.

Du consentement unanime, M. Sharp, au nom de M. Lang, appuyé par M. Drury, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Après débat, cette motion, mise aux voix, est agréée, sur division.

En conséquence, ce bill est lu une troisième fois et adopté.

(A quatre heures de l'après-midi, appel des affaires émanant des députés, suivant les dispositions du paragraphe (4) de l'article 15 du Règlement)

(Avis de motions)

Les motions numéros 2, 15, 19, 20, 34 et 37 sont réservées à la demande du gouvernement.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), appuyé par M. Firth, propose,—Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier, sans délai, l'opportunité de modifier la Loi sur la sécurité de la vieillesse et le Régime de pensions du Canada afin que les pensions payables en vertu de ces deux lois soient versées, dès l'âge de 60 ans, à toute personne qui, répondant aux autres exigences de ces lois, ne sont pas sur le marché du travail ou sont disposées à le quitter, afin que soit porté à \$200 par mois le montant de base de la pension payable, en vertu de la Loi sur la sécurité de la vieillesse, à toute personne ayant atteint 60 ans et qui n'est pas sur le marché du travail et à toute personne ayant atteint 65 ans, pour que le montant de base en question soit majoré chaque année suffisamment pour permettre non seulement aux retraités de faire face aux augmentations du coût de la vie mais participer également à un niveau de vie plus élevé, et enfin pour que la vérification des moyens de subsistance ou des revenus ne soit plus requise en vertu de la Loi sur la sécurité de la vieillesse,

afin que le droit de toucher la pension prévue dans la loi soit établi pour tout le monde.—(Avis de motion n° 39).

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires émanant des députés est expirée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée ainsi qu'il suit:

M. Flynn et M^{me} Appolloni en remplacement de MM. Martin et Joyal sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

MM. Leggatt, Gilbert, Whittaker, Alkenbrack et Robinson en remplacement de MM. Blackburn, Leggatt, Munro (Esquimalt-Saanich), Brisco et Cyr sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

A cinq heures de l'après-midi, la Chambre s'ajourne à lundi, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 144

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE LUNDI 2 JUIN 1975

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. O'Connell, du Comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes sur la politique de l'immigration, présente le premier rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Les 3 et 5 mars 1975, la Chambre des communes et le Sénat ont adopté une résolution conjointe qui autorisait votre Comité à

«... examiner le Livre Vert sur la politique de l'immigration, déposé à la Chambre des communes le 3 février 1975 par le ministre de la Main-d'œuvre et de l'immigration; et pour inviter le public à faire connaître son opinion sur les questions soulevées dans ce Livre Vert;»

Votre Comité est d'avis qu'il ne pourra pas terminer son étude dans les délais prescrits par l'Ordre de renvoi. Votre Comité recommande donc que la présentation du rapport soit différée au 31 octobre 1975.

M. Trudeau, membre du Conseil privé de la Reine, dépose, sur la Table,—Copies, en français et en anglais, du communiqué final émis à la suite de la réunion du Conseil de l'Atlantique Nord avec la participation de chefs d'état et de gouvernement, tenue à Bruxelles les 29 et 30 mai 1975. (Document parlementaire n° 301-6/17).

En conformité des dispositions du paragraphe (4) de l'article 39 du Règlement, la question suivante est transformée en ordre de dépôt de documents, savoir:

N° 556—*M. Symes*

1. Pour chacune des années financières 1972-1973 et 1973-1974, quelle somme d'argent le département de l'Expansion économique régionale a-t-il consacrée à des contrats adjugés à des personnes et à des organismes de l'extérieur, à des fins de recherche, de développement et pour d'autres services consultatifs?

2. Quels sont le nom et l'adresse de ces personnes et organismes et de quelle somme d'argent s'agissait-il dans chaque contrat?

3. Quels étaient le but de chaque contrat et le titre des rapports soumis? (Document parlementaire n° 301-2/556).

M. Reid, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse à l'ordre susdit.

Il est donné lecture de l'ordre portant prise en considération des travaux des subsides.

En conformité des dispositions de l'article 58 du Règlement, M. Baldwin, appuyé par M. Stanfield, propose,—Que la Chambre est d'avis qu'il est nécessaire d'affirmer

que le pouvoir exécutif s'est étendu et continue de s'étendre et devrait être restreint; et, en particulier, que la Chambre doit trouver le moyen d'examen, prévenir et corriger les dépenses abusives de deniers publics par le gouvernement du Canada, notamment par l'adoption immédiate de mesures législatives visant à renforcer et améliorer le bureau de l'Auditeur général.

Après débat, les délibérations relatives à cette motion sont terminées.

—————

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 40 du Règlement.

Après débat, cette motion est réputée agréée.

—————

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M^{lle} Bégin et M. Alexander en remplacement de MM. Lachance et La Salle sur la liste des membres du Comité mixte spécial sur la politique de l'immigration.

MM. Gilbert et Lachance en remplacement de MM. Orlikow et Prud'homme sur la liste des membres du Comité mixte spécial sur la politique de l'immigration.

MM. Martin, Joyal, Côté et Blais en remplacement de MM. Flynn, Philbrook, Watson et Abbott sur la liste des

membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

MM. Milne, Railton et Young en remplacement de MM. Roberts, Landers et Cyr sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

M. Guilbault en remplacement de M. Clermont sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

MM. Condon, Collenette, Guilbault et M^{me} Holt en remplacement de MM. Côté, Guilbault, Herbert et Joyal sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

—————

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Le document suivant, remis au Greffier de la Chambre, est déposé sur la Table, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Mackasey, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport semestriel (en français et en anglais) relatif à la Loi sur les Jeux olympiques de 1976—Programme de la monnaie olympique—pour la période terminée le 31 mars 1975, conformément aux paragraphes (2) et (3) de l'article 13 de cette Loi, chapitre 31, Statuts du Canada 1973-1974. (Document parlementaire n° 301-1/60E).

—————

A 10 h. 32 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 145

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MARDI 3 JUIN 1975

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Lalonde, appuyé par M. Ouellet, dépose, avec la permission de la Chambre, le Bill C-62, Loi modifiant la Loi sur la sécurité de la vieillesse, abrogeant la Loi sur l'assistance-vieillesse et modifiant, en conséquence, certaines autres lois, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Le texte du message et de la recommandation du Gouverneur général imprimé en conformité des dispositions du paragraphe (2) de l'article 62 du Règlement, au sujet du bill précité se lit ainsi:

Son Excellence le Gouverneur général recommande à la Chambre des communes une mesure modifiant la Loi sur la sécurité de la vieillesse de façon à prévoir que les prestations versées aux termes de la Loi soient prélevées sur le Fonds du revenu consolidé à titre de crédit statutaire; permettant de conclure, avec les provinces qui versent des prestations semblables à celles que prévoit la présente loi ou qui s'y ajoutent, des accords permettant de joindre les prestations provinciales aux prestations prévues par la présente loi et de les verser aux pensionnés au nom de la province et, de la manière prescrite, prévoyant, après septembre 1975, le paiement d'allocations aux conjoints âgés de 60 à 64 ans inclusivement, qui habitent avec les pensionnés.

En conformité des dispositions du paragraphe (4) de l'article 39 du Règlement, la question suivante est transformée en ordre de dépôt de documents, savoir:

N° 1362—*M. Jelinek*

1. Outre le ministère du Travail, quels sont les ministères qui s'occupent du multiculturalisme?
2. Quel est l'administrateur principal du multiculturalisme a) à Ottawa, b) à Toronto?
3. Le gouvernement a-t-il une politique spéciale en matière de multiculturalisme, en ce qui a trait a) à l'accueil et à l'orientation, b) à la langue et la culture, c) à l'éducation?
4. Quelles recherches récentes appuyées par le gouvernement sont disponibles en ce qui a trait au multiculturalisme et, notamment, à l'apprentissage d'une troisième langue?
5. a) Quelles sommes d'argent et quels programmes fédéraux sont actuellement à la disposition des groupes locaux qui auraient besoin d'aide, b) quels sont les critères de ces programmes?
6. Quels comités ou quelles commissions étudient actuellement des questions multiculturelles?
7. Un accord provincial-fédéral sur les langues est-il actuellement en négociation et, dans l'affirmative, a) qui

représente le gouvernement dans les négociations, b) y est-il question de langues autres que les deux langues officielles, c) comprend-il des programmes pour les adultes comme pour les enfants?

8. Le gouvernement a-t-il pris des mesures à la suite des recommandations présentées par le Conseil consultatif canadien du multiculturalisme et, dans l'affirmative, quelles sont ces mesures? (Document parlementaire n° 301-2/1362).

M. Reid, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse à l'ordre susdit.

Les amendements apportés par le Sénat au Bill C-33, Loi concernant l'exportation en provenance du Canada de biens culturels et l'importation à destination du Canada de biens culturels exportés illégalement, sont lus une deuxième fois et agréés.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent des prévisions budgétaires en général du Bill C-57, Loi modifiant la Loi de 1972 sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces.

M. Sharp, au nom de M. Turner (Ottawa-Carleton), appuyé par M. Buchanan, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

Après débat, cette motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ce bill est lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

Le Bill S-20, Loi modifiant la Loi sur les terres territoriales, rapporté sans amendement par le Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien, est agréé à l'étape du rapport.

M. Buchanan, appuyé par M. MacDonald (Cardigan), propose,—Que ce bill soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Après débat, cette motion, mise aux voix, est agréée, sur division.

En conséquence, ce bill est lu une troisième fois et adopté.

Il est donné lecture de l'ordre relatif à l'étude à l'étape du rapport du Bill C-50, Loi modifiant la Loi sur la stabilisation des prix agricoles, rapporté avec des amendements par le Comité permanent de l'agriculture.

Du consentement unanime, M. Towers, au nom de M. Horner, appuyé par M. Howie, propose,—Qu'on modifie le Bill C-50, Loi modifiant la Loi sur la stabilisation des prix agricoles, en retranchant les lignes 8 à 14 inclusivement, à la page 4.

Il s'élève un débat;

(A cinq heures de l'après-midi, appel des affaires émanant des députés, suivant les dispositions du paragraphe (4) de l'article 15 du Règlement)

(Bills publics)

Les ordres numéros 8, 34, 4, 10, 24 et 33 sont réservés à la demande du gouvernement.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration du Bill C-236, Loi modifiant la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage.

M. Rodriguez, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), propose,—Que ce bill soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires émanant des députés est expirée.

L'étude reprend à l'étape du rapport du Bill C-50, Loi modifiant la Loi sur la stabilisation des prix agricoles, rapporté avec des amendements par le Comité permanent de l'agriculture.

Un rappel au Règlement est soulevé quant à l'acceptabilité de la motion numéro (1) inscrite au nom de l'honorable député de Crowfoot (M. Horner), ainsi qu'il suit:

Qu'on modifie le Bill C-50, Loi modifiant la Loi sur la stabilisation des prix, en retranchant les lignes 10 et 11 inclusivement, de la page 1 et en les remplaçant par ce qui suit:

«vants, les bovins, les porcs, les moutons et la laine, le lait et la crème de trans-»;

Et de la motion numéro (2) inscrite au nom de l'honorable député de Red Deer (M. Towers), ainsi qu'il suit:

Qu'on modifie le Bill C-50, Loi modifiant la Loi sur la stabilisation des prix agricoles, en retranchant la ligne 5, de la page 3 et en la remplaçant par ce qui suit:

«précédentes, rajusté du coût moyen de transport du produit agricole depuis des centres d'expédition de producteur représentatifs jusqu'aux marchés représentatifs pour ces cinq années»;

Et de la motion numéro (3) inscrite au nom de l'honorable député de Crowfoot (M. Horner), ainsi qu'il suit:

Qu'on modifie le Bill C-50, Loi modifiant la Loi sur la stabilisation des prix agricoles, en retranchant le mot «cinq», à la ligne 18, de la page 3 et en le remplaçant par le mot «deux».

DÉCISION DE M. L'ORATEUR SUPPLÉANT

L'ORATEUR SUPPLÉANT (M. Penner): Je remercie les honorables députés des observations qu'ils ont faites au cours de ce débat de procédure; elles m'ont éclairé et, parfois même, intéressé.

Je pense devoir signaler que le principe qui doit nous guider pour juger de la recevabilité des motions dont nous sommes saisis se trouve à la page 207 de la quatrième édition de Beauchesne. L'article 246(3) y précise que la recommandation établit: «... non seulement le montant d'un prélèvement, mais aussi ses objectifs, ses buts, ses conditions et les réserves qui s'y rattachent.»

L'honorable député de Dauphin (M. Ritchie) a soutenu qu'il s'agissait seulement du coût, mais je pense que l'article cité ne s'applique pas simplement aux frais.

L'honorable député de Red Deer (M. Towers) a avancé qu'il s'agissait d'une omission. Je voudrais en toute déférence signaler que c'est un point discutable.

L'article cité indique fort clairement que: «... la demande royale de recommandation... doit être considérée comme établissant, *une fois pour toutes* (à moins qu'elle ne soit retirée et remplacée), non seulement...»

S'il y avait une omission, il appartiendrait au ministre de la Couronne, et à lui seulement, d'effectuer le rappel et le remplacement.

Dans le cas de la motion n° 1, il est clair qu'un article a été ajouté. La motion dépasse donc les termes de la recommandation et semble donc enfreindre le paragraphe 3 de l'article 246 de la quatrième édition de Beauchesne, que j'ai cité. Je déclare donc la motion n° 1 inacceptable du point de vue du règlement.

La motion n° 2 vise à ajouter un nouveau facteur ou une nouvelle condition en établissant le prix de base d'un produit agricole. Conformément à l'article que j'ai cité, elle tombe dans la catégorie interdite.

La motion n° 3 transgresse peut-être l'une des stipulations les plus fondamentales de la recommandation, à savoir, le nombre d'années nécessaires pour établir le prix de base. Je déclare donc les motions n° 2 et n° 3 inacceptables du point de vue du règlement et il est impossible de les présenter.

Du consentement unanime, l'étude de l'étape du rapport est interrompue.

Sur motion de M. Sharp, appuyé par M. MacEachen, il est ordonné,—Que le Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien soit habilité à s'ajourner d'un lieu à un autre au Québec et en Ontario en deux occasions, du 8 au 10 juin 1975 et du 15 au 17 juin 1975, ou pendant l'ajournement d'été de la Chambre, pour étudier le développement économique des

réserves et pour inspecter certains sites historiques et parcs, et que le personnel de soutien nécessaire accompagne le comité.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale du Bill S-25, Loi modifiant la Loi sur les privilèges et immunités des organisations internationales.

M. MacEachen, appuyé par M. Sharp, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

Après débat, cette motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ce bill est lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics du Bill S-17, Loi modifiant la Loi sur les explosifs.

M. Sharp, au nom de M. Macdonald (Rosedale), appuyé par M. MacEachen, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

Après débat, cette motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ce bill est lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques du Bill S-15, Loi modifiant la Loi sur le ministère de l'Industrie et du Commerce.

M. Gillespie, appuyé par M. Sharp, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

Après débat, cette motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ce bill est lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

Le Sénat transmet un message à la Chambre pour l'informer qu'il a adopté, sans amendement, le Bill C-5, Loi établissant le Conseil de la radiodiffusion et des télé-

communications canadiennes, modifiant en conséquence la Loi sur la radiodiffusion et certaines autres lois et édictant certaines dispositions corrélatives.

Le Sénat transmet un message à la Chambre pour l'informer que le nom de l'honorable sénateur Norrie a été ajouté à la liste des sénateurs faisant partie du Comité mixte permanent du restaurant du Parlement.

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 40 du Règlement.

Après débat, cette motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

MM. Clermont, Côté, Joyal, Herbert et Abbott en remplacement de MM. Blais, Condon, Guilbault, Collenette et Maine sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Brisco en remplacement de M. Whittaker sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

M. Towers en remplacement de M. Whittaker sur la liste des membres du Comité permanent des affaires des anciens combattants.

MM. Côté et McKinley en remplacement de MM. Philbrook et Baker (Grenville-Carleton) sur la liste des membres du Comité permanent des comptes publics.

MM. Cullen, Landers et MacFarlane en remplacement de MM. Robinson, Flynn et Rompkey sur la liste des membres du Comité permanent des affaires des anciens combattants.

M. Cyr en remplacement de M. Robinson sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

M. Bussièrès en remplacement de M. Comtois sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

M. Neil en remplacement de M. Hargrave sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

M. Guilbault en remplacement de M. Abbott sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Landers en remplacement de M. Guay (Saint-Boniface) sur la liste des membres du Comité mixte spécial sur la politique de l'immigration.

M. Duclos en remplacement de M. Watson sur la liste des membres du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

MM. Malone et Balfour en remplacement de MM. Stevens et Elzinga sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

M. Côté en remplacement de M. Daudlin sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

M. Bussièrès en remplacement de M. Côté sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Schumacher en remplacement de M. Towers sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

MM. Marceau, Flynn et Blais en remplacement de M^{me} Appolloni, M. Guilbault et M^{me} Holt sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Abbott en remplacement de M. Flynn sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. LeBlanc (Westmorland-Kent), membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) des travaux effectués en vertu de la Loi sur le développement de la pêche, pour l'année financière terminée le 31 mars 1974, conformément à l'article 10 de cette Loi, chapitre F-21, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/292).

Par M. Pelletier (Hochelaga), membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) de Télésat Canada, y compris les états financiers, pour l'année civile 1974, conformément à l'article 37 de la Loi de la Télésat Canada, chapitre T-4, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/305A).

A 10 h. 25 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 146

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MERCREDI 4 JUIN 1975

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

Une question de privilège ayant été soulevée le mardi 27 mai 1975 et la Chambre ayant repris l'étude de cette question le lundi 2 juin 1975, le très honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker) a demandé à proposer,—Que les allégations diffamatoires et calomnieuses faites par le Premier ministre dans un discours prononcé en comité plénier, le jeudi 22 mai 1975, contre le très honorable député de Prince-Albert, surtout les fausses déclarations concernant la dépense de deniers publics qui aurait été faite alors que ledit député était Premier ministre du Canada, soient renvoyées au Comité permanent des privilèges et élections, et que ledit comité soit autorisé à assigner le très honorable Premier ministre comme témoin.

DÉCISION DE M. L'ORATEUR

M. L'ORATEUR: Comme je l'ai dit hier, j'ai réfléchi aux très difficiles questions de privilège dont nous avons été saisis depuis quelques jours. Je crois que les honorables députés comprendront que ce n'est pas sans peine que j'essaierai de résoudre maintenant cette affaire. Il serait sage d'extraire de tous les désaccords qui ont été exprimés au cours des discussions le plus de points d'entente possible; en vérité, il y en a beaucoup. Le premier concerne

la définition du privilège, qui a été rigoureusement respectée, et constamment interprétée de façon stricte, et si je peux la citer de nouveau, elle a été répétée à de nombreuses reprises par mes éminents prédécesseurs que j'ai eu l'occasion de citer souvent à la Chambre. J'ai défini un certain nombre de fois ce qu'est le privilège parlementaire. C'est ce qui distingue les députés des autres citoyens en leur accordant des droits que n'a pas le public. Je crois que nous devons être très prudents en interprétant toute circonstance qui pourrait accroître les privilèges qui ont été reconnus au cours des ans et même des siècles comme appartenant aux députés.

A mon avis, le privilège parlementaire ne comprend guère plus que le droit de libre expression à la Chambre des communes et le droit pour un député de s'acquitter de ses fonctions de député à la Chambre.

Le second point sur lequel tous semblent d'accord est que le privilège doit être interprété de cette façon et que nous ne devons pas l'élargir à la légère. L'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a dit au cours du débat que comme les deux principaux participants à cette discussion avaient laissé entendre qu'ils consentiraient peut-être à soumettre cette question au comité, cela pourrait se faire si je croyais que c'était la

solution ou si je croyais que la question de privilège était fondée. Ce serait certainement là une façon simple de régler la question si j'essayais d'encourager la Chambre à adopter ce point de vue. Il me semble cependant que ce serait me dérober à la partie fondamentale de mes fonctions, qui est de rendre les décisions qu'on m'a demandé de rendre. Que j'y trouve ou non un plaisir particulier, cela semble être mon devoir et c'est ce que je vais donc faire.

Le troisième point sur lequel on s'entend, c'est que les controverses portant sur des faits, des opinions et des conclusions à tirer des faits sont matière à débat et ne constituent pas une question de privilège. Le quatrième point qui devient alors justifiable dans cette affaire, c'est celui de savoir si une accusation portée par un député contre un de ses collègues relativement à son comportement en sa qualité de député aux Communes soit présentement, soit dans le passé, constitue une question de privilège. C'est là une considération très sérieuse.

Je dois tout d'abord faire remarquer aux honorables députés qu'il existe des précédents clairs et valables qui nous enseignent qu'il est presque impossible qu'une telle attaque constitue une question de privilège. J'aimerais renvoyer les honorables députés à une décision énoncée le 17 décembre 1964 par l'orateur à cette époque, M. Macnaughton. Cette décision figure à la page 1011 des *Journaux* de la Chambre des communes de cette même date. Elle avait trait à la question de privilège concernant l'honorable député de Burnaby-Coquitlam. Je regrette d'avoir peut-être induit la Chambre en erreur. La décision que je vais lire est un extrait d'une décision rendue plus tôt par l'orateur, M. Michener. En tout cas, elle vaut encore aujourd'hui: «A mon avis, la simple justice exige que la conduite d'un honorable député ne fasse l'objet d'une enquête par la Chambre ou par un comité que s'il a été accusé d'une faute.»

La sagesse d'une pareille façon de procéder est manifeste: si un député veut se plaindre des remarques d'un autre, il doit faire une accusation en bonne et due forme et citer le député devant un comité, pour la simple raison qu'ainsi, au moins, le plaignant est alors forcé de prouver ses allégations et de présenter le cas au comité. L'un des problèmes qui se posent lorsqu'un député prend ombrage des propos d'un autre, c'est que s'il est reconnu qu'il y a matière à la question de privilège et qu'on décide par vote de renvoyer l'affaire au comité, lorsque le comité se réunit, personne n'a clairement à supporter la charge de la preuve ni à présenter le cas ou l'accusation devant le comité. Par conséquent, si des députés décident de ne pas comparaître comme témoins, le comité même perd tout son sens et la chose tourne à la plaisanterie.

En conséquence, il a été décidé, en toute sagesse, que si un député a à se plaindre des propos ou des actes d'un autre, il doit formuler une accusation en bonne et due forme au lieu de soulever la question de privilège. C'est quand même un point de vue un peu strict et, là encore, je préférerais écarter les questions de privilège,

en l'occurrence, et, en me fondant sur les précédents, déclarer que si la protestation ne revêt pas la forme d'une accusation, elle ne doit pas retenir notre attention pour l'instant. Cependant, des citations ont été faites, notamment le commentaire 108(3) de Beauchesne selon lequel les libelles contre les députés ont été considérés comme une violation des privilèges ou matière à la question de privilège. Mais si on regarde ce commentaire de plus près, on s'aperçoit qu'il s'agissait d'un cas où un député du Parlement britannique avait fait placer dans la circonscription d'un autre des écriteaux qui la décrivaient et qualifiaient sa conduite de vile et d'inhumaine. Heureusement pour nous, la situation actuelle est tout à fait différente.

Je dois également signaler que d'après le commentaire 113 de Beauchesne, les propos diffamatoires lancés et les calomnies répandues contre des députés en rapport avec le Parlement ont été considérés jusqu'ici comme faisant l'objet de la question de privilège. Cela étant posé, je crois devoir traiter de la question, qu'il s'agisse ou non de cela actuellement. Je ne chercherai sûrement pas à faire des conjectures sur ce que ces remarques constitueraient ni à édifier une hypothèse sur ce qu'elles peuvent être, mais je vais traiter directement du cas dont nous sommes saisis à l'heure actuelle. Il me semble qu'en l'occurrence le grief, dont on veut faire l'objet de la question de privilège, devrait au moins préciser que le défendeur a allégué que le député qui présente le grief a eu une conduite injustifiable ou a commis quelques méfaits. Voilà pourquoi dans ce cas-ci il faudrait que le très honorable Premier ministre (M. Trudeau), en parlant de la conduite du très honorable représentant de Prince-Albert (M. Diefenbaker) en sa qualité d'ancien Premier ministre ait prétendu qu'il avait mal agi.

Assurément, la motion du très honorable représentant dont je suis saisi actuellement, dit que des remarques ou allégations diffamatoires et calomnieuses ont été faites par le très honorable premier ministre, et, il va de soi que des remarques diffamatoires devraient avoir trait à quelque méfait.

C'est là, bien entendu, l'essentiel de la divergence d'opinion que la Chambre examine actuellement. Le très honorable représentant de Prince-Albert dit que c'est exactement ce qui avait été sous-entendu sinon énoncé par le très honorable Premier ministre mais le très honorable Premier ministre de son côté, dit qu'il s'agissait d'une critique ou d'une remarque sur la conduite de l'ancien Premier ministre mais nullement d'une allégation au sujet d'un écart de conduite. Pour pouvoir en arriver à une conclusion à ce sujet, je dois examiner le contexte. Le fait est que dans le contexte en question, il s'agissait d'un échange de remarques, et pas seulement le deuxième, mais si l'on remonte assez loin, le troisième peut-être, d'une dispute qui se poursuit depuis plusieurs semaines déjà à la Chambre entre ces distingués et éminents représentants. Malheureusement, dans le cas des remarques qui nous intéressent, un affrontement direct ne pouvait avoir lieu entre les deux députés. Je le dis bien sérieusement et

je tiens à ce que l'on sache qu'il ne s'agit pas d'un reproche adressé à l'un ou à l'autre. Tout le monde ici sait que les deux très honorables députés en question ont d'énormes obligations à remplir envers le pays en leur qualité de chef et de représentant éminents, et il est absolument impossible qu'ils viennent s'affronter ici chaque jour, à la grande déception, je pense des membres de la tribune des journalistes et des autres honorables députés qui trouvent cela intéressant.

De toute façon je suis persuadé, en examinant le contexte du cas qui nous intéresse, que si cet affrontement avait eu lieu, les remarques sur lesquelles je suis appelé à me prononcer auraient sans doute fait l'objet de questions, de rappels au Règlement, de réfutations, de réponses et de ces ripostes du tac au tac qui ont fait de la Chambre l'éminent lieu de débats qu'il est devenu. Néanmoins, cela n'a malheureusement pas eu lieu. Les remarques en question visent trois choses. Premièrement, l'aveinage du lac Harrington. A la suite de cette intervention, le premier ministre s'est excusé à la Chambre et s'est rétracté. Cela a évidemment produit son effet.

Assurément il n'y a là rien qui puisse valoir le recours au comité en ce moment. L'autre a trait à l'abri anti-bombes situé au 24, promenade Sussex. On a mis à jour l'existence de divergences assez graves sur l'étendue de ces dépenses. Toute cette affaire est une question d'opinion, c'est l'objet du débat qu'il faudrait juger.

En dernière analyse, les remarques les plus importantes concernent l'acquisition du lac Harrington. A cet égard, je ne pense pas qu'il soit opportun actuellement d'écouter les propos de ceux qui affirment que les paroles n'avaient pas telle ou telle portée. Je ne pense pas que mon indulgence aille jusque là, et s'il fallait maintenant que j'admette que ces propos ne visaient pas à reprocher une faute, peut-être conviendrait-il que je pose la question à la Chambre et que la laisse décider. Cependant, je préfère me référer aux propos mêmes du très honorable Premier ministre que je vais vous citer. Le Premier ministre a déclaré: «Dans le même discours, le très honorable député a parlé du lac Harrington. Je pense que c'est une autre allusion malheureuse, parce qu'il a, je suppose, pendant son mandat, fait main basse sur une superficie de terrains comme aucun particulier ne l'a jamais fait au Canada. C'était quand il a décidé que la propriété du lac Harrington et les bâtiments qui s'y trouvaient devaient devenir la résidence d'été du Premier ministre, et je ne crois pas qu'aucun des membres de mon parti, qui siégeaient alors ait critiqué cette décision. Il ajoutait des milliers d'acres de terrain pour son propre plaisir. Selon moi, cette décision se justifiait; j'en ai d'ailleurs moi-même bénéficié. De même, j'espère que le prochain premier ministre profitera de la piscine de la promenade Sussex.»

Il appartient à la Chambre et au public de juger, s'ils sont intéressés à le faire, de la sagesse ou de la justesse de ces propos. Ce n'est pas la question qui me préoccupe.

Je me demande seulement si ces propos visaient à porter atteinte à la réputation du très honorable député de Prince-Albert. Il est reconnu ou déclaré dans ce passage que toute mesure prise alors avait l'appui unanime de la Chambre. D'autre part, pour dissiper tout doute, le Premier ministre a ajouté qu'à son avis et avec le recul, cette mesure semblait excellente à ce moment-là. J'ai donc du mal à concilier d'une part les expressions de désapprobation quant à la mesure prise, et d'autre part la conclusion selon laquelle on allèguerait là quelque agissement peu convenable de l'honorable député.

Je suis donc d'avis, après avoir examiné les faits—et je dois en venir à une décision, quelle qu'elle soit—qu'il y a un grave désaccord d'une part quant aux faits, et d'autre part quant aux conséquences ou à la portée de ces faits. Tous ces éléments peuvent être l'objet d'un débat mais ne sont pas matière à une question de privilège. Par conséquent je crois et j'espère que les choses en resteront là.

M. Leggatt, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), dépose, avec la permission de la Chambre, le Bill C-392, Loi modifiant le Code criminel (contrôle des armes offensives et des armes à feu), qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Loiseau (Chambly), au nom de M. Loiseau (Saint-Henri), appuyé par M. Dupont, il est ordonné,—Qu'en conformité des dispositions de l'article 99 du Règlement, la pétition demandant l'incorporation de la Banque Nationale de Commerce du Canada—The National Commercial Bank of Canada, déposée après le délai spécifié à l'article 90 du Règlement, soit déferée au Comité permanent des bills privés en général et du Règlement, avec le huitième rapport du greffier des pétitions présenté à la Chambre le jeudi 29 mai 1975, afin que le Comité soit en mesure de faire les recommandations qu'il jugera à propos.

Il est résolu,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de toute la correspondance échangée entre le Premier ministre ou tout autre ministre du gouvernement et le maire Drapeau ou tout représentant de la ville de Montréal, à propos des Jeux olympiques de 1976, en particulier les lettres traitant de l'aide fédérale à la ville de Montréal ou au Comité d'organisation des Jeux olympiques.—(Avis de motion portant production de documents n° 23—M. Diefenbaker).

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Turner (Ottawa-Carleton), appuyé par M. Faulkner,— Que le Bill C-58, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

Le débat se poursuit;

Le Sénat transmet un message à la Chambre pour l'informer qu'il a adopté le Bill C-32, Loi imposant des redevances sur les exportations de pétrole brut et de certains produits pétroliers prévoyant une indemnité au titre de certains coûts du pétrole et réglementant le prix du pétrole brut et du gaz naturel canadiens dans le commerce interprovincial et le commerce d'exportation, avec les amendements suivants:

Page 2: Remplacer les lignes 25 et 26 par ce qui suit:

«ou pour utilisation comme combustible de soute ou d'aéronef.»

Page 15: Remplacer la ligne 9 de la version française par ce qui suit:

«jours de sa signature ou, si le Parlement ne»

Page 20: Remplacer la ligne 27 de la version française par ce qui suit:

«gaz, le fait de l'utiliser comme»

Page 22: Remplacer la ligne 41 de la version française par ce qui suit:

«doivent être vendues ou livrées dans les régions ou les»

Page 23: Remplacer la ligne 6 de la version française par ce qui suit:

«jours de sa signature ou, si le Parlement ne siège»

Page 24: Remplacer les lignes 1 à 4 par ce qui suit:

«b) d'acquérir, notamment en l'achetant, ou de vendre, dans une province pétrolière, à un prix non autorisé par ordonnance spéciale ou générale de l'Office, du gaz destiné à être consommé à l'extérieur de celle-ci; ou»

Page 28: Ajouter ce qui suit immédiatement après la ligne 17:

«(4) L'Office doit calculer, pour l'application des paragraphes (1) et (2), le coût des services, ainsi que le coût d'acquisition et les frais de transport, selon les règles établies à la Partie IV de la *Loi sur l'Office national de l'énergie* et qui lui permettent

de rendre des ordonnances en matière de mouvement, de droits et de tarifs.»

Page 42: Remplacer la ligne 30 par ce qui suit:

«95. (1) La Partie I de la présente loi est»

Page 42: Ajouter ce qui suit immédiatement après la ligne 32:

«(2) L'entrée en vigueur des articles 53 à 65 est subordonnée à l'acquisition par le gouverneur en conseil du pouvoir prévu aux paragraphes 51(1) ou 52(1) de fixer le prix auquel les diverses variétés de gaz visées dans la Partie III, qui sont produites, extraites ou récupérées dans une province pétrolière au sens de cette Partie, doivent être vendues dans les régions ou zones de livraison au Canada et à l'extérieur de cette province ou aux points de frontière au Canada.»

Le Sénat transmet un message à la Chambre pour l'informer que le nom de l'honorable sénateur McElman a été substitué à celui de l'honorable sénateur Rowe sur la liste des sénateurs faisant partie du Comité mixte spécial sur la politique de l'immigration.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Duquet en remplacement de M. Lapointe sur la liste des membres du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles) en remplacement de M. Symes sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

M. Fairweather en remplacement de M. McGrath sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

M^{me} Appolloni, MM. Flynn, Robinson, Stewart (Marquette) et Mazankowski en remplacement de MM. Blais, Pearsall, Duquet, Halliday et McKinnon sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

A six heures du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 147

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE JEUDI 5 JUIN 1975

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Kaplan, du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, présente le cinquième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du lundi 28 octobre 1974, votre Comité a étudié le Bill C-2, Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et la Loi sur les banques et abrogeant la Loi ayant pour objet la modification de la Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et le Code criminel, et a convenu d'en faire rapport avec les modifications suivantes:

Article 1

Retrancher la ligne 23, à la page 1, et la remplacer par ce qui suit:

«tains moments donnés ou des titres de transports, et»

Article 2

Retrancher les lignes 22 à 40, à la page 3, et les lignes 1 à 26, à la page 4, et les remplacer par ce qui suit:

«4. (1) La présente loi ne s'applique pas

a) aux coalitions d'ouvriers ou d'employés, formées en vue d'assurer raisonnablement leur protection professionnelle, ni à leurs activités à cette fin;

b) aux contrats, accords ou arrangements que des pêcheurs, ou leurs associations, concluent avec des personnes, ou leurs associations, qui achètent ou traitent le poisson, sur les conditions de prix, de rémunération ou autres régissant la prise par ces pêcheurs du poisson destiné à approvisionner ces personnes; ou

c) aux contrats, accords ou arrangements que concluent deux employeurs au moins, appartenant à un secteur commercial industriel ou professionnel, directement entre eux ou par l'intermédiaire d'une corporation ou d'une association dont ils font partie, au sujet des négociations collectives portant sur les traitements, salaires et conditions d'emploi de leurs employés.

(2) Le présent article n'exempte nullement de l'application de la présente loi les contrats, accords ou arrangements conclus, par un employeur, en vue de refuser un produit à une personne ou d'empêcher la fourniture d'un produit par une personne, mais non de services par des ouvriers ou des employés.»

Retrancher les lignes 27 à 47, à la page 4, et les remplacer par ce qui suit:

«4.1 (1) Les articles 32 et 38 ne s'appliquent pas à l'accord ou l'arrangement, soit entre des personnes qui appartiennent à une catégorie de personnes faisant habituellement le commerce de valeurs, soit entre ces personnes et l'émetteur d'une valeur particulière dans le cas d'une distribution primaire ou le vendeur d'une valeur particulière dans le cas d'une distribution secondaire, qui raisonnablement a un rapport avec la souscription de l'émission d'une valeur particulière.

(2) Aux fins du présent article, «souscription» d'une émission de valeurs désigne la distribution primaire ou secondaire de ces valeurs pour laquelle l'approbation, notamment par voie de dépôt ou d'acceptation d'un prospectus

a) est requise en vertu ou en application d'un texte de loi édicté au Canada pour la surveillance ou la réglementation du commerce des valeurs, ou

b) serait requise en l'absence d'exemption expressément prévue en vertu ou en application du texte mentionné à l'alinéa a).»

Ajouter immédiatement après la ligne 47, à la page 4, le nouveau paragraphe suivant:

«4.2 (1) La présente loi ne s'applique pas aux accords ou arrangements conclus entre équipes, clubs et ligues dans le domaine de la participation au sport amateur.

(2) Pour l'application du présent article, «sport amateur» désigne celui auquel la participation n'est pas rémunérée.»

Article 9

Retrancher les lignes 30 à 33, à la page 8, et les remplacer par ce qui suit:

«(2) Toutes les procédures, intentées devant la Commission, qui ne concernent pas une enquête sont menées en public; toutefois, le président de la Commission peut ordonner qu'elles aient lieu totalement ou en partie à huis clos.»

Article 10

Retrancher les lignes 22 à 42, à la page 9, les lignes 1 à 46, à la page 10, et les lignes 1 à 12, à la page 11, et les remplacer par ce qui suit:

«10. Ladite loi est en outre modifiée en ajoutant, après l'article 29, l'article suivant:»

Article 12

Retrancher les lignes 1 à 25, à la page 16, et les remplacer par ce qui suit:

«31.2 (1) Lorsque, à la suite d'une demande du directeur, la Commission conclut, après avoir donné à chaque fournisseur, contre lequel une demande d'ordonnance est demandée, la possibilité raisonnable d'être entendu,

a) qu'une personne est profondément lésée dans son entreprise ou ne peut l'exploiter du fait qu'il est incapable de se procurer un produit en quantité suffisante, où que se soit sur un marché, aux conditions usuelles du commerce,

b) que la personne mentionnée à l'alinéa a) est incapable de se procurer le produit en quantité suffisante en raison de la carence des fournisseurs à se faire concurrence sur le marché,

c) que la personne mentionnée à l'alinéa a) accepte et est en mesure de respecter les conditions usuelles du commerce faites par le ou les fournisseurs de ce produit, et

d) que le produit est disponible en quantité abondamment suffisante,
la Commission peut,»

Retrancher les lignes 36 à 42, à la page 16, et les lignes 1 à 9, à la page 17, et les remplacer par ce qui suit:

«f) ordonner qu'un ou plusieurs fournisseurs du produit sur le marché, qui ont eu la possibilité raisonnable d'être entendus, acceptent pendant un délai spécifié de prendre cette personne comme client aux conditions usuelles de commerce sauf si, dans le délai spécifié, dans le cas d'un article, les droits de douane qui lui sont applicables sont supprimés, réduits ou remis de façon à mettre cette personne sur un pied d'égalité avec d'autres personnes qui sont capables de se procurer de façon suffisante l'article au Canada.»

Ajouter immédiatement après la ligne 9, à la page 17, ce qui suit:

«(2) Pour l'application du présent article, l'article d'une catégorie, différencié des autres notamment par une marque de commerce ou par un nom de propriétaire, ne peut constituer un produit distinct sur un marché que s'il y occupe une place si dominante qu'il nuit à la possibilité de faire commerce dans cette catégorie d'articles, faute d'obtenir l'article en question.

(3) Pour l'application du présent article, l'expression «conditions de commerce» désigne les conditions relatives au paiement, aux quantités unitaires d'achat et aux exigences d'ordre technique ou d'entretien.»

Retrancher la ligne 11, à la page 17, et la remplacer par ce qui suit:

«de du directeur, la Commission conclut, après avoir donné au fournisseur, contre lequel une ordonnance est demandée, la possibilité raisonnable d'être entendu,»

Retrancher les lignes 23 à 25, à la page 17, et les remplacer par ce qui suit:

«la Commission peut lui ordonner de cesser»

Retrancher la ligne 34, à la page 17, et la remplacer par ce qui suit:

«(i) fasse seulement ou à titre, principal le commerce»

Retrancher les lignes 7 à 15, à la page 18, et les remplacer par ce qui suit:

« limitation du marché » désigne la pratique qui consiste pour le fournisseur d'un produit à imposer comme condition pour la fourniture de ce produit à son client la fourniture par ce dernier de tout produit uniquement sur un marché déterminé ou une pénalité de quelque sorte pour la fourniture par ce dernier de tout produit hors d'un marché déterminé; »

Retrancher les lignes 40 à 47, à la page 18, et les lignes 1 à 20, à la page 19, et les remplacer par ce qui suit:

« (2) Lorsque la Commission, à la suite d'une demande du directeur, conclut, après avoir donné au fournisseur visé dans une demande d'ordonnance la possibilité raisonnable d'être entendu, que l'exclusivité ou les ventes liées, parce que pratiquées par un fournisseur important ou très répandues sur un marché et que vraisemblablement elles

a) font obstacle, à l'entrée ou au développement d'une firme sur le marché,

b) font obstacle au lancement ou à l'expansion des ventes d'un produit sur le marché, ou

c) ont sur le marché quelque autre effet tendant à exclure,

et qu'en conséquence la concurrence est ou sera vraisemblablement réduite substantiellement, elle peut, par ordonnance, interdire à tout fournisseur de pratiquer désormais l'exclusivité ou les ventes liées et prescrire toute mesure nécessaire, à son avis, pour supprimer les effets de cette pratique sur le marché ou pour y rétablir ou favoriser la concurrence. »

Retrancher les lignes 21 à 39, à la page 19, et les remplacer par ce qui suit:

« (3) Lorsque la Commission, à la suite d'une demande du directeur, conclut, après avoir donné au fournisseur visé dans une demande d'ordonnance la possibilité raisonnable d'être entendu, que la limitation du marché, pour un produit, en étant pratiquée par un important fournisseur ou très répandue, réduira vraisemblablement et sensiblement la concurrence de ce produit, elle peut, par ordonnance interdire à tout fournisseur de se livrer désormais à la limitation du marché et prescrire toute autre mesure nécessaire, à son avis, pour rétablir ou favoriser cette concurrence. »

Retrancher la ligne 13, à la page 20, et la remplacer par ce qui suit:

« qu'elle consent et rend nécessaire à cette fin, »

Ajouter immédiatement après la ligne 34, à la page 20, ce qui suit:

« (6) Pour l'application du présent article, une compagnie est réputée contrôlée par une personne si des actions de cette compagnie assorties de droits de vote sont détenues, non à titre de garantie, par cette personne ou en son nom, en nombre suffisant pour lui permettre d'élire la majorité de ses administrateurs.

(7) Pour l'application du paragraphe (4) en ce qui concerne la limitation du marché, aux fins de tout accord par lequel une personne (la « première » per-

sonne) fournit ou fait fournir à une autre (la « seconde » personne) des ingrédients pour fabriquer, après apport de travail et de matières premières, des aliments ou boissons qu'elle vend sous une marque de commerce appartenant à la première personne ou dont celle-ci est l'utilisateur inscrit, ces deux personnes sont réputées être affiliées. »

Retrancher la ligne 36, à la page 20, et la remplacer par ce qui suit:

« du directeur, la Commission conclut, après avoir donné à toutes les personnes et compagnies auxquelles l'ordonnance mentionnée ci-après s'appliquerait la possibilité raisonnable d'être entendues, »

Retrancher les lignes 26 à 30, à la page 21, et les remplacer par ce qui suit:

« la Commission peut rendre une ordon-- »

Retrancher la ligne 45, à la page 21, et la remplacer par ce qui suit:

« clut, après avoir donné à la personne ou à la compagnie, ci-après mentionnée, la possibilité raisonnable d'être entendue, qu'une division a été ou est sur le »

Retrancher les lignes 1 à 3, à la page 23, et les remplacer par ce qui suit:

« la Commission peut »

Retrancher la ligne 28, à la page 23, et la remplacer par ce qui suit:

« seraient exposés dans la demande. »

31.7 Si la Commission, à la suite d'une demande du directeur, conclut, après avoir donné à la personne visée par une demande d'ordonnance la possibilité raisonnable d'être entendue, qu'un fournisseur se trouvant à l'étranger établit une distinction à l'encontre d'une autre se trouvant au Canada (la « première » personne), notamment en refusant de lui fournir un produit, à cause de l'exercice par une autre personne de son pouvoir d'achat à l'étranger et à la demande de cette personne, elle peut ordonner à toute personne se trouvant au Canada (la « seconde » personne) par qui ou au nom ou au profit de qui ce pouvoir a été exercé

a) de vendre ce produit à la première personne au prix fixé pour elle au Canada et selon les conditions imposées pour l'obtenir, ou

b) de ne pas faire le commerce de ce produit au Canada.

31.8 (1) Pour l'application de la présente Partie, la Commission est une cour d'archives.

(2) Le fardeau de la preuve revient à la personne qui présente une demande à la Commission en vertu de la présente Partie.

(3) La personne visée dans une demande d'ordonnance présentée à la Commission en vertu de la présente Partie a le droit d'interroger les témoins qu'elle appelle, de contre-interroger ceux qu'elle appelle le directeur et de produire des documents.

31.9 La Commission peut modifier ou abroger l'ordonnance rendue en vertu de la présente Partie si, à la suite d'une demande du directeur ou de la personne qu'elle vise, elle conclut, après leur avoir donné la possibilité raisonnable d'être entendus, que les circonstances ayant présidé à son établissement ne la justifie plus.»

Article 14

Retrancher les lignes 37 et 38, à la page 24, et les remplacer par ce qui suit:

«f) la restriction de la réclame ou de la promotion, à l'exclusion d'une restriction discriminatoire visant un représentant des media,»

Ajouter immédiatement après la ligne 46, à la page 25, ce qui suit:

«(7) L'article 32 de ladite loi est en outre modifié par l'insertion des paragraphes suivants:

«(6) Dans les poursuites intentées en vertu du paragraphe (1), la cour ne doit pas déclarer l'accusé coupable si elle conclut que le complot, l'association d'intérêts, l'accord ou l'arrangement porte uniquement sur un service et sur des normes de compétence et des critères d'intégrité raisonnablement nécessaires à la protection du public

a) dans l'exploitation d'un commerce ou l'exercice d'une profession rattachés à ce service, ou

b) dans la collecte de la diffusion de l'information se rapportant à ce service.

(7) Le paragraphe (1) ne s'applique pas à un complot, une association d'intérêts, un accord ou un arrangement intervenu uniquement entre des compagnies toutes affiliées les unes aux autres au sens des paragraphes 38(7) et (7.1).»

Article 15

Retrancher les lignes 11 et 12, à la page 27, et les remplacer par ce qui suit:

«criminel et passible d'une amende à la discrétion du tribunal et d'un emprisonnement ne dépassant pas cinq ans.»

Retrancher les lignes 40 à 48, à la page 26, et les lignes 1 à 12, à la page 27, et les remplacer par ce qui suit:

«32.2 (1) Dans le présent article, «truquage des offres» désigne

a) l'accord ou arrangement entre plusieurs personnes par lequel au moins l'une d'elles consent ou s'engage à ne pas présenter d'offre en réponse à un appel ou à une demande d'offres ou de soumissions. et

b) la présentation, en réponse à un appel ou une demande d'offres ou de soumissions qui sont le fruit d'un accord ou arrangement entre plusieurs enchérisseurs ou soumissionnaires,

lorsque la personne procédant à l'appel ou à la demande n'a pas eu connaissance de l'accord ni de l'arrangement, avant ou au moment de l'offre ou de la soumission d'une des parties à ceux-ci.

(2) Quiconque participe à un truquage d'offres est coupable d'un acte criminel et passible d'une amende à la discrétion du tribunal et d'un emprisonnement ne dépassant pas cinq ans, ou de l'une et l'autre peine.

(3) Le présent article ne s'applique ni aux accords ou arrangements intervenus entre des compagnies toutes affiliées les unes aux autres au sens des paragraphes 38(7) et (7.1) ni aux soumissions qu'elles présentent.»

Retrancher la ligne 20, à la page 27, et la remplacer par ce qui suit:

«pour imposer des condi-»

Retrancher les lignes 26 et 27, à la page 27, et les remplacer par ce qui suit:

«son choix dans une ligue de professionnels et, si l'accord est»

Retrancher les lignes 31 et 32, à la page 27, et les remplacer par ce qui suit:

«sible, sur déclaration de culpabilité, d'une amende à la discrétion du tribunal et d'un emprisonnement ne dépassant pas cinq ans, ou de l'une et l'autre peine.»

Retrancher la ligne 9, à la page 28, et la remplacer par ce qui suit:

«sport professionnel à titre de»

Article 16

Retrancher les lignes 22 à 41, à la page 28, et les remplacer par ce qui suit:

«16. (1) Les alinéas 34(1)b) et c) de ladite loi sont abrogés et remplacés par ce qui suit:

«b) se livre à une politique de vente de»

Retrancher les lignes 12 à 38, à la page 29, et les remplacer par ce qui suit:

«(2) Le paragraphe 34(3) de ladite loi est abrogé et remplacé par ce qui suit:

«(3) L'alinéa (1)a) ne s'interprète pas comme interdisant à une association coopérative, une caisse de crédit, une caisse populaire ou une société coopérative de crédit de remettre, totalement ou en partie, le surplus net découlant de ses opérations à ses membres, fournisseurs ou clients, en proportion des acquisitions ou fournitures d'articles faites à ces derniers.»

Article 18

Retrancher les lignes 3 à 6, à la page 31, et les remplacer par ce qui suit:

«vendeurs ont généralement obtenu sur le marché correspondant, à moins qu'il ne soit nettement précisé qu'il s'agit du prix obtenu par la personne qui»

Retrancher les lignes 25 à 35, à la page 31, et les remplacer par ce qui suit:

«marchage ou par téléphone, à un utilisateur éventuel, ou

e) qui se trouvent dans ou sur quelque chose qui est vendu, envoyé, livré ou transmis au public ou mis à sa disposition de quelque manière que ce soit,

sont réputées être données au public par la seule personne qui est à l'origine de leur divulgation et, lorsque cette personne se trouve à l'extérieur du Canada, par»

Retrancher la ligne 42, à la page 31, et la remplacer par ce qui suit:

«(3) Sous réserve du paragraphe (2), quiconque, aux fins de promouvoir»

Retrancher les lignes 5 à 20, à la page 32, et renuméroter les paragraphes 36(5) et 36(6) qui deviennent les paragraphes 36(4) et 36(5).

Retrancher la ligne 33, à la page 32, et la remplacer par ce qui suit:

«emprisonnement n'excédant pas cinq ans; ou»

Retrancher les lignes 35 à 38, à la page 32, et les remplacer par ce qui suit:

«pabilité, d'une amende à la discrétion du tribunal et d'un emprisonnement n'excédant pas un an, ou de l'une et l'autre peine.»

Retrancher la ligne 6, à la page 33, et la remplacer par ce qui suit:

«b) publier une attestation relative à ce produit,»

Retrancher la ligne 18, à la page 33, et la remplacer par ce qui suit:

«ou de la publier,

et qu'il s'agit des indications approuvées et données ou de l'attestation approuvée et publiée auparavant.»

Retrancher la ligne 24, à la page 33, et la remplacer par ce qui suit:

«emprisonnement n'excédant pas cinq ans; ou»

Retrancher les lignes 26 à 29, à la page 33, et les remplacer par ce qui suit:

«pabilité, d'une amende à la discrétion du tribunal et d'un emprisonnement n'excédant pas un an, ou de l'une et l'autre peine.»

Retrancher les lignes 42 à 47, à la page 33, et les lignes 1 à 3, à la page 34, et les remplacer par ce qui suit:

«que chose y est insérée ou jointe; ou

c) dans un étalage ou de la réclame d'un magasin ou d'un autre point de vente.»

Retrancher les lignes 1 à 9, à la page 35, et les remplacer par ce qui suit:

«(2) Nul ne doit inciter ou inviter un autre personne à participer à un système de vente pyramidale.»

Retrancher la ligne 15, à la page 35, et la remplacer par ce qui suit:

«emprisonnement n'excédant pas cinq ans; ou»

Retrancher les lignes 17 à 20, à la page 35, et les remplacer par ce qui suit:

«pabilité, d'une amende à la discrétion du tribunal et d'un emprisonnement n'excédant pas un an, ou de l'une et l'autre peine.»

Ajouter immédiatement après la ligne 20, à la page 35, ce qui suit:

«(4) Le présent article ne s'applique pas aux systèmes de vente pyramidale autorisés, notamment par un permis, conformément à une loi provinciale.»

Retrancher la ligne 34, à la page 35, et la remplacer par ce qui suit:

«fournis par la seconde personne, sans l'intervention de cette dernière.»

Retrancher la ligne 43, à la page 35, et la remplacer par ce qui suit:

«emprisonnement n'excédant pas cinq ans; ou»

Retrancher les lignes 45 à 48, à la page 35, et les remplacer par ce qui suit:

«pabilité, d'une amende à la discrétion du tribunal et d'un emprisonnement n'excédant pas un an, ou de l'une et l'autre peine.»

Ajouter immédiatement après la ligne 48, à la page 35, ce qui suit:

«(4) Le présent article ne s'applique pas aux systèmes de vente par recommandation autorisés, notamment par un permis, conformément à une loi provinciale.»

Retrancher les lignes 15 et 16, à la page 36, et les remplacer par ce qui suit:

«un produit qu'il ne fournit pas en quantité raisonnable, en»

Retrancher les lignes 21 à 33, à la page 36, et les remplacer par ce qui suit:

«(3) Le paragraphe (2) ne s'applique pas à la personne qui établit

a) que, tout en ayant pris des mesures raisonnables pour obtenir en temps voulu le produit en quantités raisonnables eu égard à la nature de la publicité, elle n'a pu obtenir ces quantités par suite d'événements indépendants de sa volonté et qu'elle ne pouvait raisonnablement prévoir;

b) que, tout en ayant obtenu le produit en quantités raisonnables eu égard à la nature de la publicité, elle

n'a pu satisfaire la demande de ce produit, celle-ci dépassant ses prévisions raisonnables; ou

c) qu'elle a pris, après s'être trouvée dans l'impossibilité de fournir le produit conformément à la publicité, l'engagement de fournir le même produit, ou un produit équivalent de la qualité égale ou supérieure, au prix d'occasion et dans un délai raisonnable à toutes les personnes qui en avaient fait la demande et qui ne l'avaient pas reçu au cours de la période d'application du prix d'occasion et qu'elle a rempli son engagement.»

Retrancher les lignes 37 à 39, à la page 36, et les remplacer par ce qui suit:

«culpabilité, d'une amende à la discrétion du tribunal et d'un emprisonnement n'excédant pas un an, ou de l'une et l'autre peine.»

Retrancher les lignes 2 à 4, à la page 37, et les remplacer par ce qui suit:

«culpabilité, d'une amende à la discrétion du tribunal et d'un emprisonnement n'excédant pas un an, ou de l'une et l'autre peine.»

Ajouter immédiatement après la ligne 4, à la page 37, ce qui suit:

«(3) Le présent article ne s'applique pas

a) à la publicité figurant dans un catalogue qui prévoit clairement que le prix indiqué peut être inexact, si la personne établit cette inexactitude,

b) à la publicité indiquant un prix corrigé par celle qui la suit, ou

c) à la vente d'une valeur mobilière obtenue sur le marché libre alors que le prospectus concernant cette valeur n'est pas encore périmé.

(4) Pour l'application du présent article, la publicité n'est réputée viser que le marché, qu'elle peut raisonnablement atteindre; toutefois, elle peut le limiter notamment à un secteur géographique, un magasin, le rayon d'un magasin ou la vente par catalogue.»

Retrancher les lignes 16 à 21, à la page 37, et les remplacer par ce qui suit:

«à moins que ce concours, cette loterie, ce jeu ou cette attribution ne soient légaux en l'absence du présent article et sauf si

a) le nombre et la valeur approximative du prix, les régions auxquelles ils s'appliquent et tout fait connu de l'annonceur modifiant sensiblement les chances de gain sont convenablement et loyalement divulgués;»

Retrancher la ligne 34, à la page 37, et la remplacer par ce qui suit:

«emprisonnement n'excédant pas cinq ans; ou»

Retrancher les lignes 36 à 39, à la page 37, et les remplacer par ce qui suit:

«pabilité, d'une amende à la discrétion du tribunal et d'un emprisonnement n'excédant pas un an, ou de l'une et l'autre peine.»

Retrancher les lignes 40 à 47, à la page 37, et les remplacer par ce qui suit:

«37.3 (1) Les articles 36 à 37.2 ne s'applique pas à la personne qui diffuse, notamment en les imprimant ou en les publiant, des indications ou de la publicité pour le compte d'une autre personne se trouvant au Canada, lorsqu'elle établit qu'elle a»

Ajouter immédiatement après la ligne 3, à la page 38, ce qui suit:

«(2) La personne accusée d'avoir commis une infraction tombant sous le coup des articles 36 ou 36.1 ne peut en être déclarée coupable si elle prouve que

a) l'infraction résulte d'une erreur;

b) elle a pris les précautions raisonnables et fait preuve de diligence pour prévenir cette erreur;

c) elle a pris ou fait prendre des mesures raisonnables pour porter l'erreur à l'attention des personnes susceptibles d'être concernées par les indications ou l'attestation; et

d) les mesures mentionnées à l'alinéa c) ont été prises sans délai après la publication des indications ou de l'attestation, sauf lorsque celles-ci concernent des valeurs mobilières.

(3) Le paragraphe (2) ne s'applique pas à la personne qui, au Canada, donne des indications au public ou publie une attestation pour le compte d'une personne se trouvant à l'étranger.»

Retrancher la ligne 6, à la page 38, et la remplacer par ce qui suit:

«produit, offre du crédit, au moyen de cartes de crédit ou, d'une façon générale, exploite une entreprise dans le domaine des cartes de crédit, ou détient les droits et privilèges»

Retrancher la ligne 23, à la page 38, et la remplacer par ce qui suit:

«ci, en raison du régime de bas prix de»

Retrancher la ligne 35, à la page 38, et la remplacer par ce qui suit:

«prises unipersonnelles qui sont affiliées, ou ont entre elles des relations de mandant à mandataire.»

Retrancher les lignes 41 et 42, à la page 38, et les remplacer par ce qui suit:

«façon de déterminer ce prix, lorsqu'il n'est pas prouvé que la»

Retrancher la ligne 27, à la page 39, et la remplacer par ce qui suit:

«donnée de personnes en raison du régime de bas prix de cette personne ou catégorie.»

Ajouter immédiatement après la ligne 42, à la page 39, ce qui suit:

«(7.1) Pour l'application du présent article, une compagnie est réputée être contrôlée par une personne si des actions de cette compagnie assorties de droits de vote sont détenues, non à titre de garantie, par cette personne, ou en son nom, en nombre suffisant pour lui permettre d'élire la majorité de ses administrateurs.»

Retrancher les lignes 46 et 47, à la page 39, et les remplacer par ce qui suit:

«culpabilité, d'un emprisonnement n'excédant pas cinq ans.»

Ajouter immédiatement après la ligne 47, à la page 39, ce qui suit:

«(9) Aucune conclusion défavorable à l'inculpé ne peut être tirée de la preuve faite au cours d'une poursuite intentée en vertu de l'alinéa (1)b) et indiquant qu'il a refusé de fournir un produit à une autre personne ou conseillé de le faire, s'il convainc la cour de ce que lui et toute personne aux dires de laquelle il s'est fié avaient alors des motifs raisonnables de croire que l'autre personne avait l'habitude, quant aux produits fournis par l'inculpé,

a) de les sacrifier à des fins de publicité et non de profit;

b) de les vendre sans profit afin d'attirer les clients dans l'espoir de leur vendre d'autres produits;

c) de faire de la publicité trompeuse; ou

d) de ne pas assurer la qualité de service à laquelle leurs acheteurs pouvaient raisonnablement s'attendre.»

Article 19

Retrancher la ligne 13, à la page 40, et la remplacer par ce qui suit:

«19. (1) Le paragraphe 44(2) de ladite loi»

Ajouter immédiatement après la ligne 20, à la page 40, ce qui suit:

«(2) L'article 44 de ladite loi est en outre modifié par l'adjonction du paragraphe suivant:

«(5) Les poursuites fondées sur des infractions dont l'auteur est, aux termes de la présente loi, punissable sur déclaration sommaire de culpabilité sont imprescriptibles.»

Article 22

Retrancher les lignes 26 à 33, à la page 43, et les remplacer par ce qui suit:

«(2) Toute personne à qui on oppose une pièce ou rapport statistiques mentionnés à l'article 45.1 peut exiger la présence, pour contre-interrogatoire, de toute personne qui a dirigé leur préparation.

(3) Toute personne à qui on oppose une pièce ou rapport statistiques mentionnés à l'article 45.2 peut exiger la présence, pour contre-interrogatoire, de toute personne qui a participé à leur préparation.»

Article 24

Retrancher la ligne 7, à la page 45, et la remplacer par ce qui suit:

«emprisonnement n'excédant pas cinq ans; ou»

Retrancher les lignes 9 à 11, à la page 45, et les remplacer par ce qui suit:

«pabilité, d'une amende à la discrétion du tribunal ou d'un emprisonnement n'excédant par un an, ou de l'une et l'autre.»

Votre Comité a ordonné la réimpression du Bill C-2, tel que modifié pour l'usage de la Chambre des communes à l'étape du rapport.

Un exemplaire des procès-verbaux et des témoignages relatifs à ce Bill (*fascicules n^{os} 15, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 30, 31, 32, 34, 35, 37, 39, 40, 41, 43, 45, 46, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55*) est déposé.

(Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n^o 85 aux Journaux)

M. Turner (Ottawa-Carleton), membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Rapport final, en français et en anglais, sur les mesures fiscales relatives aux sociétés, par le Comité d'étude des mesures fiscales, en date du mois de juin 1975. (Document parlementaire n^o 301-4/68).

Sur motion de M. Lefebvre, au nom de M. O'Connell, appuyé par M. Reid, le premier rapport du Comité mixte spécial sur la politique de l'immigration, présenté à la Chambre le lundi 2 juin 1975, est agréé.

La Chambre se forme en Comité plénier pour l'étude et l'expédition d'un certain poste des prévisions budgétaires pour l'année financière se terminant le 31 mars 1976, conformément aux dispositions des paragraphes 58(9)c) et 59(2) du Règlement.

(En Comité)

La résolution suivante est adoptée (moins la somme votée au titre des crédits provisoires):

BUDGET PRINCIPAL, 1975-1976
DÉFENSE NATIONALE

- 1 Dépenses de fonctionnement, autorisation de contracter, sous réserve d'affectation par le Conseil du Trésor, des engagements totalisant \$6,452,513,000 aux fins des crédits 1^{er}, 5, 10 et 15 du Ministère, quelle que soit l'année au cours de laquelle tombera le paiement desdits engagements (et dont il est estimé qu'une tranche de \$3,834,333,352 deviendra payable dans les années à venir), autorisation d'effectuer des paiements, imputables à l'un ou l'autre desdits crédits, aux provinces ou aux municipalités à titre de contribution aux travaux de construction exécutés par ces organismes, autorisation, sous réserve des directives du Conseil du Trésor, de faire des dépenses recouvrables ou des avances aux termes de l'un quelconque desdits crédits, à l'égard du matériel fourni ou de services rendus au nom de particuliers, de sociétés, d'organismes extérieurs, d'autres ministères et organismes de l'État et d'autres administrations, et autorisation, sous réserve de l'approbation du Trésor, de dépenser les recettes perçues pendant l'année aux fins de n'importe lequel desdits crédits\$2,055,173,000

Rapport à faire de cette résolution.

A 9 h. 45 du soir, rapport est fait de cette résolution qui est agréée, sur division.

Le Sénat transmet un message à la Chambre pour l'informer que le nom de l'honorable sénateur Thompson a été substitué à celui de l'honorable sénateur McElman sur la liste des sénateurs faisant partie du Comité mixte spécial sur la politique de l'immigration à compter de vendredi le 6 juin 1975.

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

La motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 40 du Règlement.

Après débat, cette motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du

paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

MM. Cadieu, Hargrave et Corriveau en remplacement de MM. McCain, Horner et Maine sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

M. Gendron en remplacement de M. Young sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

M. Stevens en remplacement de M. Bawden sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

MM. Halliday et McKinnon en remplacement de MM. Stewart (Marquette) et Mazankowski sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

MM. Nowlan et Friesen en remplacement de MM. Schumacher et Huntington sur la liste des membres du Comité permanent des comptes publics.

M. Jones en remplacement de M. Firth sur la liste des membres du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

M. Masniuk en remplacement de M. Oberle sur la liste des membres du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

MM. Brewin, Joyal et Caccia en remplacement de M. Gilbert, M^{11e} Bégin et M. Landers sur la liste des membres du Comité mixte spécial sur la politique de l'immigration.

M. Kaplan en remplacement de M. Caccia sur la liste des membres du Comité mixte spécial sur la politique de l'immigration.

États et rapports déposés auprès du Greffier
de la Chambre

Le document suivant, remis au Greffier de la Chambre, est déposé sur la Table, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Sharp, membre du Conseil privé de la Reine,— Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 11 avril 1975 (Question n° 637), demandant: A compter du 31 mars de chacune des années 1967, 1969, 1971, 1973 et 1974, a) combien d'agents d'information le gouvernement a-t-il employés et quel a été le total des salaires versés à ces agents, b) combien d'autres personnes, non classifiées agents d'information, ont été employées par le gouvernement et ont exercé une ou plusieurs fonctions en matière d'information et quel a été le total des salaires versés à ces employés, c) a-t-on fait appel à des agences ou agents d'information indépendants et, dans l'affirmative (i) quel était leur nom (ii) quels honoraires ou autres rémunérations, indemnités et dépenses ont été versés à chacun d'eux? (Document parlementaire n° 301-2/637A).

A 10 h. 29 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à onze heures du matin, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 148

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE VENDREDI 6 JUIN 1975

Onze heures du matin

PRIÈRE

M. Foster, au nom de M. Macdonald (Rosedale), membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, de la correspondance portant sur l'achat par *Manitoba Hydro* d'un équipement de conversion pour le deuxième bipole de la station de transmission de la rivière Nelson. (Document parlementaire n° 301-5/120).

En conformité des dispositions du paragraphe (4) de l'article 39 du Règlement les trois questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, savoir:

N° 1283—*M. Beatty*

1. Le gouvernement prépare-t-il à l'intention des ministères, des organismes ou des sociétés de la Couronne, des listes de personnes que les organisations privées peuvent se procurer et dont elles peuvent se servir pour des campagnes postales directes?

2. Dans chacun des cas, a) quels renseignements figurent sur la liste, b) combien de noms renferme-t-elle, c) combien coûte l'obtention de ces noms, d) comment les organisations privées peuvent-elles se les procurer, e) à quelles conditions le gouvernement en permet-il l'emploi? (Document parlementaire n° 301-2/1283).

N° 2231—*M. Beatty*

1. Depuis 1972, combien de causes MM. Roy Gould, c.r. et John Lang de Kitchener (Ontario) ont-ils menées annuellement au nom du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social?

2. Au cours de la même période, quels ont été les montants annuellement reçus par chacun pour les services rendus, a) au Ministère, b) à d'autres ministères, organismes, conseils, commissions et sociétés de la Couronne? (Document parlementaire n° 301-2/2231).

N° 2462—*M. Andre (Calgary-Centre)*

1. Combien de postes sont disponibles dans le Programme des sciences et de la technologie de la Commission de la Fonction publique pour ce qui est des numéros de concours suivants: a) 75-STP-28(82), b) 75-STP-06(82), c) 75-STP-32P(82), d) 75-STP-32B(82)?

2. Quelle est l'échelle des traitements pour chacun de ces postes?

3. Dans quelle division ou direction et ministère chaque poste est-il disponible?

4. Ces postes ont-ils été pourvus et, dans l'affirmative, dans chaque cas, a) dans quel ministère, b) quel est le traitement du titulaire du poste, c) le candidat choisi détenait-il un poste dans la Fonction publique immédiatement avant de remporter le concours, d) quel était son traitement? (Document parlementaire n° 301-2/2462).

M. Cullen, secrétaire parlementaire du ministre des Finances, dépose la réponse aux ordres susdits.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales du Bill C-62, Loi modifiant la Loi sur la sécurité de la vieillesse, abrogeant la Loi sur l'assistance-vieillesse et modifiant, en conséquence, certaines autres lois.

Du consentement unanime, une recommandation revue de Son Excellence le gouverneur général est présentée ainsi qu'il suit:

Son Excellence le Gouverneur général recommande à la Chambre des communes une mesure modifiant la Loi sur la sécurité de la vieillesse de façon à prévoir que les prestations versées aux termes de la Loi soient prélevées sur le Fonds du revenu consolidé à titre de crédit statutaire; permettant de conclure, avec les provinces qui versent des prestations semblables à celles que prévoit la présente loi ou qui s'y ajoutent, des accords permettant de joindre les prestations provinciales aux prestations prévues par la présente loi et de les verser aux pensionnés au nom de la province; définissant «conjoint» de la manière prescrite; et, de la manière prescrite, prévoyant, après septembre 1975, le paiement d'allocations aux conjoints âgés de 60 à 64 ans inclusivement.

M. Lalonde, appuyé par M. Chrétien, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

Il s'élève un débat et du consentement unanime, ce débat est interrompu.

Il est donné lecture de l'ordre portant prise en considération des amendements apportés par le Sénat au Bill C-32, Loi imposant des redevances sur les exportations de pétrole brut et de certains produits pétroliers, prévoyant une indemnité au titre de certains coûts du pétrole et réglementant le prix du pétrole brut et du gaz naturel canadiens dans le commerce interprovincial et le commerce d'exportation.

M. Sharp, au nom de M. Macdonald (Rosedale), appuyé par M. Ouellet, propose,—Que ces amendements soient maintenant lus une deuxième fois et agréés.

Après débat, cette motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ces amendements sont lus une deuxième fois et agréés.

Du consentement unanime le débat reprend sur la motion de M. Lalonde, appuyé par M. Chrétien,—Que le Bill C-62, Loi modifiant la Loi sur la sécurité de la vieillesse, abrogeant la Loi sur l'assistance-vieillesse et modifiant, en conséquence, certaines autres lois, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

Après plus ample débat, cette motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ce bill est lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Leggatt en remplacement de M. Gilbert sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

M. Symes en remplacement de M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre) sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

M. Munro (Esquimalt-Saanich) en remplacement de M. Alkenbrack sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

M. La Salle en remplacement de M. Cadieu sur la liste des membres du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

MM. Schumacher et Huntington en remplacement de MM. Nowlan et Friesen sur la liste des membres du Comité permanent des comptes publics.

MM. Nowlan et Woolliams en remplacement de MM. Alkenbrack et Beatty sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

A 4 h. 55 de l'après-midi, la Chambre s'ajourne à lundi, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 149

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE LUNDI 9 JUIN 1975

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

Il est donné lecture de l'ordre portant prise en considération des travaux des subsides.

En conformité des dispositions de l'article 58 du Règlement, M. Andre (Calgary-Centre), appuyé par M. Baker (Grenville-Carleton), propose,—Que la Chambre déplore le fait que l'effort scientifique et technique du Canada ne cesse de diminuer et qu'elle demande instamment au gouvernement d'adopter une politique scientifique cohérente qui fasse augmenter la recherche et le développement industriels, la recherche scientifique et l'emploi des scientifiques et ingénieurs du Canada, augmentation qui, à long terme, sera profitable tant à la population qu'à l'économie canadienne.

Après débat, les délibérations relatives à cette motion sont terminées.

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 40 du Règlement.

Après débat, cette motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du

paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M^{11e} Bégin en remplacement de M. Joyal sur la liste des membres du Comité mixte spécial sur la politique de l'immigration.

M^{11e} MacDonald (Kingston et les Îles) en remplacement de M. Halliday sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

MM. Hnatyshyn et Whittaker en remplacement de MM. Nowlan et McCleave sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. Roy (Laval) en remplacement de M. Clermont sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. Pearsall en remplacement de M. Lachance sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

MM. Condon et Rooney en remplacement de MM. Martin et Flynn sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

A 10 h. 30 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 150

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MARDI 10 JUIN 1975

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Leblanc (Laurier), du Comité permanent des prévisions budgétaires en général, présente le sixième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du vendredi 16 mai 1975, votre Comité a étudié le Bill C-24, Loi modifiant la Loi sur les traitements et a convenu d'en faire rapport sans modification.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages relatifs à ce Bill (*fascicule n° 37*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 86 aux Journaux*)

M. Blaker, du Comité permanent des privilèges et élections, présente le cinquième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du mardi 10 décembre 1974, qui se lit comme suit:

«*Il est ordonné*,—Que le Livre vert intitulé «Les membres du Parlement et les conflits d'intérêts», déposé le

27 novembre 1974, soit déferé au Comité permanent des privilèges et élections; et

Que, après avoir mis fin à ses délibérations et présenté son rapport sur la question susmentionnée, le Comité soit autorisé à faire une étude et des recommandations sur les questions suivantes: les ministres et les conflits d'intérêts et les fonctionnaires et les conflits d'intérêts.»

Votre Comité a tenu vingt-et-une séances, entendu les témoignages de hauts fonctionnaires et étudié les documents de recherche rédigés à son intention par le personnel du Service de recherches de la Bibliothèque du Parlement auquel votre Comité désire exprimer toute sa gratitude.

Votre Comité souscrit aux principes établis dans le Livre vert intitulé «Les membres du Parlement et les conflits d'intérêts» et recommande à la Chambre des communes d'adopter les propositions qu'il contient, sous réserve des modifications, retraits et additions mentionnés dans le présent rapport.

FONCTIONS INCOMPATIBLES

1. Il est recommandé que l'on accorde une portée plus grande aux propositions sous la rubrique «Fonctions incompatibles», de façon à interdire aux membres du

Parlement d'occuper d'autres postes politiques quelconques, auxquels ils auraient été élus.

Commentaire:

Votre Comité est d'opinion que le fait de détenir simultanément deux mandats électoraux représente un conflit d'intérêts possible pour le membre du Parlement et une réduction obligatoire de la capacité de servir en qualité de membre du Parlement. Votre Comité recommande donc que l'avant-projet de loi sur l'indépendance du Parlement contienne une disposition plus précise interdisant aux membres du Parlement de détenir les mandats électoraux suivants:

- (a) conseiller municipal;
- (b) poste de maire ou de préfet;
- (c) tout poste obtenu par élection qui relève de l'autorité ou du contrôle d'une administration provinciale ou municipale;

et que la loi soit rédigée de façon à exiger d'un membre du Parlement qu'il démissionne dans les six mois de tout poste qu'il détient par élection afin de conserver son siège au Parlement.

* * * *

A titre de considération additionnelle, et en ce qui concerne directement ou indirectement les propositions 5, 10, 15, 16 et 17, votre Comité recommande que, dans tous les cas où un membre du Parlement est autorisé à s'absenter de son poste, les conditions de l'autorisation de congé soient dévoilées au registraire, défini ci-après, par le député, moins de six mois après qu'il ait assumé ses fonctions.

CONTRATS DU GOUVERNEMENT

1. Il est recommandé que les propositions sous la rubrique «Contrats du gouvernement» soient modifiées ou supprimées afin de tenir compte des contre-propositions suivantes:

- (a) que, afin d'explicitier la condition voulant qu'un parlementaire évite et rompe tout lien avec les compagnies partie à des contrats du gouvernement, comme le précise l'avant-projet de Loi sur l'indépendance du Parlement, une liste de toutes les sociétés et organismes du gouvernement qui placeraient un parlementaire dans un conflit d'intérêts, si sa société ou une dont il ou elle possède le pourcentage précisé d'intérêts signait des contrats avec ces sociétés ou organismes, soit dressée et publiée annuellement dans un rapport au Comité permanent des privilèges et élections de la Chambre.

Commentaire:

Une telle liste aiderait à distinguer de telles sociétés et organismes gouvernementaux de ceux avec participation mixte et privée, avec lesquels un contrat passé par un parlementaire, son entreprise commerciale ou une

société dont il possède le pourcentage spécifié d'intérêts, ne serait habituellement pas illégal.

- (b) que partout le mot «greffier» soit remplacé par «registraire».

Commentaire:

Les recommandations subséquentes du présent rapport rendent souhaitable la nomination d'un registraire qui serait chargé de la réception et du dépôt de toutes les divulgations publiques ainsi que de certains types donnés d'enregistrement confidentiel d'intérêts immobiliers ou pécuniaires.

- (c) que le montant de \$1,000 mentionné dans le paragraphe (b) de la proposition n° 11 soit remplacé par celui de \$5,000, et que le Comité permanent des privilèges et élections soit responsables de la révision périodique et de la détermination de ce montant.

Commentaire:

Votre Comité recommande l'augmentation de la valeur autorisé d'un contrat, afin de réduire le nombre de demandes qui, croyons-nous, seront présentées au Comité permanent des privilèges et élections en vertu de la proposition n° 24.

- (d) que la proposition n° 14 soit entièrement supprimée.

Commentaire:

Votre Comité recommande que la proposition n° 14 soit supprimée afin d'éviter toute diminution du nombre de citoyens désirant être candidats; à cet effet, il a tenu compte des conséquences négatives de certaines lois provinciales du genre.

INTÉRÊTS FINANCIERS

Il est recommandé que le nombre des propositions sous la rubrique «Intérêts financiers» soit augmenté afin de suggérer la création d'un poste de registraire, qui aurait pour but de rassurer le public sur la ferme intention des parlementaires d'éviter tout conflit d'intérêts, présent ou éventuel.

Commentaire:

Votre Comité est d'accord avec l'affirmation du Livre vert au sujet des parlementaires, que «il peut leur arriver de plus en plus souvent de se trouver dans des situations pour lesquelles ne sont prévus aucun règlement ni directive qui leur permettent de s'assurer que leur conduite se conforme à leur devoir de dépositaire de la confiance du public.»

Par conséquent, votre Comité entrevoit ainsi les fonctions du registraire:

- (a) Enregistrer une déclaration annuelle des intérêts pécuniaires de chaque parlementaire; établir et déposer les documents pertinents;
- (b) Conseiller, de façon confidentielle, les parlementaires qui le demandent, à propos de toute affaire qui pourrait leur créer un conflit d'intérêts;

(c) Faire rapport annuellement à la Chambre des communes de la liste des parlementaires qui se sont conformés aux exigences de la Loi relative à l'enregistrement ou à la divulgation.

Afin que le public soit assuré que les députés prendront effectivement les mesures nécessaires afin d'éviter les conflits d'intérêts, votre Comité recommande que le projet de loi et, au besoin, le Règlement soient modifiés afin de tenir compte de la recommandation suivante:

Chaque député doit, dans les six mois qui suivent son entrée en fonction et le 31 mai de chaque année par la suite, déposer auprès du registraire les renseignements suivants, ainsi que tout autre renseignement exigé par celui-ci:

(1) ses déclarations d'impôt pour l'année en cours ou l'année précédente,

(2) ses intérêts financiers et pécuniaires, directs ou indirects, de quelque nature que ce soit, y compris les intérêts détenus par le député, par l'entremise de son conjoint ou de ses enfants à charge ainsi que toute fiducie dont le député ou son conjoint ou ses enfants à charge sont les curateurs ou les bénéficiaires.

Votre Comité propose que la période de deux mois indiquée au paragraphe 7(1) du projet de Loi sur l'indépendance du Parlement soit plutôt de six mois afin de correspondre à la période autorisée pour l'enregistrement auprès du registraire.

Votre Comité insiste sur le caractère absolument confidentiel au registraire des déclarations d'intérêts financiers faites par des députés conformément aux exigences de l'enregistrement privé, par opposition à celles portant sur divulgation publique qui seront prévues dans le projet de Loi sur l'indépendance du Parlement. Ces renseignements ne seront rendus publics que sur ordre du tribunal ou sur demande adressée au registraire par le Comité permanent des privilèges et élections conformément à un renvoi précis au Comité par la Chambre des communes mettant en cause une allégation de conflit d'intérêts.

En outre, bien qu'un député puisse chercher à obtenir des conseils du registraire, par écrit ou de vive voix, ces conseils par écrit ne peuvent être rendus publics sauf sur autorisation du député et il sera interdit au registraire de divulguer toute communication verbale de cette nature entre le député et lui-même.

Votre Comité tient à signaler que les conseils donnés de vive voix par le registraire à un député ne constitueraient d'aucune façon un moyen de défense devant un tribunal ou le Parlement.

Votre Comité juge souhaitable que le registraire émette à l'intention des députés une série de formules et de renseignements sur les conflits d'intérêts.

SANCTIONS ET ADMINISTRATION

On recommande que les propositions sous la rubrique «Sanctions et administration» soient modifiées de façon à indiquer que:

(1) Le tribunal dont on parle à la proposition 18 soit la Cour fédérale du Canada plutôt que la cour supérieure de la province.

(2) Pour qu'un député soit certain qu'il ne se trouve pas dans une situation de conflit d'intérêts il peut intenter une action en constatation devant le tribunal fédéral pour les questions d'intérêts pécuniaires qui exigeraient la divulgation en vertu du projet de Loi sur l'indépendance du Parlement.

Afin d'obtenir une action en constatation, le député peut chercher à intenter une demande conjointe auprès du procureur général, ou encore il peut présenter une demande et informer le procureur général de l'action. Le procureur général serait alors tenu de répondre dans les 30 jours.

Ces audiences peuvent être tenues à huis clos à la demande du député intéressé.

(3) La proposition 21(b) soit remaniée de façon à préciser qu'un député peut demander conseil au Comité permanent des privilèges et élections, soit au cours d'une séance publique, soit à huis clos.

Commentaire:

Votre Comité remarque que le député n'est pas tenu de se conformer à l'avis donné par le Comité permanent des privilèges et élections et pense qu'il serait souhaitable de lui laisser la faculté d'accepter ou de refuser un tel conseil à ses risques.

(4) Que l'avant-dernier paragraphe de la proposition 21 soit modifié de la façon suivante:

«Le Comité peut aussi enquêter sur les conflits d'intérêts d'un ministre du Cabinet si les écarts de conduites allégués résultent de l'exercice de ses fonctions en qualité de député.»

(5) Que la proposition 22 soit supprimée.

Commentaire:

Votre Comité propose que le quorum du Comité permanent des privilèges et élections soit réduit à 7 membres représentant au moins deux partis.

(6) Que la loi et les Règlements soient rédigés de manière à prévoir une période de six mois calculée à partir de la date d'entrée en fonction, période au cours de laquelle un député élu pour la première fois pourrait rendre l'état de ses biens ainsi que de ses intérêts conformes aux règlements sur les conflits d'intérêts.

Commentaire:

Au cours de cette période, le député nouvellement élu ne pourrait occuper une charge ou une fonction men-

tionnée dans la loi et dans les Règlements, mais pourrait à juste titre se défendre d'une accusation de conflit d'intérêts s'il pouvait prouver que cette accusation vise des circonstances qui se sont produites avant son entrée en fonction en tant que député.

Les députés qui ne faisaient pas partie du Parlement précédent, mais qui avaient été élus au cours d'autres élections devraient être considérés comme des députés nouvellement élus.

Il convient de préciser que, de l'avis de votre Comité, les termes de la proposition 24 donneraient au Comité des privilèges et élections les pouvoirs nécessaires pour prolonger la période de six mois ci-dessus mentionnée, afin d'accorder une telle prolongation à un nouveau député lorsque les circonstances le justifient.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages s'y rapportant (*fascicules n° 9 à 23*) est déposé.

(Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 87 aux Journaux)

En conformité des dispositions du paragraphe (4) de l'article 39 du Règlement, la question suivante est transformée en ordre de dépôt de documents, savoir:

N° 2218—M. Schumacher

1. De janvier 1973 jusqu'à maintenant, quelle somme le gouvernement en général et la Commission du système métrique plus précisément ont-ils consacré chaque mois à la publicité concernant tous les aspects de la conversion au système métrique?

2. Dans chaque cas, a) par nom et emplacement, quelles personnes ou sociétés se sont chargées de cette publicité, b) comment a été dépensée cette somme pour la publicité (i) imprimée (ii) radiophonique (iii) télévisée (iv) autrement?

3. Au cours de la même période de temps, par mois, nom et emplacement, à quels personnes, sociétés ou ministères a-t-on eu recours en tant que conseillers?

4. Dans chaque cas, a) quelle rémunération financière ou autre a-t-on accordée en échange de ces services, b) quelle en est la nature, c) combien de temps y a-t-on consacré? (Document parlementaire n° 301-2/2218).

M. Cullen, secrétaire parlementaire du ministre des Finances, dépose la réponse à l'ordre susdit.

Il est donné lecture de l'ordre relatif à l'étude à l'étape du rapport du Bill C-2, Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et la Loi sur les banques et abrogeant la Loi ayant pour objet la modification de la Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et le Code criminel, rapporté avec des amendements par le Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

DÉCLARATION DE M. L'ORATEUR

M. L'ORATEUR: Les députés doivent comprendre que 25 motions ont été déposées à l'étape du rapport du bill. Il faut donc tenir compte d'un certain nombre de points tels que le regroupement, l'admissibilité au point de vue procédure, la discussion et le vote. Après étude et examen préliminaires et compte tenu des commentaires qui pourront être faits au cours de l'étude, j'estime que les motions n° 1 à 5 ne semblent pas, de prime abord, poser de problème du point de vue de la procédure et ne se prêtent pas facilement à un regroupement aux fins de la discussion. En conséquence, j'ai l'intention de mettre en discussion les motions n° 1 à 5 séparément.

On a posé une question au sujet de la motion n° 1 à propos l'insertion au moyen de cette motion d'un nouveau concept dans le bill, qui ajouterait ce qui est essentiellement un article de définition, c'est-à-dire l'inclusion d'un autre terme, «comité parlementaire». Étant donné la nature plutôt restrictive de l'article en question et son application limitée, l'objection selon laquelle on essayait de modifier le bill entier en changeant la définition, ne tient pas. Comme les comités, offices ou commissions mentionnés dans cet article n'y figurent qu'afin de guider le directeur dans l'étude de la concurrence, il me semble qu'on devrait accorder le bénéfice du doute au député qui a présenté la motion afin qu'il puisse en faire discuter le concept.

De même, la motion n° 7 semble amender les dispositions concernant les peines dans le bill lui-même. Cela me préoccupe un peu parce que l'article 14 du bill modifie ou abroge certaines dispositions des alinéas 32(1) a) à d) du statut original, la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions. L'article 14 du bill ne modifie pas l'article concernant la peine. Ayant abrogé et remplacé les paragraphes qui définissent l'infraction, les dispositions du bill ne visent ni à abroger ni à modifier en aucune façon la partie de la loi qui traite de l'imposition d'une peine pour l'acte criminel.

D'autre part, comme l'amendement figurant à l'article 14 du bill vise à modifier les définitions mêmes des infractions relatives aux articles en cause, la présidence est d'avis, réflexion faite, que bien que pouvant donner lieu à certaines inquiétudes, l'amendement proposé dans la motion n° 7 n'y excède pas la portée habituelle des amendements et, puisque la loi modificatrice a redéfini les infractions sur lesquelles porte la loi, un député devrait certainement pouvoir proposer que le même article soit de nouveau modifié en changeant les peines.

Faute de quoi, il serait facile de dire qu'étant donné que l'article 14 ne modifie pas la peine elle-même, le député ne devrait pas pouvoir proposer un amendement à l'étape du rapport ayant cet effet, parce qu'il excéderait la portée d'un bill modificatif en modifiant le statut original. Toutefois, il semble clair que la loi modificatrice vise à redéfinir et qu'on devrait accorder le bénéfice du doute au député qui cherche à proposer cet amendement sous le couvert de la motion n° 7. En consé-

quence, les motions n^{os} 1 à 5 et la motion n^o 7 semblent recevables et peuvent être étudiées par la Chambre.

La motion n^o 6 semble suggérer une modification du processus législatif fondamental en ce qu'elle propose que certains aspects de la loi soient soumis à la Cour Suprême du Canada au moyen d'un ordre de renvoi. Je dois dire que j'ai de sérieuses réserves en ce qui concerne la dérogation au processus habituel proposée dans l'amendement. La présidence souhaite donc réserver sa décision quant à la motion n^o 6. La motion n^o 6 ainsi que la motion n^o 24 me préoccupent. Je me demande si nous ne pourrions pas en remettre l'étude à plus tard, lorsque nous aurons fini de discuter, afin que les députés des deux côtés de la Chambre puissent en discuter et faire des interventions, la présidence pourrait envisager ces questions plus tard à cet étape.

— — — — —

J'en viens aux observations que j'ai à présenter sur le groupement des amendements aux fins de la discussion. Je pourrai ensuite entendre l'honorable député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert), quand j'aurai traité de toutes les motions inscrites actuellement au *Feuilleton*.

— — — — —

Comme je l'ai dit au début de mes observations, je donne des indications préliminaires, après avoir brièvement passé en revue ces motions. Je désire faire une suggestion préliminaire sur la recevabilité des motions, puis sur le groupement de ces amendements en vue de la discussion. Mais sur chaque point, la présidence tiendra compte des observations et des suggestions des honorables députés. Elle entendra donc tous les points de vue que voudront exposer les députés sur la recevabilité des motions, sur leur groupement aux fins de la discussion, et aussi sur la question du vote, qui pourrait présenter certaines difficultés.

Ayant exprimé certaines réserves fondamentales quant à la motion n^o 6, la présidence estime qu'il y a lieu de reporter à plus tard dans notre débat l'étude de cette motion.

Les motions n^{os} 8, 9, 12 à 17 inclusivement, 19, 22 et 25 concernent les peines. En conséquence, la présidence suggère de les grouper, mais en vue de la discussion seulement. A moins que la Chambre ne soit disposée à voter sur des groupes de motions, et qu'elle n'en décide ainsi, la présidence estime qu'il y aurait lieu de voter sur les motions au fur et à mesure où elles sont mises à l'étude.

Les autres motions, à l'exception de la motion n^o 24, semblent recevables, et devraient, encore une fois, être mises en délibération une par une. Elles ne semblent pas pouvoir être groupées. Chacune d'entre elles ferait ainsi l'objet d'un débat et d'un vote distincts.

La motion n^o 24 présente certaines difficultés. Elle concerne en effet les dispositions de l'article 31 de la loi, dont il n'est pas question dans le bill modificatif, et elle propose en outre des peines que la présidence estime sans aucun rapport avec l'article 22 du bill qu'elle tend à modifier. En conséquence, la présidence a quelques réserves quant à la recevabilité des motions 6 et 24, et propose donc d'en discuter plus tard au cours du débat, quand les députés des deux côtés de la Chambre auront eu la possibilité d'y réfléchir.

La dernière question à étudier est celle du vote. Si les honorables députés demandent à procéder à des votes nominaux pendant le débat d'aujourd'hui, il pourrait y en avoir une quinzaine. La présidence a certainement raison de s'inquiéter si l'on veut qu'un si grand nombre de votes aient lieu en si peu de temps. Si la Chambre accepte de différer les votes, nous pourrions accumuler environ cinq votes, l'un après l'autre puis nous pourrions interrompre le débat à un moment propice, procéder au vote nominal et régler les questions en suspens, puis reprendre le débat à l'étape du rapport. Si les députés ont quelques observations à faire au sujet de la proposition de la présidence, je serais heureux de les entendre tout de suite.

— — — — —

Pour la gouverne de la Chambre, sans doute vaudrait-il mieux adresser à celui qui occupait le fauteuil à ce moment-là les observations que l'on pourrait vouloir formuler à l'égard de chacun des articles. Nous aurions bien du mal à avancer si nous devions trancher globalement en se fondant sur les arguments présentés jusqu'à maintenant. D'autre part, c'est une méthode qui tendrait à limiter les arguments que la discussion pourrait susciter.

Tenter de décider une fois pour toute de l'acceptabilité au point de vue de la procédure tendrait à écarter, à l'occasion de l'explication d'un article, toute question, toute discussion et tout débat qui pourrait survenir, advenant une difficulté de procédure à ce moment-là.

Je me proposais d'indiquer en guise de préambule, que, après avoir examiné les amendements, la présidence était prête à les énumérer, à les mettre en délibération, et si dans des cas particuliers quelque argument surgissait quant à leur acceptabilité procédurale on pourrait l'exposer au début de la discussion consacrée à chaque amendement.

— — — — —

Tous les partis ayant été prévenus de ces dispositions, je dois dire cependant que cette démarche comporte une exception. Il s'agit de l'objection soulevée à l'égard de la

motion n° 7. Peut-être vaut-il mieux qu'elle provoque une discussion animée. J'ai laissé entendre que nous avons réfléchi sur le fait que la motion vise à modifier la disposition concernant la peine plutôt que de modifier la définition des infractions elles-mêmes. Cela pourrait se rattacher au bill modificateur. Cependant, comme on l'a dit tantôt, on pourrait soutenir que, puisque le bill modificatif ne modifie pas précisément cet article, on pourrait peut-être mettre en cause sa recevabilité. De toute façon, comme pour tous les autres articles, il faudra attendre l'étude de chaque amendement avant de discuter de sa recevabilité. Peut-être pourrions-nous commencer pour l'instant par la motion n° 1.

M. Rodriguez, appuyé par M. Leggatt, propose,—Qu'on modifie le Bill C-2, Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et la Loi sur les banques et abrogeant la Loi ayant pour objet la modification de la Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et le Code criminel, en remplaçant la ligne 20, de la page 9, par «spéciale ou d'un comité parlementaire ayant un tel mandat mais non».

Après débat, cette motion, mise aux voix, est rejetée, sur division.

M. Rodriguez, appuyé par M. Leggatt, propose,—Qu'on modifie le Bill C-2, Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et la Loi sur les banques et abrogeant la Loi ayant pour objet la modification de la Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et le Code criminel, en y insérant, immédiatement après la ligne 37, de la page 13, les paragraphes suivants:

«(5) Le procureur général du Canada, au bénéfice de toutes personnes ou de toute catégorie de personnes qui ont ou prétendent avoir subi une perte ou un préjudice par suite

a) d'un comportement allant à l'encontre d'une disposition de la Partie V, ou

b) du défaut d'une ou plusieurs personnes de se conformer à une ordonnance rendue par la Commission ou une cour en vertu de la présente loi

a le pouvoir d'engager et poursuivre toute action ou procédure en leur nom, comme le prévoit le paragraphe (1).

(6) Dans une action poursuivie sous forme d'action collective en vertu du paragraphe (5), tout jugement, qu'il soit ou non favorable à la catégorie de personnes qu'il concerne, doit inclure et décrire les personnes qui, selon les conclusions de la cour, font partie de cette catégorie.»

Il s'élève un débat;

(A cinq heures de l'après-midi, appel des affaires émanant des députés, suivant les dispositions du paragraphe (4) de l'article 15 du Règlement)

(Bills publics)

Les ordres numéros 8, 34, 4, 10 et 24 sont réservés à la demande du gouvernement.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent de la justice et des questions juridiques du Bill C-233, Loi modifiant la Loi sur la preuve au Canada (déclarations incriminantes).

M. Orlikow, appuyé par M. Rodriguez, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires émanant des députés est expirée.

L'étude reprend à l'étape du rapport du Bill C-2, Loi modifiant la Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et la Loi sur les banques et abrogeant la Loi ayant pour objet la modification de la Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et le Code criminel, rapporté avec des amendements par le Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

Le débat reprend sur la motion de M. Rodriguez, appuyé par M. Leggatt,—Qu'on modifie le Bill C-2, Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et la Loi sur les banques et abrogeant la Loi ayant pour objet la modification de la Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et le Code criminel, en y insérant, immédiatement après la ligne 37, de la page 13, les paragraphes suivants:

«(5) Le procureur général du Canada, au bénéfice de toutes personnes ou de toute catégorie de personnes qui ont ou prétendent avoir subi une perte ou un préjudice par suite

a) d'un comportement allant à l'encontre d'une disposition de la Partie V, ou

b) du défaut d'une ou plusieurs personnes de se conformer à une ordonnance rendue par la Commission ou une cour en vertu de la présente loi

a le pouvoir d'engager et poursuivre toute action ou procédure en leur nom, comme le prévoit le paragraphe (1).

(6) Dans une action poursuivie sous forme d'action collective en vertu du paragraphe (5), tout jugement, qu'il soit ou non favorable à la catégorie de personnes qu'il concerne, doit inclure et décrire les personnes qui, selon les conclusions de la cour, font partie de cette catégorie.»

Après plus ample débat, cette motion, mise aux voix, est rejetée, sur division.

M. Rodriguez, appuyé par M. Hogan, propose,—Qu'on modifie le Bill C-2, Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et la Loi sur les banques et abrogeant la Loi ayant pour objet la modification de la Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et le Code criminel,

a) en retranchant le mot «et» à la ligne 27, de la page 14,

b) en remplaçant la ligne 41, à la page 14, par «façon suffisante l'article au Canada, ou»,

c) en ajoutant immédiatement après la ligne 41, à la page 14, l'alinéa suivant:

«g) lorsque le produit n'est pas disponible en quantité amplement suffisante, ordonner que les fournisseurs du produit sur le marché répartissent au pro rata les quantités disponibles du produit entre tous les clients établis.»

Après débat, cette motion, mise aux voix, est rejetée, sur division.

M. Rodriguez, appuyé par M. Orlikow, propose,—Qu'on modifie le Bill C-2, Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et la Loi sur les banques et abrogeant la Loi ayant pour objet la modification de la Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et le Code criminel, en remplaçant la ligne 1, de la page 18, par «ment pendant une période raisonnable, n'excédant pas une année.»

Après débat, cette motion, mise aux voix, est rejetée, sur division.

M. Stevens, appuyé par M^{lle} MacDonald (Kingston et les Îles), propose,—Qu'on modifie le Bill C-2, Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et la Loi sur les banques et abrogeant la Loi ayant pour objet la modification de la Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et le Code criminel, en ajoutant immédiatement après la ligne 35, à la page 18, ce qui suit:

«c) Les compagnies, les sociétés, les entreprises unipersonnelles et les personnes sont affiliées si elles ont passé, pour une période déterminée ou indéterminée, un contrat par lequel l'une concède à une autre le droit d'utiliser une marque ou un nom de commerce pour identifier les affaires des concessionnaires qui ont trait à la vente ou à la distribution de denrées ou de services conformément à un programme ou un système de commercialisation prescrit par le concédant»,

et en retranchant le mot «et» de la ligne 30, à la page 18 et en ajoutant le mot «et» à la ligne 35, de la page 18.

Après débat, cette motion est mise aux voix et, en conformité des dispositions du paragraphe (11) de l'article 75 du Règlement, le vote par appel nominal est différé.

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 40 du Règlement.

Après débat, cette motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Prud'homme en remplacement de M. Lachance sur la liste des membres du Comité mixte spécial sur la politique de l'immigration.

MM. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain), Ritchie, Horner et Hnatyshyn en remplacement de MM. Cadieu, Neil, Mazankowski et Masniuk sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

M. Bawden en remplacement de M. Balfour sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

MM. Robinson et Roy (Laval) en remplacement de MM. Philbrook et Côté sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

MM. Francis, Hopkins et Clermont en remplacement de MM. Maine, Cullen et Gendron sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

M. Marshall et M^{me} Holt en remplacement de MM. Yewchuk et De Bané sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

M. McCleave en remplacement de M. Scott sur la liste des membres du Comité permanent des bills privés en général et du Règlement.

M. Abbott en remplacement de M. Campbell (LaSalle-Émard-Côte Saint-Paul) sur la liste des membres du Comité permanent des bills privés en général et du Règlement.

M. Ritchie en remplacement de M. Fraser sur la liste des membres du Comité mixte spécial des relations employeur-employés dans la Fonction publique.

M. Carter en remplacement de M. Oberle sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

M. Scott en remplacement de M. McCleave sur la liste des membres du Comité permanent des bills privés en général et du Règlement.

M. Hnatyshyn en remplacement de M. Brisco sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M^{me} Holt, MM. Lumley, Flynn, Gendron et Cullen en remplacement de MM. Francis, Hopkins, Abbott, Cler-

mont et Martin sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

MM. Whiteway et Wenman en remplacement de MM. Munro (Esquimalt-Saanich) et Brisco sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

MM. Clermont et Elzinga en remplacement de MM. Railton et Ritchie sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

M. Whittaker en remplacement de M. Masniuk sur la liste des membres du Comité permanent des affaires des anciens combattants.

M. Railton en remplacement de M. Gendron sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

*États et rapports déposés auprès du Greffier
de la Chambre*

Le document suivant, remis au Greffier de la Chambre, est déposé sur la Table, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Whelan, membre du Conseil privé de la Reine.—Rapport (en français et en anglais) concernant le fonctionnement des accords conclus et les paiements faits aux provinces en vertu de la Loi sur l'assurance-récolte au cours de l'année financière terminée le 31 mars 1974, conformément à l'article 13 de cette Loi, chapitre C-36, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/116A).

A 10 h. 18 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 151

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MERCREDI 11 JUIN 1975

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Isabelle, du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, présente le sixième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du jeudi 29 mai 1975, votre Comité a étudié le Bill C-16, Loi modifiant certaines lois en vue d'assurer dans leur application l'égalité de statut aux personnes de sexe masculin et féminin, et a convenu d'en faire rapport avec les modifications suivantes:

Article 14

Retrancher les lignes 25 à 35, à la page 18, et les remplacer par ce qui suit:

«(2) Le paragraphe 32(5) de ladite loi est abrogé et remplacé par ce qui suit:

«(5) Pour l'application de la présente loi, le membre des forces, qui établit, à la satisfaction de la Commission, avoir publiquement présenté la personne de sexe opposé avec laquelle il a résidé comme son conjoint, pendant au moins

a) trois ans, en cas d'impossibilité pour eux de se marier par suite de l'existence d'un mariage antérieur de l'un ou de l'autre, ou

b) un an, en cas de possibilité pour eux de se marier,

est, sur directive à cet effet de la Commission, réputé être son conjoint, et ce conjoint être sa veuve au décès de ce membre.»

Retrancher les lignes 38 à 43, à la page 18, et les lignes 1 à 7, à la page 19, et les remplacer par ce qui suit:

«(6) Aux fins de la présente loi, la personne qui établit, à la satisfaction de la Commission, avoir été publiquement présentée par le membre des forces avec qui elle résidait comme son conjoint pendant une période précédant le décès de ce dernier d'au moins

a) trois ans, en cas d'impossibilité pour eux de se marier par suite de l'existence d'un mariage antérieur de l'un ou de l'autre, ou

b) un an, en cas de possibilité pour eux de se marier,

est réputée, sur directive à cet effet de la Commission, être la veuve de ce membre.»

Article 22

Retrancher les lignes 10 à 17, à la page 22, et les remplacer par ce qui suit:

« comprise dans la période qui, en retenant la première en date des semaines en question,

a) commence

(i) huit semaines avant la semaine présumée de son accouchement, ou

(ii) la semaine de son accouchement

et

b) se termine

(i) dix-sept semaines après celle de l'accouchement, ou

(ii) quatorze semaines après la première semaine où les prestations sont demandées et payables en vertu du présent article,

si cette»

Votre Comité a ordonné la réimpression du Bill C-16, tel que modifié, pour l'usage de la Chambre des communes à l'étape du rapport.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages relatifs à ce Bill (*fascicule n° 24*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 88 aux Journaux*)

M. Loïselle (Saint-Henri), du Comité permanent des bills privés en général et du Règlement, présente le premier rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du mercredi 4 juin 1975, votre Comité a étudié la pétition demandant l'incorporation de La Banque Nationale de Commerce du Canada—The National Commercial Bank of Canada, déposée après le délai spécifié à l'article 90 du Règlement, ainsi que le huitième rapport du greffier des pétitions, présenté à la Chambre le jeudi 29 mai 1975.

L'agent parlementaire a fait valoir que le délai, au delà du temps déterminé à l'article 90 du Règlement, est imputable, en partie, à des facteurs indépendants de la volonté des pétitionnaires. Néanmoins, il a déclaré qu'il est important que le projet de loi soit adopté au cours de la présente session du Parlement, et il a demandé respectueusement que cette pétition soit reçue.

Après avoir pris en considération les raisons pour lesquelles cette pétition a été présentée en retard, votre Comité recommande que l'application de l'article 90 du Règlement soit suspendue à cet égard et que la pétition soit reçue. Les frais imposables, ainsi qu'il est prévu aux alinéas a) et c) du paragraphe (3) de l'article 91 du Règlement, s'élèvent à \$300.

La pétition susmentionnée et le huitième rapport du greffier des pétitions sont renvoyés avec le présent rapport.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages pertinents (*fascicule n° 1*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 89 aux Journaux*)

L'avis de motion qui suit, est appelé, reporté aux Ordres émanant du gouvernement et fait l'objet d'un ordre d'examen dans la prochaine séance de la Chambre, conformément aux dispositions du paragraphe (2) de l'article 21 du Règlement:

Que la Chambre approuve la radiodiffusion et la télévision de ses délibérations et de celles de ses comités selon des principes analogues à ceux qui régissent la publication des comptes rendus officiels des débats; et

Qu'un comité spécial, composé de M. l'Orateur et de sept autres membres nommés ultérieurement, soit constitué pour surveiller l'application de cette résolution. —Le président du Conseil privé.

En conformité des dispositions du paragraphe (4) de l'article 39 du Règlement, la question suivante est transformée en ordre de dépôt de documents, savoir:

N° 1948—M. Reynolds

1. Le gouvernement a-t-il dépensé plus de 53 millions de dollars pour des ordinateurs et leur entretien par le ministère des Approvisionnements et Services et, dans l'affirmative, a) quel est le nom des sociétés en cause, b) dans quelle mesure la politique d'achat de produits canadiens s'applique-t-elle à ces ordinateurs et à leur entretien?

2. Dans quelle mesure s'efforce-t-on d'utiliser au maximum les ordinateurs et les machines à photocopier du Ministère? (Document parlementaire n° 301-2/1948).

M. Reid, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse à l'ordre susdit.

Le Bill C-50, Loi modifiant la Loi sur la stabilisation des prix agricoles, rapporté avec des amendements par le Comité permanent de l'agriculture, est étudié de nouveau à l'étape du rapport.

Sur ce, la Chambre reprend le débat sur la motion de M. Towers, au nom de M. Horner, appuyé par M. Howie, —Qu'on modifie le Bill C-50, Loi modifiant la Loi sur la stabilisation des prix agricoles, en retranchant les lignes 8 à 14 inclusivement, à la page 4.

Le débat se poursuit;

Le Sénat transmet un message à la Chambre pour l'informer que le nom de l'honorable sénateur Phillips a été substitué à celui de l'honorable sénateur Quart sur la liste des sénateurs faisant partie du Comité mixte spécial des relations employeur-employés dans la Fonction publique.

Le Sénat transmet un message à la Chambre pour l'informer que le nom de l'honorable sénateur Phillips a été substitué à celui de l'honorable sénateur Walker sur la liste des sénateurs faisant partie du Comité mixte permanent des règlements et autres textes réglementaires.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Stollery en remplacement de M^{lle} Nicholson sur la liste des membres du Comité mixte spécial sur la politique de l'immigration.

M. Haidasz en remplacement de M. Kaplan sur la liste des membres du Comité mixte spécial sur la politique de l'immigration.

M. Brisco en remplacement de M. Whiteway sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

M. Condon en remplacement de M. Duquet sur la liste des membres du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

M. Lapointe en remplacement de M. Duclos sur la liste des membres du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

A six heures du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 152

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE JEUDI 12 JUIN 1975

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Boulanger, du Comité permanent des affaires des anciens combattants, présente le septième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du mercredi 26 mars 1975, votre Comité a entendu des témoignages sur le rapport présenté au ministre des Affaires des anciens combattants au sujet d'une enquête portant sur les Canadiens prisonniers de guerre en Europe au cours de la Seconde Guerre mondiale, par M. Douglas Hermann.

Votre Comité a tenu six réunions sur ce sujet du 8 avril 1975 au 10 juin 1975, et a entendu les témoins suivants:

1. *Des associations nationales des anciens combattants du Canada:*

M. R. B. McChesney, président national, Légion royale canadienne;

M. H. Hanmer, directeur du bureau des services, Direction nationale de la Légion royale canadienne.

2. *De l'Association des anciens combattants et des prisonniers de guerre de Dieppe:*

M. G. Giguère, président;

Le colonel J. Foote, V.C.;

M. R. Richards;

M. L. Lesynski;

M. H. Price.

3. *De l'Association nationale des prisonniers de guerre (théâtre européen):*

M. D. W. Clare, M.C., M.D.C.M., membre à vie;

M. W. L. Musgrove, président;

M. D. A. Dunn, ancien président;

M. A. A. Taylor, membre.

4. *Du Conseil national des associations des anciens combattants:*

M. C. Chadderton, secrétaire-trésorier.

5. *Du ministère des Affaires des anciens combattants:*

M. W. B. Brittain, sous-ministre.

6. *De la Commission canadienne des pensions:*

M. A. O. Solomon, président.

7. *De l'Association de la Marine royale du Canada:*

M. E. Beaudoin, président sortant.

8. *De la Royal Air Forces Escaping Society (Division canadienne):*

M. D. W. McLarty, président.

Votre Comité a entendu lecture d'une déclaration du ministre des Affaires des anciens combattants et de mémoires des associations nationales des anciens com-

battants du Canada, de l'Association des anciens combattants et des prisonniers de guerre de Dieppe, de l'Association nationale des prisonniers de guerre, de l'Association de la Marine royale canadienne et de la *Royal Air Forces Escaping Society* (Division canadienne).

Votre Comité a aussi entendu le témoignage de représentants du ministère des Affaires des anciens combattants et de la Commission canadienne des pensions.

Votre Comité recommande que la Chambre étudie les propositions suivantes:

1) Qu'une nouvelle loi du Parlement soit mise en vigueur pour assurer des indemnités à tous les anciens prisonniers de guerre. Cette mesure aurait pour effet de maintenir le principe de la Loi sur les pensions qui vise à restreindre la pension d'incapacité de temps de guerre à ceux dont la blessure ou la maladie, ou leur aggravation est attribuable au service militaire ou s'est produit pendant le service militaire; elle nécessiterait en outre que toute indemnité spéciale pour mauvais traitements, outrages et incapacité résiduelle résultant de l'emprisonnement, et qui ne peuvent être reconnus ou identifiés soit payable en vertu d'une autre loi.

2) Que la formule des indemnités payables aux anciens prisonniers de guerre des Japonais soit modifiée de manière que chacun de ces prisonniers reçoive une indemnité équivalant à une pension de 50%, qui s'ajoutera au montant de la pension payable en vertu de la Loi sur les pensions en raison de l'évaluation de son incapacité à un maximum de 100%.

Cette mesure aurait pour effet d'assurer que les plus gravement atteints recevront les prestations les plus élevées. A l'heure actuelle, les prisonniers de guerre des Japonais qui souffrent des incapacités les moins graves sont les plus avantagés par les dispositions spéciales applicables à leur groupe.

3) Que les prisonniers de guerre des autres puissances de la Seconde Guerre mondiale, ou ceux qui ont été capturés par des forces hostiles après la Seconde Guerre mondiale reçoivent des indemnités selon l'échelle suivante:

Jusqu'à 1 an et demi d'emprisonnement	— 10%
De 1½ an à 2½ ans d'emprisonnement	— 15%
Plus de deux ans et demi d'emprisonnement	— 20%

On ajouterait à ces indemnités le montant de la pension payable en vertu de la Loi sur les pensions en raison d'une incapacité pensionnable évaluée au maximum à 100%. Le présent paragraphe devrait viser également les prisonniers évadés.

Votre Comité recommande en outre à la Chambre qu'elle étudie la possibilité de modifier la Loi sur les pensions de manière à accorder la pension de veuve sur une échelle mobile, de la façon suivante:

Lorsqu'au temps du décès le pensionné recevait ou aurait reçu une pension évaluée à 47% ou moins, que la pension payée à la veuve soit le double de celle qu'on avait évaluée selon l'incapacité du pensionné relativement à la pension de base accordée aux veuves.

A l'heure actuelle, la pension de veuve complète est payée lorsque la mort du pensionné a été attribuable au service militaire en temps de guerre ou s'est produit pendant ce service, ou en temps de paix, si elle résultait du service ou y était directement liée; ou lorsque l'incapacité du pensionné était évaluée à 48% ou plus au moment de sa mort. Cette mesure aurait pour effet, du fait que la pension de la veuve de 100% est payable lorsque le pensionné recevait pour son incapacité un taux de 50%, de doubler la pension si l'incapacité était évaluée à un taux moindre, de manière que, par exemple, la veuve d'un pensionné dont l'incapacité était de 40%, recevrait 80% de la pension normale de veuve.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages (*fascicules n° 14, 15, 16, 17 et 19*) est déposé.

(Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 90 aux Journaux)

Il est donné lecture de l'ordre portant prise en considération des travaux des subsides.

En conformité des dispositions de l'article 58 du Règlement, M. Holmes, appuyé par M. Oberle, propose,—Que la Chambre déplore le fait que le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien s'engage dans la voie de politiques paternalistes et bureaucratiques à l'égard de la population autochtone et demande notamment un moratoire pour différer l'application des directives émises récemment par le Ministère jusqu'à ce que la population autochtone ait été pleinement consultée.

Après débat, les délibérations relatives à cette motion sont terminées.

Le Sénat transmet un message à la Chambre pour l'informer que le nom de l'honorable sénateur Prowse a été substitué à celui de l'honorable sénateur Thompson sur la liste des sénateurs faisant partie du Comité mixte spécial sur la politique de l'immigration.

Le Sénat transmet un message à la Chambre pour l'informer que les noms des honorables sénateurs Fournier (*Madawaska-Restigouche*) et Welch ont été substitués à ceux des honorables sénateurs Beaubien et Macdonald sur la liste des sénateurs faisant partie du Comité mixte permanent des impressions du Parlement.

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 40 du Règlement.

Après débat, cette motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

MM. McCain, Murta et Neil en remplacement de MM. Mitges, Alkenbrack et Ritchie sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

M. Whiteway en remplacement de M. Smith (Churchill) sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

MM. Yewchuk et Halliday en remplacement de M. Marshall et M^{lle} MacDonald (Kingston et les Îles) sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

MM. Gendron, Martin, Demers, Balfour, Schumacher, Stevens et Abbott en remplacement de MM. Flynn, Cullen, Lumley, Schumacher, Stevens, Gillies et Demers sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

MM. McIsaac et Flynn remplacement de MM. Rooney et Baker (Gander-Twillingate) sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

M^{me} Appolloni, MM. Baker (Gander-Twillingate), Côté, Korchinski et Hamilton (Swift Current-Maple Creek) en remplacement de MM. Andres (Lincoln), Condon, Marchand (Kamloops-Cariboo), Hurlburt et Towers sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

M. Laprise en remplacement de M. Matte sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

M. Cadieu en remplacement de M. La Salle sur la liste des membres du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

M^{lle} MacDonald (Kingston et les Îles) en remplacement de M. Rynard sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

M. Clermont en remplacement de M. Isabelle sur la liste des membres du Comité mixte spécial des relations employeur-employés dans la Fonction publique.

M. Marshall en remplacement de M. Brisco sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

M^{me} Appolloni en remplacement de M^{lle} Campbell (South Western Nova) sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

MM. Cullen et Leblanc (Laurier) en remplacement de MM. Gendron et Milne sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

M. Caron en remplacement de M. Flynn sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement savoir:

Par M. MacDonald (Cardigan), membre du Conseil privé de la Reine,—État relatif aux opérations découlant de la Loi sur l'assurance des soldats de retour au pays pour l'année financière terminée le 31 mars 1975, conformément au paragraphe (2) de l'article 17 de cette Loi, chapitre 59, Statuts du Canada, 1951. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 301-1/228A).

Par M. MacDonald (Cardigan),—État relatif aux opérations découlant de la Loi sur l'assurance des anciens combattants pour l'année financière terminée le 31 mars 1975, conformément au paragraphe (2) de l'article 18 de cette Loi, chapitre V-3, S.R.C., 1970. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 301-1/254A).

Par M. Pelletier (Hochelaga), membre du Conseil privé de la Reine,—Copies (en français et en anglais) du décret C.P. 1975-342, en date du 20 février 1975, dans sa forme modifiée, modifiant la Directive au Conseil de la Radio-Télévision canadienne établie par le décret C.P. 1969-2229, en date du 20 novembre 1969, dans sa forme modifiée, concernant la propriété étrangère, conformément au paragraphe (2) de l'article 27 de la Loi sur la radiodiffusion, chapitre B-11, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/288).

Par l'Examineur des pétitions introductives de bills privés,—Troisième rapport, conformément au paragraphe (2) de l'article 97 du Règlement, ainsi qu'il suit:

L'Examineur des pétitions introductives de bills privés a l'honneur de faire connaître que les requérants suivants ont observé les prescriptions de l'article 93 du Règlement:

John Torrance DesBrisay, de la municipalité du Toronto métropolitain (Ontario), George Howard Eaton, de la cité de Vancouver (Colombie-Britannique), Albert Vincent Hudon, de la cité de Westmount (Québec), William Henry Thornton McDonald, de la municipalité du Toronto métropolitain (Ontario), William Elwynne Scott, du village de Manotick (Ontario) et Graham Herbert Walker, de la cité de Regina (Saskatchewan), demandant l'adoption d'une loi constituant en société «La Banque Nationale de Commerce du Canada» et, en anglais, «*National Commercial Bank of Canada*».

A 10 h. 27 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à onze heures du matin, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 153

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE VENDREDI 13 JUIN 1975

Onze heures du matin

PRIÈRE

M. Ethier, du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics, présente le quatrième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du mardi 8 avril 1975, votre Comité a étudié le Bill C-8, Loi créant une société nationale des pétroles, et a convenu d'en faire rapport avec les modifications suivantes:

Article 3

Retrancher la ligne 20, à la page 1, et la remplacer par ce qui suit:

«chat de pétrole et de produits pétroliers à l'étranger»

Article 7

Retrancher les lignes 35 à 38, à la page 7, et les remplacer par ce qui suit:

«(2) Dans l'exercice de ses pouvoirs, la Corporation se conforme aux instructions que le gouverneur en conseil lui communique par écrit.»

Article 8

Retrancher les lignes 27 à 30, à la page 8, et les remplacer par ce qui suit:

«sident de la Corporation et d'au plus quatorze personnes.»

Retrancher la ligne 33, à la page 8, et la remplacer par ce qui suit:

«sion du président.»

Article 9

Retrancher les lignes 12 à 15, à la page 9, et les remplacer par ce qui suit:

«9. (1) Le Conseil élit son président parmi ses membres, sous réserve de l'approbation du gouverneur en conseil.»

Retrancher les lignes 28 à 35 à la page 9.

Renommer le paragraphe 9(5), qui devient le paragraphe (4).

Article 10

Retrancher les lignes 39 à 42, à la page 9, et les remplacer par ce qui suit:

«10. (1) Le Conseil nomme le président de la Corporation sous réserve de l'approbation du gouverneur en conseil.»

Retrancher les lignes 8 à 13 à la page 10.

Article 18

Retrancher la ligne 20, à la page 13, et la remplacer par ce qui suit:

«18. (1) Le président, les dirigeants et les employés de la»

Retrancher les lignes 30 et 31, à la page 13, et les remplacer par ce qui suit:

«le 7 de la *Loi sur l'aéronautique*, les présidents du Conseil et de la Corporation, les dirigeants et les em-»

Article 26

Retrancher la ligne 13 de la version anglaise, à la page 17, et la remplacer par ce qui suit:

«ed each year by an auditor appointed by»

Article 27

Retrancher la ligne 40, à la page 17, et la remplacer par ce qui suit:

«161, 164 à 188, 190 à 197, 201 et 202, 206»

Votre Comité a ordonné la réimpression du Bill C-8, tel que modifié, pour l'usage de la Chambre des communes à l'étape du rapport.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages relatifs à ce Bill (*fascicules n^{os} 15, 16, 18, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 33, 34, 35, 36 et 37*) est déposé.

(Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n^o 91 aux Journaux)

Le Sénat transmet un message à la Chambre pour l'informer qu'il a adopté le bill suivant, qu'il soumet à son assentiment:

Bill S-24, Loi constituant en corporation la Banque Commerciale et Industrielle du Canada.—*M. Abbott*.

Ce bill est réputé avoir été lu une première fois et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre, suivant les dispositions de l'article 100(2) du Règlement.

Sur motion de *M. Sharp*, appuyé par *M. Drury*, en conformité des dispositions de l'article 75A du Règlement, il est ordonné,—Que, relativement au Bill C-8, Loi créant une société nationale des pétroles, deux jours de séance seront désignés pour l'étude à l'étape du rapport, la troisième lecture et l'adoption de ce bill;

Qu'après avoir disposé de l'étape du rapport de ce bill, la Chambre abordera sur-le-champ l'étude de l'étape de la troisième lecture et de l'adoption de ce bill; et

Que, le deuxième de ces jours, quinze minutes avant l'expiration du temps prévu pour les affaires émanant du gouvernement lors de cette séance, toutes délibérations relatives au bill dont la Chambre est alors saisie seront interrompues et, si nécessaire, toute question nécessaire à l'expédition de l'étape du rapport, la troisième lecture et l'adoption de ce bill, sera mise aux voix, sur-le-champ, sans plus ample débat ni amendement.

En conformité des dispositions du paragraphe (4) de l'article 39 du Règlement, la question suivante est transformée en ordre de dépôt de documents, savoir:

N^o 1852—*M. Marshall*

Par ministère, quels sont la classification et le traitement annuel de chacun des 10,332 fonctionnaires de Terre-Neuve? (Document parlementaire n^o 301-2/1852).

M. Reid, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse à l'ordre susdit.

Il est donné lecture de l'ordre portant prise en considération des travaux des subsides.

En conformité des dispositions de l'article 58 du Règlement, *M. Yewchuk*, appuyé par *M. Baldwin*, propose,—Que la Chambre regrette le fait que le gouvernement n'a pas donné une priorité suffisante aux questions qui touchent directement la santé des Canadiens et, notamment, la diminution relative des crédits affectés à la recherche sanitaire, ainsi que son défaut d'assumer ses responsabilités dans le domaine de la sécurité des aliments et drogues.

Après débat, les délibérations relatives à cette motion sont terminées.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit.

M. Rooney en remplacement de *M. McIsaac* sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

M. Guay (Saint-Boniface) en remplacement de *M. Haidasz* sur la liste des membres du Comité mixte spécial sur la politique de l'immigration.

M^{lle} Nicholson et *M. Stollery* en remplacement de *M. Stollery* et *M^{lle} Bégin* sur la liste des membres du Comité mixte spécial sur la politique de l'immigration.

M. Pearsall en remplacement de *M. Milne* sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

*États et rapports déposés auprès du Greffier
de la Chambre*

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Danson, membre du Conseil privé de la Reine, —Budget d'établissement de la Commission de la Capitale nationale, pour l'année financière terminée le 31 mars 1975, conformément au paragraphe (2) de l'article 70 de la Loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970, ainsi que l'arrêté en conseil C.P. 1975-1300, en date du 5 juin 1975, approuvant ce budget. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 301-1/182).

Par M. Drury, membre du Conseil privé de la Reine, —Rapport (en français et en anglais) du Conseil national de recherches du Canada, pour l'année financière ter-

minée le 31 mars 1975, conformément à l'article 16 de la Loi sur le Conseil national de recherches, chapitre N-14, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/192A).

Par M. Faulkner, membre du Conseil privé de la Reine, —Copie (en anglais) du budget d'établissement de la Société Radio-Canada pour l'année financière terminée le 31 mars 1975, conformément au paragraphe (2) de l'article 70 de la Loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970, ainsi que copies (en français et en anglais) de l'arrêté en conseil C.P. 1975-960, en date du 25 avril 1975, approuvant ce budget. (Document parlementaire n° 301-1/87).

A 5 h. 27 de l'après-midi, la Chambre s'ajourne à lundi, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 154

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE LUNDI 16 JUIN 1975

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Marchand (Langelier), membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—(1) Rapport sommaire, en français et en anglais, en date du mois de juin 1975, sur la politique des transports—Un cadre d'ensemble pour les transports au Canada. (Document parlementaire n° 301-4/70);

(2) Rapport provisoire, en français et en anglais, en date du mois de juin 1975, sur le transport des marchandises au Canada. (Document parlementaire n° 301-4/70A);

(3) Rapport provisoire, en français et en anglais, en date du mois de juin 1975, sur le transport interurbain des passagers au Canada. (Document parlementaire n° 301-4/70B).

M. Gillespie, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, du rapport de la Commission du textile et du vêtement, en date du 14 mai 1975, sur une enquête relative aux complets, vestons, ensembles coordonnés et pantalons pour hommes et pour garçons. (Document parlementaire n° 301-4/35).

M. Francis, appuyé par M. Corbin, dépose, avec la permission de la Chambre, le Bill C-393, Loi modifiant la Loi sur la responsabilité de la Couronne, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

L'avis de motion qui suit, est appelé, reporté aux Ordres émanant du gouvernement et son examen est décrété à plus tard aujourd'hui, conformément aux dispositions du paragraphe (2) de l'article 21 du Règlement.

Que les documents intitulés «Politique des transports au cadre d'ensemble pour les transports au Canada—Rapport sommaire», «Rapport provisoire sur le transport interurbain des passagers au Canada» et «Rapport provisoire sur le transport de marchandises au Canada», soient déferés au Comité permanent des transports et des communications.—*Le ministre des Transports.*

Sur motion de M. Loiseau (Saint-Henri), appuyé par M. Campbell (LaSalle-Émard-Côte Saint-Paul), le premier rapport du Comité permanent des bills privés en général et du Règlement, présenté à la Chambre le mercredi 11 juin 1975, est agréé.

En conformité des dispositions du paragraphe (4) de l'article 39 du Règlement, la question suivante est transformée en ordre de dépôt de documents, savoir:

N° 2041—*M. Hurlburt*

1. Le gouvernement fait-il appel aux services d'avocats de la province de l'Alberta et, dans l'affirmative, a) dans

quels ministères ou agences travaillent-ils, b) quel est leur nom, c) quel a été leur traitement au cours de chacune des années comprises entre 1970 et 1974, d) comment ont-ils été choisis?

2. Certains d'entre eux ont-ils déjà été représentants officiels du Parti libéral national ou provincial?

3. Comment la S.C.H.L. choisit-elle les avocats qu'elle emploie en Alberta?

4. Quel est le nom du responsable de la liste des avocats agréés?

5. Le gouvernement favorise-t-il les avocats libéraux, et dans l'affirmative, a) cela a-t-il trait au travail en Alberta, b) la liste de ces avocats est-elle souvent modifiée, c) en vertu de quoi? (Document parlementaire n° 301-2/2041).

M. Reid, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse à l'ordre susdit.

Il est ordonné,—Que la mise aux voix de la motion numéro (18) inscrite au nom de l'honorable ministre des Transports, sous la rubrique des *Affaires émanant du gouvernement*, soit appelée au plus tard à six heures ce soir.

M. Marchand (Langelier), appuyé par M. Sharp, propose,—Que les documents intitulés «Politique des transports au cadre d'ensemble pour les transports au Canada—Rapport sommaire», «Rapport provisoire sur le transport interurbain des passagers au Canada» et «Rapport provisoire sur le transport des marchandises au Canada», soient déferés au Comité permanent des transports et des communications.

Après débat, à six heures du soir, en conformité des dispositions de l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui, cette motion, mise aux voix, est agréée.

Il est donné lecture de l'ordre relatif à l'étude à l'étape du rapport du Bill C-24, Loi modifiant la Loi sur les traitements, rapporté sans amendement par le Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

Sur motion de M. Sharp, appuyé par M. Ouellet, ce bill est agréé à l'étape du rapport.

M. Sharp, appuyé par M. Ouellet, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Après débat, cette motion, mise aux voix, est agréée, sur division.

En conséquence, ce bill est lu une troisième fois et adopté.

Il est donné lecture de l'ordre relatif à l'étude à l'étape du rapport du Bill C-16, Loi modifiant certaines

lois en vue d'assurer dans leur application l'égalité de statut aux personnes de sexe masculin et féminin, rapporté avec des amendements par le Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

Et un rappel au Règlement est soulevé quant à l'acceptabilité de cette motion proposée en vertu du paragraphe (5) de l'article 75 du Règlement.

Du consentement unanime, M. Lalonde, appuyé par M. Chrétien, propose,—Qu'on modifie le Bill C-16, Loi modifiant certaines lois en vue d'assurer dans leur application l'égalité de statut aux personnes de sexe masculin et féminin, en ajoutant après l'article 22 du bill, ce qui suit:

«S.R., c. L-1

CODE
CANADIEN
DU TRAVAIL

23. (1) La partie du paragraphe 59.2(1) du *Code canadien du travail* suivant l'alinéa c) est abrogée et remplacée par ce qui suit:

«a droit à un congé de maternité

d) ne dépassant pas

(i) dix-sept semaines, si l'accouchement survient avant la date mentionnée dans le certificat visé à l'alinéa c) ou à cette date, ou,

(ii) outre les dix-sept semaines, la période s'écoulant entre la date mentionnée dans le certificat visé à l'alinéa c) et la date effective de l'accouchement, si celui-ci survient après la date mentionnée dans le certificat.

e) commençant au plus tôt onze semaines avant la date mentionnée dans le certificat visé à l'alinéa c), et

f) se terminant au plus tard dix-sept semaines après la date effective de l'accouchement.»

(2) Les paragraphes 59.2(2) et (3) de ladite loi sont abrogés et remplacés par ce qui suit:

«(2) L'employée ayant droit au congé de maternité prévu au paragraphe (1) qui ne présente pas de demande en conformité de l'alinéa (1)b) a droit, sous réserve du paragraphe (3), de prendre

a) des congés au cours des onze semaines précédant la date présumée de l'accouchement spécifiée dans le certificat fourni à son employeur en vertu de l'alinéa (1)c), si elle lui remet un certificat médical attestant son incapacité de travail pendant toute cette période en raison d'un état de santé directement attri-

Congé
spécial
afférent
à la
grossesse

buable à sa grossesse que le médecin ne prévoyait pas, et

b) des congés qui, outre ceux consentis conformément à l'alinéa a), ne dépassent pas le maximum prévu aux sous-alinéas (1)d)(i) ou (ii),

toutefois l'employée qui n'a pas bénéficié des congés prévus aux alinéas a) et b) a droit, sous réserve du paragraphe (3), à des congés ne dépassant pas le maximum prévu aux sous-alinéas (1)d)(i) ou (ii).

Restriction

(3) Les congés accordés à une employée conformément au paragraphe (2) doivent, nonobstant ce paragraphe, se terminer au plus tard la dix-septième semaine suivant la date effective de son accouchement.

(4) Les paragraphes (1) à (3) entrent en vigueur six mois après la date de la sanction de la présente loi.

S.R., c. W-5;
LOI SUR LES
ALLOCATIONS
AUX ANCIENS
COMBAT-
TANTS
1974-75, c. 8,
par. 3(7)

24. (1) L'alinéa 2(3)a) de la *Loi sur les allocations aux anciens combattants* est abrogé et remplacé par ce qui suit:

«a) l'ancien combattant qui établit, à la satisfaction de l'autorité régionale, avoir publiquement présenté la personne de sexe opposé avec laquelle il a résidé comme son conjoint pendant au moins

(i) trois ans, en cas d'impossibilité pour eux de se marier par suite de l'existence d'un mariage antérieur de l'un ou de l'autre, ou

(ii) un an, en cas de possibilité pour eux de se marier,

est réputé être son conjoint;»

1974-75, c. 8,
par. 3(7)

(2) L'alinéa 2(3)c) de ladite loi est abrogé et remplacé par ce qui suit:

«c) la femme qui établit, à la satisfaction de la Commission, avoir été publiquement présentée par l'ancien combattant avec qui elle résidait comme son conjoint pendant une période précédant le décès de ce dernier d'au moins

(i) trois ans, en cas d'impossibilité pour eux de se marier par suite de l'existence d'un mariage antérieur de l'un ou de l'autre, ou

(ii) un an, en cas de possibilité pour eux de se marier.
est réputée, sur directive à cet effet de la Commission, être la veuve de cet ancien combattant.»

Le texte du message et de la recommandation du Gouverneur général est le suivant:

Son Excellence le Gouverneur général recommande à la Chambre des communes que le Bill C-16, Loi modifiant certaines lois en vue d'assurer dans leur application l'égalité de statut aux personnes de sexe masculin et féminin, dont la Chambre est maintenant saisie, soit modifié par l'addition, après l'article 22 du bill, de ce qui suit:

•CODE CANADIEN DU TRAVAIL

23. (1) La partie du paragraphe 59.2(1) du *Code canadien du travail* suivant l'alinéa c) est abrogée et remplacée par ce qui suit:

«a droit à un congé de maternité

d) ne dépassant pas

(i) dix-sept semaines, si l'accouchement survient avant la date mentionnée dans le certificat visé à l'alinéa c) ou à cette date, ou,

(ii) outre les dix-sept semaines, la période s'écoulant entre la date mentionnée dans le certificat visé à l'alinéa c) et la date effective de l'accouchement, si celui-ci survient après la date mentionnée dans le certificat,

e) commençant au plus tôt onze semaines avant la date mentionnée dans le certificat visé à l'alinéa c), et

f) se terminant au plus tard dix-sept semaines après la date effective de l'accouchement.»

(2) Les paragraphes 59.2(2) et (3) de ladite loi sont abrogés et remplacés par ce qui suit:

«(2) L'employée ayant droit au congé de maternité prévu au paragraphe (1) qui ne présente pas de demande en conformité de l'alinéa (1)b) a droit, sous réserve du paragraphe (3), de prendre

a) des congés au cours des onze semaines précédant la date présumée de l'accouchement spécifiée dans le certificat fourni à son employeur en vertu de l'alinéa (1)c), si elle lui remet un certificat médical attestant son incapacité de travail pendant toute cette période en raison d'un état de santé directement attribuable à sa grossesse que le médecin ne prévoyait pas, et

b) des congés qui, outre ceux consentis conformément à l'alinéa a), ne dépassent pas le maximum prévu aux sous-alinéas (1)d) (i) ou (ii),

toutefois l'employée qui n'a pas bénéficié des congés prévus aux alinéas a) et b) a droit, sous réserve du paragraphe (3), à des congés ne dépassant pas le maximum prévu aux sous-alinéa (1)d) (i) ou (ii).

(3) Les congés accordés à une employée conformément au paragraphe (2) doivent, nonobstant ce paragraphe, se terminer au plus tard la dix-septième semaine suivant la date effective de son accouchement.

(4) Les paragraphes (1) à (3) entrent en vigueur six mois après la date de la sanction de la présente loi.

LOI SUR LES ALLOCATIONS AUX ANCIENS COMBATTANTS

24. (1) L'alinéa 2(3)a) de la *Loi sur les allocations aux anciens combattants* est abrogé et remplacé par ce qui suit:

«a) l'ancien combattant qui établit, à la satisfaction de l'autorité régionale, avoir publiquement présenté la personne de sexe opposé avec laquelle il a résidé comme son conjoint pendant au moins

(i) trois ans, en cas d'impossibilité pour eux de se marier par suite de l'existence d'un mariage antérieur de l'un ou de l'autre, ou

(ii) un an, en cas de possibilité pour eux de se marier,

est réputé être son conjoint;»

(2) l'alinéa 2(3)c) de ladite loi est abrogé et remplacé par ce qui suit:

«c) la femme qui établit, à la satisfaction de la Commission, avoir été publiquement présentée par l'ancien combattant avec qui elle résidait comme son conjoint pendant une période précédant le décès de ce dernier d'au moins

(i) trois ans, en cas d'impossibilité pour eux de se marier par suite de l'existence d'un mariage antérieur de l'un ou de l'autre, ou

(ii) un an, en cas de possibilité pour eux de se marier,

est réputée, sur directive à cet effet de la Commission, être la veuve de cet ancien combattant.»

Après débat, cette motion, mise aux voix, est agréée.

Sur motion de M. Lalonde, appuyé par M. Ouellet, ce bill, tel que modifié, est agréé à l'étape du rapport.

M. Lalonde, appuyé par M. Ouellet, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Après débat, cette motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ce bill est lu une troisième fois et adopté.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent des prévisions budgétaires en général du Bill C-23, Loi prévoyant le paiement de prestations de retraite aux lieutenants-gouverneurs.

M. Chrétien, appuyé par M. Ouellet, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

Après débat, cette motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ce bill est lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent des transports et des communications du Bill S-8, Loi concernant l'emploi de marques nationales de sécurité pour les pneus de véhicule automobile et prévoyant l'établissement de normes de sécurité pour certains pneus de véhicule automobile importés au Canada ou exportés du Canada ou expédiés ou transportés d'une province à une autre.

M. Sharp, au nom de M. Marchand (Langelier), appuyé par M. Ouellet, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent des transports et des communications.

Il s'élève un débat;

—————
(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 40 du Règlement.

Après débat, cette motion est réputée agréée.

—————
*États et rapports déposés auprès du Greffier
de la Chambre*

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément aux dispo-

sitions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement savoir:

Par M. Gillespie, membre du Conseil privé de la Reine,—Copies (en français et en anglais) d'une modification au Règlement n° 1 de la Société pour l'expansion des exportations, conformément au paragraphe (3) de l'article 16 de la Loi sur l'expansion des exportations, chapitre E-18, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/291A).

Par M. Lalonde, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) du Conseil de recherches médicales, pour l'année financière terminée le 31 mars 1975, y compris les états financiers ainsi que le rapport de l'auditeur général y afférent, conformément à l'article 17 de la Loi sur le Conseil de recherches médicales, chapitre M-9, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/299A).

—————
A 10 h. 27 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 155

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MARDI 17 JUIN 1975

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

Une pétition introductive de bills privés est présentée, suivant les dispositions du paragraphe (1) de l'article 67 du Règlement.

M. Chrétien, appuyé par M. Mackasey, dépose, avec la permission de la Chambre, le Bill C-63, Loi modifiant la Loi sur les Jeux olympiques de 1976, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Le texte du message et de la recommandation du Gouverneur général imprimé en conformité des dispositions du paragraphe (2) de l'article 62 du Règlement, au sujet du bill précité se lit ainsi:

Son Excellence le Gouverneur général recommande à la Chambre des communes une mesure modifiant la Loi sur les Jeux olympiques de 1976 de manière à autoriser l'émission de pièces d'or des Jeux olympiques et à fixer le prix de vente de l'or en fonction du prix du marché.

Du consentement unanime, il est ordonné,—Qu'en conformité des dispositions du paragraphe (5) de l'article 58 du Règlement, un jour supplémentaire, réservé aux affaires relatives aux subsides, soit prévu pour la période des subsides se terminant au plus tard le 10 décembre 1975.

Du consentement unanime, sur motion de M. Sharp, appuyé par M. MacEachen, il est ordonné,—Que le Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale soit autorisé à étudier et faire rapport sur l'ensemble des politiques du Canada ayant trait au développement international, et en particulier aux relations économiques entre les pays développés et ceux qui sont en voie de développement.

En conformité des dispositions du paragraphe (4) de l'article 39 du Règlement, les trois questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, savoir:

N° 958—*M. Hnatyshyn*

Quelle est la valeur totale des achats de biens et de services effectués par le gouvernement de chaque province a) en 1972, b) en 1973 et c) en 1974, jusqu'au 15 novembre? (Document parlementaire n° 301-2/958).

N° 1903—*M. Paproski*

De 1971 à 1974 et par pays, combien de demandes d'immigration a-t-on annuellement a) rejetées, b) acceptées? (Document parlementaire n° 301-2/1903).

N° 2412—*M. Friesen*

1. Quels films, produits ou en cours de production, ont été garantis financièrement, en totalité ou en partie, par

la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne, depuis sa création?

2. Quels sont les nom et adresse des producteurs de chaque film?

3. Quelles sommes d'argent a) ont été investies dans chaque film, b) sont revenues au gouvernement? (Document parlementaire n° 301-2/2412).

M. Reid, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse aux ordres susdits.

La Chambre se forme en Comité plénier pour l'étude et l'expédition d'un certain poste des prévisions budgétaires pour l'année financière se terminant le 31 mars 1976, conformément aux dispositions des paragraphes 58(9)c) et 59(2) du Règlement.

(En Comité)

La résolution suivante est adoptée (moins la somme votée au titre des crédits provisoires):

BUDGET PRINCIPAL, 1975-1976

AFFAIRES EXTÉRIEURES

- 1 Dépenses de fonctionnement, y compris, sous réserve de l'approbation du gouverneur en conseil, la rémunération et les autres dépenses des Canadiens affectés par le gouvernement canadien au personnel d'organismes internationaux, et autorisation de faire des avances recouvrables jusqu'à concurrence de la part des frais payables par lesdits organismes; autorisation, au gouverneur en conseil, de nommer et d'appointer les hauts commissaires, ambassadeurs, ministres plénipotentiaires, consuls, membres des commissions internationales, le personnel de ces diplomates et d'autres personnes pour représenter le Canada dans un autre pays; montant recouvrable pour l'assistance aux citoyens canadiens et aux personnes domiciliées au Canada, y compris les personnes à leur charge, qui sont dans le besoin à l'étranger, ainsi que pour leur rapatriement; programmes de relations culturelles et d'échanges d'universitaires avec d'autres pays \$134,791,334

Rapport à faire de cette résolution.

A 9 h. 45 du soir, rapport est fait de cette résolution qui est agréée.

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

La motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 40 du Règlement.

Après débat, cette motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Marshall en remplacement de M. McCain sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre) en remplacement de M. Symes sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

M. Young en remplacement de M. Rooney sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

M. Firth en remplacement de M. Jones sur la liste des membres du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

M. Symes en remplacement de M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles) sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

M. McKinnon en remplacement de M. Yewchuk sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

MM. Wise, Patterson, Huntington, Isabelle, Turner (London-Est), Loiselle (Saint-Henri) et Boulanger en remplacement de MM. Bawden, Elzinga, Schumacher, Clermont, Martin, Abbott et Leblanc (Laurier) sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

MM. McKinnon, Macquarrie et Wagner en remplacement de MM. Whiteway, Mazankowski et Fraser sur la liste des membres du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

M. Béchard en remplacement de M. Railton sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

M. Lawrence en remplacement de M. Hamilton (Swift Current-Maple Creek) sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

M. Railton en remplacement de M. Isabelle sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

MM. Dupont, Fox, Loiselle (Saint-Henri), Ethier et Blais en remplacement de MM. Roy (Laval), Tessier, M^{lle} Nicholson, M^{me} Appolloni et M. Philbrook sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être et des affaires sociales.

MM. Loïselle (Saint-Henri), Ethier, Duquet, Hopkins et Béchard en remplacement de MM. Bussières, Abbott, Cafik, Martin et Joyal sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Fortin en remplacement de M. Laprise sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

*États et rapports déposés auprès du Greffier
de la Chambre*

Le document suivant, remis au Greffier de la Chambre, est déposé sur la Table, conformément au paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Marchand (Langelier), membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport au Parlement (en français et en anglais) des vérificateurs concernant les comptes du réseau des Chemins de fer nationaux du Canada pour l'année civile 1974, conformément à l'article 40 de la Loi sur les Chemins de fer nationaux du Canada, chapitre C-10, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/97B).

A 10 h. 23 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 156

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MERCREDI 18 JUIN 1975

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

Et une question de privilège ayant été soulevée par l'honorable député de Leeds (M. Cossitt), à l'effet que des déclarations faites par un haut fonctionnaire du gouvernement nuisaient à ses droits et privilèges dans l'accomplissement de son devoir de député au Parlement;

DÉCISION DE M. L'ORATEUR

M. L'ORATEUR: Si aucun autre honorable député ne veut participer à la discussion, je devrais peut-être signaler à l'honorable député de Leeds (M. Cossitt), qui a donné à la présidence préavis du problème qu'il vient d'exposer de façon plus détaillée qu'ordinairement, je prendrais la question en délibéré pendant un certain temps. Toutefois, en toute justice, je dois signaler que de façon générale, aucune des remarques que fait un député au sujet de la conduite ou du rendement, d'un discours ou de la contribution d'un autre honorable député ne pourrait être interprété comme une atteinte à son droit de parole ou de remplir les fonctions de député de la Chambre des communes. En effet, loin de restreindre l'honorable député dans ses observations à propos de la société, de son président ou de ses administrateurs, les événements l'ont plutôt incité à faire d'autres commentaires. Autrement dit, au lieu de réserver ma décision, je dis que je ne pense pas—et, avec tout le respect que je lui dois, je ne m'attends pas à ce que l'honorable député soit d'un autre avis—qu'il y ait atteinte aux privilèges

du représentant comme député de la Chambre des communes, à son droit de siéger ici et de participer pleinement aux travaux de la Chambre en tant que membre actif de la Chambre, à son droit de parler ou d'exprimer ses opinions. Je ne vois pas non plus comment un commentateur, un éditorialiste, un écrivain, un orateur, un président de chaîne de télévision ou qui que ce soit d'autre au pays pourrait léser ses droits. Nul député n'est soumis à pareille intimidation et je ne crois vraiment pas que l'honorable député ait été intimidé en théorie ou en pratique. A mon avis, il n'y a donc pas lieu de soulever la question de privilège.

M. Isabelle, du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, présente le septième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du vendredi 6 juin 1975, votre Comité a étudié le Bill C-62, Loi modifiant la Loi sur la sécurité de la vieillesse, abrogeant la Loi sur l'assistance-vieillesse et modifiant, en conséquence, certaines autres lois, et a convenu d'en faire rapport sans modification.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages relatifs à ce Bill (*fascicules n° 25 et 26*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 92 aux Journaux*)

M. Kaplan, du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, présente le sixième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du mardi 3 juin 1975, votre Comité a étudié le Bill S-15, Loi modifiant la Loi sur le ministère de l'Industrie et du Commerce, et a convenu d'en faire rapport sans modification.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages relatifs à ce Bill (*fascicule n° 56*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 93 aux Journaux*)

M. Ethier, du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics, présente le cinquième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du mardi 3 juin 1975, votre Comité a étudié le Bill S-17, Loi modifiant la Loi sur les explosifs et a convenu d'en faire rapport sans modification.

Un exemplaire des procès-verbaux et des témoignages relatifs à ce bill (*fascicule n° 38*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 94 aux Journaux*)

M. Turner (Ottawa-Carleton), membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—(1) Copies, en français et en anglais, d'un communiqué de presse, en date du 11 juin 1975, du Comité intérimaire du Conseil des gouverneurs sur le système monétaire international concernant sa troisième réunion tenue à Paris les 10 et 11 juin 1975. (Document parlementaire n° 301-6/19A);

(2) Copies, en français et en anglais, d'un communiqué de presse, en date du 13 juin 1975, du Comité ministériel conjoint des Conseils des gouverneurs de la Banque et du Fonds sur le transfert de ressources réelles aux pays en développement, concernant sa troisième réunion tenue à Paris les 12 et 13 juin 1975. (Document parlementaire n° 301-6/19B).

M. Leggatt, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), dépose, avec la permission de la Chambre, le Bill C-394, Loi modifiant le Code criminel, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

En conformité des dispositions du paragraphe (4) de l'article 39 du Règlement, les quatre questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, savoir:

N° 1988—*M. Reynolds*

1. Quelles sont les conditions de vente de la CDBC quant aux biens publics excédant a) \$10,000, b) \$500,000?

2. Pourquoi ne pose-t-on pas de conditions précises dans les appels d'offres de la société, pour des sommes supérieures à \$500,000? (Document parlementaire n° 301-2/1988).

N° 2196—*M. Stevens*

De 1967 à 1974 inclusivement, quel a été le coefficient d'heures-hommes perdues annuellement à la suite de grèves et d'abandons de travail légaux et illégaux par rapport au nombre d'heures-hommes travaillées au sein de la Fonction publique, y compris les ministères, les organismes et les sociétés de la Couronne? (Document parlementaire n° 301-2/2196).

N° 2197—*M. Stevens*

Pour chacune des années comprises entre 1967 et 1974 inclusivement, combien de journées-homme ont été perdues dans la Fonction publique, y compris les ministères et les sociétés de la Couronne, par suite a) de débrayages illégaux, b) de grèves légales, notamment les autres moyens légaux où la cessation du service sert d'outil en vue d'une convention collective, c) de tous les débrayages et grèves légaux et illégaux? (Document parlementaire n° 301-2/2197).

N° 2271—*M. Clark (Rocky Mountain)*

1. a) En quelles années M. A. E. Gotlieb a-t-il été au service du ministère des Affaires extérieures, b) quand est-il devenu sous-ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, c) quel est son échelle de salaire annuel?

2. a) En quelles années M. Richard Tait a-t-il été au service du ministère des Affaires extérieures, b) quand est-il devenu président du Groupe chargé de «L'étude sur l'immigration et la population», relevant du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, c) quel est son échelle de salaire annuel?

3. Quels étaient les objectifs précis du voyage effectué au Mexique en mars 1975 par MM. A. E. Gotlieb et Richard Tait et combien ce voyage a-t-il coûté à l'État?

4. M^{me} Janis Tait a-t-elle signé des contrats avec le ministère de l'Environnement et, dans l'affirmative, a) quand, b) combien lui ont-ils rapporté en tout durant chacune des années financières 1973-1974 et 1974-1975, c) quelles étaient ses fonctions durant ce temps et quels titres de compétence lui permettaient de remplir chacune d'elles?

5. Depuis le 1^{er} avril 1973, quand M^{me} Sondra Gotlieb a-t-elle signé un contrat avec le ministre responsable du multiculturalisme ou avec tout autre ministère ou organisme gouvernemental et, dans chaque cas, quels étaient a) le ministère ou l'organisme en cause, b) l'objectif du contrat, c) le montant engagé, d) les mesures prises pour s'assurer que les droits d'auteur éventuels reviendraient à la Couronne? (Document parlementaire n° 301-2/2271).

M. Reid, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse aux ordres susdits.

L'avis de motion portant production de documents n° 35 ainsi conçu:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de tous les documents, rapports, études et états financiers concernant l'exploitation d'Econair depuis sa création, est appelé et, à la demande de l'honorable président du Conseil privé (M. Sharp), est reporté par le Greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions (documents)*, conformément au paragraphe (1) de l'article 48 du Règlement.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent de l'agriculture du Bill C-53, Loi modifiant la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies (N° 2).

M. Lang, appuyé par M. Basford, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de l'agriculture.

Après débat, cette motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ce bill est lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de l'agriculture.

Le Bill C-50, Loi modifiant la Loi sur la stabilisation des prix agricoles, rapporté avec des amendements par le Comité permanent de l'agriculture, est étudié de nouveau à l'étape du rapport.

Sur ce, la Chambre reprend le débat sur la motion de M. Horner, appuyé par M. Howie,—Qu'on modifie le Bill C-50, Loi modifiant la Loi sur la stabilisation des prix agricoles, en retranchant les lignes 8 à 14 inclusivement, à la page 4.

Après plus ample débat, cette motion, mise aux voix, est rejetée, sur division.

Sur motion de M. Whelan, appuyé par M. Basford, ce bill, tel que modifié, est agréé à l'étape du rapport et la troisième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Du consentement unanime, le Bill C-62, Loi modifiant la Loi sur la sécurité de la vieillesse, abrogeant la Loi sur l'assistance-vieillesse et modifiant, en conséquence, certaines autres lois, rapporté sans amendement par le Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, est agréé à l'étape du rapport.

M. Lalonde, appuyé par M. Whelan, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Après débat, cette motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ce bill est lu une troisième fois et adopté.

Le Sénat transmet un message à cette Chambre pour l'informer qu'il a adopté les bills suivants, qu'il soumet à l'assentiment de la Chambre:

Bill S-19, Loi modifiant la Loi des aliments et drogues, la Loi sur les stupéfiants ainsi que le Code criminel.—M. Lalonde.

Bill S-27, Loi modifiant la Loi sur la Société canadienne des télécommunications transmarines.—M. Pelletier (Hochelaga).

Le Sénat transmet un message à cette Chambre pour l'informer qu'il a adopté, sans amendement, les bills suivants:

Bill C-3, Loi modifiant les Actes de l'Amérique du Nord britannique, 1867 à 1975;

Bill C-47, Loi modifiant la Loi sur les juges, et certaines autres lois connexes par suite de la réorganisation de la Cour suprême de Terre-Neuve et de l'Île-du-Prince-Édouard.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Orlikow en remplacement de M. Brewin sur la liste des membres du Comité mixte spécial sur la politique de l'immigration.

M. Fraser en remplacement de M. Ritchie sur la liste des membres du Comité mixte spécial des relations employeur-employés dans la Fonction publique.

M. Blaker en remplacement de M. Baker (Gander-Twilligate) sur la liste des membres du Comité permanent de la procédure et de l'organisation.

*États et rapports déposés auprès du Greffier
de la Chambre*

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Dixième rapport du greffier des pétitions, conformément au paragraphe (7) de l'article 67 du Règlement, ainsi qu'il suit:

Le greffier des pétitions a l'honneur de faire connaître que la pétition du requérant dont le nom suit, déposée le mardi 17 juin 1975, est conforme aux prescriptions de l'article 67 du Règlement:

Maurice Babeux, de la ville de Boucherville (Québec), demandant l'adoption d'une loi considérant l'avis de dissolution de Alliance Sécurité et Investigation Limitée et en anglais, *Alliance Security and Investigation Limited* comme n'ayant jamais eu d'effet.—*M. Blais.*

Par l'Examineur des pétitions introductives de bills privés,—Quatrième rapport, conformément au paragraphe (2) de l'article 97 du Règlement, ainsi qu'il suit:

L'Examineur des pétitions introductives de bills privés a l'honneur de faire connaître que le requérant suivant a observé les prescriptions de l'article 93 du Règlement:

Maurice Babeux, de la ville de Boucherville (Québec), demandant l'adoption d'une loi considérant l'avis de dissolution de Alliance Sécurité et Investigation Limitée et, en anglais, *Alliance Security and Investigation Limited* comme n'ayant jamais eu d'effet.

A six heures du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 157

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE JEUDI 19 JUIN 1975

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

En conformité des dispositions du paragraphe (2) de l'article 60 du Règlement, un ordre du jour relatif à l'étude d'une motion des voies et moyens est désigné pour lundi le 23 juin 1975, à huit heures du soir, en vue de permettre la présentation d'un exposé budgétaire par le ministre des Finances.

M. Munro (Hamilton-Est), membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—(1) Rapport, en français et en anglais, du Conseil consultatif du multiculturalisme. (Document parlementaire n° 301-1/414).

(2) Rapport, en français et en anglais, sur les langues non officielles—Étude sur le multiculturalisme au Canada. (Document parlementaire n° 301-1/414A).

M. MacEachen, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, d'un Rapport sur les convergences afro-canadienne. (Document parlementaire n° 301-6/207).

Les bills suivants, émanant du Sénat, sont lus une première fois et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre:

Bill S-19, Loi modifiant la Loi des aliments et drogues, la Loi sur les stupéfiants ainsi que le Code criminel.—M. Lalonde.

Bill S-27, Loi modifiant la Loi sur la Société canadienne des télécommunications transmarines.—M. Pelletier (Hochelaga).

M. l'Orateur communique à la Chambre la lettre que voici:

RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL
OTTAWA

Le 19 JUIN 1975

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que le très honorable Bora Laskin, C.P., Juge en chef du Canada, en sa qualité de suppléant de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat aujourd'hui, le 19 juin à 5 h. 45 de l'après-midi, afin de donner la sanction royale à des projets de loi.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Secrétaire administratif du Gouverneur général,
ANDRÉ GARNEAU

L'honorable
Le Président de la Chambre des communes

Il est donné lecture de l'ordre portant prise en considération des travaux des subsides.

En conformité des dispositions de l'article 58 du Règlement, M. Carter, appuyé par M. Munro (Esquimalt-Saanich), propose,—Que la Chambre déclare que le Canada jouit d'un droit spécial de gérer et exploiter les richesses de la faune et de la flore marines dans les eaux de son plateau continental et des pentes de ce dernier, et que le Canada doit prendre des mesures immédiates pour affirmer son droit de gérer et de contrôler ces richesses.

Il s'élève un débat;

M. Leggatt, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), propose l'amendement suivant,—Qu'on modifie la motion en insérant immédiatement après le mot «dernier», les mots suivants:

«ou dans les limites d'une zone économique de deux cents milles, en prenant la plus étendue des deux surfaces.»

Il s'élève un débat;

Le Sénat transmet un message à la Chambre pour l'informer qu'il a adopté le bill suivant, qu'il soumet à son assentiment:

Bill S-26, Loi concernant l'Alliance Sécurité et Investigation, Ltée.—M. Blais.

Ce bill est réputé avoir été lu une première fois et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre, suivant les dispositions de l'article 100(2) du Règlement.

Le Sénat transmet un message à la Chambre pour l'informer qu'il a adopté, sans amendement, les bills suivants:

Bill C-19, Loi prévoyant des versements au titre du blé produit et vendu au Canada pour la consommation humaine au Canada;

Bill C-37, Loi régissant l'immersion en mer de déchets et substances diverses;

Bill C-24, Loi modifiant la Loi sur les traitements.

Un message est reçu du très honorable Bora Laskin, C.P., juge en chef du Canada, député de Son Excellence le Gouverneur général, qui exprime le désir que la Chambre se rende immédiatement dans la Chambre du Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur, accompagné de la Chambre, se rend au Sénat.

Au retour,

M. l'Orateur fait savoir que, lorsque la Chambre s'est rendue auprès du très honorable député de Son Excellence le Gouverneur général dans la salle des séances du Sénat,

le très honorable député de Son Excellence le Gouverneur général a bien voulu donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants:

Bill C-32, Loi imposant des redevances sur les exportations de pétrole brut et de certains produits pétroliers, prévoyant une indemnité au titre de certains coûts du pétrole et réglant le prix du pétrole brut et du gaz naturel canadiens dans le commerce interprovincial et le commerce d'exportation.—Chapitre n° 47.

Bill C-47, Loi modifiant la Loi sur les juges, et certaines autres lois connexes par suite de la réorganisation de la Cour suprême de Terre-Neuve et de l'Île-du-Prince-Édouard.—Chapitre n° 48.

Bill C-5, Loi établissant le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, modifiant en conséquence la Loi sur la radiodiffusion et certaines autres lois et édictant certaines dispositions corrélatives.—Chapitre n° 49.

Bill C-33, Loi concernant l'exportation en provenance du Canada de biens culturels et l'importation à destination du Canada de biens culturels exportés illégalement.—Chapitre n° 50.

Bill C-13, Loi modifiant la Loi sur la Commission d'énergie du Nord canadien.—Chapitre n° 51.

Bill S-20, Loi modifiant la Loi sur les terres territoriales.—Chapitre n° 52.

Bill C-3, Loi modifiant les Actes de l'Amérique du Nord britannique, 1867 à 1975.—Chapitre n° 53.

Bill C-19, Loi prévoyant des versements au titre du blé produit et vendu au Canada pour la consommation humaine au Canada.—Chapitre n° 54.

Bill C-37, Loi régissant l'immersion en mer de déchets et substances diverses.—Chapitre n° 55.

Bill C-24, Loi modifiant la Loi sur les traitements.—Chapitre n° 56.

Le débat reprend sur la motion de M. Carter, appuyé par M. Munro (Esquimalt-Saanich),—Que la Chambre déclare que le Canada jouit d'un droit spécial de gérer et exploiter les richesses de la faune et de la flore marines dans les eaux de son plateau continental et des pentes de ce dernier, et que le Canada doit prendre des mesures immédiates pour affirmer son droit de gérer et de contrôler ces richesses.

Et sur l'amendement de M. Leggatt, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre),—Qu'on modifie la motion en insérant immédiatement après le mot «dernier», les mots suivants:

«ou dans les limites d'une zone économique de deux cents milles, en prenant la plus étendue des deux surfaces.»

Après plus ample débat, à 9 h. 45 du soir, M. l'Orateur interrompt les délibérations;

L'amendement, mis aux voix, est rejeté par le vote suivant:

(Vote n° 52)

POUR

Messieurs

Baker (Grenville-Carleton)	Gilbert	McKenzie
Baldwin	Halliday	McKinley
Balfour	Hees	McKinnon
Beatty	Hogan	Mitges
Brisco	Hurlburt	Muir
Cadieu	Johnston	Munro (Esquimalt-Saanich)
Carter	Kemping	Nowlan
Clarke (Vancouver Quadra)	Knowles (Winnipeg- Nord-Centre)	O'Sullivan
Coates	Knowles (Norfolk-Haldimand)	Patterson
Crouse	Lambert	Peters
Darling	Lambeau (Edmonton-Ouest)	Rcdriguez
Dionne (Kamouraska)	La Salle (Churchill)	Rondeau
Douglas (Nanaimo-Cowichan- Les Iles)	Leggatt	Smith
Ellis	MacDonald (M ^{lle}) (Kingston et les Iles)	Stanfield
Fairweather	MacKay	Stevens
Firth	Marshall	Stewart (Marquette)
Fortin	Masniuk	Wenman
Gauthier (Roberval)	McGrath	Whiteway
		Wise
		Yewchuk—55.

CONTRE

Messieurs

Abbott	Fox	MacFarlane
Bécharde	Francis	MacGuigan
Bégin (M ^{lle})	Gauthier (Ottawa-Vanier)	Mackasey
Blais	Goyer	Maine
Blaker	Gray	Marceau
Blouin	Guilbault	Marchand (Kamloops-Cariboo)
Boulangier	Haidasz	McRae
Breau	Herbert	Milne
Buchanan	Holt (M ^{me})	Morin (M ^{me})
Caccia	Hopkins	Munro (Hamilton-Est)
Cafik	Isabelle	Ouellet
Campbell (LaSalle-Énard-Côte Saint-Paul)	Jamieson	Parent
Chrétien	Kaplan	Pearsall
Clermont	Lachance	Pelletier (Hochelaga)
Collenette	Lajoie	Pinard
Corbin	Lalonde	Portelance
Cullen	Landers	Poulin
Cyr	Lang	Railton
Danson	Laniel	Raines
De Bané	Lapointe	Reid
Demers	Leblanc (Laurier)	Roberts
Dionne (Northumberland- Miramichi)	LeBlanc (Westmorland-Kent)	Sharp
Duclos	Lefebvre	Stanbury
Dupont	Loiselle (Chambly)	Trudeau
Dupras	Loiselle (Saint-Henri)	Turner (London-Est)
Duquet	Lumley	Turner (Ottawa-Carleton)
Ethier	MacDonald (Cardigan)	Watson
Faulkner		Yanakias
Foster		Young—85.

La motion principale, mise aux voix, est rejetée, par le vote suivant:

(Vote n° 53)

POUR

Messieurs

Baker (Grenville-Carleton)	Clarke (Vancouver Quadra)	Douglas (Nanaimo-Cowichan- Les Iles)
Baldwin	Coates	Ellis
Balfour	Crouse	Fairweather
Beatty	Darling	Firth
Brisco	Dionne (Kamouraska)	Fortin
Cadieu		
Carter		

Messieurs

Gauthier (Roberval)	La Salle	Nowlan
Gilbert	Leggatt	O'Sullivan
Halliday	MacDonald (M ^{lle}) (Kingston et les Iles)	Patterson
Hees	MacKay	Peters
Hogan	Marshall	Rodriguez
Hurlburt	Masniuk	Rondeau
Johnston	McGrath	Smith (Churchill)
Kemping	McKenzie	Stanfield
Knowles	McKinley	Stevens
(Winnipeg- Nord-Centre)	McKinnon	Stewart (Marquette)
Knowles (Norfolk-Haldimand)	Muir	Wenman
Lambert (Edmonton-Ouest)	Munro (Esquimalt-Saanich)	Whiteway
		Wise
		Yewchuk—55.

CONTRE

Messieurs

Abbott	Fox	MacFarlane
Bécharde	Francis	MacGuigan
Bégin (M ^{lle})	Gauthier (Ottawa-Vanier)	Mackasey
Blais	Goyer	Maine
Blaker	Gray	Marceau
Blouin	Guilbault	Marchand (Kamloops-Cariboo)
Boulangier	Haidasz	McRae
Breau	Herbert	Milne
Buchanan	Holt (M ^{me})	Morin (M ^{me})
Caccia	Hopkins	Munro (Hamilton East)
Cafik	Isabelle	Ouellet
Campbell (LaSalle-Énard-Côte Saint-Paul)	Jamieson	Parent
Chrétien	Kaplan	Pearsall
Clermont	Lachance	Pelletier (Hochelaga)
Collenette	Lajoie	Pinard
Corbin	Lalonde	Portelance
Cullen	Landers	Poulin
Cyr	Lang	Railton
Danson	Laniel	Raines
De Bané	Lapointe	Reid
Demers	Leblanc (Laurier)	Roberts
Dionne (Northumberland- Miramichi)	LeBlanc (Westmorland-Kent)	Sharp
Duclos	Lefebvre	Stanbury
Dupont	Loiselle (Chambly)	Trudeau
Dupras	Loiselle (Saint-Henri)	Turner (London-Est)
Duquet	Lumley	Turner (Ottawa-Carleton)
Ethier	MacDonald (Cardigan)	Watson
Faulkner		Yanakias
Foster		Young—85.

M. Chrétien, appuyé par M. Mackasey, propose,—Que le Budget principal des dépenses pour l'année financière se terminant le 31 mars 1976, à l'exception des crédits adoptés au cours de séances antérieures et moins les sommes votées au titre des crédits provisoires, soit agréé.

Cette motion, mise aux voix, est agréée.

M. Chrétien, appuyé par M. Mackasey, propose,—Que le Bill C-64, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1976, soit maintenant lu une première fois et imprimé.

Cette motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ce bill est lu une première fois et l'impression en est ordonnée.

M. Chrétien, appuyé par M. Mackasey, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une deuxième fois et déferé à un Comité plénier.

Après débat, cette motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ce bill est lu une deuxième fois, étudié en Comité plénier, rapporté sans amendement et agréé à l'étape du rapport.

M. Chrétien, appuyé par M. Lalonde, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Cette motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ce bill est lu une troisième fois et adopté.

Le Sénat transmet un message à la Chambre pour l'informer que les noms des honorables sénateurs Bonnell et Norrie ont été substitués à ceux des honorables sénateurs Prowse et Williams sur la liste des sénateurs faisant partie du Comité mixte spécial sur la politique de l'immigration à compter de lundi le 23 juin 1975.

Le Sénat transmet un message à la Chambre pour l'informer que les noms des honorables sénateurs Fournier (Madawaska-Restigouche) et Phillips ont été substitués à ceux des honorables sénateurs Macdonald et Quart sur la liste des sénateurs faisant partie du Comité mixte permanent de la Bibliothèque du Parlement.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qui suit:

MM. Corbin, Railton, Turner (London-Est), Blais et Foster en remplacement de M^{lle} Campbell (South Western Nova), M^{me} Campagnolo, MM. Dionne (Northumberland-Miramichi), Anderson et Flynn sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

M. Kaplan et M^{me} Holt en remplacement de MM. Landers et Railton sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

M. Parent en remplacement de M. Cyr sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

MM. Abbott et Maine et M^{me} Holt en remplacement de MM. O'Connell, Olivier et Reid sur la liste des membres du Comité permanent de la procédure et de l'organisation.

A 10 h. 23 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à onze heures du matin, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 158

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE VENDREDI 20 JUIN 1975

Onze heures du matin

PRIÈRE

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent des prévisions budgétaires en général du Bill C-63, Loi modifiant la Loi sur les Jeux olympiques de 1976.

M. Drury, au nom de M. Chrétien, appuyé par M. Sharp, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

Après débat, cette motion, mise aux voix, est agréée, sur division.

En conséquence, ce bill est lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

Le Bill S-15, Loi modifiant la Loi sur le ministère de l'Industrie et du Commerce, rapporté sans amendement par le Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, est agréé à l'étape du rapport.

M. Sharp, au nom de M. Gillespie, appuyé par M. Drury, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Après débat, cette motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ce bill est lu une troisième fois et adopté.

Le Bill S-17, Loi modifiant la Loi sur les explosifs, rapporté sans amendement par le Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics, est agréé à l'étape du rapport.

M. Sharp, au nom de M. Macdonald (Rosedale), appuyé par M. Drury, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Après débat, cette motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ce bill est lu une troisième fois et adopté.

(A quatre heures de l'après-midi, appel des affaires émanant des députés, suivant les dispositions du paragraphe (4) de l'article 15 du Règlement)

Du consentement unanime, il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité

permanent des finances, du commerce et des questions économiques du Bill S-24, Loi constituant en corporation la Banque Commerciale et Industrielle du Canada.

M. Abbott, appuyé par M. Poulin, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

Après débat, cette motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ce bill est lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

(Bills publics)

Les ordres numéros 8, 34, 4, 10, 24, 37, 38, 39, 41 à 48 inclusivement sont réservés à la demande du gouvernement.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration du Bill C-249, Loi modifiant le Code canadien du travail (disposition créant dix jours fériés payés).

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), appuyé par M. Saltsman, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires émanant des députés est expirée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du

paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit.

MM. Cullen, O'Connell, Martin, Gray, M^{me} Holt, MM. Joyal et Abbott en remplacement de MM. Marceau, Blais, Loïselle (Saint-Henri), Ethier, Duquet, Hopkins et Béchard sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

MM. Rooney, Dionne (Northumberland-Miramichi), Baker (Gander-Twillingate), M^{me} Campagnolo, M^{lle} Campbell (South Western Nova), MM. Cyr et Anderson en remplacement de MM. Kaplan, Turner (London-Est), Foster, M^{me} Holt, MM. Corbin, Parent et Blais sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

MM. Lee, Philbrook, Tessier, Flynn, M^{lles} Nicholson, Campbell (South Western Nova) et M. Roy (Laval) en remplacement de MM. Blais, Ethier, Loïselle (Saint-Henri), Fox, Dupont, Caron et M^{me} Holt sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

M^{lle} Bégin, MM. Stollery et Landers en remplacement de MM. Stollery, Guay (Saint-Boniface) et Rompkey sur la liste des membres du Comité mixte spécial sur la politique de l'immigration.

M. Watson en remplacement de M. Condon sur la liste des membres du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

MM. Blais, Lachance et M^{me} Holt en remplacement de MM. Bussièrès, Maine et Goodale sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

A cinq heures de l'après-midi, la Chambre s'ajourne à lundi, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 159

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE LUNDI 23 JUIN 1975

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

Une pétition introductive de bills privés est présentée, suivant les dispositions du paragraphe (1) de l'article 67 du Règlement.

Du consentement unanime, il est ordonné,—Que les délibérations relatives à la motion d'ajournement soient suspendues.

Il est ordonné,—Que les discours relatifs à la motion numéro (16), sous la rubrique *Affaires émanant du gouvernement*, soient limités à dix minutes, exception faite des premiers orateurs de chaque parti, qui disposeront de quinze minutes.

En conformité des dispositions du paragraphe (4) de l'article 39 du Règlement, les deux questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, savoir:

N° 557—*M. Symes*

1. Pour chacune des années financières 1972-1973 et 1973-1974, quelle somme d'argent le département d'État chargé de la Science et de la Technologie a-t-il consacrée à des contrats adjugés à des personnes et à des organismes

de l'extérieur, à des fins de recherche, de développement et pour d'autres services consultatifs?

2. Quels sont le nom et l'adresse de ces personnes et organismes et de quelle somme d'argent s'agissait-il dans chaque contrat?

3. Quels étaient le but de chaque contrat et le titre des rapports soumis? (Document parlementaire n° 301-2/557).

N° 2349—*M. Elzinga*

1. En 1974, quels montants ont été dépensés au Canada dans le cadre du programme national d'échange d'étudiants?

2. a) Combien a été dépensé dans chaque province, b) quelles écoles ont reçu des subventions, c) dans chacune de ces écoles, combien d'étudiants ont participé au programme? (Document parlementaire n° 301-2/2349).

M. Reid, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse aux ordres susdits.

M. Sharp, appuyé par *M. Danson*, propose,—Qu'un Comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes soit institué pour étudier et faire rapport sur les questions touchant l'aménagement de la région de la Capitale nationale et notamment sur les programmes et opérations de la Commission de la Capitale nationale;

Que la Chambre des communes désigne ultérieurement quinze députés pour la représenter au Comité mixte spécial;

Que le Comité soit habilité à convoquer des personnes, faire produire des documents et dossiers et interroger des témoins; à siéger pendant les séances et les ajournements de la Chambre; à faire rapport à l'occasion; à faire imprimer au jour le jour les documents et témoignages qu'il juge à propos; à déléguer à des sous-comités tout ou partie de ses pouvoirs sauf celui de faire rapport directement à la Chambre; et à se transporter d'un lieu à un autre au Canada; et

Qu'un message soit envoyé au Sénat l'invitant à se joindre à la Chambre aux fins énumérées ci-dessus, et à désigner, si cela lui paraît souhaitable, certains de ses membres pour faire partie du Comité mixte spécial.

Après débat, cette motion, mise aux voix, est agréée.

A huit heures du soir, il est donné lecture de l'ordre portant prise en considération d'une motion des voies et moyens:

M. Turner (Ottawa-Carleton), appuyé par M. Sharp, propose,—Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

Il s'élève un débat;

Il est ordonné,—Que des tableaux supplémentaires relatifs au Budget soient imprimés en appendice aux *Débats* de ce jour. (Copies en français et en anglais). (Document parlementaire n° 301-1/312A).

M. Turner (Ottawa-Carleton), membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—(1) Avis de motion des voies et moyens visant à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu. (Copies en français et en anglais). (Document parlementaire n° 301-1/308B).

(2) Avis de motion des voies et moyens visant à modifier le chapitre 26 des Statuts du Canada de 1974-75. (Copies en français et en anglais). (Document parlementaire n° 301-1/313A);

(3) Avis de motion des voies et moyens relatif à la Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise. (Copies en français et en anglais). (Document parlementaire n° 301-1/310B);

(4) Avis de motion des voies et moyens relatif au Tarif des douanes. (Copies en français et en anglais). (Document parlementaire n° 301-1/311B);

(5) Information supplémentaire des coûts de main-d'œuvre (tableaux 1 et 2). (Copies en français et en anglais). (Document parlementaire n° 301-1/306);

(6) Document d'étude sur la fiscalité indirecte. (Copies en français et en anglais). (Document parlementaire n° 301-1/306A);

(7) Document d'étude sur le régime fiscal des organismes de charité. (Copies en français et en anglais). (Document parlementaire n° 301-1/306B);

(8) État des transactions financières 1974-75. (Copies en français et en anglais). (Document parlementaire n° 301-1/306C).

Le débat se poursuit et sur motion de M. Stevens, appuyé par M. McKinnon, ce débat est ajourné.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

*M^{me} Holt en remplacement de M. Goodale sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. Gilbert en remplacement de M. Orlikow sur la liste des membres du Comité mixte spécial sur la politique de l'immigration.

* Pour corriger l'avis déposé le 20 juin 1975.

A 9 h. 55 du soir, sur motion de M. Sharp, appuyé par M. Goyer, la Chambre s'ajourne à mercredi à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (3) de l'article 2 du Règlement.

N° 160

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MERCREDI 25 JUIN 1975

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Crouse, du Comité permanent des comptes publics, présente le troisième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du jeudi 28 novembre 1974—Que le Rapport de l'Auditeur général du Canada, à la Chambre des communes, pour l'année financière terminée le 31 mars 1974, soit déferé au Comité permanent des comptes publics,—votre Comité a fait l'étude de divers paragraphes du Rapport de l'Auditeur général de 1974 et après avoir entendu les témoins et étudié leurs témoignages, il fait le rapport suivant à la Chambre:

Votre Comité a été assisté dans ses délibérations par les témoins suivants:

Du bureau de l'Auditeur général:

M. J. J. Macdonell, Auditeur général du Canada;
M. R. Chatelain, Auditeur général adjoint;
M. C. F. Gilhooly, directeur général, Vérification des ministères;
M. H. E. Hayes, directeur général, Vérification des sociétés de la Couronne et des organismes internationaux.

Du ministère des Transports:

M. G. Lavigreur, sous-ministre adjoint, Finances;

M. Paul B. Shepherd, directeur, Services administratifs;
M. Ron Webb, chef, Service—Locaux et Immeubles.

De l'Administration du transport maritime du Canada:

M. W. A. O'Neil, sous-administrateur;
M. J. N. Ballinger, directeur, Aides et voies navigables;
M. F. L. Worrall, directeur, Finances de la Marine;
M. R. R. Macgillivray, directeur, Législation maritime;
M. A. D. Latter, président de l'Administration de pilotage de l'Atlantique;
M. Paul Bailly, président de l'Administration de pilotage des Laurentides;
M. W. G. Howard, membre de l'Administration de pilotage du Pacifique.

Du ministère des Travaux publics:

M. John A. MacDonald, sous-ministre.

De Revenu Canada (Douanes et Accise):

M. Ron Maclean, directeur, Service des opérations de l'administration centrale.

Des Musées nationaux du Canada:

M. Bernard Ostry, secrétaire général;
M. A. G. Trickey, secrétaire général adjoint.

De la Société Radio-Canada:

M. Laurent Picard, président;
M. Vic Davies, vice-président, Finances;
M. Ron Fraser, vice-président, Affaires de la société et adjoint au président;
M. Gerald Flaherty, conseiller général adjoint.

MINISTÈRE DES TRANSPORTS

PARAGRAPHE 34—Administrations de pilotage

(Voir *procès-verbaux et témoignages, fascicules n° 16 et 20, du 20 février 1975 et 6 mars 1975*)

L'article 28 de la Loi sur le pilotage, 1970-1971-1972, c. 52, stipule que chacune des quatre Administrations de pilotage, soit celle de l'Atlantique, des Laurentides, des Grands Lacs et du Pacifique, doit présenter au ministre des Transports, avant le 15 février de chaque année, un état de ses activités et de ses finances pour l'année financière précédente. Ces quatre Administrations de pilotage ont omis de le faire.

L'Auditeur général a souligné que la date de dépôt du rapport arrive trop tôt après la fin de l'année financière pour permettre aux Administrations de préparer leur rapport annuel. En fait, une enquête a révélé que ces rapports n'ont jamais été déposés avant une période de trois mois.

Votre Comité est particulièrement inquiet du fait que ces Administrations, sous la responsabilité d'un ministre, se permettent d'agir en dehors de la loi.

Votre Comité convient qu'une période de trois mois après la fin de l'année financière serait suffisante pour présenter des rapports au titulaire d'un ministère et propose qu'on étudie l'opportunité d'apporter les modifications nécessaires à la loi.

Votre Comité a enquêté sur le fait que ces quatre Administrations n'ont pas observé le paragraphe 70(2) de la Loi sur l'administration financière qui stipule que chaque société doit faire approuver ses prévisions budgétaires par le gouverneur en conseil, sur la recommandation du ministre compétent, du président du Conseil du Trésor, du ministre des Finances et qu'il soit soumis au Parlement tous les ans. Le sous-administrateur de l'Administration du Transport maritime du Canada a indiqué que le Ministre avait informé chacune des Administrations de pilotage qu'elle devait se conformer à cette exigence de la loi et il a dit qu'elles soumettront bientôt leur prévision budgétaire.

Une enquête demandée par le ministre des Transports en novembre 1973 a mis à jour de sérieuses lacunes dans les procédures d'achat et d'adjudication des marchés de l'Administration de pilotage de l'Atlantique et, en mars 1974, le ministre des Transports a demandé à cette Administration de prendre aussitôt des mesures visant à cor-

riger ces lacunes. Le Bureau de vérification a effectué un examen semblable qui a confirmé les constatations de l'enquêteur du Ministère. Ces lacunes sont les suivantes:

- a) Les formules standard n'ont pas été utilisées, les soumissions ont été ouvertes dès leur réception et aucune entrée ne figure dans un registre de réception.
- b) Dans le cas d'un contrat, la date de réception n'a pas été indiquée sur les soumissions et au moins deux des cinq soumissions ont été reçues après la date limite.
- c) Le cahier des charges envoyé aux soumissionnaires différait de celui que contenait le dossier des soumissions.
- d) Dans un autre cas, il y avait des différences sensibles entre le cahier des charges, le contrat approuvé par la Commission et le contrat accordé.
- e) Pour l'un des contrats, les deux soumissionnaires dont l'offre l'emportait par son prix ont offert les services d'un bateau qui était en vente et qui appartenait à un membre du Conseil de l'Administration et rien n'indique que ce membre a dévoilé son intérêt lors de l'ouverture des soumissions.
- f) L'adjudicataire était une société dans laquelle deux employés (dont un était membre du Conseil d'administration) et leurs épouses étaient les actionnaires.

Ces lacunes sont particulièrement graves et le président de l'Administration du pilotage de l'Atlantique a assuré votre Comité que les membres dont les conflits d'intérêts ont été mentionnés dans l'enquête ne font plus partie du Conseil. De plus, l'Administration observe maintenant les normes gouvernementales relatives aux appels d'offres, après les avoir incluses dans son manuel de procédure. (Voir APPENDICE «Z», fascicule n° 20, 6 mars 1975).

Votre Comité propose que tous les membres des administrations, des commissions, des sociétés d'État et des organismes établis au sein des ministères du gouvernement du Canada, prennent connaissance du Livre vert sur le gouvernement sur les conflits d'intérêts et en particulier du chapitre relatif aux agents de la Couronne.

Votre Comité propose aussi que les lignes directrices déposées à la Chambre par le Premier ministre le 18 décembre 1973 (C.P. 1973-4065 du 18 décembre 1973—elles figurent en annexe comme APPENDICE «A», aux débats de la Chambre des communes et s'intitulent «LIGNES DIRECTRICES AUXQUELLES LES FONCTIONNAIRES DOIVENT SE CONFORMER EN CAS DE CONFLITS D'INTÉRÊTS»), figurent dans les manuels et la codification des règlements de tous ces organismes.

PARAGRAPHE 67—Augmentation des coûts en raison des retards apportés à l'acceptation des offres.

(Voir *procès-verbaux et témoignages, fascicule n° 16 du 20 février 1975*).

Le présent paragraphe démontre comment des retards administratifs et une évaluation erronée du travail requis par le projet mis en adjudication peuvent entraîner des dépenses supplémentaires et inutiles de \$20,000.

Il s'agissait d'appels d'offres pour la construction de trois jetées pour des phares situés dans le lac St. Francis

en Ontario. Quatre offres ont été ouvertes et, le 11 mai 1973, le Ministère a accepté la soumission la plus basse s'élevant à \$391,000.

Le retard s'est produit, parce que le Ministère n'avait pas prévu qu'il devait obtenir l'approbation de principe pour faire des dépenses d'immobilisation dépassant \$250,000.

Le Ministère avait lancé un appel d'offres et ce n'est que lorsqu'il a commencé à étudier les soumissions reçues qu'il s'est rendu compte qu'il n'avait pas obtenu l'approbation de principe du Conseil du Trésor. La période de 60 jours convenue pour l'étude des soumissions était expirée lorsque le Conseil du Trésor a donné son approbation de principe.

En raison de ce retard et dû au fait que la période de 60 jours était expirée, le ministère des Transports n'a pu obtenir de l'entrepreneur qu'il commence les travaux au prix de l'adjudication et il a dû négocier un contrat supplémentaire de \$20,000 pour couvrir l'augmentation des coûts de matériel et de main-d'œuvre, et reporter la date d'achèvement des travaux de 10 mois.

Votre comité est outré de ce qu'une aussi mauvaise administration au sein du ministère des Transports ait occasionné des dépenses supplémentaires inutiles et un retard dans le parachèvement des travaux.

Votre comité recommande que lorsqu'un ministère fixe une période de validité pour une soumission, en l'occurrence 60 jours, il s'assure que la période fixée sera respectée ou prévoit le moyen de la prolonger.

PARAGRAPHE 64.1—Coût de locaux inutilisés—Ottawa.

(Voir *procès-verbaux et témoignages, fascicule n° 17, 25 février 1975*).

Cette question s'est soulevée lorsque le ministère des Travaux publics a obtenu l'autorisation du Conseil du Trésor de louer des locaux supplémentaires pour le ministère des Transports et que les loyers ont été payés bien avant les dates d'occupation.

Le Conseil du Trésor approuva la location des locaux supplémentaires requis, soit les 28^e et 29^e étages de même que le rez-de-chaussée où est logée l'Administration du Ministère des Transports sous réserve que le loyer soit payé à partir de la date d'occupation des lieux. Le bailleur a prétendu qu'il avait réservé une partie de cet espace bien avant la date d'occupation des lieux et a exigé un dédommagement pour la période pendant laquelle il avait réservé ces locaux pour le ministère des Transports.

Le Conseil du Trésor a approuvé le paiement du loyer des 28^e et 29^e étages à compter du 1^{er} juin 1972, et celui du rez-de-chaussée, à compter du 15 juin 1972. Le ministère des Transports a emménagé dans les 28^e et 29^e étages, le 31 octobre 1972, et au rez-de-chaussée, le 15 mars 1973. Le loyer pour les locaux vacants pendant cette période s'est élevé à \$81,000. Comme le témoin du ministère des Transports l'a déclaré, les paiements effectués à partir du 1^{er} juin 1972 constituaient un compromis. Le propriétaire de l'immeuble exigeait un dédommagement pour les 28^e et 29^e étages, à partir du 1^{er} avril 1972, parce qu'il avait subi un manque à gagner.

Ce genre de dépenses superflues et injustifiées imputables au Trésor public préoccupent énormément le Comité des comptes publics depuis des années. Dans d'autres rapports présentés à la Chambre, le Comité a exprimé le souci que lui causaient les estimations erronées des besoins en matière de locaux, les retards occasionnés par les travaux de réparation et les loyers versés pour des locaux inutilisés ou trop grands, et il a fait, à ce propos, des recommandations précises à la Chambre.

Dans son premier rapport à la Chambre, le 14 novembre 1974, votre Comité a formulé la recommandation suivante:

«Comme le souligne le Comité, c'est le ministère des Travaux publics qui est responsable du coût de la location des locaux trop vastes ou inutilisés alors que si ces frais de location étaient imputés au ministère qui loue le local en question, les ministères seraient plus prudents dans leurs prévisions, plus modestes dans le choix des édifices et ils feraient un effort plus déterminé en vue d'éviter de dépenser de façon excessive les crédits budgétaires qui leur sont alloués.»

PARAGRAPHE 49—Imputation non conforme à un crédit de 1973-1974.

(Voir *procès-verbaux et témoignages, fascicule n° 17, 25 février 1975*)

L'article 30 de la Loi sur l'administration financière prévoit que le solde d'un crédit voté pour une année financière et demeurant inemployé à la fin de l'année financière doit être annulé, sauf que, pendant les trente jours qui suivent la fin de l'année financière et seulement pendant cette période, on peut imputer un paiement à ce crédit afin d'acquitter une dette payable pour des travaux accomplis, des marchandises reçues ou des services rendus avant la fin de l'année financière, etc.

Le ministère des Travaux publics et celui des Transports ont contrevenu à cet article de la Loi sur l'administration financière, en ce que après avoir obtenu du Conseil du Trésor l'autorisation d'acheter deux parcelles de terrain le 28 mars 1974, des chèques payables aux vendeurs, d'un montant total de \$642,000 ont été émis en avril 1974 et imputés à un crédit de 1973-1974 du ministère des Transports. Vu que le règlement sur l'acquisition de terrains par le gouvernement interdit le paiement d'un terrain avant la livraison d'un titre jugé acceptable par le sous-ministre de la Justice, les chèques ont été adressés à ce ministère le 7 mai 1974 et retenus jusqu'à l'obtention du titre. Les chèques ont été remis aux dates de clôture du 31 mai 1974 et du 28 juin 1974.

Ce paiement violait nettement les dispositions de l'article 20 de la Loi sur l'administration financière qui prévoit que tout budget soumis au Parlement doit porter sur les services dont le paiement devient dû au cours de l'année financière.

Votre Comité partage l'avis de l'Auditeur général lorsque celui-ci déclare que de tels procédés affaiblissent le contrôle du Parlement sur les dépenses publiques. Les fonctionnaires du ministère ont déclaré qu'ils avaient fait le nécessaire pour éviter que de telles situations ne se reproduisent.

L'Auditeur général a aussi déclaré que les règles établies dans le manuel du Conseil du Trésor intitulé «Guide de l'administration financière à l'intention des ministères et organismes du gouvernement du Canada», qui a été présenté au Comité le 6 décembre 1973, l'avait énormément aidé dans son travail.

Votre Comité recommande que tous les ministères se conforment rigoureusement aux règles contenues dans ce manuel qui doivent servir de base au contrôle parlementaire sur les dépenses publiques.

PARAGRAPHE 65—Faiblesses des contrôles financiers de la Caisse des réclamations suite à la pollution maritime.

(Voir *procès-verbaux et témoignages, fascicule n° 18, 27 février 1975*)

La Caisse des réclamations suite à la pollution maritime, établie le 15 février 1972, par la modification S.R. (2^e supplément), c. 27, à la Loi sur la Marine marchande du Canada, était destinée à parer aux réclamations de pertes causées par les polluants déversés par les navires dans les eaux canadiennes. Aux termes de la loi, des droits sont imposés aux transporteurs de pétrole en vrac à destination ou en provenance d'un port du Canada. Au 31 mars 1974, les montants recueillis s'élevaient à \$17.4 millions, mais aucune réclamation n'avait été reçue ou payée. Le ministère des Transports fournit gratuitement pour l'opération de Caisse le personnel de soutien administratif.

Le ministère du Revenu national (Douanes et Accise) perçoit les droits imposés sur les importations et exportations de pétrole, droits qu'il remet au ministère des Transports afin qu'il soit crédité à la Caisse. D'autre part, la perception de ces droits repose sur les déclarations volontaires des expéditeurs puisqu'elles ne sont pas déclarées aux Douanes et Accise.

Votre Comité s'inquiète du manque de rigueur des méthodes de gestion et de contrôle financier de la Caisse, lacunes que l'Auditeur général a constatées:

1. Les expéditeurs ont le droit de différer leur paiement moyennant un cautionnement suffisant. Toutefois, la Division des Douanes et Accise n'est pas informée par le ministère des Transports quant à l'acceptabilité de la garantie mentionnée par les expéditeurs sur la déclaration des droits qu'ils remplissent lorsqu'ils demandent de différer le paiement.
2. Les registres du ministère des Transports ne fournissent pas de données cumulatives sur les montants à payer par les expéditeurs et, par conséquent, il est impossible de vérifier si les cautionnements sont suffisants.
3. Certains cautionnements remis par les expéditeurs sont arrivés à échéance sans que des renouvellements aient été demandés ou accordés.
4. De nombreuses demandes pour définir le mot «pétrole» aux termes de la Loi ont été reçues sans qu'aucune décision officielle n'ait été prise jusqu'à ce jour. En conséquence, certains expéditeurs refusent de payer les droits.
5. Les remboursements de droits ne sont pas toujours suffisamment documentés. Les remboursements de-

vraient être demandés par l'entremise des Douanes et Accise au port où la documentation à l'appui de la première déclaration des droits a été classée.

6. La Loi qui a établi la Caisse n'autorise pas les agents de la Couronne à avoir accès aux livres et aux registres des expéditeurs. Par conséquent, aucune vérification efficace ne peut être entreprise pour vérifier si les droits à payer en vertu de la Loi sont imposés et perçus comme il se doit.

Votre Comité recommande l'adoption de mesures immédiates destinées à remédier aux lacunes signalées par l'Auditeur général.

Votre Comité recommande également que le gouvernement étudie la possibilité de fixer à la Caisse une limite au-delà de laquelle on rajusterait ou suspendrait la perception des droits.

PARAGRAPHE 66—Recouvrement des dépenses d'investissement portées au crédit des opérations.

(Voir *procès-verbaux et témoignages, fascicule n° 18, 27 février 1975*)

Le Ministère des Transports a conclu plusieurs accords avec les principaux usagers des appontements publics en vertu desquels les usagers participent pendant une période donnée au coût d'établissement des installations. Dans certains cas, les montants reçus par le Ministère sont portés à un crédit d'opérations et, par conséquent, ils peuvent être dépensés. Dans d'autres cas, ces montants sont enregistrés comme des recettes du Canada.

Le Ministère affirme qu'il a tenu compte de ces recettes dans les prévisions budgétaires des produits et recettes devant être utilisés pour accroître son crédit d'opérations bien que l'Auditeur général soutienne que l'argent reçu en recouvrement des dépenses des crédits d'investissement ne devrait pas être porté au crédit des opérations. Dans son rapport, l'Auditeur général ajoute que le Ministère n'ayant pas révélé la nature extraordinaire de ces produits dans la présentation de ses prévisions budgétaires, il doute fort que cette dérogation ait été autorisée.

Votre Comité s'inquiète de ce que les recettes provenant d'un investissement soient incluses dans les recettes tirées des opérations. Toute initiative visant à distinguer clairement les recettes d'investissement des revenus seront pleinement appuyés par le Comité.

Votre Comité prend note que le secrétaire du Conseil du Trésor affirme dans sa lettre au président du Comité (Voir *APPENDICE «Y», fascicule n° 19, 4 mars 1975*) que des mesures sont prises pour garantir l'uniformité dans la comptabilité des recettes et que la question du crédit des recettes tirées des dépenses d'immobilisation est étudiée dans l'étude des comptes.

MUSÉES NATIONAUX DU CANADA

PARAGRAPHE 40—Musées nationaux du Canada—subventions et contributions.

(Voir *procès-verbaux et témoignages, fascicule n° 19, 4 mars 1975*)

PARAGRAPHE 41—Imputation non autorisée au Compte spécial des musées nationaux.

(Voir *procès-verbaux et témoignages, fascicule n° 19, 4 mars 1975*)

PARAGRAPHE 80—Comptes des Musées nationaux du Canada.

(Voir *procès-verbaux et témoignages, fascicule n° 20, 6 mars 1975*)

Au cours de l'étude des graves lacunes dans les procédures administratives des Musées nationaux du Canada et dans le contrôle des subventions et contributions de plus de \$7,742,800, votre Comité est d'avis que les déclarations sévères faites au Comité par l'Auditeur général et son adjoint, M. Hayes,—témoignages de la page 19:4 du 4 mars 1975, fascicule n° 19—ont souligné l'importance du problème en cause.

L'Auditeur général a assuré votre Comité que des progrès considérables avaient été réalisés pour remédier aux lacunes et aux déficiences relevées dans le passé, et même s'il est d'avis qu'il y a encore quelques carences, elles se reflètent uniquement sur l'exactitude des comptes de l'année terminée le 31 mars 1974, comme en font état les paragraphes 40 et 41 et l'alinéa 4 du paragraphe 80.

Votre Comité recommande que les fonctionnaires des Musées nationaux continuent de recourir aux services de vérification du ministère des Approvisionnement et Services pour éliminer les faiblesses dans leur procédure administrative et leur contrôle financier.

Votre Comité recommande que les dirigeants des Musées nationaux déploient tous leurs efforts pour obtenir que leurs comptes soient apurés suivant des règles administratives et financières solidement établies. Il propose également que l'Auditeur général fasse une déclaration sur l'état de la question, dans son prochain rapport.

SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

PARAGRAPHE 35—Perte anormale relativement à un contrat de société.

(Voir *procès-verbaux et témoignages, fascicule n° 21, 11 mars 1975*)

La Société Radio-Canada a investi \$1.6 million dans une filiale en propriété exclusive, la St. Clair River Broadcasting Limited (St. Clair), qui, à son tour, a conclu un contrat d'association avec une société privée pour l'achat de la station de télévision CKLW de Windsor prenant effet au 1^{er} mars 1970.

L'investissement de la St. Clair qui représente le quart du capital investi a été réduit suite aux pertes subies dans l'exploitation de la station de télévision depuis son acquisition.

En fait, cette entreprise s'est révélée un échec financier depuis le début et, au 31 mars 1974, la part de la St. Clair dans la perte totale de \$8,430,000 enregistrée par la station de télévision s'élevait à \$2,107,000, soit \$270,000 de plus que le capital de \$1,837,000 investi en association. Au cours de cette période, la St. Clair a également payé

\$913,000 en intérêt sur les billets de son associé et \$14,000 en frais d'administration alors que le revenu de son investissement s'élevait à \$508,000 compte tenu de l'intérêt de \$460,000 versé sur les liquidités fournies à l'association. Au 31 mars 1974, ses pertes s'élevaient dont à \$2,526,000.

L'actif de la Société Radio-Canada dans la St. Clair est donc passé de \$1.6 million au 1^{er} mars 1970 à un déficit de \$926,000 au 31 mars 1974. Aucune réserve à l'égard de cette perte n'a été faite dans les comptes de la Société, mais on y a attiré l'attention dans une note incluse dans les états financiers de la Société au 31 mars 1974.

Suivant les termes du contrat d'association, la St. Clair doit acheter au plus tard le 31 mai 1975 la part de son associé, au prix coûtant, soit \$3,750,000, plus l'intérêt et la part de l'associé aux bénéfices accumulés au moment de la vente (il n'y en avait pas au 31 mars 1974). La transaction a été conclue en juin 1974. Par conséquent, la Société absorbera le plein montant de la perte d'exploitation (\$8,430,000 au 31 mars 1974) de la station de télévision.

Les témoignages ont mis à jour d'étranges conditions financières. La part de la Société était de 75% et celle de la St. Clair, de 25%. De plus, la mise de fonds de la Société était en liquide alors que les deux-tiers restant (50%) étaient constitués d'équipements et effets.

Fait étrange, il s'avère qu'en vertu du contrat d'association, la Société, et non l'associé, payait l'intérêt sur les effets. De plus, l'accord d'achat prévoyait que, si la station de télévision était rentable, la part des associés équivaldrait au capital investi à l'origine, soit 75%, mais que si des pertes étaient enregistrées, elles seraient en dernier lieu assumées par la St. Clair.

Grâce à une lettre envoyée par le président de la Société Radio-Canada au *Windsor Star*, le 6 juin 1972, (Voir *APPENDICE «AA», fascicule n° 21, daté du 11 mars 1975*) votre Comité a pu se rendre compte que la Société Radio-Canada a toujours souhaité exploiter une station de télévision à Windsor; selon le président, le canal de CKLW-TV était le seul canal VHF dans le sud-ouest de l'Ontario qui était à la disposition du Canada, et toujours selon lui, cette station de télévision aurait dû être propriété publique plutôt que privée. Il a mentionné qu'après une audience, le CRTC a demandé aux associés et à la Société Radio-Canada de mettre au point un accord d'achat conjoint, non pas en se basant sur le principe de l'octroi d'une option d'achat à la Société Radio-Canada, mais en lui permettant plutôt une participation qui inclurait la possibilité d'envisager un jour l'acquisition totale.

Votre Comité n'ignore pas non plus que la Société Radio-Canada a pour mission de fournir à la population canadienne des émissions à caractère national dont la rentabilité éventuelle est parfois très faible.

Votre Comité recommande toutefois l'adoption par la Société Radio-Canada d'une politique financière plus rigoureuse; il est également recommandé que la société ne

prenne plus d'engagement unilatéral sans rechercher une solution de rechange acceptable.

* * * * *

Au cours de son étude des rapports de l'Auditeur général, votre Comité a examiné les problèmes financiers de sociétés de la Couronne, d'administration et de programmes dont les dépenses d'exploitation et les fonds sont puisés à même les crédits du budget du gouvernement.

La mention de ces organismes dans le rapport de l'Auditeur général résulte de la faiblesse des contrôles financiers et administratifs et d'une certaine inconscience du fait que les fonds qui leur sont confiés proviennent du Trésor public du Canada et qu'il importe au plus haut point d'en rendre compte d'une manière rigoureuse.

Votre Comité recommande que tous ces organismes du gouvernement soient désormais soumis à des procédures administratives plus strictes et à des contrôles financiers plus sévères.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages s'y rapportant (*fascicules n^{os} 16 à 21 inclusivement, première session, trentième législature*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n^o 95 aux Journaux*)

M. McCleave, du Comité mixte permanent des règlements et autres textes réglementaires, présente le cinquième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Votre Comité projette de poursuivre son examen rigoureux des textes réglementaires après l'ajournement du Parlement au cours de l'été 1975.

Votre Comité recommande donc que nonobstant l'ordonnance du Sénat du mardi 29 octobre 1974 et l'ordonnance de la Chambre des communes du jeudi 31 octobre 1974 relative au quorum du Comité, les coprésidents soient autorisés à tenir des réunions au cours des prochaines vacances d'été afin de recevoir et de faire imprimer les témoignages lorsque trois membres du Comité sont présents, pourvu que les deux Chambres soient représentées.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages s'y rapportant (*fascicule n^o 31*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n^o 96 aux Journaux*)

M. Sharp, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table.—Copies, en français et en anglais, d'un communiqué, en date du 24 juin 1975 concernant le détournement de Garrison. (Document parlementaire n^o 301-6/135).

M. Diefenbaker, appuyé par M. Baker (Grenville-Carleton), dépose, avec la permission de la Chambre, le Bill C-395, Loi modifiant le Code criminel (appels), qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Du consentement unanime, sur motion de M. McCleave, appuyé par M. Béchar, le cinquième rapport du Comité mixte permanent des règlements et autres textes réglementaires, présenté à la Chambre aujourd'hui, est agréé.

En conformité des dispositions du paragraphe (4) de l'article 39 du Règlement, la question suivante est transformée en ordre de dépôt de documents, savoir:

N^o 706—M. Stevens

1. Pour chacune des années financières terminées le 31 mars 1972, 1973 et 1974 et pour la période de six mois terminée le 30 septembre 1974, quelle somme d'argent globale le Secrétariat d'État a-t-il dépensée pour les voyages à l'étranger a) du ministre et du personnel de son cabinet, b) du personnel du Ministère, c) du personnel des conseils, des commissions, des tribunaux, des agences de la Couronne ou d'autres agences du même genre, relevant du ministre, d) d'autres personnes dont les frais ont été remboursés, en partie ou en entier et directement ou indirectement, par le gouvernement?

2. Quant aux dépenses de plus de \$200, quels étaient a) l'objet du voyage, b) la destination la plus éloignée, c) le nom des voyageurs, d) la durée du séjour hors du pays, e) le genre de dépense, f) le nombre des personnes les accompagnant? (Document parlementaire n^o 301-2/706).

M. Reid, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse à l'ordre susdit.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Turner (Ottawa-Carleton), appuyé par M. Sharp,—Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

Le débat se poursuit;

M. Stevens, appuyé par M. Wagner, propose l'amendement suivant,—Que tous les mots après «Que» soient retranchés et remplacés par ce qui suit:

«La Chambre déplore l'échec du budget du gouvernement au chapitre de l'inflation et du développement d'une économie saine; et regrette en particulier l'injustice sociale causée à la fois par l'impôt de dix sous sur l'essence et le manque d'action nécessaire pour encourager l'approvisionnement de logement à un coût raisonnable pour les Canadiens.»

Il s'élève un débat;

M. Broadbent, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), propose le sous-amendement suivant.—Que l'amendement soit modifié en remplaçant le point final par un point-virgule et en y ajoutant les mots qui suivent:

«la Chambre regrette aussi l'injustice flagrante de la taxe déguisée et régressive qu'est, pour tous les hommes et femmes qui travaillent au Canada, la hausse des primes d'assurance-chômage ainsi que la grave injustice que constitue la décision unilatérale du gouvernement fédéral de se dédire des engagements qu'il a pris avec les provinces au sujet du coût des services hospitaliers et médicaux.»

Il s'élève un débat;

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa a) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

MM. Towers et Cadieu en remplacement de MM. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain) et Murta sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

MM. Milne et Condon en remplacement de M. Pearsall et M^{me} Appolloni sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

M. Andres (Lincoln) en remplacement de M. Roy (Laval) sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

M. MacKay en remplacement de M. Oberle sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Wise en remplacement de M. Hamilton (Swift Current-Maple Creek) sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

M. Yanakis en remplacement de M. Baker (Gander-Twilligate) sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

M. Huntington en remplacement de M. Clarke (Vancouver (Quadra) sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Smith (Churchill) en remplacement de M. Carter sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Turner (Ottawa-Carleton), membre du Conseil privé de la Reine,—État concernant l'application de la Loi sur l'assurance du service civil, pour l'année financière terminée le 31 mars 1975, conformément au paragraphe (2) de l'article 21 de cette Loi, chapitre 49, S.R.C., 1952. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 301-1/110A).

Onzième rapport du greffier des pétitions, conformément au paragraphe (7) de l'article 67 du Règlement, ainsi qu'il suit:

Le greffier des pétitions a l'honneur de faire connaître que la pétition des requérants dont les noms suivent, déposée le lundi 23 juin 1975, est conforme aux prescriptions de l'article 67 du Règlement. Toutefois, cette pétition a été déposée après le délai spécifié à l'article 90 du Règlement.

Richard Fritz et Marianne Strass, tous deux de ville LaSalle (Québec), demandant l'adoption d'une loi leur permettant de s'épouser nonobstant l'article 126 du Code civil de la province de Québec.—M. Campbell (LaSalle-Énard-Côte Saint-Paul).

A six heures du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 161

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE JEUDI 26 JUIN 1975

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

DÉCLARATION DE M. L'ORATEUR

M. L'ORATEUR: J'ai avisé les honorables députés hier que j'étudierais les rappels au Règlement présentés au sujet des questions posées sur le budget au cours de la période des questions.

J'ai consulté le compte rendu d'anciennes législatures et j'ai constaté qu'ils n'apportaient pas plus d'éclaircissements que les arguments invoqués hier. De fait, par le passé, on refusait d'anticiper au cours de la période des questions, sur les sujets figurant à l'ordre du jour. Cependant, dans le débat sur le budget et dans celui sur l'Adresse on a montré plus de souplesse. Ce qui me porte beaucoup à penser que je ferais peut-être bien de permettre des questions sous réserve toutefois qu'elles n'occupent pas toute la période. Il y a déjà eu une décision de prise en ce sens et je vais voir à permettre un nombre raisonnable de questions portant sur le budget.

M. Smith (Saint-Jean), du Comité permanent de l'agriculture, présente le huitième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du mercredi 18 juin 1975, le Comité a étudié le Bill C-53, Loi modi-

ifiant la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies (n° 2), et a convenu d'en faire rapport sans modification.

Un exemplaire des procès-verbaux et des témoignages relatifs à ce bill (*fascicule n° 54*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 97 aux Journaux*)

M. Marchand (Langelier), membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Résumé du rapport du comité Scott sur l'organisation des ports canadiens, en date du mois de juin 1975. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 301-4/71).

En conformité des dispositions du paragraphe (4) de l'article 39 du Règlement, les quatre questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, savoir:

N° 2258—M. Schumacher

1. La Société Radio-Canada a-t-elle mené ou a-t-elle chargé quelqu'un de mener des enquêtes publiques sur le

succès ou l'échec de la série *Performance*, depuis son début jusqu'à maintenant et, dans l'affirmative, a) quelle était la nature de ces enquêtes, b) qui en était chargé, c) quels étaient (i) les groupes d'âge (ii) le nombre (iii) l'endroit où se trouvaient les gens avec lesquels on a communiqué au sujet de chaque émission de la série?

2. Quels résultats a-t-on obtenus de ces enquêtes, a) pour chaque émission, b) pour chaque groupe d'âge, c) dans chaque endroit?

3. Quelles dépenses a entraîné chaque émission de la série quant a) à la production, b) au cachet des comédiens/comédiennes, c) à la distribution, d) autres?

4. Quelle a été la cote d'écoute de la télévision canadienne pour chaque émission?

5. Pour chaque émission, combien d'annonces publicitaires ont été effectuées, a) par des commanditaires nationaux, b) par des commanditaires régionaux, c) sous la forme d'annonces d'intérêt public et quel revenu a été tiré de cette publicité? (Document parlementaire n° 301-2/2258).

N° 2368—*M. Clark* (Rocky Mountain)

Où se trouvent les réserves nationales de la faune au Canada et quels sont pour chacune a) la date d'établissement, b) la participation financière annuelle du gouvernement (i) fédéral (ii) provincial, c) l'objectif précis de ces réserves? (Document parlementaire n° 301-2/2368).

N° 2482—*M. Jones*

1. Au sujet des postes canadiennes, quels sont les activités, services, installations et immeubles, notamment la population, de chaque localité, cité, ville et village du Canada?

2. Sur quels critères se fonde-t-on pour déterminer les activités, services, installations et immeubles des postes dans les cités, villes, villages et localités de tous les coins du pays?

3. Les mêmes critères s'appliquent-ils à chaque province, territoire et région du pays?

4. Combien y a-t-il d'immeubles des postes canadiens dans chaque cité, ville, village et localité du pays?

5. Un bureau de poste offrant toute la gamme des services postaux a-t-il été construit à Riverview (Nouveau-Brunswick), dont la population s'élève au moins à 12,000 habitants et sinon, pourquoi?

6. Combien de localités plus petites que Riverview sont desservies par un bureau de poste?

7. Comment le gouvernement définit-il ou interprète-t-il le terme «prochainement»? (Document parlementaire n° 301-2/2482).

N° 2633—*M. Mazankowski*

1. Quelle est la moyenne quotidienne d'utilisation (en heures) des appareils, a) Boeing 747, b) Boeing 727, c) Douglas DC-8, d) Douglas DC-9, e) Lockheed-L1011, exploités par Air Canada le 31 décembre 1974?

2. Au cours de la même période de temps, quels ont été les chiffres comparatifs pour les mêmes appareils ou des appareils semblables exploités par a) CP Air, b) Delta Airlines, c) Northwest Airlines, d) Braniff Airlines, e) Pan American Airlines, f) Western Airlines, g) Eastern

Airlines, h) American Airlines? (Document parlementaire n° 301-2/2633).

M. Reid, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse aux ordres susdits.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Turner (Ottawa-Carleton), appuyé par M. Sharp,—Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

Sur la proposition d'amendement de M. Stevens, appuyé par M. Wagner,—Que tous les mots après «Que» soient retranchés et remplacés par ce qui suit:

«la Chambre déplore l'échec du budget du gouvernement au chapitre de l'inflation et du développement d'une économie saine; et regrette en particulier l'injustice sociale causée à la fois par l'impôt de dix sous sur l'essence et le manque d'action nécessaire pour encourager l'approvisionnement de logement à un coût raisonnable pour les Canadiens.»

Et sur la proposition de sous-amendement de M. Broadbent, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), —Qu'on modifie l'amendement en remplaçant le point final par un point-virgule et en y ajoutant les mots qui suivent:

«la Chambre regrette aussi l'injustice flagrante de la taxe déguisée et régressive qu'est, pour tous les hommes et femmes qui travaillent au Canada, la hausse des primes d'assurance-chômage ainsi que la grave injustice que constitue la décision unilatérale du gouvernement fédéral de se dédire des engagements qu'il a pris avec les provinces au sujet du coût des services hospitaliers et médicaux.»

Le débat se poursuit;

M. l'Orateur communique à la Chambre la lettre que voici:

RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL
OTTAWA

le 26 juin 1975

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable Wishart F. Spence, juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de suppléant de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat aujourd'hui, le 26 juin à 5 h. 45 de l'après-midi, afin de donner la sanction royale à des projets de loi.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Secrétaire administratif du Gouverneur général,
ANDRÉ GARNEAU

L'honorable

Le Président de la Chambre des communes

Le Sénat transmet un message à la Chambre pour l'informer qu'il a adopté le Bill C-16, Loi modifiant certaines lois en vue d'assurer dans leur application l'égalité de statut aux personnes de sexe masculin et féminin, avec l'amendement suivant:

Page 24: Remplacer les lignes 14 à 17 inclusivement de la version française par ce qui suit:

«b) d'autres congés, pourvu que le total de ceux-ci et de ceux qui sont prévus à l'alinéa a) ne dépasse pas le maximum prévu aux sous-alinéas (1)d) (i) ou (ii),».

Du consentement unanime, sur motion de M. Faulkner, au nom de M. Lalonde, appuyé par M. Turner (Ottawa-Carleton), l'amendement est lu une deuxième fois et agréé.

Le Sénat transmet un message à la Chambre pour l'informer qu'il a adopté, sans amendement, le Bill C-62, Loi modifiant la Loi sur la sécurité de la vieillesse, abrogeant la Loi sur l'assistance-vieillesse et modifiant, en conséquence, certaines autres lois.

Le Sénat transmet un message à la Chambre pour l'informer qu'il a adopté le Bill C-64, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1976.

Le débat reprend sur la motion de M. Turner (Ottawa-Carleton), appuyé par M. Sharp,—Que la Chambre approuve la politique budgétaire en générale du gouvernement.

Sur la proposition d'amendement de M. Stevens, appuyé par M. Wagner,—Que tous les mots après «Que» soient retranchés et remplacés par ce qui suit:

«la Chambre déplore l'échec du budget du gouvernement au chapitre de l'inflation et du développement d'une économie saine; et regrette en particulier l'injustice sociale causée à la fois par l'impôt de dix sous sur l'essence et le manque d'action nécessaire pour encourager l'approvisionnement de logement à un coût raisonnable pour les Canadiens.»

Et sur la proposition de sous-amendement de M. Broadbent, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre),—Qu'on modifie l'amendement en remplaçant le point final par un point-virgule et en y ajoutant les mots qui suivent:

«la Chambre regrette aussi l'injustice flagrante de la taxe déguisée et régressive qu'est, pour tous les hommes et femmes qui travaillent au Canada, la hausse des primes d'assurance-chômage ainsi que la grave injustice que constitue la décision unilatérale du gouvernement fédéral de se dédire des engagements qu'il a pris avec

les provinces au sujet du coût des services hospitaliers et médicaux.»

Le débat se poursuit;

Un message est reçu de l'honorable Wishart F. Spence, O.B.E., juge puiné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de député de Son Excellence le Gouverneur général, qui exprime le désir que la Chambre se rende immédiatement dans la salle des séances du Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur, accompagné de la Chambre, se rend au Sénat.

Au retour,

M. l'Orateur fait savoir que, lorsque la Chambre s'est rendue auprès de l'honorable député de Son Excellence le Gouverneur général, dans la salle des séances du Sénat, Son Honneur a bien voulu donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants:

Bill C-62, Loi modifiant la Loi sur la sécurité de la vieillesse, abrogeant la Loi sur l'assistance-vieillesse et modifiant, en conséquence, certaines autres lois.—Chapitre n° 58;

Bill S-15, Loi modifiant la Loi sur le ministère de l'Industrie et du Commerce.—Chapitre n° 59;

Bill S-17, Loi modifiant la Loi sur les explosifs.—Chapitre n° 60.

M. l'Orateur fait aussi connaître qu'il s'est adressé à l'honorable député de Son Excellence le Gouverneur général dans les termes suivants:

QU'IL PLAISE À VOTRE HONNEUR:

«Les Communes du Canada ont voté les subsides nécessaires pour permettre au Gouvernement de faire face à certaines dépenses du service public.

Au nom des Communes, je présente à Votre Honneur le bill suivant:

Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1976;

Que je prie humblement Votre Honneur de sanctionner.»

Sur ce, le greffier du Sénat, d'ordre du député de Son Excellence le Gouverneur général, s'est exprimé ainsi:

Au nom de Sa Majesté, l'honorable député de Son Excellence le Gouverneur général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill.»

Bill C-64, Loi n° 3 de 1975 portant affectation de crédits.—Chapitre n° 57.

Le débat reprend sur la motion de M. Turner (Ottawa-Carleton), appuyé par M. Sharp,—Que la Chambre approuve la politique budgétaire en générale du gouvernement.

Sur la proposition d'amendement de M. Stevens, appuyé par M. Wagner,—Que tous les mots après «Que» soient retranchés et remplacés par ce qui suit:

«La Chambre déplore l'échec du budget du gouvernement au chapitre de l'inflation et du développement d'une économie saine; et regrette en particulier l'injustice sociale causée à la fois par l'impôt de dix sous sur l'essence et le manque d'action nécessaire pour encourager l'approvisionnement de logement à un coût raisonnable pour les Canadiens.»

Et sur la proposition de sous-amendement de M. Broadbent, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre),—Qu'on modifie l'amendement en remplaçant le point final par un point-virgule et en y ajoutant les mots qui suivent:

«La Chambre regrette aussi l'injustice flagrante de la taxe déguisée et régressive qu'est, pour tous les hommes et femmes qui travaillent au Canada, la hausse des primes d'assurance-chômage ainsi que la grave injustice que constitue la décision unilatérale du gouvernement fédéral de se dédire des engagements qu'il a pris avec les provinces au sujet du coût des services hospitaliers et médicaux.»

Le débat se poursuit;

A 9 h. 45 ce soir, M. l'Orateur interrompt les délibérations suivant les dispositions du paragraphe (6) de l'article 60 du Règlement.

Cette proposition de sous-amendement, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:

(Vote n° 54)

POUR
Messieurs

Alexander	Ellis	Laprise
Alkenbrack	Elzinga	La Salle
Allard	Fairweather	Leggatt
Andre	Firth	MacDonald (M ^{lle})
(Calgary-Centre)	Forrestall	(Kingston et les
Baker	Fraser	Îles)
(Grenville-Carleton)	Gillies	MacKay
Baldwin	Halliday	Macquarrie
Bawden	Hamilton	Malone
Beatty	(Swift Current-	Marshall
Beaudoin	Maple Creek)	Masniuk
Brewin	Hees	Mazankowski
Brisco	Hnatyshyn	McCleave
Broadbent	Hogan	McGrath
Cadieu	Holmes	McKenzie
Caouette	Huntington	McKinley
(Villeneuve)	Hurlburt	McKinnon
Clark	Jarvis	Mitges
(Rocky Mountain)	Jelinek	Muir
Crouse	Kemping	Munro
Dick	Knowles	(Esquimalt-Saanich)
Dionne	(Winnipeg-	Neil
(Kamouraska)	Nord-Centre)	Nowlan
Douglas	Korchinski	Nystrom
(Nanaimo-Cowichan-	Lambert	Orlikow
Les Îles)	(Bellechasse)	O'Sullivan

Paproski
Reynolds
Ritchie
Roche
Rodriguez
Rondeau
Saltsman

Scott
Smith
(Churchill)
Stanfield
Stevens
Stewart
(Marquette)

Towers
Wagner
Wenman
Whiteway
Whittaker
Wise
Wooliams
Yewchuk—83.

CONTRE
Messieurs

Abbott	Ethier	Mackasey
Allmand	Faulkner	Maine
Anderson	Fleming	Marceau
Andres	Fox	Marchand
(Lincoln)	Francis	(Langelier)
Appolloni (M ^{me})	Gauthier	Marchand
Baker	(Ottawa-Vanier)	(Kamloops-Cariboo)
(Gander-Twillingate)	Gendron	McRae
Basford	Goodale	Milne
Bécharde	Goyer	Munro
Blais	Gray	(Hamilton-Est)
Blaker	Guay	Ouellet
Blouin	(Saint-Boniface)	Parent
Boulanger	Guay	Pelletier
Breau	(Lévis)	(Hochelaga)
Bussières	Guilbault	Pelletier
Caccia	Haidasz	(Sherbrooke)
Cafik	Herbert	Philbrook
Campagnolo (Mrs.)	Holt (M ^{me})	Pinard
Campbell	Hopkins	Portelance
(LaSalle-Émard-Côte	Isabelle	Poulin
Saint-Paul)	Kaplan	Railton
Caron	Lachance	Raines
Clermont	Lajoie	Reid
Collenette	Lalonde	Richardson
Comtois	Langlois	Roberts
Condon	Laniel	Robinson
Corbin	Lapointe	Rooney
Corriveau	Leblanc	Roy
Côté	(Laurier)	(Timmins)
Cullen	LeBlanc	Roy
Cyr	(Westmorland-Kent)	(Laval)
Danson	Lefebvre	Sauvé (Mrs.)
De Bané	Lessard	Sharp
Demers	Loiselle	Smith
Dionne	(Chambly)	(Saint-Jean)
(Northumberland-	Loiselle	Stewart
Miramichi)	(Saint-Henri)	(Cochrane)
Douglas	Lumley	Tessier
(Bruce-Grey)	MacDonald	Turner
Duclos	(Cardigan)	(London-Est)
Dupont	Macdonald	Turner
Dupras	(Rosedale)	(Ottawa-Carleton)
Duquet	MacFarlane	Watson
	MacGuigan	Young—107.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Saltsman en remplacement de M. Rodriguez sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

MM. Gendron et Milne en remplacement de M^{llr} Campbell (South Western Nova) et M. Rooney sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

MM. Jelinek, Côté et La Salle en remplacement de MM. Lambert (Edmonton-Ouest), Rooney et Hnatyshyn sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

MM. Huntington, Douglas (Bruce-Grey) et Mazankowski en remplacement de MM. McCain, Loiselle (Saint-Henri) et MacKay sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

M. Philbrook en remplacement de M. Clermont sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

MM. Stevens, Halliday, Holmes, De Bané, Caron, Bussièrès et Cyr en remplacement de MM. Whittaker, McGrath, Ritchie, Pearsall, Maine, Francis et Côté sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

MM. MacFarlane et Marceau en remplacement de M. Anderson et M^{me} Campagnolo sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

MM. Dupras, Duquet, Campbell (LaSalle-Émard-Côte Saint-Paul), Guay (Lévis), Lachance, Douglas (Bruce-Grey) et Kempling en remplacement de MM. Béchard, Cyr, Bussièrès, De Bané, Caron, Demers et Holmes sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

MM. Schellenberger et Duclos en remplacement de MM. Lawrence et Lajoie sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

*États et rapports déposés auprès du Greffier
de la Chambre*

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément au paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Munro (Hamilton-Est), membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) des mesures prises en vertu du Code canadien du travail Partie III (Normes du travail), pour l'année financière terminée le 31 mars 1975, conformément à l'article 75 du Code canadien du travail (Normes), chapitre L-1, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/82A).

Par M. Sharp, membre du Conseil privé de la Reine,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 10 avril 1975, (Question n° 401) demandant: 1. Depuis l'année financière 1968 jusqu'à présent, a) combien d'experts-conseils de toutes les sociétés de la Couronne ont été engagés, b) quels étaient leur mandat et la durée de leur contrat de travail, c) quels honoraires ont-ils reçus, d) quel était leur nom?

2. Quels sont le nom, le poste, le traitement et le nombre des fonctionnaires de toutes les sociétés de la Couronne qui assumaient des fonctions semblables à celles des experts-conseils de l'extérieur engagés par le gouvernement? (Document parlementaire n° 301-2/401B).

A 10 h. 22 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à onze heures du matin, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 162

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE VENDREDI 27 JUIN 1975

Onze heures du matin

PRIÈRE

Du consentement unanime, en conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement, sur motion de M. Lambert (Bellechasse), appuyé par M. Allard, il est ordonné,—Que le paragraphe (3) de l'article 2 du Règlement soit modifié en ajoutant ce qui suit:

«que lorsque le 24^e jour de juin et le 1^{er} jour de juillet sont un mardi, la Chambre ne siège pas le 23^e jour et le 30^e jour de juin».

M. Munro (Esquimalt-Saanich), appuyé par M. Baker (Grenville-Carleton), dépose, avec la permission de la Chambre, le Bill C-396, Loi modifiant le Code criminel (piégeage sans cruauté), qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Sharp, appuyé par M. Turner (Ottawa-Carleton), il est ordonné,—Que la Chambre ne siège pas le 30 juin 1975 et le 7 juillet 1975;

Que la Chambre procède à l'étude de bills du gouvernement pendant les heures supplémentaires suivantes:

2 juillet 1975: huit heures à dix heures du soir

3 juillet 1975: onze heures du matin à une heure de l'après-midi.

8 juillet 1975: onze heures du matin à une heure de l'après-midi.

10 juillet 1975: onze heures du matin à une heure de l'après-midi.

Et qu'aux fins de tout ordre fait en vertu de l'article 75A du Règlement, un bloc de quatre des heures supplémentaires susmentionnées soit censé constituer un jour de séance;

Pourvu que les affaires prévues aux articles 15(2) et 40 du Règlement soient traitées à l'un ou l'autre des jours susmentionnés aux heures prescrites par lesdits articles.

Sur motion de M. Loiseau (Saint-Henri), appuyé par M. Campbell (LaSalle-Émard-Côte Saint Paul), il est ordonné,—Qu'en conformité des dispositions de l'article 99 du Règlement, la pétition de Richard Fritz et Marianne Strass, déposée après le délai spécifié à l'article 90 du Règlement, soit déferée au Comité permanent des bills privés en général et du Règlement, avec le onzième Rapport du greffier des pétitions présenté à la Chambre le mercredi 25 juin 1975, afin que le Comité soit en mesure de faire les recommandations qu'il jugera à propos.

Le Sénat transmet un message dont voici le texte:

Il est ordonné,—Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a agréé de se joindre à la Chambre des communes pour former un Comité mixte des deux Chambres du Parlement pour étudier et faire rapport sur les questions touchant l'aménagement de la région de la Capitale nationale et notamment sur les programmes et opérations de la Commission de la Capitale nationale;

Que le Sénat désigne ultérieurement huit sénateurs pour le représenter au sein du Comité mixte spécial; et

Que le Comité soit habilité à convoquer des personnes, à faire produire des documents et dossiers et interroger des témoins; à siéger pendant les séances et les ajournements du Sénat; à faire rapport à l'occasion; à faire imprimer au jour le jour les documents et témoignages qu'il juge à propos; à déléguer à des sous-comités tout ou partie de ses pouvoirs sauf celui de faire rapport directement au Sénat; et à se transporter d'un lieu à un autre au Canada.

Le Sénat transmet un message à la Chambre pour l'informer que les sénateurs dont les noms suivent ont été nommés pour agir au nom du Sénat au sein du Comité mixte spécial de la région de la Capitale nationale, savoir: les honorables sénateurs Asselin, Barrow, Desruisseaux, Macdonald, McDonald, McElman, McIlraith et Molgat.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Turner (Ottawa-Carleton), appuyé par M. Sharp,—Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

Sur la proposition d'amendement de M. Stevens, appuyé par M. Wagner,—Que tous les mots après «Que» soient retranchés et remplacés par ce qui suit:

«La Chambre déplore l'échec du budget du gouvernement au chapitre de l'inflation et du développement d'une économie saine; et regrette en particulier l'injustice sociale causée à la fois par l'impôt de dix sous sur l'essence et le manque d'action nécessaire pour encourager l'approvisionnement de logement à un coût raisonnable pour les Canadiens.»

Le débat se poursuit;

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée ainsi qu'il suit:

MM. Munro (Esquimalt-Saanich) et Flynn en remplacement de MM. Marshall et Pearsall sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

MM. Huntington, Caron, Flynn, Robinson et Maine en remplacement de MM. Clark (Rocky Mountain),

Guay, (Lévis), Campbell (LaSalle-Émard-Côte Saint-Paul), Condon et Flynn sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. Bussièrès en remplacement de M. Caron sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

MM. McIsaac et Campbell (LaSalle-Émard-Côte Saint-Paul) en remplacement de MM. Bussièrès et Duquet sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément au paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Rapport (en français et en anglais) de la Société royale du Canada, 1975, conformément à l'article 9 de la Loi constituant en société la Société royale du Canada, chapitre 46, Statuts du Canada, 1883, ainsi que les états financiers pour la période terminée le 28 février 1975. (Document parlementaire n° 301-1/233A).

Par M. Andras (Port Arthur), membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) de la Commission d'assurance-chômage pour l'année civile 1974, conformément au paragraphe (2) de l'article 130 de la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage, chapitre 48, Statuts du Canada, 1970-1971-1972. (Document parlementaire n° 301-1/250A).

Par M. Richardson, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) sur l'application de la Loi relative aux Comptes de pension de retraite des Forces canadiennes, pour l'année financière terminée le 31 mars 1975, conformément aux articles 28 et 41 de la Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes, chapitre C-9, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/92A).

Par M. Richardson,—Rapport (en français et en anglais) de la Construction de Défense (1951) Limitée, y compris les comptes et les états financiers ainsi que le rapport de l'auditeur général à ce sujet, pour l'année financière terminée le 31 mars 1975, conformément au paragraphe (3) de l'article 75 de la Loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/120A).

Par M. Richardson,—État concernant les sommes reçues et déboursées dans le fonds spécial affecté au remplacement du matériel, pour l'année financière terminée le 31 mars 1975, conformément au paragraphe (4) de l'article 11 de la Loi sur la défense nationale, chapitre N-4, S.R.C., 1970. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 301-1/185A).

Par M. Sharp, membre du Conseil privé de la Reine,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 15 avril 1975, (Question n° 606) demandant: 1. Le

gouvernement publiera-t-il la liste des conférences nationales ou internationales prévues pour 1975 et auxquelles il a été invité à envoyer des délégations?

2. Des groupes intéressés auront-ils la possibilité de recommander la présence de femmes compétentes au sein de ces délégations?

3. Étudie-t-on la possibilité de désigner comme membres de ces délégations canadiennes, un certain nombre

de citoyens compétents et très renseignés dans les cas appropriés? (Document parlementaire n° 301-2/606B).

A cinq heures de l'après-midi, la Chambre s'ajourne au mercredi 2 juillet 1975, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions de l'ordre adopté aujourd'hui.

N° 163

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MERCREDI 2 JUILLET 1975

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Leblanc (Laurier), du Comité permanent des prévisions budgétaires en général, présente le septième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du vendredi 20 juin 1975, votre Comité a étudié le Bill C-63, Loi modifiant la Loi sur les Jeux olympiques de 1976 et a convenu d'en faire rapport sans modification.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages relatifs à ce Bill (*fascicules n°s 38 et 39*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 98 aux Journaux*)

M. Douglas (Bruce-Grey), appuyé par M. Condon, dépose, avec la permission de la Chambre, le Bill C-397, Loi modifiant le Code criminel (destruction volontaire d'anciens drapeaux), qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

L'avis de motion qui suit, est appelé, reporté aux Ordres émanant du gouvernement et fait l'objet d'un ordre

d'examen dans la prochaine séance de la Chambre, conformément aux dispositions du paragraphe (2) de l'article 21 du Règlement:

Que le Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien soit autorisé à se rendre à Sarnia (Ontario) et dans les environs, du 6 au 8 juillet 1975, dans le but d'étudier le développement économique des réserves indiennes de la région et que le personnel de soutien nécessaire accompagne le Comité.
—*Le président du Conseil privé.*

L'avis de motion qui suit, est appelé, reporté aux Ordres émanant du gouvernement et fait l'objet d'un ordre d'examen dans la prochaine séance de la Chambre, conformément aux dispositions du paragraphe (2) de l'article 21 du Règlement:

Que le Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien soit habilité à se transporter d'un lieu à un autre dans les provinces de l'Est et dans le Nord canadien pendant le prochain congé pour faire enquête sur des questions touchant le développement du Nord et les affaires des autochtones et pour visiter des sites historiques et des parcs et que le personnel de soutien nécessaire accompagne le Comité.
—*Le président du Conseil privé.*

En conformité des dispositions du paragraphe (4) de l'article 39 du Règlement, la question suivante est transférée en ordre de dépôt de documents, savoir:

N° 1709—*M. Jones*

1. A-t-on fait des études comparatives du coût de fonctionnement de Radio-Canada et d'autres réseaux?

2. Quel a été le coût total de Radio-Canada pour chacune des années de 1966 à 1974?

3. Quels règlements ou dispositions préventives sont imposés à Radio-Canada et aux autres réseaux?

4. De quelle compétence relèvent les genres d'émissions présentées à la télévision de Radio-Canada?

5. A-t-on envisagé l'établissement d'une sorte d'organisme de réglementation devant étudier, classer et évaluer les divers programmes?

6. Pourquoi continue-t-on de montrer des émissions de violence, de sexe et autres sur les divers réseaux de télévision?

7. Combien de plaintes les membres du Cabinet et Radio-Canada ont-ils reçues au sujet des émissions présentées au cours des six derniers mois? (Document parlementaire n° 301-2/1709).

M. Reid, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse à l'ordre susdit.

Il est résolu,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le priant de faire déposer à la Chambre copie de toute la correspondance échangée entre le gouvernement et a) d'autres paliers de gouvernement, b) des associations d'anciens combattants, au sujet du projet de transfert de l'hôpital Westminster à London (Ontario). (*Avis de motion portant production de documents n° 49.—M. Marshall*).

La Chambre reprend le débat sur la motion de *M. Turner* (Ottawa-Carleton), appuyé par *M. Sharp*,—Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

Et sur la proposition d'amendement de *M. Stevens*, appuyé par *M. Wagner*,—Que tous les mots après «Que» soient retranchés et remplacés par ce qui suit:

«la Chambre déplore l'échec du budget du gouvernement au chapitre de l'inflation et du développement d'une économie saine; et regrette en particulier l'injustice sociale causée à la fois par l'impôt de dix sous sur l'essence et le manque d'action nécessaire pour encourager l'approvisionnement de logement à un coût raisonnable pour les Canadiens.»

Le débat se poursuit;

Du consentement unanime, la Chambre revient à la rubrique *Dépôt de documents*.

M. Chrétien, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, d'un document intitulé «Répartition des réductions de dépenses 1975-1976». (Document parlementaire n° 301-7/22).

Il est ordonné,—Que ce document soit imprimé en appendice aux *Débats* de ce jour.

Le débat reprend sur la motion de *M. Turner* (Ottawa-Carleton), appuyé par *M. Sharp*,—Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

Et sur la proposition d'amendement de *M. Stevens*, appuyé par *M. Wagner*,—Que tous les mots après «Que» soient retranchés et remplacés par ce qui suit:

«la Chambre déplore l'échec du budget du gouvernement au chapitre de l'inflation et du développement d'une économie saine; et regrette en particulier l'injustice sociale causée à la fois par l'impôt de dix sous sur l'essence et le manque d'action nécessaire pour encourager l'approvisionnement de logement à un coût raisonnable pour les Canadiens.»

Le débat se poursuit;

A 5 h 45 de l'après-midi, *M. l'Orateur* interrompt les délibérations suivant les dispositions du paragraphe 7 de l'article 60 du Règlement.

Cette proposition d'amendement, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:

(Vote n° 55)

POUR

Messieurs

Alexander	Grafftey	Mazankowski
Alkenbrack	Halliday	McCain
Allard	Hamilton	McCleave
Andre	(Qu'Appelle-Moose Mountain)	McGrath
(Calgary-Centre)	Hees	McKenzie
Baker	Hnatyshyn	McKinley
(Grenville-Carleton)	Hogan	McKinnon
Baldwin	Holmes	Muir
Balfour	Horner	Munro
Beatty	Huntington	(Esquimalt-Saanich)
Beaudoin	Hurlburt	Murta
Benjamin	Jarvis	Neil
Blackburn	Jelinek	Nowlan
Brewin	Jones	Oberle
Caouette	Kempling	Orlikow
(Villeneuve)	Knowles	O'Sullivan
Carter	(Winnipeg-Nord-Centre)	Paproski
Clark	Knowles	Patterson
(Rocky Mountain)	(Norfolk-Haldimand)	Reynolds
Clarke	Lambert	Ritchie
(Vancouver Quadra)	(Edmonton-Ouest)	Roche
Coates	La Salle	Rodriguez
Cossitt	Lawrence	Rynard
Darling	Leggatt	Saltsman
Dick	MacDonald	Schellenberger
Diefenbaker	(Egmont)	Scott
Dinsdale	MacDonald (M ^{lle})	Smith
Dionne	(Kingston et les Îles)	(Churchill)
(Kamouraska)	MacKay	Stanfield
Douglas	MacLean	Stevens
(Nanaimo-Cowichan-Les Îles)	MacQuarrie	Stewart
Ellis	Malone	(Marquette)
Epp	Marshall	Towers
Fairweather	Masniuk	Whiteway
Friesen	Matte	Whittaker
Gilbert		Wise
Gillies		Wooliams
		Yewchuk—94.

CONTRE

Messieurs

Abbott	Foster	Marchand
Allmand	Fox	(Langelier)
Anderson	Francis	Marchand
Andras	Gauthier	(Kamloops-Cariboo)
(Port Arthur)	(Ottawa-Vanier)	Martin
Andres	Gendron	McIsaac
(Lincoln)	Gillespie	McRae
Baker	Goodale	Milne
(Gander-Twillingate)	Goyer	Morin (M ^{me})
Basford	Gray	Nicholson (M ^{lle})
Béchar	Guay	O'Connell
Bégin (M ^{lle})	(Saint-Boniface)	Ouellet
Blais	Guay	Parent
Boulangier	(Lévis)	Pelletier
Breau	Guilbault	(Hochelaga)
Bussièras	Haidasz	Pelletier
Caccia	Herbert	(Sherbrooke)
Cafik	Hopkins	Penner
Campagnolo (M ^{me})	Isabelle	Philbrook
Campbell	Jamieson	Pinard
(LaSalle-Énard-Côte	Joyal	Portelance
Saint-Paul)	Kaplan	Poulin
Caron	Lachance	Prud'homme
Chrétien	Lajoie	Railton
Clermont	Lalonde	Reid
Collenette	Landers	Richardson
Comtois	Lang	Roberts
Condon	Langlois	Robinson
Corbin	Laniel	Rompkey
Corriveau	Lapointe	Rooney
Côté	Leblanc	Roy
Cullen	(Laurier)	(Timmins)
Cyr	LeBlanc	Roy
Danson	(Westmorland-Kent)	(Laval)
Daudlin	Lee	Sauvé (M ^{me})
De Bané	Lefebvre	Sharp
Demers	Lessard	Smith
Dionne	Loiselle	(Saint-Jean)
(Northumberland-	(Chambly)	Stanbury
Miramichi)	Loiselle	Stewart
Douglas	(Saint-Henri)	(Cochrane)
(Bruce-Grey)	Lumley	Stollery
Drury	MacDonald	Tessier
Duclos	(Cardigan)	Trudeau
Dupont	Macdonald	Turner
Dupras	(Rosedale)	(London-Est)
Duquet	MacEachen	Turner
Ethier	MacFarlane	(Ottawa-Carleton)
Fleming	MacGuigan	Watson
Flynn	Maine	Yanakis
	Marceau	Young—125.

Qu'on modifie le Bill C-8, Loi créant une société nationale des pétroles, en retranchant les lignes 24 à 29 inclusivement, de la page 2.

DÉCISION DE M. L'ORATEUR

M. L'ORATEUR: Si aucun autre honorable député ne désire faire de commentaire, sauf tout le respect dû à l'honorable député de Calgary-Centre (M. Andre), il me semble que son argument est peu défendable. Il a pris l'exemple de la Société Polymer et a dit qu'il s'agissait anciennement d'une société de la Couronne. Le parlement a voulu par la suite changer son statut, ce qui s'est fait par le biais de la Corporation de développement du Canada et de mesures prises par le Parlement. L'honorable député propose par son amendement de changer le caractère de cette société. Il se peut que plus tard, le Parlement souhaite modifier la loi pour changer la nature de cette société et lui enlever son statut de société de la Couronne.

Pour terminer, l'honorable député a dit ce qu'une société de la Couronne était aux yeux des Canadiens, soit une société comme n'importe quelle autre sauf que les actions en sont détenues par la Couronne.

Dans ses amendements, l'honorable député propose que les actions soient restructurées de façon qu'elles puissent être transférées au public conformément au deuxième amendement, la motion n° 2. Autrement dit, il ne s'agirait plus d'une société de la Couronne, mais d'une société dont le public pourrait acheter des actions. A mon avis, cela s'écarte totalement du principe du bill qui vise à établir une société de la Couronne.

Si les amendements de l'honorable député entraînent en vigueur, il ne s'agirait plus d'une société de la Couronne et, à mon avis, cela va tout à fait à l'encontre de l'objectif visé. Son amendement établirait une société qui ne serait pas une société de la Couronne.

Si l'honorable député avait proposé ces amendements à l'étape de la deuxième lecture, je pense qu'il aurait éprouvé de grandes difficultés. S'il l'avait fait à l'étape de l'étude en comité, sans doute aurait-il eu encore plus de problèmes car si l'on peut proposer des amendements visant des dispositions précises à cette étape, les siens s'attaquent au principe même du bill. Le fait d'essayer d'introduire ce concept entièrement nouveau à l'étape du rapport me paraît non seulement contraire au principe fondamental du bill, mais sur le plan de la procédure, cela vient beaucoup trop tard. Cette tentative aurait dû avoir lieu au moment de la deuxième lecture et je ne suis pas certain qu'elle aurait été davantage couronnée de succès à cette étape.

Je dirais très respectueusement à l'honorable député qui a fait connaître ses intentions sans ambiguïté qu'il me paraît inéluctable que les amendements vont directe-

Il est donné lecture de l'ordre relatif à l'étude à l'étape du rapport du Bill C-8, Loi créant une société nationale des pétroles, rapporté avec des amendements par le Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

Et un rappel au Règlement est soulevé quant à l'acceptabilité de la motion numéro (1) inscrite au nom de l'honorable député de Calgary-Centre (M. Andre), ainsi qu'il suit:

Qu'on modifie le Bill C-8, Loi créant une société nationale des pétroles, en retranchant les lignes 16 et 17, de la page 2 et en les remplaçant par ce qui suit:

«pose de cent millions d'actions ordinaires valant chacune au pair cinq dollars.»

Et de la motion numéro (2) inscrite au nom de l'honorable député de Calgary-Centre (M. Andre), ainsi qu'il suit:

ment à l'encontre du principe même du bill et comme ils sont présentés à l'étape du rapport, la présidence ne peut les accepter pour des raisons de procédure.

M. Andre (Calgary-Centre), appuyé par M. Reynolds, propose,—Qu'on modifie le Bill C-8, Loi créant une société nationale des pétroles, en retranchant la ligne 33, de la page 5 et en la remplaçant par ce qui suit:

«vendre ou aliéner la totalité ou une partie de son».

Après débat, cette motion est mise aux voix et, en conformité des dispositions du paragraphe (11) de l'article 75 du Règlement, le vote par appel nominal est différé.

M. Stevens, appuyé par M. Reynolds, propose,—Qu'on modifie le Bill C-8, Loi créant une société nationale des pétroles,

a) en retranchant la ligne 32, à la page 15 et en la remplaçant par ce qui suit:

«gouverneur en conseil

et de telles avances par voie d'emprunt ou d'acquisition portent intérêt à un taux non inférieur à celui qu'approuve le ministre des Finances pour le trimestre où ces avances sont effectuées, à titre de taux d'intérêt ordinaire des prêts faits aux sociétés de la Couronne et remboursables dans un délai n'excédant pas douze mois.»

b) en retranchant les lignes 40 à 42 inclusivement, à la page 15.

Il s'élève un débat;

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée ainsi qu'il suit:

MM. Schellenberger et Whiteway en remplacement de MM. Clark (Rocky Mountain) et Masniuk sur la liste des membres du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément au paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Drury, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) du Conseil des Sciences du Canada, pour l'année financière terminée le 31 mars 1975, conformément à l'article 19 de la Loi sur le Conseil des Sciences du Canada, chapitre S-5, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/234A).

Par M. Goyer, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) des Arsenaux Canadiens Limitée, y compris les comptes et les états financiers ainsi que le rapport de l'auditeur général y afférent, pour l'année financière terminée le 31 mars 1975, conformément au paragraphe (3) de l'article 75 de la Loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/85C).

Par M. Goyer,—Rapport (en français et en anglais) de la Corporation commerciale canadienne, y compris les comptes et les états financiers ainsi que le rapport de l'auditeur général y afférent, pour l'année financière terminée le 31 mars 1975, conformément au paragraphe (1) de l'article 13 de la Loi sur la Corporation commerciale canadienne, chapitre C-6, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/88A).

Par M. Goyer,—Rapport (en français et en anglais) de la Corporation de disposition des biens de la Couronne, y compris les comptes et les états financiers ainsi que le rapport de l'auditeur général y afférent, pour l'année financière terminée le 31 mars 1975, conformément à l'article 14 de la Loi sur les biens de surplus de la Couronne, chapitre S-20, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/117A).

A dix heures du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à onze heures du matin, en conformité des dispositions de l'ordre adopté le vendredi 27 juin 1975.

N° 164

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE JEUDI 3 JUILLET 1975

Onze heures du matin

PRIÈRE

Le Bill C-8, Loi créant une société nationale des pétroles, rapporté avec des amendements par le Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics est étudié de nouveau à l'étape du rapport.

Sur ce, la Chambre reprend le débat sur la motion de M. Stevens, appuyé par M. Reynolds,—Qu'on modifie le Bill C-8, Loi créant une société nationale des pétroles,

a) en retranchant la ligne 32, à la page 15 et en la remplaçant par ce qui suit:

«gouverneur en conseil

et de telles avances par voie d'emprunt ou d'acquisition portent intérêt à un taux non inférieur à celui qu'approuve le ministre des Finances pour le trimestre où ces avances sont effectuées, à titre de taux d'intérêt ordinaire des prêts faits aux sociétés de la Couronne et remboursables dans un délai n'excédant pas douze mois.»

b) en retranchant les lignes 40 à 42 inclusivement, à la page 15.

Après plus ample débat, cette motion est mise aux voix et, en conformité des dispositions du paragraphe (11) de l'article 75 du Règlement, le vote par appel nominal est différé.

La Chambre aborde la mise aux voix différée de la motion de M. Andre (Calgary-Centre), appuyé par M. Reynolds,—Qu'on modifie le Bill C-8, Loi créant une société nationale des pétroles, en retranchant la ligne 33, de la page 5 et en la remplaçant par ce qui suit:

«vendre ou aliéner la totalité ou une partie de son».

Cette motion, mise aux voix, est rejetée sur division.

La Chambre aborde la mise aux voix différée de la motion de M. Stevens, appuyé par M. Reynolds,—Qu'on modifie le Bill C-8, Loi créant une société nationale des pétroles,

a) en retranchant la ligne 32, à la page 15 et en la remplaçant par ce qui suit:

«gouverneur en conseil

et de telles avances par voie d'emprunt ou d'acquisition portent intérêt à un taux non inférieur à celui qu'approuve le ministre des Finances pour le trimestre où ces avances sont effectuées, à titre de taux d'intérêt ordinaire des prêts faits aux sociétés de la Couronne et remboursables dans un délai n'excédant pas douze mois.»

b) en retranchant les lignes 40 à 42 inclusivement, à la page 15.

Cette motion, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:

(Vote n° 56)

POUR

Messieurs

Alexander
Alkenbrack
Andre
(Calgary-Centre)
Balfour
Beatty
Carter
Clarke
(Vancouver Quadra)
Coates
Cossitt
Crouse
Darling
Diefenbaker
Dinsdale
Ellis
Elzinga
Epp
Fairweather
Forrestall
Friesen
Gillies
Grafftey
Hamilton
(Qu'Appelle-Moose
Mountain)
Hamilton
(Swift Current-
Maple Creek)

Hargrave
Hees
Hnatyshyn
Holmes
Hornor
Huntington
Hurlburt
Jarvis
Jelinek
Jones
Kempling
Knowles
(Norfolk-Haldimand)
Lambert
(Edmonton-Ouest)
Lawrence
MacDonald (M^{lle})
(Kingston et les
Îles)
MacKay
MacLean
Macquarrie
Malone
Marshall
Masniuk
Mazankowski
McCain
McCleave
McGrath

McKenzie
McKinley
McKinnon
Munro
(Esquimalt-Saanich)
Murta
Neil
Nowlan
Oberle
O'Sullivan
Paproski
Patterson
Reynolds
Ritchie
Roche
Rynard
Schellenberger
Smith
(Churchill)
Stanfield
Stevens
Stewart
(Marquette)
Towers
Whiteway
Whittaker
Wise
Woolliams
Yewchuk—74.

CONTRE

Messieurs

Abbott
Allmand
Anderson
Andras
(Port Arthur)
Andres
(Lincoln)
Baker
(Gander-Twillingate)
Basford
Beaudoin
Béchar
Bégin (M^{lle})
Benjamin
Blackburn
Blais
Blouin
Boulangier
Breau
Brewin
Buchanan
Bussièr
Caccia
Cafik
Campagnolo (M^{me})
Caouette
(Villeneuve)
Caron
Chrétien
Clermont

Collenette
Comtois
Condon
Corbin
Corriveau
Côté
Cullen
Cyr
Danson
Daudlin
Demers
Dionne
(Northumberland-
Miramichi)
Douglas
(Bruce-Grey)
Drury
Duclos
Dupont
Dupras
Duquet
Ethier
Faulkner
Fleming
Flynn
Foster
Fox
Francis
Gauthier
(Ottawa-Vanier)

Gendron
Gilbert
Goodale
Goyer
Gray
Guay
(Saint-Boniface)
Guay
(Lévis)
Guilbault
Haidasz
Herbert
Hopkins
Isabelle
Jamieson
Joyal
Kaplan
Knowles
(Winnipeg-
Nord-Centre)
Lachance
Lajoie
Lalonde
Landers
Lang
Langlois
Laniel
Leblanc
(Laurier)

Messieurs

LeBlanc
(Westmorland-Kent)
Lee
Lefebvre
Leggatt
Lessard
Loiselle
(Chambly)
Loiselle
(Saint-Henri)
Lumley
MacDonald
(Cardigan)
Macdonald
(Rosedale)
MacFarlane
MacGuigan
Maine
Marceau
Marchand
(Langelier)
Marchand
(Kamloops-Cariboo)

Martin
Matte
McIsaac
McRae
Milne
Morin (M^{me})
Munro
(Hamilton-Est)
Nicholson (M^{lle})
O'Connell
Parent
Pelletier
(Hochelaga)
Pelletier
(Sherbrooke)
Penner
Philbrook
Pinard
Portelance
Poulin
Prud'homme
Railton
Reid

Richardson
Roberts
Robinson
Rodriguez
Rompkey
Rooney
Roy
(Timmins)
Saltsman
Sharp
Smith
(Saint-Jean)
Stanbury
Stewart
(Cochrane)
Stollery
Tessier
Trudeau
Whelan
Yanakis
Young—130.

Sur motion de M. Macdonald (Rosedale), appuyé par M. Jamieson, ce bill, tel que modifié, est agréé à l'étape du rapport et la troisième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

M. Leblanc (Laurier), du Comité permanent des prévisions budgétaires en général, présente le huitième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du mardi 3 juin 1975, votre Comité a étudié le Bill C-57, Loi modifiant la Loi de 1972 sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et a convenu d'en faire rapport sans modification.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages relatifs à ce Bill (*fascicule n° 40*) est déposé.

(Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 99 aux Journaux)

M. Dupras, du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale, présente le troisième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du mardi 3 juin 1975, votre Comité a étudié le Bill S-25, Loi modifiant la Loi sur les privilèges et immunités des organisations internationales, et a convenu d'en faire rapport sans modification.

Un exemplaire des procès-verbaux et des témoignages relatifs à ce Bill (*fascicule n° 28*) est déposé.

(Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 100 aux Journaux)

M. Reynolds, appuyé par M. Oberle, dépose, avec la permission de la Chambre, le Bill C-398, Loi modifiant le Code criminel (armes à feu à poudre noire), qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

En conformité des dispositions du paragraphe (2) de l'article 60 du Règlement, M. Sharp, membre du Conseil privé de la Reine, désigne le vendredi 4 juillet 1975, pour l'étude d'une motion des voies et moyens visant à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu (document parlementaire n° 301-1/308B) dont avis a été déposé sur la Table le lundi 23 juin 1975.

En conformité des dispositions du paragraphe (2) de l'article 60 du Règlement, M. Sharp désigne le vendredi 4 juillet 1975, pour l'étude d'une motion des voies et moyens visant à modifier le chapitre 26, des Statuts du Canada de 1974-75, (document parlementaire n° 301-1/313A) dont avis a été déposé sur la Table le lundi 23 juin 1975.

En conformité des dispositions du paragraphe (2) de l'article 60 du Règlement, M. Sharp désigne le vendredi 4 juillet 1975, pour l'étude d'une motion des voies et moyens relative à la Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise (document parlementaire n° 301-1/310B) dont avis a été déposé sur la Table le lundi 23 juin 1975.

En conformité des dispositions du paragraphe (2) de l'article 60 du Règlement, M. Sharp désigne le vendredi 4 juillet 1975, pour l'étude d'une motion des voies et moyens relative au Tarif des douanes (document parlementaire n° 301-1/311B) dont avis a été déposé sur la Table le lundi 23 juin 1975.

Du consentement unanime, sur motion de M. Sharp, appuyé par M. Turner (Ottawa-Carleton), il est ordonné, —Que le Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien soit autorisé à se rendre à Sarnia (Ontario) et dans les environs, du 6 au 8 juillet 1975, dans le but d'étudier le développement économique des réserves indiennes de la région et que le personnel de soutien nécessaire accompagne le Comité.

Du consentement unanime, sur motion de M. Sharp, appuyé par M. Turner (Ottawa-Carleton), il est ordonné, —Que le Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien soit habilité à se transporter d'un lieu à un autre dans les provinces de l'Est et dans le Nord canadien pendant le prochain congé pour faire enquête sur des questions touchant le développement du Nord et les affaires des autochtones et pour visiter des sites historiques et des parcs et que le personnel de soutien nécessaire accompagne le Comité.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Turner (Ottawa-Carleton), appuyé par M. Sharp,—Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

Le débat se poursuit;

Du consentement unanime, la Chambre revient à l'appel de *Présentation de rapports des comités permanents et spéciaux*.

M. Béchar, du Comité permanent des pêches et des forêts, présente le cinquième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du lundi 24 mars 1975, votre Comité a étudié le Bill C-25, Loi ayant pour objet de protéger la santé et l'environnement contre les contaminants, et a convenu d'en faire rapport avec les modifications suivantes:

Article 2

Ajouter immédiatement après la ligne 10, page 1, la définition suivante:

- « annexe » désigne l'annexe à la présente loi que le gouverneur en conseil peut modifier
- a) soit en y ajoutant des substances ou catégories de substances, conformément au paragraphe 7(1),
 - b) soit en en retranchant des substances ou catégories de substances, conformément au paragraphe 7(7);»

Article 3

Retrancher la ligne 18, page 2, et la remplacer par ce qui suit:

«3. (1) Le Ministre peut, afin de savoir si des substances pénètrent dans l'environnement, ou sont susceptibles de le faire, en quantités éventuellement dangereuses pour celui-ci ou la santé, faire publier dans la *Gazette du Canada*, et de toute autre manière qu'il estime indiquée, un avis obligeant toute personne qui les importe, les fabrique ou les traite, ou à l'intention de le faire, au-delà d'une limite donnée pour chaque substance ou catégorie de substances, à lui donner, en ce qui concerne les quantités de ces substances, les renseignements qui y sont précisés.

(2) Est tenue de se conformer à l'avis mentionné au paragraphe (1), dès sa publication et dans les délais raisonnables qu'il précise, toute personne qui a,

- a) au cours des douze mois précédents, importé, fabriqué ou traité ou
- b) au cours des douze mois suivants, l'intention d'importer, de fabriquer ou de traiter

une quantité, soit de l'une des substances, soit de l'une de celles appartenant à une catégorie, visées dans l'avis, supérieure à la quantité qu'indique celui-ci.

(3) Lorsque le Ministre ou le minis-

Donner aux paragraphes (2) à (5) les numéros (4) à (7).

Retrancher les lignes 28 et 29, page 3, et les remplacer par ce qui suit:

«données recueillies en application du paragraphe (1) et de l'alinéa (3)a), de recevoir les observations de»

Retrancher la ligne 40, page 3, et la remplacer par ce qui suit:

«cice de toute activité visée à l'alinéa (3)a),»

Retrancher la ligne 3, page 4, et la remplacer par ce qui suit:

«exercer toute activité visée à l'alinéa (3)a)»

Retrancher la ligne 14, page 4, et la remplacer par ce qui suit:

«(3)a).»

Article 4

Retrancher les lignes 35 et 36, page 5, et les remplacer par ce qui suit:

«cation des paragraphes (1) ou 3(2) ou de l'alinéa 3(3)a) qui se rapporte soit à une formule»

Ajouter immédiatement après le paragraphe (5) le nouveau paragraphe qui suit:

«(6) La personne qui, pour la première fois, fabrique ou importe, au cours d'une année civile, plus de cinq cents kilogrammes d'un composé chimique doit, dans les trois mois suivant la date de fabrication ou d'importation de ladite quantité, communiquer au Ministre le nom du composé, ainsi que la quantité fabriquée ou importée.»

Article 5

Retrancher la ligne 21, page 6, et la remplacer par ce qui suit:

«en vertu du paragraphe 7(1), offrir, dans les meilleurs délais raisonnables, de consulter»

Retrancher les lignes 34 à 36, page 6, et les remplacer par ce qui suit:

«(2) Lorsque, après avoir procédé aux consultations prévues au paragraphe (1) ou lorsqu'une offre de consultation n'a pas été acceptée dans un délai de trente jours, le Ministre et le ministre de la Santé»

Article 6

Retrancher la ligne 3, page 8, et la remplacer par ce qui suit:

«visés aux sous-alinéas 3(3)a) (i) à (v), et»

Article 7

Retrancher les lignes 45 et 46, page 8, et les remplacer par ce qui suit:

«du Canada, il peut, par décret, ajouter à l'annexe cette substance ou»

Retrancher les lignes 8 à 15, page 10.

Retrancher la ligne 16, page 10, et la remplacer par ce qui suit:

«(7) Lorsque le gouverneur en conseil est»

Retrancher les lignes 19 et 20, page 10, et les remplacer par ce qui suit:

«figure sur la liste, il peut, par décret, retrancher de l'annexe cette»

Article 8

Retrancher les lignes 1 à 6 de la version anglaise, page 11, et les remplacer par ce qui suit:

«(2) *Subject to subsection (3), no person shall, for a commercial, manufacturing, or processing use prescribed for the purpose of this subsection, import, manufacture, process, offer for sale or knowingly use a substance specified in the*»

Retrancher les lignes 27 à 40, page 11, et les remplacer par ce qui suit:

«bilité, d'une amende maximale de cent mille dollars; ou»

Ajouter immédiatement après le paragraphe (6), le nouveau paragraphe qui suit:

«(7) L'infraction visée au paragraphe (1) est censée constituer une infraction distincte chaque jour où elle est commise ou se perpétue.»

Article 18

Retrancher la ligne 25, page 20, et la remplacer par ce qui suit:

«graphe 3(4); et»

Votre Comité a ordonné la réimpression du Bill C-25, tel que modifié, pour l'usage de la Chambre des communes, à l'étape du rapport.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages relatifs à ce Bill (*fascicules n^{os} 16, 18, 19, 20, 24 et 35 à 42*) est déposé.

(Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n^o 101 aux Journaux)

Le débat reprend sur la motion de M. Turner (Ottawa-Carleton), appuyé par M. Sharp,—Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

Le débat se poursuit;

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 40 du Règlement.

Après débat, cette motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

MM. Daudlin, Hurlburt, Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain), Hamilton (Swift Current-Maple Creek) et Maine en remplacement de MM. Yanakis, Cadieu, Hargrave, Wise et Flynn sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

MM. Fairweather, Stanbury et Pelletier (Sherbrooke) en remplacement de MM. MacDonald (Egmont), Gray et Haidasz sur la liste des membres du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

MM. Cullen, Condon, Demers, Clermont, Béchar, Martin et Lambert (Edmonton-Ouest) en remplacement de MM. Roy (Laval), Dupras, Campbell (LaSalle-Émard-Côte Saint-Paul), McIsaac, Robinson, Condon et La Salle

sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. Clarke (Vancouver Quadra) en remplacement de M. Kempling sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

MM. Condon et Cullen en remplacement de MM. Watson et Pearsall sur la liste des membres du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

M. Clermont en remplacement de M^{me} Holt sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

MM. Lessard, Stollery, Turner (London-Est), Loisel (Saint-Henri), Ellis, Marshall et Collenette en remplacement de MM. De Bané, Fleming, Collenette, Duclos, Schellenberger, Cadieu et Watson sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

M. Gauthier (Ottawa-Vanier) en remplacement de M. O'Connell sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

A 10 h. 15 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à onze heures du matin, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 165

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE VENDREDI 4 JUILLET 1975

Onze heures du matin

PRIÈRE

M. Kaplan, du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, présente le septième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du vendredi 20 juin 1975, votre Comité a étudié le Bill S-24, Loi constituant en corporation la Banque Commerciale et Industrielle du Canada, et a convenu d'en faire rapport sans modification.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages relatifs à ce Bill (*fascicules n° 57 et 58*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 102 aux Journaux*)

M. Whelan, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copics, en français et en anglais, 1) de la déclaration faite à la Chambre des communes, concernant la première séance du Conseil mondial sur l'alimentation, tenue à Rome du 23 au 27 juin 1975;

2) des déclarations faites par le ministre de l'agriculture au Conseil mondial sur l'alimentation les 26 et 27 juin 1975. (Document parlementaire n° 301-7/23).

M. Jelinek, appuyé par M. Munro (Esquimalt-Saanich), dépose, avec la permission de la Chambre, le Bill C-399, Loi modifiant la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique et le Code canadien du travail de manière à établir la négociation par secteur, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Turner (Ottawa-Carleton), appuyé par M. Sharp,—Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

Après plus ample débat, cette motion, mise aux voix, est agréée, sur division.

Il est donné lecture de l'ordre portant prise en considération d'une motion des voies et moyens visant à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu (document parlementaire n° 301-1/308B), dont avis a été déposé sur la Table le lundi 23 juin 1975.

M. Turner (Ottawa-Carleton), appuyé par M. Sharp, propose,—Que cette motion soit maintenant agréée.

Cette motion, mise aux voix, est agréée.

Il est donné lecture de l'ordre portant prise en considération d'une motion des voies et moyens visant à modifier le chapitre 26, des Statuts du Canada de 1974-75, (document parlementaire n° 301-1/313A), dont avis a été déposé sur la Table le lundi 23 juin 1975.

M. Turner (Ottawa-Carleton), appuyé par M. Sharp, propose,—Que cette motion soit maintenant agréée.

Cette motion, mise aux voix, est agréée.

En conformité des dispositions du paragraphe (11) de l'article 60 du Règlement, sur motion de M. Turner (Ottawa-Carleton), appuyé par M. Sharp, le Bill C-65, Loi modifiant le droit fiscal (n° 2), est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Il est donné lecture de l'ordre portant prise en considération d'une motion des voies et moyens relative à la Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise, (document parlementaire n° 301-1/310B), dont avis a été déposé sur la Table le lundi 23 juin 1975.

M. Turner (Ottawa-Carleton), appuyé par M. Sharp, propose,—Que cette motion soit maintenant agréée.

Cette motion, mise aux voix, est agréée, sur division.

En conformité des dispositions du paragraphe (11) de l'article 60 du Règlement, sur motion de M. Turner (Ottawa-Carleton), appuyé par M. Sharp, le Bill C-66, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise, est lu une première fois, sur division, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Il est donné lecture de l'ordre portant prise en considération d'une motion des voies et moyens relative au Tarif des douanes, (document parlementaire n° 301-1/311B), dont avis a été déposé sur la Table le lundi 23 juin 1975.

M. Turner (Ottawa-Carleton), appuyé par M. Sharp, propose,—Que cette motion soit maintenant agréée.

Cette motion, mise aux voix, est agréée.

En conformité des dispositions du paragraphe (11) de l'article 60 du Règlement, sur motion de M. Turner (Ottawa-Carleton), appuyé par M. Sharp, le Bill C-67,

Loi modifiant le Tarif des douanes (n° 3), est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

MM. Watson et Schellenberger en remplacement de MM. Stollery et Horner sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément au paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Sharp, membre du Conseil privé de la Reine,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 9 avril 1975, (Question n° 518) demandant:—

1. a) Quel est le nom des employés adjoints à chaque ministre à titre de chefs de cabinet, adjoints spéciaux, secrétaires privés, conseillers spéciaux, adjoints ministériels, secrétaires ou autres, b) quel est le traitement de chacun d'eux?

2. Quel est le nom des sociétés ou des particuliers dont chaque ministère aurait retenu les services par contrat?

3. Quelle est la nature du travail ou des services effectués en vertu de chaque contrat?

4. Quel montant d'argent est versé en vertu de chaque contrat? (Document parlementaire n° 301-2/518B).

Par M. Whelan, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) de la Société du crédit agricole, y compris les comptes et les états financiers, ainsi que le rapport de l'auditeur général y afférent, pour l'année financière terminée le 31 mars 1975, conformément au paragraphe (3) de l'article 75 de la Loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/142A).

A cinq heures de l'après-midi, la Chambre s'ajourne au mardi 8 juillet 1975, à onze heures du matin, en conformité des dispositions de l'ordre adopté le vendredi 27 juin 1975.

N° 166

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MARDI 8 JUILLET 1975

Onze heures du matin

PRIÈRE

Le Bill C-57, Loi modifiant la Loi de 1972 sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces, rapporté sans amendement par le Comité permanent des prévisions budgétaires en général, est agréé à l'étape du rapport.

M. Turner (Ottawa-Carleton), appuyé par M. Sharp, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Il s'élève un débat;

M. Orlikow, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), propose l'amendement suivant,—Que le Bill C-57, Loi modifiant la Loi de 1972 sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces, ne soit pas maintenant lu une troisième fois mais qu'il soit lu une troisième fois dans six mois à compter de ce jour.

Après débat, cette proposition d'amendement, mise aux voix, est rejetée, sur division.

La motion principale, mise aux voix, est agréée, sur division.

En conséquence, ce bill est lu une troisième fois et adopté.

Le Bill C-53, Loi modifiant la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies (N° 2), rapporté sans

amendement par le Comité permanent de l'agriculture, est agréé à l'étape du rapport, lu une troisième fois et adopté.

Il est donné lecture de l'ordre relatif à l'étude à l'étape du rapport du Bill C-63, Loi modifiant la Loi sur les Jeux olympiques de 1976, rapporté sans amendement par le Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. Stevens, appuyé par M. Jelinek, propose,—Qu'on modifie le Bill C-63, Loi modifiant la Loi sur les Jeux olympiques de 1976, en retranchant la ligne 16, à la page 1 et en la remplaçant par ce qui suit:

«rer les Jeux olympiques; et, à l'égard de chaque pièce d'or, prescrire que le poids réglementaire de l'or soit d'un quart d'once troy, que le titre réglementaire au millième soit de 916 et que la part de tolérance et le moindre poids courant soient ceux qui conviennent à ce poids réglementaire.»

Il s'élève un débat;

M. McKenzie, appuyé par M. Ritchie, dépose, avec la permission de la Chambre, le Bill C-400, Loi modifiant

la Loi sur le Sénat et la Chambre des communes (interdiction d'occuper un poste dans une société ou un parti politique), qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

M. Friesen, appuyé par M. McKinnon, dépose, avec la permission de la Chambre, le Bill C-401, Loi modifiant la Loi sur la marine marchande du Canada (pollution), qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

M. Sharp, au nom de M. Lalonde, appuyé par M. Faulkner, dépose, avec la permission de la Chambre, le Bill C-68, Loi modifiant la Loi sur les soins médicaux, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

M. Andras (Port Arthur), appuyé par M. Sharp, dépose, avec la permission de la Chambre, le Bill C-69, Loi modifiant la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Le texte du message et de la recommandation du Gouverneur général imprimé en conformité des dispositions du paragraphe (2) de l'article 62 du Règlement, au sujet du bill précité se lit ainsi:

Son Excellence le Gouverneur général recommande à la Chambre des communes une mesure modifiant la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage de façon à ajouter, de la manière prévue, une nouvelle catégorie aux catégories d'emploi assurable déjà existantes; apporter, de la manière prescrite, des changements aux périodes de référence, période de prestations, droit aux prestations et taux des prestations; prévoir, de la manière prescrite, une nouvelle base au calcul de la proportion qui sera rapportée par le gouvernement du coût de base des prestations pour une année; stipuler que les cotisations patronales de Sa Majesté du chef du Canada sont payables en vertu de la loi; prévoir le versement d'indemnités aux personnes ou à leurs représentants qui comparaissent devant un juge-arbitre sur appel d'une décision du Ministre.

M. Munro (Esquimalt-Saanich), appuyé par M. Neil, dépose, avec la permission de la Chambre, le Bill C-402, Loi modifiant la Loi pénale (peine pour certaines infractions), qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée, et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

M. Reynolds, appuyé par M. Nowlan, dépose, avec la permission de la Chambre, le Bill C-403, Loi modifiant le Code criminel (peine capitale), qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

En conformité des dispositions du paragraphe (4) de l'article 39 du Règlement, les trois questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, savoir:

N° 1538—*M. MacKay*

1. a) De 1968 à 1974, quels contrats ont été accordés annuellement par la Commission du port de Toronto, b) quel était le montant de chaque contrat, c) quels étaient les nom et adresse des entrepreneurs choisis dans chaque cas?

2. a) De 1968 à 1974, quels contrats ont été accordés annuellement par la Commission du port de Hamilton, b) quel était le montant de chaque contrat, c) quels étaient les nom et adresse des entrepreneurs choisis dans chaque cas?

3. a) De 1968 à 1974, quels contrats ont été accordés annuellement par la Commission du port de Montréal, b) quel était le montant de chaque contrat, c) quels étaient les nom et adresse des entrepreneurs choisis dans chaque cas? (Document parlementaire n° 301-2/1538).

N° 2276—*M. Reynolds*

1. Combien d'employés du gouvernement suivent un cours de conduite préventive?

2. Combien ce cours coûte-t-il a) au gouvernement, b) à l'élève?

3. Pour quels ministères travaillent-ils? (Document parlementaire n° 301-2/2276).

N° 2421—*M. Gauthier (Roberval)*

Le Canada possède-t-il quelques renseignements sur les réclamations faites par les Arméniens immigrés au pays entre 1919 et 1928, concernant leurs biens personnels demeurés en Turquie, et, dans l'affirmative, a) combien de réclamations ont été faites, b) combien de remboursements ont été effectués, c) qu'a fait le gouvernement du temps pour donner justice à ces nouveaux Canadiens? (Document parlementaire n° 301-2/2421).

M. Reid, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse aux ordres susdits.

L'étude reprend à l'étape du rapport du Bill C-63, Loi modifiant la Loi sur les Jeux olympiques de 1976, rapporté sans amendement par le Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

Le débat reprend sur la motion de M. Stevens, appuyé par M. Jelinek.—Qu'on modifie le Bill C-63, Loi modifiant la Loi sur les Jeux olympiques de 1976, en retranchant la ligne 16, à la page 1 et en la remplaçant par ce qui suit:

«rer les Jeux olympiques; et, à l'égard de chaque pièce d'or, prescrire que le poids réglementaire de l'or soit d'un quart d'once troy, que le titre réglementaire au millième soit de 916 et que la part de tolérance et le moindre poids courant soient ceux qui conviennent à ce poids réglementaire.»

Le débat se poursuit;

Du consentement unanime, la Chambre revient à l'appel de *Présentation de rapports des comités permanents et spéciaux*.

M. Loisselle (Saint-Henri), du Comité permanent des bills privés en général et du Règlement, présente le deuxième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du vendredi 27 juin 1975, votre Comité a étudié la pétition de Richard Fritz et Marianne Strass, déposée après le délai spécifié à l'article 90 du Règlement, avec le onzième rapport du greffier des pétitions, présenté à la Chambre le mercredi 25 juin 1975.

M. John Campbell, député, parrain de la pétition, a fait valoir que le délai, au delà du temps déterminé à l'article 90 du Règlement, est imputable, en partie, à des facteurs indépendants de la volonté des pétitionnaires. Il a demandé respectueusement que cette pétition soit reçue afin que le projet de loi y ayant trait soit considéré au cours de la présente session du Parlement.

Après avoir pris en considération les raisons pour lesquelles cette pétition a été déposée en retard, votre Comité recommande que l'application de l'article 90 du Règlement soit suspendue à cet égard et que la pétition soit reçue. Il recommande de plus que les frais imposables, ainsi qu'il est prévu aux alinéas a) et c) du paragraphe (3) de l'article 91 du Règlement, ne soient pas réclamés.

La pétition susmentionnée et le onzième rapport du greffier des pétitions sont renvoyés avec le présent rapport.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages pertinents (*fascicule n° 2*) est déposé.

(Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 103 aux Journaux)

L'étude reprend à l'étape du rapport du Bill C-63, Loi modifiant la Loi sur les Jeux olympiques de 1976, rapporté sans amendement par le Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

Le débat reprend sur la motion de M. Stevens, appuyé par M. Jelinek,—Qu'on modifie le Bill C-63, Loi modifiant la Loi sur les Jeux olympiques de 1976, en retranchant la ligne 16, à la page 1 et en la remplaçant par ce qui suit:

«rer les Jeux olympiques; et, à l'égard de chaque pièce d'or, prescrire que le poids réglementaire de l'or soit d'un quart d'once troy, que le titre réglementaire au millième soit de 916 et que la part de tolérance et le moindre poids courant soient ceux qui conviennent à ce poids réglementaire.»

Après plus ample débat, cette motion est mise aux voix et, en conformité des dispositions du paragraphe (11) de l'article 75 du Règlement, le vote par appel nominal est différé.

M. Stevens, appuyé par M. Jelinek, propose,—Qu'on modifie le Bill C-63, Loi modifiant la Loi sur les Jeux olympiques de 1976, en retranchant les lignes 10 et 11, à la page 2 et en les remplaçant par ce qui suit:

«olympiques, à la moyenne des prix du marché libre de Londres, calculée d'après les cours du matin et du soir, déclarés par *Sharps Pixley Ltd.*, pendant les cinq jours de Bourse qui précèdent celui où l'or est livré à la Monnaie royale canadienne aux fins de monnayage.»

Après débat, cette motion est mise aux voix et, en conformité des dispositions du paragraphe (11) de l'article 75 du Règlement, le vote par appel nominal est différé.

M. Jelinek, appuyé par M. Stevens, propose,—Qu'on modifie le Bill C-63, Loi modifiant la Loi sur les Jeux olympiques de 1976,

a) en retranchant les lignes 20 à 43 inclusivement, à la page 2, les lignes 1 à 49 inclusivement, à la page 3, les lignes 1 à 46 inclusivement, à la page 4, les lignes 1 à 44 inclusivement, à la page 5, les lignes 1 à 16 inclusivement, à la page 6; et

b) en retranchant le chiffre «17» de la ligne 13, à la page 2 et de la ligne 19, à la page 6 et en le remplaçant par le chiffre «14».

Il s'élève un débat;

(*Délibérations sur la motion d'ajournement*)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 40 du Règlement.

Après débat, cette motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

MM. Hargrave et Murta en remplacement de MM. Whittaker et Korchinski sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

MM. Mazankowski, Cadieu et Pearsall en remplacement de MM. Horner, Hamilton (Swift Current-Maple Creek) et Daudlin sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

MM. Friesen et Caron en remplacement de MM. Jarvis et Duquet sur la liste des membres du Comité permanent des bills privés en général et du Règlement.

M. Bussières en remplacement de M. Lessard sur la liste des membres du Comité permanent des bills privés en général et du Règlement.

*États et rapports déposés auprès du Greffier
de la Chambre*

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. MacDonald (Cardigan), membre du Conseil privé de la Reine,—État détaillé des engagements financiers conclus et des dépenses faites sous le régime de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants, pour l'année financière terminée le 31 mars 1975, conformément à l'article 49 de cette Loi, chapitre V-4, S.R.C., 1970. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 301-1/256A).

Par M. Marchand (Langelier), membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) de la Caisse de réclamations de la pollution maritime pour l'année financière terminée le 31 mars 1975, conformément à l'article 747 de la Loi sur la Marine marchande du Canada, chapitre 27, S.R.C., 1970 (2^e Supplément). (Document parlementaire n° 301-1/59A).

Par M. Marchand (Langelier),—Rapport (en français et en anglais) de l'auditeur général sur l'examen des comptes et des états financiers du Conseil des ports nationaux pour l'année civile 1974, conformément au paragraphe (3) de l'article 75 de la Loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/154A).

Par M. Marchand (Langelier),—Rapport (en anglais) de la *Seaway International Bridge Corporation Ltd.*, y compris les comptes et les états financiers ainsi que le rapport de l'auditeur général y afférent, pour l'année civile 1974, conformément au paragraphe (3) de l'article 75 de la Loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/235A).

Par M. Marchand (Langelier),—Rapport (en français et en anglais) de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, y compris les comptes et les états financiers ainsi que le rapport de l'auditeur général y afférent, pour l'année civile 1974, conformément au paragraphe (3) de l'article 75 et de la Loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/242A).

Par M. Marchand (Langelier),—Budgets d'établissement de l'Administration de pilotage de l'Atlantique, de l'Administration de pilotage des Laurentides, de l'Administration de pilotage des Grands Lacs Ltée et de l'Administration de pilotage du Pacifique pour les années financières 1972, 1973 et 1974 ainsi que l'arrêté en conseil C.P. 1975-1433, en date du 20 juin 1975, approuvant ces budgets conformément au paragraphe (2) de l'article 70 de la Loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 301-1/420).

Par M. Marchand (Langelier),—Budgets d'établissement de l'Administration de pilotage de l'Atlantique, de l'Administration de pilotage des Laurentides, de l'Administration de pilotage des Grands Lacs Ltée et de l'Administration de pilotage du Pacifique pour l'année financière 1975 ainsi que l'arrêté en conseil C.P. 1975-1434, en date du 20 juin 1975, approuvant ces budgets, conformément au paragraphe (2) de l'article 70 de la Loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 301-1/420A).

Par M. Turner (Ottawa-Carleton), membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) du surintendant des Assurances sur l'administration de la Loi sur les normes des prestations de pension, pour l'année financière terminée le 31 mars 1975, conformément à l'article 22 de cette Loi, chapitre P-8, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/207A).

A 10 h. 29 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 167

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MERCREDI 9 JUILLET 1975

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Munro (Hamilton-Est), membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table.—Copies, en français et en anglais, d'un document intitulé «La situation au Canada concernant les conventions et recommandations adoptées à la 58^e session de la Conférence internationale du Travail, Genève, juin 1973». (Document parlementaire n° 301-6/24).

Du consentement unanime, sur motion de M. Loïselle (Saint-Henri), appuyé par M. Comtois, le deuxième rapport du Comité permanent des bills privés en général et du Règlement, présenté à la Chambre le mardi 8 juillet 1975, est agréé.

Le Greffier de la Chambre dépose sur la Table le bill privé suivant:

Bill C-1001, Loi faisant exception aux règles générales de droit en matière de mariage dans le cas de Richard Fritz et Marianne Strass.—M. Campbell (LaSalle-Émard-Côte Saint-Paul).

Le bill est réputé avoir été lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre, conformément au paragraphe (1) de l'article 100 du Règlement.

En conformité des dispositions du paragraphe (4) de l'article 39 du Règlement, les trois questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, savoir:

*N° 1738—M. O'Sullivan

1. M. Richard Dicerni est-il à l'emploi d'un ministère ou d'une agence gouvernementale quelconque et, dans l'affirmative, quels sont sa position et son salaire annuel?

2. Quels autres postes M. Dicerni a-t-il tenus, le cas échéant, au gouvernement?

3. Pour chacune des années 1968 à 1974, a) combien de fois M. Dicerni a-t-il été remboursé pour des frais de déplacement par (i) le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (ii) le bureau du Conseil privé (iii) le département d'État chargé des Affaires urbaines (iv) le ministère de la Consommation et des Corporations (v) le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (vi) la Commission d'assurance-chômage (vii) la Société centrale d'hypothèques et de logement, b) quel était le montant de chaque remboursement, c) quels étaient la destination et le but de chaque voyage?

4. Pour chacune de ces années, a) quel montant a été versé par (i) le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (ii) le bureau du Conseil privé (iii) le département d'État chargé des Affaires urbaines (iv) le ministère de la Consommation et des Corporations (v) le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (vi) la

Commission d'assurance-chômage (vii) la Société centrale d'hypothèques et de logement, en règlement de factures provenant de cartes de crédit demandées au nom de M. Dicerni par ces agences et ministères, b) quelles étaient les rubriques des factures? (Document parlementaire n° 301-2/1738).

*N° 1739—M. O'Sullivan

1. M. Daniel Coates est-il à l'emploi d'un ministère ou d'une agence gouvernementale quelconque et, dans l'affirmative, quels sont sa position et son salaire annuel?

2. Quels autres postes M. Coates a-t-il tenus, le cas échéant, au gouvernement?

3. Pour chacune des années 1968 à 1974, a) combien de fois M. Coates a-t-il été remboursé pour des frais de déplacement par (i) le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (ii) le bureau du Conseil privé (iii) le département d'État chargé des Affaires urbaines (iv) le ministère de la Consommation et des Corporations (v) le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (vi) la Commission d'assurance-chômage (vii) la Société centrale d'hypothèques et de logement, b) quel était le montant de chaque remboursement, c) quels étaient la destination et le but de chaque voyage?

4. Pour chacune de ces années, a) quel montant a été versé par (i) le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (ii) le bureau du Conseil privé (iii) le département d'État chargé des Affaires urbaines (iv) le ministère de la Consommation et des Corporations (v) le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (vi) la Commission d'assurance-chômage (vii) la Société centrale d'hypothèques et de logement, en règlement de factures provenant de cartes de crédit demandées au nom de M. Coates par ces agences et ministères, b) quelles étaient les rubriques des factures? (Document parlementaire n° 301-2/1739).

*N° 1808—M. Forrestall

1. Au cours de chacune des cinq dernières années, combien d'appels d'offres publics de dragage ont été lancés au Canada?

2. Dans chaque cas, a) quel soumissionnaire a-t-on choisi et quel était le montant de son offre, b) d'autres offres ont-elles été présentées (i) par qui (ii) pour quel montant?

3. Au cours de chacune des cinq dernières années, combien de contrats ont été accordés sans appel d'offres de dragage au Canada?

4. Dans chaque cas, a) à combien s'élevaient-ils, b) pourquoi n'a-t-on pas lancé d'appel d'offres?

5. Quels sont les nom et adresse des sociétés au Canada, inscrites au ministère des Approvisionnements et Services ou de tout autre ministère et ayant exprimé le désir de présenter une soumission de dragage ou de travaux maritimes connexes au gouvernement?

6. Dans chaque cas, le gouvernement est-il certain qu'il n'existe aucun rapport commercial entre les sociétés concurrentes? (Document parlementaire n° 301-2/1808).

M. Reid, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse aux ordres susdits.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi à un Comité plénier du Bill C-66, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise.

M. Turner (Ottawa-Carleton), appuyé par M. Sharp, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une deuxième fois et déferé à un Comité plénier.

Sur ce, l'honorable député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) soulève un rappel au Règlement à l'effet qu'une certaine disposition du Bill C-66, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise, est différente d'une disposition de la motion des voies et moyens sur laquelle ce bill est fondé et il suggère donc que ce bill soit rejeté et qu'un bill approprié soit présenté, fondé sur la motion des voies et moyens.

Après débat, M. l'Orateur réserve sa décision.

Le débat reprend sur la motion de M. Turner (Ottawa-Carleton), appuyé par M. Sharp,—Que le Bill C-66, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé à un Comité plénier.

Il s'élève un débat;

M. Stanfield, appuyé par M. Baldwin, propose l'amendement suivant,—Que le Bill C-66, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise, ne soit pas maintenant lu une deuxième fois mais qu'il soit lu une deuxième fois dans six mois à compter de ce jour.

Il s'élève un débat;

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Guay (Saint-Boniface) en remplacement de M. Landers sur la liste des membres du Comité mixte spécial sur la politique de l'immigration.

MM. Whittaker, Horner et Baker (Gander-Twillingate) en remplacement de MM. McCain, Towers et Pearsall sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément au paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Macdonald (Rosedale), membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais)

de l'Énergie atomique du Canada, Limitée, y compris les comptes et les états financiers ainsi que le rapport de l'auditeur général y afférent, pour l'année financière terminée le 31 mars 1975, conformément au paragraphe (3) de l'article 75 de la Loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/62A).

Par M. Marchand (Langelier), membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport de la *Seaway International Bridge Corporation Ltd.*, y compris les comptes et les états financiers ainsi que le rapport de l'auditeur général y afférent, pour l'année civile 1974, conformément au paragraphe (3) de l'article 75 de la Loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/235A).

Par l'Examineur des pétitions introductives de bills privés,—Cinquième rapport, conformément au paragraphe (2) de l'article 97 du Règlement, ainsi qu'il suit:

L'Examineur des pétitions introductives de bills privés a l'honneur de faire connaître que les requérants suivants ont observé les prescriptions de l'article 93 du Règlement:

Richard Fritz et Marianne Strass, tous deux de Ville LaSalle (Québec), demandant l'adoption d'une loi leur permettant de s'épouser nonobstant l'article 126 du Code civil de la province de Québec.

A six heures du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à onze heures du matin, en conformité des dispositions de l'ordre adopté le vendredi 27 juin 1975.

N° 168

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE JEUDI 10 JUILLET 1975

Onze heures du matin

PRIÈRE

Il est donné lecture de l'ordre portant troisième lecture du Bill C-50, Loi modifiant la Loi sur la stabilisation des prix agricoles.

M. Whelan, appuyé par M. Sharp, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Après débat, cette motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ce bill est lu une troisième fois et adopté.

M. Whelan, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, d'accords fédéraux-provinciaux et de documents complémentaires concernant la mise en place d'un Système global de commercialisation visant à la réglementation de la commercialisation des œufs au Canada. (Document parlementaire n° 301-5/61).

M. Pelletier (Hochelaga), membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, d'un document intitulé «Étude des méthodes et politiques d'achat et des relations financières inter-société de la *British Columbia Telephone Company*», en

date du mois de juillet 1975. (Document parlementaire n° 301-4/72).

M. Reynolds, appuyé par M. Yewchuk, dépose, avec la permission de la Chambre, le Bill C-404, Loi modifiant la Loi électorale du Canada (sondages d'opinion), qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

M. Reynolds, appuyé par M. Crouse, dépose, avec la permission de la Chambre, le Bill C-405, Loi modifiant le Code canadien du travail (distinction injuste à cause de l'âge), qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

En conformité des dispositions du paragraphe (4) de l'article 39 du Règlement, les trois questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, savoir:

N° 1786—*M. Clark* (Rocky Mountain)

1. Entre le 31 mars 1973 et le 28 février 1975, combien de discours des agents d'information du gouvernement

ont-ils préparés à l'intention d'un a) ministre, b) sous-ministre, c) sous-ministre adjoint?

2. Dans chaque cas, de quel a) ministre, b) sous-ministre, c) sous-ministre adjoint s'agissait-il et d) à quelle occasion le discours a-t-il été rédigé? (Document parlementaire n° 301-2/1786).

N° 2130—*M. Mazankowski*

1. Quel est le volume des importations de denrées agricoles, a) viande rouge (bœuf, porc et autre), b) volaille, c) produits laitiers, d) fruits, e) légumes, au Canada?

2. Quel a été le volume annuel des importations de chacune de ces denrées en 1960 et de 1965 à 1974?

3. Quelle a été la hausse (ou la baisse) procentuelle, annuelle et globale, pour chacune de ces denrées, au cours des cinq et des trois dernières années?

4. Pourquoi les hausses se sont-elles produites? (Document parlementaire n° 301-2/2130).

N° 2288—*M. Jones*

1. Dans chaque aéroport du Canada, quel ministère est chargé des services de nettoyage et d'entretien des installations à l'intention des passagers?

2. a) Dans quels aéroports ces services sont-ils assurés par des fonctionnaires, b) quel est le détail de tous les frais, notamment une répartition selon les salaires, l'équipement et autres, c) quel est le salaire minimum des personnes employées à ces tâches, d) la Fonction publique se sert-elle d'enfants ou en emploie-t-elle pour ces tâches, e) qui est chargé de surveiller le travail?

3. Dans quels aéroports ces services sont-ils assurés ou fournis par des entrepreneurs privés et, dans chaque cas, a) quelles sont les particularités du contrat, notamment les nom et adresse de l'entrepreneur, le montant du contrat, la date à laquelle il a été passé et se termine, b) a-t-on fait un appel d'offres et, dans l'affirmative, (i) quand (ii) de quelle méthode s'est-on servi lors de cet appel d'offres et de l'attribution du contrat, c) retiennent les services d'entrepreneurs locaux et, sinon, pourquoi?

4. a) Quel est le salaire minimum des employés remplissant ces fonctions, b) l'entrepreneur se sert-il d'enfants ou en emploie-t-il pour ces tâches, c) qui est chargé de surveiller le travail?

5. A-t-on employé des enfants à l'aéroport international d'Halifax le 30 mars 1975 et, dans l'affirmative, quel en était le responsable?

6. Quel est le nom du constable de la GRC qui a hésité à faire enquête sur l'emploi d'enfants à l'aéroport international d'Halifax, le 30 mars 1975, à en faire rapport aux autorités intéressées et à appliquer les solutions nécessaires, juridiques et autres?

7. A-t-on fait rapport de l'incident mentionné aux n° 5 et 6 à un ministre ou à un ministre et, dans l'affirmative, a) quand, b) quelle était la teneur de ce rapport?

8. Envisage-t-on de faire cesser l'emploi d'enfants dans des contrats gouvernementaux et, dans l'affirmative, quelles mesures envisage-t-on? (Document parlementaire n° 301-2/2288).

M. Reid, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse aux ordres susdits.

Il est donné lecture de l'ordre portant troisième lecture du Bill C-8, Loi créant une société nationale des pétroles.

M. Macdonald (Rosedale), appuyé par M. Sharp, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Il s'élève un débat;

(A cinq heures de l'après-midi, appel des affaires émanant des députés, suivant les dispositions du paragraphe (4) de l'article 15 du Règlement)

(Bills privés)

Le Bill S-24, Loi constituant en corporation la Banque Commerciale et Industrielle du Canada, rapporté sans amendement par le Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, est agréé à l'étape du rapport.

M. Abbott, appuyé par M. Philbrook, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Après débat, cette motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ce bill est lu une troisième fois et adopté.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent des bills privés en général et du Règlement du Bill S-26, Loi concernant l'Alliance Sécurité et Investigation, Ltée.

M. Blais, appuyé par M. Demers, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent des bills privés en général et du Règlement.

Après débat, cette motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ce bill est lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent des bills privés en général et du Règlement.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent des bills privés en général et du Règlement du Bill C-1001, Loi faisant exception aux règles générales de droit en matière de mariage dans le cas de Richard Fritz et Marianne Strass.

M. Poulin, au nom de M. Campbell (LaSalle-Émard-Côte Saint-Paul), appuyé par M. Herbert, propose,—Que

ce bill soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent des bills privés en général et du Règlement.

Après débat, cette motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ce bill est lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent des bills privés en général et du Règlement.

Le débat reprend sur la motion de M. Macdonald (Rose-dale), appuyé par M. Sharp,—Que le Bill C-8, Loi créant une société nationale des pétroles, soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Le débat se poursuit;

Du consentement unanime, il est ordonné,—Que toute question nécessaire pour disposer de l'étape du rapport du Bill C-63, Loi modifiant la Loi sur les Jeux olympiques de 1976, soit mise aux voix, à 12 h. 45 de l'après-midi, le vendredi 11 juillet 1975; et, que l'étape de la troisième lecture se termine au plus tard à quatre heures de l'après-midi, pourvu qu'un vote par appel nominal, si nécessaire, en soit différé à une date ultérieure.

Le débat reprend sur la motion de M. Macdonald (Rosedale), appuyé par M. Sharp,—Que le Bill C-8, Loi créant une société nationale des pétroles, soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Après plus ample débat, à 9 h. 45 du soir, en conformité de l'ordre adopté le vendredi 13 juin 1975, cette motion, mise aux voix, est agréée par le vote suivant:

(Vote n° 57)

POUR

Messieurs

Abbott	Demers	Joyal
Allmand	Dionne	Kaplan
Anderson	(Kamouraska)	Knowles
Baker	Douglas	(Winnipeg-
(Gander-Twillingate)	(Bruce-Grey)	Nord-Centre)
Béchar	Duclos	Lachance
Bégin (M ^{lle})	Dupont	Lalonde
Blais	Dupras	Lambert
Blouin	Ethier	(Bellechasse)
Boulanger	Fleming	Langlois
Breau	Flynn	Laniel
Brewin	Foster	Lapointe
Buchanan	Fox	Laprise
Bussièrès	Francis	Leblanc
Caccia	Gauthier	(Laurier)
Cafik	(Roberval)	Lee
Campagnolo (M ^{me})	Gauthier	Lefebvre
Campbell (M ^{lle})	(Ottawa-Vanier)	Lessard
(South Western Nova)	Gendron	Loiselle
Caron	Goodale	(Chambly)
Chrétien	Goyer	Loiselle
Clermont	Gray	(Saint-Henri)
Collenette	Guay	Lumley
Condon	(Saint-Boniface)	MacDonald
Corbin	Guilbault	(Cardigan)
Corriveau	Haidasz	Macdonald
Cullen	Herbert	(Rosedale)
Cyr	Holt (M ^{me})	MacEachen
Danson	Hopkins	MacFarlane
De Bané	Isabelle	MacGuigan

Messieurs

Mackasey	Parent	Rompkey
Maine	Pearsall	Sharp
Marceau	Pelletier	Smith
Marchand	(Hochelaga)	(Saint-Jean)
(Kamloops-Cariboo)	Penner	Stanbury
Martin	Philbrook	Stollery
Matte	Portelance	Trudeau
McRae	Poulin	Turner
Milne	Prud'homme	(Ottawa-Carleton)
Morin (M ^{me})	Railton	Watson
Nicholson (M ^{lle})	Reid	Whelan
O'Connell	Richardson	Yanakis
Orlikow	Roberts	Young—112.
Ouellet	Robinson	

CONTRE

Messieurs

Alexander	Hamilton	McKinnon
Alkenbrack	(Qu'Appelle-Moose	Muir
Andre	Mountain)	Munro
(Calgary-Centre)	Hargrave	(Esquimalt-Saanich)
Baker	Hnatyshyn	Neil
(Grenville-Carleton)	Holmes	Nowlan
Baldwin	Huntington	Oberle
Balfour	Jelinek	Paproski
Bawden	Johnston	Patterson
Beatty	Knowles	Reynolds
Brisco	(Norfolk-Haldimand)	Ritchie
Cadieu	Lambert	Roy
Clarke	(Edmonton-Ouest)	(Timmins)
(Vancouver Quadra)	La Salle	Schellenberger
Coates	MacDonald (M ^{lle})	Schumacher
Crouse	(Kingston et les	Scott
Darling	Îles)	Skoreyko
Dick	MacLean	Stanfield
Dinsdale	Malone	Stevens
Elzinga	Marshall	Stewart
Epp	Masniuk	(Marquette)
Fraser	Mazankowski	Towers
Friesen	McCain	Whiteway
Gillies	McGrath	Woolliams
Graffey	McKenzie	Yewchuk—65.
Halliday	McKinley	

En conséquence, ce bill est lu une troisième fois et adopté.

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 40 du Règlement.

Après débat, cette motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M^{lle} Campbell (South Western Nova), MM. Anderson et Pearsall en remplacement de MM. Gendron, MacFarlane et Flynn sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

MM. Rompkey et Orlikow en remplacement de MM. Stollery et Gilbert sur la liste des membres du Comité mixte spécial sur la politique de l'immigration.

MM. De Bané et Fleming en remplacement de MM. McIsaac et Loïselle (Saint-Henri) sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

M. Reid en remplacement de M^{me} Holt sur la liste des membres du Comité permanent de la procédure et de l'organisation.

M. Cadieu en remplacement de M. Schellenberger sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

*États et rapports déposés auprès du Greffier
de la Chambre*

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément au paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Marchand (Langelier), membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais)

de la Société Air Canada, pour l'année civile 1974, conformément à l'article 27 de la Loi constituant Air Canada, chapitre A-11, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/55).

Par M. Whelan, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) de l'Office des produits agricoles, pour l'année financière terminée le 31 mars 1975, conformément à l'article 7 de la Loi sur l'Office des produits agricoles, chapitre A-5, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/51A).

Par M. Whelan,—Rapport (en français et en anglais) de l'Office de stabilisation des prix agricoles, pour l'année financière terminée le 31 mars 1975, conformément à l'article 14 de la Loi sur la stabilisation des prix agricoles, chapitre A-9, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/52A).

A 10 h. 40 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à onze heures du matin, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 169

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE VENDREDI 11 JUILLET 1975

Onze heures du matin

PRIÈRE

M. Marchand (Langelier), membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, d'un document intitulé «Enquête sur les accidents aux bateaux de pêche de la Côte ouest, mars 1975—Sommaire administratif.» (Document parlementaire n° 301-4/45).

Du consentement unanime, sur motion de M. Poulin, appuyé par M. Herbert, il est ordonné,—Que les dispositions du paragraphe (1) de l'article 103 du Règlement concernant un avis de réunion d'un Comité pour étudier un bill privé, à savoir, le Bill C-1001, Loi faisant exception aux règles générales de droit en matière de mariage dans le cas de Richard Fritz et Marianne Strass, soient suspendues.

En conformité des dispositions du paragraphe (4) de l'article 39 du Règlement, les trois questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, savoir:

N° 702—*M. Stevens*

1. Pour chacune des années financières terminées le 31 mars 1972, 1973 et 1974 et pour la période de six mois terminée le 30 septembre 1974, quelle somme d'argent globale le ministère des Approvisionnements et Services

a-t-il dépensée pour les voyages à l'étranger a) du ministre et du personnel de son cabinet, b) du personnel du Ministère, c) du personnel des conseils, des commissions, des tribunaux, des agences de la Couronne ou d'autres agences du même genre, relevant du ministre, d) d'autres personnes dont les frais ont été remboursés, en partie ou en entier et directement ou indirectement, par le gouvernement?

2. Quant aux dépenses de plus de \$200, quels étaient a) l'objet du voyage, b) la destination la plus éloignée, c) le nom des voyageurs, d) la durée du séjour hors du pays, e) le genre de dépense, f) le nombre des personnes les accompagnant? (Document parlementaire n° 301-2/702).

N° 2118—*M. Coates*

1. Pour chacune des années comprises entre 1970 et 1974, a) pour quel montant, b) à quelle fin précise, c) quand le gouvernement a-t-il adjudgé des contrats de dragage à *Marine Industries, J.P. Porter et McNamara Corporation*, ou leurs filiales?

2. Au moment de l'adjudication, d'autres sociétés ont-elles présenté des soumissions et, dans l'affirmative, de quel montant?

3. Pour chaque contrat adjudgé, a) les travaux ont-ils été achevés d'une façon jugée satisfaisante pour le ministère, b) le versement final a-t-il été effectué, c) pour quel montant?

4. Dans chaque cas, des versements finals sont-ils en suspens et, dans l'affirmative, a) à qui, b) pourquoi? (Document parlementaire n° 301-2/2118).

N° 2483—M. Yewchuk

1. Le gouvernement a-t-il effectué une étude sur les aspects écologiques des travaux de Syncrude Canada Ltée dans les sables bitumineux et, dans l'affirmative, a) quand, b) quel ministère en était chargé?

2. Le gouvernement s'est-il soucié des imperfections de conception ou d'ingénierie qui pourraient exister du point de vue écologique dans l'usine Syncrude et, dans l'affirmative, a) lesquelles, b) y a-t-on remédié?

3. Quels sont les a) nom, b) poste et c) compétence des fonctionnaires qui ont participé à cette étude?

4. A-t-on distribué ou communiqué cette étude a) aux dirigeants de Syncrude, b) au gouvernement de la province de l'Alberta, c) à la population?

5. Cette étude comprenait-elle des recommandations en vue de mesures de protection contre tout dommage écologique et, dans l'affirmative, a) lesquelles, b) quelle a été la réaction (i) des dirigeants de Syncrude (ii) du gouvernement de la province de l'Alberta?

6. a) Combien le gouvernement a-t-il investi dans Syncrude jusqu'à maintenant, b) quels seront ces investissements au total?

7. Le gouvernement insistera-t-il pour qu'une partie de cet argent serve à la protection de l'environnement et à l'installation de dispositifs anti-pollution et, dans la négative, pourquoi?

8. Le gouvernement ou l'un ou plusieurs de ses ministères ou fonctionnaires travaillent-ils avec un ou plusieurs employés de Syncrude ou du gouvernement provincial afin d'assurer que l'usine des sables bitumineux n'entraîne aucun dommage écologique et, s'il s'en produit, qu'on y remédie?

9. A-t-on vérifié si les employés ou les employés futurs du projet Syncrude sont protégés contre tout problème de santé pouvant résulter des travaux des sables bitumineux et, dans la négative a) pourquoi, b) le fera-t-on à l'avenir?

10. Le gouvernement a-t-il l'intention de se servir des sommes investies dans le projet pour s'assurer que a) les dommages à l'environnement seront réduits au minimum, b) l'on prendra toutes les mesures nécessaires pour combattre la pollution, c) l'on évaluera et supprimera tous les dangers actuels et futurs pour la santé des employés, d) cette protection s'étendra aux résidents de la région avoisinante de l'usine des sables bitumineux?

11. Le gouvernement est-il disposé à travailler en collaboration et en consultation avec les employés de Syncrude et les fonctionnaires de la province de l'Alberta pour s'assurer que les dommages à l'environnement et les dangers pour la santé seront réduits au minimum dans les travaux des sables bitumineux?

12. Étant donné que le gouvernement est un associé effectif dans le projet Syncrude et qu'il fait face à un conflit d'intérêts (profit vs protection de l'écologie), comment peut-on être sûr que l'intérêt public sera protégé sur le plan écologique? (Document parlementaire n° 301-2/2483).

M. Cullen, secrétaire parlementaire du ministre des Finances, dépose la réponse aux ordres susdits.

Le Bill C-63, Loi modifiant la Loi sur les Jeux olympiques de 1976, rapporté sans amendement par le Comité permanent des prévisions budgétaires en général, est étudié de nouveau à l'étape du rapport.

Sur ce, la Chambre reprend le débat sur la motion de M. Jelinek, appuyé par M. Stevens.—Qu'on modifie le Bill C-63, Loi modifiant la Loi sur les Jeux olympiques de 1976,

a) en retranchant les lignes 20 à 43 inclusivement, à la page 2, les lignes 1 à 49 inclusivement, à la page 3, les lignes 1 à 46 inclusivement, à la page 4, les lignes 1 à 44 inclusivement, à la page 5, les lignes 1 à 16 inclusivement, à la page 6; et

b) en retranchant le chiffre «17» de la ligne 13, à la page 2 et de la ligne 19, à la page 6 et en le remplaçant par le chiffre «14».

Cette motion est mise aux voix et, en conformité des dispositions du paragraphe (11) de l'article 75 du Règlement, le vote par appel nominal est différé.

La motion numéro (3) inscrite au nom de l'honorable député de High Park-Humber Valley (M. Jelinek) est appelée, ainsi qu'il suit:

Qu'on modifie le Bill C-63, Loi modifiant la Loi sur les Jeux olympiques de 1976, en ajoutant immédiatement après la ligne 16, à la page 6, ce qui suit:

«(2) Pour plus de certitude, il est par les présentes déclaré que les dispositions des articles 13 à 16 inclusivement de la *Loi sur les Jeux olympiques de 1976*, édictées au paragraphe 4(1) de la présente loi, sont assujetties à la *Déclaration canadienne des droits* et, aux fins du présent paragraphe, les termes «l'application régulière de la loi» mentionnés à l'alinéa 1 a) de la *Déclaration canadienne des droits* sont interprétés de manière à désigner le pouvoir judiciaire et exclure le pouvoir législatif.»

DÉCISION DE M. L'ORATEUR

M. L'ORATEUR: Quant à la motion n° 3 présentée par le député de High Park-Humber Valley (M. Jelinek), rien de ce qui a été déclaré ne me fait changer d'avis. J'ai l'impression que l'introduction du député de Grenville-Carleton est parfaitement juste. La *Déclaration canadienne des droits* porte intrinsèquement sur toute la législation canadienne. Si d'aucuns en doutaient encore, le sceau du ministre de la Justice apposé sur la première page du bill serait là pour les rassurer. Ce sceau en atteste la validité, et j'estime donc que la première partie de l'amendement est superflue.

Quant à la seconde partie de cet amendement, je ne puis m'empêcher de penser qu'il s'agit d'une interprétation

particulière d'un passage d'une autre loi transposée à ce bill précis. Quel que soit le sens de cette interprétation du point de vue légal, je n'ai pas tenté de le préciser en rendant ma décision. Je l'ai examiné tel quel et je crois que c'est une tentative de redéfinir ce qu'on entend dans la Déclaration des droits par «l'application régulière de la loi» eu égard aux dispositions du bill dont la Chambre est saisie. Si on devait en arriver là, il faudrait procéder d'une autre façon, non pas par un simple amendement à un article du projet de loi. Un amendement de cette nature dépasse sûrement la portée d'un amendement présenté à l'étape du rapport et je dois donc déclarer irrecevable la motion n° 3 pour des raisons de procédure.

La Chambre aborde la mise aux voix différée de la motion de M. Stevens, appuyé par M. Jelinek,—Qu'on modifie le Bill C-63, Loi modifiant la Loi sur les Jeux olympiques de 1976, en retranchant la ligne 16, à la page 1 et en la remplaçant par ce qui suit:

«rer les Jeux olympiques; et à l'égard de chaque pièce d'or, prescrire que le poids réglementaire de l'or soit d'un quart d'once troy, que le titre réglementaire au millième soit de 916 et que la part de tolérance et le moindre poids courant soient ceux qui conviennent à ce poids réglementaire.»

Cette motion, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:

(Vote n° 58)

POUR

Messieurs

Alexander	Grafftey	McKenzie
Andre (Calgary-Centre)	Halliday	McKinley
Baker (Grenville-Carleton)	Hamilton	McKinnon
Baldwin	(Qu'Appelle-Moose Mountain)	Munro (Esquimalt-Saanich)
Beatty	Hargrave	Neil
Brewin	Hnatyshyn	Nowlan
Brisco	Holmes	Oberle
Cadieu	Huntington	Orlikow
Clarke (Vancouver Quadra)	Jelinek	Paproski
Coates	Johnston	Patterson
Crouse	Knowles	Reynolds
Darling	(Winnipeg- Nord-Centre)	Saltsman
Dick	Knowles	Schellenberger
Diefenbaker	(Norfolk-Haldimand)	Scott
Dinsdale	Lambert	Skoreyko
Douglas	(Edmonton-Ouest)	Stanfield
(Nanaimo-Cowichan- Les Îles)	La Salle	Stevens
Elzinga	MacDonald (M ^{lle})	Stewart
Epp	(Kingston et les Îles)	Symes
Friesen	MacLean	Towers
Gillies	Malone	Whiteway
	Mazankowski	Woolliams
		Yewchuk—60.

CONTRE

Messieurs

Abbott	Blaker	Campagnolo (M ^{me})
Andras (Port Arthur)	Blouin	Caron
Baker (Gander-Twillingate)	Boulanger	Chrétien
Béchar	Breau	Clermont
Bégin (M ^{lle})	Buchanan	Cullen
Blais	Bussières	Cyr
	Caccia	Danson
	Cafik	De Bané

Messieurs

Douglas (Bruce-Grey)	Lalonde	Nicholson (M ^{lle})
Duclos	Lambert	O'Connell
Dupont	(Bellechasse)	Ouellet
Dupras	Lang	Pearsall
Ethier	Langlois	Pelletier (Hochelega)
Fleming	Laniel	Penner
Flynn	Lapointe	Philbrook
Foster	Leblanc	Portelance
Fox	(Laurier)	Poulin
Francis	Lee	Prud'homme
Gauthier (Roberval)	Lefebvre	Railton
Gauthier (Ottawa-Vanier)	Lessard	Richardson
Gendron	Loiselle	Roberts
Goodale	(Chambly)	Robinson
Gray	Loiselle	Rompkey
Guay (Saint-Boniface)	(Saint-Henri)	Sharp
Guilbault	Lumley	Smith (Saint-Jean)
Herbert	Macdonald (Rosedale)	Stanbury
Holt (M ^{me})	Mackasey	Stollery
Hopkins	Marceau	Tessier
Isabelle	Marchand (Kamloops-Cariboo)	Turner (Ottawa-Carleton)
Joyal	Martin	Watson
Kaplan	Matte	Whelan
Lachance	McRae	Yanakis
	Milne	Young—93.
	Morin (M ^{me})	

La Chambre aborde la mise aux voix différée de la motion de M. Stevens, appuyé par M. Jelinek,—Qu'on modifie le Bill C-63, Loi modifiant la Loi sur les Jeux olympiques de 1976, en retranchant les lignes 10 et 11, à la page 2 et en les remplaçant par ce qui suit:

«olympiques, à la moyenne des prix du marché libre de Londres, calculée d'après les cours du matin et du soir, déclarés par *Sharps Pixley Ltd.*, pendant les cinq jours de Bourse qui précèdent celui où l'or est livré à la Monnaie royale canadienne aux fins de monnayage.»

Cette motion, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:

(Vote n° 59)

POUR

Messieurs

Alexander	Grafftey	McKenzie
Andre (Calgary-Centre)	Halliday	McKinley
Baker (Grenville-Carleton)	Hamilton	McKinnon
Baldwin	(Qu'Appelle-Moose Mountain)	Munro (Esquimalt-Saanich)
Beatty	Hargrave	Neil
Brewin	Hnatyshyn	Nowlan
Brisco	Holmes	Oberle
Cadieu	Huntington	Orlikow
Clarke (Vancouver Quadra)	Jelinek	Paproski
Coates	Johnston	Patterson
Crouse	Knowles	Reynolds
Darling	(Winnipeg- Nord-Centre)	Saltsman
Diefenbaker	Knowles	Schellenberger
Dinsdale	(Norfolk-Haldimand)	Scott
Douglas	Lambert	Skoreyko
(Nanaimo-Cowichan- Les Îles)	(Edmonton-Ouest)	Stanfield
Elzinga	La Salle	Stevens
Epp	MacDonald (M ^{lle})	Stewart
Friesen	(Kingston et les Îles)	Symes
Gillies	MacLean	Towers
	Malone	Whiteway
	Mazankowski	Woolliams
		Yewchuk—60.

CONTRE

Messieurs

Abbott	Gauthier	Mackasey
Andras	(Roberval)	Marceau
(Port Arthur)	Gauthier	Marchand
Baker	(Ottawa-Vanier)	(Kamloops-Cariboo)
(Gander-Twillingate)	Gendron	Martin
Béchar	Goodale	Matte
Bégin (M ^{lle})	Gray	McRae
Blais	Guay	Milne
Blaker	(Saint-Boniface)	Morin (M ^{me})
Blouin	Guilbault	Nicholson (M ^{lle})
Boulangier	Herbert	O'Connell
Breau	Holt (M ^{me})	Ouellet
Buchanan	Hopkins	Pearsall
Bussièrès	Isabelle	Pelletier
Caccia	Joyal	(Hochelaga)
Cafik	Kaplan	Penner
Campagnolo (M ^{me})	Lachance	Philbrook
Caron	Lalonde	Portelance
Chrétien	Lambert	Poulin
Clermont	(Bellechasse)	Prud'homme
Cullen	Lang	Railton
Cyr	Langlois	Richardson
Danson	Laniel	Roberts
De Bané	Lapointe	Robinson
Douglas	Leblanc	Rompkey
(Bruce-Grey)	(Laurier)	Sharp
Duclos	Lee	Smith
Dupont	Lefebvre	(Saint-Jean)
Dupras	Lessard	Stanbury
Ethier	Loiselle	Stollery
Fleming	(Chambly)	Tessier
Flynn	Loiselle	Turner
Foster	(Saint-Henri)	(Ottawa-Carleton)
Fox	Lumley	Watson
Francis	Macdonald	Whelan
	(Rosedale)	Yanakis
		Young—93.

La Chambre aborde la mise aux voix différée de la motion de M. Jelinek, appuyé par M. Stevens.—Qu'on modifie le Bill C-63, Loi modifiant la Loi sur les Jeux olympiques de 1976,

a) en retranchant les lignes 20 à 43 inclusivement, à la page 2, les lignes 1 à 49 inclusivement, à la page 3, les lignes 1 à 46 inclusivement, à la page 4, les lignes 1 à 44 inclusivement, à la page 5, les lignes 1 à 16 inclusivement, à la page 6; et

b) en retranchant le chiffre «17» de la ligne 13, à la page 2 et de la ligne 19, à la page 6 et en le remplaçant par le chiffre «14».

Cette motion, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:

(Vote n° 60)

POUR

Messieurs

Alexander	Halliday	McKinley
Andre	Hamilton	McKinnon
(Calgary-Centre)	(Qu'Appelle-Moose	Munro
Baker	Mountain)	(Esquimalt-Saanich)
(Grenville-Carleton)	Hargrave	Neil
Baldwin	Hnatyshyn	Nowlan
Beatty	Holmes	Oberle
Brisco	Huntington	Paproski
Cadieu	Jelinek	Patterson
Clarke	Johnston	Reynolds
(Vancouver Quadra)	Knowles	Schellenberger
Coates	(Norfolk-Haldimand)	Scott
Crouse	Lambert	Skoreyko
Darling	(Edmonton-Ouest)	Stanfield
Dick	La Salle	Stevens
Diefenbaker	MacDonald (M ^{lle})	Stewart
Dinsdale	(Kingston et les	(Marquette)
Elzinga	Îles)	Towers
Epp	MacLean	Whiteway
Friesen	Malone	Woolliams
Gillies	Mazankowski	Yewchuk—54.
Graffey	McKenzie	

CONTRE

Messieurs

Abbott	Gauthier	Mackasey
Andras	(Roberval)	Marceau
(Port Arthur)	Gauthier	Marchand
Baker	(Ottawa-Vanier)	(Kamloops-Cariboo)
(Gander-Twillingate)	Gendron	Martin
Béchar	Goodale	Matte
Bégin (M ^{lle})	Gray	McRae
Blais	Guay	Milne
Blaker	(Saint-Boniface)	Morin (M ^{me})
Blouin	Guilbault	Nicholson (M ^{lle})
Boulangier	Herbert	O'Connell
Breau	Holt (M ^{me})	Orlikow
Buchanan	Hopkins	Ouellet
Bussièrès	Isabelle	Pearsall
Caccia	Joyal	Pelletier
Cafik	Kaplan	(Hochelaga)
Campagnolo (M ^{me})	Knowles	Penner
Caron	(Winnipeg-	Philbrook
Chrétien	Nord-Centre)	Portelance
Clermont	Lachance	Poulin
Cullen	Lalonde	Prud'homme
Cyr	Lambert	Railton
Danson	(Bellechasse)	Richardson
De Bané	Lang	Roberts
Douglas	Langlois	Robinson
(Bruce-Grey)	Laniel	Rompkey
Duclos	Lapointe	Saltsman
Dupont	Leblanc	Sharp
Dupras	(Laurier)	Smith
Ethier	Lee	(Saint-Jean)
Fleming	Lefebvre	Stanbury
Flynn	Lessard	Stollery
Foster	Loiselle	Symes
Fox	(Chambly)	Tessier
Francis	Loiselle	Turner
	(Saint-Henri)	(Ottawa-Carleton)
	Lumley	Watson
	Macdonald	Whelan
	(Rosedale)	Yanakis
		Young—99.

Sur motion de M. Chrétien, appuyé par M. Mackasey, ce bill est agréé à l'étape du rapport et la troisième lecture en est fixée à plus tard aujourd'hui.

Du consentement unanime, la Chambre revient à l'appel des *Motions*.

Sur motion de M. Lefebvre, appuyé par M. Baldwin, il est ordonné,—Que les membres devant représenter la Chambre des communes au sein du Comité mixte spécial sur la région de la Capitale nationale soient: Messieurs Baker (Grenville-Carleton), Bawden, Clermont, Corbin, Ellis, Francis, Gauthier (Ottawa-Vanier), Goodale, Isabelle, Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), La Salle, Macquarrie, Poulin, Rondeau et Watson; et

Qu'un message soit envoyé au Sénat pour en informer Leurs Honneurs.

En conformité de l'ordre adopté le jeudi 10 juillet 1975, M. Chrétien, appuyé par M. Mackasey, propose,—Que le Bill C-63, Loi modifiant la Loi sur les Jeux olympiques 1976, soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Après débat, cette motion mise aux voix, est agréée, sur division.

En conséquence, ce bill est lu une troisième fois et adopté.

(A quatre heures de l'après-midi, appel des affaires émanant des députés, suivant les dispositions du paragraphe (4) de l'article 15 du Règlement)

(Avis de motions)

Les motions numéros 2, 15, 19, 20, 34, 37 et 40 sont réservées à la demande du gouvernement.

M. Lambert (Bellechasse), appuyé par M. Dionne (Kamouraska), propose,—Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait examiner très sérieusement l'opportunité de modifier la Loi de l'impôt sur le revenu des particuliers en vue d'accorder des déductions d'au moins cinq mille dollars à un couple marié et de deux mille huit cents dollars à une personne célibataire.—*(Avis de motion n° 41)*.

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires émanant des députés est expirée.

—————
*États et rapports déposés auprès du Greffier
de la Chambre*

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément au paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Drury, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) de la Société canadienne des brevets et d'exploitation Limitée, y compris les comptes et les états financiers, ainsi que le rapport

de l'auditeur général y afférent, pour l'année financière terminée le 31 mars 1975, conformément au paragraphe (3) de l'article 75 de la Loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/104A).

Par M. Faulkner, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) du directeur général de la Bibliothèque nationale, pour l'année financière terminée le 31 mars 1975, conformément à l'article 13 de la Loi sur la Bibliothèque nationale, chapitre N-11, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/169A).

Par M. Gillespie, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport du Conseil canadien des normes, y compris les comptes et les états financiers, ainsi que le rapport de l'auditeur général y afférent, pour l'année financière terminée le 31 mars 1975, conformément à l'article 20 de la Loi sur le Conseil canadien des normes, chapitre 41, S.R.C., 1970 (1^{er} Supplément). (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 301-1/76A).

Par M. Jamieson, membre du Conseil privé de la Reine,—Budgets d'investissement de la Société de développement du Cap-Breton, pour l'année financière se terminant le 31 mars 1976, ainsi que l'arrêté en conseil C.P. 1975-1482, en date du 26 juin 1975, approuvant ces budgets, conformément aux articles 21 et 26 de la Loi sur la Société de développement du Cap-Breton, chapitre C-13, S.R.C., 1970. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 301-1/107).

Par M. Pelletier (Hochelaga), membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) du Conseil de la Radio-Télévision canadienne, pour l'année financière terminée le 31 mars 1975, conformément à l'article 31 de la Loi sur la radiodiffusion, chapitre B-11, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/286A).

—————

A cinq heures de l'après-midi, la Chambre s'ajourne à lundi, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 170

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE LUNDI 14 JUILLET 1975

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. MacEachen, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copie, en français et en anglais, d'un échange de notes entre les gouvernements du Canada et de la République d'Argentine constituant un accord relatif à la coopération nucléaire. Fait à Buenos Aires les 10 et 12 septembre 1974. En vigueur le 12 septembre 1974. (Document parlementaire n° 301-6/208).

M. Sharp, appuyé par M. Turner (Ottawa-Carleton), dépose, avec la permission de la Chambre, le Bill C-70, Loi modifiant la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Le texte du message et de la recommandation du Gouverneur général imprimé en conformité des dispositions du paragraphe (2) de l'article 62 du Règlement, au sujet du bill précité se lit ainsi:

Son Excellence le Gouverneur général recommande à la Chambre des communes une mesure modifiant la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique de façon à prévoir la nomination d'au moins trois présidents suppléants de la Commission et des autres membres à temps plein ou partiel que le gouverneur en conseil estime nécessaires pour permettre à la Commission de s'acquit-

ter de ses fonctions, le traitement et la rémunération des membres à temps partiel et, de la manière prescrite, l'indemnisation de tous les membres; prévoir dans les circonstances prévues la nomination d'un arbitre à la place de la Commission et fournir à l'arbitre des locaux et un personnel; prévoir le paiement des honoraires des témoins; et prévoir des dispositions consécutives et transitoires.

L'avis de motion qui suit, est appelé, reporté aux Ordres émanant du gouvernement et fait l'objet d'un ordre d'examen dans la prochaine séance de la Chambre, conformément aux dispositions du paragraphe (2) de l'article 21 du Règlement:

Que le Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics soit autorisé à étudier les questions des oléoducs et gazoducs ainsi que l'approvisionnement en pétrole et en gaz naturel provenant des régions frontalières; que les membres du Comité soient autorisés à se transporter d'un lieu à un autre au Canada et en Alaska (É.-U), pendant le mois de septembre 1975 et que le personnel de soutien nécessaire les accompagne.—*Le président du Conseil privé.*

L'avis de motion qui suit, est appelé, reporté aux Ordres émanant du gouvernement et fait l'objet d'un ordre

d'examen dans la prochaine séance de la Chambre, conformément aux dispositions du paragraphe (2) de l'article 21 du Règlement:

Que le Rapport annuel de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce, 1973-1974, déposé le 11 février 1975, soit déféré au Comité permanent des pêches et des forêts dans le but d'entendre les mémoires de la *Fundy Weir Fisherman's Association*, Nouveau-Brunswick, et de l'*Independent Gill Net Fishermen of Northern Manitoba*.
—Le ministre d'État (Pêcheries).

En conformité des dispositions du paragraphe (4) de l'article 39 du Règlement, la question suivante est transformée en ordre de dépôt de documents, savoir:

N° 1295—M. Cossitt

Depuis sa nomination au poste de président de l'Agence canadienne de développement international, combien de voyages M. Paul Gérin-Lajoie a-t-il fait hors du Canada, a) dans chaque cas, où est-il allé et pourquoi, b) quel était le nom des personnes qui l'accompagnaient lors de chaque voyage, ainsi que la désignation de leur poste et la raison de leur présence? (Document parlementaire n° 301-2/1295).

M. Turner (London-Est), secrétaire parlementaire du ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie et ministre des Travaux publics, dépose la réponse à l'ordre susdit.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Turner (Ottawa-Carleton), appuyé par M. Sharp,—Que le Bill C-66, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise, soit maintenant lu une deuxième fois et déféré à un Comité plénier.

Et sur la proposition d'amendement de M. Stanfield, appuyé par M. Baldwin,—Que le Bill C-66, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise, ne soit pas maintenant lu une deuxième fois mais qu'il soit lu une deuxième fois dans six mois à compter de ce jour.

Le débat se poursuit;

La Chambre reprend l'étude du rappel au Règlement soulevé par l'honorable député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert), le mercredi 9 juillet 1975, à l'effet que le Bill C-66, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise, est différente d'une disposition de la motion des voies et moyens sur laquelle ce bill est fondé et il suggère donc que ce bill soit rejeté et qu'un bill approprié soit présenté, fondé sur la motion des voies et moyens.

DÉCISION DE M. L'ORATEUR

M. L'ORATEUR: Je crois le moment venu d'interrompre le député de Norfolk-Haldimand (M. Knowles) et, comme je l'ai dit précédemment, de donner mon avis sur l'intéressant rapport au Règlement du député d'Edmonton-

Ouest (M. Lambert). Le député de Peace River (M. Baldwin) et le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) l'ont appuyé, tandis que le ministre des Finances (M. Turner) et, ensuite, le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Reid) présentaient l'opinion contraire.

Au départ, le rappel au Règlement comportait en réalité trois points. Le premier, concernant l'exonération des municipalités prévue dans la résolution, a été abandonné. Il n'est donc plus nécessaire ni urgent de l'examiner. Le deuxième concerne la demande de remboursement, qui est limitée à deux ans dans la loi, mais ne l'est pas dans la résolution. Le troisième concerne les autres catégories de personnes susceptibles d'exonération; dans la résolution, le ministre a le pouvoir de les désigner par règlement, tandis que, selon l'article 5 du bill actuel, qui deviendra l'article 47(1)f) de la loi, ces personnes sont celles qui sont comprises dans une catégorie de personnes exonérées d'impôt en vertu de la Partie I de la loi de l'impôt sur le revenu.

Les principes directeurs sous-tendant les arguments présentés ne sont pas sérieusement contestés. Avec votre permission, je rappellerai que le même genre de conflit s'est présenté durant l'examen de la dernière loi budgétaire. Le 18 décembre 1974, une objection du même genre a été soulevée. A cette époque, si je peux me paraphraser, j'ai établi quatre ou cinq principes de base utilisables dans une situation semblable. Je cite un extrait de cette décision: «D'abord, les motions des voies et moyens faisant suite à l'exposé budgétaire sont, en vertu de traditions et de pratiques établies, l'expression même de l'initiative financière de la Couronne et, partant, l'un des aspects les plus importants de la procédure.»

En second lieu, les liens devant exister entre la résolution et les bills qui lui font suite sont définis par l'article 60(11) du Règlement, dont voici le texte: «L'adoption de toute motion de voies et moyens constitue un ordre en vue du dépôt d'un ou de plusieurs projets de loi fondés sur les dispositions que renferme ladite motion.»

Comme il a été souvent répété, les termes essentiels sont «fondés sur». Et pour éclairer le sens de «fondés sur», il est évident que si l'on avait voulu dire «identiques» plutôt que «fondés sur», l'article l'aurait dit. Mais tel n'est pas le cas. Je dois donc dire dès le début que j'éprouve peu de difficulté en ce qui concerne la limite de deux ans. Chaque cas doit s'apprécier en fonction de ses circonstances propres. A ce sujet, la résolution dit, comme on le voit au bas de la page 10 de la motion des voies et moyens: «...le ministre peut, sur demande de l'acheteur dans la forme et de la manière prescrites par le ministre...»

Ces termes semblent autoriser le ministre à fixer les modalités d'attribution—ou de demande—de remboursement. Le bill précise que la demande doit être faite dans un délai de deux ans. J'admets sans difficulté que cette disposition du bill est fondée sur la résolution.

L'autre question me semble beaucoup plus délicate. Le paragraphe 3 figurant en page 10 de la résolution se propose de modifier la loi par l'adjonction de l'article 47. Pour l'examen de la question soulevée, les termes essentiels se trouvent à l'alinéa g), qui autorise le ministre à définir la catégorie exemptée, dans les termes qui suivent: «... par une personne d'une autre catégorie de personnes que le gouverneur en conseil peut prescrire par règlement...»

Alors que d'autre part, l'alinéa f) du projet de modification de l'article 47(1) emploie les termes suivants: «...une personne comprise dans la catégorie de personnes exonérées d'impôt en vertu de la Partie I de la Loi de l'impôt sur le revenu...»

Il est clair d'après tous les arguments que le changement reste dans les limites du pouvoir accordé au ministre par la résolution. En fait, il est généralement admis que c'est plutôt le contraire. Cela ne suffit pas cependant à clore la discussion.

J'aimerais citer les derniers paragraphes de la décision dont j'ai déjà parlé. J'ai dit que je devais donc ne pas trouver le rappel au règlement acceptable. Voici ce que j'ai dit: «... que les termes de la motion de voies et moyens sont l'expression soigneusement établie de l'initiative financière de la Couronne et de fréquentes déviations ne pourraient que conduire à la détérioration de ce très important pouvoir.

En outre, j'appuie dans une grande mesure l'argument qu'une fois les motions de voies et moyens adoptées par la Chambre, tout changement plus fondamental que celui dont nous sommes saisis devrait être apporté par la Chambre.»

Le plus souhaitable, c'est évidemment que le bill adhère rigoureusement aux dispositions de la motion et que tout écart, le cas échéant, fasse l'objet de la plus stricte interprétation. Cela en tête, j'ai étudié les deux articles présentés.

La situation actuelle est tout à fait différente de la précédente, où il y a eu une décision de rendue. Il s'agit plus que de la simple description d'une classe de véhicules qui devraient être exemptés de la taxe. Il s'agit d'une façon différente d'aborder la question: de ce qui pourrait se faire par règlement, on passe à ce qui se fait par loi; d'une classe qui, dans une résolution, serait strictement décrite dans un règlement, on passe à une classe décrite dans un règlement entièrement différent. Il se peut qu'en parlant de la résolution, un député n'ait pas prévu les problèmes auxquels il pourrait maintenant se heurter en proposant, par exemple, des amendements à une description de classes parce qu'à la réflexion, cela s'est révélé très difficile pour les députés à ce stade.

Je le répète, il n'appartient pas à la présidence de décider quel parti il est préférable d'adopter, celui qui donnera aux députés plus de pouvoir et plus de contrôle sur les décisions du ministre. Là n'est pas la question. La seule question qu'il m'appartienne de trancher pour le moment est celle de savoir si le bill à l'étude est «fondé sur» la résolution considérée. A mon avis, comme les

variations que j'ai décrites diffèrent fondamentalement d'approche, elles vont au-delà de ce lien. J'ai cependant toujours été d'avis que la procédure devrait servir la Chambre et non pas l'asservir. Ainsi, nous nous trouvons en présence d'une situation où il est question d'un amendement voulant que le bill ne soit pas lu pour la 2^e fois maintenant mais dans six mois. J'imagine que si j'interprétais rigoureusement les règles de procédure, je pourrais affirmer qu'il faut empêcher le motionnaire et les partisans de la motion de faire obstruction ou de tenter de faire obstruction au bill. A mon avis, cela serait une interprétation très rigoureuse.

J'ai aussi pris note de l'affirmation du député de Peace River, qui a beaucoup d'expérience en ce qui concerne la procédure de la Chambre, selon laquelle ce genre de difficulté procédurale ne retarde jamais beaucoup l'adoption des mesures. Que le député de Peace River ait entièrement raison ou non, j'accepte certainement l'esprit dans lequel il a fourni son opinion. Nous avons débattu cette mesure pendant plus de deux jours, après six jours de débat sur la résolution, nous avons consacré environ trois heures à des arguments de procédure dont certains ont découlé de demandes en vue d'ajourner l'argument de procédure auxquelles on a d'ailleurs accédé, j'ai reporté ma décision et, maintenant, nous discutons de l'amendement. Enfin, à cette époque-ci de l'année, il n'est pas aussi facile à la Chambre, qui au milieu de la session, doit s'adapter à des bouleversements de procédure.

Par conséquent, afin de maintenir les importantes exigences de la procédure au sujet du rapport entre la résolution des voies et moyens et le bill ou, de façon générale, un bill fondé sur cette résolution, j'estime que le bill et la résolution doivent se conformer davantage l'un à l'autre. Cependant, j'estime aussi qu'il faut y parvenir sans nuire à l'étude du bill. Je charge donc le ministre et ses collègues, si la Chambre y consent, de rédiger, pendant le reste de la journée, des amendements ou des modifications soit au bill, soit à la résolution pour atteindre cet objectif. Si les partis ne peuvent se mettre d'accord et si la Chambre ne peut accepter les modifications ou les amendements en question, je prendrai les mesures nécessaires du fauteuil demain après-midi à 3 heures.

Entre-temps, à mon avis, le débat sur la mesure devrait se poursuivre.

Le débat reprend sur la motion de M. Turner (Ottawa-Carleton), appuyé par M. Sharp,—Que le Bill C-66, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé à un Comité plénier.

Et sur la proposition d'amendement de M. Stanfield, appuyé par M. Baldwin,—Que le Bill C-66, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise, ne soit pas maintenant lu une deuxième fois mais qu'il soit lu une deuxième fois dans six mois à compter de ce jour.

Le débat se poursuit;

M. Knowles (Norfolk-Haldimand), appuyé par M. Halliday, propose,—Que ce débat s'ajourne maintenant.

Cette motion, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:

(Vote n° 61)

POUR

Messieurs

Alexander	Halliday	Mazankowski
Alkenbrack	Hamilton	McCain
Baker	(Swift Current- Maple Creek)	McKenzie
(Grenville-Carleton)	Hnatyshyn	McKinley
Baldwin	Holmes	McKinnon
Beaudoin	Huntington	Muir
Benjamin	Johnston	Neil
Broadbent	Kempling	Nowlan
Clarke	Knowles	Nystrom
(Vancouver Quadra)	(Winnipeg- Nord-Centre)	Ritchie
Crouse	Knowles	Roche
Darling	(Norfolk-Haldimand)	Rodriguez
Ellis	Lambert	Saltsman
Elzinga	(Edmonton-Ouest)	Stanfield
Epp	Lawrence	Stevens
Fraser	MacLean	Symes
Gauthier	Malone	Whittaker
(Roberval)		Wise—47.
Gilbert		

CONTRE

Messieurs

Andras	Faulkner	Macdonald
(Port Arthur)	Fleming	(Rosedale)
Andres	Gendron	MacEachen
(Lincoln)	Gillespie	MacFarlane
Basford	Goodale	MacGuigan
Bécharde	Goyer	Mackasey
Bégin (M ^{lle})	Guay	Maine
Blais	(Saint-Boniface)	Marchand
Blouin	Guay	(Kamloops-Cariboo)
Buchanan	(Lévis)	Martin
Bussièrès	Guilbault	McRae
Caccia	Herbert	Milne
Campagnolo (M ^{me})	Holt (M ^{me})	Munro
Campbell (M ^{lle})	Hopkins	(Hamilton-Est)
(South Western Nova)	Isabelle	Nicholson (M ^{lle})
Caron	Joyal	O'Connell
Chrétien	Kaplan	Ouellet
Clermont	Lalonde	Pelletier
Collenette	Landers	(Hochelaga)
Comtois	Lang	Pelletier
Condon	Langlois	(Sherbrooke)
Corbin	Laniel	Philbrook
Côté	Leblanc	Portelance
Cullen	(Laurier)	Poulin
Danson	LeBlanc	Railton
Demers	(Westmorland-Kent)	Richardson
Dionne	Lee	Sauvé (M ^{me})
(Northumberland- Miramichi)	Lefebvre	Sharp
Dupras	Loiselle	Smith
Duquet	(Saint-Henri)	(Saint-Jean)
Ethier	MacDonald	Stanbury
	(Cardigan)	

Messieurs

Stewart
(Cochrane)
Stollery

Trudeau
Turner
(London-Est)

Turner
(Ottawa-Carleton)
Watson
Whelan—85.

M. McKinnon, appuyé par M. Baker (Grenville-Carleton), propose,—Que la Chambre s'ajourne maintenant.

M. l'Orateur déclare la motion irrecevable.

Le débat reprend sur la motion de M. Turner (Ottawa-Carleton), appuyé par M. Sharp,—Que le Bill C-66, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé à un Comité plénier.

Et sur la proposition d'amendement de M. Stanfield, appuyé par M. Baldwin,—Que le Bill C-66, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise, ne soit pas maintenant lu une deuxième fois mais qu'il soit lu une deuxième fois dans six mois à compter de ce jour.

Le débat se poursuit;

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 40 du Règlement.

Après débat, cette motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

MM. Lawrence et Ritchie en remplacement de MM. Jelinek et Halliday sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

A 10 h. 25 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 171

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MARDI 15 JUILLET 1975

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

En conformité des dispositions du paragraphe (4) de l'article 39 du Règlement, la question suivante est transformée en ordre de dépôt de documents, savoir:

N° 711—*M. Stevens*

1. Pour chacune des années financières terminées le 31 mars 1972, 1973 et 1974 et pour la période de six mois terminée le 30 septembre 1974, quelle somme d'argent globale le ministère du Travail a-t-il dépensée pour les voyages à l'étranger a) du ministre et du personnel de son cabinet, b) du personnel du Ministère, c) du personnel des conseils, des commissions, des tribunaux, des agences de la Couronne ou d'autres agences du même genre, relevant du ministre, d) d'autres personnes dont les frais ont été remboursés, en partie ou en entier et directement ou indirectement, par le gouvernement?

2. Quant aux dépenses de plus de \$200, quels étaient a) l'objet du voyage, b) la destination la plus éloignée, c) le nom des voyageurs, d) la durée du séjour hors du pays, e) le genre de dépense, f) le nombre des personnes les accompagnant? (Document parlementaire n° 301-2/711).

M. Reid, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse à l'ordre susdit.

Ordres émanant du gouvernement n° 66—Suite du débat sur la motion de M. Turner (Ottawa-Carleton), appuyé par M. Sharp,—Que le Bill C-66, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé à un Comité plénier.

Et sur la proposition d'amendement de M. Stanfield, appuyé par M. Baldwin,—Que le Bill C-66, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise, ne soit pas maintenant lu une deuxième fois mais qu'il soit lu une deuxième fois dans six mois à compter de ce jour.

DÉCISION DE M. L'ORATEUR

M. L'ORATEUR: Je tiens à assurer aux honorables députés que je suppose, comme je l'avais fait en laissant à la Chambre le soin de s'entendre sur la façon de régler la question, que c'est justement ce qu'il faudrait faire. Je ne veux aucunement me prononcer sur la difficulté d'en venir à une entente. J'ai dit que je me remettai à la Chambre du soin de décider s'il était possible d'en arriver à un arrangement à l'amiable. Il faudrait le consentement non seulement des leaders à la Chambre, y compris, bien entendu, le leader du parti créditiste à la Chambre, mais aussi de l'ensemble des députés, et il aurait été impossible à quiconque de garantir que tous les députés

accepteraient les arrangements conclus, quels qu'ils soient. Je ne m'en suis pas mêlé simplement pour voir si un accord était possible. Le fait qu'on n'y ait pas réussi n'est préjudiciable ni à l'un ni à l'autre côté de la Chambre, ni à aucun député.

La situation actuelle découle d'un rappel au Règlement, que j'ai jugé recevable, et j'en suis venu à la conclusion à laquelle je me suis reporté et que j'avais exposée dans une décision antérieure, rendue en décembre 1974, concernant un bill fiscal. Il serait peut-être bon que je cite de nouveau ce paragraphe: «En outre, j'appuie dans une grande mesure l'argument qu'une fois les motions de voies et moyens adoptées par la Chambre, tout changement plus fondamental que celui dont nous sommes saisis devrait être apporté par la Chambre.»

Par conséquent, comme j'ai conclu qu'il fallait faire coïncider davantage la résolution et le bill, j'ai pensé qu'il fallait mieux que la Chambre s'en charge. En outre, j'ai l'intention de demander à la Chambre de le faire en apportant les modifications nécessaires au bill.

La motion des voies et moyens a été approuvée et elle est parfaitement conforme à toutes les exigences de la Chambre en matière de procédure. Le bill s'est toutefois écarté de la résolution des voies et moyens, non pas du point de vue du fond, mais de celui de la forme. On n'a jamais prétendu sérieusement que nous faisons face à une tentative d'outrepasser les dispositions de la résolution parce qu'il s'agirait alors d'une question très différente. En fait, il est généralement admis que l'article litigieux a l'effet diamétralement opposé et qu'il limite les pouvoirs qui étaient réservés au cabinet ou au gouverneur en conseil dans la résolution.

On trouve dans nos comptes rendus un certain nombre de cas où l'on avait remarqué avant la deuxième lecture du bill des irrégularités entre une recommandation ou une résolution et le bill correspondant. Dans tous les cas, on y a remédié soit en demandant une autre recommandation modifiant la résolution, soit en supprimant la disposition litigieuse du bill.

J'aimerais donner quelques exemples aux honorables députés. Le premier et le plus remarquable est celui du bill de 1913 sur les forces navales. Plus tard, on trouve un autre exemple à la page 1903 du *hansard* du 6 mars 1957. On a alors présenté la motion suivante: «Que la mesure inscrite en vue de la deuxième lecture soit réservée et que le bill 161 soit réimprimé sans les lignes 20 à 23 inclusivement.»

On trouvera un précédent plus récent à la page 649 des *Journaux* du 10 décembre 1963. Dans ce cas, encore une fois, le bill a pu être reporté pendant qu'une recommandation était obtenue et qu'une résolution était adoptée.

La procédure de la Chambre au Canada n'a pas évolué au point qu'il existe une procédure claire et précise concernant les amendements aux projets de loi avant la deuxième lecture, mais cette pratique a cours depuis

longtemps en Grande-Bretagne. Permettez-moi en passant de rappeler une décision de mon prédécesseur à propos d'une différence appréciable, celle dans le bill fiscal du 11 mars 1968. Cette fois-là, M. l'Orateur avait signalé que parce que l'écart entre la résolution et le bill portait sur une importante question de fond, on ne pouvait apporter le changement qu'en annulant l'ordre de deuxième lecture et en retirant le projet de loi.

Or aujourd'hui ce n'est pas la même chose. Il s'agit en l'espèce non pas d'une tentative pour outrepasser les dispositions du bill, c'est-à-dire d'une question de fond, mais bien plutôt, suivant tous les arguments qui ont été présentés, d'une question de forme et de procédure. A mon avis, la différence est encore moins importante que dans le cas où il y a eu non pas identité, mais certainement analogie. En avril dernier, la Chambre examinait des modifications à apporter à la loi sur le Sénat et la Chambre des communes, et la présidence a été appelée à se prononcer sur la recevabilité de certains amendements proposés par le comité. Il s'agissait de savoir s'il avait outrepassé sa mission. La situation actuelle est analogue. A mon avis, les amendements d'alors constituaient une irrégularité beaucoup plus sérieuse que la divergence actuelle entre la résolution et le bill. Il y avait alors précédent, sur lequel il fallait statuer. La présidence a dit qu'il y avait lieu de supprimer les dispositions vicieuses du bill, mais que ce dernier devait conserver son rang au *Feuilleton* et que l'examen devait en être repris à partir de là.

Compte tenu de ces précédents, la présidence estime que la contradiction doit être résolue de la même façon. En conséquence, la présidence ordonne la suppression du passage vicieux, qui se trouve à l'alinéa f) du projet d'article nouveau 47.1, c'est-à-dire: «... par une personne comprise dans une catégorie de personnes exonérées d'impôt en vertu de la Partie I de la Loi de l'impôt sur le revenu...»

J'ordonne, en outre, que le bill soit réimprimé, qu'il conserve son rang actuel au *Feuilleton*, mais que l'examen n'en reprenne qu'après la distribution du texte réimprimé, laquelle, je l'espère, pourra être faite avant l'appel de l'ordre du jour demain.

Il va de soi que je n'ai pas cherché à apporter de modifications positives au bill. Cela serait manifestement aller au-delà des précédents ou des pouvoirs que la présidence s'est jusqu'ici attribués.

J'ai indiqué dès le début mon attitude initiale devant une affaire de ce genre. Une fois que les motions des voies et moyens ont été adoptées par la Chambre, les modifications plus importantes que celle dont a été saisie la Chambre devraient être approuvées par celle-ci. J'estime qu'au moment approprié du débat en cours sur le bill, il appartiendra à la Chambre d'apporter les modifications appropriées au bill de la façon habituelle, au moment opportun, et de faire correspondre le bill à la résolution, de quelque façon qui convienne et qui soit agréée par la Chambre à ce moment-là. Je laisse donc à la Chambre le soin d'apporter la modification. Comme

je l'ai dit en décembre dernier, c'est là la façon correcte de procéder quand on traite d'une question plus importante que la modification dont la Chambre est présentement saisie.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité mixte spécial des relations employeur-employés dans la Fonction publique du Bill C-70, Loi modifiant la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique.

M. Sharp, appuyé par M. Basford, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité mixte spécial des relations employeur-employés dans la Fonction publique.

Après débat, cette motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ce bill est lu une deuxième fois et déferé au Comité mixte spécial des relations employeur-employés dans la Fonction publique.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi à un Comité plénier du Bill C-67, Loi modifiant le Tarif des douanes (n° 3).

M. Sharp, au nom de M. Turner (Ottawa-Carleton), appuyé par M. Mackasey, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une deuxième fois et déferé à un Comité plénier.

Il s'élève un débat;

Du consentement unanime sur motion de M. Sharp, appuyé par M. Turner (Ottawa-Carleton), il est ordonné,—Que le Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics soit autorisé à étudier les questions des oléoducs et gazoducs ainsi que l'approvisionnement en pétrole et en gaz naturel provenant des régions frontalières, que les membres du Comité soient autorisés à se transporter d'un lieu à un autre au Canada et en Alaska, (É.-U.) pendant le mois de septembre 1975 et que le personnel de soutien nécessaire les accompagne.

Du consentement unanime sur motion de M. Sharp, au nom de M. LeBlanc (Westmorland-Kent), appuyé par M. Ouellet, il est ordonné,—Que le Rapport annuel de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce, 1973-1974, déposé le 11 février 1975, soit déferé au Comité permanent des pêches et des forêts dans le but d'entendre les mémoires de la *Fundy Weir Fisherman's Association*, Nouveau-Brunswick, et de l'*Independent Gill Net Fishermen of Northern Manitoba*.

Le débat reprend sur la motion de M. Sharp, au nom de M. Turner (Ottawa-Carleton), appuyé par M. Mackasey,—Que le Bill C-67, Loi modifiant le Tarif des douanes (n° 3), soit maintenant lu une deuxième fois et déferé à un Comité plénier.

Après plus ample débat, cette motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ce bill est lu une deuxième fois, étudié en Comité plénier, rapporté sans amendement, agréé à l'étape du rapport, et du consentement unanime, lu une troisième fois et adopté.

Le Bill S-25, Loi modifiant la Loi sur les privilèges et immunités des organisations internationales, rapporté sans amendement par le Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale, est agréé à l'étape du rapport, lu une troisième fois et adopté.

Le Bill C-2, Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et la Loi sur les banques et abrogeant la Loi ayant pour objet la modification de la Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et le Code criminel, rapporté avec des amendements par le Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, est étudié de nouveau à l'étape du rapport.

Du consentement unanime, la motion numéro (6) inscrite au nom de l'honorable député de York-Simcoe (M. Stevens), ainsi qu'il suit:

Qu'on modifie le Bill C-2, Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et la Loi sur les banques et abrogeant la Loi ayant pour objet la modification de la Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et le Code criminel, en ajoutant immédiatement après la ligne 23, à la page 23, ce qui suit:

«(2) Nonobstant les dispositions de l'article 31 de la présente loi,

a) dès que la présente loi est sanctionnée au nom de Sa Majesté, le gouverneur en conseil doit, d'une façon autre que celle prévue par l'article 55 de la Loi sur le Cour suprême, soumettre à la Cour suprême toutes les questions de droit et de fait relatives à la constitutionnalité de l'article 31.1, de la Partie IV.1 et de chacune de leurs dispositions;

b) tant que la Cour suprême n'a pas transmis au gouverneur en conseil son opinion certifiée sur chacune de ses questions, aucune disposition dudit article ni de ladite partie n'entre en vigueur à la date prévue par la présente loi ou la Loi d'interprétation; et une telle disposition n'entre ensuite en vigueur que dans la mesure où, de l'avis de la Cour, elle relève de la compétence législative du Parlement du Canada;

c) le procureur général de chaque province doit être avisé de l'audition tenue en vertu du présent paragraphe afin qu'il puisse être entendu s'il le juge à propos.»

est réservée.

M. Rodriguez, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), propose.—Qu'on modifie le Bill C-2, Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et la Loi sur les banques et abrogeant la Loi ayant pour objet la modification de la Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et le Code criminel, en ajoutant immédiatement après la ligne 29, de la page 23, ce qui suit:

«Est coupable d'un acte criminel et passible d'une amende d'un million de dollars ou d'un emprisonnement de cinq ans ou de l'une et l'autre peine lorsqu'il s'agit d'un ou plusieurs individus, et d'une amende d'un million de dollars lorsqu'il s'agit d'une corporation, toute personne qui complot, se coalise, se concertent ou s'entend avec une autre».

Il s'élève un débat;

M. Ouellet, appuyé par M. Sharp, propose l'amendement suivant.—Que la motion numéro (7) soit modifiée en retranchant tous les mots après «le Code criminel» et les remplaçant par ce qui suit:

«en retranchant les lignes 28 et 29, page 23, et en les remplaçant par ce qui suit:

«dite loi ainsi que toute la partie du paragraphe 32(1) qui précède l'alinéa a) sont abrogés et remplacés par ce qui suit:

«Est coupable d'un acte criminel et passible d'un emprisonnement de cinq ans ou d'une amende d'un million de dollars, ou de l'une et l'autre peine, toute personne qui complot, se coalise, se concertent ou s'entend avec une autre».

Après débat, cette proposition d'amendement, mise aux voix, est agréée, sur division.

La motion numéro (7), telle que modifiée, mise aux voix, est agréée.

M. Ouellet, appuyé par M. Lang, propose.—Qu'on modifie le Bill C-2, Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et la Loi sur les banques et abrogeant la Loi ayant pour objet la modification de la Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et le Code criminel, en retranchant les lignes 38 à 41 inclusivement, à la page 27 et en les remplaçant par ce qui suit:

«et passible, sur déclaration de culpabilité, d'un emprisonnement de cinq ans.»

Il s'élève un débat;

Le Sénat transmet un message à la Chambre pour l'informer que le nom de l'honorable sénateur Benidickson a été substitué à celui de l'honorable sénateur Bonnell sur la liste des sénateurs faisant partie du Comité mixte spécial sur la politique de l'immigration.

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité

des dispositions du paragraphe (1) de l'article 40 du Règlement.

Après débat, cette motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. McCleave en remplacement de M. Lawrence sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

MM. McKenzie et Brisco en remplacement de MM. Reynolds et Friesen sur la liste des membres du Comité permanent des bills privés en général et du Règlement.

MM. Nystrom, Hamilton (Swift Current-Maple Creek), Malone et Elzinga en remplacement de MM. Peters, Mazankowski, Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain) et Schellenberger sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

MM. Fairweather, Dionne (Northumberland-Miramichi), Flynn et Corbin en remplacement de MM. Woolliams, Maine, Cullen et Douglas (Bruce-Grey), sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

MM. Campbell (LaSalle-Émard-Côte Saint-Paul), Blais, Poulin et Roy (Laval) en remplacement de MM. Abbott, Smith (Saint-Jean), Reid et Caron sur la liste des membres du Comité permanent des bills privés en général et du Règlement.

MM. Duquet et Abbott en remplacement de MM. Campbell (LaSalle-Émard-Côte Saint-Paul) et Blais sur la liste des membres du Comité permanent des bills privés en général et du Règlement.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément au paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Trudeau, membre du Conseil privé de la Reine, —Rapport (en français et en anglais) du Conseil économique du Canada, y compris l'état financier, ainsi que le rapport de l'auditeur général y afférent, pour l'année financière terminée le 31 mars 1975, conformément au paragraphe (1) de l'article 21 de la Loi sur le Conseil économique du Canada, chapitre E-1, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/125A).

Par M. Allmand, membre du Conseil privé de la Reine, —Copie (en anglais) d'un accord entre le gouvernement du Canada et la municipalité de Morinville (Alberta), conformément au paragraphe (3) de l'article 20 de la

Loi sur la Gendarmerie royale du Canada, chapitre R-9, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/266D).

Par M. Faulkner, membre du Conseil privé de la Reine, —Rapport (en français et en anglais) de la Société Radio-Canada, y compris les comptes et les états financiers ainsi que le rapport de l'auditeur général y afférent, pour l'année financière terminée le 31 mars 1975, conformément à l'article 47 de la Loi sur la radiodiffusion, cha-

pitre B-11, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/86A).

A 10 h. 24 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 172

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MERCREDI 16 JUILLET 1975

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

Une pétition introductive de bills privés est présentée, suivant les dispositions du paragraphe (1) de l'article 67 du Règlement.

M. Leblanc (Laurier), du Comité permanent des prévisions budgétaires en général, présente le neuvième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du lundi 16 juin 1975, votre Comité a étudié le Bill C-23, Loi prévoyant le paiement de prestations de retraite aux lieutenants-gouverneurs et a convenu d'en faire rapport avec les modifications suivantes:

Article 3

Retrancher les lignes 38 à 46, à la page 3, et les lignes 1 à 16, à la page 4, et les remplacer par ce qui suit:

«Partie, le président du Conseil du Trésor doit calculer,

a) pour chaque année, ci-après appelée «année de contribution», le total des contributions faites par le contributeur sous le régime de la présente Partie; et

b) au taux de quatre pour cent l'an, les intérêts composés sur le total visé à l'alinéa a), du 31 décembre de l'année de contribution au 31 décembre précédant la cessation par le contributeur des fonctions de lieutenant-gouverneur d'une province.»

Article 10

Retrancher la ligne 45, à la page 8, et la remplacer par ce qui suit:

«vertu de la présente Partie, doit être versé, à titre de prestation consécutive au décès,»

Article 11

Retrancher les lignes 23 à 45, à la page 9, et les remplacer par ce qui suit:

«est invalide; et
c) prévoyant des formules pour les objets de la présente loi.»

Votre Comité a ordonné la réimpression du Bill C-23 tel que modifié, pour l'usage de la Chambre des communes à l'étape du rapport.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages relatifs à ce Bill (*fascicule n° 41*) est déposé.

(Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 104 aux Journaux)

M. Loïselle (Chambly), au nom de M. Loïselle (Saint-Henri), du Comité permanent des bills privés en général et du Règlement, présente le troisième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du jeudi 10 juillet 1975, votre Comité a étudié le Bill S-26, Loi concernant l'Alliance Sécurité et Investigation, Ltée, et a convenu d'en faire rapport avec les modifications suivantes:

Article 3

Renommer le paragraphe (2) qui devient le paragraphe (3).

Ajouter immédiatement après la ligne 6, à la page 2, le nouveau paragraphe suivant:

« (2) La Compagnie ne commence ses opérations que lorsqu'elle a demandé et obtenu du ministre de la Consommation et des Corporations un certificat attestant que la ressemblance entre son nom et celui d'une autre compagnie incorporée ou faisant affaire au Canada ne porte pas à confusion. »

Votre Comité a ordonné la réimpression du Bill S-26, tel que modifié, pour l'usage de la Chambre des communes, à l'étape du rapport.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages relatifs à ce Bill (*fascicule n° 3*) est déposé.

(Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 105 aux Journaux)

M. Loïselle (Chambly), au nom de M. Loïselle (Saint-Henri), du Comité permanent des bills privés en général et du Règlement, présente le quatrième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du jeudi 10 juillet 1975, votre Comité a étudié le Bill C-1001, Loi faisant exception aux règles générales de droit en matière de mariage dans le cas de Richard Fritz et Marianne Strass, et a convenu d'en faire rapport sans modification.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages relatifs à ce Bill (*fascicule n° 3*) est déposé.

(Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 106 aux Journaux)

M. Macdonald (Rosedale), membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table.—Copies, en français et en anglais, d'un rapport de l'Office national de l'énergie, en date du mois d'avril 1975, intitulé «Le gaz naturel au Canada—Besoins et Approvisionnements.» (Document parlementaire n° 301-4/69).

En conformité des dispositions du paragraphe (4) de l'article 39 du Règlement, les trois questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, savoir:

N° 2393—M. Jones

1. Quelle conception a-t-on de certains emplois de la Fonction publique pour justifier une disparité régionale en matière de traitements et de salaires?

2. Quelle est la répartition des traitements et salaires versés pour tous les postes de la Fonction publique, partout au pays, pour toutes les classifications?

3. Quelle est la répartition des traitements et salaires pour tous les postes des sociétés de la Couronne?

4. Eu égard aux parties 2 et 3, quelle est cette répartition pour tous les postes de cadre et de direction? (Document parlementaire n° 301-2/2393).

N° 2402—M. Beatty

1. Pour chaque ministère, agence, comité, commission et société de la Couronne, le gouvernement a-t-il mis au point une série de tests psychologiques destinés aux employés ou aux postulants et, dans l'affirmative, dans chaque cas, a) quel est le but de ces tests, b) à quelles catégories d'employés ou de postulants seraient-ils destinés?

2. Dans chaque cas, qui assume la responsabilité a) de l'application des tests, b) de l'interprétation des résultats, c) quels sont leurs titres et compétences?

3. Dans chaque cas, le refus de se soumettre à un test pourrait-il influencer d'une façon quelconque sur la carrière d'un employé ou d'un postulant et, dans l'affirmative, de quelle manière?

4. Dans chaque cas, l'intéressé peut-il prendre connaissance des résultats des tests et, dans la négative, pourquoi?

5. Dans chaque cas, a) quelle méthode utilise-t-on pour retirer des dossiers des intéressés les renseignements qui ne sont plus directement utiles, b) combien de dossiers sont conservés sur les intéressés? (Document parlementaire n° 301-2/2402).

N° 2529—M. Reynolds

1. Combien y a-t-il de centres de main-d'œuvre pour étudiants dans tout le Canada et où se trouvent-ils?

2. Combien de personnes y travaillent?

3. Combien de demandes d'emploi y ont été reçues dans chaque province?

4. Combien d'emplois y sont offerts dans chaque province?

5. Quel est le coût estimatif total du projet, par province? (Document parlementaire n° 301-2/2529).

M. Reid, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse aux ordres susdits.

L'avis de motion portant production de documents n° 41, ainsi conçu:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie du contrat ou des termes de l'entente

intervenue entre l'Énergie atomique du Canada Limitée et la société *Canadian General Electric* concernant la production d'eau lourde par la *Canadian General Electric*, est appelé et, à la demande de l'honorable président du Conseil privé (M. Sharp), est reporté par le Greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions (documents)*, conformément au paragraphe (1) de l'article 48 du Règlement.

L'avis de motion portant production de documents n° 42, ainsi conçu:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toutes les lettres que se sont échangées depuis 1965 l'Énergie atomique du Canada Limitée et la société *Canadian General Electric*, concernant la construction et l'exploitation d'une usine d'eau lourde à Port Hawkesbury (Nouvelle-Écosse),

est appelé et, à la demande de l'honorable président du Conseil privé (M. Sharp), est reporté par le Greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions (documents)*, conformément au paragraphe (1) de l'article 48 du Règlement.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Turner (Ottawa-Carleton), appuyé par M. Sharp,—Que le Bill C-66, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé à un Comité plénier.

Et sur la proposition d'amendement de M. Stanfield, appuyé par M. Baldwin,—Que le Bill C-66, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise, ne soit pas maintenant lu une deuxième fois mais qu'il soit lu une deuxième fois dans six mois à compter de ce jour.

Le débat se poursuit;

Du consentement unanime, la Chambre revient à la *Présentation de rapports des Comités permanents et spéciaux*.

M. Blais, du Comité mixte spécial des relations employeur-employés dans la Fonction publique, présente le quatrième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du mardi 15 juillet 1975, votre Comité a étudié le Bill C-70, Loi modifiant la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique, et a convenu d'en faire rapport sans modification.

Un exemplaire des procès-verbaux et des témoignages relatifs à ce Bill (*fascicule n° 41*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 107 aux Journaux*)

Le débat reprend sur la motion de M. Turner (Ottawa-Carleton), appuyé par M. Sharp,—Que le Bill C-66, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé à un Comité plénier.

Et sur la proposition d'amendement de M. Stanfield, appuyé par M. Baldwin,—Que le Bill C-66, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise, ne soit pas maintenant lu une deuxième fois mais qu'il soit lu une deuxième fois dans six mois à compter de ce jour.

Le débat se poursuit;

Le Sénat transmet un message à la Chambre pour l'informer que les noms des honorables sénateurs Deschatelets et Lafond ont été substitués à ceux des honorables sénateurs Desruisseaux et Molgat sur la liste des sénateurs faisant partie du Comité mixte spécial de la région de la Capitale nationale.

Le Sénat transmet un message à la Chambre pour l'informer qu'il a adopté, sans amendement, le Bill C-53, Loi modifiant la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies (N° 2).

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. McCain en remplacement de M. Clark (Rocky Mountain) sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

M. Lawrence en remplacement de M. Reynolds sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

MM. Pearsall et Watson en remplacement de MM. Cullen et Condon sur la liste des membres du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

M. Lumley en remplacement de M. Cullen sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

M. Clarke (Vancouver Quadra) en remplacement de M. Dinsdale sur la liste des membres du Comité mixte spécial des relations employeur-employés dans la Fonction publique.

M. Stewart (Cochrane) en remplacement de M. Corbin sur la liste des membres du Comité mixte spécial sur la région de la Capitale nationale.

MM. Abbott, Martin, Maine, Milne et Gendron en remplacement de MM. Turner (London-Est), Loiselle (Saint-Henri), Boulanger, Béchard et M^{me} Holt sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

M. Saltsman en remplacement de M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre) sur la liste des membres du Comité mixte spécial sur la région de la Capitale nationale.

*États et rapports déposés auprès du Greffier
de la Chambre*

Le document suivant, remis au Greffier de la Chambre, est déposé sur la Table, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. MacDonald (Cardigan), membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) de la Commission du Fonds de bienfaisance de l'armée, y compris les comptes et les états financiers ainsi que le

rapport de l'auditeur général y afférent, pour l'année financière terminée le 31 mars 1975, conformément à l'article 13 de la Loi sur le Fonds de bienfaisance de l'armée, chapitre A-16, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/58A).

A six heures du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 173

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE JEUDI 17 JUILLET 1975

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Smith (Saint-Jean), du Comité permanent de l'agriculture, présente le neuvième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du mardi 6 mai 1975, le Comité a étudié le Bill C-41, Loi portant stabilisation du produit net de la production et de la vente du grain de l'Ouest et modification consécutive de certaines lois, et a convenu d'en faire rapport avec les modifications suivantes:

Article 2

Retrancher la ligne 33 à la page 2 et la remplacer par ce qui suit:

•4 ou le paragraphe 5(3);»

Article 4

Retrancher les lignes 37 à 40 à la page 3 et les lignes 1 à 3 à la page 4 et les remplacer par ce qui suit:

•4. (1) Tout producteur réel admissible à la date d'entrée en vigueur de la présente loi acquiert la qualité de participant de part entière à cette date et, sous réserve des articles 5 et 8, la conserve jusqu'à la fin de l'année où il cesse d'être producteur réel ou d'être admissible.

(2) Sous réserve des articles 5 et 8, la personne

a) qui est admissible à participer au régime instauré par la présente loi, et

b) qui devient producteur réel après l'entrée en vigueur de la présente loi, pour la première fois, soit après la fin d'une période où elle ne l'était pas

acquiert la qualité de participante à part entière pour l'année où elle devient producteur réel et la conserve jusqu'à la fin de l'année où elle cesse d'être producteur réel ou d'être admissible.

(3) Sous réserve des articles 5 et 8, le producteur réel

a) qui n'est pas admissible à participer au régime instauré par la présente loi à la date d'entrée en vigueur de celle-ci; et

b) qui le devient après cette date

acquiert la qualité de participant à part entière pour l'année où il devient admissible à participer au régime instauré par la présente loi et la conserve jusqu'à la fin de l'année où il cesse d'être producteur réel ou d'être admissible.»

Article 5

Retrancher les lignes 4 à 8 à la page 4 et les remplacer par ce qui suit:

«5. (1) Sous réserve des paragraphes (4) et (5), le producteur réel admissible qui acquiert la qualité de participant à part entière peut, avant le 1^{er} janvier de la troisième année suivant celle où il acquiert cette qualité, par avis»

Article 6

Supprimer l'article 6 et renuméroter les articles subséquents en conséquence.

Article 18

Retrancher les lignes 1 à 44 à la page 23 et les lignes 1 à 18 à la page 24 et les remplacer par ce qui suit:

«18. (1) Sous réserve des paragraphes (2) et (3) et du paragraphe 16(4), le produit de la vente du grain d'un participant donnant lieu au paiement de la contribution pour une année donnée est le moindre des deux montants suivants:

- a) le montant global du produit de la vente du grain de ce participant pour cette année; ou
- b) le montant maximal du produit de la vente du grain d'un participant, donnant lieu au paiement de la contribution pour cette année, déterminé conformément aux paragraphes (6) et (7).

(2) Lorsqu'un livret de permis mentionne le nom de plusieurs participants ou d'un participant qui est une corporation ou une société ayant deux ou plusieurs actionnaires ou associés

- a) âgés de dix-huit ans au moins, et
- b) s'adonnant réellement à la production du grain sur une terre décrite dans le livret de permis du participant,

le produit de la vente du grain des participants, de la corporation ou de la société donnant lieu au paiement de la contribution pour une année donnée est égal au moins élevé des deux montants suivants:

- c) le montant global du produit de la vente, pour cette année, du grain des participants, de la corporation ou de la société, et
- d) un montant égal au montant maximal du produit de la vente du grain d'un participant, donnant lieu au paiement de la contribution pour cette année, déterminé conformément aux paragraphes (6) et (7), multiplié par le nombre de participants ou par le nombre d'actionnaires ou d'associés remplissant les conditions énumérées aux alinéas a) et b).

(3) Lorsqu'un livret de permis mentionne le nom d'une coopérative, créée en vertu d'une loi de l'assemblée législative d'une province, ayant deux ou plusieurs adhérents

- a) âgés de dix-huit ans ou moins,

b) s'adonnant réellement à la production du grain sur une terre décrite dans le livret de permis du participant, et

c) ayant le droit de partager le revenu du participant en fonction de leur travail,

le produit de la vente du grain du participant donnant lieu au paiement de la contribution pour une année donnée est égal au moins élevé des deux montants suivants:

- d) le montant global du produit de la vente du grain pour cette année du participant, et
- e) un montant égal au montant maximal du produit de la vente du grain d'un participant, donnant lieu au paiement de la contribution pour cette année, déterminé conformément aux paragraphes (6) et (7), multiplié par le nombre d'adhérents de la coopérative remplissant les conditions énumérées aux alinéas a) à c).

(4) Lorsqu'un individu est un participant actionnaire d'une corporation, associé d'une société ou adhérent d'une coopérative ayant elle-même la qualité de participant, le produit de la vente du grain de cet individu donnant lieu au paiement de la contribution pour une année donnée est égal au moindre des deux montants suivants:

- a) le montant global du produit de la vente du grain de l'individu pour cette année, et
- b) la différence obtenue en soustrayant

(i) un montant égal au quotient obtenu en divisant le produit de la vente du grain de la corporation, société ou coopérative donnant lieu au paiement de la contribution pour cette année par le nombre d'actionnaires de la corporation, d'associés de la société ou d'adhérents de la corporation, qui sont actionnaires, associés ou adhérents aux fins du paragraphe (2) ou (3)

du

(ii) montant maximal du produit de la vente du grain d'un participant, donnant lieu au paiement de la contribution pour cette année, déterminé conformément aux paragraphes (6) et (7).

(5) Pour l'application des paragraphes (2) et (3), les conjoints qui sont tous deux participants, actionnaires, associés ou adhérents sont réputés ne former qu'une seule entité.

(6) Sous réserve des paragraphes (2), (3), (4) et (7), le montant maximal du produit de la vente du grain d'un participant, donnant lieu au paiement d'une contribution pour une année donnée est fixé à \$25,000.

(7) Le gouverneur en conseil peut, de concert avec le comité consultatif institué en application de l'article 38, avant et pour une année donnée, prescrire, sous réserve des paragraphes (2), (3) et (4), un nouveau montant maximal supérieur à celui qui est fixé au paragraphe (6).»

Article 43

Retrancher la ligne 27 à la page 40 et la remplacer par ce qui suit:

«peut fixer, après avoir pris en considération tout avis que le comité consultatif constitué en vertu de l'article 38 a donné au Ministre, le versement d'intérêts sur le»

Article 45

Retrancher la ligne 18 à la page 41 et la remplacer par ce qui suit:

«ces, après avoir pris en considération tout avis que le comité consultatif constitué en vertu de l'article 38 a donné au Ministre.»

Article 50

Retrancher la ligne 31 à la page 44 et la remplacer par ce qui suit:

«1^{er} août 1976, achète du grain livré en»

Votre Comité a ordonné la réimpression du Bill C-41, tel que modifié, pour l'usage de la Chambre des communes, à l'étape du rapport.

Un exemplaire des procès-verbaux et des témoignages relatifs à ce Bill (*fascicules n^{os} 45 à 53 et 55 à 59 inclusivement*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n^o 108 aux Journaux*)

M. Macdonald (Rosedale), membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Rapport, en français et en anglais, du groupe de travail sur la recherche et le développement énergétiques, en date du mois d'avril 1975, intitulé «Science et Technologie pour les besoins énergétiques du Canada». (Document parlementaire n^o 301-4/141).

M. Lang, appuyé par M. MacEachen, dépose, avec la permission de la Chambre, le Bill C-71, Loi modifiant le Code criminel et apportant les modifications nécessaires à la Loi sur la responsabilité de la Couronne, à la Loi sur l'immigration et à la Loi sur la libération conditionnelle de détenus, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

M. Maine, appuyé par M. Reid, dépose, avec la permission de la Chambre, le Bill C-406, Loi modifiant la Loi sur le Casier judiciaire, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

En conformité des dispositions du paragraphe (4) de l'article 39 du Règlement, les deux questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, savoir:

N^o 1784—M. Clark (Rocky Mountain)

1. Entre le 31 mars 1974 et le 28 février 1975, combien de fois un ministre d'État a-t-il retenu, d'une façon ou d'une autre, les services d'un rédacteur de discours à la pige ou contractuel?

2. Dans chaque cas, a) de quel ministre s'agissait-il, b) quel a été le montant des honoraires, c) à quelle occasion le discours devait-il être prononcé, d) quel est le nom du rédacteur? (Document parlementaire n^o 301-2/1784).

N^o 2533—M. Whiteway

1. Pour l'année 1974, combien de crimes ont été commis au moyen d'armes à feu?

2. Combien de crimes ont été commis au moyen de couteaux, de gourdins, de haches, de ciseaux et autres?

3. Combien de ces armes à feu, a) non réglementées, b) réglementées, mais non enregistrées, c) réglementées et enregistrées et, dans chaque cas, combien de (i) meurtres (ii) homicides (iii) suicides ont été commis?

4. Quel est, au Canada, le nombre estimatif officiel des armes à feu, a) non réglementées, b) réglementées, mais non enregistrées, c) réglementées et enregistrées? (Document parlementaire n^o 301-2/2533).

M. Reid, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse aux ordres susdits.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Turner (Ottawa-Carleton), appuyé par M. Sharp,—Que le Bill C-66, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé à un Comité plénier.

Et sur la proposition d'amendement de M. Stanfield, appuyé par M. Baldwin,—Que le Bill C-66, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise, ne soit pas maintenant lu une deuxième fois mais qu'il soit lu une deuxième fois dans six mois à compter de ce jour.

Le débat se poursuit;

(*A cinq heures de l'après-midi, appel des affaires émanant des députés, suivant les dispositions du paragraphe (4) de l'article 15 du Règlement*).

(*Avis de motions (documents)*)

Les motions numéros 30, 36, 34 et 37 sont réservées à la demande du gouvernement.

Du consentement unanime, le Bill C-1001, Loi faisant exception aux règles générales de droit en matière de mariage dans le cas de Richard Fritz et Marianne Strass, rapporté sans amendement par le Comité permanent des bills privés en général et du Règlement, est agréé à l'étape du rapport, lu une troisième fois et adopté.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Broadbent, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre),—Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toute la correspondance échangée, l'an dernier, entre la *United Aircraft* et le gouvernement, ainsi que des contrats relatifs à l'octroi de subventions du gouvernement à la *United Aircraft*, au cours des cinq dernières années—(*Avis de motion portant production de documents n° 17*).

Après plus ample débat, cette motion, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:

(Vote n° 62)

POUR

Messieurs

Alkenbrack	Gillies	Malone
Allard	Grafftey	Masniuk
Baker	Halliday	McCain
(Grenville-Carleton)	Hamilton	McCleave
Beaudoin	(Swift Current-	McGrath
Benjamin	Maple Creek)	McKenzie
Blackburn	Hargrave	McKinley
Brewin	Hnatyshyn	Muir
Brisco	Holmes	Murta
Broadbent	Horner	Neil
Cadieu	Huntington	Nowlan
Clarke	Jelinek	Nystrom
(Vancouver Quadra)	Johnston	Oberle
Crouse	Kempling	Orlikow
Darling	Knowles	O'Sullivan
Dick	(Winnipeg-	Paproski
Douglas	Nord-Centre)	Patterson
(Nanaimo-Cowichan-	Knowles	Ritchie
Les Îles)	(Norfolk-Haldimand)	Rodriguez
Ellis	Laprise	Saltsman
Elzinga	La Salle	Schumacher
Epp	Lawrence	Stanfield
Forrestall	Leggatt	Stevens
Friesen	MacKay	Symes
Gilbert	Macquarrie	Towers
		Yewchuk—67.

CONTRE

Messieurs

Abbott	Dionne	Lalonde
Allmand	(Northumberland-	Lang
Andras	Miramichi)	Laniel
(Port Arthur)	Douglas	Lapointe
Andres	(Bruce-Grey)	Leblanc
(Lincoln)	Duclos	(Laurier)
Appolloni (M ^{me})	Dupont	LeBlanc
Baker	Dupras	(Westmorland-Kent)
(Gander-Twillingate)	Duquet	Lee
Béchar	Ethier	Lefebvre
Bégin (M ^{lle})	Faulkner	Loiselle
Blouin	Fleming	(Chambly)
Boulanger	Flynn	Loiselle
Breau	Foster	(Saint-Henri)
Buchanan	Fox	Lumley
Bussièrès	Francis	MacDonald
Caccia	Gauthier	(Cardigan)
Cafik	(Ottawa-Vanier)	MacEachen
Campagnolo (M ^{me})	Gendron	MacFarlane
Campbell (M ^{lle})	Gillespie	MacGuigan
(South Western Nova)	Goodale	Maine
Campbell	Goy	Marceau
(LaSalle-Émard-Côte	Gray	Marchand
Saint-Paul)	Guay	(Kamloops-Cariboo)
Caron	(Saint-Boniface)	Martin
Chrétien	Guay	McRae
Clermont	(Lévis)	Milne
Collenette	Guilbault	Morin (M ^{me})
Corbin	Haidasz	Munro
Corriveau	Herbert	(Hamilton-Est)
Côté	Holt (M ^{me})	Nicholson (M ^{lle})
Cullen	Hopkins	O'Connell
Cyr	Isabelle	Ouellet
Danson	Jamieson	Parent
De Bané	Kaplan	Pelletier
Demers	Lachance	(Hochelaga)

Messieurs

Pelletier	Robinson	Stollery
(Sherbrooke)	Roy	Tessier
Penner	(Timmins)	Trudeau
Philbrook	Roy	Turner
Pinard	(Laval)	(London-Est)
Portelance	Sauvé (M ^{me})	Turner
Poulin	Sharp	(Ottawa-Carleton)
Prud'homme	Smith	Watson
Railton	(Saint-Jean)	Whelan
Reid	Stanbury	Yanakis
Richardson	Stewart	Young—116.
Roberts	(Cochrane)	

Le Sénat transmet un message à la Chambre pour l'informer qu'il a adopté le bill suivant, qu'il soumet à son assentiment:

Bill S-28, Loi concernant la Légion royale canadienne.—*M. Francis.*

Ce bill est réputé avoir été lu une première fois et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre, suivant les dispositions du paragraphe (2) de l'article 100 du Règlement.

Le débat reprend sur la motion de M. Turner (Ottawa-Carleton), appuyé par M. Sharp,—Que le Bill C-66, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé à un Comité plénier.

Et sur la proposition d'amendement de M. Stanfield, appuyé par M. Baldwin,—Que le Bill C-66, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise, ne soit pas maintenant lu une deuxième fois mais qu'il soit lu une deuxième fois dans six mois à compter de ce jour.

Le débat se poursuit;

Le Sénat transmet un message à la Chambre pour l'informer que le nom de l'honorable sénateur Quart a été substitué à celui de l'honorable sénateur Macdonald sur la liste des sénateurs faisant partie du Comité mixte spécial de la région de la Capitale nationale.

Le Sénat transmet un message à la Chambre pour l'informer qu'il a adopté, sans amendement, les bills suivants:

Bill C-50, Loi modifiant la Loi sur la stabilisation des prix agricoles.

Bill C-63, Loi modifiant la Loi sur les Jeux olympiques de 1976.

Bill C-57, Loi modifiant la Loi de 1972 sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces.

Bill C-67, Loi modifiant le Tarif des douanes (n° 3).

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 40 du Règlement.

Après débat, cette motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Haidasz en remplacement de M. Landers sur la liste des membres du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

MM. Cadieu, Carter, M^{me} Campagnolo et M. Bussièrès en remplacement de MM. Wenman, Munro (Esquimalt-Saanich), Marceau et Young sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles) en remplacement de M. Symes sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

M. Baker (Gander-Twillingate) en remplacement de M. Marchand (Kamloops-Cariboo) sur la liste des membres du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

M. Allard en remplacement de M. Caouette (Ville-neuve) sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

MM. Forrestall, Loïselle (Saint-Henri) et Horner en remplacement de MM. Marshall, De Bané et Mazankowski sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

MM. Dick et O'Connell en remplacement de MM. Munro (Esquimalt-Saanich) et Abbott sur la liste des membres du Comité permanent de la procédure et de l'organisation.

MM. Lee et De Bané en remplacement de MM. Lessard et Roy (Laval) sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Le document suivant, remis au Greffier de la Chambre, est déposé sur la Table, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Douzième rapport du greffier des pétitions, conformément au paragraphe (7) de l'article 67 du Règlement, ainsi qu'il suit:

Le greffier des pétitions a l'honneur de faire connaître que la pétition de la requérante dont le nom suit, déposée le mercredi 16 juillet 1975, est conforme aux prescriptions de l'article 67 du Règlement. Toutefois, cette pétition a été déposée après le délai spécifié à l'article 90 du Règlement.

La Légion royale canadienne, de la cité d'Ottawa (Ontario), demandant l'adoption d'une loi modifiant la loi la constituant en société pour lui permettre de prévoir l'abrogation et l'abandon des chartes des directions et des filiales, de régir la disposition des biens des directions et des filiales et de faire des modifications accessoires à certaines dispositions exigeant une clarification ou étant désuètes.—M. Francis.

A 10 h. 29 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à onze heures du matin, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 174

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE VENDREDI 18 JUILLET 1975

Onze heures du matin

PRIÈRE

M. Sharp, du Comité permanent de la procédure et de l'organisation, présente le troisième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

1. Le 21 février 1975, votre Comité a reçu l'Ordre de renvoi suivant:

Que le Comité permanent de la procédure et de l'organisation soit autorisé à examiner le Règlement de la Chambre ainsi que la procédure de la Chambre et de ses comités;

Et qu'il soit permis au Comité d'inclure dans ses rapports des projets de règles permanentes ou provisoires visant à mettre en œuvre, si elles sont adoptées par la Chambre, les changements permanents ou provisoires proposés par le Comité.

A—SERVICES DE LA CHAMBRE

2. Votre Comité est d'avis qu'à l'heure actuelle les simples députés n'ont pas les moyens nécessaires pour participer à l'administration de la Chambre.

3. La nomination des Commissaires de l'Économie interne, soit M. l'Orateur et quatre conseillers privés dési-

gnés par le Gouverneur général, remonte à 1868, à une époque où les sessions du Parlement ne duraient que quelques semaines et où il n'était pas difficile de prendre les décisions administratives essentielles concernant l'engagement du personnel temporaire et l'organisation d'autres services requis pour une période limitée.

4. Aujourd'hui, les députés travaillent toute l'année. Il leur faut un personnel privé; ils ont un bureau à Ottawa et, très souvent, un autre dans leur circonscription; ils ont en outre besoin de services plus complexes. Bref, la gestion de la Chambre des communes et des services offerts aux députés a acquis une grande importance pour l'exercice quotidien des fonctions du simple député.

5. Votre Comité juge donc qu'il est essentiel de former un nouveau comité permanent qui permettrait aux simples députés de participer à la prise de décisions en matière de gestion et d'administration. Celui-ci agirait en qualité de conseiller auprès de l'Orateur et des commissaires et il est entendu qu'il sera consulté sur toutes les questions essentielles de la politique administrative.

6. Votre Comité recommande par conséquent:

de modifier l'article 65(1) du Règlement par l'addition, immédiatement après le paragraphe r) de ce qui suit:

«s) le Comité de la gestion et des services aux députés, chargé de droit, de conseiller l'Orateur et les autres membres de la commission de l'Économie interne sur l'administration de la Chambre et la fourniture des services et des installations aux députés, qui comprend au plus 12 membres;»

Et que l'article 65 du Règlement soit encore modifié par l'insertion du paragraphe suivant:

«(13) Les questions se rapportant à la régie intérieure de la Chambre et à la fourniture de services aux députés seront réputées avoir été déferées au Comité permanent de la gestion et des services aux députés, à la date d'ouverture de chaque session.»

B—SERVICES PARTAGÉS

7. Votre Comité croit également que le système actuel, où trois comités mixtes s'occupent de questions essentiellement administratives intéressant les deux Chambres, laisse à désirer. Le Comité mixte permanent de la bibliothèque du Parlement et le Comité mixte permanent du restaurant du Parlement ne tiennent pas de réunions fréquentes ni même régulières et ne font pas l'objet de l'attention voulue de la part des membres et d'autres personnes; le Comité mixte permanent des impressions est inactif depuis quelque temps. Votre Comité est d'avis que ces trois comités mixtes devraient être remplacés par un Comité mixte permanent de la bibliothèque du Parlement et des services partagés et que les membres du nouveau Comité permanent de la gestion et des services aux membres devraient faire aussi partie de ce nouveau comité mixte. Le nouveau comité mixte répondrait aux buts énoncés à l'article 3 de la Loi sur la bibliothèque du Parlement. A l'heure actuelle, votre Comité ne recommande pas de modifier le Règlement à ce sujet car des discussions avec les membres du Sénat sont nécessaires avant de procéder à des modifications.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages s'y rapportant (*fascicules n^{os} 6, 7 et 8*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n^o 109 aux Journaux*)

M. Stewart (Cochrane), du Comité mixte spécial sur la région de la Capitale nationale, présente le premier rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Votre Comité recommande que le quorum soit fixé à onze (11) membres, pourvu que les deux Chambres soient représentées, lorsqu'un vote, une résolution ou une autre décision doit être pris, et qu'on autorise les coprésidents à tenir des réunions pour recevoir et autoriser l'impression

des témoignages, lorsque le quorum n'est pas atteint, dans la mesure où il y a cinq (5) membres présents et que les deux Chambres sont représentées.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages s'y rapportant (*fascicule n^o 1*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n^o 110 aux Journaux*)

M. Trudeau, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, de la correspondance échangée entre le Premier ministre du Canada et le Premier ministre du Manitoba, en date du 24 février et du 21 mars 1975, au sujet des dispositions publicitaires à l'endroit de programmes à frais partagés dans cette province. (Document parlementaire n^o 301-5/120A).

M. Gillespie, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, (1) du Règlement sur l'examen de l'investissement étranger (nouvelles entreprises),

(2) des Principes directeurs concernant les entreprises liées conformément à la Loi sur l'examen de l'investissement étranger,

(3) des Principes nouveaux de conduite des entreprises internationales. (Document parlementaire n^o 301-7/24).

M. Fleming, appuyé par M. Prud'homme, dépose, avec la permission de la Chambre, le Bill C-407, Loi modifiant le Code criminel (peine pour meurtre), qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

M. Oberle, appuyé par M. Baldwin, dépose, avec la permission de la Chambre, le Bill C-408, Loi modifiant le Code criminel (avortement), qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Du consentement unanime, sur motion de M. Loiselle (Saint-Henri), appuyé par M. Roy (Laval), il est ordonné,—Qu'en conformité des dispositions de l'article 99 du Règlement, la pétition de la Légion royale canadienne, déposée après le délai spécifié à l'article 90 du Règlement, soit déferée au Comité permanent des bills privés en général et du Règlement, avec le douzième rapport du greffier des pétitions présenté à la Chambre le jeudi 17 juillet 1975, afin que le Comité soit en mesure de faire les recommandations qu'il jugera à propos.

En conformité des dispositions du paragraphe (4) de l'article 39 du Règlement, les quatre questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, savoir:

N° 2090—*M. Howie*

Du 1^{er} avril 1974 au 21 février 1975, a) combien de conseillers ont été engagés par le ministère des Transports, b) quelles étaient leurs attributions, l'époque et la durée des tâches accomplies, c) quel montant chacun d'entre eux a-t-il reçu? (Document parlementaire n° 301-2/2090).

N° 2170—*M. Leggatt*

1. Le sous-ministre adjoint de la Planification et de l'Analyse de la police et de la sécurité, M. R. P. Bourne, tient-il des réunions régulières avec des représentants de la Gendarmerie royale?

2. M. Bourne communique-t-il à la Gendarmerie royale les renseignements que sa section a obtenus sur des personnes ou des groupes?

3. a) Quels ministères ont des groupes de sécurité, b) devant qui ces groupes sont-ils responsables, c) quelles sont leurs fonctions exactes?

4. a) Le service de la Planification et de l'Analyse de la police et de la sécurité est-il généralement responsable des procédures gouvernementales de sécurité, b) peut-il passer outre aux mesures de sécurité des ministères?

5. M. R. P. Bourne et le colonel W. J. Dabros ont-ils servis ensemble dans les Forces armées et, dans l'affirmative, a) où, b) quelles étaient leurs fonctions respectives?

6. a) Quel emploi occupait M. P. Wallace avant de faire partie du Service, b) quelles sont ses fonctions actuelles?

7. Quels emplois occupaient a) M. R. Gaudet, b) M. R. Harris, c) M. J. R. Armit avant de faire partie du Service et quels sont leurs domaines actuels de compétence?

8. Le Service a-t-il recueilli des renseignements sur le Syndicat international des marins et, dans l'affirmative, lesquels?

9. Le Service a-t-il obtenu des renseignements sur les personnes accusées dans l'affaire récente des contrats de dragage et, dans l'affirmative, lesquels?

10. L'ex-procureur général de la Colombie-Britannique, M. Robert Bonner, et M. Hugh Martin de la *Marwell Dredging Company* ont-ils assisté à la réunion d'information tenue à Vancouver, le 25 mai 1972, sous la direction de MM. R. Bourne et John Starnes et, dans l'affirmative, dans quel but?

11. Le colonel W. J. Dabros a-t-il démissionné de son poste de directeur de la sécurité le 4 août 1974 et, dans l'affirmative, que fait-il maintenant?

12. Quels contrats de service du personnel a) de la Commission nationale des libérations conditionnelles, b) du Service canadien des pénitenciers, c) de la Gendarmerie royale du Canada, seront en souffrance le 1^{er} avril 1975? (Document parlementaire n° 301-2/2170).

N° 2232—*M. Beatty*

1. Quels sont les nom et adresses des avocats ontariens dont les services ont été requis par la S.C.H.L. ou par le ministère de la Justice, au cours de l'année financière a) 1973-1974, b) 1974-1975?

2. Dans chaque cas, quel montant a été versé annuellement à chacun? (Document parlementaire n° 301-2/2232).

N° 2477—*M. Gauthier (Roberval)*

1. Au cours des cinq dernières années, à quels pays sous-développés le Canada a-t-il fourni de l'aide, a) à combien se chiffrait le montant à chacun des pays, b) à combien se chiffrait le montant des prêts fait dans chaque cas, c) quel en était le taux d'intérêt?

2. Quelle aide technique a été fournie à ces pays, a) quelles sommes ont été attribuées dans chaque cas, b) quel était le but de cette aide?

3. Quelle aide académique a été fournie à ces pays, a) quelles sommes ont été attribuées dans chaque cas, b) quels niveaux académiques en étaient bénéficiaires?

4. Quels montants ont été attribués par le Canada à ces pays par l'intermédiaire d'associations ou d'agences internationales dont il est membre? (Document parlementaire n° 301-2/2477).

M. Cullen, secrétaire parlementaire du ministre des Finances, dépose la réponse aux ordres susdits.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Turner (Ottawa-Carleton), appuyé par M. Sharp,—Que le Bill C-66, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé à un Comité plénier.

Et sur la proposition d'amendement de M. Stanfield, appuyé par M. Baldwin,—Que le Bill C-66, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise, ne soit pas maintenant lu une deuxième fois mais qu'il soit lu une deuxième fois dans six mois à compter de ce jour.

Le débat se poursuit;

(A quatre heures de l'après-midi, appel des affaires émanant des députés, suivant les dispositions du paragraphe (4) de l'article 15 du Règlement)

(Bills publics)

Les ordres numéros 8, 34, 4, 10, 24, 37 et 38 sont réservés à la demande du gouvernement.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent de la justice et des questions juridiques du Bill C-239, Loi modifiant la Loi sur la Cour suprême (questions déferées par le simple citoyen).

M. MacKay, appuyé par M. Crouse, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires émanant des députés est expirée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Dinsdale en remplacement de M. Clarke (Vancouver Quadra) sur la liste des membres du Comité mixte spécial des relations employeur-employés dans la Fonction publique.

M. Cadieu en remplacement de M. Wenman sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément au paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Danson, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) de la Commission de la Capitale nationale, pour l'année financière terminée le 31 mars 1975, y compris les comptes et les états financiers ainsi que le rapport de l'auditeur général y afférent, conformément au paragraphe (3) de l'article 75 de la Loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/181A).

Par M. Whelan, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) de la Commission canadienne des grains, pour la campagne agricole 1974, conformément à l'article 14 de la Loi sur les grains du Canada, chapitre 7, Statuts du Canada, 1970-1971-1972. (Document parlementaire n° 301-1/153A).

Par M. Whelan,—Rapport (en français et en anglais) du Conseil national de commercialisation des produits de ferme, pour l'année financière terminée le 31 mars 1975, conformément à l'article 16 de la Loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme, chapitre 65, Statuts du Canada, 1970-1971-1972. (Document parlementaire n° 301-1/419A).

A cinq heures de l'après-midi, la Chambre s'ajourne à lundi, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 175

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE LUNDI 21 JUILLET 1975

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Trudeau, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table.—Copies, en français et en anglais, de la correspondance, en date du 14 février et du 17 juillet 1975, échangée entre le Premier ministre du Canada et le président de la *Quebec Association of Protestant School Boards* au sujet d'une requête adressée au Gouverneur en conseil relativement à la constitutionnalité de la Loi sur la langue officielle du Québec. (Document parlementaire n° 301-5/185).

M. Lang, appuyé par M. Sharp, dépose, avec la permission de la Chambre, le Bill C-72, Loi visant à compléter la législation canadienne actuelle en matière de discrimination et de protection de la vie privée, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Le texte du message et de la recommandation du Gouverneur général, imprimé en conformité des dispositions du paragraphe (2) de l'article 62 du Règlement, au sujet du bill précité se lit ainsi:

Son Excellence le Gouverneur général recommande à la Chambre des communes une mesure visant à compléter la législation canadienne actuelle en matière de discrimination et de protection de la vie privée, constituant la Commission canadienne des droits de l'homme formée de

neuf membres au maximum; contenant des dispositions relatives aux traitement et frais des commissaires à temps plein, à la rémunération et aux frais des commissaires à temps partiel et à leur rémunération supplémentaire lorsqu'ils accomplissent une mission extraordinaire; disposant que les commissaires à temps plein sont réputés être des employés de la Fonction publique pour l'application de la Loi sur la pension de la fonction publique, de la Loi sur l'indemnisation des employés de l'État et des règlements établis en vertu de l'article 7 de la Loi sur l'aéronautique; concernant le personnel de la Commission ainsi que la rémunération et les indemnités des collaborateurs temporaires; prévoyant la nomination de conciliateurs et d'enquêteurs; prévoyant la constitution d'un tribunal des droits de l'homme formé de trois membres au maximum et contenant des dispositions relatives à leur rémunération et leurs indemnités de dépenses; concernant les frais et indemnités des témoins; prévoyant, dans les circonstances prescrites, le paiement d'une indemnité spéciale de \$5,000 au plus à une personne lésée; et prévoyant que le tribunal peut adjuger les frais d'enquête.

Sur motion de M. Sharp, appuyé par M. MacEachen, le troisième rapport du Comité permanent de la procédure et de l'organisation, présenté à la Chambre le vendredi 18 juillet 1975, est agréé.

L'honorable député de Saint-Jean-Ouest (M. Carter) présente une pétition.

En conformité des dispositions du paragraphe (4) de l'article 39 du Règlement, la question suivante est transformée en ordre de dépôt de documents, savoir:

N° 2695—M. Elzinga

1. Combien le ministère des Approvisionnements et Services a-t-il affecté aux contrats dans chaque province et territoire en a) 1968, b) 1969, c) 1970, d) 1971, e) 1972, f) 1973, g) 1974?

2. Quel était, pour les contrats, le budget du ministère des Approvisionnements et Services pour a) 1968, b) 1969, c) 1970, d) 1971, e) 1972, f) 1973, g) 1974 et quel pourcentage du budget leur a été affecté annuellement, dans chaque province et territoire?

3. Quel pourcentage de la population canadienne vivait dans chaque province et territoire en a) 1968, b) 1969, c) 1970, d) 1971, e) 1972, f) 1973, g) 1974? (Document parlementaire n° 301-2/2695).

M. Turner (London-Est), secrétaire parlementaire du ministre d'État chargé de la Science et de la Technologie et ministre des Travaux publics, dépose la réponse à l'ordre susdit.

Le Bill C-70, Loi modifiant la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique, rapporté sans amendement par le Comité mixte spécial des relations employeur-employés dans la Fonction publique, est agréé à l'étape du rapport.

M. Sharp, appuyé par M. Turner (Ottawa-Carleton), propose,—Que ce bill soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Après débat, cette motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ce bill est lu une troisième fois et adopté.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Turner (Ottawa-Carleton), appuyé par M. Sharp,—Que le Bill C-66, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé à un Comité plénier.

Et sur la proposition d'amendement de M. Stanfield, appuyé par M. Baldwin,—Que le Bill C-66, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise, ne soit pas maintenant lu une deuxième fois mais qu'il soit lu une deuxième fois dans six mois à compter de ce jour.

Le débat se poursuit;

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 40 du Règlement.

Après débat, cette motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Baker (Grenville-Carleton) en remplacement de M. Fraser sur la liste des membres du Comité mixte spécial des relations employeur-employés dans la Fonction publique.

A 10 h. 23 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 176

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MARDI 22 JUILLET 1975

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Whelan, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Rapport, en français et en anglais, en date du mois de juillet 1975, soumis à l'Office canadien de commercialisation des œufs, intitulé «Modèles provinciaux du coût de production des œufs encouru à la ferme pour les producteurs de taille moyenne». (Document parlementaire n° 301-4/73).

M. l'Orateur fait savoir à la Chambre que le Greffier de la Chambre a déposé sur la Table le treizième rapport du greffier des pétitions qui fait connaître qu'il a examiné la pétition de l'honorable député de Saint-Jean-Ouest (M. Carter), et constate que la pétition est conforme aux exigences du Règlement quant à sa forme.

Sur motion de M. Stewart (Cochrane), appuyé par M. Stollery, le premier rapport du Comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes sur la région de la capitale nationale, présenté à la Chambre le vendredi 18 juillet 1975, est agréé.

En conformité des dispositions du paragraphe (4) de l'article 39 du Règlement, la question suivante est transformée en ordre de dépôt de documents, savoir:

N° 2409—*M. Marshall*

Depuis 1968 jusqu'à aujourd'hui, combien de fonctionnaires chaque ministère a-t-il employés annuellement dans la province de Terre-Neuve? (Document parlementaire n° 301-2/2409).

M. Reid, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse à l'ordre susdit.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Turner (Ottawa-Carleton), appuyé par M. Sharp,—Que le Bill C-66, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé à un Comité plénier.

Et sur la proposition d'amendement de M. Stanfield, appuyé par M. Baldwin,—Que le Bill C-66, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise, ne soit pas maintenant lu une deuxième fois mais qu'il soit lu une deuxième fois dans six mois à compter de ce jour.

Le débat se poursuit;

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 40 du Règlement.

Après débat, cette motion est réputée agréée.

*États et rapports déposés auprès du Greffier
de la Chambre*

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément au paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Turner (Ottawa-Carleton), membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) sur l'examen actuariel de la situation de la Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à

charge) au 31 mars 1974, sous le régime de la Partie IV de la Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada, conformément au paragraphe (3) de l'article 56 de cette Loi, chapitre R-10, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/230).

Par M. Turner (Ottawa-Carleton).—Copies (en français et en anglais) d'un Extrait du procès-verbal (C.T. 737531) d'une réunion du Conseil du Trésor tenue à Ottawa le 10 juillet 1975, concernant la répartition d'une partie du surplus qui existait le 31 mars 1974, dans la Caisse des pensions de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge), conformément au paragraphe (3) de l'article 57 de la Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada, chapitre R-10, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/230A).

A 10 h. 23 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 177

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MERCREDI 23 JUILLET 1975

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

En conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement, sur motion de M. McGrath, appuyé par M. Marshall, il est résolu,—Que la Chambre appuie l'initiative du gouvernement d'obtenir de la Commission internationale des pêches de l'Atlantique du Nord-Ouest, une réduction de 40 p. 100 des contingents, essentielle à la viabilité de l'industrie de la pêche de la côte est du Canada.

M. Reynolds, appuyé par M. McKinley, dépose, avec la permission de la Chambre, le Bill C-409, Loi modifiant la Loi nationale sur l'habitation (justification du besoin), qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

M. MacDonald (Egmont), appuyé par M. Alexander, dépose, avec la permission de la Chambre, le Bill C-410, Loi portant utilisation de ceintures de sécurité dans les véhicules automobiles qui relèvent de la compétence fédérale, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Sharp, appuyé par M. MacEachen, il est ordonné,—Que, pendant leur étude des questions

des oléoducs et gazoducs ainsi que de l'approvisionnement en pétrole et en gaz naturel provenant des régions frontalières, les membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics et le personnel de soutien nécessaire soient autorisés à se transporter d'un lieu à un autre au Canada et en Alaska (É.-U.) pour une période ne dépassant pas vingt jours entre le 1^{er} septembre 1975 et le 13 octobre 1975.

En conformité des dispositions du paragraphe (4) de l'article 39 du Règlement, les huit questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, savoir:

N° 1453—M. Huntington

1. En a) 1968, b) 1970, c) 1972, d) 1974, combien de fonctionnaires étaient des (i) employés à temps plein (ii) employés à temps partiel (iii) experts-conseils?

2. Au cours de chacune de ces années, quels étaient les barèmes de salaires maximal, minimal et moyen des a) employés à temps plein, b) employés à temps partiel, c) experts-conseils?

3. Au cours de chacune de ces années, combien de fonctionnaires, par ministère, étaient des a) employés à temps plein, b) employés à temps partiel, c) experts-conseils?

4. Au cours de chacune de ces années, quels étaient les barèmes de salaires maximal, minimal et moyen, par ministère, des a) employés à temps plein, b) employés à temps partiel, c) experts-conseils?

5. Quelles sommes le gouvernement a-t-il versées en tout pour retenir les services d'experts-conseils en 1968, 1970, 1972 et 1974? (Document parlementaire n° 301-2/1453).

N° 1577—*M. Dinsdale*

1. Quels ministères ont des publications spéciales traitant de leurs activités?

2. Quels sont a) le nom, b) le coût, c) la distribution de chaque publication?

3. Lesquelles sont préparées par a) des employés du ministère, b) sous contrat et, dans chaque cas, qui obtient le contrat et à quel prix?

4. Quelles publications sont imprimées par a) l'Imprimeur de la reine, b) des imprimeurs privés, de quel imprimeur s'agit-il et combien coûte chaque édition? (Document parlementaire n° 301-2/1577).

N° 1752—*M. Roche*

1. a) Combien d'agents d'information sont à l'emploi des ministères, b) quels sont leurs (i) nom (ii) titre (iii) traitement?

2. a) Combien d'agents d'information adjoints sont à l'emploi des ministères, b) quels sont leurs (i) nom (ii) titre (iii) traitement?

3. a) Combien d'agents d'information sont à l'emploi de sociétés de la Couronne, b) quels sont leurs (i) nom (ii) titre (iii) traitement?

4. Combien a-t-on versé au total aux agences de publicité, agences de relations publiques et rédacteurs de discours à la pige, au cours de la dernière année financière pour laquelle on dispose des données? (Document parlementaire n° 301-2/1752).

N° 2082—*M. Marshall*

1. Quelles sont les fonctions des services d'information suivants: a) Agriculture (directeur de l'Information), b) Airtransit Canada, c) Énergie atomique du Canada, d) Conseil des Arts du Canada, e) Conseil canadien des relations de travail, f) Office de tourisme du Canada, g) Agence canadienne de développement international, h) CRTC, i) Société centrale d'hypothèques et de logement, j) Communications, k) Consommation et Corporations, l) Mesures d'urgence du Canada, m) Énergie, Mines et Ressources, n) Environnement, o) Société pour l'expansion des exportations, p) Affaires extérieures, q) Société du crédit agricole, r) Finances, s) Affaires indiennes et Nord canadien, t) Banque d'expansion industrielle, u) Industrie et Commerce, v) Justice, w) Travail, x) Main-d'œuvre et Immigration, y) Commission du système métrique, z) Centre national des arts, aa) Commission de la Capitale nationale, bb) Défense nationale, cc) Office national du film, dd) Galerie nationale du Canada, ee) Conseil des ports nationaux, ff) Santé nationale et Bien-être social, gg) Bibliothèque nationale, hh) Musées nationaux du Canada, ii) Musée national de l'Homme, jj) Musée national des sciences naturelles, kk) Musée national des sciences et de la technologie, ll) Conseil national de recherches, mm) Revenu national—Douanes et accises, nn) Revenu national—Impôt, oo) Postes, pp) Conseil privé,

qq) Archives publiques, rr) Commission de la Fonction publique, ss) Affaires des anciens combattants, tt) Travaux publics, uu) Expansion économique régionale, vv) Gendarmerie royale du Canada, ww) Conseil des Sciences du Canada, xx) Sciences et Technologie, yy) Secrétariat d'État, zz) Solliciteur général, aaa) Statistique Canada, bbb) Approvisionnements et Services, ccc) Transports, ddd) Commission canadienne des transports, eee) Conseil du Trésor, fff) Commission d'assurance-chômage, ggg) Affaires urbaines?

2. Quelles différences y a-t-il entre ces fonctions et celles que doit remplir Information Canada? (Document parlementaire n° 301-2/2082).

N° 2230—*M. Herbert*

1. Quand a été publié le dernier rapport annuel de chacune des sociétés de la Couronne?

2. Dans chaque cas, quand prenait fin l'année financière, s'il ne s'agissait pas du 31 décembre? (Document parlementaire n° 301-2/2230).

N° 2373—*M. Cossitt*

Au sujet de la réponse à la question n° 456 à la Deuxième Session du 29^e Parlement, indiquant en partie que 526 fonctionnaires ont suivi des cours de français, et 21, des cours d'anglais à l'école de langues Berlitz d'Ottawa, au cours des trois dernières années, pour un montant de \$793,994, quels sont leur nom, leur poste et le ministère auquel ils sont affectés? (Document parlementaire n° 301-2/2373).

N° 2374—*M. Cossitt*

Depuis que l'on a préparé la réponse à la question n° 456 de la Deuxième Session du 29^e Parlement a) combien d'autres fonctionnaires ont suivi ou suivent actuellement, aux frais du public, des cours (i) de français (ii) d'anglais à l'école de langues Berlitz d'Ottawa, b) à combien s'élève à cet égard la dépense, c) quels sont le nom et le poste de ces fonctionnaires ainsi que les ministères en cause? (Document parlementaire n° 301-2/2374).

N° 2411—*M. McKenzie*

1. Le courrier du gouvernement est-il expédié ou recueilli quotidiennement par des camions de la société *Batterton Mail Services Ltd.* dans la région d'Ottawa et, dans l'affirmative, a) où, b) de quelle catégorie de courrier s'agit-il, c) en vertu de quels contrats?

2. Cette société distribue-t-elle la documentation des divers ministères ou agences et, dans l'affirmative, quel en est le coût annuel pour chacun d'entre eux? (Document parlementaire n° 301-2/2411).

M. Reid, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse aux ordres susdits.

M. Reid, au nom de M. Marchand (Langelier), membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies en français et en anglais, d'un document intitulé «Politique concernant la délégation de pouvoirs aux comités exécutifs des administrations portuaires et aux directeurs de ports pour les ports de Montréal et Vancouver». (Document parlementaire n° 301-7/25).

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Turner (Ottawa-Carleton), appuyé par M. Sharp,—Que le Bill C-66, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé à un Comité plénier.

Et sur la proposition d'amendement de M. Stanfield, appuyé par M. Baldwin,—Que le Bill C-66, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise, ne soit pas maintenant lu une deuxième fois mais qu'il soit lu une deuxième fois dans six mois à compter de ce jour.

Le débat se poursuit;

Du consentement unanime, la Chambre revient à l'appel des *Motions*.

Sur motion de M. Caccia, appuyé par M. Cullen, il est ordonné,—Que les membres du Comité permanent de la gestion et des services aux députés soient: Messieurs Baker (Grenville-Carleton), Baldwin, Comtois, Goodale, Kaplan, Lambert (Edmonton-Ouest), Lefebvre, MacGuigan, MacLean, Matte, Reid et Symes.

Le débat reprend sur la motion de M. Turner (Ottawa-Carleton), appuyé par M. Sharp,—Que le Bill C-66, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé à un Comité plénier.

Et sur la proposition d'amendement de M. Stanfield, appuyé par M. Baldwin,—Que le Bill C-66, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise, ne soit pas maintenant lu une deuxième fois mais qu'il soit lu une deuxième fois dans six mois à compter de ce jour.

Après plus ample débat, cette proposition d'amendement, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:

(Vote n° 63)

POUR
Messieurs

Alexander	Hnatyshyn	McKenzie
Alkenbrack	Horner	McKinley
Andre	Huntington	McKinnon
(Calgary-Centre)	Hurlburt	Muir
Baker	Jelinek	Munro
(Grenville-Carleton)	Johnston	(Esquimalt-Saanich)
Baldwin	Jones	Murta
Balfour	Kempling	Neil
Beatty	Knowles	Orlikow
Beaudoin	(Winnipeg-	O'Sullivan
Benjamin	Nord-Centre)	Paproski
Blackburn	Knowles	Patterson
Brewin	(Norfolk-Haldimand)	Peters
Broadbent	Korchinski	Ritchie
Caouette	Lambert	Roche
(Villeneuve)	(Bellechasse)	Rodriguez
Clarke	Lambert	Saltsman
(Vancouver Quadra)	(Edmonton-Ouest)	Schellenberger
Coates	Laprise	Schumacher
Crouse	La Salle	Scott
Darling	Lawrence	Smith
Dick	MacDonald	(Churchill)
Diefenbaker	(Egmont)	Stanfield
Dinsdale	MacDonald (M ^{lle})	Stevens
Douglas	(Kingston et les	Stewart
(Nanaimo-Cowichan-	Îles)	(Marquette)
Les Îles)	MacKay	Towers
Epp	MacLean	Wagner
Friesen	Macquarrie	Whiteway
Gauthier	Malone	Whittaker
(Roberval)	Marshall	Woolliams
Gilbert	Mazankowski	Yewchuk—80.
Halliday	McCleave	

CONTRE

Messieurs

Abbott	Foster	McRae
Allmand	Fox	Milne
Anderson	Francis	Morin (M ^{me})
Andras	Gauthier	Munro
(Port Arthur)	(Ottawa-Vanier)	(Hamilton-Est)
Baker	Gendron	Nicholson (M ^{lle})
(Gander-Twillingate)	Gillespie	O'Connell
Basford	Goodale	Ouellet
Bécharde	Goyer	Parent
Bégin (M ^{lle})	Guilbault	Pelletier
Blais	Haidasz	(Hochelaga)
Blaker	Herbert	Penner
Blouin	Holt (M ^{me})	Philbrook
Breau	Isabelle	Pinard
Buchanan	Jamieson	Portelance
Bussières	Kaplan	Poulin
Caccia	Lachance	Prud'homme
Cafik	Lajoie	Railton
Campagnolo (M ^{me})	Lapointe	Reid
Caron	LeBlanc	Richardson
Chrétien	(Westmorland-Kent)	Rompkey
Clermont	Lefebvre	Roy
Collenette	Loiselle	(Laval)
Comtois	(Chambly)	Sauvé (M ^{me})
Corriveau	Loiselle	Sharp
Côté	(Saint-Henri)	Smith
Cullen	Lumley	(Saint-Jean)
Cyr	MacDonald	Stewart
Douglas	(Cardigan)	(Cochrane)
(Bruce-Grey)	MacEachen	Tessier
Duclos	Marceau	Trudeau
Dupont	Marchand	Turner
Dupras	(Langelier)	(London-Est)
Duquet	Marchand	Turner
Fleming	(Kamloops-Cariboo)	(Ottawa-Carleton)
Flynn	McIsaac	Watson
		Young—92.

Le Sénat transmet un message à la Chambre pour l'informer qu'il a adopté, sans amendement, les bills suivants:

Bill C-8, Loi créant une société nationale des pétroles.

Bill C-70, Loi modifiant la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

MM. Duquet et Blais en remplacement de M. Flynn et M^{me} Appolloni sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

M. Firth en remplacement de M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles) sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

A 6 h. 21 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

LISTE DES APPENDICES AUX JOURNAUX – SESSION DE 1974-1976

No 1 – Manutention des grains dans les ports de la côte ouest, Loi de 1974: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 1 et 2*) imprimés et déposés avec le premier rapport du Comité permanent du travail, de la main-d'oeuvre et de l'immigration, 53.

No 2 – Budget des dépenses de 1974-1975 du département d'Etat chargé des Affaires urbaines: procès-verbaux et témoignages (*fascicule no 1*) imprimés et déposés avec le premier rapport du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, 65.

No 3 – Budget des dépenses de 1974-1975 du Sénat, de la Chambre des communes et de la Bibliothèque du Parlement: procès-verbaux et témoignages (*fascicule no 1*) imprimés et déposés avec le premier rapport du Comité permanent de la procédure et de l'organisation, 71.

No 4 – Budget des dépenses de 1974-1975 des ministères des Transports, des Postes et des Communications: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 1, 2, 3 et 4*) imprimés et déposés avec le premier rapport du Comité permanent des transports et des communications, 77.

No 5 – Budget des dépenses du Conseil privé, des ministères de l'Industrie et du Commerce, du Revenu national et des Finances: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 1, 2, 3 et 4*) imprimés et déposés avec le premier rapport du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, 77.

No 6 – Budget des dépenses de 1974-1975 du ministère des Affaires des anciens combattants: procès-verbaux et témoignages (*fascicule no 1*) imprimés et déposés avec les premier et deuxième rapports du Comité permanent des affaires des anciens combattants, avec une recommandation, 77-8.

No 7 – Budget des dépenses de 1974-1975 du ministère des Affaires des anciens combattants: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 1 et 2*) imprimés et déposés avec les premier et deuxième rapports du Comité permanent des affaires des anciens combattants, avec une recommandation, 77-8.

No 8 – Budget des dépenses de 1974-1975 du ministère de l'Agriculture: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 1, 2 et 3*) imprimés et déposés avec le premier rapport du Comité permanent de l'agriculture, 78.

No 9 – Budget des dépenses de 1974-1975 du ministère de la Justice: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 1 et 2*) imprimés et déposés avec le premier rapport du Comité permanent de la justice et des questions juridiques, 78.

No 10 – Budget des dépenses de 1974-1975 du ministère de l'Energie, des Mines et des Ressources: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 1, 2 et 3*) imprimés et déposés avec le premier rapport du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics, 78.

No 11 – Quorum: procès-verbaux et témoignages (*fascicule no 1*) imprimés et déposés avec le premier rapport du Comité permanent des règlements et textes réglementaires, 89.

No 12 – Permission d'ajouter d'un endroit à un autre: procès-verbaux et témoignages (*fascicule no 1*) imprimés et déposés avec le deuxième rapport du Comité permanent des règlements et textes réglementaires, 89.

No 13 – Régime de pensions du Canada (Loi modifiant), Bill C-22: procès-verbaux et témoignages (*fascicule no 3*) imprimés et déposés avec le deuxième rapport du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, avec modification, 93.

No 14 – Anciens combattants, allocations, Loi (Loi modifiant), Bill C-4: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 3 et 4*) imprimés et déposés avec le troisième rapport du Comité permanent des affaires des anciens combattants, avec modifications, 103-4.

No 15 – Critères d'étude: procès-verbaux et témoignages (*fascicule no 3*) imprimés et déposés avec le troisième rapport du Comité permanent des règlements et textes réglementaires, 108.

LISTE DES APPENDICES AUX JOURNAUX – SESSION DE 1974-1976 – Suite

No 16 – Compagnies fiduciaires, Loi, Bill S-7: procès-verbaux et témoignages (*fascicule no 9*) imprimés et déposés avec le deuxième rapport du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, 111.

No 17 – Banque fédérale de développement, Loi, Bill C-14: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 5, 6, 7, 8 et 10*) imprimés et déposés avec le troisième rapport du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, 115.

No 18 – Quorum: procès-verbaux et témoignages (*fascicule no 1*) imprimés et déposés avec le premier rapport du Comité mixte spécial des relations employeur-employés dans la Fonction publique, 119.

No 19 – Comptes publics de 1971 à 1973 et les rapports de l'Auditeur général: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 8 à 20 de la 1re session du 29e Parlement*) imprimés et déposés avec le premier rapport du Comité permanent des comptes publics, 119-22.

No 20 – Fonds de bienfaisance de l'armée, Loi, Bill C-17: procès-verbaux et témoignages (*fascicule no 5*) imprimés et déposés avec le quatrième rapport du Comité permanent des affaires des anciens combattants, 131.

No 21 – Pétrole et gaz des terres indiennes, Loi, Bill C-15: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 4, 6, 7 et 8*) imprimés et déposés avec le premier rapport du Comité permanent des affaires indiennes et du Nord canadien, avec modifications, 133.

No 22 – Compte de remplacement des biens endommagés par l'incendie, Loi (Loi modifiant), Bill C-18: procès-verbaux et témoignages (*fascicule no 8*) imprimés et déposés avec le deuxième rapport du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien, 134.

No 23 – Alberta et Colombie-Britannique, frontière, Loi, Bill S-13: procès-verbaux et témoignages (*fascicule no 5*) imprimés et déposés avec le deuxième rapport du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics, 134.

No 24 – British Columbia Telephone Company, Bill S-11: procès-verbaux et témoignages (*fascicule no 5*) imprimés et déposés avec le deuxième rapport du Comité permanent des transports et des communications, 137.

No 25 – British Columbia Telephone Company, Bill S-11: procès-verbaux et témoignages (*fascicule no 5*) imprimés et déposés avec le troisième rapport du Comité permanent des transports et des communications, 137.

No 26 – Séances pendant les séances de la Chambre: procès-verbaux et témoignages (*fascicule no 1*) imprimés et déposés avec le deuxième rapport du Comité spécial mixte des relations employeur-employés dans la Fonction publique, 147.

No 27 – Circonscriptions électorales, limites, revision, Loi (Loi modifiant), Bill C-214: procès-verbaux et témoignages (*fascicule no 1*) imprimés et déposés avec le premier rapport du Comité permanent des privilèges et des élections, 149.

No 28 – Critères: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 3 et 6*) imprimés et déposés avec le quatrième rapport du Comité permanent des règlements et textes réglementaires, 168.

No 29 – Représentation (1974), Loi, Bill C-36: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 2 à 4*) imprimés et déposés avec le deuxième rapport du Comité permanent des privilèges et élections, 193-4.

No 30 – Commercialisation des oeufs: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 1 à 16*) imprimés et déposés avec le premier rapport du Comité spécial sur la commercialisation des oeufs, 197-211.

LISTE DES APPENDICES AUX JOURNAUX – SESSION DE 1974-1976 – Suite

No 31 – Exportations, expansion, Loi (Loi modifiant), Bill C-9: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 11, 12, 13, 14, 16 et 17*) imprimés et déposés avec le quatrième rapport du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, 219.

No 32 – Corporations commerciales canadiennes, Loi, Bill C-29: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 3 à 12*) imprimés et déposés avec le deuxième rapport du Comité permanent de la justice et des questions juridiques, avec modifications, 219-22.

No 33 – Cour du banc de la reine de la province de Québec, Loi, Bill S-16: procès-verbaux et témoignages (*fascicule no 13*) imprimés et déposés avec le troisième rapport du Comité permanent de la justice et des questions juridiques, 227.

No 34 – Cour suprême et Cour fédérale, Lois (Loi modifiant), Bill S-2: procès-verbaux et témoignages (*fascicule no 13*) imprimés et déposés avec le quatrième rapport du Comité permanent de la justice et des questions juridiques, 227.

No 35 – Lois, revision, Loi, Bill S-3: procès-verbaux et témoignages (*fascicule no 13*) imprimés et déposés avec le cinquième rapport du Comité de la justice et des questions juridiques, 227.

No 36 – Commission de réforme du droit, Loi (Loi modifiant), Bill C-43: procès-verbaux et témoignages (*fascicule no 13*) imprimés et déposés avec le sixième rapport du Comité permanent de la justice et des questions juridiques, 227-8.

No 37 – Secrétaire du Cabinet et greffier du Conseil privé, Loi, Bill C-38: procès-verbaux et témoignages (*fascicule no 11*) imprimés et déposés avec le premier rapport du Comité permanent des prévisions budgétaires en général, 231-2.

No 38 – Blé, double prix, Loi, Bill C-19: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 4 à 17*) imprimés et déposés avec le deuxième rapport du Comité permanent de l'agriculture, avec modifications, 255.

No 39 – Circonscriptions électorales, limites, revision, Loi (Loi modifiant), Bill C-370: procès-verbaux et témoignages (*fascicule no 5*) imprimés et déposés avec le troisième rapport du Comité permanent des privilèges et élections, 259.

No 40 – Commission canadienne du blé, Loi (Loi modifiant), Bill S-6: procès-verbaux et témoignages (*fascicule no 18*) imprimés et déposés avec le troisième rapport du Comité permanent de l'agriculture, 269.

No 41 – Grain des Prairies, paiements anticipés, Loi (Loi modifiant), Bill C-10: procès-verbaux et témoignages (*fascicule no 18*) imprimés et déposés avec le quatrième rapport du Comité permanent de l'agriculture, 269.

No 42 – Association de Transport Aérien International, Loi, Bill S-18: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 6 et 7*) imprimés et déposés avec le quatrième rapport du Comité permanent des transports et des communications, 285.

No 43 – Commission d'énergie du Nord canadien, Loi (Loi modifiant), Bill C-13: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 9 à 13, 15, 16 et 17*) imprimés et déposés avec le troisième rapport du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien, 294.

No 44 – Pont Fort-Falls, administration, Loi (Loi modifiant), Bill C-367: procès-verbaux et témoignages (*fascicule no 8*) imprimés et déposés avec le cinquième rapport du Comité permanent des transports et des communications, 307.

LISTE DES APPENDICES AUX JOURNAUX – SESSION DE 1974-1976 – Suite

No 45 – Chemins de fer, Loi (Loi modifiant), Bill C-48: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 9 et 10*) imprimés et déposés avec le sixième rapport du Comité permanent des transports et des communications, 335.

No 46 – Comptes publics de 1971 à 1973 et les rapports de l'Auditeur général: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 2 à 16*) imprimés et déposés avec le deuxième rapport du Comité des comptes publics, 339-49.

No 47 – Accusation envers les journalistes de la tribune de la presse: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 6, 7, 8 et 12*) imprimés et déposés avec le quatrième rapport du Comité permanent des privilèges et des élections, 349.

No 48 – Budget des dépenses (D) de 1974-1975 du ministère des Affaires des anciens combattants: procès-verbaux et témoignages (*fascicule no 8*) imprimés et déposés avec le cinquième rapport du Comité permanent des affaires des anciens combattants, 349.

No 49 – Biens culturels, exportation et importation, Loi, Bill C-33: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 3 à 8*) imprimés et déposés avec le premier rapport du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts, 359-60.

No 50 – Budget des dépenses (D) de 1974-1975 du ministère de l'Expansion économique régionale: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 1 et 3*) imprimés et déposés avec le premier rapport du Comité permanent de l'expansion économique régionale, 367.

No 51 – Budget des dépenses (D) de 1974-1975 des ministères du Travail et de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 5, 6 et 7*) imprimés et déposés avec le deuxième rapport du Comité permanent du travail, de la main-d'oeuvre et de l'immigration, 367.

No 52 – Code criminel (Loi modifiant), Bill C-223: procès-verbaux et témoignages (*fascicule no 15*) imprimés et déposés avec le septième rapport du Comité permanent de la justice et des questions juridiques, 371.

No 53 – Souveraineté du Canada, reconnaissance du castor comme symbole, Loi, Bill C-373: procès-verbaux et témoignages (*fascicule no 15*) imprimés et déposés avec le huitième rapport du Comité permanent de la justice et des questions juridiques, 372.

No 54 – Budget des dépenses (D) de 1974-1975 des ministères de la Justice et du Solliciteur général: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 14 et 16*) imprimés et déposés avec le neuvième rapport du Comité permanent de la justice et questions juridiques, 372.

No 55 – Budget des dépenses (D) du ministère de l'Environnement: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 7, 8, 9 et 10*) imprimés et déposés avec le premier rapport du Comité permanent des pêches et des forêts, 372.

No 56 – Budget des dépenses (D) de 1974-1975 de la Commission canadienne des transports: procès-verbaux et témoignages (*fascicule no 13*) imprimés et déposés avec le septième rapport du Comité permanent des transports et des communications, 372.

No 57 – Budget des dépenses (D) de 1974-1975 du ministère des Transports: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 11, 12 et 14*) imprimés et déposés avec le huitième rapport du Comité permanent des transports et des communications, 372.

No 58 – Règlement et procédure de la Chambre et des comités: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 2 à 5*) imprimés et déposés avec le deuxième rapport du Comité permanent de la procédure et de l'organisation, 372-6.

LISTE DES APPENDICES AUX JOURNAUX – SESSION DE 1974-1976 – Suite

- No 59 – Service civil, assurance, Loi (Loi modifiant), Bill C-26: procès-verbaux et témoignages (*fascicule no 16*) imprimés et déposés avec le deuxième rapport du Comité permanent des prévisions budgétaires en général, 383.
- No 60 – Budget principal de 1975-1976 du Gouverneur général et des lieutenants-gouverneurs: procès-verbaux et témoignages (*fascicule no 17*) imprimés et déposés avec le troisième rapport du Comité permanent des prévisions budgétaires en général, 389.
- No 61 – Habitation, Loi nationale (Loi modifiant), Bill C-46: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 4 à 9*) imprimés et déposés avec le troisième rapport du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, 389-90.
- No 62 – Crédit agricole, Loi (Loi modifiant), Bill C-34: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 22, 23 et 25*) imprimés et déposés avec le cinquième rapport du Comité permanent de l'agriculture, 395.
- No 63 – Budget des dépenses de 1975-1976 du ministère de l'Expansion économique régionale et de la Société de développement du Cap-Breton: procès-verbaux et témoignages (*fascicule no 5*) imprimés et déposés avec le deuxième rapport du Comité permanent de l'expansion économique régionale, 403.
- No 64 – Jour du Patrimoine canadien, Loi, Bill C-208: procès-verbaux et témoignages (*fascicule no 18*) imprimés et déposés avec le dixième rapport du Comité permanent de la justice et des questions juridiques, avec modifications, 427-8.
- No 65 – Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, Loi, Bill C-5: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 13, 14 et 15*) imprimés et déposés avec le deuxième rapport du Comité de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts, avec modifications, 435-6.
- No 66 – Budget principal de 1975-1976 du département d'Etat de la Science et de la Technologie: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 18, 19, 22 et 24*) imprimés et déposés avec le quatrième rapport du Comité permanent des prévisions budgétaires en général, 445.
- No 67 – Sénat et Chambre des communes, Traitements et Secrétaires parlementaires, Lois (Loi modifiant), Bill C-44: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 23 et 25*) imprimés et déposés avec le cinquième rapport du Comité permanent des prévisions budgétaires en général, avec modifications, 457-9.
- No 68 – Etude de la politique du Canada au sujet de la coopération avec les Etats-Unis en matière de défense et du NORAD: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 3, 4, 7, 8, 9, 10 et 14*) imprimés et déposés avec le deuxième rapport du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale, 469-81.
- No 69 – Entente sur un programme international de l'Energie conclue à Bruxelles le 27 septembre 1974: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 4 et 14*) imprimés et déposés avec le troisième rapport du Comité des ressources nationales et des travaux publics, 483.
- No 70 – Budget des dépenses pour 1975-1976 du département d'Etat chargé des Affaires urbaines: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 10, 14, 15, 16 et 18*) imprimés et déposés avec le quatrième rapport du Comité de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, 513.
- No 71 – Actes de l'Amérique du Nord britannique (1867 à 1965) (Loi modifiant): procès-verbaux et témoignages (*fascicule no 25*) imprimés et déposés avec le onzième rapport du Comité de la justice et des questions juridiques, 517.
- No 72 – Terres territoriales, Loi (Loi modifiant): procès-verbaux et témoignages (*fascicule no 28*) imprimés et déposés avec le quatrième rapport du Comité des affaires indiennes et du développement du Nord canadien, 533.

LISTE DES APPENDICES AUX JOURNAUX – SESSION DE 1974-1976 – Suite

No 73 – Budget des dépenses pour 1975-1976 du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 19 et 20*) imprimés et déposés avec le cinquième rapport du Comité de la santé nationale et du bien-être social, 537.

No 74 – Budget des dépenses pour 1975-1976 du ministère de l'Expansion économique régionale: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 1 à 4 et 6 à 8*) imprimés et déposés avec le troisième rapport du Comité de l'expansion économique régionale, 537.

No 75 – Budget des dépenses pour 1975-1976 du ministère du Travail: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 12, 13, 14 et 16*) imprimés et déposés avec le troisième rapport du Comité du travail, de la main-d'oeuvre et de l'immigration, 541.

No 76 – Budget des dépenses pour 1975-1976 du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27 et 29*) imprimés et déposés avec le cinquième rapport du Comité des affaires indiennes et du développement du Nord canadien, 545.

No 77 – Immersion de déchets en mer, Loi: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 21, 22, 23, 25, 26 et 27*) imprimés et déposés avec le deuxième rapport du Comité des pêches et des forêts, 555-6.

No 78 – Budget des dépenses pour 1975-1976 du ministère des Affaires des anciens combattants: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 6, 7, 9, 10, 11, 12, 13, 18*) imprimés et déposés avec le sixième rapport du Comité des affaires des anciens combattants, 563.

No 79 – Prix agricoles, stabilisation, Loi, Bill C-50: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 26 à 41*) imprimés et déposés avec le sixième rapport du Comité permanent de l'agriculture, avec modifications, 570-1.

No 80 – Juges, Loi (Loi modifiant), Bill C-47: procès-verbaux et témoignages (*fascicule no 27*) imprimés et déposés avec le douzième rapport du Comité de la justice et des questions juridiques, avec modifications, 577-9.

No 81 – Budget des dépenses pour 1975-1976 du ministère de la Justice: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 19 et 27*) imprimés et déposés avec le treizième rapport du Comité de la justice et des questions juridiques, 579.

No 82 – Budget des dépenses pour 1975-1976 du ministère du Solliciteur général: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 17, 20, 21, 22, 23, 24, 26 et 28*) imprimés et déposés avec le quatorzième rapport du Comité de la justice et des questions juridiques, 581.

No 83 – Commission des relations de travail dans la Fonction publique: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 1 à 35*) imprimés et déposés avec le troisième rapport du Comité mixte des relations employeur-employés dans la Fonction publique, 583.

No 84 – Budget des dépenses pour 1975-1976 du ministère de l'Environnement: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 5, 6, 10 à 15, 17 et 28 à 34*) imprimés et déposés avec le quatrième rapport du Comité permanent des pêches et des forêts, 587.

No 85 – Enquêtes sur les coalitions, Loi (Loi modifiant), Bill C-2: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 15, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 30, 31, 32, 34, 35, 37, 39, 40, 41, 43, 45, 46, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55*) imprimés et déposés avec le cinquième rapport du Comité permanent des finances, du commerce et des questions juridiques, avec modifications, 603-9.

No 86 – Traitements, Loi (Loi modifiant), Bill C-24: procès-verbaux et témoignages (*fascicule no 37*) imprimés et déposés avec le sixième rapport du Comité permanent des prévisions budgétaires en général, 615.

LISTE DES APPENDICES AUX JOURNAUX – SESSION DE 1974-1976 – Suite

No 87 – Livre Vert sur les conflits d'intérêts: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 9 à 23*) imprimés et déposés avec le cinquième rapport du Comité permanent des privilèges et élections, 615-8.

No 88 – Législation (Statut de la femme), modification, Loi de 1974, Bill C-16: procès-verbaux et témoignages (*fascicule no 24*) imprimés et déposés avec le sixième rapport du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, avec modifications, 623-4.

No 89 – Banque Nationale de Commerce du Canada, pétition reçue en retard: procès-verbaux et témoignages (*fascicule no 1*) imprimés et déposés avec le premier rapport du Comité permanent des bills privés en général et du Règlement, 624.

No 90 – Anciens combattants, rapport au sujet d'une enquête sur les Canadiens prisonniers de guerre en Europe au cours de la Seconde Guerre mondiale: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 14, 15, 16, 17 et 19*) imprimés et déposés avec le septième rapport du Comité permanent des affaires des anciens combattants, 627-8.

No 91 – Société Petro-Canada, Loi, Bill C-8: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 15, 16, 18, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 33, 34, 35, 36 et 37*) imprimés et déposés avec le quatrième rapport du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics, avec modifications, 631-2.

No 92 – Sécurité de la vieillesse, Loi (Loi modifiant), Bill C-62: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 25 et 26*) imprimés et déposés avec le septième rapport du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, 645-6.

No 93 – Industrie et Commerce, ministère, Loi (Loi modifiant), Bill S-15: procès-verbaux et témoignages (*fascicule no 56*) imprimés et déposés avec le sixième rapport du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, 646.

No 94 – Explosifs, Loi (Loi modifiant), Bill S-17: procès-verbaux et témoignages (*fascicule no 38*) imprimés et déposés avec le cinquième rapport du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics, 646.

No 95 – Rapport pour 1973-1974 de l'Auditeur général: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 16 à 21 inclusivement, première session, trentième législature*) imprimés et déposés avec le troisième rapport du Comité permanent des comptes publics, 657-62.

No 96 – Permission de poursuivre son examen après l'ajournement au cours de l'été 1975: procès-verbaux et témoignages (*fascicule no 31*) imprimés et déposés avec le cinquième rapport du Comité permanent des règlements et textes réglementaires, 662.

No 97 – Grain des Prairies, paiements anticipés, Loi no 2 (Loi modifiant), Bill C-53: procès-verbaux et témoignages (*fascicule no 54*) imprimés et déposés avec le huitième rapport du Comité permanent de l'agriculture, 665.

No 98 – Jeux olympiques de 1976, Loi (Loi modifiant), Bill C-63: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 38 et 39*) imprimés et déposés avec le septième rapport du Comité permanent des prévisions budgétaires en général, 675.

No 99 – Arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces, Loi de 1972 (Loi modifiant), Bill C-57: procès-verbaux et témoignages (*fascicule no 40*) imprimés et déposés avec le huitième rapport du Comité permanent des prévisions budgétaires en général, 680.

LISTE DES APPENDICES AUX JOURNAUX – SESSION DE 1974-1976 – Suite

No 100 – Organisations internationales, privilèges et immunités, Loi (Loi modifiant), Bill S-25: procès-verbaux et témoignages (*fascicule no 28*) imprimés et déposés avec le troisième rapport du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale, 680.

No 101 – Environnement, contaminants, Loi, Bill C-25: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 16, 18, 19, 20, 24 et 35 à 42*) imprimés et déposés avec le cinquième rapport du Comité permanent des pêches et des forêts, 681-2.

No 102 – Banque commerciale et industrielle du Canada, Loi, Bill S-24: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 57 et 58*) imprimés et déposés avec le septième rapport du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, 685.

No 103 – Mariage, exemption, Loi, pétition reçue en retard: procès-verbaux et témoignages (*fascicule no 2*) imprimés et déposés avec le deuxième rapport du Comité permanent des bills privés en général et du Règlement, 689.

No 104 – Lieutenants-gouverneurs, pension de retraite, Loi, Bill C-23: procès-verbaux et témoignages (*fascicule no 41*) imprimés et déposés avec le neuvième rapport du Comité permanent des prévisions budgétaires en général, 715.

No 105 – Alliance Sécurité et Investigation Limitée, Loi, Bill S-26: procès-verbaux et témoignages (*fascicule no 3*) imprimés et déposés avec le troisième rapport du Comité permanent des bills privés en général et du Règlement, 716.

No 106 – Mariage, exemption, Loi, Bill C-1001: procès-verbaux et témoignages (*fascicule no 3*) imprimés et déposés avec le quatrième rapport du Comité permanent des bills privés en général et du Règlement, 716.

No 107 – Relations de travail dans la Fonction publique, Loi (Loi modifiant), Bill C-70: procès-verbaux et témoignages (*fascicule no 41*) imprimés et déposés avec le quatrième rapport du Comité mixte spécial des relations employeur-employés dans la Fonction publique, 717.

No 108 – Grain de l'Ouest, stabilisation, Loi, Bill C-41: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 45 à 53 et 55 à 59 inclusivement*) imprimés et déposés avec le neuvième rapport du Comité permanent de l'agriculture, avec modifications, 719-21.

No 109 – Règlement et procédure de la Chambre et des comités: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 6, 7 et 8*) imprimés et déposés avec le troisième rapport du Comité permanent de la procédure et de l'organisation, 725-6.

No 110 – Quorum: procès-verbaux et témoignages (*fascicule no 1*) imprimés et déposés avec le premier rapport du Comité mixte spécial sur la région de la Capitale nationale, 726.

No 111 – Légion royale canadienne, Loi, pétition reçue en retard: procès-verbaux et témoignages (*fascicule no 4*) imprimés et déposés avec le cinquième rapport du Comité permanent des bills privés en général et du Règlement, 737.

No 112 – Articles de presse parus dans la *Gazette* de Montréal comportant des allégations de fuites de renseignements sur le budget de novembre 1975: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 25 à 32*) imprimés et déposés avec le sixième rapport du Comité permanent des privilèges et élections, 781.

No 113 – Norbanque, Loi, pétition reçue en retard: procès-verbaux et témoignages (*fascicule no 5*) imprimés et déposés avec le sixième rapport du Comité permanent des bills privés en général et du Règlement, 823.

No 114 – Examen du Livre Vert sur la politique de l'immigration: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 1 à 53*) imprimés et déposés avec le troisième rapport du Comité mixte spécial de l'immigration, 847.

LISTE DES APPENDICES AUX JOURNAUX – SESSION DE 1974-1976 – Suite

No 115 – Eastern Canada Savings and Loan Company et Central and Nova Scotia Trust Company, pétition reçue en retard: procès-verbaux et témoignages (*fascicule no 6*) imprimés et déposés avec le septième rapport du Comité permanent des bills privés en général et du Règlement, 849.

No 116 – Banque Continentale du Canada, Loi, pétition reçue en retard: procès-verbaux et témoignages (*fascicule no 6*) imprimés et déposés avec le huitième rapport du Comité permanent des bills privés en général et du Règlement, 849-50.

No 117 – Aliments du bétail, Loi (Loi modifiant), Bill S-10: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 60 à 63*) imprimés et déposés avec le dixième rapport du Comité permanent de l'agriculture, avec modifications, 869.

No 118 – Anti-inflation, Loi, Bill C-73: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 62 à 73 inclusivement*) imprimés et déposés avec le huitième rapport du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, avec modifications, 873-5.

No 119 – Budget supplémentaire (A) de 1975-1976 du ministère de l'Expansion économique régionale: procès-verbaux et témoignages (*fascicule no 9*) imprimés et déposés avec le quatrième rapport du Comité permanent de l'expansion économique régionale, 875.

No 120 – Budget supplémentaire (A) de 1975-1976 du ministère des Affaires des anciens combattants: procès-verbaux et témoignages (*fascicule no 20*) imprimés et déposés avec le huitième rapport du Comité permanent des Affaires des anciens combattants, 887.

No 121 – Budget supplémentaire (A) de 1975-1976 du ministère des Travaux publics: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 40 et 42*) imprimés et déposés avec le sixième rapport du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics, 887.

No 122 – Norbanque, Loi, Bill C-1002: procès-verbaux et témoignages (*fascicule no 74*) imprimés et déposés avec le neuvième rapport du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, 895.

No 123 – Budget supplémentaire (A) de 1975-1976 du ministère de l'Energie, des Mines et des Ressources: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 41, 42, 43 et 44*) imprimés et déposés avec le septième rapport du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics, 895.

No 124 – Développement régional, subventions, Loi (Loi modifiant), Bill C-74: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 9, 10 et 11*) imprimés et déposés avec le cinquième rapport du Comité permanent de l'expansion économique régionale, 903.

No 125 – Société canadienne des télécommunications transmarines, Loi (Loi modifiant), Bill S-27: procès-verbaux et témoignages (*fascicule no 27*) imprimés et déposés avec le neuvième rapport du Comité permanent des transports et des communications, 903-4.

No 126 – Budget supplémentaire (A) de 1975-1976 des ministères des Postes et des Transports: procès-verbaux et témoignages (*fascicule no 27*) imprimés et déposés avec le dixième rapport du Comité permanent des transports et des communications, 904.

No 127 – Exposé de la politique du gouvernement au sujet des avis de motions portant production de documents et l'objet du bill C-225 (Droit à l'information, Loi): procès-verbaux et témoignages (*fascicule no 45*) imprimés et déposés avec le sixième rapport du Comité permanent des règlements et textes réglementaires, 904.

LISTE DES APPENDICES AUX JOURNAUX – SESSION DE 1974-1976 – Suite

No 128 – Budget supplémentaire (A) de 1975-1976 des ministères des Affaires extérieures et de la Défense nationale: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 29, 30, 31 et 32*) imprimés et déposés avec le quatrième rapport du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale, 907.

No 129 – Budget supplémentaire (A) de 1975-1976 du ministère de l'Agriculture: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 66 et 67*) imprimés et déposés avec le onzième rapport du Comité permanent de l'agriculture, 909.

No 130 – Assurance-chômage, Loi de 1971 (Loi modifiant), Bill C-69: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 21 à 28 inclusivement*) imprimés et déposés avec le quatrième rapport du Comité permanent du travail, de la main-d'oeuvre et de l'immigration, avec modifications, 909-10.

No 131 – Droit statutaire, modification, Loi de 1975, Bill C-52: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 42, 43, 44, 45 et 46*) imprimés et déposés avec le cinquième rapport du Comité mixte spécial des relations employeur-employés dans la Fonction publique, avec modifications, 915-8.

No 132 – Epizooties, Loi (Loi modifiant), Bill C-28: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 64, 65 et 68*) imprimés et déposés avec le douzième rapport du Comité permanent de l'agriculture, avec modifications, 921-2.

No 133 – Impôt sur le revenu, Loi (Loi modifiant), Bill C-58: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 23 à 33 inclusivement*) imprimés et déposés avec le quatrième rapport du Comité permanent de la radio-diffusion, des films et de l'assistance aux arts, 922.

No 134 – Rentes sur l'Etat, Loi, Bill C-75: procès-verbaux et témoignages (*fascicule no 29*) imprimés et déposés avec le cinquième rapport du Comité permanent du travail, de la main-d'oeuvre et de l'immigration, avec modifications, 922.

No 135 – Règlement et procédure de la Chambre et des comités: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 9 et 10*) imprimés et déposés avec le quatrième rapport du Comité permanent de la procédure et de l'organisation, avec modifications, 927.

No 136 – Produits agricoles, vente coopérative, Loi (Loi modifiant), Bill C-21: procès-verbaux et témoignages (*fascicule no 69*) imprimés et déposés avec le treizième rapport du Comité permanent de l'agriculture, 927.

No 137 – Habitation et Société centrale d'hypothèques et de logement, Lois (Loi modifiant), Bill C-77: procès-verbaux et témoignages (*fascicule no 30*) imprimés et déposés avec le huitième rapport du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, 933.

No 138 – Droit criminel, Loi de 1975 (Loi modifiant), Bill C-71: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 29, 32 à 35 inclusivement*) imprimés et déposés avec le quinzième rapport du Comité permanent de la justice et des questions juridiques, avec modifications, 939-42.

No 139 – Eastern Canada Savings and Loan Company et Central and Nova Scotia Trust Company, Bill S-29: procès-verbaux et témoignages (*fascicule no 79*) imprimés et déposés avec le dixième rapport du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, 943.

No 140 – Exposé de la politique du gouvernement au sujet des avis de motions portant production de documents et l'objet du bill C-225 (Droit à l'information, Loi): procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 13, 15, 17, 19, 22, 32, 41, 45, 47, 48, 50, 52 et 53*) imprimés et déposés avec le septième rapport du Comité mixte des règlements et textes réglementaires, 943.

LISTE DES APPENDICES AUX JOURNAUX – SESSION DE 1974-1976 – Suite

- No 141 – Commission de secours d'Halifax, Loi (Loi modifiant), Bill C-78: procès-verbaux et témoignages (*fascicule no 79*) imprimés et déposés avec le onzième rapport du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, 949.
- No 142 – Etude du programme gouvernemental fixant les échéances pour la conversion au système métrique: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 59, 60, 61, 75, 76, 77, 78 et 79*) imprimés et déposés avec le douzième rapport du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, 949-50.
- No 143 – Comptes publics de 1972-1973 et le rapport de l'Auditeur général: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 22 à 36 inclusivement, première session, trentième législature*) imprimés et déposés avec le quatrième rapport des comptes publics, 953-61.
- No 144 – Banque Continentale du Canada, Loi: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 80, 81, 82, 83, 84 et 85*) imprimés et déposés avec le treizième rapport du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, avec modifications, 1031.
- No 145 – Code maritime, Loi, Bill C-61: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 29, 30, 31, 32, 34, 35, 36 et 37*) imprimés et déposés avec le onzième rapport du Comité permanent des transports et des communications, avec modifications, 1053-6.
- No 146 – Création d'un Comité mixte spécial pour examiner les Parties I, II et III du rapport intitulé "Employeur-employés, Relations de travail dans la Fonction publique du Canada": procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 1 à 40 inclusivement, 42 et 47*) imprimés et déposés avec le sixième rapport du Comité mixte spécial des relations "employeur-employés" dans la Fonction publique, 1056-69.
- No 147 – Rapport sur l'Etude des comptes publics du Canada: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 37, 39 à 45 inclusivement, première session, trentième législature*) imprimés et déposés avec le cinquième rapport du Comité des comptes publics, 1097-8.
- No 148 – Budget supplémentaire (B) de 1975-1976 des ministères des Finances, du Conseil Privé, des Approvisionnements et Services, du Conseil du Trésor: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 48 et 49*) imprimés et déposés avec le dixième rapport du Comité permanent des prévisions budgétaires en général, 1107.
- No 149 – Budget supplémentaire (B) de 1975-1976 des ministères des Affaires urbaines et de la Santé nationale et du Bien-être social: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 39 et 40*) imprimés et déposés avec le neuvième rapport du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, 1119.
- No 150 – Budget supplémentaire (B) de 1975-1976 du ministère des Transports: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 41 et 42*) imprimés et déposés avec le douzième rapport du Comité permanent des transports et des communications, 1119.
- No 151 – Budget supplémentaire (B) de 1975-1976 du ministère de l'Agriculture: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 70 et 71*) imprimés et déposés avec le quatorzième rapport du Comité permanent de l'agriculture, 1123.
- No 152 – Budget supplémentaire (B) de 1975-1976 du ministère des Affaires des anciens combattants: procès-verbaux et témoignages (*fascicule no 21*) imprimés et déposés avec le neuvième rapport du Comité permanent des affaires des anciens combattants, 1127.
- No 153 – Habilité à retenir les services de conseillers pour étudier les questions touchant l'aménagement de la région de la Capitale nationale: procès-verbaux et témoignages (*fascicule no 21*) imprimés et déposés avec le deuxième rapport du Comité mixte spécial sur la région de la Capitale nationale, 1127.

LISTE DES APPENDICES AUX JOURNAUX – SESSION DE 1974-1976 – Suite

No 154 – Budget supplémentaire (B) de 1975-1976 du ministère de l'Expansion économique régionale: procès-verbaux et témoignages (*fascicule no 12*) imprimés et déposés avec le sixième rapport du Comité permanent de l'expansion économique régionale, 1127.

No 155 – Budget supplémentaire (B) de 1975-1976 des ministères de l'Energie, des Mines et des Ressources et des Travaux publics: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 56, 58, 59 et 60*) imprimés et déposés avec le huitième rapport du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics, 1133.

No 156 – Budget supplémentaire (B) de 1975-1976 du ministère de la Justice: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 37 et 38*) imprimés et déposés avec le seizième rapport du Comité permanent de la justice et des questions juridiques, 1133.

No 157 – Budget supplémentaire (B) de 1975-1976 du ministère de l'Environnement: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 48, 49, 50, 51 et 52*) imprimés et déposés avec le sixième rapport du Comité permanent des pêches et des forêts, 1138.

No 158 – Citoyenneté, Loi: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 34 à 42 inclusivement et 44, 45*) imprimés et déposés avec le cinquième rapport du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts, avec modifications, 1157-9.

No 159 – Véhicules automobiles, pneus, marques nationales de sécurité, Loi, Bill S-8: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 44, 45, 46 et 47*) imprimés et déposés avec le treizième rapport du Comité permanent des transports et des communications, avec modifications, 1167-8.

No 160 – Anciens prisonniers de guerre, indemnisation, Loi, Bill C-92: procès-verbaux et témoignages (*fascicule no 22*) imprimés et déposés avec le dixième rapport du Comité permanent des affaires des anciens combattants, avec une modification, 1171.

No 161 – Quarantaine, Loi (Loi modifiant), Bill S-31: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 47, 48 et 49*) imprimés et déposés avec le dixième rapport du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, 1199.

No 162 – United Grain Growers Limited, pétition reçue en retard: procès-verbaux et témoignages (*fascicule no 7*) imprimés et déposés avec le neuvième rapport du Comité permanent des bills privés en général et du Règlement, 1199-200.

No 163 – Budget principal de 1976-1977 du Parlement: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 2 et 3*) imprimés et déposés avec le premier rapport du Comité permanent de la gestion et des services aux députés, 1203.

No 164 – Exposé de la politique du gouvernement au sujet des avis de motions portant production de documents et l'objet du bill C-225 (Droit à l'information, Loi): procès-verbaux et témoignages (*fascicule no 67*) imprimés et déposés avec le huitième rapport du Comité mixte permanent des règlements et autres textes réglementaires, 1203.

No 165 – Soins médicaux, Loi (Loi modifiant), Bill C-68: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 42, 43, 44, 45, 46, 49 et 50*) imprimés et déposés avec le onzième rapport du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, avec modifications, 1209.

No 166 – Budget des dépenses pour 1976-1977 du ministère du Travail: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 32 et 33*) imprimés et déposés avec le sixième rapport du Comité permanent du travail, de la main-d'oeuvre et de l'immigration, 1210.

LISTE DES APPENDICES AUX JOURNAUX – SESSION DE 1974-1976 – Suite

No 167 – Anti-inflation, Loi (Loi modifiant), Bill C-89: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 97, 98 et 99*) imprimés et déposés avec le quatorzième rapport du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, avec modifications, 1213.

No 168 – Autorisation au Comité des affaires extérieures et de la défense nationale d'étudier l'ensemble des politiques du Canada concernant le développement international: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 28 à 34*) imprimés et déposés avec le cinquième rapport du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale, avec modifications, 1217-39.

No 169 – Rapport intitulé "Un examen de quelques moyens susceptibles de raccourcir la période d'une élection": procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 33, 34, 35, 41, 42, 44 et 45*) imprimés et déposés avec le septième rapport du Comité permanent des privilèges et élections, avec recommandation, 1249.

No 170 – Rapport intitulé "Un examen de quelques moyens susceptibles de raccourcir la période d'une élection": procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 33, 34, 35, 41, 42, 44 et 45*) imprimés et déposés avec le huitième rapport du Comité permanent des privilèges et élections, avec recommandations, 1249.

No 171 – Rapport supplémentaire en date du 13 février 1976 du Directeur général des élections: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 34, 35, 36, 37, 39, 40, 41, 44 et 45*) imprimés et déposés avec le neuvième rapport du Comité permanent des privilèges et élections, avec recommandations, 1249-50.

No 172 – Loi électorale du Canada: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 33, 34, 38, 41, 42, 43, 44 et 45*) imprimés et déposés avec le dixième rapport du Comité permanent des privilèges et élections, avec recommandations, 1251.

No 173 – United Grain Growers Limited, Loi, Bill S-33: procès-verbaux et témoignages (*fascicule no 8*) imprimés et déposés avec le dixième rapport du Comité permanent des bills privés en général et du Règlement, 1269.

No 174 – Budget principal de 1976-1977 du ministère des Transports: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 48 à 58 inclusivement*) imprimés et déposés avec le quatorzième rapport du Comité permanent des transports et des communications, 1277.

No 175 – Impôt sur le revenu, Loi (Conventions Canada-France-Belgique-Israël), Bill S-32: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 104 et 105*) imprimés et déposés avec le quinzième rapport du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, avec modifications, 1281-2.

No 176 – Sénat et Chambre des communes, Loi (Loi modifiant), Bill C-81: procès-verbaux et témoignages (*fascicule no 60*) imprimés et déposés avec le onzième rapport du Comité permanent des prévisions budgétaires en général, avec modification, 1297.

No 177 – Commission canadienne du blé, Loi (Loi modifiant), Bill C-88: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 87 et 89*) imprimés et déposés avec le quinzième rapport du Comité permanent de l'agriculture, 1299.

No 178 – Etude de l'accusation alléguée par M. Auguste Choquette portant atteinte à l'intégrité des députés: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 45, 46 et 47*) imprimés et déposés avec le onzième rapport du Comité permanent des privilèges et élections, 1305-7.

No 179 – Etude des frais payés pour la présentation du Bill S-11 (British Columbia Telephone Company): procès-verbaux et témoignages (*fascicule no 9*) imprimés et déposés avec le onzième rapport du Comité permanent des bills privés en général et du Règlement, 1307.

LISTE DES APPENDICES AUX JOURNAUX – SESSION DE 1974-1976 – Suite

No 180 – Budget des dépenses pour 1976-1977 des ministères des Finances, Approvisionnements et Services, Secrétariat d'Etat et du Conseil du Trésor, Conseil privé, Gouverneur général et lieutenants-gouverneurs, Parlement, Sciences et Technologie, Département d'Etat: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 50 à 59 inclusivement et 61*) imprimés et déposés avec le douzième rapport du Comité permanent des prévisions budgétaires en général, 1315.

No 181 – Budget des dépenses pour 1976-1977 du ministère de l'Environnement: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 53 à 71*) imprimés et déposés avec le septième rapport du Comité permanent des pêches et forêts, 1315.

No 182 – Budget des dépenses pour 1976-1977 du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 33, 34 et 36 à 54 inclusivement*) imprimés et déposés avec le sixième rapport du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien, 1315.

No 183 – Budget des dépenses pour 1976-1977 du ministère de l'Expansion économique régionale: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 13 à 24 inclusivement*) imprimés et déposés avec le septième rapport du Comité permanent de l'expansion économique régionale, 1316.

No 184 – Budget des dépenses pour 1976-1977 du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 56 et 57*) imprimés et déposés avec le douzième rapport du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, 1319.

No 185 – Budget des dépenses pour 1976-1977 du ministère de l'Agriculture: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 70 à 86 et 88 à 92*) imprimés et déposés avec le seizième rapport du Comité permanent de l'agriculture, 1323.

No 186 – Budget des dépenses pour 1976-1977 du ministère des Affaires des anciens combattants: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 23 et 24*) imprimés et déposés avec le onzième rapport du Comité permanent des affaires des anciens combattants, 1324.

No 187 – Assistance aux non-fumeurs, Loi, Bill C-242: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 51, 53, 54, 55, 58 et 63*) imprimés et déposés avec le treizième rapport du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, avec modifications, 1327-8.

No 188 – Spécialités pharmaceutiques ou médicaments brevetés, Loi (Loi abrogeant), Bill S-35: procès-verbaux et témoignages (*fascicule no 64*) imprimés et déposés avec le quatorzième rapport du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, 1339.

No 189 – Budget supplémentaire (A) de 1976-1977 du Conseil du Trésor: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 63, 64, 65 et 66*) imprimés et déposés avec le treizième rapport du Comité permanent des prévisions budgétaires en général, 1351.

No 190 – Droit pénal, Loi, Bill C-83: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 39 à 51, 53 et 55 à 67 inclusivement*) imprimés et déposés avec le dix-septième rapport du Comité permanent de la justice et des questions juridiques, avec modifications, 1355-60.

No 191 – Etude de la question des émissions agricoles de Radio-Canada: procès-verbaux et témoignages (*fascicule no 56*) imprimés et déposés avec le sixième rapport du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts, 1360.

No 192 – Droit pénal, Loi, Bill C-84: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 69, 70, 71 et 72*) imprimés et déposés avec le dix-huitième rapport du Comité permanent de la justice et des questions juridiques, avec modifications, 1378-9.

LISTE DES APPENDICES AUX JOURNAUX – SESSION DE 1974-1976 – Fin

No 193 – Rapport provisoire des comptes publics du Canada de 1974-1975 et le rapport de l'Auditeur général: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 45 à 69 inclusivement, première session, trentième législature*) imprimés et déposés avec le sixième rapport du Comité permanent des comptes publics, 1387-90.

No 194 – Permission au Comité des règlements et textes réglementaires de tenir des réunions au cours des vacances d'été de 1976: procès-verbaux et témoignages (*fascicule no 81*) imprimés et déposés avec le neuvième rapport du Comité permanent des règlements et textes réglementaires, 1390.

No 195 – Etude des mesures à prendre afin de corriger les cas d'abus et de négligence à l'égard des enfants: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 31 à 38, 64 et 65*) imprimés et déposés avec le quinzième rapport du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, 1406.

No 196 – Réunions: procès-verbaux et témoignages (*fascicule no 1*) imprimés et déposés avec le premier rapport du Comité spécial sur les droits et immunités des députés, 1421-3.

No 197 – Etude de l'objet de l'article 16 de la Loi concernant la Chambre des communes: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 24, 32 et 48*) imprimés et déposés avec le douzième rapport du Comité permanent des privilèges et élections, 1425.

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES DES COMITÉS PERMANENTS ET SPÉCIAUX NON RAPPORTÉS OU RÉPUTÉS RAPPORTÉS À LA CHAMBRE DES COMMUNES

Affaires extérieures et défense nationale:

Fascicule no 1 – Ministère de la Défense nationale, budget principal pour 1974-1975 (*réputé rapporté*).

Fascicule no 2 – Ministère des Affaires extérieures, budget principal pour 1974-1975 (*réputé rapporté*).

Fascicules nos 5 et 6 – Ministère des Affaires extérieures, budget supplémentaire (D) pour 1974-1975 (*réputés rapportés*).

Fascicules nos 5, 6, 11, 13, 16, 17, 19, 22, 24, 26 et 27 – Ministère des Affaires extérieures, budget principal pour 1975-1976 (*réputés rapportés*).

Fascicules nos 12, 15, 18, 20, 21, 23, 25 – Ministère de la Défense nationale, budget principal pour 1975-1976 (*réputés rapportés*).

Fascicules nos 33, 35, 36, 37, 39, 41, 43 – Ministère de la Défense nationale, budget principal pour 1976-1977 (*réputés rapportés*).

Fascicules nos 38, 40 et 42 – Ministère des Affaires extérieures, budget principal pour 1976-1977 (*réputés rapportés*).

Fascicule no 44 – Rapports des délégations canadiennes qui se sont entretenues avec des délégations de parlements étrangers ou qui ont participé à des réunions d'association parlementaires (*non rapporté*).

Développement international (sous-comité):

Fascicules nos 20, 21 et 22 – Politiques relatives au développement international (*non rapportés*).

Affaires indiennes et développement du Nord canadien:

Fascicules nos 1, 2 et 3 – Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, budget principal pour 1974-1975 (*réputés rapportés*).

Fascicule no 5 – Pour entendre l'Association des Inuits du Nord québécois (*non rapporté*).

Fascicule no 14 – Pour entendre la Fraternité des Indiens du Manitoba (*non rapporté*).

Fascicules nos 30, 31 et 32 – Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, budget supplémentaire (A) pour 1975-1976 (*réputés rapportés*).

Fascicule no 35 – Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, budget supplémentaire (B) pour 1975-1976 (*réputé rapporté*).

Agriculture:

Fascicules nos 19, 20, 24, 42, 43, 44 – Ministère de l'Agriculture, budget principal pour 1975-1976 (*réputés rapportés*).

Fascicule no 21 – Ministère de l'Agriculture, budget supplémentaire (D) pour 1974-1975 (*réputé rapporté*).

Fascicule no 93 – Rapport annuel de la Commission canadienne du blé pour l'année agricole terminée le 31 juillet 1975 (*non rapporté*).

Capitale nationale, région (Comité mixte spécial):

Fascicules nos 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43 – Etude et rapport sur les questions de l'aménagement de la région de la capitale nationale, y compris, les programmes et les activités de la Commission de la capitale nationale (*non rapportés*).

Comptes publics:

Fascicule no 38 – Rapport de l'Auditeur général du Canada à la Chambre des communes pour l'année financière terminée le 31 mars 1975 ainsi que le supplément au rapport annuel (*non rapporté*).

Fascicule no 70 – Sixième rapport du Comité à la Chambre (*non rapporté*).

Députés, gestion et services:

Fascicule no 1 – Parlement, budget supplémentaire (B) pour 1975-1976 (*réputé rapporté*).

Fascicules nos 1 et 4 – Ordre de renvoi permanent (art. 65 (13) du Règlement) (*non rapporté*).

**PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES DES COMITÉS PERMANENTS ET SPÉCIAUX
NON RAPPORTÉS OU RÉPUTÉS RAPPORTÉS À LA CHAMBRE DES COMMUNES (Suite)**

Finances, commerce et questions économiques:

- Fascicule no 27 – Bill C-2 (Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et la Loi sur les banques) (*non rapporté*).
- Fascicules nos 26, 38, 44 et 48 – Ministère de l'Industrie et du Commerce, budget principal pour 1975-1976 (*réputés rapportés*).
- Fascicules nos 28 et 47 – Ministère du Revenu national, budget principal pour 1975-1976 (*réputés rapportés*).
- Fascicule no 29 – Conseil privé, budget principal pour 1975-1976 (*réputé rapporté*).
- Fascicules nos 33, 36 et 42 – Ministère des Finances, budget principal pour 1975-1976 (*réputés rapportés*).
- Fascicule no 86 – Budget supplémentaire (B) pour 1975-1976 (*réputé rapporté*).
- Fascicules nos 88 et 90 – Ministère de l'Industrie et du Commerce, budget supplémentaire (B) pour 1975-1976 (*réputés rapportés*).
- Fascicule no 89 – Ministère des Finances, budget supplémentaire (B) pour 1975-1976 (*réputé rapporté*).
- Fascicule no 91 – Conseil privé, budget principal pour 1976-1977 (*réputé rapporté*).
- Fascicules nos 92, 93, 94, 95, 100, 107 et 108 – Ministère de l'Industrie et du Commerce, budget principal pour 1976-1977 (*réputés rapportés*).
- Fascicules nos 96, 101 et 103 – Ministère des Finances, budget principal pour 1976-1977 (*réputés rapportés*).
- Fascicule no 102 – Ministère du Revenu national, budget principal pour 1976-1977 (*réputé rapporté*).
- Fascicule no 106 – Document intitulé "Revue économique", avril 1976 (*non rapporté*).

Justice et questions juridiques:

- Fascicules nos 30 et 31 – Ministère du Solliciteur général, budget supplémentaire (A) pour 1975-1976 (*réputés rapportés*).
- Fascicule no 36 – Sujet du Bill C-231 (Loi modifiant la Loi des jours fériés) (*non rapporté*).
- Fascicule no 52 – Ministère du Solliciteur général, budget principal pour 1976-1977 (*réputé rapporté*).
- Fascicule no 54 – Ministère de la Justice, budget principal pour 1976-1977 (*réputé rapporté*).
- Fascicule no 68 – Dix-septième rapport du Comité à la Chambre (*non rapporté*).

Pêches et forêts:

- Fascicules nos 1, 2, 3 et 4 – Ministère de l'Environnement, budget principal pour 1974-1975 (*réputés rapportés*).
- Fascicule no 43 – Rapport annuel de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce pour 1973-1974 dans le but d'entendre les mémoires de la Fundy Weir Fisherman's Association, N.-B. et de l'Independent Gill Net Fishermen of Northern Manitoba (*non rapporté*).
- Fascicules nos 44, 45, 46 et 47 – Ministère de l'Environnement, budget supplémentaire (A) pour 1975-1976 (*réputés rapportés*).
- Fascicule no 72 – Conformément à une motion adoptée à la séance de lundi 7 octobre 1974, les documents sont imprimés sur l'autorité du président (*non rapporté*).

Prévisions budgétaires en général:

- Fascicule no 1 – Conseil du Trésor, budget principal pour 1974-1975 (*réputé rapporté*).
- Fascicule no 2 – Ministère de l'Energie, des Mines et des Ressources, budget principal pour 1974-1975 (*réputé rapporté*).
- Fascicule no 3 – Ministère de l'Industrie et du Commerce, budget supplémentaire (A) pour 1974-1975 (*réputé rapporté*).
- Fascicule no 4 – Information Canada, budget supplémentaire (A) pour 1974-1975 (*réputé rapporté*).
- Fascicules nos 4 et 5 – Ministère des Approvisionnements et Services, budget principal pour 1974-1975 (*réputés rapportés*).
- Fascicule no 6 – Ministère de l'Agriculture, budget supplémentaire (B) pour 1974-1975 (*réputé rapporté*).
- Fascicule no 7 – Ministère des Affaires urbaines et ministère des Affaires extérieures, budget supplémentaire (B) pour 1975-1976 (*réputé rapporté*).
- Fascicule no 8 – Conseil du Trésor, budget supplémentaire (B) pour 1974-1975 (*réputé rapporté*).

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES DES COMITÉS PERMANENTS ET SPÉCIAUX NON RAPPORTÉS OU RÉPUTÉS RAPPORTÉS À LA CHAMBRE DES COMMUNES (Suite)

Prévisions budgétaires en général – (Suite)

- Fascicule no 9 – Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources et ministère de l'Industrie et du Commerce, budget supplémentaire (B) pour 1974-1975 (*réputé rapporté*).
- Fascicule no 10 – Ministère des Finances, budget supplémentaire (B) pour 1974-1975 (*réputé rapporté*).
- Fascicule no 12 – Conseil du Trésor, budget supplémentaire (D) pour 1974-1975 (*réputé rapporté*).
- Fascicule no 13 – Ministère des Approvisionnements et Services, budget supplémentaire (D) pour 1974-1975 (*réputé rapporté*).
- Fascicule no 14 – Ministère des Finances, budget supplémentaire (D) pour 1974-1975 (*réputé rapporté*).
- Fascicule no 15 – Ministère de l'Industrie et du Commerce, budget supplémentaire (D) pour 1974-1975 (*réputé rapporté*).
- Fascicules nos 20, 21 et 26 – Parlement, budget principal pour 1975-1976 (*réputés rapportés*).
- Fascicule no 27 – Ministère des Finances, budget principal pour 1975-1976 (*réputé rapporté*).
- Fascicules nos 27 et 28 – Ministère des Approvisionnements et Services, budget principal pour 1975-1976 (*réputés rapportés*).
- Fascicule no 29 – Conseil du Trésor, budget principal pour 1975-1976 (*réputé rapporté*).
- Fascicules nos 30, 31, 32, 33 et 36 – Conseil privé, budget principal pour 1975-1976 (*réputés rapportés*).
- Fascicules nos 34 et 35 – Ministère du Secrétariat d'État, budget principal pour 1975-1976 (*réputés rapportés*).
- Fascicules nos 42, 43 et 47 – Ministère du Secrétariat d'État, budget supplémentaire (A) pour 1975-1976 (*réputés rapportés*).
- Fascicule no 44 – Conseil du Trésor, budget supplémentaire (A) pour 1975-1976 (*réputé rapporté*).
- Fascicule no 45 – Ministère des Finances, budget supplémentaire (A) pour 1975-1976 (*réputé rapporté*).
- Fascicule no 46 – Ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration, budget supplémentaire (A) pour 1975-1976 (*réputé rapporté*).
- Fascicule no 62 – Ministère des Approvisionnements et Services, budget principal pour 1976-1977 (*réputé rapporté*).

Procédure et organisation:

- Fascicules nos 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19 et 20 – Etude du Règlement de la Chambre et de la procédure à la Chambre et aux séances de ses Comités (*non rapportés*).

Radiodiffusion, films et assistance aux arts:

- Fascicules nos 1 et 2 – Secrétariat d'État, budget principal pour 1974-1975 (*réputés rapportés*).
- Fascicule no 2 – Société Radio-Canada, budget principal pour 1975-1976 (*réputé rapporté*).
- Fascicules nos 9, 10, 11, 12, 16, 17, 19, 20, 21 et 22 – Secrétariat d'État, budget principal pour 1975-1976 (*réputés rapportés*).
- Fascicule no 18 – Ministère des Communications, budget principal pour 1975-1976 (*réputé rapporté*).
- Fascicule no 43 – Secrétariat d'État, budget supplémentaire (B) pour 1975-1976 (*réputé rapporté*).
- Fascicules nos 46, 47, 48, 49 et 50 – Secrétariat d'État, budget principal pour 1976-1977 (*réputés rapportés*).
- Fascicules nos 51, 52, 53, 54 et 55 – Ministère des Communications, budget principal pour 1976-1977 (*réputés rapportés*).

Règlements et autres textes réglementaires:

- Fascicules nos 2, 4, 5, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 14, 16, 18, 20, 21, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 42, 43, 44, 46, 49, 51, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 63, 65, 68, 72, 74, 75, 77, 78, 80, 82 – Référence permanente article 26, Loi sur les textes réglementaires, 1970-1971-1972, C. 38 (*non rapportés*).
- Fascicules nos 61, 62, 64, 66, 69, 70, 71, 73, 76, 78, 79 et 80 – Objet du Bill C-225, Loi concernant le droit qu'a le public à l'information relativement aux affaires publiques; exposé de la politique gouvernementale au sujet des avis de motions portant production de documents; Loi sur les secrets officiels; Loi sur la Cour fédérale; Loi sur la statistique; brefs de prérogative et autres lois qui sont reliées à la question de la liberté de l'information et à la protection de la vie privée; traitement automatique de l'information, compte tenu du contexte mentionné ci-dessus et d'une protection adéquate de la vie privée des personnes (*non rapportés*).

**PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES DES COMITÉS PERMANENTS ET SPÉCIAUX
NON RAPPORTÉS OU RÉPUTÉS RAPPORTÉS À LA CHAMBRE DES COMMUNES (Fin)**

Ressources nationales et travaux publics:

- Fascicules nos 6, 7, 8 et 10 – Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, budget supplémentaire (D) pour 1974-1975 (*réputés rapportés*).
- Fascicules nos 9 et 10 – Ministère des Travaux publics, budget supplémentaire (D) pour 1974-1975 (*réputés rapportés*).
- Fascicules nos 11 et 12 – Ministère des Travaux publics, budget principal pour 1975-1976 (*réputés rapportés*).
- Fascicules nos 13, 17, 19, 20, 21, 22, 29, 30, 31 et 32 – Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, budget principal pour 1975-1976 (*réputés rapportés*).
- Fascicules nos 39, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 57, 73 et 74 – Délibérations sur les oléoducs et gazoducs sur les approvisionnements en pétrole et gaz naturel extraits des régions frontalières (*non rapportés*).
- Fascicules nos 61, 62, 64, 65, 66, 69, 70 et 72 – Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, budget principal pour 1976-1977 (*réputés rapportés*).
- Fascicules nos 63, 67, 68 et 71 – Ministère des Travaux publics, budget principal pour 1976-1977 (*réputés rapportés*).

Santé, bien-être social et affaires sociales:

- Fascicule no 2 – Société centrale d'hypothèques et de logement, budget principal pour 1974-1975 (*réputé rapporté*).
- Fascicules nos 11 et 17 – Ministère des Affaires urbaines, budget principal pour 1975-1976 (*réputés rapportés*).
- Fascicules nos 12, 13, 21, 22 et 23 – Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, budget principal pour 1975-1976 (*réputés rapportés*).
- Fascicule no 27 – Ministère des Affaires urbaines, budget supplémentaire (A) pour 1975-1976 (*réputé rapporté*).
- Fascicule no 28 – Ministère de la Consommation et des Corporations, budget supplémentaire (A) pour 1975-1976 (*réputé rapporté*).
- Fascicule no 29 – Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, budget supplémentaire (A) pour 1975-1976 (*réputé rapporté*).
- Fascicules nos 41, 52 et 60 – Ministère des Affaires urbaines, budget principal pour 1976-1977 (*réputés rapportés*).
- Fascicules nos 59 et 62 – Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, budget principal pour 1976-1977 (*rapport partiel*).
- Fascicule no 61 – Ministère de la Consommation et des Corporations, budget principal pour 1976-1977 (*réputé rapporté*).

Transports et communications:

- Fascicules nos 15, 16, 17, 18, 19 et 20 – Ministère des Transports, budget principal pour 1975-1976 (*réputés rapportés*).
- Fascicules nos 21, 22, 23, 24, 25, 26, 28, 33, 38, 39, 40, 43, 59 et 60 – Etude des documents intitulés: "Politique des Transports au cadre d'ensemble pour les transports au Canada – Rapport sommaire", "Rapport provisoire sur le transport interurbain des passagers au Canada" et "Rapport provisoire sur le transport des marchandises au Canada" (*non rapportés*).

Travail, main-d'oeuvre et immigration:

- Fascicule no 3 – Ministère du Travail, budget principal pour 1974-1975 (*réputé rapporté*).
- Fascicule no 4 – Ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration, budget principal pour 1974-1975 (*réputé rapporté*).
- Fascicules nos 8, 9, 10, 11, 15, 17, 18, 19 et 20 – Ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration, budget principal pour 1975-1976 (*réputés rapportés*).
- Fascicule no 30 – Ministère du Travail, budget supplémentaire (B) pour 1975-1976 (*réputé rapporté*).
- Fascicule no 31 – Ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration, budget supplémentaire (B) pour 1975-1976 (*réputé rapporté*).
- Fascicules nos 34, 35, 36, 37, 38, 39 et 40 – Ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration, budget principal pour 1976-1977 (*réputés rapportés*).

LE MINISTÈRE DU
TRÈS HON. PIERRE ELLIOTT TRUDEAU
(par ordre de préséance)

et

SECRÉTAIRES PARLEMENTAIRES

MINISTRES	PORTEFEUILLE	SECRÉTAIRES PARLEMENTAIRES
LE TRÈS HON. PIERRE ELLIOTT TRUDEAU ..	Premier ministre	* M. JOHN REID
L'HON. MITCHELL SHARP ¹	Président du Conseil privé de la Reine pour le Canada	² M. J.-J. BLAIS
L'HON. ALLAN JOSEPH MACÉACHEN ³	Président du Conseil privé de la Reine pour le Canada	⁴ M. RALPH GOODALE
L'HON. CHARLES MILLS DRURY ⁵	Ministre d'État chargé de la Science et de la Technologie et ministre des Travaux publics	* M. CHARLES TURNER
L'HON. JEAN MARCHAND ⁶	Ministre de l'Environnement	⁸ M. JACK CULLEN
L'HON. JOHN N. TURNER ⁷	Ministre des Finances	* M. GASTON CLERMONT
L'HON. JEAN CHRÉTIEN ⁹	Ministre de l'Industrie et du Commerce ..	¹⁰ M. HUGH POULIN
L'HON. BRYCE STUART MACKASEY ¹¹	Ministre des Postes	* M. RAYNALD GUAY
L'HON. DONALD STOVEL MACDONALD ¹²	Ministre des Finances	¹³ M. ROBERT KAPLAN
L'HON. JOHN CARR MUNRO	Ministre du Travail	* M. MARK MACGUIGAN
L'HON. GÉRARD PELLETIER ¹⁴	Ministre des Communications	†† M. JACQUES OLIVIER
L'HON. RONALD BASFORD ¹⁵	Ministre de la Justice et Procureur général	* M. GILLES MARCEAU
L'HON. DONALD CAMPBELL JAMIESON ¹⁷ ..	Secrétaire d'État aux Affaires extérieures	¹⁶ M. FRANCIS FOX
L'HON. ROBERT KNIGHT ANDRAS ²⁰	Président du Conseil du Trésor	†† M. MICHAEL LANDERS
L'HON. JAMES ARMSTRONG RICHARDSON ..	Ministre de la Défense nationale	* M. HERBERT BREAU
L'HON. OTTO EMIL LANG ²³	Ministre des Transports	¹⁸ M ^{lle} MONIQUE BÉGIN
		¹⁹ M. FERNAND-E. LEBLANC
		²¹ M. LLOYD FRANCIS
		²² M. JACQUES-L. TRUDEL
		* M. LEONARD HOPKINS
		* M. MAURICE A. DIONNE
		²⁴ M. MARCEL ROY

¹ Démission le 14 septembre 1976.

² Nomination le 10 octobre 1975; démission à la suite de sa nomination au poste de ministre des Postes le 14 septembre 1976.

³ Secrétaire d'État aux Affaires extérieures jusqu'au 14 septembre 1976.

⁴ Secrétaire parlementaire du ministre des Transports jusqu'au 1^{er} octobre 1976.

⁵ Démission le 14 septembre 1976.

⁶ Ministre des Transports jusqu'au 26 septembre 1975; ministre d'État jusqu'au 22 janvier 1976; démission le 30 juin 1976.

⁷ Démission le 10 septembre 1975.

⁸ Démission à la suite de sa nomination au poste de ministre du Revenu national le 26 septembre 1975.

⁹ Président du Conseil du Trésor jusqu'au 14 septembre 1976.

¹⁰ Secrétaire parlementaire du solliciteur général jusqu'au 1^{er} octobre 1976.

¹¹ Ministre de la Consommation et des Corporations à compter du 8 avril 1976; démission le 14 septembre 1976.

¹² Ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources jusqu'au 26 septembre 1975.

¹³ Secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social jusqu'au 1^{er} octobre 1976.

¹⁴ Démission à la suite de sa nomination au poste d'ambassadeur en France le 29 août 1975.

¹⁵ Ministre du Revenu national jusqu'au 26 septembre 1975.

¹⁶ Nomination le 10 octobre 1975; démission à la suite de sa nomination au poste de solliciteur général le 14 septembre 1976.

¹⁷ Ministre de l'Expansion économique régionale jusqu'au 26 septembre 1975; ministre de l'Industrie et du Commerce jusqu'au 14 septembre 1976.

¹⁸ Nomination le 10 octobre 1975; démission à la suite de sa nomination au poste de ministre du Revenu national le 14 septembre 1976.

¹⁹ Secrétaire parlementaire du ministre du Travail jusqu'au 1^{er} octobre 1976.

²⁰ Ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration jusqu'au 14 septembre 1976.

²¹ Nomination le 10 octobre 1975; démission le 16 septembre 1976.

²² Secrétaire parlementaire du ministre des Finances jusqu'au 1^{er} octobre 1976.

²³ Ministre de la Justice et Procureur général jusqu'au 26 septembre 1975.

²⁴ Secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce jusqu'au 1^{er} octobre 1976.

MINISTRES

PORTEFEUILLE

SECRÉTAIRES
PARLEMENTAIRES

L'HON. JEAN-PIERRE GOYER	Ministre des Approvisionnements et Services et Receveur général	†† M. ROD BLAKER
L'HON. ALASTAIR GILLESPIE ²⁵	Ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources	²⁶ M. MAURICE FOSTER †† M. MAURICE DUPRAS
L'HON. EUGENE F. WHELAN	Ministre de l'Agriculture	* M. LÉOPOLD CORRIVEAU ** M. IRÉNÉE PELLETIER
L'HON. WARREN ALLMAND ²⁷	Ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien	²⁸ M ^{me} IONA CAMPAGNOLO ²⁹ M. KEITH PENNER
L'HON. JAMES HUGH FAULKNER ³⁰	Ministre d'État chargé de la Science et de la Technologie	* M. NORMAN CAFIK
L'HON. ANDRÉ OUELLET ³¹	Ministre de la Consommation et des Corporations	** M. VICTOR RAILTON
L'HON. DANIEL J. MACDONALD	Ministre des Affaires des anciens combattants	³² M. PAUL E. McRAE
L'HON. MARC LALONDE	Ministre de la Santé nationale et du Bien-être social	†† M. ROSS MILNE
L'HON. JEANNE SAUVÉ ³³	Ministre des Communications	* M. PIERRE DE BANÉ
L'HON. RAYMOND JOSEPH PERRAULT	Leader du gouvernement au Sénat	** M. JEAN-ROBERT GAUTHIER
L'HON. BARNETT JEROME DANSON	Ministre d'État chargé des Affaires urbaines	* M. ALEXANDRE CYR * M. LEONARD MARCHAND ³⁶ M. JAMES FLEMING
L'HON. JUDD BUCHANAN ³⁴	Ministre des Travaux publics	* M. JOSEPH-PHILIPPE GUAY
L'HON. ROMÉO LEBLANC ³⁵	Ministre des Pêcheries et de l'Environnement	³⁸ M. CLIFF McISAAC †† M. ED. LUMLEY
L'HON. PIERRE JUNEAU ³⁷	Ministre des Communications	* M. WILLIAM ROMPKEY * M. ARTHUR PORTELANCE
L'HON. MARCEL LESSARD ³⁸	Ministre de l'Expansion économique régionale	* M. GUSTAVE BLOUIN ⁴¹ M ^{11e} COLINE CAMPBELL †† M. JACQUES GUILBAULT
L'HON. JACK CULLEN ⁴⁰	Ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration	⁴² M. GEORGE BAKER ⁴³ M. WALTER SMITH ⁴⁴ M. ARTHUR LEE
L'HON. LEONARD MARCHAND†	Ministre d'État (petites entreprises)	⁴⁵ M. CLAUDE LAJOIE
L'HON. JOHN ROBERTS†	Secrétaire d'État	
L'HON. MONIQUE BÉGIN†	Ministre du Revenu national	
L'HON. JEAN-JACQUES BLAIS†	Ministre des Postes	
L'HON. FRANCIS FOX†	Solliciteur général	
L'HON. ANTHONY ABBOTT†	Ministre de la Consommation et des Corporations	
L'HON. IONA CAMPAGNOLO†	Ministre d'État (santé et sports amateurs)	

²⁵ Ministre de l'Industrie et du Commerce jusqu'au 26 septembre 1975.

²⁶ Fin du mandat le 1^{er} octobre 1976.

²⁷ Solliciteur général jusqu'au 14 septembre 1976.

²⁸ Démission à la suite de sa nomination au poste de ministre d'État (santé et sports amateurs) le 14 septembre 1976.

²⁹ Secrétaire parlementaire du ministre d'État chargé de la Science et de la Technologie jusqu'au 1^{er} octobre 1976.

³⁰ Secrétaire d'État jusqu'au 14 septembre 1976.

³¹ Démission le 16 mars 1976.

³² Secrétaire parlementaire du ministre des Postes jusqu'au 1^{er} octobre 1976.

³³ Ministre de l'Environnement jusqu'au 5 décembre 1975.

³⁴ Ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien jusqu'au 14 septembre 1976.

³⁵ Ministre d'État (Pêcheries); ministre par intérim de l'Environnement du 5 décembre 1975 au 22 janvier 1976; ministre d'État (Pêcheries) jusqu'au 14 septembre 1976.

³⁶ Secrétaire parlementaire du ministre des Communications jusqu'au 1^{er} octobre 1976.

³⁷ Nomination le 29 août 1975; défait à l'élection complémentaire du 14 octobre 1975.

³⁸ Nomination le 26 septembre 1975.

³⁹ Secrétaire parlementaire du ministre des Transports jusqu'au 10 octobre 1975; fin du mandat le 1^{er} octobre 1976.

⁴⁰ Nomination le 26 septembre 1975; ministre du Revenu national jusqu'au 14 septembre 1976.

⁴¹ Secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social jusqu'au 10 octobre 1975; fin du mandat le 1^{er} octobre 1976.

⁴² Secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement et du ministre d'État (Pêcheries) jusqu'au 1^{er} octobre 1976.

⁴³ Secrétaire parlementaire du ministre des Approvisionnements et Services jusqu'au 1^{er} octobre 1976.

⁴⁴ Secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations jusqu'au 1^{er} octobre 1976.

⁴⁵ Secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national jusqu'au 1^{er} octobre 1976.

* Fin du mandat le 10 octobre 1975.

** Nomination le 10 octobre 1975.

† Nomination le 14 septembre 1976.

†† Nomination le 1^{er} octobre 1976.

CHAMBRE DES COMMUNES

Orateur	L'HON. JAMES JEROME
Orateur adjoint et président des comités pléniers	M. GÉRALD LANIEL
Vice-président des comités pléniers	¹ M. KEITH PENNER
	² M. CHARLES TURNER
Vice-président adjoint des comités pléniers	³ M ^{me} ALBANIE MORIN
<hr/>	
Greffier de la Chambre des communes	M. ALISTAIR FRASER, B.A., LL.B.
Greffier adjoint	⁴ M. GORDON DUBROY
	⁵ M. C. B. KOESTER, C.D., MA., PH.D.
Greffier adjoint (affaires juridiques)	M. MARCEL R. PELLETIER, B.A., B.PH., LL.L., D.E.S.D.
Légiste et conseiller parlementaire	M. JOSEPH MAINGOT, B.COMM., LL.B.
Second greffier adjoint	M. ALEXANDER SMALL
Troisième greffier adjoint	⁶ M. RÉGINALD BOIVIN
Troisième greffier adjoint	⁷ M. MAXIME GUITARD, B.A.
Directeur des Services législatifs	⁸ M. R. E. THOMAS
<hr/>	
Sergent d'armes	LIEUTENANT-COL. DAVID V. CURRIE, V.C.
Sergent d'armes adjoint	M. JEAN-LOUIS LACROIX
<hr/>	
Journaux	
Section française	
Chef	⁹ M. M. GUITARD
	¹⁰ M. C. L. DESROSIERS
Chef adjoint	¹¹ M. F. DESPATIE
Section anglaise	
Chef	¹² M. R. E. THOMAS
	¹³ M. B. KIRBY
Chef adjoint	¹⁴ M. J. F. COOKE
Index et Références	
Section française	
Chef	¹⁵ M ^{lle} H. TASSÉ
Chef adjoint	M ^{lle} M. BISSONNETTE
Section anglaise	
Chef	M. J. W. MACLEOD
Chef adjoint	M. J. A. TAYLOR
<hr/>	
Comités et Législation privée	
Chef	¹⁶ M. R. BOIVIN
	¹⁷ M. R. V. VIRR
Chef adjoint	¹⁸ M. A. MCKENZIE
Comptes rendus des comités	
Chef	¹⁹ M. F. J. BELZILE
Chef adjoint	²⁰ M. K. SHAW

¹ Démission le 30 septembre 1975.

² Nomination le 10 octobre 1975.

³ Décès le 30 septembre 1976.

⁴ Démission le 27 décembre 1974.

⁵ Nomination le 1^{er} septembre 1975.

⁶ Nomination le 5 janvier 1975.

⁷ Nomination le 5 janvier 1975.

⁸ Nomination le 1^{er} juillet 1975.

⁹ Démission le 5 janvier 1975.

¹⁰ Nomination le 5 janvier 1975.

¹¹ Nomination le 1^{er} juillet 1975.

¹² Démission le 1^{er} juillet 1975.

¹³ Nomination le 1^{er} juillet 1975.

¹⁴ Nomination le 1^{er} juillet 1975.

¹⁵ Nomination le 8 décembre 1975.

¹⁶ Démission le 5 janvier 1975.

¹⁷ Nomination le 5 janvier 1975.

¹⁸ Nomination le 1^{er} juillet 1975.

¹⁹ Démission le 1^{er} juin 1976.

²⁰ Nomination le 1^{er} juin 1976.

LISTE ALPHABÉTIQUE DES COMITÉS PERMANENTS, SPÉCIAUX ET MIXTES

(au dernier jour de la session)

Comité	Président	Vice-président
Affaires des anciens combattants	M. PROSPER BOULANGER	M. GILBERT PARENT
Affaires extérieures et défense nationale	M. MAURICE DUPRAS	M. HUGH ANDERSON
Affaires indiennes et développement du Nord canadien..	L'HON. LEONARD MARCHAND	M. CHARLES LAPOINTE
Agriculture	M. ROBERT DAUDLIN	M. PIERRE BUSSIÈRES
Bibliothèque du Parlement	M. L'ORATEUR (coprésident)	
Bills privés en général et Règlement	M. GÉRARD LOISELLE	M. BERNARD LOISELLE
Comptes publics	M. LLOYD R. CROUSE	M. SERGE JOYAL
Droits et immunités des députés	M. L'ORATEUR	
Expansion économique régionale	M. ED. LUMLEY	M. MIKE J. LANDERS
Finances, commerce et questions économiques	M. J.-ROLAND COMTOIS	M. NORMAN CAFIK
Gestion et services aux députés	L'HON. J. ANGUS MACLEAN	M. J.-ROLAND COMTOIS
Impressions		
Justice et questions juridiques	M. MARK MACGUIGAN	M. YVON PINARD
Pêches et forêts	M. ALBERT BÉCHARD	M. JACK PEARSALL
Politique de l'immigration	L'HON. SÉNATEUR MAURICE RIEL (coprésident)	
	M. MARTIN O'CONNEL (coprésident)	
Prévisions budgétaires en général	M. PAUL LANGLOIS	M. JOE FLYNN
Privilèges et élections	M. ROD BLAKER	M. DAVID COLLENETTE
Procédure et organisation	L'HON. MITCHELL SHARP	L'HON. MARCEL LAMBERT
Radiodiffusion, films et assistance aux arts	M. JACQUES GUILBAULT	M. CRAWFORD DOUGLAS
Région de la capitale nationale	L'HON. SÉNATEUR JEAN-PAUL DESCHATELETS (coprésident)	
	M. RALPH STEWART (coprésident)	
Règlements et autres textes réglementaires	L'HON. SÉNATEUR EUGENE A. FORSEY (coprésident)	M. KENNETH ROBINSON
	M. ROBERT McCLEAVE (coprésident)	
Relations employeurs-employés dans la fonction publique	L'HON. SÉNATEUR SIDNEY L. BUCKWOLD (coprésident)	
	M. HAL HERBERT (coprésident)	
Ressources nationales et travaux publics	M. ALAN MARTIN	M. ROSS MILNE
Restaurant du Parlement	M. L'ORATEUR (coprésident)	
Santé, bien-être social et affaires sociales	M. KENNETH ROBINSON	M. EYMARD CORBIN
Comité de sélection	L'HON. MITCHELL SHARP	
Transports et communications	M. JOHN CAMPBELL	M. DAVID COLLENETTE
Travail, main-d'œuvre et immigration	M. WILLIAM ROMPKEY	M ^{11e} AIDEEN NICHOLSON

LISTE ALPHABÉTIQUE
DES
DÉPUTÉS À LA CHAMBRE DES COMMUNES

Indiquant leur circonscription et leur affiliation politique

Première session de la trentième législature

Orateur: L'HON. JAMES JEROME

-
- ABBOTT, L'HON. ANTHONY—Mississauga—L
ALEXANDER, LINCOLN—Hamilton-Ouest—PC
ALKENBRACK, DOUGLAS—Frontenac-Lennox et
Addington—PC
ALLARD, EUDORE—Rimouski—CS
ALLMAND, L'HON. WARREN—Notre-Dame-de-Grâce—L
ANDERSON, HUGH—Comox-Alberni—L
ANDRAS, L'HON. ROBERT K.—Port Arthur—L
ANDRE, HARVIE—Calgary-Centre—PC
ANDRES, WILLIAM—Lincoln—L
APPOLLONI, M^{me} URSULA—York-Sud—L
- BAKER, GEORGE—Gander-Twillingate—L
BAKER, WALTER—Grenville-Carleton—PC
BALDWIN, GERALD W.—Peace River—PC
BALFOUR, JIM—Regina-Est—PC
BASFORD, L'HON. RONALD—Vancouver-Centre—L
BAWDEN, PETER—Calgary-Sud—PC
BEATY, PERRIN—Wellington-Grey-Dufferin-
Waterloo—PC
BEAUDOIN, LÉONEL—Richmond—CS
BÉCHARD, ALBERT—Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine—L
BÉGIN, L'HON. MONIQUE—Saint-Michel—L
BENJAMIN, LES—Regina-Lake Centre—NPD
BLACKBURN, DEREK—Brant—NPD
BLAIS, L'HON. JEAN-JACQUES—Nipissing—L
BLAKER, ROD—Lachine-Bord-du-Lac—L
BLOUIN, GUSTAVE—Manicouagan—L
BOULANGER, PROSPER—Mercier—L
BREAU, HERBERT—Gloucester—L
BREWIN, ANDREW—Greenwood—NPD
BRISCO, BOB—Kootenay-Ouest—PC
BROADBENT, EDWARD—Oshawa-Whitby—NPD
BUCHANAN, L'HON. JUDD—London-Ouest—L
BUSSIÈRES, PIERRE—Portneuf—L
- CACCIA, CHARLES L.—Davenport—L
CADIEU, ALBERT—Meadow Lake—PC
CAFIK, NORMAN—Ontario—L
CAMPAGNOLO, L'HON. IONA—Skeena—L
CAMPBELL, M^{lle} COLINE—South Western Nova—L
CAMPBELL, JOHN—LaSalle-Énard-Côte-Saint-Paul—L
CAOINETTE, ARMAND—Villeneuve—CS
- CAOINETTE, RÉAL—Témiscamingue—CS
CARON, YVES—Beauce—L
¹⁾CARTER, WALTER—Saint-Jean-Ouest—PC
CHRÉTIEN, L'HON. JEAN—Saint-Maurice—L
CLARK, JOE—Rocky Mountain—PC
CLARKE, WILLIAM—Vancouver-Quadra—PC
CLERMONT, GASTON—Gatineau—L
COATES, ROBERT C.—Cumberland-Colchester-Nord—PC
COLLENETTE, DAVID—York-Est—L
COMTOIS, J.-ROLAND—Terrebonne—L
CONDON, LARRY—Middlesex-London-Lambton—L
CORBIN, EYMARD—Madawaska-Victoria—L
CORRIVEAU, LÉOPOLD—Frontenac—L
COSSITT, TOM—Leeds—PC
CÔTÉ, FLORIAN—Richelieu—L
CROUSE, LLOYD R.—South Shore—PC
CULLEN, L'HON. JACK—Sarnia-Lambton—L
CYR, ALEXANDRE—Gaspé—L
- DANSON, L'HON. BARNETT—York-Nord—L
DARLING, STANLEY—Parry Sound-Muskoka—PC
DAUDLIN, ROBERT—Kent-Essex—L
DE BANÉ, PIERRE—Matane—L
DEMERS, YVES—Duvernay—L
DICK, PAUL—Lanark-Renfrew-Carleton—PC
DIEFENBAKER, LE TRÈS HON. JOHN G.—Prince-Albert—PC
DINSDALE, L'HON. WALTER—Brandon-Souris—PC
DIONNE, CHARLES-EUGÈNE—Kamouraska—CS
DIONNE, MAURICE—Northumberland-Miramichi—L
DOUGLAS, CRAWFORD—Bruce-Grey—L
DOUGLAS, T. C.—Nanaïmo-Cowichan-Les Îles—NPD
DRURY, L'HON. CHARLES M.—Westmount—L
²⁾DUBÉ, L'HON. JEAN-EUDES—Restigouche—L
DUCLOS, LOUIS—Montmorency—L
DUPONT, RAYMOND—Sainte-Marie—L
DUPRAS, MAURICE—Labelle—L
DUQUET, GÉRARD—Québec-Est—L
- ELLIS, JACK—Hastings—PC
ELZINGA, PETER—Pembina—PC
EPP, JAKE—Provencher—PC
ÉTHIER, DENIS—Glengarry-Prescott-Russell—L

¹⁾ Démission le 3 septembre 1975.

²⁾ Démission le 8 avril 1975.

- FAIRWEATHER, GORDON L.—Fundy-Royal—PC
 FAULKNER, L'HON. HUGH—Peterborough—L
 FIRTH, WALLY—Territoires du Nord-Ouest—NPD
 FLEMING, JIM—York-Ouest—L
 FLYNN, JOE—Kitchener—L
 FORRESTALL, J. MICHAEL—Dartmouth-Halifax-Est—PC
 FORTIN, ANDRÉ—Lotbinière—CS
 FOSTER, MAURICE—Algoma—L
 FOX, L'HON. FRANCIS—Argenteuil-Deux-Montagnes—L
 FRANCIS, LLOYD—Ottawa-Ouest—L
 FRASER, JOHN—Vancouver-Sud—PC
 FRIESEN, BENNO—Surrey-White Rock—PC
- GAUTHIER, CHARLES-A.—Roberval—CS
 GAUTHIER, JEAN-ROBERT—Ottawa-Vanier—L
 GENDRON, ROSAIRE—Rivière-du-Loup-Témiscouata—L
 GILBERT, JOHN—Broadview—NPD
 GILLESPIE, L'HON. ALASTAIR—Etobicoke—L
 GILLIES, JAMES—Don Valley—PC
 GOODALE, RALPH—Assiniboia—L
 GOYER, L'HON. JEAN-PIERRE—Dollard—L
 GRAFFTEY, W. H.—Brome-Missisquoi—PC
 GRAY, L'HON. HERBERT E.—Windsor-Ouest—L
 GUAY, JOSEPH-PHILIPPE—Saint-Boniface—L
 GUAY, RAYNALD—Lévis—L
 GUILBAULT, JACQUES—Saint-Jacques—L
- HAIDASZ, L'HON. STANLEY—Parkdale—L
 HALLIDAY, BRUCE—Oxford—PC
 HAMILTON, L'HON. ALVIN—Qu'Appelle-Moose
 Mountain—PC
 HAMILTON, FRANK—Swift Current-Maple Creek—PC
 HARGRAVE, BERT—Medicine Hat—PC
³⁰ HARQUAIL, MAURICE—Restigouche—L
 HEES, L'HON. GEORGE—Prince-Edward-Hastings—PC
 HERBERT, HAL—Vaudreuil—L
 HNATYSHYN, RAY—Saskatoon-Biggart—PC
 HOGAN, ANDY—Cape Breton-East Richmond—NPD
 HOLMES, J. ROBERT—Lambton-Kent—PC
 HOLT, M^{me} SIMMA—Vancouver-Kingsway—L
 HOPKINS, LEONARD—Renfrew-Nord-Nipissing Est—L
 HORNER, J. H.—Crowfoot—PC
 HOWIE, J. ROBERT—York-Sunbury—PC
 HUNTINGTON, RON—Capilano—PC
 HURLBURT, KEN—Lethbridge—PC
- ISABELLE, GASTON—Hull—L
- JAMIESON, L'HON. DONALD—Burin-Burgeo—L
 JARVIS, BILL—Perth-Wilmot—PC
 JELINEK, OTTO—High Park-Humber Valley—PC
 JEROME, L'HON. JAMES A.—Sudbury—L
 JOHNSTON, HOWARD—Okanagan-Kootenay—PC
 JONES, LEONARD C.—Moncton—Ind
 JOYAL, SERGE—Maisonneuve-Rosemont—L
- KAPLAN, ROBERT—York-Centre—L
 KEMPLING, BILL—Halton-Wentworth—PC
 KNOWLES, STANLEY—Winnipeg-Nord-Centre—NPD
 KNOWLES, WILLIAM—Norfolk-Haldimand—PC
 KORCHINSKI, STANLEY—Mackenzie—PC
- LACHANCE, CLAUDE-ANDRÉ—Lafontaine-Rosemont—L
 LAJOIE, CLAUDE-G.—Trois-Rivières-Métropolitain—L
 LALONDE, L'HON. MARC—Outremont—L
 LAMBERT, ADRIEN—Bellechasse—CS
 LAMBERT, L'HON. MARCEL—Edmonton-Ouest—PC
 LANDERS, MICHAEL J.—Saint-Jean-Lancaster—L
 LANG, L'HON. OTTO—Saskatoon-Humboldt—L
 LANGLOIS, PAUL—Chicoutimi—L
 LANIEL, GÉRALD—Beauharnois-Salaberry—L
 LAPOINTE, CHARLES—Charlevoix—L
 LAPRISE, GÉRARD—Abitibi—CS
 LA SALLE, ROCH—Joliette—PC
⁴⁰ LAVOIE, JACQUES—Hochelaga—PC
 LAWRENCE, ALLAN—Northumberland-Durham—PC
 LEBLANC, FERNAND-E.—Laurier—L
 LEBLANC, L'HON. ROMÉO—Westmorland-Kent—L
 LEE, ARTHUR—Vancouver-Est—L
 LEFEBVRE, THOMAS—Pontiac—L
 LEGGATT, STUART—New Westminster—NPD
 LESSARD, L'HON. MARCEL—Lac-Saint-Jean—L
 LOISELLE, BERNARD—Chambly—L
 LOISELLE, GÉRARD—Saint-Henri—L
 LUMLEY, ED.—Stormont-Dundas—L
- MACDONALD, L'HON. DANIEL J.—Cardigan—L
 MACDONALD, DAVID—Egmont—PC
 MACDONALD, L'HON. DONALD S.—Rosedale—L
 MACDONALD, M^{lle} FLORA—Kingston et les Îles—PC
 MACEACHEN, L'HON. ALLAN J.—Cape Breton Highlands-
 Canso—L
 MACFARLANE, ANGUS—Hamilton-Mountain—L
 MACGUGAN, MARK—Windsor-Walkerville—L
 MACKASEY, L'HON. BRYCE STUART—Verdun—L
 MacKAY, ELMER—Central Nova—PC
 MACLEAN, L'HON. J. ANGUS—Malpeque—PC
 MACQUARRIE, HEATH—Hillsborough—PC
 MAINE, FRANK—Wellington—L
 MALONE, ARNOLD—Battle River—PC
 MARCEAU, GILLES—Lapointe—L
 MARCHAND, L'HON. JEAN—Langelier—L
 MARCHAND, L'HON. LEONARD—Kamloops—Cariboo—L
 MARSHALL, JACK—Humber-Saint-Georges-Sainte-
 Barbe—PC
 MARTIN, ALAN—Scarborough-Ouest—L
 MASNIUK, PETER—Portage—PC
 MATTE, RENÉ—Champlain—CS
 MAZANKOWSKI, DON—Vegreville—PC
 McCAIN, FRED A.—Carleton-Charlotte—PC
 McCLEAVE, ROBERT—Halifax-East Hants—PC
 McGRATH, JAMES A.—Saint-Jean-Est—PC
 McISAAC, CLIFF—Battleford-Kindersley—L
 McKENZIE, DAN—Winnipeg-Sud-Centre—PC
 McKINLEY, ROBERT E.—Huron-Middlesex—PC
 McKINNON, ALLAN B.—Victoria—PC
 McRAE, PAUL—Fort William—L
 MILNE, ROSS—Peel-Dufferin-Simcoe—L
 MITGES, GUS—Grey-Simcoe—PC
⁵⁰ MORIN, M^{me} ALBANIE—Louis-Hébert—L
 MUIR, ROBERT—Cape Breton-The Sydneys—PC
 MUNRO, DONALD W.—Esquimalt-Saanich—PC
 MUNRO, L'HON. JOHN C.—Hamilton-Est—L
 MURTA, JACK—Lisgar—PC

³⁰ Élection le 14 octobre 1975.⁴⁰ Élection le 14 octobre 1975.⁵⁰ Décès le 30 septembre 1976.

NEIL, DOUGLAS—Moose Jaw—PC
 NICHOLSON, M^{11e} AIDEEN—Trinity—L
 NIELSEN, ERIK—Yukon—PC
 NOWLAN, J. PATRICK—Annapolis Valley—PC
 NYSTROM, LORNE—Yorkton-Melville—NPD

OBERLE, FRANK—Prince George—Peace River—PC
 O'CONNELL, L'HON. MARTIN P.—Scarborough—Est—L
 OLIVIER, JACQUES—Longueuil—L
 ORLIKOW, DAVID—Winnipeg—Nord—NPD
 O'SULLIVAN, SEAN—Hamilton—Wentworth—PC
 OUELLET, L'HON. ANDRÉ—Papineau—L

PAPROSKI, STEVEN—Edmonton—Centre—PC
 PARENT, GILBERT—St. Catharines—L
 PATTERSON, ALEX—Fraser Valley—Est—PC
 PEARSALL, JACK—Coast Chilcotin—L
⁶⁾PELLETIER, L'HON. GÉRARD—Hochelaga—L
 PELLETIER, IRÉNÉE—Sherbrooke—L
 PENNER, KEITH—Thunder Bay—L
 PETERS, ARNOLD—Timiskaming—NPD
 PHILBROOK, FRANK—Halton—L
 PINARD, YVON—Drummond—L
 PORTELANCE, ARTHUR—Gamelin—L
 POULIN, HUGH—Ottawa—Centre—L
 PRUD'HOMME, MARCEL—Saint-Denis—L

RAILTON, VICTOR—Welland—L
 RAINES, MARKE—Burnaby—Seymour—L
 REID, JOHN—Kenora—Rainy River—LT
 REYNOLDS, JOHN—Burnaby—Richmond—Delta—PC
 RICHARDSON, L'HON. JAMES A.—Winnipeg—Sud—L
 RITCHIE, GORDON—Dauphin—PC
 ROBERTS, L'HON. JOHN—St. Paul's—L
 ROBINSON, KENNETH—Toronto—Lakeshore—L
 ROCHE, DOUGLAS—Edmonton—Strathcona—PC
 RODRIGUEZ, JOHN—Nickel Belt—NPD
 ROMPKEY, WILLIAM—Grand Falls—White Bay—
 Labrador—L
 RONDEAU, GILBERT—Shefford—CS

ROONEY, DAVID—Bonavista—Trinity—Conception—L
 ROY, JEAN-R.—Timmins—L
 ROY, MARCEL—Laval—L
 RYNARD, P. B.—Simcoe—Nord—PC
 SALTSMAN, MAX—Waterloo—Cambridge—NPD
 SAUVÉ, L'HON. JEANNE—Ahuntsic—L
 SCHELLENBERGER, STAN—Wetaskiwin—PC
 SCHUMACHER, STAN—Palliser—PC
 SCOTT, WILLIAM—Victoria—Haliburton—PC
 SHARP, L'HON. MITCHELL—Eglinton—L
 SKOREYKO, WILLIAM—Edmonton—Est—PC
 SMITH, CECIL—Churchill—PC
 SMITH, WALTER—Saint-Jean—L
 STANBURY, L'HON. ROBERT—York—Scarborough—L
 STANFIELD, L'HON. ROBERT L.—Halifax—PC
 STEVENS, SINCLAIR—York—Simcoe—PC
 STEWART, CRAIG—Marquette—PC
 STEWART, RALPH—Cochrane—L
 STOLLERY, PETER—Spadina—L
 SYMES, CYRIL—Sault-Sainte-Marie—NPD

TESSIER, CLAUDE—Compton—L
 TOWERS, GORDON—Red Deer—PC
 TRUDEAU, LE TRÈS HON. PIERRE ELLIOTT—Mont-Royal—L
 TRUDEL, JACQUES-L.—Montréal—Bourassa—L
 TURNER, CHARLES—London—Est—L
⁷⁾TURNER, L'HON. JOHN N.—Ottawa—Carleton—L

WAGNER, CLAUDE—Saint-Hyacinthe—PC
 WATSON, IAN—Laprairie—L
 WENMAN, BOB—Fraser Valley—Ouest—PC
 WHELAN, L'HON. EUGENE F.—Essex—Windsor—L
 WHITEWAY, DEAN—Selkirk—PC
 WHITTAKER, GEORGE H.—Okanagan—Boundary—PC
 WISE, JOHN—Elgin—PC
 WOOLLIAMS, ELDON—Calgary—Nord—PC

YANAKIS, ANTONIO—Berthier—Maskinongé—L
 YEWCHUK, PAUL—Athabasca—PC
 YOUNG, ROGER—Niagara Falls—L

⁶⁾ Démission le 29 août 1975.

⁷⁾ Démission le 12 février 1976.

NOTA: Affiliation politique: L—libéral; PC—progressiste conservateur; LT—libéral travailliste; NPD—Nouveau parti démocratique; CS—Le Parti Crédit Social du Canada; Ind—indépendant.

LISTE ALPHABÉTIQUE

DES

CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES REPRÉSENTÉES À LA
CHAMBRE DES COMMUNES

Indiquant le nom des députés et leur affiliation politique

Première session de la trentième législature

ABITIBI—Laprise, Gérard—CS	CHURCHILL—Smith, Cecil—PC
AHUNTSIC—Sauvé, l'hon. Jeanne—L	COAST CHILCOTIN—Pearsall, Jack—L
ALGOMA—Foster, Maurice—L	COCHRANE—Stewart, Ralph—L
ANNAPOLIS VALLEY—Nowlan, J. Patrick—PC	COMOX-ALBERNI—Anderson, Hugh—L
ARGENTEUIL-DEUX-MONTAGNES—Fox, l'hon. Francis—L	COMPTON—Tessier, Claude—L
ASSINIBOIA—Goodale, Ralph—L	CROWFOOT—Horner, J. H.—PC
ATHABASCA—Yewchuk, Paul—PC	CUMBERLAND-COLCHESTER-NORD—Coates, Robert C.—PC
BATTLE RIVER—Malone, Arnold—PC	DARTMOUTH-HALIFAX-EST—Forrestal, J. Michael—PC
BATTLEFORD-KINDERSLEY—McIsaac, Cliff—L	DAUPHIN—Ritchie, Gordon—PC
BEAUCE—Caron, Yves—L	DAVENPORT—Caccia, Charles L.—L
BEAUHARNOIS-SALABERRY—Laniel, Gérard—L	DOLLARD—Goyer, l'hon. Jean-Pierre—L
BELLECHASSE—Lambert, Adrien—CS	DON VALLEY—Gillies, James—PC
BERTHIER-MASKINONGÉ—Yanakis, Antonio—L	DRUMMOND—Pinard, Yvon—L
BONAVENTURE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE—Béchar, Albert—L	DUVERNAY—Demers, Yves—L
BONAVISTA-TRINITY-CONCEPTION—Rooney, David—L	EDMONTON-CENTRE—Paproski, Steven—PC
BRANDON-SOURIS—Dinsdale, l'hon. Walter—PC	EDMONTON-EST—Skoreyko, William—PC
BRANT—Blackburn, Derek—NPD	EDMONTON-OUEST—Lambert, l'hon. Marcel—PC
BROADVIEW—Gilbert, John—NPD	EDMONTON-STRATHCONA—Roche, Douglas—PC
BROME-MISSISQUOI—Grafftey, W. H.—PC	EGLINTON—Sharp, l'hon. Mitchell—L
BRUCE-GREY—Douglas, Crawford—L	EGMONT—MacDonald, David—PC
BURIN-BURGEO—Jamieson, l'hon. Donald—L	ELGIN—Wise, John—PC
BURNABY-RICHMOND-DELTA—Reynolds, John—PC	ESQUIMALT-SAANICH—Munro, Donald W.—PC
BURNABY-SEYMOUR—Raines, Marke—L	ESSEX-WINDSOR—Whelan, l'hon. Eugene F.—L
CALGARY-CENTRE—Andre, Harvie—PC	ETOBICOKE—Gillespie, l'hon. Alastair—L
CALGARY-NORD—Woolliams, Eldon—PC	FORT WILLIAM—McRae, Paul—L
CALGARY-SUD—Bawden, Peter—PC	FRASER VALLEY-EST—Patterson, Alex—PC
CAPE BRETON-EAST RICHMOND—Hogan, Andy—NPD	FRASER VALLEY-OUEST—Wenman, Bob—PC
CAPE BRETON HIGHLANDS-CANSO—MacEachen, l'hon. Allan J.—L	FRONTENAC—Corriveau, Léopold—L
CAPE BRETON-THE SYDNEYS—Muir, Robert—PC	FRONTENAC-LENNOX ET ADDINGTON—Alkenbrack, Douglas—PC
CAPILANO—Huntington, Ron—PC	FUNDY-ROYAL—Fairweather, Gordon L.—PC
CARDIGAN—MacDonald, l'hon. Daniel J.—L	GAMELIN—Portelance, Arthur—L
CARLETON-CHARLOTTE—McCain, Fred A.—PC	GANDER-TWILLINGATE—Baker, George—L
CENTRAL NOVA—MacKay, Elmer—PC	GASPÉ—Cyr, Alexandre—L
CHAMBLY—Loiselle, Bernard—L	GATINEAU—Clermont, Gaston—L
CHAMPLAIN—Matte, René—CS	GLENGARRY-PRESCOTT-RUSSELL—Éthier, Denis—L
CHARLEVOIX—Lapointe, Charles—L	
CHICOUTIMI—Langlois, Paul—L	

- GLOUCESTER—Breau, Herbert—L
 GRAND FALLS-WHITE BAY-LABRADOR—Rompkey, William—L
 GREENWOOD—Brewin, Andrew—NPD
 GRENVILLE-CARLETON—Baker, Walter—PC
 GREY-SIMCOE—Mitges, Gus—PC
- HALIFAX—Stanfield, l'hon. Robert L.—PC
 HALIFAX-EAST HANTS—McCleave, Robert—PC
 HALTON—Philbrook, Frank—L
 HALTON-WENTWORTH—Kempling, Bill—PC
 HAMILTON-EST—Munro, l'hon. John C.—L
 HAMILTON MOUNTAIN—MacFarlane, Angus—L
 HAMILTON-OUEST—Alexander, Lincoln—PC
 HAMILTON-WENTWORTH—O'Sullivan, Sean—PC
 HASTINGS—Ellis, Jack—PC
 HIGH PARK-HUMBER VALLEY—Jelinek, Otto—PC
 HILLSBOROUGH—Macquarrie, Heath—PC
 HOCHELAGA—¹⁾ Pelletier, l'hon. Gérard—L
 ²⁾ Lavoie, Jacques—PC
 HULL—Isabelle, Gaston—L
 HUMBER-SAINT-GEORGES-SAINTE-BARBE—Marshall, Jack—PC
 HURON-MIDDLESEX—McKinley, Robert E.—PC
- JOLIETTE—La Salle, Roch—PC
- KAMLOOPS-CARIBOO—Marchand, l'hon. Leonard—PC
 KAMOURASKA—Dionne, Charles-Eugène—CS
 KENORA-RAINY RIVER—Reid, John—LT
 KENT-ESSEX—Daudlin, Robert—L
 KINGSTON ET LES ÎLES—MacDonald, M^{lle} Flora—PC
 KITCHENER—Flynn, Joe—L
 KOOTENAY-OUEST—Brisco, Bob—PC
- LABELLE—Dupras, Maurice—L
 LACHINE-BORD-DU-LAC—Blaker, Rod—L
 LAC-SAINT-JEAN—Lessard, l'hon. Marcel—L
 LAFONTAINE-ROSEMONT—Lachance, Claude-André—L
 LAMBTON-KENT—Holmes, J. Robert—PC
 LANARK-RENFREW-CARLETON—Dick, Paul—PC
 LANGELIER—Marchand, l'hon. Jean—L
 LAPOINTE—Marceau, Gilles—L
 LAPRAIRIE—Watson, Ian—L
 LASALLE-ÉMARD-CÔTE-SAINT-PAUL—Campbell, John—L
 LAURIER—Leblanc, Fernand-E.—L
 LAVAL—Roy, Marcel—L
 LEEDS—Cossitt, Tom—PC
 LETHBRIDGE—Hurlburt, Ken—PC
 LÉVIS—Guay, Raynald—L
 LINCOLN—Andres, William—L
 LISGAR—Murta, Jack—L
 LONDON-EST—Turner, Charles—L
 LONDON-OUEST—Buchanan, l'hon. J. Judd—L
 LONGUEUIL—Olivier, Jacques—L
 LOTBINIÈRE—Fortin, André—CS
 LOUIS-HÉBERT—³⁾ Morin, M^{me} Albanie—L
- MACKENZIE—Korchinski, Stanley—PC
 MADAWASKA-VICTORIA—Corbin, Eymard—L
 MAISONNEUVE-ROSEMONT—Joyal, Serge—L
 MALPÈQUE—MacLean, l'hon. J. Angus—PC
 MANICOUAGAN—Blouin, Gustave—L
- MARQUETTE—Stewart, Craig—PC
 MATANE—De Bané, Pierre—L
 MEADOW LAKE—Cadieu, Albert—PC
 MEDICINE HAT—Hargrave, Bert—PC
 MERCIER—Boulanger, Prosper—L
 MIDDLESEX-LONDON-LAMBTON—Condon, Larry—L
 MISSISSAUGA—Abbott, l'hon. Anthony—L
 MONCTON—Jones, Leonard C.—Ind
 MONTMORENCY—Duclos, Louis—L
 MONTRÉAL-BOURASSA—Trudel, Jacques-L.—L
 MONT-ROYAL—Trudeau, le très hon. Pierre Elliott—L
 MOOSE JAW—Neil, Douglas—PC
- NANAÏMO-COWICHAN-LES ÎLES—Douglas, T. C.—NPD
 NEW WESTMINSTER—Leggatt, Stuart—NPD
 NIAGARA FALLS—Young, Roger—L
 NICKEL BELT—Rodriguez, John—NPD
 NIPISSING—Blais, l'hon. Jean-Jacques—L
 NORFOLK-HALDIMAND—Knowles, William—PC
 NORTHUMBERLAND-DURHAM—Lawrence, Allan—PC
 NORTHUMBERLAND-MIRAMICHI—Dionne, Maurice—L
 NOTRE-DAME-DE-GRÂCE—Allmand, l'hon. Warren—L
- OKANAGAN BOUNDARY—Whittaker, George H.—PC
 OKANAGAN KOOTENAY—Johnston, Howard—PC
 ONTARIO—Cafik, Norman—L
 OSHAWA-WHITBY—Broadbent, Edward—NPD
 OTTAWA-CARLETON—⁴⁾ Turner, l'hon. John N.—L
 OTTAWA-CENTRE—Poulin, Hugh—L
 OTTAWA-OUEST—Francis, Lloyd—L
 OTTAWA-VANIER—Gauthier, Jean-Robert—L
 OUTREMONT—Lalonde, l'hon. Marc—L
 OXFORD—Halliday, Bruce—PC
- PALLISER—Schumacher, Stan—PC
 PAPINEAU—Ouellet, l'hon. André—L
 PARKDALE—Haidasz, l'hon. Stanley—L
 PARRY-SOUND-MUSKOKA—Darling, Stanley—PC
 PEACE RIVER—Baldwin, Gerald W.—PC
 PEEL-DUFFERIN-SIMCOE—Milne, Ross—L
 PEMBINA—Elzinga, Peter—PC
 PERTH-WILMOT—Jarvis, Bill—PC
 PETERBOROUGH—Faulkner, l'hon. Hugh—L
 PONTIAC—Lefebvre, Thomas—L
 PORTAGE—Masniuk, Peter—PC
 PORT ARTHUR—Andras, l'hon. Robert K.—L
 PORTNEUF—Bussièrès, Pierre—L
 PRINCE-ALBERT—Diefenbaker, le très hon. John George—PC
 PRINCE EDWARD-HASTINGS—Hees, l'hon. George—PC
 PRINCE GEORGE-PEACE RIVER—Oberle, Frank—PC
 PROVENCHER—Epp, Jake—PC
- QU'APPELLE-MOOSE MOUNTAIN—Hamilton, l'hon. Alvin—PC
 QUÉBEC-EST—Duquet, Gérard—L
- RED DEER—Towers, Gordon—PC
 REGINA-EST—Balfour, Jim—PC
 REGINA-LAKE CENTRE—Benjamin, Les—NPD
 RENFREW-NORD-NIPISSING-EST—Hopkins, Leonard—L

¹⁾ Démission le 29 août 1975.²⁾ Élection le 14 octobre 1975.³⁾ Décès le 30 septembre 1976.⁴⁾ Démission le 12 février 1976.

- RESTIGOUCHE—⁵⁾ Dubé, l'hon. Jean-Eudes—L
⁶⁾ Harquail, Maurice—L
 RICHELIEU—Côté, Florian—L
 RICHMOND—Beaudoin, Léonel—CS
 RIMOUSKI—Allard, Eudore—CS
 RIVIÈRE-DU-LOUP-TÉMISCOUATA—Gendron, Rosaire—L
 ROBerval—Gauthier, Charles A.—CS
 ROCKY-MOUNTAIN—Clark, Joe—PC
 ROSEDALE—Macdonald, l'hon. Donald S.—L
- SAINT-BONIFACE—Guay, Joseph-Philippe—L
 St. CATHARINES—Parent, Gilbert—L
 SAINT-DENIS—Prud'homme, Marcel—L
 SAINT-HENRI—Loiselle, Gérard—L
 SAINT-HYACINTHE—Wagner, Claude—PC
 SAINT-JACQUES—Guilbault, Jacques—L
 SAINT JEAN—Smith, Walter—L
 SAINT-JEAN-EST—McGrath, James A.—PC
 SAINT-JEAN-LANCASTER—Landers, Michael—L
 SAINT-JEAN-OUEST—⁷⁾ Carter, Walter—PC
 SAINTE-MARIE—Dupont, Raymond—L
 SAINT-MAURICE—Chrétien, l'hon. Jean—L
 SAINT-MICHEL—Bégin, l'hon. Monique—L
 St. PAUL'S—Roberts, l'hon. John—L
 SARNIA-LAMBTON—Cullen, l'hon. Jack—L
 SASKATOON-BIGGAR—Hnatyshyn, Ray—PC
 SASKATOON-HUMBOLDT—Lang, l'hon. Otto—L
 SAULT-SAINTE-MARIE—Symes, Cyril—NPD
 SCARBOROUGH-EST—O'Connell, l'hon. Martin P.—L
 SCARBOROUGH-OUEST—Martin, Alan—L
 SELKIRK—Whiteway, Dean—PC
 SHEFFORD—Rondeau, Gilbert—CS
 SHERBROOKE—Pelletier, Irénée—L
 SIMCOE-NORD—Rynard, P. B.—PC
 SKEENA—Campagnolo, l'hon. Iona—L
 SOUTH SHORE—Crouse, Lloyd R.—PC
 SOUTH WESTERN NOVA—Campbell, M^{11e} Coline—L
 SPADINA—Stollery, Peter—L
 STORMONT-DUNDAS—Lumley, Ed.—L
 SUDBURY—Jerome, l'hon. James A.—L
 SURREY-WHITE ROCK—Friesen, Benno—PC
 SWIFT CURRENT-MAPLE CREEK—Hamilton, Frank—PC
- TÉMISCAMINGUE—Caouette, Réal—CS
 TERREBONNE—Comtois, J.-Roland—L
- TERRITOIRES DU NORD-OUEST—Firth, Wally—NPD
 THUNDER BAY—Penner, Keith—L
 TIMISKAMING—Peters, Arnold—NPD
 TIMMINS—Roy, Jean-R.—L
 TORONTO-LAKESHORE—Robinson, Kenneth—L
 TRINITY—Nicholson, M^{11e} Aideen—L
 TROIS-RIVIÈRES-MÉTROPOLITAIN—Lajoie, Claude G.—L
- VANCOUVER-CENTRE—Basford, l'hon. Ronald—L
 VANCOUVER-EST—Lee, Arthur—L
 VANCOUVER-KINGSWAY—Holt, M^m° Simma—L
 VANCOUVER-QUADRA—Clarke, William—PC
 VANCOUVER-SUD—Fraser, John—PC
 VAUDREUIL—Herbert, Hal—L
 VEGREVILLE—Mazankowski, Don—PC
 VERDUN—Mackasey, l'hon. Bryce Stuart—L
 VICTORIA—McKinnon, Allan B.—PC
 VICTORIA-HALIBURTON—Scott, William—PC
 VILLENEUVE—Caouette, Armand—CS
- WATERLOO—CAMBRIDGE—Saltsman, Max—NPD
 WELLAND—Railton, Victor—L
 WELLINGTON—Maine, Frank—L
 WELLINGTON-GREY-DUFFERIN-WATERLOO—Beatty, Perrin—PC
- WESTMORLAND-KENT—LeBlanc, l'hon. Roméo—L
 WESTMOUNT—Drury, l'hon. Charles M.—L
 WETASKIWIN—Schellenberger, Stan—PC
 WINDSOR-OUEST—Gray, l'hon. Herbert E.—L
 WINDSOR-WALKERVILLE—MacGuigan, Mark—L
 WINNIPEG-NORD—Orlikow, David—NPD
 WINNIPEG-NORD-CENTRE—Knowles, Stanley—NPD
 WINNIPEG-SUD—Richardson, l'hon. James A.—L
 WINNIPEG-SUD-CENTRE—McKenzie, Dan—PC
- YORK-CENTRE—Kaplan, Robert—L
 YORK-EST—Collenette, David—L
 YORK-NORD—Danson, l'hon. Barnett—L
 YORK-OUEST—Fleming, Jim—L
 YORK-SCARBOROUGH—Stanbury, l'hon. Robert—L
 YORK-SIMCOE—Stevens, Sinclair—PC
 YORK-SUD—Appolloni, M^m° Ursula—L
 YORK-SUNBURY—Howie, J. Robert—PC
 YORKTON-MELVILLE—Nystrom, Lorne—NPD
 YUKON—Nielsen, Erik—PC

⁵⁾ Démission le 8 avril 1975.⁶⁾ Élection le 14 octobre 1975.⁷⁾ Démission le 3 septembre 1975.

NOTA: Affiliation politique: L—libéral; PC—progressiste conservateur; LT—libéral travailliste; NPD—Nouveau parti démocratique; CS—Le Parti Crédit Social du Canada; Ind—indépendant.

INDEX
DES
JOURNAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES
DU CANADA

Depuis le lundi 30 septembre 1974
jusqu'au mardi 12 octobre 1976, inclusivement,
durant les
vingt-troisième, vingt-quatrième et vingt-cinquième années du règne
de Notre Souveraine Dame la Reine Elizabeth II

1974-1976

Première session du trentième Parlement

Volume CXXI

121^e volume

A

Accise et taxe d'accise, Lois (Loi modifiant):

Avis de motion des voies et moyens, 128. Document parlementaire no 301-1/310A. Présentation et adoption, 165. Bill C-40, ministre des finances. 1re lecture, 166. Motion tendant à la 2e lecture, présentation, débat, 2e lecture et renvoi au Comité plénier, 175. Etude en Comité plénier et rappel au Règlement, après débat, M. l'Orateur réserve sa décision, 188. Reprise et interruption du débat, 188. Reprise du débat et M. l'Orateur déclare que le rappel au Règlement n'est pas fondé, 224-5. Reprise et interruption du débat, 247, 248, 249, 253. Reprise du débat, rapport avec amendements, adoption à l'étape du rapport et 3e lecture, 253. Adoption par le Sénat, 320. Sanction royale, 323. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 24, S.C. 1974-1976.

Accords, protocoles, échanges de notes, traités, etc.:

1. Convention de Vienne sur les relations consulaires, 293. Document parlementaire no 301-6/8.
2. Convention douanière pour l'importation de matériel scientifique, 293. Document parlementaire no 301-6/9.
3. Accord international sur le sucre, 293. Document parlementaire no 301-6/22.
4. Accord avec la Banque interaméricaine de développement, 294. Document parlementaire no 301-6/23.
5. Convention à Londres, Moscou et Washington sur la responsabilité internationale pour les dommages causés par des objets spatiaux, 789. Document parlementaire no 301-6/25.
6. Convention à Genève relative au transport international de marchandises sur le couvert de carnets tir, 789. Document parlementaire no 301-6/26.
7. Convention à Londres, Moscou et Washington sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques ou à toxines et sur leur destruction, 789. Document parlementaire no 301-6/27.
8. Protocole relatif aux marins réfugiés, Haye, 789. Document parlementaire no 301-6/28.
9. Accord-cadre de coopération commerciale et économique avec les Communautés européennes, 1395. Document parlementaire no 301-6/30.
10. Convention internationale sur l'importation des échantillons commerciaux et du matériel publicitaire, 293. Document parlementaire no 301-6/125.
11. Accord de prêt avec la Société andine de développement, 294. Document parlementaire no 301-6/126.
12. Note aux Etats-Unis au sujet de la limitation des importations américaines de certains produits du bétail, du boeuf et du porc provenant du Canada, 134. Document parlementaire no 301-6/134.
13. Echange de notes avec les Etats-Unis concernant l'usage de la station de radar Pinetree, Labrador, 293. Document parlementaire no 301-6/136.
14. Echange de notes avec les Etats-Unis concernant l'organisation et le fonctionnement du Commandement de la défense aérienne de l'Amérique du Nord, 533. Document parlementaire no 301-6/136A.
15. Echange de notes avec les Etats-Unis concernant la participation commune au projet d'essai de vol d'un avion muni d'un augmentateur alaire, 789. Document parlementaire no 301-6/136B.
16. Echange de notes avec les Etats-Unis concernant le Projet Skylab, 789. Document parlementaire no 301-6/136C.
17. Accord avec les Etats-Unis visant à assurer la sécurité sur les Grands lacs par la radio, 789-90. Document parlementaire no 301-6/137.
18. Accord relatif aux services aériens non réguliers avec les Etats-Unis, 294. Document parlementaire no 301-6/138.
19. Echange de notes avec les Etats-Unis modifiant l'Accord relatif aux transports aériens du 17 janvier 1966, 294. Document parlementaire no 301-6/139.
20. Accord avec les Etats-Unis relatif au prédédouanement du transport aérien, 294. Document parlementaire no 301-6/139A.
21. Echange de notes avec les Etats-Unis concernant le Plan d'urgence conjoint en cas de pollution des eaux, 294. Document parlementaire no 301-6/140.
22. Traité d'extradition avec les Etats-Unis, 790. Document parlementaire no 301-6/141.
23. Echange de notes avec les Etats-Unis prolongeant l'accord relatif au fonctionnement d'observatoires sismographiques mobiles (Projet Vela Uniform), 790. Document parlementaire no 301-6/141A.
24. Echange de notes avec les Etats-Unis prorogeant l'accord relatif aux privilèges réciproques de pêche dans certaines régions sises au large de leurs côtes, 790. Document parlementaire no 301-6/141B.

Accords, protocoles, échanges de notes, traités, etc. – (Suite)

25. Accord avec les Etats-Unis concernant l'échange de renseignements relatifs aux activités visant à modifier le temps, 790. Document parlementaire no 301-6/141C.
26. Accord *ad referendum* avec les Etats-Unis concernant les pipe-lines de transit, 1282. Document parlementaire no 301-6/141D.
27. Echange de notes avec l'URSS à Moscou concernant l'accord sur la coopération en matière de pêcheries dans le nord-est de l'océan Pacifique, 790. Document parlementaire no 301-6/147.
28. Echange de notes avec l'URSS prolongeant l'accord sur les règles provisoires de navigation et de sécurité des pêcheries dans le nord-est de l'océan Pacifique, 790. Document parlementaire no 301-6/147A.
29. Accord de coopération avec l'Espagne concernant le développement et l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques, 1289. Document parlementaire no 301-6/149.
30. Accord commercial avec la Tunisie, 293. Document parlementaire no 301-6/151.
31. Accord relatif aux services aériens avec l'Australie, 294. Document parlementaire no 301-6/155.
32. Echange de notes avec la Barbade constituant un accord intérimaire de transport aérien, 790. Document parlementaire no 301-6/158.
33. Accord général de coopération technique avec la Colombie, 790. Document parlementaire no 301-6/164.
34. Accord général de coopération avec Cuba, 294. Document parlementaire no 301-6/166.
35. Accord avec Cuba établissant une ligne de crédit, 790. Document parlementaire no 301-6/166A.
36. Copie du communiqué conjoint signé par le Premier ministre Castro et le Premier ministre du Canada, à la Havane, 995. Document parlementaire no 301-6/166B.
37. Echange de notes avec l'Allemagne au sujet de l'entraînement des unités de la Bundeswehr au Canada (CFB SHILO), 790. Document parlementaire no 301-6/169.
38. Accord relatif aux transports aériens avec l'Allemagne, 790. Document parlementaire no 301-6/169A.
39. Accord de coopération au développement conclu avec la Jamaïque, 790. Document parlementaire no 301-6/172.
40. Accord avec la Corée tendant à éviter la double imposition des revenus de l'exploitation de navires ou d'aéronefs, 294. Document parlementaire no 301-6/175.
41. Accord de coopération avec la Corée concernant le développement et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, 991. Document parlementaire no 301-6/175A.
42. Accord avec le Danemark relatif à la délimitation du plateau continental entre le Groenland et le Canada, 790. Document parlementaire no 301-6/181.
43. Accord avec la Suède concernant la coopération en recherche, en développement et en production de défense, 790. Document parlementaire no 301-6/182.
44. Traité d'extradition avec la Suède, 1339. Document parlementaire no 301-6/182A.
45. Accord avec la France sur les relations cinématographiques, 790. Document parlementaire no 301-6/187.
46. Accord avec le Kenya concernant la formation de personnel militaire, 293. Document parlementaire no 301-6/195.
47. Accord avec les Etats-Unis et le Mexique tendant à éviter la double imposition du trafic de navires ou d'aéronefs, 293. Document parlementaire no 301-6/196.
48. Copie du communiqué conjoint émis par le Président Echeverria et le Premier ministre du Canada, à Mexico, 995. Document parlementaire no 301-6/196A.
49. Echange de notes avec la Norvège amendant l'accord concernant la conservation des réserves de phoque dans l'Atlantique Nord-Ouest, 790. Document parlementaire no 301-6/198.
50. Accord avec la Roumanie concernant le règlement des problèmes financiers en suspens, 293. Document parlementaire no 301-6/204.
51. Accord relatif aux investissements canadiens au Maroc, 294. Document parlementaire no 301-6/205.
52. Accord relatif aux transports aériens, entre le Canada et le gouvernement de Fidji, 194. Document parlementaire no 301-6/206.
53. Echange de notes avec la République d'Argentine constituant un accord relatif à la coopération nucléaire, 705. Document parlementaire no 301-6/208.
54. Copie de la traduction anglaise de "*The Agreement between the International Atomic Energy and the Government of the Republic of Argentina for the Application of Safeguards to the Embalse Power Reactor Facility*", 741. Document parlementaire no 301-6/208A.
55. Accord de coopération avec l'Argentine concernant le développement et l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques, 991. Document parlementaire no 301-6/208B.
56. Echange de notes avec le Sénégal constituant un accord relatif à la participation du Canada au GARP et au protocole d'exécution connexe, 790. Document parlementaire no 301-6/209.

Accords, protocoles, échanges de notes, traités, etc. – (Fin)

57. Accord relatif à l'expérience tropicale du GARP dans l'Atlantique (ETGA) entre l'organisation météorologique mondiale, le Sénégal et les autres Etats membres de l'OMN, 790-1. Document parlementaire no 301-6/209A.
58. Echange de notes avec Trinité et Tobago constituant un accord d'assurance-investissement à l'étranger, 791. Document parlementaire no 301-6/210.
59. Echange de notes avec Honduras constituant un accord réciproque de l'opération des radioamateurs, 791. Document parlementaire no 301-6/211.
60. Accord de coopération au développement avec Honduras, 791. Document parlementaire no 301-6/211A.
61. Echange de notes avec Nicaragua constituant un accord afin de permettre aux stations radio d'amateur d'échanger des messages émanant de tierces parties, 791. Document parlementaire no 301-6/212.
62. Echange de notes avec la Guyane constituant un accord afin de permettre aux stations radio d'amateur d'échanger des messages émanant de tierces parties, 791. Document parlementaire no 301-6/213.
63. Echange de notes avec la Tanzanie au sujet de la responsabilité pour dommages en rapport avec le programme d'entraînement des pilotes de la force de défense populaire, 791. Document parlementaire no 301-6/214.
64. Accord avec Ghana concernant l'instruction au Canada de membres du personnel des forces armées, 791. Document parlementaire no 301-6/217.
65. Accord de commerce avec Afghanistan, 791. Document parlementaire no 301-6/218.
66. Copie du communiqué conjoint émis par le Président Perez et le Premier ministre du Canada, à Venezuela, 995. Document parlementaire no 301-6/219.

Voir aussi **Canada et les Etats-Unis, accords, échanges de notes, etc.; Pêcheries.**

Achats effectués à l'aide de cartes de crédit, annulation, Loi:

Bill C-425, M. Reynolds. 1re lecture, 991.

Acier, industrie:

Copies de l'étude préliminaire du projet Canstel, 147. Document parlementaire no 301-4/55.

Acte de l'Amérique du Nord britannique:

Copies de lettres du Premier ministre du Canada aux premiers ministres provinciaux, en date du 19 avril 1975 et du 31 mars 1976, au sujet du rapatriement de l'AANB et documents annexés, 1210. Document parlementaire no 301-5/63.

Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867) (Loi modifiant):

1. Bill C-205, M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre) (Abolition du Sénat). 1re lecture, 60. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 68.
2. Bill C-207, M. McKinnon (Durée du mandat des sénateurs). 1re lecture, 60. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 100.
3. Bill C-224, M. Isabelle (Capitale nationale du Canada). 1re lecture, 60.
4. Bill C-261, M. McKinnon (Nomination des sénateurs). 1re lecture, 61.
5. Bill C-282, M. Herbert (Durée du mandat des sénateurs). 1re lecture, 61.

Actes de l'Amérique du Nord britannique (1867 à 1965) (Loi modifiant):

1. Bill C-234, M. Nielsen (Représentation du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest au Sénat). 1re lecture, 60. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 420-1.
2. Bill C-257, M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre) (Quorum de la Chambre des communes). 1re lecture, 61. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 992.
3. Bill C-296, M. Caouette (Témiscamingue) (Durée du mandat de la Chambre des communes). 1re lecture, 61.
4. Message et recommandation de l'Administrateur. Bill C-3, Président du Conseil privé (Représentation du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest au Sénat). 1re lecture, 23. Motion tendant à la 2e lecture, présentation, débat et renvoi au Comité de la justice et des questions juridiques, 460. Rapport avec modifications (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 71 aux *Journaux*), 517. Etape du rapport, motions, 589. Motions adoptées, 589. Adoption à l'étape du rapport et du consentement unanime, motion tendant à la 3e lecture, débat et adoption, 589. Adoption par le Sénat, 647. Sanction royale, 650. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 53, S.C. 1974-1976.

Administration agricole des Prairies:

Voir **Assistance à l'agriculture des Prairies.**

Administration de la voie maritime du Saint-Laurent:

1. Renvoi du budget principal de 1974-1975 au Comité des transports et des communications, 34.
2. Rapport y compris les comptes et états financiers pour 1973 ainsi que le rapport de l'Auditeur général s'y rapportant, 18. Document parlementaire no 301-1/242.
3. Rapport y compris les comptes et états financiers pour 1974 ainsi que le rapport de l'Auditeur général s'y afférant, 690. Document parlementaire no 301-1/242A.
4. Budget d'établissement pour 1974 et copie du décret approuvant ledit budget, 18. Document parlementaire no 301-1/243.
5. Budget d'établissement pour 1972 et copie du décret approuvant ledit budget, 225. Document parlementaire no 301-1/243A.
6. Budget d'établissement pour 1975 et copie du décret approuvant ledit budget, 560. Document parlementaire no 301-1/243B.
7. Budget d'établissement pour 1974-1975 et pour la période supplémentaire allant du 1er janvier au 31 mars 1976 ainsi que copie du décret approuvant ledit budget, 927. Document parlementaire no 301-1/243C.
8. Budget d'établissement pour 1976-1977 ainsi que copies du décret approuvant ledit budget, 1424. Document parlementaire no 301-1/243D.

Administration de pilotage de l'Atlantique:

1. Renvoi du budget principal de 1974-1975 au Comité des transports et des communications, 34.
2. Rapport y compris les comptes et états financiers pour 1973 ainsi que le rapport de l'Auditeur général s'y rapportant, 18. Document parlementaire no 301-1/415.
3. Rapport y compris les comptes et états financiers pour 1974 ainsi que le rapport de l'Auditeur général s'y rapportant, 760. Document parlementaire no 301-1/415A.
4. Budget d'établissement pour 1972-1974 ainsi que copie du décret approuvant ledit budget, 690. Document parlementaire no 301-1/420.
5. Budget d'établissement pour 1975 ainsi que copie du décret approuvant ledit budget, 690. Document parlementaire no 301-1/420A.
6. Budget d'établissement pour 1976 ainsi que copie du décret approuvant ledit budget, 1314. Document parlementaire no 301-1/420B.

Administration de pilotage des Grands Lacs:

1. Renvoi du budget principal de 1974-1975 au Comité des transports et des communications, 34.
2. Rapport y compris les comptes et états financiers pour 1973 ainsi que le rapport de l'Auditeur général s'y rapportant, 18. Document parlementaire no 301-1/417.
3. Rapport y compris les comptes et états financiers pour 1974 ainsi que le rapport de l'Auditeur général s'y rapportant, 760. Document parlementaire no 301-1/417A.
4. Budget d'établissement pour 1972-1974 ainsi que copie du décret approuvant ledit budget, 690. Document parlementaire no 301-1/420.
5. Budget d'établissement pour 1975 ainsi que copie du décret approuvant ledit budget, 690. Document parlementaire no 301-1/420A.
6. Budget d'établissement pour 1976 ainsi que copie du décret approuvant ledit budget, 1314. Document parlementaire no 301-1/420B.

Administration de pilotage des Laurentides:

1. Renvoi du budget principal de 1974-1975 au Comité des transports et des communications, 34.
2. Rapport y compris les comptes et états financiers pour 1973 ainsi que le rapport de l'Auditeur général à ce sujet, 18. Document parlementaire no 301-1/416.
3. Rapport y compris les comptes et états financiers pour 1974 ainsi que le rapport de l'Auditeur général s'y rapportant, 760. Document parlementaire no 301-1/416A.
4. Budget d'établissement pour 1972-1974 ainsi que copie du décret approuvant ledit budget, 690. Document parlementaire no 301-1/420.
5. Budget d'établissement pour 1975 ainsi que copie du décret approuvant ledit budget, 690. Document parlementaire no 301-1/420A.
6. Budget d'établissement pour 1976 ainsi que copie du décret approuvant ledit budget, 1314. Document parlementaire no 301-1/420B.

Administration de pilotage du Pacifique:

1. Renvoi du budget principal de 1974-1975 au Comité des transports et des communications, 34.
2. Rapport y compris les comptes et états financiers pour 1973 ainsi que le rapport de l'Auditeur général s'y rapportant, 18. Document parlementaire no 301-1/418.
3. Rapport y compris les comptes et états financiers pour 1974 ainsi que le rapport de l'Auditeur général s'y rapportant, 760. Document parlementaire no 301-1/418A.
4. Budget d'établissement pour 1972-1974 ainsi que copie du décret approuvant ledit budget, 690. Document parlementaire no 301-1/420.
5. Budget d'établissement pour 1975 ainsi que copie du décret approuvant ledit budget, 690. Document parlementaire no 301-1/420A.
6. Budget d'établissement pour 1976 ainsi que copie du décret approuvant ledit budget, 1314. Document parlementaire no 301-1/420B.

Administration du passage de Terre-Neuve, Loi:

Bill C-342, M. Marshall. 1re lecture, 62.

Administration financière, Loi:

Copies des mandats spéciaux émis en vertu de la Loi depuis la dissolution du Parlement le 9 mai 1974, 57. Document parlementaire no 301-1/258.

Adresse en réponse au discours du trône, débat:

Rapport du discours du trône, M. l'Orateur, 8. Motion (M. Trudeau): Etude du discours du trône à la prochaine séance de la Chambre, présentation et adoption, 13. Motion (M. Duclos) tendant à l'adoption de l'Adresse, présentation et ajournement du débat sur motion, 21. Reprise du débat (1er jour désigné) et amendement (M. Stanfield): Contribution des ministres au désarroi social, présentation, débat et sous-amendement (M. Broadbent): Négligence à aider les victimes de l'inflation, présentation et ajournement du débat sur motion, 24-5. Reprise du débat (2e jour désigné) et interruption, 28, 32. Reprise du débat et rejet du sous-amendement sur vote inscrit, 34-5. Reprise et interruption du débat (3e jour désigné), 38. Reprise du débat (4e jour désigné) et rejet de l'amendement sur vote par appel nominal, 50. Reprise et interruption du débat (5e jour désigné), 54-5. Reprise et interruption du débat (6e jour désigné), 58. Reprise et interruption du débat (7e jour désigné), 63. Reprise du débat (8e jour désigné) et adoption de la motion principale sur division, 65. Motion tendant à faire grossoyer l'Adresse et à la transmettre à l'Administrateur, 65. (*Lettre de remerciement non reçue*).

Aéronautique, Loi (Loi modifiant):

Bill S-34, ministre des Transports. Reçu du Sénat, 1299. 1re lecture, 1301. Motion tendant à la 2e lecture, présentation, débat, 2e lecture et du consentement unanime, renvoi au Comité plénier, adoption à l'étape du rapport et 3e lecture, 1320. Sanction royale, 1348. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 100, S.C. 1974-1976.

Aéroports:

1. Danger de radiation du personnel préposé à l'appareil de fluoroscopie servant à examiner les bagages: M. Brisco—Dépôt immédiat de la réponse, 170. Document parlementaire no 301-2/360.
2. Trafic à l'aéroport international No 1 de Toronto pour 1973 et 1974: M. Stevens—Dépôt immédiat de la réponse, 257. Document parlementaire no 301-2/1170.
3. Vacances créées dans le groupe de personnel chargé de l'entretien des aéroports, postes pourvus, délais, etc.: M. Forrestall—Dépôt immédiat de la réponse, 400. Document parlementaire no 301-2/1745.
4. Services de nettoyage et d'entretien des installations à l'intention des passagers, personnel, emploi d'enfants, etc.: M. Jones—Dépôt immédiat de la réponse, 696. Document parlementaire no 301-2/2288.
5. Mirabel, commission de services consultatifs et d'études de rentabilité créées depuis 1968, contrats adjugés, etc.: M. Huntington—Dépôt immédiat de la réponse, 757. Document parlementaire no 301-2/2945.
6. Exploités par le ministère des Transports, nom et emplacement, voitures abandonnées, etc.: M. McKenzie—Dépôt immédiat de la réponse, 1343. Document parlementaire no 301-2/5346.
7. Ordre,—Copie de toute correspondance échangée entre le ministère des Transports et la société *Sky Shops Export Limited* de Montréal concernant le bail d'une boutique hors-taxe aux aéroports internationaux de Dorval et Mirabel: M. MacKay, 1035. Dépôt de la réponse, 1044. Document parlementaire no 301-3/65.

Aéroports – (Fin)

8. Rapport de la Commission d'enquête sur l'aéroport et copies des chapitres III et V dudit rapport, 263. Documents parlementaires nos 301-4/60 et 301-4/60A.
9. Commentaires du ministre des Transports à propos du nouvel aéroport de Pickering à Toronto, 309. Document parlementaire no 301-7/11.
10. Copies du Résumé de la procédure de sélection d'un soumissionnaire dans la boutique hors-taxe de Mirabel, 887. Document parlementaire no 301-7/29.
11. Correspondance échangée entre M. Keith Spicer, commissaire aux langues officielles et M. Sylvain Cloutier, sous-ministre des Transports concernant la suspension de trois contrôleurs de l'air d'expression française à l'aéroport de Dorval, 950. Document parlementaire no 301-7/34. Ordre,—Que copie de ladite correspondance soit imprimée en appendice aux *Débats* du 18 décembre 1975, 961.
12. Pétition ayant trait au bail accordé pour l'exploitation d'un magasin d'articles en franchise de droits à l'aéroport international de Montréal, présentation (M. MacKay), 819. Rapport du greffier des pétitions, 821.

Affaires des anciens combattants, Comité:

1. Composition, 31, 43, 58, 66, 74, 79, 82, 94, 98, 104, 325, 328, 334, 361, 384, 422, 433, 455, 464, 562, 598, 622, 767, 814, 893, 1130, 1172, 1294, 1324.
2. Bills déferés: Anciens combattants, allocations, Loi (Loi modifiant), Bill C-4, 74. Fonds de bienfaisance de l'armée, Loi, Bill C-17, 108. Anciens prisonniers de guerre, indemnisation, Loi, Bill C-92, 1169.
3. Déferé: Rapport au sujet d'une enquête portant sur les Canadiens prisonniers de guerre en Europe lors de la 2e Guerre mondiale, 412.
4. Ordre,—Renvoi du budget principal de 1974-1975 du ministère des Affaires des anciens combattants, 34.
5. Ordre,—Renvoi du budget supplémentaire (D) de 1974-1975 du ministère des Affaires des anciens combattants, 330.
6. Ordre,—Renvoi du budget principal de 1975-1976 du ministère des Affaires des anciens combattants, 314.
7. Ordre,—Renvoi du budget supplémentaire (A) de 1975-1976 du ministère des Affaires des anciens combattants, 854.
8. Ordre,—Renvoi du budget supplémentaire (B) de 1975-1976 du ministère des Affaires des anciens combattants, 1080.
9. Ordre,—Renvoi du budget principal de 1976-1977 du ministère des Affaires des anciens combattants, 1050.
10. Rapports: Premier et deuxième (Budget des dépenses de 1974-1975 du ministère des Affaires des anciens combattants) (Appendices nos 6 et 7 aux *Journaux*), 77-8; Troisième (Anciens combattants, allocations, Loi (Loi modifiant), Bill C-4, avec modifications) (Appendice no 14 aux *Journaux*), 103-4; Quatrième (Fonds de bienfaisance de l'armée, Loi, Bill C-17) (Appendice no 20 aux *Journaux*), 131; Cinquième (Budget des dépenses (D) pour 1974-1975) (Appendice no 48 aux *Journaux*), 349; Sixième (Budget des dépenses de 1975-1976 du ministère des Affaires des anciens combattants) (Appendice no 78 aux *Journaux*), 563; Septième (Rapport au sujet d'une enquête sur les Canadiens prisonniers de guerre en Europe au cours de la Seconde Guerre mondiale) (Appendice no 90 aux *Journaux*), 627-8; Huitième (Budget supplémentaire (A) de 1975-1976 du ministère des Affaires des anciens combattants) (Appendice no 120 aux *Journaux*), 887; Neuvième (Budget supplémentaire (B) de 1975-1976 du ministère des Affaires des anciens combattants) (Appendice no 152 aux *Journaux*), 1127; Dixième (Anciens prisonniers de guerre, indemnisation, Loi, Bill C-92, avec une modification) (Appendice no 160 aux *Journaux*), 1171; Onzième (Budget des dépenses pour 1976-1977 du ministère des Affaires des anciens combattants) (Appendice no 186 aux *Journaux*), 1324.
11. Adoption des rapports: Septième, motion (M. Knowles) (Winnipeg-Nord-Centre), présentation et interruption, 929. Reprise du débat et adoption de la motion sur vote par appel nominal, 930.

Affaires des anciens combattants, Ministère:

1. Renvoi du budget principal de 1974-1975 au Comité des affaires des anciens combattants, 34. Rapports (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendices nos 6 et 7 aux *Journaux*), 77-8.
2. Renvoi du budget supplémentaire (D) de 1974-1975 au Comité des affaires des anciens combattants, 330. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 48 aux *Journaux*), 349.
3. Renvoi du budget principal de 1975-1976 au Comité des affaires des anciens combattants, 314. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 78 aux *Journaux*), 563.

Affaires des anciens combattants, Ministère – (Fin)

4. Renvoi du budget supplémentaire (A) de 1975-1976 au Comité des affaires des anciens combattants, 854. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 120 aux *Journaux*), 887.
5. Renvoi du budget supplémentaire (B) de 1975-1976 au Comité des affaires des anciens combattants, 1080. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 152 aux *Journaux*), 1127.
6. Renvoi du budget principal de 1976-1977 au Comité des affaires des anciens combattants, 1050. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 186 aux *Journaux*), 1324.
7. Rapport pour 1973-1974, 274. Document parlementaire no 301-1/27.
8. Rapport pour 1974-1975, 996. Document parlementaire no 301-1/27A.
9. Traduction de documents en français et rédaction de documents bilingues, coût: M. McKenzie—Dépôt immédiat de la réponse, 243. Document parlementaire no 301-2/874.

Affaires extérieures:

1. Développement, projets à long terme, assistance financière, etc.: M. Paproski—Dépôt immédiat de la réponse, 525-30. Documents parlementaires nos 301-2/1373 à 301-2/1440. (*Imprimé en appendice aux Débats du 8 mai 1975*).
2. Cadeaux offerts à des représentants de gouvernements étrangers, coût, etc.: M. Beatty—Dépôt immédiat de la réponse, 809-10. Document parlementaire no 301-2/2541.
3. Copies d'un aide-mémoire et d'un document de travail entre le Canada et les Communautés européennes et texte officiel de la communication à la Commission de coordination politique du Groupe des neuf, 104. Document parlementaire no 301-6/20.
4. Copies du communiqué conjoint émis à la suite de la Conférence internationale tenue à Porto Rico les 27 et 28 juin 1976, 1381. Document parlementaire no 301-6/29.
5. Copies de l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, signé à Helsinki, le 1er août 1975, 904. Document parlementaire no 301-6/56.
6. Copies d'un communiqué de presse commun relativement à la visite au Brésil de la Mission ministérielle canadienne, 89. Document parlementaire no 301-6/160.
7. Rapport sur les convergences afro-canadienne, 649. Document parlementaire no 301-6/207.
8. Texte d'une résolution adoptée par le Parlement d'Israël au sujet de certaines organisations arabes, 139. Document parlementaire no 301-7/5.
9. Texte des résolutions adoptées par la République de Chypre concernant la situation à Chypre, 332. Document parlementaire no 301-7/5A.
10. Motion en vertu de l'article 43 du Règlement (M. Haidasz): Position du Canada concernant l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, signé à Helsinki, 1053.
11. Pétition signée par des Canadiens demandant que la Chambre affirme son appui envers Israël et exprime par vote son appui envers Israël aux Nations-Unies, présentation (M. Roberts), 183. Rapport du greffier des pétitions, 187. Rappel au Règlement et M. l'Orateur remet sa décision, 187. M. l'Orateur déclare que la pétition ne peut pas être lue, 211-2.

Voir aussi **Accords, protocoles, échanges de notes, traités, etc.**

Affaires extérieures et Défense nationale, Comité:

1. Composition, 29, 38, 43, 55, 56, 58, 68, 72, 74, 79, 86, 91, 132, 245, 324-5, 328, 357-8, 360, 384, 393, 397, 422, 425, 433, 442-3, 446, 451, 455, 461, 466, 482, 485, 488, 503, 510, 514-5, 519, 523, 543, 552-3, 557, 560, 562, 564, 572, 576, 580, 584, 642, 683, 723, 759, 767, 792, 822, 876, 883-4, 886, 893, 900, 905, 911, 918, 925, 947, 994, 1000, 1017, 1040, 1087, 1121, 1130, 1141, 1150, 1163, 1166, 1172, 1204, 1215-6, 1256, 1283, 1317, 1326, 1352.
2. Bills déferés: Organisations internationales, privilèges et immunités, Loi (Loi modifiant), Bill S-25, 597.
3. Déferé: Etude de la politique du Canada au sujet de la coopération avec les Etats-Unis en matière de défense et du NORAD, 303.
4. Déferé: Ordre du consentement unanime, étude de l'ensemble des politiques du Canada concernant le développement international et les relations économiques entre les pays développés et ceux qui sont en voie de développement, 641.
5. Motion du consentement unanime (M. Sharp): Autorisation à étudier l'ensemble des politiques du Canada concernant le développement international, et en particulier les relations économiques entre les pays développés et ceux qui sont en voie de développement, 641. Rapport avec modifications (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 168 aux *Journaux*), 1217-39.

Affaires extérieures et Défense nationale, Comité – (Fin)

6. Motion du consentement unanime (M. Sharp): Autorisation à se rendre à Washington, D.C., du 10 au 12 mars 1976, 1093-4.
7. Ordre,—Renvoi du budget supplémentaire (D) de 1974-1975 des ministères des Affaires extérieures et de la Défense nationale, 329.
8. Ordre,—Renvoi du budget principal de 1975-1976 des ministères des Affaires extérieures et de la Défense nationale, 313.
9. Ordre,—Renvoi du budget supplémentaire (A) de 1975-1976 des ministères des Affaires extérieures et de la Défense nationale, 853.
10. Ordre,—Renvoi du budget supplémentaire (B) de 1975-1976 des ministères des Affaires extérieures et de la Défense nationale, 1079.
11. Ordre,—Renvoi du budget principal de 1976-1977 des ministères des Affaires extérieures et de la Défense nationale, 1050.
12. Rapports: Premier (Autorisation de voyager), 324; Deuxième (Etude de la politique du Canada au sujet de la coopération avec les Etats-Unis en matière de défense et du NORAD) (Appendice no 68 aux *Journaux*), 469-81; Troisième (Organisations internationales, privilèges et immunités, Loi (Loi modifiant), Bill S-25) (Appendice no 100 aux *Journaux*), 680; Quatrième (Budget supplémentaire (A) de 1975-1976 des ministères des Affaires extérieures et de la Défense nationale) (Appendice no 128 aux *Journaux*), 907; Cinquième (Etude des politiques du Canada concernant le développement international) (Appendice no 168 aux *Journaux*), 1217-39.
13. Adoption des rapports: Premier, sur motion, du consentement unanime, 324.

Affaires extérieures, Ministère:

1. Renvoi du budget principal de 1974-1975 au Comité des affaires extérieures et de la défense nationale, 33.
2. Renvoi du budget supplémentaire (D) de 1974-1975 au Comité des affaires extérieures et de la défense nationale, 329.
3. Renvoi du budget principal de 1975-1976 au Comité des affaires extérieures et de la défense nationale, 313.
4. Renvoi du budget supplémentaire (A) de 1975-1976 au Comité des affaires extérieures et de la défense nationale, 853. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 128 aux *Journaux*), 907.
5. Renvoi du budget supplémentaire (B) de 1975-1976 au Comité des affaires extérieures et de la défense nationale, 1079.
6. Renvoi du budget principal de 1976-1977 au Comité des affaires extérieures et de la défense nationale, 1050.
7. Rapport pour 1973, 225. Document parlementaire no 301-1/10.
8. Rapport pour 1974, 851. Document parlementaire no 301-1/10A.
9. Rapport pour 1975, 1386. Document parlementaire no 301-1/10B.
10. M. Pierre Brisson, fonctions, plaintes, congédiement, etc.: M. Macquarrie—Dépôt immédiat de la réponse, 240. Document parlementaire no 301-2/37.
11. Publications, employés, traitement, fourchette de salaire, etc. de la Direction de planification et perfectionnement de personnel: M. Paproski—Dépôt immédiat de la réponse, 336. Document parlementaire no 301-2/325.
12. Traduction de documents en français et rédaction de documents bilingues, coût: M. McKenzie—Dépôt immédiat de la réponse, 244. Document parlementaire no 301-2/1004.

Affaires indiennes:

1. Logement, niveau de vie et santé des Indiens par rapport aux autres Canadiens: M. Orlikow—Dépôt immédiat de la réponse, 188. Document parlementaire no 301-2/177.
2. Autorisation au Comité des affaires indiennes et du développement du Nord canadien à entendre des représentations de l'Association des Indiens du Manitoba, 248.
3. Motion en vertu de l'article 43 du Règlement (M. Holmes): Hommage au Dr Irwin Norbert Antone, le premier autochtone diplômé en médecine de l'Université Western, Ontario, 1345.
4. Motion en vertu de l'article 43 du Règlement (M. Smith) (Churchill): Que la Chambre adresse des messages de félicitation aux bandes d'Indiens qui célèbrent le centième anniversaire de la signature du Traité no 5 des Indiens du Lac Winnipeg, 741.
5. Ordre,—Autorisation au Comité des affaires indiennes et du développement du Nord canadien à entendre des représentations de l'Association des Inuits du Nord du Québec, 91.

Voir aussi **Subsides en vertu de l'article 58 du Règlement, Motions.**

Affaires indiennes et Développement du Nord canadien, Comité:

1. Composition, 29, 46, 51, 58, 66, 68, 74, 79, 88, 91, 98, 117, 123, 126, 129, 132, 139, 145, 148, 182, 185, 188, 192, 248, 254, 257, 260, 264, 288, 368-9, 381, 384, 393, 402, 422, 446-7, 466, 485, 503, 531, 544, 598, 602, 610, 612, 625, 629, 642, 654, 678, 683, 717, 723, 759, 767, 872, 900, 908, 911, 1071, 1081, 1084, 1090, 1101-2, 1104-5, 1114, 1116, 1125, 1141, 1163, 1255, 1262, 1266, 1283-4, 1290, 1298, 1302, 1312, 1316-7.
2. Bills déferés: Pétrole et gaz des terres indiennes, Loi, Bill C-15, 74. Commission d'énergie du Nord canadien, Loi (Loi modifiant), Bill C-13, 108. Compte de remplacement des biens endommagés par l'incendie, Loi (Loi modifiant), Bill C-18, 108. Terres territoriales, Loi (Loi modifiant), Bill S-20, 437.
3. Déféré: Autorisation à entendre des représentations de l'Association des Indiens du Manitoba, 248.
4. Déféré: Ordre du consentement unanime, autorisation au Comité à entendre des représentations de l'Association des Inuits du Nord du Québec, 91.
5. Motion (M. Sharp): Autorisation à se rendre à Sarnia (Ont.) et dans les environs, du 6 au 8 juillet 1975, pour étudier le développement économique des réserves indiennes de la région: Appel de l'avis de motion qui est reporté aux ordres inscrits au nom du gouvernement et fait l'objet d'un ordre d'examen à la prochaine séance de la Chambre, 675. Du consentement unanime, présentation et adoption, 681.
6. Motion (M. Sharp): Autorisation de voyager à divers endroits au Québec et en Ontario pendant l'ajournement d'été de la Chambre pour étudier le développement économique des réserves et pour inspecter certains sites historiques et parcs: Appel de l'avis de motion qui est reporté aux ordres inscrits au nom du gouvernement et fait l'objet d'un ordre d'examen à la prochaine séance de la Chambre, 579. Présentation et adoption, 597.
7. Motion (M. Sharp): Habilité à se transporter d'un lieu à l'autre dans les provinces de l'Est et dans le Nord canadien pendant le prochain congé: Appel de l'avis de motion qui est reporté aux ordres inscrits au nom du gouvernement et fait l'objet d'un ordre d'examen à la prochaine séance de la Chambre, 675. Du consentement unanime, présentation et adoption, 681.
8. Ordre,—Renvoi du budget principal de 1974-1975 du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et de la Commission d'énergie du Nord canadien, 33.
9. Ordre,—Renvoi du budget supplémentaire (D) de 1974-1975 du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, 330.
10. Ordre,—Renvoi du budget principal de 1975-1976 du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, 314.
11. Ordre,—Renvoi du budget supplémentaire (A) de 1975-1976 du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, 854.
12. Ordre,—Renvoi du budget supplémentaire (B) de 1975-1976 du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, 1080.
13. Ordre,—Renvoi du budget principal de 1976-1977 du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, 1050.
14. Rapports: Premier (Pétrole et gaz des terres indiennes, Loi, Bill C-15, avec modifications) (Appendice no 21 aux *Journaux*), 133; Deuxième (Compte de remplacement des biens endommagés par l'incendie, Loi (Loi modifiant), Bill C-18) (Appendice no 22 aux *Journaux*), 134; Troisième (Commission d'énergie du Nord canadien, Loi (Loi modifiant), Bill C-13) (Appendice no 43 aux *Journaux*), 294; Quatrième (Terres territoriales, Loi (Loi modifiant), Bill S-20) (Appendice no 72 aux *Journaux*), 533; Cinquième (Budget des dépenses pour 1975-1976 du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien) (Appendice no 76 aux *Journaux*), 545; Sixième (Budget des dépenses pour 1976-1977 du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien) (Appendice no 182 aux *Journaux*), 1315.

Affaires indiennes et Nord canadien, Ministère:

1. Renvoi du budget principal de 1974-1975 au Comité des affaires indiennes et du développement du Nord canadien, 33.
2. Renvoi du budget supplémentaire (D) de 1974-1975 au Comité des affaires indiennes et du développement du Nord canadien, 330.
3. Renvoi du budget principal de 1975-1976 au Comité des affaires indiennes et du développement du Nord canadien, 314. Rapport (Procès-verbaux et témoignages — Voir Appendice no 76 aux *Journaux*), 545.
4. Renvoi du budget supplémentaire (A) de 1975-1976 au Comité des affaires indiennes et du développement du Nord canadien, 854.
5. Renvoi du budget supplémentaire (B) de 1975-1976 au Comité des affaires indiennes et du développement du Nord canadien, 1080.

Affaires indiennes et Nord canadien, Ministère – (Fin)

6. Renvoi du budget principal de 1976-1977 au Comité des affaires indiennes et du développement du Nord canadien, 1050. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 182 aux *Journaux*), 1315.
7. Rapport pour 1973-1974, 260. Document parlementaire no 301-1/13.
8. Rapport pour 1974-1975, 984. Document parlementaire no 301-1/13A.
9. Dépenses de voyages depuis 1972: M. Stevens—Dépôt immédiat de la réponse, 256. Document parlementaire no 301-2/714.
10. Contrats signés avec la Société Tremblay, Héroux et Associés et la Société Sanitek: M. Matte—Dépôt immédiat de la réponse, 257. Document parlementaire no 301-2/1146.

Affaires urbaines, département d'Etat:

1. Renvoi du budget principal de 1974-1975 au Comité de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, 33. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 2 aux *Journaux*), 65.
2. Renvoi du budget supplémentaire (D) de 1974-1975 au Comité de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, 329.
3. Renvoi du budget principal de 1975-1976 au Comité de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, 314. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 70 aux *Journaux*), 513.
4. Renvoi du budget supplémentaire (A) de 1975-1976 au Comité de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, 854.
5. Renvoi du budget supplémentaire (B) de 1975-1976 au Comité de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, 1080. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 149 aux *Journaux*), 1119.
6. Renvoi du budget principal de 1976-1977 au Comité de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, 1050.
7. Rapport pour 1973-1974, 268. Document parlementaire no 301-1/31.
8. Rapport pour 1974-1975, 992. Document parlementaire no 301-1/31A.
9. Sommes consacrées à des contrats aux fins de recherche, adjudicataires: M. Symes—Dépôt immédiat de la réponse, 290. Document parlementaire no 301-2/561.
10. Somme consacrée à des programmes de logement depuis 1970 et répartition de la population: M. Dick—Dépôt immédiat de la réponse, 242. Document parlementaire no 301-2/640.
11. Dépenses de voyages depuis 1972: M. Stevens—Dépôt immédiat de la réponse, 505. Document parlementaire no 301-2/704.
12. Traduction de documents en français et rédaction de documents bilingues, coût: M. McKenzie—Dépôt immédiat de la réponse, 244. Document parlementaire no 301-2/1001.

Agence canadienne de développement international:

1. Renvoi du budget principal de 1974-1975 au Comité des affaires extérieures et de la défense nationale, 33.
2. Services d'experts-conseils, contrats accordés entre 1968 et 1973: M. Munro (Esquimalt-Saanich)—Dépôt immédiat de la réponse, 128. Document parlementaire no 301-1/273.
3. Contrat avec le Zaïre mettant en cause la société québécoise Sintec: M. Grafftey—Dépôt immédiat de la réponse, 290. Document parlementaire no 301-2/986.
4. Président, M. Paul Gérin-Lajoie, voyages, destination, etc.: M. Cossitt—Dépôt immédiat de la réponse, 706. Document parlementaire no 301-2/1295.
5. Président, fonctions, attributions, employés, traitement, etc.: M. Jones—Dépôt immédiat de la réponse, 785. Document parlementaire no 301-2/1583.
6. Président, membres du Conseil d'administration, personnel, traitements, dépenses, etc.: M. Reynolds—Dépôt immédiat de la réponse, 561. Document parlementaire no 301-2/1591.
7. Prêts et subventions consentis à des pays francophones ou anglophones, de 1971-1975, but, taux d'intérêt, président et personnel, origines ethniques, langue maternelle et traitement: M. Jones—Dépôt immédiat de la réponse, 1144. Document parlementaire no 301-2/3685.
8. Ordre,—Liste des experts-conseils consultés, honoraires versés depuis 1973: M. Munro (Esquimalt-Saanich), 412. Dépôt d'une réponse, 535. Document parlementaire no 301-3/31.

Voir aussi **Subsides en vertu de l'article 58 du Règlement, Motions.**

Agriculture:

1. Etablissement d'un programme de commercialisation des produits agricoles pour venir en aide aux exploitants de fermes familiales et aux jeunes agriculteurs, coût, etc.: M. Howie—Dépôt immédiat de la réponse, 550. Document parlementaire no 301-2/1460.
2. Pâturages communautaires exploités par ARAP, emplacement, superficie, revenu et coût: M. Hnatyshyn—Dépôt immédiat de la réponse, 770. Document parlementaire no 301-2/2885.
3. Produits agricoles, exportations et importations, quantité, etc.: M. Lambert (Bellechasse)—Dépôt immédiat de la réponse, 1423. Document parlementaire no 301-2/5095.
4. Copies d'une "Analyse du coût de production des engrais", 409. Document parlementaire no 301-7/12.

Agriculture, Comité:

1. Composition, 28, 46, 58, 63, 66, 106, 109, 112, 113, 117, 132, 151, 159, 168, 185, 188, 192, 218, 225, 233, 254, 270, 274, 288, 318, 320, 324, 332, 334, 338, 350, 357, 369, 384, 386-7, 393, 416, 422, 432, 446, 451, 455, 464, 466, 482, 485, 503, 507, 515, 519, 523, 531, 543, 548, 552-3, 557, 560, 564, 572, 576, 580, 584, 598, 610, 621, 629, 632, 663, 683, 689, 692, 712, 767, 814, 816, 848, 855, 859, 862, 868, 886, 911, 925, 1021, 1039, 1110, 1121, 1125, 1130, 1141, 1147, 1163, 1166, 1170, 1197, 1200, 1244, 1248, 1260, 1262, 1283, 1286, 1290-1, 1298, 1300, 1302, 1312, 1313, 1342, 1344.
2. Bills déferés: Blé, double prix, Loi, Bill C-19, 94. Grain des Prairies, paiements anticipés, Loi (Loi modifiant), Bill C-10, 132. Commission canadienne du blé, Loi (Loi modifiant), Bill S-6, 191. Prix agricoles, stabilisation, Loi, Bill C-50, 376. Grain de l'Ouest, stabilisation, Loi, Bill C-41, 518. Grain des Prairies, paiements anticipés, Loi no 2 (Loi modifiant), Bill C-53, 647. Epizooties, Loi (Loi modifiant), Bill C-28, 815. Produits agricoles, vente coopérative, Loi (Loi modifiant), Bill C-21, 815. Aliments du bétail, Loi (Loi modifiant), Bill S-10, 815. Commission canadienne du blé, Loi (Loi modifiant), Bill C-88, 1241.
3. Déferé: Rapport pour la campagne agricole terminée le 31 juillet 1975, 1333.
4. Ordre.—Renvoi du budget principal de 1974-1975 du ministère de l'Agriculture, de la Commission canadienne du lait, de l'Office canadien des provendes et de la Société du crédit agricole, 33.
5. Ordre.—Renvoi du budget supplémentaire (D) de 1974-1975 du ministère de l'Agriculture, 329.
6. Ordre.—Renvoi du budget principal de 1975-1976 du ministère de l'Agriculture, 313.
7. Ordre.—Renvoi du budget supplémentaire (A) de 1975-1976 du ministère de l'Agriculture, 853.
8. Ordre.—Renvoi du budget supplémentaire (B) de 1975-1976 du ministère de l'Agriculture, 1079.
9. Ordre.—Renvoi du budget principal de 1976-1977 du ministère de l'Agriculture, 1049.
10. Rapports: Premier (Budget des dépenses de 1974-1975 du ministère de l'Agriculture) (Appendice no 8 aux *Journaux*), 78; Deuxième (Blé, double prix, Loi, Bill C-19, avec modifications) (Appendice no 38 aux *Journaux*), 255; Troisième (Commission canadienne du blé, Loi (Loi modifiant), Bill S-6) (Appendice no 40 aux *Journaux*), 269; Quatrième (Grain des Prairies, paiements anticipés, Loi (Loi modifiant), Bill C-10) (Appendice no 41 aux *Journaux*), 269; Cinquième (Crédit agricole, Loi (Loi modifiant), Bill C-34) (Appendice no 62 aux *Journaux*), 395; Sixième (Prix agricoles, stabilisation, Loi, Bill C-50, avec modifications) (Appendice no 79 aux *Journaux*), 570-1; Septième (Permission de voyager), 571; Huitième (Grain des Prairies, paiements anticipés, Loi no 2 (Loi modifiant), Bill C-53) (Appendice no 97 aux *Journaux*), 665; Neuvième (Grain de l'Ouest, stabilisation, Loi, Bill C-41, avec modifications) (Appendice no 108 aux *Journaux*), 719-21; Dixième (Aliments du bétail, Loi (Loi modifiant), Bill S-10, avec modifications) (Appendice no 117 aux *Journaux*), 869; Onzième (Budget supplémentaire (A) de 1975-1976 du ministère de l'Agriculture) (Appendice no 129 aux *Journaux*), 909; Douzième (Epizooties, Loi (Loi modifiant), Bill C-28, avec modifications) (Appendice no 132 aux *Journaux*), 921-2; Treizième (Produits agricoles, vente coopérative, Loi (Loi modifiant), Bill C-21) (Appendice no 136 aux *Journaux*), 927; Quatorzième (Budget supplémentaire (B) de 1975-1976 du ministère de l'Agriculture) (Appendice no 151 aux *Journaux*), 1123; Quinzième (Commission canadienne du blé, Loi (Loi modifiant), Bill C-88) (Appendice no 177 aux *Journaux*), 1299; Seizième (Budget des dépenses pour 1976-1977 du ministère de l'Agriculture), 1323.
11. Adoption des rapports: Septième, sur motion, 583.

Agriculture des Prairies, assistance, Loi:

1. Rapport de l'activité pour la campagne agricole terminée le 31 juillet 1973, 22. Document parlementaire no 301-1/210.
2. Rapport de l'activité pour la campagne agricole terminée le 31 juillet 1974, 761. Document parlementaire no 301-1/210A.

Agriculture des Prairies, assistance, Loi (Loi abrogeant):

- Message et recommandation de l'Administrateur. Bill C-30, ministre de l'Agriculture. 1re lecture, 81. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 437. Reprise et ajournement du débat, 450.

Agriculture, Ministère:

1. Renvoi du budget principal de 1974-1975 au Comité de l'agriculture, 33. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 8 aux *Journaux*), 78.
2. Renvoi du budget supplémentaire (D) de 1974-1975 au Comité de l'agriculture, 329.
3. Renvoi du budget principal de 1975-1976 au Comité de l'agriculture, 313.
4. Renvoi du budget supplémentaire (A) de 1975-1976 au Comité de l'agriculture, 853. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 129 aux *Journaux*), 909.
5. Renvoi du budget supplémentaire (B) de 1975-1976 au Comité de l'agriculture, 1079. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 151 aux *Journaux*), 1123.
6. Renvoi du budget principal de 1976-1977 au Comité de l'agriculture, 1049. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 185 aux *Journaux*), 1323.
7. Rapport pour 1972-1973, 69. Document parlementaire no 301-1/6.
8. Rapport pour 1973-1974, 507. Document parlementaire no 301-1/6A.
9. Rapport pour 1974-1975, 1263. Document parlementaire no 301-1/6B.
10. Sommes dépensées pour voyages, bénéficiaires, but, destination, etc.: M. Stevens—Dépôt immédiat de la réponse, 301. Document parlementaire no 301-2/715.
11. Permis émis en 1974 pour l'importation de bétail, importateurs, animaux importés, etc.: M. Neil—Dépôt immédiat de la réponse, 243. Document parlementaire no 301-2/879. Dépôt d'une réponse supplémentaire, 332. Document parlementaire no 301-2/879A.
12. Particuliers ou associations ayant reçu des permis en 1974 pour l'importation de races exotiques de bétail, etc.: M. Neil—Dépôt immédiat de la réponse, 483. Document parlementaire no 301-2/1846.

Aide aux améliorations municipales, Loi:

1. Rapport sur les opérations découlant de la Loi pour 1974, 387. Document parlementaire no 301-1/178.
2. Rapport sur les opérations découlant de la Loi pour 1975, 1033. Document parlementaire no 301-1/178A.

Aide extérieure:

1. Subventions, prêts à Israël et aux pays arabes depuis 1967: M. Laprise—Dépôt immédiat de la réponse, 289. Document parlementaire no 301-2/73.
2. Aide au Chili depuis 1970: M. Brewin—Dépôt immédiat de la réponse, 265. Document parlementaire no 301-2/108.
3. Aide aux gouvernements de Saïgon et de Hanoi, Viêt-nam depuis 1970: M. Brewin—Dépôt immédiat de la réponse, 266. Document parlementaire no 301-2/109.
4. Aide alimentaire accordée au Tiers-Monde, produits envoyés, frais, etc.: M. Hnatyshyn—Dépôt immédiat de la réponse, 241. Document parlementaire no 301-2/507.
5. Sommes prêtées par le gouvernement à un taux d'intérêt nominal ou sans taux d'intérêt depuis 1970, conditions, remboursement recouvré, pays concernés, etc.: M. Caouette (Témiscamingue)—Dépôt immédiat de la réponse, 242. Document parlementaire no 301-2/789.
6. Prêts consentis de 1965 à 1973 à certains pays, montant, durée, taux d'intérêt, etc.: M. Gauthier (Roberval)—Dépôt immédiat de la réponse, 571. Document parlementaire no 301-2/1162.
7. Prêts aux pays sous-développés, montants attribués, etc.: M. Gauthier (Roberval)—Dépôt immédiat de la réponse, 727. Document parlementaire no 301-2/2477.
8. Projets financés en Afghanistan, coût, etc.: M. Munro (Esquimalt-Saanich)—Dépôt immédiat de la réponse, 985. Document parlementaire no 301-2/3360.
9. Prêts consentis par le gouvernement à des gouvernements étrangers ou à des organismes internationaux, conditions, taux d'intérêt, etc.: M. Caouette (Témiscamingue)—Dépôt immédiat de la réponse, 1325. Document parlementaire no 301-2/4961.
10. Ordre,—Copie des communiqués de presse relatifs aux projets listés: M. Munro (Esquimalt-Saanich), 411. Dépôt de la réponse, 817. Document parlementaire no 301-3/29.
11. Ordre,—Copie des résumés des programmes régionaux depuis 1972: M. Munro (Esquimalt-Saanich): Appel de l'avis de motion qui est reporté à l'ordre relatif aux "Avis de motions (Documents)", 412. Présentation et interruption du débat, 772. Reprise du débat et rejet de la motion sur vote par appel nominal, 797.

Air Canada:

1. Rapport de la Société pour 1973, 17. Document parlementaire no 301-1/54.
2. Rapport de la Société pour 1974, 534. Document parlementaire no 301-1/54A.
3. Rapport de la Société pour 1975, 1256. Document parlementaire no 301-1/54B.
4. Rapport des vérificateurs pour 1974, 698. Document parlementaire no 301-1/55.
5. Budget d'établissement pour 1974 et copies du décret approuvant ledit budget, 504. Document parlementaire no 301-1/56.
6. Budget d'établissement pour 1975 et copies du décret approuvant ledit budget, 782. Document parlementaire no 301-1/56A.
7. Budget d'établissement pour 1976 et copies du décret approuvant ledit budget, 1424. Document parlementaire no 301-1/56B.
8. Appareil Lockheed L-1011, atterrissages, retards, frais d'exploitation, coefficient de charge, etc.: M. Mazankowski—Dépôt immédiat de la réponse, 291. Document parlementaire no 301-2/1103.
9. Avions, utilisation quotidienne, comparaison avec d'autres lignes aériennes: M. Mazankowski—Dépôt immédiat de la réponse, 666. Document parlementaire no 301-2/2633.
10. Ordre,—Copie du contrat et des modifications: M. Mazankowski: Appel de l'avis de motion qui est reporté à l'ordre relatif aux "Avis de motions (documents)", 306. Présentation et adoption, 530. Dépôt de la réponse, 530. Document parlementaire no 301-3/24.
11. Copies d'un décret en date du 25 avril 1975, nommant le juge Willard Zebedee Estey, commissaire pour enquêter sur les transactions financières de la Corporation, 487. Document parlementaire no 301-4/115.
12. Copies du rapport de l'enquête Estey, en date du 23 octobre 1975, 918. Document parlementaire no 301-4/116.
13. Correspondance échangée entre M. Yves Pratte, président du Conseil d'administration et directeur général et le ministre des Transports, 895. Document parlementaire no 301-7/30.
14. Ordre,—Copie de tous documents, rapports, études et états financiers concernant l'exploitation d'Econair depuis sa création: M. Sharp: Appel de l'avis de motion qui est reporté à l'ordre relatif aux "Avis de motions (documents)", 647.
15. Ordre,—Copie de toute correspondance échangée et d'accords conclus avec *Sunset Crest Ltd.* actuellement filiale de la *Barbados Shipping and Trading Co.*: M. Mazankowski: Appel de l'avis de motion qui est reporté à l'ordre relatif aux "Avis de motions (documents)", 424. Présentation, débat et du consentement unanime, la motion conserve son rang au *Feuilleton*, 858. Reprise du débat et rejet de la motion sur vote par appel nominal, 891.

Ajournement de la Chambre en vertu de l'article 40(1) du Règlement:

Motion: "Que la Chambre s'ajourne maintenant" est considérée comme ayant été proposée, après discussion, et adoptée, 43, 55, 63, 68, 74, 79, 88, 91, 102, 104, 109, 113, 123, 132, 147, 159, 166, 168, 175, 182, 192, 216, 233, 248, 252, 254, 260, 267, 270, 277, 283, 288, 295, 302, 304, 309, 315, 317, 324, 332, 334, 350, 360, 368, 381, 384, 416, 421, 432, 442, 446, 455, 466, 484, 490, 503, 510, 514, 519, 531, 538, 543, 552, 560, 564, 572, 575, 584, 594, 598, 610, 613, 621, 628, 639, 642, 683, 689, 697, 708, 712, 722, 730, 732, 739, 746, 748, 759, 785, 787, 797, 804, 808, 813, 820, 822, 848, 858, 868, 872, 879, 883, 892, 900, 904, 911, 918, 931, 938, 947, 962, 980, 990, 994, 996, 1000, 1006, 1010, 1029, 1033, 1044, 1046, 1071, 1077, 1081, 1087, 1094, 1101, 1109, 1116, 1130, 1138, 1160, 1163, 1169, 1182, 1204, 1212, 1215, 1242, 1244, 1255, 1260, 1261, 1273, 1278, 1283, 1290, 1296, 1298, 1302, 1316, 1324, 1325-6, 1331-2, 1336, 1345, 1348, 1352, 1363, 1379, 1385, 1394, 1396.

Ajournement de la Chambre en vue de discuter d'une affaire déterminée et importante:

1. Motion (M. Broadbent): Etude de la crise que traversent les éleveurs de bétail, présentation, motion déclarée recevable et débat reporté à 8h. ce soir, 97. Ordre,—Que les discours sur cette motion soient limités, 98. M. Broadbent propose: Que cette Chambre s'ajourne maintenant, présentation et, après débat, adoption de la motion, 98.
2. Motion (M. Broadbent): Etude de la décision du Congrès du travail du Canada d'abandonner toute collaboration avec le gouvernement fédéral par suite de la décision de la Commission anti-inflation concernant la société Irving, présentation, motion déclarée recevable et débat reporté à 8h. ce soir, 1036. M. Broadbent propose: Que cette Chambre s'ajourne maintenant, présentation et, après débat, adoption de la motion, 1036.
3. Motion (M. Clarke): Etude de l'absence prolongée du service postal, présentation, motion déclarée recevable et débat reporté à 8h. ce soir, 863. M. Clarke propose: "Que cette Chambre s'ajourne maintenant", présentation et interruption du débat, 864. Reprise du débat et adoption de la motion, 865.

Ajournement de la Chambre en vue de discuter d'une affaire déterminée et importante – (Fin)

4. Motion (M. Fraser): Examen des arrêts de travail nuisant aux livraisons de grain, présentation, motion déclarée recevable et débat reporté à 8h. ce soir, 386. M. Fraser propose: "Que cette Chambre s'ajourne maintenant", présentation et, après débat, adoption de la motion, 386.
5. Motion (M. Lambert) (Bellechasse): Etude de la grève des débardeurs dans les ports du Saint-Laurent nuisant aux livraisons de grain, présentation, motion déclarée recevable et débat reporté à 8h. ce soir, 450. M. Lambert (Bellechasse) propose: "Que cette Chambre s'ajourne maintenant", présentation et, après débat, adoption de la motion, 451.

Ajournement de la Chambre, Motions spéciales:

1. Motion (M. Sharp),—Que lorsque la Chambre s'ajournera, le vendredi 20 décembre 1974, elle demeure ajournée, excepté pour la sanction royale, jusqu'au mercredi 22 janvier 1975, sous réserve d'être rappelée par M. l'Orateur ou M. l'Orateur suppléant, présentation et adoption, 235.
2. Motion (M. Sharp),—Que lorsque la Chambre s'ajournera, le mercredi 26 mars 1975, elle demeure ajournée jusqu'au lundi 7 avril 1975 sous réserve d'être rappelée par M. l'Orateur ou M. l'Orateur suppléant, 412.
3. Motion (M. Sharp),—Que lorsque la Chambre s'ajournera, le lundi 23 juin 1975, elle demeure ajournée jusqu'au mercredi le 25 juin 1975 à 2 heures de l'après-midi, présentation et adoption, 656.
4. Motion (M. Sharp),—Que la Chambre ne siège pas le 30 juin et le 7 juillet 1975, présentation et adoption, 671.
5. Motion (M. Sharp),—Que lorsque la Chambre s'ajournera, le mercredi 30 juillet 1975, elle demeure ajournée, excepté pour les sanctions royales, jusqu'au mardi 14 octobre 1975, sous réserve d'être rappelée par M. l'Orateur ou M. l'Orateur suppléant, présentation et interruption du débat, 749. Reprise du débat et motion adoptée, 750.
6. Motion (M. Sharp),—Que la Chambre ne siège pas le 10 novembre 1975, 824.
7. Motion (M. Sharp),—Que lorsque la Chambre s'ajournera, le samedi 20 décembre 1975, elle demeure ajournée jusqu'au lundi 26 janvier 1976, sous réserve d'être rappelée par M. l'Orateur ou M. l'Orateur suppléant, présentation et adoption, 976.
8. Motion (M. Sharp),—Que la Chambre s'ajourne à 5 h. p.m. le jeudi 19 février 1976 et demeure ajournée jusqu'à 2 h. p.m. le lundi 23 février 1976, présentation, débat et adoption, 1025.
9. Motion (M. Sharp),—Que lorsque la Chambre s'ajournera, le mercredi 14 avril 1976, elle demeure ajournée jusqu'au lundi 26 avril 1976, sous réserve d'être rappelée par M. l'Orateur ou M. l'Orateur suppléant, présentation et interruption du débat, 1239-40. Reprise du débat et adoption de la motion, 1240.
10. Motion (M. Sharp),—Que la Chambre ne siège pas le vendredi, 2 juillet 1976, présentation et adoption du consentement unanime, 1378.
11. Motion du consentement unanime (M. Sharp),—Que la Chambre s'ajourne le mercredi 14 juillet 1976, après l'adoption du Bill C-84 (Droit pénal, Loi) et demeure ajournée, excepté pour la sanction royale, jusqu'au mardi 12 octobre 1976, sous réserve d'être rappelée par M. l'Orateur ou M. l'Orateur suppléant, présentation et adoption, 1419.
12. Motion en vertu de l'article 43 du Règlement (M. Lambert) (Bellechasse): Que lorsque le 24e jour de juin et le 1er jour de juillet sont un mardi, la Chambre ne siège pas le 23e jour et le 30e jour de juin, présentation et adoption, 671.

Alberta et Colombie-Britannique, frontière, Loi:

Bill S-13, ministre de l'Energie, des Mines et des Ressources. Reçu du Sénat, 99. 1re lecture, 101. Motion tendant à la 2e lecture, présentation, débat, 2e lecture et renvoi au Comité des ressources nationales et des travaux publics, 111. Rapport avec modification (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 23 aux *Journaux*), 134. Adoption à l'étape du rapport et 3e lecture, 162. Adoption de l'amendement par le Sénat, 173. Sanction royale, 194. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 11, S.C. 1974-1976.

Alcoolisme:

Lutte, budget affecté dans les Territoires du Nord-Ouest, programmes de réhabilitation, etc.: M. Firth—Dépôt immédiat de la réponse, 579. Document parlementaire no 301-2/1053.

Alimentation:

Voir **Denrées alimentaires.**

Aliments du bétail, Loi (Loi modifiant):

1. Copies d'un rapport en vertu de l'article 3 de la Déclaration canadienne des droits, 415. Document parlementaire no 301-7/13.
2. Bill S-10, ministre de l'Agriculture. Reçu du Sénat, 353. 1re lecture, 355. 2e lecture et renvoi au Comité permanent de l'agriculture, 815. Rapport avec modifications (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 117 aux *Journaux*), 869. Adoption à l'étape du rapport et 3e lecture, 886. Adoption par le Sénat avec un amendement, 965. Motion tendant à l'adoption de l'amendement du Sénat, présentation et sur un rappel au Règlement, M. l'Orateur réserve sa décision 1085. Reprise du débat et adoption de l'amendement du Sénat, 1160. Sanction royale, 1162. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 94, S.C. 1974-1976.

Aliments et drogues, Stupéfiants et Code criminel, Lois (Loi modifiant):

- Bill S-19, ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Reçu du Sénat, 647. 1re lecture, 649.

Alliance Sécurité et Investigation Limitée, Loi:

Présentation d'une pétition, 641. Rapport du greffier des pétitions ainsi que le rapport de l'Examineur des pétitions, 648. Bill S-26, M. Blais. Reçu du Sénat et 1re lecture, 650. Motion tendant à la 2e lecture, présentation, débat et renvoi au Comité permanent des bills privés en général et du Règlement, 696. Rapport avec modifications (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 105 aux *Journaux*), 716. Adoption à l'étape du rapport et 3e lecture, 738. Adoption de l'amendement par le Sénat, 743. Sanction royale, 750. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 115, S.C. 1974-1976

Allocation de retraite des membres du Parlement, Loi:

1. Rapport sur l'application de la Loi pour 1973-1974, 369. Document parlementaire no 301-1/173.
2. Rapport sur l'application de la Loi pour 1974-1975, 1138. Document parlementaire no 301-1/173A.

Allocations familiales, Loi:

1. Rapport sur l'administration de la Loi pour 1973-1974, 16. Document parlementaire no 301-1/141.
2. Rapport sur les dépenses et l'administration de la Loi pour 1974-1975, 822. Document parlementaire no 301-1/141A.

Améliorations agricoles, prêts, Loi:

Voir *Prêts destinés aux améliorations agricoles, Loi*.

Amendements:*Adresse, débat:*

1. Amendement (1er et 4e jours désignés) de M. Stanfield (chef de l'Opposition): Contribution des ministres au désarroi social, présentation, 24. Rejet sur vote par appel nominal, 50.
2. Sous-amendement (1er et 2e jours désignés) de M. Broadbent: Négligence à aider les victimes de l'inflation, présentation, 25. Rejet sur vote par appel nominal, 35.

Bills d'intérêt public et inscrits au nom des députés – 2e lecture:

3. Intérêt, Loi (Loi modifiant), Bill C-244: Révocation de l'ordre portant 2e lecture, retrait du bill et renvoi de l'objet au Comité, 1283.
4. Jours fériés, Loi (Loi modifiant), Bill C-231: Renvoi de la teneur du bill au Comité de la justice et des questions juridiques, amendement adopté, 376.

Bills d'intérêt public et inscrits au nom des députés – Etape du rapport:

5. Circonscriptions électorales, limites, revision, Loi (Loi modifiant), Bill C-370, 280.

Amendements – (Suite)*Bills inscrits au nom du gouvernement – 2e lecture:*

6. Droit pénal, Loi, Bill C-83: Remise à plus tard et renvoi de l'objet au Comité, présentation, 1094. Amendement modifié, présentation, 1101. Reprise et interruption du débat, 1107-8, 1160, 1162, 1166, 1200, 1204, 1210, 1211. Rejet sur vote par appel nominal, 1214.
7. Environnement, contaminants, Loi, Bill C-25: Remise à plus tard et renvoi de l'objet au Comité, présentation, 195. Rejet sur division, 400.
8. Environnement, contaminants, Loi, Bill C-25: Remise à plus tard et renvoi du sujet à un Comité, 192. Amendement déclaré irrecevable, 195.
9. Grain de l'Ouest, stabilisation, Loi, Bill C-41: Remise à plus tard et renvoi de l'objet au Comité, présentation et interruption du débat, 514. Rejet sur vote par appel nominal, 518.
10. Impôt sur le revenu, Loi (Loi modifiant), Bill C-49: La Chambre approuve certaines mesures mais refuse la 2e lecture à cause des mesures éliminant des déductions de frais, présentation, 270. Amendement déclaré irrecevable, 275-6.
11. Impôt sur le revenu, Loi (Loi modifiant), Bill C-49: Refus de la 2e lecture à cause d'un manque à prévoir une réduction additionnelle, présentation, 276. Amendement déclaré recevable, 276-7. Rejet sur vote par appel nominal, 287.
12. Impôt sur le revenu, Loi (Loi modifiant), Bill C-49: Remplacer certains mots par d'autres, présentation, 285. Déclaré recevable, 286. Rejet sur vote par appel nominal, 286-7.
13. Juges, Loi (Loi modifiant), Bill C-47: Refus de la 2e lecture à cause d'un manque à prévoir une hausse de traitement, présentation et amendement déclaré irrecevable, 551.
14. Sénat et Chambre des communes, Traitements et Secrétaires parlementaires, Lois (Loi modifiant), Bill C-44: Remise à plus tard et renvoi de la question à une commission, présentation, 231. Amendement déclaré irrecevable, 232-3.
15. Sénat et Chambre des communes, Traitements et Secrétaires parlementaires, Lois (Loi modifiant), Bill C-44: Remise à six mois de ce jour, présentation, 421. Rejet sur vote par appel nominal, 424-5.
16. Soins médicaux, Loi (Loi modifiant), Bill C-68: Remise à six mois de ce jour, présentation, 1045. Reprise et interruption du débat, 1052, 1071, 1074, 1080, 1081, 1083, 1116, 1125. Rejet sur vote par appel nominal, 1128-9.
17. Taxe d'accise, Loi (Loi modifiant), Bill C-66: Remise à six mois de ce jour, présentation, 692. Rejet sur vote par appel nominal, 707-9, 717, 721-2, 727, 730-1, 735.

Bills inscrits au nom du gouvernement – Etape du rapport:

18. Actes de l'Amérique du Nord britannique (1867 à 1965) (Loi modifiant), Bill C-3, 589.
19. Anciens combattants, allocations, Loi (Loi modifiant), Bill C-4, 109.
20. Anti-inflation, Loi, Bill C-73, 883, 887-90.
21. Anti-inflation, Loi (Loi modifiant), Bill C-89, 1243-4, 1247, 1251-4.
22. Assurance-chômage, Loi de 1971 (Loi modifiant), Bill C-69, 936-8, 943-5, 950-1, 962, 966-70.
23. Banque fédérale de développement, Loi, Bill C-14, 154-9, 161-2, 170-2.
24. Biens culturels, exportation et importation, Loi, Bill C-33, 396.
25. Blé, double prix, Loi, Bill C-19, 519, 521-2.
26. Citoyenneté, Loi, Bill C-20, 1215.
27. Commission canadienne du blé, Loi (Loi modifiant), Bill C-88, 1365.
28. Commission d'énergie du Nord canadien, Loi (Loi modifiant), Bill C-13, 412, 429-31.
29. Crédit agricole, Loi (Loi modifiant), Bill C-34, rejeté sur division, 429.
30. Droit pénal, Loi, Bill C-84, 1382, 1385, 1391, 1394, 1396, 1410, 1418-9.
31. Droit statutaire, modification, Loi de 1975, Bill C-52, 972-5.
32. Enquêtes sur les coalitions, Loi (Loi modifiant), Bill C-2, 620-1, 764-6, 773-4.
33. Environnement, contaminants, Loi, Bill C-25, 800, 815-6.
34. Grain de l'Ouest, stabilisation, Loi, Bill C-41, 890-2, 896-7.
35. Habitation et Société centrale d'hypothèques et de logement, Lois (Loi modifiant), Bill C-77, 966.
36. Habitation, Loi nationale (Loi modifiant), Bill C-46, 403-7.
37. Impôt sur le revenu, Loi (Conventions Canada-France-Belgique-Israël), Bill S-32, 1361.
38. Impôt sur le revenu, Loi (Loi modifiant), Bill C-58, 995-7, 999-1000, 1003, 1005, 1007-10, 1013-4, 1020-1, 1025-9, 1032.
39. Jeux olympiques de 1976, Loi (Loi modifiant), Bill C-63, 687-9, 700-2.
40. Juges, Loi (Loi modifiant), Bill C-47, 589-90.
41. Législation (Statut de la femme), modification, Loi de 1974, 636-8.

Amendements – (Suite)*Bills inscrits au nom du gouvernement – Etape du rapport – (Fin)*

42. Petro-Canada, Société, Loi, Bill C-8, 677-8, 679-80.
43. Prix agricoles, stabilisation, Loi, Bill C-50, 596-7, 624, 647.
44. Sénat et Chambre des communes, Traitements et Secrétaires parlementaires, Lois (Loi modifiant), Bill C-44, 491-6.
45. Soins médicaux, Loi (Loi modifiant), Bill C-68, 1255, 1257-8, 1269-72.

Bills inscrits au nom du gouvernement – 3e lecture:

46. Arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces, Loi de 1972 (Loi modifiant), Bill C-57: Remise de la 3e lecture à six mois de ce jour, présentation et rejet sur division après débat, 687.
47. Code maritime, Loi, Bill C-61, 1086-7, 1089-90, 1098-101.
48. Code maritime, Loi, Bill C-61: Remise de la 3e lecture à plus tard et renvoi au Comité des transports et des communications pour reconsidérer les articles 8 à 14, présentation et interruption du débat, 1378.
49. Code maritime, Loi, Bill C-61, sous-amendement: Retrancher certains mots et les remplacer par d'autres, présentation et interruption du débat, 1378.
50. Droit pénal, Loi, Bill C-84: Remise de la 3e lecture à six mois de ce jour, présentation et interruption du débat, 1421. Reprise du débat et vote par appel nominal différé à plus tard, 1423. Rejet de l'amendement sur vote par appel nominal, 1429-30.
51. Grain de l'Ouest, stabilisation, Loi, Bill C-41: Remise de la 3e lecture à plus tard et renvoi au Comité de l'agriculture pour étudier les articles 8 à 11, présentation, débat et vote par appel nominal différé, 980. Reprise du débat et rejet de l'amendement sur vote par appel nominal, 986.
52. Impôt sur le revenu, Loi (Loi modifiant), Bill C-49: Remise de la 3e lecture à plus tard et renvoi au Comité plénier pour étudier les articles 4 et 7 à nouveau, présentation et rejet sur vote par appel nominal après débat, 322-3.
53. Impôt sur le revenu, Loi (Loi modifiant), Bill C-58: Renvoi au Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts, 1039. Rejet sur vote par appel nominal, 1050-1.
54. Saint-Laurent, ports, opérations, Loi, Bill C-59: Renvoi au comité plénier pour étudier les articles 5(3), 7, 8, 11(2), 13 et 14 à nouveau, présentation et rejet sur vote par appel nominal après débat, 482.
55. Sénat et Chambre des communes, Traitements et Secrétaires parlementaires, Lois (Loi modifiant), Bill C-44: Remise de la 3e lecture à six mois à compter de ce jour, présentation et rejet sur vote par appel nominal, 505-6.
56. Soins médicaux, Loi (Loi modifiant), Bill C-68: Remise de la 3e lecture à six mois de ce jour, présentation et du consentement unanime, vote par appel nominal différé à plus tard, 1361. Amendement rejeté sur vote par appel nominal, 1373.
57. Taxe d'accise, Loi (Loi modifiant), Bill C-66: Remise de la 3e lecture à six mois à compter de ce jour, présentation et rejet sur vote par appel nominal, 747-8.

Bills privés et pétitions – 2e lecture:

58. Légion royale canadienne, Loi, Bill S-28, 738.

Bills privés et pétitions – Etape du rapport:

59. British Columbia Telephone Company, Bill S-11, 156.

Budget, 1974, débat:

60. Amendement (1er et 4e jours désignés) M. Stanfield: Absence d'action concertée contre l'inflation, présentation, 134. Rejet sur vote par appel nominal, 144.
61. Sous-amendement (1er et 2e jours désignés) M. Nystrom: Absence d'avantage fiscal pour les Canadiens à faible revenu, présentation, 135. Rejet sur vote par appel nominal, 138.

Budget, 1975, débat:

62. Amendement (1er et 4e jours désignés) M. Stevens: Echec du budget au chapitre de l'inflation et du développement d'une économie saine, présentation, 662. Rejet sur vote par appel nominal, 676-7.
63. Sous-amendement (1er et 2e jours désignés) M. Broadbent: Et aussi injustice de la taxe déguisée et régressive, présentation, 662-3. Rejet sur vote par appel nominal, 668.

Amendements – (Fin)*Budget, 1976, débat:*

64. Amendement (1er et 4e jours désignés) M. Stevens: Absence de mesures concernant le chômage et la croissance à long terme de l'économie nationale, présentation, 1316. Rejet sur vote par appel nominal, 1337-8.
65. Sous-amendement (1er et 2e jours désignés) M. Saltsman: Annonce du gouvernement au sujet de la période ouvrant droit aux prestations d'assurance-chômage, présentation, 1316. Rejet sur vote par appel nominal, 1328-9.

Comités permanents et spéciaux:

66. Amendement (M. Murta) à la motion portant adoption du premier rapport du Comité spécial de la commercialisation des oeufs, présentation, 301.

Motions:

67. Amendement (M. Broadbent) à la motion de M. Reid portant sur les fuites de renseignements parus dans la *Gazette* de Montréal au sujet du budget de novembre 1975, 743.
68. Amendement (M. Lambert) (Edmonton-Ouest) à la motion portant que la Chambre approuve le programme de conversion au système métrique: Adoption d'une loi pour ce programme, présentation, 381.
69. Amendement (M. Stanfield) à la motion portant étude du Livre Vert sur les conflits d'intérêts par un Comité, présentation et rejet sur vote par appel nominal, 183-4.

Motions d'initiative parlementaire:

70. Amendement (M. Symes) à la motion tendant à l'établissement d'un régime représentatif aux Territoires: Renvoi de l'objet de la motion au Comité des affaires indiennes et du développement du Nord canadien, présentation et M. l'Orateur suppléant remet sa décision, 267. Amendement déclaré irrecevable, 1278.

Subsides, motions:

71. Amendement (M. Leggatt) à la motion d'opposition de M. Carter: Prises de mesures immédiates pour la juridiction du plateau continental, présentation, débat et rejet de l'amendement sur vote par appel nominal, 650-1.
72. Amendement (M. Stanfield) à la motion de M. Broadbent: Inertie du gouvernement en matière de planification en vue de lutter contre l'inflation, présentation et rejet de l'amendement sur vote par appel nominal, 546-7.

Anciens combattants:

1. Enquête sur les incapacités physiques des militaires prisonniers de guerre lors de la 2e Guerre Mondiale, résultats, rapport, etc.: M. Reynolds—Dépôt immédiat de la réponse, 301. Document parlementaire no 301-2/1360.
2. Ordre,—Correspondance échangée avec le ministre et procès-verbaux des réunions tenues au sujet du rapport du Comité d'étude sur le taux de base des pensions pour 1972, 1973 et 1974: M. Marshall, 81. Dépôt de la réponse, 365. Document parlementaire no 301-3/6.
3. Adresse,—Correspondance échangée entre le gouvernement et d'autres paliers de gouvernement, des associations d'anciens combattants, au sujet du projet de transfert de l'hôpital Westminster à London (Ont.): M. Marshall, 676. Dépôt de la réponse, 865. Document parlementaire no 301-3/49.
4. Ordre,—Copie de tous les documents pertinents, procès-verbaux, lettres, etc. au sujet de réunions tenues avec des organismes d'anciens combattants intéressés au transfert de l'hôpital Westminster à London (Ont.): M. Marshall, 854-5. Dépôt de la réponse, 876-7. Document parlementaire no 301-3/62.
5. Rapport au sujet d'une enquête sur les Canadiens prisonniers de guerre en Europe au cours de la Seconde Guerre mondiale, 127. Document parlementaire no 301-4/53. Ordre,—Renvoi au Comité des affaires des anciens combattants, 412. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 90 aux *Journaux*), 627-8.
6. Copie de documents relatifs à une réunion de l'Office de l'établissement agricole des anciens combattants: M. Marshall: Appel de l'avis de motion qui est reporté à l'ordre relatif aux "Avis de Motions (documents)", 245. Présentation et interruption du débat, 277. Reprise du débat et rejet sur vote par appel nominal, 294-5.
7. Etudier l'opportunité de modifier la Loi sur la sécurité de vieillesse afin de rendre justice aux anciens combattants: Motion (M. Whittaker), présentation, modification du consentement unanime et adoption, 263.

Anciens combattants – (Fin)

8. Ordre,—Prise en considération d'une motion relative à la Loi modifiant la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants, 97. Présentation et interruption du débat, 104. Reprise du débat et rejet sur vote par appel nominal, 106.

Voir aussi **Guerre mondiale (1939-1945)**.

Anciens combattants, allocations, Législation (Loi de 1974 modifiant):

Message et recommandation de l'Administrateur. Bill C-4, ministre des Affaires des anciens combattants. 1re lecture, 23. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et 2e lecture après débat, 74. Rapport avec modifications (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 14 aux *Journaux*), 103. Etape du rapport, motion présentée et retirée du consentement unanime, 109. Adoption à l'étape du rapport et 3e lecture, 109. Adoption par le Sénat, 135. Sanction royale, 151. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 8, S.C. 1974-1976.

Anciens combattants, Assurance, Loi:

1. Etat relatif aux opérations découlant de la Loi pour 1973-1974, 17. Document parlementaire no 301-1/254.
2. Etat relatif aux opérations découlant de la Loi pour 1974-1975, 629. Document parlementaire no 301-1/254A.
3. Etat relatif aux opérations découlant de la Loi pour 1975-1976, 1407. Document parlementaire no 301-1/254B.

Anciens combattants et soldats de retour au pays, assurance, Lois (Loi modifiant):

Message et recommandation du Gouverneur général. Bill C-86, Ministre des Affaires des anciens combattants. 1re lecture, 1069-70. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 1085. Reprise du débat, 2e lecture, étude au Comité plénier, rapport sans amendement, adoption à l'étape du rapport et 3e lecture, sur division, 1086. Adoption par le Sénat, 1130. Sanction royale, 1162. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 92, S.C. 1974-1976.

Anciens prisonniers de guerre, indemnisation, Loi:

Message et recommandation du Gouverneur général. Bill C-92, ministre des Affaires des anciens combattants. 1re lecture, 1159. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 1162. Du consentement unanime, reprise du débat, adoption de la 2e lecture et renvoi au Comité permanent des affaires des anciens combattants, 1169. Rapport avec une modification (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 160 aux *Journaux*), 1171. Ordre,—Limite d'un représentant de chaque parti lors du débat tendant à la 3e lecture, 1172. Du consentement unanime, adoption à l'étape du rapport et 3e lecture, 1172. Sanction royale, 1265. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 95, S.C. 1974-1976.

Angola:

Motion en vertu de l'article 43 du Règlement (M. Macquarrie): Inquiétude du Canada quant à la poursuite des hostilités, réclame le retrait de tous les combattants et incite les partis politiques en cause à prendre des mesures pour établir la paix, 1005.

Animaux exotiques, commerce, Loi:

Bill C-286, M. Watson. 1re lecture, 61.

Animaux, protection pendant le transport, Loi:

Bill C-210, M. O'Sullivan. 1re lecture, 60.

Antidumping, Loi:

1. Règles en date d'octobre 1974, 80. Document parlementaire no 301-1/281.
2. Rapport du Tribunal antidumping pour 1974, 417. Document parlementaire no 301-1/282.
3. Rapport du Tribunal antidumping pour 1975, 1182. Document parlementaire no 301-1/282A.

Anti-inflation, Commission:

1. Rapport relatif à la société de bois de pâte et papier *Irving Pulp and Paper Limited*, 991. Document parlementaire no 301-1/134A.
2. Rapport du Directeur en vertu de la Loi anti-inflation concernant l'affaire *Irving Pulp and Paper Limited*, 1019. Document parlementaire no 301-1/134B.
3. Copies du rapport, en date du 19 mars 1976, relativement aux assureurs de biens et des responsabilités, 1149. Document parlementaire no 301-1/134D.
4. Copies des recommandations, en date du 14 avril 1976, relativement aux fournisseurs d'articles ou de services du secteur privé, ainsi qu'une Annexe, 1247. Document parlementaire no 301-1/134E.
5. Copies d'un rapport soumettant à l'examen du Directeur de la Loi, la convention collective entre l'*International Nickel Company of Canada Limited*, Division du Manitoba, et les employés représentés par les Métallurgistes unis d'Amérique, section locale 6166, 1343. Document parlementaire no 301-1/134F.
6. Rapport du Directeur en vertu de la Loi anti-inflation concernant la convention collective entre l'*International Nickel Company of Canada Limited*, Division du Manitoba, et les employés représentés par les Métallurgistes unis d'Amérique, section locale 6166, 1366. Document parlementaire no 301-1/134G.
7. Copies de rapports soumettant à l'examen du Directeur de la Loi, les conventions collectives touchant la Commission scolaire du comté de Wentworth, la Commission des écoles séparées catholiques romaines du comté de Prescott et Russell et la Commission des écoles séparées catholiques romaines du district de Sudbury, 1371. Document parlementaire no 301-1/134H.
8. Copies d'un rapport soumettant à l'examen du Directeur de la Loi, la convention collective entre l'*Atlantic Consolidated Foods Limited*, *Atlantic Sugar Division* et les employés représentés par la Section 443 de la *Bakery and Confectionary Worker's International Union of America*, 1406. Document parlementaire no 301-1/134I.
9. Copies d'un rapport soumettant à l'examen du Directeur de la Loi, la convention collective entre la *Western Grocers Limited*, Winnipeg (Man.) et les employés représentés par la Section 469 de la *Retail, Wholesale and Department Store Union*, 1406. Document parlementaire no 301-1/134J.
10. Copies d'un rapport soumettant à l'examen du Directeur de la Loi, la convention collective entre la *City Motors Ltd.* et la *Hickman Motors Ltd.*, Saint-Jean (T.-N.) et les employés représentés par la Section 855 de la *Transport and Allied Workers Union*, 1406. Document parlementaire no 301-1/134K.
11. Copies d'un rapport soumettant à l'examen du Directeur de la Loi, la convention collective entre la *City Motors Ltd.* et la *Hickman Motors Ltd.*, Gander (T.-N.) et les employés représentés par la Section 544 de l'*International Association of Machinists and Aerospace Workers*, 1406. Document parlementaire no 301-1/134L.
12. Copies d'un rapport soumettant à l'examen du Directeur de la Loi, la convention collective entre la *City Motors Ltd.*, Corner Brook (T.-N.) et les employés représentés par la Section 544 de l'*International Association of Machinists and Aerospace Workers*, 1406. Document parlementaire no 301-1/134M.
13. Copies d'un rapport du Directeur de la Loi concernant la convention collective entre la *Wentworth County Board of Education*, Hamilton (Ontario) et son groupe de commis et de secrétaires, 1417. Document parlementaire no 301-1/134N.
14. Copies d'un rapport du Directeur de la Loi concernant la convention collective entre la Commission des écoles séparées du district de Sudbury et son personnel de sécurité et d'entretien, 1417. Document parlementaire no 301-1/134O.
15. Copie de l'arrêté en Conseil, nommant l'hon. Jean-Luc Pepin et Mme Beryl Plumptre, commissaires, 754. Document parlementaire no 301-4/151.
16. Ordre, — Application des indicateurs de la Loi anti-inflation aux quatre administrations de pilotage au Canada et aux fournisseurs du secteur privé, 1316.

Anti-inflation, Loi:

Message et recommandation du Gouverneur général. Bill C-73, ministre des Finances. Ire lecture, 769. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 782. Reprise et interruption du débat, 785, 787, 792, 796, 797. Reprise du débat et vote sur la motion tendant à la 2e lecture différé à 8 heures du soir, le lundi 27 octobre 1975, 800. Reprise du débat et adoption de la motion tendant à la 2e lecture sur vote par appel nominal et renvoi au Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, 803-4. Rapport avec modifications (Procès-verbaux et témoignages — Voir Appendice no 118 aux *Journaux*), 873-5. Etape du rapport, motions, 881-3, 888-90. Présentation d'une nouvelle recommandation royale, 883, 887-8. Motions différées, 881-2, 883. Motion déclarée irrecevable, 881. Motions adoptées, 888, 890. Motions rejetées sur vote par appel nominal, 888-9. Motion

Anti-inflation, Loi – (Fin)

Message et recommandation du Gouverneur général. Bill C-73 – (Fin)

rejetée, sur division, 889. Amendement rejeté sur vote par appel nominal, 889-90. Adoption à l'étape du rapport, 890. Ordre du consentement unanime, —Que le vote par appel nominal tendant à la 3e lecture si nécessaire, soit différé au lendemain, 900. Motion tendant à la 3e lecture, présentation et interruption du débat, 900. Reprise et interruption du débat, 904. Reprise du débat et 3e lecture sur vote par appel nominal, 907-8. Adoption par le Sénat, 931. Sanction royale, 937. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 75, S.C. 1974-1976.

Anti-inflation, Loi (Loi modifiant):

Bill C-89, Ministre des Finances. 1re lecture, 1107. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 1129. Reprise et interruption du débat, 1130, 1137, 1138, 1153. Reprise du débat, 2e lecture, sur division et renvoi au Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, 1159. Rapport avec modifications (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 167 aux *Journaux*), 1213. Etape du rapport, motions, 1243-4, 1247, 1251-4. Amendements rejetés sur vote par appel nominal, 1251-3. Motions rejetées sur vote par appel nominal, 1252-4. Adoption à l'étape du rapport, sur division et du consentement unanime, adoption de la 3e lecture sur vote par appel nominal, 1254. Adoption par le Sénat, 1301. Sanction royale, 1302. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 98, S.C. 1974-1976.

Anti-inflation, programme:

1. Copies du Règlement prescrivant des indicateurs en vertu de la Loi, 962. Document parlementaire no 301-1/134.
 2. Copies des recommandations de la Commission de lutte anti-inflation, en date du 26 février 1976, concernant les négociations collectives dans certains secteurs, ainsi qu'un rapport intitulé "Application des indicateurs aux fournisseurs membres d'associations négociatrices", 1093. Document parlementaire no 301-1/134C.
 3. Copies des Règles sur les appels interjetés devant le Tribunal d'appel en matière d'inflation, en vertu de la Loi anti-inflation, 1044. Document parlementaire no 301-1/135.
 4. Document intitulé "Aperçu des modifications proposées aux indicateurs visant les prix et bénéfiques en vertu de la Loi anti-inflation, en date du 25 mai 1976, 1312. Document parlementaire no 301-1/317.
 5. Copies du Livre blanc intitulé "Offensive contre l'inflation—un engagement national", 754. Document parlementaire no 301-4/150.
 6. Copies d'un protocole d'accord fait le 10 mars 1976, entre le gouvernement du Canada et celui de la province de Québec, 1107. Document parlementaire no 301-5/183.
 7. Motion du consentement unanime, —Qu'aujourd'hui la Chambre s'ajourne pour discuter du Livre blanc intitulé "Offensive contre l'inflation", 754. Motion adoptée, 759.
 8. Pétition présentée par M. Epp concernant les lignes directrices du gouvernement en matière de salaires et de prix, 854. Rapport du greffier des pétitions, 857.
- Voir aussi **Inflation, mesures anti-inflationnistes; Relations fédérales-provinciales; Subsidés en vertu de l'article 58 du Règlement, Motions.**

Antone, Dr Irwin Norbert:

Voir **Affaires indiennes.**

Appendices aux Procès-verbaux:

1. Avis de motion des voies et moyens modifiant le Tarif des douanes, le 1er octobre 1974.
2. Avis de motion des voies et moyens au sujet de l'exportation du pétrole du Canada, le 2 octobre 1974.
3. Avis de motion des voies et moyens visant à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu, le 18 novembre 1974.
4. Avis de motion des voies et moyens visant à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu, le 17 avril 1975.
5. Avis de motion des voies et moyens modifiant le Tarif des douanes (no 3), le 23 juin 1975.
6. Avis de motion des voies et moyens visant à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu, le 23 juin 1975.
7. Avis de motion des voies et moyens visant à modifier la Loi sur la taxe d'accise, le 23 juin 1975.
8. Avis de motion des voies et moyens visant à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu, le 18 décembre 1975.
9. Etat des travaux à la prorogation, 12 octobre 1976.

Appendices aux Procès-verbaux – (Fin)

10. Texte d'une opposition signée par certains députés de l'Alberta au rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour ladite province, le 3 mars 1976.
11. Texte d'une opposition signée par certains députés de la Nouvelle-Ecosse au rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour ladite province, le 14 février 1976.
12. Texte d'une opposition signée par certains députés des Territoires du Nord-Ouest au rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour ladite province, le 5 mars 1976.
13. Textes d'oppositions signées par certains députés de la Colombie-Britannique au rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour ladite province, le 10 mars 1976.
14. Textes d'oppositions signées par certains députés de l'Ontario au rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour ladite province, le 8, 12, 18, 22, 23, 24, 25, 26, 29 mars 1976.
15. Textes d'oppositions signées par certains députés du Québec au rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour ladite province, le 10, 23, 24, 25, 26 mars 1976.

Approvisionnements et Services, Ministère:

1. Renvoi du budget principal de 1974-1975 au Comité des prévisions budgétaires en général, 34.
2. Renvoi du budget supplémentaire (D) de 1974-1975 au Comité des prévisions budgétaires en général, 330.
3. Renvoi du budget principal de 1975-1976 au Comité des prévisions budgétaires en général, 314.
4. Renvoi du budget supplémentaire (A) de 1975-1976 au Comité des prévisions budgétaires en général, 854.
5. Renvoi du budget supplémentaire (B) de 1975-1976 au Comité des prévisions budgétaires en général, 1080. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 148 aux *Journaux*), 1107.
6. Renvoi du budget principal de 1976-1977 au Comité des prévisions budgétaires en général, 1050. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 180 aux *Journaux*), 1315.
7. Rapport pour 1973-1974, 264. Document parlementaire no 301-1/29.
8. Rapport pour 1974-1975, 992. Document parlementaire no 301-1/29A.
9. Somme consacrée à des contrats aux fins de recherche, adjudicataires, etc.: M. Symes—Dépôt immédiat de la réponse, 242. Document parlementaire no 301-2/558.
10. Dépenses de voyages depuis 1972: M. Stevens—Dépôt immédiat de la réponse, 699. Document parlementaire no 301-2/702.
11. Contrats d'au moins \$250,000 accordés depuis 1969: M. Clark (Rocky Mountain)—Dépôt immédiat de la réponse, 337. Document parlementaire no 301-2/1741.
12. Lettre adressée le 15 janvier 1975 au chef des relations avec les médias, M. I. Rolstone demandant des renseignements divers sur les contrats, etc.: M. Reynolds—Dépôt immédiat de la réponse, 460. Document parlementaire no 301-2/1937.
13. Somme dépensée pour des ordinateurs et leur entretien, sociétés, etc.: M. Reynolds—Dépôt immédiat de la réponse, 624. Document parlementaire no 301-2/1948.
14. Contrats aux fins de recherche et de développement, accords conclus depuis 1973: M. Reynolds—Dépôt immédiat de la réponse, 533. Document parlementaire no 301-2/1993.
15. Commandes passées pour plus de 25 ministères et organismes, ventilation: M. Reynolds—Dépôt immédiat de la réponse, 546. Document parlementaire no 301-2/2004.
16. Contrats, nombre de catégories: M. Reynolds—Dépôt immédiat de la réponse, 542. Document parlementaire no 301-2/2009.
17. Contrat d'achat type, échantillon, etc.: M. Reynolds—Dépôt immédiat de la réponse, 442. Document parlementaire no 301-2/2018.
18. Locaux loués dans la région de la Capitale nationale, loyer, bail, etc.: M. Clark (Rocky Mountain)—Dépôt immédiat de la réponse, 756. Document parlementaire no 301-2/2670.
19. Contrats affectés par province et territoire en 1968-1974, etc.: M. Elzinga—Dépôt immédiat de la réponse, 730. Document parlementaire no 301-2/2695.
20. Personnel, fonctions, traitements, etc.: M. Cossitt—Dépôt immédiat de la réponse, 876. Document parlementaire no 301-2/3124.
21. Contrats, adjudications, appels d'offre, valeur, etc.: M. Beatty—Dépôt immédiat de la réponse, 1036. Document parlementaire no 301-2/3577.
22. Ordre,—Copie du contrat accordé à *Canadian Laboratory Supplies Ltd.* concernant la fourniture de matériel et d'accessoires de laboratoire depuis 1972: M. Fleming, 1013.

Architectes et ingénieurs-conseils:

Voir **Gouvernement, contrats, achats, propriétés, etc.**

Archives publiques:

1. Renvoi du budget principal de 1974-1975 au Comité de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts, 33.
2. Acquisitions, publications et expositions concernant le nord de l'Ontario depuis 1957: M. Symes—Dépôt immédiat de la réponse, 116. Document parlementaire no 301-2/267.

Armes atomiques:

1. Pétition concernant la construction d'une base pour sous-marins et de missiles nucléaires Trident, à Bangor dans l'Etat de Washington, E.-U., présentation (M. Leggatt), 950. Rapport du greffier des pétitions, 953.
2. Pétition des citoyens du Pacifique ayant trait aux essais nucléaires et afin de presser la Chine et la France de signer le Traité d'interdiction partielle des essais nucléaires, présentation (M. Leggatt), 122. Rapport du greffier des pétitions, 125.

Armes et munitions:

1. Copies de document sur les statistiques relatives au contrôle des armes à feu, 1134. Document parlementaire no 301-7/48B.
2. Pétition présentée par M. Francis, 979. Rapport du greffier des pétitions, 983.
3. Pétition présentée par M. Fraser, 871. Rapport du greffier des pétitions, 876.

Arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces, Loi de 1972 (Loi modifiant):

Message et recommandation du Gouverneur général. Bill C-57, ministre des Finances. 1re lecture, 399. Motion tendant à la 2e lecture, présentation, débat, 2e lecture et renvoi au Comité permanent des prévisions budgétaires en général, 596. Rapport (Procès-verbaux et témoignages — Voir Appendice no 99 aux *Journaux*), 680. Adoption à l'étape du rapport, 686. Motion tendant à la 3e lecture, présentation, débat et amendement (M. Orlikow): Remise à six mois de ce jour, présentation, débat et rejet de l'amendement sur division, 687. 3e lecture, sur division, 687. Adoption par le Sénat, 722. Sanction royale, 750. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 65, S.C. 1974-1976.

Arsenaux Canadiens Limitée:

1. Renvoi du budget principal de 1974-1975 au Comité des prévisions budgétaires en général, 34.
2. Rapport y compris les comptes et états financiers pour 1973-1974 ainsi que le rapport de l'Auditeur général s'y rapportant, 15. Document parlementaire no 301-1/85.
3. Budget d'établissement pour 1974-1975 et copie du décret approuvant ledit budget, 38. Document parlementaire no 301-1/85A.
4. Budget d'établissement pour 1975-1976 et copie du décret approuvant ledit budget, 504. Document parlementaire no 301-1/85B.
5. Rapport y compris les comptes et états financiers pour 1974-1975 ainsi que le rapport de l'Auditeur général s'y rapportant, 678. Document parlementaire no 301-1/85C.
6. Rapport y compris les comptes et états financiers pour 1975-1976 ainsi que le rapport de l'Auditeur général s'y rapportant, 1407. Document parlementaire no 301-1/85D.
7. Clients, marchandises achetées pour 1973-1974: M. Kaplan—Dépôt immédiat de la réponse, 169. Document parlementaire no 301-2/270.

Assistance à l'agriculture des Prairies:

Ordre,—Correspondance échangée avec l'Administration agricole des Prairies au sujet des dépenses de voyage, salaires et voitures particulières, etc.: M. Towers: Appel de l'avis de motion qui est reporté à l'ordre relatif aux "Avis de motions (documents)", 1406.

Assistance aux non-fumeurs, Loi:

Bill C-242, M. Robinson. 1re lecture, 60. Motion tendant à la 2e lecture, présentation, débat et renvoi au Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, 897. Rapport avec modifications (Procès-verbaux et témoignages — Voir Appendice no 187 aux *Journaux*), 1327-8. Adoption à l'étape du rapport, 1333-4. Motion tendant à la 3e lecture, présentation et interruption du débat, 1334.

Assistance-chômage, Loi:

1. Rapport sur l'administration de la Loi pour 1972-1973, 16. Document parlementaire no 301-1/251.
2. Rapport sur les dépenses et l'administration de la Loi pour 1973-1974, 246. Document parlementaire no 301-1/251A.
3. Rapport sur les dépenses et l'administration de la Loi pour 1974-1975, 1361. Document parlementaire no 301-1/251B.

Assistance-vieillesse, Loi:

1. Rapport sur l'administration de la Loi pour 1972-1973, 16. Document parlementaire no 301-1/203.
2. Rapport sur l'administration de la Loi pour 1973-1974, 246. Document parlementaire no 301-1/203A.
3. Rapport sur l'administration de la Loi pour 1974-1975, 981. Document parlementaire no 301-1/203B.

Association de Transport Aérien International, Loi:

Présentation d'une pétition, 149. Rapport du greffier des pétitions, 159. Rapport de l'Examineur des pétitions, 189. Bill S-18, M. Bécharde. Reçu du Sénat et 1re lecture, 194. 2e lecture et renvoi au Comité des transports et des communications, 231. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 42 aux *Journaux*), 285. Adoption à l'étape du rapport et 3e lecture, 294. Sanction royale, 323. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 111, S.C. 1974-1976.

Association internationale de développement, Loi:

1. Rapport sur les opérations pour 1974, 417. Document parlementaire no 301-1/74.
2. Rapport sur les opérations pour 1975, 1164. Document parlementaire no 301-1/74A.

Assurance-chômage:

1. Rapport du Comité consultatif pour 1973, 58. Document parlementaire no 301-1/252.
2. Rapport du Comité consultatif sur le système d'appel ainsi que la correspondance entre le président du Comité et le ministre de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration, 1307. Document parlementaire no 301-1/252A.
3. Rapport du Comité consultatif pour 1975, 1386. Document parlementaire no 301-1/252B.
4. Prestations versées en 1974-1975, bénéficiaires admissibles, etc.: M. Alexander—Dépôt immédiat de la réponse, 758. Document parlementaire no 301-2/3082.
5. Révision de la Loi afin d'en supprimer les dispositions fondées sur le principe du bien-être social: Motion (M. Knowles) (Norfolk-Haldimand), présentation et interruption du débat, 442.

Assurance-chômage, Commission:

1. Renvoi du budget principal de 1974-1975 au Comité du travail, de la main-d'oeuvre et de l'immigration, 34.
2. Rapport pour 1973, 58. Document parlementaire no 301-1/250.
3. Rapport pour 1974, 672. Document parlementaire no 301-1/250A.
4. Rapport pour 1975, 1370. Document parlementaire no 301-1/250B.
5. Rapport de l'Auditeur général sur la situation du Compte d'assurance-chômage et sur les opérations de la Commission pour 1973-1974, 14. Document parlementaire no 301-1/253.
6. Rapport de l'Auditeur général sur la situation du Compte d'assurance-chômage et sur les opérations de la Commission pour 1974-1975, 786. Document parlementaire no 301-1/253A.
7. Rapport de l'Auditeur général sur la situation du Compte d'assurance-chômage pour 1974-1975, 1303. Document parlementaire no 301-1/253B.
8. Bureaux, nombre, emplacement et agents affectés: M. Caouette (Témiscamingue)—Dépôt immédiat de la réponse, 1376. Document parlementaire no 301-2/5403.

Assurance-chômage, Loi de 1971 (Loi modifiant):

1. Bill C-212, M. Oberle (Inventaire d'emplois). 1re lecture, 60.
2. Bill C-236, M. Rodriguez (Période de référence pour éligibilité aux prestations). 1re lecture, 60. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 596.
3. Bill C-340, M. Rodriguez (Travailleurs non syndiqués). 1re lecture, 62.

Assurance-chômage, Loi de 1971 (Loi modifiant) – (Fin)

4. Message et recommandation du Gouverneur général. Bill C-69, ministre de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration. 1re lecture, 688. Motion tendant à la 2e lecture, débat et ajournement du débat, sur motion, 803. Reprise et interruption du débat, 804, 808, 810. Ordre, — Que tous les discours à l'étape de la 2e lecture soient limités à trente minutes au cours du débat, 813. Reprise et interruption du débat, 819, 821, 824. Reprise du débat, 2e lecture et renvoi au Comité permanent du travail, de la main-d'oeuvre et de l'immigration, sur vote par appel nominal, 824-5. Rapport avec modifications (Procès-verbaux et témoignages — Voir Appendice no 130 aux *Journaux*), 909-10. Etape du rapport, motions, 936-8, 943-5, 950-1, 962, 966-70. Motion retirée, du consentement unanime, 966. Motions différées, 936, 938, 943, 951, 962, 966. Motions déclarées irrecevables, 936-7, 943. Motions rejetées, sur division, 936. Motions rejetées, sur vote par appel nominal, 944-7, 967-70. Adoption à l'étape du rapport, sur division, 970. Motion tendant à la 3e lecture, présentation, débat et adoption sur vote par appel nominal, 971-2. Adoption par le Sénat, 976. Sanction royale, 977. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 80, S.C. 1974-1976.

Assurance-chômage, Loi (Loi modifiant):

Bill C-293, M. Robinson. 1re lecture, 61.

Assurance-dépôts du Canada, Société:

1. Rapport y compris les comptes et les états financiers pour 1974 ainsi que le rapport de l'Auditeur général s'y rapportant, 417. Document parlementaire no 301-1/78.
2. Rapport y compris les comptes et les états financiers pour 1975 ainsi que le rapport de l'Auditeur général s'y rapportant, 1201. Document parlementaire no 301-1/78A.

Assurance des crédits à l'exportation, Loi:

1. Rapport sur l'application de la Partie II de la Loi pour 1974-1975, 515. Document parlementaire no 301-1/139.
2. Rapport sur l'application de la Partie II de la Loi pour 1975-1976, 1242. Document parlementaire no 301-1/139A.

Assurance-hospitalisation et services diagnostiques, Loi:

1. Rapport sur l'application des accords avec les provinces au titre de la Loi pour 1972-1973, 16. Document parlementaire no 301-1/157.
2. Rapport sur le fonctionnement des accords avec les provinces au titre de la Loi pour 1973-1974, 515. Document parlementaire no 301-1/157A.
3. Rapport sur le fonctionnement des accords avec les provinces au titre de la Loi pour 1974-1975, 1294. Document parlementaire no 301-1/157B.

Assurance-récolte, Loi:

1. Rapport sur le fonctionnement des accords conclus et les paiements faits aux provinces pour 1972-1973, 19. Document parlementaire no 301-1/116.
2. Rapport sur le fonctionnement des accords conclus et les paiements faits aux provinces pour 1973-1974, 622. Document parlementaire no 301-1/116A.
3. Rapport sur le fonctionnement des accords conclus et les paiements faits aux provinces pour 1974-1975, 1340. Document parlementaire no 301-1/116B.

Assurances, surintendant:

1. Renvoi du budget principal de 1974-1975 du Département des assurances au Comité des finances, du commerce et des questions économiques, 33.
2. Rapport sur les sociétés coopératives de crédit pour 1973, 97. Document parlementaire no 301-1/114.
3. Rapport, Volume I — Précis des Etats des Compagnies d'assurance au Canada pour 1973, 22. Document parlementaire no 301-1/165.
4. Rapport, Volume I — Précis des Etats des Compagnies d'assurance au Canada pour 1974, 786. Document parlementaire no 301-1/165A.
5. Rapport, Volume II — Etats annuels — Compagnies d'assurances biens et risques divers pour 1973, 123. Document parlementaire no 301-1/166.
6. Rapport, Volume II — Etats annuels — Compagnies d'assurances biens et risques divers pour 1974, 925. Document parlementaire no 301-1/166A.

Assurances, surintendant – (Fin)

7. Rapport, Volume III – Etats annuels relatifs aux compagnies d'assurance-vie et aux sociétés de secours mutuels pour 1973, 246. Document parlementaire no 301-1/167.
8. Rapport, Volume III – Etats annuels relatifs aux compagnies d'assurance-vie et aux sociétés de secours mutuels pour 1974, 1074. Document parlementaire no 301-1/167A.
9. Rapport sur les compagnies de fiducie et de prêt pour 1973, 139. Document parlementaire no 301-1/170.
10. Rapport sur les compagnies de fiducie et de prêt pour 1974, 981. Document parlementaire no 301-1/170A.
11. Rapport sur l'administration de la Loi sur les normes des prestations de pensions pour 1973-1974, 19. Document parlementaire no 301-1/207.
12. Rapport sur l'administration de la Loi sur les normes des prestations de pensions pour 1974-1975, 690. Document parlementaire no 301-1/207A.
13. Rapport sur l'administration de la Loi sur les normes des prestations de pensions pour 1975-1976, 1420. Document parlementaire no 301-1/207B.
14. Rapport – Compagnies de petits prêts et prêteurs d'argent – pour 1973, 194. Document parlementaire no 301-1/241.
15. Rapport sur l'application de la Loi sur les sociétés d'investissement pour 1973-1974, 257. Document parlementaire no 301-1/435.
16. Rapport sur l'application de la Loi sur les sociétés d'investissement pour 1974-1975, 987. Document parlementaire no 301-1/435A.

Auditeur général:

1. Renvoi du budget principal de 1974-1975 au Comité des prévisions budgétaires en général, 34.
2. Rapport pour 1973-1974, 153. Document parlementaire no 301-1/64. Ordre du consentement unanime: Renvoi au Comité des comptes publics, 153. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 95 aux *Journaux*), 657-62.
3. Copie d'un rapport du Comité indépendant de révision sur les fonctions du Bureau de l'Auditeur général du Canada, 441. Document parlementaire no 301-1/64A.
4. Rapport et supplément pour 1974-1975, 922. Document parlementaire no 301-1/64B. Ordre, –Renvoi au Comité des comptes publics, 923.

Voir aussi **Subsides en vertu de l'article 58 du Règlement, Motions.**

Austin, M. Jack:

Emploi, fonctions, salaire, etc.: M. Clark (Rocky Mountain)–Dépôt immédiat de la réponse, 266. Document parlementaire no 301-2/234.

Automobile, industrie:

Chrysler, automobiles rappelées depuis 1970: M. Robinson–Dépôt immédiat de la réponse, 758. Document parlementaire no 301-2/2971.

Aveugles, Loi:

1. Rapport sur l'administration de la Loi pour 1972-1973, 16. Document parlementaire no 301-1/73.
2. Rapport sur l'administration des allocations pour 1973-1974, 245. Document parlementaire no 301-1/73A.
3. Rapport sur l'administration des allocations pour 1974-1975, 981. Document parlementaire no 301-1/73B.

Avions:

1. Aéronefs achetés après le 1er janvier 1968, coût, destination: M. Cossitt–Dépôt immédiat de la réponse, 116. Document parlementaire no 301-2/344.
2. ADAC, service entre Ottawa et Montréal, utilisation par des employés du gouvernement, d'agences ou des sociétés de la Couronne, coût: M. Jones–Dépôt immédiat de la réponse, 758. Document parlementaire no 301-2/3062.
3. Avion de la société T. Eaton Co. Ltée acheté par le gouvernement, type, prix, utilisation, etc.: M. Cossitt–Dépôt immédiat de la réponse, 1423. Document parlementaire no 301-2/3121.
4. Copies du mandat d'enquête sur l'écrasement de la *Panarctic Oil Ltd.*, à Rea Point, Territoires du Nord-Ouest, 881. Document parlementaire no 301-4/120.
5. Copies du rapport H40001 au sujet d'un accident du *Sabreliner* CF-BRL survenu le 27 février 1974 à Frobisher Bay, 85. Document parlementaire no 301-5/205.

Voir aussi **Air Canada; Défense, équipement et armement; Forces canadiennes; Ministres.**

Avis de motions portant production de documents:

Exposé de la politique du gouvernement, 229. Document parlementaire no 301-7/7. Ordre,—Renvoi au Comité mixte des règlements et autres textes réglementaires, 231. Rapport (Procès-verbaux et témoignages — Voir Appendice no 127 aux *Journaux*), 904. Rapport (Procès-verbaux et témoignages — Voir Appendice no 140 aux *Journaux*), 943. Rapport (Procès-verbaux et témoignages — Voir Appendice no 164 aux *Journaux*), 1203.

Avocats:

1. Avocats de la Colombie-Britannique engagés par le gouvernement ou une de ses agences: M. Reynolds—Dépôt immédiat de la réponse, 289. Document parlementaire no 301-2/9.
2. Avocats de la Saskatchewan engagés par le gouvernement ou une de ses agences: M. Hnatyshyn—Dépôt immédiat de la réponse, 319. Document parlementaire no 301-2/282.
3. Avocats de l'Alberta aux services du gouvernement ou d'agences gouvernementales: M. Hurlburt—Dépôt immédiat de la réponse, 635-6. Document parlementaire no 301-2/2041.
4. Avocats de l'Ontario engagés par la Société centrale d'hypothèques et de logement ou par le ministère de la Justice de 1973-1975: M. Beatty—Dépôt immédiat de la réponse, 727. Document parlementaire no 301-2/2232.
5. Avocats de l'Ontario aux services de la Société du crédit agricole, causes, honoraires: M. Beatty—Dépôt immédiat de la réponse, 763. Document parlementaire no 301-2/3059.
6. Avocats de la Saskatchewan engagés par le gouvernement ou une de ses agences: M. Hnatyshyn—Dépôt immédiat de la réponse, 1020. Document parlementaire no 301-2/3485.
7. Avocats de la Nouvelle-Ecosse engagés par le gouvernement, honoraires, etc.: M. Crouse—Dépôt immédiat de la réponse, 1377. Document parlementaire no 301-2/5394.
8. Avocats de l'Ontario aux services de la Société du crédit agricole, causes, honoraires: M. Beatty—Dépôt immédiat de la réponse, 1325. Document parlementaire no 301-2/5409.

Voir aussi les noms des **Sociétés** particulières et des **Ministères**.

Avortement:

1. Nombre d'hôpitaux avec et sans commission d'avortement thérapeutique, etc.: M. Leggatt—Dépôt immédiat de la réponse, 266. Document parlementaire no 301-2/366.
2. Copies du mandat du Comité d'étude sur les dispositions législatives ainsi qu'un communiqué, en date du 26 septembre 1975, 763. Document parlementaire no 301-7/28.
3. Adresse,—Copie de la correspondance échangée avec les ministres de la justice fédéral et provinciaux sur l'avortement: M. Leggatt: Appel de l'avis de motion qui est reporté à l'ordre relatif aux "Avis de motion (Documents)", 411. Présentation et interruption du débat, 583. Reprise du débat et rejet de la motion sur vote par appel nominal, 796-7.
4. Pétition présentée par Mme Appolloni, 583. Rapport du greffier des pétitions, 588.
5. Pétition présentée par M. Dupont, 867. Rapport du greffier des pétitions, 869.
6. Pétition présentée par M. Whittaker, 353. Rapport du greffier des pétitions, 355.

Avortement, plébiscite, Loi:

Bill C-259, M. Reynolds. 1re lecture, 61.

B**Baie de Fundy, force marémotrice:**

Voir **Energie; Motions d'initiative parlementaire**.

Baie James:

1. Documents relatifs à l'Entente de principe concernant la région de la Baie James, 127. Document parlementaire no 301-5/180.
2. Rapport en date du 24 mars 1975 concernant le projet hydroélectrique, 399. Document parlementaire no 301-5/180A.
3. Copies de la convention concernant la région de la Baie James, 847. Document parlementaire no 301-5/180B.
4. Convention entre des groupes d'autochtones et les gouvernements du Canada et du Québec, 1425-6. Document parlementaire no 301-5/180C.

Baie James et Nord québécois, règlement des revendications des autochtones, Loi:

Message et recommandation du Gouverneur général. Bill C-98, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. 1re lecture, 1423.

Banque commerciale et industrielle du Canada, Loi:

Bill S-24, M. Abbott. Reçu du Sénat et 1re lecture, 632. Du consentement unanime, motion tendant à la 2e lecture, présentation, débat, 2e lecture et renvoi au Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, 653-4. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 102 aux *Journaux*), 685. Adoption à l'étape du rapport, motion tendant à la 3e lecture, débat et adoption, 696. Sanction royale, 750. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 114, S.C. 1974-1976.

Voir aussi **Banque Nationale de Commerce du Canada.**

Banque Continentale du Canada, Loi:

Présentation d'une pétition (en retard), 815. Rapport du greffier des pétitions, 820. Ordre, –Renvoi de la pétition et du seizième rapport du greffier des pétitions au Comité permanent des bills privés en général et du Règlement, 821. Rapport du Comité recommandant la réception de la pétition (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 116 aux *Journaux*), 849-50. Rapport de l'Examineur des pétitions, 851. Bill S-30, M. Reid. Reçu du Sénat et 1re lecture, 858. Motion tendant à la 2e lecture, présentation, débat et renvoi au Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, 934. Rapport avec modifications (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 144 aux *Journaux*), 1031. Etape du rapport, rappels au Règlement quant à la recevabilité des amendements, 1070, 1085-6. Etape du rapport, motions, 1108, 1129, 1168.

Banque d'expansion industrielle:

1. Rapport ainsi que relevé des comptes pour 1973-1974, 182. Document parlementaire no 301-1/162.
2. Rapport ainsi que relevé des comptes pour 1974-1975, 984. Document parlementaire no 301-1/162A.

Banque du Canada:

1. Rapport du Gouverneur et relevé des comptes pour 1974, 387. Document parlementaire no 301-1/65.
2. Rapport du Gouverneur et relevé des comptes pour 1975, 1130-1. Document parlementaire no 301-1/65A.

Banque du Canada, Loi (Loi modifiant):

Bill C-201, M. Caouette (Témiscamingue). 1re lecture, 59. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 79.

Banque fédérale de développement:

Rapport ainsi que le relevé des comptes, pour la période du 2 octobre 1975 au 31 mars 1976, 1386. Document parlementaire no 301-1/162B.

Banque fédérale de développement, Loi:

1. Bill C-437, M. Dick (Objets de la Corporation). 1re lecture, 1259.
2. Message et recommandation de l'Administrateur. Bill C-14, ministre de l'Industrie et du Commerce. 1re lecture, 42. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 68. Reprise du débat, 2e lecture et renvoi au Comité des finances, du commerce et des questions économiques, 71. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 17 aux *Journaux*), 115. Etape du rapport, motions, 154-9, 161-2, 170-2. Motion supprimée suite à une décision de M. l'Orateur, 154-5. Motions adoptées sur division, 158, 172. Motion rejetée sur division, 162. Motions rejetées sur vote par appel nominal, 171-2. Adoption à l'étape du rapport et 3e lecture du consentement unanime, 173. Adoption par le Sénat, 233. Sanction royale, 237. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 14, S.C. 1974-1976.

Banque Nationale de Commerce du Canada:

Réception d'une pétition (en retard) visant à modifier la loi de constitution en société, 577. Rapport du greffier des pétitions, 584-5. Ordre, –Renvoi de la pétition et du huitième rapport du greffier des pétitions au Comité permanent des bills privés en général et du Règlement, 601. Rapport du Comité recommandant la réception de la pétition (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 89 aux *Journaux*), 624. Rapport de l'Examineur des pétitions, 629.

Voir aussi **Banque commerciale et industrielle du Canada.**

Banques, constitution par lettres patentes et participation des gouvernements provinciaux, Loi:
Bill C-7, ministre des Finances. 1re lecture, 27.

Banques, Loi (Loi modifiant):
Bill C-281, M. Saltsman. 1re lecture, 61.

Banques, rapports:

1. Classification des prêts en monnaie canadienne des banques à charte du Canada au 30 septembre 1974, 129. Document parlementaire no 301-1/66.
2. Classification des prêts en monnaie canadienne des banques à charte du Canada au 30 septembre 1975, 886. Document parlementaire no 301-1/66A.
3. Relevé des revenus, des dépenses et autres données des banques à charte du Canada pour 1973-1974, 261. Document parlementaire no 301-1/67.
4. Relevé des revenus, des dépenses et autres données des banques à charte du Canada pour 1974-1975, 1006. Document parlementaire no 301-1/67A.
5. Listes des actionnaires des banques à charte pour 1973-1974, 310. Document parlementaire no 301-1/68.
6. Listes des actionnaires des banques à charte pour 1974-1975, 1078. Document parlementaire no 301-1/68A.
7. Relevé relatif au passif-dépôts des banques à charte du Canada pour 1973-1974, 19. Document parlementaire no 301-1/70.
8. Relevé relatif au passif-dépôts des banques à charte du Canada pour 1975, 746. Document parlementaire no 301-1/70A.
9. Liste des actionnaires des banques d'épargne du Québec, 310. Document parlementaire no 301-1/71.

Bétail:

Recommandation à la Chambre d'adopter des lois préventives contre le vol de bétail, etc.: Motion (M. Hargrave), présentation, débat et adoption, 315.

Voir aussi **Agriculture, Ministère; Ajournement de la Chambre en vue de discuter d'une affaire déterminée et importante; Motions d'initiative parlementaire.**

Bibliothèque du Parlement:

1. Renvoi du budget principal de 1974-1975 au Comité de la procédure et de l'organisation, 34. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 3 aux *Journaux*), 71.
2. Rapport du Bibliothécaire parlementaire, 14. Document parlementaire no 301-1/3.
3. Rapport du Bibliothécaire parlementaire, 1244. Document parlementaire no 301-1/3A.

Bibliothèque du Parlement, Comité (mixte):

1. Composition, 41, 446.
2. Représentation du Sénat, 66, 123, 652, 886.

Bibliothèque nationale:

1. Renvoi du budget principal de 1974-1975 au Comité de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts, 33.
2. Rapport pour 1973-1974, 47. Document parlementaire no 301-1/169.
3. Rapport pour 1974-1975, 703. Document parlementaire no 301-1/169A.
4. Rapport pour 1975-1976, 1420. Document parlementaire no 301-1/169B.

Bibliothèques fédérales:

Quotidiens et hebdomadaires publiés dans le nord de l'Ontario et conservés par la Bibliothèque nationale, etc.: M. Symes—Dépôt immédiat de la réponse, 423-4. Document parlementaire no 301-2/266.

Biens culturels, exportation et importation, Loi:

Message et recommandation de l'Administrateur. Bill C-33, Secrétaire d'Etat. 1re lecture, 93. Motion tendant à la 2e lecture, présentation, débat, 2e lecture et renvoi au Comité de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts, 279. Rapport avec modifications (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 49 aux *Journaux*), 359-60. Etape du rapport, motion, 396. Motion adoptée, 396. Adoption à l'étape du rapport et 3e lecture, 396. Adoption par le Sénat avec amendements, 549-50. Adoption des amendements du Sénat, 596. Sanction royale, 650. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 50, S.C. 1974-1976.

Biens fonds, acquisition par des non-Canadiens:

Voir **Droit des étrangers à la propriété foncière, Loi.**

Bilinguisme:

Voir **Langues officielles.**

Bills d'intérêt privé et pétitions:

Voir aussi les titres des divers bills. (Pour la liste par ordre numérique, voir **Bills d'intérêt privé** dans l'*Index des Débats*).

1. Alliance Sécurité et Investigation Limitée, Loi—(Bill S-26)—*M. Blais*—(émanant du Sénat, chapitre 115, S.C. 1974-1976).
2. Association de Transport Aérien International, Loi—(Bill S-18)—*M. Béchard*—(émanant du Sénat, chapitre 111, S.C. 1974-1976).
3. Banque commerciale et industrielle du Canada, Loi—(Bill S-24)—*M. Abbott*—(émanant du Sénat, chapitre 114, S.C. 1974-1976).
4. Banque Continentale du Canada, Loi—(Bill S-30)—*M. Reid*—(émanant du Sénat, ordre tendant à la reprise du débat à l'étape du rapport, resté en plan au *Feuilleton*).
5. *British Columbia Telephone Company*, Loi—(Bill S-11)—*M. Anderson*—(reçu du Sénat, chapitre 110, S.C. 1974-1976).
6. Eastern Canada Savings and Loan Company et Central and Nova Scotia Trust Company, Loi—(Bill S-29)—*M. Breau*—(émanant du Sénat, chapitre 117, S.C. 1974-1976).
7. Légion royale canadienne, Loi—(Bill S-28)—*M. Francis*—(reçu du Sénat, chapitre 112, S.C. 1974-1976).
8. Mariage, exemption, Loi—(Bill C-1001)—*M. Campbell* (LaSalle-Emard-Côte Saint-Paul)—(reçu du Sénat, chapitre 113, S.C. 1974-1976).
9. Norbanque, Loi—(Bill C-1002)—*M. Guay* (Saint-Boniface)—(reçu du Sénat, chapitre 116, S.C. 1974-1976).
10. United Grain Growers Limited, Loi—(Bill S-33)—*M. McIsaac*—(émanant du Sénat, chapitre 118, S.C. 1974-1976).

Bills d'intérêt public et d'initiative ministérielle ou parlementaire:

Voir aussi les titres des divers bills; **Orateur, M. l', Décisions et déclarations; Procédure et Règlement de la Chambre.** (Pour la liste des bills par ordre numérique, voir **Bills publics** dans l'*Index des Débats*).

1. Accise et taxe d'accise, Lois (Loi modifiant)—(Bill C-40)—*Ministre des Finances*—(chapitre 24, S.C. 1974-1976).
2. Achats effectués à l'aide de cartes de crédit, annulation, Loi—(Bill C-425)—*M. Reynolds*—(restée en plan au *Feuilleton*).
3. Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867) (Loi modifiant) (Abolition du Sénat)—(Bill C-205)—*M. Knowles* (Winnipeg-Nord-Centre)—(ordre tendant à la reprise du débat à l'étape de la 2e lecture, resté en plan au *Feuilleton*).
4. Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867) (Loi modifiant) (Capitale nationale du Canada)—(Bill C-224)—*M. Isabelle*—(restée en plan au *Feuilleton*).

Bills d'intérêt public et d'initiative ministérielle ou parlementaire – (Suite)

5. Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867) (Loi modifiant) (Durée du mandat des sénateurs)—(Bill C-207)—*M. McKinnon*—(ordre tendant à la reprise du débat à l'étape de la 2e lecture, resté en plan au *Feuilleton*).
6. Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867) (Loi modifiant) (Durée du mandat des sénateurs)—(Bill C-282)—*M. Herbert*—(restée en plan au *Feuilleton*).
7. Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867) (Loi modifiant) (Nomination des sénateurs)—(Bill C-261)—*M. McKinnon*—(restée en plan au *Feuilleton*).
8. Actes de l'Amérique du Nord britannique (1867 à 1965) (Loi modifiant) (Durée du mandat de la Chambre des communes)—(Bill C-296)—*M. Caouette (Témiscamingue)*—(restée en plan au *Feuilleton*).
9. Actes de l'Amérique du Nord britannique (1867 à 1965) (Loi modifiant) (Quorum de la Chambre des communes)—(Bill C-257)—*M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre)*—(ordre tendant à la reprise du débat à l'étape de la 2e lecture, resté en plan au *Feuilleton*).
10. Actes de l'Amérique du Nord britannique (1867 à 1965) (Loi modifiant) (Représentation du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest au Sénat)—(Bill C-3)—*Président du Conseil privé*—(chapitre 53, S.C. 1974-1976).
11. Actes de l'Amérique du Nord britannique (1867 à 1965) (Loi modifiant) (Représentation du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest au Sénat)—(Bill C-234)—*M. Nielsen*—(ordre tendant à la reprise du débat à l'étape de la 2e lecture, resté en plan au *Feuilleton*).
12. Administration du passage de Terre-Neuve, Loi—(Bill C-342)—*M. Marshall*—(restée en plan au *Feuilleton*).
13. Aéronautique, Loi (Loi modifiant)—(Bill S-34)—*Ministre des Transports*—(émanant du Sénat, chapitre 100, S.C. 1974-1976).
14. Agriculture des Prairies, assistance, Loi (Loi abrogeant)—(Bill C-30)—*Ministre de l'Agriculture*—(ordre tendant à la reprise du débat à l'étape de la 2e lecture, resté en plan au *Feuilleton*).
15. Alberta et Colombie-Britannique, frontière, Loi—(Bill S-13)—*Ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources*—(émanant du Sénat, chapitre 11, S.C. 1974-1976).
16. Aliments du bétail, Loi (Loi modifiant)—(Bill S-10)—*Ministre de l'Agriculture*—(émanant du Sénat, chapitre 94, S.C. 1974-1976).
17. Aliments et drogues, Stupéfiants et Code criminel, Lois (Loi modifiant)—(Bill S-19)—*Ministre de la Santé nationale et du Bien-être social*—(émanant du Sénat, resté en plan au *Feuilleton*).
18. Anciens combattants, allocations, législation (Loi de 1974 modifiant)—(Bill C-4)—*Ministre des Affaires des anciens combattants*—(chapitre 8, S.C. 1974-1976).
19. Anciens combattants et soldats de retour au pays, assurance, Lois (Loi modifiant)—(Bill C-86)—*Ministre des Affaires des anciens combattants*—(chapitre 91, S.C. 1974-1976).
20. Anciens prisonniers de guerre, indemnisation, Loi—(Bill C-92)—*Ministre des Affaires des anciens combattants*—(chapitre 95, S.C. 1974-1976).
21. Animaux exotiques, commerce, Loi—(Bill C-286)—*M. Watson*—(restée en plan au *Feuilleton*).
22. Animaux, protection pendant le transport, Loi—(Bill C-210)—*M. O'Sullivan*—(restée en plan au *Feuilleton*).

Bills d'intérêt public et d'initiative ministérielle ou parlementaire - (Suite)

23. Anti-inflation, Loi—(Bill C-73)—*Ministre des Finances*—(chapitre 75, S.C. 1974-1976).
24. Anti-inflation, Loi (Loi modifiant)—(Bill C-89)—*Ministre des Finances*—(chapitre 98, S.C. 1974-1976).
25. Arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces, Loi de 1972 (Loi modifiant)—(Bill C-57)—*Ministre des Finances*—(chapitre 65, S.C. 1974-1976).
26. Assistance aux non-fumeurs, Loi—(Bill C-242)—*M. Robinson*—(ordre tendant à la reprise du débat à l'étape de la 3e lecture, resté en plan au *Feuilleton*).
27. Assurance-chômage, Loi de 1971 (Loi modifiant)—(Bill C-69)—*Ministre de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration*—(chapitre 80, S.C. 1974-1976).
28. Assurance-chômage, Loi de 1971 (Loi modifiant) (Inventaire d'emplois)—(Bill C-212)—*M. Oberle*—(restée en plan au *Feuilleton*).
29. Assurance-chômage, Loi de 1971 (Loi modifiant) (Période de référence pour éligibilité aux prestations)—(Bill C-236)—*M. Rodríguez*—(ordre tendant à la reprise du débat à l'étape de la 2e lecture, resté en plan au *Feuilleton*).
30. Assurance-chômage, Loi de 1971 (Loi modifiant) (Travailleurs non syndiqués)—(Bill C-340)—*M. Rodríguez*—(restée en plan au *Feuilleton*).
31. Assurance-chômage, Loi (Loi modifiant)—(Bill C-293)—*M. Robinson*—(restée en plan au *Feuilleton*).
32. Avortement, plébiscite, Loi—(Bill C-259)—*M. Reynolds*—(restée en plan au *Feuilleton*).
33. Baie James et Nord québécois, règlement des revendications des autochtones, Loi—(Bill C-98)—*Ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien*—(restée en plan au *Feuilleton*).
34. Banque du Canada, Loi (Loi modifiant)—(Bill C-201)—*M. Caouette* (Témiscamingue)—(ordre tendant à la reprise du débat à l'étape de la 2e lecture, resté en plan au *Feuilleton*).
35. Banque fédérale de développement, Loi—(Bill C-14)—*Ministre de l'Industrie et du Commerce*—(chapitre 14, S.C. 1974-1976).
36. Banque fédérale de développement, Loi (Objets de la Corporation)—(Bill C-437)—*M. Dick*—(restée en plan au *Feuilleton*).
37. Banques, constitution par lettres patentes et participation des gouvernements provinciaux, Loi—(Bill C-7)—*Ministre des Finances*—(restée en plan au *Feuilleton*).
38. Banques, Loi (Loi modifiant)—(Bill C-281)—*M. Saltsman*—(restée en plan au *Feuilleton*).
39. Biens culturels, exportation et importation, Loi—(Bill C-33)—*Secrétaire d'Etat*—(chapitre 50, S.C. 1974-1976).
40. Blé, double prix, Loi—(Bill C-19)—*Ministre de la Justice*—(chapitre 54, S.C. 1974-1976).
41. Bruits industriels, Loi—(Bill C-247)—*M. Robinson*—(restée en plan au Comité du travail, de la main-d'oeuvre et de l'immigration).
42. Canada-Alaska et Canada-Maine, Administration des corridors, Loi—(Bill C-272)—*M. Watson*—(ordre tendant à la reprise du débat à l'étape de la 2e lecture, resté en plan au *Feuilleton*).
43. Casier judiciaire, Loi (Loi modifiant)—(Bill C-271)—*M. Robinson*—(restée en plan au *Feuilleton*).

Bills d'intérêt public et d'initiative ministérielle ou parlementaire – (Suite)

44. Casier judiciaire, Loi (Loi modifiant) (Demande de pardon)—(Bill C-285)—*M. Reynolds*—(restée en plan au *Feuilleton*).
45. Casier judiciaire, Loi (Loi modifiant) (Octroi du pardon)—(Bill C-220)—*M. Rynard*—(ordre tendant à la reprise du débat à l'étape de la 2e lecture, resté en plan au *Feuilleton*).
46. Casier judiciaire, Loi (Loi modifiant) (Personnes déclarées coupables et libérées)—(Bill C-406)—*M. Maine*—(restée en plan au *Feuilleton*).
47. Cautionnement, réforme, Loi (Loi modifiant)—(Bill C-349)—*M. O'Connell*—(restée en plan au *Feuilleton*).
48. Chambre des communes, Loi et Loi électorale (élection partielle)—(Bill C-427)—*M. Dick*—(restée en plan au *Feuilleton*).
49. Chambre des communes, Loi (Loi modifiant)—(Bill C-339)—*M. Lambert* (Edmonton-Ouest)—(restée en plan au *Feuilleton*).
50. Chambre des communes, obstructions, restriction, Loi—(Bill C-428)—*Mme Holt*—(restée en plan au *Feuilleton*).
51. Chemins de fer, Loi (Loi modifiant) (Billets demi-tarif pour les personnes âgées)—(Bill C-288)—*M. Knowles* (Winnipeg-Nord-Centre)—(restée en plan au *Feuilleton*).
52. Chemins de fer, Loi (Loi modifiant) (Clôtures en bordure des voies ferrées)—(Bill C-312)—*M. Schumacher*—(restée en plan au *Feuilleton*).
53. Chemins de fer, Loi (Loi modifiant) (Renseignements sur les coûts)—(Bill C-48)—*Ministre des Transports*—(chapitre 41, S.C. 1974-1976).
54. Circonscriptions électorales, limites, revision, Loi (Loi modifiant) (Considérations d'ordre géographique)—(Bill C-370)—*M. Reid*—(chapitre 25, S.C. 1974-1976).
55. Circonscriptions électorales, limites, revision, Loi (Loi modifiant) (Consultation des députés)—(Bill C-369)—*M. Fortin*—(restée en plan au Comité des privilèges et élections).
56. Circonscriptions électorales, limites, revision, Loi (Loi modifiant) (Modification du nom de la circonscription de Berthier à Berthier-Maskinongé)—(Bill C-365)—*M. Yanakis*—(chapitre 31, S.C. 1974-1976).
57. Circonscriptions électorales, limites, revision, Loi (Loi modifiant) (Modification du nom de la circonscription de Bruce à Bruce-Grey)—(Bill C-228)—*M. Douglas* (Bruce)—(chapitre 29, S.C. 1974-1976).
58. Circonscriptions électorales, limites, revision, Loi (Loi modifiant) (Modification du nom de la circonscription de Lafontaine à Lafontaine-Rosemont)—(Bill C-229)—*M. Lachance*—(chapitre 30, S.C. 1974-1976).
59. Circonscriptions électorales, limites, revision, Loi (Loi modifiant) (Motifs des recommandations de la Commission de délimitation)—(Bill C-214)—*M. Lambert* (Edmonton-Ouest)—(chapitre 10, S.C. 1974-1976).
60. Circonscriptions électorales, limites, revision, Loi (Loi modifiant) (Régions rurales et du Nord)—(Bill C-366)—*M. Blais*—(restée en plan au Comité des privilèges et élections).
61. Circonscriptions électorales, limites, revision, Loi (Loi modifiant) (Règles)—(Bill C-316)—*M. Reid*—(restée en plan au Comité des privilèges et élections).

Bills d'intérêt public et d'initiative ministérielle ou parlementaire - (Suite)

62. Citoyenneté canadienne, Loi (Loi modifiant) (Absence sans perte de salaire pour comparution devant le tribunal de la citoyenneté)—(Bill C-311)—*M. Knowles* (Winnipeg-Nord-Centre)—(objet du bill déferé au Comité de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts).
63. Citoyenneté canadienne, Loi (Loi modifiant) (Demande de citoyenneté à 18 ans)—(Bill C-344)—*M. Jarvis*—(restée en plan au *Feuilleton*).
64. Citoyenneté canadienne, Loi (Loi modifiant) (Enfant né d'un citoyen canadien résidant hors du Canada)—(Bill C-260)—*M. Knowles* (Winnipeg-Nord-Centre)—(restée en plan au *Feuilleton*).
65. Citoyenneté canadienne, Loi (Loi modifiant) (Enfants de parents canadiens nés hors du Canada)—(Bill C-275)—*M. Andre*—(restée en plan au *Feuilleton*).
66. Citoyenneté canadienne, Loi (Loi modifiant) (Enfants de parents canadiens nés hors du Canada)—(Bill C-358)—*M. Fairweather*—(restée en plan au *Feuilleton*).
67. Citoyenneté canadienne, Loi (Loi modifiant) (Exigence minimum de résidence)—(Bill C-209)—*M. Prud'homme*—(objet du bill déferé au Comité de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts).
68. Citoyenneté canadienne, Loi (Loi modifiant) (Exigence minimum de résidence)—(Bill C-283)—*M. Benjamin*—(restée en plan au *Feuilleton*).
69. Citoyenneté canadienne, Loi (Loi modifiant) (Mêmes exigences de résidence appliquées aux aubains conjoints de Canadiens)—(Bill C-317)—*M. Knowles* (Winnipeg-Nord-Centre)—(restée en plan au *Feuilleton*).
70. Citoyenneté canadienne, Loi (Loi modifiant) (Minimum de résidence)—(Bill C-310)—*M. Robinson*—(restée en plan au *Feuilleton*).
71. Citoyenneté canadienne, Loi (Loi modifiant) (Période de résidence)—(Bill C-319)—*M. Benjamin*—(restée en plan au *Feuilleton*).
72. Citoyenneté, Loi—(Bill C-20)—*Secrétaire d'Etat*—(chapitre 108, S.C. 1974-1976).
73. Code canadien du travail (Loi modifiant) (Activités syndicales)—(Bill C-308)—*M. Oberle*—(restée en plan au *Feuilleton*).
74. Code canadien du travail (Loi modifiant) (Augmentation du salaire horaire minimum)—(Bill C-256)—*M. Knowles* (Winnipeg-Nord-Centre)—(restée en plan au *Feuilleton*).
75. Code canadien du travail (Loi modifiant) (Commission d'enquête industrielle)—(Bill C-386)—*M. Jelinek*—(restée en plan au *Feuilleton*).
76. Code canadien du travail (Loi modifiant) (Disposition créant dix jours fériés payés)—(Bill C-249)—*M. Knowles* (Winnipeg-Nord-Centre)—(ordre tendant à la reprise du débat à l'étape de la 2e lecture, resté en plan au *Feuilleton*).
77. Code canadien du travail (Loi modifiant) (Distinction injuste à cause de l'âge)—(Bill C-405)—*M. Reynolds*—(restée en plan au *Feuilleton*).
78. Code canadien du travail (Loi modifiant) (Distinction injuste à cause de l'âge, d'une infirmité ou de la santé physique)—(Bill C-354)—*M. Herbert*—(restée en plan au *Feuilleton*).
79. Code canadien du travail (Loi modifiant) (Distinction injuste en matière d'âge ou de sexe)—(Bill C-295)—*M. Forrestall*—(restée en plan au *Feuilleton*).

Bills d'intérêt public et d'initiative ministérielle ou parlementaire - (Suite)

80. Code canadien du travail (Loi modifiant) (Justes méthodes d'emploi)-(Bill C-237)-*Mlle Nicholson*-(restée en plan au *Feuilleton*).
81. Code canadien du travail (Loi modifiant) (Retenues salariales versées à un parti politique)-(Bill C-280)-*M. Herbert*-(restée en plan au *Feuilleton*).
82. Code canadien du travail (Loi modifiant) (Vacances annuelles de trois semaines)-(Bill C-343)-*M. Herbert*-(restée en plan au *Feuilleton*).
83. Code canadien du travail (Loi modifiant) (Vacances annuelles de trois semaines après trois ans)-(Bill C-350)-*M. Knowles* (Winnipeg-Nord-Centre)-(restée en plan au *Feuilleton*).
84. Code criminel (Loi modifiant) (Appel de l'acquittement d'un jury)-(Bill C-414)-*M. Leggatt*-(restée en plan au *Feuilleton*).
85. Code criminel (Loi modifiant) (Appels)-(Bill C-395)-*M. Diefenbaker*-(restée en plan au *Feuilleton*).
86. Code criminel (Loi modifiant) (Armes à feu à poudre noire)-(Bill C-398)-*M. Reynolds*-(restée en plan au *Feuilleton*).
87. Code criminel (Loi modifiant) (Avertissement sur les contenants de boissons alcooliques)-(Bill C-245)-*M. Robison*-(restée en plan au *Feuilleton*).
88. Code criminel (Loi modifiant) (Avortement)-(Bill C-219)-*M. Beattie*-(ordre tendant à la reprise du débat à l'étape de la 2e lecture, resté en plan au *Feuilleton*).
89. Code criminel (Loi modifiant) (Avortement)-(Bill C-338)-*M. Robison*-(restée en plan au *Feuilleton*).
90. Code criminel (Loi modifiant) (Avortement)-(Bill C-385)-*M. Leggatt*-(restée en plan au *Feuilleton*).
91. Code criminel (Loi modifiant) (Avortement)-(Bill C-408)-*M. Oberle*-(restée en plan au *Feuilleton*).
92. Code criminel (Loi modifiant) (Capacité affaiblie de conduite)-(Bill C-391)-*M. Ellis*-(restée en plan au *Feuilleton*).
93. Code criminel (Loi modifiant) (Conduite dangereuse)-(Bill C-351)-*M. Ellis*-(restée en plan au *Feuilleton*).
94. Code criminel (Loi modifiant) (Contrefaçon de pièces de numismatique)-(Bill C-439)-*M. Reynolds*-(restée en plan au *Feuilleton*).
95. Code criminel (Loi modifiant) (Contrôle des armes offensives et des armes à feu)-(Bill C-392)-*M. Leggatt*-(restée en plan au *Feuilleton*).
96. Code criminel (Loi modifiant) (Cruauté envers les animaux)-(Bill C-241)-*M. Robison*-(ordre tendant à la reprise du débat à l'étape de la 2e lecture, resté en plan au *Feuilleton*).
97. Code criminel (Loi modifiant) (Cruauté envers les animaux)-(Bill C-387)-*M. McKinnon*-(restée en plan au *Feuilleton*).
98. Code criminel (Loi modifiant) (Destruction d'aliments)-(Bill C-361)-*M. Saltsman*-(restée en plan au *Feuilleton*).
99. Code criminel (Loi modifiant) (Destruction volontaire d'anciens drapeaux)-(Bill C-397)-*M. Douglas* (Bruce-Grey)-(restée en plan au *Feuilleton*).

Bills d'intérêt public et d'initiative ministérielle ou parlementaire - (Suite)

100. Code criminel (Loi modifiant) (Détenition préventive)—(Bill C-318)—*M. Orlikow*—(restée en plan au *Feuilleton*).
101. Code criminel (Loi modifiant) (Drapeaux canadien, provinciaux et étrangers)—(Bill C-223)—*M. Hopkins*—(restée en plan au Sénat).
102. Code criminel (Loi modifiant) (Enlèvement et piraterie aérienne)—(Bill C-330)—*M. Woolliams*—(restée en plan au *Feuilleton*).
103. Code criminel (Loi modifiant) (Fonds obtenus illégalement)—(Bill C-346)—*M. Saltzman*—(restée en plan au *Feuilleton*).
104. Code criminel (Loi modifiant) (Infractions d'ordre sexuel)—(Bill C-438)—*Mme Appoloni*—(restée en plan au *Feuilleton*).
105. Code criminel (Loi modifiant) (Jeunes contrevenants)—(Bill C-334)—*M. Woolliams*—(restée en plan au *Feuilleton*).
106. Code criminel (Loi modifiant) (Jours-amende)—(Bill C-442)—*M. MacDonald* (Egmont)—(restée en plan au *Feuilleton*).
107. Code criminel (Loi modifiant) (Paris mutuels urbains)—(Bill C-419)—*M. Leblanc* (Laurier)—(restée en plan au *Feuilleton*).
108. Code criminel (Loi modifiant) (Paris sur les compétitions sportives)—(Bill C-421)—*M. Leblanc* (Laurier)—(restée en plan au *Feuilleton*).
109. Code criminel (Loi modifiant) (Peine capitale)—(Bill C-403)—*M. Reynolds*—(restée en plan au *Feuilleton*).
110. Code criminel (Loi modifiant) (Peine pour certaines infractions)—(Bill C-402)—*M. Munro* (Esquimalt-Saanich)—(restée en plan au *Feuilleton*).
111. Code criminel (Loi modifiant) (Peine pour meurtre)—(Bill C-407)—*M. Fleming*—(restée en plan au *Feuilleton*).
112. Code criminel (Loi modifiant) (Peine pour vol de bestiaux)—(Bill C-337)—*M. Marchand* (Kamloops-Cariboo)—(restée en plan au *Feuilleton*).
113. Code criminel (Loi modifiant) (Piégeage sans cruauté)—(Bill C-396)—*M. Munro* (Esquimalt-Saanich)—(restée en plan au *Feuilleton*).
114. Code criminel (Loi modifiant) (Port d'armes au cours d'un acte criminel)—(Bill C-379)—*M. Diefenbaker*—(restée en plan au *Feuilleton*).
115. Code criminel (Loi modifiant) (Prêts à taux usuraire)—(Bill C-203)—*M. Robinson*—(ordre tendant à la reprise du débat à l'étape de la 2e lecture, resté en plan au *Feuilleton*).
116. Code criminel (Loi modifiant) (Protection des jeunes)—(Bill C-360)—*M. Kaplan*—(restée en plan au *Feuilleton*).
117. Code criminel (Loi modifiant) (Radiodiffusion obscène)—(Bill C-230)—*M. Towers*—(restée en plan au *Feuilleton*).
118. Code criminel (Loi modifiant) (Sécurité des pneumatiques)—(Bill C-246)—*M. Robinson*—(restée en plan au *Feuilleton*).

Bills d'intérêt public et d'initiative ministérielle ou parlementaire - (Suite)

119. Code criminel (Loi modifiant) (Verdict de non-culpabilité rendu par un jury)—(Bill C-394)—*M. Leggatt*—(restée en plan au *Feuilleton*).
120. Code de la preuve, Loi—(Bill C-423)—*M. Fairweather*—(restée en plan au *Feuilleton*).
121. Code maritime, Loi—(Bill C-61)—*Ministre des Transports*—(ordre tendant à la reprise du débat à l'étape de la 3e lecture, resté en plan au *Feuilleton*).
122. Colline du Parlement, gardien, Loi—(Bill C-356)—*M. Watson*—(objet du bill déferé au Comité de la radio-diffusion, des films et de l'assistance aux arts).
123. Commerce, réglementation, Loi—(Bill C-345)—*M. Saltsman*—(restée en plan au *Feuilleton*).
124. Commissaire à la représentation, Loi (Loi modifiant)—(Bill C-381)—*M. Reid*—(restée en plan au *Feuilleton*).
125. Commissaire parlementaire, création du poste, Loi—(Bill C-332)—*M. Reynolds*—(restée en plan au *Feuilleton*).
126. Commission canadienne du blé, Loi (Loi modifiant)—(Bill C-88)—*M. Lang*—(chapitre 109, S.C. 1974-1976).
127. Commission canadienne du blé, Loi (Loi modifiant)—(Bill S-6)—*M. Lang*—(émanant du Sénat, chapitre 27, S.C. 1974-1976).
128. Commission consultative de conservation des lignes ferroviaires abandonnées, Loi—(Bill C-341)—*M. Watson*—(restée en plan au *Feuilleton*).
129. Commission d'énergie du Nord canadien, Loi (Loi modifiant)—(Bill C-13)—*Ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien*—(chapitre 51, S.C. 1974-1976).
130. Commission de conservation du littoral canadien, Loi—(Bill C-253)—*M. Watson*—(ordre tendant à la reprise du débat à l'étape de la 2e lecture, resté en plan au *Feuilleton*).
131. Commission de réforme du droit, Loi (Loi modifiant)—(Bill C-43)—*Ministre de la Justice*—(chapitre 40, S.C. 1974-1976).
132. Commission de secours d'Halifax, Loi (Loi abrogeant)—(Bill C-78)—*Ministre des Finances*—(chapitre 88, S.C. 1974-1976).
133. Commission fédérale d'enquête sur les transports, établissement, Loi—(Bill C-226)—*M. Forrestall*—(Révocation de l'ordre tendant à la 2e lecture et renvoi de l'objet du bill au Comité des transports et des communications).
134. Commissions de port, Loi (Loi modifiant)—(Bill C-323)—*M. Reynolds*—(restée en plan au *Feuilleton*).
135. Compagnies d'assurance canadiennes et britanniques (Loi modifiant)—(Bill C-445)—*M. Kaplan*—(restée en plan au *Feuilleton*).
136. Compagnies fiduciaires, Loi—(Bill S-7)—*Ministre des Finances*—(émanant du Sénat, chapitre 7, S.C. 1974-1976).
137. Compte de remplacement des biens endommagés par l'incendie, Loi (Loi modifiant)—(Bill C-18)—*Ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien*—(chapitre 12, S.C. 1974-1976).
138. Conseil canadien de la main-d'oeuvre et de l'immigration, Loi de 1974—(Bill C-6)—*Ministre de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration*—(restée en plan au *Feuilleton*).

Bills d'intérêt public et d'initiative ministérielle ou parlementaire – (Suite)

139. Conseil canadien de la publicité, Loi—(Bill C-276)—*M. Francis*—(restée en plan au *Feuilleton*).
140. Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, Loi—(Bill C-5)—*Ministre des Communications*—(chapitre 49, S.C. 1974-1976).
141. Corporations commerciales canadiennes, Loi—(Bill C-29)—*Ministre de la Consommation et des Corporations*—(chapitre 33, S.C. 1974-1976).
142. Corporations de la Couronne, Loi—(Bill C-216)—*M. Fortin*—(ordre tendant à la reprise du débat à l'étape de la 2e lecture, resté en plan au *Feuilleton*).
143. Cour du banc de la reine de la province de Québec, Loi—(Bill S-16)—*Ministre de la Justice*—(émanant du Sénat, chapitre 19, S.C. 1974-1976).
144. Cour suprême et Cour fédérale, Lois (Loi modifiant)—(Bill S-2)—*Ministre de la Justice*—(émanant du Sénat, chapitre 18, S.C. 1974-1976).
145. Cour suprême, Loi (Loi modifiant)—(Bill C-239)—*M. MacKay*—(ordre tendant à la reprise du débat à l'étape de la 2e lecture, resté en plan au *Feuilleton*).
146. Cour suprême, Loi (Loi modifiant)—(Bill C-443)—*M. Reynolds*—(restée en plan au *Feuilleton*).
147. Crédit agricole, Loi (Loi modifiant)—(Bill C-34)—*Ministre de l'Agriculture*—(chapitre 45, S.C. 1974-1976).
148. Criminels, identification, Loi (Loi modifiant)—(Bill C-238)—*M. Blais*—(restée en plan au *Feuilleton*).
149. Cultivateurs et créanciers, arrangements, Loi (Loi modifiant) (Aide)—(Bill C-384)—*M. Jones*—(restée en plan au *Feuilleton*).
150. Cultivateurs et créanciers, arrangements, Loi (Loi modifiant)—(Bill C-327)—*M. Baldwin*—(restée en plan au *Feuilleton*).
151. Déclaration canadienne des droits, Loi modifiant—(Bill C-382)—*M. Kaplan*—(restée en plan au *Feuilleton*).
152. Défense nationale, Loi (Loi modifiant)—(Bill C-363)—*M. Huntington*—(restée en plan au *Feuilleton*).
153. Démarcheurs parlementaires, activités, réglementation, Loi (Carte d'identité)—(Bill C-248)—*M. Robinson*—(restée en plan au *Feuilleton*).
154. Démarcheurs parlementaires, activités, réglementation, Loi (Carte d'identité)—(Bill C-254)—*M. Reynolds*—(restée en plan au *Feuilleton*).
155. Démarcheurs parlementaires, enregistrement, Loi—(Bill C-432)—*M. Baker* (Grenville-Carleton)—(restée en plan au *Feuilleton*).
156. Denrées périssables emballées, Loi (Indication de la date-limite de consommation)—(Bill C-263)—*M. Robinson*—(restée en plan au *Feuilleton*).
157. Denrées périssables emballées, Loi (Indication de la date-limite de consommation)—(Bill C-270)—*M. Reynolds*—(restée en plan au *Feuilleton*).
158. Développement régional, subventions, Loi (Loi modifiant)—(Bill C-74)—*Ministre de l'Expansion économique régionale*—(chapitre 84, S.C. 1974-1976).
159. Divorce, Loi (Loi modifiant)—(Bill C-415)—*M. Brewin*—(restée en plan au *Feuilleton*).

Bills d'intérêt public et d'initiative ministérielle ou parlementaire – (Suite)

160. Divulgarion des intérêts, Loi–(Bill C-324)–*M. Knowles* (Winnipeg-Nord-Centre)–(restée en plan au *Feuilleton*).
161. Dossiers de circonscription, Loi–(Bill C-436)–*M. Dick*–(restée en plan au *Feuilleton*).
162. Dossiers de solvabilité, divulgation, Loi–(Bill C-305)–*M. McGrath*–(restée en plan au *Feuilleton*).
163. Douanes, Loi (Loi modifiant)–(Bill S-4)–*Ministre du Revenu national*–(émanant du Sénat, chapitre 5, S.C. 1974-1976).
164. Drapeaux du Canada, déploiement dans les deux Chambres du Parlement, Loi–(Bill C-302)–*M. Schumacher*–(restée en plan au *Feuilleton*).
165. Droit à l'information, Loi–(Bill C-225)–*M. Baldwin*–(révocation de l'ordre tendant à la 2e lecture et retrait du bill).
166. Droit criminel, Loi de 1975 (Loi modifiant) (Bill C-71)–*Ministre de la Justice*–(chapitre 93, S.C. 1974-1976).
167. Droit des étrangers à la propriété foncière, Loi–(Bill C-429)–*M. Stollery*–(restée en plan au *Feuilleton*).
168. Droit pénal, Loi (Crimes violents et autres crimes)–(Bill C-83)–*Ministre de la Justice*–(examen par le Comité de la justice et des questions juridiques, qui en fait rapport, sans plus).
169. Droit pénal, Loi (Peine capitale)–(Bill C-84)–*Solliciteur général*–(chapitre 105, S.C. 1974-1976).
170. Droit statutaire, modification, Loi de 1975–(Bill C-52)–*Président du Conseil du Trésor*–(chapitre 81, S.C. 1974-1976).
171. Droits de l'homme, Loi–(Bill C-72)–*Ministre de la Justice*–(restée en plan au *Feuilleton*).
172. Emblème national du Canada, Loi–(Bill C-331)–*M. Darling*–(restée en plan au *Feuilleton*).
173. Énergie solaire, usage domestique et industriel, Loi–(Bill C-440)–*M. Caccia*–(restée en plan au *Feuilleton*).
174. Enquêtes, Loi (Loi modifiant)–(Bill C-206)–*M. Alexander*–(ordre tendant à la reprise du débat à l'étape de la 2e lecture, resté en plan au *Feuilleton*).
175. Enquêtes sur les coalitions, Loi (Loi modifiant) (Actions collectives *ex relatione*)–(Bill C-441)–*M. Rodríguez*–(restée en plan au *Feuilleton*).
176. Enquêtes sur les coalitions, Loi (Loi modifiant)–(Bill C-2)–*Ministre de la Consommation et des Corporations*–(chapitre 76, S.C. 1974-1976).
177. Enquêtes sur les coalitions, Loi (Loi modifiant) (Lois commerciales étrangères nuisibles au Canada)–(Bill C-374)–*M. Stanbury*–(restée en plan au *Feuilleton*).
178. Environnement, contaminants, Loi–(Bill C-25)–*Ministre de l'Environnement*–(chapitre 72, S.C. 1974-1976).
179. Environnement, Ministère, Loi (Loi modifiant)–(Bill C-251)–*M. McGrath*–(ordre tendant à la reprise du débat à l'étape de la 2e lecture, resté en plan au *Feuilleton*).
180. Epizooties, Loi (Loi modifiant)–(Bill C-28)–*Ministre de l'Agriculture*–(chapitre 86, S.C. 1974-1976).

Bills d'intérêt public et d'initiative ministérielle ou parlementaire – (Suite)

181. Explosifs, Loi (Loi modifiant)–(Bill S-17)–*Ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources*–(émanant du Sénat, chapitre 60, S.C. 1974-1976).
182. Exportations, expansion, Loi (Loi modifiant)–(Bill C-9)–*Ministre de l'Industrie et du Commerce*–(chapitre 17, S.C. 1974-1976).
183. Faillite, Loi–(Bill C-60)–*Ministre de la Consommation et des Corporations*–(restée en plan au *Feuilleton*).
184. Femmes dans l'industrie, statut, Loi–(Bill C-378)–*M. Kaplan*–(restée en plan au *Feuilleton*).
185. Fonction publique, Loi sur l'emploi (Loi modifiant) (Congés et ancienneté)–(Bill C-300)–*M. Francis*–(restée en plan au *Feuilleton*).
186. Fonction publique, Loi sur l'emploi (Loi modifiant) (Distinction injuste à cause de l'âge, d'une infirmité ou de la santé physique)–(Bill C-326)–*M. Herbert*–(restée en plan au *Feuilleton*).
187. Fonction publique, Loi sur l'emploi (Loi modifiant) (Distinction injuste en matière d'âge)–(Bill C-274)–*M. Forrestall*–(restée en plan au *Feuilleton*).
188. Fonction publique, Loi sur l'emploi (Loi modifiant) (Grèves dans les services essentiels)–(Bill C-416)–*M. Jelinek*–(restée en plan au *Feuilleton*).
189. Fonction publique, Loi sur les relations de travail (Loi modifiant)–(Bill C-70)–*Président du Conseil privé*–(chapitre 67, S.C. 1974-1976).
190. Fonction publique, Loi sur les relations de travail (Loi modifiant)–(Bill C-357)–*M. Orlikow*–(restée en plan au *Feuilleton*).
191. Fonction publique, Loi sur les relations de travail (Loi modifiant)–(Bill C-420)–*M. Forrestall*–(restée en plan au *Feuilleton*).
192. Fondation du roi George V pour la cancer, liquidation, Loi–(Bill C-76)–*Ministre de la Santé nationale et du Bien-être social*–(chapitre 78, S.C. 1974-1976).
193. Fonds de bienfaisance de l'armée, Loi–(Bill C-17)–*Ministre des Affaires des anciens combattants*–(chapitre 3, S.C. 1974-1976).
194. Formulaires, réforme, Loi–(Bill C-422)–*M. Hnatyshyn*–(restée en plan au *Feuilleton*).
195. Gardien archéologique du Canada, Loi–(Bill C-329)–*M. Watson*–(révocation de l'ordre portant 2e lecture et renvoi de l'objet du bill au Comité de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts).
196. Gouvernement, dépenses, compression, Loi (Loi modifiant)–(Bill C-87)–*Président du Conseil privé*–(restée en plan au *Feuilleton*).
197. Gouvernement du Canada, emplois, Loi–(Bill C-267)–*M. Orlikow*–(ordre tendant à la reprise du débat à l'étape de la 2e lecture, resté en plan au *Feuilleton*).
198. Grain de l'Ouest, stabilisation, Loi–(Bill C-41)–*M. Lang*–(chapitre 87, S.C. 1974-1976).
199. Grain des Prairies, paiements anticipés, Loi (Loi modifiant)–(Bill C-10)–*Ministre de la Justice*–(chapitre 34, S.C. 1974-1976).
200. Grain des Prairies, paiements anticipés, Loi no 2 (Loi modifiant)–(Bill C-53)–*M. Lang*–(chapitre 64, S.C. 1974-1976).

Bills d'intérêt public et d'initiative ministérielle ou parlementaire - (Suite)

201. Grande Charte, anniversaire, Loi—(Bill C-435)—*M. Munro* (Esquimalt-Saanich)—(restée en plan au *Feuilleton*).
202. Habitation et Société centrale d'hypothèques et de logement, Lois (Loi modifiant)—(Bill C-77)—*Ministre d'Etat chargé des Affaires urbaines*—(chapitre 82, S.C. 1974-1976).
203. Habitation, Loi nationale (Loi modifiant) (Bail de deux ans sans hausse des loyers)—(Bill C-352)—*M. Fleming*—(restée en plan au *Feuilleton*).
204. Habitation, Loi nationale (Loi modifiant) (Facilités)—(Bill C-46)—*Ministre d'Etat chargé des Affaires urbaines*—(chapitre 38, S.C. 1974-1976).
205. Habitation, Loi nationale (Loi modifiant) (Justification du besoin)—(Bill C-409)—*M. Reynolds*—(restée en plan au *Feuilleton*).
206. Habitation, Loi nationale (Loi modifiant) (Rénovation de logements à l'extérieur des zones désignées)—(Bill C-227)—*M. Carter*—(ordre tendant à la reprise du débat à l'étape de la 2e lecture, resté en plan au *Feuilleton*).
207. Handicapés de l'industrie, jour national, Loi—(Bill C-372)—*Mme Appolloni*—(restée en plan au *Feuilleton*).
208. Handicapés, semaine nationale d'embauchage, Loi—(Bill C-412)—*Mme Appolloni*—(restée en plan au *Feuilleton*).
209. Hausse des prix, mesures d'urgence, Loi—(Bill C-328)—*M. Caouette* (Témiscamingue)—(restée en plan au *Feuilleton*).
210. Hauts fonctionnaires pensionnés, emploi, Loi—(Bill C-434)—*M. Baker* (Grenville-Carleton)—(restée en plan au *Feuilleton*).
211. Hymne national du Canada, Loi—(Bill C-11)—*Secrétaire d'Etat*—(restée en plan au *Feuilleton*).
212. Iles Turks et Caicos, union avec le Canada, Loi—(Bill C-269)—*M. Saltsman*—(restée en plan au *Feuilleton*).
213. Immersion de déchets en mer, Loi—(Bill C-37)—*Ministre de l'Environnement*—(chapitre 55, S.C. 1974-1976).
214. Immigration, Loi (Loi modifiant) (Arriération mentale)—(Bill C-347)—*M. Reynolds*—(restée en plan au *Feuilleton*).
215. Immigration, Loi (Loi modifiant) (Ordonnance d'expulsion)—(Bill S-12)—*Ministre de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration*—(émanant du Sénat, chapitre 9, S.C. 1974-1976).
216. Immigration, Loi (Loi modifiant) (Personnes atteintes d'épilepsie)—(Bill C-303)—*M. Benjamin*—(restée en plan au *Feuilleton*).
217. Immigration, Loi (Loi modifiant) (Personnes atteintes d'épilepsie)—(Bill C-309)—*M. Herbert*—(restée en plan au *Feuilleton*).
218. Immigration, sécurité, Loi—(Bill C-85)—*Ministre de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration*—(chapitre 91, S.C. 1974-1976).
219. Impôt sur le revenu, Loi (Conventions Canada-France-Belgique-Israël)—(Bill S-32)—*Ministre des Finances*—(chapitre 104, S.C. 1974-1976).

Bills d'intérêt public et d'initiative ministérielle ou parlementaire - (Suite)

220. Impôt sur le revenu, Loi (Loi modifiant)-(Bill C-49)-*Ministre des Finances*-(chapitre 26, S.C. 1974-1976).
221. Impôt sur le revenu, Loi (Loi modifiant)-(Bill C-58)-*Ministre des Finances*-(chapitre 106, S.C. 1974-1976).
222. Impôt sur le revenu, Loi (Loi modifiant)-(Bill C-65)-*Ministre des Finances*-(chapitre 71, S.C. 1974-1976).
223. Impôt sur le revenu, Loi (Loi modifiant)-(Bill C-97)-*Ministre des Finances*-(restée en plan au *Feuilleton*).
224. Impôt sur le revenu, Loi (Loi modifiant)-(Bill C-417)-*M. Neil*-(restée en plan au *Feuilleton*).
225. Impôt sur le revenu, Loi (Loi modifiant)-(Bill C-426)-*M. Woolliams*-(restée en plan au *Feuilleton*).
226. Indiens et Esquimaux, commission d'emploi, création, Loi-(Bill C-218)-*M. Watson*-(ordre tendant à la reprise du débat à l'étape de la 2e lecture, resté en plan au *Feuilleton*).
227. Indiens, Loi (Loi modifiant)-(Bill C-294)-*M. Foster*-(restée en plan au *Feuilleton*).
228. Industrie et Commerce, ministère, Loi (Loi modifiant)-(Bill S-15)-*Ministre de l'Industrie et du Commerce*-(émanant du Sénat, chapitre 59, S.C. 1974-1976).
229. Intérêt, Loi (Loi modifiant)-(Bill C-244)-*M. Robinson*-(Révocation de l'ordre portant 2e lecture, retrait du bill et renvoi de l'objet au Comité des finances, du commerce et des questions économiques).
230. Interprétation, Loi-(Bill C-376)-*Mme Holt*-(restée en plan au *Feuilleton*).
231. Jeunesse, semaine nationale, Loi-(Bill C-221)-*M. Reynolds*-(révocation de l'ordre tendant à la 2e lecture et retrait du bill).
232. Jeux olympiques de 1976, Loi (Loi modifiant) (Autorisation)-(Bill C-424)-*M. Joyal*-(restée en plan au *Feuilleton*).
233. Jeux olympiques de 1976, Loi (Loi modifiant)-(Bill C-63)-*Président du Conseil du Trésor*-(chapitre 68, S.C. 1974-1976).
234. Jour du drapeau canadien, Loi-(Bill C-335)-*M. Haidasz*-(restée en plan au *Feuilleton*).
235. Jour du Patrimoine canadien, Loi-(Bill C-208)-*M. MacGuigan*-(ordre tendant à la reprise du débat à l'étape de la 3e lecture, resté en plan au *Feuilleton*).
236. Jours fériés, Loi (Loi modifiant) (Emploi du mot "Dominion")-(Bill C-231)-*M. Herbert*-(Objet du bill déferé au Comité de la justice et des questions juridiques).
237. Jours fériés, Loi (Loi modifiant) (Emploi du mot "Dominion")-(Bill C-320)-*M. Reynolds*-(restée en plan au *Feuilleton*).
238. Juges, Loi (Loi modifiant)-(Bill C-47)-*Ministre de la Justice*-(chapitre 48, S.C. 1974-1976).
239. Justice, Ministère, Loi (Loi modifiant)-(Bill C-268)-*M. Fortin*-(restée en plan au *Feuilleton*).
240. Langues officielles (Loi modifiant) (Renvoi des rapports)-(Bill C-430)-*M. Joyal*-(restée en plan au *Feuilleton*).

Bills d'intérêt public et d'initiative ministérielle ou parlementaire — (Suite)

241. Législation (Statut de la femme), modification, Loi de 1974—(Bill C-16)—*Ministre de la Santé nationale et du Bien-être social*—(chapitre 66, S.C. 1974-1976).
242. Lieutenants-gouverneurs, pension de retraite, Loi—(Bill C-23)—*Président du Conseil du Trésor*—(chapitre 73, S.C. 1974-1976).
243. Loi électorale du Canada (Loi modifiant) (Accès au scrutin)—(Bill C-304)—*M. O'Connell*—(examen par le Comité des privilèges et élections, qui en fait rapport, sans plus).
244. Loi électorale du Canada (Loi modifiant) (Appartenance politique)—(Bill C-389)—*M. Jones*—(examen par le Comité des privilèges et élections, qui en fait rapport, sans plus).
245. Loi électorale du Canada (Loi modifiant) (Bureaux de scrutin accessibles aux automobiles)—(Bill C-413)—*M. Whittaker*—(restée en plan au *Feuilleton*).
246. Loi électorale du Canada (Loi modifiant) (Bureaux de scrutin mobiles)—(Bill C-336)—*M. Munro* (Esquimalt-Saanich)—(examen par le Comité des privilèges et élections, qui en fait rapport, sans plus).
247. Loi électorale du Canada (Loi modifiant) (Bureaux spéciaux de scrutin pour les handicapés)—(Bill C-292)—*M. Fleming*—(examen par le Comité des privilèges et élections, qui en fait rapport, sans plus).
248. Loi électorale du Canada (Loi modifiant) (Congé)—(Bill C-307)—*M. Reynolds*—(examen par le Comité des privilèges et élections, qui en fait rapport, sans plus).
249. Loi électorale du Canada (Loi modifiant) (Emploi des contributions)—(Bill C-362)—*M. MacGuigan*—(examen par le Comité des privilèges et élections, qui en fait rapport, sans plus).
250. Loi électorale du Canada (Loi modifiant) (Liste des électeurs militaires)—(Bill C-287)—*M. O'Sullivan*—(examen par le Comité des privilèges et élections, qui en fait rapport, sans plus).
251. Loi électorale du Canada (Loi modifiant) (Liste électorale permanente)—(Bill C-279)—*M. Reynolds*—(examen par le Comité des privilèges et élections, qui en fait rapport, sans plus).
252. Loi électorale du Canada (Loi modifiant) (Liste électorale permanente)—(Bill C-290)—*M. Fleming*—(examen par le Comité des privilèges et élections, qui en fait rapport, sans plus).
253. Loi électorale du Canada (Loi modifiant) (Prisonniers habilités à voter)—(Bill C-222)—*M. MacDonald* (Egmont)—(examen par le Comité des privilèges et élections, qui en fait rapport, sans plus).
254. Loi électorale du Canada (Loi modifiant) (Publication de résultats de sondages électoraux)—(Bill C-213)—*M. Coates*—(examen par le Comité des privilèges et élections, qui en fait rapport, sans plus).
255. Loi électorale du Canada (Loi modifiant) (Sondages d'opinion)—(Bill C-404)—*M. Reynolds*—(examen par le Comité des privilèges et élections, qui en fait rapport, sans plus).
256. Loi électorale du Canada (Loi modifiant) (Vote par procuration)—(Bill C-232)—*M. Horner*—(examen par le Comité des privilèges et élections, qui en fait rapport, sans plus).
257. Loi électorale du Canada (Loi modifiant) (Vote par procuration, personnel navigant des services aériens)—(Bill C-431)—*M. Forrestall*—(restée en plan au *Feuilleton*).
258. Lois, revision, Loi—(Bill S-3)—*Ministre de la Justice*—(émanant du Sénat, chapitre 20, S.C. 1974-1976).
259. MacDonald, sir John A., fête, Loi—(Bill C-240)—*M. Macquarrie*—(révocation de l'ordre tendant à la 2e lecture et renvoi de l'objet du bill au Comité de la justice et des questions juridiques).

Bills d'intérêt public et d'initiative ministérielle ou parlementaire - (Suite)

260. Main-d'oeuvre et Immigration, Ministère, Loi (Loi modifiant) (Handicapés)—(Bill C-273)—*M. Reynolds*—(restée en plan au *Feuilleton*).
261. Main-d'oeuvre et Immigration, Ministère, Loi (Loi modifiant) (Handicapés)—(Bill C-306)—*M. Holmes*—(restée en plan au *Feuilleton*).
262. Manutention des grains dans les ports de la côte ouest, Loi de 1974—(Bill C-12)—*Ministre du Travail*—(chapitre 1, S.C. 1974-1976).
263. Marine marchande du Canada, Loi (Loi modifiant)—(Bill C-401)—*M. Friesen*—(restée en plan au *Feuilleton*).
264. Marque de commerce nationale et étiquetage exact, Loi (Loi modifiant)—(Bill C-217)—*M. Francis*—(ordre tendant à la reprise du débat à l'étape de la 2e lecture, resté en plan au *Feuilleton*).
265. Négociation par secteur, Loi—(Bill C-399)—*M. Jelinek*—(restée en plan au *Feuilleton*).
266. Normes des prestations de pension, Loi (Loi modifiant)—(Bill C-325)—*M. Guay* (Saint-Boniface)—(restée en plan au *Feuilleton*).
267. Office national de l'énergie, Loi (Loi modifiant)—(Bill C-289)—*M. Andre*—(restée en plan au *Feuilleton*).
268. Offices de commercialisation des produits de ferme, Loi (Loi modifiant)—(Bill C-313)—*M. Francis*—(restée en plan au *Feuilleton*).
269. Ombudsman, création du poste, Loi—(Bill C-204)—*M. Reid*—(restée en plan au *Feuilleton*).
270. Opérations sur la côte ouest, Loi de 1975—(Bill C-56)—*Ministre du Travail*—(chapitre 32, S.C. 1974-1976).
271. Orateur de la Chambre des communes, Loi—(Bill C-250)—*M. Knowles* (Winnipeg-Nord-Centre)—(restée en plan au *Feuilleton*).
272. Ordonnances de pension alimentaire, exécution, Loi fédérale-provinciale—(Bill C-377)—*M. Huntington*—(restée en plan au *Feuilleton*).
273. Organisations internationales, privilèges et immunités, Loi (Loi modifiant)—(Bill S-25)—*Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures*—(chapitre 69, S.C. 1974-1976).
274. Ottawa, aéroport international, Loi—(Bill C-322)—*M. Isabelle*—(restée en plan au *Feuilleton*).
275. Ours polaires, protection, Loi—(Bill C-277)—*M. Reynolds*—(restée en plan au *Feuilleton*).
276. Parcs nationaux, Loi (Loi modifiant)—(Bill C-388)—*M. Whittaker*—(restée en plan au *Feuilleton*).
277. Peine capitale, plébiscite national sur l'abolition, Loi—(Bill C-321)—*M. Reynolds*—(restée en plan au *Feuilleton*).
278. Petro-Canada, Société, Loi—(Bill C-8)—*Ministre de l'Energie, des Mines et des Ressources*—(chapitre 61, S.C. 1974-1976).
279. Pétrole, administration, Loi—(Bill C-32)—*Ministre de l'Energie, des Mines et des Ressources*—(chapitre 47, S.C. 1974-1976).
280. Pétrole et gaz des terres indiennes, Loi—(Bill C-15)—*Ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien*—(chapitre 15, S.C. 1974-1976).

Bills d'intérêt public et d'initiative ministérielle ou parlementaire – (Suite)

281. Pièces pyrotechniques, vente aux mineurs, Loi–(Bill C-355)–*M. McGrath*–(restée en plan au *Feuilleton*).
282. Plateau continental, Loi–(Bill C-284)–*M. McGrath*–(restée en plan au *Feuilleton*).
283. Pont des Mille-Iles, Loi–(Bill C-82)–*Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures*–(restée en plan au *Feuilleton*).
284. Pont Fort-Falls, administration, Loi (Loi modifiant)–(Bill C-367)–*M. Reid*–(chapitre 46, S.C. 1974-1976).
285. Pouvoir d'emprunt supplémentaire, Loi–(Bill C-80)–*Ministre des Finances*–(chapitre 79, S.C. 1974-1976).
286. Preuve au Canada, Loi (Loi modifiant)–(Bill C-233)–*M. Orlikow*–(ordre tendant à la reprise du débat à l'étape de la 2e lecture, resté en plan au *Feuilleton*).
287. Prisons et maisons de correction, Loi (Loi modifiant)–(Bill C-315)–*M. Dick*–(restée en plan au *Feuilleton*).
288. Prix agricoles, stabilisation, Loi–(Bill C-50)–*Ministre de l'Agriculture*–(chapitre 63, S.C. 1974-1976).
289. Produits agricoles, vente coopérative, Loi (Loi modifiant)–(Bill C-21)–*Ministre de l'Agriculture*–(chapitre 85, S.C. 1974-1976).
290. Produits de consommation, emballage et étiquetage, Loi (Loi modifiant)–(Bill C-390)–*M. Saltsman*–(restée en plan au *Feuilleton*).
291. Produits de consommation, garanties, Loi–(Bill C-433)–*M. McKenzie*–(restée en plan au *Feuilleton*).
292. Produits domestiques dangereux, étiquetage, Loi–(Bill C-262)–*M. Robinson*–(restée en plan au *Feuilleton*).
293. Quarantaine, Loi (Loi modifiant)–(Bill S-31)–*Ministre de la Santé nationale et du Bien-être social*–(chapitre 97, S.C. 1974-1976).
294. Radiodiffusion, Loi (Loi modifiant) (Examen d'une décision du CRTC par le gouverneur en conseil)–(Bill C-353)–*M. Marchand* (Kamloops-Cariboo)–(restée en plan au *Feuilleton*).
295. Radiodiffusion, Loi (Loi modifiant) (Matériel éducatif à la disposition des commissions scolaires)–(Bill C-291)–*M. McKenzie*–(restée en plan au *Feuilleton*).
296. Radiodiffusion, Loi (Loi modifiant) (Publicité destinée aux enfants)–(Bill C-211)–*M. McGrath*–(ordre tendant à la reprise du débat à l'étape de la 2e lecture, resté en plan au *Feuilleton*).
297. Radiodiffusion, Loi (Loi modifiant) (Représentation de la sexualité et de la violence)–(Bill C-380)–*M. McGrath*–(restée en plan au *Feuilleton*).
298. Radiodiffusion, Loi (Loi modifiant) (Techniques subliminales interdites)–(Bill C-314)–*M. Francis*–(restée en plan au *Feuilleton*).
299. Radiodiffusion, Loi (Loi modifiant) (Temps de diffusion égal aux partis de l'opposition)–(Bill C-298)–*M. Orlikow*–(restée en plan au *Feuilleton*).
300. Régime de pensions du Canada (Loi modifiant) (Appel à la Commission d'appel)–(Bill C-265)–*M. Coates*–(ordre tendant à la reprise du débat à l'étape de la 2e lecture, resté en plan au *Feuilleton*).

Bills d'intérêt public et d'initiative ministérielle ou parlementaire — (Suite)

301. Régime de pensions du Canada (Loi modifiant)—(Bill C-22)—*Ministre de la Santé nationale et du Bien-être social*—(chapitre 4, S.C. 1974-1976).
302. Régime de pensions du Canada (Loi modifiant) (Cotisation et prestation des ménagères)—(Bill C-202)—*M. Saltsman*—(ordre tendant à la reprise du débat à l'étape de la 2e lecture, resté en plan au *Feuilleton*).
303. Régime de pensions du Canada (Loi modifiant) (Enfant d'un cotisant invalide)—(Bill C-364)—*M. Blais*—(restée en plan au *Feuilleton*).
304. Régime de pensions du Canada (Loi modifiant) (Exemption pour motifs religieux)—(Bill C-243)—*M. Saltsman*—(restée en plan au *Feuilleton*).
305. Régime de pensions du Canada, protection de l'indexation, Loi—(Bill C-383)—*M. Reid*—(restée en plan au *Feuilleton*).
306. Rentes sur l'Etat, Loi (Augmentation du rendement)—(Bill C-75)—*Ministre de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration*—(chapitre 83, S.C. 1974-1976).
307. Représentation (1974), Loi—(Bill C-36)—*Président du Conseil privé*—(chapitre 13, S.C. 1974-1976).
308. Responsabilité de la Couronne, Loi (Loi modifiant)—(Bill C-393)—*M. Francis*—(restée en plan au *Feuilleton*).
309. Ressources en eau du Canada, gestion, Loi—(Bill C-359)—*M. Reynolds*—(restée en plan au *Feuilleton*).
310. Route Alaska-Yukon, établissement de l'Administration, Loi (Route de l'Alaska)—(Bill C-264)—*M. Oberle*—(ordre tendant à la reprise du débat à l'étape de la 2e lecture, resté en plan au *Feuilleton*).
311. Route transcanadienne, prolongement dans l'Ouest, Loi—(Bill C-348)—*M. Anderson*—(restée en plan au *Feuilleton*).
312. Saint-Laurent, ports, opérations, Loi—(Bill C-59)—*Ministre du Travail*—(chapitre 39, S.C. 1974-1976).
313. Secrétaire du Cabinet et greffier du Conseil privé, Loi—(Bill C-38)—*Premier ministre*—(chapitre 16, S.C. 1974-1976).
314. Sécurité de la vieillesse, Loi (Loi modifiant) (Admissibilité)—(Bill C-235)—*M. Whittaker*—(Appel de l'ordre tendant à la 2e lecture et bill déclaré irrecevable).
315. Sécurité de la vieillesse, Loi (Loi modifiant)—(Bill C-62)—*Ministre de la Santé nationale et du Bien-être social*—(chapitre 58, S.C. 1974-1976).
316. Sécurité de la vieillesse, Loi (Loi modifiant) (Paiement aux personnes dont le conjoint a 65 ans)—(Bill C-266)—*M. Reynolds*—(restée en plan au *Feuilleton*).
317. Semaine nationale d'embauchage des handicapés, Loi (1re semaine de mai)—(Bill C-297)—*M. Reynolds*—(restée en plan au *Feuilleton*).
318. Semaine nationale d'embauchage des handicapés, Loi (1re semaine de mai)—(Bill C-301)—*M. Holmes*—(restée en plan au *Feuilleton*).
319. Sénat et Chambre des communes, Loi (Loi modifiant)—(Bill C-81)—*Président du Conseil du Trésor*—(chapitre 99, S.C. 1974-1976).
320. Sénat et Chambre des communes, Loi (Loi modifiant)—(Bill C-368)—*M. Jones*—(restée en plan au *Feuilleton*).

Bills d'intérêt public et d'initiative ministérielle ou parlementaire - (Suite)

321. Sénat et Chambre des communes, Loi (Loi modifiant) (Interdiction d'occuper un poste dans une société ou un parti politique)—(Bill C-400)—*M. McKenzie*—(restée en plan au *Feuilleton*).
322. Sénat et Chambre des communes, Loi (Loi modifiant) (Statut de parti)—(Bill C-418)—*M. Caouette* (Témiscamingue)—(restée en plan au *Feuilleton*).
323. Sénat et Chambre des communes, Traitements et Secrétaires parlementaires, Lois (Loi modifiant)—(Bill C-44)—*Président du Conseil privé*—(chapitre 44, S.C. 1974-1976).
324. Serments d'office (pro forma)—(Bill C-1)—*Premier ministre*.
325. Service civil, assurance, Loi (Loi modifiant)—(Bill C-26)—*Ministre des Finances*—(chapitre 42, S.C. 1974-1976).
326. Société canadienne des télécommunications transmarines, Loi (Loi modifiant)—(Bill S-27)—*Ministre des Communications*—(émanant du Sénat, chapitre 77, S.C. 1974-1976).
327. Société centrale d'hypothèques et de logement, Loi (Loi modifiant)—(Bill C-215)—*M. Fleming*—(ordre tendant à la reprise du débat à l'étape de la 2e lecture, resté en plan au *Feuilleton*).
328. Soins médicaux, Loi (Loi modifiant)—(Bill C-68)—*Ministre de la Santé nationale et du Bien-être social*—(chapitre 107, S.C. 1974-1976).
329. Souveraineté du Canada, reconnaissance du castor comme symbole, Loi—(Bill C-373)—*M. O'Sullivan*—(chapitre 35, S.C. 1974-1976).
330. Spécialités pharmaceutiques ou médicaments brevetés, Loi (Loi abrogeant)—(Bill S-9)—*Ministre de la Santé nationale et du Bien-être social*—(émanant du Sénat, chapitre 43, S.C. 1974-1976).
331. Spécialités pharmaceutiques ou médicaments brevetés, Loi (Loi abrogeant)—(Bill S-35)—*Ministre de la Santé nationale et du Bien-être social*—(émanant du Sénat, chapitre 101, S.C. 1974-1976).
332. Statistique, Loi (Loi modifiant) (Création de comités et rémunération des membres)—(Bill C-35)—*Ministre de l'Industrie et du Commerce*—(restée en plan au *Feuilleton*).
333. Statistique, Loi (Loi modifiant) (Suppression des peines)—(Bill C-371)—*Mlle MacDonald* (Kingston et les Iles)—(restée en plan au *Feuilleton*).
334. Stupéfiants, Loi (Loi modifiant)—(Bill C-258)—*M. Reynolds*—(restée en plan au *Feuilleton*).
335. Subsidés (1re loi principale de la session fondée sur les budgets principal et supplémentaire (A) de 1974-1975)—(Bill C-31)—*Président du Conseil du Trésor*—(chapitre 2, S.C. 1974-1976).
336. Subsidés (2e loi principale de la session fondée sur le budget supplémentaire (B) de 1974-1975)—(Bill C-42)—*Président du Conseil du Trésor*—(chapitre 21, S.C. 1974-1976).
337. Subsidés (3e loi principale de la session fondée sur le budget supplémentaire (C) de 1974-1975)—(Bill C-45)—*Président du Conseil du Trésor*—(chapitre 22, S.C. 1974-1976).
338. Subsidés (4e loi principale de la session fondée sur le budget supplémentaire (D) de 1974-1975)—(Bill C-54)—*Président du Conseil du Trésor*—(chapitre 36, S.C. 1974-1976).
339. Subsidés (1re loi provisoire de la session fondée sur le budget principal de 1975-1976)—(Bill C-55)—*Président du Conseil du Trésor*—(chapitre 37, S.C. 1974-1976).
340. Subsidés (1re loi provisoire de la session fondée sur le budget supplémentaire (B) de 1975-1976)—(Bill C-90)—*Président du Conseil du Trésor*—(chapitre 89, S.C. 1974-1976).

Bills d'intérêt public et d'initiative ministérielle ou parlementaire - (Suite)

341. Subsidés (3e loi principale de la session fondée sur le budget principal de 1975-1976)–(Bill C-64)–*Président du Conseil du Trésor*–(chapitre 57, S.C. 1974-1976).
342. Subsidés (4e loi principale de la session fondée sur le budget supplémentaire (A) de 1975-1976)–(Bill C-79)–*Président du Conseil du Trésor*–(chapitre 74, S.C. 1974-1976).
343. Subsidés (2e loi provisoire de la session fondée sur le budget provisoire de 1976-1977)–(Bill C-91)–*Président du Conseil du Trésor*–(chapitre 90, S.C. 1974-1976).
344. Subsidés (3e loi principale de la session fondée sur le budget principal de 1976-1977)–(Bill C-93)–*Président du Conseil du Trésor*–(chapitre 102, S.C. 1974-1976).
345. Subsidés (4e loi principale de la session fondée sur le budget supplémentaire (A) de 1976-1977)–(Bill C-94)–*Président du Conseil du Trésor*–(chapitre 103, S.C. 1974-1976).
346. Tarif des douanes (Loi modifiant)–(Bill C-27)–*Ministre des Finances*–(chapitre 6, S.C. 1974-1976).
347. Tarif des douanes (No 2) (Loi modifiant)–(Bill C-39)–*Ministre des Finances*–(chapitre 23, S.C. 1974-1976).
348. Tarif des douanes (No 3) (Loi modifiant)–(Bill C-67)–*Ministre des Finances*–(chapitre 70, S.C. 1974-1976).
349. Tarif des douanes (No 4) (Loi modifiant)–(Bill C-95)–*Ministre des Finances*–(restée en plan au *Feuilleton*).
350. Taxe d'accise, Loi (Loi modifiant)–(Bill C-66)–*Ministre des Finances*–(chapitre 62, S.C. 1974-1976).
351. Taxe d'accise (No 2) (Loi modifiant)–(Bill C-96)–*Ministre des Finances*–(restée en plan au *Feuilleton*).
352. Techniques publicitaires s'adressant au subconscient, contrôle, Loi–(Bill C-333)–*M. Francis*–(restée en plan au *Feuilleton*).
353. Téléphone, numéro universel en cas d'urgence, Loi–(Bill C-252)–*M. Robinson*–(ordre tendant à la reprise du débat à l'étape de la 2e lecture, resté en plan au *Feuilleton*).
354. Téléphone, numéro universel en cas d'urgence, Loi–(Bill C-255)–*M. Reynolds*–(ordre tendant à la reprise du débat à l'étape de la 2e lecture, resté en plan au *Feuilleton*).
355. Terres destinées aux anciens combattants, Loi (Loi modifiant)–(Bill C-278)–*M. Marshall*–(restée en plan au *Feuilleton*).
356. Terres territoriales, Loi (Loi modifiant)–(Bill S-20)–*M. Buchanan*–(émanant du Sénat, chapitre 52, S.C. 1974-1976).
357. Territoires du Nord-Ouest, représentation, Loi–(Bill C-51)–*Président du Conseil privé*–(chapitre 28, S.C. 1974-1976).
358. Territoires du Nord-Ouest, représentation, Loi–(Bill C-299)–*M. Firth*–(restée en plan au *Feuilleton*).
359. Traitements fédéraux, révision, Loi–(Bill C-375)–*M. Stanbury*–(restée en plan au *Feuilleton*).
360. Traitements, Loi (Loi modifiant)–(Bill C-24)–*Président du Conseil privé*–(chapitre 56, S.C. 1974-1976).
361. Trimestres parlementaires, Loi–(Bill C-411)–*M. Baker (Grenville-Carleton)*–(restée en plan au *Feuilleton*).

Bills d'intérêt public et d'initiative ministérielle ou parlementaire – (Fin)

362. Véhicules automobiles, pneus, marques nationales de sécurité, Loi—(Bill S-8)—*Ministre des Transports*—(émanant du Sénat, chapitre 96, S.C. 1974-1976).
363. Véhicules automobiles, sécurité, Loi (Ceintures de sécurité)—(Bill C-410)—*M. MacDonald* (Egmont)—(restée en plan au *Feuilleton*).
364. Véhicules automobiles, sécurité, Loi (Dispositifs automatiques de protection en cas de collision)—(Bill C-444)—*M. MacDonald* (Egmont)—(restée en plan au *Feuilleton*).

Bills privés en général et Règlement, Comité:

1. Composition, 30, 46, 58, 64, 129, 621, 689-90, 712, 739, 767, 817, 822, 848, 900, 1040, 1197, 1210, 1216, 1266, 1298, 1300.
2. Bills et pétitions (en retard) déferés: Banque Nationale de Commerce du Canada, 624. Mariage, exemption, Loi, 671. Alliance Sécurité et Investigation Limitée, Loi, 696. Mariage, exemption, Loi, 696-7. Norbanque, Loi, 807. Eastern Canada Savings and Loan Company et Central and Nova Scotia Trust Company, 821. Banque Continentale du Canada, Loi, 821. United Grain Growers Limited, Loi, 1255.
3. Déféré: Etude des frais payés pour la présentation du Bill S-11 (British Columbia Telephone Company), 1275.
4. Rapports: Premier (Banque Nationale de Commerce du Canada, pétition reçue en retard) (Appendice no 89 aux *Journaux*), 624; Deuxième (Mariage, exemption, Loi, pétition reçue en retard) (Appendice no 103 aux *Journaux*), 689; Troisième (Alliance Sécurité et Investigation Limitée, Loi, Bill S-26, avec modifications) (Appendice no 105 aux *Journaux*), 716; Quatrième (Mariage, exemption, Loi, Bill C-1001) (Appendice no 106 aux *Journaux*), 716; Cinquième (Légion royale canadienne, Loi, pétition reçue en retard) (Appendice no 111 aux *Journaux*), 737; Sixième (Norbanque, Loi, pétition reçue en retard) (Appendice no 113 aux *Journaux*), 823; Septième (Eastern Canada Savings and Loan Company et Central and Nova Scotia Trust Company, pétition reçue en retard) (Appendice no 115 aux *Journaux*), 849; Huitième (Banque Continentale du Canada, Loi, pétition reçue en retard) (Appendice no 116 aux *Journaux*), 849-50; Neuvième (United Grain Growers Limited, pétition et vingt-septième rapport révisé du greffier des pétitions) (Appendice no 162 aux *Journaux*), 1199-200; Dixième (United Grain Growers Limited, Loi, Bill S-33) (Appendice no 173 aux *Journaux*), 1269; Onzième (Etude des frais payés pour la présentation du Bill S-11 (British Columbia Telephone Company)) (Appendice no 179 aux *Journaux*), 1307.
5. Adoption des rapports: Premier, sur motion, 635. Deuxième, sur motion, du consentement unanime, 691. Cinquième, sur motion, du consentement unanime, 738. Sixième, sur motion, du consentement unanime, 824. Septième, sur motion, du consentement unanime, 849. Huitième, sur motion, du consentement unanime, 850. Neuvième, sur motion, 1214. Onzième, sur motion, 1313.

Blé, double prix, Loi:

Message et recommandation de l'Administrateur. Bill C-19, ministre de la Justice. 1re lecture, 49. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 91. Reprise du débat, 2e lecture et renvoi au Comité de l'agriculture, 94. Rapport avec modifications (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 38 aux *Journaux*), 255. Etape du rapport, motions, 519, 521. Reprise du débat et motions rejetées sur vote par appel nominal, 522. Adoption à l'étape du rapport, sur division, 523. 3e lecture et adoption, 531. Adoption par le Sénat, 650. Sanction royale, 650. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 54, S.C. 1974-1976).

Bois de pâte et papier, industrie:

Voir **Anti-inflation, Commission.**

Bésil:

Voir **Affaires extérieures.**

Bretton Woods, accords, Loi:

1. Rapport sur les opérations pour 1974, 417. Document parlementaire no 301-1/74.
2. Rapport sur les opérations pour 1975, 1164. Document parlementaire no 301-1/74A.

Brevets, Loi:

Rapport du Bureau de la Propriété intellectuelle ainsi que le rapport du Commissaire intérimaire pour 1974-1975, 1110. Document parlementaire no 301-1/302.

British Columbia Telephone Company:

1. Document intitulé "Etude des méthodes et politiques d'achat et des relations financières inter-société de la *British Columbia Telephone Company*", 695. Document parlementaire no 301-4/72.
2. Ordre du consentement unanime, — Etude par le Comité des bills privés en général et du Règlement, des frais payés pour la présentation du Bill S-11, 1275. Rapport (Procès-verbaux et témoignages — Voir Appendice no 179 aux *Journaux*), 1307.
3. Réception d'une pétition, 87. Rapport du greffier des pétitions, 91. Bill S-11, M. Anderson. Reçu du Sénat et 1re lecture, 90. Rapport de l'Examineur des pétitions, 95. Le bill est réservé du consentement unanime, 98. Motion tendant à la 2e lecture, présentation, débat, 2e lecture et renvoi au Comité des transports et des communications, 108. Rapports (Procès-verbaux et témoignages — Voir Appendices nos 24 et 25 aux *Journaux*), 137. Etape du rapport, présentation et adoption d'une motion, du consentement unanime, 156. Adoption à l'étape du rapport et 3e lecture, du consentement unanime, 157. Adoption de l'amendement par le Sénat, 173. Sanction royale, 194. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 110, S.C. 1974-1976.

Bruits industriels, Loi:

Bill C-247, M. Robinson. 1re lecture, 60. Motion tendant à la 2e lecture, présentation, adoption après débat et du consentement unanime, renvoi au Comité permanent du travail, de la main-d'oeuvre et de l'immigration, 1243-4.

Bryden, M. Roderick M.:

Emploi au gouvernement, relations avec la société Bryden Ltd. et contrats accordés à cette société: M. Nystrom—Dépôt immédiat de la réponse, 356. Document parlementaire no 301-2/985.

Budget des dépenses:

1. Renvoi du budget des dépenses aux comités, 32-4, 141, 313-4, 329-30, 853-4, 1049-50, 1079-80, 1319.
2. Budget principal des dépenses pour 1974-1975, dépôt, 32. Document parlementaire no 301-1/132.
3. Budget supplémentaire (A) pour 1974-1975, dépôt, 32. Document parlementaire no 301-1/132A.
4. Budget supplémentaire (B) pour 1974-1975, dépôt 141. Document parlementaire no 301-1/132B. Présentation et adoption, 184.
5. Budget supplémentaire (C) pour 1974-1975, dépôt, 215. Document parlementaire no 301-1/132C. Présentation et adoption, 215.
6. Budget principal des dépenses pour 1975-1976, 305. Document parlementaire no 301-1/132D.
7. Budget supplémentaire (D) pour 1974-1975, dépôt, 320. Présentation et adoption, 392. Document parlementaire no 301-1/132E.
8. Budget supplémentaire (A) pour 1975-1976, dépôt, 853. Document parlementaire no 301-1/132F. Présentation et adoption, 923.
9. Budget principal des dépenses pour 1976-1977, 1035. Document parlementaire no 301-1/132G.
10. Budget supplémentaire (B) pour 1975-1976, dépôt, 1079. Document parlementaire no 301-1/132H. Présentation et adoption, 1146.
11. Budget supplémentaire (A) pour 1976-1977, dépôt, 1319. Document parlementaire no 301-1/132I.
12. Dépenses prévues pour 1974-1975, par ministère, comparaison avec celles de 1975-1976: M. Herbert—Dépôt immédiat de la réponse, 756. Document parlementaire no 301-2/2496.
13. Ordre, — Présentation d'un budget supplémentaire, adoption sur motion plutôt que renvoi au Comité et que le bill fondé sur ce budget franchisse toutes les étapes le même jour, 194.

Voir aussi **Procédure et Règlement de la Chambre; Subsidés en vertu de l'article 58 du Règlement, Motions; Voies et moyens (Budget).**

C**Caisse d'aide à la santé, Loi:**

1. Rapport sur l'application de la Loi pour 1973-1974, 16. Document parlementaire no 301-1/156.
2. Rapport sur l'application de la Loi pour 1974-1975, 981. Document parlementaire no 301-1/156A.

Camionnage, industrie:

Entrepôts d'attente sur les autoroutes, permis, nombre, marchandises enregistrées, etc.: M. Dick—Dépôt immédiat de la réponse, 1289-90. Document parlementaire no 301-2/5099.

Campeau Corporation Limited:

Projets financés par la SCHL, bureaux loués au gouvernement, etc.: M. Huntington—Dépôt immédiat de la réponse, 758. Document parlementaire no 301-2/3060.

Canada-Alaska et Canada-Maine, Administration des corridors, Loi:

Bill C-272, M. Watson. 1re lecture, 61. A l'appel de l'ordre tendant à la 2e lecture, déclaration de M. l'Orateur adjoint sur la recevabilité du bill, 1080-1. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 1081.

Canada et les Etats-Unis, accords, échanges de notes, etc.:

Motion (M. Sharp): Etude par le Comité des affaires extérieures et de la défense nationale de la politique du Canada au sujet de la coopération avec les Etats-Unis en matière de défense et du NORAD: Appel de l'avis de motion qui est reporté aux ordres inscrits au nom du gouvernement et fait l'objet d'un ordre d'examen à la prochaine séance de la Chambre, 300. Présentation et adoption, 303. Rapport (Procès-verbaux et témoignages — Voir Appendice no 68 aux *Journaux*), 469-81.

Voir aussi **Accords, protocoles, échanges de notes, traités, etc.; Plateau continental.**

Canadien National:

1. Politiques et règles en matière d'embauchage dans les provinces de l'Atlantique, etc.: M. Jones—Dépôt immédiat de la réponse, 980. Document parlementaire no 301-2/3318.
2. Copie d'un document concernant l'augmentation de la pension des employés, 583. Document parlementaire no 301-7/20. (*Imprimé en appendice aux Débats du 29 mai 1975*).
3. Ordre,—Copie de l'accord et de toute correspondance concernant une éventuelle cession des hôtels au consortium formé par le CN, Air Canada, Hilton et Trizec Corp.: M. Mazankowski: Appel de l'avis de motion qui est reporté à l'ordre relatif aux "Avis de motions (documents)", 449.

Canadien Pacifique:

Subventions ou autres versements et terrains cédés depuis 1880: M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre)—Dépôt immédiat de la réponse, 222. Document parlementaire no 301-2/17.

Cancer:

Voir **Fondation du roi George V pour le cancer, liquidation, Loi; Gouvernement, dépenses.**

Canstel, projet:

Voir **Acier, industrie.**

Capitale nationale, Commission:

1. Renvoi du budget principal de 1974-1975 au Comité de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, 33.
2. Rapport pour 1973-1974 y compris les comptes et états financiers et le rapport de l'Auditeur général, 64. Document parlementaire no 301-1/181.
3. Rapport pour 1974-1975 y compris les comptes et états financiers ainsi que le rapport de l'Auditeur général s'y rapportant, 728. Document parlementaire no 301-1/181A.
4. Budget d'établissement pour 1974-1975 ainsi que copie du décret approuvant ledit budget, 633. Document parlementaire no 301-1/182.
5. Budget d'établissement pour 1975-1976 ainsi que copie du décret approuvant ledit budget, 1287. Document parlementaire no 301-1/182A.
6. Document de travail intitulé "La Capitale de demain", 175. Document parlementaire no 301-4/57.

Capitale nationale, région:

Bureaux loués par le gouvernement dans la région Ottawa-Hull, superficie, contrats, durée du bail: M. Coates—Dépôt immédiat de la réponse, 1426. Document parlementaire no 301-2/5189.

Capitale nationale, région, Comité mixte spécial:

1. Composition, 717, 767, 931, 938, 1121, 1141, 1163, 1169, 1200, 1349, 1352.
2. Motion (M. Sharp): Institution d'un Comité mixte spécial pour étudier les questions de l'aménagement de la région ainsi que les programmes et opérations de la Commission de la Capitale nationale et habilité à retenir les services de conseillers: Appel de l'avis de motion qui est reporté aux ordres inscrits au nom du gouvernement et fait l'objet d'un ordre d'examen à la prochaine séance de la Chambre, 587-8. Présentation et adoption, 655-6. Message du Sénat, 672. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 153 aux *Journaux*), 1127.
3. Rapports: Premier (Quorum) (Appendice no 110 aux *Journaux*), 726; Deuxième (Habilité à retenir les services de conseillers) (Appendice no 153 aux *Journaux*), 1127.
4. Adoption des rapports: Premier, sur motion, 731. Deuxième, sur motion, 1139.
5. Représentation de la Chambre des communes, 702.
6. Représentation du Sénat, 672, 717, 722, 743.

Carter, M. Walter, député:

Démission, 753.

Casier judiciaire, Loi (Loi modifiant):

1. Bill C-220, M. Rynard (Octroi du pardon). 1re lecture, 60. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 286.
2. Bill C-271, M. Robinson (Pardon). 1re lecture, 61.
3. Bill C-285, M. Reynolds (Demande de pardon). 1re lecture, 61.
4. Bill C-406, M. Maine (Personnes déclarées coupables et libérées). 1re lecture, 721.

Cautionnement, réforme, Loi (Loi modifiant):

Bill C-349, M. O'Connell. 1re lecture, 63.

Centre de recherches pour le développement international:

1. Rapport pour 1973-1974, 22. Document parlementaire no 301-1/365.
2. Rapport pour 1974-1975, 798. Document parlementaire no 301-1/365A.
3. Rapport pour 1975-1976, 1437. Document parlementaire no 301-1/365B.

Centre international de criminologie:

Contributions du gouvernement, rôle et fonctions du Centre, poste d'Alice Parizeau: M. Rodriguez—Dépôt immédiat de la réponse, 315. Document parlementaire no 301-2/975.

Centre national des Arts, Corporation:

1. Renvoi du budget principal de 1974-1975 au Comité de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts, 33.
2. Rapport y compris les comptes et états financiers pour 1973-1974, 250. Document parlementaire no 301-1/179.
3. Rapport y compris les comptes et états financiers pour 1974-1975 ainsi que le rapport de l'Auditeur général s'y rapportant, 788. Document parlementaire no 301-1/179A.

Céréales:

1. Valeur alimentaire du blé no 1 du Nord moulu: M. Reid—Dépôt immédiat de la réponse, 256. Document parlementaire no 301-2/416.
2. Transport au Canada, syndicat, nom, activités, etc.: M. Mazankowski—Dépôt immédiat de la réponse, 756. Document parlementaire no 301-2/2634.
3. Céréales de provende, quantité entreposée, prix initial, etc.: M. Korchinski—Dépôt immédiat de la réponse, 1371. Document parlementaire no 301-2/4040.
4. Adresse,—Copie de requêtes présentées par des gouvernements provinciaux et des groupes de producteurs concernant les données sur les coûts et revenus ayant trait au mouvement des grains: M. Mazankowski, 763. Dépôt de la réponse, 783. Document parlementaire no 301-3/48.
5. Rapport de la Commission d'enquête industrielle (Bayda) dans l'industrie de la manutention du grain dans le port de Vancouver, 913. Document parlementaire no 301-4/46.
6. Copies d'une déclaration au sujet d'une hausse du prix de base du blé, de l'orge et de l'avoine, 127. Document parlementaire no 301-7/4.

Céréales – (Fin)

7. Liste des prix de base proposés, du blé, de l'orge et de l'avoine pour la prochaine campagne agricole, 327. Document parlementaire no 301-7/4A.
Voir aussi **Elévateurs à grain; Ministères.**

Chambre des communes:

1. Renvoi du budget principal de 1974-1975 au Comité de la procédure et de l'organisation, 34. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 3 aux *Journaux*), 71.
2. Extrait du procès-verbal d'une réunion des commissaires de la régie interne, 377. Document parlementaire no 301-1/1.
3. Copies d'un extrait du procès-verbal d'une réunion des commissaires de la régie interne concernant la revision des traitements des employés, 1171. Document parlementaire no 301-1/1A.
4. Copies d'un extrait du procès-verbal d'une réunion de la Commission de la régie interne, 112. Document parlementaire no 301-1/2.
5. Copies d'un extrait du procès-verbal d'une réunion des commissaires de la régie interne concernant l'autorisation aux députés à utiliser les services téléphoniques de l'Etat, 1313. Document parlementaire no 301-1/2A.
6. Programme législatif mentionné dans le discours du trône, 13. Document parlementaire no 301-1/371. (*Imprimé en appendice aux Débats du 30 septembre 1974*).
7. Publications de la Chambre, impression, traduction, etc.: M. Homer—Dépôt immédiat de la réponse, 257. Document parlementaire no 301-2/1052.
8. Création d'un comité chargé d'examiner le rôle du Sénat: Motion (M. Orlikow), présentation et interruption du débat, 1137.
9. Motion (M. Sharp): Examen du Règlement et de la procédure de la Chambre et des comités par le Comité de la procédure et de l'organisation et permission au Comité d'inclure dans ses rapports, des projets de règles: Appel de l'avis de motion qui est reporté aux ordres inscrits au nom du gouvernement et fait l'objet d'un ordre d'examen à la prochaine séance de la Chambre, 281. Présentation et adoption, 311. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 58 aux *Journaux*), 372-6. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 109 aux *Journaux*), 725-6. Rapport avec modifications (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 135 aux *Journaux*), 927.
10. Motion (M. Sharp): Que la Chambre approuve la radiodiffusion et la télévision de ses délibérations et de celles de ses comités: Appel de l'avis de motion qui est reporté aux ordres inscrits au nom du gouvernement et fait l'objet d'un ordre d'examen à la prochaine séance de la Chambre, 624.
11. Nomination des commissaires de l'Economie interne, 14.
Voir aussi **Elections; Greffier de la Chambre; Parlement.**

Chambre des communes, Loi:

- Ordre,—Renvoi de l'objet de l'article 16 de la Loi au Comité des privilèges et élections, 37. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 197 aux *Journaux*), 1425.

Chambre des communes, Loi et Loi électorale du Canada:

- Bill C-427, M. Dick (élection partielle). 1re lecture, 1113.

Chambre des communes, Loi (Loi modifiant):

- Bill C-339, M. Lambert (Edmonton-Ouest). 1re lecture, 62.

Chambre des communes, obstructions, restriction, Loi:

- Bill C-428, Mme Holt. 1re lecture, 1139.

Chambre des communes, représentation, modification:

1. Nouveaux députés: Hochelaga (M. Jacques Lavoie), 795. Restigouche (M. Harquail), 799.
2. Vacances de siège: Restigouche (démission de M. Dubé), 423. Hochelaga (démission de M. Gérard Pelletier), 753. Saint-Jean-Ouest (démission de M. Walter Carter), 753. Ottawa-Carleton (démission de l'hon. John N. Turner), 1016.

Charbon:

- Importation et exportation de charbon: M. Clark (Rocky Mountain)—Dépôt immédiat de la réponse, 244. Document parlementaire no 301-2/1095.

Chemins de fer, Loi (Loi modifiant):

1. Bill C-48, ministre des Transports (Renseignements sur les coûts). 1re lecture, 231. Ordre,—Limite de cinq orateurs lors du débat tendant à la 2e lecture, 259. Ordre,—Que la Chambre aborde et complète la 2e lecture avant 10h. ce soir, 303. Motion tendant à la 2e lecture, présentation, débat, 2e lecture et renvoi au Comité des transports et des communications, 304. Rapport (Procès-verbaux et témoignages — Voir Appendice no 45 aux *Journaux*), 335. Adoption à l'étape du rapport et 3e lecture, 395. Adoption par le Sénat, 466. Sanction royale, 484. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 41, S.C. 1974-1976.
2. Bill C-288, M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre) (Billets de demi-tarif pour les personnes âgées). 1re lecture, 61.
3. Bill C-312, M. Schumacher (Clôtures en bordure des voies ferrées). 1re lecture, 62.

Chemins de fer Nationaux du Canada:

1. Renvoi du budget principal de 1974-1975 au Comité des transports et des communications, 34.
2. Rapport pour 1973, 17. Document parlementaire no 301-1/96.
3. Rapport pour 1974, 553. Document parlementaire no 301-1/96A.
4. Rapport pour 1975, 1308. Document parlementaire no 301-1/96B.
5. Rapports des vérificateurs pour 1973, 17. Documents parlementaires nos 301-1/97 et 301-1/97A.
6. Rapport des vérificateurs pour 1974, 643. Document parlementaire no 301-1/97B.
7. Rapport des vérificateurs pour 1975, 1308-9. Document parlementaire no 301-1/97C.
8. Budgets d'établissement et d'exploitation pour 1974 et copie du décret approuvant cesdits budgets, 17. Document parlementaire no 301-1/98.
9. Budgets d'investissement et d'exploitation pour 1975 et copie du décret approuvant cesdits budgets, 783. Document parlementaire no 301-1/98A.
10. Budgets d'investissement et d'exploitation pour 1976 et copie du décret approuvant cesdits budgets, 1256. Document parlementaire no 301-1/98B.
11. Copie d'un état des finances et des immobilisations pour 1974 concernant la construction d'une ligne ferroviaire près de Grimshaw, Alberta vers le nord des Territoires du Nord-Ouest, 451. Document parlementaire no 301-1/99.
12. Copie d'un état financier et des immobilisations pour 1975 concernant la construction d'une ligne ferroviaire près de Grimshaw, Alberta vers le nord des Territoires du Nord-Ouest, 1256. Document parlementaire no 301-1/99A.
13. Rapport du Trust des titres pour 1973, 17. Document parlementaire no 301-1/101.
14. Rapport du Trust des titres pour 1974, 553. Document parlementaire no 301-1/101A.
15. Rapport du Trust des titres pour 1975, 1346. Document parlementaire no 301-1/101B.
16. Coût des dommages lors de déraillements ou autres accidents depuis 1968: M. MacKay—Dépôt immédiat de la réponse, 256. Document parlementaire no 301-2/505.
17. Gares fermées par le CN et le CP dans la province de Saskatchewan: M. Korchinski—Dépôt immédiat de la réponse, 550. Document parlementaire no 301-2/1200.
18. Déraillements à Terre-Neuve depuis 3 ans, réparations, frais, etc.: M. Carter—Dépôt immédiat de la réponse, 380. Document parlementaire no 301-2/1282.
19. Copies d'une directive destinée à servir de guide à la Commission canadienne des transports, du Rapport sur les services-voyageurs, d'un rapport intitulé "Technologie et productivité du transport des passagers" et d'un document intitulé "Un programme de services-voyageurs des chemins de fer du Canada", 989. Document parlementaire no 301-7/37.
20. Institution d'une enquête royale sur les accidents: Motion (M. Allard) présentation et interruption du débat, 87. Reprise et interruption du débat, 800.

Voir aussi **Transports**.

Chômage:

Taux de chômage et nombre d'assistés sociaux par circonscription: M. Reid—Dépôt immédiat de la réponse, 336. Document parlementaire no 301-2/256.

Churchill Falls, projet hydro-électrique:

Voir **Terre-Neuve**.

Churchill, Sir Winston:

Motion en vertu de l'article 43 du Règlement (M. Stevens): Hommage à sa mémoire et message à Lady Clementine Churchill, 161.

Chypre:

Voir **Affaires extérieures.**

Circonscriptions électorales, Commission de délimitation:

1. Rapport pour la province de la Colombie-Britannique, 1013. Document parlementaire no 301-1/421.
2. Rapport reçu du Commissaire à la représentation pour la province de la Colombie-Britannique, avec amendements, 1281. Document parlementaire no 301-1/421A.
3. Rapport pour la province du Manitoba, 995. Document parlementaire no 301-1/422.
4. Rapport pour la province du Nouveau-Brunswick, 933. Document parlementaire no 301-1/423.
5. Rapport pour la province de Terre-Neuve, 1013. Document parlementaire no 301-1/424.
6. Rapport pour la province de la Nouvelle-Ecosse, 979. Document parlementaire no 301-1/425.
7. Rapport reçu du Commissaire à la représentation pour la province de la Nouvelle-Ecosse, sans amendement, 1281. Document parlementaire no 301-1/425A.
8. Rapport pour la province de l'Ontario, 1073. Document parlementaire no 301-1/426.
9. Rapports reçus du Commissaire à la représentation pour la province de l'Ontario, avec amendements, 1289, 1312. Documents parlementaires nos 301-1/426A et 301-1/426B.
10. Rapport pour la province de l'Île du Prince-Edouard, 754. Document parlementaire no 301-1/427.
11. Rapport pour la province de Québec, 1073. Document parlementaire no 301-1/428.
12. Rapports reçus du Commissaire à la représentation pour la province de Québec, avec amendements, 1281, 1312. Documents parlementaires nos 301-1/428A et 301-1/428B.
13. Rapport pour la province de la Saskatchewan, 1044. Document parlementaire no 301-1/429.
14. Rapport pour la province de l'Alberta, 1035. Document parlementaire no 301-1/430.
15. Rapport reçu du Commissaire à la représentation pour la province de l'Alberta, avec amendements, 1281. Document parlementaire no 301-1/430A.
16. Rapport pour les Territoires du Nord-Ouest, 1045. Document parlementaire no 301-1/431.
17. Rapport reçu du Commissaire à la représentation pour les Territoires du Nord-Ouest, avec amendements, 1281. Document parlementaire no 301-1/431A.
18. Nombre de provinces et de territoires ayant une Commission, réunions tenues, coût, etc.: M. Brisco—Dépôt immédiat de la réponse, 1426. Document parlementaire no 301-2/5299.

Circonscriptions électorales, Commission de délimitation, rapports, opposition:

1. Ordre,—Etude par la Chambre des oppositions dans l'ordre suivant: Territoires du Nord-Ouest, Ontario, Québec, Nouvelle-Ecosse, Alberta et Colombie-Britannique, 1172.
2. Alberta, province, 1083. Ordre du consentement unanime,—Impression en appendice aux *Procès-verbaux* du 3 mars 1976. Ordre portant étude d'une opposition, présentation, débat et ajournement, 1109. Etude de l'opposition, 1196-7.
3. Colombie-Britannique, province, 1103-4. Ordre du consentement unanime,—Impression en appendice aux *Procès-verbaux* du 10 mars 1976. Ordre portant étude des oppositions, présentation, débat et ajournement, 1108-9. Etude des oppositions, 1197.
4. Nouvelle-Ecosse, province, 1045. Ordre du consentement unanime,—Impression en appendice aux *Procès-verbaux* du 24 février 1976. Ordre portant étude d'une opposition, présentation, débat et ajournement, 1108. Etude de l'opposition, 1196.
5. Ontario, province, 1094, 1113, 1128, 1137, 1139, 1140, 1149-50, 1153-4, 1159. Ordre du consentement unanime,—Impression en appendice aux *Procès-verbaux* du 8, 12, 18, 22, 23, 24, 25, 26, 29 mars 1976. Ordre,—Etude des oppositions, 1173-82, 1185-93.
6. Québec, province, 1104, 1139, 1143, 1149-50, 1154. Ordre du consentement unanime,—Impression en appendice aux *Procès-verbaux* du 10, 23, 24, 25, 26 mars 1976. Ordre,—Etude des oppositions, 1193-6.
7. Territoires du Nord-Ouest, 1089. Ordre du consentement unanime,—Impression en appendice aux *Procès-verbaux* du 5 mars 1976. Ordre,—Etude de l'opposition, 1173.

Circonscriptions électorales, limites, revision, Loi (Loi modifiant):

1. Bill C-214, M. Lambert (Edmonton-Ouest) (Motifs des recommandations de la Commission de délimitation). 1re lecture, 60. Motion tendant à la 2e lecture, présentation, débat, 2e lecture et renvoi au Comité des privilèges et élections, 122. Rapport avec modification (*Procès-verbaux* et témoignages — Voir Appendice no 27 aux *Journaux*), 149. Adoption à l'étape du rapport et 3e lecture, 157. Adoption par le Sénat, 192. Sanction royale, 194. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 10, S.C. 1974-1976.

Circonscriptions électorales, limites, revision, Loi (Loi modifiant) – (Fin)

2. Bill C-228, M. Douglas (Bruce) (Modification du nom de la circonscription de Bruce à Bruce-Grey). 1re lecture, 60. Du consentement unanime, 2e lecture, étude en Comité plénier, rapport sans amendement, adoption à l'étape du rapport et 3e lecture, 333. Adoption par le Sénat, 357. Sanction royale, 368. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 29, S.C. 1974-1976.
3. Bill C-229, M. Lachance (Modification du nom de la circonscription de Lafontaine à Lafontaine-Rosemont). 1re lecture, 60. Du consentement unanime, 2e lecture, étude en Comité plénier, rapport sans amendement, adoption à l'étape du rapport et 3e lecture, 333. Adoption par le Sénat, 357. Sanction royale, 368. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 30, S.C. 1974-1976.
4. Bill C-316, M. Reid (Règles). 1re lecture, 62. 2e lecture du consentement unanime et renvoi au Comité des privilèges et élections, 236.
5. Bill C-365, M. Yanakis (Modification du nom de la circonscription de Berthier à Berthier-Maskinongé). 1re lecture, 150. Du consentement unanime, 2e lecture, étude en Comité plénier, rapport sans amendement, adoption à l'étape du rapport et 3e lecture, 333. Adoption par le Sénat, 357. Sanction royale, 368. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 31, S.C. 1974-1976.
6. Bill C-366, M. Blais (Régions rurales et du Nord). 1re lecture, 150. 2e lecture du consentement unanime et renvoi au Comité des privilèges et élections, 236.
7. Bill C-369, M. Fortin (Consultation des députés). 1re lecture, 212. 2e lecture du consentement unanime et renvoi au Comité des privilèges et élections, 236.
8. Bill C-370, M. Reid (Considérations d'ordre géographique). 1re lecture, 212. 2e lecture du consentement unanime et renvoi au Comité des privilèges et élections, 236. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 39 aux *Journaux*), 259. Etude à l'étape du rapport, 280. Amendement présenté et retiré du consentement unanime, rapport sans amendement, adoption à l'étape du rapport et 3e lecture, 280. Sanction royale, 323. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 25, S.C. 1974-1976.

Citoyenneté canadienne, Loi (Loi modifiant):

1. Bill C-209, M. Prud'homme (Exigence minimum de résidence). 1re lecture, 60. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et, du consentement unanime, la 2e lecture n'est pas agréée et l'objet du bill est déferé au Comité de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts, 249.
2. Bill C-260, M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre) (Enfant né d'un citoyen canadien résidant hors du Canada). 1re lecture, 61.
3. Bill C-275, M. Andre (Enfants de parents canadiens nés hors du Canada). 1re lecture, 61.
4. Bill C-283, M. Benjamin (Exigence minimum de résidence). 1re lecture, 61.
5. Bill C-310, M. Robinson (Minimum de résidence). 1re lecture, 62.
6. Bill C-311, M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre) (Absence sans perte de salaire pour comparution devant le tribunal de la citoyenneté). 1re lecture, 62. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 1215.
7. Bill C-317, M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre) (Mêmes exigences de résidence appliquées aux aubains conjoints de Canadiens). 1re lecture, 62.
8. Bill C-319, M. Benjamin (Période de résidence). 1re lecture, 62.
9. Bill C-344, M. Jarvis (Demande de citoyenneté à 18 ans). 1re lecture, 62.
10. Bill C-358, M. Fairweather (Enfants de parents canadiens nés hors du Canada). 1re lecture, 63.

Citoyenneté, Loi:

Message et recommandation de l'Administrateur. Bill C-20, Secrétaire d'Etat. 1re lecture, 53. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 561. Reprise et interruption du débat, 918, 927. Reprise du débat, adoption de la motion, sur division et renvoi au Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts, 983. Rapport avec modifications (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 158 aux *Journaux*), 1157-9. Etape du rapport, motions, 1215. Motions rejetées, sur division, 1215. Adoption à l'étape du rapport et du consentement unanime, 3e lecture, 1215. Sanction royale, 1434. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 108, S.C. 1974-1976.

Code canadien du travail:

1. Rapport du ministre du Travail concernant les mesures prises dans le conflit concernant les travailleurs du grain, 39. Document parlementaire no 301-1/79.
2. Rapport – Partie V – sur les mesures prises pour 1974-1975, 981. Document parlementaire no 301-1/81.
3. Rapport – Partie III – sur les mesures prises pour 1973-1974, 18. Document parlementaire no 301-1/82.

Code canadien du travail – (Fin)

4. Rapport – Partie III – sur les mesures prises pour 1974-1975, 669. Document parlementaire no 301-1/82A.
5. Rapport – Partie III – sur les mesures prises pour 1975-1976, 1370. Document parlementaire no 301-1/82B.

Code canadien du travail (Loi modifiant):

1. Bill C-237, Mlle Nicholson (Justes méthodes d'emploi). 1re lecture, 60.
2. Bill C-249, M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre) (Disposition créant dix jours fériés payés). 1re lecture, 60. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 654.
3. Bill C-256, M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre) (Augmentation du salaire horaire minimum). 1re lecture, 61.
4. Bill C-280, M. Herbert (Retenues salariales versées à un parti politique). 1re lecture, 61.
5. Bill C-295, M. Forrestall (Distinction injuste en matière d'âge ou de sexe). 1re lecture, 61.
6. Bill C-308, M. Oberle (Activités syndicales). 1re lecture, 62.
7. Bill C-343, M. Herbert (Vacances annuelles de trois semaines). 1re lecture, 62.
8. Bill C-350, M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre) (Vacances annuelles de trois semaines après trois ans). 1re lecture, 63.
9. Bill C-354, M. Herbert (Distinction injuste à cause de l'âge, d'une infirmité ou de la santé physique). 1re lecture, 63.
10. Bill C-386, M. Jelinek (Commission d'enquête industrielle). 1re lecture, 409.
11. Bill C-405, M. Reynolds (Distinction injuste à cause de l'âge). 1re lecture, 695.

Code criminel:

1. Rapport concernant les autorisations et les interceptions en vertu de l'article 178.22 pour la période du 14 juillet au 31 décembre 1974, 283. Document parlementaire no 301-1/127.
2. Rapport concernant les autorisations et les interceptions en vertu de l'article 178.22 pour 1975, 1019. Document parlementaire no 301-1/127A.

Code criminel (Loi modifiant):

1. Bill C-203, M. Robinson (Prêts à taux usuraire). 1re lecture, 60. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 559.
2. Bill C-219, M. Beattie (Avortement). 1re lecture, 60. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 253.
3. Bill C-223, M. Hopkins (Drapeaux canadien, provinciaux et étrangers). 1re lecture, 60. Motion tendant à la 2e lecture, présentation, débat, 2e lecture et renvoi au Comité de la justice et des questions juridiques, 304. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 52 aux *Journaux*), 371. Adoption à l'étape du rapport et modification du titre du bill (Drapeau national du Canada), 3e lecture, 383.
4. Bill C-230, M. Towers (Radiodiffusion obscène). 1re lecture, 60.
5. Bill C-241, M. Robinson (Cruauté envers les animaux). 1re lecture, 60. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 1101.
6. Bill C-245, M. Robinson (Avertissement sur les contenants de boissons alcooliques). 1re lecture, 60.
7. Bill C-246, M. Robinson (Sécurité des pneumatiques). 1re lecture, 60.
8. Bill C-318, M. Orlikow (Détenue préventive). 1re lecture, 62.
9. Bill C-330, M. Woolliams (Enlèvement et piraterie aérienne). 1re lecture, 62.
10. Bill C-334, M. Woolliams (Jeunes contrevenants). 1re lecture, 62.
11. Bill C-337, M. Marchand (Kamloops-Cariboo) (Peine pour vol de bestiaux). 1re lecture, 62.
12. Bill C-338, M. Robinson (Avortement). 1re lecture, 62.
13. Bill C-346, M. Saltsman (Fonds obtenus illégalement). 1re lecture, 62.
14. Bill C-351, M. Ellis (Conduite dangereuse). 1re lecture, 63.
15. Bill C-360, M. Kaplan (Protection des jeunes). 1re lecture, 89.
16. Bill C-361, M. Saltsman (Destruction d'aliments). 1re lecture, 105.
17. Bill C-379, M. Diefenbaker (Port d'armes au cours d'un acte criminel). 1re lecture, 305.
18. Bill C-385, M. Leggatt (Avortement). 1re lecture, 389.
19. Bill C-387, M. McKinnon (Cruauté envers les animaux). 1re lecture, 428.
20. Bill C-391, M. Ellis (Capacité affaiblie de conduire). 1re lecture, 559.
21. Bill C-392, M. Leggatt (Contrôle des armes offensives et des armes à feu). 1re lecture, 601.

Code criminel (Loi modifiant) – (Fin)

22. Bill C-394, M. Leggatt (Verdict de non-culpabilité rendu par un jury). 1re lecture, 646.
23. Bill C-395, M. Diefenbaker (Appels). 1re lecture, 662.
24. Bill C-396, M. Munro (Esquimalt-Saanich) (Piégeage sans cruauté). 1re lecture, 671.
25. Bill C-397, M. Douglas (Bruce-Grey) (Destruction volontaire d'anciens drapeaux). 1re lecture, 675.
26. Bill C-398, M. Reynolds (Armes à feu à poudre noire). 1re lecture, 681.
27. Bill C-402, M. Munro (Esquimalt-Saanich) (Peine pour certaines infractions). 1re lecture, 688.
28. Bill C-403, M. Reynolds (Peine capitale). 1re lecture, 688.
29. Bill C-407, M. Fleming (Peine pour meurtre). 1re lecture, 726.
30. Bill C-408, M. Oberle (Avortement). 1re lecture, 726.
31. Bill C-414, M. Leggatt (Appel de l'acquittement d'un jury). 1re lecture, 819.
32. Bill C-419, M. Leblanc (Laurier) (Paris mutuels urbains). 1re lecture, 913.
33. Bill C-421, M. Leblanc (Laurier) (Paris sur les compétitions sportives). 1re lecture, 965.
34. Bill C-438, Mme Appoloni (Infractions d'ordre sexuel). 1re lecture, 1307.
35. Bill C-439, M. Reynolds (Contrefaçon de pièces de numismatique). 1re lecture, 1316.
36. Bill C-442, M. MacDonald (Egmont) (Jours-amende). 1re lecture, 1409.

Code de la preuve, Loi:

- Bill C-423, M. Fairweather. 1re lecture, 985.

Code maritime, Loi:

Message et recommandation du Gouverneur général. Bill C-61, ministre des Transports. 1re lecture, 571.
 Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 876. Reprise du débat, 2e lecture et renvoi au Comité permanent des transports et des communications, 885. Rapport avec modifications (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 145 aux *Journaux*), 1053-6. Etape du rapport, motions, 1086-7, 1089-90, 1098-101. Motions différées, 1089-90. Motion déclarée irrecevable, 1090. Motion adoptée, 1098. Motions adoptées, sur division, 1087. Motions rejetées, sur vote par appel nominal, 1098-100. Motion rejetée, sur division, 1101. Adoption à l'étape du rapport, 1101. Motion tendant à la 3e lecture, présentation, débat et amendement (M. Huntington): Remise de la 3e lecture à plus tard et renvoi au Comité des transports et des communications pour reconsidérer les articles 8 à 14, présentation, débat et sous-amendement (M. Goodale): Retrancher certains mots et les remplacer par d'autres, présentation et interruption du débat, 1378.

Colline du Parlement, gardien, Loi:

Bill C-356, M. Watson. 1re lecture, 63. Motion tendant à la 2e lecture, présentation, et, du consentement unanime révocation de l'ordre portant 2e lecture et renvoi de l'objet du bill au Comité de la radio-diffusion, des films et de l'assistance aux arts, 280.

Columbia, traité:

1. Rapport de la Commission permanente d'ingénieurs pour 1973-1974, 274. Document parlementaire no 301-1/264.
2. Rapport de la Commission permanente d'ingénieurs pour 1974-1975, 981. Document parlementaire no 301-1/264A.

Comités permanents:

1. Comité de sélection, composition, 767, 817, 1170.
2. Institution du Comité chargé de la formation des comités permanents, 14. Rapports sur la composition des comités, présentation et adoption, 28-31, 41-2.
3. Séances, suspension, 699.
4. Témoins, interdiction de comparaître ou de témoigner: Motion (M. Baldwin), présentation et interruption du débat, 571-2.

Comités pléniers de la Chambre:

1. Nomination, sur motion, de M. Charles Turner, député à titre de vice-président, 754.
2. Nomination, sur motion, de M. Gerald Laniel, député, à titre de président, 14.
3. Nomination, sur motion, de M. Keith Penner, député, à titre de vice-président, 14, démission, 754.
4. Nomination, sur motion, de Mme Albanie Morin, député à titre de vice-président adjoint, 14.

Commerce:

Voir **Subsides en vertu de l'article 58 du Règlement, Motions.**

Commerce, réglementation, Loi:

Bill C-345, M. Saltsman. 1re lecture, 62.

Commissaire à la représentation, Loi (Loi modifiant):

Bill C-381, M. Reid. 1re lecture, 322.

Commissaire parlementaire, création du poste, Loi:

Bill C-332, M. Reynolds. 1re lecture, 62.

Commission canadienne des grains:

1. Rapport pour la campagne agricole de 1973, 185. Document parlementaire no 301-1/153.
2. Rapport pour la campagne agricole de 1974, 728. Document parlementaire no 301-1/153A.

Commission canadienne des transports:

1. Renvoi du budget principal de 1974-1975 au Comité des transports et des communications, 34.
2. Rapport pour 1974, 393. Document parlementaire no 301-1/105.
3. Rapport pour 1975, 1141. Document parlementaire no 301-1/105A.

Commission canadienne du blé:

1. Rapport pour la campagne agricole terminée le 31 juillet 1974, ainsi que le rapport des vérificateurs, 422. Document parlementaire no 301-1/259.
2. Rapport pour la campagne agricole terminée le 31 juillet 1975, ainsi que le rapport des vérificateurs, 1205. Document parlementaire no 301-1/259A. Motion (Président du Conseil privé),—Renvoi du rapport au Comité de l'agriculture: Appel de l'avis qui est reporté aux Ordres inscrits au nom du gouvernement et fait l'objet d'un ordre d'examen à la prochaine séance de la Chambre, 1311. Motion,—Renvoi au Comité permanent de l'agriculture, 1333.

Commission canadienne du blé, Loi (Loi modifiant):

1. Bill S-6, M. Lang. Reçu du Sénat, 134. 1re lecture, 138. Motion tendant à la 2e lecture, présentation, débat, 2e lecture et renvoi au Comité de l'agriculture, 191. Rapport (Procès-verbaux et témoignages — Voir Appendice no 40 aux *Journaux*), 269. Adoption à l'étape du rapport, 331. 3e lecture après débat, 332. Sanction royale, 368. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 27, S.C. 1974-1976.
2. Message et recommandation du Gouverneur général. Bill C-88, M. Lang. 1re lecture, 1093. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 1241. Reprise du débat, 2e lecture et renvoi au Comité permanent de l'agriculture, 1241. Rapport (Procès-verbaux et témoignages — Voir Appendice no 177 aux *Journaux*), 1299. Etape du rapport, motion, 1365, 1372. Motion différée, du consentement unanime, 1365. Motion rejetée sur vote par appel nominal, 1372. Adoption à l'étape du rapport, 1372. Motion tendant à la 3e lecture, présentation et adoption, sur division, après débat, 1376. Adoption par le Sénat, 1415. Sanction royale, 1434. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 109, S.C. 1974-1976.

Commission canadienne du lait:

1. Renvoi du budget principal de 1974-1975 au Comité de l'agriculture, 33.
2. Rapport y compris les comptes et états financiers pour 1973-1974, 91. Document parlementaire no 301-1/90.
3. Rapport y compris les comptes et états financiers pour 1974-1975 ainsi que le rapport de l'Auditeur général s'y rapportant, 761. Document parlementaire no 301-1/90A.
4. Locaux loués pour l'entreposage de produits laitiers: M. Lambert (Bellechasse)—Dépôt immédiat de la réponse, 1409-10. Document parlementaire no 301-2/5808.

Commission consultative de conservation des lignes ferroviaires abandonnées, Loi:

Bill C-341, M. Watson. 1re lecture, 62.

Commission d'appel de l'immigration:

Renvoi du budget principal de 1974-1975 au Comité du travail, de la main-d'oeuvre et de l'immigration, 34.

Commission d'énergie du Nord canadien:

1. Renvoi du budget principal de 1974-1975 au Comité des affaires indiennes et du développement du Nord canadien, 33.
2. Rapport y compris les comptes et états financiers pour 1973-1974 ainsi que le rapport de l'Auditeur général s'y rapportant, 15. Document parlementaire no 301-1/196.
3. Rapport y compris les comptes et états financiers pour 1974-1975 ainsi que le rapport de l'Auditeur général s'y rapportant, 759. Document parlementaire no 301-1/196A.
4. Rapport y compris les comptes et états financiers pour 1975-1976 ainsi que le rapport de l'Auditeur général s'y rapportant, 1437. Document parlementaire no 301-1/196B.
5. Ordre,—Copie des états financiers vérifiés pour les années, 1970-1971, 1971-1972, 1972-1973, 1973-1974, 1974-1975: M. Firth, 1103. Dépôt de la réponse, 1126. Document parlementaire no 301-3/93.

Commission d'énergie du Nord canadien, Loi (Loi modifiant):

Message et recommandation de l'Administrateur. Bill C-13, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. 1re lecture, 42. Motion tendant à la 2e lecture, présentation, débat, 2e lecture et renvoi au Comité des affaires indiennes et du développement du Nord canadien, 108. Rapport (Procès-verbaux et témoignages — Voir Appendice no 43 aux *Journaux*), 294. Etape du rapport, motions, 412, 429-32. Motions adoptées, 412, 431. Motions rejetées sur vote par appel nominal, 431-2. Amendements adoptés, 412, 431. Amendements déclarés irrecevables, 429-31. Adoption à l'étape du rapport, 432. Motion tendant à la 3e lecture et adoption sur vote par appel nominal, 450. Adoption par le Sénat avec un amendement, 518-9. Adoption de l'amendement du Sénat, 589. Sanction royale, 650. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 51, S.C. 1974-1976.

Commission de conservation du littoral canadien, Loi:

Bill C-253, M. Watson. 1re lecture, 61. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 816.

Commission de contrôle de l'énergie atomique:

1. Renvoi du budget principal de 1974-1975 au Comité des ressources nationales et des travaux publics, 33.
2. Rapport pour 1973-1974, 17. Document parlementaire no 301-1/61.
3. Rapport pour 1974-1975, 914. Document parlementaire no 301-1/61A.
4. Rapport pour 1975-1976, 1437. Document parlementaire no 301-1/61B.
5. Personnes nommées à titre de conseiller pour les questions de sécurité: M. Francis—Dépôt immédiat de la réponse, 411. Document parlementaire no 301-2/1721.
6. Convention standard à propos des permis, 757. Document parlementaire no 301-2/2761.

Commission de réforme du droit au Canada:

1. Deuxième rapport annuel pour 1973-1974, 72. Document parlementaire no 301-1/409.
2. Rapport annuel pour 1974-1975, 759. Document parlementaire no 301-1/409A.
3. Rapport intitulé "La preuve", 965. Document parlementaire no 301-1/410.
4. Rapport intitulé "Sentences et mesures non sentencielles dans le processus pénal—Principes directeurs", 1003. Document parlementaire no 301-1/410A.
5. Copies d'un rapport intitulé "Notre droit pénal", en date de mars 1976, 1149. Document parlementaire no 301-1/410B.
6. Copies d'un rapport intitulé "L'expropriation", en date de mars 1976, 1203-4. Document parlementaire no 301-1/410C.
7. Copies d'un rapport intitulé "Désordre mental dans le processus pénal", en date de mars 1976, 1213. Document parlementaire no 301-1/410D.
8. Rapport intitulé "Droit de la famille", 1261. Document parlementaire no 301-1/410E.
9. Rapport intitulé "L'observance du dimanche", 1299. Document parlementaire no 301-1/410F.

Commission de réforme du droit, Loi (Loi modifiant):

Message et recommandation de l'Administrateur. Bill C-43, ministre de la Justice. 1re lecture, 187. Motion tendant à la 2e lecture, présentation, débat, 2e lecture et renvoi au Comité de la justice et des questions juridiques, 191-2. Rapport (Procès-verbaux et témoignages — Voir Appendice no 36 aux *Journaux*), 227-8. Adoption à l'étape du rapport, 331. 3e lecture après débat, 332. Adoption par le Sénat, 425. Sanction royale, 484. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 40, S.C. 1974-1976.

Commission de révision de l'impôt:

1. Rapport annuel des activités pour 1974, 422. Document parlementaire no 301-1/297.
2. Rapport sur les activités pour 1975, 1426. Document parlementaire no 301-1/297A.

Commission de secours d'Halifax:

Copies du rapport de 1918-1976, 1381. Document parlementaire no 301-4/84.

Commission de secours d'Halifax, Loi (Loi abrogeant):

Message et recommandation du Gouverneur. Bill C-78, ministre des Finances. 1re lecture, 910. Motion tendant à la 2e lecture, présentation, débat et renvoi au Comité permanent des finances, du commerce et des questions juridiques, 934. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 141 aux *Journaux*), 949. Adoption à l'étape du rapport et motion tendant à la 3e lecture, présentation, débat et adoption, 980. Adoption par le Sénat, 1000. Sanction royale, 1052. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 88, S.C. 1974-1976.

Commission de surveillance du prix des produits alimentaires:

1. Renvoi du budget principal de 1974-1975 au Comité de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, 33.
2. Rapport sur les oeufs, 67. Document parlementaire no 301-4/51.

Commission des champs de bataille nationaux:

1. Rapport de l'Auditeur général sur l'examen des comptes et états financiers pour 1973-1974, 14. Document parlementaire no 301-1/194.
2. Budgets révisés d'établissement pour 1973-1974 ainsi que le décret approuvant ces budgets, 14-15. Document parlementaire no 301-1/194A.
3. Budget d'établissement pour 1974-1975 ainsi que copie du décret approuvant ledit budget, 15. Document parlementaire no 301-1/194B.
4. Budget d'établissement pour 1975-1976 ainsi que copie du décret approuvant ledit budget, 538. Document parlementaire no 301-1/194C.
5. Rapport de l'Auditeur général sur l'examen des comptes et états financiers pour 1974-1975, 1374. Document parlementaire no 301-1/194D.
6. Budget d'établissement pour 1976-1977 ainsi que copie du décret approuvant ledit budget, 1374. Document parlementaire no 301-1/194E.
7. Rapport de l'Auditeur général sur l'examen des comptes et états financiers pour 1975-1976, 1437. Document parlementaire no 301-1/194F.

Commission du Fonds de bienfaisance de l'armée:

1. Rapport y compris les comptes et les états financiers ainsi que le rapport de l'Auditeur général pour 1973-1974, 16. Document parlementaire no 301-1/58.
2. Rapport y compris les comptes et états financiers pour 1974-1975 ainsi que le rapport de l'Auditeur général s'y rapportant, 718. Document parlementaire no 301-1/58A.
3. Rapport y compris les comptes et états financiers pour 1975-1976 ainsi que le rapport de l'Auditeur général s'y rapportant, 1394. Document parlementaire no 301-1/58B.

Commission du parc international Roosevelt de Campobello:

Rapport et état financier pour 1974-1975 ainsi que le rapport de l'Auditeur général s'y rapportant, 792-3. Document parlementaire no 301-1/229.

Commission du tarif:

1. Renvoi du budget principal de 1974-1975 au Comité des finances, du commerce et des questions économiques, 33.
2. Rapport de l'enquête au sujet de l'appareillage photographique, 27. Document parlementaire no 301-4/1.
3. Rapport de l'enquête au sujet de bateaux de plaisance—Renvoi no 149 ainsi qu'un exemplaire des délibérations de l'audience publique s'y afférent, 1251. Document parlementaire no 301-4/2.

Commission fédérale d'enquête sur les transports, établissement, Loi:

Bill C-226, M. Forrestall. 1re lecture, 60. Motion tendant à la 2e lecture, présentation, débat et, du consentement unanime, révocation de l'ordre portant 2e lecture et renvoi de l'objet du bill au Comité des transports et des communications, 273-4.

Commission mixte internationale:

Renvoi du budget principal de 1974-1975 au Comité des affaires extérieures et de la défense nationale, 33.

Commission royale d'enquête sur les concentrations de pouvoirs des sociétés:

Copie d'un décret en date du 22 avril 1975, nommant M. Robert Broughton Bryce, commissaire, 467. Document parlementaire no 301-4/110.

Commissions de port, Loi (Loi modifiant):

Bill C-323, M. Reynolds. 1re lecture, 62.

Communications:

Correspondance échangée avec les ministres des communications de l'Ontario et de la Colombie-Britannique et communiqué émis à la suite de la 5e conférence sur les communications, 85. Document parlementaire no 301-5/10.

Communications, Ministère:

1. Renvoi du budget principal de 1974-1975 au Comité des transports et des communications, 34. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 4 aux *Journaux*), 77.
2. Renvoi du budget principal de 1975-1976 au Comité de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts, 313.
3. Renvoi du budget supplémentaire (A) de 1975-1976 au Comité des prévisions budgétaires en général, 854.
4. Renvoi du budget supplémentaire (B) de 1975-1976 au Comité de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts, 1079.
5. Renvoi du budget principal de 1976-1977 au Comité de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts, 1049.
6. Rapport pour 1973-1974, 264. Document parlementaire no 301-1/22.
7. Rapport pour 1974-1975, 1198. Document parlementaire no 301-1/22A.
8. Somme dépensée pour des voyages à l'étranger, personnes concernées, frais remboursés, destination, durée des séjours, etc.: M. Stevens—Dépôt immédiat de la réponse, 380. Document parlementaire no 301-2/713.
9. Employés du bureau régional de Moncton, N.-B., nom, traitement, fonctions, langue, etc.: M. Jones—Dépôt immédiat de la réponse, 267. Document parlementaire no 301-2/1144.
10. Personnel engagé à forfait, contrat, but, durée et montant: M. Nowlan—Dépôt immédiat de la réponse, 1417. Document parlementaire no 301-2/5296.

Compagnie des jeunes Canadiens:

1. Renvoi du budget principal de 1974-1975 au Comité de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts, 33.
2. Rapport pour 1973-1974 ainsi que le rapport de l'Auditeur général y afférent, 72. Document parlementaire no 301-1/113.

Compagnies d'assurance canadiennes et britanniques (Loi modifiant):

Bill C-445, M. Kaplan. 1re lecture, 1426.

Compagnies fiduciaires, Loi:

Bill S-7, ministre des Finances. Reçu du Sénat, 85. 1re lecture, 87. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 90. Reprise du débat, 2e lecture sur vote inscrit et renvoi au Comité des finances, du commerce et des questions économiques, 90-1. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 16 aux *Journaux*), 111. Adoption à l'étape du rapport et 3e lecture, 128. Sanction royale, 151. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 7, S.C. 1974-1976.

Compte de remplacement des biens endommagés par l'incendie, Loi (Loi modifiant):

Message et recommandation de l'Administrateur. Bill C-18, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. 1re lecture, 49. Motion tendant à la 2e lecture, présentation, débat, 2e lecture et renvoi au Comité des affaires indiennes et du développement du Nord canadien, 108. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 22 aux *Journaux*), 134. Adoption à l'étape du rapport et 3e lecture, 162. Adoption par le Sénat, 185. Sanction royale, 194. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 12, S.C. 1974-1976.

Comptes publics, Comité:

1. Composition, 30, 46, 66, 88, 91, 102, 114, 117, 145, 148, 159, 168, 176, 304, 306, 309, 315, 332, 455, 485, 510, 515, 544, 562, 584, 598, 610, 612, 782, 817, 876, 925, 983, 994, 996, 997-8, 1001, 1006, 1010, 1081, 1084, 1121, 1163, 1170, 1204, 1210, 1212, 1385.
2. Déféré: Les comptes publics pour 1971-1972 et 1972-1973, les rapports de l'Auditeur général s'y rapportant ainsi que les témoignages recueillis lors de la dernière session, 73.
3. Déféré: Les comptes publics pour 1974-1975 ainsi que le rapport de l'Auditeur général s'y rapportant, 923.
4. Déféré: Rapport de 1973-1974 de l'Auditeur général, 153.
5. Déféré: Rapport sur l'Etude des comptes publics du Canada en date du 7 octobre 1975, 991.
6. Rapports: Premier (Comptes publics de 1971 à 1973 et les rapports de l'Auditeur général) (Appendice no 19 aux *Journaux*), 119-22; Deuxième (Comptes publics de 1971 à 1973 et les rapports de l'Auditeur général) (Appendice no 46 aux *Journaux*), 349; Troisième (Rapport pour 1973-1974 de l'Auditeur général) (Appendice no 95 aux *Journaux*), 657-62; Quatrième (Comptes publics de 1972-1973 et le rapport de l'Auditeur général) (Appendice no 143 aux *Journaux*), 953-61; Cinquième (Rapport sur l'Etude des comptes publics du Canada) (Appendice no 147 aux *Journaux*), 1097-8; Sixième (Comptes publics de 1974-1975 et le rapport de l'Auditeur général) (Appendice no 193 aux *Journaux*), 1387-90.

Comptes publics du Canada:

1. Comptes publics, Volumes I et III pour 1973-1974, 36. Document parlementaire no 301-1/214.
2. Comptes publics, Volume II pour 1973-1974, 51. Document parlementaire no 301-1/214A.
3. Comptes publics, Volumes I, II et III pour 1974-1975, 780. Document parlementaire no 301-1/214B.
4. Rapport sur l'Etude en date du 7 octobre 1975, 991. Document parlementaire no 301-4/76. Ordre du consentement unanime, –Renvoi au Comité des comptes publics, 991. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 147 aux *Journaux*), 1097-8.
5. Motion (M. Macdonald) (Rosedale), –Renvoi des comptes publics pour 1974-1975 ainsi que le rapport de l'Auditeur général s'y rapportant, 923. Rapport provisoire (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 193 aux *Journaux*), 1387-90.
6. Motion (Président du Conseil privé), –Renvoi des comptes publics pour 1971-1972 et 1972-1973 ainsi que les rapports de l'Auditeur général y afférents et les témoignages recueillis au cours du 29e Parlement, au Comité des comptes publics: Appel de l'avis de motion qui est reporté aux Ordres inscrits au nom du gouvernement et fait l'objet d'un ordre d'examen à la prochaine séance de la Chambre, 54. Présentation et adoption, 73. Rapport avec recommandations (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 19 aux *Journaux*), 119-22. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 46 aux *Journaux*), 339-49. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 143 aux *Journaux*), 953-61.

Conférence du Commonwealth:

Copies d'un communiqué final de la réunion des chefs du Commonwealth tenue à Kingston, Jamaïque, du 29 avril au 6 mai 1975, 537. Document parlementaire no 301-6/10.

Conférence internationale du Travail:

Copies d'un document intitulé "La situation au Canada concernant les conventions et recommandations adoptées à la 58e session", 691. Document parlementaire no 301-6/24.

Conférences fédérales-provinciales:

1. Adresse, –Copie des procès-verbaux des réunions des ministres de la Santé nationale et du Bien-être social, tenues le 30 avril et le 1er mai 1975 ainsi que copie des conditions de l'accord conclu: M. Mazankowski, 764. Dépôt de la réponse, 780. Document parlementaire no 301-3/50.

Conférences fédérales-provinciales – (Fin)

2. Copies de la déclaration du ministre des Finances à la réunion fédérale-provinciale des ministres des Finances, en date du 1er avril 1976, intitulée "Revue et réforme—Les arrangements fiscaux qui nous conduiront dans les années 80", 1168. Document parlementaire no 301-5/16.
3. Copies d'une déclaration du ministre des Finances à la Conférence des premiers ministres sur le contexte économique et les consultations sur l'inflation, 428. Document parlementaire no 301-5/19A.
4. Copies d'un communiqué de la réunion des procureurs généraux tenue à Halifax, les 23 et 24 octobre 1975, 807. Document parlementaire no 301-5/25.
5. Communiqué de la conférence des procureurs généraux tenue à Vancouver, les 17 et 18 juin 1976, 1363. Document parlementaire no 301-5/25A.
6. Copies d'un communiqué émis à l'issue de la conférence des ministres fédéral et provinciaux du Bien-être, tenue à Ottawa, les 30 avril et 1er mai 1975, 511. Document parlementaire no 301-5/51.

Conférences maritimes, Loi dérogatoire:

1. Rapport sur l'application de la Loi pour 1974, 393. Document parlementaire no 301-1/367.
2. Rapport sur l'application de la Loi pour 1975, 1121. Document parlementaire no 301-1/367A.

Conférences nationales ou internationales:

Publication de la liste des conférences prévues pour 1975, délégation, etc.: M. Fairweather—Dépôt immédiat de la réponse, 445. Document parlementaire no 301-2/606. Dépôt des réponses supplémentaires, 565, 672-3, 760. Documents parlementaires nos 301-2/606A, 301-2/606B, 301-2/606C.

Conflits d'intérêts:

1. Copies d'un Livre Vert intitulé "Les membres du Parlement et les conflits d'intérêts", 149. Document parlementaire no 301-4/61.
2. Motion (Président du Conseil privé),—Renvoi du Livre Vert sur les conflits d'intérêts au Comité de la justice et des questions juridiques et étude par le Comité de questions pertinentes: Appel de l'avis de motion qui est reporté aux Ordres inscrits au nom du gouvernement et fait l'objet d'un ordre d'examen à la prochaine séance de la Chambre, 161. Ordre,—mise aux voix de toutes questions concernant la motion à 9h.45 du soir, le mardi 10 décembre 1974, 181. Présentation, débat et amendement (M. Stanfield): Rapport après avoir soumis des recommandations sur les conflits d'intérêts, présentation, débat, rejet de l'amendement sur vote par appel nominal et adoption de la motion, 183-4. Rapport (Procès-verbaux et témoignages — Voir Appendice no 87 aux *Journaux*), 615-8.

Congrès du travail du Canada:

Voir **Ajournement de la Chambre en vue de discuter d'une affaire déterminée et importante.**

Conseil canadien de la main-d'oeuvre et de l'immigration, Loi de 1974:

Message et recommandation de l'Administrateur. Bill C-6, ministre de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration. 1re lecture, 24.

Conseil canadien de la publicité, Loi:

Bill C-276, M. Francis. 1re lecture, 61.

Conseil canadien de la sécurité routière:

Financement, sommes versées, capital de base, etc.: M. Allard—Dépôt immédiat de la réponse, 214. Document parlementaire no 301-2/95.

Conseil canadien des normes:

1. Renvoi du budget principal de 1974-1975 au Comité des finances, du commerce et des questions économiques, 33.
2. Rapport y compris les comptes et états financiers ainsi que le rapport de l'Auditeur général s'y rapportant pour 1973-1974, 15. Document parlementaire no 301-1/76.
3. Rapport y compris les comptes et états financiers pour 1974-1975 ainsi que le rapport de l'Auditeur général s'y rapportant, 703. Document parlementaire no 301-1/76A.
4. Rapport y compris les comptes et états financiers pour 1975-1976 ainsi que le rapport de l'Auditeur général s'y rapportant, 1386. Document parlementaire no 301-1/76B.

Conseil canadien des relations du travail:

1. Renvoi du budget principal de 1974-1975 au Comité du travail, de la main-d'oeuvre et de l'immigration, 34.
2. Rapport pour la période de vingt cinq mois terminée le 31 mars 1975, 1386. Document parlementaire no 301-1/111.

Voir aussi **Sociétés de la Couronne.**

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, Loi:

Message et recommandation de l'Administrateur. Bill C-5, ministre des Communications. 1re lecture, 24. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 333. Reprise du débat, 2e lecture et renvoi au Comité de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts, 333. Rapport avec modifications (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 65 aux *Journaux*), 435-6. Adoption à l'étape du rapport, 463. Motion tendant à la 3e lecture, présentation et adoption après débat sur division, 463. Adoption par le Sénat, 597-8. Sanction royale, 650. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 49, S.C. 1974-1976.

Conseil de la radio-télévision canadienne:

1. Renvoi du budget principal de 1974-1975 au Comité de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts, 33.
2. Rapport pour 1973-1974, 25. Document parlementaire no 301-1/286.
3. Rapport pour 1974-1975, 703. Document parlementaire no 301-1/286A.
4. Rapport pour 1975-1976, 1424. Document parlementaire no 301-1/286B.

Conseil de recherche en consommation:

Copies du rapport sur les Offices de mise en marché et les intérêts du consommateur, en date de septembre 1974, 65. Document parlementaire no 301-4/50.

Conseil de recherche sur les pêcheries du Canada:

1. Rapport pour 1973, 67. Document parlementaire no 301-1/149.
2. Rapport pour 1974, 885. Document parlementaire no 301-1/149A.

Conseil de recherches médicales:

1. Renvoi du budget principal de 1974-1975 au Comité de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, 33.
2. Rapport y compris les comptes et états financiers ainsi que le rapport de l'Auditeur général pour 1973-1974, 64. Document parlementaire no 301-1/299.
3. Rapport y compris les comptes et états financiers ainsi que le rapport de l'Auditeur général pour 1974-1975, 639. Document parlementaire no 301-1/299A.
4. Rapport y compris les comptes et états financiers ainsi que le rapport de l'Auditeur général pour 1975-1976, 1386. Document parlementaire no 301-1/299B.
5. Demandes présentées par les requérants, montant accordé, etc.: M. Stevens—Dépôt immédiat de la réponse, 1426. Document parlementaire no 301-2/5386.

Conseil des Arts du Canada:

1. Renvoi du budget principal de 1974-1975 au Comité de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts, 33.
2. Rapport et états financiers ainsi que le rapport de l'Auditeur général pour 1973-1974, 47. Document parlementaire no 301-1/80.
3. Rapport et états financiers ainsi que le rapport de l'Auditeur général pour 1974-1975, 981. Document parlementaire no 301-1/80A.

Conseil des ports nationaux:

1. Renvoi du budget principal de 1974-1975 au Comité des transports et des communications, 34.
2. Rapport y compris les comptes et états financiers pour 1973 ainsi que le rapport de l'Auditeur général s'y afférant, 17. Document parlementaire no 301-1/154.
3. Rapport y compris les comptes et états financiers pour 1974 ainsi que le rapport de l'Auditeur général s'y afférant, 690. Document parlementaire no 301-1/154A.

Conseil des ports nationaux – (Fin)

4. Rapport y compris les comptes et états financiers pour 1974 ainsi que le rapport de l'Auditeur général s'y rapportant, 744. Document parlementaire no 301-1/154B.
5. Rapport des états financiers pour 1975 ainsi que le rapport de l'Auditeur général s'y rapportant, 1198. Document parlementaire no 301-1/154C.
6. Budget d'établissement pour 1974 et copie du décret approuvant ledit budget, 17. Document parlementaire no 301-1/155.
7. Budget d'établissement pour 1972 et copie du décret approuvant ledit budget, 225. Document parlementaire no 301-1/155A.
8. Budget d'établissement révisé pour 1974 et copie du décret approuvant ledit budget, 1279. Document parlementaire no 301-1/155B.
9. Budget d'établissement révisé pour 1975 et copie du décret approuvant ledit budget, 1379. Document parlementaire no 301-1/155C.

Conseil des Sciences du Canada:

1. Renvoi du budget principal de 1974-1975 au Comité des prévisions budgétaires en général, 34.
2. Rapport pour 1973-1974, 15. Document parlementaire no 301-1/234.
3. Rapport pour 1974-1975, 678. Document parlementaire no 301-1/234A.
4. Rapport pour 1975-1976, 1376. Document parlementaire no 301-1/234B.

Conseil du Trésor:

1. Renvoi du budget principal de 1974-1975 au Comité des prévisions budgétaires en général, 34.
2. Renvoi du budget supplémentaire (D) de 1974-1975 au Comité des prévisions budgétaires en général, 330.
3. Renvoi du budget principal de 1975-1976 au Comité des prévisions budgétaires en général, 314.
4. Renvoi du budget supplémentaire (A) de 1975-1976 au Comité des prévisions budgétaires en général, 854.
5. Renvoi du budget supplémentaire (B) de 1975-1976 au Comité des prévisions budgétaires en général, 1080. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 148 aux *Journaux*), 1107.
6. Renvoi du budget principal de 1976-1977 au Comité des prévisions budgétaires en général, 1050. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 180 aux *Journaux*), 1315.
7. Renvoi du budget supplémentaire (A) de 1976-1977 au Comité des prévisions budgétaires en général, 1319. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 189 aux *Journaux*), 1351.
8. Emploi d'experts-conseils depuis 1963, honoraires versés: M. MacKay—Dépôt immédiat de la réponse, 336. Document parlementaire no 301-2/396.
9. Somme dépensée pour des voyages à l'étranger, personnes concernées, frais remboursés, destination, durée des séjours, etc.: M. Stevens—Dépôt immédiat de la réponse, 379. Document parlementaire no 301-2/707.
10. Traduction de documents en français et rédaction de documents bilingues, coût: M. McKenzie—Dépôt immédiat de la réponse, 244. Document parlementaire no 301-2/1113.
11. Concours, circulaire no 1973-88, application des dispositions de la clause 32, etc.: M. Baker (Grenville-Carleton)—Dépôt immédiat de la réponse, 1200. Document parlementaire no 301-2/3261.

Conseil économique du Canada:

1. Renvoi du budget principal de 1974-1975 au Comité des finances, du commerce et des questions économiques, 33.
2. Rapport ainsi que l'état financier et le rapport de l'Auditeur général pour 1973-1974, 245. Document parlementaire no 301-1/125.
3. Rapport ainsi que l'état financier et le rapport de l'Auditeur général pour 1974-1975, 712. Document parlementaire no 301-1/125A.
4. Rapport ainsi que l'état financier et le rapport de l'Auditeur général pour 1975-1976, 1437. Document parlementaire no 301-1/125B.

Conseil national de commercialisation des produits de ferme:

1. Rapport pour 1973-1974, 36. Document parlementaire no 301-1/419.
2. Rapport pour 1974-1975, 728. Document parlementaire no 301-1/419A.
3. Rapport pour 1975-1976, 1386. Document parlementaire no 301-1/419B.
4. Membres, traitement et rôle: M. McGrath—Dépôt immédiat de la réponse, 116. Document parlementaire no 301-2/307.

Conseil national de recherches:

1. Renvoi du budget principal de 1974-1975 au Comité des prévisions budgétaires en général, 34.
2. Rapport pour 1973-1974, 15. Document parlementaire no 301-1/192.
3. Rapport pour 1974-1975, 633. Document parlementaire no 301-1/192A.
4. Rapport pour 1975-1976, 1376. Document parlementaire no 301-1/192B.
5. Fonctions et traitement des chefs de section de la Direction du personnel, budget, etc.: M. Holmes—Dépôt immédiat de la réponse, 241. Document parlementaire no 301-2/498.

Conseil privé:

1. Renvoi du budget principal de 1974-1975 au Comité des prévisions budgétaires en général, 34. Rapport (Procès-verbaux et témoignages — Voir Appendice no 5 aux *Journaux*), 77.
2. Renvoi du budget supplémentaire (D) de 1974-1975 au Comité des prévisions budgétaires en général, 330.
3. Renvoi du budget principal de 1975-1976 au Comité des finances, du commerce et des questions économiques, au Comité des prévisions budgétaires en général et au Comité des privilèges et élections, 313-4.
4. Renvoi du budget supplémentaire (A) de 1975-1976 au Comité des prévisions budgétaires en général, 854.
5. Renvoi du budget supplémentaire (B) de 1975-1976 au Comité des prévisions budgétaires en général, 1080. Rapport (Procès-verbaux et témoignages — Voir Appendice no 148 aux *Journaux*), 1107.
6. Renvoi du budget principal de 1976-1977 aux Comités des finances, du commerce et des questions économiques, des prévisions budgétaires en général et des privilèges et élections, 1050. Rapport (Procès-verbaux et témoignages — Voir Appendice no 180 aux *Journaux*), 1315.
7. Nombre d'employés au bureau du président, traitement et fonctions: M. Coates—Dépôt immédiat de la réponse, 223. Document parlementaire no 301-2/43.
8. Bureau, personnel, fonction et traitement: M. Clark (Rocky Mountain)—Dépôt immédiat de la réponse, 1003. Document parlementaire no 301-2/2984.

Conserves alimentaires:

Enquête sur la grave pénurie de couvercles de pots de conserves: Motion (M. Johnston), présentation et interruption du débat, 283. Reprise et interruption du débat, 1335.

Consommation:

1. Frais additionnels assumés par le consommateur suite à la mise en vigueur de lois sur les produits de consommation, etc.: M. Jones—Dépôt immédiat de la réponse, 223. Document parlementaire no 301-2/959.
2. Consommateurs, groupes ayant reçu des subventions en vertu du Programme d'aide, montant accordé, par province, but: M. McGrath—Dépôt immédiat de la réponse, 1290. Document parlementaire no 301-2/5158.

Consommation et Corporations, Ministère:

1. Renvoi du budget principal de 1974-1975 au Comité de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, 33.
2. Renvoi du budget supplémentaire (D) de 1974-1975 au Comité de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, 329.
3. Renvoi du budget principal de 1975-1976 au Comité de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, 313.
4. Renvoi du budget supplémentaire (A) de 1975-1976 au Comité de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, 854.
5. Renvoi du budget supplémentaire (B) de 1975-1976 aux Comités des finances, du commerce et des questions économiques et de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, 1079-80.
6. Renvoi du budget principal de 1976-1977 aux Comités des finances, du commerce et des questions économiques et de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, 1050.
7. Rapport pour 1973-1974, 382. Document parlementaire no 301-1/7.
8. Rapport pour 1974-1975, 981. Document parlementaire no 301-1/7A.
9. Sommes consacrées depuis 1972 à des contrats de publicité ou d'information, adjudicataires, coût, etc.: M. Symes—Dépôt immédiat de la réponse, 150. Document parlementaire no 301-2/562.
10. Somme consacrée à des dépenses de voyage depuis 1972, objet des voyages, destination, nom des voyageurs, durée du séjour, etc.: M. Stevens—Dépôt immédiat de la réponse, 330-1. Document parlementaire no 301-2/712.

Consommation et Corporations, Ministère – (Fin)

11. Traduction de documents en français et rédaction de documents bilingues, coût: M. McKenzie—Dépôt immédiat de la réponse, 242. Document parlementaire no 301-2/870.
12. Accusations portées contre les sociétés mentionnées, avocats engagés, honoraires versés, coût de l'enquête, etc.: M. Reynolds—Dépôt immédiat de la réponse, 272. Document parlementaire no 301-2/1201.

Construction de Défense (1951) Limitée:

1. Renvoi du budget principal de 1974-1975 au Comité des affaires extérieures et de la défense nationale, 33.
2. Rapport y compris les comptes et les états financiers ainsi que le rapport de l'Auditeur général pour 1973-1974, 36. Document parlementaire no 301-1/120.
3. Rapport y compris les comptes et les états financiers ainsi que le rapport de l'Auditeur général pour 1974-1975, 672. Document parlementaire no 301-1/120A.
4. Rapport y compris les comptes et états financiers ainsi que le rapport de l'Auditeur général pour 1975-1976, 1438. Document parlementaire no 301-1/120B.
5. Contrats consentis à des sociétés et corporations: M. Clark—Dépôt immédiat de la réponse, 550. Document parlementaire no 301-2/1743.

Containers:

Voir Ports.

Corporation commerciale canadienne:

1. Renvoi du budget principal de 1974-1975 au Comité des prévisions budgétaires en général, 34.
2. Rapport y compris les comptes et états financiers ainsi que le rapport de l'Auditeur général s'y rapportant, 15. Document parlementaire no 301-1/88.
3. Rapport y compris les comptes et états financiers pour 1974-1975 ainsi que le rapport de l'Auditeur général s'y rapportant, 678. Document parlementaire no 301-1/88A.

Corporation de disposition des biens de la Couronne:

1. Rapport y compris les comptes et les états financiers pour 1973-1974 ainsi que le rapport de l'Auditeur général s'y rapportant, 15. Document parlementaire no 301-1/117.
2. Rapport y compris les comptes et états financiers pour 1974-1975 ainsi que le rapport de l'Auditeur général s'y rapportant, 678. Document parlementaire no 301-1/117A.
3. Biens publics, conditions de vente, etc.: M. Reynolds—Dépôt immédiat de la réponse, 646. Document parlementaire no 301-2/1988.

Corporations commerciales canadiennes, Loi:

Message et recommandation de l'Administrateur. Bill C-29, Ministre de la Consommation et des Corporations. 1re lecture, 73. Motion tendant à la 2e lecture, présentation, débat, 2e lecture et renvoi au Comité de la justice et des questions juridiques, 111. Rapport avec modifications (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 32 aux *Journaux*), 219-22. Adoption à l'étape du rapport et 3e lecture, 252. Adoption par le Sénat avec des amendements, 390-1. Adoption des amendements du Sénat, 400. Sanction royale, 402. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 33, S.C. 1974-1976.

Corporations de la Couronne, Loi:

Bill C-216, M. Fortin. 1re lecture, 60. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 217.

Corporations et syndicats ouvriers, déclarations, Loi:

1. Rapport – Partie II – pour 1972, 15. Document parlementaire no 301-1/115.
2. Rapport – Partie I – Corporations – pour 1972, 392. Document parlementaire no 301-1/115A.
3. Rapport – Partie II – Syndicats ouvriers – pour 1973, 898. Document parlementaire no 301-1/115B.
4. Rapport – Partie I – Corporations – pour 1973, 1094-5. Document parlementaire no 301-1/115C.

Cour du banc de la reine de la province de Québec, Loi:

Bill S-16, ministre de la Justice. Reçu du Sénat, 149. 1re lecture, 154. Motion tendant à la 2e lecture, présentation, débat, 2e lecture et renvoi au Comité de la justice et des questions juridiques, 162. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 33 aux *Journaux*), 227. Adoption à l'étape du rapport et 3e lecture, 237. Sanction royale, 237. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 19, S.C. 1974-1976.

Cour fédérale:

Copies de l'Ordonnance modificatrice no 6 ainsi que copie du décret approuvant cette Ordonnance, 39. Document parlementaire no 301-1/404.

Cour suprême du Canada:

Ordonnance générale des juges, en date du 1er avril 1976, modifiant les règles de la Cour suprême du Canada, 1242. Document parlementaire no 301-1/246.

Cour suprême et Cour fédérale, Lois (Loi modifiant):

Bill S-2, ministre de la Justice. Reçu du Sénat, 119. 1re lecture, 125. Motion tendant à la 2e lecture, présentation, débat, 2e lecture et renvoi au Comité de la justice et des questions juridiques, 191. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 34 aux *Journaux*), 227. Rapport sans amendement, adoption à l'étape du rapport et 3e lecture, 236. Sanction royale, 237. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 18, S.C. 1974-1976.

Cour suprême, Loi (Loi modifiant):

1. Bill C-239, M. MacKay. 1re lecture, 60. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 727-8.
2. Bill C-443, M. Reynolds. 1re lecture, 1423.

Crédit agricole, Loi:

Modification de la Loi afin de stimuler les jeunes cultivateurs: Motion (M. Schellenberger), présentation et interruption du débat, 252. Reprise et interruption du débat, 1258.

Crédit agricole, Loi (Loi modifiant):

Message et recommandation de l'Administrateur. Bill C-34, ministre de l'Agriculture. 1re lecture, 99. Motion tendant à la 2e lecture, présentation, débat, 2e lecture et renvoi au Comité de l'agriculture, 328. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 62 aux *Journaux*), 395. Etape du rapport, motion, 428-9. Motion rejetée sur division, 429. Adoption à l'étape du rapport et 3e lecture du consentement unanime, 429. Adoption par le Sénat, 530. Sanction royale, 531. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 45, S.C. 1974-1976.

Crédit agricole, Société:

1. Renvoi du budget principal de 1974-1975 au Comité de l'agriculture, 33.
2. Rapport y compris les comptes et états financiers pour 1973-1974 ainsi que le rapport de l'Auditeur général s'y rapportant, 19. Document parlementaire no 301-1/142.
3. Rapport y compris les comptes et états financiers pour 1974-1975 ainsi que le rapport de l'Auditeur général s'y rapportant, 686. Document parlementaire no 301-1/142A.
4. Rapport y compris les comptes et états financiers pour 1975-1976 ainsi que le rapport de l'Auditeur général s'y rapportant, 1396. Document parlementaire no 301-1/142B.
5. Budget d'établissement pour 1974-1975 et copie du décret approuvant ledit budget, 64. Document parlementaire no 301-1/143.
6. Budget d'établissement pour 1975-1976 et copie du décret approuvant ledit budget, 576. Document parlementaire no 301-1/143A.
7. Budget d'établissement pour 1976-1977 et copie du décret approuvant ledit budget, 1198. Document parlementaire no 301-1/143B.
8. Terre-Neuve, bureau, établissement, personnel affecté, prêts acceptés ou rejetés de 1970-1975, etc.: M. Marshall—Dépôt immédiat de la réponse, 1159. Document parlementaire no 301-2/3903.

Voir aussi **Avocats**.

Crime:

1. Enlèvement et viol, condamnations, libération sur parole, etc.: M. Diefenbaker—Dépôt immédiat des réponses, 356. Documents parlementaires nos 301-2/759 et 301-2/766.
2. Commis au moyen d'armes à feu, de couteaux, de gourdins, de haches, de ciseaux et autres, nombre, etc.: M. Whiteway—Dépôt immédiat de la réponse, 721. Document parlementaire no 301-2/2533.

Crime organisé:

Voir **Subsides en vertu de l'article 58 du Règlement, Motions.**

Criminels, identification, Loi (Loi modifiant):

Bill C-238, M. Blais. 1re lecture, 60.

Cultivateurs et créanciers, arrangements, Loi:

1. Rapport sur l'administration de la Loi pour 1973-1974, 18. Document parlementaire no 301-1/145.
2. Rapport des dépenses effectuées et des procédures prises sous le régime de la Loi pour 1974-1975, 485. Document parlementaire no 301-1/145A.
3. Rapport des dépenses effectuées et des procédures prises sous le régime de la Loi pour 1975-1976, 1332. Document parlementaire no 301-1/145B.

Cultivateurs et créanciers, arrangements, Loi (Loi modifiant):

1. Bill C-327, M. Baldwin. 1re lecture, 62.
2. Bill C-384, M. Jones (Aide). 1re lecture, 383.

D**Déclaration canadienne des droits, Loi modifiant:**

Bill C-382, M. Kaplan. 1re lecture, 367.

Décrets du Conseil:

1. Ordre,—Impression en appendice aux *Débats* du 19 mars 1975 de l'arrêté en conseil P.C. 1974-1835 en date du 8 août 1974, 386.
2. Sommaire des décrets adoptés de septembre 1973 à octobre 1976, 110, 252, 759, 782, 804, 848, 855, 1154, 1163, 1205, 1300, 1342. Documents parlementaires nos 301-1/359, 301-1/360, 301-1/361, 301-1/362, 301-1/351, 301-1/352, 301-1/353, 301-1/354, 301-1/355, 301-1/356, 301-1/357, 301-1/358, 301-1/359A, 301-1/361A, 301-1/362A, 301-1/360A, 301-1/351A, 301-1/352A, 301-1/353A, 301-1/354A, 301-1/355A, 301-1/356A, 301-1/357A, 301-1/358A.

Défense aérienne de l'Amérique du Nord, Commandement (NORAD):

Voir **Accords, protocoles, échanges de notes, traités, etc.;** **Canada et les Etats-Unis, accords, échanges de notes, etc.**

Défense, équipement et armement:

1. Type d'équipement et coût de l'équipement militaire vendu à d'autres pays concernés, etc.: M. Macquarrie—Dépôt immédiat de la réponse, 385. Document parlementaire no 301-2/39.
2. Appels d'offres pour l'entretien et la révision des Boeings 707, soumissions, adjudicataires, etc.: M. McKenzie—Dépôt immédiat de la réponse, 356. Document parlementaire no 301-2/363.
3. Contrats adjugés en vue de la construction, de l'acquisition ou du radoub de navires, etc.: M. Huntington—Dépôt immédiat de la réponse, 758. Document parlementaire no 301-2/3045.
4. Copie d'une lettre du président de *Lockheed Aircraft Corporation*, Burbank, Californie, adressée au ministre de la Défense nationale, au sujet d'un contrat pour l'achat d'avions patrouilleurs à long rayon d'action, 1005. Document parlementaire no 301-7/42.
5. Du consentement unanime,—Copie d'une lettre du vice-président exécutif des programmes gouvernementaux à la *Lockheed Aircraft Corporation*, M. R. R. Heppe, en date du 12 juin 1975, adressée au directeur adjoint de la gestion du projet d'avions patrouilleurs à long rayon d'action, M. L. H. Stopforth, 1167. Document parlementaire no 301-7/42A.

Défense, équipement et armement – (Fin)

6. Du consentement unanime,—Copie d'une lettre du directeur adjoint de la gestion du projet d'avions patrouilleurs à long rayon d'action, M. L. H. Stopworth, en date du 5 juin 1975, adressée au vice-président exécutif des programmes gouvernementaux à la *Lockheed Aircraft Corporation*, M. R. R. Heppe, 1183. Document parlementaire no 301-7/42B.
7. Copies d'un Protocole d'accord, en date du 31 mars 1976, entre la *Lockheed Aircraft Corporation* et le Gouvernement ainsi que des documents y afférents, 1311. Document parlementaire no 301-7/42C.
8. Adresse,—Copie du projet de contrat entre la *Lockheed Aircraft Corporation*, Burbank, Californie et le gouvernement du Canada, pour l'achat par le Canada de dix-huit avions patrouilleurs à long rayon d'action: M. McKinnon: Appel de l'avis de motion qui est reporté à l'ordre relatif aux "Avis de motions (documents)", 1166.
9. Copie du projet de contrat entre la *Lockheed Aircraft Corporation*, Burbank, Californie et le gouvernement du Canada, pour l'achat d'avions patrouilleurs à long rayon: Motion (M. McKinnon), présentation et interruption du débat, 1204.

Défense nationale et Affaires extérieures, Comité:

Ordre,—Renvoi du budget principal de 1974-1975 des ministères des Affaires extérieures et de la Défense nationale, de l'Agence canadienne de développement international, de la Commission mixte internationale et de la Construction de défense (1951) Limitée, 33.

Défense nationale, Loi:

1. Etat concernant les sommes reçues et déboursées dans le fonds spécial affecté au remplacement du matériel pour 1973-1974, 36. Document parlementaire no 301-1/185.
2. Etat concernant les sommes reçues et déboursées dans le fonds spécial affecté au remplacement du matériel pour 1974-1975, 672. Document parlementaire no 301-1/185A.
3. Etat concernant les sommes reçues et déboursées dans le fonds spécial affecté au remplacement du matériel pour 1975-1976, 1394. Document parlementaire no 301-1/185B.

Défense nationale, Loi (Loi modifiant):

Bill C-363, M. Huntington. 1re lecture, 125.

Défense nationale, Ministère:

1. Renvoi du budget principal de 1974-1975 au Comité des affaires extérieures et de la défense nationale, 33.
 2. Renvoi du budget supplémentaire (D) de 1974-1975 au Comité des affaires extérieures et de la défense nationale, 329.
 3. Renvoi du budget principal de 1975-1976 au Comité des affaires extérieures et de la défense nationale, 313.
 4. Renvoi du budget supplémentaire (A) de 1975-1976 au Comité des affaires extérieures et de la défense nationale, 853. Rapport (Procès-verbaux et témoignages — Voir Appendice no 128 aux *Journaux*), 907.
 5. Renvoi du budget supplémentaire (B) de 1975-1976 au Comité des affaires extérieures et de la défense nationale, 1079.
 6. Renvoi du budget principal de 1976-1977 au Comité des affaires extérieures et de la défense nationale, 1050.
 7. Utilisation de la salle d'ames de la ville de Régina par des civils: M. Benjamin—Dépôt immédiat de la réponse, 241. Document parlementaire no 301-2/331.
 8. Contrats de transport accordés à Lapointe Transport Ltée de Longueuil, P.Q., appels d'offres: M. Grafftey—Dépôt immédiat de la réponse, 337. Document parlementaire no 301-2/647.
 9. Marchandises, fourniture, bureaux à l'étranger, rapports avec le ministère des Approvisionnement et Services, etc.: M. Reynolds—Dépôt immédiat de la réponse, 514. Document parlementaire no 301-2/2011.
- Voir aussi **Défense, équipement et armement; Forces canadiennes.**

Démarcheurs parlementaires, activités, réglementation, Loi:

1. Bill C-248, M. Robinson (Carte d'identité). 1re lecture, 60.
2. Bill C-254, M. Reynolds (Carte d'identité). 1re lecture, 61.

Démarcheurs parlementaires, enregistrement, Loi:

Bill C-432, M. Baker (Grenville-Carleton). 1re lecture, 1200.

Denrées alimentaires:

1. Importations en 1960 et de 1965 à 1974, volume, etc.: M. Mazankowski—Dépôt immédiat de la réponse, 696. Document parlementaire no 301-2/2130.
 2. Copies du rapport du Comité consultatif d'évaluation de la solubilité des aliments, 875-6. Document parlementaire no 301-4/74.
 3. Copie de la déclaration du Secrétaire d'Etat faite à la Conférence mondiale de l'alimentation tenue à Rome, 105. Document parlementaire no 301-6/54. (Ordre,—Impression en appendice aux *Débats* de ce jour).
 4. Copies d'un rapport, en date du 11 avril 1975, sur le Programme d'aide alimentaire du Canada-Affectations 1975-1976, 436. Document parlementaire no 301-6/55.
 5. Copies de la déclaration faite à la Chambre des communes, concernant la première séance du Conseil mondial sur l'alimentation, tenue à Rome du 23 au 27 juin 1975 et des déclarations faites par le ministre de l'Agriculture les 26 et 27 juin 1975, 685. Document parlementaire no 301-7/23.
 6. Création d'une Commission mondiale des aliments et des ressources: Motion (M. MacDonald) (Egmont), présentation et interruption du débat, 74. Reprise et interruption du débat, 1116.
 7. Motion en vertu de l'article 43 du Règlement (M. Allard): Etablissement d'un escompte compensé des prix à la consommation, présentation et rejet sur vote par appel nominal, 297.
- Voir aussi **Aide extérieure; Subsidés en vertu de l'article 58 du Règlement, Motions.**

Denrées périssables emballées, Loi:

1. Bill C-263, M. Robinson (Indication de la date-limite de consommation). 1re lecture, 61.
2. Bill C-270, M. Reynolds (Indication de la date-limite de consommation). 1re lecture, 61.

Députés:

1. Motion (M. Baker) (Grenville-Carleton): Etude par le Comité des privilèges et élections de l'accusation alléguée par M. Auguste Choquette portant atteinte à l'intégrité des députés, présentation et adoption, 1275. Rapport (Procès-verbaux et témoignages — Voir Appendice no 178 aux *Journaux*), 1305-7.
2. Motion (M. Reid): Que tous les articles parus dans la *Gazette* de Montréal au sujet des allégations de fuites de renseignements sur le budget de novembre 1975, soient déferés au Comité permanent des privilèges et élections, débat différé, 743. Reprise du débat et amendement (M. Broadbent): Que la motion soit modifiée en remplaçant le mot "notamment" par "y compris", présentation, débat et amendement adopté, 743. Motion principale adoptée et renvoi au Comité des privilèges et élections, 743. Rapport (Procès-verbaux et témoignages — Voir Appendice no 112 aux *Journaux*), 781-2.

Voir aussi **Chambre des communes.**

Députés, droits et immunités, Comité:

1. Composition, 1302.
2. Motion en vertu de l'article 43 du Règlement (M. Baldwin): Institution d'un Comité pour étudier les droits et immunités des députés et d'examiner les procédures suivies par la Chambre pour traiter de ces questions, 1039. Rapport (Procès-verbaux et témoignages — Voir Appendice no 196 aux *Journaux*), 1421-3.
3. Rapports: Premier (Réunions) (Appendice no 196 aux *Journaux*), 1421-3.

Députés, gestion et services, Comité:

1. Composition, 735, 739, 746, 748, 848, 962-3, 998, 1087, 1102, 1104, 1110, 1125, 1130, 1200, 1286, 1314, 1329, 1348.
2. Ordre,—Renvoi du budget supplémentaire (B) de 1975-1976 du Parlement, 1080.
3. Ordre,—Renvoi du budget principal de 1976-1977 du Parlement, 1050.
4. Rapports: Premier (Budget principal de 1976-1977 du Parlement) (Appendice no 163 aux *Journaux*), 1203.

Développement international:

Voir **Affaires extérieures et Défense nationale, Comité.**

Développement régional, subventions, Loi:

1. Rapport sur l'application de la Loi pour janvier 1976, 1242. Document parlementaire no 301-1/322.
2. Rapport sur l'application de la Loi pour février 1975, 573. Document parlementaire no 301-1/323.
3. Rapport sur l'application de la Loi pour février 1976, 1391. Document parlementaire no 301-1/323A.

Développement régional, subventions, Loi – (Fin)

4. Rapport sur l'application de la Loi pour mars 1974, 16. Document parlementaire no 301-1/324.
5. Rapport sur l'application de la Loi pour mars 1975, 739. Document parlementaire no 301-1/324A.
6. Rapport sur l'application de la Loi pour mars 1976, 1437. Document parlementaire no 301-1/324B.
7. Rapport sur l'application de la Loi pour avril 1974, 16. Document parlementaire no 301-1/325.
8. Rapport sur l'application de la Loi pour avril 1975, 760. Document parlementaire no 301-1/325A.
9. Rapport sur l'application de la Loi pour avril 1976, 1437. Document parlementaire no 301-1/325B.
10. Rapport sur l'application de la Loi pour juin 1974, 16. Document parlementaire no 301-1/326.
11. Rapport sur l'application de la Loi pour juin 1975, 760. Document parlementaire no 301-1/326A.
12. Rapport sur l'application de la Loi pour juin 1976, 1437. Document parlementaire no 301-1/326B.
13. Rapport sur l'application de la Loi pour juillet 1974, 56. Document parlementaire no 301-1/327.
14. Rapport sur l'application de la Loi pour juillet 1975, 990. Document parlementaire no 301-1/327A.
15. Rapport sur l'application de la Loi pour août 1974, 98. Document parlementaire no 301-1/328.
16. Rapport sur l'application de la Loi pour août 1975, 990. Document parlementaire no 301-1/328A.
17. Rapport sur l'application de la Loi pour septembre 1974, 245. Document parlementaire no 301-1/329.
18. Rapport sur l'application de la Loi pour septembre 1975, 1021. Document parlementaire no 301-1/329A.
19. Rapport sur l'application de la Loi pour octobre 1974, 245. Document parlementaire no 301-1/330.
20. Rapport sur l'application de la Loi pour octobre 1975, 1021. Document parlementaire no 301-1/330A.
21. Rapport sur l'application de la Loi pour novembre 1974, 318. Document parlementaire no 301-1/331.
22. Rapport sur l'application de la Loi pour novembre 1975, 1102. Document parlementaire no 301-1/331A.
23. Rapport sur l'application de la Loi pour décembre 1974, 361. Document parlementaire no 301-1/332.
24. Rapport sur l'application de la Loi pour décembre 1975, 1242. Document parlementaire no 301-1/332A.
25. Rapport sur l'application de la Loi pour mai 1974, 16. Document parlementaire no 301-1/333.
26. Rapport sur l'application de la Loi pour mai 1975, 760. Document parlementaire no 301-1/333A.
27. Rapport sur l'application de la Loi pour mai 1976, 1437. Document parlementaire no 301-1/333B.
28. Rapport sur l'application de la Loi pour janvier 1975, 464. Document parlementaire no 301-1/334.

Développement régional, subventions, Loi (Loi modifiant):

Message et recommandation du Gouverneur général. Bill C-74, ministre de l'Expansion économique régionale. 1re lecture, 823-4. Motion tendant à la 2e lecture, présentation, débat et renvoi au Comité de l'expansion économique régionale, 850. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 124 aux *Journaux*), 903. Adoption à l'étape du rapport et 3e lecture, après débat, 913. Adoption par le Sénat, 970. Sanction royale, 977. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 84, S.C. 1974-1976.

Directeur général des élections:

1. Renvoi du budget principal de 1974-1975 au Comité des privilèges et élections, 34.
2. Rapport, 51. Document parlementaire no 301-1/4.
3. Copies de formules prescrites relativement aux dépenses d'élection d'un parti enregistré, 51. Document parlementaire no 301-1/4A.
4. Rapport supplémentaire en date du 13 février 1976, 1029. Document parlementaire no 301-1/4B. Motion (M. Sharp): Renvoi du rapport au Comité permanent des privilèges et élections, 1045-6. Rapport avec recommandations (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 171 aux *Journaux*), 1249-50.
5. Rapport intitulé "Un examen de quelques moyens susceptibles de raccourcir la période d'une élection", 1007. Document parlementaire no 301-1/5. Motion (M. Sharp): Renvoi du rapport au Comité permanent des privilèges et élections, 1035. Rapports avec recommandations (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendices nos 169 et 170 aux *Journaux*), 1249.

Direction de la sécurité automobile et routière:

1. Rapport pour 1972-1973, 18. Document parlementaire no 301-1/370.
2. Rapport pour 1973-1974, 455. Document parlementaire no 301-1/370A.
3. Rapport pour 1974-1975, 925. Document parlementaire no 301-1/370B.

Direction des rentes de l'Etat:

1. Rapport pour 1973-1974 ainsi que le rapport de l'Auditeur général s'y rapportant, 91. Document parlementaire no 301-1/57.
2. Rapport pour 1974-1975 y compris les comptes et états financiers ainsi que le rapport de l'Auditeur général s'y rapportant, 1147. Document parlementaire no 301-1/57A.

Discours du trône:

Voir **Adresse en réponse au discours du trône, débat; Chambre des communes.**

Divorce, Loi (Loi modifiant):

Bill C-415, M. Brewin. 1re lecture, 824.

Divulgarion des intérêts, Loi:

Bill C-324, M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre). 1re lecture, 62.

Dossiers de circonscription, Loi:

Bill C-436, M. Dick. 1re lecture, 1257.

Dossiers de solvabilité, divulgation, Loi:

Bill C-305, M. McGrath. 1re lecture, 62.

Douanes, Loi (Loi modifiant):

Bill S-4, ministre du Revenu national. Reçu du Sénat, 99. 1re lecture, 101. Motion tendant à la 2e lecture, présentation, débat, 2e lecture, renvoi du consentement unanime à un Comité plénier, étude et rapport sans amendement, adoption à l'étape du rapport et 3e lecture, 132. Sanction royale, 151. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 5, S.C. 1974-1976.

Dragage:

1. Appels d'offres publics présentés au cours des cinq dernières années, soumissionnaires, etc.: M. Forrester—Dépôt immédiat de la réponse, 692. Document parlementaire no 301-2/1808.
2. Contrats adjugés entre 1970 et 1974 à *Marine Industries, J.P. Porter et McNamara Corporation*, ou leurs filiales: M. Coates—Dépôt immédiat de la réponse, 699-700. Document parlementaire no 301-2/2118.
3. Ordre,—Copie de toute correspondance échangée entre 1970-1974 concernant des contrats à Toronto, Québec, île Orléans, Cap-de-la-Roche, South Baymouth et Hamilton: M. Paproski: Appel de l'avis de motion qui est reporté à l'ordre relatif aux "Avis de motions (documents)", 450.

Drapeaux du Canada, déploiement dans les deux Chambres du Parlement, Loi:

Bill C-302, M. Schumacher. 1re lecture, 62.

Drogues et narcotiques:

Subventions affectées à l'étude sur les effets de l'usage prolongé du cannabis: M. Jelinek—Dépôt immédiat de la réponse, 380. Document parlementaire no 301-2/1124.

Droit à l'information, Loi:

Bill C-225, M. Baldwin. 1re lecture, 60. Motion tendant à la 2e lecture, présentation, débat et ordre,—Renvoi de l'objet du bill au Comité mixte des règlements et textes réglementaires, révocation de l'ordre portant 2e lecture, retrait du bill et message au Sénat, 231. Rapport (Procès-verbaux et témoignages — Voir Appendice no 127 aux *Journaux*), 904. Rapport (Procès-verbaux et témoignages — Voir Appendice no 140 aux *Journaux*), 943. Rapport (Procès-verbaux et témoignages — Voir Appendice no 164 aux *Journaux*), 1203.

Droit criminel, Loi de 1975 (Loi modifiant):

Bill C-71, ministre de la Justice. 1re lecture, 721. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 867-8. Reprise du débat, 2e lecture et renvoi au Comité permanent de la justice et des questions juridiques, 869-70. Rapport avec modifications (Procès-verbaux et témoignages — Voir Appendice no 138 aux *Journaux*), 939-42. Adoption à l'étape du rapport et motion tendant à la 3e lecture, présentation, débat et adoption, 983. Adoption par le Sénat, avec amendements, 1125. Adoption des amendements du Sénat, 1160. Sanction royale, 1162. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 93, S.C. 1974-1976.

Droit de la mer, Conférence:

Fonctionnaires et ministres participants, fonctions et frais occasionnés: M. Crouse—Dépôt immédiat de la réponse, 241. Document parlementaire no 301-2/338.

Droit des étrangers à la propriété foncière, Loi:

Bill C-429, M. Stollery. 1re lecture, 1161.

Droit fiscal, Loi:

Voir **Impôt sur le revenu, Loi (Loi modifiant)**, Bill C-49.

Droit pénal, Loi:

1. Bill C-84, Solliciteur général (Peine capitale). 1re lecture, 1045. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 1260. Reprise et interruption du débat, 1265, 1272, 1273, 1278, 1282-3, 1293, 1298, 1300. Ordre.—Que si vote est requis, il soit différé à une heure devant être annoncée par un ministre et ne pourra pas être différé plus tard qu'une semaine, 1301-2. Reprise et ajournement du débat, 1311. Reprise et interruption du débat, 1313, 1320, 1323, 1324, 1333, 1335-6, 1337, 1341, 1345, 1347, 1351. Reprise du débat et vote par appel nominal différé à 12h. 30 de l'après-midi, le mardi 22 juin 1976, 1352. Reprise du débat, 2e lecture adoptée sur vote par appel nominal et renvoi au Comité permanent de la justice et des questions juridiques, 1365-6. Etape du rapport, étude, modalités, 1378. Rapport avec modifications (Procès-verbaux et témoignages — Voir Appendice no 192 aux *Journaux*), 1378-9. Motion (M. Sharp),—Que tout vote requis pendant l'étude, à l'étape du rapport ou de la 3e lecture, ait lieu à un moment fixé par les leaders de la Chambre, présentation, débat et adoption sur vote par appel nominal, 1381-2. Etape du rapport, motions, 1382-5, 1391, 1394, 1395-6, 1406, 1409-15, 1417-9. Motions retirées, 1382, 1385. Motions déclarées irrecevables, 1385. Motions déclarées irrecevables sur décision de l'Orateur, 1418. Motions différées, 1391, 1394, 1396, 1410, 1418. Motions rejetées sur division, 1414-5, 1419. Motions rejetées sur vote par appel nominal, 1410-4. Motion adoptée, 1419. Motion adoptée sur vote par appel nominal, 1413. Amendement déclaré irrecevable sur décision de l'Orateur, 1418. Adoption à l'étape du rapport, 1419. Du consentement unanime, motion tendant à la 3e lecture, présentation et ajournement du débat, 1419-20. Reprise du débat et amendement (M. Condon): Remise à six mois de ce jour, présentation et interruption du débat, 1421. Reprise du débat et vote sur l'amendement différé à plus tard, 1423. Reprise et fin du débat, 1425-6. Rejet de l'amendement sur vote par appel nominal, 1429-30. Adoption de la motion tendant à la 3e lecture, sur vote par appel nominal, 1430-1. Adoption par le Sénat, 1433. Sanction royale, 1433. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 105, S.C. 1974-1976.
2. Message et recommandation du Gouverneur général. Bill C-83, Ministre de la Justice (Crimes violents et autres crimes). 1re lecture, 1045. Motion tendant à la 2e lecture, présentation, débat et amendement (M. Woolliams): Remise à plus tard et renvoi de l'objet au Comité, M. l'Orateur réserve sa décision quant à l'acceptabilité de l'amendement, 1094. Reprise et interruption du débat, 1094, 1101. Reprise du débat et amendement modifié, du consentement unanime, présentation et interruption du débat, 1101. Reprise et interruption du débat, 1107-8, 1160, 1162, 1166. Avis de motion (M. Sharp) visant à attribuer pas plus de quatre jours aux délibérations tendant à la 2e lecture, 1166. Reprise du débat et présentation de la motion, dont avis a été donné, adoption sur vote par appel nominal, 1168-9. Reprise et interruption du débat, 1200. Ordre.—Vote sur la motion tendant à la 2e lecture différé à 4h. 30, le mardi 13 avril 1976, 1203. Reprise et interruption du débat, 1204, 1210, 1211. Reprise du débat et amendement rejeté sur vote par appel nominal, 1214. Adoption, sur division de la motion tendant à la 2e lecture et renvoi au Comité permanent de la justice et des questions juridiques, 1214. Rapport avec modifications (Procès-verbaux et témoignages — Voir Appendice no 190 aux *Journaux*), 1355-60.

Droit statutaire:

Copies d'un document intitulé: "Propositions visant à corriger certaines anomalies, incompatibilités, archaïsmes et erreurs mineures et évidentes dans les Statuts révisés du Canada de 1970 et certaines lois postérieures", 1297. Document parlementaire no 301-7/54. Motion (M. Sharp): Renvoi au Comité mixte permanent des règlements et autres textes réglementaires: Appel de l'avis de motion qui est reporté aux ordres inscrits au nom du gouvernement et fait l'objet d'un ordre d'examen à la prochaine séance de la Chambre, 1301.

Droit statutaire, modification, Loi de 1975:

Message et recommandation du Gouverneur général. Bill C-52, président du Conseil du Trésor. 1re lecture, 299-300. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 847. Reprise du débat, 2e lecture et du consentement unanime renvoi au Comité mixte spécial des relations employeur-employés dans la Fonction publique, 850. Rapport avec modifications (Procès-verbaux et témoignages — Voir Appendice no 131 aux *Journaux*), 915-8. Etape du rapport, motions, 972-5. Motions déclarées irre-

Droit statutaire, modification, Loi de 1975 – (Fin)

Message et recommandation du Gouverneur général. Bill C-52 – (Fin)
cevables, 972. Motions adoptées, 973-5. Adoption à l'étape du rapport et du consentement unanime, motion tendant à la 3e lecture, présentation, débat et adoption sur vote par appel nominal, 975-6. Adoption par le Sénat, 976. Sanction royale, 977. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 81, S.C. 1974-1976.

Droits de l'homme, Loi:

Message et recommandation du Gouverneur général. Bill C-72, ministre de la Justice. 1re lecture, 729.

Drury, l'hon. Charles M.:

Ordre, — Copie de la lettre de démission du Cabinet, remise le ou vers le 12 mars 1976, par le ministre et copie de la réponse du Premier ministre: M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), 1144. Dépôt de la réponse, 1172. Document parlementaire no 301-3/96.

Dubé, l'hon. Jean-Eudes, député:

Démission, 423.

Dubroy, M. Gordon:

Ex-greffier adjoint de la Chambre des communes, décès, 803.

E**Eastern Canada Savings and Loan Company et Central and Nova Scotia Trust Company:**

Présentation d'une pétition demandant le fusionnement, 813. Rapport du greffier des pétitions, 817. Ordre, — Renvoi de la pétition et du quinzième rapport du greffier des pétitions au Comité permanent des bills privés en général et du Règlement, 821. Bill S-29, M. Breau. Reçu du Sénat et 1re lecture, 847. Rapport du Comité recommandant la réception de la pétition (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 115 aux *Journaux*), 849. Rapport de l'Examineur des pétitions, 851. Motion tendant à la 2e lecture, présentation, débat et renvoi au Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, 930. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 139 aux *Journaux*), 943. Adoption à l'étape du rapport et 3e lecture, 962. Sanction royale, 977. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 117, S.C. 1974-1976.

Eaux territoriales:

Voir **Subsides en vertu de l'article 58 du Règlement, Motions.**

Econair:

Voir **Air Canada.**

Economie interne:

Voir **Chambre des communes.**

Economie nationale:

1. Document intitulé "Revue économique", avril 1975, 489. Document parlementaire no 301-1/315.
2. Document intitulé "Revue économique", avril 1976, 1257. Document parlementaire no 301-1/315A.
3. Ordre du consentement unanime, — Renvoi au Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, le document intitulé "Revue économique", avril 1976, 1257.

Voir aussi **Subsides en vertu de l'article 58 du Règlement, Motions.**

Edifices du Parlement:

Copie d'une lettre, en date du 18 mars 1976, de l'Orateur de la Chambre des communes au Premier ministre, recommandant que l'édifice de l'Est devienne un immeuble à l'usage du Parlement, 1325. Document parlementaire no 301-7/55 (Texte anglais).

Education:

1. Motion en vertu de l'article 43 du Règlement (M. Poulin): Opportunité de négociations avec l'Ontario en vue de la permanence des cours de français de la région d'Ottawa-Carleton, 1167.
 2. Office national, création: Motion (M. Rodriguez), présentation et interruption du débat, 1320.
- Voir aussi **Relations fédérales-provinciales**.

Eldorado Aviation Limitée:

1. Rapport y compris les comptes et états financiers ainsi que le rapport de l'Auditeur général s'y rapportant pour 1973, 100. Document parlementaire no 301-1/129.
2. Rapport y compris les comptes et états financiers ainsi que le rapport de l'Auditeur général s'y rapportant pour 1975, 1266. Document parlementaire no 301-1/129B.
3. Budget d'établissement pour 1974 et copie du décret approuvant ledit budget, 35. Document parlementaire no 301-1/130.
4. Budget d'établissement révisé pour 1974 et copie du décret approuvant ledit budget, 512. Document parlementaire no 301-1/130A.
5. Budget d'établissement pour 1975 et copie du décret approuvant ledit budget, 512. Document parlementaire no 301-1/130B.
6. Budget d'établissement pour 1976 et copie du décret approuvant ledit budget, 1437. Document parlementaire no 301-1/130C.

Eldorado Nucléaire Limitée:

1. Rapport y compris les comptes et états financiers ainsi que le rapport de l'Auditeur général s'y rapportant pour 1973, 100. Document parlementaire no 301-1/129.
2. Rapport y compris les comptes et états financiers ainsi que le rapport de l'Auditeur général s'y rapportant pour 1975, 539. Document parlementaire no 301-1/129A.
3. Rapport y compris les comptes et états financiers ainsi que le rapport de l'Auditeur général s'y rapportant pour 1975, 1266. Document parlementaire no 301-1/129B.
4. Budget d'établissement pour 1974 et copie du décret approuvant ledit budget, 35. Document parlementaire no 301-1/130.
5. Budget d'établissement révisé pour 1974 et copie du décret approuvant ledit budget, 512. Document parlementaire no 301-1/130A.
6. Budget d'établissement pour 1975 et copie du décret approuvant ledit budget, 512. Document parlementaire no 301-1/130B.
7. Budget d'établissement pour 1976 et copie du décret approuvant ledit budget, 1437. Document parlementaire no 301-1/130C.

Elections:

1. Election tenue le 8 juillet 1974 dans la circonscription électorale de Vancouver-Est, contestation, jugement rendu, etc., 1043-4. Document parlementaire no 301-1/296 (Texte anglais).
2. Copies de décrets abrogeant le Tarif des horaires d'élections fédérales, générales et aux Conseils des Territoires, en date du 30 avril 1974, 47. Documents parlementaires nos 301-1/402, 301-1/402A et 301-1/402B.
3. Emploi par le gouvernement de candidats défaits aux dernières élections, noms, poste, traitement: M. Crouse—Dépôt immédiat de la réponse, 223. Document parlementaire no 301-2/34.
4. Offres d'emploi, rémunération ou autre accordés aux candidats libéraux défaits aux élections du 8 juillet 1974 ou aux ex-députés: M. Cossitt—Dépôt immédiat de la réponse, 290. Document parlementaire no 301-2/426.
5. Impression de formulaires, etc. servant à la déclaration des dépenses électorales, sociétés autorisées, contrats, adjudication, etc.: M. Benjamin—Dépôt immédiat de la réponse, 241. Document parlementaire no 301-2/523.
6. Commissaire à la représentation, voyages, frais, etc.: M. Blackburn—Dépôt immédiat de la réponse, 380. Document parlementaire no 301-2/1579.
7. Dépenses totales et ventilées de l'Etat, etc. dans chaque circonscription lors des élections générales de 1972 et 1974: M. Fortin—Dépôt immédiat de la réponse, 871. Document parlementaire no 301-2/3502.
8. Ordre,—Copie des dépenses d'élection de chaque candidat à l'élection du 8 juillet 1974 et nom des candidats dont l'état des dépenses n'a pas été transmis: M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), 81. Dépôt de la réponse, 159. Document parlementaire no 301-3/1.

Elections – (Fin)

9. Copies du décret, en date du 4 mars 1976, ordonnant l'émission d'un bref d'élection partielle pour la circonscription électorale de Saint-Jean-Ouest, Terre-Neuve, 1085. Document parlementaire no 301-7/47.
10. Copies du décret, en date du 14 mai 1976, ordonnant l'émission d'un bref d'élection partielle pour la circonscription électorale d'Ottawa-Carleton, Ontario, 1297. Document parlementaire no 301-7/47A.
11. Certificats d'élections des députés de: Hochelaga (M. Lavoie), 795. Restigouche (M. Harquail), 799.
12. Liste des députés élus au 30e Parlement, 2-7.
13. Mandat d'émission d'un nouveau bref d'élection dans les circonscriptions de: Restigouche, 423; Hochelaga, 753; Ottawa-Carleton, 1016.

Voir aussi **Directeur général des élections; Privilèges et élections, Comité.**

Élévateurs à grain:

1. Points de livraison du Canadien Pacifique, nombre, capacité, wagons, etc.: M. Mazankowski—Dépôt immédiat de la réponse, 530. Document parlementaire no 301-2/1877.
2. Points de livraison du Canadien National, nombre, capacité, wagons, etc.: M. Mazankowski—Dépôt immédiat de la réponse, 755. Document parlementaire no 301-2/1878.

Emblème national du Canada, Loi:

Bill C-331, M. Darling. 1re lecture, 62.

Emplois locaux, programme d'aide:

1. Projets soumis par province, origine, sommes dépensées, etc.: M. Lambert (Bellechasse)—Dépôt immédiat de la réponse, 319. Document parlementaire no 301-2/410.
2. Roberval, circonscription, projets, somme affectée, municipalité visée: M. Gauthier (Roberval)—Dépôt immédiat de la réponse, 1080. Document parlementaire no 301-2/4074.

Encéphalite:

Transmission par certains moustiques, études, analyses, personnes affectées, etc.: M. Jones—Dépôt immédiat de la réponse, 1371-2. Document parlementaire no 301-2/5115.

Energie:

1. Annonce concernant la conservation de l'énergie, publication dans la *Gazette* de Montréal et autres, coût: M. Towers—Dépôt immédiat de la réponse, 416. Document parlementaire no 301-2/1851.
2. Etudes sur l'utilisation de l'énergie solaire, coût, etc.: M. Jones—Dépôt immédiat de la réponse, 755. Document parlementaire no 301-2/2289.
3. Energie électrique, consommation, coût: M. Beatty—Dépôt immédiat de la réponse, 770. Document parlementaire no 301-2/3094. Dépôt d'une réponse supplémentaire, 808. Document parlementaire no 301-2/3094A.
4. Rapport du Comité de revision des études marémotrices de la baie de Fundy, 153. Document parlementaire no 301-4/56.
5. Rapport intitulé "Science et Technologie pour les besoins énergétiques du Canada", 721. Document parlementaire no 301-4/141.
6. Correspondance échangée avec les premiers ministres de l'Alberta et de la Saskatchewan, 143, 153. Document parlementaire no 301-5/60.
7. Entente sur un programme international de l'Energie, conclue à Bruxelles le 27 septembre 1974, dépôt et renvoi au Comité des ressources nationales et des travaux publics, 86. Document parlementaire no 301-6/15 (Texte anglais). Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 69 aux *Journaux*), 483.
8. Programme interne de conservation de l'énergie du gouvernement fédéral et propositions de conservation de l'énergie, 277. Documents parlementaires nos 301-7/9 et 301-7/9A.
9. Document intitulé "Nouvelles mesures d'utilisation rationnelle de l'énergie—Données concrètes", 1049. Document parlementaire no 301-7/9C.
10. Copies d'un rapport et d'un résumé intitulés: "Une stratégie de l'énergie pour le Canada—Politique d'autonomie", 1243. Document parlementaire no 301-7/9D.
11. Etudes nécessaires à la construction des barrages d'énergie marémotrice de la Baie de Fundy: Motion (M. Coates), présentation et interruption du débat, 301.

Voir aussi **Subsides en vertu de l'article 58 du Règlement, Motions.**

Energie atomique:

1. Rapport sur la concentration en radon à l'école St. Mary, Port Hope, Ontario, 979. Document parlementaire no 301-7/36.
2. Document de base sur les garanties nucléaires et la politique canadienne les concernant, 991. Document parlementaire no 301-7/38.
3. Extraits de "Garanties", document publié par l'Agence internationale de l'énergie atomique, 991. Document parlementaire no 301-7/39.
4. Rapport rédigé à la suite de deux manoeuvres de l'Armée canadienne à Port Hope en 1951 et 1953, 993. Document parlementaire no 301-7/40. Ordre du consentement unanime, —Que ce document soit imprimé en appendice aux *Débats* du 2 février 1976.
5. Rapport provisoire, en date du 19 février 1976, de l'enquête sur les déchets radio-actifs à Port Hope, Ontario, 1039. Document parlementaire no 301-7/43.
6. Rapport, en date du 19 février 1976, sur les zones de déchets radio-actifs au Canada, 1039. Document parlementaire no 301-7/44.
7. Ordre, —Production de toutes études ou enquêtes concernant les radiations dans le voisinage de Port Hope, Ont.: M. Lawrence: Appel de l'avis de motion qui est reporté à l'ordre relatif aux "Avis de motions (documents)", 1165-6.

Voir aussi **Accords, protocoles, échanges de notes, traités, etc.; Subsidés en vertu de l'article 58 du Règlement, Motions.**

Energie atomique du Canada Limitée:

1. Renvoi du budget principal de 1974-1975 au Comité des ressources nationales et des travaux publics, 33.
2. Rapport y compris les comptes et états financiers pour 1973-1974 ainsi que le rapport de l'Auditeur général s'y rapportant, 17. Document parlementaire no 301-1/62.
3. Rapport y compris les comptes et états financiers pour 1974-1975 ainsi que le rapport de l'Auditeur général s'y rapportant, 692-3. Document parlementaire no 301-1/62A.
4. Rapport y compris les comptes et états financiers pour 1975-1976 ainsi que le rapport de l'Auditeur général s'y rapportant, 1415. Document parlementaire no 301-1/62B.
5. Budget d'établissement révisé pour 1974-1975 et copie du décret approuvant ledit budget, 139. Document parlementaire no 301-1/63.
6. Budget d'établissement pour 1975-1976 et copie du décret approuvant ledit budget, 417. Document parlementaire no 301-1/63A.
7. Budget d'établissement révisé pour 1975-1976 et copie du décret approuvant ledit budget, 1415. Document parlementaire no 301-1/63B.
8. Ordre, —Copie de lettres échangées depuis 1965 avec la société *Canadian General Electric* concernant la construction et l'exploitation d'une usine d'eau lourde à Port Hawkesbury, N.-E.: M. Sharp: Appel de l'avis de motion qui est reporté à l'ordre relatif aux "Avis de motions (documents)", 717.
9. Ordre, —Copie du contrat ou des termes de l'entente intervenue avec la société *Canadian General Electric* concernant la production d'eau lourde: M. Sharp: Appel de l'avis de motion qui est reporté à l'ordre relatif aux "Avis de motions (documents)", 716-7.

Energie, Mines et Ressources, Ministère:

1. Renvoi du budget principal de 1974-1975 au Comité des ressources nationales et des travaux publics, 33. Rapport (Procès-verbaux et témoignages — Voir Appendice no 10 aux *Journaux*), 78.
2. Renvoi du budget principal de 1975-1976 au Comité des ressources nationales et des travaux publics, 314.
3. Renvoi du budget supplémentaire (A) de 1975-1976 au Comité des ressources nationales et des travaux publics, 854. Rapport (Procès-verbaux et témoignages — Voir Appendice no 123 aux *Journaux*), 895.
4. Renvoi du budget supplémentaire (B) de 1975-1976 au Comité des ressources nationales et des travaux publics, 1080. Rapport (Procès-verbaux et témoignages — Voir Appendice no 155 aux *Journaux*), 1133.
5. Renvoi du budget principal de 1976-1977 au Comité des ressources nationales et des travaux publics, 1050.
6. Rapport pour 1973-1974, 261. Document parlementaire no 301-1/9.
7. Rapport pour 1974-1975, 1105. Document parlementaire no 301-1/9A.

Energie, Mines et Ressources, Ministère – (Fin)

8. Traduction de documents en français et rédaction de documents bilingues, coût: M. McKenzie—Dépôt immédiat de la réponse, 251. Document parlementaire no 301-2/100.
9. Dépenses de voyages depuis 1972: M. Stevens—Dépôt immédiat de la réponse, 754. Document parlementaire no 301-2/710.
10. Publicité dans les journaux concernant la conservation d'énergie en éteignant les lumières dans l'immeuble de la rue Booth à Ottawa: M. Munro (Esquimalt-Saanich)—Dépôt immédiat de la réponse, 755. Document parlementaire no 301-2/2293.

Energie solaire, usage domestique et industriel, Loi:

Bill C-440, M. Caccia. 1re lecture, 1331.

Enfants:

Voir **Santé; Télévision.**

Enquêtes, Loi (Loi modifiant):

Bill C-206, M. Alexander. 1re lecture, 60. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 98.

Enquêtes sur les coalitions, Loi:

1. Rapport sur les procédures prises en vertu de la Loi pour 1973-1974, 84. Document parlementaire no 301-1/112.
2. Rapport sur les procédures prises en vertu de la Loi pour 1974-1975, 870. Document parlementaire no 301-1/112A.
3. Accusations portées envers les sociétés mentionnées, avocats engagés, honoraires versés, coût de l'enquête, etc.: M. Reynolds—Dépôt immédiat de la réponse, 273. Documents parlementaires nos 301-2/1202 et 301-2/1203.

Enquêtes sur les coalitions, Loi (Loi modifiant):

1. Bill C-2, ministre de la Consommation et des Corporations. 1re lecture, 23. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 78. Reprise et interruption du débat, 79, 87. Reprise du débat, 2e lecture et renvoi au Comité des finances, du commerce et des questions économiques, 87-8. Rapport avec modifications (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 85 aux *Journaux*), 603-9. Etape du rapport, motions, 618-21, 711-2, 764-7, 770-80. Motions adoptées, 712, 765, 771-2, 774. Motions adoptées, sur division, 774-6. Motion réservée, 711. Motion retirée, 770. Motions différées, 621, 764-6, 770-1. Motions rejetées, sur division, 620-1. Motions rejetées, sur vote par appel nominal, 776-80. Motions déclarées irrecevables, 772-3. Amendements adoptés, sur division, 712, 774-6. Amendements adoptés, sur vote par appel nominal, 773-4. Adoption à l'étape du rapport et 3e lecture, 780. Adoption par le Sénat, 931. Sanction royale, 937. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 76, S.C. 1974-1976.
2. Bill C-374, M. Stanbury (Lois commerciales étrangères nuisibles au Canada). 1re lecture, 251.
3. Bill C-441, M. Rodriguez (Actions collectives *ex relatione*). 1re lecture, 1366.

Environnement:

1. Copie du Groupe de travail sur les biphényles polychlorés, en date du 1er avril 1976, ainsi que copies, d'un résumé, 1331. Document parlementaire no 301-4/80.
2. Création en collaboration avec les provinces d'un Institut des études humaines de l'environnement: Motion (M. MacLean), présentation et interruption du débat, 72. Reprise et interruption du débat, 1090.
3. Programme fédéral-provincial de lutte contre l'érosion des rives du lac Winnipeg: Motion (M. Whiteway), présentation et interruption du débat, 460.

Environnement, contaminants, Loi:

Message et recommandation de l'Administrateur. Bill C-25, ministre de l'Environnement. 1re lecture, 57. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 132. Reprise du débat et ajournement sur motion, 162. Reprise du débat et amendement (M. Fraser): Remise à plus tard et renvoi du sujet à un Comité, présentation, rappel au Règlement et M. l'Orateur remet sa décision, 192. Reprise et interruption du débat, 192. Reprise du débat et amendement déclaré irrecevable, 195. Reprise du débat et amendement (M. Fairweather): Remise à plus tard et renvoi de l'objet au Comité, présentation et interruption du débat, 195. Reprise et interruption du débat, 216, 396. Reprise du débat, rejet de

Environnement, contaminants, Loi – (Fin)

Message et recommandation de l'Administrateur. Bill C-25 – (Fin)

l'amendement sur division, 400. 2e lecture et renvoi au Comité des pêches et des forêts, 400. Rapport avec modifications (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 101 aux *Journaux*), 681-2. Etude à l'étape du rapport, motions, 800, 815-6. Motions retirées, 800, 815-6. Motions rejetées, sur division, 816. Motions adoptées, 800, 816. Adoption à l'étape du rapport et du consentement unanime, 3e lecture, 816. Adoption par le Sénat, 879. Sanction royale, 904. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 72, S.C. 1974-1976.

Environnement, Ministère:

1. Renvoi du budget principal de 1974-1975 au Comité des pêches et des forêts, 33.
2. Renvoi du budget supplémentaire (D) de 1974-1975 au Comité des pêches et des forêts, 329. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 55 aux *Journaux*), 372.
3. Renvoi du budget principal de 1975-1976 au Comité des pêches et des forêts, 313. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 84 aux *Journaux*), 587.
4. Renvoi du budget supplémentaire (A) de 1975-1976 au Comité des pêches et des forêts, 854.
5. Renvoi du budget supplémentaire (B) de 1975-1976 au Comité des pêches et des forêts, 1079. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 157 aux *Journaux*), 1138.
6. Renvoi du budget principal de 1976-1977 au Comité des pêches et des forêts, 1050. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 181 aux *Journaux*), 1315.
7. Rapport pour 1973-1974, 246. Document parlementaire no 301-1/14. Ordre, – Renvoi au Comité des pêches et des forêts, 587.
8. Rapport pour 1974-1975, 981. Document parlementaire no 301-1/14A.
9. Somme consacrée à des contrats aux fins de recherche depuis 1972, adjudicataires: M. Symes – Dépôt immédiat de la réponse, 410. Document parlementaire no 301-2/552. Dépôt d'une réponse supplémentaire, 562. Document parlementaire no 301-2/552A.
10. Conseillers, emploi, traitement, etc.: M. Crouse – Dépôt immédiat de la réponse, 1282. Document parlementaire no 301-2/3785.
11. Rapport de surveillance intitulé "*Characterisation of Wastewaters from the Great Canadian Oil Sands Bitumen Extraction and Upgrading Plant*", 1341. Document parlementaire no 301-4/81.
12. Rapport de surveillance intitulé "*Atmospheric Asbestos Fibre Concentrations in the Baie Verte Area, Newfoundland*", 1341. Document parlementaire no 301-4/82.

Environnement, Ministère, Loi (Loi modifiant):

Bill C-251, M. McGrath. 1re lecture, 60. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 782.

Epizooties, Loi (Loi modifiant):

Message et recommandation de l'Administrateur. Bill C-28, ministre de l'Agriculture. 1re lecture, 73. Motion tendant à la 2e lecture, présentation, débat et renvoi au Comité permanent de l'agriculture, 815. Rapport avec modifications (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 132 aux *Journaux*), 921-2. Adoption à l'étape du rapport et 3e lecture, 934. Adoption par le Sénat, 970. Sanction royale, 977. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 86, S.C. 1974-1976.

Etablissements humains, conférence-exposition de l'ONU (Habitat '76):

Motion en vertu de l'article 43 du Règlement (M. McGrath): Que la Chambre appuie les objectifs de la Conférence des Nations Unies sur l'Habitat, 1323.

Voir aussi **Subsides en vertu de l'article 58 du Règlement, Motions.**

Etats-Unis:

Motion en vertu de l'article 43 du Règlement (Mlle MacDonald) (Kingston et les Iles): Hommages au peuple et au Congrès américain à l'occasion de leur bicentenaire, 1387.

Voir aussi **Accords, protocoles, échanges de notes, traités, etc.; Canada et les Etats-Unis, accords, échanges de notes, etc.**

Etudiants:

1. Subventions et bourses accordées à des universitaires canadiens et non-canadiens depuis 1970: M. Holmes – Dépôt immédiat de la réponse, 170. Document parlementaire no 301-2/485.

Etudiants – (Fin)

2. Programme d'échanges et programme "Canada Jeunesse-Monde", coût, demandes par province, etc.: M. Munro (Esquimalt-Saanich)—Dépôt immédiat de la réponse, 745. Document parlementaire no 301-2/1753.
 3. Programme national d'échange d'étudiants, sommes dépensées dans chaque province, écoles, etc.: M. Elzinga—Dépôt immédiat de la réponse, 655. Document parlementaire no 301-2/2349.
- Voir aussi **Prêts aux étudiants, Loi canadienne.**

Examen de l'investissement étranger, Loi:

Rapport sur les opérations pour 1974-1975, 804. Document parlementaire no 301-1/89.

Examineur des pétitions:

Rapports, 95, 189, 629, 648, 693, 731, 739, 824, 851, 1240.

Expansion économique régionale, Comité:

1. Composition, 31, 46, 56, 357-8, 361, 364-5, 369, 381, 384, 408, 422, 466, 482, 507, 515, 519, 523, 767, 868, 872, 876, 880, 883-4, 886, 900, 1006, 1040, 1121, 1141, 1147, 1163, 1169, 1172, 1200, 1204, 1216, 1242, 1284, 1290, 1296, 1312, 1317.
2. Bills déferés: Développement régional, subventions, Loi (Loi modifiant), Bill C-74, 850.
3. Ordre,—Renvoi du budget principal de 1974-1975 du ministère de l'Expansion économique régionale et de la Société de développement du Cap-Breton, 34.
4. Ordre,—Renvoi du budget supplémentaire (D) de 1974-1975 du ministère de l'Expansion économique régionale, 330.
5. Ordre,—Renvoi du budget principal de 1975-1976 du ministère de l'Expansion économique régionale, 314.
6. Ordre,—Renvoi du budget supplémentaire (A) de 1975-1976 du ministère de l'Expansion économique régionale, 854.
7. Ordre,—Renvoi du budget supplémentaire (B) de 1975-1976 du ministère de l'Expansion économique régionale, 1080.
8. Ordre,—Renvoi du budget principal de 1976-1977 du ministère de l'Expansion économique régionale, 1050.
9. Rapports: Premier (Budget des dépenses (D) du ministère de l'Expansion économique régionale pour 1974-1975) (Appendice no 50 aux *Journaux*), 367; Deuxième (Budget des dépenses de 1975-1976 de la Société de développement du Cap-Breton et du ministère de l'Expansion économique régionale) (Appendice no 63 aux *Journaux*), 403; Troisième (Budget des dépenses pour 1975-1976 du ministère de l'Expansion économique régionale) (Appendice no 74 aux *Journaux*), 537; Quatrième (Budget supplémentaire (A) du ministère de l'Expansion économique régionale pour 1975-1976) (Appendice no 119 aux *Journaux*), 875; Cinquième (Développement régional, subventions, Loi (Loi modifiant), Bill C-74) (Appendice no 124 aux *Journaux*), 903; Sixième (Budget supplémentaire (B) de 1975-1976 du ministère de l'Expansion économique régionale) (Appendice no 154 aux *Journaux*), 1127; Septième (Budget des dépenses de 1976-1977 du ministère de l'Expansion économique régionale) (Appendice no 183 aux *Journaux*), 1316.

Expansion économique régionale, Ministère:

1. Renvoi du budget principal de 1974-1975 au Comité de l'expansion économique régionale, 34.
2. Renvoi du budget supplémentaire (D) de 1974-1975 au Comité de l'expansion économique régionale, 330. Rapport (Procès-verbaux et témoignages — Voir Appendice no 50 aux *Journaux*), 367.
3. Renvoi du budget principal de 1975-1976 au Comité de l'expansion économique régionale, 314. Rapport (Procès-verbaux et témoignages — Voir Appendice no 63 aux *Journaux*), 403. Rapport (Procès-verbaux et témoignages — Voir Appendice no 74 aux *Journaux*), 537.
4. Renvoi du budget supplémentaire (A) de 1975-1976 au Comité de l'expansion économique régionale, 854. Rapport (Procès-verbaux et témoignages — Voir Appendice no 119 aux *Journaux*), 875.
5. Renvoi du budget supplémentaire (B) de 1975-1976 au Comité de l'expansion économique régionale, 1080. Rapport (Procès-verbaux et témoignages — Voir Appendice no 154 aux *Journaux*), 1127.
6. Renvoi du budget principal de 1976-1977 au Comité de l'expansion économique régionale, 1050. Rapport (Procès-verbaux et témoignages — Voir Appendice no 183 aux *Journaux*), 1316.
7. Rapport pour 1973-1974, 358. Document parlementaire no 301-1/28.
8. Rapport pour 1974-1975, 919. Document parlementaire no 301-1/28A.

Expansion économique régionale, Ministère – (Fin)

9. Somme consacrée à des contrats aux fins de recherches depuis 1972, adjudicataires, etc.: M. Symes—Dépôt immédiat de la réponse, 593. Document parlementaire no 301-2/556.
10. Subventions à l'usine de carreaux de céramique de Trois-Rivières, demandes des usines de l'Ouest canadien, etc.: M. Schellenberger—Dépôt immédiat de la réponse, 242. Document parlementaire no 301-2/558.
11. Employés mutés depuis 1973: M. Roche—Dépôt immédiat de la réponse, 290. Document parlementaire no 301-2/1029.
12. Subventions versées par province, entreprises, nouveaux emplois, etc.: M. Laprise—Dépôt immédiat de la réponse, 567. Document parlementaire no 301-2/1116.
13. Projets proposés en Saskatchewan dans le cadre du programme spécial d'aménagement régional et de développement agricole, nouveaux emplois, coût, etc.: M. Hnatyshyn—Dépôt immédiat de la réponse, 400. Document parlementaire no 301-2/1663.
14. Maisons de salaison, établissement, subventions, etc.: M. Mazankowski—Dépôt immédiat de la réponse, 546. Document parlementaire no 301-2/1868.
15. Conseillers engagés en 1974, fonctions, etc.: M. Howie—Dépôt immédiat de la réponse, 796. Document parlementaire no 301-2/2089.
16. Ile du Prince-Edouard, plan de développement, dépenses pour la phase 1 et la phase 2: M. MacDonald (Egmont)—Dépôt immédiat de la réponse, 1077. Document parlementaire no 301-2/3531.
17. Programme d'épanouissement humain (Programme 1), sommes accordées, etc.: M. Korchinski—Dépôt immédiat de la réponse, 1375. Document parlementaire no 301-2/5282.
18. Sommes dépensées depuis 1970 en vertu des dispositions de la Loi des subventions au développement régional pour les circonscriptions de Témiscamingue, Abitibi, Villeneuve: M. Caouette (Témiscamingue)—Dépôt immédiat de la réponse, 1375. Document parlementaire no 301-2/5328.

Explosifs, Loi (Loi modifiant):

Bill S-17, ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Reçu du Sénat, 141. 1re lecture, 143. Motion tendant à la 2e lecture, présentation, débat, 2e lecture et renvoi au Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics, 597. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 94 aux *Journaux*), 646. Adoption à l'étape du rapport et motion tendant à la 3e lecture, débat et adoption, 653. Sanction royale, 667. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 60, S.C. 1974-1976.

Exportation et importation, licences, Loi:

1. Rapport sur les opérations découlant de la Loi pour 1974, 351. Document parlementaire no 301-1/137.
2. Rapport sur les opérations découlant de la Loi pour 1975, 1240. Document parlementaire no 301-1/137A.
3. Document relatif à l'adjonction à la liste de marchandises d'importation contrôlée des espèces de la faune et flore sauvages menacées d'extinction, 822. Document parlementaire no 301-1/175.

Exportations et importations:

Bénéficiaires de subventions en vertu du PEME depuis 1973, montants accordés: M. Rodriguez—Dépôt immédiat de la réponse, 336. Document parlementaire no 301-2/413.

Exportations, expansion, Loi (Loi modifiant):

Message et recommandation de l'Administrateur. Bill C-9, ministre de l'Industrie et du Commerce. 1re lecture, 37. Motion tendant à la 2e lecture, présentation, débat, 2e lecture et renvoi au Comité des finances, du commerce et des questions économiques, 72. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 31 aux *Journaux*), 219. Ordre relatif à l'étape du rapport, rapport sans amendement et 3e lecture, 236. Adoption par le Sénat, 237. Sanction royale, 237. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 17, S.C. 1974-1976.

Expositions et foires:

1. Contribution annuelle des ministères fédéraux à Toronto et à Vancouver: M. Fortin—Dépôt immédiat de la réponse, 415. Document parlementaire no 301-2/84.
2. Dépenses ou contributions effectuées par un ministère à Toronto et Vancouver depuis 1970: M. Fortin—Dépôt immédiat de la réponse, 1023. Document parlementaire no 301-2/3496. Dépôt d'une réponse supplémentaire, 1155. Document parlementaire no 301-2/3496A.

F

Faillite, Loi:

1. Décret en conseil en date du 17 février 1976 modifiant l'arrêté en conseil du 15 décembre 1954, 1095. Document parlementaire no 301-1/284.
2. Message et recommandation du Gouverneur général. Bill C-60, ministre de la Consommation et des Corporations. 1re lecture, 513-4.

Faune:

Réserves nationales, date d'établissement, participation financière, etc.: M. Clark (Rocky Mountain)—Dépôt immédiat de la réponse, 666. Document parlementaire no 301-2/2368.

Femmes:

Programme de l'année internationale de la femme, subventions accordées, répartition, etc.: M. Marshall—Dépôt immédiat de la réponse, 758. Document parlementaire no 301-2/3007.

Femmes dans l'industrie, statut, Loi:

Bill C-378, M. Kaplan. 1re lecture, 303.

Films, industrie:

1. Motion en vertu de l'article 43 du Règlement (M. Friesen): Félicitations à M. Budge Crawley de *Crawley Films of Ottawa*, pour son succès en remportant un Oscar des "Academy Awards", 1161.
2. Pétition des travailleurs de l'industrie cinématographique anglophone, présentation (M. Fairweather), 1349. Rapport du greffier des pétitions, 1351.

Voir aussi **Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne.**

Finances, Commerce et Questions économiques, Comité:

1. Composition, 29, 38, 47, 55, 58, 63, 64, 68, 74, 79, 86, 91, 98, 104, 109, 114, 117, 123, 126, 132, 135, 139, 142, 148, 168, 185, 192, 248, 280, 302, 304, 306, 309, 320, 325, 332, 350, 353, 361, 365, 369, 381-2, 384, 386, 393, 397, 402, 408, 422, 433, 443, 451, 455, 464, 466, 485, 488, 503, 511, 515, 531, 538, 543, 552-3, 560, 564, 568, 572-3, 576, 584, 591, 594, 598, 643, 654, 663, 668-9, 683, 767, 786, 787, 792, 798, 801, 804, 808, 810, 813-4, 817, 820, 822, 848, 851, 855, 858-9, 865, 868, 870, 872, 876, 880, 893, 900, 905, 911, 918, 925, 947, 962-3, 984, 987, 992, 1001, 1004, 1010, 1040, 1071, 1081, 1102, 1104, 1121, 1125, 1130, 1134, 1141, 1147, 1150, 1163, 1166, 1169-70, 1197, 1204-5, 1212, 1215-6, 1240, 1242, 1244, 1258, 1262, 1266, 1273, 1283-4, 1290, 1296, 1298, 1324.
2. Bills déferés: Banque fédérale de développement, Loi, Bill C-14, 71. Exportation, expansion, Loi (Loi modifiant), Bill C-9, 72. Enquêtes sur les coalitions, Loi (Loi modifiant), Bill C-2, 88. Compagnies fiduciaires, Loi, Bill S-7, 91. Industrie et Commerce, ministère, Loi (Loi modifiant), Bill S-15, 597. Banque commerciale et industrielle du Canada, Loi, Bill S-24, 654. Anti-inflation, Loi, Bill C-73, 804. Norbanque, Loi, Bill C-1002, 847. Eastern Canada Savings and Loan Company et Central and Nova Scotia Trust Company, Bill S-29, 930. Commission de secours d'Halifax, Loi (Loi modifiant), Bill C-78, 934. Banque Continentale du Canada, Loi, Bill S-30, 934. Anti-inflation, Loi, Bill C-89, 1159. Impôt sur le revenu, Loi (Conventions Canada-France-Belgique-Israël), Bill S-32, 1258.
3. Déféré: Document intitulé "Revue économique", avril 1976, 1257.
4. Déféré: L'objet du Bill C-244 (Intérêt, Loi (Loi modifiant)), 1283.
5. Motion (M. Sharp): Autorisation à étudier le programme gouvernemental fixant des échéances pour la conversion au système métrique: Appel de l'avis de motion qui est reporté aux ordres inscrits au nom du gouvernement et fait l'objet d'un ordre à la prochaine séance de la Chambre, 741. Présentation et adoption, 745.
6. Ordre,—Renvoi du budget principal de 1974-1975 des ministères des Finances, de l'Industrie et du Commerce et du Revenu national, du Département des assurances, de la Commission du tarif, du Conseil canadien des normes, de Statistique Canada et du Conseil économique du Canada, 33.
7. Ordre,—Renvoi du budget principal de 1975-1976 des ministères des Finances, de l'Industrie et du Commerce et du Revenu national et du Conseil privé, 313.
8. Ordre,—Renvoi du budget supplémentaire (B) de 1975-1976 des ministères de la Consommation et des Corporations, des Finances, de l'Industrie et du Commerce et du Revenu national, 1079.

Finances, Commerce et Questions économiques, Comité – (Fin)

9. Ordre.—Renvoi du budget principal de 1976-1977 des ministères de la Consommation et des Corporations, des Finances, de l'Industrie et du Commerce, du Revenu national et du Conseil privé, 1050.
10. Rapports: Premier (Budget des dépenses de 1974-1975 des ministères des Finances, du Revenu national et de l'Industrie et du Commerce et du Conseil privé) (Appendice no 5 aux *Journaux*), 77; Deuxième (Compagnies fiduciaires, Loi, Bill S-7) (Appendice no 16 aux *Journaux*), 111; Troisième (Banque fédérale de développement, Loi, Bill C-14) (Appendice no 17 aux *Journaux*), 115; Quatrième (Exportations, expansion, Loi (Loi modifiant), Bill C-9) (Appendice no 31 aux *Journaux*), 219; Cinquième (Enquêtes sur les coalitions, Loi (Loi modifiant), Bill C-2, avec modifications) (Appendice no 85 aux *Journaux*), 603-9; Sixième (Industrie et Commerce, ministère, Loi (Loi modifiant), Bill S-15) (Appendice no 93 aux *Journaux*), 646; Septième (Banque commerciale et industrielle du Canada, Loi, Bill S-24) (Appendice no 102 aux *Journaux*), 685; Huitième (Anti-inflation, Loi, Bill C-73, avec modifications) (Appendice no 118 aux *Journaux*), 873-5; Neuvième (Norbanque, Loi, Bill C-1002) (Appendice no 122 aux *Journaux*), 895; Dixième (Eastern Canada Savings and Loan Company et Central Nova Scotia Trust Company, Loi, Bill S-29) (Appendice no 139 aux *Journaux*), 943; Onzième (Commission de secours d'Halifax, Loi (Loi modifiant), Bill C-78) (Appendice no 141 aux *Journaux*), 949; Douzième (Etude du programme gouvernemental fixant les échéances pour la conversion au système métrique) (Appendice no 142 aux *Journaux*), 949-50; Treizième (Banque Continentale du Canada, Loi) (Appendice no 144 aux *Journaux*), 1031; Quatorzième (Anti-inflation, Loi (Loi modifiant), Bill C-89, avec modifications) (Appendice no 167 aux *Journaux*), 1213; Quinzième (Impôt sur le revenu, Loi (Conventions Canada-France-Belgique-Israël), Bill S-32, avec modifications) (Appendice no 175 aux *Journaux*), 1281-2.

Finances, Ministère:

1. Renvoi du budget principal de 1974-1975 au Comité des finances, du commerce et des questions économiques, 33. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 5 aux *Journaux*), 77.
2. Renvoi du budget supplémentaire (D) de 1974-1975 au Comité des prévisions budgétaires en général, 330.
3. Renvoi du budget principal de 1975-1976 au Comité des finances, du commerce et des questions économiques et au Comité des prévisions budgétaires en général, 313-4.
4. Renvoi du budget supplémentaire (A) de 1975-1976 au Comité des prévisions budgétaires en général, 854.
5. Renvoi du budget supplémentaire (B) de 1975-1976 aux Comités des finances, du commerce et des questions économiques et des prévisions budgétaires en général, 1079-80. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 148 aux *Journaux*), 1107.
6. Renvoi du budget principal de 1976-1977 aux Comités des finances, du commerce et des questions économiques et des prévisions budgétaires en général, 1050. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 180 aux *Journaux*), 1315.
7. Emploi d'experts-conseils depuis 1968, nom, poste, traitement: M. MacKay—Dépôt immédiat de la réponse, 363. Document parlementaire no 301-2/397.
8. Somme dépensée pour des voyages à l'étranger, frais remboursés, destinations, durée des séjours, etc.: M. Stevens—Dépôt immédiat de la réponse, 738. Document parlementaire no 301-2/716.
9. Traduction de documents en français et publication de documents bilingues, coût: M. McKenzie—Dépôt immédiat de la réponse, 267. Document parlementaire no 301-2/1003.

Foetus:

Voir **Recherches médicales.**

Fonction publique:

1. Rapport du Groupe consultatif de la rémunération du personnel de direction pour avril 1975, 741. Document parlementaire no 301-1/75.
2. Rapport sur l'application de la Loi sur la pension pour 1973-1974, 402. Document parlementaire no 301-1/220.
3. Rapport sur l'application de la Loi sur la pension pour 1974-1975, 1150. Document parlementaire no 301-1/220A.
4. Rapport sur l'examen actuariel quinquennal du Compte de pension de retraite au Fonds du revenu consolidé pour 1972, 397. Document parlementaire no 301-1/221.
5. Rapport sur l'examen actuariel quinquennal du Compte de prestations de décès au Fonds du revenu consolidé pour 1972, 397. Document parlementaire no 301-1/222.

Fonction publique – (Suite)

6. Liste des commissions délivrées pour 1974, 523. Document parlementaire no 301-1/413.
7. Liste des commissions délivrées pour 1975, 1420. Document parlementaire no 301-1/413A.
8. Formation linguistique à des conjoints de fonctionnaires aux frais du gouvernement, depuis 1971, nombre, coût, etc.: M. Cossitt—Dépôt immédiat de la réponse, 239. Document parlementaire no 301-2/24.
9. Fonctionnaires dans les provinces maritimes, ministères et agences représentés, bureaux, etc.: M. McGrath—Dépôt immédiat de la réponse, 214. Document parlementaire no 301-2/71.
10. Augmentation annuelle du nombre des hauts fonctionnaires: M. Orlikow—Dépôt immédiat de la réponse, 181. Document parlementaire no 301-2/197.
11. Personnel exclus, traitements, répartition par ministère, par ville ou région: M. Munro (Esquimalt-Saanich)—Dépôt immédiat de la réponse, 449. Document parlementaire no 301-2/271. Dépôt d'une réponse supplémentaire, 793. Document parlementaire no 301-2/271A.
12. Fonctionnaires recevant une double rémunération de ministères différents: M. Herbert—Dépôt immédiat de la réponse, 306. Document parlementaire no 301-2/391.
13. Employés dans les provinces maritimes, postes, traitement, etc.: M. Coates—Dépôt immédiat de la réponse, 289. Document parlementaire no 301-2/393.
14. Français employés au gouvernement de 1963 à 1974 au lieu de faire leur service militaire en France, traitement, etc.: M. Jones—Dépôt immédiat de la réponse, 320. Document parlementaire no 301-2/418.
15. Somme consacrée à l'amélioration de la formation des fonctionnaires depuis 1968, fonctionnaires concernés: M. Gauthier (Ottawa-Vanier)—Dépôt immédiat de la réponse, 400. Document parlementaire no 301-2/547.
16. Argent consacré au bilinguisme: M. Jones—Dépôt immédiat de la réponse, 242. Document parlementaire no 301-2/688.
17. Fonctionnaire de langue maternelle française suivant des cours de français du gouvernement: M. Herbert—Dépôt immédiat de la réponse, 315. Document parlementaire no 301-2/728.
18. Fonctionnaires appartenant aux catégories DM1-DM3 et SX1-SX4, traitements, etc.: M. Stevens—Dépôt immédiat de la réponse, 428. Document parlementaire no 301-2/769. Dépôt de réponses supplémentaires, 451, 512. Documents parlementaires nos 301-2/769A, 301-2/769B, 301-2/769C.
19. Fonctionnaires en poste au Québec mutés au Nouveau-Brunswick, fonctions, traitement et raison de la négligence à engager des gens du Nouveau-Brunswick—Dépôt immédiat de la réponse, 320. Document parlementaire no 301-2/962.
20. Postes bilingues, désignation, critères: M. Cossitt—Dépôt immédiat de la réponse, 243. Document parlementaire no 301-2/983.
21. Fonctionnaires dans la circonscription de Moncton, ministères et agences représentés, postes, etc.: M. Jones—Dépôt immédiat de la réponse, 446. Document parlementaire no 301-2/1099. Dépôt d'une réponse supplémentaire, 573. Document parlementaire no 301-2/1099A.
22. Coût en cas d'adoption de la parité salariale à l'échelle nationale: M. Forrestall—Dépôt immédiat de la réponse, 380. Document parlementaire no 301-2/1251.
23. Employés embauchés à plein temps, à temps partiel, experts-conseils, par ministère, salaires, etc.: M. Huntington—Dépôt immédiat de la réponse, 733-4. Document parlementaire no 301-2/1453. Dépôt de réponses supplémentaires, 760-1, 865-6. Documents parlementaires nos 301-2/1453A et 301-2/1453B.
24. Dicterni, M. Richard, emploi, traitement, frais de déplacement, etc.: M. O'Sullivan—Dépôt immédiat de la réponse, 691-2. Document parlementaire no 301-2/1738.
25. Coates, M. Daniel, emploi, traitement, frais de déplacement, etc.: M. O'Sullivan—Dépôt immédiat de la réponse, 692. Document parlementaire no 301-2/1739.
26. Ecole de langue à Hull, Québec, coût, étudiants, budget pour 1975-1976, etc.: M. Cossitt—Dépôt immédiat de la réponse, 514. Document parlementaire no 301-2/1746.
27. Personnes ayant suivi des cours d'anglais aux frais du gouvernement, nom, adresse et profession: M. Cossitt—Dépôt immédiat de la réponse, 530. Document parlementaire no 301-2/2106.
28. Personnes ayant suivi des cours de français aux frais du gouvernement, nom, adresse et profession: M. Cossitt—Dépôt immédiat de la réponse, 546. Document parlementaire no 301-2/2107.
29. Heures-hommes perdues à la suite de grèves et d'abandons de travail légaux et illégaux de 1967 à 1974, par ministère, organismes et sociétés de la Couronne: M. Stevens—Dépôt immédiat de la réponse, 646. Document parlementaire no 301-2/2196.
30. Journées-hommes perdues par ministère, organismes et sociétés de la Couronne de 1967 à 1974 par suite de débrayages illégaux, de grèves légales, etc.: M. Stevens—Dépôt immédiat de la réponse, 646. Document parlementaire no 301-2/297.

Fonction publique — (Fin)

31. Emploi de MM. A.E. Gotlieb et Richard Tait ainsi que leurs épouses, fonctions, traitements, etc.: M. Clark (Rocky Mountain)—Dépôt immédiat de la réponse, 646-7. Document parlementaire no 301-2/2271.
32. Employés suivant des cours de conduite préventive, par ministère, coût: M. Reynolds—Dépôt immédiat de la réponse, 688. Document parlementaire no 301-2/2276.
33. Fonctionnaires ayant suivi des cours de français et d'anglais à l'école de langues Berlitz d'Ottawa: M. Cossitt—Dépôt immédiat de la réponse, 734. Document parlementaire no 301-2/2373. Dépôt de réponses supplémentaires, 761. Documents parlementaires nos 301-2/2373A, 301-2/2373B.
34. Fonctionnaires ayant suivi ou suivent actuellement aux frais du publique des cours de français ou d'anglais à l'école de langues Berlitz d'Ottawa: M. Cossitt—Dépôt immédiat de la réponse, 734. Document parlementaire no 301-2/2374. Dépôt de réponses supplémentaires, 761. Documents parlementaires nos 301-2/2374A, 301-2/2374B.
35. Postes, traitements et salaires, disparité régionale, etc.: M. Jones—Dépôt immédiat de la réponse, 716. Document parlementaire no 301-2/2393.
36. Fonctionnaires dans la province de Terre-Neuve, nombre par ministère: M. Marshall—Dépôt immédiat de la réponse, 731. Document parlementaire no 301-2/2409.
37. Programme des sciences et de la technologie, postes, concours, traitements, etc.: M. Andre—Dépôt immédiat de la réponse, 611. Document parlementaire no 301-2/2462.
38. Bureaux d'enseignement du français et de l'anglais distincts de l'école de la Commission de la Fonction publique, etc.: M. Lambert (Edmonton-Ouest)—Dépôt immédiat de la réponse, 757. Document parlementaire no 301-2/2811. Dépôt d'une réponse supplémentaire, 855. Document parlementaire no 301-2/2811A.
39. Fonctionnaires appartenant aux catégories DM1-DM3 et SX1-SX4, nombre, traitements, etc.: M. Orlikow—Dépôt immédiat de la réponse, 1044. Document parlementaire no 301-2/3256.
40. Programmes temporaires de formation, fonctionnaires inscrits, etc.: M. Orlikow—Dépôt immédiat de la réponse, 1139-40. Document parlementaire no 301-2/3259.
41. Sous-ministres, bureau, rénovations, coût, etc.: M. Coates—Dépôt immédiat de la réponse, 1019. Document parlementaire no 301-2/3281. Dépôt de réponses supplémentaires, 1074-5, 1266. Documents parlementaires nos 301-2/3281A et 301-2/3281B.
42. Sous-ministres adjoints, bureau, rénovations, coût, etc.: M. Coates—Dépôt immédiat de la réponse, 1020. Document parlementaire no 301-2/3282. Dépôt de réponses supplémentaires, 1033-4, 1110, 1266. Documents parlementaires nos 301-2/3282A, 301-2/3282B, 301-2/3282C.
43. Sous-ministres, frais de déplacement: M. Cossitt—Dépôt immédiat de la réponse, 1024. Document parlementaire no 301-2/3721. Dépôt de réponses supplémentaires, 1037, 1041, 1078, 1342. Documents parlementaires nos 301-2/3721A, 301-2/3721B, 301-2/3721C, 301-2/3721D.
44. Personnes ayant subi le test de bilinguisme en vue de la prime de 7%, nombre, critères d'évaluation: M. Matte—Dépôt immédiat de la réponse, 1024. Document parlementaire no 301-2/3765. Dépôt de réponses supplémentaires, 1037, 1041, 1046, 1075, 1078, 1111, 1166, 1267, 1320. Documents parlementaires nos 301-2/3765A, 301-2/3765B, 301-2/3765C, 301-2/3765D, 301-2/3765E, 301-2/3765F, 301-2/3765G, 301-2/3765H, 301-2/3765I.
45. Anciens sous-ministres rémunérés à titre de consultants, fonctions, salaire: M. Bawden—Dépôt immédiat de la réponse, 1024. Document parlementaire no 301-2/3857. Dépôt de réponses supplémentaires, 1047, 1075. Documents parlementaires nos 301-2/3857A et 301-2/3857B.
46. Somme consacrée aux cours de langue, fonctionnaires, participation, réussite, critères d'évaluation, etc.: M. Bawden—Dépôt immédiat de la réponse, 1032. Document parlementaire no 301-2/3858.
47. Fonctionnaires, porte-documents, voitures officielles et chauffeurs, coût: M. Beatty—Dépôt immédiat de la réponse, 1024-5. Document parlementaire no 301-2/3860. Dépôt de réponses supplémentaires, 1041, 1047, 1075, 1078, 1088, 1111, 1348, 1361. Documents parlementaires nos 301-2/3860A, 301-2/3860B, 301-2/3860C, 301-2/3860D, 301-2/3860E, 301-2/3860F, 301-2/3860G, 301-2/3860H.
48. Ordre,—Copie d'une étude comparative des traitements des hauts fonctionnaires et des cadres dans le secteur privé: M. Orlikow: Appel de l'avis de motion qui est reporté à l'ordre relatif aux "Avis de motions (documents)", 245. Présentation et interruption du débat, 247. Reprise du débat et rejet sur vote par appel nominal, 259-60.

Voir aussi **Hauts fonctionnaires pensionnés, emploi, Loi; Négociation par secteur, Loi.**

Fonction publique, Commission:

1. Renvoi du budget principal de 1974-1975 au Comité des prévisions budgétaires en général, 34.

Fonction publique, Commission – (Fin)

2. Rapport pour 1973, 21-22. Document parlementaire no 301-1/216
3. Rapport pour 1974, 576. Document parlementaire no 301-1/216A.
4. Rapport pour 1975, 1245. Document parlementaire no 301-1/216B.
5. Rapport sur la délégation de pouvoirs en matière de personnel pour 1973, 22. Document parlementaire no 301-1/218.
6. Rapport sur la délégation de pouvoirs en matière de personnel pour 1974, 576. Document parlementaire no 301-1/218A.
7. Rapport sur la délégation de pouvoirs en matière de personnel pour 1975, 1245. Document parlementaire no 301-1/218B.

Fonction publique, Commission des relations de travail:

1. Renvoi du budget principal de 1974-1975 au Comité des prévisions budgétaires en général, 34.
2. Rapport pour 1973-1974, 246. Document parlementaire no 301-1/219.
3. Rapport pour 1974-1975, 1166. Document parlementaire no 301-1/219A.
4. Etude du rapport Finkelman par le Comité mixte des relations employeur-employés dans la Fonction publique, 581-3. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 83 aux *Journaux*), 583.

Fonction publique, Loi sur l'emploi:

1. Rapport sur les postes soustraits à l'application de la Loi pour 1973, 22. Document parlementaire no 301-1/217.
2. Rapport sur les postes soustraits à l'application de la Loi pour 1974, 576. Document parlementaire no 301-1/217A.
3. Rapport sur les postes soustraits à l'application de la Loi pour 1975, 1245. Document parlementaire no 301-1/217B.

Fonction publique, Loi sur l'emploi (Loi modifiant):

1. Bill C-274, M. Forrestall (Distinction injuste en matière d'âge). 1re lecture, 61.
2. Bill C-300, M. Francis (Congés et ancienneté). 1re lecture, 61.
3. Bill C-326, M. Herbert (Distinction injuste à cause de l'âge, d'une infirmité ou de la santé physique). 1re lecture, 62.
4. Bill C-416, M. Jelinek (Grèves dans les services essentiels). 1re lecture, 863.

Fonction publique, Loi sur les relations de travail (Loi modifiant):

1. Bill C-357, M. Orlikow. 1re lecture, 63.
2. Bill C-420, M. Forrestall. 1re lecture, 929.
3. Message et recommandation du Gouverneur général. Bill C-70, Président du Conseil privé. 1re lecture, 705. Motion tendant à la 2e lecture, présentation, débat et renvoi au Comité mixte spécial des relations employeur-employés dans la Fonction publique, 711. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 107 aux *Journaux*), 717. Adoption à l'étape du rapport et 3e lecture, après débat, 730. Adoption par le Sénat, 735. Sanction royale, 750. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 67, S.C. 1974-1976.

Fonction publique, relations employeur-employés, Comité spécial:

1. Composition, 112, 116, 148, 166, 176, 185, 192, 260, 270, 295, 304, 318, 320, 324, 328, 433, 531, 621, 629, 647, 717, 728, 730, 872, 876, 893, 911, 925, 947, 951, 1017, 1040, 1046, 1052.
2. Bills déferés: Relations de travail dans la Fonction publique, Loi (Loi modifiant), Bill C-70, 711. Droit statutaire, modification, Loi de 1975, Bill C-52, 850.
3. Motion, –Création d'un Comité mixte spécial pour examiner les Parties I, II et III du rapport intitulé "Employeur-employés, Relations de travail dans la Fonction publique du Canada", et message au Sénat: Appel de l'avis de motion qui est reporté aux Ordres inscrits au nom du gouvernement et fait l'objet d'un ordre d'examen à la prochaine séance de la Chambre, 54. Présentation et adoption, 78. Message du Sénat, 83, 112. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 146 aux *Journaux*), 1056-69.
4. Rapports: Premier (Quorum) (Appendice no 18 aux *Journaux*), 119; Deuxième (Séances pendant les séances de la Chambre) (Appendice no 26 aux *Journaux*), 147; Troisième (Commission des relations de travail dans la Fonction publique) (Appendice no 83 aux *Journaux*), 581-3; Quatrième (Relations de travail dans la Fonction publique, Loi (Loi modifiant), Bill C-70) (Appendice no 107 aux *Journaux*), 717; Cinquième (Droit statutaire, modification, Loi de 1975), Bill C-52, avec modifications) (Appendice

Fonction publique, relations employeur-employés, Comité spécial – (Fin)

4. Rapports – (Fin)
no 131 aux *Journaux*), 915-8; Sixième (Création d'un Comité mixte spécial pour examiner les Parties I, II et III du rapport intitulé "Employeur-employés, Relations de travail dans la Fonction publique du Canada"), 1056-69.
5. Adoption des rapports: Premier, sur motion, 143. Deuxième, sur motion, 153.
6. Représentation du Sénat, 188, 260, 309, 625, 931, 996.

Fondation du roi George V pour le cancer, liquidation, Loi:

1. Rapport aux fidéicommissaires de la Fondation canadienne du Cancer, 1423. Document parlementaire no 301-7/57.
2. Message et recommandation du Gouverneur général. Bill C-76, ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. 1re lecture, 879. Motion tendant à la 2e lecture, présentation, débat, 2e lecture, étude en Comité plénier du consentement unanime, rapport sans amendement, adoption à l'étape du rapport et 3e lecture, 885. Adoption par le Sénat, 908. Sanction royale, 937. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 78, S.C. 1974-1976.

Fonds canadien de recherches de la Reine Elizabeth II:

Rapport du Conseil de fiducie sur les maladies de l'enfance, y compris les états financiers et le rapport de l'Auditeur général pour 1973-1974, 14. Document parlementaire no 301-1/224.

Fonds de bienfaisance de l'armée, Loi:

Message et recommandation de l'Administrateur. Bill C-17, ministre des Affaires des anciens combattants. 1re lecture, 49. Motion tendant à la 2e lecture, présentation, débat, 2e lecture et renvoi au Comité des affaires des anciens combattants, 108. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 20 aux *Journaux*), 131. Ordre relatif à l'étude à l'étape du rapport, du consentement unanime, 132. Rapport sans amendement, adoption à l'étape du rapport et 3e lecture, 132. Adoption par le Sénat, 150. Sanction royale, 151. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 3, S.C. 1974-1976.

Fonds monétaire international:

1. Communiqué du Conseil des gouverneurs concernant la 2e réunion à Washington, 239. Document parlementaire no 301-6/19.
2. Communiqué du Conseil des gouverneurs concernant sa 3e réunion tenue à Paris les 10 et 11 juin 1975, 646. Document parlementaire no 301-6/19A.
3. Communiqué des Conseils des gouverneurs concernant sa 3e réunion tenue à Paris les 12 et 13 juin 1975, 646. Document parlementaire no 301-6/19B.
4. Communiqué concernant les réunions du Groupe des Dix, 239. Document parlementaire no 301-6/21.

Forces canadiennes:

1. Etat concernant la situation et les transactions du Compte de pension pour 1973-1974, 35-6. Document parlementaire no 301-1/92.
2. Rapport sur l'application de la Loi relative aux Comptes de pension de retraite pour 1974-1975, 672. Document parlementaire no 301-1/92A.
3. Rapport sur l'application de la Loi relative aux Comptes de pension de retraite pour 1975-1976, 1394. Document parlementaire no 301-1/92B.
4. Bilan et transactions du compte de prestations au décès pour 1973-1974, 36. Document parlementaire no 301-1/226.
5. Candidats professeurs outre-mer depuis 1970: M. Clark (Rocky Mountain)—Dépôt immédiat de la réponse, 169. Document parlementaire no 301-2/150.
6. Effectif pour chaque grade, en 1969 et en 1973, salaires: M. Orlikow—Dépôt immédiat de la réponse, 240. Document parlementaire no 301-2/192.
7. Base de Gagetown, construction et entretien des routes et bâtiments, contrats: M. Howie—Dépôt immédiat de la réponse, 169. Document parlementaire no 301-2/260.
8. Effectifs, répartition dans le monde, contribution aux Nations-Unies, etc.: M. Whittaker—Dépôt immédiat de la réponse, 240. Document parlementaire no 301-2/303.
9. Formation d'étrangers dans les collèges militaires depuis cinq ans, pays en cause, frais, etc.: M. Caouette (Témiscamingue)—Dépôt immédiat de la réponse, 331. Document parlementaire no 301-2/905.

Forces canadiennes – (Fin)

10. Recrutement par province et à l'échelle nationale depuis 1972, campagne publicitaire, coût, etc.: M. Rodriguez—Dépôt immédiat de la réponse, 460. Document parlementaire no 301-2/1079.
11. Prestataires de la pension de retraite de 1959 à 1974, membres participant au régime depuis 1946: M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre)—Dépôt immédiat de la réponse, 364. Document parlementaire no 301-2/1550.
12. Nombre de fanfares permanentes et autres formations musicales recevant une aide du ministère de la Défense: M. Howie—Dépôt immédiat de la réponse, 380. Document parlementaire no 301-2/1673.
13. Régime d'épargne-retraite, sondage auprès d'institutions financières: M. McKinnon—Dépôt immédiat de la réponse, 557. Document parlementaire no 301-2/2345.
14. Cadets de l'air aux camps d'été, demandes acceptées, subventions, etc.: M. Marshall—Dépôt immédiat de la réponse, 758. Document parlementaire no 301-2/3006.
15. Message du Chef de l'état-major de la Défense, en date de septembre 1974, 59. Document parlementaire no 301-7/1.
16. Déclaration sur l'écrasement d'un avion BUFFALO des Forces armées en Syrie, 229. Document parlementaire no 301-7/6.
17. Proposition de créer une distinction honorifique pour les militaires anciens et actuels pour services rendus dans le cadre de l'OTAN: Motion (M. Kaplan), présentation, débat et adoption de la motion du consentement unanime, 1094.

Voir aussi **Pensions; Recherche et sauvetage.**

Forêts:

1. Régions du Nouveau-Brunswick traitées contre la tordeuse d'épinette par des insecticides, résultats: M. Howie—Dépôt immédiat de la réponse, 105. Document parlementaire no 301-2/220.
2. Coupes de bois autorisées sur des terres de la Couronne à Gagetown, N.-B., et droits de coupe: M. Howie—Dépôt immédiat de la réponse, 127. Document parlementaire no 301-2/262.
3. Nom, emplacement et rôle des établissements de sylviculture subventionnés, etc.: M. Oberle—Dépôt immédiat de la réponse, 243. Document parlementaire no 301-2/965.

Formulaires, réforme, Loi:

Bill C-422, M. Hnatyshyn. 1re lecture, 965-6.

Fritz et Strass, mariage:

Voir **Mariage, exemption, Loi.**

G**Garde-côtière:**

Stations réservées à la flotte spécialisée, effectifs, etc.: M. Marshall—Dépôt immédiat de la réponse, 1395-6. Document parlementaire no 301-2/5709.

Gardien archéologique du Canada, Loi:

Bill C-329, M. Watson. 1re lecture, 62. Motion tendant à la 2e lecture, présentation, débat et, du consentement unanime, révocation de l'ordre portant 2e lecture et renvoi de l'objet du bill au Comité de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts, 279-80.

Garrison, projet:

Communiqué, en date du 24 juin 1975 concernant le détournement, 662. Document parlementaire no 301-6/135.

Gendarmerie royale du Canada:

1. Renvoi du budget principal de 1974-1975 au Comité de la justice et des questions juridiques, 34.
2. Rapport sur l'examen actuariel de la situation de la Caisse de pension pour 1973-1974, 732. Document parlementaire no 301-1/230.
3. Extrait du procès-verbal d'une réunion du Conseil du Trésor concernant la répartition du surplus de la Caisse des pensions, 732. Document parlementaire no 301-1/230A.

Gendarmerie royale du Canada – (Fin)

4. Rapport sur l'examen actuariel de la situation de la Caisse de pension au 31 mars 1976, 1262. Document parlementaire no 301-1/230B.
5. Extrait du procès-verbal d'une réunion du Conseil du Trésor concernant la Caisse des pensions, 1262. Document parlementaire no 301-1/230C.
6. Rapport, Partie I, sur l'administration de la Loi sur la pension de retraite pour 1973-1974, 14. Document parlementaire no 301-1/231.
7. Rapport de l'Auditeur général sur la caisse de retraite pour 1973-1974, 14. Document parlementaire no 301-1/232.
8. Rapport de l'Auditeur général sur la caisse de retraite pour 1974-1975, 792. Document parlementaire no 301-1/232A.
9. Copies d'un accord avec la municipalité de MacLeod, Alberta, 25. Document parlementaire no 301-1/266.
10. Copies d'un accord avec la municipalité de Wetaskiwin, Alberta, 196. Document parlementaire no 301-1/266A.
11. Copie d'un accord avec la municipalité de Cardston, Alberta, 245. Document parlementaire no 301-1/266B.
12. Copie d'un accord avec la municipalité de Devon, Alberta, 485. Document parlementaire no 301-1/266C.
13. Copie d'un accord avec la municipalité de Morinville, Alberta, 712-3. Document parlementaire no 301-1/266D.
14. Copies d'accords avec les municipalités de Coquitlam, Courtenay, North Vancouver, Quesnel, Richmond, Summerland et Vernon, Colombie-Britannique, 25. Document parlementaire no 301-1/268.
15. Copie d'un accord avec la municipalité de Merrit, Colombie-Britannique, 88. Document parlementaire no 301-1/268A.
16. Copie d'un accord avec la municipalité de Steinback, Manitoba, 810-1. Document parlementaire no 301-1/270.
17. Copie d'un accord avec la municipalité de Boissevain, Manitoba, 1110. Document parlementaire no 301-1/270A.
18. Copies d'accords avec les municipalités de McAdam, Minto et Richibucto, Nouveau-Brunswick, 25. Document parlementaire no 301-1/272.
19. Copies d'un accord avec la municipalité de Cap-Pelé, Nouveau-Brunswick, 338. Document parlementaire no 301-1/272A.
20. Copie d'un accord avec la municipalité de Neguac, Nouveau-Brunswick, 811. Document parlementaire no 301-1/272B.
21. Copie d'un accord avec la municipalité de Buctouche, Nouveau-Brunswick, 859. Document parlementaire no 301-1/272C.
22. Copie d'un accord avec la municipalité de St-Quentin, Nouveau-Brunswick, 1170. Document parlementaire no 301-1/272D.
23. Copies d'accords avec les municipalités de Parkdale et Sherwood, Ile du Prince-Edouard, 185. Document parlementaire no 301-1/273.
24. Copies d'accords avec les municipalités de Parkdale et Sherwood, Ile du Prince-Edouard, 998. Document parlementaire no 301-1/273A.
25. Copies d'un accord avec les municipalités de Kindersley et Radville, Saskatchewan, 25. Document parlementaire no 301-1/274.
26. Copies d'un accord avec la municipalité de Digby, Nouvelle-Ecosse, 25. Document parlementaire no 301-1/275.
27. Copies d'un accord avec la municipalité d'Oxford, Nouvelle-Ecosse, 298. Document parlementaire no 301-1/275A.
28. Copies d'un accord avec la municipalité de Yarmouth, Nouvelle-Ecosse, 868. Document parlementaire no 301-1/275B.
29. Copies du rapport de la Commission d'enquête sur les plaintes du public, la discipline interne et le règlement des griefs au sein de la Gendarmerie royale du Canada, 1133. Document parlementaire no 301-4/112.

Voir aussi **Initiatives locales, programme; Pensions; Syndicat international des marins canadiens.**

Gouvernement:

Administration, décentralisation: Motion (M. Roche), présentation et interruption du débat, 1160.

Voir aussi **Subsides en vertu de l'article 58 du Règlement, Motions.**

Gouvernement, contrats, achats, propriétés, etc.:

1. Baux annuels avec hôtels, auberges ou pavillons, utilisation, coût: M. Coates—Dépôt immédiat de la réponse, 223. Document parlementaire no 301-2/50.
2. Imprimeries de la province de Québec ayant obtenu des contrats: M. Cossitt—Dépôt immédiat de la réponse, 240. Document parlementaire no 301-2/65.
3. Imprimeries d'Ontario contractant pour le gouvernement: M. Cossitt—Dépôt immédiat de la réponse, 319. Document parlementaire no 301-2/66.
4. Contrats avec la société Arthur D. Little: M. Orlikow—Dépôt immédiat de la réponse, 289. Document parlementaire no 301-2/343.
5. Sommes dépensées dans chaque province par les ministères de l'Industrie et du Commerce et des Approvisionnements et Services et par l'Agence canadienne de développement international depuis cinq ans: M. Broadbent—Dépôt immédiat de la réponse, 336. Document parlementaire no 301-2/354.
6. Biens et services, achats effectués par le gouvernement de chaque province en 1972-1974: M. Hnatyshyn—Dépôt immédiat de la réponse, 641. Document parlementaire no 301-2/958.
7. Versements à des sociétés de l'Alberta pour des services d'architectes et d'ingénieurs-conseils: M. Andre—Dépôt immédiat de la réponse, 559. Document parlementaire no 301-2/1556.
8. Société *Herbert Brune Construction Limited*, Ottawa, contrats, soumissions, etc.: M. Cossitt—Dépôt immédiat de la réponse, 550. Document parlementaire no 301-2/1685.
9. Contrats de publicité pour le territoire du Québec: M. Beaudoin—Dépôt immédiat de la réponse, 755. Document parlementaire no 301-2/2358. Dépôt d'une réponse supplémentaire, 798. Document parlementaire no 301-2/2358A.
10. Sociétés *Canus Equipment Ltd.* et *Cadillac Plastics*, contrats, soumissions, etc.: M. Cossitt—Dépôt immédiat de la réponse, 1020. Document parlementaire no 301-2/3321. Dépôt d'une réponse supplémentaire, 1150. Document parlementaire no 301-2/3321A.
11. Transactions commerciales avec la société *Olympia and York Development*, etc.: M. Cossitt—Dépôt immédiat de la réponse, 1409. Document parlementaire no 301-2/3338.
12. Ordre,—Copie de la décision du Conseil du Trésor en date du 19 décembre 1974 ayant trait aux demandes en réparation de locations d'immeubles par la Couronne: M. Reid, 885. Dépôt de la réponse, 914. Document parlementaire no 301-3/63.

Voir aussi **Subsides en vertu de l'article 58 du Règlement, Motions.**

Gouvernement, dépenses:

1. Montant consacré pour les programmes de subventions en 1974-1975 et montant prévu pour 1975-1976: M. Hnatyshyn—Dépôt immédiat de la réponse, 428. Document parlementaire no 301-2/1285.
2. Montant dépensé pour les recherches médicales, cancer, maladies cardiaques: M. Jones—Dépôt immédiat de la réponse, 754. Document parlementaire no 301-2/1455.
3. Dépenses prévues pour 1974-1975, par ministère, etc.: M. Herbert—Dépôt immédiat de la réponse, 756. Document parlementaire no 301-2/2496.
4. Subventions, par programme, montant accordé en 1972-1974, personnes, groupes, organismes concernés, etc.: M. Halliday—Dépôt immédiat de la réponse, 1025. Document parlementaire no 301-2/3862. Dépôt de réponses supplémentaires, 1038, 1047, 1075, 1111, 1121, 1379. Documents parlementaires nos 301-2/3862A, 301-2/3862B, 301-2/3862C, 301-2/3862D, 301-2/3862E, 301-2/3862F.
5. Subventions accordées dans la circonscription de Nipissing de 1973-1976, projet, date d'approbation, municipalités, associations ou groupements en cause, etc.: M. Blais—Dépôt immédiat de la réponse, 1417. Document parlementaire no 301-2/5261.
6. Copies d'un communiqué sur les réductions de dépenses, 962. Document parlementaire no 301-7/35. Ordre,—Que ce document soit imprimé en appendice aux *Débats* du 18 décembre 1975.

Voir aussi **Subsides en vertu de l'article 58 du Règlement, Motions.**

Gouvernement, dépenses, compression, Loi (Loi modifiant):

Message et recommandation du Gouverneur général. Bill C-87, Président du Conseil privé. 1re lecture, 1093.

Gouvernement du Canada, emplois, Loi:

Bill C-267, M. Orlikow. 1re lecture, 61. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 1000.

Gouvernement, information:

1. Sociétés adjudicataires de contrats de publicité en Colombie-Britannique: M. Reynolds—Dépôt immédiat de la réponse, 181. Document parlementaire no 301-2/8.
2. Somme consacrée depuis 1956 dans les journaux et autres publications: M. Clark—Dépôt immédiat de la réponse, 419. Document parlementaire no 301-2/152. Dépôt d'une réponse supplémentaire, 534-5. Document parlementaire no 301-2/152A.
3. Annonces dans les journaux, valeur des annonces, journaux désignés, critères, etc.: M. Clark (Rocky Mountain)—Dépôt immédiat de la réponse, 330. Document parlementaire no 301-2/157.
4. Emploi d'agent d'information par ministère, fonctions, traitement, etc.: M. Orlikow—Dépôt immédiat de la réponse, 363. Document parlementaire no 301-2/317.
5. Agents d'information employés depuis 1967, traitements ou autres rémunérations, etc.: M. Stevens—Dépôt immédiat de la réponse, 436. Document parlementaire no 301-2/637. Réponse, 610. Document parlementaire no 301-2/637A.
6. Publication d'un supplément *Lifestyle Calendar* dans les journaux, coût, frais de production, etc.: M. O'Sullivan—Dépôt immédiat de la réponse, 380. Document parlementaire no 301-2/1177.
7. Contrats de publicité de plus de \$1,000 octroyés aux journaux, aux revues, à la radio et à la télévision, montant, etc.: M. Cossitt—Dépôt immédiat de la réponse, 756. Document parlementaire no 301-2/2473. Dépôt d'une réponse supplémentaire, 859. Document parlementaire no 301-2/2473A.

Gouverneur général et Lieutenants-gouverneurs:

1. Renvoi du budget principal de 1974-1975 au Comité des prévisions budgétaires en général, 34.
2. Renvoi du budget supplémentaire (D) de 1974-1975 au Comité des prévisions budgétaires en général, 330.
3. Renvoi du budget principal de 1975-1976 au Comité des prévisions budgétaires en général, 314. Rapport (Procès-verbaux et témoignages — Voir Appendice no 60 aux *Journaux*), 389.
4. Renvoi du budget supplémentaire (A) de 1975-1976 au Comité des prévisions budgétaires en général, 853.
5. Renvoi du budget principal de 1976-1977 au Comité des prévisions budgétaires en général, 1050. Rapport (Procès-verbaux et témoignages — Voir Appendice no 180 aux *Journaux*), 1315.

Grain de l'Ouest, stabilisation, Loi:

Message et recommandation de l'Administrateur. Bill C-41, M. Lang. 1re lecture, 169. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 490. Reprise et interruption du débat, 507, 509-11, 514. Reprise du débat et amendement (M. Baker) (Grenville-Carleton): Remise à plus tard et renvoi du sujet à un Comité, présentation et interruption du débat, 514. Reprise du débat et amendement rejeté sur vote par appel nominal, 517-8. Reprise et interruption du débat, 518. Reprise du débat, 2e lecture, sur division et renvoi au Comité de l'agriculture, 518. Rapport avec modifications (Procès-verbaux et témoignages — Voir Appendice no 108 aux *Journaux*), 719-21. Etape du rapport, motions, 891-2, 896-7. Motions rejetées, sur division, 891, 896-7. Motions rejetées sur vote par appel nominal, 896. Motions adoptées, 892, 896-7. Adoption à l'étape du rapport, 897. Motion tendant à la 3e lecture, présentation et interruption du débat, 931. Reprise et ajournement du débat, sur motion, 933. Reprise du débat et amendement (M. Blackburn): Remise de la 3e lecture à plus tard et renvoi au Comité de l'agriculture pour étudier les articles 8 à 11, présentation, débat et vote par appel nominal différé, 980. Reprise du débat et amendement rejeté sur vote par appel nominal et 3e lecture, sur division, 986. Adoption par le Sénat, 1033. Sanction royale, 1052. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 87, S.C. 1974-1976.

Grain des Prairies, paiements anticipés, Loi (Loi modifiant):

Message et recommandation de l'Administrateur. Bill C-10, ministre de la Justice. 1re lecture, 38. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et ajournement du débat sur motion, 128. Reprise et interruption du débat, 131. Reprise du débat, 2e lecture et renvoi au Comité de l'agriculture, 132. Rapport (Procès-verbaux et témoignages — Voir Appendice no 41 aux *Journaux*), 269. Adoption à l'étape du rapport, 331. 3e lecture, 332. Adoption par le Sénat, 397. Sanction royale, 402. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 34, S.C. 1974-1976.

Grain des Prairies, paiements anticipés, Loi no 2 (Loi modifiant):

Message et recommandation du Gouverneur général. Bill C-53, M. Lang. 1re lecture, 355. Motion tendant à la 2e lecture, présentation, débat, 2e lecture et renvoi au Comité permanent de l'agriculture, 647. Rapport (Procès-verbaux et témoignages — Voir Appendice no 97 aux *Journaux*), 665. Adoption à l'étape du rapport et 3e lecture, 687. Adoption par le Sénat, 717. Sanction royale, 750. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 64, S.C. 1974-1976.

Graines de semence, dettes contractées pour avances:

Etat des répartitions et mises à point des dettes du 27 février au 29 septembre 1974, 15. Document parlementaire no 301-1/237.

Grains du Canada, Loi:

Copies d'amendements à l'annexe 1 de la Loi et décret du Conseil approuvant ces amendements, 1004. Document parlementaire no 301-1/95.

Grande Charte, anniversaire, Loi:

Bill C-435, M. Munro (Esquimalt-Saanich). 1re lecture, 1239.

Grands lacs:

Voir **Pollution des eaux**.

Greffier de la Chambre:

1. Communique la lettre du Secrétaire adjoint du Gouverneur général relative à l'ouverture du Parlement, 7.
2. Dépose la liste des députés élus au 30e Parlement, 1.
3. Informe la Chambre de l'absence de l'Orateur, 161.
4. Préside à l'élection de l'Orateur, 8.

Greffier des pétitions:

1. Rapport sur des pétitions d'ordre public, 125, 187, 319, 355, 509, 588, 731, 821, 857, 869, 876, 953, 983, 999, 1053, 1123, 1143, 1241, 1275, 1351.
2. Rapport sur des pétitions relatives à des bills d'intérêt privé, 91, 159, 584-5, 648, 663, 693, 723, 804, 817, 820, 1160.

Voir aussi **Bills d'intérêt privé et pétitions; Orateur, Monsieur l', décisions et déclarations**.

Grippe porcine:

1. Adresse,—Copie de tous procès-verbaux et lettres échangés entre le ministre et les hauts fonctionnaires du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, au sujet de la mise en oeuvre d'un programme: M. Yewchuk: Appel de l'avis de motion qui est reporté à l'ordre relatif aux "Avis de motions (documents)", 1339.
2. Ordre,—Production de tous documents relatifs au coût du vaccin: M. Yewchuk: Appel de l'avis de motion qui est reporté à l'ordre relatif aux "Avis de motions (documents)", 1339-40.

Groupe de planification et d'analyses policières et sécuritaires:

Voir **Solliciteur général, Ministère**.

Guerre mondiale (1939-1945):

Motion en vertu de l'article 43 du Règlement (M. Marshall): Jour J, 32e anniversaire, hommage aux anciens combattants, 1333.

H**Habitat '76 (Vancouver), conférence des Nations Unies:**

Voir **Etablissements humains, conférence-exposition de l'ONU (Habitat '76)**.

Habitation:

1. Enquête relative au formulaire SHU 74-100, coût, conclusions, publication, etc.: M. McKenzie—Dépôt immédiat de la réponse, 241. Document parlementaire no 301-2/364.
2. Enquêtes, financement, titre, coût et but: M. McKenzie—Dépôt immédiat de la réponse, 754. Document parlementaire no 301-2/1562.

Voir aussi **Subsides en vertu de l'article 58 du Règlement, Motions**.

Habitation et Société centrale d'hypothèques et de logement, Lois (Loi modifiant):

Message et recommandation du Gouverneur général. Bill C-77, ministre d'Etat chargé des Affaires urbaines. 1re lecture, 899. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 908. Reprise et interruption du débat, 910. Reprise du débat, 2e lecture et renvoi au Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, 913. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 137 aux *Journaux*), 933. Etape du rapport, motion, 966. Motion différée, 966. Ordre du consentement unanime.—Que toutes délibérations en cours soient interrompues et que tout vote par appel nominal différé en vertu de l'art. 75 du Règlement, soit abordé à 3h. cet après-midi. Reprise du débat et rejet de la motion sur vote par appel nominal, 966-7. Adoption à l'étape du rapport, 967. 3e lecture, du consentement unanime, 970. Adoption par le Sénat, 976. Sanction royale, 977. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 82, S.C. 1974-1976.

Habitation, Loi nationale (Loi modifiant):

1. Bill C-227, M. Carter (Rénovation de logements à l'extérieur des zones désignées). 1re lecture, 60. Motion tendant à la 2e lecture, présentation, rappel au Règlement et M. l'Orateur réserve sa décision. Reprise et interruption du débat, 360.
2. Bill C-352, M. Fleming (Bail de deux ans sans hausse des loyers). 1re lecture, 63.
3. Bill C-409, M. Reynolds (Justification du besoin). 1re lecture, 733.
4. Message et recommandation du Gouverneur général. Bill C-46, ministre d'Etat chargé des Affaires urbaines (Facilités). 1re lecture, 229. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 252. Reprise et interruption du débat, 257, 320. Reprise du débat, 2e lecture sur vote par appel nominal, et renvoi au Comité de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, 324. Rapport avec modifications (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 61 aux *Journaux*), 389-90. Etape du rapport, motions, 403-7. Motions rejetées sur vote par appel nominal, 405-7. Motion rejetée sur division, 407. Adoption à l'étape du rapport et 3e lecture, 407. Adoption par le Sénat, 409. Sanction royale, 412. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 38, S.C. 1974-1976.

Handicapés de l'industrie, jour national, Loi:

Bill C-372, Mme Appolloni. 1re lecture, 249.

Handicapés, semaine nationale d'embauchage, Loi:

Bill C-412, Mme Appolloni. 1re lecture, 782.

Hausse des prix, mesures d'urgence, Loi:

Bill C-328, M. Caouette (Témiscamingue). 1re lecture, 62.

Hauts fonctionnaires pensionnés, emploi, Loi:

Bill C-434, M. Baker (Grenville-Carleton). 1re lecture, 1211.

Head, M. Yvan:

Fonctions, traitement, voyages, titres de compétence, etc.: M. Clark (Rocky Mountain)—Dépôt immédiat de la réponse, 223. Document parlementaire no 301-2/242.

Héritage Canada, jour:

Voir **Jour du Patrimoine canadien, Loi.**

Hull, P.Q.:

Liste des bureaux du gouvernement installés ou agrandis à Hull depuis 1968: M. Cossitt—Dépôt immédiat de la réponse, 320. Document parlementaire no 301-2/466.

Hymne national du Canada, Loi:

Bill C-11, Secrétaire d'Etat. 1re lecture, 38.

Ile du Prince-Edouard:

Voir **Expansion économique régionale, Ministère.**

Iles Turks et Caicos:

Union avec le Canada, opportunité d'étude par un Comité mixte spécial: Motion (M. Macquarrie), présentation et interruption du débat, 557.

Iles Turks et Caicos, union avec le Canada, Loi:

Bill C-269, M. Saltsman. 1re lecture, 61.

Immersion de déchets en mer, Loi:

Message et recommandation de l'Administrateur. Bill C-37, ministre de l'Environnement. 1re lecture, 143. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 465. Reprise et interruption du débat, 490. Reprise du débat, 2e lecture et renvoi au Comité permanent des pêches et des forêts, 490. Rapport avec modifications (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 77 aux *Journaux*), 555-6. Adoption à l'étape du rapport et motion tendant à la 3e lecture, présentation, débat et adoption, 589. Adoption par le Sénat, 650. Sanction royale, 650. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 55, S.C. 1974-1976.

Immigration:

1. Pays de provenance et province d'établissement des immigrants de langue française: M. Herbert—Dépôt immédiat de la réponse, 134. Document parlementaire no 301-2/206.
2. Médecins étrangers admis au cours des cinq dernières années, pays de provenance, province d'établissement, profession, etc.: M. Korchinski—Dépôt immédiat de la réponse, 589. Document parlementaire no 301-2/1275.
3. Admission de médecins à titre d'immigrants reçus depuis 1972: M. Hnatyshyn—Dépôt immédiat de la réponse, 331. Document parlementaire no 301-2/1451.
4. Demandes rejetées ou acceptées par pays, de 1971 à 1974: M. Paproski—Dépôt immédiat de la réponse, 641. Document parlementaire no 301-2/1903.
5. Immigrants ayant obtenu le statut d'immigrant reçu par décret en conseil depuis dix ans, pays d'origine, etc.: M. Epp—Dépôt immédiat de la réponse, 993. Document parlementaire no 301-2/2391.
6. Renseignements sur les réclamations faites par les Arméniens immigrés entre 1919 et 1928, concernant leurs biens personnels demeurés en Turquie, etc.: M. Gauthier (Roberval)—Dépôt immédiat de la réponse, 688. Document parlementaire no 301-2/2421.
7. Immigrants vietnamiens, nombre résidant dans la région de la Capitale nationale, aide financière, etc.: M. Baker (Grenville-Carleton)—Dépôt immédiat de la réponse, 1261. Document parlementaire no 301-2/4083.
8. Immigrants reçus depuis 1970, emploi, lieu d'établissement, origine ethnique, etc.: M. Caouette (Témiscamingue)—Dépôt immédiat de la réponse, 1200. Document parlementaire no 301-2/4927.
9. Livre vert sur la politique d'immigration et déclaration du ministre, 265. Document parlementaire no 301-4/175.
10. Copies d'une entente sur le recrutement de ressortissants étrangers désirant résider au Québec, 821. Document parlementaire no 301-5/182.

Immigration, Comité spécial mixte:

1. Composition, 384, 386, 402, 408, 416, 433, 446-7, 451, 466, 484-5, 507, 515, 519, 523, 552, 562, 564, 568, 576, 594, 598, 610, 613, 621, 625, 632, 647, 654, 656, 692, 697, 767, 780, 782, 786, 797-8, 801, 804, 810, 814, 817, 822, 883, 928.
2. Motion (M. Sharp): Institution d'un Comité spécial mixte pour examiner le Livre Vert sur la politique de l'immigration et pour connaître l'opinion du public sur ce sujet: Appel de l'avis de motion qui est reporté aux ordres inscrits au nom du gouvernement et fait l'objet d'un ordre d'examen à la prochaine séance de la Chambre, 314. Présentation et adoption, 331. Message du Sénat, 338. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 114 aux *Journaux*), 827-47.
3. Représentation de la Chambre des communes, 360.
4. Représentation du Sénat, 368, 386, 484, 564, 584, 602, 610, 628, 652, 711.

Immigration, Comité spécial mixte – (Fin)

5. Rapports: Premier (Date de présentation du rapport sur l'examen du Livre Vert, différée au 31 octobre 1975), 593; Deuxième (Date de présentation du rapport sur l'examen du Livre Vert, différée au 14 novembre 1975), 807; Troisième (Examen du Livre Vert sur la politique de l'immigration) (Appendice no 114 aux *Journaux*), 827-47.
6. Adoption des rapports: Premier, sur motion, 609. Deuxième, sur motion, 813.

Immigration, Loi:

1. Rapport sur le nombre et le montant des prêts consentis pour 1973-1974, 14. Document parlementaire no 301-1/159.
2. Rapport sur le nombre et le montant des prêts consentis pour 1974-1975, 759. Document parlementaire no 301-1/159A.
3. Rapport sur le nombre et le montant des prêts consentis pour 1975-1976, 1406-7. Document parlementaire no 301-1/159B.

Immigration, Loi (Loi modifiant):

1. Bill C-303, M. Benjamin (Personnes atteintes d'épilepsie). 1re lecture, 62.
2. Bill C-309, M. Herbert (Personnes atteintes d'épilepsie). 1re lecture, 62.
3. Bill C-347, M. Reynolds (Arriération mentale). 1re lecture, 62.
4. Bill S-12, ministre de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration (Ordonnance d'expulsion). Reçu du Sénat, 115. 1re lecture, 122. Motion tendant à la 2e lecture, présentation, débat, 2e lecture, renvoi au Comité plénier du consentement unanime, rapport sans amendement et 3e lecture, 181. Sanction royale, 194. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 9, S.C. 1974-1976.

Immigration, sécurité, Loi:

- Bill C-85, ministre de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration. 1re lecture, 1052. Motion tendant à la 2e lecture, présentation, débat et du consentement unanime renvoi à un Comité plénier, rapport sans amendement, adoption à l'étape du rapport et 3e lecture, 1070. Adoption par le Sénat, 1120. Sanction royale, 1162. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 91, S.C. 1974-1976.

Impôt sur le revenu:

1. Document d'étude sur la fiscalité indirecte, 656. Document parlementaire no 301-1/306A.
2. Répartition des contribuables selon les tranches de revenus pour 1973: M. Orlikow—Dépôt immédiat de la réponse, 105. Document parlementaire no 301-2/189.
3. Pourcentage du revenu versé en impôt et répartition fédérale, provinciale et locale: M. Orlikow—Dépôt immédiat de la réponse, 256. Document parlementaire no 301-2/190.
4. Somme versée par des sociétés ou des particuliers par province, au cours des cinq dernières années et population de chaque province au dernier recensement: M. Korchinski—Dépôt immédiat de la réponse, 442. Document parlementaire no 301-2/1199.
5. Régime enregistré d'épargne retraite et déductions des contribuables selon la tranche de revenu, groupe d'âge, etc.: M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre)—Dépôt immédiat de la réponse, 757. Document parlementaire no 301-2/2882.
6. Rapport final sur les mesures fiscales relatives aux sociétés par le Comité d'étude, 609. Document parlementaire no 301-4/68.
7. Propositions d'amendements au Bill C-49 (Impôt sur le revenu, Loi (Loi modifiant)), 283. Document parlementaire no 301-7/10.
8. Déduction du coût des outils nécessaires au travail: Motion (M. Balfour), présentation et interruption du débat, 166. Reprise et interruption du débat, 914.
9. Document intitulé "Sommaire de la surtaxe proposée", 961. Ordre,—Que ce document soit imprimé en appendice aux *Débats* du 18 décembre 1975.
10. Impôts fonciers et loyers, proposition de déductibilité à concurrence de \$300 par an: Motion (M. Haidasz), présentation et interruption du débat, 514.
11. Modification de la Loi en vue d'accorder des déductions d'au moins cinq mille dollars à un couple marié et de deux mille huit cents dollars à une personne célibataire: Motion (M. Lambert) (Bellechasse), présentation et interruption du débat, 703.
12. Modification de la Loi en vue d'accorder des déductions pour services bénévoles au profit d'une société de bienfaisance: Motion (M. Reynolds), présentation et interruption du débat, 128. Reprise du débat et du consentement unanime, motion réservée, 850. Reprise et interruption du débat, 876.

Impôt sur le revenu, Loi (Conventions Canada-France-Belgique-Israël):

Bill S-32, ministre des Finances. Reçu du Sénat, 1108. 1re lecture, 1113. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 1172. Reprise du débat, 2e lecture et renvoi au Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, 1258. Rapport avec modifications (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 175 aux *Journaux*), 1281-2. Etape du rapport, motion, 1360. Motion adoptée, 1361. Adoption à l'étape du rapport, 1361. Motion, du consentement unanime, tendant à la 3e lecture, présentation et adoption après débat, 1361. Adoption des amendements par le Sénat, 1369. Sanction royale, 1382-3. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 104, S.C. 1974-1976.

Impôt sur le revenu, Loi (Loi modifiant):

1. Avis de motion des voies et moyens, 453. Document parlementaire no 301-1/308A. Présentation et adoption, 460. Bill C-58, ministre des Finances. 1re lecture, 460. Ordre du consentement unanime, renvoi au Comité de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts plutôt qu'au Comité plénier, 488. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 530. Reprise du débat et ajournement, du consentement unanime, 531. Reprise et interruption du débat, 531, 557, 559-60, 571, 572, 602, 855. Avis de motion (M. Sharp) visant à attribuer cinq heures supplémentaires aux délibérations tendant à la 2e lecture, 855. Présentation de la motion, dont avis a été donné, débat et adoption sur vote par appel nominal, 857-8. Reprise et interruption du débat, 858. Reprise du débat et vote sur la motion tendant à la 2e lecture différé à 9h. 30 ce soir, 863. Reprise du débat, 2e lecture sur vote par appel nominal et renvoi au Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts, 864. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 133 aux *Journaux*), 922. Etape du rapport, motions, 995-7, 999-1000, 1003, 1005, 1007-10, 1013-4, 1020-1, 1025-9, 1032. Motions différées, 996, 997, 1000, 1008, 1025. Motions rejetées, sur division, 1028. Motions réservées, 1008, 1025. Motions supprimées, 1029. Motions rejetées, sur vote par appel nominal, 1008-10, 1026-8, 1032. Amendement adopté, sur division, 999. Amendements rejetés, sur vote par appel nominal, 1026-7. Adoption à l'étape du rapport, sur division, 1032. Motion tendant à la 3e lecture, présentation et interruption du débat, 1036. Reprise et interruption du débat, 1039. Reprise du débat et amendement (M. Friesen): Renvoi au Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts, 1039. Reprise et interruption du débat, 1044. Reprise du débat et amendement rejeté sur vote par appel nominal, 1050-1. 3e lecture sur vote par appel nominal, 1051-2. Adoption par le Sénat, 1433. Sanction royale, 1434. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 106, S.C. 1974-1976.
2. Avis de motion des voies et moyens, dépôt, 961. Document parlementaire no 301-1/308C.
3. Avis de motion des voies et moyens, 1378. Document parlementaire no 301-1/308D. Présentation et adoption, 1378. Message et recommandation du Gouverneur général. Bill C-97, ministre des Finances. 1re lecture, 1390.
4. Avis de motion des voies et moyens, 656. Présentation et adoption, 686. Bill C-65, ministre des Finances. 1re lecture, 686. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 847. Reprise du débat, 2e lecture, étude en Comité plénier, rapport avec amendements, adoption à l'étape du rapport, 847. 3e lecture, sur division, 850. Adoption par le Sénat, 886. Sanction royale, 904. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 71, S.C. 1974-1976.
5. Avis de motion des voies et moyens, dépôt, 128. Présentation et adoption, 236. Bill C-49, ministre des Finances. 1re lecture, 236. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 254. Reprise et interruption du débat, 259, 260, 263, 267, 269. Reprise du débat et amendement (M. Lambert) (Edmonton-Ouest): La Chambre approuve certaines mesures mais refuse la 2e lecture à cause des mesures éliminant des déductions de frais, présentation et interruption du débat, 270. Reprise et interruption du débat, 273. Reprise du débat et amendement déclaré irrecevable, 275-6. Reprise du débat et amendement (M. Lawrence): Refus de la 2e lecture à cause d'un manque à prévoir une réduction additionnelle, présentation, rappel au Règlement, amendement déclaré recevable et interruption du débat, 276-7. Reprise et interruption du débat, 282. Dépôt, du consentement unanime de propositions d'amendements, 283. Reprise et interruption du débat, 283. Reprise du débat et sous-amendement (M. Broadbent): Remplacer certains mots par d'autres, présentation, sous-amendement déclaré recevable et interruption du débat, 286. Reprise du débat et rejet du sous-amendement puis de l'amendement sur votes par appel nominal, 286-7. 2e lecture, et renvoi au Comité plénier, 288. Etude en Comité plénier, 288, 291, 294, 295, 298, 303, 304, 306, 311, 312, 315, 317. Reprise de l'étude rapport avec amendements et adopté à l'étape du rapport, 320. Motion tendant à la 3e lecture, présentation, débat et amendement (M. Douglas) (Nanaimo-Cowichan-Les Iles): Remise de la 3e lecture à plus tard et renvoi au Comité plénier pour étudier les articles 4 et 7 à nouveau, présentation, débat et rejet de l'amendement sur vote par appel nominal, 322-3. Motion tendant à la 3e lecture, présentation et adoption après débat,

Impôt sur le revenu, Loi (Loi modifiant) – (Fin)

5. Avis de motion des voies et moyens, dépôt – (Fin)
323. Adoption par le Sénat, 368. Sanction royale, 368. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 26, S.C. 1974-1976.
6. Bill C-417, M. Neil. 1re lecture, 867.
7. Bill C-426, M. Woolliams. 1re lecture, 995.

Impôt sur le revenu, Règle 1971, Loi (Loi modifiant):

Avis de motion des voies et moyens, 128. Présentation et adoption, 236.

Impressions, Comité (mixte):

1. Composition, 41.
2. Représentation du Sénat, 66, 123, 628, 822.

Indiens et Esquimaux, commission d'emploi, création, Loi:

Bill C-218, M. Watson. 1re lecture, 60. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 195.

Indiens et Inuits:

Voir **Affaires indiennes; Subsidés en vertu de l'article 58 du Règlement, Motions.**

Indiens, Loi:

1. Rapport sur les prêts consentis aux Indiens pour 1973-1974, 14. Document parlementaire no 301-1/161.
2. Rapport sur les prêts consentis aux Indiens pour 1974-1975, 534. Document parlementaire no 301-1/161A.
3. Rapport sur les prêts consentis aux Indiens pour 1975-1976, 1338. Document parlementaire no 301-1/161B.

Indiens, Loi (Loi modifiant):

Bill C-294, M. Foster. 1re lecture, 61.

Industrie et Commerce, Ministère:

1. Renvoi du budget principal de 1974-1975 au Comité des finances, du commerce et des questions économiques, 33. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 5 aux *Journaux*), 77.
2. Renvoi du budget supplémentaire (D) de 1974-1975 au Comité des prévisions budgétaires en général, 330.
3. Renvoi du budget principal de 1975-1976 au Comité des finances, du commerce et des questions économiques, 313.
4. Renvoi du budget supplémentaire (A) de 1975-1976 au Comité des prévisions budgétaires en général, 854.
5. Renvoi du budget supplémentaire (B) de 1975-1976 au Comité des finances, du commerce et des questions économiques, 1079.
6. Renvoi du budget principal de 1976-1977 au Comité des finances, du commerce et des questions économiques, 1050.
7. Rapport pour 1973-1974, 254. Document parlementaire no 301-1/12.
8. Rapport pour 1974-1975, 1170. Document parlementaire no 301-1/12A.
9. Sommes consacrées depuis 1972 à des contrats de publicité ou d'information, adjudicataires, coût, etc.: M. Symes—Dépôt immédiat de la réponse, 509. Document parlementaire no 301-2/564.

Industrie et Commerce, Ministère, Loi (Loi modifiant):

Bill S-15, ministre de l'Industrie et du Commerce. Reçu du Sénat, 217. 1re lecture, 222. Motion tendant à la 2e lecture, présentation, débat, 2e lecture et renvoi au Comité permanent des finances, du commerce et des questions juridiques, 597. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 93 aux *Journaux*), 646. Adoption à l'étape du rapport et motion tendant à la 3e lecture, débat et adoption, 653. Sanction royale, 667. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 59, S.C. 1974-1976.

Industries:

Voir **Subsidés en vertu de l'article 58 du Règlement, Motions.**

Inflation, mesures anti-inflationnistes:

1. Avis de motion des voies et moyens, dépôt, 962. Document parlementaire no 301-1/316. Du consentement unanime, retrait, 1070.
 2. Copies d'un document intitulé "Propositions pour la première année d'application de l'accord volontaire", 525. Document parlementaire no 301-7/17.
- Voir aussi **Subsides en vertu de l'article 58 du Règlement, Motions.**

Information Canada:

1. Renvoi du budget principal de 1974-1975 au Comité de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts, 33.
2. Rapport pour 1973-1974, 127. Document parlementaire no 301-1/304.
3. Rapport pour 1974-1975, 1049. Document parlementaire no 301-1/304A.
4. Direction des expositions, personnel, salaires, documentation produite, budget, etc.: M. Paproski—Dépôt immédiat de la réponse, 240. Document parlementaire no 301-2/323.
5. Coût des programmes publicitaires pour les années 1972-1973 et 1973-1974: M. Huntington—Dépôt immédiat de la réponse, 416. Document parlementaire no 301-2/1340.
6. Politiques et règles en matière d'embauchage dans les provinces de l'Atlantique, etc.: M. Jones—Dépôt immédiat de la réponse, 980. Document parlementaire no 301-2/3318.

Initiatives locales, programme:

1. Projets provenant de la circonscription de Rosedale, Ont., pour 1972-1973, personnes concernées, etc.: M. Cossitt—Dépôt immédiat de la réponse, 428. Document parlementaire no 301-2/53.
2. Projets provenant de la circonscription de Langelier, P.Q., pour 1972-1973, personnes concernées, etc.: M. Cossitt—Dépôt immédiat de la réponse, 336. Document parlementaire no 301-2/54.
3. Projets provenant de la circonscription d'Hochelaga, P.Q., pour 1972-1973, personnes concernées, etc.: M. Cossitt—Dépôt immédiat de la réponse, 336. Document parlementaire no 301-2/55.
4. Projets provenant de la circonscription de Dollard, P.Q., pour 1972-1973, personnes concernées, etc.: M. Cossitt—Dépôt immédiat de la réponse, 423. Document parlementaire no 301-2/56.
5. Projets provenant de la circonscription de Saskatoon-Humboldt, Saskatchewan pour 1972-1973, personnes concernées, etc.: M. Cossitt—Dépôt immédiat de la réponse, 355. Document parlementaire no 301-2/57.
6. Somme affectée dans la circonscription de Westmount, P.Q., pour 1972-1973, personnes concernées, etc.: M. Cossitt—Dépôt immédiat de la réponse, 541. Document parlementaire no 301-2/58.
7. Somme affectée en 1972-1973 dans la circonscription de Vancouver-Centre, C.-B., projets concernés, etc.: M. Cossitt—Dépôt immédiat de la réponse, 545. Document parlementaire no 301-2/59.
8. Somme affectée à des projets de la circonscription de Cape Breton Highlands-Canso, N.-E. pour 1972-1973, personnes concernées: M. Cossitt—Dépôt immédiat de la réponse, 489. Document parlementaire no 301-2/60.
9. Sommes affectées aux projets de 1972-1973 dans la circonscription de Mount Royal, personnes concernées: M. Cossitt—Dépôt immédiat de la réponse, 410. Document parlementaire no 301-2/61.
10. Argent versé à chacune des circonscriptions pour 1973-1974 et 1974-1975: M. Stewart (Marquette)—Dépôt immédiat de la réponse, 188. Document parlementaire no 301-2/203.
11. Projets acceptés et argent alloué pour 1974-1975: M. Orlikow—Dépôt immédiat de la réponse, 134. Document parlementaire no 301-2/230.
12. Evaluation du taux de chômage et sommes d'argent distribuées par circonscriptions: M. Beatty—Dépôt immédiat de la réponse, 134. Document parlementaire no 301-2/237.
13. Demandes reçues, projets subventionnés, emplois créés et argent distribué en 1973-1974 dans la circonscription d'Okanagan Boundary: M. Whittaker—Dépôt immédiat de la réponse, 116. Document parlementaire no 301-2/299.
14. Projets provenant de la circonscription de Vancouver-Centre, C.-B., pour 1973-1974, personnes concernées, etc.: M. Cossitt—Dépôt immédiat de la réponse, 424. Document parlementaire no 301-2/518.
15. Montant affecté à des projets de la circonscription de Mount Royal, P.Q., pour 1973-1974 et personnes concernées, 364. Document parlementaire no 301-2/609.
16. Somme affectée à des projets de la circonscription de Westmount, P.Q. pour 1973-1974, personnes concernées: M. Cossitt—Dépôt immédiat de la réponse, 556. Document parlementaire no 301-2/613.
17. Projets provenant de la circonscription de Cape Breton Highlands-Canso, N.-E., pour 1973-1974, personnes concernées, etc.: M. Cossitt—Dépôt immédiat de la réponse, 428. Document parlementaire no 301-2/615.

Initiatives locales, programme — (Fin)

18. Somme affectée dans la circonscription de Rosedale, Ont. pour 1973-1974, personnes concernées, etc.: M. Cossitt—Dépôt immédiat de la réponse, 545. Document parlementaire no 301-2/616.
19. Somme affectée dans la circonscription de Langelier, P.Q., bénéficiaires, projets concernés, etc.: M. Cossitt—Dépôt immédiat de la réponse, 330. Document parlementaire no 301-2/617.
20. Somme consacrée à des projets de la circonscription d'Hochelega, P.Q. pour 1973-1974, personnes concernées: M. Cossitt—Dépôt immédiat de la réponse, 337. Document parlementaire no 301-2/618.
21. Somme affectée dans la circonscription de Dollard, P.Q., bénéficiaires, projets concernés, etc.: M. Cossitt—Dépôt immédiat de la réponse, 330. Document parlementaire no 301-2/619.
22. Somme consacrée à des projets de la circonscription de Saskatoon-Humboldt, Saskatchewan, pour 1973-1974, personnes concernées: M. Cossitt—Dépôt immédiat de la réponse, 337. Document parlementaire no 301-2/620.
23. Demandes de Toronto, de Montréal, des provinces de Québec et d'Ontario, montant total des projets approuvés, etc.: M. Jelinek—Dépôt immédiat de la réponse, 271. Document parlementaire no 301-2/1033.
24. Argent affecté aux projets de la circonscription de Capilano pour 1973-1974, personnes concernées, etc.: M. Cossitt—Dépôt immédiat de la réponse, 337. Document parlementaire no 301-2/1035.
25. Somme affectée dans la circonscription de Capilano pour 1972-1973, personnes concernées: M. Cossitt—Dépôt immédiat de la réponse, 400. Document parlementaire no 301-2/1036.
26. Projets de 1971-1972 ayant fait l'objet d'une enquête de la Gendarmerie royale, résultats: M. Cossitt—Dépôt immédiat de la réponse, 356. Document parlementaire no 301-2/1040.
27. Intervention de l'honorable Haidasz en faveur d'un centre culturel à Toronto: M. Cossitt—Dépôt immédiat de la réponse, 364. Document parlementaire no 301-2/1083.
28. Somme accordée à des projets de la circonscription Stormont-Dundas depuis 1972, personnes concernées, etc.: M. Cossitt—Dépôt immédiat de la réponse, 337. Document parlementaire no 301-2/1096.
29. Montant disponible pour chaque circonscription: M. Korchinski—Dépôt immédiat de la réponse, 282. Document parlementaire no 301-2/1185.
30. Données du recensement ayant servi de base à l'allocation de subventions du Programme et montants alloués dans les circonscriptions mentionnées: M. Oberle—Dépôt immédiat de la réponse, 380. Document parlementaire no 301-2/1220.
31. Projets dans la circonscription de Compton, somme consacrée en 1975, demandes reçues, emplois créés: M. Allard—Dépôt immédiat de la réponse, 481. Document parlementaire no 301-2/2116.
32. Montant affecté dans la circonscription de Moncton, projets concernés, emplois créés, etc.: M. Jones—Dépôt immédiat de la réponse, 579. Document parlementaire no 301-2/2423.
33. Projets dans la circonscription de Pembina, demandes présentées et reçues, etc.: M. Elzinga—Dépôt immédiat de la réponse, 867. Document parlementaire no 301-2/3143.
34. Somme affectée dans la circonscription de Rimouski, projets acceptés, etc.: M. Allard—Dépôt immédiat de la réponse, 896. Document parlementaire no 301-2/3477.
35. Somme consacrée dans la circonscription de Champlain, projets acceptés, etc.: M. Matte—Dépôt immédiat de la réponse, 966. Document parlementaire no 301-2/3605.
36. Somme consacrée dans la circonscription de Gaspé, projets acceptés, etc.: M. Cyr—Dépôt immédiat de la réponse, 966. Document parlementaire no 301-2/3645.
37. Somme affectée dans la circonscription de Roberval, projet, nature, municipalité visée: M. Gauthier (Roberval)—Dépôt immédiat de la réponse, 1080. Document parlementaire no 301-2/4074.
38. Somme consacrée dans la circonscription de Témiscamingue, projets acceptés, emplois créés: M. Caouette (Témiscamingue)—Dépôt immédiat de la réponse, 1161-2. Document parlementaire no 301-2/4919.
39. Ordre,—Copie des documents et études ayant servi de base à la répartition du budget des projets: M. Orlikow, 81. Dépôt de la réponse, 95. Document parlementaire no 301-3/4.
40. Document intitulé "Programme des initiatives locales 1975-1976—Le processus de l'attribution des fonds", 1005. Document parlementaire no 301-7/41.

Insecticides:

Voir **Forêts**.

Institut canadien de l'Arctique:

Subventions depuis 1968, liens avec la CIA, poste de M.-J. Beaulac, etc.: M. Leggatt—Dépôt immédiat de la réponse, 282. Document parlementaire no 301-2/365.

Intérêt, Loi (Loi modifiant):

Bill C-244, M. Robinson. 1re lecture, 60. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et amendement (M. Lee): Révocation de l'ordre portant 2e lecture, retrait du bill et renvoi de l'objet au Comité des finances, du commerce et des questions économiques, amendement adopté, 1283.

Interpol:

Voir **Sécurité nationale**.

Interprétation, Loi:

Bill C-376, Mme Holt. 1re lecture, 271.

Invalides:

Proposition de mise au point des programmes de réadaptation de concert avec les provinces: Motion (M. Dinsdale), présentation du consentement unanime et interruption du débat, 463-4.

Invalides, Loi:

1. Rapport sur l'administration de la Loi pour 1972-1973, 16. Document parlementaire no 301-1/121.
2. Rapport sur l'application de la Loi pour 1973-1974, 246. Document parlementaire no 301-1/121A.
3. Rapport sur l'administration des allocations pour 1974-1975, 981. Document parlementaire no 301-1/121B.

Invalides, réadaptation professionnelle, Loi:

1. Rapport pour 1973-1974, 16. Document parlementaire no 301-1/257.
2. Rapport pour 1974-1975, 981. Document parlementaire no 301-1/257A.

Investissement:

1. Copies d'un rapport intitulé "Investissements privés et publics au Canada - Perspectives 1975", 415. Document parlementaire no 301-1/213.
2. Copies du Règlement sur l'examen de l'investissement étranger (nouvelles entreprises), 726. Document parlementaire no 301-7/24.

Voir aussi **Examen de l'investissement étranger, Loi**.

Israël:

Voir **Affaires extérieures**.

Italie:

Motion en vertu de l'article 43 du Règlement (M. Caccia): Séisme, offre de condoléances et d'aide financière accrue aux sinistrés, 1277.

J**Jerome, M. James, député:**

Election au poste d'Orateur, 8.

Jeunes, allocations, Loi:

Rapport sur l'application de la Loi pour 1973-1974, 16. Document parlementaire no 301-1/262.

Jeunesse, semaine nationale d'appréciation:

Désignation: Motion (M. Reynolds), présentation, débat et du consentement unanime adoption de la motion, 437.

Jeunesse, semaine nationale d'appréciation, Loi:

Bill C-221, M. Reynolds. 1re lecture, 60. Du consentement unanime, révocation de l'ordre tendant à la 2e lecture et retrait du bill, 437.

Jeux olympiques de 1976 à Montréal:

Adresse, — Copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement fédéral et l'administration de la ville de Montréal, en particulier les lettres traitant de l'aide fédérale: M. Diefenbaker, 601. Dépôt de la réponse, 761. Document parlementaire no 301-3/23.

Jeux olympiques de 1976, Loi:

1. Rapport — Pièces olympiques — pour 1973-1974, 19. Document parlementaire no 301-1/60.
2. Rapport — Programme de la monnaie olympique — pour 1973-1974, 64. Document parlementaire no 301-1/60A.
3. Rapport — Pièces olympiques — pour la période allant jusqu'au 30 septembre 1974, 159. Document parlementaire no 301-1/60B.
4. Rapport — Programme de la monnaie olympique — pour la période du 1er avril au 30 septembre 1974, 166. Document parlementaire no 301-1/60C.
5. Rapport — Pièces olympiques — pour la période allant jusqu'au 31 mars 1975, 584. Document parlementaire no 301-1/60D.
6. Rapport semestriel — Programme de la monnaie olympique — pour la période du 1er octobre 1974 au 31 mars 1975, 594. Document parlementaire no 301-1/60E.
7. Rapport — Pièces olympiques — pour 1974-1975, 893. Document parlementaire no 301-1/60F.
8. Rapport — Programme de la monnaie olympique — pour 1974-1975, 898. Document parlementaire no 301-1/60G.
9. Rapport semestriel — Programme de la monnaie olympique — pour la période terminée le 31 mars 1976, 1308. Document parlementaire no 301-1/60H.
10. Rapport semestriel — Pièces olympiques — pour 1975-1976, 1317. Document parlementaire no 301-1/60I.

Jeux olympiques de 1976, Loi (Loi modifiant):

1. Bill C-424, M. Joyal (Autorisation). 1re lecture, 985.
2. Message et recommandation du Gouverneur général. Bill C-63, Président du Conseil du Trésor. 1re lecture, 641. Motion tendant à la 2e lecture, présentation, débat, 2e lecture, sur division et renvoi au Comité permanent des prévisions budgétaires en général, 653. Rapport (Procès-verbaux et témoignages — Voir Appendice no 98 aux *Journaux*), 675. Etape du rapport, motions, 687-9, 697, 700-1. Motions différées, 689, 700. Motion déclarée irrecevable sur une décision de l'Orateur, 700-1. Motions rejetées sur vote par appel nominal, 701-2. Adoption à l'étape du rapport, 702. Motion tendant à la 3e lecture, présentation, débat et adoption, 702-3. Adoption par le Sénat, 722. Sanction royale, 750. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 68, S.C. 1974-1976.

Jour du drapeau canadien, Loi:

Bill C-335, M. Haidasz. 1re lecture, 62.

Jour du Patrimoine canadien, Loi:

Bill C-208, M. MacGuigan. 1re lecture, 60. 2e lecture et renvoi au Comité de la justice et des questions juridiques, 384. Rapport avec modifications (Procès-verbaux et témoignages — Voir Appendice no 64 aux *Journaux*), 427-8. Adoption à l'étape du rapport, 465. Motion tendant à la 3e lecture, présentation et interruption du débat, 1021.

Jour J:

Voir **Guerre mondiale (1939-1945)**.

Jours fériés, Loi (Loi modifiant):

1. Bill C-231, M. Herbert (Emploi du mot "Dominion"). 1re lecture, 60. Motion tendant à la 2e lecture et amendement (M. Francis): Renvoi de la teneur du bill au Comité de la justice et des questions juridiques, débat et adoption de l'amendement, 376.
2. Bill C-320, M. Reynolds (Emploi du mot "Dominion"). 1re lecture, 62.

Juges, Loi (Loi modifiant):

Message et recommandation du Gouverneur général. Bill C-47, ministre de la Justice. 1re lecture, 229-30. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 550. Reprise, débat et amendement (M. Knowles) (Winnipeg-Nord-Centre): Refus de la 2e lecture à cause d'un manque à prévoir une hausse de traitement, M. l'Orateur déclare l'amendement irrecevable, 551. 2e lecture, adoption sur vote

Juges, Loi (Loi modifiant) – (Fin)

Message et recommandation du Gouverneur général. Bill C-47 – (Fin)

par appel nominal, 552. Rapport avec modifications (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 80 aux *Journaux*), 577-9. Etape du rapport, motions, 589-90. Motions adoptées, 590. Adoption à l'étape du rapport, sur division et du consentement unanime, 3e lecture, sur division, 590. Adoption par le Sénat, 647. Sanction royale, 650. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 48, S.C. 1974-1976.

Justice, administration:

1. Rapport annuel de l'Enquêteur correctionnel pour 1973-1974, 165. Document parlementaire no 301-1/72.
2. Rapport annuel de l'Enquêteur correctionnel pour 1974-1975, 1153. Document parlementaire no 301-1/72A.
3. Accord d'aide juridique entre le gouvernement fédéral et les provinces, coût, etc.: M. Laprise—Dépôt immédiat de la réponse, 757. Document parlementaire no 301-2/2845.
4. Copie d'une lettre de l'hon. Jean Chrétien au très hon. Pierre Elliott Trudeau, premier ministre du Canada, en date du 2 mars 1976, au sujet d'une allégation du juge Kenneth MacKay, 1083. Document parlementaire no 301-7/45.
5. Copie d'une lettre du juge Kenneth C. MacKay à MM. Guy, Vaillancourt, Bertrand, Bourgeois et Laurent, avocats, Montréal (Qué.), en date du 3 mars 1976, 1093. Document parlementaire no 301-7/45A.
6. Du consentement unanime, copies de lettres échangées entre le ministre de la Justice et le Juge en chef de la Cour supérieure du Québec, en date des 4 et 10 mars 1976, ainsi qu'une traduction de ces lettres, 1113. Document parlementaire no 301-7/45B. Ordre,—Impression en appendice aux *Débats* du 12 mars 1976.
7. Copies d'une lettre du ministre de la Justice au Premier ministre, datée du 12 mars 1976, concernant une lettre du juge Deschênes, 1120. Document parlementaire no 301-7/45C.
8. Copies de la bibliographie des sources documentaires se rapportant aux projets de la loi C-83 et C-84, 1089. Document parlementaire no 301-7/48.
9. Copies de document d'un recueil statistique—aspects choisis de la justice pénale, 1133. Document parlementaire no 301-7/48C.

Voir aussi **Ouellet, l'hon. André; Subsidés en vertu de l'article 58 du Règlement, Motions.**

Justice et Questions juridiques, Comité:

1. Composition, 29, 46, 55, 66, 79, 126, 132, 139, 176, 218, 225, 245, 252, 361, 364-5, 369, 381-2, 384, 386, 425, 443, 446, 455, 464, 466, 482, 504, 510, 515, 519, 523, 534, 544, 552, 572, 576, 580, 621, 654, 656, 717, 767, 814, 817, 820, 900, 908, 911-2, 918, 928, 931, 934, 938, 994, 1040, 1046, 1084, 1116, 1121, 1125, 1130, 1197, 1244, 1248, 1256, 1258, 1260, 1262, 1266, 1273, 1276, 1283, 1286, 1290, 1296, 1298, 1302, 1312, 1314, 1317, 1320, 1324, 1326, 1329, 1332, 1338, 1340, 1341-2, 1346, 1348, 1349, 1352, 1364, 1369, 1373, 1376, 1379.
2. Bills déferés: Corporations commerciales canadiennes, Loi, Bill C-29, 111. Lois, revision, Loi, Bill S-3, 162. Cour du banc de la reine de la province de Québec, Loi, Bill S-16, 162. Cour suprême et Cour fédérale, Lois (Loi modifiant), Bill S-2, 191. Commission de réforme du droit, Loi (Loi modifiant), Bill C-43, 192. Code criminel (Loi modifiant), Bill C-223, 304. Souveraineté du Canada, reconnaissance du castor comme symbole, Loi, Bill C-373, 312. Jour du Patrimoine canadien, Loi, Bill C-208, 284. Actes de l'Amérique du Nord britannique (1867 à 1965) (Loi modifiant), Bill C-3, 460. Droit criminel, Loi de 1975 (Loi modifiant), Bill C-71, 870. Droit pénal, Loi, Bill C-84, 1366.
3. Déféré: L'objet du Bill C-240 (MacDonald, sir John A., fête, Loi), 496.
4. Ordre,—Renvoi du budget principal de 1974-1975 des ministères de la Justice et du Solliciteur général, des Services correctionnels et de la Gendarmerie royale du Canada, 34.
5. Ordre,—Renvoi du budget supplémentaire (D) de 1974-1975 des ministères de la Justice et du Solliciteur général, 330.
6. Ordre,—Renvoi du budget principal de 1975-1976 des ministères de la Justice et du Solliciteur général, 314.
7. Ordre,—Renvoi du budget supplémentaire (A) de 1975-1976 du ministère du Solliciteur général, 854.
8. Ordre,—Renvoi du budget supplémentaire (B) de 1975-1976 des ministères de la Justice et du Solliciteur général, 1080.
9. Ordre,—Renvoi du budget principal de 1976-1977 des ministères de la Justice et du Solliciteur général, 1050.

Justice et Questions juridiques, Comité – (Fin)

10. Rapports: Premier (Budget des dépenses de 1974-1975 du ministère de la Justice) (Appendice no 9 aux *Journaux*), 78; Deuxième (Corporations commerciales canadiennes, Loi, Bill C-29, avec modifications) (Appendice no 32 aux *Journaux*), 219-22; Troisième (Cour du banc de la reine de la province de Québec, Loi, Bill S-16) (Appendice no 33 aux *Journaux*), 227; Quatrième (Cour suprême et Cour fédérale, Lois (Loi modifiant), Bill S-2) (Appendice no 34 aux *Journaux*), 227; Cinquième (Lois, revision, Loi, Bill S-3) (Appendice no 35 aux *Journaux*), 227; Sixième (Commission de réforme du droit, Loi (Loi modifiant), Bill C-43) (Appendice no 36 aux *Journaux*), 227-8; Septième (Code criminel (Loi modifiant), Bill C-223) (Appendice no 52 aux *Journaux*), 371; Huitième (Souveraineté du Canada, reconnaissance du castor comme symbole, Loi, Bill C-373) (Appendice no 53 aux *Journaux*), 371-2; Neuvième (Budget des dépenses (D) de 1974-1975 des ministères de la Justice et du Solliciteur général) (Appendice no 54 aux *Journaux*), 372; Dixième (Jour d'Héritage Canada, Loi, Bill C-208, avec modifications) (Appendice no 64 aux *Journaux*), 427-8; Onzième (Actes de l'Amérique du Nord britannique (1867 à 1965) (Loi modifiant), Bill C-3, avec modifications) (Appendice no 71 aux *Journaux*), 517; Douzième (Juges, Loi (Loi modifiant), Bill C-47, avec modifications) (Appendice no 80 aux *Journaux*), 577-9; Treizième (Budget des dépenses pour 1975-1976 du ministère de la Justice) (Appendice no 81 aux *Journaux*), 579; Quatorzième (Budget des dépenses pour 1975-1976 du ministère du Solliciteur général) (Appendice no 82 aux *Journaux*), 581; Quinzième (Droit criminel, Loi de 1975 (Loi modifiant), Bill C-71, avec modifications) (Appendice no 138 aux *Journaux*), 939-42; Seizième (Budget supplémentaire (B) de 1975-1976 du ministère de la Justice) (Appendice no 156 aux *Journaux*), 1133; Dix-septième (Droit pénal, Loi, Bill C-83, avec modifications) (Appendice no 190 aux *Journaux*), 1355-60; Dix-huitième (Droit pénal, Loi, Bill C-84, avec modifications) (Appendice no 192 aux *Journaux*), 1378-9.

Justice, Ministère:

1. Renvoi du budget principal de 1974-1975 au Comité de la justice et des questions juridiques, 34. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 9 aux *Journaux*), 78.
2. Renvoi du budget supplémentaire (D) de 1974-1975 au Comité de la justice et des questions juridiques, 330. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 54 aux *Journaux*), 372.
3. Renvoi du budget principal de 1975-1976 au Comité de la justice et des questions juridiques, 314. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 81 aux *Journaux*), 579.
4. Renvoi du budget supplémentaire (B) de 1975-1976 au Comité de la justice et des questions juridiques, 1080. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 156 aux *Journaux*), 1133.
5. Renvoi du budget principal de 1976-1977 au Comité de la justice et des questions juridiques, 1050.
6. Avocats du Nouveau-Brunswick employés en 1973 et 1974 et honoraires versés: M. Howie—Dépôt immédiat de la réponse, 116. Document parlementaire no 301-2/228.
7. Avocats de la Saskatchewan employés entre le 1er octobre 1973 et le 30 juillet 1974: M. Nystrom—Dépôt immédiat de la réponse, 116. Document parlementaire no 301-2/257.
8. Avocats employés en Nouvelle-Ecosse depuis 1973, rémunération: M. MacKay—Dépôt immédiat de la réponse, 267. Document parlementaire no 301-2/1123.
9. Ordre,—Copie d'une lettre du ministre au sujet d'une subvention à un groupe de femmes de Saskatoon: M. Fairweather: Appel de l'avis de motion qui est reporté à l'ordre relatif aux "Avis de motions (documents)", 245. Présentation, débat et, du consentement unanime, la motion conserve son rang au *Feuilleton*, 323. Reprise et interruption du débat, 429. Reprise du débat et rejet de la motion sur vote par appel nominal, 454.

Voir aussi **Avocats**.

Justice, Ministère, Loi (Loi modifiant):

Bill C-268, M. Fortin. 1re lecture, 61.

K**Koester, M. Beverley:**

Nomination au poste de greffier adjoint de la Chambre des communes, 754.

L

Lac Winnipeg:

Voir **Environnement; Motions d'initiative parlementaire.**

Lait:

Prix, ajustement au coût de production: Motion (M. Beaudoin), présentation et interruption du débat, 743.
Voir aussi **Subsides en vertu de l'article 58 du Règlement, Motions.**

Langues officielles:

1. Rapport du Conseil consultatif des districts bilingues, 875. Document parlementaire no 301-1/285.
 2. Nombre de fonctionnaires inscrits à des cours de langue, nombre ayant suivi les cours et réussi l'examen, etc.: M. Coates—Dépôt immédiat de la réponse, 335. Document parlementaire no 301-2/46. Dépôt d'une réponse supplémentaire, 365. Document parlementaire no 301-2/46A.
 3. Employés recrutés à des postes directement en rapport avec la Loi sur les langues officielles, concours, etc.: M. Coates—Dépôt immédiat de la réponse, 445. Document parlementaire no 301-2/47.
 4. Sociétés ou particuliers engagés par contrat avec le gouvernement à donner une formation linguistique à leurs employés: M. Coates—Dépôt immédiat de la réponse, 419. Document parlementaire no 301-2/48. Dépôt d'une réponse supplémentaire, 451. Document parlementaire no 301-2/48A.
 5. Personnes autres que les employés du gouvernement ayant reçu une formation linguistique: M. Coates—Dépôt immédiat de la réponse, 335-6. Document parlementaire no 301-2/51.
 6. Brochures et publications des ministères publiés dans une langue autre que le français et l'anglais, etc.: M. Herbert—Dépôt immédiat de la réponse, 240. Document parlementaire no 301-2/121.
 7. Langue parlée à la maison selon le recensement de 1971: M. Jones—Dépôt immédiat de la réponse, 251. Document parlementaire no 301-2/689.
 8. Somme consacrée à la formation linguistique par les provinces, etc.: M. Herbert—Dépôt immédiat de la réponse, 256. Document parlementaire no 301-2/957.
 9. Etudes sur les difficultés d'apprendre une 2e langue et critères pour déterminer les postes bilingues, 244. Document parlementaire no 301-2/1009.
 10. Coût total du programme du bilinguisme, au chapitre des cours de langues, du perfectionnement et de la promotion, etc.: M. Jones—Dépôt immédiat de la réponse, 1173. Document parlementaire no 301-2/3683.
 11. Rapport sur la mise en oeuvre de la résolution adoptée par le Parlement en juin 1973, 137. Document parlementaire no 301-4/54.
 12. Copies de la correspondance échangée entre le Premier ministre et le président de la *Quebec Association of Protestant School Boards* concernant la constitutionnalité de la Loi sur la langue officielle du Québec, 729. Document parlementaire no 301-5/185.
- Voir aussi **Fonction publique.**

Langues officielles, Commissaire:

1. Renvoi du budget principal de 1974-1975 au Comité des prévisions budgétaires en général, 34.
2. Rapport pour la période du 1er avril 1973 au 31 décembre 1974, 409. Document parlementaire no 301-1/301.
3. Rapport pour 1975, 1165. Document parlementaire no 301-1/301A.

Langues officielles (Loi modifiant):

Bill C-430, M. Joyal (Renvoi des rapports). 1re lecture, 1165.

Laniel, M. Gérald, député:

Nomination à titre de président des comités pléniers de la Chambre, 14.

Légion royale canadienne, Loi:

Réception d'une pétition (en retard), 715. Bill S-28, M. Francis. Reçu du Sénat et 1re lecture, 722. Rapport du greffier des pétitions, 723. Ordre,—Renvoi de la pétition et du douzième rapport du greffier des pétitions au Comité permanent des bills privés en général et du Règlement, 726. Rapport recommandant la réception de la pétition (Procès-verbaux et témoignages — Voir Appendice no 111 aux *Journaux*), 737. Motion tendant à la 2e lecture et amendement (M. Lambert) (Edmonton-Ouest) visant à renvoyer

Légion royale canadienne, Loi – (Fin)

Réception d'une pétition – (Fin)

le bill à un Comité plénier, présentation et amendement adopté, 2e lecture, après débat, étude en Comité plénier, rapport sans amendement, adoption à l'étape du rapport et du consentement unanime, motion tendant à la 3e lecture, présentation, débat et adoption, 738. Rapport de l'Examineur des pétitions, 739. Sanction royale, 750. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 112, S.C. 1974-1976.

Législation:

Voir **Subsides en vertu de l'article 58 du Règlement, Motions.**

Législation (Statut de la femme), modification, Loi de 1974:

Message et recommandation de l'Administrateur. Bill C-16, ministre de la Santé et du Bien-être social. 1re lecture, 45. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 583. Reprise du débat, 2e lecture et renvoi au Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, 583-4. Rapport avec modifications (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 88 aux *Journaux*), 623-4. Etape du rapport, motion, 636-8. Motion adoptée, 638. Adoption à l'étape du rapport et 3e lecture, 638. Adoption par le Sénat, avec amendement et du consentement unanime, adoption de l'amendement du Sénat, 667. Sanction royale, 750. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 66, S.C. 1974-1976.

Libérations conditionnelles, Commission:

Frais d'exploitation, personnel, traitements, etc.: M. Friesen—Dépôt immédiat de la réponse, 807-8. Document parlementaire no 301-2/3004.

Lieutenants-gouverneurs, pension de retraite, Loi:

Message et recommandation de l'Administrateur. Bill C-23, Président du Conseil du Trésor. 1re lecture, 57. Motion tendant à la 2e lecture, présentation, débat, 2e lecture et renvoi au Comité permanent des prévisions budgétaires en général, 638. Rapport avec modifications (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 104 aux *Journaux*). Adoption à l'étape du rapport et 3e lecture, 800. Adoption par le Sénat, 847-8. Sanction royale, 904. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 73, S.C. 1974-1976.

Lockheed Aircraft Corporation:

Voir **Défense, équipement et armement.**

Loi électorale du Canada (Loi modifiant):

1. Bill C-213, M. Coates (Publication de résultats de sondages électoraux). 1re lecture, 60. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 162. Ordre du consentement unanime, —Retrait, révocation de l'ordre et renvoi de l'objet du bill au Comité permanent des privilèges et élections, 738. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 172 aux *Journaux*), 1251.
2. Bill C-222, M. MacDonald (Egmont) (Prisonniers habilités à voter). 1re lecture, 60. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 317. Ordre du consentement unanime, —Retrait, révocation de l'ordre et renvoi de l'objet du bill au Comité permanent des privilèges et élections, 738. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 172 aux *Journaux*), 1251.
3. Bill C-232, M. Homer (Vote par procuration). 1re lecture, 60. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 518. Ordre du consentement unanime, —Retrait, révocation de l'ordre et renvoi de l'objet du bill au Comité permanent des privilèges et élections, 738. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 172 aux *Journaux*), 1251.
4. Bill C-279, M. Reynolds (Liste électorale permanente). 1re lecture, 61. Ordre du consentement unanime, —Retrait, révocation de l'ordre et renvoi de l'objet du bill au Comité permanent des privilèges et élections, 738. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 172 aux *Journaux*), 1251.
5. Bill C-287, M. O'Sullivan (Liste des électeurs militaires). 1re lecture, 61. Ordre du consentement unanime, —Retrait, révocation de l'ordre et renvoi de l'objet du bill au Comité permanent des privilèges et élections, 738. Rapport avec recommandations (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 172 aux *Journaux*), 1251.
6. Bill C-290, M. Fleming (Liste électorale permanente). 1re lecture, 61. Ordre du consentement unanime, —Retrait, révocation de l'ordre et renvoi de l'objet du bill au Comité permanent des privilèges et élections, 738. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 172 aux *Journaux*), 1251.

Loi électorale du Canada (Loi modifiant) – (Fin)

7. Bill C-292, M. Fleming (Bureaux spéciaux de scrutin pour les handicapés). 1re lecture, 61. Ordre du consentement unanime, —Retrait, révocation de l'ordre et renvoi de l'objet du bill au Comité permanent des privilèges et élections, 738. Rapport avec modifications (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 172 aux *Journaux*), 1251.
8. Bill C-304, M. O'Connell (Accès au scrutin). 1re lecture, 62. Ordre du consentement unanime, —Retrait, révocation de l'ordre et renvoi de l'objet du bill au Comité permanent des privilèges et élections, 738. Rapport avec modifications (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 172 aux *Journaux*), 1251.
9. Bill C-307, M. Reynolds (Congé). 1re lecture, 62. Ordre du consentement unanime, —Retrait, révocation de l'ordre et renvoi de l'objet du bill au Comité permanent des privilèges et élections, 738. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 172 aux *Journaux*), 1251.
10. Bill C-336, M. Munro (Esquimalt-Saanich) (Bureaux de scrutin mobiles). 1re lecture, 62. Ordre du consentement unanime, —Retrait, révocation de l'ordre et renvoi de l'objet du bill au Comité permanent des privilèges et élections, 738. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 172 aux *Journaux*), 1251.
11. Bill C-362, M. MacGuigan (Emploi des contributions). 1re lecture, 115. Ordre du consentement unanime, —Retrait, révocation de l'ordre et renvoi de l'objet du bill au Comité permanent des privilèges et élections, 738. Rapport avec modifications (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 172 aux *Journaux*), 1251.
12. Bill C-389, M. Jones (Appartenance politique). 1re lecture, 541. Ordre du consentement unanime, —Retrait, révocation de l'ordre et renvoi de l'objet du bill au Comité permanent des privilèges et élections, 738. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 172 aux *Journaux*), 1251.
13. Bill C-404, M. Reynolds (Sondages d'opinion). 1re lecture, 695. Ordre du consentement unanime, —Retrait, révocation de l'ordre et renvoi de l'objet du bill au Comité permanent des privilèges et élections, 738. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 172 aux *Journaux*), 1251.
14. Bill C-413, M. Whittaker (Bureaux de scrutin accessibles aux automobiles). 1re lecture, 791.
15. Bill C-431, M. Forrestall (Vote par procuration, personnel navigant des services aériens). 1re lecture, 1168.

Lois, revision, Loi:

Bill S-3, ministre de la Justice. Reçu du Sénat, 119. 1re lecture, 125. Motion tendant à la 2e lecture, présentation, débat, 2e lecture et renvoi au Comité de la justice et des questions juridiques, 162. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 35 aux *Journaux*), 227. Etude à l'étape du rapport, rapport sans amendement et 3e lecture, 236-7. Sanction royale, 237. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 20, S.C. 1974-1976.

Loto-Canada:

Copies d'un document d'information, en date du 10 mai 1976, 1277. Document parlementaire no 301-7/53.

M**Macdonald, sir John A., fête, Loi:**

Bill C-240, M. Macquarrie. 1re lecture, 60. Motion tendant à la 2e lecture, présentation, et du consentement unanime, révocation de l'ordre portant 2e lecture, retrait du bill et renvoi de l'objet du bill au Comité de la justice et des questions juridiques, 496.

Main-d'oeuvre:

1. Information supplémentaire des coûts de main-d'oeuvre (tableaux 1 et 2), 656. Document parlementaire no 301-1/306.
2. Barèmes de salaires régionaux, écart de salaire dans les diverses zones, etc.: M. Coates—Dépôt immédiat de la réponse, 150. Document parlementaire no 301-2/292.
3. Centres pour étudiants, personnes employés, demandes d'emploi reçues par province, coût du projet: M. Reynolds—Dépôt immédiat de la réponse, 716. Document parlementaire no 301-2/2529.
4. Et immigration, centres, emplacement, agents affectés, etc.: M. Caouette (Témiscamingue)—Dépôt immédiat de la réponse, 1360. Document parlementaire no 301-2/5408.

Main-d'oeuvre — (Fin)

5. Centres, nombre au Québec, adresses et numéros de téléphone: M. Matte—Dépôt immédiat de la réponse, 1341. Document parlementaire no 301-2/5423.
6. Copies d'un dépliant au sujet de l'embauche de travailleurs étrangers, 99. Document parlementaire no 301-7/3.

Main-d'oeuvre et Immigration, Ministère:

1. Renvoi du budget principal de 1974-1975 au Comité du travail, de la main-d'oeuvre et de l'immigration, 34.
2. Renvoi du budget supplémentaire (D) de 1974-1975 au Comité du travail, de la main-d'oeuvre et de l'immigration, 330. Rapport (Procès-verbaux et témoignages — Voir Appendice no 51 aux *Journaux*), 367.
3. Renvoi du budget principal de 1975-1976 au Comité du travail, de la main-d'oeuvre et de l'immigration, 314.
4. Renvoi du budget supplémentaire (A) de 1975-1976 au Comité des prévisions budgétaires en général, 854.
5. Renvoi du budget supplémentaire (B) de 1975-1976 au Comité du travail, de la main-d'oeuvre et de l'immigration, 1080.
6. Renvoi du budget principal de 1976-1977 au Comité du travail, de la main-d'oeuvre et de l'immigration, 1050.
7. Rapport pour 1973-1974, 264. Document parlementaire no 301-1/17.
8. Rapport pour 1974-1975, 990. Document parlementaire no 301-1/17A.
9. Somme consacrée de 1972 à 1974 à des contrats de recherche, de développement et autres services consultatifs, adjudicataires, etc.: M. Symes—Dépôt immédiat de la réponse, 537-8. Document parlementaire no 301-2/554.
10. Traduction de documents en français et publication de documents bilingues, coût: M. McKenzie—Dépôt immédiat de la réponse, 266. Document parlementaire no 301-2/872.
11. Campagne de placement, centres, personnes affectées, etc.: M. Marshall—Dépôt immédiat de la réponse, 481. Document parlementaire no 301-2/2038.
12. Programmes d'extension de la main-d'oeuvre, nombre par région, emplacement, etc.: M. Gauthier (Ottawa-Vanier)—Dépôt immédiat de la réponse, 756. Document parlementaire no 301-2/2536.
13. Rapport de la Commission d'enquête L'Heureux-Dubé relative au ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration à Montréal, 979. Document parlementaire no 301-4/117.

Main-d'oeuvre et Immigration, Ministère, Loi (Loi modifiant):

1. Bill C-273, M. Reynolds (Handicapés). 1re lecture, 61.
2. Bill C-306, M. Holmes (Handicapés). 1re lecture, 62.

Maladies contagieuses et infectieuses:

Voir **Santé**.

Maladies tropicales et parasitaires:

Voir **Quarantaine, Loi (Loi modifiant)**.

Manutention des grains dans les ports de la côte ouest, Loi de 1974:

Bill C-12, ministre du Travail. 1re lecture, 42. Ordre,—Limite de vingt minutes sur les discours lors de l'étude en 2e lecture, 42. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 43. Reprise du débat, 2e lecture sur vote inscrit et renvoi au Comité du travail, de la main-d'oeuvre et de l'immigration, 46. Rapport (Procès-verbaux et témoignages — Voir Appendice no 1 aux *Journaux*), 53. Ordre,—Adoption à l'étape du rapport et 3e lecture le même jour que le rapport du Comité, 53. Motion tendant à l'étude à l'étape du rapport, adoption et 3e lecture sur division, 54. Adoption par le Sénat, 55. Sanction royale, 55. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 1, S.C. 1974-1976.

Mariage, exemption, Loi:

Réception d'une pétition (en retard) des requérants Richard Fritz et Marianne Strass, présentation, 655. Rapport du greffier des pétitions, 663. Ordre,—Renvoi de la pétition et du onzième rapport du Comité des bills privés en général et du Règlement, 671. Rapport recommandant la réception de la pétition (Procès-verbaux et témoignages — Voir Appendice no 103 aux *Journaux*), 689. Bill C-1001, M. Campbell (LaSalle-Emard-Côte Saint-Paul). Reçu du Sénat et 1re lecture, 691. Rapport de l'Examineur des pé-

Mariage, exemption, Loi - (Fin)

Réception d'une pétition - (Fin)

titions, 693. Motion tendant à la 2e lecture, présentation, débat et renvoi au Comité permanent des bills privés en général et du Règlement, 696-7. Rapport (Procès-verbaux et témoignages - Voir Appendice no 106 aux *Journaux*), 716. Du consentement unanime, adoption à l'étape du rapport et 3e lecture, 721. Adoption par le Sénat, 739. Sanction royale, 750. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 113, S.C. 1974-1976.

Marine marchande du Canada:

Ordre, - Production de documents ayant trait aux besoins de la marine marchande du Canada: M. Forrester: Appel de l'avis de motion qui est reporté à l'ordre relatif aux "Avis de motions (documents)", 291. Présentation et interruption du débat, 350. Reprise du débat et du consentement unanime retrait de la motion, 454.

Marine marchande du Canada, Loi:

1. Rapport de la Caisse de réclamations de la pollution maritime pour 1973-1974, 17. Document parlementaire no 301-1/59.
2. Rapport de la Caisse de réclamations de la pollution maritime pour 1974-1975, 690. Document parlementaire no 301-1/59A.
3. Rapport concernant les états des recettes et des dépenses de la Loi pour 1972-1973, 320. Document parlementaire no 301-1/238 (Texte français).
4. Rapport concernant l'état des recettes et des dépenses pour 1973-1974, 328. Document parlementaire no 301-1/238 (Texte français).
5. Rapport concernant les états des recettes et des dépenses de la Loi pour 1974-1975, 788. Document parlementaire no 301-1/238A (Texte français).
6. Rapport concernant les exemptions autorisées dans les cas où l'on a pu obtenir les services d'un capitaine ou d'un officier possédant le certificat et l'expérience exigés pour 1974, 422. Document parlementaire no 301-1/239.
7. Rapport concernant les exemptions autorisées dans les cas où l'on a pu obtenir les services d'un capitaine ou d'un officier possédant le certificat et l'expérience exigés pour 1975, 1117. Document parlementaire no 301-1/239A.

Marine marchande du Canada, Loi (Loi modifiant):

Bill C-401, M. Friesen (Pollution). 1re lecture, 688.

Marque de commerce nationale et étiquetage exact, Loi (Loi modifiant):

Bill C-217, M. Francis. 1re lecture, 60. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 465.

Marques de commerce, Loi:

Voir **Spécialités pharmaceutiques ou médicaments brevetés, Loi (Loi abrogeant)**.

Médecins:

Voir **Immigration**.

Minéraux:

Document intitulé "Vers une politique minérale canadienne - Choix possibles", 303. Document parlementaire no 301-4/63.

Mines d'or, aide à l'exploitation, Loi d'urgence:

1. Rapport sur l'application de la Loi pour 1973-1974, 22. Document parlementaire no 301-1/131.
2. Rapport sur l'application de la Loi pour 1974-1975, 760. Document parlementaire no 301-1/131A.

Mines, industrie:

Programme d'aide à l'exploration minière dans le Nord, subventions, régions visées, etc.: M. Matte - Dépôt immédiat de la réponse, 1044. Document parlementaire no 301-2/3945.

Ministères:

1. Emploi d'experts-conseils, but, rémunération, etc.: M. Clark (Rocky Mountain)—Dépôt immédiat de la réponse, 410. Document parlementaire no 301-2/151. Dépôt de réponses supplémentaires, 417, 443, 565. Documents parlementaires nos 301-2/151A, 301-2/151B, 301-2/151C.
2. Surtemps payé à des fonctionnaires dont le traitement annuel excède \$18,000: M. Orlikow—Dépôt immédiat de la réponse, 305-6. Document parlementaire no 301-2/196.
3. Renseignements fournis sur des citoyens canadiens à des étrangers, nature des renseignements, etc.: M. Beatty—Dépôt immédiat de la réponse, 385. Document parlementaire no 301-2/238.
4. Nombre de fonctionnaires recevant un salaire de \$20,000 ou plus en 1968 et en 1974: M. Munro (Esquimalt-Saanich)—Dépôt immédiat de la réponse, 266. Document parlementaire no 301-2/274.
5. Et agences gouvernementales, somme consacrée depuis 1969 aux frais de déplacements des employés à l'étranger: M. Orlikow—Dépôt immédiat de la réponse, 449. Document parlementaire no 301-2/318. Dépôt d'une réponse supplémentaire, 535. Document parlementaire no 301-2/318A.
6. Employés de l'Etat en 1972, en 1974, lieux d'emploi, etc.: M. Orlikow—Dépôt immédiat de la réponse, 240. Document parlementaire no 301-2/319.
7. Personnes employées pour une période déterminée, sous contrat ou temporaire, échelle de salaire: M. Orlikow—Dépôt immédiat de la réponse, 424. Document parlementaire no 301-2/320. Dépôt d'une réponse supplémentaire, 535. Document parlementaire no 301-2/320A.
8. Et agences gouvernementales, services d'ordinateurs, banques des données fédérales, activités, etc.: M. Beatty—Dépôt immédiat de la réponse, 410. Document parlementaire no 301-2/621.
9. Et agences gouvernementales, ordinateurs en service, système utilisé, nature et buts, données, méthodes, etc.: M. Beatty—Dépôt immédiat de la réponse, 410-1. Document parlementaire no 301-2/622.
10. Décentralisation ou réorganisation, employés, traitements, etc.: M. Dinsdale—Dépôt immédiat de la réponse, 441-2. Document parlementaire no 301-2/722. Dépôt d'une réponse supplémentaire, 565. Document parlementaire no 301-2/722A.
11. Et agences gouvernementales, décentralisation, personnel affecté, etc.: M. Clark (Rocky Mountain)—Dépôt immédiat de la réponse, 453. Document parlementaire no 301-2/881.
12. Conseillers à contrat le 15 novembre 1974, but et coût de la consultation: M. Clark (Rocky Mountain)—Dépôt immédiat de la réponse, 411. Document parlementaire no 301-2/897. Dépôt de réponses supplémentaires, 443, 557-8. Documents parlementaires nos 301-2/897A et 301-2/897B.
13. Et agences gouvernementales, montants versés à l'Association des producteurs de blé de Palliser ou à des particuliers agissant au nom de cette association, à Ron Bryden, etc.: M. Benjamin—Dépôt immédiat de la réponse, 754. Document parlementaire no 301-2/1215.
14. Et agences gouvernementales, listes d'adresses accessibles aux organisations privées pour leurs campagnes postales directes: M. Beatty—Dépôt immédiat de la réponse, 611. Document parlementaire no 301-2/1283.
15. Publications, distribution, coût, etc.: M. Dinsdale—Dépôt immédiat de la réponse, 734. Document parlementaire no 301-2/1577. Dépôt d'une réponse supplémentaire, 866. Document parlementaire no 301-2/1577A.
16. Et sociétés de la Couronne, agents d'information, nom, titre, salaires, etc.: M. Roche—Dépôt immédiat de la réponse, 734. Document parlementaire no 301-2/1752. Dépôt d'une réponse supplémentaire, 987. Document parlementaire no 301-2/1752A.
17. Aide fédérale, en argent, services, etc. au Festival international de la jeunesse francophone tenu à Québec, en août 1974: M. Schumacher—Dépôt immédiat de la réponse, 819. Document parlementaire no 301-2/1847. Dépôt d'une réponse supplémentaire, 1036-7. Document parlementaire no 301-2/1847A.
18. Fonctionnaires de Terre-Neuve, classification et traitement: M. Marshall—Dépôt immédiat de la réponse, 632. Document parlementaire no 301-2/1852.
19. Nom de chaque ministre, ministre suppléant et du second ministre adjoint: M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre)—Dépôt immédiat de la réponse, 385. Document parlementaire no 301-2/2075.
20. Services d'information, fonctions, etc.: M. Marshall—Dépôt immédiat de la réponse, 734. Document parlementaire no 301-2/2082. Dépôt d'une réponse supplémentaire, 761. Document parlementaire no 301-2/2082A.
21. Services d'information, fonctions, frais d'exploitation: M. Marshall—Dépôt immédiat de la réponse, 755. Document parlementaire no 301-2/2207.
22. Et agences gouvernementales, services d'avocats, emploi de MM. Roy Gould et John Lang, coût, etc.: M. Beatty—Dépôt immédiat de la réponse, 611. Document parlementaire no 301-2/2231.
23. Agence, comité, commission et société de la Couronne, tests psychologiques destinés aux employés ou aux postulants, buts, résultats, etc.: M. Beatty—Dépôt immédiat de la réponse, 716. Document parlementaire no 301-2/2402.

Ministères — (Suite)

24. Et agences gouvernementales, système informatique de renseignements, nom, nature et but, stockage des données, etc.: M. Beatty—Dépôt immédiat de la réponse, 756. Document parlementaire no 301-2/2641. Dépôt d'une réponse supplémentaire, 1074. Document parlementaire no 301-2/2641A.
25. Utilisation d'avions gérées par les ministères de la Défense nationale et des Transports, heures ou jours de vol, etc.: M. Forrestall—Dépôt immédiat de la réponse, 756-7. Document parlementaire no 301-2/2687. Dépôt d'une réponse supplémentaire, 912. Document parlementaire no 301-2/2687A.
26. Agences de publicité employés par ministère, nom, adresse: M. Caouette (Témiscamingue)—Dépôt immédiat de la réponse, 757. Document parlementaire no 301-2/2696.
27. Et agences gouvernementales, relations publiques, personnel, coût, dépenses en frais de publicité, etc.: M. Beatty—Dépôt immédiat de la réponse, 810. Document parlementaire no 301-2/2985. Dépôt de réponses supplémentaires, 901, 1010, 1014, 1033, 1182, 1394. Documents parlementaires nos 301-2/2985A, 301-2/2985B, 301-2/2985C, 301-2/2985D, 301-2/2985E, 301-2/2985F.
28. Et agences gouvernementales, directives et règlements concernant la divulgation des renseignements demandés par des particuliers ou des sociétés privées, etc.: M. Beatty—Dépôt immédiat de la réponse, 810. Document parlementaire no 301-2/3092. Dépôt de réponses supplémentaires, 855-6, 1010-1, 1014, 1040, 1141-2, 1291, 1431. Documents parlementaires nos 301-2/3092A, 301-2/3092B, 301-2/3092C, 301-2/3092D, 301-2/3092E, 301-2/3092F, 301-2/3092G.
29. Et agences gouvernementales, divulgation de renseignements demandés par des particuliers ou des sociétés privées, directives, consignation et utilisation, etc.: M. Beatty—Dépôt immédiat de la réponse, 810. Document parlementaire no 301-2/3093. Dépôt de réponses supplémentaires, 1011, 1033, 1040, 1291. Documents parlementaires nos 301-2/3093A, 301-2/3093B, 301-2/3093C, 301-2/3093D.
30. Et agences gouvernementales, budget alloué aux employés occasionnels embauchés pour une période fixe ou temporaire pour 1975-1976: M. Orlikow—Dépôt immédiat de la réponse, 1015. Document parlementaire no 301-2/3255. Dépôt de réponses supplémentaires, 1033, 1037, 1087, 1147. Documents parlementaires nos 301-2/3255A, 301-2/3255B, 301-2/3255C, 301-2/3255D.
31. Et agences gouvernementales, budget affecté aux employés sous contrat pour 1975-1976: M. Orlikow—Dépôt immédiat de la réponse, 1015. Document parlementaire no 301-2/3257. Dépôt de réponses supplémentaires, 1033, 1037, 1041. Documents parlementaires nos 301-2/3257A, 301-2/3257B, 301-2/3257C.
32. Et agences gouvernementales, réorganisation, contrats accordés, montant: M. Orlikow—Dépôt immédiat de la réponse, 1015. Document parlementaire no 301-2/3258. Dépôt de réponses supplémentaires, 1037, 1087. Documents parlementaires nos 301-2/3258A et 301-2/3258B.
33. Et agences gouvernementales, Programme de rémunération d'affectation spéciale, coût, personnes affectées aux unités francophones, etc.: M. Orlikow—Dépôt immédiat de la réponse, 1015. Document parlementaire no 301-2/3260. Dépôt de réponses supplémentaires, 1126, 1155. Documents parlementaires nos 301-2/3260A et 301-2/3260B.
34. Et agences gouvernementales, bureaux situés à Hull (Qué.) ou dans les environnements, succursales, superficie, employés, etc.: M. Jones—Dépôt immédiat de la réponse, 1185. Document parlementaire no 301-2/3319.
35. Fonctionnaires recevant un salaire de \$30,000 et plus, nombre, etc.: M. Coates—Dépôt immédiat de la réponse, 1020. Document parlementaire no 301-2/3350. Dépôt d'une réponse supplémentaire, 1078. Document parlementaire no 301-2/3350A.
36. Et agences gouvernementales, dépenses effectuées dans les circonscriptions de Restigouche et de Kootenay-Ouest de 1963 à 1975: M. Brisco—Dépôt immédiat de la réponse, 1023. Document parlementaire no 301-2/3525. Dépôt de réponses supplémentaires, 1046, 1262. Documents parlementaires nos 301-2/3525A et 301-2/3525B.
37. Dépenses effectuées en 1972 et 1974 pour frais de publications, de présentations audio-visuelles et cinématographiques, etc.: M. Friesen—Dépôt immédiat de la réponse, 1023-4. Document parlementaire no 301-2/3569. Dépôt de réponses supplémentaires, 1037, 1075, 1426-7. Documents parlementaires nos 301-2/3569A, 301-2/3569B, 301-2/3569C.
38. Dépenses depuis 1968: M. Cossitt—Dépôt immédiat de la réponse, 1036. Document parlementaire no 301-2/3654. Dépôt de réponses supplémentaires, 1078, 1087, 1110, 1150, 1352. Documents parlementaires nos 301-2/3654A, 301-2/3654B, 301-2/3654C, 301-2/3654D, 301-2/3654E, 301-2/3654F.
39. Personnel embauché pour une période limitée, par contrat ou temporaire, classification, traitement: M. Orlikow—Dépôt immédiat de la réponse, 1024. Document parlementaire no 301-2/3792. Dépôt de réponses supplémentaires, 1037, 1041, 1046, 1087-8, 1111, 1121, 1126, 1134, 1182, 1216, 1262, 1312. Documents parlementaires nos 301-2/3792A, 301-2/3792B, 301-2/3792C, 301-2/3792D, 301-2/3792E, 301-2/3792F, 301-2/3792G, 301-2/3792H, 301-2/3792I, 301-2/3792J, 301-2/3792K, 301-2/3792L.

Ministères – (Fin)

40. Agents d'information et employés du personnel de soutien embauchés en 1974-1975, classification et traitement, etc.: M. Orlikow—Dépôt immédiat de la réponse, 1024. Document parlementaire no 301-2/3793. Dépôt de réponses supplémentaires, 1037, 1041, 1075, 1126, 1142, 1150-1, 1262-3. Documents parlementaires nos 301-2/3793A, 301-2/3793B, 301-2/3793C, 301-2/3793D 301-2/3793E, 301-2/3793F, 301-2/3793G.
41. Et agences gouvernementales, effectif de 1973 et 1975, employés travaillant en dehors ou dans la région d'Ottawa-Hull, endroit, etc.: M. Orlikow—Dépôt immédiat de la réponse, 1159. Document parlementaire no 301-2/3794.
42. Et agences gouvernementales, somme consacrée depuis 1970 aux frais de voyage des employés à l'étranger: M. Orlikow—Dépôt immédiat de la réponse, 1024. Document parlementaire no 301-2/3795. Dépôt de réponses supplémentaires, 1037, 1041, 1047, 1075, 1088, 1142, 1263. Documents parlementaires nos 301-2/3795A, 301-2/3795B, 301-2/3795C, 301-2/3795D, 301-2/3795E, 301-2/3795F, 301-2/3795G.
43. Et agences gouvernementales, hauts fonctionnaires appartenant aux catégories SX1 à SX4, nombre, augmentation entre 1969 et 1974: M. Orlikow—Dépôt immédiat de la réponse, 1007. Document parlementaire no 301-2/3796.
44. Et agences gouvernementales, fonctionnaires touchant un traitement supérieur à \$18,000 et rétribués pour des heures supplémentaires: M. Orlikow—Dépôt immédiat de la réponse, 1024. Document parlementaire no 301-2/3797. Dépôt de réponses supplémentaires, 1041, 1088, 1126, 1212. Documents parlementaires nos 301-2/3797A, 301-2/3797B, 301-2/3797C, 301-2/3797D, 301-2/3797E.
45. Et agences gouvernementales, périodiques, journaux et communiqués, publication, coût, etc.: M. Orlikow—Dépôt immédiat de la réponse, 1289. Document parlementaire no 301-2/4446. Dépôt de réponses supplémentaires, 1320, 1340, 1376. Documents parlementaires nos 301-2/4446A, 301-2/4446B, 301-2/4446C.
46. Services de renseignements pour 1974 et 1975, communiqués de presse, discours ministériels, etc., coût: M. Yewchuk—Dépôt immédiat de la réponse, 1316. Document parlementaire no 301-2/4600. Dépôt de réponses supplémentaires, 1326, 1329, 1376, 1427. Documents parlementaires nos 301-2/4600A, 301-2/4600B, 301-2/4600C, 301-2/4600D.
47. Et agences gouvernementales, livraison du courrier, recours aux services privés, dépenses, nom des sociétés, contrats, etc.: M. Rodriguez—Dépôt immédiat de la réponse, 1289. Document parlementaire no 301-2/4955. Dépôt de réponses supplémentaires, 1320-1, 1329, 1340, 1394. Documents parlementaires nos 301-2/4955A, 301-2/4955B, 301-2/4955C, 301-2/4955D.
48. Et agences gouvernementales, contrats négociés avec le Centre des langues Feuille d'érable Ltée, pour l'enseignement d'une langue seconde, fonctionnaires affectés, etc.: M. Caouette (Témiscamingue)—Dépôt immédiat de la réponse, 1351. Document parlementaire no 301-2/5169.
49. Et agences gouvernementales, contrats négociés avec le Centre linguistique Cartier, pour l'enseignement d'une langue seconde à des fonctionnaires, etc.: M. Caouette (Témiscamingue)—Dépôt immédiat de la réponse, 1352. Document parlementaire no 301-2/5170.
50. Et agences gouvernementales, contrats négociés avec l'école de langues Berlitz, somme affectée aux salaires, personnel enseignant, fonctionnaires suivant des cours, nombre, etc.: M. Caouette (Témiscamingue)—Dépôt immédiat de la réponse, 1290. Document parlementaire no 301-2/5172. Dépôt de réponses supplémentaires, 1321, 1326, 1340, 1379, 1427. Documents parlementaires nos 301-2/5172A, 301-2/5172B, 301-2/5172C, 301-2/5172D, 301-2/5172E.
51. Ordre,—Copie de tout journal, revue ou bulletin publié par chaque ministère ou agences gouvernementales: M. Orlikow, 1103. Dépôt de la réponse, 1324. Document parlementaire no 301-3/94. Dépôt d'une réponse supplémentaire, 1346. Document parlementaire no 301-3/94A.

Voir aussi **Avocats; Expositions et foires; Fonction publique; Gouvernement; Langues officielles.**

Ministres:

1. Nom, traitement, poste, fonctions des employés de chaque ministre: M. Coates—Dépôt immédiat de la réponse, 410. Document parlementaire no 301-2/42.
2. Emploi de rédacteurs de discours à la pige ou par contrat: M. Clark (Rocky Mountain)—Dépôt immédiat de la réponse, 300. Document parlementaire no 301-2/156.
3. Nom et traitement des personnes employées par chaque ministre à titre de chefs de cabinet, adjoints spéciaux, etc., ainsi que des sociétés ou des particuliers engagés par contrat: M. Hnatyshyn—Dépôt immédiat de la réponse, 424. Document parlementaire no 301-2/518. Dépôt de réponses supplémentaires, 451, 686. Documents parlementaires nos 301-2/518A et 301-2/518B.

Ministres - (Fin)

4. Effectif au cours des trois dernières années, salaires: M. Korchinski—Dépôt immédiat de la réponse, 749. Document parlementaire no 301-2/1204.
5. Services d'un rédacteur de discours à la pige ou par contrat, honoraires: M. Clark (Rocky Mountain)—Dépôt immédiat de la réponse, 721. Document parlementaire no 301-2/1784.
6. Sous-ministre et sous-ministre adjoint, discours rédigés par des agents d'information du gouvernement: M. Clark (Rocky Mountain)—Dépôt immédiat de la réponse, 695-6. Document parlementaire no 301-2/1786.
7. Ministre de l'Agriculture et famille, voyages, avions de l'Etat utilisés, destination, but, durée, etc.: M. Cossitt—Dépôt immédiat de la réponse, 1282. Document parlementaire no 301-2/3240.
8. Bureaux, rénovations, coût, etc.: M. Coates—Dépôt immédiat de la réponse, 1019. Document parlementaire no 301-2/3280. Dépôt de réponses supplémentaires, 1033, 1046, 1074, 1087, 1266. Documents parlementaires nos 301-2/3280A, 301-2/3280B, 301-2/3280C, 301-2/3280D, 301-2/3280E.
9. Nom, poste, fonctions et traitement des employés de chaque ministre et secrétaire parlementaire: M. Coates—Dépôt immédiat de la réponse, 1020. Document parlementaire no 301-2/3348. Dépôt d'une réponse supplémentaire, 1034. Document parlementaire no 301-2/3348A.
10. Bureaux, meubles, équipement et installations, etc., coût depuis 1968: M. Cossitt—Dépôt immédiat de la réponse, 1036. Document parlementaire no 301-2/3654. Dépôt de réponses supplémentaires, 1078, 1087, 1110, 1150, 1352. Documents parlementaires nos 301-2/3654A, 301-2/3654B, 301-2/3654C, 301-2/3654D, 301-2/3654E, 301-2/3654F.
11. Bureaux, rénovations, coût: M. Beatty—Dépôt immédiat de la réponse, 1024. Document parlementaire no 301-2/3860. Dépôt de réponses supplémentaires, 1041, 1047, 1075, 1078, 1088, 1111, 1348, 1361. Documents parlementaires nos 301-2/3860A, 301-2/3860B, 301-2/3860C, 301-2/3860D, 301-2/3860E, 301-2/3860F, 301-2/3860G, 301-2/3860H.

Monnaie:

Contrefaçon de l'argent canadien depuis 1960: M. Caouette (Témiscamingue)—Dépôt immédiat de la réponse, 267. Document parlementaire no 301-2/1024.

Monnaie et change, Loi:

1. Rapport sur les opérations du compte du fonds de change pour 1973 ainsi que le rapport de l'Auditeur général sur l'état financier, 51. Document parlementaire no 301-1/133.
2. Rapport sur les opérations du compte du fonds de change pour 1974 ainsi que le rapport de l'Auditeur général sur l'état financier, 584. Document parlementaire no 301-1/133A.
3. Rapport sur les opérations du compte du fonds de change pour 1975 ainsi que le rapport de l'Auditeur général concernant la vérification du compte, 1324. Document parlementaire no 301-1/133B.

Monnaie royale du Canada:

1. Rapport y compris les comptes et états financiers pour 1973, ainsi que le rapport de l'Auditeur général s'y rapportant, 15. Document parlementaire no 301-1/176.
2. Budget d'établissement pour 1974 et copie du décret approuvant ledit budget, 15-16. Document parlementaire no 301-1/176A.
3. Budget d'établissement pour 1975 et copie du décret approuvant ledit budget, 417. Document parlementaire no 301-1/176B.
4. Rapport y compris les comptes et états financiers pour 1974, ainsi que le rapport de l'Auditeur général s'y rapportant, 573. Document parlementaire no 301-1/176C.
5. Rapport y compris les comptes et états financiers pour 1975, ainsi que le rapport de l'Auditeur général s'y rapportant, 1379. Document parlementaire no 301-1/176D.

Morin, Mme Albanie, député:

Nomination à titre de vice-président adjoint des comités pléniers de la Chambre, 14.

Moroz, M. Valentyn:

Voir **Union soviétique**.

Motions d'initiative parlementaire:

1. Anciens combattants, étude de l'opportunité de modifier la Loi sur la sécurité de la vieillesse afin de rendre justice aux anciens combattants, présentation, modification du consentement unanime et adoption après débat, 263.

Motions d'initiative parlementaire - (Suite)

2. Assurance-chômage, révision de la Loi afin d'en supprimer les dispositions fondées sur le principe du bien-être social, présentation et interruption du débat, 442.
3. Bétail, recommandation à la Chambre d'adopter des lois préventives contre le vol, etc., présentation et adoption après débat, 315.
4. Chambre des communes, proposition de création d'un comité chargé d'examiner le rôle du Sénat, présentation et interruption du débat, 1137.
5. Chemins de fer Nationaux, institution d'une enquête royale sur les accidents, présentation et interruption du débat, 87. Reprise et interruption du débat, 800.
6. Comités permanents, témoins, interdiction de comparaître ou de témoigner, présentation et interruption du débat, 571-2.
7. Conserve alimentaires, enquête sur la grave pénurie de couvercles de pots de conserve, présentation et interruption du débat, 283. Reprise et interruption du débat, 1335.
8. Crédit agricole, Loi, modification de la Loi afin de stimuler les jeunes cultivateurs, présentation et interruption du débat, 252. Reprise et interruption du débat, 1258.
9. Défense, équipement et armement, copie du projet de contrat entre la *Lockheed Aircraft Corporation*, Burbank, Californie et le gouvernement du Canada, pour l'achat d'avions patrouilleurs à long rayon d'action, présentation et interruption du débat, 1204.
10. Denrées alimentaires: Création d'une Commission mondiale des aliments et des ressources, présentation et interruption du débat, 74.
11. Education, création d'un Office national, présentation et interruption du débat, 1320.
12. Energie, études nécessaires à la construction des barrages d'énergie marémotrice de la Baie de Fundy, présentation et interruption du débat, 301.
13. Environnement, création d'un Institut des études humaines de l'environnement, présentation et interruption du débat, 72.
14. Environnement, programme fédéral-provincial de lutte contre l'érosion des rives du lac Winnipeg, présentation et interruption du débat, 460.
15. Forces canadiennes, proposition de créer une distinction honorifique pour les militaires anciens et actuels pour services rendus dans le cadre de l'OTAN, présentation, débat et adoption de la motion du consentement unanime, 1094.
16. Gouvernement, administration, décentralisation, présentation et interruption du débat, 1160.
17. Iles Turks et Caicos, union avec le Canada, opportunité d'étude par un Comité mixte spécial, présentation et interruption du débat, 557.
18. Impôt sur le revenu, déduction du coût des outils nécessaires au travail, présentation et interruption du débat, 166. Reprise et interruption du débat, 914.
19. Impôt sur le revenu, modification de la Loi en vue d'accorder des déductions d'au moins cinq mille dollars à un couple marié et de deux mille huit cents dollars à une personne célibataire, présentation et interruption du débat, 703.
20. Impôt sur le revenu, modification de la Loi en vue d'accorder des déductions pour services bénévoles au profit d'une société de bienfaisance, présentation et interruption du débat, 128. Reprise du débat et du consentement unanime, motion réservée, 850. Reprise et interruption du débat, 876.
21. Impôt sur le revenu, proposition de déductibilité à concurrence de \$300 par an des impôts fonciers et loyers, présentation et interruption du débat, 514.
22. Invalides, proposition de mise au point des programmes de réadaptation de concert avec les provinces, présentation du consentement unanime et interruption du débat, 463-4.
23. Jeunesse, semaine nationale d'appréciation, désignation, présentation, débat et adoption de la motion du consentement unanime, 437.
24. Lait, prix, ajustement au coût de production, présentation et interruption du débat, 743.
25. Obligations perpétuelles à 3%, rachat par le gouvernement, présentation et interruption du débat, 511.
26. Pêches en eaux douces et intérieures, proposition de création d'un comité permanent, présentation et interruption du débat, 1172.
27. Pêches, étude d'une mesure visant à la création d'un ministère autonome, présentation et interruption du débat, 298.
28. Pension de vieillesse, étude de l'opportunité de modifier la Loi sur la sécurité de la vieillesse et le Régime de pensions du Canada afin de réduire à 60 ans l'âge d'admissibilité, présentation et interruption du débat, 591.
29. Pension de vieillesse, étude de la possibilité de verser la pension aux femmes à 60 ans et de réduire progressivement l'âge d'admissibilité des hommes, présentation et interruption du débat, 331.

Motions d'initiative parlementaire – (Fin)

30. Pension de vieillesse, proposition d'une mesure permettant à un conjoint de bénéficiaire de pension, de toucher aussi sa pension, présentation et interruption du débat, 401.
31. Pension de vieillesse, proposition de rétroactivité des versements, à la date où une personne a atteint l'âge de 65 ans, présentation et interruption du débat, 1241.
32. Pensions, élimination des restrictions pour le personnel des Forces canadiennes, de la Gendarmerie royale du Canada, des sénateurs et députés retraités lorsqu'ils entrent au service du gouvernement, présentation, débat, retrait de la motion du consentement unanime, 416.
33. Premier ministre, désignation d'un comité pour examiner les pouvoirs, prérogatives et privilèges rattachés au Cabinet du Premier ministre, présentation et interruption du débat, 181. Reprise et interruption du débat, 1323-4.
34. Régime de pensions du Canada, mesure autorisant les cultivateurs et les pêcheurs indépendants à faire le calcul de la moyenne quinquennale de leurs revenus en vue de toucher des prestations, présentation et interruption du débat, 490.
35. Régime de pensions du Canada, mesures en vue de permettre aux infirmières de prendre leur retraite à 60 ans, présentation et interruption du débat, 215.
36. Routes, partage des frais de construction d'un pont sur la rivière Shubanacadie et de tronçons de route inachevés de Fundy Trail ainsi que d'un tunnel sous le *Northwest Arm* à Halifax, présentation et interruption du débat, 1293.
37. Santé, ordre au Comité de la justice et des questions juridiques d'étudier les mesures afin de corriger les cas d'abus et de négligence à l'égard des enfants, présentation, modification de la motion du consentement unanime et adoption, 177.
38. Société de développement du Cap-Breton, création d'un centre culturel sur l'Île-du-Cap-Breton, présentation et interruption du débat, 328.
39. Sociétés de la Couronne, activités financières et administratives, etc., étude par un Comité, présentation et interruption du débat, 101. Reprise et interruption du débat, 1004.
40. Sports, création d'un ministère, présentation et interruption du débat, 396.
41. Terre-Neuve, établissement d'une Commission de consultation et de planification pour l'Ouest, présentation et interruption du débat, 381.
42. Territoires du Nord-Ouest et Yukon, présentation d'une mesure par le gouvernement permettant l'établissement d'un régime représentatif et responsable aux territoires, présentation, débat et amendement, renvoi du sujet au Comité des affaires indiennes et du développement du Nord canadien, 267. Reprise du débat et du consentement unanime conserve son rang au *Feuilleton*, 1260. Reprise du débat et amendement déclaré irrecevable, 1278.
43. Transports: Réduction du tarif des voitures et du tarif-marchandises sur le traversier reliant Terre-Neuve à la Nouvelle-Ecosse, présentation et interruption du débat, 112.

Multiculturalisme:

1. Rapport du Conseil consultatif, 649. Document parlementaire no 301-1/414.
2. Rapport de l'étude sur les langues non officielles, 649. Document parlementaire no 301-1/414A.
3. Ministères concernés, administrateur principal à Ottawa et Toronto, politique, recherches, coût, etc.: M. Jelinek—Dépôt immédiat de la réponse, 595-6. Document parlementaire no 301-2/1362.
4. Programme, subventions consenties, montant, objet, liste des associations, etc.: M. Matte—Dépôt immédiat de la réponse, 1285. Document parlementaire no 301-2/3967.

Musées nationaux du Canada:

1. Renvoi du budget principal de 1974-1975 au Comité de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts, 33.
2. Rapport pour 1973-1974 ainsi que le rapport de l'Auditeur général y afférant, 22. Document parlementaire no 301-1/300.
3. Rapport y compris les comptes et états financiers pour 1974-1975 ainsi que le rapport de l'Auditeur général s'y rapportant, 808. Document parlementaire no 301-1/300A.
4. Expositions et fouilles ainsi que publications de la Galerie nationale dans le nord de l'Ontario: M. Symes—Dépôt immédiat de la réponse, 128. Document parlementaire no 301-2/265.

N

Nations Unies:

1. Forces du maintien de la paix, troupes canadiennes, financement, sommes versées au Canada, pays en défaut, etc.: M. Stanbury—Dépôt immédiat de la réponse, 436. Document parlementaire no 301-2/1789.
2. Forces du maintien de la paix, troupes canadiennes, financement, sommes versées au Canada, pays en défaut, etc.: M. Stanbury—Dépôt immédiat de la réponse, 556-7. Document parlementaire no 301-2/2274.
3. Forces du maintien de la paix, troupes canadiennes, sommes versées au Canada, pays en défaut, etc.: M. Stanbury—Dépôt immédiat de la réponse, 756. Document parlementaire no 301-2/2438.
4. Forces du maintien de la paix, troupes canadiennes, financement, sommes versées au Canada, pays en défaut, etc.: M. Stanbury—Dépôt immédiat de la réponse, 807. Document parlementaire no 301-2/2909.
5. Forces du maintien de la paix, troupes canadiennes, financement, sommes versées au Canada, pays en défaut, etc.: M. Stanbury—Dépôt immédiat de la réponse, 980. Document parlementaire no 301-2/3217.
6. Rapport sur l'activité de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture pour 1973-1974, 22. Document parlementaire no 301-6/3.
7. Rapport sur l'activité de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture pour 1974-1975, 792. Document parlementaire no 301-6/3A.
8. Motion en vertu de l'article 43 du Règlement (M. Diefenbaker): Réprobation de la résolution de l'ONU dénonçant Israël comme pays raciste, 853.

Voir aussi **Etablissements humains, conférence-exposition de l'ONU (Habitat '76)**.

NATO:

Voir **Traité de l'Atlantique-Nord, Organisation**.

Navigation:

1. Achat par le gouvernement de produits de nettoyage de fonds de cale, toxiques et non toxiques, coût, pollution, etc.: M. Forrestall—Dépôt immédiat de la réponse, 411. Document parlementaire no 301-2/635.
2. Ordre, —Copie de documents concernant la mise sur pied d'un Conseil consultatif national de la formation maritime: M. Marshall, 824. Dépôt de la réponse, 865. Document parlementaire no 301-3/57.
3. Document intitulé "Enquête sur les accidents aux bateaux de pêche de la Côte ouest, mars 1975—Sommaire administratif", 699. Document parlementaire no 301-4/45.

Navires, construction:

Voir **Défense nationale, Ministère**.

Négociation par secteur, Loi:

Bill C-399, M. Jelinek. 1re lecture, 685.

Nelson, fleuve:

Copies de la correspondance portant sur l'achat par *Manitoba Hydro* d'un équipement de conversion pour le deuxième bipole de la station de transmission, 611. Document parlementaire no 301-5/120.

Newfoundland and Labrador Development Corporation:

Sommes consenties pour 1971 à 1976, ventilation par catégorie d'industrie, projets, etc.: M. Marshall—Dépôt immédiat de la réponse, 1128. Document parlementaire no 301-2/4061.

Newfoundland Broadcasting Company Limited:

Actionnaires, permis délivrés et annulés, contrats avec le gouvernement: M. Nowlan—Dépôt immédiat de la réponse, 442. Document parlementaire no 301-2/883.

Norbanque, Loi:

Présentation d'une pétition (en retard), 799. Rapport du greffier des pétitions, 804-5. Sur motion, renvoi de la pétition et du quatorzième rapport du greffier des pétitions au Comité permanent des bills privés en général et du Règlement, 807. Rapport recommandant la réception de la pétition (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 113 aux *Journaux*), 823. Rapport de l'Examineur des pétitions, 824. Bill C-1002, M. Guay (Saint-Boniface). Reçu du Sénat et 1re lecture, 824. Motion tendant à la 2e lecture, présentation, débat, adoption et renvoi au Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, 847. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 122 aux *Journaux*), 895. Adoption à l'étape du rapport et 3e lecture, après débat, 910. Adoption par le Sénat, 938. Sanction royale, 977. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 116, S.C. 1974-1976.

Normes des prestations de pension, Loi (Loi modifiant):

Bill C-325, M. Guay (Saint-Boniface). 1re lecture, 62.

Nouveau-Brunswick:

Voir **Forêts**.

Nouveaux horizons, programme:

1. Demandes reçues, projets subventionnés, emplois créés et argent distribué en 1973-1974 dans la circonscription d'Okanagan Boundary: M. Whittaker—Dépôt immédiat de la réponse, 116. Document parlementaire no 301-2/296.
2. Subventions demandées dans chaque circonscription: M. Hogan—Dépôt immédiat de la réponse, 556. Document parlementaire no 301-2/1843.

Nouvelle-Ecosse:

Ordre,—Copie de cartes prototypes de la région de Brown's Bank établies par le Service hydrographique canadien: M. Marshall, 824. Dépôt de la réponse, 856. Document parlementaire no 301-3/55.

Voir aussi **Routes**.

O

Obligations de l'Etat:

Obligations perpétuelles à 3%, rachat par le gouvernement: Motion (M. Broadbent), présentation et interruption du débat, 511.

Oeufs:

Voir **Commission de surveillance du prix des produits alimentaires**.

Oeufs, commercialisation, Comité spécial:

1. Composition, 68, 82, 91, 98, 104, 106, 109, 114, 117, 123, 126, 129, 132, 135, 138, 139, 142, 145, 147, 148, 151, 159, 176, 177, 185, 188, 192.
2. Ordre du consentement unanime,—Prise en considération dès l'appel des ordres émanant du gouvernement plus tard aujourd'hui d'une motion visant à la création d'un Comité spécial, 67. Motion (M. Sharp),—Institution d'un Comité spécial pour enquêter et faire rapport sur les activités de l'Office et les autorités responsables de cet organisme, présentation, débat et adoption, 67-8. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 30 aux *Journaux*), 197-211.
3. Rapports: Premier (Appendice no 30 aux *Journaux*), 197-211.
4. Adoption des rapports: Premier: Ordre,—Etude de la motion portant adoption à l'appel de l'ordre du jour, 299. Présentation et interruption du débat, 301. Reprise du débat et amendement (M. Murta): Renvoi au Comité de l'agriculture pour révision, présentation et interruption du débat, 301-2.

Oeufs, Commercialisation, programme:

Accords fédéraux-provinciaux et documents concernant la mise en place d'un système global de commercialisation visant à la réglementation des oeufs au Canada, 695. Document parlementaire no 301-5/61.

Oeufs, Office canadien de commercialisation:

1. Rapport et états financiers, ainsi que le rapport des vérificateurs pour 1974, 515. Document parlementaire no 301-1/433.
2. Rapport et états financiers, ainsi que le rapport des vérificateurs pour 1975, 1245. Document parlementaire no 301-1/433A.
3. Rapport intitulé "Modèles provinciaux du coût de production des oeufs encouru à la ferme pour les producteurs de taille moyenne", 731. Document parlementaire no 301-4/73.

Office canadien des provendes:

1. Renvoi du budget principal de 1974-1975 au Comité de l'agriculture, 33.
2. Rapport y compris les comptes et les états financiers pour 1974 ainsi que le rapport de l'Auditeur général s'y rapportant, 417. Document parlementaire no 301-1/94.
3. Rapport y compris les comptes et les états financiers pour 1975 ainsi que le rapport de l'Auditeur général s'y rapportant, 1170. Document parlementaire no 301-1/94A.

Office canadien du poisson salé:

1. Rapport y compris les comptes et états financiers ainsi que le rapport de l'Auditeur général pour 1973-1974, 69. Document parlementaire no 301-1/368.
2. Budget d'établissement pour 1975-1976 ainsi que copie du décret approuvant ledit budget, 539. Document parlementaire no 301-1/368A.
3. Rapport y compris les comptes et états financiers pour 1974-1975 ainsi que le rapport de l'Auditeur général s'y rapportant, 859. Document parlementaire no 301-1/368B.

Office de commercialisation du dindon:

1. Rapport y compris les états financiers pour 1974 ainsi que le rapport des vérificateurs, 580. Document parlementaire no 301-1/434.
2. Rapport y compris les états financiers pour 1975 ainsi que le rapport des vérificateurs, 1198. Document parlementaire no 301-1/434A.

Office de commercialisation du poisson d'eau douce:

1. Rapport y compris les comptes et états financiers ainsi que le rapport de l'Auditeur général pour 1973-1974, 288. Document parlementaire no 301-1/294.
2. Rapport y compris les comptes et états financiers ainsi que le rapport de l'Auditeur général pour 1974-1975, 998. Document parlementaire no 301-1/294A.
3. Motion (M. LeBlanc) (Westmorland-Kent): Que le rapport annuel de 1973-1974 soit déferé au Comité permanent des pêches et forêts dans le but d'entendre les mémoires de la *Fundy Weir Fisherman's Association*, Nouveau-Brunswick et de l'*Independent Gill Net Fishermen of Northern Manitoba*: Appel de l'avis de motion qui est reporté aux ordres inscrits au nom du gouvernement et fait l'objet d'un ordre d'examen à la prochaine séance de la Chambre, 705. Du consentement unanime, présentation et adoption, 711.

Office de stabilisation des prix agricoles:

1. Rapport pour 1973-1974, 19. Document parlementaire no 301-1/52.
2. Rapport pour 1974-1975, 698. Document parlementaire no 301-1/52A.
3. Rapport pour 1975-1976, 1438. Document parlementaire no 301-1/52B.

Office des prix des produits de pêche:

1. Rapport pour 1973-1974, 19. Document parlementaire no 301-1/148.
2. Rapport pour 1974-1975, 760. Document parlementaire no 301-1/148A.
3. Demandes d'aide et de financement, auteurs des demandes et somme demandée: M. Marshall—Dépôt immédiat de la réponse, 214. Document parlementaire no 301-2/85.

Office des produits agricoles:

1. Rapport pour 1973-1974, 19. Document parlementaire no 301-1/51.
2. Rapport pour 1974-1975, 698. Document parlementaire no 301-1/51A.
3. Rapport pour 1975-1976, 1438. Document parlementaire no 301-1/51B.

Office national de l'énergie:

1. Renvoi du budget principal de 1974-1975 au Comité des ressources nationales et des travaux publics, 33.
2. Rapport au sujet de l'exportation du pétrole, 142. Document parlementaire no 301-1/188.
3. Rapport pour 1974, 485. Document parlementaire no 301-1/188A.
4. Rapport intitulé "L'huile au Canada-Besoins et Approvisionnements", 871. Document parlementaire no 301-1/188B.
5. Rapport pour 1975, 1170. Document parlementaire no 301-1/188C.
6. Rapport intitulé "Le gaz naturel au Canada-Besoins et Approvisionnements", 716. Document parlementaire no 301-4/69.
7. Rapport au sujet du prix du gaz naturel exporté en vertu de licences déjà existantes, 513. Document parlementaire no 301-7/16.

Office national de l'énergie, Loi (Loi modifiant):

Bill C-289, M. Andre. 1re lecture, 61.

Office national du film:

1. Renvoi du budget principal de 1974-1975 au Comité de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts, 33.
2. Rapport y compris les états financiers et le rapport de l'Auditeur général pour 1973-1974, 47. Document parlementaire no 301-1/189.
3. Rapport y compris les comptes et états financiers pour 1974-1975 ainsi que le rapport de l'Auditeur général s'y rapportant, 900-1. Document parlementaire no 301-1/189A.

Offices de commercialisation des produits de ferme, Loi (Loi modifiant):

Bill C-313, M. Francis. 1re lecture, 62.

Ombudsman, création du poste, Loi:

Bill C-204, M. Reid. 1re lecture, 60.

Ontario:

Voir **Archives publiques; Bibliothèques fédérales; Musées nationaux du Canada.**

ONU:

Voir **Nations Unies.**

Opérations sur la côte ouest, Loi de 1975:

Bill C-56, ministre du Travail. 1re lecture sans avis, 399. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 401. Reprise du débat, 2e lecture, renvoi au Comité plénier, étude en Comité plénier, rapport avec amendements, adoption à l'étape du rapport et 3e lecture, 401. Sanction royale, 402. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 32, S.C. 1974-1976.

Orateur de la Chambre des communes, Loi:

Bill C-250, M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre). 1re lecture, 60.

Orateur, Monsieur l':

1. Absence de M. l'Orateur pour cas de force majeure, 161.
2. Annonce à la Chambre la réception des certificats d'élections de nouveaux députés, 795, 799.
3. Donne lecture d'un message nommant les commissaires de l'Economie interne, 13-14.
4. Election de l'honorable James Jerome, 8.
5. Fait part à la Chambre des vacances survenues dans la députation et de l'envoi d'un mandat pour l'émission de brefs d'élection, 423, 753, 1016.
6. Fait part d'une lettre du Directeur administratif du Gouverneur général au sujet de la prorogation, 1435-6.
7. Fait part de la lettre du Chef du Cabinet du Gouverneur général au sujet de l'ouverture du Parlement, 8.
8. Fait part de lettres au sujet de la sanction royale, 55, 94, 150, 194, 237, 321, 368, 401, 404, 409, 484, 530-1, 649, 666, 750, 903, 936-7, 976, 1049, 1162, 1265, 1301, 1347-8, 1381, 1433.
9. Fait savoir que le discours du trône a été prononcé, 8.

Orateur, Monsieur l' – (Fin)

10. Informe la Chambre que M. Beverley Koester a été nommé au poste de greffier adjoint, 754.
11. Informe la Chambre que M. Keith Penner a démissionné en tant que vice-président des Comités pléniers, 754.
12. Informe la Chambre que M. R.E. Thomas a été nommé au poste de Directeur des Services législatifs, 754.
13. Informe la Chambre que MM. Réginald Boivin et Maxime Guitard ont été nommés au poste de troisième greffier adjoint, 239.
14. Présente le rapport du Bibliothécaire parlementaire, 14.
15. Présente le rapport du Directeur des élections, 51.
16. Revendique les droits relatifs à la reconnaissance habituelle des privilèges des Communes, 8.

Orateur, Monsieur l', Décisions et déclarations:*Bills inscrits au nom du gouvernement – Amendements – 2e lecture:*

- M. Fraser présente un amendement à la motion tendant à la 2e lecture du Bill C-25 (Environnement, contaminants, Loi) visant à déférer l'objet du bill au Comité des pêches et forêts avec propositions d'étudier un sujet particulier. M. l'Orateur suppléant remet sa décision, 192. M. l'Orateur suppléant déclare que l'amendement est irrecevable parce qu'il tend à faire étudier par le Comité certaines propositions de fond en plus du sujet du bill, 195.
- M. Broadbent présente un amendement lors de l'étude en 2e lecture du Bill C-44 (Sénat et Chambre des communes, Traitements et Secrétaires parlementaires, Lois (Loi modifiant)), visant à remettre la 2e lecture et à renvoyer la question à une commission indépendante. M. l'Orateur déclare que le libellé de la motion, soit, la définition du sujet du bill au lieu de l'utilisation des termes "sujet du bill" pourrait amener à élargir la portée de la recevabilité d'un amendement en 2e lecture. Il ajoute aussi que la commission décrite dans la motion porte à confusion, pour ces raisons, l'amendement est irrecevable, 232-3.
- M. Lambert (Edmonton-Ouest) présente un amendement à la motion portant 2e lecture du Bill C-49 (Impôt sur le revenu, Loi (Loi modifiant)), visant à approuver certaines mesures mais à refuser la 2e lecture à cause de certaines autres mesures contenues dans le bill. M. l'Orateur déclare qu'un amendement à la 2e lecture doit consister en une déclaration de principe s'opposant aux dispositions du bill à l'étude. Il ajoute que l'amendement présent ne s'oppose qu'à certaines dispositions du bill et en approuve certaines autres voilà pourquoi il est irrecevable, 275-6.
- M. Lawrence présente un amendement à la motion portant 2e lecture du Bill C-49 (Impôt sur le revenu, Loi (Loi modifiant)) visant à refuser la 2e lecture à cause du manque à prévoir certaines dispositions. M. l'Orateur suppléant déclare l'amendement recevable parce qu'il bloque l'adoption du bill et dénonce les principes fondamentaux d'imposition contenus dans le bill, 276-7.
- M. Broadbent propose un sous-amendement à la motion tendant à la 2e lecture du Bill C-49 (Impôt sur le revenu, Loi (Loi modifiant)) visant à remplacer certains mots de l'amendement par d'autres. M. l'Orateur suppléant est d'avis que le sous-amendement respecte les règles de la pertinence et le déclare recevable, 286.
- M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre) soumet un amendement à la motion portant 2e lecture du Bill C-47 (Juges, Loi (Loi modifiant)), visant à refuser la 2e lecture à cause du manque à prévoir certaines dispositions. M. l'Orateur déclare l'amendement irrecevable parce qu'il ne s'agit pas d'une déclaration d'opposition, mais d'une déclaration de principe contraire au principe du bill, 551.
- M. Lambert (Edmonton-Ouest) soulève un rappel au Règlement lors de la motion tendant à la 2e lecture du Bill C-66 (Taxe d'accise, Loi (Loi modifiant)), visant à rejeter le bill et à le présenter sous une autre forme, M. l'Orateur diffère sa décision, 692. M. l'Orateur estime qu'une fois les motions de voies et moyens adoptées par la Chambre, tout changement plus fondamental que celui dont elle est saisie devrait être apporté par la Chambre. Il lui laisse donc jusqu'à 3 heures de l'après-midi, le lendemain, le soin d'apporter des amendements au bill ou à la motion de voies et moyens, 706-7. Les partis n'ayant pu se mettre d'accord, M. l'Orateur déclare l'amendement irrecevable et ordonne la suppression du passage vicieux et la réimpression du bill, 709-11.

Bills inscrits au nom du gouvernement – Etape du rapport:

Déclaration concernant les modalités d'étude de motions présentées, 155, 618-20, 935-7, 1385.

- M. Dick présente une motion tendant à modifier le Bill C-14 (Banque fédérale de développement, Loi), à l'étape du rapport. M. l'Orateur déclare que l'amendement tend à ajouter un alinéa entièrement

Orateur, Monsieur l', Décisions et déclarations - (Suite)*Bills inscrits au nom du gouvernement - Etape du rapport - (Fin)*

M. Dick présente une motion tendant à modifier le Bill C-14 - (Fin)

nouveau à l'article des définitions, ce qui dépasse la portée de l'article concernée et aussi le principe du bill lui-même. Il suggère de présenter plutôt un amendement de fond au principe du bill au lieu de tenter d'ajouter un élément nouveau à l'article des définitions, 154-5.

Durant le débat sur le Bill C-13 (Commission d'énergie du Nord canadien, Loi (Loi modifiant)), M. Neil propose un amendement à la motion de M. Nielsen. M. l'Orateur adjoint déclare l'amendement irrecevable parce qu'il a aucun rapport avec la motion dont la Chambre est saisie en vertu de l'article 75(5) du Règlement et que par conséquent, un préavis de 24 heures doit être présenté pour une nouvelle proposition, 429-30.

Durant le débat sur le Bill C-13 (Commission d'énergie du Nord canadien, Loi (Loi modifiant)), M. Dinsdale propose un amendement à la motion de M. Nielsen. M. l'Orateur adjoint déclare l'amendement irrecevable parce qu'il a aucun rapport avec la motion dont la Chambre est saisie en vertu de l'article 75(5) du Règlement et que par conséquent, un préavis de 24 heures doit être présenté pour une nouvelle proposition, 430.

M. Nielsen présente une motion à l'étape du rapport tendant à modifier le Bill C-13 (Commission d'énergie du Nord canadien, Loi (Loi modifiant)). M. l'Orateur suppléant déclare l'amendement irrecevable parce qu'il introduit une nouvelle disposition de fond et alors dépasse le cadre du bill, 431.

Lors de l'étude à l'étape du rapport du Bill C-44 (Sénat et Chambre des communes, Traitements et Secrétaires parlementaires, Lois (Loi modifiant)), un rappel au Règlement est soulevé et M. l'Orateur diffère sa décision, 465. M. l'Orateur déclare que l'amendement est irrecevable parce qu'il outre-passe la recommandation initiale et ordonne que l'amendement soit supprimé du bill et réimprimé dans l'état modifié par le Comité et que les avis d'amendements à l'étape du rapport déjà déposés soient rayés du *Feuilleton*, 467-9. Réimpression du bill, 487.

MM. Horner et Towers proposent des motions visant à modifier à l'étape du rapport, le Bill C-50 (Prix agricoles, stabilisation, Loi). M. l'Orateur suppléant déclare qu'une motion ne peut changer les objectifs, buts, conditions et réserves de la recommandation royale. En plus, ces motions dépassent le principe du bill tel qu'adopté en 2e lecture et ne peuvent être acceptées, 597.

Durant le débat du Bill C-2 (Enquêtes sur les coalitions, Loi (Loi modifiant)), M. Rodriguez propose une motion pour ajouter un nouveau concept au bill, c'est-à-dire l'inclusion de "comité parlementaire". Etant donné la nature plutôt restrictive de l'article en question, M. l'Orateur accorde donc le bénéfice du doute au député afin qu'il puisse en faire discuter le concept, 618.

Lors de l'étude à l'étape du rapport du Bill C-8 (Société Petro-Canada, Loi) un rappel au Règlement est soulevé quant à l'acceptation des motions présentées par M. Andre. M. l'Orateur déclare les amendements irrecevables parce qu'elles essaient d'introduire un concept entièrement nouveau et de ce fait s'attaquent au principe fondamental du bill, 677-8.

M. Jelinek présente une motion tendant à modifier le Bill C-63 (Jeux olympiques de 1976, Loi (Loi modifiant)), M. l'Orateur déclare la motion irrecevable parce qu'il s'agit d'une interprétation particulière d'un passage d'une autre loi et de ce fait dépasse la portée de l'amendement présenté à l'étape du rapport, 700-1.

Durant le débat du Bill C-2 (Enquêtes sur les coalitions, Loi (Loi modifiant)), M. l'Orateur dit qu'il a de sérieuses réserves en ce qui concerne la motion de M. Stevens soumettant certains aspects de la loi à la Cour suprême du Canada, il diffère donc sa décision, 619. M. l'Orateur déclare que la motion est irrecevable parce qu'elle dépasse la portée du bill, 772-3.

Lors de l'étude du Bill C-2 (Enquêtes sur les coalitions, Loi (Loi modifiant)), M. Rodriguez propose une motion pour modifier les dispositions concernant les peines. M. l'Orateur déclare que le bill modificatif ne modifie pas précisément cet article, il accorde donc au député le bénéfice du doute et diffère sa décision, 618-20. M. l'Orateur déclare la motion irrecevable, 773.

M. l'Orateur énumère les motions présentées à l'étape du rapport du Bill C-69 (Assurance-chômage, Loi de 1971 (Loi modifiant)) et émet de sérieuses réserves quant à l'aspect procédural de ces motions. Il invite les députés à exprimer leur point de vue avant de rendre une décision, 935-6. Il ajoute que les motions 4 et 5 sont irrecevables parce qu'elles dépassent la portée du bill et proposent un nouvel article entraînant des dépenses additionnelles, 937.

Lors de l'étude à l'étape du rapport du Bill C-84 (Droit pénal, Loi), M. l'Orateur déclare que tous les amendements qui tendent à rétablir la peine de mort vont à l'encontre du bill tel qu'adopté en 2e lecture et sont irrecevables. Il ajoute que les motions tendant à retrancher certains articles du bill sont recevables en vertu de l'article 75(5) du Règlement et si incertitude, il y a, elles devraient être examinées par le Comité de la procédure et de l'organisation, 1384-5.

Orateur, Monsieur l', Décisions et déclarations – (Suite)*Bills inscrits au nom du gouvernement – Motions – Etape du rapport:*

- Déclaration déposant une copie réimprimée du Bill C-44 (Sénat et Chambre des communes, traitements et secrétaires parlementaires, Lois (Loi modifiant)) et dépôt d'avis de motions au *Feuilleton*, 487.
- M. Stevens propose une motion tendant à modifier le Bill C-73 (Anti-inflation, Loi), M. l'Orateur déclare la motion irrecevable à l'effet qu'elle dépasse la portée du bill, 881.
- Durant le débat sur le Bill C-69 (Assurance-chômage, Loi de 1971 (Loi modifiant)), M. Orlikow propose une motion pour faire supprimer un article dont le bill ne propose pas la suppression, M. l'Orateur diffère sa décision, 935. M. l'Orateur déclare la motion irrecevable, 943.
- Durant le débat sur le Bill C-52 (Droit statutaire, modification, Loi de 1975), M. Lambert (Bellechasse) propose des motions et M. l'Orateur déclare les motions irrecevables parce qu'elles impliquent des dépenses imprévues et de plus, elles tendent à modifier la loi elle-même et non le bill, 972.
- Durant le débat sur le Bill C-61 (Code maritime, Loi), M. Forrestall propose une motion cherchant à modifier la Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques. M. l'Orateur suppléant déclare la motion irrecevable à l'effet qu'elle dépasse la portée du bill, 1090.
- Durant le débat sur le Bill C-84 (Droit pénal, Loi), M. l'Orateur déclare les motions de MM. Fortin, Halliday et Lawrence irrecevables du point de vue de la procédure, 1418.
- Durant le débat sur le Bill C-84 (Droit pénal, Loi), M. Halliday propose un amendement à la motion de M. Fortin. M. l'Orateur déclare l'amendement irrecevable parce qu'il introduit une nouvelle notion de la motion, 1418.

Bills inscrits au nom du gouvernement – Comité plénier:

- M. Lambert (Edmonton-Ouest) soulève un rappel au Règlement à l'effet que le Bill C-40 (Accise et taxe d'accise, Lois (Loi modifiant)) n'est pas conforme à la motion des voies et moyens sur laquelle il est fondé. M. l'Orateur réserve sa décision, 188. Il déclare que les motions des voies et moyens sont l'expression de l'initiative financière de la Couronne et elles servent de base aux projets de loi. Dans le cas présent, le bill diffère de la motion en élargissant la catégorie des bateaux visés par l'exemption de taxe. La différence porte sur un degré d'exclusion et non sur le taux ou la taxe elle-même; les dispositions fondamentales de la motion sont respectées par le bill et le rappel au Règlement n'est pas fondé, 224-5.

Bills inscrits au nom du gouvernement – Recommandation royale:

- M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre) soulève un rappel au Règlement quant à l'irrégularité de la recommandation lors du dépôt de la 1re lecture du Bill C-44 (Sénat et Chambre des communes, Traitements et Secrétaires parlementaires, Lois (Loi modifiant)). M. l'Orateur déclare que le but de la 1re lecture est d'imprimer et de distribuer le bill. Les erreurs ou irrégularités sont corrigées aux étapes suivantes, 212-3.

Bills privés et pétitions – Etape du rapport:

- Lors de l'étude à l'étape du rapport du Bill S-30 (Banque Continentale du Canada, Loi), M. Lambert (Edmonton-Ouest) soulève un rappel au Règlement sur la validité d'assujettir les bills privés au principe de l'étape du rapport et M. l'Orateur déclare que sauf disposition contraire, la procédure régissant l'étude des bills publics s'applique aussi aux bills privés, 1070.
- Lors de l'étude à l'étape du rapport du Bill S-30 (Banque Continentale du Canada, Loi), M. Reid soulève un rappel au Règlement et M. l'Orateur déclare que les motions devraient toutes être rejetées, en même temps car, ensemble, elles auraient l'effet d'une négation amplifiée à cette étape du bill. Il ajoute que certaines motions vont à l'encontre du bill mais parce qu'une ou deux peuvent tomber dans cette catégorie cela ne lui permet pas de les déclarer toutes irrecevables, il est donc évident que chaque motion devrait être discutée séparément, 1086.

Bills publics et inscrits au nom des députés – Dépôt ou 1re lecture:

- Le 11e jour de séance de la session, lors de la publication dans le *Feuilleton* de la première liste des bills publics et inscrits au nom des députés, M. l'Orateur déclare que tous les bills devront être étudiés, afin d'y dépister les erreurs avant l'étape de la 2e lecture, car la Présidence n'est pas en mesure de se prononcer sur leur admissibilité aux termes du Règlement, et, afin d'épargner du temps, tous les bills sont réputés avoir été présentés et avoir franchi l'étape de la première lecture, 59.

Orateur, Monsieur l', Décisions et déclarations – (Suite)*Bills publics et inscrits au nom des députés – 2e lecture:*

Lors de la motion tendant à la 2e lecture du Bill C-234 (Actes de l'Amérique du Nord britannique (1867 à 1965) (Loi modifiant)), M. l'Orateur adjoint déclare que le bill prévoit des dépenses supplémentaires et que ce genre de bill ne peut être présenté sans une nouvelle recommandation royale, décision différée, permission de poursuivre le débat accordée, 420-1.

Sur un rappel au Règlement soulevé par Mlle Campbell quant à l'acceptabilité du Bill C-235 (Sécurité de la vieillesse, Loi (Loi modifiant)), M. l'Orateur adjoint déclare le bill irrecevable parce qu'il porte atteinte aux initiatives financières de la Couronne, 488.

Lors de la motion tendant à la 2e lecture du Bill C-272 (Canada-Alaska et Canada-Maine, Administration des corridors, Loi), M. l'Orateur adjoint déclare que le bill cherche à entraîner indirectement des dépenses et que ce genre de bill devrait être présenté sous forme d'avis de motion plutôt que sous forme de bill. Toutefois comme les députés se sont entendus pour étudier des bills semblables, M. l'Orateur adjoint déclare que l'étude dudit bill peut être poursuivie, 1080-1.

Bills publics et inscrits au nom des députés – Sujet:

M. Leggatt tend de présenter un bill intitulé: Loi concernant la libération conditionnelle du Dr Henry Morgentaler. M. l'Orateur déclare que le bill soumis a pour objet de soustraire une personne à l'application de la loi et que cela fait l'objet d'un bill privé d'initiative ministérielle et non d'un bill public, 795-6.

Budget des dépenses:

M. Lambert (Edmonton-Ouest) soulève un rappel au Règlement au sujet d'un avis d'opposition inscrit au nom de M. Kempling concernant le crédit 10b du ministère du Revenu national. M. l'Orateur déclare que la motion ne vise pas à rétablir un crédit mais plutôt elle tend à l'adoption du crédit et que l'avis d'opposition du député ne peut être mis aux voix, alors il n'y a pas matière à discussion. Il ajoute que la méthode suivie par le député va provoquer un vote à la Chambre non pas sur la motion déposée par le député pour modifier le crédit mais sur la motion du président du Conseil du Trésor tendant à l'adoption du crédit, 1144-5.

M. Mazankowski soulève un rappel au Règlement concernant le crédit L27a du Conseil du Trésor pour l'établissement d'une loterie. M. l'Orateur déclare que les crédits demandés, dont est saisie la Chambre, représentent les sommes nécessaires pour entreprendre l'action législative qui existe indépendamment d'elles. Dans ces circonstances, il n'y a aucun obstacle juridique à cette façon de procéder, 1368.

Comités permanents:

M. McGrath soulève une question de privilège concernant un rappel au Règlement sur des questions posées par des secrétaires parlementaires aux séances des Comités. M. l'Orateur déclare qu'il s'agit d'un problème de procédure au sein des Comités et qu'il doit être réglé aux Comités et non à la Chambre. Il ajoute qu'il n'a aucun pouvoir d'autorité aux Comités permanents et doit s'abstenir d'intervenir avant que le Comité ait fait rapport à la Chambre, 1183-4.

Comités permanents – Rapports:

Le Comité permanent des transports et des communications recommande dans son 2e rapport de garder en suspens les frais, en vertu de l'article 91 du Règlement, d'un bill privé à l'étude jusqu'à ce que la Chambre ait statué sur la Loi concernant les corporations commerciales canadiennes. Lors de la motion portant adoption dudit rapport, un Rappel au Règlement est soulevé et M. l'Orateur remet sa décision, 168. M. l'Orateur déclare qu'un Comité ne peut étudier que les questions que la Chambre lui a confiées, que le sujet de ce rapport outrepassé les dispositions du bill déferé, partant, la portée du mandat du Comité, donc la motion d'adoption ne peut pas être mise en délibération, 179-81.

Comités permanents et spéciaux – Rapports:

M. Murta présente un amendement à la motion d'adoption du premier rapport du Comité spécial de la commercialisation des oeufs, visant à déferer ledit rapport au Comité de l'agriculture pour révision. M. l'Orateur suppléant émet des doutes sur la recevabilité de l'amendement, 301-2.

Orateur, Monsieur l', Décisions et déclarations – (Suite)*Déclarations ministérielles:*

Doivent être brèves et s'en tenir aux faits et par la suite un porte-parole de chaque parti de l'opposition pourra commenter la déclaration qui sera suivie d'une période de questions limitée, nouvelle procédure, essai et modifications en conséquence, 459-60.

Motions émanant des députés:

M. Symes propose un amendement à une motion émanant des députés, visant à la renvoyer au Comité des affaires indiennes et du développement du Nord canadien pour plus ample considération. M. l'Orateur suppléant diffère sa décision, 267. M. l'Orateur suppléant déclare l'amendement irrecevable, 1278.

Pétitions:

M. Roberts présente une pétition et demande qu'elle soit lue. M. l'Orateur déclare qu'une pétition doit éviter d'exprimer une opinion à l'égard du gouvernement mais doit chercher à exprimer un grief, alors il réserve sa décision, 187. Il ajoute que la pétition concernée est réglementaire quant à sa formulation mais ne peut pas être lue parce qu'elle tente de présenter les opinions de personnes qui ne sont pas élus, 211-2.

Mme Appolloni présente une pétition et demande qu'elle soit lue. M. l'Orateur déclare qu'il ne peut accéder à sa demande parce que la pétition a déjà été lue; ensuite qu'il s'agit non pas d'un grief personnel mais d'une affaire d'intérêt général; et afin, que les recommandations et propositions relatives à l'amendement d'un projet de loi doivent être présentées par des députés et non pas par de simples citoyens, 588-9.

Questions de privilège:

- M. l'Orateur ayant reporté par deux fois l'examen d'une question de privilège soulevée par M. LaSalle concernant les allégations de M. Caouette (Témiscamingue) sur l'acceptation de pots-de-vin par les journalistes de la Galerie parlementaire. M. l'Orateur considère que la Chambre a fourni au député toutes les occasions de discuter de la motion et permet alors que ladite motion soit proposée maintenant, 228.
- M. Watson soulève la question de privilège alléguant que lors d'une affaire portée devant un tribunal fédéral, une société de la Couronne a soutenu qu'un député ne doit pas intervenir dans les relations ouvrières-patronales de cette société et a demandé au tribunal d'émettre une décision à cet effet. M. l'Orateur déclare qu'il s'agit d'un grief de première importance mais non d'une atteinte aux privilèges parlementaires qui se limitent au droit de libre parole et de s'acquitter de ses fonctions à la Chambre. Il ajoute que les griefs de ce genre doivent être soumis au ministre responsable, 307-8.
- M. Trudel soulève la question de privilège suite au refus de certains fonctionnaires occupant des postes désignés bilingues de communiquer dans les deux langues officielles. M. l'Orateur déclare qu'il s'agit d'une violation évidente de la loi mais que ce genre de plainte contre les services de l'Etat ne peut faire l'objet d'une question de privilège et que cela concerne des événements extérieurs à la Chambre. Il s'agit d'un grief qui mérite d'être soumis au ministre. M. l'Orateur suggère aux députés d'envisager de nouvelles méthodes efficaces pour disposer de ces griefs, 308-9.
- M. Reid soulève la question de privilège à propos de la comparution de députés devant un comité du Sénat pour témoigner au sujet de projets de loi adoptés en Chambre, M. l'Orateur diffère sa décision, 313. M. l'Orateur souligne deux aspects de la question; d'abord le droit de comparaître devant un comité du Sénat, il déclare qu'aucun précédent ou autorité lui permette d'empêcher un député d'agir de la sorte, puis au sujet de la question à savoir si un député peut susciter des doutes à l'égard d'une mesure adoptée en Chambre, M. l'Orateur déclare qu'il n'y a aucune preuve d'un cas précis d'atteinte aux privilèges ou de violation du Règlement, mais signale aux députés que l'article 35 du Règlement leur interdit de critiquer une décision de la Chambre et les incite à la prudence, 321-2.
- M. Stevens soulève une question de privilège concernant la conduite du président d'un Comité ayant refusé la mise aux voix sur une question et par la suite M. Kaplan soulève une question de privilège concernant ses remarques sur sa conduite comme président. M. l'Orateur déclare que la question doit être résolue au Comité car ni la présidence ni un autre Comité ne peut entendre un appel des décisions prises au Comité permanent, 569-70.

Orateur, Monsieur l', Décisions et déclarations - (Suite)*Questions de privilège - (Fin)*

- M. Diefenbaker soulève une question de privilège dont l'étude a été soulevée à plusieurs reprises concernant des allégations diffamatoires et calomnieuses faites par le premier ministre au Comité plénier et demande renvoyer l'étude de la question au Comité permanent des privilèges et élections. M. l'Orateur déclare que le grief dont on veut faire l'objet de la question de privilège doit mentionner un fait précis sur la conduite d'un député. Il ajoute que les désaccords quant aux faits, aux conséquences ou à leur portée peuvent faire l'objet d'un débat mais ne sont pas matière à une question de privilège, 599-601.
- M. Cossitt soulève une question de privilège sur des déclarations faites par un haut fonctionnaire du gouvernement. M. l'Orateur déclare que des remarques provenant de l'extérieur ne portent pas atteinte aux privilèges d'un député à titre de représentant élu, question non fondée, 645.
- MM. Reid, Stevens et Broadbent soulèvent des questions de privilège par suite d'allégations de la *Gazette* de Montréal contre M. Reid concernant des fuites de renseignements relatives au budget 1975. M. l'Orateur déclare que les motions de MM. Stevens et Broadbent sont irrecevables car une motion visant la conduite d'un député doit contenir une accusation précise. Il ajoute que la motion de M. Reid tente de faire examiner l'attitude d'un journal national l'accusant d'avoir abusé de ses privilèges en tant que député, en conséquence, il déclare qu'il y a de *prime abord* une violation de privilège, 742.
- M. O'Connell soulève une question de privilège au sujet de la publication du projet de rapport du Comité mixte spécial sur la politique de l'immigration, M. l'Orateur réserve sa décision, 787. M. l'Orateur déclare qu'il serait malvenu de soumettre des délibérations d'un Comité à un autre Comité de la Chambre. De plus, il ajoute que la motion est imprécise et ne contient aucun détail particulier alléguant une conduite qui constitue une atteinte aux privilèges de la Chambre, question non fondée, 791-2.
- M. Sharp soulève une question de privilège concernant certains propos irrévérencieux relatifs aux actes de certains ministres dans l'affaire des juges, M. l'Orateur réserve sa décision, 1133. M. l'Orateur déclare que l'expression utilisée est antiparlementaire et doit donc être retirée, 1135-7.
- M. Yewchuk soulève une question de privilège au sujet des observations de Mme Holt et du journaliste, M. Eric Malling. M. l'Orateur déclare que la question concerne le déroulement des travaux au Comité et doit être résolue au Comité sans l'intervention d'un autre Comité. En ce qui concerne les observations des journalistes et des citoyens, le droit de critiquer doit toujours pencher en faveur du public et la protection accordée aux citoyens devrait largement suffire aux députés. M. l'Orateur déclare qu'il n'y a aucune atteinte suffisante aux droits collectifs ou individuels des députés, alors, il n'y a pas matière à question de privilège, 1207-9.
- M. Baker (Grenville-Carleton) soulève une question de privilège concernant une accusation alléguée en dehors de la Chambre par M. Auguste Choquette portant atteinte à l'intégrité des députés, M. l'Orateur déclare que la question de privilège paraît effectivement fondée de *prime abord*, 1275.

Questions inscrites au Feuilleton:

Avis, publication, modification de la présentation, 415.

Questions orales:

- Déclaration de M. l'Orateur concernant la nouvelle procédure et l'exposé de principes visant à améliorer les délibérations et la participation des députés, 439-41.
- M. l'Orateur déclare qu'on ne devrait pas anticiper au cours de la période des questions sur un sujet figurant à l'ordre du jour, cependant, dans le cas du débat sur le budget on a montré plus de souplesse, alors il permet un nombre raisonnable de questions, 665.

Quorum:

On signale à M. l'Orateur suppléant qu'il n'y a pas quorum lors de l'étude du Bill C-216 (Corporations de la Couronne, Loi), sur ce, M. Peters invoque le Règlement et soutient que la Chambre doit ajourner. M. l'Orateur suppléant déclare que la Chambre s'ajourne jusqu'à 2 h. demain après-midi, 217-8.

Séances de la Chambre:

Durant le débat sur le Bill C-66 (Taxe d'accise, Loi (Loi modifiant)), M. McKinnon propose que la Chambre s'ajourne, M. l'Orateur déclare la motion irrecevable, 708.

Orateur, Monsieur l', Décisions et déclarations – (Fin)*Secrétaires parlementaires:*

Voir la décision sous la rubrique *Comités permanents*.

Subsides, Loi:

M. Lambert (Edmonton-Ouest) soulève un rappel au Règlement concernant la présence dans le Bill C-79 se rapportant au budget supplémentaire (A) de 1975-1976, d'un article portant sur le pouvoir d'emprunt du gouvernement. M. l'Orateur ordonne que l'article 5 soit rayé du bill avant de poursuivre l'étude en 2^e lecture, 924.

Subsides, motions:

M. Broadbent présente une motion d'opposition en vertu de l'article 58 du Règlement. M. l'Orateur déclare que la motion anticipe sur un bill déjà à l'étude et que sous aucun prétexte l'étude de cette motion ou le vote pris plus tard ne doit en aucun cas entraver la poursuite de l'étude du bill, 861-2.

Ordinateurs, services:

Voir **Ministères**.

Ordonnances de pension alimentaire, exécution, Loi fédérale-provinciale:

Bill C-377, M. Huntington. 1^{re} lecture, 298.

Ordres de dépôt de documents (Ordres demeurés sans réponse à la fin de la session):

Voir aussi, dans l'index, les rubriques correspondant aux divers sujets.

Avis de motions portant production de documents

1. Approvisionnements et Services, ministère, copie du contrat accordé à *Canadian Laboratory Supplies Ltd.* concernant la fourniture de matériel et d'accessoires de laboratoire depuis 1972: M. Fleming (Motion documents no 85), 1013.
2. Travaux publics, ministère, copie des appels d'offres lancés depuis le 1^{er} janvier 1975: M. Ellis (Motion documents no 32), 386.

Organisations internationales, privilèges et immunités, Loi (Loi modifiant):

Bill S-25, Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures. Reçu du Sénat, 583. 1^{re} lecture, 587. Motion tendant à la 2^e lecture, présentation, débat, 2^e lecture et renvoi au Comité des affaires extérieures et de la défense nationale, 597. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 100 aux *Journaux*), 680. Adoption à l'étape du rapport et 3^e lecture, 711. Sanction royale, 750. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 69, S.C. 1974-1976.

Organismes de bienfaisance:

Document d'étude sur le régime fiscal, 656. Document parlementaire no 301-1/306B.

OTAN:

Voir **Traité de l'Atlantique-Nord, Organisation**.

Ottawa, aéroport international, Loi:

Bill C-322, M. Isabelle. 1^{re} lecture, 62.

Ouellet, l'hon. André, député:

Du consentement unanime, –Copies de la correspondance échangée le 16 mars 1976 entre le Premier ministre et le ministre de la Consommation et des Corporations au sujet de sa démission, 1119. Document parlementaire no 301-1/190.

Ours polaires, protection, Loi:

Bill C-277, M. Reynolds. 1^{re} lecture, 61.

Ouvrages destinés à l'amélioration des cours d'eau internationaux, Loi:

1. Rapport sur les opérations de la Loi pour 1974, 261. Document parlementaire no 301-1/168.
2. Rapport sur les opérations de la Loi pour 1975, 1029. Document parlementaire no 301-1/168A.

P**PACLE, Programme:**

Voir **Emplois locaux, programme d'aide.**

Parcs nationaux:

1. Véhicules utilisés, location, coût, etc.: M. Clark (Rocky Mountain)—Dépôt immédiat de la réponse, 758. Document parlementaire no 301-2/2970.
2. Adresse,—Copie des documents concernant l'amélioration des installations de pêche au parc Gros-Morne, Terre-Neuve: M. Marshall, 134. Dépôt de la réponse, 413. Document parlementaire no 301-3/18.

Parcs nationaux, Loi (Loi modifiant):

Bill C-388, M. Whittaker. 1re lecture, 483.

Parlement:

1. Renvoi du budget supplémentaire (D) de 1974-1975 au Comité des prévisions budgétaires en général, 330.
2. Renvoi du budget principal de 1975-1976 au Comité des prévisions budgétaires en général, 314.
3. Renvoi du budget supplémentaire (A) de 1975-1976 au Comité des prévisions budgétaires en général, 854.
4. Renvoi du budget supplémentaire (B) de 1975-1976 au Comité de la gestion et des services aux députés, 1080.
5. Renvoi du budget principal de 1976-1977 aux Comités de la gestion et des services aux députés et des prévisions budgétaires en général, 1050. Rapport (Procès-verbaux et témoignages — Voir Appendice no 163 aux *Journaux*), 1203. Rapport (Procès-verbaux et témoignages — Voir Appendice no 180 aux *Journaux*), 1315.
6. Prorogation de la première session de la trentième législature, 1435-6.

Partis politiques:

Participation de fonctionnaires aux caucus, but, fonctions, etc.: M. Clark (Rocky Mountain)—Dépôt immédiat de la réponse, 305. Document parlementaire no 301-2/149.

Passeports:

Ordre,—Copie des nouveaux modèles des couvertures de passeport: M. Munro (Esquimalt-Saanich), 94. Dépôt de la réponse, 365. Document parlementaire no 301-3/5.

Pêche, développement, Loi:

1. Rapport des travaux effectués en vertu de la Loi pour 1973-1974, 598. Document parlementaire no 301-1/292.
2. Rapport des travaux effectués en vertu de la Loi pour 1974-1975, 1091. Document parlementaire no 301-1/292A.

Pêcheries:

1. Pollution par le mercure au lac St. Clair, poissons touchés, enquêtes, indemnisation aux pêcheurs, etc.: M. Holmes—Dépôt immédiat de la réponse, 215. Document parlementaire no 301-2/202.
2. Bateaux étrangers ayant pêché dans les eaux des côtes canadiennes depuis 1965, pays d'origine, tonnage, prises, etc.: M. Munro (Esquimalt-Saanich)—Dépôt immédiat de la réponse, 301. Document parlementaire no 301-2/276.
3. Subventions versées à l'industrie de la pêche depuis huit ans: M. McKinnon—Dépôt immédiat de la réponse, 336. Document parlementaire no 301-2/284.
4. Gardes-pêches, gardiens des pêcheries, et agents des pêches pour la circonscription Humber-Saint Georges-Sainte-Barbe, allocation, période d'emploi, etc.: M. Marshall—Dépôt immédiat de la réponse, 243. Document parlementaire no 301-2/886.

Pêcheries — (Fin)

5. Directives nationales relatives au contrôle des déchets des usines de traitement du poisson, programme, participation, etc.: M. Marshall—Dépôt immédiat de la réponse, 980. Document parlementaire no 301-2/3552.
6. Navires étrangers venus dans les ports de l'Est depuis 1968, nationalité, port, recettes réalisées, etc.: M. Forrestall—Dépôt immédiat de la réponse, 1165. Document parlementaire no 301-2/3704.
7. Ile du Prince-Edouard, secteur des pêches du Programme général de développement, usines de transformation du poisson, aide fédérale, nombre de poissons pris, valeur marchande, etc.: M. MacDonald (Egmont)—Dépôt immédiat de la réponse, 1277-8. Document parlementaire no 301-2/3838.
8. Valeur monétaire des importations canadiennes de poissons, par espèce, de 1970 à 1975, 1366. Document parlementaire no 301-2/5249.
9. Adresse,—Copie de tous les documents pertinents concernant les réunions des 6 et 7 août 1975 sur les pêches: M. Marshall, 854. Dépôt de la réponse, 914. Document parlementaire no 301-3/56.
10. Adresse,—Copie de tous les dossiers, procès-verbaux et documents se rapportant aux réunions des délégations canadiennes et soviétiques tenues entre les 25 et 27 août 1975: M. Marshall, 854. Dépôt de la réponse, 914. Document parlementaire no 301-3/58.
11. Adresse,—Copie de l'accord intervenu entre le Canada et l'URSS à la suite des pourparlers sur les pêcheries tenus du 25 au 27 août 1975: M. Marshall, 854. Dépôt de la réponse, 914. Document parlementaire no 301-3/60.
12. Adresse,—Copie de la convention bilatérale provisoire de pêche intervenue entre le Canada et l'URSS: M. Marshall, 854. Dépôt de la réponse, 914. Document parlementaire no 301-3/61.
13. Copies du Rapport d'enquête sur les circonstances entourant l'envahissement par l'eau du navire de pêche côtier "San Juan", au large de la côte est, à Terre-Neuve, 1214. Document parlementaire no 301-4/78.
14. Motion en vertu de l'article 43 du Règlement (M. McGrath): Que la Chambre appuie l'initiative du gouvernement d'obtenir de la Commission internationale des pêches de l'Atlantique du Nord-Ouest, une réduction de 40 p. 100 des contingents, 733.
15. Pétition concernant la pêche à la seine dans le canal de Port Alberni, présentation (M. Anderson), 1119. Rapport du greffier des pétitions, 1123.

Voir aussi **Conseil de recherche sur les pêcheries du Canada; Environnement, Ministère; Subsidés en vertu de l'article 58 du Règlement, Motions.**

Pêches en eaux douces et intérieures, Comité:

Comité permanent, proposition de création: Motion (M. Smith) (Churchill), présentation et interruption du débat, 1172.

Pêches et Forêts, Comité:

1. Composition, 29, 43, 46, 56, 58, 66, 69, 79, 324-5, 328, 334, 338, 350, 357-8, 360, 368-9, 377, 381, 384, 386, 407, 422, 437, 443, 451, 455, 485, 488, 503-4, 510, 515, 519, 523, 531, 534, 544, 552, 564, 567-8, 572, 576, 584, 591, 598, 612, 621-2, 625, 629, 632, 642, 652, 654, 663, 668-9, 672, 697, 717, 723, 728, 739, 767, 780, 872, 884, 893, 904, 1004, 1029, 1040, 1104, 1121, 1130, 1134, 1138, 1141, 1163, 1182, 1204-5, 1210, 1216, 1240, 1244, 1248, 1255, 1262, 1273, 1276, 1283-4, 1286, 1290, 1294, 1296, 1300, 1302, 1308, 1312, 1313, 1316-7.
2. Bills déferés: Environnement, contaminants, Loi, Bill C-25, 400. Immersion de déchets en mer, Loi, Bill C-37, 490.
3. Déféré: Rapport annuel de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce pour 1973-1974, 711.
4. Déféré: Rapport annuel du ministère de l'Environnement pour 1973-1974, 587.
5. Ordre,—Renvoi du budget principal de 1974-1975 du ministère de l'Environnement, 33.
6. Ordre,—Renvoi du budget supplémentaire (D) de 1974-1975 du ministère de l'Environnement, 329.
7. Ordre,—Renvoi du budget principal de 1975-1976 du ministère de l'Environnement, 313.
8. Ordre,—Renvoi du budget supplémentaire (A) de 1975-1976 du ministère de l'Environnement, 854.
9. Ordre,—Renvoi du budget supplémentaire (B) de 1975-1976 du ministère de l'Environnement, 1079.
10. Ordre,—Renvoi du budget principal de 1976-1977 du ministère de l'Environnement, 1050.
11. Rapports: Premier (Budget des dépenses (D) de 1974-1975 du ministère de l'Environnement) (Appendice no 55 aux *Journaux*), 372; Deuxième (Immersion de déchets en mer, Loi, Bill C-37) (Appendice no 77 aux *Journaux*), 556; Troisième (Rapport annuel du ministère de l'Environnement pour 1973-1974), 587; Quatrième (Budget des dépenses pour 1975-1976 du ministère de l'Environnement) (Appendice no 84 aux *Journaux*), 587; Cinquième (Environnement, contaminants, Loi, Bill C-25) (Appendice no 101 aux *Journaux*), 681-2; Sixième (Budget supplémentaire (B) de 1975-1976 du ministère de l'Environnement)

Pêches et Forêts, Comité – (Fin)

11. Rapports – (Fin)

(Appendice no 157 aux *Journaux*), 1138; Septième (Budget des dépenses pour 1976-1977 du ministère de l'Environnement) (Appendice no 181 aux *Journaux*), 1315.

Pêches, Ministère:

Etude d'une mesure visant la création d'un ministère des pêches autonome: Motion (M. McGrath) présentation et interruption du débat, 298.

Peine capitale:

1. Copies de document de questions et réponses se rapportant à la peine capitale, 1133. Document parlementaire no 301-7/48A.
2. Pétition ayant trait à la commutation de la peine capitale, présentation (M. Anderson), 317. Rapport du greffier des pétitions, 319.
3. Pétition ayant trait à la commutation de la peine capitale, présentation (M. Reynolds), 505. Rapport du greffier des pétitions, 509.

Voir aussi **Code criminel, Loi (Loi modifiant) (Bill C-407); Droit pénal, Loi (Bill C-84).**

Peine capitale, plébiscite national sur l'abolition, Loi:

Bill C-321, M. Reynolds. 1re lecture, 62.

Pelletier, l'hon. Gérard, député:

Démission, 753.

Penfield, Dr Wilder Graves:

Motion en vertu de l'article 43 du Règlement (M. Grafftey): Hommage de gratitude du peuple canadien pour la vie et l'oeuvre de Wilder Graves Penfield et condoléances à Mme Penfield et à sa famille, 1183.

Voir aussi **Radio-Canada, Société.**

Pénitenciers:

1. Statistiques et renseignements sur les évasions: M. Coates—Dépôt immédiat de la réponse, 241. Document parlementaire no 301-2/329.
2. Détenus, comportement, études sur l'évolution, participation fédérale, coût, personnel affecté, traitement, etc.: M. Beatty—Dépôt immédiat de la réponse, 755. Document parlementaire no 301-2/2401.
3. Prisonniers, par institution, libération, etc.: M. Schumacher—Dépôt immédiat de la réponse, 979. Document parlementaire no 301-2/2607.
4. Détenus condamnés à l'emprisonnement à vie au cours des quinze dernières années, nombre de permis d'absence et de mises en liberté conditionnelle, etc.: M. Reynolds—Dépôt immédiat de la réponse, 1299-300. Document parlementaire no 301-2/2835.
5. Directeurs des opérations de sécurité des pénitenciers fédéraux, fonctions, etc.: M. Reynolds—Dépôt immédiat de la réponse, 763. Document parlementaire no 301-2/3061.
6. Centre de correction Paratown, Saint-Jean (N.-B.), nombre de détenus, etc.: M. Landers—Dépôt immédiat de la réponse, 989-90. Document parlementaire no 301-2/3141.
7. Congés temporaires accordés aux criminels dangereux condamnés pour délit sexuel, nombre de laissez-passer, institutions, etc.: M. Reynolds—Dépôt immédiat de la réponse, 1015-6. Document parlementaire no 301-2/3596.
8. Détenus considérés comme récidivistes, nombre de laissez-passer, etc.: M. Reynolds—Dépôt immédiat de la réponse, 1295-6. Document parlementaire no 301-2/3597.
9. Isolement cellulaire, rapport Vantour, 1007. Document parlementaire no 301-4/77.
10. Rapport de la Commission d'enquête sur les événements survenus au pénitencier de la Colombie-Britannique, entre le 9 et le 11 juin 1975, 1425. Document parlementaire no 301-7/58.

Voir aussi **Solliciteur général, Ministère.**

Penner, M. Keith, député:

Nomination à titre de vice-président des comités pléniers de la Chambre, 14, démission, 754.

Pension de vieillesse:

1. Etude de l'opportunité de modifier la Loi sur la sécurité de la vieillesse et le Régime de pensions du Canada afin de réduire à 60 ans l'âge d'admissibilité: Motion (M. Knowles) (Winnipeg-Nord-Centre), présentation et interruption du débat, 591.
2. Etude de la possibilité de verser la pension aux femmes à 60 ans et de réduire l'âge d'admissibilité des hommes progressivement: Motion (M. Korchinski), présentation et interruption du débat, 331.
3. Pétition demandant la majoration de la pension mensuelle à \$350 ainsi que l'abaissement de l'âge de la retraite à 60 ans, présentation (M. Knowles) (Winnipeg-Nord-Centre), 1139. Rapport du greffier des pétitions, 1143.
4. Proposition d'une mesure permettant à un conjoint de bénéficiaire de pension, de toucher aussi sa pension: Motion (M. Laprise), présentation et interruption du débat, 401.
5. Proposition de rétroactivité des versements, à la date où une personne a atteint l'âge de 65 ans: Motion (M. Condon), présentation et interruption du débat, 1241.

Voir aussi **Subsides en vertu de l'article 58 du Règlement, Motions.**

Pensions:

Elimination des restrictions pour le personnel des Forces canadiennes, de la Gendarmerie royale du Canada, des sénateurs et députés retraités lorsqu'ils entrent au service du gouvernement: Motion (M. Lambert) (Edmonton-Ouest), présentation, débat, retrait de la motion du consentement unanime, 416.
 Voir aussi **Régime de pensions du Canada.**

Pensions du Canada:

Voir **Régime de pensions du Canada.**

Personnes âgées:

Programme national d'échange, dépenses par province, etc.: M. Elzinga—Dépôt immédiat de la réponse, 463. Document parlementaire no 301-2/1702.

Perspectives-Jeunesse, Programme:

1. Projets de recyclage du papier, nombre, circonscriptions, noms, subventions accordées: M. Dick—Dépôt immédiat de la réponse, 290. Document parlementaire no 301-2/368.
2. Fonds, répartition en fonction des régions administratives de Main-d'oeuvre: M. Cossitt—Dépôt immédiat de la réponse, 428. Document parlementaire no 301-2/1372.
3. Roberval, circonscription, projets, somme affectée, municipalité visée: M. Gauthier (Roberval)—Dépôt immédiat de la réponse, 1080. Document parlementaire no 301-2/4074.

Petites entreprises, prêts, Loi:

Voir **Prêts aux petites entreprises, Loi.**

Pétitions:

Voir **Examineur des pétitions; Greffier des pétitions.**

Petro-Canada, Société, Loi:

Message et recommandation de l'Administrateur. Bill C-8, ministre de l'Energie, des Mines et des Ressources. 1re lecture, 27. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 364. Reprise et interruption du débat, 383, 384. Reprise du débat et ajournement du débat sur motion, 386. Reprise et interruption du débat, 416. Reprise du débat, 2e lecture sur vote par appel nominal et renvoi au Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics, 419-20. Rapport avec modifications (Procès-verbaux et témoignages — Voir Appendice no 91 aux *Journaux*), 631-2. Ordre,—Que deux jours soient désignés pour l'étude à l'étape du rapport, la troisième lecture et l'adoption de ce bill, et mise aux voix sans débat ni amendement, le deuxième jour, 632. Etape du rapport, motions, 677-80. Motions déclarées irrecevables, 677-8. Motions différées, 678, 679. Motion rejetée sur division, 679. Motion rejetée sur vote par appel nominal, 680. Adoption à l'étape du rapport, 680. Motion tendant à la 3e lecture, présentation et interruption du débat, 696. Reprise du débat et adoption de la motion tendant à la 3e lecture sur vote par appel nominal, 697. Adoption par le Sénat, 735. Sanction royale, 750. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 61, S.C. 1974-1976.

Pétrole, administration, Loi:

Message et recommandation de l'Administrateur. Bill C-32, ministre de l'Energie, des Mines et des Ressources. 1re lecture, 85. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et ajournement du débat, 97. Reprise du débat et ajournement, 101. Reprise et interruption du débat, 101, 102, 108. Reprise du débat, 2e lecture et renvoi au Comité plénier, 109. Etude en Comité plénier, 116, 122, 173, 175, 181, 442, 446, 454, 483-4, 487-8. Reprise de l'étude en Comité plénier, rapport avec amendements, adoption à l'étape du rapport, 489. Motion tendant à la 3e lecture, présentation, débat et adoption, sur division, 507. Adoption par le Sénat, avec amendements, 602. Adoption des amendements du Sénat, 612. Sanction royale, 650. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 47, S.C. 1974-1976.

Pétrole et gaz:

1. Etude sur les aspects écologiques des travaux de Syncrude Canada Ltée dans les sables bitumineux, sommes investies dans le projet, etc.: M. Yewchuk—Dépôt immédiat de la réponse, 700. Document parlementaire no 301-2/2483.
2. Rapport sur le transport ferroviaire du pétrole et du gaz dans l'Arctique et observations sur la route de la Colombie-Britannique pour le transport vers le sud, 108. Document parlementaire no 301-4/52.
3. Copie de commentaires au sujet de *Documents Comprising the Syncrude Environmental Impact Assessment*, 143. Document parlementaire no 301-4/140.
4. Correspondance concernant le projet *Syncrude*, 285. Document parlementaire no 301-5/100.
5. Copies des Principes directeurs ayant trait à l'acquisition de participations à des droits d'exploitation, 1019. Document parlementaire no 301-7/9B.
6. Copies d'un document, en date du mois de mai 1976, intitulé: "Enoncé de politique—Projet d'une loi sur le pétrole et le gaz naturel et Nouveau règlement sur les terres pétrolifères et gazifères du Canada", 1300. Document parlementaire no 301-7/9E.
7. Copies d'une lettre du ministre de l'Energie, des Mines et des Ressources à la *Home Oil Company Limited*, Calgary, Alb., au sujet du projet envisagé dans la région des sables bitumineux, 491. Document parlementaire no 301-7/15.

Voir aussi **Energie; Office national de l'énergie; Pollution des eaux; Ressources nationales et travaux publics, Comité.**

Pétrole et gaz des terres indiennes, Loi:

Message et recommandation de l'Administrateur. Bill C-15, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. 1re lecture, 42-3. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 74. Reprise du débat, 2e lecture et renvoi au Comité des affaires indiennes et du développement du Nord canadien, 74. Rapport avec modification (Procès-verbaux et témoignages — Voir Appendice no 21 aux *Journaux*), 133. Adoption à l'étape du rapport et 3e lecture, 162. Adoption par le Sénat, 225. Sanction royale, 237. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 15, S.C. 1974-1976.

Pièces pyrotechniques, vente aux mineurs, Loi:

Bill C-355, M. McGrath. 1re lecture, 63.

Pilotage, Loi:

Rapport au sujet d'une enquête proposée en vertu de l'article 23 de la Loi, 222. Document parlementaire no 301-4/58.

Pipe-lines:

Voir **Accords, protocoles, échanges de notes, traités, etc.**

Pitfield, M. Michael:

Voyages aux frais du gouvernement: M. Cossitt—Dépôt immédiat de la réponse, 282. Document parlementaire no 301-2/447.

Plateau continental:

1. Adresse,—Copie de toute correspondance concernant les négociations entre le Canada et les Etats-Unis au sujet de la frontière entre le Groenland et le Canada dans le détroit de Davis: M. Marshall, 1103. Dépôt de la réponse, 1117. Document parlementaire no 301-3/69.
2. Adresse,—Copie de toute correspondance concernant les négociations entre le Canada et les Etats-Unis au sujet de la frontière entre l'Etat du Maine et la province de la Nouvelle-Ecosse: M. Marshall, 1103. Dépôt de la réponse, 1117. Document parlementaire no 301-3/71.

Plateau continental – (Fin)

3. Adresse,—Copie de toute correspondance concernant les négociations entre le Canada et la France dans le cadre des conflits relatifs à la frontière autour des îles Saint-Pierre-et-Miquelon: M. Marshall, 1124. Présentation et du consentement unanime, modification de la motion, 1272-3.
4. Adresse,—Copie de toute correspondance concernant les négociations entre le Canada et les Etats-Unis au sujet de la frontière entre l'Alaska et la province de la Colombie-Britannique dans l'entrée Dixon: M. Marshall, 1124.
5. Adresse,—Copie de toute correspondance concernant les négociations entre le Canada et les Etats-Unis au sujet de la frontière entre l'Alaska et le Canada dans la mer de Beaufort: M. Marshall, 1124-5.
6. Adresse,—Copie de toute correspondance concernant les négociations entre le Canada et les Etats-Unis au sujet de la frontière entre le Canada et les Etats-Unis dans le détroit de Juan de Fuca: M. Marshall, 1124.

Plateau continental, Loi:

Bill C-284, M. McGrath. 1re lecture, 61.

Police et sécurité, direction de planification et d'analyse:

Voir **Solliciteur général, Ministère.**

Pollution:

Voir **Environnement.**

Pollution atmosphérique, lutte, Loi:

1. Rapport sur les opérations effectuées en vertu de la Loi pour 1973-1974, 291. Document parlementaire no 301-1/15.
2. Rapport sur les opérations effectuées en vertu de la Loi pour 1974-1975, 981. Document parlementaire no 301-1/15A.

Pollution des eaux:

1. Rivière English, pollution par le mercure, conséquences, enquêtes, dédommagement, etc.: M. Reid—Dépôt immédiat de la réponse, 256. Document parlementaire no 301-2/880.
2. Equipement disponible pour nettoyer d'éventuels déversements de pétrole dans la région de l'île de Vancouver: M. Munro (Esquimalt-Saanich)—Dépôt immédiat de la réponse, 364. Document parlementaire no 301-2/1530.
3. Agents chimiques de dispersion pour neutraliser les déversements de pétrole dans les Grands lacs ou au large des côtes du Canada: M. Clark (Rocky Mountain)—Dépôt immédiat de la réponse, 563. Document parlementaire no 301-2/2178.
4. Copies d'un communiqué concernant les décisions gouvernementales pour solutionner le problème de la contamination par le mercure, 754. Document parlementaire no 301-7/27.

Voir aussi **Pêcheries; Ressources en eau du Canada, gestion, Loi.**

Polymer Corporation Limited:

Voir **Société Polymer Limitée.**

Pont des Mille-Iles, Loi:

Message et recommandation du Gouverneur général. Bill C-82, Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures. 1re lecture, 993.

Pont Fort-Falls, administration, Loi (Loi modifiant):

Bill C-367, M. Reid. 1re lecture, 165. Motion tendant à la 2e lecture, présentation, 2e lecture et renvoi au Comité des transports et des communications, 280. Rapport (Procès-verbaux et témoignages — Voir Appendice no 44 aux *Journaux*), 307. Adoption à l'étape du rapport et 3e lecture, 446. Adoption par le Sénat, 523. Sanction royale, 531. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 46, S.C. 1974-1976.

Population:

Fonctionnaires et ministres participant à la Conférence de Bucarest, poste, fonctions et frais occasionnés: M. Roche—Dépôt immédiat de la réponse, 241. Document parlementaire no 301-2/339.

Voir aussi **Impôt sur le revenu.**

Ports:

1. Containers fabriqués au Canada, exportations et importations via les ports canadiens et américains, etc.: M. Forrestall—Dépôt immédiat de la réponse, 1417. Document parlementaire no 301-2/5690.
2. Résumé du rapport du comité Scott, en date de juin 1975, 665. Document parlementaire no 301-4/71.
3. Document intitulé "Politique concernant la délégation de pouvoirs aux comités de ports pour les ports de Montréal et Vancouver", 734. Document parlementaire no 301-7/25.

Voir aussi **Conseil des ports nationaux.**

Ports et jetées de l'Etat, Loi:

1. Relevé des recettes de quaiage, des droits portuaires et une liste des baux consentis en vertu de la Loi pour 1973-1974, 18. Document parlementaire no 301-1/261.
2. Relevés des recettes de quaiage et des droits portuaires pour 1974-1975, 760. Document parlementaire no 301-1/261A.

Ports, quais et brise-lames:

1. Contrats accordés aux ports de Toronto, d'Hamilton et de Montréal, montants, entrepreneurs, etc.: M. MacKay—Dépôt immédiat de la réponse, 688. Document parlementaire no 301-2/1538.
2. Adresse,—Copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement et la province de Terre-Neuve relative au partage des frais du programme de construction de centres de service maritime: M. Marshall: Appel de l'avis de motion qui est reporté à l'ordre relatif aux "Avis de motions (documents)", 1144.
3. Ordre,—Copie du rapport de M. Morris Trevithick sur les études concernant les ports pour petites embarcations: M. Marshall: Appel de l'avis de motion qui est reporté à l'ordre relatif aux "Avis de motions (documents)", 546.

Postes, Ministère:

1. Renvoi du budget principal de 1974-1975 au Comité des transports et des communications, 34. Rapport (Procès-verbaux et témoignages — Voir Appendice no 4 aux *Journaux*), 77.
2. Renvoi du budget supplémentaire (D) de 1974-1975 au Comité des transports et des communications, 330.
3. Renvoi du budget principal de 1975-1976 au Comité des transports et des communications, 314.
4. Renvoi du budget supplémentaire (A) de 1975-1976 au Comité des transports et des communications, 854. Rapport (Procès-verbaux et témoignages — Voir Appendice no 126 aux *Journaux*), 904.
5. Renvoi du budget principal de 1976-1977 au Comité des transports et des communications, 1050.
6. Rapport pour 1973-1974, 117. Document parlementaire no 301-1/20.
7. Rapport pour 1974-1975, 981. Document parlementaire no 301-1/20A.
8. Bureau de poste de Lyndhurst, Ontario, location: M. Cossitt—Dépôt immédiat de la réponse, 150. Document parlementaire no 301-2/63.
9. Dépenses pour voyages depuis 1972, personnes concernées, destination, objet du voyage, etc.: M. Stevens—Dépôt immédiat de la réponse, 282. Document parlementaire no 301-2/709.
10. Bureaux de poste à commission construits en Saskatchewan, revenu de chacun: M. Hnatyshyn—Dépôt immédiat de la réponse, 380. Document parlementaire no 301-2/1537.
11. Courrier du gouvernement, expédition par la société *Batterton Mail Services Ltd.* dans la région d'Ottawa: M. McKenzie—Dépôt immédiat de la réponse, 734. Document parlementaire no 301-2/2411.
12. Activités, services, installations et immeubles des postes dans les cités, villes, villages et localités du pays: M. Jones—Dépôt immédiat de la réponse, 666. Document parlementaire no 301-2/2482.
13. Installations en Alberta, par type et emplacement, nombre, etc.: M. Schumacher—Dépôt immédiat de la réponse, 757. Document parlementaire no 301-2/2917.
14. Programme national des installations des Postes canadiennes, contrat ou transaction, etc.: M. Rodriguez—Dépôt immédiat de la réponse, 961-2. Document parlementaire no 301-2/3073.
15. Livraison du courrier pendant la grève, services de remplacement, coût, etc.: M. Clarke (Vancouver-Quadra)—Dépôt immédiat de la réponse, 1024. Document parlementaire no 301-2/3642. Dépôt de réponses supplémentaires, 1046, 1075, 1110, 1117, 1126, 1142, 1267. Documents parlementaires nos 301-2/3642A, 301-2/3642B, 301-2/3642C, 301-2/3642D, 301-2/3642E, 301-2/3642F, 301-2/3642G.
16. Copies d'un communiqué énonçant la décision du Gouverneur en conseil ayant trait à la convention collective envisagée entre le Conseil du Trésor et l'Union canadienne des postiers, 933. Document parlementaire no 301-7/33.

Pouvoir d'emprunt supplémentaire, Loi:

Bill C-80, ministre des Finances. 1re lecture, 935. Motion tendant à la 2e lecture, présentation, débat et du consentement unanime renvoi à un Comité plénier, rapport sans amendement, adoption à l'étape du rapport et 3e lecture, 943. Adoption par le Sénat, 962. Sanction royale, 977. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 79, S.C. 1974-1976.

Prairies, rétablissement agricole, Loi:

1. Rapport sur les opérations en vertu de la Loi pour 1973-1974, 384. Document parlementaire no 301-1/211.
2. Rapport sur les opérations en vertu de la Loi pour 1974-1975, 1260. Document parlementaire no 301-1/211A.

Premier ministre:

1. Personnel, fonctions, traitement, postes, antécédents, nombre, etc.: M. Cossitt—Dépôt immédiat de la réponse, 223. Document parlementaire no 301-2/23.
2. Utilisation des avions des Forces armées ou du gouvernement, destination, passagers, frais payés, etc.: M. Coates—Dépôt immédiat de la réponse, 363. Document parlementaire no 301-2/40.
3. Nombre d'employés au bureau du premier ministre, traitement et fonctions: M. Coates—Dépôt immédiat de la réponse, 223. Document parlementaire no 301-2/43.
4. Bureau, personnel, fonction et traitement: M. Clark (Rocky Mountain)—Dépôt immédiat de la réponse, 1003. Document parlementaire no 301-2/2984.
5. Personnel, nom, poste, fonctions et traitement: M. Coates—Dépôt immédiat de la réponse, 1020. Document parlementaire no 301-2/3348. Dépôt d'une réponse supplémentaire, 1034. Document parlementaire no 301-2/3348A.
6. Liste des économistes avisant le premier ministre sur les questions économiques importantes, 249. Document parlementaire no 301-7/8.
7. Désignation d'un comité pour étudier les pouvoirs, prérogatives et privilèges rattachés au Cabinet du Premier ministre: Motion (M. Clark) (Rocky Mountain), présentation et interruption du débat, 181. Reprise et interruption du débat, 1323-4.

Premier ministre, résidences:

Préposés à l'entretien, noms, poste, traitement, etc.: M. Cossitt—Dépôt immédiat de la réponse, 240. Document parlementaire no 301-2/68.

Presse:

Voir **Tribune de la presse.**

Prestations de retraite supplémentaires, Loi:

1. Rapport pour 1973-1974, 402. Document parlementaire no 301-1/366.
2. Rapport pour 1974-1975, 1150. Document parlementaire no 301-1/366A.

Prêts aidant aux opérations de pêche, Loi:

1. Rapport sur l'application de la Loi pour 1973-1974, 163. Document parlementaire no 301-1/147.
2. Rapport sur l'application de la Loi pour 1974-1975, 1117. Document parlementaire no 301-1/147A.

Prêts aux étudiants, Loi canadienne:

1. Rapport sur l'administration de la Loi pour 1972-1973, 25. Document parlementaire no 301-1/245.
2. Rapport sur l'administration de la Loi pour 1973-1974, 760. Document parlementaire no 301-1/245A.
3. Rapport sur l'administration de la Loi pour 1974-1975, 1431. Document parlementaire no 301-1/245B.

Prêts aux petites entreprises, Loi:

1. Rapport sur l'administration de la Loi pour 1973, 163. Document parlementaire no 301-1/240.
2. Rapport sur l'administration de la Loi pour 1974, 1117. Document parlementaire no 301-1/240A.

Prêts destinés aux améliorations agricoles, Loi:

1. Rapport pour 1973, 163. Document parlementaire no 301-1/144.
2. Rapport pour 1974, 1117. Document parlementaire no 301-1/144A.

Preuve au Canada, Loi (Loi modifiant):

Bill C-233, M. Orlikow. 1re lecture, 60. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 620.

Prévisions budgétaires en général, Comité:

1. Composition, 30, 43, 55, 58, 63, 66, 68, 74, 123, 159, 163, 166, 174, 176, 177, 218, 233, 248, 338, 353, 358, 361, 365, 368-9, 381-2, 384, 386-7, 393, 402, 408, 413, 416, 422, 433, 437, 443, 446-7, 455, 464, 466, 485, 490, 515, 519, 523, 531, 534, 538, 544, 548, 552, 560, 572, 580, 610, 612, 613, 668-9, 672, 683, 708, 712, 767, 814, 820, 862, 868, 870, 872, 883, 886, 893, 898, 900, 904, 1040, 1090, 1094, 1110, 1116, 1141, 1169, 1182, 1204, 1212, 1242, 1255, 1278, 1290, 1296, 1298, 1302, 1313, 1317, 1340, 1342, 1348, 1352.
2. Bills déferés: Secrétaire du Cabinet et greffier du Conseil privé, Loi, Bill C-38, 231. Service civil, assurance, Loi (Loi modifiant), Bill C-26, 279. Sénat et Chambre des communes, Traitements et Secrétaires parlementaires, Lois (Loi modifiant), Bill C-44, 425. Traitements, Loi (Loi modifiant), Bill C-24, 557. Arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces, Loi de 1972 (Loi modifiant), Bill C-57, 596. Lieutenants-gouverneurs, pension de retraite, Loi, Bill C-23, 638. Jeux olympiques de 1976, Loi (Loi modifiant), Bill C-63, 653. Sénat et Chambre des communes, Loi (Loi modifiant), Bill C-81, 1260.
3. Déféré: Budget des dépenses supplémentaires (A) pour 1974-1975, 32.
4. Déféré: Budget des dépenses supplémentaires (B) pour 1974-1975, 141.
5. Déféré: Budget des dépenses supplémentaires (A) pour 1976-1977, 1319.
6. Ordre,—Renvoi du budget principal de 1974-1975 du ministère des Approvisionnements et Services, du département d'Etat chargé de la Science et de la Technologie, du Conseil privé, du Gouverneur général et lieutenants-gouverneurs, du Commissaire aux langues officielles, du Conseil du Trésor, etc., 34.
7. Ordre,—Renvoi du budget supplémentaire (D) de 1974-1975 des ministères du Revenu national, des Finances, des Approvisionnements et Services et de l'Industrie et du Commerce, du Conseil privé, du Parlement, etc., 330.
8. Ordre,—Renvoi du budget principal de 1975-1976 des ministères des Finances, du Secrétariat d'Etat et des Approvisionnements et Services, du Parlement, du Conseil du Trésor, etc., 314.
9. Ordre,—Renvoi du budget supplémentaire (A) de 1975-1976 des ministères des Communications, des Finances, de l'Industrie et du Commerce, du Travail, de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration, du Revenu national, du Parlement, du Conseil privé, de la Science et de la Technologie, du Secrétariat d'Etat, des Approvisionnements et des Services et du Conseil du Trésor, 853-4.
10. Ordre,—Renvoi du budget supplémentaire (B) de 1975-1976 des ministères des Finances, des Approvisionnements et des Services, du Conseil privé et du Conseil du Trésor, 1080.
11. Ordre,—Renvoi du budget principal de 1976-1977 des ministères des Finances, du Conseil privé, du Gouverneur général et lieutenants-gouverneurs, du Parlement, des Sciences et de la Technologie, du Secrétariat d'Etat, des Approvisionnements et Services et du Conseil du Trésor, 1050.
12. Rapports: Premier (Secrétaire du Cabinet et greffier du Conseil privé, Loi, Bill C-38) (Appendice no 37 aux *Journaux*), 231-2; Deuxième (Service civil, assurance, Loi (Loi modifiant), Bill C-26) (Appendice no 59 aux *Journaux*), 383; Troisième (Budget principal des dépenses du Gouverneur général et lieutenants-gouverneurs) (Appendice no 60 aux *Journaux*), 389; Quatrième (Budget principal des dépenses du département d'Etat de la Science et de la Technologie) (Appendice no 66 aux *Journaux*), 445; Cinquième (Sénat et Chambre des communes, Traitements et Secrétaires parlementaires, Lois (Loi modifiant), Bill C-44) (Appendice no 67 aux *Journaux*), 457-9; Sixième (Traitements, Loi (Loi modifiant), Bill C-24) (Appendice no 86 aux *Journaux*), 615; Septième (Jeux olympiques de 1976 Loi (Loi modifiant), Bill C-63) (Appendice no 98 aux *Journaux*), 675; Huitième (Arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces, Loi de 1972 (Loi modifiant), Bill C-57) (Appendice no 99 aux *Journaux*), 680; Neuvième (Lieutenants-gouverneurs, pension de retraite, Loi), Bill C-23, avec modifications (Appendice no 104 aux *Journaux*), 715; Dixième (Budget supplémentaire (B) de 1975-1976 des ministères des Finances, du Conseil privé, des Approvisionnements et Services, du Conseil du Trésor) (Appendice no 148 aux *Journaux*), 1107; Onzième (Sénat et Chambre des communes, Loi (Loi modifiant), Bill C-81, avec modification) (Appendice no 176 aux *Journaux*), 1297; Douzième (Budget principal de 1976-1977 des ministères des Finances, Approvisionnements et Services, Secrétariat d'Etat et du Conseil du Trésor, Conseil privé, Gouverneur général et lieutenants-gouverneurs, Parlement et Sciences et Technologie, Département d'Etat) (Appendice no 180 aux *Journaux*), 1315; Treizième (Budget supplémentaire (A) de 1976-1977 du Conseil du Trésor) (Appendice no 189 aux *Journaux*), 1351.

Prisons et maisons de correction, Loi (Loi modifiant):

Bill C-315, M. Dick. 1re lecture, 62.

Privilèges et Elections, Comité:

1. Composition, 30, 46, 58, 148, 151, 174, 182, 185, 188, 192, 216, 245, 252, 254, 257, 260, 264, 274, 280, 291, 295, 304, 309, 318, 324, 332, 338, 350, 357, 361, 365, 384, 408, 413, 416, 507, 523, 552, 602, 735, 744, 746, 759, 780, 782, 817, 1029, 1033, 1040, 1046, 1052, 1071, 1074, 1077, 1081, 1084, 1087, 1101, 1121, 1130, 1141, 1169, 1197, 1200, 1283-4, 1286, 1300, 1308, 1426.
2. Bills déferés: Circonscriptions électorales, limites, revision, Loi (Loi modifiant), Bill C-214, 122. Représentation (1974), Loi, Bill C-36, 173. Circonscriptions électorales, limites, revision, Loi (Loi modifiant), Bills C-316, C-366, C-369 et C-370, 236.
3. Déferé: Etude de l'accusation alléguée par M. Auguste Choquette portant atteinte à l'intégrité des députés, 1275.
4. Déferé: Examen de l'accusation du député de Témiscamingue envers les journalistes de la Galerie parlementaire, 228.
5. Déferé: Examen de tous les articles parus dans la *Gazette* de Montréal au sujet des allégations de fuites de renseignements sur le budget de novembre 1975, 743.
6. Déferé: L'objet de l'article 16 de la Loi sur la Chambre des communes, 37.
7. Déferé: Ordre du consentement unanime, rapport supplémentaire du directeur général des élections, 1045-6.
8. Déferé: Rapport du directeur général des élections intitulé "Un examen de quelques moyens susceptibles de raccourcir la période d'une élection", 1035.
9. Ordre.—Renvoi du budget principal de 1975-1976 du Conseil privé, 314.
10. Ordre.—Renvoi du budget principal de 1976-1977 du Conseil privé, 1050.
11. Ordre.—Renvoi du budget principal du Directeur général des élections, 34.
12. Rapports: Premier (Circonscriptions électorales, limites, revision, Loi (Loi modifiant), Bill C-214) (Appendice no 27 aux *Journaux*), 149; Deuxième (Représentation (1974), Loi, Bill C-36, avec modifications) (Appendice no 29 aux *Journaux*), 193-4; Troisième (Circonscriptions électorales, limites, revision, Loi (Loi modifiant), Bill C-370) (Appendice no 39 aux *Journaux*), 259; Quatrième (Accusation envers les journalistes de la tribune de la presse) (Appendice no 47 aux *Journaux*), 349; Cinquième (Livre Vert sur les conflits d'intérêts) (Appendice no 87 aux *Journaux*), 615-8; Sixième (Articles de presse parus dans la *Gazette* de Montréal comportant des allégations de fuites de renseignements sur le budget de novembre 1975) (Appendice no 112 aux *Journaux*), 781-2; Septième avec recommandation (Rapport intitulé "Un examen de quelques moyens susceptibles de raccourcir la période d'une élection") (Appendice no 169 aux *Journaux*), 1249; Huitième avec recommandations (Rapport intitulé "Un examen de quelques moyens susceptibles de raccourcir la période d'une élection") (Appendice no 170 aux *Journaux*); Neuvième avec recommandations (Rapport supplémentaire en date du 13 février 1976 du Directeur général des élections) (Appendice no 171 aux *Journaux*); Dixième avec recommandations (Objet des bills sur la loi électorale du Canada) (Appendice no 172 aux *Journaux*), 1250-1; Onzième (Etude de l'accusation alléguée par M. Auguste Choquette portant atteinte à l'intégrité des députés) (Appendice no 178 aux *Journaux*), 1305-7; Douzième (Etude de l'objet de l'article 16 de la Loi concernant la Chambre des communes) (Appendice no 197 aux *Journaux*), 1425.

Prix agricoles, stabilisation, Loi:

Message et recommandation du Gouverneur général. Bill C-50, ministre de l'Agriculture. 1re lecture, 281. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 337. Reprise et interruption du débat, 350, 360. Reprise du débat, 2e lecture et renvoi au Comité de l'agriculture, 376. Rapport avec modifications (Procès-verbaux et témoignages — Voir Appendice no 79 aux *Journaux*), 570-1. Etape du rapport, motions, 596. Motions déclarées irrecevables et du consentement unanime, interruption du débat, 597. Reprise du débat à l'étape du rapport et interruption, 624. Reprise du débat et motion rejetée, sur division, 647. Adoption à l'étape du rapport, 647. Motion tendant à la 3e lecture, présentation et adoption après débat, 695. Adoption par le Sénat, 722. Sanction royale, 750. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 63, S.C. 1974-1976.

Procédure et organisation, Comité:

1. Composition, 31, 38, 43, 68, 72, 147, 188, 192, 233, 238, 245, 302, 324-5, 328, 334, 338, 350, 353, 357-8, 361, 386, 647, 652, 698, 723, 767, 817, 872, 918, 925, 1091, 1125, 1212, 1216, 1266, 1369, 1437.

Procédure et organisation, Comité – (Fin)

2. Déféré: Examen du Règlement et de la procédure de la Chambre des communes et des comités, 311.
3. Ordre,—Renvoi du budget principal de 1974-1975 du Sénat, de la Chambre des communes et de la Bibliothèque du Parlement, 34.
4. Rapports: Premier (Budget des dépenses de 1974-1975 du Sénat, de la Chambre des communes et de la Bibliothèque du Parlement) (Appendice no 3 aux *Journaux*), 71; Deuxième (Règlement et procédure de la Chambre et des comités) (Appendice no 58 aux *Journaux*), 372-6; Troisième (Examen du Règlement et de la procédure de la Chambre et des comités) (Appendice no 109 aux *Journaux*), 725-6; Quatrième (Examen du Règlement et de la procédure de la Chambre et des comités) (Appendice no 135 aux *Journaux*), 927.
5. Adoption des rapports: Deuxième, sur motion, 399. Troisième, sur motion, 729. Quatrième, sur motion, 933.
6. Suspension de l'article 65(1) du Règlement concernant le nombre de membres devant siéger au comité, 31.

Procédure et Règlement de la Chambre:*Adresse, débat:*

Ordre,—Que le temps consacré au débat sur le Bill C-12 et à sa mise aux voix soit ajouté à la fin du débat sur l'Adresse, 53.

Affaires courantes ordinaires:

Ordre portant que la Chambre revienne à l'appel des *Affaires courantes ordinaires*, 27, 961, 1070, 1210, 1297, 1299, 1300, 1323.

Ajournement, heures:

Adoption de motions tendant à la prolongation des heures de séance en vertu de l'article 6(5) du Règlement, 401, 481-2, 1134, 1239.

Après l'heure réglementaire, 98, 106, 142, 182, 304, 393, 860, 1134, 1147, 1198, 1239, 1370.

Avant l'heure réglementaire, 72, 86, 250, 851, 934, 970, 983, 984, 1017, 1114, 1258, 1361, 1391, 1420, 1424, 1427, 1431.

Ordre,—Suspension de l'article 6(3) du Règlement pour permettre l'adoption d'un bill ainsi que sa sanction royale, 401.

Rejet de motions tendant à la prolongation des heures de séance en vertu de l'article 6(5) du Règlement, 421, 1021.

Suspension, 31, 303, 655.

Ajournement (Motion) en vertu de l'article 26 du Règlement:

Délibérations doivent être terminées au plus tard à minuit ce soir, 98.

Ordre,—Suspension de l'application de l'article, 31.

Réservée jusqu'à 8 heures du soir, ce jour, 97, 386, 450, 863, 1036.

Attribution d'une période de temps:

Avis de motions en vertu de l'article 75c du Règlement, 855, 1101, 1166.

Motions en vertu de l'article 75c du Règlement pour limiter le débat de la 2e lecture, adoptées sur vote par appel nominal, après débat, 857-8, 1103-4, 1168-9.

Ordre,—Limite de cinq orateurs lors du débat tendant à la 2e lecture du Bill C-48 (Chemins de fer, Loi (Loi modifiant)), 259.

Ordre,—Limite d'un représentant de chaque parti et durée du discours ne devra pas dépasser cinq minutes lors du débat tendant à la 3e lecture du Bill C-92 (Anciens prisonniers de guerre, indemnisation, Loi), 1172.

Ordre,—Prise en considération de la mise aux voix de la motion sur la politique des Transports, à six heures ce soir, 636.

Ordre,—Que deux jours de séance soient désignés pour l'étude de bills du gouvernement à l'étape du rapport et de la 3e lecture, 632, 741-2.

Ordre du consentement unanime,—Mise aux voix de toutes questions en vue de disposer du Bill C-63 (Jeux olympiques de 1976, Loi (Loi modifiant)) à 12 h. 45, le vendredi, 11 juillet 1975 et interruption au plus tard à 4 h. de l'après-midi pourvu qu'un vote par appel nominal, si nécessaire, soit différé à date ultérieure, 697.

Procédure et Règlement de la Chambre – (Suite)*Avis de motions portant production de documents:*

Adopté, après débat, 530.

Conserve son rang au *Feuilleton*, du consentement unanime, 323, 858.

Exposé de la politique du gouvernement, 229.

Modifié, du consentement unanime, 1272.

Ordre du consentement unanime, — Que les motions numéros 15 et 30 soient débattues successivement et qu'à 5 h. 30 de l'après-midi, elles soient mises aux voix, 796.

Rejetés, sur vote par appel nominal, 260, 295, 454, 550-1.

Retiré, après débat, 454.

Bills – Présentation:

Du consentement unanime, la Chambre revient à la rubrique *Dépôt de bills*, 1052.

Bills inscrits au nom du gouvernement – Amendements – Comité plénier:

Amendements déposés, du consentement unanime, 283.

Bills inscrits au nom du gouvernement – Amendements par le Sénat:

Voir **Sénat, amendements à des bills émanant de la Chambre des communes.**

Bills inscrits au nom du gouvernement – Dépôt ou 1re lecture:

Ordre, — Dépôt et 2e lecture à la même séance, 37.

Ordre, — Présentation sans avis et 2e lecture fixée à 4 heures de l'après-midi, 399.

Bills inscrits au nom du gouvernement – 2e lecture:

Ajournement du débat, 128, 162, 386, 450, 803, 1311.

2e lecture, étude en Comité plénier, rapport avec des amendements et adoption à l'étape du rapport à la même séance, 847.

2e lecture et étude à toutes les étapes à la même séance, 327, 401, 481-2, 711, 885-6, 943, 1070, 1086.

2e lecture fixée à plus tard le même jour, 42, 401, 481.

Rejet sur vote par appel nominal d'un amendement visant à ajourner le débat, 708.

Renvoi à un autre Comité, 279, 488, 850.

Renvoi à un Comité plénier, 109, 327, 401, 482, 484, 711, 885, 924, 943, 1070, 1086.

Bills inscrits au nom du gouvernement – Amendements – 2e lecture:

Amendement modifié, du consentement unanime, 1101.

Bills inscrits au nom du gouvernement – Etape du rapport:

Ajournement du débat, 883.

Etape du rapport et 3e lecture à la même séance que la présentation du rapport du Comité, 53, 132, 1172.

Ordre, — Que tous les avis de motions reçus avant midi, le mardi 29 juin 1976, soient publiés dans un *Feuilleton des avis* supplémentaire, 1378.

Ordre, — Reprise du débat et adoption à l'étape du rapport à 9 h. 30 ce soir, 303.

Bills inscrits au nom du gouvernement – Motions – Etape du rapport:

Nouvelle recommandation royale, présentation, 973-5.

Bills inscrits au nom du gouvernement – 3e lecture:

Adoption de bills rapportés avec amendements à l'étape du rapport et 3e lecture à la même séance, 109, 162, 173, 216, 396, 401, 407, 482, 589, 590, 638, 687, 780, 800, 816, 934, 970, 975-6, 983, 1172, 1254, 1333.

Débats ajournés, sur motion, 933, 1420, 1423-4 (sur vote par appel nominal).

Bills inscrits au nom du gouvernement – Emanant du Sénat:

Adoption de bills rapportés avec amendements à l'étape du rapport et 3e lecture à la même séance, 913, 1215, 1242, 1361.

2e lecture et étude à toutes les étapes à la même séance, 132, 181, 436, 1320.

Procédure et Règlement de la Chambre – (Suite)*Bills inscrits au nom du gouvernement – Emanant du Sénat – (Fin)*

Étape du rapport et 3e lecture à la même séance que la présentation du rapport du Comité, 1340.

Renvoi à un Comité plénier, 132, 181, 436, 1320.

Ordre.—Qu'à 5 h. 50 cet après-midi, la Chambre aborde l'étude du Bill S-35 (Spécialités pharmaceutiques ou médicaments brevetés, Loi (Loi abrogée)), 1339.

Bills inscrits au nom du gouvernement – Recommandation royale:

Du consentement unanime, présentation d'une nouvelle recommandation à l'étape de la 2e lecture, 612.

Présentation d'une nouvelle recommandation à l'étape du rapport, 492-3, 590, 637-8 883, 887-8, 897, 973-5.

Bills inscrits au nom du gouvernement – Réimpression:

Monsieur l'Orateur ordonne la réimpression du bill, 710.

Bills privés et pétitions – 3e lecture:

Adoption d'un bill rapporté avec amendement à l'étape du rapport et 3e lecture à la même séance, 157, 1333.

Bills publics et inscrits au nom des députés:

Du consentement unanime, révocation de l'ordre et retrait du bill, 437.

Bills publics et inscrits au nom des députés – Dépôt ou 1re lecture:

Déclaré irrecevable, 795-6.

Bills publics et inscrits au nom des députés – 2e lecture:

Du consentement unanime, conserve son rang au *Feuilleton*, 421.

2e lecture, du consentement unanime, étude en Comité plénier, rapport sans amendement, adoption à l'étape du rapport et 3e lecture à la même séance, 333, 738.

2e lecture et toutes les étapes à la même séance, 333, 738.

Renvoi à un autre Comité, du consentement unanime, 1244.

Bills publics et inscrits au nom des députés – 3e lecture:

Adoption d'un bill à la 3e lecture à la même séance que l'étude à l'étape du rapport, 383-4, 446.

Bills publics et inscrits au nom des députés – Amendements – 3e lecture:

Retrait de l'amendement, 280.

Bills publics et inscrits au nom des députés – Objet:

Révocation de l'ordre portant 2e lecture et renvoi de l'objet du bill au Comité, 231, 249, 274, 279, 280, 437, 496, 738, 1283.

Bills publics et inscrits au nom des députés – Titres modifiés:

Amendement par le Comité adopté à l'étape du rapport, 371-2, 383, 384, 427-8.

Budget, débat:

Discours, limite de temps, 137.

Ordre.—Poursuite des délibérations jusqu'à 6 h. du soir, le 6e jour désigné, nonobstant les dispositions du paragraphe (8) de l'article 60 du Règlement, 150.

Budget des dépenses:

Motions tendant à l'adoption d'un poste, adoptées sur vote par appel nominal, 1145-6, 1368-9.

Ordre.—Présentation d'un budget supplémentaire, adoption sur motion plutôt que renvoi au Comité et que le bill fondé sur ce budget franchisse toute les étapes à la même séance, 194.

Ordre.—Rapport des comités permanents rapportés ou réputés rapportés au plus tard le 22 octobre 1974 et préavis de vingt-quatre heures concernant les motions portant adoption du susdit budget et qu'un projet de loi fondé sur le budget peut être avancé d'étapes, 31.

Procédure et Règlement de la Chambre – (Suite)*Budget des dépenses – (Fin)*

Ordre du consentement unanime, — Que durant la période se terminant le 30 juin 1976, un préavis de vingt-quatre heures, par écrit, sera requis pour toute motion portant adoption du budget principal des dépenses et des budgets supplémentaires, 1363.

Comité de sélection:

Suspension de l'article 65(1) du Règlement, concernant le nombre des membres lors de l'institution du Comité de sélection, 14.

Comités – Rapports:

Du consentement unanime, la Chambre revient à la *Présentation de rapports des comités permanents et spéciaux*, 231, 294, 323, 389, 395, 681, 689, 717, 904, 943, 1138, 1324, 1378.

Comités permanents:

Suspension de l'article 65(1) du Règlement, concernant le nombre des membres du Comité de la procédure et de l'organisation, 31.

Comités permanents – Ordres de renvoi:

Déféré au Comité de la procédure et de l'organisation, l'examen du Règlement et de la procédure de la Chambre des communes et des comités, 311.

Déféré au Comité des règlements et textes réglementaires, la politique gouvernementale au sujet des avis de motions portant production de documents, 231.

Examen par le Comité des privilèges et élections de l'accusation alléguée en dehors de la Chambre des communes par Me Auguste Choquette concernant des pots-de-vin reçus par des députés, 1275.

Examen par le Comité des privilèges et élections de l'accusation du député de Témiscamingue au sujet des journalistes de la Galerie parlementaire, 228.

Séances du comité à divers endroits:

Autorisation, 324, 907.

Demandes des comités, 89, 323-4, 453, 571, 904, 1203, 1214, 1277.

Sur ordre de la Chambre, 188, 597, 681, 1093.

Témoignages de la dernière session déferés, 73.

Comités permanents – Rapports:

Bill déferé et rapporté à la même séance, 231.

Motion d'adoption, ajournement du débat, 930-1.

Motion d'adoption, retrait du consentement unanime, 183, 1020.

Motion présentée par un simple député, 929.

Comités spéciaux:

Du consentement unanime, — Appel d'une motion portant création d'un Comité spécial, sans avis, 67, 1275.

Comités spéciaux – Ordres de renvoi:

Recommandation que soit différée la présentation du rapport du Livre Vert sur l'immigration, 593.

Comités spéciaux – Rapports:

Ordre, — Motion tendant à l'adoption soit considérée la première question de l'*Ordre du jour*, 299.

Discours:

Limite de temps, 42, 98, 137, 309, 655, 813, 1171-2.

Documents:

Du consentement unanime, la Chambre revient à la rubrique *Dépôts de documents*, 487, 676, 1299-300, 1366.

Procédure et Règlement de la Chambre – (Suite)*Heure réservée à l'étude des Affaires inscrites au nom des députés:*

Différée ou suspendue, 97, 269, 970, 1161, 1171, 1211, 1311, 1335-6.

Motion (M. Sharp): Qu'à compter du 1er mars 1976 et pour la durée de la présente session, l'application du paragraphe (6) de l'article 15 du Règlement soit suspendue, présentation, débat et adoption de la motion sur vote par appel nominal, 1073-4.

Ministres, déclarations:

Du consentement unanime, — Que la Chambre revienne à l'appel des *Déclarations de ministres*, 1113-4, 1343.

Motions:

Adoptées en vertu de l'article 43 du Règlement, 161, 289, 311, 671, 733, 741, 853, 1005, 1023, 1039, 1053, 1115, 1161, 1167, 1183, 1199, 1257, 1277, 1295, 1323, 1331, 1333, 1345, 1387, 1395, 1409, 1421, 1425.

La Chambre revient à l'appel des *Motions*, 32, 86, 91, 112, 141, 188, 215, 231, 247, 249, 269, 275, 309, 412, 702, 735, 738, 971, 976, 1419.

Ordre, — Prise en considération d'une motion concernant la Loi modifiant la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants, 97.

Ordre, — Qu'à huit heures ce soir, la Chambre étudie les oppositions au rapport de la Commission sur les circonscriptions électorales, 1107-9.

Ordre, — Qu'un député soit maintenant entendu, rejet sur vote par appel nominal, 929-30.

Ordre du consentement unanime, — Que la motion sur l'ajournement de la Chambre proposée pour discuter du Livre blanc intitulé "Offensive contre l'inflation" soit réputée avoir été adoptée à dix heures du soir, 754.

Rejetée en vertu de l'article 43 du Règlement, sur vote par appel nominal, 297.

Motions émanant des députés:

Adoptées, après débat, 177, 315, 437, 1094.

Débatte et du consentement unanime, garde son rang au *Feuilleton*, 1260.

Présentation, amendement déclaré irrecevable, 1278.

Présentation, modifications du consentement unanime et adoption après débat, 263.

Retirée, après débat, 416.

Questions inscrites au Feuilleton:

Avis, publication, modification de la présentation, 415.

Du consentement unanime, la Chambre revient à l'appel des *Questions inscrites au Feuilleton*, 1036.

Questions orales:

Voir **Procédure et Organisation, Comité – Rapports, Deuxième.**

Quorum:

Ajournement de la Chambre, faute de quorum, 218.

Séances de la Chambre:

Mercredi soir, jeudi matin et vendredi jusqu'à 4 heures de l'après-midi pour la prise en considération du budget et des projets de loi s'y rapportant, 31-2.

Motion, — Que la Chambre s'ajourne maintenant, présentation et motion adoptée, 983, 1114, 1423-4 (sur vote par appel nominal).

Motion, — Que la Chambre s'ajourne maintenant, rejet sur vote par appel nominal, 1115-6, 1123-4.

Motion d'ajournement déclarée irrecevable, 708.

Motion portant que la Chambre s'ajourne, mercredi 2 octobre 1974, seulement après les discours des chefs de partis à l'occasion du Débat sur l'Adresse, 14.

Ordre, — Que, le lundi 5 avril 1976, la Chambre continue de siéger entre six et huit heures du soir, 1171.

Ordre, — Que les mardis et jeudis, la Chambre siège à compter de onze heures du matin jusqu'à une heure de l'après-midi pour le reste de la session afin d'étudier le Bill C-84 (Droit pénal, Loi), présentation et adoption, après débat, 1335-6.

Procédure et Règlement de la Chambre – (Fin)*Séances de la Chambre – (Fin)*

Ordre du consentement unanime, — Que la Chambre siège de onze heures du matin à une heure de l'après-midi, le lundi 12 juillet 1976, en vue d'étudier le Bill C-84 (Droit pénal, Loi), 1419.

Suspension jusqu'à l'appel de la sonnerie, 237, 401, 976.

Subsides:

Ordre, — Mise aux voix de toutes questions concernant une motion inscrite au nom du gouvernement à 9 h. 45, suivi de la prise en considération et de la disposition de toute motion ou bill comme s'il s'agissait du dernier jour prévu régulier, 181.

Ordre, — Que nonobstant toute disposition du Règlement, l'avant-dernier jour de la période des subsides, quinze minutes avant l'heure habituelle de l'ajournement, toutes questions sur la motion de subsides, les crédits provisoires et la 1re lecture d'un bill fondé sur ces crédits seront mises aux voix sur-le-champ, sans débat et que le dernier jour de la période des subsides, toutes questions nécessaires à la disposition du bill sur les crédits provisoires soient mises aux voix, sans amendement ni débat, 1143-4.

Ordre du consentement unanime, — Jours désignés transférés à la prochaine période des subsides, 181, 376, 641, 911.

Ordre du consentement unanime, — Que la motion qui doit être prise en considération par la Chambre lors d'une journée de subsides soit un rapport de Comité, 1013, 1016.

Voies et moyens:

Du consentement unanime, retrait de l'avis de motion concernant la perception de certains droits dans le cadre de la lutte contre l'inflation, 1070.

Etudes de motions, désignation des jours, 21, 23, 122, 150, 228, 229, 453, 649, 681, 1289, 1375.

Votes par appel nominal:

Différés en vertu de l'article 75(11), 158, 404-5, 416, 429, 431, 493, 498, 521, 678, 679, 689, 764-6, 770-1, 882-3, 936, 938, 943, 951, 962, 966, 996, 1000, 1008, 1025, 1089-90, 1211, 1255, 1258, 1391, 1394, 1396, 1410.

Ordre, — Que le vote différé sur la 3e lecture du Bill C-68 (Soins médicaux, Loi (Loi modifiant)) soit fixé à 9 h. 30 du soir, le mardi 29 juin 1976, 1377.

Ordre, — Que si des votes sont requis concernant le passage du Bill C-84 (Droit pénal, Loi), ils soient différés au plus tard à une semaine, 1301-2, 1381-2.

Ordre, — Que tous votes différés à l'étape du rapport soient abordés, sur-le-champ, dès l'appel des *Ordres émanant du gouvernement*, 1255, 1258.

Ordre du consentement unanime, — Nonobstant l'ordre adopté le 29 juin 1976, mise aux voix à 9 h. 30 du soir, jeudi 8 juillet 1976, de tous les amendements pour lesquels les votes ont été différés jusqu'à cette date au cours de l'étude à l'étape du rapport du Bill C-84 (Droit pénal, Loi), 1394.

Ordre du consentement unanime, — Que tout vote requis pour disposer de la 3e lecture et de l'adoption du Bill C-84 (Droit pénal, Loi) ait lieu le mercredi, 14 juillet 1976, 1419.

Votes différés autre que l'article 75(11), 416, 858, 863, 900, 980, 1044, 1203, 1352, 1361, 1365, 1376, 1377-8, 1423.

Procès-verbaux et témoignages des comités permanents et spéciaux non rapportés ou réputés rapportés à la Chambre des communes:

Voir pages 1457-1460.

Procureurs généraux, conférence:

Voir **Conférences fédérales-provinciales.**

Produits agricoles, vente coopérative, Loi:

1. Rapport sur les accords conclus pour 1974-1975, 739. Document parlementaire no 301-1/53.
2. Rapport sur les accords conclus pour 1975-1976, 1379. Document parlementaire no 301-1/53A.

Produits agricoles, vente coopérative, Loi (Loi modifiant):

Message et recommandation de l'Administrateur. Bill C-21, ministre de l'Agriculture. 1re lecture, 53-4. Motion tendant à la 2e lecture, présentation, débat et renvoi au Comité permanent de l'agriculture, 815. Rapport (Procès-verbaux et témoignages - Voir Appendice no 136 aux *Journaux*), 927. Adoption à l'étape du rapport et 3e lecture, 934. Adoption par le Sénat, 951. Sanction royale, 977. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 85, S.C. 1974-1976.

Produits dangereux, Loi:

1. Copie du décret, en date du 14 mars 1974, modifiant la Partie I de l'annexe à la Loi, 18. Document parlementaire no 301-1/160.
2. Copie du décret, en date du 14 mars 1974, modifiant la Partie II de l'annexe à la Loi, 18. Document parlementaire no 301-1/160A.
3. Copie du décret, en date du 30 mai 1974, modifiant la Partie I de l'annexe à la Loi, 18. Document parlementaire no 301-1/160B.
4. Copie du décret, en date du 30 mai 1974, modifiant la Partie II de l'annexe à la Loi, 18. Document parlementaire no 301-1/160C.
5. Copie du décret, en date du 6 juin 1974, modifiant la Partie II de l'annexe à la Loi, 18. Document parlementaire no 301-1/160D.
6. Copie du décret, en date du 6 juin 1974, modifiant la Partie I de l'annexe à la Loi, 18. Document parlementaire no 301-1/160E.
7. Copie du décret, en date du 4 juillet 1974, modifiant la Partie I de l'annexe à la Loi, 18. Document parlementaire no 301-1/160F.
8. Copie du décret, en date du 4 juillet 1974, modifiant la Partie II de l'annexe à la Loi, 18. Document parlementaire no 301-1/160G.
9. Copie du décret, en date du 16 juillet 1974, modifiant la Partie I de l'annexe à la Loi, 19. Document parlementaire no 301-1/160H.
10. Copie du décret en date du 26 novembre 1974 modifiant la Partie I de l'annexe à la Loi, 166. Document parlementaire no 301-1/160I.
11. Copies du décret, en date du 6 mai 1975, modifiant la Partie I de l'annexe à la Loi, 548. Document parlementaire no 301-1/160J.
12. Copies du décret, en date du 6 mai 1975, modifiant la Partie II de l'annexe à la Loi, 548. Document parlementaire no 301-1/160K.
13. Copies du décret, en date du 7 novembre 1975, modifiant la Partie II de l'annexe à la Loi, 870. Document parlementaire no 301-1/160L.
14. Copies du décret, en date du 3 février 1976, modifiant la Partie II de l'annexe à la Loi, 1036. Document parlementaire no 301-1/160M.
15. Copies du décret, en date du 26 février 1976, modifiant la Partie II de l'annexe à la Loi, 1110. Document parlementaire no 301-1/160N.
16. Copies du décret, en date du 6 mai 1976, modifiant la Partie I de l'annexe à la Loi, 1303. Document parlementaire no 301-1/160O.
17. Copies du décret, en date du 18 mai 1976, modifiant la Partie I de l'annexe à la Loi, 1332. Document parlementaire no 301-1/160P.
18. Copies du décret, en date du 1er juin 1976, modifiant la Partie I de l'annexe à la Loi, 1348. Document parlementaire no 301-1/160Q.
19. Copies du décret, en date du 27 juillet 1976, modifiant la Partie II de l'annexe à la Loi, 1437. Document parlementaire no 301-1/160R.
20. Copies du décret, en date du 27 juillet 1976, modifiant la Partie II de l'annexe à la Loi, 1437. Document parlementaire no 301-1/160S.

Produits de consommation, emballage et étiquetage, Loi (Loi modifiant):

Bill C-390, M. Saltsman. 1re lecture, 556.

Produits de consommation, garanties, Loi:

Bill C-433, M. McKenzie. 1re lecture, 1204.

Produits de ferme:

Voir **Conseil national de commercialisation des produits de ferme.**

Produits domestiques dangereux, étiquetage, Loi:

Bill C-262, M. Robinson. 1re lecture, 61.

Produits laitiers:

Quantité entreposée, exportée et importée entre 1970 et 1973: M. Wise—Dépôt immédiat de la réponse, 411. Document parlementaire no 301-2/1208.

Voir aussi **Commission canadienne du lait.**

Propriété étrangère du sol:

Copies du rapport du Comité fédéral-provincial aux Premiers ministres, 885. Document parlementaire no 301-4/75.

Provinces de l'Atlantique, transport des marchandises:

Décret en date du 22 octobre 1974 concernant l'abaissement des tarifs, 102. Document parlementaire no 301-1/283.

Publications du gouvernement:

Voir les titres des divers **Ministères.**

Publicité:

Voir **Gouvernement, information; Information Canada.**

Q**Quarantaine, Loi (Loi modifiant):**

Bill S-31, ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Reçu du Sénat, 1123. 1re lecture, 1127. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 1159. Reprise du débat, 2e lecture et renvoi au Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, 1160. Rapport (Procès-verbaux et témoignages — Voir Appendice no 161 aux *Journaux*), 1199. Adoption à l'étape du rapport et 3e lecture, après débat, 1215. Sanction royale, 1266. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 97, S.C. 1974-1976.

Québec:

Voir **Langues officielles.**

R**Radar, stations:**

1. *Ligne Pinetree* située à Terre-Neuve, installations existantes, usage éventuel, surveillance, etc.: M. Marshall—Dépôt immédiat de la réponse, 415-6. Document parlementaire no 301-2/724.

2. *B.F.C. Foymount*, vente, soumissions, etc.: M. Reynolds—Dépôt immédiat de la réponse, 546. Document parlementaire no 301-2/2025.

Voir aussi **Accords, protocoles, échanges de notes, traités, etc.**

Radio-activité:

Voir **Energie atomique.**

Radio-Canada, Société:

1. Renvoi du budget principal de 1974-1975 au Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts, 33.

2. Rapport y compris les comptes et états financiers ainsi que le rapport de l'Auditeur général s'y rapportant pour 1973-1974, 75. Document parlementaire no 301-1/86.

3. Rapport y compris les comptes et états financiers pour 1974-1975 ainsi que le rapport de l'Auditeur général s'y rapportant, 713. Document parlementaire no 301-1/86A.

Radio-Canada, Société – (Fin)

4. Rapport y compris les comptes et états financiers ainsi que le rapport de l'Auditeur général s'y rapportant pour 1975-1976, 1426. Document parlementaire no 301-1/86B.
 5. Budget d'établissement pour 1974-1975 ainsi que copies du décret approuvant ledit budget, 633. Document parlementaire no 301-1/87.
 6. Coût du fonctionnement depuis 1966, émissions présentées, qualité, etc.: M. Jones—Dépôt immédiat de la réponse, 676. Document parlementaire no 301-2/1709.
 7. Emission de la série *Performance*, résultats d'enquêtes, dépenses effectuées, etc.: M. Schumacher—Dépôt immédiat de la réponse, 665-6. Document parlementaire no 301-2/2258.
 8. Employés à plein temps, à temps partiel, à contrat depuis 1970, salaires et dépenses, etc.: M. Schumacher—Dépôt immédiat de la réponse, 980. Document parlementaire no 301-2/3114.
 9. Politiques et règles en matière d'embauchage dans les provinces de l'Atlantique, etc.: M. Jones—Dépôt immédiat de la réponse, 980. Document parlementaire no 301-2/3318.
 10. Copies d'un document au sujet de la reprise de l'émission *Encounter with Cancer*, motifs, 541. Document parlementaire no 301-7/18.
 11. Document intitulé "Reportage télévisé des délibérations parlementaires—Aperçu des coûts et des exigences", 1337. Document parlementaire no 301-7/56.
 12. Motion en vertu de l'article 43 du Règlement (M. Broadbent): Mécontentement à Radio-Canada pour avoir consacré à *National News* plus d'attention à la mort d'un multimillionnaire américain qu'à celle du distingué docteur canadien Wilder Graves Penfield, 1183.
 13. Motion en vertu de l'article 43 du Règlement (M. Jarvis): Diffusion d'émissions agricoles, renvoi au Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts, 1257. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 191 aux *Journaux*), 1360.
- Voir aussi **Télévision**.

Radiodiffusion, Films et Assistance aux Arts, Comité:

1. Composition, 28, 43, 51, 58, 69, 79, 84, 318, 325, 328, 334, 338, 350, 357, 361, 377, 382, 384, 386, 393, 407, 416, 421, 433, 437, 443, 446, 455, 464, 482, 485, 488, 504, 515, 534, 544, 547-8, 552, 572, 767, 782, 792, 798, 865, 872, 876, 880, 884, 886, 892-3, 897-8, 900, 904-5, 908, 911-2, 914, 918, 925, 1016-7, 1039-40, 1046, 1052, 1071, 1077, 1081, 1084, 1087, 1102, 1104, 1110, 1114, 1116, 1121, 1125, 1130, 1141, 1212, 1244, 1255, 1262, 1273, 1283, 1290, 1293, 1298, 1312, 1316-7, 1352.
2. Bills déferés: Biens culturels, exportation et importation, Loi, Bill C-33. Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, Loi, Bill C-5, 333. Impôt sur le revenu, Loi (Loi modifiant), Bill C-58, 864. Citoyenneté, Loi, Bill C-20, 983.
3. Déferé: Etude de la question des émissions agricoles de Radio-Canada, 1257.
4. Déferé: L'objet du Bill C-209 (Citoyenneté canadienne, Loi (Loi modifiant)), 249.
5. Déferé: L'objet du Bill C-329 (Gardien archéologique du Canada, Loi), 279.
6. Ordre,—Renvoi du budget principal de 1974-1975 du ministère du Secrétariat d'Etat, du Conseil des Arts du Canada, de la Société Radio-Canada, d'Information Canada, de la Compagnie des jeunes Canadiens, de la Corporation du Centre national des Arts, de l'Office national du film, de la Bibliothèque nationale, des Musées nationaux du Canada, des Archives publiques et du Conseil de la Radio-Télévision canadienne, 33.
7. Ordre,—Renvoi du budget supplémentaire (D) de 1974-1975 des ministères du Travail et du Secrétariat d'Etat, 329.
8. Ordre,—Renvoi du budget principal de 1975-1976 des ministères du Travail, des Communications et du Secrétariat d'Etat, 313.
9. Ordre,—Renvoi du budget supplémentaire (B) de 1975-1976 des ministères des Communications et du Secrétariat d'Etat, 1079.
10. Ordre,—Renvoi du budget principal de 1976-1977 des ministères des Communications et du Secrétariat d'Etat, 1049.
11. Rapports: Premier (Biens culturels, exportation et importation, Loi, Bill C-33) (Appendice no 49 aux *Journaux*), 360; Deuxième (Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, Loi, Bill C-5, avec modifications) (Appendice no 65 aux *Journaux*), 435-6; Troisième (Permission de voyager), 453; Quatrième (Impôt sur le revenu, Loi (Loi modifiant), Bill C-58) (Appendice no 133 aux *Journaux*), 922; Cinquième (Citoyenneté, Loi, Bill C-20, avec modifications) (Appendice no 158 aux *Journaux*), 1157-9; Sixième (Etude de la question des émissions agricoles de Radio-Canada) (Appendice no 191 aux *Journaux*), 1360.
12. Adoption des rapports: Troisième, sur motion, 481.

Radiodiffusion, Loi (Loi modifiant):

1. Bill C-211, M. McGrath (Publicité destinée aux enfants). 1re lecture, 60. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 191.
2. Bill C-291, M. McKenzie (Matériel éducatif à la disposition des commissions scolaires). 1re lecture, 61.
3. Bill C-298, M. Orlikow (Temps de diffusion égal aux partis de l'opposition). 1re lecture, 61.
4. Bill C-314, M. Francis (Techniques subliminales interdites). 1re lecture, 62.
5. Bill C-353, M. Marchand (Kamloops-Cariboo) (Examen d'une décision du CRTC par le gouverneur en conseil). 1re lecture, 63.
6. Bill C-380, M. McGrath (Représentation de la sexualité et de la violence). 1re lecture, 319.

Radio-Télévision canadienne, Conseil:

1. Copies du décret en date du 20 février 1975, 629. Document parlementaire no 301-1/288.
2. Programme visant à faire profiter de la télévision par câble aux habitants des régions éloignées: M. McCleave—Dépôt immédiat de la réponse, 282. Document parlementaire no 301-2/781.

Recensement:

Copies des listes des Commissaires du recensement nommés le 17 mars 1976, 1139. Document parlementaire no 301-7/49.

Recherche et développement scientifique, Loi:

1. Rapport sur l'application de la Loi pour 1973-1974, 80. Document parlementaire no 301-1/164.
2. Rapport sur l'application de la Loi pour 1974-1975, 801. Document parlementaire no 301-1/164A.

Recherche et sauvetage:

Pétitions présentées par des citoyens de Terre-Neuve ayant trait aux équipes de recherche et de sauvetage, présentation (MM. McGrath et Marshall), 1269. Rapports du greffier des pétitions, 1275.

Recherches médicales:

1. Somme affectée de 1971 à 1974, organismes concernés, etc.: M. Reynolds—Dépôt immédiat de la réponse, 579. Document parlementaire no 301-2/1524.
2. Recherches effectuées sur les foetus vivants ou morts, financement, etc.: M. Beatty—Dépôt immédiat de la réponse, 791. Document parlementaire no 301-2/2400.
3. Pétition concernant l'affectation des fonds, présentation (M. Epp), 1239. Rapport du greffier des pétitions, 1241.

Voir aussi **Conseil de recherches médicales; Gouvernement, dépenses; Subsidés en vertu de l'article 58 du Règlement, Motions.**

Récompenses et décorations:

Motion en vertu de l'article 43 du Règlement (M. Prud'homme): Proposition d'affirmation du soutien de la Chambre pour l'Ordre du Canada, 1199.

Voir aussi **Forces canadiennes.**

Régie interne:

Voir **Chambre des communes.**

Régime d'assistance publique du Canada:

1. Rapport sur l'application du Régime pour 1973-1974, 245. Document parlementaire no 301-1/77.
2. Rapport sur l'application du Régime pour 1973-1974, 760. Document parlementaire no 301-1/77A.

Régime de pensions du Canada:

1. Rapport ajouté au rapport actuariel de l'application et de l'état de compte pour 1973, 69. Document parlementaire no 301-1/83.
2. Rapport sur l'administration du Régime pour 1973-1974, 332. Document parlementaire no 301-1/83A.
3. Rapport du Comité consultatif intitulé "Le taux de rendement du fonds de placement du Régime de pensions du Canada", 769. Document parlementaire no 301-1/83B.
4. Rapport du Comité consultatif intitulé "Analyse de certaines propositions en vue de modifier le Régime de pensions du Canada", 1311. Document parlementaire no 301-1/83C.

Régime de pensions du Canada – (Fin)

5. Rapport sur l'administration du Régime pour 1974-1975, 1346. Document parlementaire no 301-1/83D.
6. Rapport du Comité consultatif, en date de mai 1976, sur les régimes privés de retraite, d'invalidité et de survivants, 1381. Document parlementaire no 301-4/85.
7. Mesure autorisant les cultivateurs et les pêcheurs indépendants à faire le calcul de la moyenne quinquennale de leurs revenus en vue de toucher des prestations: Motion (M. Wise), présentation et interruption du débat, 490.
8. Mesures en vue de permettre aux infirmières de prendre leur retraite à 60 ans: Motion (M. Towers), présentation et interruption du débat, 215.

Régime de pensions du Canada (Loi modifiant):

1. Bill C-202, M. Saltsman (Cotisation et prestation des ménagères). 1re lecture, 59. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 90.
2. Bill C-243, M. Saltsman (Exemption pour motifs religieux). 1re lecture, 60.
3. Bill C-265, M. Coates (Appel à la Commission d'appel). 1re lecture, 61. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 990.
4. Bill C-364, M. Blais (Enfant d'un cotisant invalide). 1re lecture, 143.
5. Message et recommandation de l'Administrateur. Bill C-22, ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. 1re lecture, 54. Motion tendant à la 2e lecture, présentation, débat, 2e lecture et renvoi au Comité de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, 72. Rapport avec modification (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 13 aux *Journaux*), 93. Adoption à l'étape du rapport, 100. Motion tendant à la 3e lecture, présentation et adoption après débat, 109. Adoption par le Sénat, 150. Sanction royale, 151. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 4, S.C. 1974-1976.

Régime de pensions du Canada, protection de l'indexation, Loi:

Bill C-383, M. Reid. 1re lecture, 383.

Régions désignées:

Voir **Expansion économique régionale, Ministère.**

Registraire général:

1. Rapport sur les opérations pour 1974, 246. Document parlementaire no 301-1/411.
2. Rapport sur les opérations pour 1975, 981. Document parlementaire no 301-1/411A.
3. Copies de l'Etat détaillé des cautionnements enregistrés pour la période du 27 février au 30 septembre 1974, 56. Document parlementaire no 301-1/412.

Règlements et textes réglementaires, Comité (mixte):

1. Composition, 41, 94, 102, 174, 176, 191, 822, 848, 947, 990, 998, 1014, 1204, 1283, 1312, 1332.
2. Déféré: L'objet du Bill C-225 (Droit à l'information, Loi), 231.
3. Rapports: Premier (Quorum) (Appendice no 11 aux *Journaux*), 89; Deuxième (Permission d'ajourner d'un endroit à un autre) (Appendice no 12 aux *Journaux*), 89; Troisième (Critères) (Appendice no 15 aux *Journaux*), 107-8; Quatrième (Critères) (Appendice no 28 aux *Journaux*), 168; Cinquième (Permission de poursuivre son examen après l'ajournement au cours de l'été 1975) (Appendice no 96 aux *Journaux*), 662; Sixième (Exposé de la politique du gouvernement au sujet des avis de motions portant production de documents et l'objet du bill C-225 (Droit à l'information, Loi)) (Appendice no 127 aux *Journaux*), 904; Septième (Exposé de la politique du gouvernement au sujet des avis de motions portant production de documents et l'objet du bill C-225 (Droit à l'information, Loi)) (Appendice no 140 aux *Journaux*), 943; Huitième (Exposé de la politique du gouvernement au sujet des avis de motions portant production de documents et l'objet du bill C-225 (Droit à l'information, Loi)) (Appendice no 164 aux *Journaux*), 1203; Neuvième (Permission de tenir des réunions au cours des vacances d'été de 1976) (Appendice no 194 aux *Journaux*), 1390.
4. Adoption des rapports: Premier, sur motion, 97. Troisième, retrait de l'avis de motion, du consentement unanime, 183. Quatrième, sur motion, 194. Cinquième, du consentement unanime, sur motion, 662. Sixième, du consentement unanime, sur motion, 907. Septième, motion d'adoption (M. McCleave), présentation, 1013. Motion adoptée, 1016. Avis de motion retiré du consentement unanime, 1020. Huitième, sur motion, 1214. Neuvième, du consentement unanime, sur motion, 1390-1.
5. Représentation du Sénat, 66, 113, 123, 625, 911, 1014.

Voir aussi **Subsides en vertu de l'article 58 du Règlement, Motions.**

Reine Elizabeth II:

Motion en vertu de l'article 43 du Règlement (M. Nowlan): Hommage à Sa Majesté à l'occasion de sa visite au Canada, 1425.

Reisman et Grandy Limited:

Copies de contrats, en date du 1er avril 1975, adjugés avec le gouvernement, 1161. Document parlementaire no 301-7/50.

Relations fédérales-provinciales:

1. Copies de la correspondance échangée avec le Manitoba au sujet des dispositions publicitaires de programmes à frais partagés, 726. Document parlementaire no 301-2/120A.
2. Copies d'un message aux premiers ministres provinciaux au sujet de la 15e conférence annuelle des premiers ministres, 99. Document parlementaire no 301-5/19.
3. Déclaration du Premier ministre du Canada intitulé "Financement des programmes établis de longue date: proposition relative aux principaux programmes à frais partagés en matière de santé et d'enseignement post-secondaire", 1345. Document parlementaire no 301-5/29.
4. Copies de lettres aux premiers ministres provinciaux relativement à la propriété étrangère du sol, 847. Document parlementaire no 301-5/62.
5. Lettre, en date du 12 mai 1976, adressée aux dix ministres provinciaux de l'Education au sujet du financement de l'enseignement post-secondaire, 1316. Document parlementaire no 301-5/64.
6. Copies d'un Communiqué fédéral-provincial au sujet d'une Stratégie d'emploi communautaire, 165. Document parlementaire no 301-5/110.
7. Copies de la correspondance échangée avec la Saskatchewan au sujet de l'aide fédérale au développement économique de la province, 913. Document parlementaire no 301-5/190.
8. Protocole d'entente avec les gouvernements provinciaux, en vertu du Bill C-73, Loi anti-inflation, 922-3. Document parlementaire no 301-7/32.

Remboursements, Loi:

Etat de tous les deniers remboursés, du 27 février au 29 septembre 1974, 15. Document parlementaire no 301-1/225.

Rentes sur l'Etat, Loi:

Message et recommandation du Gouverneur général. Bill C-75, ministre de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration (augmentation du rendement). 1re lecture, 861. Motion tendant à la 2e lecture, présentation, débat et renvoi au Comité permanent du travail, de la main-d'oeuvre et de l'immigration, 867. Rapport avec modifications (Procès-verbaux et témoignages - Voir Appendice no 134 aux *Journaux*), 922. Adoption à l'étape du rapport et 3e lecture, 933-4. Adoption par le Sénat, 976. Sanction royale, 977. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 83, S.C. 1974-1976.

Représentation (1974), Loi:

Bill C-36, président du Conseil privé. 1re lecture, 141. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 166. Reprise et interruption du débat, 166. Reprise du débat, 2e lecture sur vote par appel nominal et renvoi au Comité des privilèges et élections, 173. Rapport avec modifications (Procès-verbaux et témoignages - Voir Appendice no 29 aux *Journaux*), 193-4. Adoption à l'étape du rapport et 3e lecture, 216. Adoption par le Sénat, 233. Sanction royale, 237. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 13, S.C. 1974-1976.

Responsabilité de la Couronne, Loi (Loi modifiant):

Bill C-393, M. Francis. 1re lecture, 635.

Ressources en eau du Canada, gestion, Loi:

Bill C-359, M. Reynolds. 1re lecture, 73.

Ressources en eau du Canada, Loi:

1. Rapport sur les opérations effectuées en vertu de la Loi pour 1973-1974, 22. Document parlementaire no 301-1/363.
2. Rapport sur les opérations effectuées en vertu de la Loi pour 1974-1975, 760. Document parlementaire no 301-1/363A.

Ressources en eau du Canada, Loi – (Fin)

3. Rapport sur les opérations effectuées en vertu de la Loi pour 1975-1976, 1437. Document parlementaire no 301-1/363B.

Ressources nationales et Travaux publics, Comité:

1. Composition, 30, 56, 58, 63, 64, 66, 68, 72, 79, 88, 91, 126, 129, 132, 135, 166, 248, 260, 283, 334, 338, 350, 353, 357, 361, 364, 386, 393, 413, 416, 443, 455, 466, 485, 488, 503-4, 507, 514-5, 519, 523, 531, 538, 544, 547, 552, 560, 562, 564, 572-3, 576, 584, 594, 598, 602, 610, 621-2, 629, 642, 717, 723, 735, 739, 746, 759, 767, 792, 798, 817, 865, 868, 884, 886, 893, 900, 905, 914, 938, 990, 997-8, 1040, 1046, 1052, 1094, 1102, 1110, 1116, 1121, 1130, 1141, 1150, 1160, 1163, 1169-70, 1204-5, 1210, 1212, 1216, 1242, 1273, 1286, 1296, 1298, 1300, 1302, 1308, 1312, 1317, 1329, 1352, 1369, 1373.
2. Ordre, –Renvoi du budget principal de 1974-1975 des ministères de l'Énergie, des Mines et des Ressources et des Travaux publics, de la Commission de contrôle de l'Énergie atomique, d'Énergie atomique du Canada Limitée et de l'Office national de l'Énergie, 33.
3. Ordre, –Renvoi du budget principal de 1975-1976 des ministères des Travaux publics et de l'Énergie, des Mines et des Ressources, 314.
4. Ordre, –Renvoi du budget supplémentaire (A) de 1975-1976 des ministères de l'Énergie, des Mines et des Ressources et des Travaux publics, 854.
5. Ordre, –Renvoi du budget supplémentaire (B) de 1975-1976 des ministères de l'Énergie, des Mines et des Ressources et des Travaux publics, 1080.
6. Ordre, –Renvoi du budget principal de 1976-1977 des ministères de l'Énergie, des Mines et des Ressources et des Travaux publics, 1050.
7. Bills déferés: Alberta et Colombie-Britannique, frontière, Loi, Bill S-13, 111. Explosifs, Loi (Loi modifiant), Bill S-17, 597.
8. Déféré: L'Entente sur un Programme international de l'énergie, conclue à Bruxelles, le 27 septembre 1974, 86.
9. Motion (M. Sharp): Autorisation de voyager pour étudier des questions des oléoducs et gazoducs ainsi que l'approvisionnement provenant des régions frontalières: Appel de l'avis de motion qui est reporté aux ordres inscrits au nom du gouvernement et fait l'objet d'un ordre d'examen à la prochaine séance de la Chambre, 705. Du consentement unanime, présentation et adoption, 711, 733.
10. Rapports: Premier (Budget des dépenses de 1974-1975 du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources) (Appendice no 10 aux *Journaux*), 78; Deuxième (Alberta et Colombie-Britannique, frontière, Loi, Bill S-13) (Appendice no 23 aux *Journaux*), 134; Troisième (Entente sur un programme international de l'Énergie) (Appendice no 69 aux *Journaux*), 483; Quatrième (Société Petro-Canada, Loi, Bill C-8, avec modifications) (Appendice no 91 aux *Journaux*), 631-2; Cinquième (Explosifs, Loi (Loi modifiant), Bill S-17) (Appendice no 94 aux *Journaux*), 646; Sixième (Budget supplémentaire (A) de 1975-1976 du ministère des Travaux publics) (Appendice no 121 aux *Journaux*), 887; Septième (Budget supplémentaire (A) de 1975-1976 du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources) (Appendice no 123 aux *Journaux*), 895; Huitième (Budget supplémentaire (B) de 1975-1976 des ministères de l'Énergie, des Mines et des Ressources et des Travaux publics) (Appendice no 155 aux *Journaux*), 1133.

Restaurant du Parlement, Comité (mixte):

1. Composition, 42, 55, 104, 254, 295, 510.
2. Représentation du Sénat, 66, 598, 1125.

Revenu:

- Répartition, programmes: M. Herbert—Dépôt immédiat de la réponse, 489. Document parlementaire no 301-2/1475.

Revenu national, Ministère:

1. Renvoi du budget principal de 1974-1975 au Comité des finances, du commerce et des questions économiques, 33. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 5 aux *Journaux*), 77.
2. Renvoi du budget supplémentaire (D) de 1974-1975 au Comité des prévisions budgétaires en général, 330.
3. Renvoi du budget principal de 1975-1976 au Comité des finances, du commerce et des questions économiques, 313.

Revenu national, Ministère – (Fin)

4. Renvoi du budget supplémentaire (A) de 1975-1976 au Comité des prévisions budgétaires en général, 854.
5. Renvoi du budget supplémentaire (B) de 1975-1976 au Comité des finances, du commerce et des questions économiques, 1079.
6. Renvoi du budget principal de 1976-1977 au Comité des finances, du commerce et des questions économiques, 1050.
7. Rapport pour 1973-1974, 43. Document parlementaire no 301-1/19.
8. Rapport pour 1974-1975, 792. Document parlementaire no 301-1/19A.
9. Sommes consacrées à la publicité, contrats, adjudicataires, etc.: M. Symes—Dépôt immédiat de la réponse, 256. Document parlementaire no 301-2/567.
10. Postes des douanes, frontière canado-américaine, système de communication avec leurs homologues américains, agents au port d'entrée de Port Douglas, etc.: M. Friesen—Dépôt immédiat de la réponse, 757. Document parlementaire no 301-2/2928.

Révision constitutionnelle:

Rapport 1968-1971, 265. Document parlementaire no 301-4/62.

Richmond, circonscription:

Subventions reçues depuis 1968, date d'approbation, municipalités concernées, nature du projet, etc.: M. Beaudoin—Dépôt immédiat de la réponse, 1185. Document parlementaire no 301-2/3490.

Route Alaska-Yukon, établissement de l'Administration, Loi:

Bill C-264, M. Oberle (Route de l'Alaska). 1re lecture, 61. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 1074.

Route transcanadienne, prolongement dans l'Ouest, Loi:

Bill C-348, M. Anderson. 1re lecture, 62.

Routes:

Nouvelle-Ecosse, partage des frais de construction d'un pont sur la rivière Shubanacadie et de tronçons de route inachevés de Fundy Trail ainsi que d'un tunnel sous le *Northwest Arm* à Halifax: Motion (M. McCleave), présentation et interruption du débat, 1293.

S**Saint-Bonaventure, Québec:**

Motion en vertu de l'article 43 du Règlement (M. Pinard): Que le gouvernement fédéral vienne en aide aux sinistrés, 741.

St. Catharines, Ontario:

Motion en vertu de l'article 43 du Règlement (M. Parent): Hommage à l'occasion du centenaire de l'érection en municipalité, 1333.

Saint-Laurent, fleuve:

Rapport du Commissaire-conciliateur, le juge en chef A.B. Gold, concernant le différend entre l'Association des Employeurs Maritimes et l'Association Internationale des Débardeurs, 481. Document parlementaire no 301-7/14.

Saint-Laurent, ports:

Voir **Ajournement de la Chambre en vue de discuter d'une affaire déterminée et importante.**

Saint-Laurent, ports, opérations, Loi:

Bill C-59, ministre du Travail. 1re lecture du consentement unanime, 481. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 481. Reprise du débat et motion tendant au renvoi au Comité plénier, adoption sur division, 482. 2e lecture, étude en Comité plénier, rapport avec amendement, adoption à l'étape du rapport, 482. Motion tendant à la 3e lecture, présentation, débat et amendement (M. Knowles) (Winnipeg-Nord-Centre): tendant au renvoi au Comité plénier afin d'étudier à nouveau les articles 5(3), 7, 8, 11(2), 13 et 14, présentation, débat et rejet de l'amendement sur vote par appel nominal, 482. Adoption en 3e lecture, 482. Adoption par le Sénat, 484. Sanction royale, 484. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 39, S.C. 1974-1976.

Saint-Pierre-et-Miquelon:

Voir **Plateau continental**.

Sanction royale:

1. Bills ayant reçu la sanction royale, 55, 94, 151, 194, 237, 323, 368, 402, 404, 412, 484, 531, 650, 667, 750, 904, 937, 977, 1052, 1163, 1265-6, 1301, 1348, 1433.
2. Lettres émanant de la résidence du Gouverneur général, 55, 94, 151, 194, 237, 321, 368, 401, 404, 409, 484, 530-1, 649, 666, 750, 903, 937, 976, 1049, 1162, 1265, 1301, 1347-8, 1381, 1433.

Santé:

1. Sommes dépensées en 1973-1974 par les régimes provinciaux et national d'assurance médicale, régimes d'assurance-hospitalisation, etc.: M. Rynard—Dépôt immédiat de la réponse, 567. Document parlementaire no 301-2/1910.
2. Maladies contagieuses et infectieuses, cas, nombre par province, mesures, etc.: M. Jones—Dépôt immédiat de la réponse, 809. Document parlementaire no 301-2/2432.
3. Copies du rapport du groupe de travail sur l'amiantose, en date du 15 février 1976, 1307. Document parlementaire no 301-4/79.
4. Copies du Rapport de déclaration du Comité consultatif national sur les agents immunisants, 1161. Document parlementaire no 301-7/51.
5. Ordre au Comité de la justice et des questions juridiques d'étudier les mesures afin de corriger les cas d'abus et de négligence à l'égard des enfants: Motion (M. Howie), présentation, modification du consentement unanime et adoption, 177. Rapport (Procès-verbaux et témoignages — Voir Appendice no 195 aux *Journaux*), 1397-406.

Voir aussi **Grippe porcine; Relations fédérales-provinciales; Soins médicaux, Loi (Loi modifiant); Subsidés en vertu de l'article 58 du Règlement, Motions.**

Santé, Bien-être social et Affaires sociales, Comité:

1. Composition, 29, 43, 46, 55, 63, 64, 66, 68, 69, 88, 91, 123, 126, 139, 252, 332, 334, 338, 350, 357-8, 360, 369, 382, 384, 386, 408, 425, 443, 446, 451, 455, 464, 466, 485, 488, 503, 507, 510, 512, 515, 519, 523, 531, 562, 572, 602, 612, 613, 621, 629, 642-3, 654, 767, 780, 820, 822, 886, 893, 898, 900, 905, 918, 928, 931-2, 938, 947, 962, 980, 987, 1001, 1004, 1040, 1120-1, 1130, 1141, 1150, 1154, 1163, 1197, 1204-5, 1215-6, 1242, 1256, 1262, 1266, 1273, 1290, 1293-4, 1298, 1300, 1302, 1313, 1317, 1320, 1324, 1326, 1329, 1332, 1338, 1348, 1364, 1386, 1396.
2. Bills déferés: Régime de pensions du Canada (Loi modifiant), Bill C-22, 72. Habitation, Loi nationale (Loi modifiant), Bill C-46, 324. Législation (Statut de la femme), modification, Loi de 1974), Bill C-16, 583-4. Sécurité de la vieillesse, Loi (Loi modifiant), Bill C-62, 612. Assistance aux non-fumeurs, Loi, Bill C-242, 897. Habitation et Société centrale d'hypothèques et de logement, Lois (Loi modifiant), Bill C-77, 913. Soins médicaux, Loi (Loi modifiant), Bill C-68, 1129. Quarantaine, Loi (Loi modifiant), Bill S-31, 1160. Spécialités pharmaceutiques ou médicaments brevetés, Loi (Loi abrogeant), Bill S-35, 1319.
3. Ordre, —Renvoi du budget principal de 1974-1975 des ministères de la Consommation et des Corporations, de la Santé nationale et du Bien-être social, du département d'Etat chargé des Affaires urbaines, du Conseil des recherches médicales, de la Société centrale d'hypothèques et de logement, de la Commission de la Capitale nationale et de la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires, 33.
4. Ordre, —Renvoi du budget supplémentaire (D) de 1974-1975 des ministères de la Consommation et des Corporations, de la Santé nationale et du Bien-être social et du Département d'Etat des Affaires urbaines, 329.

Santé, Bien-être social et Affaires sociales, Comité – (Fin)

5. Ordre,—Renvoi du budget de 1975-1976 des ministères de la Santé nationale et du Bien-être social et de la Consommation et des Corporations et du Département d'Etat des Affaires urbaines, 313-4.
6. Ordre,—Renvoi du budget supplémentaire (A) de 1975-1976 des ministères de la Consommation et des Corporations, de la Santé nationale et du Bien-être social et des Affaires urbaines, 854.
7. Ordre,—Renvoi du budget supplémentaire (B) de 1975-1976 des ministères de la Consommation et des Corporations, de la Santé nationale et du Bien-être social et des Affaires urbaines, 1080.
8. Ordre,—Renvoi du budget principal de 1976-1977 des ministères de la Consommation et des Corporations, de la Santé nationale et du Bien-être social et des Affaires urbaines, 1050.
9. Rapports: Premier (Budget des dépenses de 1974-1975 du département d'Etat chargé des Affaires urbaines) (Appendice no 2 aux *Journaux*), 65; Deuxième (Régime de pensions du Canada (Loi modifiant), Bill C-22) (Appendice no 13 aux *Journaux*), 93; Troisième (Habitation, Loi nationale (Loi modifiant), Bill C-46) (Appendice no 61 aux *Journaux*), 389-90; Quatrième (Budget des dépenses de 1975-1976 du département d'Etat chargé des Affaires urbaines) (Appendice no 70 aux *Journaux*), 513; Cinquième (Budget des dépenses pour 1975-1976 du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social) (Appendice no 73 aux *Journaux*), 537; Sixième (Législation (Statut de la femme), modification, Loi de 1974), Bill C-16, avec modifications (Appendice no 88 aux *Journaux*), 623-4; Septième (Sécurité de la vieillesse, Loi (Loi modifiant), Bill C-62) (Appendice no 92 aux *Journaux*), 645-6; Huitième (Habitation et Société centrale d'hypothèques et de logement, Lois (Loi modifiant), Bill C-77) (Appendice no 137 aux *Journaux*), 933; Neuvième (Budget supplémentaire (B) de 1975-1976 des ministères des Affaires urbaines et de la Santé nationale et du Bien-être social) (Appendice no 149 aux *Journaux*), 1119; Dixième (Quarantaine, Loi (Loi modifiant), Bill S-31) (Appendice no 161 aux *Journaux*), 1199; Onzième (Soins médicaux, Loi (Loi modifiant), Bill C-68, avec modifications) (Appendice no 165 aux *Journaux*), 1209; Douzième (Budget des dépenses de 1976-1977 du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social) (Appendice no 184 aux *Journaux*), 1319; Treizième (Assistance aux non-fumeurs, Loi, Bill C-242, avec modifications) (Appendice no 187 aux *Journaux*), 1327-8; Quatorzième (Spécialités pharmaceutiques ou médicaments brevetés, Loi (Loi abrogeant), Bill S-35) (Appendice no 188 aux *Journaux*), 1339; Quinzième (Etude des mesures à prendre afin de corriger les cas d'abus et de négligence à l'égard des enfants) (Appendice no 195 aux *Journaux*), 1397-406.

Santé nationale et Bien-être social, Ministère:

1. Renvoi du budget principal de 1974-1975 au Comité de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, 33.
2. Renvoi du budget supplémentaire (D) de 1974-1975 au Comité de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, 329.
3. Renvoi du budget principal de 1975-1976 au Comité de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, 313-4. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 73 aux *Journaux*), 537.
4. Renvoi du budget supplémentaire (A) de 1975-1976 au Comité de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, 854.
5. Renvoi du budget supplémentaire (B) de 1975-1976 au Comité de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, 1080. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 149 aux *Journaux*), 1119.
6. Renvoi du budget principal de 1976-1977 au Comité de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, 1050. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 184 aux *Journaux*), 1319.
7. Rapport pour 1973-1974, 564. Document parlementaire no 301-1/18.
8. Rapport pour 1974-1975, 1205. Document parlementaire no 301-1/18A.
9. Sommes consacrées à la publicité, contrats, adjudicataires, etc.: M. Symes—Dépôt immédiat de la réponse, 256. Document parlementaire no 301-2/566.
10. Subventions, projets admissibles, critères de sélection, etc.: M. Beaudoin—Dépôt immédiat de la réponse, 546. Document parlementaire no 301-2/1836.
11. Locaux loués dans la région de la Capitale nationale, loyer, bail, etc.: M. Clark (Rocky Mountain)—Dépôt immédiat de la réponse, 756. Document parlementaire no 301-2/2664.
12. Subventions consenties pour le développement et l'efficacité des services de bien-être social au Canada, montant total, etc.: M. Matte—Dépôt immédiat de la réponse, 1128. Document parlementaire no 301-2/3977.
13. Copie, en anglais, de la transcription d'une interview du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, l'hon. Marc Lalonde, par M. Eric Malling de *CTV News*, 899. Document parlementaire no 301-7/31.

Santé physique et sport amateur, direction:

1. Rapport pour 1973-1974, 288. Document parlementaire no 301-1/150.
2. Rapport pour 1974-1975, 1245. Document parlementaire no 301-1/150A.

Science et Technologie:

Voir **Subsides en vertu de l'article 58 du Règlement, Motions.**

Science et Technologie, département d'Etat:

1. Renvoi du budget principal de 1974-1975 au Comité des prévisions budgétaires en général, 34.
2. Renvoi du budget principal de 1975-1976 au Comité des prévisions budgétaires en général, 314. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 66 aux *Journaux*), 445.
3. Renvoi du budget supplémentaire (A) de 1975-1976 au Comité des prévisions budgétaires en général, 854.
4. Renvoi du budget principal de 1976-1977 au Comité des prévisions budgétaires en général, 1050. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 180 aux *Journaux*), 1315.
5. Rapport pour 1973-1974, 252. Document parlementaire no 301-1/30.
6. Rapport pour 1974-1975, 1141. Document parlementaire no 301-1/30A.
7. Somme consacrée à des contrats aux fins de recherche depuis 1972, adjudicataires: M. Symes—Dépôt immédiat de la réponse, 655. Document parlementaire no 301-2/557.
8. Sommes consacrées à la publicité, contrats, adjudicataires, etc.: M. Symes—Dépôt immédiat de la réponse, 282. Document parlementaire no 301-2/570.
9. Traduction de documents en français et rédaction de documents bilingues, coût: M. McKenzie—Dépôt immédiat de la réponse, 243. Document parlementaire no 301-2/998.

Séances de la Chambre:

1. Ordre,—Prolongation des heures de séances les 2, 3, 8 et 10 juillet 1975, 671.
2. Ordre,—Que la Chambre ne siège pas le 30 juin et le 7 juillet 1975, 671.
3. Ordre du consentement unanime,—Que lorsque le 24e jour de juin et le 1er jour de juillet sont un mardi, la Chambre ne siège pas le 23e jour et le 30e jour de juin, 671.
4. Ordre,—Prolongation des heures de séances pour dix jours à compter du 12 novembre 1975, sauf les vendredis et les jours prévus conformément à l'article 58 du Règlement, 824.
5. Ordre,—Que la Chambre siège le samedi 20 décembre 1975, 970.
6. Ordre,—Que, le lundi 5 avril 1976, la Chambre continue de siéger entre six et huit heures du soir et que, le mardi 6 avril 1976, elle ne s'ajourne pas avant d'avoir terminé les affaires prévues dans le présent ordre, 1171.
7. Ordre du consentement unanime,—Que la Chambre ne siège pas de onze heures du matin à une heure de l'après-midi, le mardi 29 juin 1976 et ne siègera pas le vendredi 2 juillet 1976, 1378.
8. Motion en vertu de l'article 43 du Règlement (M. Lambert) (Bellechasse): Que lorsque les fêtes du 24 juin et du 1er juillet sont un jeudi, la Chambre ne siègera pas le 25 juin et le 2 juillet, présentation et adoption, 1395.

Voir aussi **Ajournement de la Chambre, Motions spéciales.**

Seaway International Bridge Corporation Ltd.:

1. Rapport y compris les comptes et états financiers pour 1973 ainsi que le rapport de l'Auditeur général s'y rapportant, 17. Document parlementaire no 301-1/235.
2. Rapport y compris les comptes et états financiers pour 1974 ainsi que le rapport de l'Auditeur général s'y rapportant, 690. Document parlementaire no 301-1/235A (Texte français), 693.

Secrétaire du Cabinet et greffier du Conseil privé, Loi:

Message et recommandation de l'Administrateur, Bill C-38, M. Trudeau. 1re lecture, 154. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 224. Reprise du débat, 2e lecture et renvoi au Comité des prévisions budgétaires en général, 231. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 37 aux *Journaux*), 231-2. Etude à l'étape du rapport, rapport sans amendement et 3e lecture, 236. Sanction royale, 237. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 16, S.C. 1974-1976.

Secrétariat d'Etat, Ministère:

1. Renvoi du budget principal de 1974-1975 au Comité de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts, 33.

Secrétariat d'Etat, Ministère – (Fin)

2. Renvoi du budget supplémentaire (D) de 1974-1975 au Comité de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts, 329.
3. Renvoi du budget principal de 1975-1976 au Comité de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts et au Comité des prévisions budgétaires en général, 313-4.
4. Renvoi du budget supplémentaire (A) de 1975-1976 au Comité des prévisions budgétaires en général, 854.
5. Renvoi du budget supplémentaire (B) de 1975-1976 au Comité de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts, 1079.
6. Renvoi du budget principal de 1976-1977 aux Comités de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts et des prévisions budgétaires en général, 1049-50. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 180 aux *Journaux*), 1315.
7. Rapport pour 1972-1973, 135. Document parlementaire no 301-1/24.
8. Rapport pour 1973-1974, 142. Document parlementaire no 301-1/24A.
9. Rapport pour 1974-1975, 822. Document parlementaire no 301-1/24B.
10. Dépenses pour voyages depuis 1972, personnes concernées, destination, objet du voyage, etc.: M. Stevens—Dépôt immédiat de la réponse, 662. Document parlementaire no 301-2/706.

Secrétariat des Conférences intergouvernementales canadiennes:

Renvoi du budget principal de 1974-1975 au Comité des prévisions budgétaires en général, 34.

Secrets officiels, Loi:

1. Rapport sur les mandats émis en vertu de la Loi du 1er juillet au 31 décembre 1974, 283. Document parlementaire no 301-1/126.
2. Rapport sur les mandats émis en vertu de la Loi pour 1975, 1019. Document parlementaire no 301-1/126A.

Sécurité de la vieillesse, Loi:

1. Rapport sur l'application de la Loi pour 1973-1974, 16. Document parlementaire no 301-1/204.
2. Rapport sur l'application de la Loi pour 1974-1975, 822. Document parlementaire no 301-1/204A.
3. Rapport concernant les prêts temporaires consentis à la Caisse de la sécurité de la vieillesse pour 1973-1974, 328. Document parlementaire no 301-1/206.
4. Document intitulé "Amendements proposés à la Loi sur la sécurité de vieillesse", 1239. Document parlementaire no 301-7/52.

Sécurité de la vieillesse, Loi (Loi modifiant):

1. Bill C-235, M. Whittaker (Admissibilité). 1re lecture, 60. Du consentement unanime, motion tendant à la 2e lecture, présentation, 488. Rappel au Règlement et M. l'Orateur adjoint déclare que le bill est irrecevable, 488.
2. Bill C-266, M. Reynolds (Paiement aux personnes dont le conjoint a 65 ans). 1re lecture, 61.
3. Message et recommandation du Gouverneur général. Bill C-62, Ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. 1re lecture, 595. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 612. Du consentement unanime, reprise du débat, 2e lecture, adoption et renvoi au Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, 612. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 92 aux *Journaux*), 645-6. Du consentement unanime, adoption à l'étape du rapport et 3e lecture, 647. Adoption par le Sénat, 667. Sanction royale, 667. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 58, S.C. 1974-1976.

Sécurité et coopération en Europe, Conférence:

Voir *Affaires extérieures*.

Sécurité nationale:

Pétition concernant la remise d'informations sur les citoyens canadiens à certains pays, par l'intermédiaire de l'Interpol, présentation (M. Lambert) (Bellechasse), 1049. Rapport du greffier des pétitions, 1053.

Semaine nationale d'embauchage des handicapés, Loi:

1. Bill C-297, M. Reynolds (1re semaine de mai). 1re lecture, 61.
2. Bill C-301, M. Holmes (1re semaine de mai). 1re lecture, 62.

Sénat:

Renvoi du budget principal de 1974-1975 au Comité de la procédure et de l'organisation, 34. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 3 aux *Journaux*), 71.
Voir aussi **Chambre des communes**.

Sénat, amendement à des bills émanant de la Chambre des communes:

1. Alliance Sécurité et Investigation Limitée, Loi (Bill S-26), modifié au Comité des bills privés en général et du Règlement, 716. Adoption de l'amendement par le Sénat, 743.
2. Biens culturels, exportation et importation, Loi (Bill C-33) adopté par le Sénat avec des amendements, 549-50. Adoption des amendements du Sénat, 596.
3. Commission d'énergie du Nord canadien, Loi (Loi modifiant) (Bill C-13) adopté par le Sénat avec un amendement, 518-9. Adoption de l'amendement du Sénat, 589.
4. Corporations commerciales canadiennes, Loi (Bill C-29) adopté par le Sénat avec des amendements, 390-1. Adoption des amendements du Sénat, 400.
5. Droit criminel, Loi de 1975 (Loi modifiant) (Bill C-71) adopté par le Sénat avec des amendements, 1125. Adoption des amendements du Sénat, 1160.
6. Impôt sur le revenu Loi (Conventions Canada-France-Belgique-Israël) (Bill S-32), modifié au Comité des finances, du commerce et des questions économiques, 1281-2. Adoption des amendements par le Sénat, 1369.
7. Législation (Statut de la femme), modification, Loi de 1974 (Bill C-16) adopté par le Sénat avec un amendement et du consentement unanime, adoption de l'amendement du Sénat, 667.
8. Pétrole, administration, Loi (Bill C-32) adopté par le Sénat avec des amendements, 602. Adoption des amendements du Sénat, 612.

Sénat, Bills modifiés par la Chambre des communes:

1. Alberta et Colombie-Britannique, frontière, Loi: Modifié au Comité des ressources nationales et des travaux publics, 134. Adoption de l'amendement par le Sénat, 173.
2. Aliments du bétail, Loi (Loi modifiant): Modifié au Comité de l'agriculture, 869. Amendé de nouveau par le Sénat, 965. Ordre tendant à l'adoption des amendements du Sénat, 1085, adoption, 1160.
3. British Columbia Telephone Company, Loi: Etape du rapport, motion, 156-7. Adoption de l'amendement par le Sénat, 173.
4. Véhicules automobiles, pneus, marques nationales de sécurité, Loi: Modifié au Comité des transports et des communications, 1167-8. Adoption de l'amendement par le Sénat, 1247.

Sénat et Chambre des communes, Loi (Loi modifiant):

1. Bill C-81, président du Conseil du Trésor. 1re lecture, 966. Motion tendant à la 2e lecture, présentation, débat, 2e lecture sur vote par appel nominal et renvoi au Comité permanent des prévisions budgétaires en général, 1259-60. Rapport avec modification (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 176 aux *Journaux*), 1297. Adoption à l'étape du rapport et 3e lecture, 1333. Adoption par le Sénat, 1347. Sanction royale, 1348. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 99, S.C. 1974-1976.
2. Bill C-368, M. Jones. 1re lecture, 168.
3. Bill C-400, M. McKenzie (Interdiction d'occuper un poste dans une société ou un parti politique). 1re lecture, 687-8.
4. Bill C-418, M. Caouette (Témiscamingue) (Statut de parti). 1re lecture, 899.

Sénat et Chambre des communes, Traitements et Secrétaires parlementaires, Lois (Loi modifiant):

- M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre) soulève un rappel au Règlement lors de la présentation du bill. M. l'Orateur déclare le bill recevable à l'étape de la 1re lecture, 212-3. Message et recommandation de l'administrateur. Bill C-44, président du Conseil privé. 1re lecture, 213. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 217. Reprise du débat et amendement (M. Broadbent): Remise à plus tard et renvoi de la question à une commission, présentation et interruption du débat, 231. Reprise du débat et amendement déclaré irrecevable, 232-3. Reprise et interruption du débat, 420. Reprise du débat et amendement (M. Knowles) (Winnipeg-Nord-Centre): Remise à six mois de ce jour, présentation et interruption du débat, 421. Reprise du débat et amendement rejeté sur vote par appel nominal,

Sénat et Chambre des communes, Traitements et Secrétaires parlementaires, Lois (Loi modifiant) – (Fin)

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre) soulève un rappel au Règlement – (Fin)
 424-5. 2e lecture sur vote par appel nominal et renvoi au Comité permanent des prévisions budgétaires en général, 425. Rapport avec modifications (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 67 aux *Journaux*), 457-9. Etape du rapport, présentation et rappel au Règlement, interruption du débat et décision de M. l'Orateur, différée, 465. Reprise du débat et décision de M. l'Orateur sur le rappel au Règlement, 467. M. l'Orateur déclare l'amendement irrecevable et ordonne que cet amendement soit supprimé du bill et que les avis d'amendements déjà déposés soient rayés du *Feuilleton* et que le bill soit réimprimé, 467-9. Reprise du débat à l'étape du rapport, motions, 491-6, 496-503. Motion adoptée, 491. Motion adoptée sur vote par appel nominal, 500. Motions rejetées sur vote par appel nominal, 493-5, 500-3. Motions différées, 493, 498. Amendements rejetés sur vote par appel nominal, 495-6. Adoption à l'étape du rapport, sur division, 503. Motion tendant à la 3e lecture, présentation, débat et amendement (M. Knowles) (Winnipeg-Nord-Centre): Remise à six mois à compter de ce jour, présentation et rejet de l'amendement sur vote par appel nominal, 505-6. Adoption en 3e lecture sur vote par appel nominal, 506-7. Adoption par le Sénat, 530. Sanction royale, 531. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 44, S.C. 1974-1976.

Séquestre des biens ennemis:

1. Rapport pour 1974, 393. Document parlementaire no 301-1/118.
2. Rapport pour 1975, 1150. Document parlementaire no 301-1/118A.

Serments d'office (pro forma):

Bill C-1, premier ministre (Loi concernant la prestation des serments d'office). 1re lecture, 8.

Service civil, assurance, Loi:

1. Etat concernant l'application de la Loi pour 1973-1974, 19. Document parlementaire no 301-1/110.
2. Etat concernant l'application de la Loi pour 1974-1975, 663. Document parlementaire no 301-1/110A.
3. Etat concernant l'application de la Loi pour 1975-1976, 1391. Document parlementaire no 301-1/110B.

Service civil, assurance, Loi (Loi modifiant):

Message et recommandation de l'Administrateur. Bill C-26, ministre des Finances. 1re lecture, 63. Motion tendant à la 2e lecture, présentation, débat, 2e lecture et renvoi au Comité des prévisions budgétaires en général, 279. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 59 aux *Journaux*), 383. Adoption à l'étape du rapport et 3e lecture, 395-6. Adoption par le Sénat, 432. Sanction royale, 484. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 42, S.C. 1974-1976.

Services correctionnels:

Renvoi du budget principal de 1974-1975 au Comité de la justice et des questions juridiques, 34.

Smiths Falls, Ontario:

Motion en vertu de l'article 43 du Règlement (M. Cossitt): Hommages à l'occasion du cent cinquantième anniversaire de fondation, 1409.

Société canadienne des brevets et d'exploitation Limitée:

1. Rapport y compris les comptes et états financiers et le rapport de l'Auditeur général pour 1973-1974, 15. Document parlementaire no 301-1/104.
2. Rapport y compris les comptes et états financiers pour 1974-1975 ainsi que le rapport de l'Auditeur général s'y rapportant, 703. Document parlementaire no 301-1/104A.
3. Rapport y compris les comptes et états financiers pour 1975-1976 ainsi que le rapport de l'Auditeur général s'y rapportant, 1431. Document parlementaire no 301-1/104B.

Société canadienne des télécommunications transmarines:

1. Renvoi du budget principal de 1974-1975 au Comité des transports et des communications, 34.
2. Rapport y compris les comptes et états financiers ainsi que le rapport de l'Auditeur général pour 1973-1974, 75. Document parlementaire no 301-1/102.
3. Rapport y compris les comptes et états financiers pour 1974-1975 ainsi que le rapport de l'Auditeur général s'y rapportant, 751. Document parlementaire no 301-1/102A.

Société canadienne des télécommunications transmarines – (Fin)

4. Rapport y compris les comptes et états financiers ainsi que le rapport de l'Auditeur général s'y rapportant pour 1975-1976, 1426. Document parlementaire no 301-1/102B.
5. Installation d'un commutateur pour appels outre-mer à Scarborough, Ont., contrat, adjudicataire, etc.: M. Broadbent—Dépôt immédiat de la réponse, 144. Document parlementaire no 301-2/389.

Société canadienne des télécommunications transmarines, Loi (Loi modifiant):

Bill S-27, ministre des Communications. Reçu du Sénat, 647. 1re lecture, 649. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et renvoi au Comité permanent des transports et des communications, 800. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 125 aux *Journaux*), 903-4. Adoption à l'étape du rapport et 3e lecture, 913. Sanction royale, 937. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 77, S.C. 1974-1976.

Société centrale d'hypothèques et de logement:

1. Renvoi du budget principal de 1974-1975 au Comité de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, 33.
 2. Rapport pour 1974, 408. Document parlementaire no 301-1/108.
 3. Rapport pour 1975 ainsi que les états financiers, 1147. Document parlementaire no 301-1/108A.
 4. Budget d'établissement pour 1974, et décret approuvant ledit budget, 15. Document parlementaire no 301-1/109.
 5. Budget d'établissement révisé pour 1974 et copie du décret approuvant ledit budget, 233. Document parlementaire no 301-1/109A.
 6. Budget d'établissement pour 1975 et copie du décret approuvant ledit budget, 261. Document parlementaire no 301-1/109B.
 7. Budget d'établissement révisé pour 1975 et copie du décret approuvant ledit budget, 759-60. Document parlementaire no 301-1/109C.
 8. Budget d'établissement pour 1976 et copie du décret approuvant ledit budget, 981. Document parlementaire no 301-1/109D.
 9. Accords avec les provinces et des municipalités en vertu du Programme d'amélioration des quartiers, pour le déblaiement des terrains, pour la remise en état des édifices résidentiels déjà sur place, etc.: M. Brewin—Dépôt immédiat de la réponse, 290. Document parlementaire no 301-2/522.
 10. Argent dépensé pour des logements, habitations construites par province: M. Jones—Dépôt immédiat de la réponse, 242. Document parlementaire no 301-2/687.
 11. Contrats accordés à la société *Canada Consulting* de Toronto: M. Oberle—Dépôt immédiat de la réponse, 1024. Document parlementaire no 301-2/3579. Dépôt d'une réponse supplémentaire, 1142. Document parlementaire no 301-2/3579A.
- Voir aussi **Avocats**.

Société centrale d'hypothèques et de logement, Loi (Loi modifiant):

Bill C-215, M. Fleming. 1re lecture, 60. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 175.

Société d'étude du patrimoine canadien:

Copies d'un rapport sur les relations entre le Secrétariat d'Etat et la Société, 561. Document parlementaire no 301-7/19.

Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne:

1. Films, production, financement, etc.: M. Friesen—Dépôt immédiat de la réponse, 641-2. Document parlementaire no 301-2/2412.
2. Copies de la correspondance échangée avec *Famous Players Limited* et *Odeon Theatres (Canada) Limited* au sujet du Programme d'investissement et de contingentement, 1083. Document parlementaire no 301-7/46.

Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne, Loi:

1. Rapport pour 1973-1974 y compris les comptes et états financiers ainsi que le rapport de l'Auditeur général, 66. Document parlementaire no 301-1/91.
2. Rapport y compris les comptes et états financiers pour 1974-1975 ainsi que le rapport de l'Auditeur général s'y rapportant, 787. Document parlementaire no 301-1/91A.

Société de développement du Cap-Breton:

1. Renvoi du budget principal de 1974-1975 au Comité de l'expansion économique régionale, 34.
2. Supplément au rapport de 1973-1974, y compris les comptes et états financiers, 16. Document parlementaire no 301-1/106.
3. Rapport pour 1974-1975, y compris les états financiers, 744. Document parlementaire no 301-1/106A.
4. Budgets d'investissement pour 1975-1976 et copie du décret approuvant lesdits budgets, 703. Document parlementaire no 301-1/107.
5. Création d'un centre culturel sur l'Île-du-Cap-Breton: Motion (M. Muir), présentation et interruption du débat, 328.

Société des transports du Nord Limitée:

1. Renvoi du budget principal de 1974-1975 au Comité des transports et des communications, 34.
2. Rapport y compris les comptes et états financiers pour 1973 ainsi que le rapport de l'Auditeur général s'y rapportant, 17. Document parlementaire no 301-1/201.
3. Rapport y compris les comptes et états financiers pour 1974 ainsi que le rapport de l'Auditeur général s'y rapportant, 510. Document parlementaire no 301-1/201A.
4. Rapport y compris les comptes et états financiers pour 1975 ainsi que le rapport de l'Auditeur général s'y rapportant, 1242. Document parlementaire no 301-1/201B.
5. Budget d'établissement pour 1974 et copie du décret approuvant ledit budget, 17. Document parlementaire no 301-1/202.
6. Budget d'établissement pour 1975 et copie du décret approuvant ledit budget, 510. Document parlementaire no 301-1/202A.
7. Budget d'établissement pour 1976 et copie du décret approuvant ledit budget, 1279. Document parlementaire no 301-1/202B.

Société Polymer Limitée:

Rapport y compris les comptes et états financiers pour 1973, 16. Document parlementaire no 301-1/208.

Société pour l'expansion des exportations:

1. Budget d'établissement pour 1973 et copie du décret approuvant ledit budget, 22. Document parlementaire no 301-1/289.
2. Budget d'établissement pour 1974 et copie du décret approuvant ledit budget, 22. Document parlementaire no 301-1/289A.
3. Rapport y compris les comptes et les états financiers pour 1974 ainsi que le rapport de l'Auditeur général s'y rapportant, 447. Document parlementaire no 301-1/289B.
4. Budget d'établissement pour 1975 et copie du décret approuvant ledit budget, 576. Document parlementaire no 301-1/289C.
5. Rapport y compris les comptes et états financiers pour 1975 ainsi que le rapport de l'Auditeur général s'y rapportant, 1040. Document parlementaire no 301-1/289D.
6. Copies des modifications au règlement no 1, 145. Document parlementaire no 301-1/291.
7. Copies d'une modification au règlement no 1, 639. Document parlementaire no 301-1/291A.
8. Copies d'une modification au règlement no 1, 1279. Document parlementaire no 301-1/291B.

Société royale du Canada:

1. Rapport et états financiers pour 1973-1974, 19. Document parlementaire no 301-1/233.
2. Rapport et états financiers pour 1974-1975, 672. Document parlementaire no 301-1/233A.
3. Rapport et états financiers pour 1975-1976, 1438. Document parlementaire no 301-1/233B.

Sociétés de la Couronne:

1. Mise de fonds des sociétés, prêts, taux d'intérêt, etc.: M. Fortin—Dépôt immédiat de la réponse, 214. Document parlementaire no 301-2/81.
2. Experts-conseils engagés par contrat depuis 1968, mandat, salaires, etc.: M. MacKay—Dépôt immédiat de la réponse, 428. Document parlementaire no 301-2/401. Dépôt de réponses supplémentaires, 557, 669, 793. Documents parlementaires nos 301-2/401A, 301-2/401B, 301-2/401C.
3. Nom des organismes, conseils, agences, sociétés qui font rapport de leurs activités au Parlement: M. Reid—Dépôt immédiat de la réponse, 314. Document parlementaire no 301-2/428.
4. Argent investi dans les sociétés et agences du gouvernement, en 1968 et en 1974, etc.: M. Stevens—Dépôt immédiat de la réponse, 266. Document parlementaire no 301-2/786.

Sociétés de la Couronne – (Fin)

5. Publication du dernier rapport annuel de chacune des sociétés: M. Herbert—Dépôt immédiat de la réponse, 734. Document parlementaire no 301-2/2230.
6. Conseil d'administration, personnel, propriétaires, administrateurs, rémunération: M. Herbert—Dépôt immédiat de la réponse, 757-8. Document parlementaire no 301-2/2969. Dépôt d'une réponse supplémentaire, 866. Document parlementaire no 301-2/2969A.
7. Employés à plein temps, employés occasionnels ou saisonniers, nombre, etc.: M. Coates—Dépôt immédiat de la réponse, 1020. Document parlementaire no 301-2/3340. Dépôt d'une réponse supplémentaire, 1126. Document parlementaire no 301-2/3340A.
8. Employés sous contrat, traitement de \$30,000 et plus, durée, fonctions, etc.: M. Coates—Dépôt immédiat de la réponse, 1020. Document parlementaire no 301-2/3349. Dépôt de réponses supplémentaires, 1041, 1126. Documents parlementaires nos 301-2/3349A et 301-2/3349B.
9. Société dite propriétaire, prêts consentis, capital-actions, etc.: M. Fortin—Dépôt immédiat de la réponse, 986. Document parlementaire no 301-2/3498.
10. Sociétés dites propriétaires, capital investi, rendement annuel depuis 1968: M. Fortin—Dépôt immédiat de la réponse, 1023. Document parlementaire no 301-2/3504. Dépôt de réponses supplémentaires, 1110, 1287. Documents parlementaires nos 301-2/3504A et 301-2/3504B.
11. Activités financières et administratives, etc., étude par un Comité: Motion (M. Fortin), présentation et interruption du débat, 101. Reprise et interruption du débat, 1004.
12. Motion en vertu de l'article 43 du Règlement (M. Herbert): Employés convoqués par le Conseil canadien des relations de travail, perte de salaire, etc., 311.

Soins médicaux, Loi:

1. Rapport sur l'application de la Loi pour 1973-1974, 408. Document parlementaire no 301-1/298.
2. Rapport sur l'application de la Loi pour 1974-1975, 1240. Document parlementaire no 301-1/298A.

Soins médicaux, Loi (Loi modifiant):

Bill C-68, ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. 1re lecture, 688. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 986. Reprise et interruption du débat, 990, 991, 994, 1032. Reprise du débat et amendement (M. Gilbert): Remise à six mois de ce jour, présentation et interruption du débat, 1046. Reprise et interruption du débat, 1052, 1071, 1074, 1080, 1081, 1083. Avis de motion (M. Sharp) visant à attribuer pas plus de cinq heures aux délibérations tendant à la 2e lecture, 1101. Présentation de la motion, dont avis a été donné, débat et adoption sur vote par appel nominal, 1103-4. Reprise et interruption du débat, 1116, 1125. Reprise du débat et amendement rejeté, sur vote par appel nominal, 1128-9. Adoption de la motion tendant à la 2e lecture, sur vote par appel nominal et renvoi au Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, 1129. Rapport avec modifications (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 165 aux *Journaux*), 1209. Etape du rapport, motions, 1255, 1257-8, 1269-72. Motions différées, 1255. Amendement différé, 1258. Motions rejetées sur vote par appel nominal, 1269-71. Amendement rejeté sur vote par appel nominal, 1271-2. Motion adoptée, 1272. Adoption à l'étape du rapport, 1272. Motion tendant à la 3e lecture, présentation et interruption du débat, 1352. Reprise du débat et amendement (M. Leggatt): Remise à six mois de ce jour, présentation, débat et du consentement unanime, vote par appel nominal différé à plus tard, 1361. Reprise du débat et rejet de l'amendement sur vote par appel nominal, 1373. Reprise du débat tendant à la 3e lecture et du consentement unanime, la motion est différée à une date ultérieure, 1376. Ordre du consentement unanime, vote différé à 8 h. du soir, le mardi 29 juin 1976, 1378. Mise aux voix de la motion différée et adoption de la 3e lecture, sur vote par appel nominal, 1383. Adoption par le Sénat, 1433. Sanction royale, 1434. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 107, S.C. 1974-1976.

Soldats de retour au pays, Assurance, Loi:

1. Etat relatif aux opérations découlant de la Loi pour 1973-1974, 16-17. Document parlementaire no 301-1/228.
2. Etat relatif aux opérations découlant de la Loi pour 1974-1975, 629. Document parlementaire no 301-1/228A.
3. Etat relatif aux opérations découlant de la Loi pour 1975-1976, 1407. Document parlementaire no 301-1/228B.

Solliciteur général, Ministère:

1. Renvoi du budget principal de 1974-1975 au Comité de la justice et des questions juridiques, 34.
 2. Renvoi du budget supplémentaire (D) de 1974-1975 au Comité de la justice et des questions juridiques, 330. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 54 aux *Journaux*), 372.
 3. Renvoi du budget principal de 1975-1976 au Comité de la justice et des questions juridiques, 314. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 82 aux *Journaux*), 581.
 4. Renvoi du budget supplémentaire (A) de 1975-1976 au Comité de la justice et des questions juridiques, 854.
 5. Renvoi du budget supplémentaire (B) de 1975-1976 au Comité de la justice et des questions juridiques, 1080.
 6. Renvoi du budget principal de 1976-1977 au Comité de la justice et des questions juridiques, 1050.
 7. Rapport pour 1973-1974, 253. Document parlementaire no 301-1/25.
 8. Rapport pour 1974-1975, 1130. Document parlementaire no 301-1/25A.
 9. Identité, poste et salaire des employés associés au groupe de Planification et d'Analyse de la police: M. Cossitt—Dépôt immédiat de la réponse, 116. Document parlementaire no 301-2/240.
 10. Enquêtes sur l'évasion des détenus ou l'état des prisons depuis 1970, coût: M. Dick—Dépôt immédiat de la réponse, 105. Document parlementaire no 301-2/371.
 11. Dépenses de voyages depuis 1972: M. Stevens—Dépôt immédiat de la réponse, 481. Document parlementaire no 301-2/708.
 12. Service de la Planification et de l'Analyse de la police et de la sécurité, personnel, renseignements obtenus, etc.: M. Leggatt—Dépôt immédiat de la réponse, 727. Document parlementaire no 301-2/2170.
- Voir aussi **Avocats**.

Souveraineté du Canada, reconnaissance du castor comme symbole, Loi:

Bill C-373, M. O'Sullivan. 1re lecture, 249. Motion tendant à la 2e lecture, présentation, débat, 2e lecture et renvoi au Comité de la justice et des questions juridiques, 311. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 53 aux *Journaux*), 371-2. Adoption à l'étape du rapport, titre modifié et 3e lecture, 384. Adoption par le Sénat, 401. Sanction royale, 402. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 35, S.C. 1974-1976.

Spécialités pharmaceutiques ou médicaments brevetés, Loi (Loi abrogeant):

1. Bill S-9, ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Reçu du Sénat, 119. 1re lecture, 125. Motion tendant à la 2e lecture, présentation, 436. 2e lecture et étude en Comité plénier du consentement unanime, rapport sans amendement et adoption à l'étape du rapport, 3e lecture, 436. Sanction royale, 484. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 43, S.C. 1974-1976.
2. Bill S-35, ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Reçu du Sénat, 1299. 1re lecture, 1301. Motion tendant à la 2e lecture, présentation, débat, 2e lecture et renvoi au Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, 1319. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 188 aux *Journaux*), 1339. Ordre.—Qu'à 5 h. 50, la Chambre aborde l'étude du bill, 1339. Adoption à l'étape du rapport et 3e lecture, 1340. Sanction royale, 1348. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 101, S.C. 1974-1976.

Sports:

1. Sommes consacrées au sport amateur: M. Huntington—Dépôt immédiat de la réponse, 256. Document parlementaire no 301-2/987.
2. Subventions accordées à Loisirs Canada, Sports Canada et Sports Participation Canada depuis 1971: M. Clark—Dépôt immédiat de la réponse, 463. Document parlementaire no 301-2/1247.
3. Création d'un ministère: Motion (M. Herbert), présentation et interruption du débat, 396.
4. Motion en vertu de l'article 43 du Règlement (M. Flynn): Félicitations à M. Egon Beiler, de Kitchener, gagnant d'une médaille d'or aux championnats mondiaux de lutte, 1115.
5. Motion en vertu de l'article 43 du Règlement (M. Lavoie): Félicitations à l'équipe de hockey *Les Canadiens* de Montréal pour avoir remporté la coupe Stanley, 1295.
6. Motion en vertu de l'article 43 du Règlement (M. McGrath): Félicitations à quatre Terre-Neuviens pour avoir gagné le trophée *Canadian Brier* au Curling, 1115.
7. Motion en vertu de l'article 43 du Règlement (M. Roy) (Timmins): Félicitations à Mlle Kathy Kreiner, gagnante d'une médaille d'or aux Jeux olympiques d'hiver de 1976, 1023.
8. Motion en vertu de l'article 43 du Règlement (M. Smith) (Churchill): Visant à transmettre les vœux de la Chambre aux concurrents des Jeux d'hiver du Canada de 1975, 289.

Statistique Canada:

1. Renvoi du budget principal de 1974-1975 au Comité des finances, du commerce et des questions économiques, 33.
2. Rapport pour 1972-1973, 148. Document parlementaire no 301-1/122.
3. Rapport pour 1973-1974, 981. Document parlementaire no 301-1/122A.
4. Rapport pour 1974-1975, 1166. Document parlementaire no 301-1/122B.
5. Ryten, Mme Eva, congé de formation en vue d'obtenir un baccalauréat, dépenses gouvernementales engendrées, etc.: M. Baker (Grenville-Carleton)—Dépôt immédiat de la réponse, 1307. Document parlementaire no 301-2/5005.
6. Ryten, M. Jacob, fonction, traitement, voyages effectués, statut d'immigrant, etc.: M. Baker (Grenville-Carleton)—Dépôt immédiat de la réponse, 1308. Document parlementaire no 301-2/5006.

Statistique, Loi (Loi modifiant):

1. Bill C-371, Mlle MacDonald (Kingston et les Iles) (Suppression des peines). 1re lecture, 236.
2. Message et recommandation de l'Administrateur. Bill C-35, ministre de l'Industrie et du Commerce (Création de comités et rémunération des membres). 1re lecture, 127.

Statuts du Canada:

- Avis de motion des voies et moyens visant à modifier le chapitre 17 de 1960-1961, 128. Présentation et adoption, 236.

Stupéfiants, Loi (Loi modifiant):

- Bill C-258, M. Reynolds. 1re lecture, 61.

Subsides:

1. Ordre relatif à la prise en considération des travaux des subsides, 21, 113, 125, 168, 183, 309, 353, 356, 367, 389, 546, 567, 575, 593, 613, 628, 632, 650, 813, 862, 879, 923, 1016, 1077, 1113, 1119, 1134, 1140, 1144, 1261, 1276, 1285, 1290, 1296, 1325, 1343, 1347, 1349, 1363, 1366.
2. (a) Budget des dépenses, 1974-1975:
 - Principal, présentation et renvoi, 32. Document parlementaire no 301-1/132.
 - Supplémentaire (A), présentation et renvoi, 32. Document parlementaire no 301-1/132A.
 - Supplémentaire (B), présentation et renvoi, 141. Document parlementaire no 301-1/132B.
 - Supplémentaire (C), présentation et renvoi, 215. Document parlementaire no 301-1/132C.
 - Supplémentaire (D), présentation et renvoi, 320. Document parlementaire no 301-1/132E.
- (b) Budget des dépenses, 1975-1976:
 - Principal, présentation et renvoi, 305. Document parlementaire no 301-1/132D.
 - Supplémentaire (A), présentation et renvoi, 853. Document parlementaire no 301-1/132F.
 - Supplémentaire (B), présentation et renvoi, 1079. Document parlementaire no 301-1/132H.
- (c) Budget des dépenses, 1976-1977:
 - Principal, présentation et renvoi, 1035. Document parlementaire no 301-1/132G.
 - Supplémentaire (A), présentation et renvoi, 1319. Document parlementaire no 301-1/132I.
3. Résolutions adoptées (Budget des dépenses par ministère):
 - (a) Budget principal de 1974-1975, 82.
 - (b) Budget supplémentaire (A) pour 1974-1975, 82.
 - (c) Budget principal pour 1975-1976, crédits provisoires, 392-3.
 - (d) Budget supplémentaire (B) de 1975-1976: Crédit 10b du ministère du Revenu national, adopté sur vote par appel nominal, 1144-6.
 - (e) Budget supplémentaire (B) de 1975-1976, moins le crédit adopté aujourd'hui, 1146.
 - (f) Budget provisoire de 1976-1977, crédits provisoires, 1146.
 - (g) Budget principal de 1976-1977, moins les crédits adoptés antérieurement, 1367.
 - (h) Budget supplémentaire (A) de 1976-1977: Crédit L27a du Conseil du Trésor—Loto Canada, adopté sur vote par appel nominal, 1368-9.
4. Résolutions adoptées (Budget des dépenses par ministère, moins les crédits provisoires):
 - (a) Budget principal, 1975-1976: Crédits: Conseil du Trésor, 533-4, agréé, sur division; ministère des Transports, 538, 542-3, agréé; Conseil privé, 564, agréé, sur division; ministère de l'Industrie et du Commerce, 579-80, agréé; ministère de la Défense nationale, 609-10, agréé, sur division; ministère des Affaires extérieures, agréé, 642.
 - (b) Budget principal, 1976-1977: Crédits: ministère de l'Agriculture, agréé, 1302; ministère des Postes, agréé, sur division, 1308.

Subsides en vertu de l'article 58 du Règlement, Motions:

1. Motion (M. Wagner): Prise de mesures pour combattre le crime organisé, présentation, débat et fin des délibérations, 113.
2. Motion (M. Hogan): Négligence du gouvernement à assumer un rôle directeur à la Conférence mondiale de l'alimentation tenue à Rome, présentation, débat et fin des délibérations, 125-6.
3. Motion (M. Laprise): Négligence du gouvernement à abaisser l'âge de la pension à 60 ans, présentation, débat et fin des délibérations, 168.
4. Motion (M. Wagner): Comportement du gouvernement déplorable face à l'Agence canadienne de développement international, présentation, débat et fin des délibérations, 309.
5. Motion (M. Murta): Echec du ministère des Transports à organiser des transports dans le pays et à régler les problèmes urgents, présentation, débat et fin des délibérations, 353.
6. Motion (M. Mazankowski): Absence de politique coordonnée en matière de transport, présentation, débat et rejet de la motion sur vote par appel nominal, 356-7.
7. Motion (M. Broadbent): Présentation d'un nouveau budget pour remédier à la situation précaire de l'économie canadienne, présentation et interruption du débat, 368. Reprise du débat et fin des délibérations, 368.
8. Motion (M. Matte): Inaction du gouvernement envers l'inflation et ignorance des propositions du Crédit social, présentation et interruption du débat, 389. Reprise du débat et fin des délibérations, 391. Rejet de la motion sur vote par appel nominal, 392.
9. Motion (M. Broadbent): Economie nationale, inertie du gouvernement en matière de planification en vue de lutter contre l'inflation, présentation, débat et amendement (M. Stanfield): Et manque de politique de modération propre à une saine croissance économique, débat et rejet de l'amendement sur vote par appel nominal, 546-7. Rejet de la motion principale sur vote par appel nominal, 547.
10. Motion (Mlle MacDonald): Mesures énergiques et immédiates pour relancer la construction domiciliaire, présentation, débat et fin des délibérations, 567.
11. Motion (M. Dionne) (Kamouraska): Négligence du gouvernement à résoudre les problèmes dans le domaine du travail, mesures pour y remédier, présentation, débat et fin des délibérations, 575.
12. Motion (M. Baldwin): Mesures afin d'examiner, de prévenir et corriger les dépenses abusives de deniers publics par le gouvernement, notamment par l'adoption de mesures législatives visant à renforcer et améliorer le bureau de l'Auditeur général, présentation, débat et fin des délibérations, 593-4.
13. Motion (M. Andre): Demande au gouvernement d'adopter une politique nationale scientifique et technique, présentation, débat et fin des délibérations, 613.
14. Motion (M. Holmes): Demande de moratoire et de consultation des autochtones avant la mise en application de toute nouvelle politique, présentation, débat et fin des délibérations, 628.
15. Motion (M. Yewchuk): Négligence du gouvernement à l'égard des questions sanitaires, notamment les crédits affectés à la recherche, présentation, débat et fin des délibérations, 632.
16. Motion (M. Carter): Prises de mesures immédiates pour la juridiction du plateau continental, présentation, débat et amendement (M. Knowles) (Winnipeg-Nord-Centre): Limite de 200 milles, présentation et interruption du débat, 650. Reprise du débat, rejet de l'amendement sur vote par appel nominal et rejet de la motion sur vote par appel nominal, 650-1.
17. Motion (M. Stanfield): Que le gouvernement devrait donner l'exemple en réduisant les dépenses gouvernementales et en appliquant immédiatement les recommandations du rapport Wilson, présentation, débat et fin des délibérations, 813.
18. Motion (M. Broadbent): Que la Chambre rejette le programme anti-inflation du gouvernement, présentation et interruption du débat, 862. Reprise du débat et rejet de la motion sur vote par appel nominal, 864-5.
19. Motion (M. MacKay): Que la Chambre presse le gouvernement à prendre des mesures pour mettre fin aux conflits d'intérêts et autres incorrections de fonctionnaires publics concernant les baux et contrats du gouvernement, présentation, débat et fin des délibérations, 871-2.
20. Motion (M. Gillies): Négligence du gouvernement à mettre en oeuvre un programme efficace de conservation de l'énergie, présentation, débat et fin des délibérations, 879.
21. Motion (M. Beaudoin): Mauvaise administration découlant du manque de prévoyance et de leadership du gouvernement en matière d'économie nationale, présentation, débat et rejet de la motion sur vote par appel nominal, 923.
22. Motion (M. McCleave): Adoption du septième rapport du Comité permanent des règlements et textes réglementaires, présentation, débat et fin des délibérations, 1016.
23. Motion (M. Stevens): Carence du gouvernement en matière d'amélioration de la position du Canada sur les marchés d'exportation, présentation, débat et fin des délibérations, 1077.

Subsides en vertu de l'article 58 du Règlement, Motions – (Fin)

24. Motion (M. Marshall): Demande au gouvernement de proclamer unilatéralement sa juridiction sur une zone de pêches côtières de 200 milles, présentation et interruption du débat, 1113. Reprise du débat et fin des délibérations, 1114.
25. Motion (M. Broadbent): Refus du gouvernement d'instituer une enquête sur les allégations d'ingérence de ministres dans le cours de la justice, présentation, débat et rejet de la motion sur vote par appel nominal, 1119-20.
26. Motion (M. Fortin): Prêsumé refus du gouvernement d'assurer une politique laitière à long terme et de mettre sur pied un vaste programme de mise en marché et de distribution des produits, etc., afin que la production serve les intérêts et les besoins de la consommation, présentation et interruption du débat, 1134. Reprise du débat et fin des délibérations, 1134.
27. Motion (M. Lawrence): Imprudence du gouvernement en matière de prolifération des armes nucléaires et de négociations avec l'Inde, présentation et interruption du débat, 1140. Reprise du débat et rejet de la motion sur vote par appel nominal, 1140-1.
28. Motion (M. Stevens): Politiques économiques contradictoires du gouvernement, présentation et interruption du débat, 1144.
29. Motion (M. Gillies): Incapacité du gouvernement de mettre au point une stratégie efficace en matière d'énergie pour les Maritimes, présentation, débat et fin des délibérations, 1261.
30. Motion (M. Holmes): Inaction du gouvernement face au problème de l'hydrargyrisme notamment sur la santé et la situation sociale et économique des autochtones, présentation, débat et fin des délibérations, 1276.
31. Motion (M. Stevens): Echec du gouvernement dans la recherche de solutions aux problèmes économiques, présentation, débat et rejet de la motion sur vote par appel nominal, 1285-6.
32. Motion (M. Kempling): Négligence du gouvernement pour n'avoir pas adopté de politique scientifique et technique solide ni de mesures permettant d'accroître la recherche et le développement dans les secteurs universitaire et industriel, présentation, débat et fin des délibérations, 1290.
33. Motion (M. Saltsman): Carence du gouvernement en matière de stratégie industrielle, présentation, débat et fin des délibérations, 1296.
34. Motion (M. Rondeau): Législation, attitude abusive du gouvernement en matière d'élaboration, présentation, débat et fin des délibérations, 1325.
35. Motion (M. Horner): Contestation de l'application du principe du "paiement par l'usager" du ministère des Transports aux régions canadiennes et demande d'une politique en matière des transports, présentation, débat et fin des délibérations, 1343.
36. Motion (M. Yewchuk): Reproche au gouvernement de ne pas appuyer le financement de la recherche dans le domaine de la santé, débat et fin des délibérations, 1347.
37. Motion (M. Balfour): Inquiétude d'effondrement accéléré de l'industrie du textile, débat et fin des délibérations, 1349.
38. Motion (M. Gilbert): Condamnation de l'attitude cynique du gouvernement à la Conférence sur l'Habitat, tenue à Vancouver, présentation, débat et fin des délibérations, 1363.
39. Motion (M. Baker) (Grenville-Carleton): Inacceptation de la Chambre du comportement du gouvernement en matière de responsabilité ministérielle, présentation et interruption du débat, 1366. Reprise du débat et rejet de la motion sur vote par appel nominal, 1366-7.

Subsides (Lois):

1. Adoption des budgets principal et supplémentaire (A) de 1974-1975, 82. Bill C-31 (Loi des subsides no 3 de 1974), président du Conseil du Trésor, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1975. 1re lecture, 2e lecture et étude en Comité plénier, 82. Reprise de l'étude à l'étape du Comité plénier, 83, 86. Reprise de l'étude, rapport sans amendement, adoption à l'étape du rapport et 3e lecture, 86. Adoption par le Sénat, 94. Sanction royale, 94. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 2, S.C. 1974-1976.
2. Adoption du budget supplémentaire (B) de 1974-1975. (étudié par le Comité des prévisions budgétaires en général), 184. Bill C-42 (Loi des subsides no 4 de 1974), président du Conseil du Trésor, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1975. 1re lecture, 2e lecture, étude en Comité plénier, rapport sans amendement, adoption à l'étape du rapport et 3e lecture, 184. Adoption par le Sénat, 225. Sanction royale, 238. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 21, S.C. 1974-1976.

Subsides (Lois) – (Fin)

3. Adoption du budget supplémentaire (C) de 1974-1975, 215. Bill C-45 (Loi des subsides no 5 de 1974), président du Conseil du Trésor, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1975. 1re lecture, 2e lecture, étude en Comité plénier, rapport sans amendement, adoption à l'étape du rapport et 3e lecture, 215. Adoption par le Sénat, 233. Sanction royale, 238. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 22, S.C. 1974-1976.
4. Adoption du budget supplémentaire (D) pour 1974-1975, 392. Bill C-54 (Loi des subsides no 1 de 1975), président du Conseil du Trésor, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1975. 1re lecture, 2e lecture, étude en Comité plénier, rapport sans amendement, adoption à l'étape du rapport et 3e lecture, 392. Adoption par le Sénat, 404. Sanction royale, 404. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 36, S.C. 1974-1976.
5. Adoption d'une motion de subsides (Crédits provisoires fondés sur le budget principal de 1975-1976), 392-3. Bill C-55 (Loi des subsides no 2 de 1975), président du Conseil du Trésor, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1976. 1re lecture, 2e lecture, étude en Comité plénier, rapport sans amendement, adoption à l'étape du rapport et 3e lecture, 393. Adoption par le Sénat, 404. Sanction royale, 404. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 37, S.C. 1974-1976.
6. Adoption du budget principal de 1975-1976, 651. Bill C-64 (Loi des subsides no 3 de 1975), président du Conseil du Trésor, Loi accordant à sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1976. 1re lecture, 2e lecture, étude en Comité plénier, rapport sans amendement, adoption à l'étape du rapport et 3e lecture, 652. Adoption par le Sénat, 667. Sanction royale, 667. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 57, S.C. 1974-1976.
7. Adoption du budget supplémentaire (A) pour 1975-1976, 923. Bill C-79 (Loi des subsides no 4 de 1975), président du Conseil du Trésor, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1976. 1re lecture et motion tendant à la 2e lecture, **présentation et un rappel au Règlement est soulevé concernant un article relatif au pouvoir d'emprunter.** M. l'Orateur ordonne que cet article soit rayé du bill avant de procéder à l'étude en 2e lecture, 924. 2e lecture, étude en Comité plénier, rapport sans amendement, adoption à l'étape du rapport, sur division et 3e lecture, 924. Adoption par le Sénat, 931. Sanction royale, 937. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 74, S.C. 1974-1976.
8. Adoption, sur division, du budget supplémentaire (B) de 1975-1976, 1146. Bill C-90 (Loi des subsides no 1 de 1976), président du Conseil du Trésor, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1976. 1re lecture, motion tendant à la 2e lecture, présentation et adoption, sur division, étude en Comité plénier, rapport sans amendement, adoption à l'étape du rapport et 3e lecture, 1146. Adoption par le Sénat, 1162. Sanction royale, 1163. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 89, S.C. 1974-1976.
9. Adoption du budget provisoire de 1976-1977, 1146. Bill C-91 (Loi des subsides no 2 de 1976), président du Conseil du Trésor, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1976. 1re lecture, 1146. Motion tendant à la 2e lecture et renvoi à un Comité plénier, présentation, débat et adoption, 1150. Reprise du débat de l'étude en Comité plénier, rapport sans amendement, adoption à l'étape du rapport et 3e lecture, 1150. Adoption par le Sénat, 1162. Sanction royale, 1163. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 90, S.C. 1974-1976.
10. Adoption, sur division, du budget principal de 1976-1977, 1367. Bill C-93 (Loi des subsides no 3 de 1976), président du Conseil du Trésor, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1977. 1re lecture, 2e lecture, étude en Comité plénier, rapport sans amendement, adoption à l'étape du rapport et 3e lecture, 1367. Adoption par le Sénat, 1382. Sanction royale, 1383. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 102, S.C. 1974-1976.
11. Adoption, sur vote par appel nominal, du budget supplémentaire (A) de 1976-1977, 1368. Bill C-94 (Loi des subsides no 4 de 1976), président du Conseil du Trésor, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1977. 1re lecture et sur division, 2e lecture, étude en Comité plénier, rapport sans amendement, adoption à l'étape du rapport et 3e lecture, 1369. Adoption par le Sénat, 1382. Sanction royale, 1383. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 103, S.C. 1974-1976.

Sucre:

Consommation et production canadienne, importation et prix: M. Lambert (Bellechasse)—Dépôt immédiat de la réponse, 410. Document parlementaire no 301-2/610.

Voir aussi **Accords, protocoles, échanges de notes, traités, etc.**

Syndicat international des marins canadiens:

Ordre,—Copie de tous documents échangés entre le Solliciteur général et le commissaire de la Gendarmerie royale canadienne au sujet d'un mandat relatif à une enquête: M. Lawrence, 579. Dépôt de la réponse, 767. Document parlementaire no 301-3/47.

Syndicats:

Voir **Corporations et syndicats ouvriers, Loi.**

Système métrique:

1. Document intitulé "Dates indicatives pour la conversion au système métrique", 381. Document parlementaire no 301-1/303. Ordre du consentement unanime,—Impression en appendice aux *Débats* de ce jour, 381.
2. Somme consacrée à la publicité depuis janvier 1973, etc.: M. Schumacher—Dépôt immédiat de la réponse, 618. Document parlementaire no 301-2/2218.
3. Programme de conversion au niveau national, dépenses, personnel responsable, etc.: M. Caouette (Témiscamingue)—Dépôt immédiat de la réponse, 1285. Document parlementaire no 301-2/5092. Dépôt de réponses supplémentaires, 1321, 1353. Documents parlementaires nos 301-2/5092A et 301-2/5092B.
4. Motion (Ministre de l'Industrie et du Commerce): Approbation du programme gouvernemental fixant les échéances pour la conversion au système métrique et message au Sénat: Appel de l'avis de motion qui est reporté aux ordres inscrits au nom du gouvernement et fait l'objet d'un ordre d'examen à la prochaine séance de la Chambre, 265. Présentation et interruption du débat, 381. Reprise du débat et amendement (M. Lambert) (Edmonton-Ouest): adoption d'une loi pour ce programme, présentation, rappel au Règlement et madame l'Orateur réserve sa décision, 381. Radiation de l'ordre et renvoi de la question au Comité des finances, du commerce et des questions juridiques, 745. Rapport (Procès-verbaux et témoignages — Voir Appendice no 142 aux *Journaux*), 949-50.

Voir aussi **Finances, Commerce et Questions économiques, Comité.**

T

Tarif des douanes (Loi modifiant):

Avis de motion des voies et moyens, 21. Document parlementaire no 301-1/311. Présentation et adoption, 71. Bill C-27, ministre des Finances. 1re lecture, 71. Motion tendant à la 2e lecture, présentation, débat, 2e lecture, étude en Comité plénier, rapport sans amendement, adoption à l'étape du rapport et 3e lecture, 109. Adoption par le Sénat, 138. Sanction royale, 151. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 6, S.C. 1974-1976.

Tarif des douanes (No 2) (Loi modifiant):

Avis de motion des voies et moyens, 128. Document parlementaire no 301-1/311A. Présentation et adoption, 165. Bill C-39, ministre des Finances. 1re lecture, 165. Motion tendant à la 2e lecture, présentation, débat, 2e lecture, renvoi au Comité plénier, étude en Comité plénier et interruption du débat, 245. Reprise du débat, rapport sans amendement, adoption à l'étape du rapport et 3e lecture, 247. Adoption par le Sénat, 288. Sanction royale, 323. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 23, S.C. 1974-1976.

Tarif des douanes (No 3) (Loi modifiant):

Avis de motion des voies et moyens, 656. Document parlementaire no 301-1/311B. Présentation et adoption, 686. Bill C-67, ministre des Finances. 1re lecture, 686. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 711. Reprise du débat, 2e lecture, étude en Comité plénier, rapport sans amendement, adoption à l'étape du rapport et 3e lecture, 711. Adoption par le Sénat, 722. Sanction royale, 750. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 70, S.C. 1974-1976.

Tarif des douanes (No 4) (Loi modifiant):

Avis de motion des voies et moyens, 1377. Document parlementaire no 301-1/311C. Présentation et adoption, 1377. Bill C-95, ministre des Finances. 1re lecture, 1378.

Taxe:

Rapport intitulé "Effets sur les prix – Détaxe sur les vêtements et les souliers", 409. Document parlementaire no 301-4/65.

Taxe d'accise:

Copie de la correspondance et de télégrammes relativement à la taxe d'accise de dix pour cent sur les embarcations et les moteurs de plus de 20 c.v., 737. Document parlementaire no 301-7/26.

Taxe d'accise, Loi (Loi modifiant):

Avis de motion des voies et moyens, 656. Document parlementaire no 301-1/310B. Présentation et adoption, sur division, 686. Bill C-66, ministre des Finances. 1re lecture, 686. Motion tendant à la 2e lecture, présentation, débat et amendement (M. Lambert) (Edmonton-Ouest): Rejet du bill et présentation d'une autre mesure, présentation, rappel au Règlement et décision de M. l'Orateur différée. Reprise du débat et amendement (M. Stanfield): Remise à six mois de ce jour, présentation et interruption du débat, 692. Reprise du débat et décision sur le rappel au Règlement, 706-7. Reprise du débat et amendement déclaré irrecevable et M. l'Orateur ordonne la suppression du passage vicieux et la réimpression du bill, 709-11. Reprise du débat et amendement (M. Knowles) (Norfolk-Haldimand): Que ce débat s'ajourne maintenant, présentation et rejet de l'amendement sur vote par appel nominal, 707-8. Reprise et interruption du débat, 708, 717, 721, 722, 727, 730, 731, 735. Reprise du débat et amendement rejeté sur vote par appel nominal, 735. Reprise et interruption du débat, 738. Reprise du débat, 2e lecture sur vote par appel nominal et renvoi à un Comité plénier, 738-9. Etude en Comité plénier, 743, 745. Reprise de l'étude en Comité plénier, rapport avec amendements et adoption à l'étape du rapport. Motion tendant à la 3e lecture, présentation et amendement (M. Broadbent): Remise à six mois de ce jour, présentation, débat et amendement rejeté sur vote par appel nominal, 747-8. Reprise du débat et 3e lecture sur vote par appel nominal, 748. Sanction royale, 750. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 62, S.C. 1974-1976.

Taxe d'accise (No 2) (Loi modifiant):

Avis de motion des voies et moyens, 1378. Document parlementaire no 301-1/310C. Présentation et adoption, 1378. Bill C-96, ministre des Finances. 1re lecture, 1378.

Techniques publicitaires s'adressant au subconscient, contrôle, Loi:

Bill C-333, M. Francis. 1re lecture, 62.

Télécommunications:

Document intitulé "Télécommunications: quelques propositions fédérales", 487. Document parlementaire no 301-4/66.

Télé globe Canada:

Voir **Société canadienne des télécommunications transmarines.**

Téléphone, numéro universel en cas d'urgence, Loi:

1. Bill C-252, M. Robinson. 1re lecture, 60. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 1154.
2. Bill C-255, M. Reynolds. 1re lecture, 61. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 1298.

TéléSAT Canada:

1. Copie de l'état financier et du rapport annuel pour 1973, 25. Document parlementaire no 301-1/305.
2. Rapport y compris les états financiers pour 1974, 598. Document parlementaire no 301-1/305A.
3. Rapport y compris les états financiers pour 1975 ainsi que le rapport des vérificateurs y afférent, 1349. Document parlementaire no 301-1/305B.

Télévision:

1. Scènes de violence, restriction, influence et répercussion sur le comportement des enfants: M. Herbert—Dépôt immédiat de la réponse, 223. Document parlementaire no 301-2/394.
2. Correspondance échangée avec Radio-Canada au sujet de l'émission "Baptizing" présentée le 19 janvier 1975: M. Dinsdale: Appel de l'avis de motion qui est reporté à l'ordre relatif aux "Avis de motions (Documents)", 411. Du consentement unanime, présentation et interruption du débat, 484. Reprise du débat et rejet de la motion sur vote par appel nominal, 550-1.

Voir aussi **Radio-Canada**.

Terre-Neuve:

1. Adresse,—Copie de documents concernant le creusage d'un tunnel entre le Labrador et Terre-Neuve pour le passage d'un câble hydro-électrique: M. Marshall, 337. Dépôt de la réponse, 397. Document parlementaire no 301-3/8.
2. Adresse,—Copie de documents concernant l'exploitation de l'aval des chutes Churchill au Labrador: M. Marshall, 338. Dépôt de la réponse, 397. Document parlementaire no 301-3/9.
3. Adresse,—Copie des ententes supplémentaires en vertu de l'Entente sur l'aménagement général: M. Marshall, 150. Dépôt de la réponse, 248. Document parlementaire no 301-3/12.
4. Etablissement d'une Commission de consultation et de planification pour l'Ouest de Terre-Neuve: Motion (M. Marshall), présentation et interruption du débat, 381.

Voir aussi **Chemins de fer Nationaux du Canada; Crédit agricole, Société; Parcs nationaux; Transports; Universités et collèges.**

Terres destinées aux anciens combattants, Loi:

1. Etat des engagements conclus et des dépenses faites en vertu de la Loi pour 1973-1974, 17. Document parlementaire no 301-1/256.
2. Etat des engagements conclus et des dépenses faites en vertu de la Loi pour 1974-1975, 690. Document parlementaire no 301-1/256A.
3. Etat des engagements conclus et des dépenses faites en vertu de la Loi pour 1975-1976, 1437-8. Document parlementaire no 301-1/256B.
4. Ordre,—Copie de documents concernant l'élargissement de la Loi, de 1968 à septembre 1974: M. Marshall, 81-2. Dépôt de la réponse, 455. Document parlementaire no 301-3/7.

Terres destinées aux anciens combattants, Loi (Loi modifiant):

Bill C-278, M. Marshall. 1re lecture, 61.

Terres territoriales, Loi (Loi modifiant):

Bill S-20, M. Buchanan. Reçu du Sénat, 327. 1re lecture, 330. Motion tendant à la 2e lecture, présentation, débat, adoption et renvoi au Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien, 436-7. Rapport (Procès-verbaux et témoignages — Voir Appendice no 72 aux *Journaux*), 533. Adoption à l'étape du rapport et motion tendant à la 3e lecture, présentation, débat et adoption, sur division, 596. Sanction royale, 650. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 52, S.C. 1974-1976.

Territoires du Nord-Ouest:

1. Exemplaire d'une Ordonnance, chapitre 1, sanctionnée le 2 mai 1975 ainsi que copie du décret approuvant cette Ordonnance, 759. Document parlementaire no 301-1/200.
2. Exemplaires des Ordonnances sanctionnées par le commissaire en Conseil au cours de la première session de 1974 ainsi que copie du décret approuvant ces Ordonnances, 1286-7. Document parlementaire no 301-1/200A.
3. Présentation de mesure par le gouvernement permettant l'établissement d'un régime représentatif et responsable: Motion (M. Nielsen), présentation, débat et amendement (M. Symes): Renvoi de l'objet de la motion au Comité des affaires indiennes et du développement du Nord canadien, présentation et M. l'Orateur suppléant remet sa décision, 267. Reprise et interruption du débat, 1260. Reprise du débat et amendement déclaré irrecevable, 1278.

Territoires du Nord-Ouest, représentation, Loi:

1. Bill C-299, M. Firth. 1re lecture, 61.
2. Message et recommandation du Gouverneur général. Bill C-51, président du Conseil privé. 1re lecture, 299. Motion tendant à la 2e lecture, présentation, débat, 2e lecture, étudié en Comité plénier, du consentement unanime, rapporté sans amendement, adopté à l'étape du rapport et lu une 3e fois, 327. Adoption par le Sénat, 364. Sanction royale, 368. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 28, S.C. 1974-1976.

Textile et vêtement, Commission:

1. Rapport en date du 1er mai 1974 concernant les tissus larges de filaments de polyester, 153. Document parlementaire no 301-4/21.
2. Rapport en date du 5 juin 1974 concernant les tricots doubles et les tricots sur métier chaîne, 153. Document parlementaire no 301-4/22.
3. Rapport en date du 5 février 1974 concernant une enquête sur les tissés de nylon ou de filament de rayonne, 153. Document parlementaire no 301-4/23.
4. Rapport intérimaire en date du 17 décembre 1974 relativement aux tissus de nylon, 235. Document parlementaire no 301-4/23A.
5. Rapport en date du 30 octobre 1974 concernant les chemises pour hommes et pour garçons, 235. Document parlementaire no 301-4/24.
6. Rapport en date du 11 février 1976 concernant les chemises pour hommes et pour garçons, 1239. Document parlementaire no 301-4/24A.
7. Rapport en date du 11 décembre 1974 concernant les filés acryliques, 235. Document parlementaire no 301-4/25.
8. Rapport en date du 11 février 1976 concernant les filés acryliques, 1239. Document parlementaire no 301-4/25A.
9. Rapport en date du 18 septembre 1974 concernant certains filés de coton, 235. Document parlementaire no 301-4/26.
10. Rapport en date du 11 juillet 1974 concernant les serviettes et tissus pour serviettes de coton éponge, 236. Document parlementaire no 301-4/27.
11. Déclaration à l'occasion de la présentation en Chambre de cinq rapports de la Commission, 349. Document parlementaire no 301-4/28.
12. Rapport en date du 6 février 1975 concernant les tissus larges de filaments de nylon, de polyester, les tricots doubles et les tricots sur métier chaîne, 349. Document parlementaire no 301-4/29.
13. Rapport en date du 14 février 1975 sur une enquête relative aux tissus de mélanges de polyester et de coton, 349. Document parlementaire no 301-4/30.
14. Rapport en date du 14 février 1974 sur une enquête relative aux tissus de laine peignée, 349. Document parlementaire no 301-4/31.
15. Rapport en date du 22 janvier 1975 concernant les draps et les taies d'oreillers, 350. Document parlementaire no 301-4/32.
16. Rapport en date du 14 février 1975 sur une enquête relative aux filés de filament de polyester, 350. Document parlementaire no 301-4/33.
17. Rapport en date du 12 mai 1976 sur une enquête relative aux filés texturés de filaments de polyester, 1409. Document parlementaire no 301-4/33A.
18. Rapport intérimaire concernant les complets pour hommes importés de la République de Corée, 513. Document parlementaire no 301-4/34.
19. Rapport en date du 14 mai 1975 concernant une enquête relative aux complets, vestons, ensembles coordonnés et pantalons pour hommes et pour garçons, 635. Document parlementaire no 301-4/35.
20. Rapport en date du 8 juillet 1975 sur une enquête relative aux tissus larges de filaments de rayonne, 895. Document parlementaire no 301-4/36.
21. Rapport en date du 27 novembre 1975 sur une enquête relative aux chaussettes, 965. Document parlementaire no 301-4/37.
22. Rapport en date du 8 août 1975 sur une enquête relative aux gants de travail, 965. Document parlementaire no 301-4/38.
23. Rapport en date du 11 février 1976 relative à une enquête sur les vêtements de dessus, 1239. Document parlementaire no 301-4/39.
24. Rapport en date du 26 mai 1976 sur une enquête relative aux vêtements de dessus en cuir, 1347. Document parlementaire no 301-4/39A.

Textile, industrie:

Voir **Subsides en vertu de l'article 58 du Règlement, Motions.**

Thomas, M. R.E.:

Nomination au poste de Directeur des Services législatifs, 754.

Timbre-poste:

Montant dépensé pour la conception de timbres spéciaux, dessinateurs, etc.: M. Reynolds—Dépôt immédiat de la réponse, 755. Document parlementaire no 301-2/2240.

Trail, Colombie-Britannique:

Motion en vertu de l'article 43 du Règlement (M. Brisco): Hommages à l'occasion du soixante-quinzième anniversaire de la constitution en corporation, 1421.

Traité de l'Atlantique-Nord, Organisation:

1. Copies d'un communiqué final de la Conférence au sommet, tenue à Bruxelles les 29 et 30 mai 1975, 593. Document parlementaire no 301-6/17.
 2. Adresse,—Copie de toute correspondance se rapportant à la réclamation de \$11 millions du Canada au gouvernement de la France, par suite de son retrait de l'alliance militaire de l'OTAN, etc.: M. Marshall: Appel de l'avis de motion qui est reporté à l'ordre relatif aux "Avis de motions (Documents)", 1200.
- Voir aussi **Forces canadiennes.**

Traitements fédéraux, révision, Loi:

Bill C-375, M. Stanbury. 1re lecture, 253.

Traitements, Loi (Loi modifiant):

Message et recommandation de l'Administrateur. Bill C-24, Président du Conseil privé. 1re lecture, 57. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 552. Reprise du débat, 2e lecture et renvoi au Comité des prévisions budgétaires en général, sur division, 557. Rapport (Procès-verbaux et témoignages — Appendice no 86 aux *Journaux*), 615. Adoption à l'étape du rapport et motion tendant à la 3e lecture, présentation, débat et adoption, sur division, 636. Adoption par le Sénat, 650. Sanction royale, 650. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 56, S.C. 1974-1976.

Transbordeurs, service:

Voir **Transports.**

Transports:

1. Service de réapprovisionnement annuel dans l'Arctique, navires utilisés, cargaisons, etc.: M. Forrestall—Dépôt immédiat de la réponse, 144. Document parlementaire no 301-2/476.
2. Subventions versées pour l'exploitation de services de traversiers: M. Munro (Esquimalt-Saanich)—Dépôt immédiat de la réponse, 257. Document parlementaire no 301-2/1128.
3. Expansion du réseau de transport ferroviaire des voyageurs, construction et maintien des aéroports, des services météorologiques et aéronautiques, etc. et utilisation du système de transport en commun, sommes consacrées, participation des gouvernements fédéral et provinciaux: M. Jones—Dépôt immédiat de la réponse, 1393. Document parlementaire no 301-2/5252.
4. Adresse,—Correspondance et documents échangés avec Terre-Neuve au sujet de la construction routière dans la circonscription d'Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe: M. Marshall, 291. Dépôt de la réponse, 413. Document parlementaire no 301-3/11.
5. Rapport intitulé "Les Eléments d'une Politique internationale canadienne en matière de Navigation", 259. Document parlementaire no 301-4/59.
6. Rapport sommaire en date de juin 1975 sur la politique des transports—Un cadre d'ensemble pour les transports au Canada, 635. Document parlementaire no 301-4/70.
7. Rapport provisoire en date de juin 1975 sur le transport des marchandises au Canada, 635. Document parlementaire no 301-4/70A.
8. Rapport provisoire en date de juin 1975 sur le transport interurbain des passagers au Canada, 635. Document parlementaire no 301-4/70B.

Transports — (Fin)

9. Motion (M. Marchand) (Langelier): Renvoi au Comité permanent des transports et des communications, les documents intitulés "Politique des transports au cadre d'ensemble pour les transports au Canada—rapport sommaire", "Rapport provisoire sur le transport interurbain des passagers au Canada" et "Rapport provisoire sur le transport de marchandises au Canada": Appel de l'avis de motion qui est reporté aux ordres inscrits au nom du gouvernement et fait l'objet d'un ordre d'examen à plus tard aujourd'hui, 635. Ordre,—Prise en considération de la mise aux voix de la motion à six heures ce soir, 636. Présentation, débat et adoption, 636.
 10. Réduction du tarif des voitures et du tarif-marchandises sur le traversier reliant Terre-Neuve à la Nouvelle-Ecosse: Motion (M. Carter), présentation et interruption du débat, 112.
- Voir aussi **Subsides en vertu de l'article 58 du Règlement, Motions.**

Transports aériens:

1. Copies du décret en conseil, en date du 23 juin 1976, nommant l'hon. W.R. Sinclair et l'hon. Julien Chouinard, Co-Commissaires enquêteurs relativement à la sécurité de l'introduction du bilinguisme dans les services de contrôle des vols aux instruments au Québec, 1371. Document parlementaire no 301-1/190A.
2. Copies du décret en conseil, en date du 28 juin 1976, nommant l'hon. W.R. Sinclair, l'hon. Julien Chouinard et l'hon. D.V. Heald, Co-Commissaires enquêteurs relativement à la sécurité de l'introduction du bilinguisme dans les services de contrôle des vols aux instruments au Québec et protocole d'accord entre le ministre des Transports, *The Canadian Air Traffic Controllers Association* et *The Canadian Air Line Pilots' Association*, 1377. Document parlementaire no 301-1/190B. Du consentement unanime, *impression en appendice aux Débats du 28 juin 1976.*
3. Copies d'une lettre, en date du 1er juillet 1976, envoyée par le ministre des Transports à M. Roger Demers, président de l'Association des Gens de l'Air du Québec, 1395. Document parlementaire no 301-1/190C.
4. Copies d'une lettre, en date du 6 juillet 1976, des commissaires de la Commission d'enquête relative à la sécurité de l'introduction du bilinguisme dans les services de contrôle des vols aux instruments au Québec, au ministre des Transports, 1395. Document parlementaire no 301-1/190D.
5. Rapport majoritaire sur le projet BILCOM, communications air-sol, langues officielles, politique, ainsi que le rapport minoritaire, 563. Document parlementaire no 301-4/67.
6. Copies d'un communiqué, en date du 7 juin 1976, au sujet de la démission de M. John T. Keenan, responsable de la Commission d'enquête sur les incidences en termes de sécurité de l'introduction du bilinguisme dans la province de Québec, 1335. Document parlementaire no 301-7/34A.

Transports et Communications, Comité:

1. Composition, 31, 51, 55, 58, 63, 66, 68, 69, 72, 74, 75, 84, 86, 126, 139, 267, 277, 280, 283, 309, 312, 332, 334, 338, 350, 357, 361, 369, 377, 386, 451, 455, 485, 490, 507, 510, 512, 515, 572, 642, 668-9, 683, 686, 698, 723, 767, 780, 786, 905, 908, 911, 918, 931, 947, 963, 997-8, 1000, 1017, 1029, 1033, 1040, 1046, 1052, 1071, 1084, 1110, 1114, 1116, 1125, 1130, 1138, 1141, 1160, 1163, 1197, 1200, 1205, 1210, 1212, 1240, 1242, 1244, 1248, 1255, 1260, 1262, 1266, 1273, 1276, 1290, 1294, 1296.
2. Bills déferés: British Columbia Telephone Company, Bill S-11, 108. Association de Transport Aérien International, Loi, Bill S-18, 231. Pont Fort-Falls, administration, Loi (Loi modifiant), Bill C-367, 280. Chemins de fer, Loi (Loi modifiant), Bill C-48, 304. Société canadienne des télécommunications transmarines, Loi (Loi modifiant), Bill S-27, 800. Code maritime, Loi, Bill C-61, 885. Véhicules automobiles, pneus, marques nationales de sécurité, Loi, Bill S-8, 1085. Aéronautique, Loi (Loi modifiant), Bill S-34, 1320.
3. Déféré: l'objet du Bill C-226 (Commission fédérale d'enquête sur les transports, établissement, Loi), 274.
4. Ordre,—Renvoi du budget principal de 1974-1975 des ministères des Communications, des Postes et des Transports, de la Société canadienne de télécommunications transmarines, des Administrations de pilotage, de la Commission canadienne des transports, du Conseil des ports nationaux, de la Société des transports du Nord Limitée et des Chemins de fer Nationaux du Canada, 34.
5. Ordre,—Renvoi du budget supplémentaire (D) de 1974-1975 des ministères des Postes et des Transports, 330.
6. Ordre,—Renvoi du budget principal de 1975-1976 des ministères des Postes et des Transports, 314.
7. Ordre,—Renvoi du budget supplémentaire (A) de 1975-1976 des ministères des Postes et des Transports, 854.

Transports et Communications, Comité – (Fin)

8. Ordre,—Renvoi du budget supplémentaire (B) de 1975-1976 du ministère des Transports, 1080.
9. Ordre,—Renvoi du budget principal de 1976-1977 des ministères des Postes et des Transports, 1050.
10. Rapports: Premier (Budget des dépenses de 1974-1975 des ministères des Postes, des Communications et des Transports) (Appendice no 4 aux *Journaux*), 77; Deuxième et troisième (British Columbia Telephone Company, Bill S-11) (Appendices nos 24 et 25 aux *Journaux*), 137; Quatrième (Association de Transport Aérien International, Loi, Bill S-18) (Appendice no 42 aux *Journaux*), 285; Cinquième (Pont Fort-Falls, administration, Loi (Loi modifiant), Bill C-367) (Appendice no 44 aux *Journaux*), 307; Sixième (Chemins de fer, Loi (Loi modifiant), Bill C-48) (Appendice no 45 aux *Journaux*), 335; Septième et huitième (Budget des dépenses (D) de 1974-1975) (Appendices nos 56 et 57 aux *Journaux*), 372; Neuvième (Société canadienne des télécommunications transmarines, Loi (Loi modifiant), Bill S-27) (Appendice no 125 aux *Journaux*), 903-4; Dixième (Budget supplémentaire (A) de 1975-1976 des ministères des Postes et des Transports) (Appendice no 126 aux *Journaux*), 904; Onzième (Code maritime, Loi, Bill C-61, avec modifications) (Appendice no 145 aux *Journaux*), 1053-6; Douzième (Budget supplémentaire (B) de 1975-1976 du ministère des Transports) (Appendice no 150 aux *Journaux*), 1119; Treizième (Véhicules automobiles, pneus, marques nationales de sécurité, Loi, Bill S-8, avec modifications) (Appendice no 159 aux *Journaux*), 1167-8; Quatorzième (Budget principal de 1976-1977 du ministère des Transports) (Appendice no 174 aux *Journaux*), 1277; Quinzième (Autorisation de voyager), 1277.
11. Adoption des rapports: Deuxième, motion, présentation, rappel au Règlement et décision remise, 168. Motion déclarée irrecevable, 179-81. Quinzième, sur motion, 1285.

Transports, Ministère:

1. Renvoi du budget principal de 1974-1975 au Comité des transports et des communications, 34. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 4 aux *Journaux*), 77.
2. Renvoi du budget supplémentaire (D) de 1974-1975 au Comité des transports et des communications, 330. Rapports (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendices nos 56 et 57 aux *Journaux*), 372.
3. Renvoi du budget principal de 1975-1976 au Comité des transports et des communications, 314.
4. Renvoi du budget supplémentaire (A) de 1975-1976 au Comité des transports et des communications, 854. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 126 aux *Journaux*), 904.
5. Renvoi du budget supplémentaire (B) de 1975-1976 au Comité des transports et des communications, 1080. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 150 aux *Journaux*), 1119.
6. Renvoi du budget principal de 1976-1977 au Comité des transports et des communications, 1050. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 174 aux *Journaux*), 1277.
7. Rapport pour 1973-1974, 196. Document parlementaire no 301-1/26.
8. Rapport pour 1974-1975, 893. Document parlementaire no 301-1/26A.
9. Sommes consacrées à des contrats aux fins de recherche depuis 1972, adjudicataires: M. Symes—Dépôt immédiat de la réponse, 379. Document parlementaire no 301-2/560.
10. Rapports, études, enquêtes et autres documents analysés, etc.: M. MacKay—Dépôt immédiat de la réponse, 282. Document parlementaire no 301-2/576.
11. Traduction de documents en français et rédaction de documents bilingues, coût: M. McKenzie—Dépôt immédiat de la réponse, 243. Document parlementaire no 301-2/873.
12. Conseillers engagés, attributions, etc.: M. Howie—Dépôt immédiat de la réponse, 727. Document parlementaire no 301-2/2090.

Voir aussi **Aéroports; Subsidés en vertu de l'article 58 du Règlement, Motions.**

Travail:

Voir **Subsidés en vertu de l'article 58 du Règlement, Motions.**

Travail, Main-d'oeuvre et Immigration, Comité:

1. Composition, 30, 43, 51, 58, 74, 79, 82, 86, 358, 361, 365, 369, 386, 446, 466, 485, 488, 490, 503, 507, 510, 512, 519, 523, 531, 560, 572, 584, 767, 817, 848, 855, 859, 865, 868, 872, 884, 886, 893, 900, 905, 914, 918, 925, 1040, 1091, 1094, 1102, 1110, 1121, 1130, 1197, 1204-5, 1248, 1258, 1262, 1273, 1276, 1286, 1298, 1302-3, 1312.
2. Bills déferés: Manutention des grains dans les ports de la côte ouest, Loi de 1974, Bill C-12, 46. Rentes sur l'Etat, Loi, Bill C-75, 867.

Travail, Main-d'oeuvre et Immigration, Comité – (Fin)

3. Ordre,—Renvoi du budget principal de 1974-1975 des ministères du Travail et de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration, de la Commission d'assurance-chômage, de la Commission d'appel de l'immigration et du Conseil canadien des relations du travail, 34.
4. Ordre,—Renvoi du budget supplémentaire (D) de 1974-1975 des ministères du Travail et de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration, 330.
5. Ordre,—Renvoi du budget principal de 1975-1976 des ministères du Travail, de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration, 314.
6. Ordre,—Renvoi du budget supplémentaire (B) de 1975-1976 des ministères du Travail et de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration, 1080.
7. Ordre,—Renvoi du budget principal de 1976-1977 des ministères du Travail et de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration, 1050.
8. Rapports: Premier (Manutention des grains dans les ports de la côte ouest, Loi de 1974, Bill C-12) (Appendice no 1 aux *Journaux*), 53; Deuxième (Budget des dépenses (D) de 1974-1975) (Appendice no 51 aux *Journaux*), 367; Troisième (Budget des dépenses pour 1975-1976 du ministère du Travail) (Appendice no 75 aux *Journaux*), 541; Quatrième (Assurance-chômage, Loi de 1971 (Loi modifiant), Bill C-69, avec modifications) (Appendice no 130 aux *Journaux*), 909-10; Cinquième (Rentés sur l'Etat, Loi, Bill C-75, avec modifications) (Appendice no 134 aux *Journaux*), 922; Sixième (Budget des dépenses pour 1976-1977 du ministère du Travail) (Appendice no 166 aux *Journaux*), 1210.

Travail, Ministère:

1. Renvoi du budget principal de 1974-1975 au Comité du travail, de la main-d'oeuvre et de l'immigration, 34.
2. Renvoi du budget supplémentaire (D) de 1974-1975 au Comité de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts et au Comité du travail, de la main-d'oeuvre et de l'immigration, 329-30.
3. Renvoi du budget principal de 1975-1976 au Comité de radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts et au Comité du travail, de la main-d'oeuvre et de l'immigration, 313-4. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 75 aux *Journaux*), 541.
4. Renvoi du budget supplémentaire (A) de 1975-1976 au Comité des prévisions budgétaires en général, 854.
5. Renvoi du budget supplémentaire (B) de 1975-1976 au Comité du travail, de la main-d'oeuvre et de l'immigration, 1080.
6. Renvoi du budget principal de 1976-1977 au Comité du travail, de la main-d'oeuvre et de l'immigration, 1050. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 166 aux *Journaux*), 1210.
7. Dépenses de voyages depuis 1972: M. Stevens—Dépôt immédiat de la réponse, 709. Document parlementaire no 301-2/711.
8. Traduction de documents en français et rédaction de documents bilingues, coût: M. McKenzie—Dépôt immédiat de la réponse, 244. Document parlementaire no 301-2/1110.
9. Coût des programmes publicitaires pour les années 1972-1973 et 1973-1974: M. Huntington—Dépôt immédiat de la réponse, 416. Document parlementaire no 301-2/1340.

Travaux publics:

Contribution du gouvernement pour 1972-1973, travaux exécutés et répartition par province: M. Lambert (Bellechasse)—Dépôt immédiat de la réponse, 116. Document parlementaire no 301-2/76.

Travaux publics, Ministère:

1. Renvoi du budget principal de 1974-1975 au Comité des ressources nationales et des travaux publics, 33.
2. Renvoi du budget principal de 1975-1976 au Comité des ressources nationales et des travaux publics, 314.
3. Renvoi du budget supplémentaire (A) de 1975-1976 au Comité des ressources nationales et des travaux publics, 854. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 121 aux *Journaux*), 887.
4. Renvoi du budget supplémentaire (B) de 1975-1976 au Comité des ressources nationales et des travaux publics, 1080. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – Voir Appendice no 155 aux *Journaux*), 1133.
5. Renvoi du budget principal de 1976-1977 au Comité des ressources nationales et des travaux publics, 1050.
6. Rapport pour 1973-1974, 75. Document parlementaire no 301-1/21.
7. Rapport pour 1974-1975, 1346. Document parlementaire no 301-1/21A.

Travaux publics, Ministère – (Fin)

8. Rapport pour 1975-1976, 1437. Document parlementaire no 301-1/21B.
9. Travaux en Abitibi depuis 1973 et pour 1975: M. Laprise—Dépôt immédiat de la réponse, 240. Document parlementaire no 301-2/269.
10. Somme consacrée à des contrats aux fins de recherche depuis 1972, adjudicataires: M. Symes—Dépôt immédiat de la réponse, 337. Document parlementaire no 301-2/555.
11. Somme dépensée pour des voyages à l'étranger, frais remboursés, destinations, durée des séjours, etc.: M. Stevens—Dépôt immédiat de la réponse, 400. Document parlementaire no 301-2/703.
12. Traduction de documents en français et rédaction de documents bilingues, coût: M. McKenzie—Dépôt immédiat de la réponse, 244. Document parlementaire no 301-2/999.
13. Contrats adjugés de 1969-1970 à des sociétés ou corporations: M. Clark (Rocky Mountain)—Dépôt immédiat de la réponse, 755. Document parlementaire no 301-2/1742.
14. Services d'entretien, frais de publicité et adjudication pour contrats, subventions, etc.: M. Nystrom—Dépôt immédiat de la réponse, 799-800. Document parlementaire no 301-2/1779.
15. Somme accordée pour des contrats dans la circonscription de Champlain: M. Matte—Dépôt immédiat de la réponse, 1036. Document parlementaire no 301-2/3778.
16. Adresse,—Correspondance échangée avec le Manitoba concernant l'utilisation des logements situés à Fort Churchill: M. Orlikow, 170. Dépôt de la réponse, 291. Document parlementaire no 301-3/14.
17. Ordre,—Copie des appels d'offres lancés depuis le 1er janvier 1975: M. Ellis, 386.

Tribune de la presse:

Motion (M. La Salle): Examen par le Comité des privilèges et élections de l'accusation du député de Témiscamingue envers les journalistes, présentation, rappel au Règlement et M. l'Orateur remet sa décision. Déclaration de M. l'Orateur à l'effet que la motion peut être présentée, 228. Adoption de la motion sur vote par appel nominal, 228. Rapport (Procès-verbaux et témoignages — Voir Appendice no 47 aux *Journaux*), 349.

Trimestres parlementaires, Loi:

Bill C-411, M. Baker (Grenville-Carleton). 1re lecture, 737.

Turner, l'hon. John N.:

Démission, 1016.

Turner, M. Charles, député:

Nomination à titre de vice-président des comités pléniers, 754.

U**Union soviétique:**

Motion en vertu de l'article 43 du Règlement (M. Yewchuk): Demandes d'instances auprès des autorités soviétiques en faveur de Valentyn Moroz et d'autres cas semblables, 1331.
Voir aussi **Accords, protocoles, échanges de notes, traités, etc.; Pêcheries.**

United Aircraft of Canada Limited:

1. Subventions ou prêts du gouvernement depuis 1968, montants, taux d'intérêts et conditions: M. Lambert (Bellechasse)—Dépôt immédiat de la réponse, 400. Document parlementaire no 301-2/784.
2. Lettre du président, en date du 11 octobre 1974, au sujet de la production des moteurs PT6 et JT15D, 59. Document parlementaire no 301-7/2.
3. Documents échangés avec le gouvernement, 251. Document parlementaire no 301-7/2A.
4. Ordre,—Copie de la correspondance échangée avec le gouvernement ainsi que des contrats pour octroi de subventions depuis cinq ans: M. Broadbent: Appel de l'avis de motion qui est reporté à l'ordre relatif aux "Avis de motions (documents)", 291. Présentation et interruption du débat, 509. Reprise du débat et rejet de la motion sur vote par appel nominal, 722.

United Grain Growers Limited:

Réception d'une pétition visant à modifier la loi la constituant en société, 1153. Rapport du greffier des pétitions, 1160. Rapport *révisé*, 1163. Ordre du consentement unanime, —Renvoi de la pétition et du vingt-septième rapport *révisé* du greffier des pétitions au Comité permanent des bills privés en général et du Règlement, 1165. Bill S-33, M. McIsaac. Reçu du Sénat et 1re lecture, 1167. Rapport recommandant la réception de la pétition (Procès-verbaux et témoignages — Voir Appendice no 162 aux *Journaux*), 1199-200. Rapport de l'Examineur des pétitions, 1240. Motion tendant à la 2e lecture, présentation, débat et renvoi au Comité permanent des bills privés en général et du Règlement, 1254-5. Rapport (Procès-verbaux et témoignages — Voir Appendice no 173 aux *Journaux*), 1269. Du consentement unanime, adoption à l'étape du rapport et 3e lecture, 1333. Sanction royale, 1348. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 118, S.C. 1974-1976.

Universités et collèges:

1. Subventions octroyées aux universités canadiennes de 1973-1974: M. Matte—Dépôt immédiat de la réponse, 1024. Document parlementaire no 301-2/3693. Dépôt de réponses supplémentaires, 1037, 1041, 1111, 1121. Documents parlementaires nos 301-2/3693A, 301-2/3693B, 301-2/3693C, 301-2/3693D.
2. Bourses consenties par le gouvernement à des étudiants étrangers, pays d'origine, etc.: M. Caouette (Témiscamingue)—Dépôt immédiat de la réponse, 1345. Document parlementaire no 301-2/5327.
3. Adresse, —Copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement fédéral et celui de Terre-Neuve au sujet du Programme de bourses d'étude du Centre de développement des transports: M. Marshall, 1035. Dépôt de la réponse, 1047. Document parlementaire no 301-3/76.

Uranium:

1. Rapport sur l'enrichissement de l'uranium, 353. Document parlementaire no 301-4/64.
2. Copies d'une lettre, en date du 22 décembre 1975, adressée à M. Charles Boulva, président de la Société Canadif ainsi qu'un document intitulé "L'enrichissement de l'uranium au Canada", 1161. Document parlementaire no 301-5/186.

Uranium Canada Limitée:

1. Rapport y compris les comptes et états financiers ainsi que le rapport de l'Auditeur général pour 1973, 422. Document parlementaire no 301-1/407.
2. Rapport y compris les comptes et états financiers ainsi que le rapport de l'Auditeur général s'y rapportant pour 1973-1974, 951. Document parlementaire no 301-1/407A.
3. Rapport y compris les comptes et états financiers ainsi que le rapport de l'Auditeur général s'y rapportant pour 1974-1975, 1374. Document parlementaire no 301-1/407B.

Uranium, industrie:

Voir **Baie James**.

V**Véhicules automobiles, pneus, marques nationales de sécurité, Loi:**

Bill S-8, ministre des Transports. Reçu du Sénat, 83. 1re lecture, 86. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 638-9. Reprise du débat, adoption de la 2e lecture et renvoi au Comité permanent des transports et des communications, 1085. Rapport avec modifications (Procès-verbaux et témoignages — Voir Appendice no 159 aux *Journaux*), 1167-8. Adoption à l'étape du rapport et 3e lecture, après débat, 1242. Adoption des amendements par le Sénat, 1247. Sanction royale, 1266. 23-24-25 Elizabeth II, chapitre 96, S.C. 1974-1976.

Véhicules automobiles, sécurité, Loi:

1. Bill C-410, M. MacDonald (Egmont) (Ceintures de sécurité). 1re lecture, 733.
2. Bill C-444, M. MacDonald (Egmont) (Dispositifs automatiques de protection en cas de collision). 1re lecture, 1426.

Vêtements:

Voir **Taxe**.

Viande:

1. Abattoirs relevant du gouvernement, abattage de chevaux, etc.: M. Mitges—Dépôt immédiat de la réponse, 271. Document parlementaire no 301-2/1106.
2. Rapport, en date du 13 avril 1976, de la Commission d'enquête sur la mise en marché du boeuf et du veau, 1363. Document parlementaire no 301-4/83.
3. Copies d'un document ayant trait à l'inspection fédérale, 583. Document parlementaire no 301-7/21.

Voie maritime du Saint-Laurent:

Voir **Administration de la voie maritime du Saint-Laurent.**

Voies et moyens:

1. Ordre relatif à la prise en considération d'une motion des voies et moyens, 71, 128, 165, 460, 656, 1289, 1375.
2. Avis de motion visant à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu, 128. Document parlementaire no 301-1/308. Présentation et adoption, 236.
3. Avis de motion visant à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu, 453. Document parlementaire no 301-1/308A. Présentation et adoption, 460.
4. Avis de motion visant à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu, 656. Documents parlementaires nos 301-1/308B et 301-1/313A. Présentation et adoption, 685-6.
5. Avis de motion visant à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu, 961. Document parlementaire no 301-1/308C.
6. Avis de motion visant à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu, 1312. Document parlementaire no 301-1/308D. Présentation et adoption, 1378.
7. Avis de motion visant à modifier les Règles de 1971 concernant l'application de l'impôt sur le revenu, 128. Document parlementaire no 301-1/309. Présentation et adoption, 236.
8. Avis de motion visant à modifier les Règles de 1971 concernant l'application de l'impôt sur le revenu, 1312. Document parlementaire no 301-1/309A. Présentation et adoption, 1378.
9. Avis de motion au sujet de l'exportation du pétrole du Canada, 23. Document parlementaire no 301-1/310. Présentation et adoption, 79.
10. Avis de motion relatif à la Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur l'accise, 128. Document parlementaire no 301-1/310A. Présentation et adoption, 165.
11. Avis de motion relatif à la Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise, 656. Document parlementaire no 301-1/310B. Présentation et adoption, sur division, 686.
12. Avis de motion relatif à la Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise, 1312. Document parlementaire no 301-1/310C. Présentation et adoption, 1378.
13. Avis de motion relatif au Tarif des douanes, 21. Document parlementaire no 301-1/311. Présentation et adoption, 71.
14. Avis de motion relatif au Tarif des douanes, 128. Document parlementaire no 301-1/311A. Présentation et adoption, 165.
15. Avis de motion relatif au Tarif des douanes, 656. Document parlementaire no 301-1/311B. Présentation et adoption, 686.
16. Avis de motion relatif au Tarif des douanes, 1312. Document parlementaire no 301-1/311C. Présentation et adoption, 1377.
17. Avis de motion visant à modifier le chapitre 17 des Statuts du Canada de 1960-1961, 128. Document parlementaire no 301-1/313. Présentation et adoption, 236.
18. Avis de motion prévoyant la perception de certains droits dans le cadre de la lutte contre l'inflation, 962. Document parlementaire no 301-1/316. Du consentement unanime, retrait, 1070.

Voies et moyens (Budget, 1974):

1. Ordre,—Impression en appendice aux *Débats* du 18 novembre 1974 des tableaux relatifs au Budget, 128. Document parlementaire no 301-1/312.
2. Motion (M. Turner) (Ottawa-Carleton): Que la Chambre approuve la politique budgétaire du gouvernement, présentation, débat et ajournement du débat sur motion de M. Stanfield, 128. Reprise du débat (1er jour désigné) et amendement (M. Stanfield): absence d'action concertée contre l'inflation, présentation, débat et sous-amendement (M. Nystrom): absence d'avantage fiscal pour les Canadiens à faible revenu, présentation et interruption du débat, 134-5. Reprise du débat (2e jour désigné) et rejet du sous-amendement sur vote par appel nominal, 138. Reprise et interruption du débat (3e jour désigné), 141-2. Reprise du débat (4e jour désigné) et rejet de l'amendement sur vote par appel nominal, 144.

Voies et moyens (Budget, 1974) – (Fin)

2. Motion (M. Turner) (Ottawa-Carleton) – (Fin)
Reprise et interruption du débat (5e jour désigné), 147. Reprise du débat (6e jour désigné) et adoption de la motion sur division, 150.

Voies et moyens (Budget, 1975):

1. Etat des transactions financières 1974-1975, 656. Document parlementaire no 301-1/306C.
2. Ordre,—Impression en appendice aux *Débats* du 23 juin 1975 des tableaux supplémentaires relatifs au Budget, 656. Document parlementaire no 301-1/312A.
3. Motion (M. Turner) (Ottawa-Carleton): Que la Chambre approuve la politique budgétaire du gouvernement, présentation, débat et ajournement du débat sur motion de (M. Stevens), 656. Reprise du débat (1er jour désigné) et amendement (M. Stevens): Echec du budget au chapitre de l'inflation et du développement d'une économie saine, présentation, débat et sous-amendement (M. Broadbent): Et aussi injustice de la taxe déguisée et régressive, présentation et interruption du débat, 662-3. Reprise du débat (2e jour désigné) et rejet du sous-amendement sur vote par appel nominal, 666-8. Reprise et interruption du débat (3e jour désigné), 672. Reprise du débat (4e jour désigné) et rejet de l'amendement sur vote par appel nominal, 676-7. Reprise et interruption du débat (5e jour désigné), 681-2. Reprise du débat (6e jour désigné) et adoption de la motion, sur division, 685.

Voies et moyens (Budget, 1976):

1. Ordre,—Impression en appendice aux *Débats* du 25 mai 1976 des tableaux supplémentaires relatifs au Budget, 1312. Document parlementaire no 301-1/312B.
2. Documents budgétaires, en date du 25 mai 1976, 1312. Document parlementaire no 301-1/315B.
3. Motion (M. Macdonald) (Rosedale): Que la Chambre approuve la politique budgétaire du gouvernement, présentation, débat et ajournement du débat sur motion de (M. Stevens), 1311-2. Reprise du débat (1er jour désigné) et amendement (M. Stevens): absence de mesures concernant le chômage et la croissance à long terme de l'économie nationale, présentation, débat et sous-amendement (M. Saltsman): et annonce du gouvernement au sujet de la période ouvrant droit aux prestations d'assurance-chômage, présentation et interruption du débat, 1316. Reprise du débat (2e jour désigné) et rejet du sous-amendement sur vote par appel nominal, 1328-9. Reprise et interruption du débat (3e jour désigné), 1331. Reprise du débat (4e jour désigné) et rejet de l'amendement sur vote par appel nominal, 1337-8. Reprise et interruption du débat (5e jour désigné), 1340. Reprise du débat (6e jour désigné) et adoption de la motion, sur division, 1341.

Volailles:

- Poulets de grill, importations, exportations, valeur, nombre, permis, etc.: M. Rondeau—Dépôt immédiat de la réponse, 1275-6. Document parlementaire no 301-2/3720.

Votes par appel nominal:

1. Sous-amendement (M. Broadbent) à la motion tendant à l'adoption de l'Adresse en réponse au discours du trône, rejet par 123 voix contre 97, 35.
2. Motion (M. Munro) (Hamilton-Est) tendant à la 2e lecture du Bill C-12 (Manutention des grains dans les ports de la côte ouest, Loi de 1974), adoption par 137 voix contre 77, 46.
3. Amendement (M. Stanfield) à la motion tendant à l'adoption de l'Adresse en réponse au discours du trône, rejet par 122 voix contre 103, 50.
4. Motion (M. Turner) (Ottawa-Carleton) tendant à la 2e lecture du Bill S-7 (Compagnies fiduciaires, Loi), adoption par 166 voix contre 19, 90.
5. Motion (M. Knowles) (Winnipeg-Nord-Centre) relative à la Loi modifiant la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants, rejet par 112 voix contre 94, 106.
6. Sous-amendement (M. Nystrom) à la motion proposant que la Chambre adopte la politique budgétaire du gouvernement (Budget, 1974), rejet par 116 voix contre 95, 138.
7. Amendement (M. Stanfield) à la motion proposant que la Chambre adopte la politique budgétaire du gouvernement (Budget, 1974), rejet par 264 voix contre 90, 144.
8. Motion (M. Stevens) en vue de modifier à l'étape du rapport le Bill C-14 (Banque fédérale de développement, Loi), rejet par 114 voix contre 99, 171.
9. Motion (M. Stevens) en vue de modifier à l'étape du rapport le Bill C-14 (Banque fédérale de développement, Loi), rejet par 114 voix contre 100, 172.

Votes par appel nominal – (Suite)

10. Motion (M. Drury) tendant à la 2e lecture du Bill C-36 (Représentation (1974), Loi), adoption par 122 voix contre 82, 173.
11. Amendement (M. Stanfield) à la motion portant étude du Livre Vert sur les conflits d'intérêts par un Comité, rejet par 114 voix contre 95, 184.
12. Motion (M. La Salle) portant que l'accusation d'un député envers les journalistes soit déférée au Comité permanent des privilèges et élections, adoption par 111 voix contre 93, 228.
13. Motion (M. Orlikow) portant production d'une étude comparative des traitements des hauts fonctionnaires, rejet par 111 voix contre 61, 260.
14. Amendement (M. Lawrence) à la motion tendant à la 2e lecture du Bill C-49 (Impôt sur le revenu, Loi (Loi modifiant)), rejet par 124 voix contre 97, 287.
15. Sous-amendement (M. Broadbent) à la motion tendant à la 2e lecture du Bill C-49 (Impôt sur le revenu, Loi (Loi modifiant)), rejet par 203 voix contre 18, 286-7.
16. Motion de production de documents (M. Marshall), rejet par 194 voix contre 77, 295.
17. Motion (M. Allard) en vertu de l'article 43 du Règlement visant à l'établissement d'un escompte compensé des prix à la consommation, rejet par 85 voix contre 51, 297.
18. Amendement (M. Douglas) (Nanaimo-Cowichan-Les Iles) à la motion tendant à la 3e lecture du Bill C-49 (Impôt sur le revenu, Loi (Loi modifiant)), rejet par 115 voix contre 87, 322-3.
19. Motion (M. Danson) tendant à la 2e lecture du Bill C-46 (Habitation, Loi nationale (Loi modifiant)), adoption par 143 voix contre 8, 324.
20. Motion de subsides (M. Mazankowski), rejet par 113 voix contre 86, 357.
21. Motion de subsides (M. Matte), rejet par 177 voix contre 10, 392.
22. Motion (M. Gilbert) en vue d'amender à l'étape du rapport, le Bill C-46 (Habitation, Loi nationale (Loi modifiant)), rejet par 170 voix contre 10, 405.
23. Motion (M. Gilbert) en vue d'amender à l'étape du rapport, le Bill C-46 (Habitation, Loi nationale (Loi modifiant)), rejet par 170 voix contre 10, 406.
24. Motion (M. Gilbert) en vue d'amender à l'étape du rapport, le Bill C-46 (Habitation, Loi nationale (Loi modifiant)), rejet par 169 voix contre 11, 406-7.
25. Motion (M. Gilbert) en vue d'amender à l'étape du rapport, le Bill C-46 (Habitation, Loi nationale (Loi modifiant)), rejet par 170 voix contre 10, 407.
26. Motion (M. Macdonald) (Rosedale) tendant à la 2e lecture du Bill C-8 (Société Pétro-Canada, Loi), adoption par 136 voix contre 67, 420.
27. Amendement (M. Knowles) (Winnipeg-Nord-Centre) tendant à la 2e lecture du Bill C-44 (Sénat et Chambre des communes, Traitements et Secrétaires parlementaires, Lois (Loi modifiant)), rejet par 170 voix contre 13, 424-5.
28. Motion (M. Sharp) tendant à la 2e lecture du Bill C-44 (Sénat et Chambre des communes, Traitements et Secrétaires parlementaires, Lois (Loi modifiant)), adoption par 160 voix contre 27, 425.
29. Motion (M. Nielsen) en vue de modifier à l'étape du rapport le Bill C-13 (Commission d'énergie du Nord canadien, Loi (Loi modifiant)), rejet par 102 voix contre 60, 431-2.
30. Motion (M. Nielsen) en vue de modifier à l'étape du rapport le Bill C-13 (Commission d'énergie du Nord canadien, Loi (Loi modifiant)), rejet par 100 voix contre 63, 432.
31. Motion (M. Buchanan) tendant à la 3e lecture du Bill C-13 (Commission d'énergie du Nord canadien, Loi (Loi modifiant)), adoption par 138 voix contre 76, 450.
32. Motion (M. Fairweather) tendant à l'adoption d'un ordre de la Chambre en vue de la production d'une copie d'une lettre du ministre de la Justice au sujet d'une subvention à un groupe de femmes de Saskatoon, rejet par 115 voix contre 70, 454.
33. Amendement (M. Knowles) (Winnipeg-Nord-Centre) tendant à la 3e lecture du Bill C-59 (Saint-Laurent, ports, opérations, Loi), rejet par 126 voix contre 8, 482.
34. Motion (M. Saltsman) en vue de modifier à l'étape du rapport le Bill C-44 (Sénat et Chambre des communes, Traitements et Secrétaires parlementaires, Lois (Loi modifiant)), rejet par 171 voix contre 15, 493-4.
35. Motion (M. Darling) en vue de modifier à l'étape du rapport le Bill C-44 (Sénat et Chambre des communes, Traitements et Secrétaires parlementaires, Lois (Loi modifiant)), rejet par 171 voix contre 15, 494-5.
36. Amendement (M. Knowles) (Winnipeg-Nord-Centre) en vue de modifier à l'étape du rapport le Bill C-44 (Sénat et Chambre des communes, Traitements et Secrétaires parlementaires, Lois (Loi modifiant)), rejet par 167 voix contre 18, 495.

Votes par appel nominal – (Suite)

37. Amendement (M. Stanbury) en vue de modifier à l'étape du rapport le Bill C-44 (Sénat et Chambre des communes, Traitements et Secrétaires parlementaires, Lois (Loi modifiant)), rejet par 170 voix contre 18, 495-6.
38. Motion (M. Sharp) en vue de modifier à l'étape du rapport le Bill C-44 (Sénat et Chambre des communes, Traitements et Secrétaires parlementaires, Lois (Loi modifiant)), adoption par 162 voix contre 15, 500.
39. Motion (M. Knowles) (Winnipeg-Nord-Centre) tendant à modifier à l'étape du rapport le Bill C-44 (Sénat et Chambre des communes, Traitements et Secrétaires parlementaires, Lois (Loi modifiant)), rejet par 165 voix contre 13, 500-1.
40. Motion (M. Broadbent) en vue de modifier à l'étape du rapport le Bill C-44 (Sénat et Chambre des communes, Traitements et Secrétaires parlementaires, Lois (Loi modifiant)), rejet par 164 voix contre 14, 501-2.
41. Motion (M. Knowles) (Winnipeg-Nord-Centre) en vue de modifier à l'étape du rapport le Bill C-44 (Sénat et Chambre des communes, Traitements et Secrétaires parlementaires, Lois (Loi modifiant)), rejet par 167 voix contre 11, 502.
42. Motion (Darling) en vue de modifier à l'étape du rapport le Bill C-44 (Sénat et Chambre des communes, Traitements et Secrétaires parlementaires, Lois (Loi modifiant)), rejet par 165 voix contre 13, 502-3.
43. Amendement (M. Knowles) (Winnipeg-Nord-Centre) à la motion tendant à la 3e lecture du Bill C-44 (Sénat et Chambre des communes, Traitements et Secrétaires parlementaires, Lois (Loi modifiant)), rejet par 178 voix contre 17, 506.
44. Motion (M. Sharp) tendant à la 3e lecture du Bill C-44 (Sénat et Chambre des communes, Traitements et Secrétaires parlementaires, Lois (Loi modifiant)), adoption par 175 voix contre 25, 506.
45. Amendement (M. Baker) (Grenville-Carleton) tendant à la 2e lecture du Bill C-41 (Grain de l'Ouest, stabilisation, Loi), rejet par 112 voix contre 82, 518.
46. Motion (M. Horner) tendant à modifier à l'étape du rapport le Bill C-19 (Blé, double prix, Loi), rejet par 97 voix contre 60, 522.
47. Motion (M. Horner) tendant à modifier à l'étape du rapport le Bill C-19 (Blé, double prix, Loi), rejet par 89 voix contre 69, 522.
48. Amendement (M. Stanfield) à une motion de subsides, rejet par 108 voix contre 80, 546-7.
49. Motion de subsides (M. Broadbent), rejet par 103 voix contre 83, 547.
50. Motion (M. Dinsdale) portant production de correspondance échangée avec Radio-Canada au sujet de l'émission "Baptizing", rejet par 94 voix contre 56, 550-1.
51. Motion (M. Lang) tendant à la 2e lecture du Bill C-47 (Juges, Loi (Loi modifiant)), adoption par 114 voix contre 10, 552.
52. Amendement (M. Knowles) (Winnipeg-Nord-Centre) à la motion d'opposition de M. Carter, rejet par 85 voix contre 55, 651.
53. Motion de subsides (M. Carter), rejet par 85 voix contre 55, 651.
54. Sous-amendement (M. Broadbent) à la motion proposant que la Chambre adopte la politique budgétaire du gouvernement (Budget, 1975), rejet par 107 voix contre 83, 668.
55. Amendement (M. Stevens) à la motion proposant que la Chambre adopte la politique budgétaire du gouvernement (Budget, 1975), rejet par 125 voix contre 94, 676-7.
56. Motion (M. Stevens) en vue de modifier à l'étape du rapport le Bill C-8 (Société Petro-Canada, Loi), rejet par 130 voix contre 74, 680.
57. Motion (M. Macdonald) (Rosedale) tendant à la 3e lecture du Bill C-8 (Société Petro-Canada, Loi), adoption par 112 voix contre 65, 697.
58. Motion (M. Stevens) en vue de modifier à l'étape du rapport le Bill C-63 (Jeux olympiques de 1976, Loi (Loi modifiant)), rejet par 93 voix contre 60, 701.
59. Motion (M. Stevens) en vue de modifier à l'étape du rapport le Bill C-63 (Jeux olympiques de 1976, Loi (Loi modifiant)), rejet par 93 voix contre 60, 701-2.
60. Motion (M. Jelinek) en vue de modifier à l'étape du rapport le Bill C-63 (Jeux olympiques de 1976, Loi (Loi modifiant)), rejet par 99 voix contre 54, 702.
61. Amendement (M. Lambert) (Edmonton-Ouest) à la motion tendant à la 2e lecture du Bill C-66 (Taxe d'accise, Loi (Loi modifiant)), rejet par 85 voix contre 47, 708.
62. Motion (M. Broadbent) portant production de correspondance échangée avec la United Aircraft of Canada Limited depuis cinq ans, rejet par 116 voix contre 67, 722.
63. Amendement (M. Stanfield) à la motion tendant à la 2e lecture du Bill C-66 (Taxe d'accise, Loi (Loi modifiant)), rejet par 92 voix contre 80, 735.

Votes par appel nominal – (Suite)

64. Motion (M. Turner) (Ottawa-Carleton) tendant à la 2e lecture du Bill C-66 (Taxe d'accise, Loi (Loi modifiant)), adoption par 100 voix contre 65, 738-9.
65. Amendement (M. Broadbent) tendant à la 3e lecture du Bill C-66 (Taxe d'accise, Loi (Loi modifiant)), rejet par 91 voix contre 56, 747-8.
66. Motion (M. Turner) (Ottawa-Carleton) tendant à la 3e lecture du Bill C-66 (Taxe d'accise, Loi (Loi modifiant)), adoption par 87 voix contre 54, 748.
67. Amendement (M. Lambert) (Edmonton-Ouest) en vue de modifier à l'étape du rapport, le Bill C-2 (Enquêtes sur les coalitions, Loi (Loi modifiant)), adoption par 183 voix contre 12, 773-4.
68. Motion (M. Rodriguez) en vue de modifier à l'étape du rapport, le Bill C-2 (Enquêtes sur les coalitions, Loi (Loi modifiant)), rejet par 182 voix contre 13, 776.
69. Motion (M. Rodriguez) en vue de modifier à l'étape du rapport, le Bill C-2 (Enquêtes sur les coalitions, Loi (Loi modifiant)), rejet par 183 voix contre 12, 777.
70. Motion (M. Rodriguez) en vue de modifier à l'étape du rapport, le Bill C-2 (Enquêtes sur les coalitions, Loi (Loi modifiant)), rejet par 183 voix contre 12, 778.
71. Motion (M. Rodriguez) en vue de modifier à l'étape du rapport, le Bill C-2 (Enquêtes sur les coalitions, Loi (Loi modifiant)), rejet par 183 voix contre 12, 779.
72. Motion (M. Rodriguez) en vue de modifier à l'étape du rapport, le Bill C-2 (Enquêtes sur les coalitions, Loi (Loi modifiant)), rejet par 183 voix contre 12, 779-80.
73. Motion (M. Leggatt) portant sur la correspondance échangée avec les ministres de la justice fédéral et provinciaux sur l'avortement, rejet par 109 voix contre 85, 796-7.
74. Motion (M. Munro) (Esquimalt-Saanich) portant sur des programmes régionaux depuis 1972 à l'aide extérieure, rejet par 109 voix contre 84, 797.
75. Motion (M. Macdonald) (Rosedale) tendant à la 2e lecture du Bill C-73 (Anti-inflation, Loi), adoption par 161 voix contre 20, 803-4.
76. Motion (M. Sharp) tendant à la 2e lecture du Bill C-69 (Assurance-chômage, Loi de 1971 (Loi modifiant)), adoption par 105 voix contre 86, 824-5.
77. Motion (M. Sharp) visant à attribuer cinq heures supplémentaires au débat à l'étape de la 2e lecture du Bill C-58 (Impôt sur le revenu, Loi (Loi modifiant)), adoption par 106 voix contre 68, 857-8.
78. Motion (M. Sharp) tendant à la 2e lecture du Bill C-58 (Impôt sur le revenu, Loi (Loi modifiant)), adoption par 123 voix contre 80, 864.
79. Motion (M. Broadbent) proposant que la Chambre rejette le programme anti-inflation du gouvernement, rejet par 183 voix contre 19, 864-5.
80. Motion (M. Stevens) en vue de modifier à l'étape du rapport le Bill C-73 (Anti-inflation, Loi), rejet par 127 voix contre 67, 888-9.
81. Motion (M. Stanfield) en vue de modifier à l'étape du rapport le Bill C-73 (Anti-inflation, Loi), rejet par 127 voix contre 67, 889.
82. Amendement (M. Benjamin) en vue de modifier à l'étape du rapport le Bill C-73 (Anti-inflation, Loi), rejet par 114 voix contre 79, 890.
83. Motion (M. Mazankowski) portant production de toute correspondance échangée entre Air Canada et *Sunset Crest Ltd.*, rejet par 112 voix contre 71, 891.
84. Motion (M. Benjamin) en vue de modifier à l'étape du rapport le Bill C-41 (Grain de l'Ouest, stabilisation, Loi), rejet par 80 voix contre 55, 896.
85. Motion (M. Macdonald) (Rosedale) tendant à la 3e lecture du Bill C-73 (Anti-inflation, Loi), adoption par 111 voix contre 96, 907-8.
86. Motion de subsides (M. Beaudoin), rejet par 108 voix contre 79, 923.
87. Motion en vertu de l'article 29 du Règlement (M. Baker) (Grenville-Carleton): Que M. Marshall soit entendu, rejet par 103 voix contre 76, 929-30.
88. Motion (M. Knowles) (Winnipeg-Nord-Centre) tendant à l'adoption du septième rapport du Comité des affaires des anciens combattants, adoption par 99 voix contre 60, 930-1.
89. Motion (M. Alexander) en vue de modifier à l'étape du rapport le Bill C-69 (Assurance-chômage, Loi de 1971 (Loi modifiant)), rejet par 127 voix contre 74, 944.
90. Motion (M. Knowles) (Winnipeg-Nord-Centre) en vue de modifier à l'étape du rapport le Bill C-69 (Assurance-chômage, Loi de 1971 (Loi modifiant)), rejet par 115 voix contre 86, 944-5.
91. Motions (MM. Alexander et Rodriguez) en vue de modifier à l'étape du rapport le Bill C-69 (Assurance-chômage, Loi de 1971 (Loi modifiant)), rejet par 113 voix contre 86, 945-6.
92. Motion (M. Peters) en vue de modifier à l'étape du rapport le Bill C-69 (Assurance-chômage, Loi de 1971 (Loi modifiant)), rejet par 178 voix contre 21, 946-7.

Votes par appel nominal – (Suite)

93. Motion (M. Gilbert) visant à modifier à l'étape du rapport le Bill C-77 (Habitation et Société centrale d'hypothèques et de logement, Lois (Loi modifiant)), rejet par 164 voix contre 14, 967.
94. Motions (MM. Alexander et Knowles (Winnipeg-Nord-Centre)) en vue de modifier à l'étape du rapport, le Bill C-69 (Assurance-chômage, Loi de 1971 (Loi modifiant)), rejet par 112 voix contre 68, 967-8.
95. Motion (M. Peters) en vue de modifier à l'étape du rapport, le Bill C-69 (Assurance-chômage, Loi de 1971 (Loi modifiant)), rejet par 166 voix contre 13, 968.
96. Motions (MM. Alexander et Orlikow) visant à modifier à l'étape du rapport, le Bill C-69 (Assurance-chômage, Loi de 1971 (Loi modifiant)), rejet par 114 voix contre 65, 969.
97. Motion (M. Rodriguez) en vue de modifier à l'étape du rapport, le Bill C-69 (Assurance-chômage, Loi de 1971 (Loi modifiant)), rejet par 167 voix contre 12, 969-70.
98. Motion (M. Andras) tendant à la 3e lecture du Bill C-69 (Assurance-chômage, Loi de 1971 (Loi modifiant)), adoption par 89 voix contre 45, 971-2.
99. Motion (M. Sharp) tendant à la 3e lecture du Bill C-52 (Droit statutaire, modification, Loi de 1975), adoption par 105 voix contre 6, 975-6.
100. Amendement (M. Blackburn) à la motion tendant à la 3e lecture du Bill C-41 (Grain de l'Ouest, stabilisation, Loi), rejet par 120 voix contre 95, 986.
101. Motions (M. Fairweather) en vue de modifier à l'étape du rapport le Bill C-58 (Impôt sur le revenu, Loi (Loi modifiant)), rejet par 111 voix contre 73, 1008-9.
102. Motion (M. Fairweather) en vue de modifier à l'étape du rapport le Bill C-58 (Impôt sur le revenu, Loi (Loi modifiant)), rejet par 111 voix contre 74, 1009.
103. Motion (M. Roy) (Timmins) en vue de modifier à l'étape du rapport le Bill C-58 (Impôt sur le revenu, Loi (Loi modifiant)), rejet par 107 voix contre 76, 1010.
104. Amendement (Mme Holt) en vue de modifier à l'étape du rapport le Bill C-58 (Impôt sur le revenu, Loi (Loi modifiant)), rejet par 93 voix contre 63, 1026.
105. Motion (M. Cafik) en vue de modifier à l'étape du rapport le Bill C-58 (Impôt sur le revenu, Loi (Loi modifiant)), rejet par 90 voix contre 66, 1026-7.
106. Amendement (M. McKenzie) en vue de modifier à l'étape du rapport le Bill C-58 (Impôt sur le revenu, Loi (Loi modifiant)), rejet par 97 voix contre 59, 1027.
107. Motion (M. Friesen) en vue de modifier à l'étape du rapport le Bill C-58 (Impôt sur le revenu, Loi (Loi modifiant)), rejet par 98 voix contre 59, 1027-8.
108. Motion (M. Friesen) en vue de modifier à l'étape du rapport le Bill C-58 (Impôt sur le revenu, Loi (Loi modifiant)), rejet par 100 voix contre 58, 1028.
109. Motion (M. Friesen) en vue de modifier à l'étape du rapport le Bill C-58 (Impôt sur le revenu, Loi (Loi modifiant)), rejet par 123 voix contre 82, 1032.
110. Amendement (M. Friesen) tendant à la 3e lecture du Bill C-58 (Impôt sur le revenu, Loi (Loi modifiant)), rejet par 136 voix contre 91, 1051.
111. Motion (M. Chrétien) tendant à la 3e lecture du Bill C-58 (Impôt sur le revenu, Loi (Loi modifiant)), adoption par 134 voix contre 95, 1051-2.
112. Motion (M. Sharp) proposant la suspension de l'application du paragraphe (6) de l'article 15 du Règlement à compter du 1er mars 1976 et pour la durée de la présente session, adoption par 92 voix contre 9, 1073-4.
113. Motions (MM. Forrestall et Munro (Esquimalt-Saanich)) tendant à modifier à l'étape du rapport le Bill C-61 (Code maritime, Loi), rejet par 112 voix contre 82, 1099-100.
114. Motion (M. Forrestall) tendant à modifier à l'étape du rapport le Bill C-61 (Code maritime, Loi), rejet par 112 voix contre 82, 1099-100.
115. Motion (M. Forrestall) tendant à modifier à l'étape du rapport le Bill C-61 (Code maritime, Loi), rejet par 112 voix contre 82, 1100.
116. Motion (M. Sharp) visant à attribuer pas plus de cinq heures aux délibérations tendant à la 2e lecture du Bill C-68 (Soins médicaux, Loi (Loi modifiant)), adoption par 105 voix contre 72, 1103-4.
117. Motion, —Que la Chambre s'ajourne maintenant, rejet par 95 voix contre 56, 1115-6.
118. Motion de subsides (M. Broadbent), rejet par 128 voix contre 102, 1120.
119. Motion, —Que la Chambre s'ajourne maintenant, rejet par 127 voix contre 92, 1123-4.
120. Amendement (M. Gilbert) tendant à la 2e lecture du Bill C-68 (Soins médicaux, Loi (Loi modifiant)), rejet par 121 voix contre 93, 1128-9.
121. Motion (M. Lalonde) tendant à la 2e lecture du Bill C-68 (Soins médicaux, Loi (Loi modifiant)), adoption par 121 voix contre 93, 1129.
122. Motion de subsides (M. Lawrence), rejet par 125 voix contre 98, 1140-1.

Votes par appel nominal — (Suite)

123. Motion (M. Chrétien) tendant à l'adoption du crédit 10b du ministère du Revenu national, adoption par 124 voix contre 85, 1145-6.
124. Motion (M. Sharp) visant à attribuer pas plus de quatre jours aux délibérations tendant à la 2e lecture du Bill C-83 (Droit pénal, Loi), adoption par 115 voix contre 81, 1168-9.
125. Amendement (M. Woolliams) à la motion tendant à la 2e lecture du Bill C-83 (Droit pénal, Loi), rejet par 129 voix contre 90, 1214.
126. Amendement (M. Broadbent) en vue de modifier à l'étape du rapport le Bill C-89 (Anti-inflation, Loi (Loi modifiant)), rejet par 161 voix contre 17, 1251-2.
127. Motions (M. Stevens) en vue de modifier à l'étape du rapport le Bill C-89 (Anti-inflation, Loi (Loi modifiant)), rejet par 107 voix contre 70, 1252-3.
128. Amendement (M. Benjamin) en vue de modifier à l'étape du rapport le Bill C-89 (Anti-inflation, Loi (Loi modifiant)), rejet par 155 voix contre 19, 1253.
129. Motion (M. Stevens) en vue de modifier à l'étape du rapport le Bill C-89 (Anti-inflation, Loi (Loi modifiant)), rejet par 105 voix contre 65, 1253-4.
130. Motion (M. Macdonald) (Rosedale) tendant à la 3e lecture du Bill C-89 (Anti-inflation, Loi (Loi modifiant)), adoption par 119 voix contre 52, 1254.
131. Motion (M. Chrétien) tendant à la 2e lecture du Bill C-81 (Sénat et Chambre des communes, Loi (Loi modifiant)), adoption par 125 voix contre 5, 1259-60.
132. Motion (M. Brisco) en vue de modifier à l'étape du rapport le Bill C-68 (Soins médicaux, Loi (Loi modifiant)), rejet par 113 voix contre 80, 1269-70.
133. Motion (M. Yewchuk) en vue de modifier à l'étape du rapport le Bill C-68 (Soins médicaux, Loi (Loi modifiant)), rejet par 113 voix contre 81, 1270.
134. Motion (M. Knowles) (Winnipeg-Nord-Centre) en vue de modifier à l'étape du rapport le Bill C-68 (Soins médicaux, Loi (Loi modifiant)), rejet par 113 voix contre 82, 1271.
135. Amendement (M. Knowles) (Winnipeg-Nord-Centre) en vue de modifier à l'étape du rapport le Bill C-68 (Soins médicaux, Loi (Loi modifiant)), rejet par 176 voix contre 18, 1271-2.
136. Motion de subsides (M. Stevens), rejet par 116 voix contre 97, 1286.
137. Sous-amendement (M. Saltsman) à la motion proposant que la Chambre adopte la politique budgétaire du gouvernement (Budget, 1976), rejet par 192 voix contre 20, 1328-9.
138. Amendement (M. Stevens) à la motion proposant que la Chambre adopte la politique budgétaire du gouvernement (Budget, 1976), rejet par 121 voix contre 90, 1337-8.
139. Motion (M. Allmand) tendant à la 2e lecture du Bill C-84 (Droit pénal, Loi), adoption par 133 voix contre 125, 1365-6.
140. Motion de subsides (M. Baker) (Grenville-Carleton), rejet par 130 voix contre 102, 1367.
141. Motion (M. Chrétien) tendant à l'adoption du crédit L27a du Conseil du Trésor—Loto Canada, adoption par 190 voix contre 15, 1368-9.
142. Motion (M. Neil) en vue de modifier à l'étape du rapport le Bill C-88 (Commission canadienne du blé, Loi (Loi modifiant)), rejet par 132 voix contre 76, 1372.
143. Amendement (M. Leggatt) tendant à la 3e lecture du Bill C-68 (Soins médicaux, Loi (Loi modifiant)), rejet par 117 voix contre 91, 1373.
144. Motion (M. Sharp),—Que tout vote requis pendant l'étude, à l'étape du rapport ou de la 3e lecture du Bill C-84 (Droit pénal, Loi), ait lieu à un moment fixé par les leaders de la Chambre, adoption par 148 voix contre 53, 1382.
145. Motion (M. Lalonde) tendant à la 3e lecture du Bill C-94 (Droit pénal, Loi), adoption par 123 voix contre 77, 1383.
146. Motions (M. Halliday) en vue de modifier à l'étape du rapport le Bill C-84 (Droit pénal, Loi), rejet par 177 voix contre 59, 1410-1.
147. Motion (M. Reynolds) en vue de modifier à l'étape du rapport le Bill C-84 (Droit pénal, Loi), rejet par 143 voix contre 107, 1411-2.
148. Motions (MM. Fortin et Reynolds) en vue de modifier à l'étape du rapport le Bill C-84 (Droit pénal, Loi), rejet par 153 voix contre 97, 1412-3.
149. Motion (M. Lawrence) en vue de modifier à l'étape du rapport le Bill C-84 (Droit pénal, Loi), adoption par 208 voix contre 41, 1413-4.
150. Motion (M. Reynolds) en vue de modifier à l'étape du rapport le Bill C-84 (Droit pénal, Loi), rejet par 132 voix contre 117, 1414.
151. Motion (M. Macdonald) (Rosedale): Que la Chambre s'ajourne maintenant, présentation et adoption par 77 voix contre 43, 1423-4.

Votes par appel nominal – (Fin)

152. Amendement (M. Condon) tendant à la 3e lecture du Bill C-84 (Droit pénal, Loi), rejet par 158 voix contre 130, 1429-30.
153. Motion (M. Allmand) tendant à la 3e lecture du Bill C-84 (Droit pénal, Loi), adoption par 130 voix contre 124, 1430-1.

Y**Yukon, Territoire:**

1. Exemplaires des Ordonnances rendues par le Conseil et sanctionnées le 31 juillet 1973 ainsi que copie du décret approuvant ces Ordonnances, 15. Document parlementaire no 301-1/263.
2. Exemplaires des Ordonnances sanctionnées par le commissaire en Conseil au cours de la deuxième session de 1974, 898. Document parlementaire no 301-1/263A.
3. Exemplaires d'une Ordonnance sanctionnée par le commissaire en Conseil au cours de la première session de 1976 ainsi que copie du décret approuvant cette Ordonnance, 1287. Document parlementaire no 301-1/263B.
4. Présentation de mesure par le gouvernement permettant l'établissement d'un régime représentatif et responsable: Motion (M. Nielsen), présentation, débat et amendement (M. Symes): Renvoi de l'objet de la motion au Comité des affaires indiennes et du développement du Nord canadien, présentation et M. l'Orateur suppléant remet sa décision, 267. Reprise et interruption du débat, 1260. Reprise du débat et amendement déclaré irrecevable, 1278.